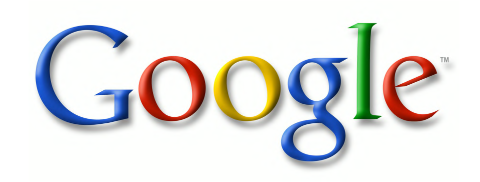
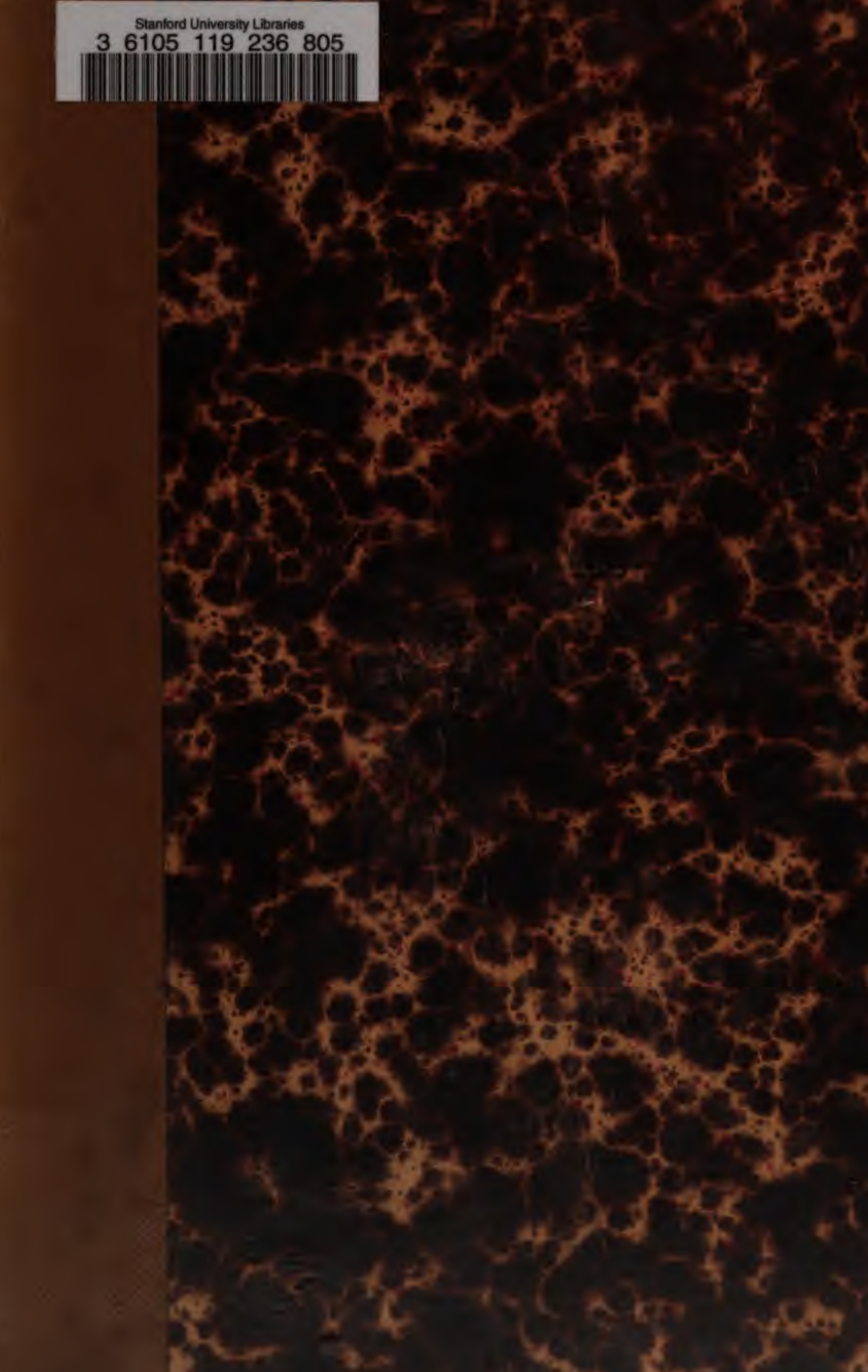



Stanford University Libraries
3 6105 119 236 805





JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

36e ANNÉE DE LA FONDATION

3e SÉRIE. — 12e ANNÉE

TOME QUARANTE-SEPTIÈME

(JUILLET A SEPTEMBRE 1877)

PARIS

GUILLAUMIN ET Ce, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains
de la Bibliothèque des sciences morales et politiques, du Dictionnaire
de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

—

1877

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES SOCIÉTÉS ANONYMES

ET LA LOI DE 1867

SOMMAIRE :

Le rôle des administrateurs devant la loi de 1867. — Formation d'une société anonyme. — Assemblées générales. — Devoirs du commissaire. — II. Exploitations industrielles. — Opérations financières. — Bilan. — Inégalité dans la répartition. — III. La fortune mobilière. — Établissements de crédit. — Spéculation. — Agiotage. — IV. Conclusion.

I.

Les désastres financiers qui, depuis quelque temps, ont frappé la fortune publique méritent de fixer l'attention sinon sur les causes de désastres que nul n'a pu éviter, du moins sur les chances possibles de les prévenir.

La loi de 1867 sur les sociétés anonymes, en consacrant un principe de liberté, n'a pas offert de garanties suffisantes à l'actionnaire ou à l'obligataire. Les droits de ce dernier, créancier en vertu de son titre, lui donnent en gage une part proportionnelle dans l'actif social susceptible d'être réalisé, mais, ainsi que nous le démontrerons plus loin, ce gage est souvent illusoire.

En matière financière, nulle liberté n'a plus besoin de garantie sérieuse, et la loi de 1867, en déterminant des cas généraux dans ses 47 articles, précise en limitant le but, les moyens d'action et les attributions des administrateurs, sans les astreindre à une responsabilité réelle à l'égard de la masse des actionnaires.

L'article 26 de la loi dit : « Les administrateurs doivent être « propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts.

« — Ces actions sont affectées en totalité à la garantie de tous les « actes de la gestion, même de ceux qui seraient exclusivement « personnels à l'un des administrateurs. — Elles sont nominatives, « inaliénables, frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité, et « déposées dans la Caisse sociale. »

Or, ce dépôt exigible comme garantie à l'égard des premiers porteurs de titres, qu'il ne faut pas confondre avec les souscripteurs, est simplement dérisoire; si nous prenons comme exemple une société anonyme au capital de 12 millions constituée régulièrement après le versement du premier quart, soit 3 millions, la somme de garantie déposée par chaque administrateur sera donc de 6,250 fr.(1). Or, le premier conseil d'administration, aux termes de la loi, devant être de neuf administrateurs, la masse des actionnaires représentant un capital de 3 millions actuellement versés, aura comme gage effectif, 56,250 fr. ! Et lorsque les actions seront libérées de moitié (ce qui est le cas ordinaire général), le capital social de 6 millions aura, comme contre partie, une garantie réelle de 122,500 fr.

Comme garantie de responsabilité, ce gage est insuffisant, étant donné surtout que les administrateurs ne peuvent être attaqués pour leur gestion collective ou sociale, puisqu'ils ne sont pas personnellement responsables des mauvaises opérations faites pour le compte de la société.

Voilà la preuve d'absence de garantie; et cette lacune dans la loi crée fatalement une source d'abus difficiles à réprimer, que nous allons signaler.

Une société anonyme en voie de formation, au capital de 12 millions, se constitue au moyen d'une émission de 24,000 actions de 500 fr. chacune, dont la moitié de la valeur du titre sera l'exigible au moment de la souscription, le reste devant être appelé lors du fonctionnement et suivant les besoins de la société. C'est donc en réalité avec 6 millions qu'elle doit opérer. Il demeure entendu que pour attirer les souscripteurs, la société doit apporter, en représentation du capital qu'elle sollicite, une série d'opérations appelées à produire des bénéfices dont on évalue approximativement et d'avance la répartition pour chaque action. C'est du moins une des clauses statutaires. Si ces opérations paraissent présenter quelques chances de succès, les souscripteurs abondent; si elles n'attirent pas l'attention, la société est mort-née. La première série

(1) Les statuts ordinaires imposant le dépôt de 50 actions libérées du quart au moment de la formation, et de la moitié lors de la constitution définitive de la société.

d'opérations présentée à une société forme le monopole des initiateurs, qui aux termes de la loi auront la faculté de devenir, pour trois ou six ans, le premier conseil d'administration avec les avantages qui s'y rattachent.

A cet effet, évaluant l'importance des opérations sur laquelle cette société devra fructifier, chaque administrateur s'alloue une somme dont l'importance représente parfois, dans l'ensemble, le tiers du capital ; dans le cas qui nous occupe, les neuf administrateurs avaient absorbé, pour leur apport à la société, 12,500 actions, ce qui, avec les 450 actions de garantie, formait un total de 12,950 actions, c'est-à-dire la majorité acquise dans les assemblées générales.

L'art 25 de la loi dit : « Une assemblée générale est dans tous « les cas convoquée à la diligence des fondateurs, postérieurement « à l'acte qui constate la souscription du capital social, et le verse- « ment du quart du capital qui consiste en numéraire. Cette « assemblée nomme les administrateurs ».

Les clauses statutaires se conforment à la loi, mais elles ajoutent :

« Cette assemblée n'est que provisoire, et une autre assemblée « générale sera convoquée, pour statuer immédiatement sur la « contitution définitive de la société, et ratifier la nomination du « conseil d'administration, qui pour cette fois seulement ne sera « pas soumis à son choix, mais dont le mandat sera limité à trois « années ».

La première assemblée générale statue donc : 1° sur la quantité des administrateurs, et non sur le choix; 2° sur la reconnaissance de leur apport par l'attribution d'une part importante dans l'actif social, au moyen de l'allocation d'un nombre d'actions libérées représentant une partie du capital souscrit.

De cette manière, si l'opération réussit, l'actionnaire fera la fortune des administrateurs, qui auront couru moins de risques que lui, et si au contraire l'affaire périclite, l'actionnaire sera ruiné et l'administrateur demeurera, au même titre que lui, créancier, dans l'actif réalisable.

Il y a donc inégalité dans cette répartition, comme dans la constitution et la formation de la société anonyme. Prévoyant le cas où un conseil d'administration possesseur de la majorité des voix dans une assemblée générale pourrait imposer ses volontés aux actionnaires, l'article 27 de la loi dit : « Tout actionnaire, quel que « soit le nombre des actions dont il est porteur, peut prendre part « aux délibérations avec le nombre de voix déterminé par les « statuts, sans qu'il puisse être supérieur à dix. » La moyenne des

voix acquises aux votes dans les assemblées générales, et une voix délibérative pour dix actions ; c'est du moins le cas prévu par la loi ; de sorte que, dans celui qui nous occupe, les neuf administrateurs réprésenteraient dix voix pour 12,930 actions, contre 1,105 voix représentées par 11,050 actionnaires. Comme principe, la loi a sagement prévu, mais elle a été impuissante à empêcher les moyens comminatoires, résultant encore moins des combinaisons que de la force des choses. Une émission de 11,050 titres au taux de 250 fr. avec promesse de dividendes toujours plus élevés que le taux d'intérêt légal, s'adressse généralement plutôt à l'épargne qu'aux capitalistes. La valeur mobilière en France ne s'est développée que par suite de la division du capital, la facilité d'accumuler et la grande variété de placement.

Mais dès que l'épargne atteint un chiffre déterminé, elle se transforme elle-même en capital productif immédiat, soit en s'adressant à l'industrie, au commerce, à la propriété immobilière, voire même à la propriété foncière, quoique à un degré moindre. La propriété immobilière donne un revenu sinon plus élevé, du moins plus certain qui offre toujours plus de garantie que n'importe quelle valeur mobilière. De plus, elle jouit de priviléges contre l'exigence des créanciers, et enfin les non-valeurs balancent la fluctuation des dividendes, qui sont assujetties aux éventualités de mauvaises opérations.

Les procès-verbaux, les feuilles de présence d'assemblées générales prouveraient au besoin que, quoique les réunions d'actionnaires représentent le quart du capital souscrit, qu'elles ne représentent pas réellement la majorité des porteurs de titres. La garantie offerte par la loi de 1867 devient donc sans effet, et le conseil d'administration reste maître du terrain en faisant adopter les résolutions qu'il présente à une majorité fictive, grâce au cas du fidéi-commis que lui facilite la transmission des titres au porteur.

Or, il résulte des statuts des sociétés anonymes un inconvénient des plus graves en ce qu'il compromet à la fois la fortune privée et le crédit public. Cet inconvénient est de ne pas exiger de garanties plus sérieuses de la part des administrateurs que le dépôt de 20 ou 40 actions, et enfin de ne pas leur laisser supporter, comme conseil d'administration, une responsabilité plus grande, en proportion de l'importance de l'entreprise confiée à leur direction.

Nous admettons qu'au début, toute société anonyme soit viable, mais où la plupart se heurtent et sombrent, c'est lorsqu'après s'être constituées définitivement lors du versement obligatoire du quart du capital social, il se trouve qu'en vertu de la répartition de titres que s'allouent les premiers fondateurs, comme compensa-

tion à leur apport, jointe aux frais de premier établissement, le capital réduit d'un tiers devient impuissant pour donner une solide impulsion à l'affaire. Si l'entreprise a pour base l'exploitation industrielle, la création d'obligations vient augmenter le capital, et comme gages aux nouveaux titres, on donne le matériel de la société, et le privilége de la créance sur les actionnaires; s'il s'agit au contraire d'une institution de crédit, il faut faire un nouvel appel de fonds. Or, aux termes de la loi, les sociétés anonymes ne peuvent émettre au delà d'un capital déterminé des actions au-dessous de 500 fr., mais elles sont autorisées à se constituer définitivement après le versement du 1/4 du capital souscrit. Ce qui leur a permis de mettre dans leurs statuts, que la souscription se fera de la manière suivante :

1/4 en souscrivant,
1/4 à la délivrance des titres définitifs,
Et le solde à un appel ultérieur.

Ceci n'est en somme qu'une simple forme, et toute société anonyme ne se constitue qu'à la condition de pouvoir fonctionner avec la moitié du capital annoncé. Toute société qui prospère n'a pas besoin d'augmenter ses charges par l'élévation de son capital auquel elle doit l'intérêt, à moins cependant de circonstances extraordinaires qui offrent une compensation. Toute société qui par nécessité fait un dernier appel à ses actionnaires se discrédite.

Nous sommes donc fondés à dire que l'absence de garantie réelle des administrateurs est préjudiciable à l'intérêt des actionnaires.

Sans se pénétrer absolument de cet inconvénient, la loi de 1867 le pressent en essayant de limiter les pouvoirs des conseils d'administration; seulement, grâce à son sens conditionnel hypothétique, l'article de la loi est constamment éludé. Voici ce que dit l'article 40 : « Il est interdit aux administrateurs de prendre ou « conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, ou « dans un marché fait avec la Société, ou pour son compte, à moins « qu'ils n'y soient autorisés par l'assemblée générale. — Il est cha- « que année rendu à l'assemblée générale un compte spécial de « l'exécution des marchés ou entreprises par elle autorisés aux « termes du paragraphe précédent. »

Nous nous rendons compte de l'esprit libéral de la loi, qui accorde à l'assemblée générale ce qu'elle refuse aux administrateurs, mais où elle manque de précision, ou plutôt de justesse, c'est dans l'irresponsabilité qu'elle concède à ces derniers.

Après l'exposé du côté défectueux des sociétés anonymes dans

leur fondation avec un capital nominal, dont une partie se trouve absorbée à titre de compensation, reste à examiner les devoirs des administrateurs comparés aux droits des actionnaires, et nous verrons si par l'absence de garantie et de responsabilité la loi a fait la part égale.

L'article 40 interdit aux administrateurs de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, etc. — Toutefois, elle ajoute qu'ils pourront être autorisés à le faire avec l'assentiment de l'assemblée générale des actionnaires. A notre avis, l'article 40 aurait dû conserver le sens formel du premier paragraphe sans y ajouter le second. Toute société anonyme qui fonctionne et donne des résultats n'a pas besoin de se lier avec une autre, les engagements qu'elle prend sont contre son intérêt, parce qu'elle engage son avenir, et qu'un concours n'est jamais gratuit. Au surplus, nous n'avons qu'à considérer en ce moment la situation qui est faite à plusieurs établissements qui se sont subdivisés pour multiplier les entreprises au moyen de contrats; nous avons la preuve qu'ils ont compromis leur crédit.

Quant à l'assemblée générale, elle approuve toujours les résolutions et les propositions qui lui sont soumises, résolution sur l'exercice écoulé, proposition sur les opérations à faire dans l'exercice à venir, mais nous répétons ce que nous avons déjà dit : cette assemblée est-elle l'expression exacte de la majorité des porteurs de titres? Ensuite, les propositions qu'elle approuve lui sont-elles présentées avec les chances de gain et les éventualités de pertes?

Non; les rapports de conseil d'administration ne prévoient pas les pertes, ils les dissimulent, ils spéculent sur l'avenir, disant, avec quelque raison : « Où serait la valeur du crédit, si l'on ne comptait que sur le positif? » De cette manière, les administrateurs autorisés à traiter, compromettre, transiger, etc., se trouvent de fait implicitement engagés dans une nouvelle affaire ou deux, ou trois!.... suivant l'importance des traités,.... mais toujours comme mandataires de la société anonyme.

S'il y a des avantages préalables résultant d'une ou de plusieurs transactions, ils sont à leur profit personnel, mais si l'entreprise échoue, les pertes passent au compte de la Société.

Si l'affaire ne produit pas, l'actionnaire ne touche pas l'intérêt de son capital, tandis que l'administrateur perçoit ses émoluments, ses jetons de présence, sans compter les avantages qu'il a pu réaliser des traités faits avec des tiers au nom de la Société.

Si enfin, la Société anonyme ne peut plus faire face à ses engagements, elle se liquide, dans le cas d'un actif réalisable; si, au contraire, le passif est plus élevé que l'actif, elle est mise en faillite. Dans le

premier cas, l'actionnaire perd non-seulement l'intérêt, mais ne retrouve plus son capital que sous forme de dividende de répartition, c'est-à-dire diminué de la moitié ou des trois quarts; dans le second cas, le syndic de la faillite a recours contre lui pour le contraindre à compléter son versement afin de désintéresser la masse des créanciers privilégiés.

Quant au conseil d'administration, si rien dans sa gestion n'est passible de l'application des lois comme malversation ou fraude, il n'est pas responsable ni attaquable, et peut revendiquer les mêmes droits que les actionnaires dans la répartition de l'actif social.

Il y a donc inégalité flagrante dans la disposition des droits réciproques.

Si l'on exigeait plus de garanties pécuniaires de la part des fondateurs qui forment le premier conseil d'administration, si l'on définissait d'une manière exacte la responsabilité des directeurs-administrateurs à l'égard des actionnaires, nous sommes convaincus qu'il y aurait peut-être moins d'établissements financiers, mais par contre moins de ruines, parce qu'il y aurait moins de légèreté.

Loin de nous la pensée de soulever l'idée de malversation, mais nous constatons qu'il y a des opérations aléatoires, trop de facilité pour engager les capitaux d'autrui dans l'inconnu. L'absence de responsabilité personnelle favorisée par la loi ne fait plus considérer les formalités nécessaires que comme des simulacres de légalité.

Le conseil d'administration rédige ses procès-verbaux, qu'une assemblée approuve toujours « *de visu* »; le commissaire chargé de la vérification des écritures est nommé par l'assemblée générale, mais sur le choix du conseil d'administration. Le rapport à l'assemblée, les comptes de l'exercice annuel, l'inventaire et le bilan doivent être à la disposition des actionnaires quinze jours avant la réunion de l'assemblée générale; ce sont là, nous le reconnaissons, autant de garanties données aux intéressés; sont-elles scrupuleusement remplies?

Oui, quand on a rien à redouter de l'examen; non, quand la régularité n'existe pas; mais étant donné que les comptes soient soumis à l'attention du public, il nous paraît facile d'en atténuer le sens par des déplacements ou des plus-values.

Le commissaire seul peut, en cette circonstance, se prononcer en connaissance de cause. Le doit-il? Oui; mais il ne le fait pas pour deux raisons : il ne peut discréditer la Société, et il doit encore être moins hostile au conseil d'administration.

La répartition du dividende, objectera-t-on, représente le degré de prospérité de la société. — Pas toujours; il peut être la quotité

du bénéfice d'un exercice écoulé, présentant tous les symptômes d'une prospérité apparente, alors que la société se trouve gravement compromise pour l'avenir.

L'exposé de quelques chiffres que nous citerons plus loin comme preuve démonstrative que les déplacements et les plus-values déguisent souvent les bilans réels, donnera une idée de la facilité du mirage.

C'est de cette manière de procéder que dérive la cause première de la ruine ou de la déchéance d'une association financière. L'actionnaire est impuissant à la prévoir; aussi réduit que puisse être le dividende ou l'intérêt, il ne considère qu'une chose : l'intégralité du capital porté sur le bilan. De son côté, le conseil d'administration n'ayant qu'une responsabilité collective en participation avec ceux qui ne dirigent pas l'affaire, mais coopèrent à sa marche du concours de leur argent, évite autant qu'il le peut l'aveu des pertes ou des dépréciations. Il espère au moyen de combinaisons réédifier le capital *nominal* du bilan en capital *réel*, et la pire des combinaisons à laquelle se livrent les sociétés anonymes depuis dix ans, c'est la spéculation !

Beaucoup en sont mortes, et beaucoup de celles qui vivent en souffrent. Si la responsabilité personnelle des administrateurs eût été engagée, aurions-nous eu à subir tant de désastres, et à en redouter tant d'autres? Nous ne le croyons pas.

II

Les sociétés anonymes s'appliquent, en général, à deux genres d'opérations dont l'une repose sur une exploitation industrielle, et l'autre sur des combinaisons financières.

Dans le premier cas, les charges dès le début de l'exploitation sont très-lourdes, attendu que le capital se trouve presque en partie absorbé par les frais de premier établissement, et qu'alors on a recours à l'émission d'obligations pour sauver la situation et permettre à l'exploitation de continuer sa marche progressive.

Le défaut des sociétés anonymes, aussi bien dans les exploitations industrielles que dans les opérations financières, est de croire ou de faire croire à une réalisation trop prompte de bénéfices plus ou moins élevés, et de ne pas tenir compte que les frais de premier établissement dépasseront toujours d'un tiers ou d'un quart les devis d'études. De sorte qu'on entre en fonctionnement régulier au delà du terme prévu, et avec un capital insuffisant.

La conséquence est une augmentation de charges très-lourdes, parmi lesquelles se trouve l'intérêt à payer au capital engagé, qui

vient se déduire du capital social. On cite l'exemple de deux ou trois grandes compagnies industrielles, dont les résultats, depuis quelques années, dépassent toute espérance; ce n'est pas en tous cas une conclusion en faveur de la société anonyme proprement dite; attendu que les susdites compagnies sont loin d'avoir eu à l'origine les frais écrasants d'une société naissante qui ne peut fonctionner qu'avec son capital de souscription.

Nous citerons, comme preuve à l'appui, la Compagnie générale des Omnibus, et la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz. Ces deux compagnies n'ont pris un développement considérable que depuis l'année 1855, époque de leur fusion. La Compagnie des Omnibus avant cette époque était subdivisée en plusieurs sociétés se partageant le réseau parisien, qui était loin d'être ce qu'il est aujourd'hui. Lors de la fusion, il y avait donc un matériel existant, une expérience faite, et des résultats acquis. Le fusionnement en une seule compagnie avait pour objet d'étendre le réseau, d'augmenter le matériel, de doubler le revenu, et par contre d'augmenter le capital.

Il est certain que dans les premières années, le dividende a été insignifiant, mais il était prélevé sur les bénéfices réalisés de l'exploitation, et non sur le capital, ce qui a permis à la société de suivre un développement normal par ce fait que son actif social demeurait intact.

Dans le second cas, la compagnie parisienne du gaz s'est fusionnée avec deux autres compagnies qui se partageaient le monopole de la ville de Paris, la compagnie anglaise et la compagnie française. Ici encore nous trouvons la même situation pour la société nouvelle, qui, se rendant acquéreur de nouvelles charges, prenait également les chances de bénéfices immédiats, en entrant en possession d'un matériel qui n'était plus à créer et d'une clientèle croissante et consommant qui augmentait ainsi les chances probables de bénéfices.

Malgré cela, il est bon de faire ressortir que ces fusions, dont le but réel n'était autre que de concentrer le monopole à une seule compagnie, pour défier toute concurrence, n'ont donné lieu au début qu'à des répartitions de dividendes très-ordinaires. La fusion a été le germe d'une prospérité nouvelle, mais non immédiate.

Si les premiers administrateurs de ces sociétés n'avaient eu pour élément de succès que les concessions de l'État et le capital social, ils n'auraient pu, dans un délai relativement court, arriver à un résultat aussi brillant. La cause réelle du succès pour les sociétés fusionnées est qu'ils ont acheté à des sociétés industrielles, à capital limité, une concession, un droit d'exploiter avec le matériel, la

clientèle acquise, et l'expérience faite. Ce sont les premiers industriels qui ont ouvert la voie au succès progressif de ces deux grandes compagnies. Ils ont commencé avec un capital restreint, dirigeant eux-mêmes leurs entreprises, sacrifiant l'intérêt du capital engagé pendant les premières années au développement de leur affaire; ne prélevant qu'un bénéfice réduit pour augmenter le capital industriel; et cédant le tout aux nouvelles sociétés qui leur remboursaient le double du capital consacré à l'affaire, à titre d'acquisition et d'indemnité. Les anciennes sociétés ont donc eu à la fois une juste rémunération de leurs sacrifices, en même temps qu'elles avaient assuré le succès d'une entreprise. Si le capital liquide, alloué pour prix de cession, avait dû être réparti entre un grand nombre d'intéressés, l'indemnité eût été insignifiante; mais il était le partage de quelques intéressés, et il représentait le tiers, quelque fois le quart ou la moitié en plus de leur mise. La compensation était suffisante.

Si les mêmes industriels avaient eu, dès le début, l'idée de convertir leur association en société anonyme, l'entreprise était condamnée, l'esprit de direction n'était plus le même, la responsabilité réelle disparaissait, et l'intérêt dû aux actionnaires comme aux obligataires aurait absorbé pour longtemps les bénéfices probables, si toutefois on n'avait pas été obligé de toucher au capital social pour faire la service des coupons.

La vérité qui se dégage de ces deux exemples est qu'on ne se rend pas assez compte, lors de la formation d'une société anonyme, des charges imprévues qui au début retardent son fonctionnement et absorbent ses bénéfices. Ensuite l'absence de garantie pour les actionnaires se démontre par l'irresponsabilité des administrateurs; enfin les concessions, monopoles, ou autres apports, ne doivent pas être considérés lors de la constitution définitive d'une société comme un actif réel, parce qu'alors le capital diminue d'autant, et quand, de ce fait, les actionnaires s'appauvrissent, les administrateurs s'enrichissent.

Nous citerons un seul exemple à l'appui, comme simple démonstration. Une société anonyme s'est formée il y a quelques années, pour l'exploitation d'un réseau secondaire de voie ferrée, au capital de 7,500,000 fr., représenté par 6,000 actions de 500 fr. et 18,000 obligations à 250 fr., remboursables à 500 fr. L'État reconnut l'utilité de la ligne, accorda la concession, et le département intéressé alloua une subvention de 2,373,773 fr. 72. La nouvelle société se trouva donc dans d'excellentes conditions apparentes, puisqu'elle disposait d'un capital réel de 9,873,773 fr. 72.

A la souscription des actions, pour la constitution légale de la

société, les fondateurs se rendirent acquéreurs de 2,000 actions libérées du quart, et à la première assemblée générale qui les nomma administrateurs, ils se firent remettre, en compensation de leur apport à la société, 2,000 actions entièrement libérées à titre d'indemnité. — Voilà donc un million qui vient se déduire de l'actif.

Les travaux de par achèvement durèrent quatre ans, avant que la ligne fût mise en état d'être exploitée ; or, aux termes d'une clause statutaire, l'intérêt de 5 pour cent devait être payé indistinctement aux actionnaires et aux obligataires pendant toute la durée des travaux. Sur un capital de 7,500,000 fr. cela représente par an 375,000 fr. De combien sera réduit le capital après 4 ans ? Si l'affaire ne donne pas de brillants résultats immédiatement, comment couvrira-t-on le déficit ?

Au surplus, voici le bilan de la société après 3 ans d'existence ; l'analyse des comptes nous dira quel est son sort.

ACTIF.			PASSIF.		
Portefeuille	1.490.500	»	6,000 actions à 500 f.	3.000.000	»
Frais de construction	6.373.773	72	18,000 obligations à 250 fr.	4.500.000	»
Subventions restant dues.	82.250	50	Subventions.	2.373.773	72
Exploitation (compte d'avances).	143.747	30	Effets à payer. . . .	56.500	»
Compte de travaux.	49.947	38	Compagnie exploitante.	143.747	30
Débiteurs divers. . .	2.033.264	65	Créditeurs divers. .	99.462	53
	10.173.483	55		10.173.483	55

L'actif social se compose donc réellement de 3,606,015 fr. 15, représentés par les 3 comptes : Valeurs en Portefeuille, solde de Subventions et comptes débiteurs, tandis que le passif résultant de la situation actuelle est de 9,873,773 fr. 72. — Ainsi, voilà une société anonyme qui se forme pour l'exploitation d'une voie ferrée, qui obtient de l'État une concession et une subvention départementale. Cette société se forme au capital de 7,500,000 dont un million reste acquis aux administrateurs qui apportent l'idée première, c'est-à-dire l'affaire, la concession, etc., mais pas d'argent, et n'acceptent aucune responsabilité. A peine le réseau est-il terminé, il n'est pas même livré à l'exploitation, et ne peut conséquemment pas produire, que l'actif réel de 6,500,000 fr. se trouve dépassé par un passif de 9,873,773 fr. 72 !

Comment supposer que les actionnaires et les obligataires pourront jamais se féliciter des avantages qu'ils retireront de leur placement ? Etant admis que cette ligne donne de sérieux bénéfices

dès les premières années, combien de temps lui faudra-t-il pour amortir ses dettes et reconstituer son capital, avant de donner des dividendes à ses actionnaires? Nous raisonnons ici dans une hypothèse favorable au succès de l'entreprise, mais si les recettes n'atteignent pas les prévisions basées sur le prix de revient, quelle situation sera faite aux intéressés ? C'est ici que nous reconnaissons la nécessité de faire intervernir les administrateurs comme responsables.

Dans les assemblées générales préparatoires, les rapports n'ont jamais été présentés sous leur vrai jour; de sorte que la confiance des intéressés s'est basée sur des promesses, sur des conjectures. Quant aux administrateurs, sentant leur impuissance, ils avaient combiné, après l'achèvement du réseau, de le vendre à l'État ou à une grande Compagnie, espérant ajouter au bénéfice qu'ils avaient déjà réalisé par leurs droits comme actionnaires, une spéculation heureuse par la vente de la ligne.

Les prévisions de recettes de cette ligne étaient de 4,000 f. par kilomètre, les frais d'exploitation de 3,000 f., et les recettes brutes réelles furent de 2,000 fr. La Compagnie exploitante perdait ainsi 1,000 fr. par kilomètre! L'État refusa le rachat, et le grand réseau ne voulut pas s'adjoindre une ligne qui, en ne couvrant pas ses frais, lui serait une charge onéreuse. Les intérêts étaient très-menacés, les obligataires hésitaient avant de demander la mise en faillite de la Société, lorsque les administrateurs, plus adroits, proposèrent une liquidation amiable. La proposition fut adoptée, et ces derniers sortirent de cet impasse, avec tous leurs droits dans l'actif réalisable comme actionnaires, et un *quitus* en régle. Aujourd'hui, cette Société est menacée de voir sa concession frappée de déchéance, et le séquestre mis sur son matériel par ses créanciers. Quelles garanties auront désormais les actionnaires et les obligataires? Et que retireront-ils de leurs avances dans la réalisation de l'actif social, si jamais on le réalise?

Tel est l'historique d'une Société anonyme qui a absorbé, en trois ans à peine, un capital réel de 6,500,000 fr. pris à l'épargne. Nous n'entrerons pas dans plus de détails, nous avons voulu prouver par un exemple que l'absence de garantie et de responsabilité personnelle effective des administrateurs était souvent une cause de ruine pour les actionnaires, et souvent de profit pour les fondateurs. Il y a beaucoup de ces Sociétés qui n'ont pas abouti, engloutissant des millions dans leur chute; mais nous n'avons pas d'exemple que les administrateurs s'y soient ruinés.

Après l'exemple d'une exploitation industrielle, examinons le cas d'une institution financière.

Si nous considérons le but réel d'une maison de banque qui ne se lance pas dans des opérations hasardeuses, nous constaterons que la Société financière a pour objet l'achat et la vente, tant en France qu'à l'étranger, soit pour son compte, soit pour compte de tiers, soit en participation, de billets de banque, de lettres de change, de monnaies et de matières d'or et d'argent, enfin les opérations de change, de commission et de banque. Si un établissement financier qui traite ces opérations fonctionne avec son propre capital, il réalisera un bénéfice normal malgré les risques, mais s'il travaille avec le capital d'autrui, il sera absorbé par l'intérêt du capital emprunté. De là, pour un grand nombre d'établissements, la nécessité d'étendre le réseau des opérations pour augmenter le chiffre d'affaires. C'est alors que l'art. 40 de la loi du 27 juillet 1867 a été complètement éludé par l'introduction de la clause suivante, dans la plupart des statuts : « Ladite Société a « également pour objet de prêter son concours à des associations « déjà constituées ou à constituer sous la forme de sociétés en nom « collectif, en commandite, ou anonyme, pour des entreprises in« dustrielles, commerciales ou autres; de se charger de la sous« cription du capital de ces Sociétés, et de l'émission de leurs « obligations ». Cette clause fait sortir l'institution financière comme *banque* de sa véritable attribution, elle abandonne le certain pour l'incertain, elle cherche à couvrir l'insuffisance de ses bénéfices par la spéculation, comme plus tard nous la verrons tenter d'atténuer les pertes de la spéculation par l'agio, et finalement précipiter sa ruine.

Une maison de banque ne peut fonctionner heureusement qu'avec son propre capital, parceque ses bénéfices se composent de commissions réduites sur ses opérations, auxquelles s'ajoute l'intérêt légal au taux de 6 0/0. Avec 5 0/0 elle couvre ses frais, étant donné que le capital dont elle dispose soit assez élevé, l'excédant de commissions et d'arbitrages faits pour le compte de tiers constituent son bénéfice. Si, au contraire, elle doit payer un intérêt ou une participation dans les bénéfices à une Société d'actionnaires, le résultat des opérations est absorbé par les frais, et l'institution devient nulle pour ceux qui la dirigent.

Si dans la Société anonyme industrielle le bénéfice réalisable n'est qu'une question d'avenir, étant donné que l'affaire soit bonne; quoique plus immédiat dans les Sociétés financières, il repose entièrement sur l'aléa. Étant démontré que les opérations de banque limitées comme elles le sont, par exemple, pour la Banque de France, ne donnent qu'un bénéfice insuffisant, il nous reste à exposer comment, par la clause additionnelle qu'ont intercalée

certaines Sociétés anonymes dans leurs statuts, les opérations d'émission peuvent donner des résultats.

En général, l'apport à une Société financière d'une émission de titres d'une autre Société, implique presque toujours la participation directe de l'un ou plusieurs administrateurs dans la Société nouvelle, et ce sont eux qui, généralement, proposent l'émission aux conditions les plus avantageuses. L'opération, dans une combinaison récente, s'est faite de cette manière. Il s'agissait d'une émission de 5,000 obligations de 250 francs, remboursables par amortissement annuel à 500 francs. La Société financière offrit le concours de son crédit à la Société nouvelle au moyen des conditions suivantes : Elle se constituait preneur ferme des 5,000 obligations au prix net de 240 francs l'une, se réservant, outre la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, le bénéfice éventuel de la prime. Par contre, elle prenait à sa charge tous les frais et commissions qu'entraîne le placement des titres sur le marché. Dans l'esprit des administrateurs, les chances de succès de l'affaire qu'ils patronnaient, jointes à l'avantage d'un intérêt élevé promis au titre, devaient faire affluer les demandes, et ils estimaient un écoulement de titres à un prix moyen de 275 fr. l'un, ce qui constituait une différence de 175,000 fr., les frais d'admission calculés à 5 0/0 sur le bénéfice donnaient 87,500 fr. ; le bénéfice net était donc de 87,500 fr.

Voilà dans l'espèce, l'opération résolue, mais si, comme le fait s'est malheureusement produit, l'émission échoue, l'opération est discréditée, la Société financière est débitrice envers la Société nouvelle et immobilise un capital de 1,200,000 fr., sans chance de bénéfice probable. Cela constitue une valeur de portefeuille, mais une valeur qui reste nominale plutôt que réelle, et qui finit par se déprécier.

Ce fait est malheureusement la base d'opérations d'un grand nombre de Sociétés de crédit, et il a été une des causes principales de leur ruine. Le sentiment de responsabilité morale des administrateurs s'abrite derrière la nécessité de créer de nouvelles sources de bénéfices immédiats pour couvrir les frais de la Société et payer un intérêt aux actionnaires. Or, s'il y a perte, les actionnaires la subiront avant les administrateurs, qui perçoivent toujours un quantième p. cent sur les opérations, quelle qu'en soit l'issue. S'il y a gain, les avantages que leur concèdent les statuts sont plus considérables. Une clause extraite des statuts d'une des principales Sociétés, dit ceci : « Sur les bénéfices résultant de l'exer« cice annuel, il sera prélevé, aux termes de la loi, un ving« tième pour la formation d'un fonds de réserve destiné à faire

« face aux charges extraordinaires et imprévues de la Société.
« Sur le surplus, il sera réparti à titre de premier dividende « cinq pour cent des sommes, dont les actions seront libérées.
« L'excédant sera réparti pour *quatre vingt pour cent* à toutes les « actions à titre de dividende, *quinze pour cent* aux administrateurs « et cinq pour cent à la disposition du Conseil pour le personnel « administratif ».

Ainsi, les administrateurs n'acceptent ni solidarité collective, ni responsabilité directe dans les pertes pouvant résulter de leur gestion, mais, par contre, ils retirent à l'Assemblée générale le droit de fixer elle-même la rémunération qu'ils méritent.

Il y a là une inégalité flagrante, pour ne pas dire une immoralité; bien que la loi laisse la plus grande liberté possible aux associations financières pour faciliter leur développement, elle doit avoir également pour mission de protéger les capitaux. En cette circonstance, nous voyons d'une part l'inspiration qui conçoit, combine, secondée par la confiance du prêteur qui risque le *moins* pour avoir le *plus*. Nous craignons qu'il y ait un peu plus que témérité dans ce genre d'opérations. Si nous voyions, par exemple, le Conseil d'administration engagé de compte-à-demi dans les opérations, comme dans les Sociétés en commandite, notre critique n'aurait plus de raison d'être, parceque chacun courrait à la ruine ou à la fortune. Mais, protégés d'une part par la loi, et de l'autre par les clauses statutaires, nous constatons que dans la plupart des désastres financiers qui sont arrivés, obligataires et actionnaires étaient pour la plupart ruinés, mais les administrateurs ne l'étaient pas!

L'émission n'est qu'une branche d'opérations de la Société financière; il y a ensuite la spéculation sur les valeurs cotées, et l'agio, qui sont devenus depuis quelques années le principal élément des Sociétés de crédit.

III

Le développement de la fortune mobilière a excité l'esprit public à la spéculation au moyen de certaines combinaisons financières; on a groupé les capitaux pour fonder des établissements sous le nom d'institutions de crédit, mais qui n'étaient ni banque de dépôt, ni banque d'échange, ni banque de circulation. Le vrai nom qui leur convient est plutôt « Établissement de spéculation.» Leur but est, au moyen d'un capital de garantie, d'offrir à une nombreuse clientèle assez de surface pour attirer sa confiance, et lui servir d'intermédiaire dans les négociations de banque, transactions financières et remplois de fonds. Ils établissent leur taux

d'escompte sur celui de la Banque de France, et ne prennent que 1 ou 2 0/0 de commission, et 2 ou 3 0/0 d'intérêt. C'est là une rémunération insuffisante peur couvrir leurs frais.

Par contre, ils ont les dépôts en comptes-courants, pour lesquels ils ne payent que 2 ou 2 1/2 0/0 d'intérêt. Ces dépôts viennent augmenter le capital social et leur permettent de se livrer à des combinaisons financières sur une assez grande échelle, telles que les emprunts étrangers qu'ils souscrivent pour leur compte à des conditions plus ou moins avantageuses, avec des garanties plus ou moins bonnes, et qu'ils tentent d'écouler sur la place avec prime. Les garanties et les promesses qu'ils font valoir provoquent les demandes et confirment la prime. Or, l'écart entre la prime qui n'a pas de limites et le taux minimum au-dessous du pair constitue un bénéfice qui, pour les administrateurs, se traduit par une commission déterminée, mais à l'égard des actionnaires ne constitue qu'un bénéfice purement nominal, attendu que la plus-value va augmenter le chiffre des valeurs en portefeuille.

Cependant, nous devons faire remarquer que cette idée de spéculation n'est pas toujours des plus heureuses, attendu qu'une partie du capital-social se trouve engagée dans ces opérations aléatoires, que le capital circulant n'est autre que les dépôts qui sont confiés à ces établissements, et que si une nécessité forçait la Société à rembourser immédiatement les titulaires, elle y serait aussi impuissante qu'à réaliser son portefeuille au prix nominal des valeurs cotées au bilan.

Ensuite la législation française n'a pas prévu la répression des abus, et la non-exécution des engagements financiers pris à l'étranger; de sorte que si l'emprunteur ne tient pas sa promesse, la Société est impuissante à réaliser son gage. — Que faut-il de plus pour déprécier le titre?... Ce fait existe à l'égard de plusieurs établissements, une enquête est ouverte à la Chambre, des capitaux considérables sont compromis, des arrérages sont dûs, l'avenir est sans garantie, et les titres n'en sont pas moins cotés à une valeur nominale dans le portefeuille! A quel prix les réaliserait-on?

A côté de ce genre d'opérations, il y a encore la spéculation de bourse, et l'agiotage ou opération à terme, qui entre dans les attributions du compte « fonds publics ». Ce genre d'opération a pour objet les transactions apparentes faites pour le compte de clients, et en participation pour le compte de tiers.

Une Société financière du capital de 120 millions, a exécuté dans le courant d'un exercice annuel, 491,880,000 fr. d'ordres pour le compte de clients; sur cette somme, elle n'a récupéré que 1/16e pour cent à titre de commission, soit fr. 30,742, 43 c., c'est-à-dire à

peine la part proportionnelle de ces opérations dans les frais généraux qui s'élèvent, d'après le bilan, à 3,153,694 fr. 02 c. Il est donc impossible que cette Société prospère avec ces simples opérations, si son intervention en faveur des tiers ne lui permettait de spéculer pour son propre compte.

Les institutions de crédit spéculent presque toutes, et c'est là ce qui les compromet, parcequ'elles engagent leur avenir dans des opérations à terme, dans les agiotages, et dans les rachats de primes. Ce qu'il nous a été donné de constater, c'est que parmi leurs nombreux comptes-courants, il en existe plusieurs au même nom pour les administrateurs. Il y a le compte-courant personnel, le compte-courant d'administrateur, et le compte-courant de client. Dans le premier sont portés les versements et les prélèvements, dans le second l'émargement et les jetons de présence, dans le troisième les opérations de bourse qui figurent toujours au crédit, jamais au débit. Or, comme tous les ordres de bourse donnés pour le compte de la Société, doivent être signés de deux administrateurs, on peut en inférer que la plupart des bénéfices vont à leur crédit, tandis que les pertes vont au débit des comptes de la Société.

Quant au dividende réparti aux actionnaires, il a été pour la Société financière au capital de 120 millions, dont nous avons déjà parlé, de 15 fr., cette année, et l'action est cotée fr. 480, c'est donc 3 fr. 11 0/0. — Est-il en proportion avec les risques que court le capital ? — Non ; nous ajouterons que par la série d'opérations où elle se trouve engagée, ladite Société serait impuissante, si elle devait réaliser son actif, à retrouver son capital intégral ; il est immobilisé par les valeurs en portefeuille qu'elle conserve et qui subissent une dépréciation considérable. Cette Société, comme tant d'autres, fonctionne avec les dépôts en comptes-courants qui lui sont confiés, en un mot, elle lutte contre *l'aléa* avec *l'aléa*, mais elle n'a aucune certitude et on ne peut rien présumer de l'avenir.

Prêter sans garantie sérieuse, ou sans contre-partie réelle, sur la simple promesse de gros bénéfices basés sur l'éventualité; entrer en participation dans l'exploitation d'une affaire dans l'espoir d'un droit sur les profits, sans certitude de réussite, et enfin essayer par des combinaisons hasardeuses, ou des calculs que l'avenir et les événements déjouent, d'augmenter un capital par des opérations à termes, tels sont les abus qui ruinent le crédit.

L'idée d'une institution financière doit être de faciliter les transactions, sans vouloir spéculer sur le hasard, ou escompter l'avenir, ce système appartient seulement à quelques fortunes discutables, qui se sont élevées sur les ruines d'autrui.

Nous n'avons cité ici que les opérations normales dans lesquelles

sont susceptibles de s'engager certaines Sociétés] anonymes. Mais il arrive un moment où leur capital immobilisé les rend absolument impuissantes à se dégager; c'est alors qu'on a recours à des moyens sérieux, par les ventes à réméré, les traités, les contrats qui engagent l'actif, avec l'espoir de rentrer en possession du tout, dans un avenir plus ou moins rapproché. C'est, il n'en faut pas douter, l'approche d'une crise fatale; les créanciers ont été durs dans les conditions du prêt, mais ils seront impitoyables pour leur exécution. Le jour où le capital se trouvera absorbé, les administrateurs donneront purement et simplement leur démission, l'assemblée générale nommera un liquidateur, lequel comme dans le fait qui vient de se produire, établira un bilan analogue à celui-ci : — Une Société financière fondée au capital réalisé de 80 millions a fonctionné 20 ans, pour produire dans sa dernière situation un compte débiteur de profits et pertes de 37 millions, c'est-à-dire presque la moitié du capital social !

La spéculation est donc une erreur profonde comme chance de profits pour un établissement de crédit. Quant aux émissions, elles ne peuvent être acceptables que pour les établissements qui fonctionnent avec leurs propres capitaux; c'est-à-dire qui sont assez puissants pour pouvoir en immobiliser une partie, et se priver provisoirement d'un intérêt, pour en récupérer le profit plus tard. La participation directe dans une entreprise ne doit être acceptée par une Société financière, qu'autant qu'elle possède la contre-partie du capital engagé par des gages réels, *mais non par des contrats ne stipulant que des promesses.*

Malheureusement, la plupart des bilans et des rapports livrés à la publicité n'offrent pas ces précieuses garanties aux actionnaires; il y a des promesses, des conjectures, des chiffres considérables comme valeurs en portefeuille à l'actif, et une contre-partie non moins considérable de comptes-courants créditeurs au passif, d'où nous concluons que dans la nécessité d'une réalisation immédiate pour éteindre le passif, on perdrait peut-être 50 p. 0/0 !

Cette hypothèse est pénible, mais il ne faut pas oublier que ce qui fait la force et la valeur d'une maison de banque, c'est le payement à guichet ouvert.

Il y avait en France deux établissements financiers qui se sont maintenus dans la voie étroite, mais sûre des simples opérations portant avec elles leur contre-partie. Le premier seul a su rester dans la limite de ses attributions statutaires. Le second, malgré les précieuses garanties hypothécaires qui lui étaient offertes en gages de ses prêts et la protection de l'État, a cru devoir employer l'excédant de son capital à commanditer un établissement financier, qui

en somme n'était que sa succursale, pour se livrer au hasard de la spéculation. L'expérience a démontré que le premier établissement a marché lentement, mais sûrement et progressivement; il est aujourd'hui un des premiers établissements financiers du monde. Le second non-seulement n'a pas réalisé les bénéfices qu'il espérait, mais il a eu à supporte r l'échec de sa succursale, et à éteindre un passif considérable en joignant à son actif un portefeuille de valeurs, qui de longtemps ne seront négociables qu'à perte.

Dans le premier cas, les administrateurs sont les plus forts actionnaires, et de fait responsables; dans le second cas ils sont nommés par l'État, mais non responsables.

IV

Nous avons tenté dans cette étude, avec des preuves authentiques, de démontrer le danger qu'offre la loi de 1867 sur les Sociétés anonymes, par ses lacunes, et surtout par son manque de précision à l'égard du devoir et des responsabilités qui doivent incomber aux administrateurs. Nous ne reviendrons pas sur la manière dont nous souhaiterions une modification et une application vigoureuse; nous avons défini dans le premier paragraphe la nature de ces obligations.

Cette garantie une fois assurée au prêteur, nous défendons la loi qui consacre la liberté d'association des capitaux. De même que l'association pour la division du travail augmente la production, de même l'association des capitaux peut augmenter le revenu, mais à une condition, c'est qu'ils ne soient pas livrés au hasard de la spéculation.

Ce qui cause la ruine de la plupart des établissements financiers, c'est qu'ils se fondent avec un capital dont le loyer avec les frais généraux leur coûtent 15 à 18 0/0, sans compter les frais de personnel administratif, alors qu'ils n'ont pas d'opération sérieuse, capable de couvrir immédiatement ces frais. La commission de banque est insuffisante, elle compense à peine les risques; de là, la nécessité de créer des débouchés au moyen de participation dans des emprunts, des émissions qui immobilisent pour un délai plus ou moins long, une partie du capital social.

La spéculation pour parer aux pertes devient donc une nécessité en quelque sorte impérieuse ; grace aux sommes importantes dont on dispose, on peut au moyen d'arbitrages compenser dans des opérations à terme, les différences de déport. C'est là un calcul hasardeux, mais généralement mis en pratique.

La nécessité qu'imposent les charges d'un capital dont on n'est que

le dépositaire, de créer des affaires, jointe à la liberté d'action concédée aux Conseils d'administration, rendent ces derniers trop confiants en eux-mêmes, et surtout trop conciliants dans les opérations qu'ils traitent au nom de la Société.

L'idée de Law, l'association des capitaux pour former une Compagnie et fonder des possessions dans l'Inde, était une fortune comme combinaison, par la garantie que présentaient : d'une part, l'État entrant en participation, et d'autre part, la contre-partie, le pays exploitable. Du jour où la combinaison simple devient une série d'idées complexes et d'opérations spéculatives basées sur les données incertaines d'un avenir inconnu, ce fut une ruine qui fit la fortune de l'Angleterre.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet où chaque article mériterait une étude spéciale plus approfondie ; nous avons simplement essayé de démontrer per des exemples probants, que la loi de 1867, en consacrant le principe de la liberté des Sociétés anonymes, favorise aussi les abus, et produit une certaine perturbation dans le crédit public. Dans son sens générique, la liberté est le libre exercice du droit de chacun, qui se limite au droit d'un autre. En matière financière, on inférera de ce principe que le prêteur peut avoir le droit de porter son capital là où il veut, sans que la loi intervienne, cela est vrai, mais de même que pour protéger la liberté, la loi est parfois répressive à l'égard des excès, de même elle pourrait intervenir ici, non répressivement, mais préventivement.

Eu égard au développement considérable qu'a pris le crédit public, grâce à la facilité des communications avec le monde entier et à la multiplication des transactions, il nous semble que la loi prourrait à l'égard des Sociétés anonymes exiger plus de garantie pécuniaire comme apport et plus de responsabilité morale de la part des administrateurs. Elle devrait surtout exercer un contrôle actif sur l'exposition des bilans, au moyen de commissaires-surveillants pris en dehors de l'assemblée et délégués à cet effet, lesquels seraient chargés de présenter aux assemblées générales un contre-rapport.

Ces mesures rassureraient la confiance publique, en éloignant de la plus odieuse des spéculations, celle qui opère sur cette confiance, en mettant en avant des noms offrant quelque notoriété, et qui servent d'enseignes à des institutions financières qui n'ont pas même de surface.

EUGÈNE PETIT.

DU PROJET DE LOI RÈGLANT

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

3e PARTIE (1).

SOMMAIRE. Préoccupations diplomatiques et décisions protectionnistes du conseil supérieur du commerce. — La surtaxe d'entrepôt. — Tarif de la soie et des soieries. — Tarif des laines et lainages. — Tarifs des lins, chanvres et jutes. — Tarifs des cotons. — Conclusion.

PRÉOCCUPATIONS DIPLOMATIQUES ET DÉCISIONS PROTECTIONNISTES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU COMMERCE.

Nous avons eu souvent dans le cours du présent travail à rappeler que, si les auteurs du Projet de Tarif Général des Douanes avaient cru devoir, quant à la doctrine, le placer sous l'invocation de la liberté, ils l'avaient, en revanche, dans la pratique, à peu près constamment élaboré conformément aux données de la protection, et aussi que le désir de satisfaire à l'invitation du ministre du commerce « de penser à laisser une marge aux négociateurs » avait exercé une préjudiciable influence sur leurs décisions.

Mais peut-être avons-nous négligé de fournir à l'appui de nos assertions suffisamment de preuves pour décider sur ces deux points la conviction du lecteur.

Nous lui demanderons la permission, afin de l'édifier définitivement, de retourner de quelques pages en arrière dans l'examen du recueil des procès-verbaux du Conseil et d'y choisir deux exemples qui s'appliquent à deux articles de médiocre importance, nous le reconnaissons,— (le tarif à l'entrée des *marbres sciés* et des *briques*),— mais où les votes du Conseil ont un caractère particulièrement instructif.

« Depuis longtemps, — avait dit dans son rapport M. Gaston « Bazille — « le syndicat des marbriers de Marseille demandait « que les marbres polis et sciés en tranches minces fussent assu- « jettis à un droit plus considérable que le droit actuel de 1 fr. 50 « par cent. kilog. Dans le département du Nord on faisait une

(1) V. les deux premières parties dans les numéros de mai et de juin.

« réclamation analogue quant à l'entrée des écossines (sorte de « marbre commun et dont les carrières se trouvent en Belgique). « Ces réclamations ont été soutenues par deux députés du départe- « ment du Nord. La commission, après une assez longue discus- « sion, vous propose de porter les droits à 2 et à 3 fr. »

Dans la séance du 10 juillet 1876, le Conseil vote les conclusions de la commission.

« C'est un droit bien considérable que vous venez de voter, » — fait observer M. Alexandre Léon. — « Nous avons augmenté le « droit, répond le rapporteur, en partant de cette idée qu'il y a « une grande quantité de marbres qui viennent d'Italie. Nous « avons voulu avoir un moyen de peser sur le gouvernement ita- « lien en augmentant légèrement le tarif des marbres. »

Qu'on ne croie donc pas que ce soit pour accorder au syndicat des marbriers de Marseille, ou aux ouvriers du Nord, la protection qu'ils réclament,— ou bien même pour arrêter le chiffre de notre tarif conformément à l'équité et à nos besoins que la commission ait surtaxé les marbres : — non, — c'est *afin de peser sur le gouvernement italien*. « S'il en résulte un privilége pour les ouvriers de Marseille ou du Nord, et des embarras corrélatifs pour les consommateurs il ne s'y faut point arrêter. — C'est de calculs diplomatiques qu'il s'agit ici.»

« La commission a considéré, — poursuit le rapporteur, — que « les *ardoises* pour toitures étant frappées d'un droit de 4 fr., la « franchise absolue ne se justifiait pas pour les *briques*, les *tuiles* et les « *carreaux de terre*. Il vient de Belgique des quantités considérables « de tuiles et de briques. Elles ne peuvent aller bien loin en France « par suite de la cherté des transports, mais les *ouvriers des brique-* « *teries de nos départements du Nord, réclamaient depuis longtemps* « *contre l'entrée en franchise et demandaient un droit de* 10 *fr. par* « *mille briques*. La commission propose des droits de 1 et de « 2 fr. »

M. Leurent. « Vous proposez un droit qui n'existe pas dans le « Tarif conventionnel, je ferai observer que les mille briques dans « le Nord coûtent habituellement 14 ou 15 fr. Or, un droit de « 2 fr. sur une valeur de 15 fr. alors que la cherté du transport « donne déjà pour l'article une protection très-grande est, à mon « avis un droit en quelque sorte prohibitif; je demande qu'on le « réduise à 1 fr. »

Le droit de 1 fr. est adopté, et les ouvriers des briqueteries du Nord auront vu rabattre leurs prétentions des neuf dixièmes.

Mais sans ces prétentions, qui s'appuient sur une infériorité dans la main d'œuvre (infériorité que l'ouvrier devrait être honteux d'avouer et qu'il n'est pas du rôle du législateur d'encourager) (1) — un des matériaux les plus employés, surtout dans les modestes demeures, ne serait pas frappé d'une surtaxe nouvelle.

C'est ici, — qu'on veuille bien le remarquer, l'application de la protection sous un de ses aspects les plus condamnables, — la consécration, par une faveur spéciale accordée, de l'incapacité ou du manque d'énergie.

Au début de la Restauration, en 1817, un des partisans les plus décidés du système protecteur, M. Morgan du Belloy, terminait un rapport sur une mesure douanière par ces paroles, souvent rappelées depuis «... Votre Commission n'a pu cependant porter « son zèle jusqu'à vous proposer des dispenses d'activité et des « priviléges d'imperfection... »

En 1877 — devant le marché général ouvert à la concurrence universelle, quand il importe de conserver, de conquérir, quand elle nous fait défaut (car elle nous appartient dans la plupart des cas), la supériorité de main d'œuvre, à laquelle en définitive, doit demeurer l'avantage, après avoir invoqué au début, par la bouche de son rapporteur « la concurrence et la liberté, » le Conseil supérieur du commerce a cru devoir accorder aux briquetiers du Nord « ce privilège d'imperfection, » — devant lequel reculaient, il y a soixante ans, les plus fervents adeptes du marché national fermé. — Le contre-sens économique est ici tellement manifeste que ce détail presque insignifiant (quant à sa portée financière) du remaniement de notre Tarif, en prend une sorte de gravité.

On conçoit que le rapporteur de la commission des « industries diverses, » forcé de proposer les résolutions de la majorité et visiblement inspiré lui-même d'idées plus libérales, ait voulu décharger

(1) « M. le comte BENOIST D'AZY. » — Il s'agit d'une importation sérieuse qui s'élève au chiffre de 39 millions de briques. On fait des briques dans toute la France, mais on les fait plus ou moins bien. Les ouvriers belges ont, pour cette fabrication, une habileté que les nôtres en France sont loin de posséder, et on n'arrive à les égaler qu'en se servant de machines. Cela est si vrai que, même dans nos provinces du Sud, on fait venir des briquetiers belges. La brique double s'y vend environ 40 francs au lieu de 11 à 12 francs qui est le prix qu'elle coûte en Belgique. J'en parle avec d'autant plus d'autorité que j'en ai fait venir personnellement des centaines de mille pour les usines que j'ai construites. Les ouvriers briquetiers belges reçoivent un salaire assez élevé ; mais, en les employant, on obtient les briques à un prix de moitié ou du tiers moins cher que lorsqu'on les fait faire par des ouvriers français. Ces ouvriers belges travaillent très-vite. J'ai vu le même briquetier faire 8,000 briques dans un jour! »

sa conscience et sa responsabilité en laissant entrevoir son propre sentiment, par les conclusions que nous transcrivons ici, en le félicitant de les avoir écrites.

« Dans leur ensemble, *les propositions de votre Commission ne « constituent pas une nouvelle étape en avant dans la voie de la liberté « commerciale.* — N'oublions pas, d'ailleurs, que le projet qui nous « est soumis doit servir de base au travail de nos négociateurs... « Les représentants de la France auront sans doute des concessions « à faire puisqu'ils voudront en obtenir de leur côté. *Les tarifs* que « nous vous proposons aujourd'hui *pourront être abaissés,* — *jamais « augmentés...* C'est une considération qui a pesé d'un grand poids « dans nos décisions... »

Entre l'examen si rapide des tarifs relatifs à toutes les industries réunies et celui du tarif des textiles qui a occupé un nombre beaucoup plus considérable des séances du Conseil supérieur, s'est placée une discussion plus intéressante dans ses détours inattendus qu'édifiante dans ses conclusions : « du maintien *en principe* de la surtaxe d'entrepôt » sur les articles du tarif déjà voté ou à voter ultérieurement. Nous en relèverons ici les principaux traits et nous citerons en les abrégeant les opinions des orateurs qui ont pris dans le débat une place principale.

Ce débat, au cours duquel les champions d'une même doctrine n'ont pas laissé que d'échanger entre eux quelques récriminations, a offert deux détails particulièrement piquants. A savoir, au début, l'exposition ex-professo de la théorie *de la compensation* présentée par M. Cordier: Théorie d'où il résulte que, contrairement aux principes de notre droit public qui veut que tous les citoyens soient égaux devant la loi et notamment devant celle de l'impôt, MM. les manufacturiers du Coton, «dont l'importance dans l'économie générale de la France au point de vue du profit qu'en retire le pays par la main d'œuvre comme à celui de la richesse publique est sans égale, » doivent formellement être affranchis de ces charges, au moyen du remboursement qui leur en sera fait à l'aide des droits compensateurs (1) : » Et, à la fin de la discussion, une véritable goguette de paradoxes à laquelle s'est livré M. Pouyer-Quertier, en fournissant, comme preuve de la nécessité d'assurer au Havre, par le maintien de la surtaxe d'entrepôt, toutes les res-

(1) « Je crois que le conseil tout entier, dira plus tard M. Pouyer-Quertier (séance du 17 juillet 1876), est animé d'un sentiment de grande justice à l'égard de toutes les industries et que la base généralement adoptée dans son esprit, *c'est qu'un droit de* 10 *p.* 100 *frappe tous les produits étrangers comme compensation de toutes les charges que nous subissons et des différences qui existent en-*

sources d'un grand marché, cette information que, « quant à lui, « c'est à Liverpool (où la surtaxe d'entrepôt n'existe pas) qu'il va « toujours, depuis quinze ans, faire « ses approvisionnements mon« tant à 50,000 balles de coton et représentant 20 millions. »

DE LA SURTAXE D'ENTREPÔT.

« M. Ozenne. La surtaxe d'entrepôt n'a pas la même action sur « tous les produits. Ainsi, une surtaxe de 3 fr. 60 cent. sur 100 ki« logrammes de soie n'est pas la même chose qu'une surtaxe de 3 fr. « 60 c. sur la laine ou sur le coton. Donc la question ne peut pas se « poser d'une manière générale; elle a besoin d'être étudiée, à mon « avis, suivant la nature du produit.

« D'ailleurs le commerce de la soie est organisé de manière à « avoir presque directement la matière qu'il emploie. La situation « n'est pas la même pour d'autres industries, vis-à-vis desquelles « nous aurons ultérieurement à discuter les effets de la surtaxe « d'entrepôt.

« M. Sévène. Il me semble cependant difficile d'admettre que le « maintien de la surtaxe d'entrepôt aurait lieu sur la soie seule « par le fait de la petite quotité du droit, si elle n'existait pas sur « les autres produits.

« M. Mallet. Cette question ne peut se disuter incidemment, à « propos de tel ou tel produit. Il faut la réserver tout entière.

« M. Ozenne. La surtaxe peut être modifiée, suivant que tel ou « tel droit sera conservé.

« En ce qui concerne la soie, il y a très-peu d'inconvénients; « mais, quant à la laine, pour les laines d'Australie, par exemple, « que se passe-t-il? on importe des laines qui, lorsqu'elles sont à « l'état de suint, perdent jusqu'à 30 ou 40 0/0 de leur poids; il fau« dra voir l'effet qui résulterait de la surtaxe de ces laines.

. . . .

---

tre la fabrication étrangère et la fabrication française... » (P. 385 des procès-verbaux.)

La théorie complète est donc :

1° Que les conditions d'infériorité de la fabrication française doivent être garanties par un droit de douane;

2° Que les filateurs et tisseurs doivent être déchargés des impôts nouveaux.

3° Que les autres citoyens doivent supporter leur propre part d'abord, puis celle des industriels en sus;

4° Et enfin qu'ils doivent se résigner à la surcharge de l'enchérissement produit sur toutes les marchandises similaires par l'élévation du droit de douane.

Nos lords de la Laine, du Fil et du Coton, en fait de priviléges, ne manquent, comme on le voit, ni de logique ni d'ampleur de vues,

« M. Sévène. Nous avons à examiner d'abord la question de « principe.

« M. Feray. Oui, il faut que le principe soit vidé.

« M. Aubé. « Cela est extrêmement important. . . . .

« M. Balsan, *rapporteur*. C'est une question absolument gé- « nérale.

« M. Guillemin. Quel est donc le principe sur lequel repose la « surtaxe d'entrepôt, si ce n'est l'intérêt de la marine?

« M. Pouyer-Quertier. C'est l'intérêt des marchés!

« M. Guillemin. Le tarif, dans l'origine, n'a pas été fait dans « l'intérêt des marchés. J'ai toujours compris que la surtaxe d'en- « trepôt provenait de ce qu'on a dit : Quand un produit arrivera « d'un lieu d'origine, la marine française, qui était alors protégée « dans une certaine mesure, aura l'avantage du fret lointain ; si, « au contraire, on envoie chercher le produit dans un entrepôt « d'Europe, le transport de l'objet qui arrive des pays étrangers « en Europe, autrement dit le fret, aura profité à une marine étran- « gère pour arriver dans l'entrepôt d'Europe.

« Par conséquent la surtaxe d'entrepôt, dans l'origine, était une « protection pour notre marine marchande.

« M. Amé. Dans l'origine, oui, lorsqu'elle était plus pour le na- « vire étranger que pour le navire français ; aujourd'hui la situa- « tion n'est plus la même.

« M. Guillemin. La surtaxe d'entrepôt était une conséquence de « la surtaxe de pavillon.

« M. Amé. Avec cette différence capitale que la surtaxe d'entre- « pôt frappe le pavillon français dans la même proportion que le « pavillon étranger.

« La surtaxe de pavillon protégeait la marine ; la surtaxe d'en- « trepôt protége surtout les grands marchés, ou du moins c'est « dans cet intérêt que les représentants de nos ports de mer, et « M. Ancel particulièrement, l'ont toujours défendue. . . . . . .

M. Mallet, président de la chambre de commerce du Havre, « soutient le maintient des surtaxes d'entrepôt telles qu'elles résul- « tent en particulier du tarif conventionnel actuel. Ces surtaxes « sont extrêmement modérées, puisqu'elles ne représentent généra- « lement, par rapport à la valeur de la marchandise, que 1 à 2 0/0.

« Je commence à dire au Conseil que je n'ai aucun intérêt parti- « culier à leur maintien. Au contraire, mon intérêt personnel se- « rait en faveur de leur suppression, parce que cette suppression « procurerait au grand cabotage un aliment qui lui fait souvent « défaut. . . . .

« Cependant j'appuie très-fortement le maintien des surtaxes « d'entrepôt, parce que je considère que leur suppression serait un « véritable désastre pour nos grands entrepôts et pour nos ports. « Elle ne s'applique en réalité qu'à la quantité de matières néces- « saires pour compléter en quelque sorte l'approvisionnement de « nos ports.. . . . .

« Le jour où l'on saura que l'on peut faire venir des entrepôts d'Eu- « rope les diverses marchandises en payant exactement les mêmes « droits que si on les avait importées directement des lieux de pro- « duction, les négociants importateurs n'auront en vue qu'une « seule chose : envoyer toujours leurs marchandises dans le port « qui leur offrira le plus d'avantages.

« Les entrepôts attirent forcément la marchandise. Non-seulement le grand commerce a un intérêt manifeste à leur maintien, mais je dirai que l'industrie elle-même souffrirait forcément si elle n'avait plus à ses portes de grands entrepôts français. S'il lui fallait aller s'alimenter constamment dans les entrepôts d'Europe, elle aurait à supporter un surcroît de frais d'assurance, de transit, de chargement, de déchargement et autres.

« Beaucoup d'affaires se font aujourd'hui directement, beaucoup d'industriels achètent leurs produits sur les lieux de production mêmes. Il faut un courant continuel de navigation qui permette de charger régulièrement ces navires. Quand nos ports auront cessé d'être de grands entrepôts, les navires ne partiront plus à des intervalles fixes, et l'on ne pourra plus faire venir les marchandises avec régularité comme on le fait aujourd'hui. De plus, nos navires ne seront plus affrétés aux lieux de production pour des ports français, et ils devront revenir sur lest des ports étrangers du continent dans les ports français. Voilà, pour la marine française, une des conséquences du dépérissement des entrepôts.

« Au point de vue du mouvement général, il en résultera encore une perte sensible pour les chemins de fer, dont les transports diminueront, et le Trésor lui-même s'en ressentira. Les marchandises que nous importons dans nos ports servent à l'alimentation intérieure; mais de plus, elles forment un stock qui est à la disposition des nations étrangères : on vient acheter ces marchandises et on les réexporte dans d'autres pays. Quand nous n'aurons plus de grands entrepôts, le mouvement de la navigation s'abaissera dans nos ports ; les droits qui y sont perçus diminueront; nos chemins de fer feront moins de transports et l'on expédiera directement des marchandises des entrepôts anglais sur le port d'Anvers, qui est si admirablement placé pour alimenter le nord de la France.. . . . .

« M. Lalande. Je prends la parole au nom de la chambre de commerce de Bordeaux, que j'ai l'honneur de représenter. Je partage l'opinion exprimée par M. Mallet. Je crois qu'il y a lieu de maintenir la surtaxe d'entrepôt inscrite au tarif conventionnel, mais je pense aussi qu'il y aura lieu de la diminuer graduellement, avec lenteur, avec prudence. Dans tous les cas, la Chambre de commerce de Bordeaux est absolument opposée à une surélévation de cette surtaxe. . . . .

« En ce qui touche les denrées coloniales, nous importons des entrepôts d'Europe moins que nous ne réexportons dans divers pays d'Europe. Ce fait se produit pour presque tous les articles transportés, et notamment pour les cafés. En 1874, nous avons importé environ 5 millions de kilogrammes de cafés, et nous en avons exporté, pour divers pays d'Europe et pour l'Algérie, environ 32 millions de kilogrammes. Il y aurait pour nous le plus grand danger, on le comprend facilement, à ce que les autres pays d'Europe usassent de représailles à notre égard en ce qui concerne la surtaxe d'entrepôt, et loin de retirer un avantage de son élévation, notre commerce aurait à en redouter de funestes conséquences. La situation est exactement la même pour les cotons. Nous réexportons beaucoup plus de coton que nous n'en importons des entrepôts d'Europe. Il en est de même encore pour les poivres, les cacaos et les thés. Le commerce du thé avait été jusqu'ici concentré en Angleterre. Dans ces dernières années nous en avons importé 500,000 kilogrammes et exporté 3 ou 4 millions de kilogrammes.. . . . . .

« M. Aubé (président de la Chambre de commerce d'Elbeuf). Cette surtaxe est indispensable au développement du marché de laines du Havre, si utile lui-même à la fabrique d'Elbeuf. Il s'est fondé par elle, il se soutient par elle; il y a donc un lien de solidarité entre les deux places. Sans la surtaxe d'entrepôt, le marché du Havre périrait; et il nous faudrait acheter à Anvers ou à Liverpool les laines de la Plata qui servent principalement à notre fabrication.

« M. Ozenne. Je suis bien aise de faire connaître au Conseil les dispositions des législations étrangères sur ce point.

« Angleterre, pas de surtaxe.
« Allemagne, *idem*.
« Autriche, *idem*.
« Belgique, *idem*.
« Espagne, *idem*.
« Pays-Bas, *idem*.

« Ainsi, dans ces pays il n'y a aucune espèce de surtaxes d'entrepôt. Je ne prends parti ni pour ni contre; j'expose la situation.

« M. ANCEL. Vous ne prenez pas parti pour, permettez-moi de le faire remarquer. . . . .

« M. GRANDVAL. J'appuie, au nom de la Chambre de commerce de Marseille, la proposition qui a été faite par M. Mallet, du maintien de la surtaxe d'entrepôt. Les relations directes avec les pays lointains seraient gravement compromises si cette surtaxe n'existait pas. Les marchés de l'Angleterre et d'Anvers se développeraient au détriment du marché du Havre, et le marché italien au détriment de Marseille. Je considère la surtaxe d'entrepôt comme étant absolument nécessaire; elle ne l'est pas seulement au point de vue de l'importation, mais encore au point de vue de l'exportation. En effet, les navires qui arrivent directement des pays de production dans nos ports et qui en repartent emportent toutes sortes de marchandises provenant de notre sol et de notre industrie : de là un profit considérable pour le pays tout entier. C'est là un point capital. Si ces navires arrivent à Londres ou à Gênes, au lieu d'aborder au Havre ou à Marseille, c'est en Angleterrre et en Italie, et non en France, qu'ils enlèveront des marchandises pour effectuer leur voyage de retour.

« Par conséquent l'importation directe doit être considérée au double point de vue de la création de nos marchés et de la facilité d'exportation des produits de notre sol et de notre industrie. Si, par de mauvaises mesures, on compromettait le double mouvement général qui se produit à l'abri de la surtaxe d'entrepôt, je ne sais pas si l'on pourrait jamais le rétablir. . . . .

« M. FERNAND RAOUL-DUVAL, *rapporteur*. M. Mallet nous a présenté les mêmes observations que vous venez d'entendre, et la majorité de la commission a simplement exprimé l'avis que, du fait de la surtaxe d'entrepôt, nous nous trouvions déjà dans des conditions d'infériorité réelle au point de vue du coton, et qu'en aucun cas il ne fallait aggraver la situation actuelle.

« Une autre considération a touché la Commission, c'est que la surtaxe d'entrepôt a été établie pour favoriser l'importation directe. Cependant, comme les cotons de l'Inde importés par voie d'Angleterre ou d'autres lieux d'Europe ne sont pas soumis à la surtaxe, il est intéressant de consulter les tableaux des douanes en ce qui les concerne. Eh bien! on constate que, pour les cotons de l'Inde, non frappés de la surtaxe, les importations par voie directe ont augmenté néanmoins, tandis que, par voie indirecte, elles ont diminué . . . .

« Par conséquent il n'est pas démontré que la surtaxe d'entrepôt soit, ainsi qu'on le prétend,, si nécessaire au développement de

l'importation directe, puisque voici une matière qui, sans son influence, voit ses importations directes augmenter considérablement, et au contraire ses importations indirectes diminuer.

«Je me borne à exprimer le regret qu'il résulte du fait de la surtaxe d'entrepôt sur les cotons américains une petite infériorité pour notre industrie cotonnière, et je demande qu'il continue à y avoir exemption de surtaxe pour le coton des Indes. . . . .

« M. Feray. Il est certain que la surtaxe d'entrepôt est une cause d'infériorité pour l'industrie cotonnière française. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'industriels qui en souffrent plus que moi, eu égard à la quantité qu'ils emploient. J'importe du coton de la Nouvelle-Orléans, venant de Liverpool, et du coton d'Égypte, venant également de Liverpool, parce que les qualités supérieures dont je suis obligé de me servir ne se trouvent plus en Égypte à partir d'une certaine époque de l'année, et qu'il n'y a plus qu'un endroit où l'on puisse s'en procurer, c'est Liverpool. Je déclare cependant que je ne voudrais pas, malgré le soulagement qui résulterait pour moi de la suppression de la surtaxe d'entrepôt, nuire à la marine marchande de mon pays. . . . .

« M. Cordier. *En ce qui nous concerne, nous soutenons bien haut que notre seule préoccupation est de rechercher quelle est la somme des charges réelles, effectives, qui nous incombent dans l'état actuel, et de n'en réclamer uniquement que la compensation; autrement dit, de ne faire que la répétition des charges fiscales qui frappent les éléments du travail.* Personnellement j'ai toujours répudié l'idée qu'on attache à ce mot de *protection.*

« J'ai déclaré que je n'avais pas besoin de protection et que je me sentais assez fort pour affronter la lutte, si les conditions de la concurrence étaient égales entre nous et les Anglais, et *j'ai ajouté que si l'on nous dégageait de certains impôts, je demanderais parallèlement la suppression de la protection qui y correspond.*

« Cela posé, je dis que la surtaxe d'entrepôt, en ce qui concerne le trafic des ports, a un caractère essentiellement protecteur; je maintiens qu'elle ne répond pas du tout à cette corrélation que j'indiquais tout à l'heure, celle des charges tangibles, lesquelles sont des impôts. Cette surtaxe est une prime, une commission, comme on dit en termes de commerce, et cette commission à combien s'élève-t-elle? M. Mallet a déclaré qu'elle ne dépassait pas 2 à 2 1/2 p. 0/0. Mais la plupart des grandes opérations commerciales ne se chiffrent pas souvent à plus de 1 1/2 p. 0/0 de commission. Et cela, à raison de quoi? Est-ce à raison de services sérieux rendus sous des formes quelconques au cours des transactions?

« Ici, quels sont les services rendus? On n'a d'autre peine que celle d'opérer un emmagasinage qui se paye. J'aurais même à rechercher si les ports qui arborent si facilement la doctrine du libre échange, — si, dis-je, ces ports ont des aménagements en rapport avec ces prétentions! Les négociants ont-ils fait tout ce qu'il faut, dans ces ports, pour recevoir, décharger et recharger les marchandises avec le moins de frais possible! Pour ma part, je ne le crois pas . . . .

. . . .

« *En ce qui concerne cette grande industrie textile du coton, dont j'aurai soin de faire connaître le rôle et l'importance dans l'économie générale de la France au point de vue du profit qu'en retire le pays par la main-d'œuvre comme à celui de la richesse publique, je dis que vous avez tellement serré la situation, que je défie nos négociateurs futurs d'arriver à faire une concession quelconque.*

« *Ceci étant établi, je ne m'oppose pas à la surtaxe d'entrepôt; au besoin, je l'appuie;* mais je vous demande de prendre acte des considérations que j'ai fait valoir, *et quand nous arriverons au dernier chapitre de notre tarif, je vous ferai des propositions en ce qui concerne le coton filé.* . . . , ... , ...

« M. Ancel. L'intérêt de la marine marchande n'est pas aussi intimement lié qu'on paraît le croire à la question de la surtaxe d'entrepôt, dont, pour ma part, je suis partisan. . . . .

« Au moyen de la surtaxe d'entrepôt, il arrive à Marseille, au Havre et même à Bordeaux beaucoup de marchandises qui, si la surtaxe d'entrepôt n'existait pas, n'y viendraient pas, j'en suis intimement convaincu, mais elles viennent par navires anglais, américains, allemands aussi bien que par navire français. Grâce à la surtaxe d'entrepôt, le port du Havre notamment est devenu un marché de café très-important. Supprimez la surtaxe d'entrepôt, et vous verrez le Havre, comme marché à café, fondre graduellement mais rapidement . . . .

« Pour ma part, je me borne à vous dire ceci : « Vos ports, vos marchés maritimes ont prospéré sous l'influence du régime actuel. Eh bien n'y touchez pas. » — J'ai parlé spécialement du café; je crois que l'industrie, en général, n'en souffrira pas beaucoup. La surtaxe d'entrepôt n'est véritablement pas une lourde charge, et l'intérêt du consommateur est nul dans la question. — Je termine en exprimant ma satisfaction de voir la plupart des industriels qui se trouvent au milieu de nous, consentir à cette légère différence de charge qui résulte pour eux de cette surtaxe. J'insiste donc sur son maintien, d'autant plus que je n'aperçois pas l'inconvénient qu'on prétend qu'elle cause au point de vue de l'exportatation. M. le Président de la Chambre de Bordeaux citait même tout à

l'heure des chiffres qui prouvent que la surtaxe d'entrepôt permet la réexportation sur une très-grande échelle.

« M. Alexandre Léon. Ce n'est pas la surtaxe d'entrepôt qui la permet. Elle se fait malgré elle.

« M. Ancel. En tout cas elle ne l'empêche pas, c'est tout ce que je veux dire. . . . . , ...

« M. Guillemin. En présence de l'opinion des représentants des ports, pour laquelle nous devons avoir une grande considération, parce qu'ils sont plus au courant que nous de la situation et des nécessités de leurs marchés, je n'attaque pas la surtaxe d'entrepôt. Je veux seulement constater qu'il ne s'agit pas d'une protection pour la marine marchande, mais d'une protection au commerce maritime de nos ports. J'insiste pour qu'il soit formellement constaté que c'est une protection que réclament les marchés, pour ne pas dire les négociants de nos grands ports.

« M. Alexandre-Léon. Je suis partisan du libre échange, mais il y a un libre échange que je ne voudrais pas faire, c'est le libre échange de la protection ! Les industriels nous proposent très-franchement, très-loyalement de nous accorder certaines protections, à la condition que nous leur en accorderons d'autres.

« Ce système compensateur, qui n'est qu'une manière gracieuse de faire avaler la pilule de la protection à ceux qui croient que le libre échange est le meilleur régime commercial, me paraît agréable pour ceux qui voudraient obtenir des compensations réelles. Je demande qu'il soit pris acte de cette double déclaration de M. Ancel que les intérêts de la marine marchande n'ont pas grand'chose à voir dans la question des surtaxes d'entrepôt, et que, s'il défend les surtaxes, c'est surtout pour sauvegarder le marché français des cafés ; mais je soutiens qu'en thèse générale, les surtaxes d'entrepôt ne peuvent que nuire à notre industrie et ne protégent nullement notre commerce, à moins qu'on n'envisage cette question toute spéciale des cafés.

M. Ancel. Il a été décidé que les questions spéciales seraient réservées et qu'on ne discuterait que le principe.

« M. Alexandre Léon. Je n'ai pas l'intention d'aller au fond de la question; je sais que je serais en minorité; mais je tiens à établir qu'on ne pourra pas dire que l'unanimité de ceux qui représentent ici les intérêts des ports de mer réclament le maintien des surtaxes d'entrepôt. Je demande, pour ma part, la suppression des surtaxes d'entrepôt, parce que j'ai la conviction que, si elles semblent en apparence conserver quelque mouvement à nos marchés, cettte apparence ne pourrait se justifier qu'en ce qui touche l'article spécial des cafés. En réalité, elles nuisent à l'ensemble de

notre industrie et servent de prétexte à ceux qui nous réclament des protections. Comme je ne veux pas accorder à l'industrie une protection superflue, j'ai cru devoir motiver mon vote en faveur de la suppression des surtaxes d'entrepôt (1). . . . .

. . . .

« M. Dauphinot. Je ne laisserai pas terminer cette discussion sans protester contre les surtaxes d'entrepôt.

« J'ai compris que M. Cordier disait que, dans le cas où elles seraient maintenues, il faudrait en tenir compte dans l'établissement des tarifs pour le coton. — En ce qui touche l'industrie que je représente, je proteste contre toute espèce de surtaxe. Je me demande à quoi servent les surtaxes. J'y vois une aggravation de frais, et pas autre chose.

« M. Pouyer-Quertier. Je répondrai à M. Dauphinot que « j'exerce la même industrie que lui, et que, tout en travaillant la laine, je fais aussi le coton. Eh bien, je soutiens énergiquement le maintien de la surtaxe d'entrepôt partout où elle existe. Nous avons un immense intérêt à conserver des marchés en France, et M. Dauphinot tout le premier sait qu'il n'est pas toujours commode d'aller acheter à l'étranger sa matière première. Au point de vue de la conservation de nos marchés, nous sommes, vis-à-vis de l'Angleterre, dans une situation d'infériorité à cause de la différence du fret dans les deux pays. En Angleterre, tous les navires

---

(1) Dans une autre séance (celle du 18 juillet 1876) et à propos du coton. M. Alexandre Léon s'est exprimé, au sujet de la surtaxe d'entrepôt, en termes encore plus énergiques et plus convaincus.

« Comme armateur, je constate que la marine française n'a aucun intérêt dans la question. La surtaxe de pavillon pouvait être une protection pour la marine; mais la surtaxe d'entrepôt ne lui fait rien. Si vous rétablissiez la surtaxe sur les cotons de l'Inde, vous augmenteriez peut-être l'importation directe; mais ce serait au bénéfice unique du pavillon étranger. Que l'industrie ne dise donc pas que c'est dans l'intérêt de la marine qu'elle se résigne à subir le lourd fardeau de la surtaxe. On prétend que ce n'est pas pour sauvegarder la marine, mais pour constituer de grands marchés. On oublie que les grands marchés sont là où est la grande consommation. Plus vous faciliterez l'accès du marché du Havre, plus vous en ferez un grand marché Au point de vue des marchés. la surtaxe est une absurdité..... (Réclamations diverses.) Je qualifie une mesure; je ne dis rien des personnes et des opinions, que je respecte profondément. Je maintiens que la surtaxe, comme moyen économique d'accroître nos marchés ou de développer notre marine, est une absurdité. J'ajoute que si cette surtaxe est votée, c'est parce qu'il plaira à l'industrie de faire dans cette question, je vais encore me servir d'un gros mot, du don-quichotisme. (Oh! oh!) Je discute avec une certaine animation, parce que je crois que nous sommes absolument dans le faux. Nous devons nous préoccuper de développer nos marchés et de protéger notre marine. Or nous ne faisons rien qui favorise notre marine, et nous faisons quelque chose qui va à l'encontre du développement de nos marchés. . . . . » — (Procès-verbaux, p. 409.)

anglais trouvent, en arrivant dans les ports, un fret de sortie qui n'existe pas en France : c'est ce qui fait, par exemple, que tout ce qui se transporte d'Australie en France va à Liverpool, parce que les navires qui y arrivent sont certains d'y rencontrer un fret de sortie ; c'est ce qui fait aussi que ce fret de sortie y est toujours meilleur marché qu'au Havre. Si les surtaxes d'entrepôt disparaissaient, ne songez pas à avoir des marchés chez nous : les marchés seront Liverpool et Londres, et le Havre n'existera plus. C'est donc le marché français qui est engagé dans la question, c'est le mouvement commercial français, car il y a avantage pour tout le commerce français, sans exception, à avoir des navires qui puissent charger ses produits et les exporter. Nous commettrions une erreur fatale en détruisant les marchés que nous possédons et qui ne sont déjà pas trop considérables. La prospérité de Liverpool vient de ce qu'on peut y réaliser en un jour ce qui ne serait vendu au Havre qu'en quinze jours peut-être, attendu qu'on est toujours sûr d'y trouver acheteur. Toutes les Chambres de commerce des ports maritimes demandent aussi que ces surtaxes soient maintenues ; la Chambre de commerce de Marseille voudrait plutôt les voir aggravées que réduites.

« Nous sommes en présence d'intérêts si considérables que, *si nous en avions le droit, nous réclamerions une compensation. Quand on compare les industries entre elles, on doit tenir compte des droits qui pèsent sur la matière première. Il ne faut pas que les laines qui arrivent au Havre puissent passer à travers la France sans rien payer*... (1) »

. . . .

« M. Sévène. Nous faisons la même déclaration que M. Dauphinot a faite en ce qui concerne les laines, c'est-à-dire que nous voterons contre la surtaxe d'entrepôt.

« M. Tézenas du Montcel. Je serais disposé à voter cette surtaxe, mais à la condition qu'on ne nous demandera pas, en compensation, une augmentation de protection sur les cotons filés. M. Cordier nous a dit que la surtaxe d'entrepôt était une charge. Est-ce une charge, est-ce un avantage? On ne sait vraiment auquel entendre.

« M. Pouyer-Quertier. C'est toujours un avantage que de pouvoir choisir et acheter la marchandise en France, plutôt que d'être obligé d'aller à Liverpool. Depuis quinze ans j'ai été forcé d'acheter à Liverpool plus de 50,000 balles de coton, représentant

(1) Nous avouons ne pas saisir ici la véritable pensée de l'orateur dans cette appréciation inattendue du *transit*. Mais puisque ses collègues n'ont pas jugé à propos de le prier d'expliquer ses paroles, il ne nous appartient pas de lui en demander compte.

20 millions au moins. Quand il y a une différence de prix, je donne la préférence au marché étranger, surtout si j'y trouve une meilleure marchandise. Lorsqu'il y a 10,000 balles de coton d'Égypte à Marseille, il y en a 150,000 à Liverpool. Il faut douze jours pour faire venir la marchandise de Marseille au Havre, tandis qu'elle nous arrive de Liverpool en trois jours.

« M. GUILLEMIN. A quoi sert donc la surtaxe d'entrepôt, puisque vous trouvez avantage à vous approvisionner à Liverpool?

« M. POUYER-QUERTIER. Elle maintient les marchés intérieurs.

« M. GUILLEMIN. Elle ne maintient rien du tout, puisque vous dites qu'il n'y a pas ou presque pas de marché à Marseille.

« M. POUYER-QUERTIER. Je ne puis aller à Marseille chercher de la marchandise qui payerait un fret bien plus considérable que celle que je tire de Liverpool.

« M. GUILLEMIN. Qu'est-ce que la surtaxe d'entrepôt peut avoir à faire avec cela? Vous êtes très-habile négociant et très-habile industriel. Vous achetez au meilleur marché et vous vendez le plus cher possible. Mais la surtaxe d'entrepôt est en dehors de tout cela.

« M. TÉZENAS DU MONTCEL. M. Pouyer-Quertier ne peut pas demander une compensation pour une chose qui, suivant lui, est un avantage pour son industrie.

« M. GUILLEMIN. M. Pouyer-Quertier votera pour, et il a plaidé contre!

« M. LE MINISTRE PRÉSIDENT. Le Conseil supérieur pourrait se prononcer sur le *maintien de la surtaxe d'entrepôt comme principe, étant réservée la question de savoir si on maintiendra les exemptions qui existent aujourd'hui*. (C'est cela! c'est cela!) Il me semble résulter des avis qui ont été exprimés que la majorité se prononcera pour le maintien de la surtaxe d'entrepôt comme principe. Alors nous pourrions admettre que, pour les articles du tarif général déjà votés, la situation actuelle sera conservée; et quand nous arriverons aux textiles, sur lesquels on n'a pas encore statué, on pourrait dire, en votant les articles spéciaux, particulièrement le coton, si on entend maintenir les exceptions existant aujourd'hui ou leur appliquer la règle générale résultant du vote du Conseil supérieur . . . .

« Le Conseil supérieur, à la majorité de 19 voix contre 9, se prononce pour le maintien de la surtaxe d'entrepôt comme principe (1).

(1) Procès-verbaux du Conseil supérieur, p. 287 à 403.

TARIFS DES TEXTILES.

Les rapports sur les tarifs des textiles, confiés à MM. Fernand-Raoul Duval et Balsan, sont, comme nous l'avons dit déjà, précédés d'un Rapport général leur servant d'introduction et destiné à faire connaître d'après quels principes et quelles vues d'ensemble ces tarifs ont été élaborés.

Avant d'en arrêter les termes, les deux rapporteurs ont voulu se rendre dans les districts manufacturiers de l'Angleterre pour y étudier sur place les ressources et les forces des établissements britanniques similaires des nôtres. Cette résolution, qu'ils ont poursuivie jusqu'à son plein accomplissement, prête une autorité toute particulière à leur travail, conçu, d'ailleurs, avec une remarquable sagacité de vues et rédigé avec un véritable talent.

Ce rapport général débute par l'exposition des motifs qui ont décidé la Commission des textiles à considérer les chiffres du tarif conventionnel comme des *maxima* ne devant jamais être dépassés dans le tarif général futur.

« Ces motifs, » dit le rapport, « sont puisés : 1° dans la comparaison entre l'état de la France avant 1860 et son état actuel ;

« 2° Dans les résultats dus au régime économique où se sont « écoulées ces seize dernières années ;

« 3° Dans la comparaison des conditions de production de la « France et de celles des nations en concurrence avec elle, particu-« lièrement de l'Angleterre, pays qu'on peut, à bon droit, dans la « plupart des branches, considérer comme le plus avancé en fait « d'industrie et de commerce ;

« 4° Dans l'étude comparative de nos tarifs douaniers et de ceux « des autres nations.

Ce cadre nous a paru heureusement tracé et nous avons suivi avec un vif intérêt les développements dont les rapporteurs l'ont rempli.

« Si nous examinons l'état de la France avant 1860, dit le rap-« port, et l'état actuel, on ne saurait, sans être aveugle ou partial, « nier que d'immenses progrès aient été réalisés, particulièrement « en ce qui concerne les forces productives du pays... Ainsi nos « chemins de fer, un des instruments les plus puissants mis au « service du commerce et de l'industrie moderne ont plus que dou-« blé : de 9,100 kilom. en exploitation au 1er janvier 1860, il se « trouve porté en mai 1876 à 22,000 kilom. Le mouvement des « voyageurs et des marchandises a augmenté dans une proportion « plus forte encore ; et de 20 millions de tonnes en 1859, il s'est « élevé en 1875 à 57 millions. — Malgré l'élévation de nos taxes « postales, lourdement aggravées depuis la guerre, la circulation à

« l'intérieur de la France a passé de 263 à 350 millions pour les « lettres, et de 179 millions à 368 pour les imprimés. — Nos lignes « télégraphiques ont été étendues de 15 mille à 50 mille kilom., « sans compter celles que la perte de l'Alsace et de la Lorraine « nous ont enlevées. — Les quantités de houille extraites des mines « françaises se sont élevées de 7,482,000 tonnes en 1859 à 16,950,000 « en 1875. Les importations ayant augmenté en même temps le « total des houilles mises à la disposition de la consommation fran-« çaise a passé de 13 millions de tonnes à plus de 24 millions. — « La production de nos usines métallurgiques, arrêtée en 1859 « pour la fonte, à 854 mille tonnes, et pour les rails et fers mar-« chands à 533 mille tonnes, ont été portés en 1875 à 14 cent mille « tonnes pour la fonte, et à 870 mille tonnes pour les fers. — Les « aciers de forge et Bessmer ont passé de 19 mille tonnes à 251 « mille 637 tonnes, etc.

« Les résultats du *régime économique inaugurés en* 1860 sont évi-« dents. Le progrès commercial et industriel de la France peut se « résumer dans ce fait que, pendant les *trois dernières années qui « ont précédé le nouveau régime économique*, 1857-1858-1859, pour le « commerce spécial, le montant de nos importations annuelles a « été, en moyenne, de 1,690 millions, et celui des exportations de « 2,006 millions, soit ensemble 3,696 millions, tandis qu'en 1873-« 1874 et 1875, malgré nos désastres et la perte d'une des plus « industrielles, des plus riches et des plus productives de notre « territoire, l'Alsace-Lorraine, nos importations moyennes an-« nuelles ont été, toujours pour le commerce spécial, de 3,578 « millions, et nos exportations de 3,887 millions ; soit ensemble : « 7,465 millions, représentant une augmentation de plus de 100 « pour 0/0 sur la période antérieure au traité de commerce. »

Comme on le voit, les rapporteurs de la Commission des textiles ont cru devoir suivre les errements historiques du ministère du commerce et, avec lui, prendre leurs termes de comparaison dans l'année 1859, comme étant celle qui *précédait immédiatement « l'inauguration de la réforme économique,* » tandis que le véritable point de départ à choisir eût dû être (nous ne nous lasserons pas de profiter de chaque occasion de le répéter), l'année 1847, dernier millésime de la pleine souveraineté du régime protecteur ; ou plutôt l'année 1849, celle de 1848 n'ayant été marquée par aucune modification importante de nos tarifs.

Si les honorables rapporteurs, dont le dessein était assurément de montrer le progrès de notre production et de nos échanges, se développant en raison directe du degré de libéralité de nos tarifs, se fussent reportés de dix ans en arrière et eussent pris pour cha-

cun des éléments de leur tableau comparatif les chiffres de 1849, ils eussent constaté qu'à cette époque la quantité de houilles extraite de nos mines, par exemple, était, non pas de 7,482 tonnes, mais de 5,153,204 tonnes seulement; que la production des fers n'était pas de 533,000 tonnes, mais bien de 376,687 tonnes, que notre commerce spécial était, non pas de 3,696 millions, mais de 1,675 millions, chiffre dans lequel nos exportations entraient pour 719 millions seulement. Ils eussent reconnu qu'à suivre les effets de la réforme depuis son début jusqu'à l'époque présente, le progrès n'était pas « *de plus de cent,* » mais bien *de plus de deux cent pour cent*, et que cette réforme, *inaugurée* sans bruit, en 1849, avait, à dix ans de date, accru en 1859 ce même commerce spécial non pas de cent pour cent, comme de 1869 à 1875, mais de cent cinquante pour cent.

La conclusion du rapporteur demeure la même, et aussi décisive, après cette rectification; mais les considérants qui l'appuient en sont singulièrement fortifiés.

« En étudiant en détail, disent MM. Raoul Duval et Balsan, « pour les différentes industries textiles des trois royaumes, les « éléments des prix de revient, — main-d'œuvre, combustible, « impôts, coût de premier établissement,—nous avons pu constater « qu'il n'y a pas au total un écart de plus de 3 à 4 0/0 au détriment « du producteur français par rapport au producteur anglais, — « écart compensé dans bien des cas, sur notre marché intérieur, « par les frais de transport, de commission, de change, etc.

« Le combustible est à meilleur marché en Angleterre; mais la main-d'œuvre est sensiblement plus élevée. Les salaires sont plus considérables, et la durée effective du travail moindre : (57 heures en Angleterre, 72 en France). Quant aux impositions de l'Etat ou des localités les charges sont, pour l'industrie, au moins égales sinon plus lourdes.

« A côté de ces éléments spéciaux, chiffrables, du coût des divers éléments mis en œuvre, nous devons ajouter que nous en avons constaté d'autres, dont on ne peut saisir exactement les divisions, mais *dont l'ensemble a une si grande influence sur l'économie générale que les premiers sont comme accessoires*; et pour ceux-ci, encore aujourd'hui, nous le déclarons, *l'Angleterre a une incontestable supériorité sur la France.*

« Une abondance extrême de capitaux (produite, en partie, par les restrictions apportées à l'acquisition des terres), qui fait accepter des emplois de fonds moins rémunérateurs qu'en France, et ouvrent à l'industrie de précieuses ressources.

« Une harmonie, une pondération remarquables entre les forces

productives et les forces commerciales, qui assurent à une marchandise fabriquée dans de bonnes conditions économiques, un écoulement certain, rapide et généralement avantageux.

« Une puissance acquise de vieille date, la réforme accomplie en 1846, datant de plus de trente années.

« De grandes facilités légales pour la formation de sociétés de commerce.

« *L'avantage, au point de vue industriel, des conditions législatives qui, par la loi sur les héritages, permettent de maintenir intactes, pendant plusieurs générations successives, la propriété des établissements dans une même famille.*

« L'extension au dehors, par *la colonisation* de la race et des productions du pays. »

Nous voudrions provoquer ici l'attention du lecteur (le procès-verbal du Conseil supérieur nous apprend que celle du Conseil ne s'y est pas arrêtée un instant) sur les dernières considérations que nous venons rapporter, — à savoir l'influence quant à la prospérité et le développement commercial britanniques « de la « *loi sur les héritages* » et de « l'extension au dehors, *par la colonisation* de la race et des productions du pays. »

La Chambre de commerce de Paris dans une délibération très-sommaire et sans conclusions précises (février 1875), — celle de Bordeaux, dans une lettre très-développée, et par le fond comme par la forme d'un ordre tout à fait supérieur, (décembre 1874), — celles de Rouen, du Havre, de Roubaix, d'Épinal, de Narbonne, de Montpellier, de Saint-Étienne (1), — en des termes plus ou moins explicites, — avaient déjà abordé cette question (la Chambre de Bordeaux l'a seule véritablement traitée) et indiqué le rôle que la liberté de tester joue dans la transmission directe et intégrale des établissements industriels et dans les dispositions de la jeunesse vers les voyages outre-mer et les fondations coloniales.

Nous estimons qu'il est regrettable, nous regrettons du moins vivement pour notre part, qu'en une occasion aussi solennelle que celle de la refonte de notre régime de douanes et de l'examen de notre système économique tout entier au sein d'un corps aussi considérable que celui du Conseil supérieur de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, de telles questions aient pu passer absolument inaperçues.

Ces questions, soulevées depuis deux ans déjà dans certains

(1) Réponses des Chambres de commerce à l'article 42 du questionnaire ministériel « sur les moyens de développer notre commerce extérieur, » 1874.

centres industriels, questions qui touchent aux fondements même et à l'avenir de la société française, nous avons essayé de les traiter ailleurs (1), et nous n'avons pas la pensée même de les effleurer ici. Mais il nous était impossible, puisque nous en rencontrons l'indication dans le rapport de MM. Raoul Duval et Balsan, de ne pas témoigner notre étonnement de les voir occuper trois lignes seulement du volume de 466 pages des procès-verbaux du Conseil, tandis que la discussion de tel détail de la tarification d'un numéro spécial des filés de coton en occupe dix ou douze.

Après le résumé des conditions générales d'où résulte, pour l'Angleterre industrielle, une supériorité préalable vis-à-vis de la France, le rapporteur aborde les détails techniques.

« L'outillage anglais est plus complet et plus perfectionné que le nôtre.

« La multiplité des chemins de fer est plus grande; — les services qu'en attend l'industrie sont plus nombreux, plus exacts, plus efficaces; une invariable ponctualité dans les livraisons en est le caractère principal.

« Dans les ports, une meilleure organisation, plus de procédés, d'engins et d'agents pour assurer l'arrivée, le départ, le chargement et le déchargement des navires; — une supériorité de manutention, qui laissent à longue distance les services analogues en France.

« *Nos droits de douanes*, s'empressent d'ajouter les auteurs du « rapport, *compensent largement ces désavantages*. — Mais, en adop-« tant les chiffres du tarif conventionnel pour les inscrire au tarif « général, ce ne sera *qu'avec une certaine réserve, au moins à bref* « *délai, qu'on devra consentir à des réductions trop considérables sur* « *un grand nombre de ses articles.* »

La réserve des rapporteurs en cette rencontre donne un prix particulier aux propositions qui terminent leur travail et aux considérations sur lesquelles ils s'appuient.

La commission propose « l'homologation comme tarif général « du *tarif conventionnel*, qui n'en restera pas moins l'*un des plus* « *restrictifs en usage*, si on le compare, en effet, aux tarifs des au-« tres nations industrielles et commerçantes, la Belgique, l'Alle-« magne, la Suisse, l'Italie. — Notre tarif conventionnel, par le « *nombre des objets soumis aux droits de douane, par leurs multiples* « *classifications, par l'élévation de ces chiffres*, — PARTICULIÈREMENT EN

---

(1) *Les lois de succession appréciées dans leurs effets économiques par les Chambres de commerce de France*, 1875. (Dentu, Palais-Royal.)

« CE QUI TOUCHE LES FILS ET TISSUS DE LIN ET DE COTON, *est certaine-*
« *ment un des plus compliqués et des plus protecteurs.* C'est vous dire
« qu'il présentera encore des éléments nombreux de simplifica-
« tions et de réductions, auxquelles il sera de l'intérêt du pays de
« consentir vis-à-vis des nations qui nous feraient des concessions
« analogues. »

Les rapporteurs, après avoir consigné dans leur travail cette remarque importante « que les charges de la guerre n'ont accru « que dans des proportions très-modérées les prix de revient de la « plupart des usines françaises, » concluent en demandant — la « *suppression de l'impôt sur la petite vitesse, — la réduction des* « *taxes postales, — l'introduction en franchise de la houille, des ma-* « *chines, des outils et tout ce qui constitue des matières premières ou* « *des instruments de production ; — l'extension de l'instruction pri-* « *maire, — le développemeut des chemins de fer, — l'amélioration de* « *notre outillage national, et notamment de celui des ports.* — Ces pro- « grès accomplis marqueront les étapes vers l'établissement d'un « tarif de douanes purement fiscal. »

« La concurrence intérieure, font remarquer avec une grande « justesse MM. Raoul Duval et Balsan, — est insuffisante à déter- « miner le prix *normal* des produits (terme corrélatif du tarif *fis-* « *cal*). Il est indispensable que la concurrence extérieure vienne « obliger les producteurs français à être sans cesse en éveil sur les « économies à réaliser. Sans elle, peu à peu, on reste en arrière, « et cela, souvent, sans aucun profit pour le producteur. »

Nous sommes, pour notre compte, pleinement d'accord avec les honorables rapporteurs quant au but : à savoir l'établissement d'un *tarif fiscal* laissant toujours l'accès à l'exemple et à l'aiguillon du dehors, — et assurant le *prix normal* des produits. — Mais nous différons sur le nombre des étapes, c'est-à-dire des stations à parcourir pour toucher au but. Nous croyons opportun à la fois et facile de nous y porter d'un seul coup, sans étapes, sans stations, sans calculs diplomatiques, sans concessions de détail et surtout sans « majorations transitoires. » — C'est sur quoi nous trouverons occasion de nous expliquer plus tard.

Nous citerons encore textuellement les conclusions du rapport de MM. Raoul Duval et Balsan, d'abord parce qu'elles sont conçues dans un excellent esprit et ensuite parce qu'elles nous paraissent précieuses à rapprocher de quelques-uns des votes qui ont suivi.

« Si vous adoptez les conclusions de votre commission, nous

avons la confiance que non-seulement notre industrie ne sera pas atteinte, mais que, sachant le sens dans lequel elle devra dorénavant marcher, elle se développera au contraire dans les seules voies réellement fécondes et profitables à tous.

« Elle ne cherchera plus sa prospérité à l'abri de droits de douane exagérés, mais en s'appuyant sur des conditions de vitalité propre, c'est-à-dire en se plaçant et se développant à l'avenir, là où les conditions de création et d'exploitation, sous le rapport des matières premières, des mains-d'œuvre, des combustibles, des transports et des débouchés, se présenteront incontestablement favorables, et en employant ensuite tous les éléments avec l'esprit de persévérance, d'ordre, d'économie et aussi d'énergie, pour lequel la France ne le cède heureusement à aucun autre pays.

« Pendant cette période nouvelle de progrès et de marche en avant où votre commission croit que notre intérêt est d'entrer résolûment, les générations laborieuses s'éléveront, sachant qu'elles doivent compter avant tout non sur des réformes sociales ou sur des théories politiques impuissantes à améliorer efficacement leur sort, mais sur leurs capacités, sur leur instruction, sur leur assiduité au travail.

« Tous, ouvriers manufacturiers, négociants, concourant au même but et se soutenant les uns les autres, donneront aux industries réellement viables la force productrice, l'économie de fabrication, les débouchés, cet heureux équilibre, en un mot, que plusieurs branches, celle de la soie notamment, possèdent déjà dans notre pays, et assureront à notre activité industrielle et commerciale ses véritables bases.

« Vous élevant, Messieurs, au-dessus d'intérêts personnels souvent peu clairvoyants, vous préoccupant uniquement du bien de tous, vous aurez, en maintenant à notre commerce et à notre industrie les larges voies de la liberté, fait une œuvre utile; car nous avons la confiance que vos avis indépendants et vos délibérations éclairées pèseront d'un grand poids sur les décisions des représentants du pays et du gouvernement, toujours soucieux d'assurer, avec l'égale répartition des charges de l'Etat, la grandeur et la prospérité de la France (1). »

Quatre rapports spéciaux sur la soie, la laine, le lin, le chanvre, la jute et enfin sur le coton, suivent le rapport général dont nous venons de nous occuper.

Tous, bien que sommaires, sont instructifs; mais le dernier, ce-

(1) V. le texte de ce Rapport général présenté au nom de la Commission des textiles. — Procès-verbaux du Conseil supérieur. P. 73 et suivantes.

lui sur les cotons, prend, en raison des détails de comparaisons des deux industries française et anglaise entre lesquelles le rapporteur, M. F. Raoul Duval, multiplie les rapprochements, une importance particulière.

Divisant son travail en trois parts : *Matières prèmières, fils et tissus*, le rapporteur explique, quant à la matière première et quant à la franchise dont elle jouit, que la seule exception qui existe à cette franchise absolue, la surtaxe de 3 francs sur les cotons d'Amérique puisés dans les entrepôts européens, est une cause d'infériorité pour nos manufactures vis-à-vis leurs rivales qui peuvent s'approvisionner librement partout, et il émet le vœu que la franchise soit étendue à tous les cotons indépendamment de leur provenance.

Le rapporteur constate en même temps que néanmoins cette surtaxe ne pèse pas trop gravement sur les prix du marché du Havre comparés aux prix du marché de Liverpool. S'il voit une différence marquée à l'avantage de cette dernière place, ou plutôt des manufactures anglaises, c'est dans la célérité supérieure du transport de la matière première, du port où elle débarque jusqu'à la fabrique qui doit l'employer. Il suffit d'un jour pour la faire arriver du pont du bâtiment où elle a été chargée jusqu'à la manufacture située sur le point le plus éloigné du territoire anglais ; il faut de quatre à neuf jours en France pour obtenir le même résultat.

De l'incertitude sur le moment de l'arrivage de la matière première à la fabrique, résulte pour le manufacturier la nécessité d'approvisionnements antérieurs plus ou moins considérables, par conséquent d'avance de fonds, d'excédant de dépenses et de chance de pertes qui sont épargnés aux concurrents anglais. Par une meilleure organisation de leurs différents services, par une plus grande célérité dans les transports et plus d'exactitude dans les livraisons, les administrations des chemins de fer, conclut à ce sujet le rapporteur, pourraient devenir de puissants auxiliaires de l'industrie et trouver elles-mêmes des bénéfices considérables dans l'activité qu'elles auraient contribué à développer.

« Avant 1860, dit le rapporteur en passant aux tarifs *des fils*, « quand les fils de coton étaient frappés de prohibition ou de droits « prohibitifs, leurs prix sur les marchés français étaient de 30 à « 40 0/0 plus élevés que ceux des similaires sur les marchés an- « glais. *La répercussion de ces droits sur l'ensemble des produits fabri-* « *qués avec ces fils force à compter par centaines de millions ce qu'à* « *coûté à la nation dans la première moitié de ce siècle le système pro-* « *tecteur*, *pour les seuls dérivés du coton*. Or, ce régime n'avait eu

« pour résultats que de permettre, jusqu'en 1860, le maintien d'un « certain nombre d'usines placées pour la plupart dans des locali- « tés mal choisies, travaillant avec un ontillage vieilli, qui, *sans « pouvoir garantir aux ouvriers un salaire suffisant, n'enrichissait gé- « néralement pas les manufacturiers.* »

Notre tarif conventionnel admet pour les fils de coton *dix-sept séries* de droits variant de 0,15 c. à 3 fr. 25 c. pour les fils simples et s'élevant jusqu'à 4 fr. 25 c. pour les fils retors; soit en moyenne 30 0/0 d'avantage assuré à la *fabrication seule* (la matière première entrant en franchise absolue), moyenne qui dépasse déjà et de beaucoup l'écart des frais de main-d'œuvre entre l'industrie anglaise et la nôtre, moyenne dont le chiffre se trouve, en réalité, presque doublé, pour l'importateur étranger, par les frais d'emballage, de transport, de manutention, de déchets, de commission, etc., qui grèvent sa marchandise avant qu'elle n'ait pu arriver au consommateur français.

L'auteur du rapport sur le coton était donc parfaitement fondé dans l'invitation qu'il adressait à nos filateurs d'avoir à réduire leurs prix de vente, — aussi bien au point de vue du marché intérieur que de l'exportation sur les marchés étrangers, — et dans son refus d'accéder à toute aggravation du tarif conventionnel.

« Les filés de coton, disait-il en terminant l'exposé des débats de « la commission sur cet article, les filés sont la matière première « d'industries qui emploient dans la proportion de 4 à 1 plus d'ou- « vriers que n'en emploient les « filatures.

« Si condamnées par une mauvaise installation première ou une « direction inhabile un certain nombre de filatures ont disparu, « elles ont été remplacées par un plus grand nombre munies de « moteurs perfectionnés et d'un matériel aussi parfait que le com- « portait les progrès les plus récents. — On travaille plus, à des « conditions plus économiques que par le passé et au bénéfice de « tous.—Les filatures de l'Alsace-Lorraine qui, en 1870, réclamaient « l'exhaussement de droits allant parfois à 4 fr. 25, — protégées « aujourd'hui par les 15 c. du tarif uniforme allemand sont en « pleine prospérité, placent leurs produits dans l'Allemagne du « Nord et y balancent l'Angleterre. — *L'élévation de nos tarifs « douaniers aggravent la séparation politique en y ajoutant la sépa- « ration commerciale :* — résultat profondément regrettable.

En acceptant pour *les tissus,* — troisième et dernier objet de son examen, — la substitution des droits spécifiques aux droits *advalorem* et en transcrivant les droits inscrits au tarif conventionnel, la commission a cru devoir déclarer :

« Qu'elle estimait difficile d'arriver à une supputation exacte et « équitable *tant que les tarifs demeureront aussi élevés.* — Pour que « le droit spécifique présente tous ses avantages, il faut que le « chiffre en soit bas : sinon, les anomalies préjudiciables au plus « grand nombre sont inévitables.

» Il est donc désirable que les futurs tarifs conventionnels abais« sent les chiffres consignés au nouveau tarif général (1). »

Nous allons maintenant suivre sommairement, mais fidèlement, les modifications apportées par le Conseil supérieur aux propositions de la commission des textiles.

TARIF DE LA SOIE ET DES SOIERIES.

Quant à la soie, la commission avait proposé « de porter purement « et simplement au tarif général, les chiffres du tarif conventionnel. »

Le Conseil supérieur n'en change qu'un seul, celui « du fil de « bourre de soie, retors, qu'elle augmente de 15 à 6 0/0 sur le droit « du fil simple, parce qu'il ne faut pas, dit un des membres du « Conseil, que cette industrie qui demande à être protégée soit « traitée autrement que les autres. »

C'est à propos de ce droit et de l'application à la soie de la surtaxe d'entrepôt, que M. Teisserenc de Bort, ministre président le Conseil supérieur, a trouvé l'occasion de se prononcer sur le *quorum* à son avis suffisant « pour laisser aux décisions du Conseil « toute leur autorité » (le nombre, à ce que pense le ministre, est de 22 ou 23 : — le relevé du vote qui précède n'en donne que 19 et l'on sait que le *plenum* du Conseil est de 64 membres), et aussi de déclarer « qu'en général, et jusqu'à présent les personnes « qui s'intéresseraient à une question restaient pour voter... » Nous mettrons sous les yeux du lecteur cet intéressant passage des procès-verbaux du Conseil, et nous le recommandons aux commissions de douanes que nommeront les deux chambres.

« M. Pouyer-Quertier. Il ne paraît pas naturel de donner un droit au fil simple et de maintenir le même droit pour le fil retors. Il faut d'abord avoir du fil simple pour faire du fil retors.

« Je demande que le principe soit consacré également pour la bourre de soie.

« M. Delfosse. Il n'y a pas de raison pour faire une exception.

« M. Sévène. — L'absence de droit sur le retors n'est pas une chose nouvelle. L'industrie du retors a vécu et prospéré sans cela, et on lui donnerait plus qu'elle n'avait autrefois !

(1) (Rapport sur le coton, p. 115 à 125 des procès-verbaux du Conseil supérieur.)

« M. Delfosse. Je demande un droit de 30 p. 0/0 sur le retordage.

« M. Feray. Je demande, quel qu'en soit le chiffre, un supplément de droit sur le retors. Il n'est possible de traiter cette industrie autrement que les autres. (Aux voix ! aux voix !)

M. Tézenas du Montcel. *Il me semble que nous ne sommes plus en nombre pour voter.*

M. le Ministre Président. *Ordinairement toutes les personnes compétentes qui s'intéressent à une question restent pour voter ; cependant, si l'on croit que nous ne sommes pas en nombre...* (Si ! si ! — Aux voix ! aux voix !)

« Je mets aux voix les conclusions de la Commission, en réservant la question relative aux retors.

« (Les conclusions de la commission sont adoptées.) »

M. le Ministre Président. Maintenant je consulte le Conseil sur le point de savoir s'il entend établir, en principe, un supplément de protection pour les fils retors. Je l'inviterai ensuite, s'il y a lieu, à se prononcer sur le chiffre de cette majoration.

« (Par 13 voix contre 6, le principe d'un supplément de droit est admis.)

« M. le Ministre Président. Reste à déterminer le chiffre de ce supplément de droit.

« M. Tézenas de Montcel. 10 ou 15 p. 0/0?

« M. Fernand Raoul-Duval, *rapporteur*. Il n'y a aucun supplément actuellement. 30 p. 0/0 jetteraient une perturbation grave dans les conditions présentes de ce commerce. 15 p. 0/0 c'est déjà considérable.

« (Le Conseil supérieur, consulté par M. le Président, adopte, pour le fils retors, le chiffre de 15 p. 0/0 d'augmentation sur le droit du fil simple.) . . . .

« M. Galline. Je demande la suppression de la surtaxe d'entrepôt quant à la soie.

M. Tézenas de Montcel. Nous n'avons pas eu besoin de surtaxe pour attirer le marché des soies à Lyon.

« M. Babin-Chevaye. *Nous ne sommes pas en nombre. Il ne faut pas voter partie par partie sur l'application de la surtaxe d'entrepôt quand nous sommes si peu nombreux.*

« M. Balsan, *rapporteur*. La soie est le textile pour lequel la surtaxe d'entrepôt a le moins d'importance ; on peut donc voter en ce qui concerne cette surtaxe pour la soie, sans engager les autres textiles.

« M. Tézenas de Montcel. Cette surtaxe est une gêne pour le commerce de la soie, et il n'y a pas d'intérêt fiscal à la conserver.

« M. Amé. En quoi est-ce une gêne de payer 3 fr. 60 cent. par 100 kilogrammes de soie ! C'est tout au plus une charge, et elle est bien légère.

« M. Mallet. C'est insignifiant.

« M. Amé. Je ne suis pas aussi convaincu que quelques-uns de mes collègues de l'utilité de la surtaxe d'entrepôt, mais le Conseil l'a votée en principe, et il me paraîtrait fâcheux d'entamer ce principe par le petit bout.

« M. Balsan, *rapporteur*. Comme la surtaxe d'entrepôt existe sur d'autres produits que la soie, on peut voter sur la question en ce qui concerne ce textile.

« M. le Ministre Président. *Nous sommes encore 22 ou 23 membres présents ; le Conseil n'est pas tellement diminué qu'on ne puisse le consulter sans que ses décisions perdent de leur autorité.*

« Je mets donc aux voix la question de savoir si la surtaxe d'entrepôt doit être maintenue pour la soie.

« (Le Conseil supérieur consulté, se prononce affirmativement.) »

TARIF DES LAINES ET LAINAGES.

Le rapport sur la laine confié à M. Balsan offre cette particularité que, pour chaque détail, à côté de l'avis de la commission, qui est différent, le rapporteur présente constamment le sien, qu'il développe avec soin.

« *Votre rapporteur vous demandera* d'étendre aux laines du Cap « et des autres colonies anglaises importées d'Angleterre l'exemp- « tion accordée aux laines d'Australie. La distinction faite autre- « fois pour ces diverses laines ne semble justifiée par rien ; *elle « parait même contraire à l'esprit général qui anime la commission.*

« La commission, en admettant, sur la demande des filateurs de « Tourcoing, une distinction entre les fils peignés et les fils cardés « a adopté pour ces derniers un demi-droit en sus, *tandis que votre « rapporteur demandait un droit double :*

« Pour les fils de laine simples teints, la commission a maintenu « le tarif actuel sans distinction entre les laines peignées ou car- « dées : *votre rapporteur vous fera remarquer cependant* que, s'il « n'entre pas en ce moment de fils cardés simples teints, *il pourrait « en entrer. Il vous propose donc d'appliquer* pour la teinture aux fils « cardés l'*augmentation adoptée pour les peignés.*

« L'écart entre les fils retors de toute sorte et les fils simples a « été trouvé exagéré et réduit de moitié. *Votre rapporteur pren- « dra la liberté d'attirer votre attention sur cette question.*

« *Votre rapporteur*, après vous avoir présenté les droits votés « par la commission sur les tissus, vous *demandera la permission*

« *de vous exposer les réflexions que lui ont inspirées une étude plus ap-*
« *profondie du sujet.* »

Cette façon quelque peu originale d'entendre et de pratiquer le rôle de rapporteur paraît n'avoir pas déplu au Conseil supérieur, qui se range à l'avis de M. Balsan pour la plupart des cas. Il vote l'assimilation des laines du Cap à celles d'Australie. Il vote l'augmentation des catégories de fils, de cardes, peignés, simples, retors et la surélévation des droits de chaque article conformément aux chiffres proposés par M. Balsan. Il vote ainsi, sur simple lecture, un tarif de trois pages in-folio contenant 150 lignes ou brisures de lignes et (nous avons voulu les relever) 27 accolades distinctes.

Au milieu de ces complications, de ces multiplications, de ces divisions, de ces subdivisions, dans le dédale desquelles se perdent la vue et l'intelligence du lecteur même attentif (nous sommes de ceux-là assurément), même quelque peu renseigné déjà sur la matière (nous tenons d'anciennes études la présomption que nous n'y sommes pas absolument étrangers), on pense avec inquiétude aux qualités indispensables à tout douanier chargé de vérifier le contenu d'un ballot de fils ou de laine, quelle vigilance, quelle habitude, quelle justesse de coup d'œil y pourront suffire? ou bien que d'occasions d'erreurs, de contestations, de débats, de délais, et que de malédictions réservées aux exécuteurs de la savante nomenclature élaborée par le conseil supérieur !

« Je ferai remarquer (a dit heureusement un de ses membres, M. Tézénas du Moncel (dans la séance du 14 juillet 1876), — je ferai remarquer que le tarif sur les laines est en France infiniment plus compliqué qu'à l'étranger. On a bien voulu donner au ministre un relevé du système complet des tarifs pour les fils. — Sur deux pages se trouvent les tarifs de tous les pays du monde, la France exceptée. Or, *prenez le tarif français, il contient à lui seul plus d'articles que tous les tarifs réunis de tous les pays du monde*. Il me semble qu'il ne faut pas le compliquer davantage. »

Pour les *tissus*, et notamment pour les draps, et toujours sur la proposition du rapporteur, inspiré par M. Aubé, président de la chambre de commerce d'Elbeuf, le conseil, afin de parer « aux injustices des droits spécifiques, » a voté trois catégories d'une rubrique encore inconnue dans les tarifs de douanes, — et qui sont l'ÉTÉ, l'HIVER et la DEMI-SAISON, à 400 grammes et au-dessous, le drap paiera 1 fr. 60 c.; jusqu'à 550 grammes, 1 fr. 40 c.; à partir de 550 grammes, 1 fr. 20.

Le Conseil hésite un moment à créer deux autres catégories, l'une au-dessus, l'autre au-dessous des degrés de l'échelle déjà

votés, — puis, probablement devant l'embarras de les consacrer à une cinquième *saison*, le calendrier n'en présentant que quatre, (Hérodote, plus heureux, trouvait neuf Muses à qui dédier les livres de son histoire), le conseil se rallie instantanément à une proposition que l'honorable M. Grandval, président de la chambre de Marseille, produit, sans l'appuyer d'ailleurs d'aucune considération particulière, — à savoir « *d'augmenter* purement et simplement *de dix centimes les chiffres déjà votés.* »

Cette aggravation du tarif des textiles subitement décidée sur la motion du représentant de l'un de nos grands ports de mer n'est pas une des moindres surprises que nous ait réservées la lecture de ces curieux procès-verbaux.

A l'ouverture de la séance suivante (17 juillet 1876), M. Siéber, dont le nom fait depuis longtemps autorité sur la matière, M. Siéber demande la parole et dit :

« Par suite des décisions du Conseil supérieur prises dans la « séance du 15, l'*industrie de la laine peignée se trouve bénéficier d'un* « *surcroît de protection. Je désirerais qu'il fût constaté au procès-verba* « *qu'on nous a donné au delà de ce que nous avons demandé pour cette* « *industrie* (1). »

« Il est certain que l'industrie des draps sera protégée dans une proportion beaucoup plus grande qu'elle ne l'a été jusqu'à présent (2),... » avait-il dit dans la séance précédente.

« Le procès-verbal constatera l'observation de M. Siéber, dit M. le ministre du commerce, président.

DROITS SUR LES LINS, CHANVRES ET JUTES.

En rattachant son travail sur ces trois textiles au rapport général présenté par lui sur l'ensemble de cette grande industrie et aux données de comparaison entre les manufactures similaires d'Angleterre et de France, M. F. Raoul-Duval, après un exposé très-succinct et très-complet, parfaitement clair, quoique presque technique, avait conclu, au nom de la commission, à l'inscription dans le tarif général futur des différentes catégories portées au tarif conventionnel ainsi que des chiffres dont il se compose.

La discussion ouverte sur ce rapport au Conseil supérieur le 17 juillet 1876, prit une importance inattendue, en raison de l'intervention véhémente de MM. Leurent, Feray et Pouyer-Quertier dans le débat.

---

(1) Procès-verbaux, p. 361.
Ibid., id., p. 351.

M. Leurent y prononça le plaidoyer direct et développé « de la dispense d'activité et du privilége d'imperfection » que déclinait en 1817 M. Morgan du Bellay, et conclut en rattachant à « l'augmentation du tarif des filés le repos de la classe ouvrière et le maintien de l'ordre social tout entier. »

Nous devons reproduire les principaux traits de ce discours, qui nous semble mériter une place à part dans l'histoire de nos débats économiques contemporains.

« M. Leurent. La publication du travail de M. Raoul-Duval a produit une déplorable impression dans notre pays, au moins pour ceux qui s'occupent de l'industrie linière. Cette industrie n'a pas été très-heureuse. J'ai ici le tableau de tous les établissements qui ont sombré depuis un certain nombre d'années : c'est un véritable martyrologe. Il y a près de 300,000 broches qui ont disparu, c'est 30 à 40 millions que mes compatriotes ont perdus. Si, malgré les difficultés que nous avons eu à traverser, beaucoup d'établissements ont persévéré dans cette industrie, c'est qu'ils avaient l'espoir que les erreurs qui ont été commises au moment du traité de commerce en 1860 seraient réparées. Dans l'enquête de 1869, ces erreurs ont été tellement mises en relief, que tout le monde a reconnu qu'il y avait quelque chose à faire, et je crois bien que si M. Rouher était resté au pouvoir, il aurait lui-même provoqué des rectifications. Le travail de M. Raoul-Duval ne propose aucune réparation. Loin de là, il semble être un véritable panégyrique du traité de commerce avec l'Angleterre. L'impression produite par ce rapport a été extrêmement pénible dans notre pays. En Angleterre, au contraire, ce rapport a donné naissance à des espérances qui, j'en ai la ferme conviction, ne seront pas justifiées, mais qui témoignent que l'impression produite par ce rapport chez nos concurrents les Anglais a été en sens inverse de ce qu'elle a été chez nous. . . .

« La culture du lin a diminué en proportion considérable dans la Bretagne, dans la Picardie et dans la Normandie, parce que n'ayant pas de droits sur la matière première nous avons acheté plus au dehors qu'à l'intérieur . . . .

« J'arrive maintenant au fils. C'est là que j'ai les observations les plus sérieuses à faire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la tarification des fils a été faite d'une manière qui n'est pas équitable. J'ai ici un travail fait par le comité linier de Lille, qui présente la situation de tous les numéros. Eh bien ! la protection sur ces numéros varie depuis 25 p. 0/0 jusqu'à 1,36 p. 0/0 . . . .

« La production des filatures irlandaises est, à temps égal, 21 p. 0/0 plus forte que la nôtre. — Cela démontre jusqu'à l'évidence que la grande différence entre Irlandais et Français réside dans la

qualité de la main-d'œuvre. A cette déduction, résultant de la différence de la qualité de la main-d'œuvre, il faut en ajouter d'autres encore provenant de la même cause.

« Cette supériorité de main-d'œuvre leur permet aussi d'obtenir, au peignage, plus de rendement de leurs lins. . . . .

« Les ouvriers et ouvrières irlandaises étant beaucoup plus dociles, plus attentifs et surtout, une fois à la besogne, s'occupant à bien faire, au lieu de chercher comme les nôtres à passer leur temps en travaillant le moins possible, cela permet aux filateurs irlandais d'obtenir un aussi bon résultat que nous pouvons le faire, avec une matière sensiblement inférieure.

« La question de l'habileté est très-importante ; car avec une ouvrière habile pour le lin ou pour le coton vous pouvez augmenter vos vitesses, et, dans le cas contraire, vous devez les diminuer. Là où les Anglais mettent 80 ouvrières, nous en mettons 100. En Angleterre, la main-d'œuvre est une marchandise que l'on vend à un prix élevé si elle est rare, à un prix moindre si elle est abondante . . . .

« En France, quelle est notre situation ? Tout le monde sait que les ouvriers sont électeurs comme nous, qu'ils sont nos égaux et que, si nous voulons que la bonne harmonie règne , nous devons faire toutes les concessions possibles. Aussi, toutes les fois que nous avons une augmentation de main-d'œuvre, jamais nous ne pouvons la supprimer ultérieurement. *Ceci vous explique pourquoi la main-d'œuvre est si élevée en France comparativement à l'Angleterre. Nous ne pouvons rien y faire. Le jour où ou voudra y toucher, il y aura une révolution sociale dans le pays. Je suis effrayé quand je pense à ce qui pourrait arriver si nous nous trouvions dans cette dure nécessité de diminuer le salaire des ouvriers. Nous aurions un bouleversement général.* . . .

« Je conclus de tout ceci que si l'on avait la prétention de diminuer la protection dont nous jouissons, sans tenir compte des salaires auxquels nous ne pouvons pas toucher, on ferait périr notre industrie, qui déjà n'est pas dans une situation prospère.

« Ajoutez à cela que nous avons des impôts que nous n'avions pas auparavant, et qui sont d'autant plus lourds que ce sont, pour la plupart, des impôts de consommation qui pèsent sur la classe ouvrière. Quand les ouvriers veulent faire une réclamation , ils ne manquent pas de dire : Nous payons aujourd'hui un impôt sur la chicorée ! Le tabac est à des prix élevés ! Ces deux impôts se sont fait beaucoup sentir dans notre pays, parce qu'ils portent sur des produits dont on consomme beaucoup. Il en résulte que la vie matérielle est devenue extrêmement chère. . . . .

« Voici quelles sont mes conclusions.

« Les fils fins ne sont nullement protégés, contrairement aux assurances des traités. Or je dis que si vous voulez que cette industrie renaisse et vive, il faut lui donner une protection convenable.

« J'ai dit dans une réunion du Conseil supérieur que les Allemands avaient eu la prétention d'introduire en Allemagne une filature de fils de lin. On a fait faire par une des premières maisons de Belfort tout un assortiment qui est arrivé à Manheim. Mais jamais on n'a pu le mettre en marche. Cet assortiment, qui avait coûté 60,000 francs, m'a été vendu 15,000 francs rendu chez moi. J'ai profité de cette bonne aubaine. (Sourires.)

« Cela prouve que les Allemands ne sont ni aussi habiles ni aussi malins que nous. J'ai chez moi un assortiment pour faire les fils fins; mais si la législation ne change pas, j'aurai soin de ne pas m'en servir. (Nouveaux sourires.) . . . .

« J'attendrai les objections qui seront faites pour y répondre; mais en présence de la situation que je viens d'indiquer, je demande la modification complète de la tarification des fils de lin. »

Le rapporteur, M. F. Raoul-Duval ne laissa passer sans réplique aucun des arguments de M. Leurent. Pour aider le lecteur à le remettre du malaise qu'a dû lui laisser le plaidoyer qui précède, nous reproduirons seulement sa réponse, quant aux causes d'infériorité de la main-d'œuvre du peignage à la main.

« *Les ouvriers qui exécutent ce travail gagnent, en Irlande, beaucoup plus qu'en France. La moyenne des salaires hebdomadaires de ces ouvriers, en Irlande, est de* 20 à 24 shillings, la journée de travail étant de dix heures seulement par jour. Si vous faites un calcul de comparaison entre les prix payés en Angleterre, — et sur ce point je ne crains pas d'être démenti, parce que je m'appuie sur les renseignements qui ont été fournis en 1870 par les filateurs français eux-mêmes, voici à quels résultats vous arrivez : En France, le dégrossisseur à la tâche reçoit 3 francs à 3 fr. 25 cent. par jour, et le repasseur 4 fr. 25 cent. Les mêmes ouvriers gagnent 6 francs par jour à Belfast. Après un examen attentif fait sur les lieux, j'ai vérifié que les prix de journée en France n'ont pas subi, de 1870 à 1876, d'augmentation bien sensible; le calcul ci-dessus montre donc que la main-d'œuvre des hommes est encore aujourd'hui beaucoup plus élevée à Belfast qu'en France. L'élévation du prix de la journée de travail des repasseurs, en Irlande, tient à leur habileté, je le répète, et c'est cette habileté qui permet de fabriquer les fils fins mieux et plus économiquement à Belfast que chez nous. Le nombre des repasseurs employés en Irlande est beaucoup plus grand qu'en France. Une usine anglaise occupe 100 repasseurs, comme conséquence du développement même donné à la fabrication des

fils fins dans ce pays, alors que chez nous, dans une usine de même importance, par suite des numéros beaucoup plus gros fabriqués, le nombre des dégrossisseurs ou repasseurs à la main est infiniment moindre. Aussi, en fait, les repasseurs ne deviennent-ils pas habiles en France, et il est plus que douteux pour moi qu'une augmentation de protection sur les fils fins changeât l'état de choses. Nous avons la matière du fil fin, nous avons le charbon à aussi bon marché qu'à Belfast. Ce n'est donc que la bonne marche des usines et l'habileté des ouvriers que nous devons réaliser pour concurrencer avec succès l'Irlande. La protection serait impuissante à assurer d'une manière durable ces avantages . . . .

« A Lille, j'ai eu l'honneur d'être reçu par la Chambre de commerce. Les industriels sont divisés sur les questions générales dont nous nous occupons et sur les questions spéciales. Les uns demandent une protection, les autres la repoussent au nom des mêmes intérêts que les premiers ; les uns veulent augmenter les droits sur les fils fins tandis que les autres s'y refusent.

« Plusieurs industriels se plaignent que le nombre des broches ait diminué en France. Cependant la statistique officielle est là et, elle est en désaccord avec les déclarations du comité linier de Lille. Les chiffres statistiques constatent, pour l'année 1869, un nombre de broches en activité de 635,000; pour 1873, ils constatent un nombre de broches de 663,000 également en activité, Il y a donc eu une augmentation dans le nombre des broches productives. Je dois ajouter que, pour le moment actuel, j'ai constaté avec la plus grande satisfaction que, loin de vouloir arrêter le travail des filatures, on semblait plutôt disposé à en créer de nouvelles. »

Ce fut à M. Leurent, soutenu par M. Feray, que le vote du Conseil supérieur donna raison. A la majorité de *une* voix sur vingt-neuf votants (quinze contre quatorze), il décida que trois nouvelles catégories de filés avec les chiffres y afférents seraient ajoutées aux six catégories existantes et en porteraient ainsi le nombre à neuf.

Le moindre inconvénient de ces complications nouvelles sera de rendre plus difficile le travail des douaniers, et de mettre quelques heures d'arrêt de plus dans le passage de nos frontières par les ballots étrangers.

DROITS SUR LES FILS ET TISSUS DE COTON.

Arrivés en vue du terme de notre travail, le courage et les forces nous manquent à la fois pour l'atteindre et reprendre, à propos des tarifs des fils et des tissus de çoton, l'examen et la critique à

laquelle nous nous sommes livré pour les autres textiles. A vrai dire, l'argumentation du côté des partisans de la protection, comme de celui des défenseurs de la liberté, s'y est reproduite à peu près dans les mêmes termes et une confiance égale, de la part de quelques-uns, dans l'omnipotence de l'intérêt privé.

La tâche de cette fastidieuse analyse finit par nous rebuter; nous croyons d'ailleurs, dans le cours de cet article et dans les deux qui l'ont précédé, en avoir dit assez pour décider l'opinion du lecteur impartial sur la valeur de l'œuvre du Conseil supérieur.

Disons seulement qu'après avoir esssayé de faire frapper d'une majoration générale de 24 p. 0/0 les différents tarifs des cotonnades, M. Pouyer-Quertier a dû se contenter d'une augmentation de 10 p. 0/0; augmentation qui (nous avons déjà relevé, l'étrangeté de cette innovation) a pris place non point dans le *tarif* mais dans *la loi elle-même,* dont elle forme un article spécial.

Nous ne voulons point cependant fermer le volumineux in-folio que composent les procès-verbaux du Conseil supérieur du Commerce pendant la session 1876-1877, sans avoir d'abord rendu à M. F. Raoul-Duval (1) l'hommage que nous paraissent mériter la compétence, la méthode, la clarté, le véritable talent et la fermeté courageuse qu'il a déployés dans son rapport et dans la discussion sur les textiles ; — Ensuite, sans avoir, humblement mais résolument émis nos doutes sur la justesse des paroles par lesquelles le ministre du commerce Président a congédié les membres du Conseil « en les assurant, » qu'ils avaient donné à leurs décisions « une grande autorité. »

Pour que cette autorité s'exerçât pleinement sur le public, il eût été désirable que le ministre n'eût pas déclaré « que 20 voix sur 64 suffisaient pour la constituer » et qu'on pouvait compter toujours sur ce nombre de 20 à 22 voix, — « les intéressés dans chaque question restant toujours pour voter. »

L'autorité de décisions ainsi rendues nous paraît, au contraire, singulièrement contestable. — Nous avons même le ferme espoir qu'elle sera contestée.

---

(1) Puisque nous nous sommes permis de désigner d'une façon spéciale un des membres les plus actifs et les plus remarquables du Conseil supérieur, nous croirions manquer à l'équité en ne signalant pas ici quelques autres de ses collègues, qui n'ont, comme lui, pas failli un moment à la défense de la bonne cause. Les représentants de Lyon, de Bordeaux, de Reims s'en sont montrés les dignes champions; et les noms de MM. Alexandre Léon, Sévène, Dauphinot, O. Galline, Lalande, etc., ne devront plus être oubliés des serviteurs de la liberté du commerce.

Le Projet de Tarif général, tel qu'il est sorti des délibérations du Conseil supérieur est, nous osons y compter, destiné à figurer un jour, probablement prochain, parmi les curiosités historiques et économiques de notre temps, à côté de *la loi sur les matières premières*, du *projet d'impôt sur les tissus* et *des traités* mort-nés de 1872 et 1873 avec l'Angleterre et la Belgique. Nous n'estimons pas possible qu'il prenne jamais place dans la législation de notre pays, — dont les inérêts en sens contraire, à l'intérieur comme à l'extérieur, sont manifestes et impérieux.

CONCLUSION.

Et, maintenant, s'il nous fallait, avant de finir, déclarer quelles sont, de toutes les propositions contenues dans le projet de tarif général, celles qui nous contristent, qui nous heurtent le plus, nous ne désignerions ni la majoration du tarif, déjà exagéré, sur les filés, ni le maintien des taxes exhorbitantes de la houille et du fer (1). — nous signalerions les taxes nouvelles, ou les aggravations de taxes sur « les poissons, » sur « la viande, » sur « les fruits, » sur « le riz, » sur « les oranges, » sur « les citrons, » etc., etc. ; sur tout ce qui peut contribuer à la nourriture, ou au soulagement du pauvre.

Nous nous trouvons atteints, en cette occasion, encore plus peut-

---

(1) La chambre de commerce de Bordeaux, dans une lettre remarquablement bien raisonnée et adressée par elle au Ministre du commerce, sous la date du 1er mai dernier, au sujet du projet de Lois de douanes, appuie ses observations sur les tarifs des fers et des filés par les calculs suivants :

« Les importations en fonte et fers étrangers ne dépassent pas le trentième de « notre production intérieure : soit environ 50,000 tonnes de fonte contre 1,650,000, « 80,000 tonnes de fer contre une production de 954,000 tonnes.

« Les droits perçus par la douane ont dû produire les sommes suivantes :

« 50,080 tonnes de fonte, au droit moyen de 60 fr. par tonne. . . .	1,250,000
« 30,000 tonnes de fer, au droit moyen de 60 fr. par tonne.	1,800,000
« Somme entrée au Trésor.	3,050,000

« Voici maintenant la somme que les consommateurs français ont dû acquitter en sus, au profit des producteurs français de la fonte et du fer

« 25 francs sur 1,650,000 tonnes de fonte. . . . . fr.	41,250,000
« 60 francs sur 954,000 tonnes de fer. . . . . fr.	57,240,000
Total. . . . fr.	98,490,000

« Ainsi, sur un seul article important, l'Etat, pour percevoir une taxe de 3 mil- « lions, impose au contribuable une charge réelle de 101 millions et demi.

« Cette charge n'est pas moins lourde sur les fils et sur les tissus de toutes « sortes. On ne peut pas estimer à moins de 2 millions la production intérieure « des tissus de laine, de chanvre, etc., ni à moins de 20 p. 0/0 en moyenne « les droits qui abritent ces industries entre la concurrence étrangère. Par « conséquent la surcharge qui en résulte pour les consommateurs français n'est pas « moindre pour les produits de l'industrie textile de *quatre cents millions*.... »

être dans nos sentiments que dans nos convictions. Un tel surcroît d'obstacles apportés à ce que les nécessiteux puissent se procurer des denrées, dont la Providence leur permettrait de jouir à si peu de frais sans l'intervention du fisc, nous blesse comme une sorte d'offense à une loi supérieure et presque divine, à laquelle il n'appartient à aucune prescription législative humaine de contredire.

Un ancien appelait l'avarice « une pauvreté criminelle. » Nous taxerions volontiers de « cherté coupable » ce surexhaussement artificiel du prix de tout ce qui peut rendre l'alimentation des classes inférieures plus abondante et plus saine, ou la médication de leurs maladies plus facile.

Lorsqu'en 1848 sir Robert Peel, annonçant sa retraite au Parlement britannique, prononçait les paroles, par lesquelles il confiait le soin de sa mémoire au pauvre, dont il avait assuré le pain, — il dictait à la fois l'épitaphe immortelle de son tombeau et l'inscription de la statue qu'allait lui élever sur la principale de ses places publiques chaque grande ville d'Angleterre.

Butenval.

25 Juin 1877.

L'IMPOT SUR LE PAPIER

SES EFFETS SUR L'INDUSTRIE DE LA LIBRAIRIE

I

Tous les impôts sont incontestablement un obstacle au développement de la richesse publique, même ceux dont les revenus sont employés à des dépenses productives. Il serait préférable, au point de vue de l'intérêt général, que ces dépenses productives fussent faites par les contribuables eux-mêmes. On peut dès lors affirmer que le meilleur impôt est encore nuisible à la prospérité publique. Mais, malheureusement, si l'économiste peut se donner la satisfaction de proclamer ce principe, il n'en n'est pas de même du législateur, qui aux prises avec les inévitables nécessités budgé-

taires, doit pourvoir aux dépenses et créer des ressources. C'est ainsi qu'au lendemain des désastres de 1871, l'Assemblée nationale fut contrainte de rechercher le moyen de payer les intérêts des sommes considérables qu'il fallait emprunter. De nombreux systèmes d'impôts furent étudiés. On choisit ceux qui semblaient être les moins mauvais. Si les législateurs de cette époque eurent le courage de braver l'impopularité qui s'attache à de nouvelles mesures fiscales, il est juste de dire aussi que le pays accepta ces sacrifices avec une courageuse résignation. On sentait de part et d'autre que tous devaient s'incliner devant une loi supérieure que l'on nomme la nécessité. Aujourd'hui la situation n'est plus la même. Les produits indirects ont donné des résultats dépassant les prévisions, et il est permis de songer aux dégrèvements. C'est d'ailleurs une loi constante que les taxes indirectes croissent dans une proportion déterminée par l'expérience. L'impôt sur le tabac est un de ceux qui démontrent le mieux cette progression.

En 1815 le monopole des tabacs produisait			32.123.303
1825	—	—	44.030.053
1835	—	—	51.700.000
1845	—	—	82.134.000
1855	—	—	113.816.000
1865	—	—	177.920.000

Ce qui est constaté pour le tabac a été relevé pour tous les autres impôts indirects dans des proportions plus ou moins considérables. Si donc nous n'augmentions pas nos dépenses, nous pourrions arriver successivement à des suppressions d'impôts. Il serait assurément préférable de procéder au dégrèvement des contribuables non-seulement par les plus-value dans les recettes, mais aussi par les réductions dans les dépenses. C'est un desideratum auquel il est toujours bon d'aspirer et qui est salutaire, parce que les efforts qu'il inspire enrayent au moins l'augmentation des dépenses. Mais c'est un desideratum sur lequel il ne faut pas trop compter. Il est certain qu'aucun gouvernement n'a jamais pu réduire son budget. Au premier abord, réaliser des économies semble être une chose bien facile, et il n'est pas une de nos commissions de budget qui, au début de son fonctionnement, n'ait caressé cette chimère. Pas une non plus n'a mené jusqu'au bout son projet primitif, ainsi que le prouve le tableau suivant (1), qui démontre que les dépenses de l'Etat ont constamment progressé.

(1) L'*Economiste français*, numéro du 25 mars 1876.

Années.	Total des dépenses ordinaires et extraordinaires. Liv. ou fr.	Augmentation ou diminution relativement au budget précédent relaté dans ce tableau. Fr.
1789.	531.440.000	»
1815.	931.441.404	+ 400.001.404
1820.	906.729.663	— 24.611.741
1825.	981.972.600	+ 74.142.937
1828.	1.024.100.637	+ 42.127.037
1832.	1.174.350.197	+ 150.149.560
1835.	1.047.207.680	— 127.142.517
1840.	1.363.711.102	+ 316.503.422
1845.	1.489.432.101	+ 125.720 999
1847.	1.629.678.089	+ 140.145.988
1852.	1.513.103.997	— 116.574.092
1857.	1.892.526.217	+ 379.422.220
1860.	2.084.091.354	+ 191.565.137
1865.	2.147.181.012	+ 163.099 658
1868.	2.137.054.624	— 10.136.388
1869.	2.209.270.054	+ 72.215.430
1872.	2.655.346.969	+ 446.065.815
1873.	2.718.116.255	+ 62.769.286
1874.	2.877.677.664	+ 159.561.309
1875.	2.945.034.736	+ 67.357.072
1876.	2.944.713.000	— 321.736
1877.	3.108.067.084	+ 163.346.084

(Y compris les centimes additionnels départementaux et communaux.)

Les chiffres qui précèdent sont la meilleure démonstration que tout en continuant à former des vœux ardents pour la réalisation d'économies nouvelles, il convient, au moins quant à présent, de ne pas trop se fonder sur ce moyen pour arriver à obtenir des dégrèvements. La plus-value des contributions indirectes, — en supposant le maintien des dépenses actuelles, — offre heureusement un moyen plus certain, et parmi les impôts qui doivent les premiers attirer l'attention des législateurs se trouve incontestablement la taxe sur le papier votée en 1871. Cet impôt, s'il ne nuit pas directement au consommateur, porte, du moins, un préjudice considérable au fabricant, et par conséquent, à toute la masse ouvrière que le fabricant met en mouvement. Il est un de ceux qui ont soulevé dès le début de son application le plus de réclamations justes et fondées.

Il porte sur les papiers de toutes sortes, papiers à écrire, à im-

primer et à dessiner, papiers d'enveloppe et d'emballage, papiers cartons, de tentures, etc., sa quotité est ainsi déterminée :

1° Papiers à cigarettes, papiers soie, papiers pelure, papiers parchemins, blancs et similaires ; papiers à lettres de toute espèce et de tout format . . . . 15 francs, les 100 kilog.

2° Papiers à écrire, à imprimer, à dessiner, papiers pour musique et assimilables ; papiers blancs de tenture , papiers coloriés et marbrés pour reliure et assimilables . . . . 10 » » »

3° Cartons, papiers cartons, papiers d'enveloppe et de tenture ou à pâte de couleurs, papiers d'emballage, papiers buvards et tous similaires . . . . . 5 » » »

Cette contribution indirecte qui a été édictée par la loi du 4 septembre 1871 a été surélevée de 4 0/0 par la loi du 30 décembre 1873.

Le papier employé à l'impression des journaux est frappé d'une taxe tout à fait différente de celle qui est perçue à la sortie des fabriques. Cette taxe est établie comme compensation de l'impôt du timbre qui existait longtemps avant l'impôt sur le papier. Elle est perçue dans des conditions distinctes, et s'élève à 20 francs par cent kilogrammes. C'est une opinion assez généralement accréditée dans le public, que l'impôt du timbre n'existe plus, et que par conséquent, plus grande est la dose de liberté accordée à la Presse. Il est très-vrai que l'effigie du timbre n'est plus apposée sur chaque journal, mais l'impôt n'en est pas moins encaissé par le Trésor. On a seulement changé son mode de perception et fait disparaître son signe extérieur. L'opinion publique a été satisfaite. Tant il est vrai que « lorsqu'on a trouvé une fois le moyen « de prendre la multitude par l'appât de la liberté , elle suit en « aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. »

Il y a donc deux taxes sur le papier, celle qui est payée par le fabricant, et celle qui est acquittée par l'imprimeur de journal. Ces deux impôts qui s'ajoutent l'un à l'autre, quoique perçus, l'un à la fabrique, l'autre à l'imprimerie, donnent toujours lieu à application par le Trésor du système que l'on nomme l'*exercice*. Ce mode de perception qui est peu connu dans ses détails, doit être incontestablement mis en avant comme un des plus sérieux arguments à faire valoir pour la suppression de l'impôt sur le papier. L'exercice consiste dans une surveillance au domicile du fabricant ou de l'imprimeur. Cette surveillance est constante. Elle est une gêne incessante et crée un obstacle au progrès de l'industrie. Il n'est

certainement pas inutile, pour prouver que nous n'exagérons pas les inconvénients de l'exercice, de reproduire presque textuellement quelques-unes des dispositions du décret du 28 novembre 1871 applicables aux fabricants de papier. Quand on lit cette énumération de précautions et d'entraves, on se demande si l'on n'a pas sous les yeux quelque vieux texte bien antérieur au temps des jurandes et des maîtrises.

Le fabricant de papier, dit le décret de 1871, doit présenter à l'administration des contributions indirectes la description de son établissement, indiquer la nature, le nombre et la force des moteurs et des machines, la contenance des piles de cylindres, les procédés généraux de fabrication, la nature des produits fabriqués. Chaque machine, chaque cuve-cylindre reçoit un numéro d'ordre peint à l'huile en caractères apparents. Il est défendu au fabricant de modifier son outillage sans en avoir auparavant fait la notification par écrit au bureau de l'administration des contributions indirectes. Tout changement dans les procédés généraux de fabrication, ou dans le régime de l'établissement pour les jours et heures de travail, doit être également précédé d'une nouvelle déclaration.

L'administration peut exiger : 1° Que les jours et les fenêtres donnant directement sur la voie publique ou sur les propriétés voisines, soient garnis d'un treillis en fer à mailles de cinq centimètres au plus ; 2° Que la fabrique et ses dépendances n'aient qu'une entrée habituellement ouverte, et que les autres soient fermées à deux serrures dont une clef restera entre les mains des agents des contributions.

II

Prolonger davantage cette énumération semble superflu. Ce qui précède suffit pour faire comprendre les nombreux inconvénients d'un système de perception d'impôt qui, pour être pratiqué, nécessité un tel cortége de précautions et de mesures. On est tout étonné en apprenant, qu'en l'année 1877, il existe encore de pareils règlements et on est en droit de se demander si la liberté industrielle et commerciale existe réellement. Il y a presque 200 ans que Colbert écrivait dans son testament politique : « Si votre Majesté supprimait tous les règlements faits jusqu'ici à l'égard du commerce, elle n'en ferait pas plus mal. » Le vœu du ministre de Louis XIV est encore à réaliser, du moins en ce qui concerne le papier, et tant que ce souhait restera à l'état de desideratum, le perfectionnement de la fabrication du papier sera enrayé. Quel est l'industriel en effet, quand il améliore ses procédés, soit par l'invention d'un nouvel engin, soit par ce que l'on appelle, en industrie, un meilleur

tour de main, qui voudra en faire des déclarations à l'administration, et procurer ainsi à ses concurrents le moyen de l'imiter. Les brevets d'invention existent, répondra-t-on, mais ne sait-on pas que lorsque l'on veut dépenser beaucoup d'argent, se créer beaucoup d'ennuis et de tribulations, il faut prendre un brevet. La loi de 1844 sur les brevets d'invention est infailliblement destinée à disparaître, aussi serait-il puéril d'invoquer la dangereuse protection qu'elle est présumée accorder à ceux qui perfectionnent leurs outils.

Il y a un temps d'arrêt très-marqué dans la construction des usines à papier, et au dire des hommes les plus compétents, ce temps d'arrêt tient en grande partie à l'existence de l'impôt. Cette surveillance incessante des agents du fisc, n'a rien, il faut le dire, de bien encourageant, et si on la laisse subsister, elle sera tout aussi bien un obstacle à l'augmentation du nombre des usines, qu'un obstacle au progrès des procédés employés.

On répète souvent que le meilleur impôt est celui qui s'adresse au plus grand nombre de contribuables. L'axiome est vrai, mais c'est à la condition que le consommateur soit le contribuable, car si l'impôt est payé par le fabricant, il sera au contraire d'autant plus lourd que la production sera plus élevée. Il est certain que la consommation du papier tend à se généraliser, et qu'à ce titre ce produit manufacturé semblerait devoir être une bonne matière imposable. Il résulte d'une statistique publiée par la Gazette internationale de l'exposition de Vienne que les 360 millions d'hommes appartenant aux races indo-germanique, indo-slave et indo-romane pures consomment actuellement par an 1,800 millions de livres de papier, soit une moyenne de 5 livres de papier par an et par tête. Cette prodigieuse consommation a doublé depuis un demi-siècle. Il y a cinquante ans, elle n'était que de 2 livres et demie par tête.

La moyenne actuelle de la consommation individuelle est très-inégalement répartie entre les différents pays, et d'après le docteur Albinus Rudal de Vienne, elle serait :

Pour un	Russe, de.	1 livre 1/2 par an.
—	Espagnol	Idem.
—	Centre Américain.	2 livres.
—	Italien ou Autrichien.	3 livres 1/2.
—	Anglo-Américain.	5 livres 1/2.
—	Français.	7 livres 1/2.
—	Allemand.	8 livres.
—	habitant des Etats-Unis.	10 livres 1/4.
—	Anglais.	11 livres 1/2.

Quant à la fabrication, elle est, en général, proportionnelle à la

consommation du pays producteur. Il résulte, en effet, du tableau ci-dessous que chaque pays fait à peu près la quantité de papier qui lui est nécessaire.

FABRICATION ET CONSOMMATION DU PAPIER DANS LES DIVERSES PARTIES DU MONDE.

Noms des Pays.	Fabrication. Millions de livres.	Consommation. Millions de livres.
Allemagne	350.0	320.0
Autriche-Hongrie	104.0	126.0
Belgique	43.0	35.0
Grande-Bretagne	340.0	360.0
Danemarck	7.2	7.2
Espagne	21.0	26.0
France	280.0	269.0
Grèce	»	0.8
Italie	96.0	94.0
Pays-Bas	14.4	14.4
Portugal	9.0	10.0
Roumanie, etc.	»	4.8
Russie	67.0	69.5
Suède et Norvége	25.0	21.0
Suisse	20.0	17.5
Turquie	0.1	8.5
Afrique	0.5	4.5
Amérique du Nord (Etats-Unis)	374.0	377.5
Amérique du Nord et Canada	12.0	15.0
Amérique centrale (Mexique et Antilles)	»	3.2
Amérique du Sud (Brésil)	0.8	5.2
Asie	»	8.0
Australie et îles	»	2.9
Total	1800.0	1800.0

L'axiome de l'allégement de l'impôt par le fait de sa diffusion est, nous le répétons, parfaitement exact. Nous comprenons qu'en présence de la consommation actuelle, on ait tout d'abord considéré le papier comme étant une des meilleures matières imposables. Pour résoudre des questions de cette importance, il ne faut pas se contenter des apparences, il est indispensable de s'appuyer sur des réalités. On se tromperait si on croyait que le fabricant de papier ne fait qu'avancer le montant de l'impôt et qu'il obtient toujours du consommateur le remboursement de son avance. Telles sont bien les règles ordinaires de l'incidence et de la réflexion des taxes

indirectes, mais ici ces règles ne trouvent pas leur application et si le remboursement de l'avance est effectué parfois par le consommateur au fabricant, il arrive le plus ordinairement qu'il en est autrement. Comme il faut toujours que quelqu'un supporte l'impôt, c'est l'ouvrier papetier qui se trouve être le plus généralement le véritable contribuable.

Cette conséquence se produit par la force même des choses et indépendamment de la volonté des fabricants. Le consommateur, en effet, est tout aussi ingénieux qu'un autre à trouver le moyen de se soustraire à l'impôt. Il est arrivé à ce résultat, pour la taxe qui nous occupe, en employant désormais du papier de moindre qualité. Il a cherché à payer le même prix qu'à l'époque où il n'y avait pas d'impôt et son seul moyen d'atteindre à ce but a été d'exiger un moindre poids pour un même nombre de feuilles. La preuve incontestable de cette tendance se trouve dans la diminution de la fabrication du papier d'un prix élevé. Nos fabricants, depuis 1871, font beaucoup plus de papiers légers, et tous ceux qui ont l'expérience de cette industrie savent que les bénéfices sur les papiers de cette catégorie sont presque insignifiants. Le prix du papier n'a donc pas changé depuis l'application de l'impôt. Le poids seul de la marchandise a été modifié et cette substitution de la fabrication du papier léger à la fabrication du papier lourd est une cause de préjudice considérable pour l'industrie. Quand le patron ne fait pas de gain l'ouvrier en fait bien peu ; dans tous les cas, il est dans l'impossibilité de demander la moindre élévation de salaire, ne fût-ce que celle qui n'est que la compensation de la dépréciation du signe monétaire. On peut dire que c'est l'ouvrier qui la plupart du temps supporte, en réalité, les conséquences de l'impôt sur le papier; de telle sorte que cette prétendue réflexion de la taxe qui se produirait soit disant au détriment du consommateur se manifeste en sens inverse. Elle se produit au détriment du fabricant et de l'ouvrier.

Il est d'autant plus regrettable que la papeterie ait été aussi atteinte par une mesure tout à fait exceptionnelle, qu'elle est certainement une des plus intéressantes au point de vue du personnel qu'elle emploie. Les ouvriers papetiers font dans beaucoup de localités autant d'agriculture que d'industrie. Ils sont attachés au sol qu'ils cultivent et dont ils deviennent bien souvent propriétaires. Leur temps est partagé entre la fabrique et la ferme. Ils ne sont pas comme ces ouvriers nomades qui, exclusivement adonnés à l'industrie, sont toujours prêts à se déplacer et à se rendre là où la demande dépasse l'offre de façon à profiter de la moindre élévation de salaire. Pour les ouvriers papetiers, quand le travail fait

défaut ou diminne, il y a un préjudice auquel ils ne peuvent se soustraire en allant demander à une autre contrée ce qu'ils ne trouvent pas dans leur propre pays. L'ouvrier papetier, en général, ne quitte pas la contrée qui l'a vu naître. Vivant au milieu des siens dans une localité où il a une tradition et dans laquelle habitent ses enfants, il a le sentiment d'une responsabilité morale dont est affranchi l'ouvrier connu dans l'industrie sous le nom de *rouleur*. Il est vraiment bien à regretter que ce soit précisément cette catégorie de travailleurs, l'une des plus dignes de la sollicitude des pouvoirs publics, qui ait été ainsi directement lésée par l'impôt en question. Les ouvriers papetiers sont au nombre de 26,000 en France. Ils ont vu leur travail diminuer sur certains points, et sur d'autres leurs salaires rester stationnaires par suite de l'application de la taxe, tandis que les salaires de tous les autres ouvriers progressaient de 25 0/0. Mais même en admettant pour un instant que la théorie de l'avance de l'impôt par le fabricant et de son payement définitif par le consommateur soit applicable dans l'espèce, il y a un cas dans lequel cette avance ne peut jamais être remboursée, c'est celui où le consommateur fait défaut. Il y a dans cette industrie comme dans toutes les autres ce que l'on appelle *les invendus* pour lesquels la taxe est payée par le producteur sans pouvoir être restituée par un acheteur.

Combien d'ouvrages déposés chez les libraires attendent inutilement le lecteur ? Combien de publications sont destinées à retourner au pilon pour réapparaître au public sous une nouvelle forme ? Nous supposerons cependant si on le veut, que tout exemplaire d'un livre finit par trouver un acheteur. Il est loin d'en être ainsi. C'est une hypothèse que nous concédons à nos contradicteurs. Mais combien cet exemplaire aura-t-il attendu de temps sur son rayon la main bienfaisante qui, en venant le tirer de son exil, aura acquitté l'impôt ? Il s'écoulera souvent des années avant qu'un livre soit acheté et, pendant ces années, les intérêts s'accumulent au point que parfois le montant de l'impôt, avancé au moment de la naissance du livre, peut se trouver plus que doublé à l'instant de sa vente.

Non-seulement le livre est exposé à ne jamais trouver de lecteur, mais il en est de même du journal et comme il y a deux impôts qui pèsent sur les journaux, on peut dire que dans ce cas, l'injustice est double.

Bien des personnes savent ce que dans l'industrie du journal, on appelle *le bouillon*. Pour celles qui ignorent le sens de cette expression, nous dirons que le bouillon représente les journaux invendus et repris par l'éditeur. Dans le temps, on n'achetait que

très-peu de journaux au numéro, et à l'époque où il n'existait guère qu'une feuille du soir qui était *la Patrie*, le bouillon ne jouait qu'un rôle très-secondaire dans l'industrie du journal. Aujourd'hui il en est autrement. Le système de la vente au numéro s'est généralisé autant dans les départements qu'à Paris. Il suffit de bien peu de choses, du retard d'un train ou même d'une pluie d'orage pour augmenter un jour le nombre des feuilles invendues et qui dès lors doivent retourner au pilon ou être livrées au poids au commerce de détail. L'impôt ou plutôt le double impôt acquitté pour ces feuilles n'est donc jamais remboursé par le consommateur.

Non-seulement dans la plupart des cas, l'impôt est bien définitivement payé par le fabricant, mais même lorsque l'Etat a la prétention de le rembourser comme lors de l'exportation des papiers, l'Etat ne peut arriver à opérer ce remboursement.

III

Le problème à résoudre est cependant de produire en France des objets d'exportation qui puissent rivaliser sur les marchés étrangers avec des objets similaires. On n'arrivera à ce résultat qu'en plaçant l'industrie française en état de travailler à bon marché, c'est-à-dire, en faisant descendre la valeur des matières premières et des instruments de production à un prix qui puisse défier la concurrence étrangère. C'est bien pour atteindre à ce but que l'on rembourse pour les objets qui sortent de France la valeur des impôts perçus à l'intérieur. Ce remboursement se fait au moyen du drawback, mais c'est une erreur de croire que le drawback est applicable à tous les papiers qui sont exportés. Il y a une infinité d'objets dans la confection ou dans l'emballage desquels le papier entre pour une si forte proportion que les quantités de papier ainsi exportées avec ces objets sont très-considérables. Comment veut-on raisonnablement appliquer le système du drawback à une industrie qui joue un rôle secondaire dans la plupart des autres industries. M. Gladstone, dans un discours prononcé en 1866 à la Chambre des communes, à propos de l'abolition de l'impôt sur le papier, énumérait 69 fabrications qui employaient le papier à titre d'accessoire.

Le chiffre des kilogrammes de papier consacrés au pliage des étoffes est prodigieux. Les fabricants de rubans de Saint-Etienne, notamment, en consomment beaucoup. Il y a telle maison qui, fabriquant seulement pour 2 millions de ruban, est obligée d'acheter pour 100,000 fr. de papier. Ne peut-on citer à l'appui de la même démonstration les quantités de papier employées par les fleuristes, les doreurs, les gaufreurs, les éventaillistes, les fabricants de pa-

piers peints et leurs dérivés, les fabricants de casquettes, d'étuis pour argenterie, de coffrets à bonbons, etc. On emploie pour ces articles de Paris, chaque année, 70 millions de kilogrammes de papier. Ces 70 millions de kilogrammes sont en majeure partie exportés, et comme ils sont présentés à la douane sous forme d'objets fabriqués, le papier n'existe plus pour ainsi dire, et le remboursement de l'impôt est impossible. Voilà donc toute une catégorie de fabricants pour lesquels l'application du drawback n'est pas praticable.

L'industrie de la papeterie méritait un meilleur sort que celui qui lui a été imparti en 1871. Elle n'est pas de celles qui s'étaient endormies dans l'ornière de la routine. Depuis 15 ou 20 ans, elle a considérablement amélioré ses modes de production et elle a dû faire des sacrifices pour lutter contre les circonstances désavantageuses qui se sont produites. Ces sacrifices étaient loin d'être encore compensés par des bénéfices, lorsque la nouvelle taxe est venue aggraver ses conditions d'existence.

La matière première qu'elle mettait en œuvre avait toujours été le chiffon. Cette matière première a ce caractère particulier, que l'on ne peut ni en étendre ni en restreindre la production. Elle est absolument indépendante de la volonté du fabricant de papier, et cependant quand la sortie du chiffon français qui était jadis prohibée a été permise, il a bien fallu chercher un succédané. C'est alors qu'est née cette nouvelle fabrication qui fait de la pâte à papier avec des matières que l'on n'aurait jamais cru jadis pouvoir être transformées en feuilles minces et souples. Cette fabrication consiste à extraire la cellulose fibreuse de végétaux tels que du bois, de la paille, etc., et à faire du papier avec cette cellulose mélangée ou non de chiffons. Cette sortie du chiffon qui a pris d'autant plus d'extension que la France passe pour faire les plus beaux chiffons du monde, était, il faut l'avouer, une crise grave qui aurait pu ruiner la papeterie, mais cette cause de difficultés n'est pas la seule qui se soit produite. La modification des tarifs douaniers, en rendant la concurrence étrangère plus redoutable, a été une autre source de dangers. Les fabricants ont compris que cette lutte avec les étrangers, à laquelle les conviait la réforme commerciale, était conforme aux principes économiques, et ils n'ont reculé devant aucun sacrifice pour maintenir la papeterie française à la hauteur de sa réputation. Ils ont renouvelé leur outillage. Ils ont transformé leurs usines et dépensé ainsi des capitaux considérables. Ils ont donc eu non-seulement à changer leur matière première, mais aussi à adopter de nouveaux engins de production, et c'est alors que cette industrie était à peine sortie de cette période de transformation,

qu'elle a été pour ainsi dire surprise par la loi de 1871. Ce n'est pas en un jour que des sacrifices aussi considérables peuvent être amortis. L'impôt que nous critiquons et dont nous demandons l'abrogation, a été pour la papeterie particulièrement inopportun. Il est venu créer un obstacle à la production, alors que l'extension de cette production était plus que jamais nécessaire:

La série des dégrèvements auxquels, il faut l'espérer, vont procéder les législateurs, doit commencer nécessairement par l'abolition des taxes dont le produit est peu élevé. Il est prudent, afin de ne pas apporter de trouble dans le budget, de n'agir, en premier lieu, que sur des chiffres d'une moindre importance. Procéder ainsi est d'autant plus rationnel que si l'on veut se donner la peine d'étudier le budget, on constate que ce sont les petits impôts — c'est-à-dire les impôts dont le produit est restreint — qui pèsent le plus lourdement sur ceux qu'ils frappent. La taxe dont nous nous occupons réunit à un haut degré ce double caractère d'être lourde pour le contribuable et peu productive pour le Trésor.

Elle a donné en 1872. . .	9.998.998
— en 1873. . .	10.017.000
— en 1874. . .	10.520.000
— en 1875. . .	12.177.000
— en 1876. . .	13.402.000

Si on prend une moyenne de 12 millions et si on fait certaines défalcations indispensables pour établir le produit net on reconnaît qu'en déduisant aussi l'impôt spécial sur les journaux, le bénéfice pour le Trésor n'est que de 5 millions. M. Laroche-Joubert, dans un remarquable et substantiel discours, a fourni, à cet égard, à la Chambre des Députés, des chiffres qui, puisqu'ils n'ont pas été rectifiés par le Ministre des Finances, présent à la séance, doivent être considérés comme parfaitement exacts. L'honorable député a établi son calcul de la manière suivante :

Produit brut de l'impôt.		12.000.000
A déduire :		
1° Frais de perception.	500.000	
2° Montant de l'impôt du papier consommé par les administrations.	2.000.000	
3° Taxes restituées au moyen du drawback .	2.000.000	
4° Taxe spéciale des journaux.	2.500.000	
	7.000.000	7.000.000
Produit net de l'impôt pour l'État.		5.000.000

Il n'est pas contestable que si l'impôt sur le papier était abrogé, les 5 millions actuellement procurés au Trésor seraient compensés par l'augmentation de produit d'autres impôts. La fabrication du papier augmenterait et l'État trouverait un ample dédommagement dans la perception de taxes qui frappent les produits employés dans cette fabrication.

Ce n'est pas la première fois que l'on a pensé, en France et ailleurs, à imposer le papier. Au commencement du xve siècle qui fut aussi une époque d'invasion, cette question fut agitée, mais les édits royaux repoussèrent le principe de cette taxe, et les inconvénients de l'impôt sur le papier furent proclamés dans l'enceinte du Parlement par l'avocat de Thou.

L'Angleterre séduite sans doute aussi par ce que cette matière imposable pouvait avoir de bon en apparence, à cause de son infinie diffusion, a eu recours à cette taxe. Elle n'a pas hésité à l'abandonner. Il en sera bientôt de même en France. L'expérience a donné les mêmes résultats que chez nos voisins, c'est-à-dire peu de profits pour le Trésor et une grande gêne pour l'industrie. Cette importante réforme a été d'ailleurs solennellement annoncée à la Chambre des Députés dans le cours de la discussion du budget de 1877.

Le 16 décembre 1876, un amendement présenté par M. Laroche-Joubert tendant à la suppression de cet impôt était en délibération. A la suite d'une observation faite par M. Wilson relativement à l'impôt sur les journaux, M. Cochery, rapporteur du budget, a répondu en ces termes :

« Je suis très-heureux de déclarer qu'en effet la commission « du budget a reconnu que l'impôt sur le papier est un de ceux « qui devront disparaître les premiers dès que nos ressources « budgétaires le permettront. »

Cette déclaration contient un engagement précis. En la formulant à la tribune, M. Cochery ne voulait certainement pas laisser entendre que l'espérance est une jolie marchande de vent dont le bon marché fait le débit. Nous sommes convaincus qu'il pensait que promettre c'est donner.

ARTHUR LEGRAND.

LES
GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER
EN 1877

ESQUISSE D'UNE RÉORGANISATION GÉNÉRALE. — GROUPES DE CIRCULATION PRINCIPALE. — GROUPES RÉGIONAUX SECONDAIRES.

Les premières discussions parlementaires viennent de témoigner à quel point le système antipolitique et antiéconomique de l'extension des grandes Compagnies de chemins de fer a soulevé l'opinion générale. C'est qu'en effet il s'agit de la fortune générale de la France. Les uns le voient clairement, d'autres en ont le sentiment, tous s'en alarment. Fait significatif, pas un des représentants du PAYS n'a fait entendre sa voix en faveur de cette dangereuse aggravation de la législation de 1859. Seul le Ministre des travaux publics aura cru devoir le tenter, en ayant bien soin de s'abriter derrière l'intérêt de l'État, qui, suivant lui, aurait à supporter des charges nouvelles pour entrer dans un régime nouveau.

C'est une erreur malheureusement commune de confondre l'intérêt de l'État avec celui de la caisse du Trésor. Le Ministre des finances ne pouvait la partager. Il avait autorité pour dire à ses collègues — avec l'un des plus illustres économistes dont la France s'honore, celui dont les principes et les doctrines ont fait la gloire de son nom — que le véritable intérêt de l'État résidait essentiellement dans le développement de la richesse publique; que la facilité et le bon marché des transports sont des facteurs principaux de ce développement, en favorisant celui de la production, multipliant les échanges et accroissant la consommation; qu'en résumé, dans la circonstance, l'intérêt de l'État s'accommoderait parfaitement d'un prétendu sacrifice du Trésor, sacrifice qui ne serait en réalité qu'une semence féconde.

C'était un usage chinois, dit-on, de faire reculer l'ennemi en brandissant des images d'animaux ou monstres terrifiants. Il est à croire que celui-ci avait fini par marcher tout simplement dessus. Puisqu'on applique le procédé chez nous, en agitant des chiffres

effrayants à propos de discussions économiques, la même manœuvre doit suffire et réussir de même, celle de marcher dessus. Nous voulons l'essayer contre cette fantasmagorie de milliards dont on cherche à épouvanter les gens crédules ou qui ne prenent pas la peine de réfléchir, à propos de la question du rachat des chemins de fer par l'État.

Il nous paraît impossible, désormais, de douter du succès de la cause. L'énorme minorité parlementaire, qui s'est prononcée dans une première discussion, est une condamnation solennelle du système de l'extension des grandes Compagnies et de la perpétuation de la loi de 1859.

On pourrait affirmer que cette minorité eût été majorité si la critique du régime actuel, critique qui répondait au sentiment général, eût été complétée par la proposition d'un système rationnel, facile à saisir et possible à appliquer. A cet égard, la question a pu n'être pas suffisamment mûrie, mais elle mûrira et rapidement, c'est dans la force des choses. Nous croyons, en outre, que les solutions d'un caractère d'ensemble, les seules qui puissent être fécondes, se présenteront d'elles-mêmes, lorsqu'on sera bien convaincu qu'il faut tout d'abord déblayer le terrain de l'omnipotence des grandes Compagnies.

Leurs avocats — désintéressés ou non — font valoir que les circonstances ne permettent pas d'attendre l'étude économique de la question, posée à un point de vue aussi large. On se trouve, disent-ils, en présence d'une situation fâcheuse de quelques compagnies secondaires, qu'il est intéressant de régler. Or, le meilleur moyen, à leur avis, est de les fondre dans le monopole d'une compagnie déjà trop puissante et dont le fief s'étendrait ainsi sur 28 départements !

L'argument d'une détresse privée est-il donc une raison suffisante pour que les représentants du Pays y sacrifient l'intérêt général, dans une circonstance aussi capitale ? Combien d'entreprises industrielles ou commerciales ont-elles échoué, parce qu'elles étaient mal conçues, ou mal administrées ? A-t-on songé à mettre en jeu l'intervention de l'État pour les empêcher de sombrer ? Elles tombent et le progrès marche. C'est la loi fatale mais nécessaire de la liberté du travail. Une compagnie de chemin de fer n'est qu'une entreprise industrielle comme les autres; elle doit subir la loi commune et il n'est pas plus permis de lui sacrifier l'intérêt public. Dans le cas dont il s'agit, on peut invoquer ce fait que les compagnies agonisantes ne succombent qu'étouffées par la concurrence des grandes compagnies, concurrence dont le Trésor public

fait les frais. Soit : qu'on se préoccupe de réparer ces déplorables résultats de la législation de 1859 sur les chemins de fer, mais, encore une fois, non pas aux dépens de l'intérêt public et par des combinaisons appelées à devenir désastreuses pour la richesse nationale. Et surtout concluons, de cette situation, l'urgence de désarmer les grandes Compagnies d'un monopole dont elles font un usage si vivement et si justement réprouvé par la conscience publique.

La question à résoudre, à l'heure présente, est donc évidemment celle-ci : formuler une proposition, nettement soumise aux législateurs, qui soit une conclusion logique des considérations puissantes, qui surgissent de toutes parts, contre le système de l'extension des grandes Compagnies. On cherche, on tâtonne, et surtout on n'ose pas. Celles-ci, avec leurs droits, leur puissance acquise, l'habileté qu'elles ont apportée dans la constitution du second réseau, — en vue que rien ne fût plus possible en dehors d'elles, — semblent s'être entourées d'obstacles insurmontables.

Nous ne croyons pas aux obstacles insurmontables devant la puissance souveraine du pays.

Lorsqu'un régime économique compromet l'intérêt général, elle peut, elle doit le briser, si les intérêts particuliers qui l'exploitent viennent à se refuser aux modifications nécessaires. La première chose à faire, en tout cas, est de mesurer ces obstacles. Ils peuvent n'être pas dans la réalité ce qu'ils sont dans l'apparence.

C'est notre conviction que les difficultés de la situation ne peuvent trouver leur solution que dans une réorganisation dont les chemins de fer régionaux seraient un des pivôts. Nous appelons donc une étude sérieuse du système de la part des pouvoirs publics. Il a paru logique et rationnel à des hommes spéciaux et compétents : notre conviction s'appuie de leur autorité pour apporter notre contingent à cette étude. Nous voulons essayer d'en formuler une application, praticable et facile à concevoir, combinée d'après les faits de notre circulation ferrée actuelle et les exigences de la situation financière. En tentant d'esquisser ici les linéaments principaux de cette organisation nouvelle, il ne s'agit, et nous le répétons, que de bien faire saisir l'idée mère. Il ne saurait donc être question que d'indications générales. Des délimitations précises ne sauraient être que l'œuvre des Chambres de commerce et des Conseils généraux. La compétence de ces corps aurait à être consultée pour l'assiette des groupements régionaux, de même qu'il appartiendrait aux pouvoirs publics de déterminer les réseaux que devraient constituer les artères principales.

Comme il est admis que l'existence des grandes Compagnies, tel que le passé l'a faite, est une grosse complication, et bien qu'une entente amiable ne soit nullement impossible, — si les considérations d'amour-propre ne l'emportent pas sur les intérêts sainement compris, — nous supposerons pour simplifier, que le droit d'exploitation des six grandes Compagnies soit rentré dans les mains de l'État. La supposition est admissible, puisque la chose est faisable.

II

Le classement des voies de circulation de toute nature semble s'être créé de lui-même, suivant une loi générale.

La circulation sur l'eau s'est établie par les fleuves, qui jouent le rôle de collecteurs principaux, les rivières qui y déversent leurs contingents, et des canaux qui relient entre elles ces voies naturelles.

De même, sur terre, les grandes routes nationales faisant fonctions d'artères principales, les routes départementales aboutissant à celles-ci, les chemins de grande communication et les chemins vicinaux complétant, à différents degrés, l'ensemble du réseau.

Cette loi est tellement dans la nature des choses qu'elle s'est appliquée également et d'elle-même, à la circulation sur les voies ferrées. Au premier aspect d'une *carte figurative des chemins de fer français*, — carte où l'épaisseur du trait, qui représente le tracé d'une ligne, est proportionnelle à l'importance du trafic — le fait saute aux yeux d'une manière saisissante. Or ce fait est, suivant nous, la clef de la solution d'une organisation générale de nos chemins de fer. On comprend, en effet, qu'il devait se produire et qu'il s'est produit, dans l'ensemble de leur construction et de leur exploitation, une division naturelle résultant de ces lois de la circulation :

Les lignes devenues les grandes artères de la circulation, qui comportent, exigent même, les trains multipliés, les grandes vitesses, les services de nuit, les lourds convois, etc., partant une construction et une exploitation spéciales et relativement coûteuses.

Les autres, ou lignes secondaires, tertiaires, etc., ne réclamant qu'une exploitation simplifiée, économique, réglée sur les besoins du trafic des régions desservies et dont la construction devait et pouvait être faite avec une dépense moitié moindre au moins.

On est donc conduit rationnellement à admettre :

1° Des groupements de lignes formant les grandes artères de la circulation, avec leur construction et leur exploitation spéciales.

Des groupement de chemins de fer de seconde et troisième classe,

constituant les *chemins de fer régionaux*, affectés spécialement, comme nous l'avons expliqué ailleurs, à vivifier les régions agricoles et industrielles, et les marchés situés en dehors des grandes lignes ci-dessus, non desservis ou mal desservis par le régime actuel; ces divers chemins de fer devant être établis, — ceux du moins qui sont encore à faire — dans des conditions de dépenses de construction et d'exploitation, en rapport avec le trafic qui doit les alimenter.

Il est évident que cette division seule peut permettre une exploitation véritablement économique et, par suite, assurer le maximum de produit net avec le plus bas prix de revient du transport.

L'application de ces données à une transformation de l'état actuel des choses est-elle praticable ? serait-elle profitable à l'État ? que coûterait-elle au Trésor ?

Les comptes-rendus des six grandes Compagnies ont donné les résultats suivants pour 1875 :

Longueur exploitée		17,662 kilomètres.
Recettes brutes d'exploitation		810 millions.
Dépenses d'exploitation		395 —
Produit net		415 —
Dividendes payés au capital-actions		154 —
Intérêts et amortissement du capital-obligations payé par les Compagnies	235	271 —
— payé par la garantie de l'Etat	36	

En étudiant les lignes comprises dans l'exploitation de chacune des grandes Compagnies, avec la *carte figurative* sous les yeux, on reconnaît qu'elles peuvent être classées et groupées comme artères de circulation principale :

Dans le Nord. (Longueur exploitée : 1,661 kilomètres.)

Les lignes de Paris à la frontière par Amiens	402 kilom.
— Amiens à Boulogne et Saint-Valery	128 —
— Boulogne à Calais	40 —
— Creil à Erquelines et Feignies	197 —
— Busigny à Somain	50 —
— Valenciennes à Aulnoy	35 —
— Paris à Soissons et Port-aux-Perches	111 —
— Soissons à la frontière belge	104 —
	1,067 —

donnant une recette brute d'environ 100 millions.

2° Dans l'Est. (Longueur exploitée : 2,256 kilomètres.)

Les lignes de Paris à Avricourt	410	kilom.
— Epernay à Reims	30	—
— Noisy-le-Sec à la nouvelle frontière	446	—
— Blesme à Gray	131	—
— des Ardennes	401	—
— Reims à Metz	172	—
	1,580	—.

Recette brute : 80 millions.

3° Dans l'Ouest. (Longueur exploitée : 2,506 kilomètres.)

Les lignes de Banlieue	69	kilom.
— Paris à Rouen et au Havre	221	—
— Paris à Rennes	358	—
— Rennes à Brest	249	—
— Mantes à Caen	182	—
— Caen à Cherbourg	150	—
	1,229	—

Recette brute : 70 millions.

4° Dans l'Orléans. (Longueur exploitée : 4,266 kilomètres.)

Les lignes de Paris à Orléans et Bordeaux	587	—
— Tours à Nantes et Saint-Nazaire	260	—
— Poitiers à La Rochelle et Rochefort	158	—
— Bordeaux à Bayonne	198	—
— Bayonne à Irun	38	—
— Lamothe à Arcachon	16	—
	1,257	—

Recette brute : 80 millions.

5° Dans le Midi. (Longueur exploitée : 2,041 kilomètres.)

Les lignes de Bordeaux à Toulouse	258	kilom.
— Toulouse à Cette	223	—
— Narbonne à Perpignan	64	—
— Perpignan à Port-Vendres	30	—
— Tarascon à Cette. N. à M.	173	—
	748	—

Recette brute : 60 millions.

6° Dans Paris-Lyon-Méditerranée. (Longueur exploitée : 4,932 kil.)

Les lignes de Paris à Marseille	872	—
— Marseille à Toulon	66	—
— Toulon à la frontière	185	—
— Lyon à Genève	255	—
— Culoz à Modane (Mont-Cenis)	144	—
	1,522	—

Recette brute : 180 millions.

A cette dernière il y aurait lieu d'ajouter celle des 144 kilo-

mètres du réseau spécial de Culoz au Mont-Cenis dont les résultats d'exploitation ne figurent pas aux États officiels.

L'ensemble de ces six groupes, formés des lignes de grande circulation, serait de 7403 kilomètres avec une recette brute de 570 millions. Il resterait en dehors 10,403 kilomètres de lignes secondaires produisant brut 240 millions avec une dépense d'exploitation de 145 millions. Il est utile de noter, en passant, que ces frais sont excessifs et qu'avec une exploitation spéciale, proportionnée au caractère et au trafic effectif des réseaux, ils se réduiraient de manière à élever le produit net à plus de 120 millions.

Cette division effectuée, le plan d'une organisation se présente de lui même :

1° Six Compagnies principales exploitant les groupes formés des grandes artères de la circulation ; celles-ci rayonnant de Paris vers nos ports militaires, nos grands ports de commerce et nos principales villes frontières, formant ainsi les grandes lignes stratégiques du pays.

Cette exploitation pourrait être confiée aux Compagnies actuelles, soit en régie intéressée, soit à titre de Compagnies fermières, par des contrats nouveaux à durée limitée, maintenant l'État souverainement maître des Tarifs, excluant toute autre combinaison que celle de Tarifs généraux remaniés d'après l'expérience acquise, et moyennant une redevance kilométrique au profit du Trésor, qui lui assureraient tout d'abord un minimum de recette égal au produit net actuel.

2° Un certain nombre de réseaux régionaux dont l'étendue serait circonscrite entre 1,500 et 500 kilomètres, pour rester dans les limites d'une exploitation suffisamment économique.

Les chemins à grouper pour constituer ces réseaux seraient :

10,400 kil. détachés des six grandes Compagnies.
1,500 — appartenant aux Compagnies diverses.
1,500 — chemins de fer d'intérêt local.

13,400 kil. en exploitation.

8,900 — concédés dont partie en exploitation, savoir :

4,350 concédés avec subvention aux grandes Compagnies,

1,770 concédés avec subvention aux Compagnies diverses,

2,780 concédés avec subvention, chemins de fer d'intérêt local.

8,500 — de chemins nouveaux à construire pour porter le réseau général de la France à 38,000 kilomètres.

En complétant la *carte figurative*, — qui ne représente que les lignes exploitées par les Compagnies principales, — par le tracé de tous les chemins en construction ou concédés, d'une part les régions déshéritées sont mises en relief; d'autre part on reconnaît facilement que le territoire comporte la répartition des 30,800 kilomètres ci-dessus entre 20 à 25 groupements régionaux, homogènes, et logiques, indiqués par les situations géographiques et par les positions relatives des grandes artères de circulation.

L'exploitation de ces réseaux régionaux pourrait être concédée à des Compagnies, chargées en outre de l'achèvement des lignes déjà concédées au moyen des subventions acquises, et de la construction des chemins nouveaux complémentaires, sous des conditions déterminées qui fermeraient la porte aux abus du passé. Il est clair, d'ailleurs, que les plus graves de tous, les abus de tarifs qui compromettent aujourd'hui les sources vives de la richesse publique, n'auraient plus de raison d'être.

On ne saurait le contester sérieusement, une organisation de ce genre couperait court aux excès du monopole et en sauvegarderait l'avenir; elle réaliserait les conditions économiques de nature à assurer le meilleur marché des transports; elle relèverait de nombreux intérêts mis en souffrance par la situation actuelle; elle porterait la fécondité sur tous les points du pays, en rétablissant le jeu naturel de toutes les voies de la circulation. Mais c'est un préjugé très-enraciné que de croire, à première vue, à l'impossibilité pratique de cette réorganisation, autrement qu'au prix de charges financières inacceptable dans la situation actuelle.

Examinons donc si cette erreur, soigneusement accréditée par les partisans des grandes Compagnies, ne serait pas, au fond, tout simplement un fantôme, emprunté à l'ancien procédé chinois.

Quelles seront les charges du Trésor dans l'hypothèse de la continuation du régime actuel et de l'achèvement du réseau général par l'Etat, comme l'a proposé le ministre des Travaux publics?

L'inscription au budget d'une somme de............. pour le service de la garantie d'intérêt, somme destinée à s'accroître au fur et à mesure de la mise en exploitation des nouvelles lignes, relativement moins productives que leurs aînées;	40 millions
L'inscription au chapitre de la dette publique d'une somme d'au moins.................................... pour l'emprunt d'un capital de 1,800 millions nécessaire à la construction des 8,500 kilomètres complémentaires au prix de 220,000 francs le kilomètre, évaluation du ministre.	95 millions

Dans l'hypothèse d'une réorganisation comme celle que nous venons d'indiquer, impliquant le rachat des concessions des six grandes Compagnies le Trésor aurait en change :

Le paiement des annuités à servir au capital-actions .	154 millions.
Le service de l'intérêt et de l'amortissement du capital-obligations, payé en 1875	
par les Compagnies jusqu'à la concurrence de.....	235 —
par l'Etat....................................	36 —
Total..........	425 millions.
Le Trésor, encaissant le produit net des lignes classées dans les groupes de grandes artères de circulation.....	320 —
La différence, en charge à l'Etat, serait de...........	95 millions.

Il resterait, en plus, à son crédit le produit net des 10,400 kilomètres, distraits des réseaux actuels des six grandes Compagnies, lequel, nous l'avons expliqué, atteindrait sûrement un chiffre de 120 millions, en calculant les frais d'exploitation à 50 0/0 du produit brut, ce qui est très-large dans l'espèce.

Or, si les 8,500 kilomètres nouveaux sont construits par des *Compagnies responsables de l'exploitation* et dans les données que nous avons exposées dans un précédent travail, ils ne coûteront pas plus de 160,000 fr. par kilomètre en moyenne au lieu de 220,000 fr., — le capital à emprunter ne dépasserait pas 1,300 millions, et le serait facilement moyennant une garantie de 65 millions à imputer sur le susdit produit net.

Donc il nous est permis de conclure : Que la charge définitive de l'Etat, dans l'hypothèse d'une réorganisation basée sur le système des réseaux de circulation générale et de réseaux régionaux serait probablement moitié moindre que dans la perpétuation du régime actuel.

Que les réseaux de circulation générale auraient leur prospérité assurée, même avec la modération dans les frais de transport, réclamée par l'intérêt public.

Que les réseaux régionaux auraient également assurée, par les éléments dont ils seraient formés, une vitalité propre, dans les conditions d'exploitation les plus favorables aux populations qu'ils desserviraient.

Une dernière question reste à régler ou plutôt à mentionner, celle du rachat du matériel d'exploitation des six grandes Compagnies, obligatoire par l'Etat.

Dans le cas du rachat de leurs concessions, il va de soi que ce matériel serait naturellement réparti entre les divers réseaux de la

nouvelle organisation, et, conséquemment, que ce seraient les nouvelles Compagnies d'exploitation qui auraient à faire les frais du rachat.

Je m'arrête dans ces développements, déjà trop longs sans doute. Il ne pouvait s'agir ici, en effet, que d'indiquer, aussi clairement qu'il peut être en nous, les grandes lignes d'une organisation, politique et économique, de l'ensemble de nos chemins de fer. Cette organisation beaucoup de bons esprits sont disposés à la considérer comme rationnelle et féconde, et comme pouvant résoudre les difficultés inextricables et menaçantes du régime actuel. Les applications des principes qui en sont la base peuvent varier, mais ces principes ne sauraient être contestés.

Les six grandes Compagnies, bien inspirées, ne devraient-elles pas se prêter à une pareille réorganisation, au lieu de persévérer à lutter contre une animosité publique réfléchie, qui va croissant sans cesse; lutte dans laquelle le suffrage universel aura certainement le dernier mot ?

Quand on a une conviction forte, on est assez disposé à se répéter. J'userai donc de la faculté de le redire encore :

L'organisation de réseaux régionaux, à côté des grandes artères de circulation, dans des conditions économiques convenables, paraît être la solution pouvant le mieux régler, rationnellement et utilement dans l'intérêt général du pays, l'exploitation de nos chemins de fer.

Les solutions qui ne seraient que des expédients ne seraient pas viables.

Le rachat des Charentes et des Vendées, pour en constituer un septième réseau, dans l'intérieur duquel l'Orléans pourrait faire une concurrence illimitée avec ses lignes jouissant de la garantie de l'Etat, Poitiers à la Rochelle, la Possonière à Niort, Nantes à la Roche-sur-Yon, serait un illogisme condamné à l'avance par les gens clairvoyants et dont l'essai, véritable énormité économique, aboutirait à des résultats inadmissibles.

D'un autre côté, l'extension des grandes Compagnies, au moyen de l'absorption de tous les autres chemins de fer, est considérée, par l'immense majorité de l'opinion, comme une mesure devant atteindre les proportions d'une calamité publique, mesure dont, il est vrai, justice ne tarderait pas d'être faite par une réaction violente.

Que si, en effet, par des considérations dépendant de l'incertitude des esprits à propos du régime nouveau qui doit remplacer celui qui croule, on laissait passer cettte solution d'étendre, sur 28 départements, la terrible omnipotence d'une Compagnie déjà

trop puissante, il ne serait pas besoin d'une grande clairvoyance pour présager l'avenir. Ce flot de l'opinion, irrité par ces résistances, se dresserait pour renverser un régime aujourd'hui jugé et condamné par la presque unanimité du pays, emportant avec lui les hommes politiques que la voie publique accuserait de s'être faits les *hommes des grandes Compagnies*. Un personnage éminent est mort dernièrement de qui on a pu le dire. Cela a suffi pour obscurcir les services qu'il a pu rendre et son nom est demeuré impopulaire. Une popularité, et du meilleur aloi, est au contraire acquise d'avance à tout homme public qui se fera *l'homme du pays* contre le monopole des grandes Compagnies de chemins de fer, car, jamais peut-être et à plus juste titre, question économique n'aura soulevé d'aussi ardentes préoccupations dans le monde agricole, industriel et commercial.

AUGUSTE CHÉROT
Ancien élève de l'École polytechnique.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES
DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. *Journal of the statistical Society de Londres.*— Les effets des traités de commerce.— L'excédant croissant de l'importation et son explication.— Les *Odd fellows* et les *Foresters*. — *The Economist*. —M. Bagehot.— Son dernier livre. — La baisse de l'argent. — Encore l'excédant croissant de l'importation. — La *Social-Correspondenz*.— Le *Arbeiterfreund*.— Les salaires en 1840 et en 1875, et le prix des consommations.— *Revue trimestrielle de M. Faucher*. — Les écarts en économie politique.— Les objections qu'il n'est pas nécessaire de réfuter. — *Die Annalen des Deutschen Reichs de M. G. Hirth*. — La nouvelle législation allemande. — L'industrie il y a trois siècles et aujourd'hui. — *Statistische Monatschrift*. — Les deux sortes d'acquittements. — *La Zeitschrift du bureau de Statistique de Prusse*. — La réglementation en faveur des ouvriers des fabriques. — *Das Verfahren bei Enquêten*; les différents procédés employés dans les enquêtes. — *Berliner Jahrbuch* (Annuaire de la ville de Berlin).—*La Crise*; sa cause est de nature morale. — *Le mouvement économique de la Hongrie* de M. Mandello. — Le *Giornale degli Economisti*. — L'économie politique et le droit canonique. — Divers articles. — L'*Archivio di Statistica*. — Les sociétés de secours mutuels et d'autres questions traitées dans les Archives de la Statistique. — *La statistica e le sienze sociali*. — *Nationalækonomisk Tidskrift*. — *Journal de Statistique Suisse*. — Les salaires des ouvriers et leurs dépenses. — La vaccination et la Statistique. — Les impôts dans les divers cantons. — La *Russische Revue*.— La vie de famille.— Le nombre des suicides.—Les loups — *On chinese currency coin and paper money*, by W. Vissering.

Le *Journal of the statistical Society de Londres* renferme dans son premier numéro trimestriel de 1877, plusieurs articles d'un haut

intérêt. Le premier est de M. Leone Levi et donne les *Résultats statistiques des récents traités de commerce conclus entre les divers Etats de l'Europe*. L'auteur montre, par une série de chiffres — c'est-à-dire, de preuves — que la liberté plus grande obtenue par les traités en faveur du commerce a été salutaire à ces Etats, dont la prospérité s'est accrue.

Le second article est de M. Stephan Bourne, et traite de *l'excédant croissant de l'importation sur l'exportation dans le commerce du Royaume-Uni*. C'est une étude approfondie sur cette intéressante question, qui est depuis assez longtemps déjà à l'ordre du jour. Nous l'avons traitée nous-même à différentes reprises. L'auteur reproduit le mouvement de l'importation et de l'exportation anglaises depuis 1816. Jusqu'en 1853, les chiffres ont peu de valeur : quand de deux évalutions faites simultanément pour un même groupe de marchandises, l'une s'élève à 214 millions (valeur off.), et l'autre à 98 millions (valeur déclarée), seulement il est difficile de se prononcer en faveur de l'une plutôt que de l'autre, on est obligé de les condamner toutes les deux. A partir de 1854, par suite d'un changement de système, on possède des renseignements meilleurs, et ce sont ces chiffres qui deviennent l'objet des études de M. Bourne. Le tableau qu'il a dressé nous montre que la valeur de l'importation a toujours dépassé celle de l'exportation, le plus souvent de 25 à 30 0/0, rarement de moins, quelquefois de plus, l'excédant a même été en 1876 de 60 0/0, et en 1875 de 41 0/0. Il est donc bien établi que l'importation est plus forte que l'exportation. Mais comment paye-t-on la différence, voilà l'éternelle question à laquelle on répond toujours et qu'on ne se fatigue jamais de poser de nouveau. M. Bourne a même su la rendre bien grosse cette question, en additionnant les chiffres des vingt dernières années. Nous voyons ainsi que l'Angleterre a importé, dans cette période deux fois décennale, en nombres ronds :

	Livres sterling.	
Marchandises étrangères et coloniales pour.........	5,600	millions.
Elle en a réexporté pour.........................	900	—
Reste pour la consommation intérieure........	4,700	—
La valeur des exportations de produits indigènes étant de...	3,500	—
L'excédant atteint donc........................	1,200	—

Soit 30 milliards de francs, ou un milliard et demi par an. L'Angleterre ne pouvant pas solder cette colossale différence en espèces, comment fait-elle? L'auteur, pour l'expliquer, établit d'abord la différence entre les entrées et les sorties des métaux précieux, cette

différence couvre une petite partie de l'excédant ; puis, il fait des recherches pour pouvoir estimer le montant des frets, l'Angleterre, quand elle achète un produit dans l'Inde ou en Chine, n'y paye que le prix du pays, tandis que la douane inscrit la marchandise pour sa valeur au lieu d'arrivée, il trouve pour le fret 26 millions sterling par an en moyenne ; ensuite, il compte la valeur des charbons et des provisions emportés par les navires anglais (5 millions par an) et étrangers (un million et demi sterling par an). Voilà déjà des sommes respectables, mais elles ne suffisent pas pour parfaire les 60 millions sterl. par an. Comment combler la différence? Vous l'avez sans doute déjà deviné : par le produit des placements considérables que le Royaume-Uni a faits à l'étranger. On aurait pu dire aussi, que les marchandises qui sortent de l'Angleterre sont évaluées aux prix anglais, tandis que là où ils arrivent elles coûtent bien davantage, car il y a le fret et le bénéfice à mettre presque en entier au crédit de l'Angleterre. Il n'est sans doute pas possible de faire cadrer ainsi les chiffres avec précision, mais on pressent qu'il est dans leur nature de cadrer, car on s'en approche beaucoup.

Mais, insiste M. Bourne, dans ces dernières années l'excédant de l'importation a grossi d'une manière extraordinaire, inquiétante, surtout en 1876. Pour mieux faire comprendre la nature du mouvement, il met en regard du commerce spécial (retenu pour la consommation intérieure), l'importation des matières premières, celle des denrées alimentaires et celle des autres articles, et il trouve ainsi que les denrées alimentaires ont fait des progrès continuels — elles ont triplé depuis 1854, et depuis 1870 seulement, elles ont augmenté de 50 0/0 — tandis que les matières premières ont à peine doublé depuis 1854 et qu'elles sont restées presque stationnaires depuis 1870. Il divise ensuite les exportations en objets manufacturés provenant de matières premières indigènes et d'objets provenant de matières étrangères et il trouve ce qui suit :

Valeur des exportations.

Années.	Objets manufacturés provenant de matières indigènes. Livres st.	Objets manufacturés provenant de matières étrangères. Livres st.	Denrées alimentaires. Livres st.
1854.....	27 millions.	66 millions.	4 millions.
1870.....	53 —	139 —	7 —
1871.....	58 —	155 —	10 —
1872.....	76 —	173 —	7 —
1873.....	85 —	161 —	9 —
1874.....	78 —	154 —	8 —
1875.....	67 —	149 —	7 —
1876.....	57 —	138 —	7 —

A partir de 1873, c'est la décadence qui s'annonce! Et vraiment M. Bourne, sans perdre encore tout espoir, n'est pas rassuré.

« La gravité de la situation, dit-il, gît dans le fait que, tandis que nous devenons de plus en plus dépendant de l'importation étrangère pour l'alimentation de notre population, les produits de notre industrie deviennent de moins en moins nécessaires aux contrées d'où nous tirons nos provisions. Pendant qu'une sécurité imaginaire fondée sur notre aptitude à défier toute concurrence, et la connaissance des gros bénéfices encaissés jusqu'à présent par nos manufacturiers ont rendu nos ouvriers plus exigeants, et leurs patrons plus prodigues (*lavish*) dans leurs dépenses, d'autres nations ont tiré profit de notre propre expérience, et des manufactures rivales s'élèvent de tous côtés..... » Il continue encore quelque temps ses lamentations, puis il se demande : « Devons-nous maintenant nous croiser les bras et désespérer? Ce ne serait pas conforme au caractère anglo-saxon, et ce n'est pas ainsi non plus, que des Anglo-Saxons agiront..... » Mais que faire, enfin? L'auteur répond : « Nos ouvriers doivent apprendre que si l'on veut conserver l'industrie, on doit diminuer les frais de production. Les salaires doivent donc baisser, la dépense d'entretien (*the cost of living*) doit diminuer, et il n'en résultera pas pour eux de privation réelle, car la tempérance et l'économie rétabliront le niveau. On dit que nous dépensons annuellement 150 millions sterling en boissons enivrantes, c'est une somme équivalente à la totalité de nos importations de denrées alimentaires. La moitié au moins de cette dépense pourrait être économisée par les classes inférieures pour être mieux employée, et le pays, de son côté, éviterait de consacrer des sommes considérables pour entretenir les maisons des pauvres, les hôpitaux, la police et les prisons. » L'auteur n'oublie pas de dire leur fait aussi aux capitalistes, il leur recommande d'être moins ardents aux poursuites ambitieuses, à la recherche du plaisir, moins disposés à vivre dans une « oisiveté frivole. » Il termine en disant que la Grande-Bretagne est arrivée à une hauteur où elle ne se tient qu'en chancelant, et qu'il dépend de ses fils, si elle montera encore ou si l'histoire enregistrera bientôt sa chute. Il a cependant confiance dans l'étoile de l'Angleterre et dans les effets des progrès de la civilisation et du christianisme.

Les deux articles que nous venons de signaler ont été discutés dans la même soirée, et l'on a rendu toute justice au mérite de leurs auteurs. Parmi les observations faites, nous choisirons seulement celles qui semblent présenter un intérêt particulier. M. Walford ne pense pas que les tableaux du commerce soient un thermo-

mètre sûr de la prospérité d'une nation, on a vu l'exportation s'accroître dans des années calamiteuses, car on vendait alors à tout prix. Il appelle aussi l'attention sur la différence entre le montant brut de l'exportation, et les intérêts perçus par suite de placements. Les intérêts sont tout bénéfice, mais l'exportation renferme le capital, c'est tout au plus si l'on peut évaluer les profits à 10 p. 0/0 du montant total de la valeur des marchandises exportées.—M. Jevons verrait volontiers, avec feu Cairnes, dans la diminution des placements à l'étranger une des causes de la réduction des exportations; mais il insiste surtout sur la différence qu'il y a entre des salaires élevés et de forts frais de production. — Un membre exprime l'avis que dans la course aux richesses, l'Angleterre perd du terrain relativement aux autres nations.—M. Glover croit que si les chiffres des entrées et des sorties ne concordent pas, c'est la faute de la statistique, les relevés laissant à désirer. — Il fut question encore des ouvriers, de l'avenir de l'Angleterre, etc., mais sans ajouter des idées nouvelles. (Nous donnons plus loin l'opinion de l'*Economist* de Londres sur l'excédant de l'importation.)

Nous signalerons ensuite un travail très-intéressant et très-développé, fondé sur les documents originaux, donnant le mouvement de deux célèbres associations dites : 1° des *Odd Fellows de Manchester* et 2° des *Foresters*. Ce sont des « ordres » semblables aux francs-maçons, composés l'un et l'autre de groupes de sociétés de secours mutuels locales. Chez les *Odd Fellows*, chaque société locale s'appelle *loge*, chez les *Foresters*, *cour*. Chaque loge ou cour est une unité presque indépendante faisant ses affaires propres, mais rattachée à un groupe provincial dit *District* ou *Branche*, ce groupe provincial étant l'unité pour les matières dépendantes du chiffre de la mortalité des membres : on sait qu'en ces matières la compensation ne s'opère que parmi les grands nombres. Quant au comité central, composé de membres élus annuellement, c'est une sorte de parlement, qui a seul le droit de modifier les statuts ou les règlements. Le comité des *Odd Fellows* siége à Manchester, celui des *Foresters* se réunit tous les ans, à la Pentecôte, dans une autre ville. En 1876, le nombre total des *Odd Fellows* était de 508,013, celui des *Foresters* de 462,480. Il y a encore d'autres « ordres » ou associations de sociétés affiliées, on en compte en tout 75, dont quelques-unes très-nombreuses, tandis que d'autres ne comptent pas 1,000 membres, ces ordres s'appellent les *Druids*, les *Bergers*, l'*ordre des Chevaliers de Malte* (sic), l'*ordre de la Toison d'Or*, le *très-noble ordre de l'Arc*, l'*ordre de la Pacifique Colombe*, l'*ancien ordre des Buffles*, etc., on voit qu'il y en a pour tous les goûts. M. Neison ne parle que des *Odd Fellows* et des *Foresters*, mais sa statistique est

très-complète. Nous nous bornons à y renvoyer le lecteur, ainsi qu'à la discussion qui a suivi la lecture.

Nous devons en faire de même relativement à l'article si complet de M. Hamilton, *sur les récents progrès de la Nouvelle-Zélande*. Cet article a vingt-trois chapitres et un appendice de sept tableaux.

Nous ne pouvons passer à *the Economist* sans exprimer nos regrets de la perte que le monde économique et lettré vient de faire par la mort de M. Bagehot, l'éminent directeur de cette célèbre feuille. M. Bagehot était un penseur original et très-vigoureux, et en même temps un excellent observateur. Il ne suffit pas d'être « un homme pratique » pour observer et surtout pour bien observer, nous rencontrons tous les jours des hommes qui ne savent pas voir méthodiquement, et même qui ne veulent pas s'en donner la peine; et pourtant la méthode à suivre est si simple qu'il faut un minimum de bonne volonté pour l'appliquer. Elle peut être formulée en peu de mots, il consiste à se demander, pour chaque phénomène : est-ce la réalité ou une apparence, et quelle est la part du réel et de l'apparent, par exemple est-ce le soleil qui tourne ou la terre? est-ce la rive qui fuit ou le bateau qui s'éloigne? est-ce moi qui ai (ou : nous qui avons) tort ou le voisin? M. Bagehot savait observer méthodiquement, il lui était plus aisé ainsi de remonter aux causes et de prévoir les effets économiques. Nous n'avons pas à faire connaître ici ses ouvrages, mais nous devons mentionner un livre qui est devenu une publication posthume, il a paru sous le titre de *Some articles on the depreciation of Silver* (London, Henry S. King and Co., 1877). Il renferme une série d'articles qui avaient déjà été publiés dans l'*Economist*, ainsi qu'une partie de la déposition de Walter Bagehot dans l'enquête présidée par M. Goschen. L'auteur était d'avis que la forte baisse de l'argent de l'année dernière, — l'once descendit alors de 54 1/8 à 47 pences, il est revenu depuis à 55 1/4, — n'était qu'un accident, une chose passagère, que le bon marché provoquerait la demande, que le prix remonterait et par conséquent qu'il n'y avait pas lieu de toucher au système monétaire existant.

Puisque nous tenons l'*Economist*, nous citerons le numéro du 10 février 1877 où l'on discute également la question de l'excédant croissant des importations. L'auteur de l'article défendant les tableaux du *Board of Trade* exprime cette opinion que la valeur des importations et celle des exportations ne peuvent jamais se balancer, les marchandises importées étant estimées aux prix du port d'arrivée et les marchandises exportées à ceux du port de départ. Il montre ensuite combien sont compliqués les rapports internationaux, dont les résultats ne trouvent que partiellement leur expres-

sion dans les tableaux des douanes ; ces tableaux, notamment, sont muets sur les affaires qui se font en valeurs mobilières; sur celles qui se déroulent entre ports étrangers, mais dont le négociant anglais, en qualité de commissionnaire, tient le fil et encaisse le bénéfice; enfin sur le produit du frêt de l'immense marine marchande du Royaume-Uni. Mais le rapide accroissement de l'excédant, dans ces dernières années, comment l'expliquer ? C'est tout simple : en 1872, l'Angleterre a fait de nombreux placements, — période d'expansion, — l'exportation s'en est ressentie, il s'est accru ; en 1876, la fourmi anglaise cesse d'être prêteuse (elle s'est mal trouvée d'avoir écouté tant de cigales), les affaires se resserrent, surtout là où les affaires étaient mises en mouvement par des capitaux anglais. D'après ce raisonnement, l'importation serait normale, la contre-partie, l'exportation, serait seule en défaut. Tout cela serait parfait, réplique M. Rathbone, si l'excédant d'importation ne consistait pas en objets d'alimentation, objets périssables entre touts. A l'exception des spiritueux, dit l'*Economist* à son tour, ces objets d'alimentation semblent plutôt un bon signe, ils prouvent que les classes inférieures supportent bien la crise. — Quant à nous, tout en donnant raison à l'*Economist*, nous n'aimons pas que 20 millions d'Anglais, les 2/3 de la nation, dépendent de l'importation pour avoir du pain.

Nous sommes obligé de couper ici brusquement le fil pour arriver à un autre sujet, les transitions coûtent beaucoup d'espace, et nous en avons si peu. Nous avons hâte d'introduire auprès de nos lecteurs la *Social Correspondenz* rédigée par MM. Bœhmert et A. de Studnitz à Dresde, et publiée par une association qui s'occupe «de promouvoir le bien-être des ouvriers. » Cette correspondance sociale n'est destinée en principe qu'aux journaux, des particuliers peuvent cependant s'y abonner (1); les journaux, qui la reçoivent gratuitement jusqu'à nouvel ordre, sont priés d'en reproduire le plus d'articles possibles. Cette publication est destinée à réagir contre la propagande socialiste en démontrant combien leurs doctrines sont fallacieuses. (2) L'essentiel serait de faire pénétrer ces extraits dans les feuilles qui sont lues par les ouvriers ; nous ne savons dans quelle mesure on y parvient, mais les articles de la correspondance seront utiles également dans d'autres régions. C'est que l'ignorance en

(1) A Berlin, chez M. Quandt, Artilleriestr. 7 N.

(2) On veut plutôt instruire, répandre des vérités que de discuter, mais on ne pourra pas éviter la polémique.

matière économique est grande dans la classe bourgeoise,—en Allemagne et *ailleurs*,—les bourgeois n'ont pas moins besoin que les ouvriers d'être éclairés. Les erreurs socialistes s'infiltrent partout; n'ont-elles pas pénétré jusqu'à un certain nombre de chaires des universités, pervertissant les idées de certains professeurs jusqu'à leur inspirer des attaques contre la propriété ! — Nous ne donnerons aujourd'hui aucun extrait de la *Social Correspondenz*, mais nous espérons trouver l'occasion d'y revenir.

La même association « pour la promotion du bien des ouvriers » publie aussi une revue qui paraît tous les deux mois sous le titre de *Der Arbeiterfreund* (l'ami des ouvriers). Cette association, présidée par M. Gneist, l'éminent vice-président de la cour suprême du contentieux administratif, étudie toutes les questions qui peuvent intéresser leurs clients ou qui semblent susceptibles d'en améliorer le sort. Le 2e numéro de la XIe année du *Arbeiterfreund* renferme entre autres un article de M. Bœhmert sur les salaires et les prix à Hambourg de 1840 à 1875. Les matériaux ont été recueillis par l'habile et conciencieux statisticien de Hambourg, M. Nessmann, et les chiffres ont été relevés par des ouvriers intelligents, sur les registres des fabricants,— avec leur consentement, bien entendu. M. Bœhmert distingue entre les différentes catégories d'ouvriers, par exemple, entre ceux qui ont eu un apprentissage à faire, et les simples journaliers, et trouve que de 1840 à 1875 le salaire du journalier a presque doublé, tandis que celui de l'ouvrier proprement dit a pleinement triplé. Le prix des consommations a suivi la marche que voici de 1841 à 1875.

Hausse en tant pour 100.

Beurre...........	191 0/0	Veau..........	57 0/0
Bœuf............	189	Pain blanc.....	41
Lait..............	184	Pain ordinaire.	20
Pommes de terre..	182	Riz...........	14

Ce ne sont là qu'une partie des besoins modernes ; nous sommes sûr par exemple, qu'en 1841 peu d'ouvriers lisaient un journal, tandis qu'en 1877 beaucoup achètent chaque matin ou chaque soir leur « petit » journal socialiste ou non. Les dépenses ont suivi les recettes, et la balance est la même. Il nous reste à faire deux observations détachées; l'une, c'est que la hausse des salaires a eu lieu sans grèves; l'autre que partout les comestibles animaux, viande, beurre, lait, œuf ont haussé bien plus que le pain.

Nous aurions bien voulu encore résumer le rapport de M. Gneist sur le jubilé de la Société d'utilité publique de Bâle, laquelle a si

bien méritée son nom, ainsi que les notes que M. de Studnitz communique sur les ouvriers en Amérique, mais nous devons nous borner à signaler ces articles.

Dans la Revue trimestrielle (*Vierteljahrschrift*) de M. J. Faucher (Berlin, Herbig), il est également quelques articles que nous devons nous borner à signaler. Tels sont : l'article de M. E. Wisse sur l'histoire de l'art, etc., à Florence; celui de M. B. Bauer sur la distribution des eaux potables à Berlin; celui de M. A. de Studnitz sur l'empoisonnement (corruption) des cours d'eau. Nous nous arrêterons un moment sur le travail de M. Hertzka de Vienne, intitulé: *De quelques écarts sur le domaine économique.* Il y a du vrai dans ce que dit l'auteur, certains économistes ont en effet assez longtemps juré sur des dogmes, et ne se sont pas cru autorisés d'avoir une opinion à eux, mais il aurait tort d'étendre ce reproche à *tous les économistes*. Bien au contraire, depuis 35 ans que nous étudions l'économie politique, le reproche le plus fréquent, le plus persistant que nous ayons rencontré, c'est que les économistes ne sont pas d'accord entre eux. Certains principes ont une telle évidence que tout le monde est forcé de les accepter, Ad. Smith et Ricardo, Carl Marx et Lassalle aussi bien que tous les modernes, élèves des uns et des autres, même M. Rössler qui a inventé une économie politique à lui. Sur ces points fondamentaux, les écononomistes ont été d'accord, ils différaient seulement ou plus spécialement sur les questions d'application. La plupart se sentent parfaitement libres, et n'acceptent l'enseignement d'Adam Smith et des autres maîtres que dans la mesure de ce qu'ils considèrent comme vrai. L'autorité ne compte pour rien en matière scientifique; la confiance cependant joue un certain rôle, car il n'est pas possible de tout approfondir par soi-même. Ce qu'on n'a pas pu approfondir on est bien obligé de l'accepter de confiance, et plus on est jeune, plus on est porté à être confiant. C'est précisément parce qu'un certain nombre des professeurs d'économie politique en Allemagne ont lu à un âge trop tendre Carl Marx et Lassalle, qu'ils parlent de supprimer la propriété immobilière. Les méchants diront : c'est qu'ils n'en ont pas. Mais que penser d'un *banquier* qui fait un livre pour soutenir que la propriété immobilière doit appartenir à la société, tandis que les valeurs mobilières peuvent être des propriétés privées, n'est-ce pas une belle concession pour un banquier? C'est sans doute pour cela qu'il reproche aux économistes de soutenir l'égoïsme. Ledit savant banquier propose d'exproprier l'ensemble des propriétaires d'immeubles en les indemnisant; l'Etat ferait un emprunt pour payer l'indemnité. A-t-il calculé combien de milliers de milliards il faudrait réunir? Quelle belle

commission, — en valeurs mobilières, — il toucherait si on le chargeait d'émettre ces emprunts!

Nous avons un peu perdu de vue M. Hertzka; bornons-nous donc à dire qu'il se croit tenu de réfuter des objections de la force de celle-ci: les économistes vantent la concurrence, parce qu'elle fait descendre les prix, et pourtant jamais fabricant ne réduit les prix pour être agréable au consommateur, c'est dans son propre intérêt qu'il le fait. Est-il nécessaire de reproduire les arguments, excellents d'ailleurs, de M. Hertzka? Nous ne le croyons pas.

M. Georges Hirth continue avec un succès soutenu ses Annales de l'empire allemand (*Annalen des Deutschen Reichs*, Leipzig, G. Hirth). Les numéros mensuels 5 à 10 que nous avons sous les yeux donnent une série de documents officiels et de commentaires, parmi lesquels nous signalerons plus spécialement deux monographies, l'une de M. Seydel, exposant la législation relative à l'assistance publique (fascicules 7 et 8), l'autre donnant une vue d'ensemble des réformes législatives introduites par l'Allemagne dans ces dix dernières années (10e fasc.). Le 9e fascicule est presque en entier consacré au mouvement de la banque et à la frappe des nouvelles monnaies. Ce 9e fascicule renferme aussi un travail de M. Hirth intitulé: « Les conditions vitales de l'industrie, autrefois et de nos jours, » que nous citons, parce qu'il exprime quelques bonnes pensées. Nous recommanderions volontiers à l'auteur de refaire ce travail et de le diviser en chapitres et en articles, il gagnerait en précision, car il lui en manque un peu. Mais le sujet est intéressant. Certains économistes allemands déplorent volontiers la diminution que subit la petite industrie. Ils soutiennent qu'elle s'en va, mais sans pouvoir en fournir la preuve. La statistique, nous ne savons pas trop pourquoi, a négligé pendant quelque temps de faire des relevés sur ce point. Il est probable que si certaines petites industries ont perdu du terrain, d'autres en ont gagné, et qu'il en est né de nouvelles. En tout cas, M. Hirth démontre que les lamentations ne servent à rien, on ne peut supprimer ni les chemins de fer, ni le télégraphe, ni les autres progrès acquis. Ceux qui parlent de comparer l'industrie d'il y a trois siècles avec l'industrie actuelle oublient, que lors même que le nombre proportionnel des artisans aurait diminué, ce ne serait que pour fournir le personnel nécessaire à nos grandes armées avec leurs officiers, administrations, médecins et infirmiers; à nos grands services publics avec leurs agents, préposés et subordonnées de tout rang; aux chemins de fer, qui exigent, rien qu'en Allemagne, un personnel de 400,000 employés, auxquels il faut ajouter les 100,000 employés des postes et de télégraphes. Et comptait-on il y

a trois siècles 200,000 instituteurs et institutrices en Allemagne? M. Hirth en ajoute encore beaucoup, et nous aurions de quoi le compléter, mais cela ne servirait à rien, car les critiques de la société actuelle sont une affaire de sentiments et non de raison, à quoi bon alors discuter?

La *Statistische Monatschrift* (revue mensuelle statistique de l'Autriche, Vienne, Hœlder), publiée sous la direction de M. Ficker et avec la collaboration de MM. Schimmer, de Neumann-Spallart et autres statisticiens ou économistes distingués, renferme de nombreux articles intéressants, mais nous ne parlerons que d'un seul, il se trouve dans le 3e fascicule de 1877 sous la signature de M. Ficker, et traite de l'*acquittement* et du *non-lieu* depuis 1822. Nous avons traduit par à peu près les mots allemands *Losspechung* (acquittement), terme employé pour indiquer que le tribunal reconnaît l'innocence de l'accusé ou prévenu, et *Freisprechung*, terme qui peut également être traduit par l'expression neutre d'acquittement, mais qui signifie seulement que les preuves ne sont pas suffisantes pour qu'il puisse y avoir condamnation. Dans ce système, le principe *non bis in idem* ne s'applique donc qu'à la *Lossprechung*, tandis qu'en cas de *Freisprechung* la poursuite peut être reprise, si de nouveaux faits se présentent. De plus, celui qui a été l'objet de ce que nous avons traduit par un *non-lieu*, peut être mis sous la surveillance de la police; le jugement, d'ailleurs, a toujours quelque chose de flétrissant. Cette législation n'existe plus depuis 1867, mais l'historique qu'en donne l'auteur est très-curieuse, et la statistique ne l'est pas moins. La distinction entre les deux sortes d'acquittements pouvait avoir quelque apparence de logique, elle plaira peut-être, *à priori*, à quelques esprits, mais la statistique la condamne. Nous voyons en effet que les acquittements véritables, complets, diminuent de plus en plus, tandis que les acquittements en quelque sorte provisoires, dits *ab instancia* augmentent. En 1822, sur 10,018 poursuites il y eut 1,046 acquittements complets et 2,066 acquittements incomplets; en 1849, sur 16,922 cas, il n'y en eut que 334 de l'un et 3,893 de l'autre. Ne dirait-on pas que les juges ont été trop paresseux pour approfondir les causes? Nous aimons mieux le système qui aboutit au *non bis in idem*.

La *Zeitschrift* ou Revue du bureau de la statistique de Prusse, dirigée par M. Engel, année 1877, fascicule I, contient, entre autres, un excellent article de M. Alphonse Thun sur l'histoire de la législation et de la réglementation en faveur des ouvriers des fabriques en Prusse. Le travail se divise en XV chapitres : travail des enfants, des femmes, des adultes, du dimanche; mode de payement des salaires, périodicité des payements, retenues pour dettes;

résolution et rupture du contrat; des règlements intérieurs des fabriques; de l'instruction des enfants; des mœurs; de la protection des ouvriers contre des accidents; de la responsabilité des patrons; des inspecteurs des fabriques; des conseils de prud'hommes. Voilà des matières nombreuses et délicates, et la liste n'est même pas complète, mais si l'auteur ne parle pas des coalitions, des sociétés de secours mutuels, etc., c'est qu'il a en vue, moins ce que la législation a fait en faveur des ouvriers, que les efforts du législateur de s'insinuer comme un coin entre le patron et l'ouvrier. C'est moins le bienfait réalisé, que l'intervention effectuée qui est le pivot du raisonnement. Les mesures prises jusqu'à présent (en Prusse et ailleurs) se justifient très-bien : il s'agissait généralement de venir en aide à des faibles ou à des incapables. Quand des parents séquestrent leur enfant et le privent de nourriture, la police intervient, délivre l'enfant et poursuit les parents devant les tribunaux; de même, quand les parents vendent leur enfant à un fabricant, l'autorité publique intervient et protége le faible. Nous sommes donc d'accord en fait avec l'auteur, seulement l'auteur semble recevoir l'intervention de l'État avec trop d'empressement. Il est dans la nature humaine, que celui qui a du pouvoir veut en user — et la ligne de démarcation entre l'usage et l'abus est difficile à tirer, — donc l'administration aime à réglementer, et l'on sait que si on ne l'empêchait, elle irait très-loin dans ce sens. Avant 1789 elle prescrivait la longueur et la largeur que devait avoir la pièce de drap, les procédés de tissage, de teinturerie et bien d'autres choses encore. La révolution de 89 et l'influence des disciples d'Ad. Smith ont considérablement restreint l'intervention administrative, et jusqu'à présent, on a pu la maintenir dans de justes limites, mais si on érige l'intervention en principe au lieu de la considérer comme une exception nécessaire, on ne tardera pas à produire des maux très-sérieux. M. A. Thun a su se maintenir, non sans talent, dans la ligne étroite de l'impartialité, mais il se trouve dans un milieu catheder-socialiste qui pousse à l'intervention de l'Etat, et l'influence de ce milieu se fait quelque peu sentir. Il faut espérer que l'auteur saura résister à cette influence fâcheuse, et tout en accordant à l'Etat ce qui appartient à l'Etat, il saura retenir pour l'initiative individuelle tout ce qui est nécessaire pour que la dignité et la responsabilité humaines ne soient pas de vains mots. Disons plus : pour que les capitalistes ne se dégoûtent pas de toute entreprise industrielle.

Nous venons de recevoir une publication intéressante sur les procédés employés dans les enquêtes (*Das Verfahren bei Enqueten*, etc. Leipzig, Duncker et Humblot, 1877). C'est une réunion de

quatre articles, l'un de M. Emdden sur les enquêtes en général et plus spécialement sur celles de l'Allemagne, le deuxième de M. G. Cohn, sur les enquêtes en Angleterre, le troisième de M. Stieda sur les enquêtes en France, le quatrième de M. Ludlow sur certaines enquêtes anglaises. La question posée par M. Emdden « Comment doit-on organiser les enquêtes » a trouvé une réponse incomplète à certains égards, mais qui renferme cependant des parties dignes d'être prises en sérieuse considération. L'auteur distingue deux sortes d'enquêtes, celle qui cherche à réunir des faits, et celle qui tend surtout à les éclairer, à trier pour ainsi dire, les idées. Pour recueillir les faits, on doit rédiger un questionnaire et le distribuer à tous ceux qui peuvent donner des renseignements, aux fonctionnaires aussi bien qu'à des particuliers; on doit fouiller les cartons, dépouiller les dossiers, réunir des statistiques, mais aussi poser des questions, de vive voix; lorsqu'il s'agit d'éclairer les idées, l'enquête ne doit pas faire de questionnaire, ne pas recueillir — en principe, du moins — de réponses écrites, tout doit se passer en conversations, dans lesquelles les questions surgissent selon l'inspiration du moment et se développent l'une de l'autre. Nous ne pouvons donner ici, cela va sans dire, qu'un très-rapide aperçu du travail de M. Emdden, mais la distinction des deux sortes d'enquêtes nous semble importante et les développements renferment de très-bonnes idées. Le travail de M. Cohn est fondé sur les enquêtes anglaises, mais il en déduit quelques propositions directes. Premièrement, on doit spécialiser les recherches, c'est le moyen de les approfondir; deuxièmement, on doit combiner la statistique avec la procédure écrite et l'enquête orale. On écrit tant de nos jours, que la partie orale est devenue la plus importante; troisièmement, l'enquête doit être centralisée, ce qui n'empêche pas les commissions — ou des sous-commissions — de se rendre au besoin sur les lieux; quatrièmement, elle doit publier IMMÉDIATEMENT ET COMPLÈTEMENT les dépositions. M. Cohn dit qu'il n'a jamais pu comprendre pourquoi ces dépositions sont traitées, en Allemagne, comme des confidences destinées à n'être publiées qu'au bout d'un an ou deux; nous n'avons pas compris davantage, pourquoi nos fonctionnaires faisaient des cachotteries analogues.

Le troisième article est de M. Ed. Stieda, privat-docent à l'Université de Strasbourg, et traite des enquêtes en France. Ce travail prouve que l'auteur a pris sa tâche au sérieux, qu'il a cherché, qu'il a su trouver beaucoup, et qu'il a en général bien compris. Nous ne croyons pas devoir analyser ce travail substantiel dont les matériaux ont été pris autour de nous et que nous pouvons sup-

poser connus de la plupart de nos lecteurs. Le quatrième article donne la traduction d'une conférence de M. Ludlow, *Registrar* en chef des *friendly societies*, et traite du degré de confiance que méritent, dans les contestations en matière d'industrie, soit les patrons, soit les ouvriers. Nous ajouterons en deux mots notre propre avis : une enquête n'a de valeur que par l'habileté, la sagacité et l'honnêteté des personnes qu'on en charge. Il n'y a pas de procédé fixe, ni en Angleterre, ni ailleurs; le procédé doit varier selon l'objet de l'enquête et selon les personnes auxquelles on est obligé de s'adresser. Les différents auteurs s'accordent pour reconnaître, — c'est dit en toutes lettres, — que les intéressés ne font pas connaître la vérité (les méchants diront : c'est pour cette raison qu'ils demandent l'enquête à cor et à cri); c'est donc un devoir pour l'autorité supérieure de se préoccuper sérieusement de chercher *the right man* pour cette difficile fonction.

Mentionnons rapidement encore quelques publications intéressantes. L'Annuaire économique et statistique de la capitale prussienne (*Berliner Staedtisches Jahrbuch*) publié par M. R. Bœckh, directeur de la statistique de la ville de Berlin (Berlin, chez Leonhard Simion, 1877), en est à sa 3e année, et va en s'améliorant. Il renferme de nombreuses statistiques, dont quelques-unes curieuses. Nous indiquerons, par exemple, la durée des mariages. Ce livre, auquel nous aurons à revenir en une autre occasion, mériterait à beaucoup d'égard de servir de modèle.

M. de Neumann-Spullart a publié à part une série d'articles sur *la crise,* qui a eu son point de départ à Vienne. L'auteur a réuni les renseignements sur le commerce, les consommations et autres qui paraissent de nature à jeter quelque lumière sur la marche de la crise, et les a mis en œuvre avec talent. Généralement nous sommes de son avis, il est un point seulement sur lequel nous ferons nos réserves. La vraie cause de la crise, ce n'est pas l'excès de papiers fiduciaires, mais l'ardeur de s'enrichir qui se concentre sur une ou deux (ou peu de) branches principales de l'industrie et du commerce. Une fois la concentration opérée, il se produit une vogue, une course au clocher, en un mot une sorte de folie épidémique, mais une folie lucide ; on a parfaitement conscience de tromper *soi-même* et les autres, mais on est entraîné ; on court essouflé avec les autres jusqu'à ce que les plus avancés tombent ; alors, généralement, on est soi-même culbuté, et l'on renverse en même temps quelques autres. La crise provient donc d'une maladie mentale, — malheureusement périodique, — plutôt que d'une cause matérielle.

M. C. Mandello, rédacteur du *Pester Lloyd* (Budapest) a publié

dans ce journal pendant l'année 1876, une série d'articles sur le mouvement économique de la Hongrie. Ces articles, il les a réunis en un cahier qui donne, sur cette année, un très-grand nombre de renseignements et d'appréciations que nous voudrions posséder pour toute une période et pour les principaux pays de l'Europe et de l'Amérique. C'est alors que nous connaitrions les causes, l'étendue et les effets des crises. Les exposés de M. Mandello ne sont pas arides, ils se lisent agréablement et sont très-substantiels.

Le Giornale degli Economisti, avril 1877, renferme entre autres le programme d'un traité sur la théorie de l'*entreprise industrielle*. L'auteur M. Louis Cossa, fait une sorte d'historique de la question, passe en revue tous les auteurs, — et il sont nombreux, — qui ont traité la question et donne quelques indications sur ce qu'il va nous offrir. Nous l'attendons à l'œuvre, car le commencement promet. M. Luzzati aussi nous présente seulement une sorte de commencement, dans un petit article intitulé : l'*économie politique et le droit canonique*. Il rappelle d'après un livre de M. Endemann, professeur à l'Universite de Iéna, la lutte que la nature des choses à eu à soutenir contre l'Eglise pour obtenir la reconnaissance de la légitimité de l'intérêt. C'est un sujet sur lequel il serait curieux de faire de nouvelles recherches, car tout n'a pas été dit sur la matière. M. Luzzati nous promet du nouveau, et nous l'attendons avec impatience de sa plume savante et diserte. Mais nous ne pouvons nous empêcher de lui faire remarquer que la victoire remportée par l'économie politique sur le droit canonique, et il y en a d'autres, qu'il raconte avec un sentiment de légitime orgueil, suffit pour renverser complètement la base du catheder-socialisme dont il est en Italie le champion, sinon le plus ardent, du moins le plus éminent. L'argument dont se servent les soi-disant novateurs est que l'économie politique n'a pas de lois naturelles, que tout dépend des temps et des lieux, par conséquent qu'il suffit de légiférer pour changer la société. Eh bien, il a suffit de quelques changeurs, — disons de quelques usuriers, — pour amener à merci le pape et sa puissante hiérarchie. Il est vrai qu'ils avaient pour eux la force des choses, c'est-à-dire une loi naturelle.

Dans la livraison de mai, nous avons remarqué deux articles : l'un de M. G. S. Del Vecchio, donne un aperçu des diverses définitions appliquées successivement au mot de statistique; l'autre, de M. G. Sacerdoti, sur l'industrie artistique et les écoles d'arts et métiers. Nous recommandons ce dernier aux personnes qui étudient cette question spéciale et très-intéressante.

De l'*Archivio di Statistica* fondé par T. Pateras et dirigé par MM. Cesare Correnti, Roselli et Bodio, nous avons sous les yeux le 4e fascicule trimestriel. Chacun des cinq articles de cette livraison mériterait d'être analysé. Nous croyons déjà avoir parlé du travail de M. Romanelli sur la législation et la frappe des monnaies dans les differends pays. Dans le deuxième article M. E. Morpurgo demande, en s'appuyant sur d'excellents arguments, que la loi italienne fixe la législation des sociétés de secours mutuels, comme l'ont déjà fait les lois française, allemande, anglaise et autres. Mais jusqu'où la loi doit-elle aller? Sur ce point on peut ne pas être tout à fait d'accord, mais il est évident qu'il y a un minimum de rigueur, par exemple, il faut que la société puisse posséder et qu'elle puisse ester en justice; mais le gouvernement doit-il surveiller la gestion des sociétés? Cette surveillance semble de plus en plus demandée, mais elle n'est pas réalisée partout de la même manière: ici elle est préventive, la société n'est autorisée que si elle accepte dans ses statuts telles dispositions, ou tel tarif; d'autres fois la surveillance est en quelque sorte répressive, la caisse et les engagements sont visités et examinés périodiquement et si le résultat de la révision n'est pas satisfaisant la société est dissoute. Le troisième article analyse des documents publiés par le ministère de l'Agriculture, notamment celui-ci: *Relazione interno alle condizioni dell' agricoltura nel quinquenio* 1870-1874. Nous avons feuilleté les trois forts volumes de ce rapport et les avons trouvés très-instructifs. Le quatrième article, de M. L. Pagliari, traite de la taille et compare les mesures prises sur les jeunes soldats en Italie, en France, en Autriche et dans les Pays-Bas, recherchant entre autre l'influence des races et celle de l'altitude. Le cinquième est de M Messedaglia et donne un aperçu de la statistique et de ses méthodes, travail digne de la réputation de son auteur.

L'Italie, on vient de le voir, cultive la statistique avec persévérance et succès, nous consacrerons peut être un jour un travail d'ensemble à ses nombreuses publications; aujourd'hui nous ne voulons rappeler que *La Statistica e le Scienze sociali* (la Statistique et les Sciences sociales. Florence, chez les successeurs de Monnier), de M. Emile Morpurgo. Une traduction allemande de cet ouvrage a paru à Iena. L'auteur aborde un grand nombre de questions, dans les 24 chapitres de son livre, il ne recule même pas devant les plus délicates, comme l'influence des races, de la religion, des climats et autres; la lecture en est facile et agréable, les faits cités sont nombreux et variés, peut-être ne sont-ils pas également sûrs, les vues de l'auteur sont libérales, généreuses, mais on désirerait parfois un peu plus de précision.

La *National œkonomisk Tidsskrift* de MM. Frederiksen, Falbe Hansen et W. Scharling (Copenhague, chez Philipsen), continue de tenir ses lecteurs au courant des travaux économiques publiés en France, en Allemagne, en Angleterre. M. Scharling donne une série d'articles sur les chemins de fer, en insistant sur les expériences faites en Belgique; un anonyme fait un essai sur Turgot d'après le livre de M. Foncin; d'autres travaux s'appuient sur MM. Roscher, Brentano et autres. Mais si les Danois ont la sagesse de profiter des travaux des autres nations, ils n'ont aucun désir de s'inféoder à leurs opinions; ils tiennent à leur indépendance intellectuelle, comme le prouve, par exemple, l'article *Ufriheden og Germanismen i den politiske Œconomi*. Il y a du mérite pour un petit groupe d'hommes à se tenir éloigné de toute servitude envers les doctrines allemandes, quand on pense combien en Allemagne les publications sont nombreuses, quelques-unes faites avec talent, tandis que l'Angleterre et nous, nous sommes bien près de nous endormir sur nos lauriers, sans offrir le contre-poison, qu'il n'a jamais été plus nécessaire de préparer que de nos jours.

Le *Journal de Statistique Suisse*, 1er fascicule trimestriel de 1876, renferme plusieurs articles intéressants. Le premier, de M. Leo de Lauw, du bureau fédéral de statistique, traite la question des salaires en Allemagne. Il regrette qu'on possède si peu de renseignement sur une matière aussi importante, il cite ceux qu'il a pu se procurer, et ce n'est vraiment pas assez. Il n'est pas très-riche pour la Suisse non plus, ce qui, naturellement, n'est pas sa faute. Les chiffres mis en présence confirment et précisent ce qu'on savait déjà, que les salaires se sont élevés partout, quoique d'une manière inégale pour les diverses spécialités. Mais les salaires seuls, c'est la médaille, qu'il faut rapprocher du revers, la dépense. L'auteur n'y manque pas, mais nous ne croyons pas qu'il ait mieux réussi sous ce rapport que d'autres chercheurs avant lui. C'est qu'on apprend rarement la vérité en ces matières. Un autre point abordé par l'auteur, c'est l'efficacité du travail; il se demande si l'ouvrier, étant mieux payé, travaille mieux, et là il est obligé d'avouer que non, ce qui ne l'empêche pas de plaider en faveur d'un raccourcissement de la journée. Les ouvriers sont bien injustes en disant du mal des bourgeois : Nous ne voyons que des plaidoyers en faveur de la hausse des salaires, du raccourcissement de la journée, et ces bons bourgeois, professeurs ou fonctionnaires, n'ont pas un mot de blâme pour un travail peu loyal; et avec cela on s'étonne que le prix de la vie s'élève ! Autrefois on recommandait le travail consciencieux et l'économie, aujourd'hui on n'ose plus parler de ces deux vertus de crainte d'être décrié comme un mauvais cœur;

autrefois on attendait tout de sa propre initiative, de ses propres efforts, actuellement on prétend organiser la société de manière à faire venir le bien en dormant. Que dirait Franklin, s'il revenait à la vie !

Le titre du deuxième article est : *La vaccination en lutte avec la statistique*, il a pour auteur M. le docteur Ad. Vogt, de Berne. Le titre n'est pas bien choisi, car M. Vogt ne veut dire qu'une chose, c'est que la statistique ne fournit pas encore des données concluantes. Après avoir reproduit les chiffres, il conclut à peu près ainsi : l'effet protecteur de la vaccination est probable, presque certain, seulement on ne sait pas pour combien de temps; aussi ne devrait-on procéder à la vaccination qu'aux époques où une épidémie de la petite vérole impose impérieusement cette mesure à notre prudence.—On lui répond : mais l'un n'empêche pas l'autre; qu'on vaccine les enfants, qu'on revaccine les soldats, et qu'on vaccine extraordinairement tout le monde aux époques d'épidémie. — M. Vogt réplique : Si l'on vaccine ordinairement, on ne vaccinera pas extraordinairement.—Nous n'avons aucune opinion sur la question en elle-même, mais l'argumentation du savant docteur nous fait l'effet d'être celle d'un ennemi du bien, par amour du mieux.

Donnons maintenant, en l'abrégeant, un tableau de M. Chatelanat, le rédacteur en chef du *Journal de Statistique*, comparant les impôts des divers cantons à diverses époques.

Montant, par tête, de l'impôt en Suisse.

	Total de l'impôt par habitant.	Impôts directs.	Impôts indirects.
1862. . . .	8 fr. 91	27.7	72.3
1872. . . .	10 20	43.5	56.5
1875-1876.	13 16	?	?

Ainsi, les impôts augmentent partout, quoique dans des proportions différentes.

Voici maintenant des détails par cantons.

Impôt par tête aux années ci-après :

Cantons.	1862.	1872.	1875-76.
Zurich	7.40	9.40	16.20
Berne.	9.4	12.4	14.0
Lucerne	5.3	5.4	7.0
Uri.	11.7	4.9	8.3
Schwytz	3.8	4.3	6.2
Unterwalden, Ob-Wald.	3.7	3.2	?
— Nid-Wald	5.5	5.5	?
Glaris	9.3	8.8	11.0
Zug.	5.4	5.8	6.2

Fribourg	11.7	18.1	20.0
Soleure	11.3	8.2	13.0
Bâle (ville)	27.2	42.0	41.8
— (campagne)	7.5	6.6	8.0
Schaffhouse	6.9	6.9	5.6
Appenzell, Rhodes extérieures	5.2	3.8	5.0
— — intérieures	5.1	4.7	7.0
Saint-Gall	6.2	6.3	9.6
Grisons	8.4	7.9	9.5
Argovie	4.8	5.3	7.5
Thurgovie	6.6	4.9	7.0
Tessin	9.4	5.5	12.0
Vaud	12.4	15.9	17.3
Valais	7.4	5.7	18.8
Neuchâtel	9.8	12.0	?
Genève	20.8	34.4	39.0

Les deux premières colonnes ont été établies sur les comptes financiers, la troisième sur les budgets.

La *Russische Revue*, publiée par M. Carl Böttger, à Saint-Pétersbourg (XI° année, 4° fascicule), renferme entre autres un article sur « les usages ou cérémonies du mariage des populations rurales de la Russsie, décrits d'après les chants populaires, » par M. J. Grosspietsch. Le premier article, intitulé : le *Daevitchnik*, explique une cérémonie qui se *joue* la veille du mariage, et dans laquelle la fiancée en pleurant et en se lamentant chante ses regrets d'être obligée de quitter petit père et petite mère, petit frère et petite sœur. Mais ce qui la fait pleurer le plus sérieusement, et elle est officiellement aidée dans cette partie de la cérémonie par sa mère, ses sœurs, même mariées, et par toutes les jeunes filles de la localité, c'est la crainte de l'avenir, car rarement ou jamais on ne l'unit à celui qu'elle aime, on la met purement et simplement au service de sa future belle-mère et on l'expose aux mauvais traitements de la famille de son mari, contre lesquels ce dernier est rarement en état de la protéger. Tous les chants, dont le texte diffère d'ailleurs d'une province à l'autre, sont d'une tristesse indicible, et l'air est le même que celui des enterrements. Il paraît impossible que les femmes des sauvages, même cannibales, aient une frayeur plus grande du mariage que ce peuple dévot, grand adorateur d'images de saints et de l'eau-de-vie et pourtant réputé très-doux. Or, les slavophiles et les semi-socialistes, russes ou non, qui recommandent tant le maintien de la communauté des terres dans les villages de la Russie, ont-ils bien réfléchi qu'en dehors de l'effet économique de cette communauté, il y a encore l'effet démoralisant, et qu'à défaut de l'intérêt la morale commande d'établir la propriété indi-

viduelle. La communauté des terres, d'ailleurs, n'assure pas a subsistance à tous, car si la population d'un village est trop grande, une partie de cette population *n'est pas comprise dans la distribution*, car les lots ne descendent pas au-dessous d'un minimum (*taglio*); ceux qui n'ont pas eu de part vont chercher du travail dans la ville. Il arrivera parfois alors qu'un jeune homme ainsi expatrié sera mandé dans son village. Rentrée sous le toit paternel, on lui annonce qu'on va le marier le lendemain, car sa mère a besoin d'un aide. La cérémonie a lieu, et huit jours après le jeune mari est retourné seul à la ville, car, n'ayant pas son *taglio*, au banquet de son village il n'y a pas de place pour lui (1). Les sociétés civilisées n'auraient pas abandonné la communauté des terres, si elles ne s'étaient pas mieux trouvées de la propriété individuelle. Il est vrai que des professeurs de faculté prêchent le retour à la barbarie !

Nous passons d'un sujet triste à un autre qui n'est pas gai, car nous allons donner un renseignement peu connu, celui des suicides en Russie aux années ci-après (Russie d'Europe, la Pologne non comprise) :

Nombre des suicidés.

Années.	Hommes.	Femmes.	Totaux.	En tant pour cent. Hommes.	Femmes.
1870 . . .	1,325	322	1,647	80.4 0/0	19.6 0/0
1871 . . .	1,390	366	1,756	79.2	20.8
1872 . . .	1,362	336	1,698	80.2	19.8
1873 . . .	1,400	355	1,755	79.8	20.2
1774 . . .	1,398	359	1,757	79.6	20.4
Moyenne.	1,375	348	1,723	79.8	20.2

On voit que les mêmes chiffres reviennent à peu près tous les ans en Russie comme ailleurs. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des autres états de l'Europe.

Terminons nos extraits de la *Russische Revue* par quelques mots sur les loups (VI[e] année, 3[e] fasc.). M. Bruckner, analysant une brochure publiée sur cette matière par le ministère de l'intérieur, étudie les moyens de faire cesser cette plaie publique. Les loups causent de ravages tellement considérables qu'on croit atténuer en évaluant les pertes annuelles à 60 millions de francs, plus la vie de 150 à 175 personnes. On pense qu'il y a bien 200,000 loups en

(1) Le jeune homme, en se mariant, n'obtient pas l'indépendance; tant que son père vit, il lui est soumis, s'il reçoit son *taglio*, il est joint à celui de son père. Si les auteurs slavophiles qui se prononcent en faveur de ce régime y étaient personnellement soumis, voudraient-ils encore le maintenir ?

Russie. Ces animaux rôdent par troupes, vont dans les villages, pénètrent dans les étables, attaquent les troupeaux, et font périr tous les ans un nombre incroyable de têtes de bétail, sans dédaigner la volaille. Ils détruisent aussi beaucoup de gibier. On tue, sans doute, un certain nombre de loups par an, mais la louveterie n'est pas organisée, et des chasseurs isolés ne peuvent pas grand' chose. Les loups sont d'ailleurs trop rusés pour se laisser prendre aisément dans des piéges. On parle de les empoisonner, en imitation de ce qui a été fait autrefois en France. La proposition la plus raisonnable qu'on ait faite est peut-être celle d'offrir une prime de 10 roubles pour la destruction de chaque loup ; cela ferait 2 millions de roubles, soit une somme très-faible en comparaison de ce que les loups prennent annuellement pour vivre, sur la fortune des habitants. Les Russes trouvent avec raison que les loups sont « une honte » pour leur pays, mais pourquoi se croisent-ils les bras ?

De la Russie à la Chine il n'y a pas loin, nous avons justement reçu un livre : *On chinese currency, coin and paper money* (De la circulation fiduciaire et des monnaies en Chine), par M. W. Vissering, fils du professeur d'économie politique à l'Université de Leyde. Le jeune sinologue, s'appuyant sur l'ouvrage du célèbre *Ma-twan-lin* (1) et d'autres sources chinoises nous montre que l'utilité de la division du travail était connue en Chine, avant d'être enseignée en Europe. Il nous apprend aussi que le papier monnaie a été inventé par un certain Tsang-yung (xe siècle), que le papier s'appelait « la monnaie commode » dénomination méritée, dans un pays où une partie de la monnaie se composait alors de respectables morceaux de fer. Le papier fut d'abord émis par des banques privées, mais bientôt le gouvernement s'en réserva la monopole. Si nous avons bien compris, ce monopole a été créé en 1007, mais dès 1107, lors d'une guerre, on en émit tant qu'on dut cesser de les rembourser en espèces, et vous devinez ce qui en résulta : en peu de temps, un billet de 1000 ne valut plus que 10, malgré tous les ordres donnés par le gouvernement. On voit que les lois économiques exercent leur effet même en Chine. Ajoutons que Tung-lai et Ma-twan-lin, nous assure M. W. Vissering, savaient très bien que *paper is not money ;* ils en ont signalé le caractère purement représentatif, et soutenu qu'il n'était qu'un moyen de transmettre des espèces. Ces Chinois ne sont pas à la hauteur de quelques-uns de nos socialistes pour lesquels le papier vaut l'or ; or Ma-twan-lin a vécu dans le XIIIe siècle de notre ère, il n'est donc pas étonnant qu'il soit arriéré.

---

(1) M. le Marquis d'Hervey de St.-Denis écrit : Ma-touan-lin.

L'auteur entre dans de très-intéressants détails sur les Chinois, et cherche à expliquer pourquoi leur civilisation n'a pas dépassé un certain niveau, pourquoi, par exemple, ils n'ont jamais songé à frapper des monnaies. Il explique ce manque de progrès par l'infériorité de la race, en réunissant sur ce point des témoignages considérables. Nous ne sommes pas compétent pour recommander le livre de M. W. Vissering aux sinologues, mais nous dirons aux économistes que l'auteur a su amplement profiter des leçons de son père.

Maurice BLOCK.

BULLETIN

LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES DE TURGOT ET LES CAUSES DE LA RÉVOLUTION.

Discussion à l'Académie des sciences morales et politiques entre MM. Fustel de Coulanges, Ch. Giraud, Baudrillart, Hyppolite Passy, Nourrisson, de Parieu, de Lavergne, Henri Martin et Joseph Garnier.

SOMMAIRE : Les abus, les préjugés, les obstacles aux réformes à la fin du XVIIIe siècle. — Louis XVI, la cour, le parlement, la noblesse et les autres classes de la société. — Turgot apprécié comme homme d'Etat. — Portée et opportunité de ses réformes. — La révolution pouvait-elle être évitée ?

Cette intéressante discussion a été provoquée par la lecture d'un rapport de M. Fustel de Coulanges sur un ouvrage de M. Foncin, intitulé *le Ministère de Turgot*; nous la reproduisons d'après le *Compte-rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* (1).

M. Fustel de Coulanges : — Ce sujet le *Ministère de Turgot* a déjà occupé beaucoup d'historiens (2). M. Foncin, venant après tant d'autres, a tout d'abord cherché des documents nouveaux, et il en a trouvé. Aux archives nationales, il a dépouillé deux cartons remplis de lettres dictées

(1) Publié par M. Vergé, membre de l'Académie.

(2) Dupont (de Nemours), *Mémoires sur la vie et les œuvres de M. Turgot*, — Condorcet, *Vie de Turgot*, 1786; — E. Daire, *Notice sur la vie de Turgot*, 1844 ; — Baudrillart, *Éloge de Turgot*, 1846; — Batbie, *Turgot philosophe, économiste, administrateur*, 1861, — Mastier, *Turgot, sa vie et sa doctrine*, 1862; — L. de Lavergne, *Les économistes français du XVIIIe siècle*, 1870; — d'Hugues, *Turgot, intendant à Limoges*, 1859; Henri Martin, *Hist. de France, livre CIII*.

par Turgot, et plusieurs dossiers parmi lesquels il a rencontré quelques lettres du grand ministre. Aux archives départementales de la Gironde' il a mis la main sur la correspondance complète qui fut échangée entre l'intendant et le contrôleur-général.

Il est probable que, s'il avait pu faire les mêmes recherches dans les archives de plusieurs autres départements, il aurait eu la même bonne fortune. Il sait mieux que personne qu'il reste encore beaucoup à trouver. La famille de Turgot elle-même possède de nombreux papiers qu'elle promet de mettre en ordre et d'étudier.

Dans l'état actuel, il y a un trop grand nombre de faits de cette époque qui ne nous sont connus que par des mémoires, or, ces mémoires, sauf de rares exceptions, ont un caractère de légèreté ou de parti-pris qui leur ôte beaucoup de notre confiance. Il existait aussi à cette époque plusieurs publications qu'on appelait des correspondances et qui enregistraient au jour le jour les nouvelles de la cour et de la ville, de la politique et des lettres. Telle était, par exemple, la correspondance dite Métra, du nom du banquier qui en faisait les frais; elle était imprimée en Allemagne, mais sur des lettres envoyées de Paris par des hommes dont on ne sait pas les noms. C'était le journalisme du temps, journalisme impersonnel, irresponsable, sans autorité, déjà friand d'anecdotes, de petites intrigues et même de scandales. On voit quel danger il y aurait pour l'historien à ne s'appuyer que sur de tels mémoires et de telles correspondances. On doit donc désirer que le nombre des documents authentiques augmente, c'est alors seulement que l'on connaîtra bien le ministère de Turgot.

Il faut savoir gré à M. Foncin d'avoir fait de nouvelles recherches. Son livre n'est pas une œuvre de parti, mais une œuvre d'histoire. Il y a beaucoup d'hommes pour qui Turgot est *a priori*, suivant l'opinion qu'ils professent, ou un grand homme ou un homme funeste. M. Foncin n'a pas de ces jugements préconçus. Il ne cache pas son admiration, mais il se préocupe surtout de raconter, de décrire, d'être exact. Sa méthode générale est celle qui convient à toute œuvre historique. Il procède par analyse, réservant la synthèse et les appréciations personnelles pour les dernières pages du livre. Il nous présente, non des généralités, mais une série de faits observés attentivement, exposés par ordre chronologique et minutieusement éclaircis. Ce sont d'abord quelques réformes opérées dans la marine et dans l'administration des colonies pendant le peu de semaines où Turgot s'est trouvé à la tête de ce département. Puis, quand il est contrôleur-général, c'est son budget de recettes et de dépenses; ce sont ses relations avec la ferme générale, ce sont ses mesures pour assurer le libre commerce des grains; c'est ensuite la suppression de la corvée, c'est l'abolition des corporations industrielles. Je n'indique que les faits principaux; mais M. Foncin en décrit beaucoup

d'autres; il ne néglige rien, sachant bien qu'en matière d'administration tout se tient et qu'il n'y a rien qui n'ait quelque importance.

Cette étude si rigoureuse et ce détail si complet ne sont certainement pas de nature à diminuer notre admiration pour Turgot. Sur l'élévation un peu hautaine de son caractère et de son esprit, sur sa passion du bien public, sur son désintéressement, sur son ambition même qui ne laissait pas d'être très-grande, mais qui était l'ambition d'une belle âme et qui se confondait avec l'amour du bien, il n'y a rien à ajouter, rien à contredire. Seulement, sur les mérites de l'homme d'État, les opinions peuvent différer et l'on peut faire quelques réserves. M. Foncin ne paraît pas admettre qu'il ait rien manqué à son héros. Dans le chapitre qui lui sert de conclusion et de jugement définitif, il commence par présenter le portrait idéal de l'homme d'État parfait; puis il place à côté, tout à côté, le portrait de Turgot, comme s'il était, à peu de chose près, la réalisation complète de cet idéal (1). L'homme d'État doit avoir des connaissances étendues et sûres en matière de droit public, de droit privé, de finances, d'agriculture, d'industrie, de commerce; Turgot possédait ces connaissances. Il faut que l'homme d'État soit à la fois philosophe et économiste, penseur et homme pratique; Turgot était tout cela. L'homme d'État doit avoir un ardent armour de la justice; nul n'en était plus plein que Turgot. Il doit avoir le courage pour soutenir l'inévitable lutte; Turgot prouva qu'il avait le courage et la légitime obstination.

Mais dans cet idéal de l'homme d'État un trait manque, et je crois qu'il est essentiel. Ce qui caractérise le véritable homme d'État, c'est le succès. On le reconnait surtout à ce signe qu'il réussit. Et pourquoi? Ce n'est pas que nous adorions la fortune, mais c'est parce que le gouvernement des peuples n'est pas une spéculation pure. Il ne suffit pas à l'homme d'État comme au philosophe que ses vues soient conformes à un idéal de morale et de logique; ce qui importe avant tout, c'est qu'elles soient applicables; il faut qu'elles s'adaptent aux intérêts complexes, aux besoins variés, même aux passions et quelquefois aux préjugés ou aux erreurs des hommes. C'est alors seulement qu'il peut exercer une action sur la société et la rendre ou plus forte, ou plus prospère, ou meilleure. S'il ne réussit pas, si la société sort de ses mains telle qu'il l'avait reçue, on pourra dire de lui qu'il est un penseur profond ou un courageux initiateur, on ne reconnaîtra pas volontiers qu'il soit un homme d'État parfait. L'instinct des nations juge l'homme d'État plus par le succès que par le mérite, Il ne place pas Turgot à côté de Richelieu: il aime et estime Turgot bien davantage, mais c'est Richelieu qu'il appelle un homme d'État.

(1) V. p. 509.

Et pourquoi Turgot n'a pas réussi ? On est tout d'abord porté à croire que la faute n'en doit pas être à lui. M. Foncin s'attache à montrer les ennemis qui le poursuivaient, les faux amis qui le trahissaient, les intrigues dont il était enveloppé. Tout cela est vrai, mais il oublie de montrer en même temps qu'il y avait dans l'esprit même de Turgot une raison de ne pas réussir ; il croyait le succès trop facile. Cette illusion perce dans tous ses actes et tous ses écrits; elle était partagée, exagérée peut-être, par les amis qui l'entouraient et qui travaillaient avec lui. Turgot, Dupont de Nemours, Morellet, Condorcet semblent avoir cru qu'il suffisait de vouloir le bien, et d'être au pouvoir, pour l'accomplir. Qu'on lise, par exemple, le mémoire sur les municipalités, qui exprime bien la pensée de Turgot et de son entourage; on y verra quelle idée fausse ces hommes honnêtes et ces esprits élevés se faisaient de la politique (1). « Elle n'exige pas, disent-ils, une fort longue étude et ne passe les forces d'aucun homme de bien. » Comment! la science qui consiste à gouverner les hommes serait une science si facile? Il n'y faudrait presque pas d'études? Elle serait en quelque sorte innée dans l'esprit comme la morale, et le premier venu, à la seule condition d'être homme de bien, serait maître? Je ne pense pas que les vrais hommes d'État se soient jamais fait cette illusion, et l'histoire montre qu'en général ceux qui ont cru que la politique fût chose facile n'y ont pas réussi.

L'auteur de ce même mémoire sur les municipalités recommande au roi la création d'un vaste réseau d'assemblées s'étendant sur toute la France : assemblées de paroisses, de villes, d'arrondissements, de provinces et, enfin, « municipalité générale, centre commun de toutes les municipalités du royaume ». Rien de mieux ; à quelques détails près, ce plan est réalisable ; mais l'illusion commence ici : l'auteur croit que ces municipalités élues par la population aideront toujours le gouvernement et ne le gêneront jamais. « Rien ne serait plus facile que de faire demander par ces assemblées les réformes que Votre Majesté aurait préparées.... Tous les obstacles seraient levés par l'union du vœu national à votre volonté. » Et il ajoute : Si, *par impossible*, les assemblées ne s'y portaient pas, vous n'en seriez pas moins le maître de faire ces réformes de votre seule autorité (2). » Ainsi Turgot et Dupont de Nemours, Turgot qui a inspiré ce mémoire, et Dupont de Nemours qui probablement l'a écrit, croyaient que rien ne serait plus aisé que de manier des assemblées élues par la population. Ils supposaient dès l'abord que ces assemblées entreraient complètement dans leurs vues et que, par ce seul motif que Turgot aimait le bien et le juste, toutes ces assemblées pense-

---

(1) *Œuvres de Turgot*, édit. Daire, t. II, p. 503.
(2) *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 549.

raient comme Turgot. Ils ne doutaient pas qu'une assemblée nationale ne fût parfaitement unie, qu'elle ne fût animée tout entière de l'amour des réformes, et tout entière de l'amour des mêmes réformes. Ils promettaient que « ces assemblées n'auraient ni la confusion, ni les intrigues, ni l'esprit de corps, ni les animosités et les préjugés d'ordre à ordre (1). » Enfin, s'ils admettaient que, *par impossible*, il y eût un désaccord entre le gouvernement et l'assemblée, ils assuraient que la victoire resterait toujours et sans peine au gouvernement.

Il était dans la nature d'esprit de Turgot de dédaigner les difficultés, ou de ne pas les voir, et il y avait là pour lui une cause d'insuccès. Il ne faut pas accorder trop d'importance à quelques rivalités personnelles et à quelques intérêts lésés. Ce n'est pas une conspiration de courtisans et des croupiers qui a fait tomber Turgot. Richelieu avait rencontré de bien autres conspirations, et il était resté debout. Mais c'est que Richelieu, avec un sentiment très-vif des difficultés, se préoccupait moins encore du bien à accomplir, que de la résistance à briser, et en toute entreprise il allait d'abord droit à l'obstacle. Turgot, avec sa passion du bien, commençait par faire sa réforme et laissait subsister l'obstacle, comme s'il ne pouvait manquer de disparaître de lui-même.

Or, pour Turgot, l'obstacle était partout. La société était constituée de telle sorte qu'il n'y avait pas une classe, pas un intérêt, presque pas une opinion qui ne lui fût hostile. — Le clergé était encore un ordre dans l'État et le premier en dignité, le premier par la richesse, le moins dépendant, le mieux organisé, le mieux discipliné, et très-influent encore sur la majorité des hommes ; ce clergé était donc une force sous Louis XVI, et il était visiblement contraire aux réformes de Turgot. — La noblesse n'avait plus, à la vérité, ni force, ni richesse, ni indépendance à l'égard du roi, ni prestige à l'égard du peuple ; mais la cour, qui était composée de noblesse, avait dans ce gouvernement monarchique une influence naturelle et inévitable ; or, la noblesse et la cour désiraient quelques réformes, cela est hors de doute, mais elles ne désiraient pas les mêmes réformes que Turgot. — Les parlements étaient alors ce qu'il y avait de plus puissant en France après la royauté et le clergé ; ils étaient la tête d'un corps immense qui comprenait tous les tribunaux, tous les avocats, tous ceux qui vivaient des procès ou du maniement des intérêts des hommes. Ce corps était très-avide de changements, mais il souhaitait que les réformes fussent opérées par lui-même et il n'était pas disposé à les recevoir de la royauté. La plus vive résistance que rencontra Turgot fut celle des parlements. — Restaient les classes inférieures ; mais elles ne pouvaient pas être un appui ; bien au contraire, leur ignorance et leurs passions étaient un embarras pour

(1) *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 548.

les réformateurs, comme le prouva la *guerre des farines*. Turgot se trompait donc quand il croyait être soutenu par l'esprit public ; l'esprit public était presque unanime contre lui.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que les réformes de Turgot n'aient pas duré; ce qui est plus étonnant et plus remarquable, c'est qu'elles aient été essayées. On est frappé de tout ce qu'il a fallu d'énergie au gouvernement de Louis XVI pour affranchir le commerce des grains, pour supprimer la corvée, pour abolir un moment les corporations. Ces réformes, qui étaient si justes et si utiles, n'ont été opérées que par la force; elles ont été imposées à la France. Lorsque ensuite Louis XVI a renvoyé Turgot et retiré ses réformes, il a agi contrairement aux vues de quelques nobles esprits, mais conformément aux réclamations presque universelles de l'esprit public.

On a dit, mais bien plus tard, que Turgot aurait évité la révolution en la rendant inutile. On s'est figuré volontiers qu'il l'aurait accomplie pacifiquement. Pure hypothèse, et bien peu probable. Le très-court ministère de Turgot fut loin d'être paisible. Que ses réformes fussent conformes à l'équité et avantageuses au pays, c'est ce qui est incontestable; mais qu'elles fussent acceptées par la majorité du pays et qu'elles pussent être accomplies pacifiquement, c'est ce qui n'est nullement certain. Il est visible, au contraire, qu'elles n'ont été décrétées un moment que par un effort de la volonté royale, et qu'elles n'auraient pu durer que par la persistance de ce grand effort. Supposons que le 14 mai 1774, Louis XVI, au lieu de renvoyer ses ministres, se fût obstiné à les garder, est-il bien sûr, d'abord, que le roi eût été de force à résister à des oppositions qui dès lors ne se fussent plus adressées au ministère seul, mais à la monarchie? Puis, s'il eût eu cette force, s'il l'eût eue pendant dix ans, pendant vingt ans, que serait-il arrivé? Croit-on que la révolution se fût accomplie pour cela? On se représente ordinairemeent Turgot comme une sorte d'incarnation du vœu national se levant contre l'ancienne monarchie. Ses contemporains ne se sont pas fait de lui cette idée, et je crains qu'elle ne soit en effet fort inexacte. On eût probablement beaucoup surpris cet ancien fonctionnaire de la royauté si on lui eût dit qu'il venait la renverser ou seulement l'amoindrir. Une telle pensée ne ressort ni de ses actes ni de ses écrits, et l'on sait qu'elle n'était pas non plus dans l'esprit de la plupart de ses amis ni dans celui des économistes qui furent ses maîtres. Turgot est, tout au contraire, un homme de gouvernement monarchique. Il n'en conçoit pas d'autre. Ce qu'il souhaite visiblement, c'est une royauté qui se charge seule de faire le bonheur des hommes et qui soit toute-puissante pour le faire. Aussi veut-il que le roi soit « un législateur absolu ». « On n'oserait contester à Votre Majesté pour réformer les abus, dit-il, un pouvoir aussi étendu que celui des princes vos prédécesseurs qui ont donné lieu

à ces abus (1). » De sorte que Turgot se borne à remplacer un despotisme malfaisant par un despotisme bienfaisant. Il reconnaît au roi jusqu'au droit de changer les institutions existantes par sa seule volonté et au nom de sa seule conscience : « Il n'y a rien, lui dit-il, qui puisse vous asservir à ne pas changer les institutions quand vous avez reconnu que ce changement est juste (2). » Les générations précédentes avaient accordé à Louis XIV une puissance absolue pour maintenir et conserver ; Turgot allait bien plus loin, puisqu'il reconnaissait au roi un pouvoir absolu même pour transformer. Il est vrai qu'il entremêlait à tout cela quelques formules générales sur les droits de la nation ; mais de telles formules n'ont jamais été incompatibles avec l'absolutisme le plus complet. Même dans le mémoire sur les municipalités qui est le plus hardi des vœux de Turgot, on ne trouve pas la pensée de la liberté politique ; à cette grande représentation nationale il n'accorde pas même le droit de voter les impôts. « Cette assemblée, dit-il, ferait le partage des impositions entre les provinces ; Votre Majesté ferait déclarer par son ministre des finances les sommes dont elle aurait besoin... L'assemblée pourrait éclairer sur la répartition des impôts ; elle n'aurait aucune autorité pour s'opposer aux opérations que la réforme de vos finances exige (3). » Cette assemblée nationale ne serait donc pas un pouvoir public ; elle serait un moyen de gouvernement, une sorte de ressort destiné, ainsi qu'on le dit formellement, « à rassembler dans la main du roi toutes les forces de sa nation et à les rendre faciles à diriger (4). » Dira-t-on que l'auteur du mémoire voulait, en tenant ce langage, abuser Louis XVI et obtenir plus facilement les réformes ? c'est une supposition que rien n'autorise et que le caractère connu de Turgot et de ses amis repousse. Il est hors de doute que Turgot travaillait à fonder les libertés économiques ; on peut croire qu'il tendait aussi à se rapprocher de l'égalité sociale ; mais il n'y a pas de preuve qu'il ait songé sérieusement aux libertés politiques.

Cependant, à l'époque même où Turgot était ministre, il ne manquait pas d'hommes en France qui avaient le goût de la liberté en politique et qui désiraient que les différentes parties de la nation prissent quelque part à la direction des affaires. Mais il se trouvait que ce goût de liberté ne se rencontrait guère que chez ceux-là même qui voulaient conserver quelque inégalité sociale, c'est-à-dire dans une partie de la noblesse et dans le corps parlementaire. C'était chez ces deux classes que le retour des États généraux étaient souhaité. C'était d'elles que partaient les plaintes contre le despotisme des derniers règnes. C'était chez elles que

(1) *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 503.
(2) *Ibid.*, p. 503.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 540, 548.
(4) *Ibid.*, p. 506.

l'on demandait que tout impôt fût consenti et voté par les représentants de ceux qui auraient à le payer. C'était chez elles qu'on aimait à rappeler « qu'il existait des lois fondamentales » supérieures au caprice des monarques. C'était chez elles enfin qu'on doutait que le roi, fût-il animé des meilleures intentions, eût le droit d'accomplir par sa seule volonté un changement dans l'ordre social. Turgot n'avait pas ce doute, et uniquement occupé du bien à accomplir, il trouvait tout simple qu'il fût accompli par des ordonnances royales et par des lits de justice. Briser la résistance des parlements lui semblait juste, et il ne considérait pas que ces parlements, quelle que fût leur insuffisance, avaient au moins ce mérite d'être la seule force qui pût mettre quelque borne à l'omnipotence des rois. On les a fort accusés, et à beaucoup d'égards on a eu raison ; pourtant, si l'on se place par la pensée au milieu de ce temps-là, on pourra se demander lequel était le plus dans la voie de la liberté, du ministre qui voulait que la royauté changeât par décret l'état social du pays, ou du parlement qui posait comme première règle que la royauté ne fût pas armée d'un tel droit.

Aussi se trouve-t-il cette singularité dans l'œuvre de Turgot que toutes ses réformes et toutes ses tentatives avaient pour conséquence immédiate, sans qu'il le voulût peut-être, d'augmenter le pouvoir royal. Quand il établissait la liberté du commerce des grains à l'intérieur du royaume, il ne songeait sans doute qu'à réaliser d'excellents principes de la science économique ; mais en même temps il faisait disparaître l'une des rares manifestations de la vie locale et provinciale qui subsistaient encore, et cette utile réforme avait pour premier effet d'augmenter la centralisation. Lorsqu'il abolissait la corvée pour l'entretien des routes, il ne voulait qu'améliorer le sort des paysans ; mais en même temps il mettait dans la main du roi un nouvel impôt, et surtout il rendait le gouvernement absolument maître en matière de travaux publics; les abus perdaient du terrain, mais la centralisation en gagnait encore. — L'abolition des corporations industrielles devait produire des effets de même nature ; auparavant, les innombrables conflits qui surgissaient parmi les patrons ou bien entre patrons et ouvriers, avaient été jugés dans l'intérieur de la corporation par un petit tribunal indépendant du gouvernement et élu, du moins le plus souvent, par la corporation même. En abolissant ce régime, Turgot ne supprimait assurément pas les sources de conflits, mais il en remettait le jugement aux seuls agents royaux. A un système dans lequel les patrons et les ouvriers étaient à la fois protégés et retenus par un organisme professionnel, il substituait un système où « ils étaient constitués sous la protection et discipline de la police (1). » Ces mille petits corps qui étaient sans doute pleins

(1) *Œuvres de Turgot*, Ed. Daire, t. II, p. 311. — Il est vrai que l'article 10 de

d'abus et d'iniquités, mais qui du moins marchaient seuls et vivaient par eux-mêmes, il les remplaçait par une vaste classe industrielle que le gouvernement devait diriger, soutenir et contenir. De même encore, lorsqu'il présentait au roi un nouveau plan d'éducation nationale, il n'avait sans doute en vue que « de former des hommes vertueux et utiles, des cœurs purs, des citoyens zélés », mais en même temps il mettait dans la main du roi toute l'éducation de la jeunesse, qui jusqu'alors étaient restée en dehors de l'autorité du gouvernement. Il demandait au roi « que l'instruction nationale fût dirigée par un de ses conseils (1) » ; « que ce conseil fît composer les livres classiques, » et que « les professeurs fussent obligés d'enseigner ces livres (2). » C'était ajouter à tous les pouvoirs qu'avait déjà la monarchie, le seul pouvoir qui lui manquât dans l'ancien régime.

Le résultat inévitable de toutes ces réformes à supposer que la royauté fût assez forte pour les accomplir, eût été d'augmenter encore sa force. Se figure-t-on bien ce que fût devenue alors cette énorme puissance de la monarchie, délivrée depuis longtemps de la concurrence de la noblesse, disposant du clergé, réduisant les parlements au silence, ayant un réseau de fonctionnaires tout-puissants dans les provinces, levant les impôts à son gré, réglementant le commerce et l'industrie, dirigeant même l'éducation, tout cela sans nul contrôle et sans qu'aucune assemblée vraiment nationale partageât l'autorité avec elle? Louis XVI eût été plus absolu de beaucoup que n'avait été Louis XIV. Pouvant tout et faisant tout, il eût été la providence du royaume.

Si l'on fait donc cette hypothèse que Turgot et Louis XVI auraient pu accomplir la révolution, encore faut-il reconnaître que cette révolution n'aurait pas été de même nature que celle qui a commencé en 1789.

Je me suis laissé entraîner à ces réflexions en lisant le livre de M. Foncin; mais en faisant ces réserves sur quelques jugements que porte l'auteur dans ses derniers chapitres et quelques lacunes qu'il me semble voir dans son travail, je ne dois que des éloges à l'exactitude qu'il apporte en général à l'étude des faits. Il en a éclairé plusieurs, et si son livre n'est pas définitif (il ne le croit pas, puisqu'il annonce l'intention de le retoucher et de le compléter à l'aide de nouveaux documents), il est du moins un livre sérieusement fait et utile. C'est pour cela que j'ose l'offrir, de sa part, à l'Académie.

---

l'édit instituait dans chaque quartier un syndic et deux adjoints, qui devaient être élus par les marchands et les artisans ; mais ils avaient pour unique attribution de « rendre compte au lieutenant-général de police, recevoir et transmettre ses ordres. » Si l'objet du débat était d'une valeur de plus de cent livres, le procès était porté, comme par le passé, devant les tribunaux royaux.

(1) *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 506.

(2) *Ibid.*, p. 549.

M. Ch. Giraud, tout en partageant sur quelques points l'opinion de son savant confrère, lui fait remarquer que, parmi les résistances qui ont fait avorter les projets de Turgot, il en est une dont il n'a pas assez tenu compte, et qui à elle seule suffisait pour paralyser tous les efforts de l'illustre ministre ; c'est celle du roi. On trouve la preuve de cette résistance dans une foule de monuments et surtout dans les nombreuses annotations dont Louis XVI a chargé de sa main le mémoire que lui avait remis Turgot. Ce mémoire annoté par le roi se trouve dans l'ouvrage de Soulavie, en 6 vol., intitulé : *Mémoires sur Louis XVI et Marie-Antoinette.*

Or, quoique à certains égards Soulavie mérite peu de confiance, on sait qu'il a eu entre les mains des documents originaux en très-grand nombre, et il n'y a aucun doute sérieux à proposer sur l'authenticité de la pièce en question. Turgot avait donc contre lui le roi et, en outre, ce qu'on appelait le parti de la cour, à la tête duquel se trouvait Marie-Antoinette, comme le prouvent la correspondance de Mercy d'Argenteau avec la cour de Vienne et les lettres échangées entre Marie-Antoinette et sa mère Marie-Thérèse. Ces résistances, dont Turgot fut victime, autorisent-elles à lui refuser le titre d'homme d'État ? M. Giraud ne le pense pas ; au-dessus du succès qui dépend souvent de circonstances accidentelles, il place le mérite de la conception, la hauteur et la profondeur des idées. Richelieu, dit-on, a été un véritable homme d'État, parce qu'il a fait une œuvre durable. Mais Richelieu eut la bonne fortune de rencontrer en Louis XIII un prince qui entra constamment dans ses vues et lui remit entièrement les rênes de l'État. Sans cela, il est fort probable que Richelieu eût échoué. Le succès sans doute est un élément considérable pour l'appréciation des hommes d'Etat, mais ce n'est pas tout.

M. H. Baudrillart relève et examine tour à tour, dans le jugement porté sur Turgot par M. Fustel de Coulanges, ces quatre points : 1° Turgot n'était pas un véritable homme d'État ; 2° Il avait contre lui l'opinion de toutes les classes de la nation ; 3° Si ses projets eussent réussi, ils n'auraient abouti qu'à l'exagération du pouvoir absolu : 4° Enfin les réformes de Turgot n'étaient point l'accomplissement pacifique de la Révolution, et ne pouvaient prévenir la Révolution qui a éclaté en 1789.

Sur le premier point : Si Turgot a échoué, dit M. Fustel de Coulanges, il ne faut pas s'en prendre à des résistances intéressées, à la cour, à la noblesse, au parlement, mais bien à lui-même. On pourrait réfuter cette opinion directement en montrant que Turgot n'était pas, comme le croit M. Fustel de Coulanges, dépourvu des qualités de l'homme d'action, qu'il n'a pas commis les fautes qu'on lui reproche et qui mènent fatalement à un échec. Il faudrait pour cela prendre l'œuvre de Turgot par-

tie par partie, et l'on verrait bien que Turgot, sans le supposer impeccable, n'a pas commis cette part de fautes qui mène fatalement à l'insuccès; qu'il n'a pas laissé de faire à la cour et à la reine les concessions possibles et nécessaires.

Mais M. Baudrillart préfère suivre une méthode indirecte, qui ne sera pas moins concluante ; il fera voir qu'avant et après Turgot, tous les ministres réformateurs ont échoué depuis le règne de Louis XV, quels qu'aient été leur caractère, leur nature d'esprit et leur genre de conduite. Le premier exemple cité par M. Baudrillart est celui de Machault ministre aimable et conciliant s'il en fût, sachant ménager tout le monde, même et surtout Mme de Pompadour, et bien modeste en ses vues de réforme, puisqu'en supprimant le dixième des biens et maintenant le dixième de retenue sur les pensions et appointements, il ne voulait qu'établir (édit du mois de mai 1749) la levée d'un vingtième sur tous les revenus. Il est vrai que « tous propriétaires, nobles et roturiers, privilégiés et non privilégiés, même les apanagistes et engagistes», étaient soumis au vingtième. Machault échoua par la résistance des états provinciaux et du clergé, et il fut renvoyé par le crédit de Mme de Pompadour.

Machault avait tenté une réforme avant Turgot. Après Turgot, Necker n'est pas plus heureux. La politique de Necker consistait à éviter justement les écueils contre lesquels s'était brisé son prédécesseur. Ce n'est pas à lui qu'on peut reprocher d'avoir manqué de ménagements. Il voulait supprimer les offices inutiles; mais il ajournait à longue échéance cette suppression, et promettait des indemnités. Il vit néanmoins éclater autour de lui la même tempête de récriminations, de malédictions et de sarcasmes. Vergennes déclarait qu'on ne pouvait tolérer à la tête de l'administration des finances cet étranger, ce républicain, ce protestant qui allait bouleverser le royaume. Les parlements firent des remontrances ; la cour se souleva ; bref, Necker fut brisé comme l'avait été Turgot.

Voilà deux ministres qui eurent assurément les qualités d'hommes d'État qui manquaient, dit-on, à Turgot. Ils ont échoué comme lui. M. Baudrillart en citera maintenant qui ont réussi avec un caractère plus difficile, des procédés plus durs et une impopularité bien mieux constatée. Il laisse de côté Richelieu et Mazarin, dont le rôle et la situation ne sont en rien comparables au rôle et à la situation de Turgot. Il ne cite pas non plus le ministre anglais Pitt ; il s'en tient à deux ministres français et économistes : à Sully et à Colbert. Nul ne fut plus hautain, plus rigide à l'égard des courtisans, de la noblesse, de la bourgeoisie même, que Sully. « Le valet est plus insolent que le maître », disait de lui le chef d'une députation de bourgeois, au sortir d'une audience où Sully l'avait étrangement malmené.

Colbert, que Mme de Sévigné appelait «l'homme de marbre», vécut et mourut impopulaire. Cependant, Sully et Colbert ont réussi, malgré tout ce qui, de leur temps, exerçait une influence dans l'État. C'est que, comme l'a dit M. Giraud, ils avaient pour eux, le premier, Henri IV, le second, Louis XIV. Turgot avait contre lui le roi, la reine, les princes, *les intéressés*, comme le reconnaît la fille de Necker, Mme de Staël, dans ses *Considérations sur la Révolution française*. Mais avait-il contre lui *tout le monde*, c'est-à-dire l'opinion publique? Sur ce second point non plus que sur le premier, M. Baudrillart n'est d'accord avec son savant confrère, M. Fustel de Coulanges. Certes, encore une fois, Turgot avait contre lui ceux qui étaient atteints par ses réformes; il avait aussi contre lui des inimitiés personnelles très-vives, comme celle de Mme du Deffand, alliée aux Choiseul, reine d'un salon « d'ancien régime, » et qui ne pardonnait pas à Turgot sa préférence pour Mlle de Lespinasse. Aussi Mme du Deffand traite-t-elle fort mal, dans ses lettres à Walpole, Malesherbes et Turgot; elle appelle ce dernier « un sot animal ». Mais Walpole ne partage point son avis, et prend contre elle le parti de Turgot: « Tout le monde', écrivait Mme du Deffand, est contre M. Turgot, excepté les *économistes et les encyclopédistes* ». Mais les économistes et les encyclopédistes, c'était déjà bien quelque chose; c'était la partie la plus éclairée, la plus intelligente de la société d'alors; c'étaient ceux qui pensaient, et à leur tête Voltaire, dont l'opinion était beaucoup plus qu'une opinion individuelle. Or, Voltaire était enthousiaste de Turgot. M. Baudrillart cite divers passages de ses lettres, notamment de celles qu'il écrivait à l'abbé Morellet, au sujet de la liberté du commerce de grains et de l'abolition des corvées. « Ce seul mot de liberté du commerce, écrit par exemple Voltaire, vivifie tout, amène l'espérance et rend la terre plus fertile. » Ailleurs il appelle Turgot « le premier médecin du royaume. » — « M. Turgot, dit-il dans une autre lettre, vivifie tout d'un coup notre petite province; il en sera autant du reste du royaume. L'abolition de la corvée est surtout un bienfait que la France n'oubliera jamais ».

Dans une lettre à M. Chabanon, du 8 février 1876, on lit : « Vous qui aimez M. Turgot, vous auriez été heureux de le voir béni par dix mille de nos habitants en attendant qu'il le soit de vingt millions de Français ». Et dans un autre encore : Il faut absolument que je vous dise, au nom de dix à douze mille hommes, combien nous avons d'obligation à M. Turgot, à quel point son nom nous est cher, et dans quelle ivresse de joie nage notre petite province... Je sais que des fripons murmurent contre le bonheur public, ils croient que tout est perdu si le peuple est soulagé et le roi plus riche. Mais j'espère tout de la fermeté du roi, qui soutiendra son ministre contre une cabale odieuse. » Voltaire raconte encore que, dans huit paroisses de la province qu'il habite, les

paysans ont célébré l'abolition des corvées par des danses, par des chants, par les cris de : « Vive le roi et M. Turgot! » Plus tard, ils déclare que la condamnation du livre de Boncerf sur l'abolition des droits féodaux « l'a pétrifié d'étonnement et de douleur ». Dans une foule d'autres lettres à divers personnages, Voltaire ne s'exprime pas avec moins de vivacité ; et il est certain qu'en parlant ainsi il dit ce que pensent beaucoup de français. Et comment n'aurait-on pas approuvé celui qui favorisait si manifestement le commerce, l'agriculture, le travail? On a parlé de la « guerre des farines, » mal appréciée d'ailleurs, car elle fut la suite d'une disette ; mais on ne cite point le témoignage de Bachaumont qui décrit la *joie folle* des ouvriers de Paris, en apprenant l'abolition des jurandes.

Si Turgot avait contre lui la cour et les privilégiés, il avait donc pour lui, en France, une partie de l'opinion, et non la plus à dédaigner. Il en était de même au dehors. Ce n'était pas au hasard que Voltaire avait écrit un jour, « M. Turgot est un grand homme à l'étranger. » Ici encore, les témoignages abondent. On a vu que Walpole défendait Turgot contre Mme du Deffand, Bachaumont, dans ses *Mémoires secrets*, dit à propos des réformes de Turgot : « Le peuple anglais a été si enchanté de ce qu'il a appris de nos derniers édits, qu'il a fallu les lui traduire et qu'il y en a eu cinq ou six éditions ; que, dans plusieurs villes principales, à Bristo surtout, on a bu des toasts, on a faits des danses, on a célébré des fêtes en l'honneur de notre jeune roi et de son ministre ». Ce n'est pas tout, et les plus hautes approbations, celle de Marie-Thérèse, de Mercy-d'Argenteau, du comte de Creutz n'ont pas manqué à Turgot. Aucun de ces personnages ne se trompe sur les vraies causes de la chute du ministre réformateur; tous regardent cette chute comme un malheur pour la France et pour le roi.

Sur le troisième point, M. Baudrillart pense, avec M. Fustel de Coulanges, que Turgot et les physiocrates avaient tort de ne point vouloir de contre-poids au pouvoir royal. Mais ils étaient en cela de l'opinion de Voltaire et de bien d'autres esprits pourtant bien libéraux. Les idées de régime constitutionnel ou républicain étaient alors fort répandues, et l'on ne peut en vouloir à ceux qui, pour opérer des réformes, invoquaient la seule autorité qui existât : celle du roi. M. Baudrillart, pour son compte, préfère de beaucoup Turgot et Malesherbes, s'appuyant sur le pouvoir royal pour opérer des réformes nécessaires, aux Parlements dont l'opposition tracassière ne tendait qu'au maintien des priviléges et des abus.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'en même temps que Turgot demandait la liberté économique, son collègue Malesherbes, honoré comme lui des injures de Mme du Deffand, en butte comme lui à la haine de la cour et des privilégiés, et qui devait partager sa disgrâce, réclamait la

liberté de conscience et l'abolition des lettres de cachet. Certes, ce n'était pas là le chemin du despotisme. Qui ne sait d'ailleurs que Turgot et les économistes opposaient le droit individuel au droit absorbant de l'État et voulaient que les hommes apprissent à se gouverner eux-mêmes? M. Baudrillart s'étonne d'entendre son confrère reprocher à Turgot d'avoir voulu fonder un système d'éducation nationale. Cette idée a été réalisée plus tard, mais dans des conditions beaucoup moins libérales que celles qu'avait conçues Turgot. En toute matière, même en matière de cultes, Turgot admettait la concurrence, et si ses réformes et celles de Malesherbes avaient réussi, la France aurait fait, par la pratique de la liberté économique et civile, l'apprentissage de la liberté politique.

Reste le dernier point : celui de savoir si le succès de ces réformes eût empêché la Révolution. A cet égard, on ne peut rien affirmer ; mais il est permis de croire au moins que la Révolution eût été adoucie. Sans doute, on aurait eu de la peine à se mettre d'accord sur le partage des pouvoirs ; mais ne perdons pas de vue ce qui a surtout rendu terrible la bataille révolutionnaire, ce n'est pas la question politique : c'est la « question sociale », comme on dit aujourd'hui. Ce qui passionnait les masses populaires, c'était la conquête de l'égalité ; ce qui exaspérait la noblesse, le clergé, la haute bourgeoisie, c'était la perte de leurs privilèges, qui, à leurs yeux, étaient des droits sacrés.

Avec le succès des réformes de Turgot, le sacrifice de ces privilèges eût été un fait accompli ; c'était bien plus que la moitié de l'œuvre révolutionnaire. Turgot, en résumé, ne mérite donc que des éloges, quels qu'aient été ses défauts, et l'on ne peut s'en prendre à lui de son insuccès, puisque d'autres, avec les qualités qui lui manquaient, ont succombé comme lui, et que, par contre, d'autres encore, avec des défauts dont il est exempt, n'ont pas laissé de réussir.

M. H. Passy pense qu'à en juger par les faits accomplis, Turgot a voulu aller au-delà de ce qui était possible à l'époque où il a été appelé au ministère. Aussi, si, ce qu'il n'admet pas, le succès seul caractérise l'homme d'État, Turgot n'aurait pas droit à ce titre. Quant à l'observation que Turgot a cherché à ajouter à la puissance de la royauté en appelant son intervention dans un certain nombre d'affaires administratives dont jusqu'alors elle n'avait pas accepté la direction, il croit que Turgot n'a fait en cela qu'obéir à une nécessité évidente. Il y a pour les sociétés des moments où il est impossible de trouver dans leurs rangs l'appui nécessaire au succès des mesures les plus favorables a l'intérêt général, et la société française en était arrivée là. Ce dont, avant tout, la France avait besoin, c'était de la suppression d'abus qui commençaient à semer des irritations de plus en plus dangereuses, et qui depuis longtemps déjà, privaient le gouvernement de ressources finan-

cières devenues indispensables à l'accomplissement de sa tâche. Il fallait, pour amener la situation, attaquer les priviléges, et en France tout ce qui avait vie et force dans l'État, avait des priviléges, et n'entendait pas en sacrifier la moindre partie. Noblesse, clergé, parlement, bourgeois anoblis, corporations, jurandes pensaient de la même manière à cet égard, et du moment où il fut avéré que Turgot songeait à des réformes qui devaient amoindrir les avantages divers dont jouissaient les privilégiés, il les eut pour ennemis. Les preuves abondent sur ce point, et il n'y a pour lever tous les doutes, s'il en existait encore, qu'à se rappeler l'opposition du Parlement de Paris, le langage emporté de Joly de Fleury, de Séguier, de d'Épresmesnils chaque fois qu'il fut question de mesures destinées à modifier l'ordre de choses établi. A la cour même, malgré qu'on sût que le roi désirait le succès des œuvres de son ministre, Turgot rencontra des inimitiés d'une ardeur croissante. Un de ses secrétaires, Boncerf, avait publié un ouvrage sur les inconvénients des droits féodaux. L'auteur n'en proposait pas l'abolition ; mais il soutenait qu'il serait dangereux à ceux même qui en possédaient d'en accepter le remboursement, afin de dégager les terres des charges dont le poids incommode empêchait la hausse des fermages, et il conseillait au roi de donner l'exemple en ordonnant de procéder ainsi dans les domaines. C'était à la fois juste et prudent. Le Parlement n'en montra que plus de colère, et il rendit un arrêt en vertu duquel le livre fut brûlé par la main du bourreau. Cet arrêt fit grand bruit, et Turgot ayant demandé au duc de Nivernais, ancien ambassadeur de France en Angleterre, membre de l'Académie française et ami des philosophes du temps, s'il l'avait lu, reçu, cette réponse : L'auteur est un fou, mais ce n'est pas un fou fieffé. Quand telle était la manière de voir d'un homme mis au rang des plus éclairés de la cour, on voit quel était l'esprit des hautes classes et combien il était impossible qu'elles admissent des réformes qu'elles croyaient attentatoires à leurs droits et contraires à leurs intérêts pécuniaires. Il n'y avait pas à attendre mieux de la petite noblesse, ni même de la majorité des gens en possession de charges publiques et leur devant l'exemption de la taille et d'autres immunités.

Tel était l'état intellectuel, et j'ajoute moral, de la société française que, parmi les classes dirigeantes, il n'y en avait plus une qui ne fût hostile à des réformes qu'elle jugeait devoir préjudicier à ses intérêts particuliers, et si Turgot ne compta que sur la royauté, il fut en cela de l'avis de Quesnay et des physiocrates, et en réalité des hommes les plus amis du bien public. Qu'on parcoure les écrits du temps, c'est toujours à la royauté que leurs auteurs demandent d'intervenir au profit des améliorations qui leur paraissent désirables et qui assurément l'étaient en effet. Il existe en un livre qui, au moment où il parut, était l'écho fidèle de la pensée qui alors dominait chez la plupart des hommes préoccupés

du bien public. C'est le *parfait monarque* de Lanjuinais, le père de l'énergique et sage conventionnel. Ce livre est dédié à l'empereur Joseph II. L'auteur y parle des devoirs du monarque, et signale le bien qu'il doit proposer en vue de la félicité générale ; mais seul, il l'appelle à l'action et n'impose à son autorité ni entraves, ni limites. Au reste, il suffit d'y regarder d'un peu près pour reconnaître que telle que l'avait fait le passé la société ne pouvait plus guérir par elle-même les infirmités qu'elles subissait ; qu'elle eût refusé avec opiniâtreté les remèdes les plus salutaires et que seule la royauté, malgré ce qui lui avaient fait perdre les hontes et les désordres du règne de Louis XV, pouvait encore opérer victorieusement, et venir à bout des résistances des ordres et classes intéressées au maintien des privilèges.

Il est donc naturel que Turgot demandât au pouvoir royal un appui qu'il aurait vainement cherché ailleurs, et qu'au besoin il allât jusqu'à en étendre les attributions. Seulement il aurait fallu pour assurer la réalisation de ces projets un roi dont les convictions, dues à de longues méditations, fussent conformes aux siennes et qui, doué d'une très-haute intelligence et d'un caractère résolu, n'hésitât pas à braver les tempêtes et à briser les obstacles. Or, de tels hommes, le ciel en est avare, et Louis XVI n'était pas l'un d'entre eux. Certes, il était bon, plein d'excellentes intentions, disposé à tous les sacrifices personnels que pourrait réclamer le bien général ; mais ce bien qu'il désirait, il n'en discernait pas toutes les conditions et sa bonté naturelle souvent dégénérait en faiblesse et la laissait d'une fâcheuse indécision. A l'origine, il soutint fidèlement Turgot qui, comme lui, disait-il, aimait le peuple ; mais, quand il vit les vives attaques venant de toutes parts ; quand il sut quelles colères, quels mécontentements ils suscitaient jusque dans son entourage, il s'alarma, et laissa tomber Turgot comme il avait laissé tomber Malesherbes. On sait par la correspondance de Marie-Thérèse avec sa fille et son ambassadeur à Paris, publiée par MM. d'Arneth et Geffroy, quelles inimités entouraient Turgot à la cour et que la reine elle-même eût trouvé bon qu'on le fît passer du ministère à la Bastille.

Maintenant, Turgot a-t-il failli, faute d'avoir vu et mésuré la hauteur des obstacles que devait rencontrer l'exécution de ses desseins, et de ne s'être pas suffisamment rendu compte des possibilités du temps, en comprenant parmi les éléments de ces possibilités ce qu'il avait à attendre des dispositions de ses collègues et du caractère du roi ? Il n'est guère probable que l'on puisse s'entendre définitivement sur ce point ; voici cependant ce qui me semble être la réalité. Turgot a échoué, et on est en droit d'en conclure qu'il a voulu aller au-delà de ce qu'autorisaient les circonstances du moment. Mais qu'on veuille bien se rappeler ce qu'étaient ces circonstances. L'édifice social tombait en ruine,

et, si aucun effort n'était tenté pour le raffermir, il était certain qu'il ne tarderait pas à s'écrouler sur la tête de ceux même qui s'opposaient à des réparations, à des changements dont l'urgence croissait de jour en jour. Cela, sa correspondance en fait foi, Turgot le voyait, et comme quelques-uns de ses contemporains les plus clairvoyants, il ne doutait pas qu'il était plus que temps d'arrêter le cours progressif du mal. Certes, les chances de réussite étaient de beaucoup les moins nombreuses ; Turgot était trop sagace, avait vu les choses de trop près pendant son intendance du Limousin pour l'ignorer, il ne s'en dévoua pas moins à l'œuvre et la continua jusqu'au moment ou les irritations qu'elle soulevait décidèrent sa chute. Doit-on lui reprocher d'avoir essayé et poursuivi une entreprise dont le succès devait inévitablement rencontrer des obstacles, suivant toute apparence insurmontables ? Si ce fut là une faute, elle a son excuse dans la conviction bien fondée où il était que, pour préserver la France de l'invasion des maux qui la menaçaient, il fallait, en agissant énergiquement, donner beaucoup au hasard. Cette faute, si c'en a été une, elle est de celles qui ne peuvent être commises que par un homme d'un noble esprit et d'un grand cœur.

M. Ch. Giraud a lu dans l'intervalle des deux séances, le livre de M. Foncin, et il est heureux de rendre justice au mérite de cet ouvrage ; mais son opinion sur le fond du débat reste entière, et il apporte à l'appui quelques citations qui montrent les hostilités implacables et toutes puissantes dont Turgot était entouré et devant lesquelles il a échoué.

M. Giraud cite d'abord un pamphlet publié par Monsieur, comte de Provence, lequel ne s'est fait faute d'écrire, — sans les signer, bien entendu, — un assez grand nombre de brochures de ce genre, dans lesquelles il n'épargnait personne, pas même la reine, sa belle-sœur. Le pamphlet dont il s'agit est intitulé *Le songe du comte de Maurepas*; et en autres traits malins on y trouve le portrait suivant de Turgot, tracé de la main du prince : « Il y avait alors, en France, un homme gauche, épais et lourd, né avec plus d'adresse que de caractère, plus d'entêtement que de fermeté ; d'impétuosité que de tact ; charlatan d'administration ainsi que de vertu ; fait pour décrier l'une, pour dégoûter de l'autre. Du reste, sauvage par amour-propre, timide par orgueil, aussi étranger aux hommes, qu'il n'avait jamais connus, qu'à la chose publique qu'il avait toujours mal aperçue. Il s'appelait Turgot. » Voilà pour le comte de Provence. Quant au roi lui-même, il y met plus de forme, plus de politesse ; mais son éloignement pour les idées de Turgot, sinon pour sa personne, n'est pas moins grand. M. Giraud a parlé, dans la séance précédente, des annotations mises par Louis XVI en marge du mémoire de Turgot sur les municipalités. Il a sous les yeux le mémoire et les notes,

dans l'ouvrage de Soulavie, et il peut donner quelques échantillons des impressions produites sur l'esprit du roi par le travail de son ministre.

Turgot parlait quelque part de lois édictées dans des temps « d'ignorance et de barbarie ». Là-dessus le roi se récrie, indigné qu'on qualifie de la sorte les règnes de ses prédécesseurs, et il voit bien que le mémoire « ne tend pas moins qu'à *établir une nouvelle forme de gouvernement.* » Ailleurs, à propos des « pays d'État », le roi déclare que la hiérarchie des sujets est une institution nécessaire, non-seulement dans les monarchies, mais même dans les républiques. Ailleurs encore, à propos de la « municipalité générale, » véritable assemblée nationale proposée par Turgot, Louis XVI déclare que confier à cette assemblée la répartition des impôts, ce serait le moyen de ne rien avoir; il fait une critique amère des parlements, et ajoute que l'on n'est sûr d'obtenir des impôts qu'en les demandant à ceux qui n'en payent point ou n'en payent que fort peu. Enfin, il repousse les États-généraux comme étant la ruine de la monarchie, et qualifie Turgot de rêveur dangereux.

Un autre genre d'opposition s'éleva contre Turgot, celle des adversaires des idées anglaises, et le roi y fait allusion : c'était l'époque ou s'ourdissait contre l'Angleterre le mouvement national qui aboutit à la guerre d'Amérique. On signala dans Turgot un ami de la *perfide Albion.* Le comte de Provence ne s'en gêne pas. Il y eut donc contre le grand ministre une coalition qui l'a immolée, il fallait que la révolution donnât raison à ses idées.

M. Nourrisson. — Il est tout simple que le nom de Turgot arrête quelques instants l'attention de l'Académie. L'importance du personnage, ce qu'il y eut de critique dans l'époque où il administra les affaires de la France, appellent nécessairement l'examen, et d'autre part, il n'est pas moins naturel que la réflexion en un tel sujet fasse naître des dissentiments. Toutes les observations que, pour ma part, je me propose de soumettre à l'Académie se ramènent d'ailleurs à deux chefs principaux : 1° les rapports de Turgot avec Louis XVI; 2° les causes qui déterminèrent la chute de Turgot. Mon dessein ne va pas au-delà.

Et d'abord il est impossible de ne le point constater. La chute de Turgot fut un fait infiniment plus regrettable que regretté. On a parlé des salons. Turgot put avoir pour lui le salon de Mme du Deffand. Il put avoir pour lui Voltaire, et quel curieux chapitre ne serait-ce pas que celui des rapports de Turgot et de Voltaire ! Mais Voltaire qui, pour soutenir Turgot au pouvoir, avait écrit notamment sa *Diatribe à l'auteur des Éphémérides*, qui, pour venger Turgot disgracié, avait rimé son *Épître à un homme*, Voltaire d'abord atterré à la nouvelle du renvoi de Turgot, Voltaire trouva bien vite dans son âme mobile, intéressée, passionnée, de puissants motifs de se consoler, et on le vit presque au lendemain du renversement de celui qu'il n'appelait que Sully-Turgot, porter

avec empressement sur d'autres autels, sur les autels des dieux ennemis, l'encens de sa prose et de ses vers. Un des partisans les plus ardents de Turgot, Condorcet, en était lui-même réduit à avouer que, dans les derniers mois du ministère de Turgot, « il ne restait au contrôleur-général que le peuple et quelques amis. » C'était précisément la situation que, dans notre dernière séance, définissait en peu de mots notre éminent confrère M. Passy, lorsqu'il disait : Un moment vint où Turgot se trouva seul, et malheur à celui qui est seul ! *Væ soli !* »

Cependant il faut aussi le reconnaître, les causes de la chute de Turgot avaient été très-complexes. Assurément la reine ne demeura point étrangère à la retraite forcée du contrôleur-générai, et c'est d'une manière presque enfantine qu'elle proteste auprès de Marie-Thérèse « ne s'être point mêlée de ce départ ». Il est certain qu'à l'occasion du rappel justement déterminé par Turgot du comte de Guines, lequel, à la veille de notre immixtion irréfléchie dans la guerre de l'Amérique et de l'Angleterre, remplissait fort mal à Londres sa charge d'ambassadeur de France, il est certain que Marie-Antoinette, obsédée elle-même par son entourage, exerça, à son tour, d'après le témoignage même de Mercy d'Argenteau, « une sorte de violence sur le roi ». Évidemment encore, ce fut Louis XVI qui fit signifier à Turgot sa démission. S'ensuit-il néanmoins, notons-le en passant, qu'au fond ce soit à la reine qu'on doive attribuer la disgrâce de Turgot? S'ensuit-il surtout qu'il y ait lieu d'affirmer que Turgot rencontra jusque chez le roi lui-même une résistance invincible et sourde aux généreux projets qu'il nourrissait ? Je ne le pense pas. Était-ce donc en effet la reine qui avait soulevé contre Turgot le clergé, la noblesse, le parlement, les riches industriels, chefs des maîtrises et des jurandes? Est-ce donc la reine qui avait organisé cette émeute abominable, dite « la guerre des farines » et dans laquelle on crut trouver la main de princes de sang, tels que le prince de Conti, pour ne pas en nommer d'autres? Était-ce donc enfin la reine qui avait ourdi contre Turgot les intrigues de Necker et de Maurepas, de Necker qui sournoisement cherchait á supplanter le contrôleur-général, de Maurepas à qui avaient fini par porter ombrage son autorité et son crédit?—Il ne serait guère, à mon avis, plus exact, et c'est ici que se pose la question des rapports de Turgot avec Louis XVI, d'attribuer simplement à un acte de faiblesse du roi le renvoi de son ministre, ou de compter Louis XVI au nombre des contradicteurs puissants que rencontra Turgot.

Que Louis XVI ait subi Turgot, comme plus tard il subit Necker, et qu'en le subissant il lui ait secrètement résisté, c'est ce que dément toute l'histoire de l'administration de Turgot. De 1774 à 1776, je ne crains point de l'affimer, il n'y a pas, au contraire, un seul jour où ce roi d'intentions patriotiques, de sentiments si élevés, d'un jugement si



droit (comme au reste son aïeul Louis XV) n'ait secondé son ministre de toutes ses forces et de tout son cœur. Effectivement, voyez! Lorsque Turgot quitte la marine pour le contrôle-général, entre Turgot et Louis XVI, quelle noble et pathétique scène! « Sire, dit à Louis XVI Turgot, ce n'est pas au roi que je m'abandonne, c'est à l'homme honnête, à l'homme juste et bon. » Louis XVI lui prenant les deux mains : « Votre confiance, répond-il, ne sera pas trompée. » Et toute cette entrevue se passe en projets communs d'économies et de réformes. Qui pourrait, je le demande, ne pas se sentir pénétré jusqu'au fond de l'âme par le spectacle de ces deux jeunes hommes émus, de ce jeune ministre et de ce jeune roi, qui conspirent, en quelque sorte, le salut de l'État?

Ce ne seront pas là d'ailleurs, chez Louis XVI, des paroles sans conséquences et comme les transports passagers d'un premier mouvement de ferveur. A peine Turgot est-il installé au Contrôle que les mécontents se liguent pour le décrier dans l'esprit du roi. « Vous m'avez donné un contrôleur-général qui ne va pas à la messe, » dit Louis XVI à Maurepas. « Sire, répond Maurepas, l'abbé Terray y allait ». Et cette répartie spirituelle calme aussitôt les scrupules que s'était appliquée à faire naître la malveillance des courtisans. Vainement encore objecte-t-on à Louis XVI que Turgot est encyclopédiste. « Qu'importe? répond le roi, s'il est honnête homme. » Ainsi Louis XVI reste impénétrable aux médisances et aux calomnies qui, dès le début, sont dirigées contre Turgot.

Ce serait peu. Mais cette espèce de protection passive ne fut certes pas le seul secours ou l'unique concours que Turgot reçut de Louis XVI. Car on ne citerait, je crois, qu'un très-petit nombre de mesures proposées par Turgot, auxquelles Louis XVI n'ait pas donné immédiatement les mains avec une magnanime allégresse. On a quelquefois rappelé, non sans une méprisante ironie, que ce monarque débonnaire voulut lui-même rédiger les considérants de l'arrêt du Conseil du 21 janvier 1776, qui ordonnait la destruction des lapins dans toute l'étendue des capitaineries royales, et qu'en présentant cette pièce à son ministre, il ne put s'empêcher de lui dire : « Vous croyez que je ne travaille pas aussi de mon côté? » J'avoue, quant à moi, être touché de cette simplicité charmante. Aussi bien, est-il nécessaire de le rappeler? Des édits tout autrement importants que l'édit concernant la destruction des lapins, les édits les plus graves que fit rendre Turgot, obtinrent non-seulement l'approbation préalable du roi, mais encore son complet et puissant appui. « Ne craignez rien, disait Louis XVI à Turgot, je vous soutiendrai toujours. » Et ne fût-ce point précisément au milieu d'une des crises les plus violentes qu'eût suscitées contre Turgot sa hardiesse d'innovation, qu'en le couvrant de son autorité, Louis XVI lui écrivit ces paroles mémorables, que Turgot, à tort peut-être, s'em-

pressa de montrer, mais dont devra tenir compte à Louis XVI la dernière postérité : « Il n'y a que vous et moi qui aimions le peuple. » Oui, l'histoire entière de l'administration de Turgot n'est que l'histoire même de sa communauté d'efforts avec le roi. S'il fallait à tant de faits qui parlent d'eux-mêmes ajouter un témoignage, j'invoquerais celui de l'homme qui a le plus aimé Turgot, qui l'a le plus intimement servi, qui a voué un véritable culte à sa mémoire. « Le bon Louis XVI, dit Dupont de Nemours, a longtemps défendu M. Turgot. Il l'a toujours aimé. Il le regrette très-vivement. »

Tontefois, un document a été produit par notre éminent et savant confrère M. Giraud, qui semble établir que Louis XVI et Turgot furent loin de s'accorder pour les mêmes desseins. Il s'agit des annotations ajoutées par Louis XVI au Mémoire qu'en 1775 Turgot lui avait soumis sur les municipalités, mémoire que Turgot n'avait pas, il est vrai, rédigé lui-même, mais qu'il avait approuvé et en quelque façon dicté, et qui n'avait pour objet rien moins qu'une complète réorganisation de l'Etat. Ces annotations ont été, pour la première fois, ce semble, produites par Soulavie au tome III de ses *Mémoires historiques et critiques du règne de Louis XVI* (Paris, 1801, 6 vol. in-8°). Peut-être serait-il permis, en raison même du peu de confiance que mérite ordinairement Soulavie, de se demander si ces annotations ne doivent pas être considérées comme apocryphes. M. Giraud estime qu'elles sont authentiques. J'en suis persuadé avec lui, et sa science consommée, sa grande compétence suffiraient à dissiper mes doutes, si je pouvais en avoir. Ce qu'il importe de remarquer, c'est la date de ces annotations. Or elles sont, suivant Soulavie, du 15 février 1788. Sans doute, une telle date ne laisse pas que d'être surprenante, et Soulavie lui-même a éprouvé le besoin de l'expliquer.

« La date des observations de Louis XVI et celle de la démission de M. Turgot sont bien éloignées, écrit-il. Je place néanmoins les réponses du roi à l'époque de la composition de ce mémoire (sur les municipalités) pour conserver à l'histoire les formes chronologiques, et à l'étude de la marche révolutionnaire des esprits, les matériaux qui doivent conduire les observateurs de nos événements dans la route que la nature a suivie. »

Quoi qu'il en soit de cette explication assez étrange et passablement embarrassée, les observations de Soulavie ne sauraient être scindées, et si on admet l'authenticité des observations de Louis XVI, on doit également en admettre la date. C'est du reste ce que M. Giraud lui-même ne conteste pas. Cependant, si l'on tient pour certain que ces observations ne remontent pas au delà du 15 février 1788, il s'ensuit qu'elles sont postérieures de sept ans à la mort de Turgot, de douze ans à son renvoi du ministère. Par conséquent, qu'on y songe ! De 1775 à 1788,

que s'était-il passé, ou plutôt que ne s'était-il pas passé, et quelles tristes, quelles douloureuses expériences n'avait point faite le malheureux Louis XVI! Qu'on y songe! Après Turgot il avait eu au contrôle-général Clugny, il avait eu Taboureau, il avait eu Necker, et après Necker, Joly de Fleury, d'Ormesson, Calonne, Fourqueux, Loménie de Brienne, et il se trouvait à la veille des Etats-généraux, qu'avait bien osé convoquer l'incapable et avide archevêque de Toulouse, mais dont l'imprudent prélat ne devait se sentir ni le pouvoir ni le courage de soutenir le choc formidable. On a souvent répété le mot très-juste : « Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances ». A mon sens, il ne serait pas moins judicieux de dire : « Faites-moi de bonnes finances, je vous ferai de bonne politique.» Eh! bien, tous les contrôleurs généraux (à certains égards, je n'excepte pas même Necker), avaient fait à Louis XVI, avec de détestables finances, une politique détestable. Le moyen de s'étonner, après cela, que le trouble et la défiance fussent entrés dans l'âme du roi? Exprimerai-je toute ma pensée? Loin de voir dans les annotations du roi au *Mémoire sur les municipalités* une preuve de son opposition aux intentions de Turgot, j'y verrais plutôt comme un hommage rendu au souvenir du ministre qui lui demeura toujours si cher. Effectivement, qu'on se représente, au commencement de 1788, la situation de Louis XVI. Déçu dans ses espérances, trompé dans ses généreux desseins, isolé au milieu d'une cour toute livrée à la frivolité et à l'intrigue, sans support ni rempart contre les prétentions qui de tous côtés tumultueusement l'assaillent, je me le figure, pour ma part, consterné et s'interrogeant silencieusemen lui-même sur l'avenir d'un pays dont une longue suite d'aïeux lui a légué le gouvernement. C'est alors qu'il se rappelle le Mémoire que lui a autrefois présenté Turgot et qu'il l'étudie y cherchant, mais en vain, le secret et le remède des maux qui s'accumulent contre la monarchie et qu'il devient plus urgent que jamais de conjurer.

Aussi bien, quel est donc le sens de ces annotations de Louis XVI, qu'il faudrait citer dans leur contexte? « L'idée de former des Etats-généraux perpétuels, écrivait le roi, est subversive de la monarchie, qui n'est absolue que parce que l'autorité n'est point partagée. Dès le moment de leur ouverture, il n'existe plus entre le roi et la nation d'intermédiaire qu'une armée, et il est fâcheux et douloureux de lui confier la défense de l'autorité de l'Etat contre l'assemblée des Français... Les idées de M. Turgot sont extrêmement dangereuses et doivent roidir contre leur nouveauté. » C'est là un des passages qu'on a le plus vivement reprochés à Louis XVI. Mais ce langage était-il en 1788 et à l'approche des Etats-généraux, sous tous rapports, si mal fondé, et quand on considère ce qui suivit, ne semble-t-il pas, au contraire, comme prophétique? Etait-il, de même, si déraisonnable de qualifier certaines idées de Tur-

got de « dangereuses », ou encore « de bizarres et de romanesques ? » Écoutez ce qui suit. « Il faut aux amateurs de nouveautés, ajoutait Louis XVI, une France plus qu'anglaise... Le passage du régime établi au régime que M. Turgot propose actuellement mérite attention ; car on voit bien ce qui est, mais on ne voit qu'en idée ce qui n'est pas, et on ne doit pas faire des entreprises dangereuses, si on n'en voit pas le bout... C'est une utopie qui part d'un homme qui a de bonnes vues, mais qui bouleverserait l'état actuel ». De telles paroles apparemment, eu égard surtout aux circonstances, n'étaient dénuées ni de sens ni de patriotisme. Et pourtant tel est le cœur excellent du roi qu'il ne peut s'empêcher, tout en jugeant les conceptions de Turgot inapplicables, de laisser échapper comme un soupir de regret. « Le système de M. Turgot, s'écrie-t-il, est un beau rêve ! »

Soit, objectera-t-on peut-être, mais il n'en reste pas moins que Louis XVI, le 12 mai 1776, fit brusquement signifier à Turgot sa démission. Il suffirait peut-être de répondre qu'on ne voit pas bien comment Louis XVI aurait pu conserver un ministre qui avait tout le monde contre lui. Supposez, à la place de Louis XVI, un roi constitutionnel ; le renvoi de Turgot eût été évidemment un acte très-correct et même une nécessité. Car c'est la condition de tout chef de gouvernement constitutionnel d'être obligé, à de certains moments, de se séparer de ceux qu'il préfère et affectionne, pour appeler à lui ceux qu'il n'aime point ou même que justement il méprise. Sa qualité de roi absolu donnait-elle donc à Louis XVI la faculté, et était-il d'une sage politique, d'une politique pratique, de conserver un ministre dont à l'envi et à grands cris le Clergé, la Noblesse, le Parlement, la Cour, les financiers, les plus considérables industriels eux-mêmes réclamaient le remplacement ? Je ne saurais le croire. Mais il convient en outre d'examiner si Turgot, malgré les intentions les plus pures, les plus désintéressées et le dévouement le plus absolu à la personne du roi, n'avait rien fait qui fût de nature à lui aliéner peu à peu Louis XVI. Et ici je n'ai guère qu'à reproduire les remarques qu'a consignées, à ce sujet, dans sa belle étude sur Turgot, notre savant confrère M. de Lavergne. Je ne parlerai, si l'on veut, ni de l'activité fébrile de Turgot et de l'ardeur de « cette tête perpétuellement en fermentation », qui à la longue devait inévitablement fatiguer Louis XVI, ni du ton de pédagogue que, dès le début de son administration, le contrôleur-général se permit de prendre vis-à-vis du successeur de tant de rois. Les premiers nuages s'élevèrent, semble-t-il, entre Turgot et Louis XVI, à propos du sacre de Reims. En septembre 1774, Condorcet, qui se mêlait de conseiller Turgot, sinon de le diriger, lui écrivait : « Ne voyez-vous pas que, de toutes les dépenses inutiles, la plus inutile comme la plus ridicule serait celle du sacre ? Trajan n'a pas été sacré ». Louis XVI n'en

avait pas moins été sacré à Reims, le 11 juin 1775. Cette cérémonie, toutefois, ne s'était pas accomplie sans des contradictions multipliées de la part de Turgot. Non pas, selon toute apparence, qu'il eût été fort touché de cette raison saugrenue mise en avant par Condorcet « que Trajan n'avait pas été sacré. » Mais il s'était montré très-préoccupé de la dépense et avait proposé instamment, par motif d'économie, que le sacre eût lieu à Paris, non à Reims. Ce n'était pas tout. Une formule ancienne de serment portait que le roi devait jurer, lors de son sacre, d'exterminer les hérétiques et de ne pas gracier les duellistes. Turgot aurait voulu et tenta, mais sans succès, les derniers efforts pour obtenir que ces deux articles, qui lui paraissaient condamner tout ensemble la justice et l'humanité, fussent passés sous silence ou supprimés. Louis XVI, il est vrai, arrivé à ce passage du serment, s'était contenté de balbutier quelques paroles inintelligibles, comme dominé à la fois par sa bonté naturelle et les objections de son ministre. Néanmoins Turgot demeura mal satisfait. C'est pourquoi, aussitôt après le sacre, il considéra qu'il lui appartenait d'adresser au roi un Mémoire sur la tolérance. C'était toute une dissertation. Turgot s'exprimait, en outre, dans cette pièce, touchant Louis XVI et les prêtres de cour, avec justesse, il en faut convenir, mais avec une sévérité impitoyable. Plusieurs passages de ce Mémoire blessèrent assez vivement les sentiments religieux du roi. Un dernier écrit rendit la blessure encore plus profonde.

Lorsque le 30 avril 1776 Malesherbes se résolut à quitter une première fois le ministère, cette retraite un peu forcée de son plus dévoué collaborateur excita chez Turgot une colère qu'il fut impuissant à maîtriser. Sous le coup du ressentiment qu'il éprouvait, il écrivit sur-le-champ au roi une longue lettre où les remontrances ne sont pas seulement emportées et amères, mais dégagées de respect et presque injurieuses. Cette espèce de factum est compris en entier dans les Mémoires de l'abbé Véri, qu'a récemment publiés M. de Larcy. Soulavie (ce qui prouve qu'il est parfois assez bien informé), Soulavie en avait donné le premier quelques extraits. « N'oubliez pas, Sire, disait à Louis XVI Turgot, que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles Ier sur le billot; c'est la faiblesse qui a rendu Charles IX cruel, c'est elle qui a formé la Ligue sous Henri III, qui a fait de Louis XIII, qui fait aujourd'hui du roi de Portugal des esclaves couronnés; c'est elle qui a fait tous les malheurs du dernier règne. » D'autre part, Soulavie affirme que Louis XVI remit cette lettre sous enveloppe, cachetée du petit sceau royal, grand comme un centime, avec cette suscription de sa main : *Lettre de M. Turgot*.

En résumé donc, dans ses rapports avec Louis XVI, Turgot, n'avait point rencontré résistance, mais bienveillance, et jusqu'au dernier moment parfait accord, tandis que, de son côté, il était loin, même à

son insu, d'avoir été irréprochable. Il avait régenté, rudoyé le roi, et sans être un Richelieu, il s'était montré fort enclin à faire de son maître ce qu'il appelait lui-même « un esclave couronné. »

Voici, et je tâcherai d'être bref, pour la seconde.

Notre savant confrère M. Fustel de Coulanges a paru regretter que Turgot n'eût pas davantage ressemblé à Richelieu. L'illustre cardinal aurait, suivant lui, sauvé la situation, et si Turgot ne s'était pas autant éloigné d'un pareil modèle, il eut conservé le pouvoir et accompli ses réformes au grand avantage du pays. Manifestement, la réputation de Richelieu politique est au-dessus de toute contestation. De notre temps surtout on lui a voué une admiration sans bornes, et il est devenu, parmi nous, comme un des types accomplis de l'homme d'Etat. Je pourrais toutefois observer qu'à y regarder de près, on trouverait sans doute plus d'un point à reprendre dans la conduite de ce ministre si vanté, et sa politique extérieure ne paraîtrait probablement pas toujours une politique à longue échéance, non plus que sa politique intérieure une politique exempte de toute souillure. Mais à Dieu ne plaise que j'introduise dans l'examen d'une question déjà fort importante l'examen de l'administration de Turgot, l'examen d'une question peut-être plus considérable encore, celui de l'administration de Richelieu. Ce que je désire simplement constater, c'est que le XVIIIe siècle n'éprouvait pas à beaucoup près pour Richelieu l'engouement qu'en général il nous inspire aujourd'hui. Demandez-vous, par exemple, ce que pensait de lui Montesquieu. Quand cet homme n'aurait pas eu le despotime dans le cœur, écrit l'auteur de l'*Esprit des Lois*, en parlant de Richelieu, il l'aurait eu dans la tête. » Et ailleurs : « les plus méchants citoyens de France furent Richelieu et Louvois. » Ecoutez Necker à la veille de ressaisir le ministère qu'il guette impatiemment avec ses amis. « Si le roi veut un Richelieu, s'écrie-t-il, qu'il ne songe pas à moi ». Je le crois bien ! Mais ce qu'il convient de remarquer, c'est que ce n'est nullement par l'effet d'une modestie qui n'eût été que très-naturelle, que Necker s'exprime de la sorte. Car au fond Necker ne s'estime pas trop inférieur à Richelieu. Ce qu'il repousse, ce sont les traditions de la politique du cardinal. L'aversion de Turgot pour Richelieu est encore, s'il est possible, plus marquée. Nous avons déjà entendu Turgot reprocher à Richelieu d'avoir fait de Louis XIII « un esclave couronné, et sans ajouter comme Mme de Motteville, « et de cet illustre esclave un des plus grands monarques du monde ». Dans un autre de ses écrits, sa sévérité va jusqu'à la détestation. « A propos des vices relatifs à la débauche, écrit-il à Condorcet, Helvétius s'étend avec complaisance sur les débauches des grands hommes, comme si ces grands hommes devaient l'être pour un philosophe. Qui a jamais douté que leur espèce de grandeur ne fût compatible avec tous les vices imaginables? Sans doute un débauché, un es-

croc, un meurtrier, peut-être un Schah-Nadir, un Cromwell, un cardinal de Richelieu ; mais est-ce là la destination de l'homme ? Est-il désirable qu'il y ait de pareils hommes ? »

A tort ou à raison, tel était le sentiment que professaient pour la plupart, au dix-huitième siècle, sur Richelieu, les publicistes et les ministres les plus en renom. Turgot, en particulier, n'avait garde de chercher à reprendre la politique de Richelieu, et si on s'était avisé de la lui proposer comme un idéal, il s'en serait détourné avec une sorte d'horreur. Aussi bien une pareille politique n'était-elle guère applicable en France vers 1774 ou 1776, et ce n'est point à coup sûr pour ne l'avoir pas suivie, mais pour d'autres motifs d'ailleurs très-nombreux et très-complexes, que Turgot dut quitter le contrôle. Parmi ces raisons, il en est deux que je demande à l'Académie la permission d'indiquer rapidement. Elles sont tout intrinsèques et tiennent essentiellement au caractère même de Turgot.

« J'aurais pu mériter l'imputation de maladresse, écrivait en 1778 Turgot au docteur anglais Price, si vous n'aviez eu en vue d'autre maladresse que celle de n'avoir su démêler les ressorts d'intrigues que faisaient jouer contre moi des gens beaucoup plus adroits en ce genre que je ne le suis, que je le serai jamais, et que je veux l'être. » Loin de moi la pensée de reproduire contre Turgot ce reproche de maladresse qu'il repoussait non sans vivacité ! Conséquemment je ne dirai point que Turgot succomba, parce qu'il manqua d'esprit d'intrigue ; mais je remarquerai qu'épris de la raison, comme d'autres le sont de la fortune ou du succès, il crut trop à son empire absolu sur l'espèce humaine et ne compta pas assez avec les intérêts et les passions. Être épris, trop épris de la raison, c'est un beau défaut, c'est un défaut rare, j'en tombe d'accord ; mais enfin ce n'en fut pas moins chez Turgot un défaut. Cette confiance dans la raison le conduisit à se confier exclusivement à la logique, et il en vint à s'efforcer de résoudre les problèmes sociaux par les mêmes procédés qui servent à résoudre des problèmes de géométrie ou de théologie. Cette confiance dans la raison devait même aller jusqu'à dégénérer chez lui en rêverie, et c'est là une des causes qui expliquent pourquoi il échoua.

Il y a une autre cause qui ne contribua pas moins à paralyser l'action de Turgot et qui se rattache également au fond même de sa nature. Résolu, suivant son expression, « à détruire le mal, non à le perfectionner, » Turgot mit dans l'accomplissement des réformes qu'il méditait trop d'empressement et trop de hâte. « Vous êtes aussi trop pressé, lui disait Malesherbes ; pourquoi vouloir faire tant de choses à la fois ? Vous vous imaginez avoir l'amour du bien public ; point du tout, vous en avez la rage, car il faut vraiment être enragé pour vouloir forcer la main à tout le monde. » On sait la réponse de Turgot : « Comment pou-

vez-vous me faire ce reproche? répondait-il à Malesherbes. Vous connaissez les besoins du peuple, et vous savez que dans ma famille on meurt de la goutte à cinquante ans. » Quelque nobles qu'elles puissent être, ces paroles, quand on les pèse, n'en demeurent pas moins, à beaucoup d'égards, assez déraisonnables. Ce qui importait effectivement, c'est que les réformes fussent accomplies et non par qui elles s'accompliraient, et il n'y avait point chez Turgot, dans sa candeur même, un médiocre orgueil à se considérer comme un homme nécessaire, presque providentiel, seul capable ou seul désireux de subvenir aux besoins du peuple. Cependant, parcourez le *Mémoire sur les municipalités*. Là aussi c'est le même emportement dans le bien et la même présomption. « Si Votre Majesté agrée ce plan, Sire, écrivait Turgot, j'ose lui répondre qu'au bout de quelques années elle aurait un peuple neuf et le premier des peuples. » Non, il n'en va pas ainsi. Non, une nation ne se pétrit pas de main d'homme, cet homme fût-il doué d'un génie infiniment supérieur à celui de Turgot. Il y faut encore et surtout la main du temps. Parlons mieux : une nation n'est pas une molle argile qu'il soit possible ni licite de façonner à son gré. C'est un être vivant, qui a sa constitution naturelle, son passé, ses origines, ses traditions, son génie, et que l'habileté suprême du politique consiste, avant tout, à éclairer, à diriger, à mettre peu à peu en pleine possession de lui-même, à élever, et non point à prétendre transformer instantanément, en lui imposant un régime artificiel et des idées préconçues. Marie-Thérèse jugeait bien Turgot, lorsque le 30 mai 1776 elle écrivait à sa fille, qu'à son avis, « Turgot n'avait manqué que d'avoir trop entrepris à la fois. » — Encore un mot et j'ai fini.

Notre savant Confrère, M, Baudrillart, estime que si les réformes de de Turgot n'avaient pas été repoussées, les désastres de la Révolution auraient pu être épargnés à la France. C'est aussi l'opinion de l'excellent M. Droz dans l'instructif écrit qu'il a intitulé : *Histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution Française*. Quant à moi, sans m'occuper de décider une question plus curieuse, en somme, qu'utile, je me bornerai à me déclarer enclin à croire qu'au demeurant Turgot a moins fait pour prévenir la Révolution que pour la précipiter. Je ne rechercherai pas davantage dans quelle mesure il y a lieu d'attribuer ou de refuser à Turgot la qualification d'homme d'État. Ce m'est assez d'admirer, malgré tout, sincèrement Turgot, et s'il me fallait à ce sujet conclure, je n'hésiterais point à lui appliquer les éloquentes paroles que Bossuet prononçait sur un des personnages de son temps. « Il est certain, dirais-je en manière de conclusion, il est certain que la France n'a pas eu d'âme plus française que la sienne, et que l'État n'a pas eu d'esprit plus attaché à son prince que le sien. »

M. Fustel de Coulanges : — Lorsque j'écoutais la savante discussion de M. Baudrillart, j'étais beaucoup plus frappé du grand nombre de points sur lesquels nous sommes d'accord, que de quelques divergences d'opinions qu'il peut y avoir entre nous. S'il s'était agi seulement de juger et d'admirer Turgot, nous aurions été fort près l'un de l'autre. Mais, le jour où j'avais offert à l'Académie le livre fort digne d'attention de M. Foncin, je ne m'étais pas préoccupé de présenter mon appréciation personnelle sur le ministre ; j'avais plutôt visé à signaler quelques faits historiques qui marquaient, à mon avis, le caractère de ses réformes et qui expliquaient en partie son insuccès. Pour ce qui est de Turgot lui-même, je me contentais de rappeler en peu de mots ses rares mérites, ses vertus éminentes ; en signalant ce qu il y a d'excessif dans l'opinion qui fait de Turgot l'idéal de l'homme d'Etat, je reconnaissais qu'il avait eu presque toutes les qualités d'un grand ministre. Pour ses réformes, je disais qu'elles avaient été à la fois justes et utiles. Surtout, je me tenais fort éloigné de ceux qui appellent Turgot un esprit chimérique, un ministre malhabile, un réformateur violent. Loin d'être un esprit chimérique, Turgot était autant homme d'action qu'homme d'étude ; il avait le goût du détail, le sens de la réalité ; il était foncièrement un administrateur. Ses réformes sont aujourd'hui appliquées ; nul ne peut donc prétendre qu'elles fussent des chimères. Il n'était pas davantage un ministre malhabile ; s'il ne maniait pas les hommes avec cette dextérité et cette légèreté de main que réclame ordinairement la société française, on ne peut pourtant pas l'accuser d'avoir été maladroit ou violent. La véritable habileté ne consistait pas, ainsi que le crurent Machault, Necker et Calonne, à dissimuler, à louvoyer, à abuser le roi ou le public pour faire passer les réformes ; ces réformes étaient de telle nature qu'on ne pouvait les accomplir qu'à ciel ouvert. — Il m'a paru que la principale erreur de Turgot, sinon la seule, était de n'avoir pas mesuré les difficultés. M. Baudrillart a montré lui-même combien elles étaient grandes. Ce qui me frappe, c'est le contraste entre l'immense difficulté de l'entreprise et la confiance exagérée da Turgot et de son entourage. Cela se voit dans ses écrits, dans ses lettres aux intendants, dans ses mémoires au roi, même dans les préambules de ses édits. Il se plaît trop à montrer les réformes comme faciles à accomplir ; il glisse trop sur les obstacles ; à peine annonce-t-il une faible partie des résistances qu'elles doivent rencontrer. Je doute qu'il ait calculé avec exactitude la puissance des intérêts qu'il blessait, l'aveuglement de ceux-là mêmes qu'il servait, la faiblesse enfin de la royauté sur laquelle il s'appuyait. Quand on lui objecta qu'il se hâtait trop, il répondit qu'il avait peu de temps à vivre, comme s'il prétendait que tout fût terminé avant qu'il atteignît la date fatale de cinquante ans. Il avait cette illusion des honnêtes gens et des nobles cœurs pour qui le bien est toujours

facile. Erreur fort pardonnable, surtout avant les expériences qui ont pu éclairer les générations suivantes, mais erreur malheureuse qui a dû contribuer pour quelque chose à l'insuccès de Turgot. En la signalant, je ne songeais ni à accuser cet homme admirable ni a absoudre ses ennemis; je faisais seulement remarquer que, parmi toutes les causes de la chute de Turgot, il s'est trouvé une erreur de Turgot lui-même.

D'ailleurs, ce qui fait l'objet du débat auquel l'Académie veut bien prêter son attention, c'est beaucoup moins l'appréciation personnelle que chacun peut porter sur Turgot, que l'observation des faits historiques qui ont accompagné sa tentative et ont brusquement arrêté ses réformes. Le point spécial que je voudrais éclairer est celui-ci: Comment est-il arrivé que des réformes qui étaient si sages, si justes, si praticables, n'aient pas pu être accomplies dès l'année 1776? A quoi faut-il attribuer que Turgot n'ait pas pu les réaliser? Quelles sont les causes de son échec? A-t-il été renversé seulement par des cabales de cour, par l'hostilité de la noblesse, par le lâche abandon du roi? Ou bien, s'est-il produit des faits d'une nature plus générale et plus profonde qui ont rendu sa chute à peu près inévitable? Son insuccès doit-il être imputé seulement à la cour et aux privilégiés, ou faut-il en accuser la France presque tout entière?

Cette question ne peut être résolue qu'à la condition de faire d'abord l'analyse des divers éléments dont la réunion formait la société française. L'ancien régime ne se composait pas seulement de la cour et de la noblesse. Il comprenait encore:

1° Un clergé, qui était un corps nombreux, bien réglé, puissant à titre de grand propriétaire foncier, qui possédait une juridiction considérable, qui enfin, malgré les progrès de la philosophie, gouvernait encore la conscience de la plupart des hommes (1).

2° Une magistrature, mais une magistrature bien autrement forte que celle d'aujourd'hui, indépendante du pouvoir, dont les membres étaient propriétaires de leurs fonctions, qui possédait enfin, outre le droit de juger, une partie de l'autorité administrative et législative; corps considérable par le nombre et par l'union, qui comprenait les parlements, les présidiaux, les bailliages et auquel se liaient étroitement les avocats, procureurs, notaires, greffiers et jusqu'aux juges seigneuriaux.

3° La finance; quelque puissante que soit la finance dans les états modernes, elle est encore fort au-dessous de ce qu'elle était dans l'ancien régime. Les financiers formaient véritablement une corporation, et c'était elle qui percevait pour le roi la plupart des impôts. L'Etat n'avait encore aucun moyen de lever les contributions sans elle. Revenus de l'Etat, crédit, richesse mobilière du pays, tout dépendait d'elle. C'était

(1) Voy. Aubertin, l'*Esprit public au* XVIII*e* *siècle*.

un corps immense dont les soixante fermiers généraux étaient la tête, qui comprenait une armée de 80,000 commis et agents répandus dans les provinces, et auquel se rattachait un grand nombre de rentiers qui avaient associé leurs intérêts aux siens.

4° Une haute bourgeoisie qui avait la possession presque héréditaire des charges municipales et qui était une classe gouvernante, une sorte de noblesse dans les villes : classe riche, respectée, et qui ne laissait pas d'être puissante dans une société qui avait encore le goût de la hiérarchie. A elle se joignaient les innombrables détenteurs d'offices royaux, offices fort inutiles au pays, mais que les familles avaient achetés et dont elles se croyaient propriétaires légitimes aussi longtemps qu'on ne leur aurait pas remboursé le prix d'achat. On sait que la vente de ces offices n'avait été autrefois qu'une forme d'emprunt ; ils constituaient donc une sorte de dette publique dont il fallait payer les intérêts.

5° L'ordre nombreux des commerçants et des industriels organisés en corporations, c'est-à-dire liés entre-eux, non-seulement par leurs intérêts, mais même par des règlements et par des lois. Le système des jurandes et des maîtrises assimilait chaque commerçant et chaque industriel à un propriétaire ; et cette classe étroitement unie pouvait comprendre un demi-million de familles.

6° Les propriétaires ruraux, autres que la noblesse et le clergé. Beaucoup de paysans possédaient en franc-alleu, c'est-à-dire avec un droit complet de propriété ; d'autres possédaient à simple cens, c'est-à-dire que, moyennant un fermage presque insignifiant, ils possédaient héréditairement la terre avec faculté d'aliéner, plus heureux que ceux qui ne la possédaient qu'en bordelage, à taille réelle, ou en main morte. Or, ces différentes conditions se distinguaient surtout par la valeur vénale de chaque fonds de terre, et il arrivait ainsi que, plus les droits féodaux pesaient sur l'un, plus la terre du voisin qui en était exempt avait de valeur. Il y avait donc parmi les paysans eux-mêmes des hommes qui avaient quelque intérêt au maintien des priviléges, et il se rencontrait ainsi dans chaque village une petite aristocratie. (1).

C'est tout cela qui formait l'ancien régime ; c'est à tout ce vaste ensemble que les réformes se heurtaient. Nous ne possédons malheureusement aucune statistique sérieuse de cette époque ; nous ne pouvons donner aucun chiffre. Ce n'est que par approximation que nous pouvons évaluer le nombre des familles de la noblesse et celui des membres du clergé ; encore moins peut-on compter à quels chiffres s'élevaient les familles appartenant à la magistrature, au barreau, au commerce, aux corporations industrielles, et celles qui possédaient la terre, et toutes

(1) Encore ne parlons-nous pas de ceux qui tenaient à ferme les terres seigneuriales et qui étaient aussi, à certains égards, des privilégiés.

celles enfin qui, placées par la naissance dans les classes inférieures, étaient attachées aux classes élevées par les liens de l'intérêt ou ceux de la domesticité ou simplement par l'habitude. Tel qui, quinze ans plus tard, a pu devenir un révolutionnaire, était encore en 1776 un partisan de l'ancien régime et a mis peut-être autant d'ardeur à le défendre qu'il devait en mettre plus tard à le combattre. L'ancien régime n'était donc pas facile à renverser; sans doute il allait s'affaiblissant d'année en année, mais, en 1776, il était encore debout et présentait encore une grande surface.

Voyons maintenant les réformes de Turgot. A les regarder en elles-mêmes, nul doute que chacune d'elles ne fût juste, utile, parfaitement réalisable. Mais il ne s'agit pas pour nous de juger; nous cherchons pourquoi ces réformes n'ont pas immédiatement réussi. Nous avons donc à examiner, non leur valeur, mais les effets qu'elles ont produits sur les différentes classes de la société française et comment elles ont été accueillies de chacune d'elles.

Commençons par la noblesse; Turgot y comptait quelques amis, mais cette classe, prise dans son ensemble, était contraire à un ministre qui voulait supprimer ses priviléges. Par un faux point d'honneur, elle s'irritait d'avoir à payer l'impôt qui remplaçait la corvée. Quoiqu'elle fut presque unanime à demander le rachat des droits féodaux, elle faisait condamner le livre de Boncerf, qui réclamait ce même rachat.

Le clergé avait les mêmes motifs pour être hostile à Turgot; il en avait encore un autre; il craignait que Turgot ne ramenât la tolérance à l'égard des protestants. On lit dans la continuation des mémoires de Bachaumont, à la date du 18 mai 1775 : « Le clergé est fort scandalisé ; les évêques prétendent que M. Turgot est un athée et qu'il tend à faire le roi chef de l'église gallicane. » Or, le clergé était encore à la tête d'un nombreux parti dans toute la France.

La magistrature était mécontente aussi. Son hostilité. a-t-on dit, venait de ce que ses priviléges pécuniaires étaient menacés. Je ne nie pas que l'intérêt individuel n'ait eu quelque part dans les délibérations de ce corps ; mais cela a été fort exagéré. L'intérêt des magistrats n'était pas engagé au maintien des maîtrises, ni à celui des corvées, ni à la conservation des offices sur les marchés de Paris. Je ne puis m'empêcher de remarquer que plusieurs des remontrances des parlements étaient contraires à l'intérêt matériel de ceux qui les faisaient, et je crois par conséquent qu'il faut chercher une autre cause à la résistance unanime de la magistrature. Depuis deux siècles, elle avait affecté de prendre pour elle le rôle de défenseur du peuple contre le gouvernemment. Fière ou humble suivant les époques, elle se regardait comme une sorte d'opposition en permanence. Détruite par Louis XV, elle croyait n'avoir été rappelée en 1774 que « par la voix de la nation » et

pour lutter contre les ministres. Elle continuait cette tradition de résistance, à l'aveugle, sans s'apercevoir qu'elle travaillait contre le bien public. Elle pensait avoir la mission de combattre le gouvernement, quoi qu'il fît ; elle visait surtout à affermir vis-à-vis des ministres ses droits à elle qu'elle confondait avec les droits de la nation. Il résultait de cet état d'esprit où était la magistrature, une hostilité systématique et obstinée contre Turgot. On ne voyait pas en lui un ami du peuple ; on ne voyait qu'un représentant du système monarchique, et l'on croyait représenter le peuple en agissant contre lui. Ce n'était pas que la magistrature fût contraire à toutes réformes ; elle en souhaitait au contraire de très-grandes ; mais elle voulait des réformes politiques, par lesquelles elle espérait agrandir son pouvoir, et repoussait les réformes économiques et sociales de Turgot. C'était le commencement de cette lutte entre deux opinions qui depuis cent ans partagent tous les esprits, l'une qui veut que le progrès commence par la liberté, l'autre qui soutient qu'il doit commencer par l'égalité ; l'une qui place au début les réformes politiques, l'autre qui met en avant les réformes économiques et sociales.

La noblesse, le clergé, la magistrature étaient alors les trois plus grandes forces qu'il y eût en France, et elles étaient contre Turgot. Les autres classes ne lui étaient pas beaucoup plus favorables. La finance savait qu'elle avait beaucoup à redouter d'un ministre qui voulait mettre l'ordre dans les dépenses, qui travaillait à améliorer les baux de l'État, qui pensait même à substituer le système de la régie au système de la ferme pour la perception des impôts. Les corps municipaux des villes, dont les charges étaient à peu près-héréditaires, s'inquiétaient des projets du ministre. Les officiers royaux savaient bien qu'ils ne seraient que très-imparfaitement indemnisés de la perte de leurs offices.

Le jour où les corporations furent supprimées, les ouvriers-compagnons firent des feux de joie, surtout à Paris. « Les guinguettes regorgèrent d'ouvriers qui avaient quitté leurs maîtres, avaient pris des carrosses de remise et offraient le spectacle d'un vrai délire (1). » Mais les maîtres étaient sans doute moins satisfaits, et l'on ne pouvait pas exiger d'eux qu'ils se vissent enlever sans se plaindre les maîtrises que chacun d'eux avait achetées et qu'ils regardaient comme une propriété inviolable de leurs famille. Or, ils ne laissaient pas d'être fort nombreux (2) ; ils formaient la partie la plus importante de la population urbaine, et il était dangereux de les avoir contre soi.

Quant aux petits propriétaires de campagne, dont on évalue le nombre

(1) Bachaumont, 21 mars 1776.
(2) M. Paul Boiteau en évalue le nombre, pour Paris seulement, à 40,000 (*État de la France en* 1789, p. 503 504.)

à un million et demi, ils se réjouirent sans aucun doute de la suppression de la corvée; mais il n'est guère douteux non plus qu'ils ne se soient plaints de la subvention territoriale qui en prenait la place. Beaucoup d'entre eux pouvaient préférer l'impôt en travail à l'impôt en argent; surtout ils ne manquèrent pas de calculer que l'impôt en travail était réparti sur toute la population rurale, tandis que l'impôt en argent, tel que Turgot l'établissait, pesait exclusivement sur eux propriétaires. Ils furent ou se crurent « écrasés ; » plusieurs lettres de Voltaire, écrites du pays de Gex dans les premiers mois de 1776, témoignent de ce sentiment (1).

Restaient les prolétaires des villes et des campagnes. Ils étaient un bien faible appui pour Turgot, à supposer même qu'ils fussent pour lui. Pouvait-on d'ailleurs compter sur eux ? S'ils se réjouissaient de l'abolition des corvées et des maîtrises, ils prétendaient avoir à se plaindre de la liberté du commerce des grains qui, à les en croire, rendait le pain plus cher; et, si un jour « ils remplissaient les guinguettes et offraient le spectacle d'un vrai délire, » un autre jour ils faisaient une émeute contre Turgot et ses réformes. Entre toutes les classes de la société française, il ne faut pas oublier l'armée ; elle était alors fort mécontente, et dans tous les rangs, des réformes introduites par le comte de Saint-Germain. Les officiers se plaignaient de la suppression d'un grand nombre d'emplois, les soldats de la nouvelle discipline qu'on leur imposait.

Les vues générales en histoire sont facilement inexactes. Si l'on regarde d'ensemble l'œuvre essayée par Turgot et si l'on ne songe qu'aux effets définitifs qu'elle devait produire sur l'ensemble du pays, on n'hésitera pas à dire que les réformes étaient équitables et utiles et l'on croira que le pays devait être heureux de les accepter. Mais si l'on procède par analyse, c'est-à-dire si l'on observe les effets immédiats de chaque réforme sur chaque classe de la population, on s'aperçoit qu'il n'y avait presque personne qui n'eût ou ne crût avoir quelque motif pour être opposé à Turgot. Il est bien vrai que chaque réforme était profitable à la majorité des hommes; mais comme toutes les réformes étaient essayées à la fois, il se trouvait que presque tous les hommes se croyaient lésés de quelque côté, et ils sentaient plus vivement le petit privilége qu'on leur ôtait que l'égalité féconde qui leur était promise.

On a dit que Turgot avait pour lui l'opinion publique; mais rien n'est plus difficile, en histoire, que de discerner l'état de l'opinion, surtout s'il s'agit d'une société aussi changeante que la France, et d'une époque

(1) Voir notamment les lettres du 13 janvier 1776 à Turgot; du même jour à Trudaine; du 9 février, à Fargès; du 14 février, à Dupont; du 20 mars, à Dupont.

où l'opinion n'avait pas d'organes. Nous savons bien que Turgot avait pour lui des hommes comme Condorcet, d'Alembert, Lavoisier, Boncerf, Dupont, Trudaine; il avait pour lui Mlle de Lespinasse, le marquis de Chatellux, le marquis de Mirabeau, le duc de la Rochefoucauld; il avait pour lui Voltaire et Malesherbes, c'est-à-dire tout ce qu'il y avait de plus intelligent, de plus noble par l'esprit ou par le cœur; il avait pour lui l'honneur de la société française; mais tout cela n'était pas l'opinion publique.

L'opinion publique que l'histoire doit observer et constater, n'est pas l'opinion du petit nombre d'hommes qui pensent, c'est l'opinion de la foule qui vit. Cette opinion publique n'est pas une idée pure qui sorte de l'intelligence des plus éclairés ou de la conscience des meilleurs; elle sort des intérêts les plus égoïstes et des sentiments les plus étroits. Au XVII[e] siècle, l'opinion de quelques écrivains et de quelques penseurs était quelque chose de très-noble et de très-élevé; mais l'opinion publique était quelque chose de très-grossier et de très-matériel; et je ne pense pas qu'elle fût pour Turgot.

Je prends un exemple, et je le choisis dans la correspondance de Voltaire. Il est assez connu que Voltaire était admirateur de Turgot; mais les hommes au milieu de qui il vivait, l'étaient-ils comme lui! Il se trouvait alors à Fernay, dans le pays de Gex, s'intéressant fort, comme on sait, aux affaires de son petit canton. J'ouvre sa correspondance du mois de novembre 1776. J'y lis plus d'une fois que Turgot est fort populaire dans le pays, et que les habitants bénissent son nom; il est vrai que cela est écrit dans des lettres adressées à Turgot ou à ses amis; d'ailleurs, de quoi s'agit-il d'abord, et quel est le motif de cette popularité? C'est que la ligne de douanes qui entoure le petit pays de Gex du côté de l'étranger, va être reportée en arrière, c'est-à-dire du côté de la France; Gex aura encore des douanes, mais elles la sépareront de la France et non plus de la Suisse; il deviendra donc ce qu'on appelait alors, en terme de douanes, pays étranger. On voit tout d'abord que cette innovation n'a pas un rapport très-étroit avec les grandes réformes de Turgot. Gex gagnera d'ailleurs d'autres choses à ce changement; l'une, d'être délivré de la présence des agents de la ferme générale; l'autre, de commercer librement avec la Suisse (1). Seulement, il faudra payer ce double avantage par un impôt annuel de 30,000 livres. Ici s'applique une idée chère à Turgot, celle de substituer la contribution foncière aux impôts indirects; Gex n'aura plus de douanes ni de gabelle; mais il paiera une somme fixe prélevée sur toutes les propriétés. Voltaire, qui a d'abord écrit que les paysans poussent des cris de

(1) Voy. Bachaumont, 12 février 1776. — Correspondance de Voltaire, de novembre 1775 au 23 février 1776.

joie, se ravise dès qu'il sait que la somme aunuelle est fixée à 30,000 livres et surtout qu'elle devra être payée par les propriétaires. Il la trouve trop forte ; il plaide la cause de son petit canton ; il se plaint au ministre et aux directeurs du ministère ; il paraît même que les habitants se plaignent encore plus haut que lui, et trop haut à son gré ; car il se croit obligé d'écrire à Trudaine, le 3 décembre 1775 : « C'est malgré moi que je vous ai envoyé *les cris de toute ma province* contre les 30,000 livres ».

Il se trouve que le pays de Gex est un pays d'Etat, c'est-à-dire possède de temps immémorial une assemblée régulière qui vote les impôts, et sans le consentement de laquelle Turgot ne peut faire aucune innovation. Le ministre qui a besoin de ce consentement, a chargé Voltaire lui-même de la négociation qui ne laisse pas d'être assez laborieuse. En effet, Voltaire écrit à Fabry, le 6 décembre, qu'il faut « conjurer » les membres des Etats d'accepter la réforme. Le 8 décembre, il écrit à Trudaine « qu'il mourra à la peine » pour obtenir que les Etats acceptent « et même qu'ils remercient. » Il écrit le même jour à Madame de Saint-Julien : Nous nous assemblerons le 11, pour accepter *la Bulle Unigenitus* purement et simplement, et même en remerciant. » Il se rend à l'assemblée, il parle, il obtient tout, même des démonstrations d'enthousiasme : « ce fut un cri de joie dans toute la province, on mit des cocardes aux chevaux, on tira des pétards, etc. (1). » Puis quelques jours se passent, et, le 22 du même mois, il écrit à Turgot : « Quand je suis allé à nos Etats, ce n'a été que pour faire accepter purement et simplement vos bontés, si l'on a fait depuis des représentations, j'en suis très-innocent. » Il y a donc eu des représentations faites par les Etats de Gex entre le 11 et le 22 décembre ; l'enthousiasme a duré peu de temps et l'on n'a guère tardé à se repentir. Le 23, dans une lettre à Trudaine, nous voyons qu'une pétition s'est faite dans le pays contre les réformes et a été couverte de signatures. Le même jour, Voltaire écrit à Morellet : « Bien des gens ont dit qu'il fallait me jeter dans le lac de Genève. » Ainsi les habitants de Gex étaient moins satisfaits que Voltaire ne le dit dans cette phrase écrite à Turgot le 8 janvier : « Ce petit peuple, ivre de joie et de reconnaissance, se jette à vos pieds pour vous remercier. » Lui-même, dans les trois mois qui suivent, ne cesse de réclamer et de se plaindre au ministère. D'abord le chiffre de 30,000 livres lui tient au cœur, et il va jusqu'à trouver que le pays perd au changement. Puis il voit à la pratique les inconvénients qn'il y a à être trop libres du côté de l'étranger et trop peu du côté de la France (2).

(1) Lettre à M[me] de Saint-Julien, 14 décembre.

(2) V. dans une lettre du 23 février 1776 l'affaire du sel acheté à Berne. Ailleurs Voltaire se plaint des douaniers établis du côté de la France.

Enfin il s'aperçoit des difficultés que présente la subvention territoriale ; il prétend « qu'elle écrase » les propriétaires au profit des artisans. Quand il ne s'agissait que de la suppression de la corvée, « les Etats soupiraient après l'édit ; » mais quand il s'agit d'établir la subvention qui doit la remplacer, « ils ne savent plus que faire ni que dire (1). » Voltaire laisse bien voir qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas « asseoir la contribution pour suppléer aux corvées (2). » Il est bon de remarquer qu'en tout cela il n'est question ni de l'opposition du clergé ni des résistances des seigneurs ; les difficultés viennent des petits propriétaires, des bourgeois, des artisans. Nous apercevons clairement, à travers les allusions et les réticences de Voltaire, que ces différentes classes luttent à qui paiera le moins, que les Etats se refusent à répartir l'impôt, et que le petit pays de Gex est en fermentation.

Je cite ces faits pour montrer que si Voltaire, en admirant et en aimant Turgot, représente le bon sens, la justice, la raison, il ne représente nullement l'opinion populaire. Il est vraisemblable que beaucoup d'autres paysans de France ressemblaient à ceux du pays de Gex. On connait les émeutes de Dijon, la guerre des farines, les troupes de paysans marchant par centaines pour brûler, non pas encore des châteaux, mais des moulins, ou pour jeter des bateaux de blé à la rivière, protestant à leur façon contre les réformes de Turgot. On a dit que ces émeutes avaient été suscitées et payées par les privilégiés, mais on n'en a jamais fourni la preuve. J'aime mieux m'en tenir sur ce point à l'opinion que je trouve exprimée dans les mémoires de Bachaumont, au 30 mai 1775 : « On a beaucoup varié sur les auteurs de ces émeutes ; on les a successivement attribuées à Maupeou, à l'abbé Terray, aux Anglais, aux Jésuites, au clergé, aux gens de finance ; ceux qui ne cherchent point à raffiner en trouvent tout bonnement la cause dans le nouveau système du gouvernement. » Il est très-vraisemblable que les ennemis de Turgot ne firent que mettre à profit l'aveuglement et le mécontentement des foules.

Il me paraît donc inexact de dire que l'opinion publique ait été favorable à Turgot. Je ne doute guère qu'elle n'ait été pour lui durant les premiers mois de son ministère ; mais elle ne tarda pas à l'abandonner. L'émeute de Dijon est du mois de mars 1775 : la guerre des farines est du 3 mai. Puis les pamphlets et les chansons se multiplient. Le 24 septembre 1775, la correspondance Métra, qui est généralement favorable à Turgot, constate qu'il est devenu impopulaire. Trois mois plus tard, le comte de Mercy qui doit rendre compte à Marie-Thérèse de l'état de la France, lui écrit : « Ces changements, qui en produisent de plus

(1) Lettre du 13 mars 1776.
(2) Lettre du 20 mars à Dupont.

considérables dans l'état et la fortune d'un grand nombre de particuliers, exaltent leur humeur contre la cour en général, et il me semble que les esprits aigris prennent une tournure de malignité dont on voit journellement les plus fâcheux effets. » Mercy ne dit pas que les adversaires de Turgot soient à la cour; c'est au contraire le public qui s'aigrit contre le ministère et contre la cour même qu'il confond avec lui.

Le 11 janvier 1776, Voltaire écrit : « C'est une chose honteuse qu'on ose décrier *dans Paris* le ministre le plus éclairé que la France ait eu jamais. » Il constate ainsi que Paris, et non pas Versailles, est devenu contraire à Turgot. Quelques jours plus tard, Condorcet écrit au contrôleur général : « La voix du public est contre vous. » Au mois de février, nous voyons par une lettre de Trudaine à Malesherbes « que les effets tombent considérablement à la Bourse. » Ces mêmes effets avaient beaucoup monté dans les premiers temps du ministère de Turgot (1). Le continuateur de Bachaumont énumère de nombreux pamphlets; or ils n'étaient pas tous inspirés par la cour; « chaque jour, dit-il, voit éclore de nouvelles représentations de la part des arts et métiers (2). » Le 1er mars, Voltaire écrit : « Une guerre civile est dans tous les esprits. » Le 6 avril, on lit dans la correspondance Métra : « La fermentation est générale contre Turgot. » Le comte de Creutz écrit à Gustave III : « Turgot est en butte à la ligue la plus formidable de tous les grands du royaume, de tous les parlements, de toute la finance, de toute la cour, et *de tous les dévots*. » Enfin Mercy écrivant le 13 avril 1776, se sert de cette expression : « La crise présente dans le ministère me cause beaucoup d'inquiétude; » par quoi il ne veut pas dire seulement qu'il y a des intrigues à la cour contre le ministère, mais que le ministère partout attaqué est à la veille de sa chute.

Tous ces témoignages me paraissent montrer qu'il s'en fallait beaucoup que l'opinion de la majorité des hommes se déclarât en faveur de Turgot. Je souhaiterais sans doute que les remontrances du Parlement contre les réformes eussent été accueillies par le dédain public; mais les documents du temps prouvent plutôt que c'est le contraire qui a eu lieu.

Examinons maintenant qu'elle a été la conduite du roi, et cherchons si en revoyant Turgot il a été dupe d'une intrigue de cour. Voici d'abord des dates qui marquent sa pensée à l'égard des réformes. Le 24 août 1774, il nomma Turgot contrôleur-général, non sans être averti que Turgot fera des innovations et qu'il aura les courtisans contre lui. Au mois d'octobre de la même année, il lui dit : « Je vous soutiendrai toujours. » Le 14 novembre, il tient un lit de justice et s'y montre sous

(1) Dupont de Nemours, mémoires, t. II, p. 112.
(2) Bachaumont, 20 février 1776.

l'aspect d'un souverain qui veut être obéi. Le 18 janvier 1775, il oppose aux remontrances du Parlement un langage très-ferme (1). La correspondance Métra porte, à la date du 15 mars : « Turgot a toute la confiance du roi. » Le marquis de Mirabeau écrit le 9 mai 1775 : « Nous n'avons pour le bien que le roi et Turgot; mais ils sont bien fermes l'un et l'autre. » Le 30 mai, le roi dit à Malesherbes : « Je m'occuperai successivement de faire les réformes nécessaires ; mais ce ne sera pas l'ouvrage d'un moment, ce sera le travail de tout mon règne. » Le 6 janvier 1776, il signe l'édit des corvées. Le 6 février, il signe tous les autres édits de réforme que Turgot lui présente ; et il ne les signe pas sans examen ; il a demandé à Miroménil ses objections et il en a pesé la valeur. Déjà pourtant il sait que l'opinion se détache de Turgot, et il dit : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple ; » mais il tient bon. Le Parlement veut lui présenter ses remontrances le 7 mars; il refuse de les recevoir. Le 12 mars, il tient le fameux lit de justice, qui est certainement un des actes les plus hardis de l'ancienne royauté. Il écoute les six harangues des magistrats contre les édits, et sans se laisser ébranler, il ordonne de les enregistrer (2). Au mois d'avril, il signe encore une ordonnance dictée par Turgot sur la liberté du commerce des vins. Jusque-là personne ne songeait à accuser Louis XVI d'irrésolution et de faiblesse. C'est seulement quelques années plus tard que l'irrésolution est devenue le trait saillant de son caractère.

On a supposé qu'il était, au fond de l'âme, opposé aux réformes. Il est vrai que Soulavie a publié des notes que le roi aurait écrites en marge du Mémoire sur les municipalités, notes qui dénoteraient un grand écart entre la pensée du roi et celle de son ministre. Mais il faut remarquer que ce mémoire sur les municipalités n'a jamais été présenté par Turgot au roi. Ecrit par « un ami de Turgot, » probablement par Dupont de Nemours, et achevé seulement en septembre 1775, il a été mis alors sous les yeux, non du roi, mais de Turgot. Celui-ci eut à peine le temps de le lire ; il voulut « corriger cette esquisse, » mais il n'en eut pas le loisir, et le mémoire resta dans les cartons. Publié depuis, il nous est utile en ce qu'il nous fait connaître plusieurs projets de Turgot et de ses amis ; mais comme il n'a pas été présenté au roi, on ne peut dire qu'il ait provoqué la chute de Turgot. Peut-être roi en eut-il connaissance, mais ce ne fut que bien plus tard ; aussi les annotations qu'il y écrivit en marge, s'il faut en croire Soulavie, portent-elles la date du 15 février 1788 (3). Du reste ces annotations prouvent seulement que Louis XVI était contraire à la série de réformes dont la pensée est mar-

(1) Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XXIII, p. 134.
(2) Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XXIII, p. 398-433.
(3) Soulavie, *Mémoires*, t. III, p. 154.

quée dans le mémoire, c'est-à-dire aux réformes politiques; elles ne prouvent pas qu'il le fût à celles que Turgot essayait de réaliser en 1776, c'est à-dire aux réformes économiques et administratives. Ainsi, jusqu'au mois d'avril, on n'aperçoit dans l'esprit de Louis XVI aucune objection, aucun doute sur l'utilité ou sur l'équité des réformes. Il reste énergiquement fidèle à Turgot contre la cour, contre le clergé, contre le Parlement, contre les émeutes.

C'est seulement au mois de mai, ou au plus tôt à la fin d'avril, qu'il change de ligne de conduite. D'où est venu ce revirement? Il n'est pas douteux qu'il n'y ait eu autour de lui des intrigues de cour. Pourtant il est visible dans tous les mémoires du temps que, du mois de janvier au mois de mai 1776, la cour s'occupa bien plus des réformes du comte de Saint-Germain que de celles de Turgot. Les dates ici ont une grande valeur. Les principaux pamphlets et les plus ardents efforts de la cour contre Turgot sont de l'année 1775, et il est avéré qu'ils n'ont pas produit d'effet sur l'esprit de Louis XVI. Dans les mois qui suivirent, on mit sous les yeux du roi une critique très-malveillante et fort habile du budget que Turgot avait dressé; mais les écrivains qui racontent cette manœuvre, ajoutent qu'elle demeura sans effet (1). On rapporte aussi qu'il y eut de fausses lettres où l'écriture de Turgot était imitée et que l'on portait au roi; mais cette histoire est bien peu prouvée, et ce qui l'est moins encore c'est que le roi se soit laissé prendre à une ruse si grossière (2). Resterait à chercher quelle put être l'influence de la reine. On ne saurait prétendre que Turgot lui ait jamais été agréable; mais on ne voit pas non plus qu'elle se soit montrée ouvertement hostile à ses réformes. Mercy écrit à la fin du mois de janvier 1776 : « La reine dit aux courtisans qu'elle n'est pour rien dans les réformes, mais qu'il faut les accepter. Un autre jour, elle écrit que le roi veut les réformes et qu'elle espère qu'il fera prévaloir sa volonté. Enfin, dans une lettre du 13 avril, Mercy déclare que, dans la crise présente du ministère, il ne sait pas quel parti prendra la reine. C'est seulement dans les derniers jours que Marie-Antoinette se décide à agir; il est vrai qu'elle pousse alors la colère et l'aveuglement « jusqu'à projeter de demander au roi d'envoyer Turgot à la Bastille; (3) » mais il n'est pas possible de mon-

(1) Foncin, p. 521; Dupont de Nemours, *Mémoires*, t. II, p. 138. On sait que Necker fut impliqué dans cette affaire. Le temps nous manque pour examiner quelle part il faut imputer à Necker, à ses amis et à beaucoup de gens de lettres dans la chute de Turgot.

(2) Il avait été, en tous cas, averti par Turgot lui-même, qui lui écrivait le 30 avril 1776 : « Je n'ai pas écrit depuis que je suis en place une lettre intéressante par la poste » et qui lui faisait entendre combien il avait à se défier du directeur M. d'Ogni. (Soulavie, *Mémoires*, t. III, p. 426.)

(3) Lettre de Mercy, 16 mai 1776.

trer historiquement que ce soit ce caprice qui ait déterminé le roi à renvoyer Malesherbes et Turgot.

Qu'il y ait eu des intrigues et des cabales de cour, on ne saurait le nier; il y en avait toujours eu contre tous les ministres; mais qu'elles aient été la cause principale et unique, ainsi qu'on le dit trop souvent, de la chute de Turgot, c'est ce qui est fort contestable. Au moins devrait-on ajouter à toutes ces causes plus ou moins démontrées un autre fait plus certain et d'une bien plus haute importance, c'est que l'opinion s'était détachée de Turgot et que le roi le savait; les plaintes surgissaient de tous côtés; il y avait eu des émeutes en 1775, et il y avait encore des émeutes de paysans au mois d'avril 1876. Turgot n'était pas seul impopulaire; Malesherbes et surtout Saint-Germain l'étaient autant que lui. Mercy avait écrit dès le mois précédent que le ministère était dans une crise, et le public savait que les choses ne pouvaient durer dans l'état où elles étaient. Cette crise ne pouvait se terminer que de deux manières : ou bien le roi garderait ses ministres en bravant l'opinion publique; seulement il lui serait nécessaire de briser, comme avait fait Louis XV, les parlements qui prétendaient être les organes de cette opinion ; ou bien il céderait, renverrait ses ministres, et retirerait une partie au moins des réformes.

Ici se pose une question : Je me demande, non-seulement si Louis XVI avait personnellement assz de fermeté et de vigueur pour choisir le parti le plus hardi, mais encore si la royauté française était assez forte pour cela.

Sans doute, si nous ne regardons que le droit public, tel qu'il était énoncé dans les ordonnances, dans les actes de chancellerie et dans les livres des publicistes officiels, la royauté française était absolue. Ni la noblesse, ni le clergé, ni les parlements, ni le peuple n'avaient aucun droit contre elle. Elle pouvait ce qu'elle voulait; sa volonté était la loi vivante; Louis XVI lui-même le disait : « Cela est légal, parce que je le veux. »

Dans la pratique il en était autrement. Aucun roi de France n'avait jamais lutté avec succès contre la majorité du pays. Au XVI[e] siècle, la royauté avait failli être brisée parce qu'elle s'était trouvée en désaccord avec l'opinion catholique. Louis XI n'avait régné en despote que parce qu'il avait eu pour lui la bourgeoisie, à qui il avait dû faire plus d'une concession. François I[er] avait étouffé l'opposition du Parlement, parce qu'il avait eu pour lui la noblesse. Si Louis XIV avait si aisément révoqué l'édit de Nantes, c'est parce que la majorité des Français avait demandé cette révocation. En tout temps la royauté française avait pu se dire absolue; en aucun temps elle n'avait été omnipotente. Il y avait plus d'un siècle qu'elle s'efforçait de renverser ou de restreindre les priviléges ; elle n'y réussissait pas. Elle avait bien pu soumettre la noblesse au payement

des vingtièmes, elle n'avait jamais pu la soumettre à la taille. Elle nommait les évêques, mais elle autorisait les assemblées du clergé et elle n'y était pas toujours maîtresse. Les financiers n'étaient rien vis-à-vis d'elle; mais il lui fallait user avec eux des plus grands ménagements, sous peine de compromettre la fortune publique et la sienne. Les magistrats n'étaient, en théorie, que ses agents et ses fonctionnaires; mais elle ne les nommait pas et ne pouvait les destituer. Si les parlements refusaient de rendre la justice, toute la vie du corps social se trouvait arrêtée et l'administration devenait impossible. La puissance de ces parlements avait grandi à mesure que celle de la noblesse avait décliné. « Les rois, dit le baron de Bésenval (1), ne pouvaient plus réprimer les parlements. » Louis XV les avait supprimés; mais il faut rentrer dans le détail de cet événement pour voir combien l'acte de Louis XV était hardi; les contemporains l'ont appelé « une révolution (2); » la plus grande partie de la bourgeoisie s'est prononcée avec une singulière énergie contre « le régime despotique » qui fut le résultat de cette mesure. Au moins Louis XV, en brisant les parlements, savait qu'il pouvait compter sur la noblesse et le clergé, deux classes qui avaient presque toujours été les ennemis de la magistrature et qui l'étaient surtout en 1770. C'est à l'alliance de ces deux classes que Louis XV avait dû de pouvoir frapper un si grand coup. Louis XVI rétablit les parlements, et ce fut peut-être la plus grande faute qu'il pût commettre (3). Une fois commise, pouvait-il la réparer? Pouvait-il renouveler le coup d'état de Louis XV? La situation n'était plus la même qu'en 1770; les parlements, en 1776, étaient étroitement unis à la noblesse et au clergé; une coalition s'était faite entre ces trois corps, et à eux se joignaient la finance, la bourgeoisie, les corporations d'arts et métiers. La royauté était-elle de force à lutter contre une pareille coalition? Je cherche dans l'histoire de l'ancienne monarchie une situation analogue, et je n'en trouve aucune. Elle ne pouvait même pas compter sur l'armée, qui tout entière, officiers et soldats, était mécontente. Si le Parlement venait à refuser, comme il avait fait sous Louis XV, de rendre la justice, la plus violente anarchie se répandait sur la France et l'impuissance de la royauté éclatait à tous les yeux (4).

---

(1) Bésenval, *Memoires*, t. II, p. 203.

(2) Bésenval, t. II, p. 193; Bachaumont, 9 juin 1775.

(3) Georgel et Soulavie (*Mém.*, t. III, p. 131) prétendent que Turgot était favorable au rappel des parlements. Nous aimons mieux croire, avec Dupont de Nemours, qu'il s'y opposa autant qu'il put dans le conseil du roi. Ce premier échec fut ce qui détermina plus tard sa chute; c'est dans l'édit du 12 novembre 1774 qu'il faut chercher la véritable cause de l'insuccès de Turgot.

(4) Bésenval (t. II, pages 202 et suivantes) fait très-justement remarquer que si Louis XVI avait été assez hardi pour détruire les parlements, comme avait fait

Dans une telle situation, Louis XVI devait-il se roidir ou céder? Il céda, peut-être un peu par faiblesse de caractère, mais aussi parce qu'il voyait la situation telle qu'elle était, et parce qu'il craignait, en prolongeant la lutte, de n'être pas le plus fort. Il laissa partir Malesherbes et renvoya Turgot. Ce fut un malheur pour la France; mais faut-il accuser de ce malheur la seule faiblesse du roi ou les intrigues de la cour? Je ne nie pas cette faiblesse et ces intrigues, mais je ne crois pas qu'elles soient toute la vérité. Il me paraît plus complètement vrai de dire qu'il faut imputer la chute de Turgot à la France presque entière, y compris la cour et Louis XVI.

(*La fin à un prochain numéro.*)

CORRESPONDANCE

LE CANAL DE SUEZ ET LA POLITIQUE

A Monsieur le Directeur du *Journal des Economistes.*

La guerre qui vient d'éclater en Orient a déjà soulevé de nombreuses et graves questions, et Dieu sait combien d'autres questions non moins graves pourront en sortir. Dès à présent, nous devons nous demander ce qui adviendra du canal de Suez, ce canal que nous avons fait pour les Anglais, malgré les Anglais. Tout le monde sait quelle résistance aveugle a rencontrée le promoteur de l'entreprise. Tout le monde sait ce qu'il lui a fallu de ferme volonté, d'infatigable persévérance, pour accomplir son projet. L'opinion publique, dans un pays de suffrage universel, ne lui en a peut-être pas tenu assez de compte, et l'on peut s'étonner de n'avoir pas vu son nom sortir des urnes qui nous ont révélé tant de noms inconnus. Le canal de Suez est la plus grande œuvre du siècle. Il faut le dire hautement, à l'honneur de M. de Lesseps, et à la honte de lord Palmerston, ce ministre qui n'a dû sa popularité qu'à ses défauts, et qui n'a jamais été plus sympathique aux Anglais qu'au moment même où il comprenait si mal les intérêts de l'Angleterre.

L'œuvre de M. de Lesseps a pourtant commencé à produire des conséquences que les Anglais apprécient et qui se développeront de plus en plus dans l'avenir. Les relevés que les journaux publient chaque mois constatent un accroissement rapide de la circulation. Il importe de remarquer, d'ailleurs, que le canal ne sert pas seulement au commerce.

Louis XV, il n'aurait pas pu trouver les magistrats qui consentissent à les remplacer.

Voyageurs, idées, marchandises, suivent le même chemin, et c'est à la civilisation occidentale tout entière qu'il a ouvert l'Orient. Déjà le Japon s'est transformé. La Chine résiste encore; mais elle est ébranlée et finira par céder au mouvement général. L'établissement du canal de Suez marquera une phase nouvelle dans l'histoire du monde.

Laisserons-nous passer dans des mains étrangères cet ouvrage dû à l'initiative d'un Français, exécuté par des ingénieurs français, avec des capitaux français? Ce sera douloureux pour nous, mais il faut nous y préparer. Comment, en effet, pourrions-nous l'empêcher? Les Anglais ont déjà acheté les actions qui appartenaient au pacha d'Egypte. Les autres actions et les obligations sont offertes journellement sur le marché. En les payant un prix suffisant, les Anglais en deviendront très-légitimement propriétaires et entreront sans violence en possession du canal. Il est bien entendu que le gouvernement anglais procédera avec les plus grands ménagements, qu'il évitera autant que possible de froisser nos intérêts et ceux des autres nations commerçantes; il est trop habile pour soulever des conflits sans nécessité. Il laissera même, très-probablement, la direction entre les mains de M. de Lesseps, sa vie durant; mais il s'emparera peu à peu de l'administration du canal, et la force des choses doit le conduire à s'en rendre maître, car l'Angleterre a plus que nous les moyens de l'utiliser, de le maintenir et de le défendre. A cela, qu'aurons-nous à dire? Ce que disait le poëte et ce que nous avons pu dire tant de fois : *sic vos, non vobis, ædificatis*..... Mieux vaut en prendre notre parti que de mettre notre faiblesse en évidence par d'impuissantes protestations.

Hélas, pauvre France! Elle a bien d'autres et de plus poignants sujets de tristesse. Mais à quoi bon se plaindre et ne lui reste-t-il rien de plus utile à faire? Si elle veut bien chercher attentivement la cause de ses malheurs, elle trouvera qu'elle les doit surtout à ses propres fautes. C'est une vérité démontrée par d'innombrables expériences, vérité qui s'applique aux nations comme aux individus, et que peuvent reconnaître les hommes mêmes qui ne craignent pas la justice divine dans une autre vie : les fautes se payent dès celle-ci. S'il y a des exceptions, elles sont fort rares et des fautes trop répétées ne nous permettent pas d'y prétendre. On ne fait pas impunément des révolutions tous les quinze ans. La France, qui ne les a pas toujours voulues, a eu tout au moins le tort de les laisser faire. Je ne conteste le patriotisme de personne. Je crois à la sincérité des partis; mais ils ont, d'ordinaire, plus de passion que de sagesse, plus d'ardeur que de conviction raisonnée, et ils s'imaginent trop facilement que la masse de la nation partage cette ardeur. Les dispositions du pays ne sont pas celles qu'ils lui supposent. Après les essais multipliés que nous avons faits, depuis quatre-vingts ans, de toutes les formes possibles de gouvernement, toutes ont

également perdu leur prestige. Ce qui a sauvé la France, jusqu'ici, c'est que les particuliers apportent à la gestion de leurs affaires personnelles bien plus de clairvoyance et de bon sens que les ministres de nos gouvernements successifs n'en ont jamais mis dans l'administration des affaires publiques. Chez nous, les citoyens sont généralement économes et les gouvernements trop souvent dissipateurs. Tandis que ceux-ci prodiguent l'argent du Trésor et grossissent sans cesse la dette nationale, les particuliers augmentent leur avoir par le travail et l'épargne.

Ces habitudes de travail et d'épargne sont, d'ailleurs, tout à fait indépendantes de la forme du gouvernement. Les révolutions qui viennent les troubler ne répondent nullement aux vœux des hommes sensés. Sans tomber dans le scepticisme politique, et tout en conservant leur opinion personnelle sur le système qui conviendrait le mieux au pays, la plupart inclinent à penser qu'il existe plus d'une forme acceptable et que les partis attribuent une supériorité trop absolue à celle qui obtient leur sympathie. Il serait donc sage, presque toujours, de s'en tenir au gouvernement qu'on a, sans renoncer à l'améliorer, mais en se gardant de toute tendance à le renverser. Ce serait sage pour nous surtout, après tant d'essais malheureux; car si nous continuons nos agitations stériles et si nous ne savons pas nous arrêter à un gouvernement quelconque, notre décadence deviendra irremédiable.

Agréez, etc. LÉON.

Versailles, 2 juillet.

BIBLIOGRAPHIE

TRAITÉ D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE, *études préliminaires, organisation et conduite des entreprises*, par C. AD. GUILBAULT. — Paris, Guillaumin, 1 vol. in-8.

L'auteur de ce livre expose le dessein qu'il a eu en l'écrivant dans les termes suivants : — « Rechercher les lois économiques de la production industrielle, dégager de ces lois les règles de l'organisation des entreprises, et mettre à la disposition des industriels les moyens de rendre leurs travaux plus profitables. »

Il nous a semblé apercevoir dans cet exposé une certaine confusion que nous avons retrouvée dans l'ouvrage. L'auteur, qui est un homme de mérite, a cru rencontrer dans les enquêtes faites de 1857 à 1869 des lumières qu'on ne possédait pas auparavant sur la direction de l'indus-

trie française et il a donné le résultat des études qu'il en a faites, en y joignant les enseignements tirés de son expérience personnelle. Essayons de donner une idée du plan qu'il a suivi.

Ce volume, de moins de 300 pages, est divisé en 27 chapitres et subdivisé en 163 paragraphes. Trois chapitres préliminaires contiennent quelques généralités sur l'économie politique et sur ce que l'auteur appelle l'économie industrielle ; les deux suivants traitent des conditions industrielles de la France ; le sixième classe les diverses industries et est suivi de trois autres sur le prix de revient et le prix commercial. Ensuite l'auteur s'occupe de la matière première de l'industrie, de la main-d'œuvre, des frais généraux, du capital et des moyens de le déterminer, du bénéfice et de la perte. La partie la meilleure du livre est celle qui suit : ce sont quatre chapitres consacrés à la comptabilité, entre lesquels se trouve intercallé celui qui traite de l'administration et du personnel dans les grandes industries. Dans les cinq chapitres suivants, 21 à 25, l'auteur s'occupe de l'étude des conditions où se trouve une industrie, des conditions morales et matérielles nécessaires en industrie, de la conduite des affaires, de la création des entreprises et de l'étude des statuts, des liquidations. Entre ces chapitres, le 24e comme le 26e, ne s'occupent guère que de l'industrie par actions, et le dernier, sorte d'appendice, de la loi sur les sociétés.

Nous ne savons si cet exposé sommaire permettra au lecteur de comprendre la marche suivie par la pensée de l'auteur. Nous n'avons pu nous-mêmes nous en rendre un compte bien exact et nous nous sommes rabattus sur les détails où nous avons cherché des notions nouvelles, que nous n'avons pas rencontrées.

En ce qui touche l'objet propre du livre, qui est, ce nous semble, la direction des entreprises industrielles, les doctrines de l'auteur sont correctes. On peut trouver qu'elles sont exposées en termes trop généraux, avec peu de sentiment et de relief, mais si cette forme d'exposition a quelque inconvénient, elle présente aussi quelques avantages. Elle ne passionne pas et ne trouble jamais le calme du lecteur.

Faut-il parler des généralités économiques? M. Guilbault n'est plus sur son terrain lorqu'il s'en occupe et il y aurait quelque rigueur à lui demander en cette matière un compte sévère de ses expressions. Il est difficile toutefois de ne pas relever la hardiesse un peu légère avec laquelle il s'exprime en plusieurs passages sur l'économie politique et les économistes. Ainsi il dit magistralement : — « Les économistes ont confondu dans leurs études la théorie de la création de la richesse et celle de la circulation des richesses. » Cette confusion existe-t-elle? Non, puisque tous les économistes de quelque valeur distinguent la production de la distribution des richesses, que M. Guilbault appelle circulation, comme quelques autres écrivains.

Notre auteur distingue aussi la concurrence du libre échange : il approuve la concurrence entre nationaux, mais quand il s'agit de concurrence entre nationaux et étrangers (qu'il appelle libre échange) son opinion est autre, mais exprimée modestement. « Il nous semble, dit-il, qu'il faudrait, par la douane, défendre contre l'extérieur celles de nos industries qui forment la division que nous intitulons industries créatrices. Mais quand nous disons *défendre* nous voulons parler seulement du moyen d'égaliser le prix des choses sur le marché étranger et sur le marché national, par une différence de douane. » Cette formule de protection édulcorée n'indique pas une vue bien nette des conditions de la vie industrielle.

En somme, cet ouvrage écrit avec honnêteté, manque d'ordre, de profondeur et du sentiment vivant de l'industrie. Il semble que l'auteur, qui a pourtant vécu au milieu des entreprises, ne les ait vues que de loin, à travers un léger brouillard, qui lui a permis d'apercevoir exactement les grands traits de la vie industrielle, mais non d'en sentir le mouvement et la vie. Ce livre n'égarera pas ceux qui y chercheront des indications pratiques et peut-être même leur sera-t-il utile.

COURCELLE SENEUIL.

TABLEAUX DES COURS DES PRINCIPALES VALEURS, 1797-1876, par ALPH. COURTOIS fils. — Paris, Garnier et Guillaumin, 1 vol. oblong.

Ce volume de chiffres présente, comme l'indique son titre, une sorte de récapitulation de l'histoire de la bourse de Paris. Pour les rentes françaises, il donne les plus hauts et les plus bas cours mensuels et les cours moyens annuels. Pour les autres valeurs, les tableaux ne donnent que les cours les plus hauts et les plus bas de chaque année.

Que d'efforts et de travaux rappellent ces tableaux impassibles! Que de mouvement! Que de bruit! Que de fortunes élevées et renversées! Mais ce n'est pas par ce côté que les considéreront les hommes d'affaires auxquels ils sont destinés : ils y chercheront et y trouveront des renseignements utiles.

L'auteur a fait précéder ces tableaux d'une courte introduction historique remplie de faits curieux. Il s'est attaché à donner la raison des principales variations des cours pendant cette période agitée de plus de trois quarts de siècle, recherche intéressante, quelquefois conjecturale, et dont les résultats ne sauraient guère donner matière à des prévisions pour l'avenir.

Les causes générales qui déterminent les grands mouvements de hausse et de baisse sont extrêmement simples. Mais celui qui opérerait seulement en vue de ces causes se tromperait souvent; il faut considérer avant tout que les prévisions de bourse ne dépassent guère la liquidation,

fin-courant ou tout au plus fin prochain. Si l'on prévoit l'ordre et la paix, on hausse ; si l'on prévoit désordre ou guerre, l'on baisse. En dehors de cette cause, il n'y a d'influence générale que celle qui résulte de l'abondance ou de la rareté respective des capitaux et des titres.

République ou monarchie, de telle ou telle couleur, institutions libérales ou despotiques, conquête ou invasion, tout cela est indifférent à la bourse. Elle hausse après Waterloo, parce qu'elle pressent une longue paix; elle baisse après 1848, parce qu'elle prévoit désordres et guerres civiles ; elle remonte en 1852, parce qu'elle espère un retour à l'ordre. Quant aux causes profondes qui peuvent amener dans un avenir, même de quelques années, la prospérité ou les désastres, elle ne s'en occupe pas: encore moins tient-elle compte des moyens et des événements qui amènent la paix ou la guerre. On a blâmé cette impassibilité morale de la bourse, sans réfléchir que c'était un fait nécessaire. Chaque parti a voulu tour à tour que la bourse participât de son esprit et s'attachât à sa fortune, sans songer que le cours des valeurs est déterminé par des considérations purement commerciales et non par des sentiments d'un autre ordre. Personne n'a élevé à cet égard des prétentions aussi ridicules que Napoléon I[er].

M. Courtois constate que, durant les deux monarchies constitutionnelles, les cours se sont élevés plus haut que dans les temps qui les ont précédées et suivies. Cela tient à ce que pendant ces deux monarchies le pays, jouissant d'une sécurité assez grande, l'industrie anonyme n'avait pas encore pris un développement considérable, de telle sorte que les capitaux avaient peu d'emploi. Sous le second empire, la bourse aurait été disposée à monter tout aussi haut ou plus haut, si un nombre considérable d'emprunts de toute sorte et d'entreprises plus ou moins véreuses n'avaient pas absorbé sans cesse les produits de l'épargne. Les cours n'ont pu s'élever plus haut, parce que les nouvelles entreprises et les voleries de toute sorte allaient d'un pas aussi rapide ou plus rapide que l'épargne.

COURCELLE SENEUIL.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE : Développement de la crise politique en France. — Les événements de la guerre orientale. — Les proclamations impériales aux Bulgares. — La chambres des députés à Constantinople, précurseur d'une chambre de députés à Saint-Pétersbourg. — Signature du traité de commerce entre la France et l'Italie. — Prorogation de celui entre la France et l'Autriche-Hongrie.

Ainsi que nous le constations tristement, il y a un mois, l'Europe libérale a d'abord été très-effrayée de la politique aventureuse

que M. le président Mac-Mahon, et la coalition monarchique qui le conseille, ont inaugurée par le coup d'autorité du 16 mai, assez peu correct, si tant est qu'il soit bien constitutionnel, en prenant les choses au pied de la lettre.

Aussitôt réunie, après un mois de prorogation et de silence, la Chambre des députés a émis, ainsi que cela était à prévoir, un vote énergique de défiance, et le gouvernement a demandé au Sénat son « avis conforme » pour la dissoudre, afin de procéder à de nouvelles élections. La majorité de celui-ci a donné cet avis, non sans hésitation ; le vote de la Chambre des députés a eu lieu à la majorité de 363 contre 158 ; — celui du Sénat, à la majorité de 150 contre 130. Plusieurs membres de la droite, tout en désapprouvant cette imprudente politique, se sont crus obligés de ne pas « abandonner le maréchal », ils ont eu la faiblesse de suivre le ministère se faisant couvrir par le président et de renvoyer la solution devant les électeurs qui se prononçaient il y a à peine un an.

Dans ces deux grandes occasions, les questions constitutionnelles ont été traitées avec une grande supériorité dans chacune des deux Assemblées. Cet enseignement ne sera pas perdu. Les orateurs de la Chambre ont été MM. Gambetta (interrompu plus de cent fois), Jules Ferry, Louis Blanc, Léon Renault; ceux du Sénat : MM. Victor Hugo, Jules Simon, Bérenger, Bertauld, Laboulaye. M. de Broglie, à la manière de M. Guizot jadis, a groupé avec beaucoup d'art les éléments plus ou moins disparates de ce qu'il a appelé le « radicalisme latent », qu'il a présenté comme l'idéal de la Chambre, et le péril social ou le démon moderne dont le Président serait naturellement l'archange Michel.

A partir du vote du Sénat, la fièvre politique s'est ravivée, et l'agitation électorale a commencé depuis un mois. C'est une pénible épreuve pour les institutions actuelles; c'est une nouvelle école pour les mœurs publiques. La lutte est engagée entre les amis du développement régulier du régime parlementaire et libéral, et les partisans d'un régime césarien ou dictatorial auquel aboutirait forcément le triomphe d'une coalition de trois partis qui s'exècrent sous la dénomination commune et peu exacte de « conservateurs ».

On voit que le ministère a une peine infinie à se mouvoir au milieu des prétentions diverses qu'il doit satisfaire; il ne néglige rien, d'ailleurs, pour se préparer un succès électoral. Toute l'administration préfectorale a été remaniée de fond en comble; on a pris toutes les mesures possibles (légales ou non, on verra plus tard) pour entraver la propagande par la presse, le colportage et les réunions; les divers ministres ont fait des circulaires pour maintenir

les fonctionnaires sous leurs ordres, et tous autres qui peuvent dépendre de l'autorité, voire même les employés des chemins de fer. Mais, quoiqu'on fasse, on ne pourra résoudre un problème insoluble : à savoir la formation d'une majorité homogène avec des éléments réfractaires et sans affinité.

De l'autre côté, les partisans des institutions républicaines, à quelque nuance qu'ils appartiennent, se groupent et s'entendent pour la réélection de la majorité dissoute. Ce serait la solution la plus pacifique du conflit ; car un nouveau ministère pourrait remettre le pouvoir exécutif compromis dans des conditions plus normales; et ramènerait dans le pays et dans les affaires ce calme qui est le vœu de la France entière et de l'Europe.

— Les événements de la guerre entre la Russie et la Turquie suivent leur cours, quoique lentement.

L'armée russe a enfin pu franchir le Danube, non sans peine et sans la perte de nombreux milliers d'hommes tués, autant par le canon des turcs que par les maladies, les privations, les fatigues et les intempéries.

Les Turcs ont eu un succès relatif. D'abord Suleyman pacha a réduit le Montenegro ; ensuite les généraux d'Asie ont fait échouer la campagne des Russes ; l'armée envahissante a été obligée d'abandonner la ville de Kars et s'est laissé refouler jusqu'à la frontière.

A l'occasion de l'entrée de l'armée russe en Bulgarie, l'empereur Alexandre II a fait aux Bulgares une proclamation politico-religieuse assez embrouillée qui ne semble pas avoir beaucoup plu aux puissances, si tant est qu'elle ait plu même aux Russes et aux Bulgares. Elle est bien l'expression de ce qu'il y a de louche et de peu honnête dans cette triste entreprise qui a pour premier effet d'épuiser les deux peuples et de surexciter la férocité réciproque des Turcs et des Bulgares qui se valent à ce point de vue.

De son côté, le Sultan s'est aussi adressé aux Bulgares pour les engager à s'abstenir et pour leur promettre des réformes. Pauvres Bulgares ! On leur donne à choisir entre deux « billets la Châtre ».

Les puissances continuent à être dans le plus grand embarras. M. de Bismarck fait le mort; mais les empereurs d'Autriche et d'Allemagne vont, dit-on, se rencontrer aux eaux. En attendant, le gouvernement anglais a jugé à propos de faire revenir la flotte dans la baie de Bezica.

Pendant ce temps, le Parlement de Constantinople a fonctionné sans bruit, mais non sans quelque utilité. La plupart des députés

ont pris leur rôle au sérieux; ils ont examiné le budget, constaté et critiqué les dépenses; ils ont écouté des réclamations et des pétitions; ils ont signalé des abus. Tout cela ne sera pas perdu; et si la paix pouvait se conclure, les Turcs verraient qu'il y a du bon dans le nouveau régime.

Les Russes le verraient aussi; car, sans être prophète, on peut prédire que dans un avenir assez rapproché, un des effets du passage du Danube sera l'avénement du gouvernement constitutionnel à Saint-Pétersbourg.

— Le ministère du 18 mai a tenu à faire aboutir le renouvellement du traité de commerce avec l'Italie. Les signatures ont été échangées le 6 juillet entre M. le général Cialdini, ambassadeur d'Italie et MM. Decazes et de Meaux, ministres des affaires étrangères et du commerce.

Les clauses de ce traité ont été jusqu à présent tenues secrètes.

Elles seront prochainement publiées pour être soumises aux Chambres dans les deux pays. Il a été convenu, paraît-il que le traité avec l'Autriche-Hongrie continuera à rester en vigueur jusqu'à la fin de l'année, suivant une déclaration signée, le 8 juin, par le ministère des affaires étrangères et l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie. Ce traité avait été conclu le 11 décembre 1866.

J[ph] G.

Paris, 13 juillet 1877.

Bibliographie économique

(PUBLICATIONS DE MAI 1877).

—

Accarias (Louis). *Les hospices civils de Lyon*. In-8, 12 p. Lyon, imp. Bellon.

Allou (Mgr). *Instruction sur l'administration temporelle des paroisses*. 2e édit. In-12, 107 p. Meaux, imp. Cochet.

Amblard (Désiré). *La culture de la vigne*. In-8, 164 p. Nancy, imprimerie Réau.

Annuaire de la Société des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers, publié par le comité de la Société. Année 1876, 2e série. In-8, CXXX-248 p. et 26 pl. Imp. et lib. Dejey et Ce.

Annuaire du ministère de l'agriculture et du commerce pour l'année 1877. In-8, 337 p. Lib. P. Dupont.

Aucoc (Léon). *Conférences sur l'administration et le droit administratif* faites à l'école des ponts-et-chaussées. T. III. Des routes nationales et départementales, des ponts et des bacs, des chemins de fer, des tramways. In-8, 764 p. Dunod.

Bastide (L.). *L'alfa;* végétation, exploitation, commerce, industrie, papeterie. In-8, 94 p. et un tableau. Oran, imp. Perrier.

Bianconi (F.). *Ethnographie et statistique de la Turquie d'Europe et de la Grèce*, races musulmanes et raïas. Territoires occupés par elles dans la

presqu'île des Balkans. 1re édition. In-8, 51 p., 1 tableau et 1 carte. Lib. Lassailly.

Bizemont (de). *Les grandes entreprises géographiques* depuis 1870, avec cartes chromolithographiées. 1re partie. Afrique. In-8, iv-147 p. et 3 cartes. Lib. Hachette et Ce.

Bordet (H.). *Projet de Code rural*. Chemins ruraux. Rapport à la Société des agriculteurs de France. In-8. 16 p. Paris, imp. Donnaud.

Borie (Victor). *Etude sur le crédit agricole et le crédit foncier* en France et à l'étranger. In-8, xvi-304 p. Lib. agricole de la Maison rustique; Guillaumin et Ce.

Boutet (P.). *Les vices redhibitoires* des animaux domestiques et le projet du Code rural soumis au Sénat. In-8. 48 p. Chartres, imprimerie Durand frères.

Brochard (docteur). *L'art d'élever les enfants*. In-18, 30 p. L'auteur, 47, rue Bonaparte.

Brugnières (Louis). *L'agriculture contemporaine*, sa situation, ses moyens d'action. Avec une préface de M. L. A. Loudet, professeur d'économie rurale à l'école régionale d'agriculture de Grand-Jouan. In-8, xix-317 p. Lib. G. Masson.

Cadet (Ernest). *Dictionnaire de législation usuelle*, comprenant les éléments civil, commercial, industriel, maritime, etc. 2e édition, 2e tirage, avec un supplément contenant les pricipales modifications apportées depuis 1872 à la législation. In-18, xviii-488 p. Librairie Eugène Bélin.

Challiol (V). *Petit traité des richesses*, cours d'économie politique populaire. La liberté. In-12, 22 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Conférences internationales sur le régime des sucres, tenues à Berlin, entre les délégués de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas. Procès-verbaux. In-4, 200 p. Imp. Nationale.

Constantinesco (D.). *Philosophie de la nature*. Futur contingent dédié aux hommes de science. Apogée des choses. In-2, 89 p. Boulogne (Seine). Imprimerie J. Boyer.

Courtois (Alph.). *Tableaux des cours des principales valeurs* négociées et cotées aux bourses des effets publics de Paris, Lyon et Marseille, du 17 janvier 1797 (28 ventôse an VI) à nos jours, relevés sur les documents officiels et authentiques. 3e édit. In-8 oblong, 109 p. Imp. Chaix et Ce.

Cuchebrat (P.). *Devis du prix* d'acquisition et d'entretien *suivant les différents systèmes de voies de tramways*; série d'après les tarifs français. In-8, 12 p. et planches. Lyon, imp. Cartay.

— *Etude sur la construction économique d'une bonne voie de tramways*. In-8, 16 p. et planches. Lyon, imp. Cartay.

Cuénot (René). *Des droits de légitime et de réserve* dans le droit romain, l'ancien droit français écrit et coutumier, le droit intermédiaire et le Code civil. Thèse pour le doctorat. In-8, 912 p. Imp. Le Clere et Ce.

Danton (D. D.). *Historique des mines de fer* de l'Anjou. In-8, 32 p. Lib. Frédéric-Henry.

Demongeot (P). *Principes généraux d'économie politique* à l'usage des écoles normales primaires, des écoles primaires supérieures, des écoles professionnelles et des gens du monde, par P. Demongeot, inspecteur spécial des écoles communales de Besançon, et A. de Mengeot, maître des requêtes au Conseil d'Etat. In-8, vi-153 p. Besançon, lib. Marion.

Deschamps de Pas (L.). *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer* depuis leur origine jusqu'à leur réunion sous une seule et même administration en l'an V (1797). In-8, 494 p. Deroche.

Dolon (Emile). *Les caisses de retraite et de prévoyance pour les ouvriers*. Discours prononcé à l'assemblée générale des adhérents de l'Union nationale du commerce et de l'industrie. In-8, 19 p. Paris, imp. Malteste et Ce.

Douet-d'Arq (L.). *Recueils de documents et statuts relatifs à la corporation des tapissiers*, de 1258 à 1875. Réflexions concernant cette corporation, par l'auteur J. Deville, président de la chambre syndicale. Compte-rendu. In-8, 15 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

DOUILLARD (Lucien). *Entrepreneurs et ouvriers*. Etude sur l'amélioration morale et matérielle du sort de la classe ouvrière. In-8, 40 p. Imp. et lib. Plon et Ce.

DUBOST, MILLOT, MUSSAT, SANSON. *Excursion agricole dans la Belgique et la Hollande*, du 24 mai au 18 juin 1876. Rapport adressé à M. Dutertre, directeur de l'école nationale d'agriculture de Grignon. In-8, 83 p. Lib. G. Masson.

DUMAS (Emilien). *Statistique géologique*, minéralogique, métallurgique et paléontologique *du département du Gard*. Ouvrage accompagné de planches et d'une carte géologique en cinq grandes feuilles. 3e partie. In-8, 518 p. A. Bertrand.

DUPLAN (P.). *De la réorganisation du crédit foncier en France*, de 1848. In-8, 31 p. Lib. Dentu.

Enquête sur le régime des colonies françaises. In-8, 340 p. Lib. Berger-Levrault et Ce.

FLOR (A. DE). *L'assurance mixte* dans les Compagnies françaises. In-12, 15 p. Anger.

GAUTIER (Léon). *Histoire de la charité*. 2e édition, revue et corrigée. In-32, 128 p. Librairie de la Société bibliographique,

— *Histoire des corporations ouvrières*. 2e édition. In-32, 128 p. Librairie de la Société bibligraphique.

GUILBERT (MGR). *La question du budget des cultes*. In-8, 23 p. Paris, imp. et lib. Plon et Ce.

GUAY (Marcel). *De la répression de la contrefaçon* en matière de propriété littéraire, d'après la science rationnelle et les législations positives. Etudes de droit comparé. In-8, 59 p. Dentu.

HAAKMAN (J..A.). *Droit international*. L'Egypte et les traités internationaux pour la réforme judiciaire. In-8, 96 p. Lib. Durand et Pédone-Lauriel.

HARTMANN (Edouard DE). *Le Darwinisme*. Ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette théorie. Traduit de l'allemand par Georges Guéroult. Grand in-18, 77 p. Germer Baillière et Ce.

HENRY (Léon). *Du privilége sur le prix de cession des offices*. Examen doctrinal de la jurisprudence de la Cour de cassation. In-8, 54 p. Paris, lib. Marescq aîné.

LABOULAYE (Ch.). *Dictionnaire des arts et manufactures* et de l'agriculture, avec le concours de savants, d'ingénieurs et de fabricants. 4e éd. (2e tirage). 4 vol. in-4 à 2 colonnes, 4296 p. 60 rue Madame, 1875.

LA CODRE (J. M. DE). *La Politique et l'Equité*. In-18 jésus, 314 p. Dentu.

LALLEMAND (Léon). *Etude sur la nomination des commissions administratives des établissements de bienfaisance*. In-8, 61 p. Bureau du Contemporain.

LE FEBRE (Victor). *Les travailleurs du sol*. Le Dégrossi. In-12, VI-351 p. Lib. Sandoz et Fischbacher.

LE PLAY (P.). *Les ouvriers européens* (2e édition), t. II. Les ouvriers de l'Orient et leurs essaims de la Méditerranée, populations soumises à la tradition, dont le bien-être se conserve sous trois influences dominantes : Le décalogue éternel, la famille patriarcale et les productions spontanées du sol. In8, XXXVI-560 p. Dentu.

MARCHAL (E.). *De la crise philosophique et religieuse en maçonnerie*. Mémoire adressé au conseil de l'ordre et aux loges de l'obédience sur le vœu demandant la suppression du paragraphe 2 de l'article 1er de notre déclaration de principes. In-8, 25 p. Nancy, Jean Kert.

MARIAGE (J.-B.). *Question des sucres*. Examen critique des articles 7 et 9 de la convention internationale du 8 mars 1877. Grand in-8, 16 p. Valenciennes, imp. Henry.

MARMIER (X.). *Les Etats-Unis et le Canada*. Grand in-, 239 p. et 2 gravures. Tours, lib. Mame et fils.

Marques (les) *de fabrique françaises*. Sauvegardes du producteur français à l'étranger. In-fol. oblong, XIII-208 p. Imp. P. Dupont.

MAURICE (Abel). *La ligue de l'enseignement à Epernay*. In-8, 24 p. Epernay, imp. Bonnedame et fils.

MAURIN (J.). *Canalisation générale de la France*. Les travaux et le projet de M. J.-B. Bargné. In-18, 36 p. Alais, imp. Brugueirolles et Ce.

MOLTKE (maréchal DE). *Lettres sur la Russie*, traduites par Alfred Marchand. In-18 jésus, VII-172 p. Lib.

Sandoz et Fisbacher.

Mot (H. T.). *L'agriculture aux Etats-Unis d'Amérique.* Rapport à la Société des agriculteurs de France. In-8, 43 p. Imp. Donnaud.

Neymarck (Alfred). *Colbert et son temps.* T. I et II. In-8, 996 p. Lib. Dentu.

Ouvrier (l'); ses vrais intérêts. Etudes et conférences par une association de jeunes gens, membres auxiliaires du comité des cercles catholiques de Saint-Quentin. In-18 jésus, 147 p. Saint-Quentin, imp. Moureau.

Pernolet. *La Représentation proportionnelle.* Lettre à M. de Marcère, président du centre gauche. In-8, 32 p. Imp. Blot et fils aîné.

Pocquet (Barthélemy). *Essai sur l'assistance publique,* son histoire, ses principes, son organisation actuelle. in-8, VIII-373. Lib. Marescq aîné.

Pressensé (E. de). *La Vie ecclésiastique*, religieuse et morale des chrétiens aux deuxième et troisième siècles. In-8, x-592. Sandoz et Fischbacher.

Question (la) *des engrais chimiques* dans l'Ouest. In-32, 24 pages. Paris, imp. A. Chaix.

Reclus (Elisée). *Nouvelle géographie universelle.* La Terre et les Hommes, II. La France, contenant une grande carte de la France, 10 cartes en couleur tirées à part, 69 vues et types et 234 cartes intercalées dans le texte. Grand in-8, 961 p. Hachette et Ce.

Réduction (la) *du tarif télégraphique.* In-8, 48 p. Germer Baillière et Ce.

Renaud (Hippolyte). *Solidarité.* Vue synthétique sur la doctrine de Ch. Fourier. 6e édition, augmentée d'une notice biographique et d'un portrait de l'auteur. In-18. VII-236 p. Lib. des sciences sociales.

Rochard. *Considérations générales sur notre système administratif.* In-8, 11 p. Imp. Goupy.

— *De l'impôt direct sur le revenu.* 2e partie. In-8, 25 p. Imp. Goupy,

— *Questions d'impôt* et question d'administration publique. Mémoires présentés aux deux Chambres. 1re partie. Considérations générales sur notre système administratif; réforme de l'impôt. In-8, 85 p.

Roux Mme). *Entretiens familiers sur la religion, la société et la famille* pour le réveil de la foi et le salut de la France; revu par un ancien secrétaire de M. le vicomte de Chateaubriand. In-12, 350 p. Tours, imp. Bouserez.

Roux (Xavier). *M. Charles de Ribbe et ses travaux sur la famille.* In-8, 18 p. Imp. J. Le Clère et Ce.

Roux-Larcy (de). *La Révolution et les Sociétés secrètes.* Conférence faite au cercle catholique d'Alais, le 18 mars 1877. In-12, 29 p. Alais, imp. Martin.

Simon (docteur). *Hygiène de l'esprit* au point de vue pratique de la préservation des maladies mentales et nerveuses. In-12. x-153 p. J.-B. Baillière et fils.

Tassy (L.). *La restauration des montagnes;* étude sur le projet de loi présenté au Sénat. In-8, 112 p. Rothschild.

Trescaze (Aimé). Nouvelle édition du Dictionnaire général, ou *Manuel alphabétique des contributions indirectes, des octrois et des manufactures de l'Etat;* suivi du tableau des délits et contraventions et de modèles d'actes. Seul traité complet de toutes les branches de service, servant aussi de répertoire et de table codifiée au nouveau recueil, avec la collaboration de MM. Hourcade, Laussucq, etc., employés supérieurs des contributions indirectes. In-4 à 2 col., 795 p. Lons-le-Saulnier. Imp. Damelet; — Charleville (Ardennes), M. Trescaze.

Viardot (Louis). *Libre examen,* 5e édition, très-augmentée. In-8, 289 p, Reinwald et Ce.

Vibert (George). *Le contrat d'assurance sur la vie.* Exposé des questions controversees. Etat de la jurisprudence. Droit fiscal. In-8, 219 p. Lib. Marescq aîné.

Le Gérant: Paul BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA LOI SUR LES TENURES AGRICOLES

ET LA

SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN ANGLETERRE

SOMMAIRE :

La répartition de la propriété terrienne dans le Royaume-Uni. — Le *tenant Rigt* ou droit du tenancier et la dernière loi sur les tenures agricoles. — Le droit d'aînesse, les substitutions, la grande propriété et leurs effets économiques. — La petite propriété sur le continent et aux îles du Canal. — Le socialisme et les petits propriétaires. — Le danger social des *Land Cordisen* anglais.

Au banquet annuel du *Cobden Club*, qui eut lieu le 21 juillet 1874, le très-honorable M. E. W. Baxter, membre des Communes, rappelait le vœu émis par Cobden au sujet de la législation terrienne du Royaume-Uni : « qu'il se trouvât quelqu'un pour « la battre en brèche, comme il s'était trouvé lui-même, pour « démolir la législation sur les céréales. »

Ce quelqu'un ne s'est pas trouvé encore, et ce monument d'iniquité féodale, ce dernier sanctuaire du privilége nobiliaire sur l'autre rive de la Manche, qu'on appelle les *Land Laws*, se tient toujours debout sur ses assises séculaires. Il s'en faut de beaucoup néanmoins que la question terrienne, *Land Question* comme ils disent, laisse nos voisins, les uns résignés à ce qui est et les autres assurés de leur présent monopole. Elle n'est pas encore devenue à la vérité l'objet d'une de ces *agitations* qui leur sont familières et qui dans leur force irrésistible ont tour à tour emporté leur vieille législation électorale, rénové leur système pénitentiaire, bouleversé de fond en comble toute leur économie politique. Mais tout un groupe de publicistes, à la tête desquels s'était placé l'illustre John Stuart Mill et qui comptent dans leurs

rangs, les Fawcett, les Wren Hoskins, les Cliffe Leslie (1), les Thornton, ou bien des hommes politiques tels que M. John Bright, la maintiennent avec soin au nombre des préoccupations publiques. Elle est agitée dans les grandes réunions des Sociétés savantes et au sein des *meetings*. C'est ainsi, par exemple, qu'au dix-huitième congrès de l'*Association pour le développement de la science sociale*, sir George Campbell, l'ancien gouverneur du Bengale, déclarait ne pas connaître de force conservatrice plus grande que celle de la petite propriété répandue en un grand nombre de mains, et se déclarait partisan, bien que dans des limites trop étroites, de la petite propriété, de son cottage au laboureur et de sa maisonnette à l'ouvrier. De même, dans le meeting que les membres de l'*Union nationale des laboureurs* (National Agricultural Labourers' Union, tenait au mois d'octobre 1874, dans le petit village de Broad Clyst près d'Exeter, et qui offrait cette particularité que les *Farmers* et leurs serviteurs s'y étaient également donné rendez-vous, on a entendu M. Ball, aujourd'hui ministre de la secte méthodiste, mais auparavant laboureur, réclamer pour chacun de ses anciens camarades la propriété en propre d'un petit lot de 4 acres (1 hect. 60 cent.) de terre. Enfin au récent congrès de la science sociale, on a entendu une des notabilités économiques et politiques du pays, M. Shaw Lefevre, qui fut mêlé d'une façon fort étroite à la négociation des traités commerciaux de 1866, signaler parmi les causes les plus efficaces du prompt relèvement de la France la grande diffusion de la propriété terrienne; s'effrayer de sa concentration dans son propre pays et conclure nettement à l'abrogation des lois de privilége, dont le sol est encore garrotté dans la libre Angleterre (2).

I.

Le premier soin de M. Shaw Lefevre tant dans son *Address*, que dans l'article sur le même sujet qu'il a écrit pour la *Fortnightly Review* et qui figure dans son numéro du 1er janvier 1877, a été d'établir sur des bases certaines et sur des données précises, l'état véridique de la répartition du sol dans le Royaume-Uni. Une erreur, née d'une fausse interprétation du *Census* de 1871, limitait à 30,000 le nombre des Landlords de l'Angleterre proprement dite, et pour faire justice de cette opinion devenue assez commune

(1) Voir dans le *Journal des Économistes* des 15 janvier et 15 février 1876, les articles consacrés à la question terrienne tant en Angleterre qu'en Irlande.

(2) Voir dans le *Journal des Economistes* du 15 janvier 1877, le compte-rendu au Congrès de Liverpool et de l'*inaugural address* de M. Shaw Lefevre.

il a fallu les résultats de l'enquête à laquelle a présidé le *Local Government Board* et dont les résultats se trouvent consignés dans deux gros volumes, qui ont reçu le nom vulgaire de *New Domes' day Book* (1), en souvenir de l'inventaire qu'en 1085, Guillaume le Bâtard fit dresser de la terre conquise, pour en déposséder le Saxon vaincu et en gratifier le Normand vainqueur. Le nouveau *Domesday Book* porte à 972.836 le chiffre des *Landowners* de l'Angleterre et du pays de Galles : qu'on y joigne les chiffres fournis par les recensements analogues concernant l'Ecosse et l'Irlande, on arrive, pour l'ensemble du Royaume-Uni, à un nombre total de 1.173.000 propriétaires fonciers. Mais ce nombre pris en bloc ne signifie point grand'chose : pour mieux dire, il exposerait même à des inductions fallacieuses, et force est de le décomposer, si l'on veut en extraire la philosophie, s'il est permis d'ainsi dire.

M. Shaw Lefevre en déduit d'abord les propriétaires de maisons et les 850.000 personnes qui possèdent moins d'un acre de terrain (40 centiares). Il en élimine ensuite les biens de main morte, et, tenant enfin compte des inscriptions multiples résultant de ce qu'un certain nombre de Landowners le sont dans plusieurs comtés à la fois, il ne croit pas possible d'évaluer à plus de 200.000 le nombre total des propriétaires terriens proprement dits du Royaume-Uni tout entier. De ceux-ci, il y en a 5.000 qui se partagent environ les deux tiers de l'aire totale du pays et qui détiennent, en moyenne, chacun 10,000 acres (4000 hectares), 65.000 autres possédant de 60 à 2.000 acres (de 24 à 800 hectares), et plus du quart du sol leur appartient; 130.000, en dernier lieu, occupant un trente-cinquième de ce sol, et détenant 15 acres en moyenne (6 hectares). Quant au *Peerage* lui-même, il ressort d'un relevé récemment publié par le journal *The Scotsman* qu'en bloc il est propriétaire de 15.400.000 acres (6.160.000 hectares) représentant le cinquième de la superficie totale des îles Britanniques et valant 13.700.000 livres sterling (342.500.000 francs), sans parler de ses bois, de ses manoirs et de ses propriétés dans le district métropolitain, lesquels ne figurent pas dans les *Returns* de 1876.

Compare-t-on maintenant, pour l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande prises isolément, le chiffre des propriétaires terriens à celui de la population et aux superficies territoriales, voici les faits qu'on met en relief :

1. *Angleterre* et *Pays de Galles* : 14.928.000 hectares; 22.712.266 habitants; 175.000 propriétaires terriens.

(1) Voir à ce sujet le *Journal des Economistes* du 15 mars 1876.

2. *Ecosse* : 8.000.000 hectares; 3.360.018 habitants; 8.000 propriétaires.

3. *Irlande*: 8.400.000 hectares; 5,411.416 habitants; 17,000 propriétaires.

Ce qui assure 1 propriétaire par 130 habitants à l'Angleterre; 1 par 400 à l'Écosse, et 1 par 315 à l'Irlande (1). Comme on le voit, la concentration de la terre est plus grande encore en Irlande ou en Écosse que dans l'Angleterre elle-même, et, pour le premier de ces pays, des circonstances particulières ne laissent pas de beaucoup aggraver un pareil état de choses. Presque toute la population irlandaise est de condition agricole; c'est un pays de petites fermes; où l'on ne compte pas moins de 600.000 tènements, chacun en moyenne de 14 hectares; 138.000 de 9 hectares et 168.000 de 8 hectares. Nulle part, il ne semblerait plus naturel de rencontrer toute une classe de paysans propriétaires, dans le sens qui s'attache à cette qualification en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne. Eh bien! il n'y en a point trace: tout ce que l'on trouve, c'est une multitude de fermiers, dont le bail, à de rares exceptions près, n'est qu'annuel; qui apportent à leurs cultures et à leurs logis ces améliorations que font les propriétaires eux-mêmes de l'autre côté du canal Saint-Georges; mais que rien ne protége contre une éviction arbitraire, sauf une coutume locale mal définie et à certains égards le *Land Act* de 1870, œuvre de M. Bright.

Cette loi se proposait, ainsi que celle de l'année précédente sur la suppression de l'Eglise établie en Irlande, de favoriser en ce pays la diffusion de la petite propriété rurale, moyennant la mise en vente des domaines grevés de dettes, *encumbered estates*. Pour une cause ou pour une autre, la tentative n'a eu qu'un succès médiocre, et 700 domaines seulement ont été vendus. *L'Irish Church Disestablishment Act*, de 1869, bien qu'opérant sur une moindre échelle, a produit de meilleurs effets. En prescrivant l'aliénation des biens de l'Eglise abolie, qui représentaient une rente annuelle de 5 millions de francs, et qu'affermaient 10,000 cultivateurs au taux moyen de 500 fr. par bien affermé, il réservait un droit de prescription aux anciens tenanciers et leur facilitait, en outre, l'acquisition de ces terres par des arrangements particuliers: il leur suffisait de payer immédiatement un quart du prix de vente, et ils avaient trente-deux ans pour s'acquitter du reste par versements successifs. Dans ces conditions, 4,000 anciens fermiers de biens ecclésiastiques,

(1) Voici la proportion quant aux propriétaires de maisons : 1 sur 30 en Angleterre, Londres non compris; 1 sur 28 en Écosse et 1 sur 120 en Irlande.

sont devenus propriétaires pour leur propre compte, et l'on pense que les 6,000 autres suivront cet exemple. Il est remarquable que les biens ainsi vendus l'ont été sur le pied de vingt-cinq fois leur rente annuelle, tandis qu'à la Cour des *encumbered estates*, la moyenne n'a atteint que vingt fois cette même base. On a constaté aussi que les acquéreurs se procuraient avec facilité l'argent nécessaire au payement immédiat du premier quart, et que, dans de nombreuses occasions, cet argent leur venait de l'Amérique.

Une question bien intéressante est celle de savoir si les chiffres énoncés ci-dessus attestent dans le nombre des propriétaires terriens une marche ascendante, ainsi que lord Derby le prétend, ou bien, au contraire, une tendance au recul, comme le soutient M. Bright, d'accord en cela avec J. Stuart Mill, M. Thornton et sir George Campbell. On manque malheureusement de données numériques pour la résoudre : pour l'Irlande et l'Ecosse, elles font défaut absolument, et pour l'Angleterre, il n'y a plus rien après les constatations du véritable *Domesday-Book*. M. Shaw Lefèvre estime néanmoins qu'au temps d'Edouard III, le nombre des francs-tenanciers (*Freeholders*) devait être très-considérable. A cette époque, un grand nombre de villains avaient transformé leurs tenures temporaires en propriété effective; de fait, ils étaient devenus des francs-tenanciers, et constituaient cette classe de petits propriétaires terriens dont il est question si souvent dans les vieux écrivains. Le statut d'Edouard Ier, *Quia emptores*, portant la date de 1290, et interdisant l'acquisition de la terre par le procédé de la sous-inféodation, est une autre preuve du développement de la petite propriété dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis la conquête normande. D'autre part, les églistes français avaient trouvé le moyen d'éluder, grâce à certaines subtilités de plume, la loi des substitutions, et les grands barons avaient assez pris l'habitude d'aliéner leurs terres pour que ce même Edouard Ier jugeât nécessaire de rendre, par son statut *de Donis*, toute sa force à la législation féodale. A son origine, le droit d'aînesse ne s'appliqua d'ailleurs qu'aux terres détenues à charge de service militaire, et ce fut sous Henri III seulement qu'il commença de s'étendre à toutes. Encore la loi se contentait-elle d'exiger que le principal manoir échût au fils aîné et tolérait-elle le partage des autres entre les cadets. Il n'y avait pas enfin jusqu'à la coutume des landlords de faire cultiver une partie de leurs terres sous la charge d'une rente annuelle, ou du service militaire, mais à titre héréditaire, qui ne tendît dans ces temps à l'accroissement de la classe des francs-tenanciers.

Toutes ces causes concoururent à grossir ce nombre bien au delà des 53,802 francs-tenanciers de toute sorte et des 108,409 villains

occupant des tenures rurales qu'enregistre le *Domesday-Book*, soit un total de 200,000 personnes, si l'on ajoute un cinquième pour les quatre comtés septentrionaux de l'Angleterre et pour le pays de Galles négligés dans ce document. Le nombre des petites paroisses, de même que la quantité et l'importance de leurs églises, tend à prouver qu'au temps des Edouard et avant la grande peste (*Black Death*) qui les ravagea, les campagnes de l'Angleterre avaient une population plus dense que de nos jours, et il n'y a nullement lieu de s'étonner de ce que John Fortescue, écrivant sous Henri VI, range le grand nombre de petits propriétaires ruraux qu'elle renferme parmi les principaux avantages de sa patrie. Mais, à la distance d'environ un siècle, les choses avaient bien changé de face, comme en témoigne Harrison, dans sa *Description*, qui date de l'an 1576, et il n'est guère douteux que dans tout le siècle suivant le chiffre des petits propriétaires ruraux n'ait subi une diminution constante. Le seul document susceptible de l'établir à une école plus voisine de nous est l'estimation de Doubleday, qui porte ce chiffre à 250,000 au temps de la reine Anne. Il est assez probable que cette donnée ne repose sur aucune base certaine. En la prenant telle qu'elle, il en résulterait que dans l'espace d'un siècle et demi, et malgré les énormes progrès de la richesse publique et la vaste extension de la culture, le nombre en question aurait diminué d'un tiers, tombant de 250,000 à 175,000 landowners, dont beaucoup dans le voisinage immédiat des villes et loin des vrais centres ruraux.

Quelque petit qu'il soit, il menace de s'amoindrir encore.

« Considère-t-on les détails du nouveau *Return*, écrit M. Froude, « on reconnaît qu'il donne en partie raison aux plaintes des agi« tateurs. Il est de toute vérité, en effet, que les deux tiers de la « Grande-Bretagne appartiennent à des pairs du royaume et à des « citadins dont les vastes domaines dévorent constamment les do« maines plus petits qui les confinent. » Cette expression dévorer paraîtrait sans doute un peu forte, ainsi que M. Shaw-Lefevre en fait la remarque, dans la bouche d'un adversaire du système; prononcée par un de ses partisans les plus chauds, elle devient très significative. Elle s'accorde au surplus avec l'impression générale qui ne doute pas de la diminution lente, mais graduelle, dans les districts ruraux, du nombre des petits propriétaires et de l'extinction des anciens yeomen, nombreux encore au temps du deuxième des Stuarts, voire de ces petits gentilshommes campagnards que Fielding personnifiait au dernier siècle dans le squire Western. C'est au point que dans certains comtés, on se plaint de ne plus trouver que difficilement des personnes en état de remplir

les fonctions de juge de paix et même de présidents des bureaux de charité. Ailleurs, le clergé déplore le manque de propriétaires résidant, qui ne lui permet plus de recueillir assez de fonds pour l'entretien de ses écoles. C'est ainsi que dans le Berkshire, sur 167 paroisses rurales, il y en a 81, ou près de la moitié, qui ne comptent pas dans leur sein un propriétaire résidant pouvant prétendre à la qualification de gentleman, et que tel est aussi le cas de 129 paroisses du Dorsethire sur un total de 252.

D'après cette proportion, sur les 12,000 paroisses que renferme toute l'Angletrre, il y en aurait près de la moitié où on ne rencontrerait pas un seul propriétaire terrien y résidant. Mais s'il en est ainsi, comment M. Froude pourrait-il justifier, pour le dire en passant, son assertion : « que plus loin on poussera ce qu'on ap« pelle le monopole terrien; plus, en d'autres termes, les petits « domaines s'absorberont dans les grands, et mieux aussi les de« voirs des landlords seront remplis. »

II.

Lorsqu'il y a deux années, les conservateurs anglais reprirent le pouvoir, personne ne s'attendait assurément à ce qu'ils portassent dans le système touffu des *Land Laws* cette cognée dont le parti libéral lui-même n'avait pas jugé opportun de se servir, même alors qu'un Gladstone le représentait à la tête du gouvernement. Non moins étroits peut-être dans leurs idées théoriques, les tories anglais ont du moins cette supériorité pratique sur les conservateurs français, qui n'ont su jusqu'ici, suivant un mot sévère, mais très-juste, « conserver que leur infatuation » ; qu'ils savent céder, au moment voulu, à la pression de l'opinion publique ou bien à la nécessité des circonstances, et qu'en des cas pareils ils prennent même volontiers, témoins le duc de Wellington et sir Robert Peel, l'initiative de mesures longtemps bannies de leur credo politique à l'égal de monstruosités ou de chimères. Mais ces coups d'éclat ne sont ni spontanés, ni volontaires, et encore une fois la *Land Question* n'était point arrivée à cet état d'avancement, pour ainsi dire tyrannique, qui aurait pu forcer les tories de la résoudre d'eux-mêmes et par eux-mêmes, dans un sens contraire à leurs vieilles traditions, comme à leurs plus puissants moyens d'action politique et sociale.

Néanmoins il paraissait assez naturel que ces grands amis des fermiers, *Farmers' Friends*, comme de temps immémorial ils ont aimé à s'appeler eux-mêmes, fissent quelque chose en faveur de ces clients, qui ne trouvent pas toujours leurs rapports avec les Land-

lords les plus équitables du monde, et la tentative aurait d'autant moins surpris que M. Disraeli s'était engagé à régler ce que nos voisins appellent le *Tenant Right*, ou le droit du tenancier. Il a bien fait présenter en 1875, par le duc de Richmond, un bill sur les tènements agricoles; mais si nous en croyons M. William E. Bear, membre du *Cobden Club*, ce bill n'était autre chose que l'anéantissement des espérances mêmes que sa présentation avait suscitées. Généralement la presse en jugea ainsi et le *Times* alla jusqu'à qualifier dédaigneusement le bill d'homélie aux Landlords. Vainement les clubs de fermiers et les chambres d'agriculture firent-elles entendre d'énergiques protestations : le bill conserva son insignifiance primitive, et les changements que la discussion dans les deux chambres y introduisit, loin de l'améliorer, ne firent que le rendre pire. A partir du 14 avril 1876, il a pris force de loi, sous le titre d'*Agricultural Holdings Act*, et il est déjà permis d'apprécier, par ses premiers résultats, sa valeur intrinsèque.

Ces résultats, M. Willam Bear, les a recueillis et consignés dans un petit, mais très-intéressant volume, publié sous les auspices de l'association dont il fait partie (1), et nous allons les analyser ici. Mais, nous avons auparavant à nous expliquer sur la signification de ces mots, *Tenant Right*.

Pris dans leur acception primitive et employés alors au pluriel, ils s'appliquaient seulement aux revendications du fermier sortant à l'endroit des récoltes en terre, des fumiers et des fourrages qu'il laissait à son successeur, ou bien encore des terrains rendus productifs et dont ce successeur devait bénéficier. Mais, avec le temps, le terme a pris une signification plus étendue: il s'entend aujourd'hui de la compensation réclamée pour les améliorations quelconques, dont la valeur n'est pas censée récupérée, au moment de la cessation du bail, et en Irlande, il affecte même un sens plus large encore. Tel qu'il est conçu en Angleterre et en Écosse, le *Tenant Right* fut réclamé, dès la première année du protectorat de Cromwell, par Walter Blith, un des plus connus parmi les quelques écrivains anglais qui s'occupèrent d'agriculture avant la fin du XVII[e] siècle, bien qu'à quelques égards, la position du fermier fût alors meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui, et que probablement la tenure annuelle n'eût pas été inventée encore. Quoi qu'il en soit, la proposition de Blith resta sans échos, et il faut arriver à l'année

(1) Ce volume a pour titre : *The relations of Landlord and Tenant in England and Scotland.* (Rapports du propriétaire terrien et du tenancier en Angleterre et en Ecosse), et a paru en décembre ou novembre 1876.

1835 pour voir le premier *Tenant Right Bill* porté devant la Chambre des Communes par M. Sharman Crawford, membre irlandais. Il concernait naturellement l'Irlande seule, et ce fut seulement que Lord Portman prit l'initiative d'un bill semblable pour l'Angleterre proprement dite. Il n'eut pas d'ailleurs la chance d'être converti en loi, pas plus que celui de M. Pusey, présenté en 1847, ou le *Landlord and Tenant Bill*, introduit en 1873, par M. Howard et par M. Read, bien que ce dernier eût reçu un très-bon accueil dans le public etque les clubs de fermiers, ou les chambres d'agriculture, eussent généralement témoigné en sa faveur.

M. William Bear semble regretter beaucoup l'échec du projet de MM. Howard et Read, qu'il regarde comme tout à fait supérieur à l'*Agricultural Holdings Act*, qui s'y est substitué. Ce n'est pas qu'en apparence cet *Act* ne semble donner une satisfaction réelle aux intérêts dont il a prétendu prendre en main la défense : sa nomenclature des améliorations qui ouvrent droit à une indemnité en faveur du tenancier paraît bien faite, et la division de ces améliorations en trois catégories fort acceptable. La première classe comprend les améliorations dites *permanentes*, tels que le drainage du sol ; l'érection de nouveaux édifices ou l'agrandissement des anciens ; l'établissement de pâtures permanentes, de prairies artificielles ou de rigoles d'irrigation ; la plantation d'oseraies et de houblonnières ; la création de jardins et de vergers ; la construction ou la réparation de ponts et de routes ; l'installation de conduites d'eau, de puits, de réservoirs et d'étangs ; le défoncement et le défrichement des terrains incultes. Dans la deuxième classe, qui est celle des améliorations *durables*, se groupent le chaulage, le marnage, l'emploi des chaux, des argiles, des ossements en nature, et dans la troisième, appelée des améliorations *temporaires*, l'application à la terre des engrais artificiels ou naturels pourvu que ces derniers aient été achetés. Il ne s'ensuit pas d'ailleurs que le tenancier doive nécessairement recevoir une compensation pour ces améliorations dans tous les cas donnés. L'*Act* impartit, pour chaque catégorie, un terme en deçà duquel seulement la jouissance de l'amélioration n'éteint pas le droit à une indemnité pécuniaire, et bien qu'en cas de litige, les arbitres ne puissent aucunement allonger ce terme, il leur est loisible quand ils le jugent expédient, de le raccourcir.

Le principe en soi n'est pas dépourvu d'équité : le tout est de savoir comment l'*Act* l'applique et, sous ce rapport, il est très-permis de se demander si une jouissance de vingt ans seulement devrait bien éteindre le droit à une indemnité quand il s'agit d'édifices construits par exemple. Aussi les fermiers écossais récla-

maient-ils que ce terme fût porté à trente ans, et, d'une façon générale, on n'aperçoit pas bien pourquoi, rien n'étant plus facile à évaluer que des édifices, on ne les payerait pas d'après leur valeur actuelle, au moment de leur reprise, sans tenir compte ni de leur coût originel, ni du temps qui s'est écoulé depuis leur érection. Il est essentiel de constater d'ailleurs qu'en ce qui concerne les améliorations dites permanentes, le grand vice de l'*Agricultural Holdings Act* est d'en subordonner la réalisation au consentement écrit du Landlord. Ce n'est point là, il faut bien en convenir, un encouragement aux efforts du fermier, et une telle disposition serait plutôt de nature à paralyser le développement agricole, si jamais la loi devait recevoir dans le pays une application sérieuse et quelque peu générale. Mais n'est-on pas fondé à croire que le gouvernement se soucie fort peu de cette perspective, lorsqu'un de ses membres, donnant la mesure de l'intérêt qu'il semble attacher au succès de sa propre œuvre, fait savoir aux fermiers de la couronne que leurs arrangements avec elle demeuraient soustraits à l'action du nouvel *Act*?

S'agit-il des améliorations de la deuxième catégorie et de la troisième, le consentement préalable du Landlord cesse d'être nécessaire, et c'est très-sagement que l'*Act* a fait prévaloir, en ce qui concerne l'emploi des amendements et des fumures, le principe de la compensation pécuniaire des déboursés occasionnés par cet emploi, et ce, dans la proportion du bénéfice ainsi procuré au nouvel occupant. Mais il paraît très-rigoureux de refuser après sept ans de jouissance toute indemnité aux fermiers qui ont marné ou chaulé leur terrain. Dans le *Landlord and Tenant Bill*, on avait mis dix années, et c'était le terme le plus court possible. Pourquoi d'ailleurs cette obligation faite au tenancier de donner *avis* à son propriétaire de ses intentions de ce genre dans un délai « qui ne doit pas précéder de plus de quarante-deux jours, ni de moins de sept », le commencement de ses opérations? C'est là une de ces nombreuses et vexantes restrictions qui paraissent avoir dégoûté les tenanciers de l'*Act* : tantôt les circonstances agricoles ne leur permettraient pas de s'y conformer, tantôt ils craindraient en occupant leurs Landlords de si menus détails de les ennuyer ou de les fatiguer, de leur devenir *a perfect nuisance*, suivant le mot de M. W. E. Bear, que l'on pourrait assez bien traduire en français par une expression d'atelier et d'école, celle de *scie parfaite*.

L'art. 51 de l'*Act* étend de six mois à un an le délai du congé à donner en cas de tenure annuelle, et d'autres articles reconnaissent au fermier partant le droit d'emporter avec lui ses installations fixes (*fixtures*), si le propriétaire refuse de les acquérir

pour son propre compte. Mais le croirait-on? Les plus importantes de ces installations, c'est-à-dire les machines et les appareils à vapeur, sont expressément exclues du bénéfice de cette disposition, à moins que le Landlord n'ait au préalable consenti, au moins tacitement, à l'établissement de ces machines ou appareils. Aussi bien toute l'économie de l'*Act*, bonne, mauvaise ou indifférente, est-elle rendue illusoire par son article 54, lequel laisse aux propriétaires et aux fermiers, la complète latitude de s'arranger autrement et comme ils l'entendent. On s'en console en pensant que dans « cette prétendue *Magna Charta* du Landlord et du farmer, octroyée « après tant d'années d'agitation intermittente, introduite à grand « son de trompette, et considérée comme assez importante pour « faire mettre de côté le *Merchant Shipping Bill*, au risque de « précipiter tant de matelots au fond des mers », le mal l'emporte décidément sur le bien. Mais, on ne saurait prêter au législateur aucune illusion sur le sort réservé à son œuvre : tandis que le Bill se discutait à la Chambre Haute, lord Granville avait informé ses collègues qu'il s'en était entretenu avec un grand nombre de grands propriétaires, parmi lesquels plusieurs pairs, et que chacun d'eux ne lui avait nullement caché son intention de n'en pas tenir compte dans ses stipulations personnelles. Aussi fût-ce, avant la promulgation de l'*Act*, un véritable défilé dans les journaux d'entre-filets annonçant que tel ou tel grand propriétaire venait d'aviser ses fermiers qu'ils resteraient sous l'ancien ordre de choses, et depuis qu'un journal agricole *The Mark Lane Express*, s'est donné la peine de procéder à une enquête *ad hoc*, aucun doute n'est plus possible sur l'issue de cette *farce* législative, comme dit le journal prénommé.

Cette enquête s'est étendue à tous les comtés anglais et à sept des comtés gallois, ceux d'Anglesey, de Cardigan, de Carmarthen, de Dambigh, de Glamorgan, de Pembroke, de Radnor. Elle a recueilli 175 *returns*, émanant exclusivement soit des propriétaires, ou de leurs agents, soit de leurs fermiers, toutes personnes compétentes en la matière et dont les réponses peuvent inspirer d'autant plus de confiance qu'on s'était engagé à leur laisser un caractère anonyme. Sur ces 175 documents, il n'y en a que 61 à représenter l'*Agricultural Holdings Act* comme en vigueur dans les divers districts auxquels ils se rapportent ; encore en est-il 53 qui ajoutent qu'il n'y a été accepté que d'une façon tout à fait exceptionnelle. Sur la question de savoir si ce sont les Landlords ou bien les Farmers qui se sont montrés les plus désireux d'échapper à la loi, 150 *returns* parlent des Landlords ; mais 38 seulement représentent les Farmers comme désireux d'en bénéficier. Dans les

autres, il n'est question que de leur indifférence ou de leur répugnance à cet endroit. Naturellement, les motifs qui expliquent l'un ou l'autre de ces sentiments varient beaucoup; mais parmi les plus communs et les plus énergiquement exprimés figure l'opinion que le système de l'*Act* est trop favorable aux propriétaires, et que ses dispositions ouvrent trop la voie à des litiges dans lesquels le plus faible n'a point beau jeu et est aplati, *the weakest goes to the wall.* Dans certains endroits les fermiers se sont déclarés plus satisfaits des coutumes locales « qui leur étaient plus avantageuses » et ailleurs, ils se sont rejetés sur les bas cours actuels du blé, sur les hauts salaires de leurs ouvriers et leur état d'esprit « qui les faisaient peu se soucier d'améliorer leurs cultures. »

Aux laboureurs qui leur réclament des salaires plus rémunérateurs que par le passé, les fermiers répondent qu'ils ne sauraient les satisfaire si la rente qu'ils payent ne devient pas moins lourde, ou bien si le rendement de leurs exploitations ne s'accroît point. Au fond, c'est ce que savent aussi très-bien, sans le confesser publiquement, M. Arch et les autres chefs de l'*Union nationale agricole.* De ces deux moyens, le second paraît d'ailleurs, de beaucoup le plus efficace; car seul il peut provoquer une forte demande de travail, à la seule condition que le capital engagé dans l'amélioration du sol trouvera son compte à cet emploi et ne risquera point de passer tout simplement de la bourse du farmer dans celle du landlord. Dans un système de baux à longs termes, on conçoit que le tenancier s'impose des sacrifices dont une jouissance prolongée lui garantit la compensation, pour peu du moins qu'il ne les ait point faits dans les derniers temps de ce bail, auquel cas il court le double risque ou d'être congédié prématurément, ou de se voir imposer un fermage plus fort à raison des améliorations mêmes qu'il a réalisées. Par malheur, en Angleterre les baux à long terme sont loin de constituer la règle : les meilleures autorités agricoles estiment, en effet, que les trois quarts des fermes y sont placées sous la tenure annuelle, et il n'est nul besoin d'une perspicacité bien grande pour comprendre qu'un pareil régime ne favorise pas du tout le progrès agricole, s'il peut plaire à la cupidité de certains et à l'orgueil nobiliaire du plus grand nombre.

C'est pourquoi M. Joseph Arch et ses adhérents proclamaient la nécessité d'un *Tenant Right* obligatoire, comme le seul moyen de stimuler l'agriculture anglaise et de relever les salaires des manœuvres qu'elle emploie. M. William Bear ne doute pas que telle ne soit la pensée intime de la grande majorité des fermiers, et il pense qu'ils la feraient triompher sans peine « si leur bon

« sens et leur courage égalaient leur puissance politique ». Mais, ajoute-t-il aussitôt, « telle est chez eux la persistance de vieilles « habitudes et de vieux préjugés qu'ils ne se sont jamais montrés « capables de quelque effort effectif, quand les landlords ont été « contre eux. Ils n'étaient que trop unis à ceux-ci, alors qu'ils « jouaient leur rôle dans le grand combat entre le protectionnisme « et le libre-échange ; plus récemment, ils ont encore fait preuve « d'un véritable esprit d'entente, lors de leur conflit avec leurs « laboureurs. Mais cette fois encore, les landlords faisaient cause « commune avec eux, et il est douteux qu'en aucune occurrence, « ils puissent agir sans le concours de leurs chefs naturels, et « certain qu'ils ne sont point encore assez indépendants pour « combattre contre eux. » On entend bien ces braves gens enfler la voix dans leurs clubs, ou leurs chambres d'agriculture, et s'y plaindre amèrement de l'insécurité de leur capital, des dévastations des chasses seigneuriales, de la taxe sur la drèche, de l'administration locale. Mais vienne une élection parlementaire, et ils votent comme s'ils n'avaient à se plaindre de rien : ils envoient à la Chambre des Communes quelque propriétaire qui va y grossir les rangs de ceux qui repoussent le *Tenant Right*, tiennent aux *Game Laws*, se soucient peu de la réforme du *Local Government* et conservent la *Malt Tax*. Parfois même ils le préfèrent à un des leurs, ainsi que la chose a eu lieu, il n'y a pas bien longtemps, dans le comté d'Aberdeen-Est et dans le Dorsetshire.

Et la raison de ce choquant désaccord entre les paroles et les actes n'est pas difficile à saisir. Ce n'est point par pure avidité que le plus grand nombre des Landlords tient tant à la tenure annuelle ; c'est pour maintenir ses fermiers dans une étroite dépendance politique, sous sa vis (*screw*), pour employer l'expression d'un des déposants dans l'enquête instituée par le *Mark Lane Express*. Or, les fermiers redoutent beaucoup d'être forcés de quitter leurs exploitations : les uns y sont moralement attachés ; les autres ne veulent pas laisser derrière eux le capital qu'ils y ont affecté, et il en est enfin qui, n'ayant pas trop prospéré là où ils sont, craignent de réussir encore plus mal sur un terrain qui leur est inconnu. Pourvu que la rente qu'ils payent reste à un taux suffisamment modéré, ils s'inquiètent assez peu d'exploiter sans sécurité, en ayant soin de ne consacrer à l'amélioration du sol que le moins d'argent possible.

III

Il ne faut donc pas attendre grand'chose des tenanciers livrés à eux-mêmes ; il ne faudrait pas moins, selon M. Bear, qu'une crise

agricole qui, par malheur, « ne semble plus assez improbable », pour les arracher à leurs vieilles habitudes de dépendance, et tant que les habitants des villes ne prendront pas un plus vif intérêt à la réforme des *Land Laws* envisagées dans leur sens le plus compréhensif, ou que les laboureurs ne se seront point émancipés, on ne doit pas compter sur quelque changement de grande importance.

Pour son compte, l'écrivain du Cobden club condamne énergiquement le droit d'aînesse, les substitutions et tout l'appareil légal, si compliqué et si coûteux qui régit chez nos voisins la translation de la terre. Il lui est impossible de concevoir un système plus défavorable à l'essor agricole que le régime des substitutions, et il appelle le propriétaire substitué et nominal « le vampire du sol, l'incube de l'agriculture. » S'il est vrai que les 70 centièmes tout au moins de la superficie arable du Royaume-Uni appartiennent, comme M. W. Fowler incline à le croire, à ces *Limited Owners*, les détestables effets de la législation qui les a créés échappent au calcul, « et il paraît monstrueux que les ressources d'une nation « soient drainées au seul profit d'un orgueil de caste, car les inté« rêts mêmes de l'aristocratie terrienne souffrent du système. » M. Bear ne se range pas d'ailleurs à l'opinion des Anglais qui souhaitent pour leur pays l'avénement d'une classe très-nombreuse de paysans propriétaires; il ne regarde pas ce système « comme ce qu'il « y aurait de plus avantageux, soit pour une classe quelconque du « peuple soit pour la communauté entière. » Il se contenterait de voir rappeler les lois de succession et celles qui gênent le transfert du sol, de manière à ménager au petit cultivateur un accès à ce sol et à favoriser l'apparition, dans chaque paroisse et district, d'un petit nombre de paysans propriétaires, qui trouveraient fort bien à vivre et qui, en outre, seraient fort appréciés en tant que maraîchers, laitiers, éleveurs de volaille.

Pas plus que M. Bear, M. Shaw Lefevre ne demande que l'on transplante le système français dans sa patrie et que la *Law of Primogeniture* y fasse place aux dispositions égalitaires de notre code civil. Ce n'est pas qu'il n'admire « le merveilleux esprit d'ordre » de nos paysans propriétaires, et qu'il ne reconnaisse bien volontiers « que « ce système a relevé le moral de la classe rurale, supprimé presque le « paupérisme dans les campagnes, et inculqué aux paysans des ha« bitudes universelles d'épargne qui leur sont à peu près inconnues, « dans tout autre pays. » Toutefois il ne songe à rien de semblable pour le Royaume-Uni, et déclare téméraire la personne qui y songerait. Mais en franchissant l'Atlantique, s'il ne rencontre pas cette même classe de paysans propriétaires, il y aperçoit du moins un spectacle très-différent de celui que lui offre l'Angleterre

elle-même; il y découvre, même dans les plus vieux Etats, ceux de la Nouvelle-Angleterre, de New-York, de Pensylvanie, du Maryland, toute une population de *Farmers*, comme on dit là bas, mais en réalité de vrais propriétaires terriens. Ils exploitent en moyenne des étendues de 40 à 60 hectares, et leur grand nombre constitue « la grande source de richesse du pays, en même temps « qu'elle est la base de la prospérité des cités et des villes. » M. Shaw-Lefsvre, conclut de ces faits, pour ne rien dire de ce qui se passe en Suisse, en Allemagne, en Scandinavie, en Italie, qu'il n'y a rien d'inévitable, rien de providentiel, comme les *zealots* de la grande propriété le donnent à penser, s'ils ne le disent pas toujours d'une façon très-claire, dans le régime terrien de son pays, et il voit dans ce régime beaucoup moins l'effet de lois économiques livrées à leur propre cours que d'une législation factice et d'arrangements arbitraires.

Ces prétendues lois économiques seraient, selon les défenseurs du système, le haut prix de la terre, qui en a fait le luxe du riche, et l'intérêt même de l'agriculture que la grande propriété ou, pour mieux dire, la grande culture, partant le grand capital, sont seuls capables de bien desservir. Si l'explication est exacte, elle doit nécessairement satisfaire aux conditions du problème, tel qu'il se pose en Angleterre et surtout en Irlande. L'Irlande est, en effet, beaucoup plus que l'Angleterre elle-même un pays de grande propriété, quoique ce soit en même temps un pays de moyenne, voire de petite culture. Les fermes d'une superficie dépassant 40 hectares y sont rares, en effet : la majeure partie des 600,000 qu'elle renferme reste au-dessous de 20 hectares, et il en est beaucoup à n'en avoir pas plus de 8. Or, dans ce pays de grands propriétaires la terre ne se tient nullement à prix excessif, de façon à n'être qu'un objet de luxe accessible au seul riche, ainsi qu'on l'affirme. Bien que la rente foncière y soit aujourd'hui payée avec une grande exactitude et avec moins de déficit qu'en Angleterre, le prix moyen des ventes effectuées par les soins de l'*encumbered estates' court* s'est faite, en ces dernières années, au denier vingt seulement, et il n'y a pas bien longtemps que ce prix était plus faible. Il s'agit ici, il est vrai, de terres un peu dépréciées par le seul fait de leur aliénation par voie d'autorité judiciaire; mais les terres de l'ancienne église établie, n'ont atteint que vingt-cinq fois la valeur de leur loyer, et, comme on a eu occasion de le dire déjà, leur payement peut s'effectuer par échéances. Quant à l'heureuse action du grand propriétaire ce n'est point assurément en Irlande qu'il faut aller en chercher la preuve. En thèse générale, les Landlords irlandais n'ont rien déboursé ni pour la construction d'édifices, ni pour l'amélioration

des fonds de terres eux-mêmes : ce sont les tenanciers qui, pour la plupart, ont fait face à cette double dépense bien que placés, par la tenure annuelle, sous la menace constante de ne point la récupérer.

Sur l'autre bord du canal Saint-Georges, le prix de la terre est, il est vrai, plus élevé, représentant en général de trente à trente-trois fois la valeur de la rente. A ce taux, un placement terrien donnerait encore un intérêt égal à celui des consolidés. On prétend il est vrai que par suite des charges diverses qui incombent à un propriétaire foncier, cet intérêt se réduit à 2 0/0. C'est possible ; mais ne reste-t-il pas à ce propriétaire la ressource, en louant son fond à long terme, de rejeter sur le tenancier une bonne partie de ces améliorations qui diminuent sa rente? Il est certain en tous les cas, que le prix de la terre n'excède pas en Angleterre, le même prix en France ou en Belgique, et dans ces deux pays les petits capitalistes, les paysans même ne s'en effrayent aucunement. La sûreté de cette sorte de placements, l'ambition de prendre racine dans le sol, l'idée de dignité personnelle qui s'attache au titre de propriétaire, tous ces motifs les rendent coulants sur un taux d'intérêt mediocre, mais assuré et qu'une bonne gestion est susceptible de relever d'ailleurs. On comprendrait difficilement, comme le dit très-bien M. Shaw Lefevre, qu'ils n'eussent pas autant de puissance sur l'esprit d'un Anglais que sur celui d'un Français ou dun Belge.

Chemin faisant, l'éminent écrivain montre par des détails statistiques que cette grande culture, de laquelle on fait pour les besoins de la cause l'arche sainte d'une bonne agronomie, est loin d'être aussi universelle, dans l'Angleterre même, qu'on est généralement porté à le croire. C'est assurément un pays de grandes fermes, par rapport à l'Irlande ou à la France et plus encore à la Belgique : néanmoins plus de la moitié de sa surface cultivée consiste en fermes moindres de 80 hectares; il ne renferme pas moins de 330.000 exploitations au-dessous de 20 hectares et n'embrassant pas plus de 8 en moyenne. On se demande, ajoute M. Shaw Lefevre, pourquoi le mode de propriété ne présenterait pas les mêmes inégalités que le mode de culture, et l'on est conduit à vérifier le dernier argument des champions des grands domaines. Il consiste à soutenir que de grands propriétaires sont seuls assez riches pour entreprendre l'agriculture la plus perfectionnée et la plus rationnelle; qu'eux aussi sont seuls capables d'ameliorer la condition des paysans et d'accomplir les devoirs qui incombent aux classes supérieures dans un système social tel que celui de l'Angleterre. Dans cet ordre d'idées, un propriétaire

foncier ne paraît pas un simple capitaliste : il devient une émanation concrète de l'autorité, un être revêtu d'un caractère exceptionnel et de pouvoirs particuliers. Aussi M. Froude compare-t-il le régime foncier de son pays « à une réunion de petites monar« chies, limitées progressivement par la coutume ; le landlord « à un monarque puissant pour le bien, mais impuissant pour le « mal », et il assimile sa richesse « plutôt à un budget public « qu'à un revenu personnel ».

Comme modèle de ce landlord idéal, M. Froude cite feu M. Augustus Smith, qui avait loué à bail de la couronne les îles Sorlingues, qui y passa une grande partie de sa vie et qui y dépensait pour l'amélioration du sort de ses tenanciers beaucoup plus qu'il n'en recevait assurément. M. Froude convient toutefois que des hommes tels que M. Augustus Smith sont rares, et M. Shaw Lefevre les qualifie « d'heureux accidents », suivant le mot qu'Alexandre Ier s'appliquait à lui-même, en répondant à Mme de Staël qui lui disait qu'avec un gouvernement tel que le sien, la Russie n'avait besoin ni de constitution, ni de liberté. Quoi qu'il en soit, il y a certainement, dans les trois royaumes, plus d'un landlord « généreux, adonné au progrès agricole, attaché à ses « tenanciers, ayant soin de les bien loger et de leur fournir des « écoles ». Par malheur, il n'en manque pas non plus « qui sont « trop endettés pour faire sur leurs domaines la moindre dépense « utile, ou bien qui ont des plaisirs trop coûteux pour qu'il leur « laisse une obole pour toute autre chose ». Sur de pareilles propriétés point d'améliorations possibles ; point de cottages réparés, point d'écoles bâties, point de drainage effectué, et un pareil état de choses, dont la loi n'a point à se mêler et sur lequel l'opinion publique ne peut rien, est susceptible de se prolonger pendant des générations successives. Entre ces deux extrêmes se tient la masse des propriétaires anglais ; on en peut dire « qu'il y en a « beaucoup qui n'atteignent pas le niveau d'un idéal même assez « médiocre du bon propriétaire » et ajouter « que la plupart s'en « rapprocheraient probablement davantage s'ils se défaisaient « d'une portion de leurs biens fonds ».

Pour réfuter l'opinion, qui depuis Arthur Young a si longtemps dominé chez nos voisins, à savoir que le système des petites fermes était inconciliable soit avec la prospérité de l'agriculture, soit avec le bien-être des cultivateurs eux-mêmes, M. Shaw Lefevre n'avait que l'embarras du choix. Entre ces preuves, il eût pu invoquer le témoignage du Rev. Rham sur les petites cultures des Flandres ; celui d'Inglis sur les paysans des environs de Zurich, ou bien encore les aveux de M. Howitt touchant les paysans propriétaires

du Palatinat, aveux d'autant plus topiques que cet écrivain est plus porté, comme dit J. Stuart Mill, à voir en beau tout ce qui est anglais et toutes les excentricités sociales de l'Angleterre. Il s'en est tenu à l'exemple fourni par les îles normandes du canal, Jersey, Guernesey, Aurigny, déjà si bien mis en relief par M. Thornton, et plus récemment repris, avec de nouveaux développements, par M. Zincke. Ces îles, on le sait, ne jouissent d'aucun avantage particulier sous le rapport ni du climat, ni du sol; elles ont conservé les lois de succession françaises; le sol y est très-morcelé. Eh bien, la production agricole y est très-grande, la population très-nombreuse eu égard à leur superficie, bien qu'elle s'accroisse lentement et avec prudence; le paupérisme y est inconnu. En un mot, sous quelque aspect qu'on envisage la situation de ces îles, elle paraît on ne peut plus satisfaisante, et c'est pour elles, en vérité, que semble fait ce mot de M. Froude sur les Sorlingues que « tout y revêt un air d'industrie calme, de prospérité, de bon « ordre et de bonne discipline ».

On a vite fait de prétendre qu'à moins d'abolir la liberté de tester à laquelle le peuple anglais tient, assure-t-on, d'une façon toute particulière, il est impossible de concevoir chez lui un régime terrien autre que le régime actuel. Cela veut dire qu'en supposant abrogées les dispositions qui entravent aujourd'hui le libre transport du sol, à savoir le droit d'aînesse, les substitutions les mille difficultés et les frais énormes afférents à toute vente d'une terre, on n'aurait rien obtenu parce que la grande propriété, un instant démembrée et morcelée, se reconstituerait incessamment d'elle-même par le seul jeu de la volonté réfléchie des testateurs. Aujourd'hui, ajoute-t-on, la loi disposant que dans la succession *ab intestat*, le principe est l'attribution de tous les biens du défunt à l'aîné de ses enfants, l'Anglais ne croit point utile d'user de son droit testamentaire : il le revendiquerait certainement et en ferait un usage constant si le partage égal des biens devenait le droit commun, comme en France.

A ce changement, si on ne gagnait pas autre chose, on gagnerait du moins de rentrer dans la vérité des principes naturels en matière de successions. Ainsi qu'un éminent économiste l'a fort bien exprimé, il n'existe pas plus, dans le sens absolu du terme, de *droit* à l'héritage que de *droit* au travail ou à l'assistance (1). Mais notre code civil, tant calomnié à cet endroit et tant attaqué, de côtés et pour des motifs divers, s'est du moins conformé à l'ordre présumé des affections du testateur, en lui désignant pour héritiers

(1) G. de Molinari : *les Soirées de la rue Saint-Lazare.*

s'il meurt intestat, ses enfants d'abord, puis ses frères et sœurs, ses parents et grands-parents, etc., tandis que le droit de primogéniture ou d'aînesse n'est pas seulement une monstruosité dans l'ordre des sentiments moraux, mais encore une grosse iniquité sociale, une de ses conséquences inéluctables étant de réserver, à toute une catégorie de fils de famille, le monopole de certaines carrières et le privilége de certains avantages sociaux. Aussi longtemps que l'église établie, la magistrature, la marine et les administrations coloniales continueront d'assurer chez nos voisins, leurs emplois bien rétribués et leurs grasses sinécures aux déshérités de la famille, il est possible, probable si l'on veut, que parmi la *nobility* du moins, l'orgueil de caste l'emportera sur l'affection paternelle, et nous partageons l'opinion de M. Froude que la liberté absolue de tester leur paraîtrait un bon moyen de corriger une nouvelle législation successorale plus équitable que celle qui régit encore, comme en plein moyen âge, l'Angleterre du XIXe siècle. Ce serait autre chose peut-être si, avec le droit d'aînesse lui-même, disparaissaient son complément et ses accessoires, et s'il n'était plus possible de faire un fils, *to make a son*, pour employer l'expression britannique, sans être sûr de faire du même coup de ses frères et sœurs des misérables dans l'acception du mot et dans toute la réalité de la chose.

Puis n'y a-t-il donc que des *noblemen* en Angleterre? N'y rencontre-t-on pas de petits capitalistes, des laboureurs et des ouvriers, auxquels le monopole des grands capitalistes, des rois de la finance interdit, si nous en croyons sir George Campbell, les placements de leurs modestes épargnes sur les fonds publics et qui ont appris, par une dure expérience, à se défier d'une foule d'entreprises par actions plus ingénieuses les unes que les autres, mais plus éphémères aussi ? On se demande pourquoi ils ne sont pas tentés d'acquérir de la terre et ce n'est point une réponse sérieuse que de dire, avec M. Froude, que s'ils avaient jamais la velléité d'en acheter, ils s'empresseraient bien vite, à raison du faible intérêt attaché à ce genre de placement, de la revendre. Ce n'est point, assurément, ce qui se voit en Belgique : quoique le prix de la terre y soit plus élevé que nulle autre part en Europe, elle est fort recherchée des petits capitalistes, ils la disputent aux grands, et en dehors des paysans qui cultivent un terrain à eux, il existe toute une classe de petits propriétaires qui afferment ce terrain à d'autres. Aussi bien, M. Shaw Lefevre a-t-il pu se convaincre par expérience personnelle que le paysan anglais *demanderait* volontiers, lui aussi, de la terre, si elle lui était offerte ; un de ses amis, dont il gérait le domaine, eut l'idée d'en mettre en vente, par petits lots de 1 à 20 ares,

les parties les plus excentriques, et tous les villageois des environs s'empressèrent de les acquérir.

IV

La vérité est que tout a conspiré jusqu'ici chez nos voisins, en faveur de la condensation de la propriété terrienne. Une des branches de la législation n'est composée que de grands propriétaires fonciers, et Pitt se plaisait à dire que toute personne qui possédait sous cette forme un revenu annuel de 10,000 liv. st., avait droit à un *Peerage*, pourvu qu'elle fût du bon côté de la politique. La grande propriété terrienne est largement représentée aussi dans la Chambre des communes, et dans les comités ruraux, il est presque impossible d'y obtenir un siége, si on n'est en possession d'un vaste domaine. Enfin, dans ces mêmes comtés, toutes les charges municipales et toutes les magistratures judiciaires sont aux mains des propriétaires fonciers.

D'autre part, les *Land Laws* ont tout fait pour rendre difficile le transfert du sol et tout à fait onéreux l'achat des petits fonds; ainsi, il arrive parfois que les frais légaux d'acquisition d'un fonds de dix acres sont aussi considérables que ceux d'un domaine de mille, encore cette difficulté n'est-elle rien à côté de celles qui attendent le nouveau propriétaire : s'il ne peut emprunter sur hypothèque, il lui est généralement fort difficile d'améliorer son bien et d'en retirer un bénéfice proportionnel au sacrifice qu'il a fait pour en devenir maître. Aussi, dans tous les pays où le tranfert du sol est libre, s'est-on efforcé de simplifier la législation hypothécaire, tandis qu'en Angleterre, on s'est plu à la hérisser de difficultés et de frais énormes. Peut-être un petit propriétaire obtiendra-t-il, sur le dépôt de son titre, quelque argent d'un banquier, qui lui fait payer un intérêt fort élevé; mais force lui est de renoncer à un emprunt à longue échéance, et à un taux modéré, parce que sa garantie serait une hypothèque, et que chez nos voisins, il faut dépenser presque autant d'argent et se donner presque autant de mal pour dresser cette hypothèque que pour acheter ou vendre son fonds lui-même.

De grands capitalistes et de grands propriétaires fonciers d'un côté, des ouvriers et des laboureurs salariés de l'autre, avec une classe de fermiers au milieu, telle est la constitution sociale de l'Angleterre. Grâce à sa position insulaire, grâce aussi à sa large liberté politique, qui embrasse tous les droits et les sanctionne tous, ce pays a pu échapper jusqu'ici aux commotions politiques dont le continent est le théâtre depuis bientôt un siècle, et les sys-

tèmes socialistes ont glissé inoffensifs sur le rude bon sens du peuple anglais. Les pernicieuses doctrines qui, sous le nom d'organisation du travail et de droit au travail, ont fait tant de mal de ce côté du détroit, sont restées sans écho de l'autre. Il est vrai qu'avant 1848, l'aristocratie avait eu la prudence de sacrifier l'inique privilége des *Corn Laws* et que depuis cette époque, le Parlement n'a cessé de rendre loi sur loi au sujet de l'instruction publique, de la santé publique, des logements insalubres, des parcs publics, etc. On est même allé fort loin dans cette voie, non sans exciter la défiance de quelques esprits éminents et sans provoquer les récriminations des vieux champions de la liberté individuelle et du gouvernement local. A mesure que l'État s'engageait dans cette voie très-nouvelle chez nos voisins, les exigences se multipliaient davantage. Les constructions laides, lui criaient les uns, offusquent les yeux : il faut les interdire. Instituez des inspecteurs de la boulangerie et fondez un grand asile pour tous les enfants illégitimes, demandèrent les autres, et il y a quelques mois à peine qu'un publiciste écrivait dans un recueil très-répandu et très-populaire, *the Companion to Almanak*, « que pour couronner l'œuvre, il fallait « pourvoir l'enfant non-seulement d'une éducation libérale, mais « encore d'une eau pure et d'une demeure salubre. »

« N'est-ce point là le programme de nos pseudo-montagnards de 1848? il n'y manque pas même le chapitre des beaux-arts, et M. Herbert Spencer, l'éminent philosophe, incline à penser que dans l'*old and merry England*, « il y a des gens persuadés, comme M. Lage- « nevais chez nous, que le gouvernement devrait fournir de la « bonne musique et par là exclure la mauvaise, telle que celle de M. Offenbach. » (1). L'exécution d'un pareil plan, dans son intégrité, est évidemment inexécutable, et fût-il pratiqué chez nos voisins dans la plus large des mesures, au risque d'écraser les contribuables d'impôt comme d'épuiser la matière taillable, qu'il demeurerait encore impuissant à comprimer le socialisme pur. En France, sous l'ancienne monarchie comme depuis la révolution du dernier siècle, l'Etat a toujours beaucoup empiété sur le domaine de l'activité intellectuelle ou morale ; il s'est plu à jouer le rôle de providence terrestre, et, chose digne de remarque, c'est sous le régime fortement centralisé de 1830, qu'a eu lieu précisément l'explosion des doctrines qui ont trouvé leur expression dernière dans les séances du Luxembourg et la terrible prise d'armes de juin 1848. Eh bien! ce n'est pas le sabre du général Cavaignac, ni même la vaillante plume des Bastiat, des Dunoyer et de tant d'au-

(1) *Introduction à la science sociale*, chap. I[er].

tres économistes instruits et sensés qui a vaincu vraiment le socialisme et qui a posé devant son invasion une barrière infranchissable : c'est la masse de ces paysans propriétaires à qui la révolution de 1789 a donné accès au partage du sol, et qu'indignait la pensée seule de sacrifier ce sol acquis de leurs modestes deniers et arrosé de leurs opiniâtres sueurs à l'accomplissement de projets utopiques, voire à la satisfaction d'appétits grossiers.

Qu'on suppose ces mêmes paysans de simples manœuvres agricoles, et le résultat, il y a tout lieu de le croire, eût pu être fort différent. Or, tel est le cas du *cottager* anglais comme du *mechanic* anglais, et la chose, sans autoriser des prophéties immédiatement menaçantes, vaut néanmoins la peine qu'on s'y arrête et qu'on la pèse: « Déjà, écrivait, il y a trois ans, un éminent publiciste d'outre-« Manche, déjà, dans les murmures qui s'élèvent çà et là de cette « multitude sans terre, et qui dès qu'elle s'éveillera au sentiment « vrai de la puissance politique qu'on vient de leur concéder, se « sentira absolument maîtresse de la situation intérieure, on peut « distinguer des sons sinistres, des sons semblables aux premiers « grondements de la mer prête à entrer en fureur. Or, qu'oppose-« t-on aux flots prêts à envahir le sol? Une digue, et, dans l'es-« pèce, la digue c'est la libre accession à tous, fût-ce au plus « humble laboureur, de cette propriété terrienne qui est restée « jusqu'ici le privilége et monopole d'un tout petit nombre (1) ».

AD. F. DE FONTPERTUIS.

LA DERNIÈRE DÉPRÉCIATION DE L'ARGENT

JUGÉE PAR M. WALTER BAGEHOT

Quelques jours avant sa mort, si prématurée et si regrettable, M. Walter Bagehot s'était occupé de réunir les articles qu'il avait publiés à diverses reprises, dans l'*Economist* de Londres, dont il était le directeur, sur ce que nos voisins appellent la *Silver Question*, c'est-à-dire sur les récentes fluctuations dans la valeur de l'argent par rapport à l'or, et sur la dépréciation de ce métal.

(1) W. Thorton : *A plea for peasant Proprietors.*

Nous avons sous les yeux le (1) volume renfermant ces articles, lesquels tendent d'une façon générale, pour parler comme leur auteur lui-même, à démontrer que d'une part, le relèvement, au mois d'avril dernier, à 55 1/4 deniers de la valeur de l'once d'argent, laquelle de 54 7|8 deniers était tombée à 47, pendant l'été de 1876, donnait la preuve qu'il ne s'agissait dans cette baisse « que d'un accident momentané et non de l'effet durable d'une cause permanente; » et d'autre part que la demande des pays dont l'argent est l'étalon monétaire « avait été stimulée par son bon marché, soit en Europe, soit en Amerique et que cette demande avait absorbé l'offre un moment surabondante dudit métal. » La première observation qu'on y rencontre est qu'à la suite des grandes découvertes de gisements aurifères, en Australie d'abord, puis en Californie, tout le monde s'était attendu à voir la valeur comparative de l'or décliner plus ou moins promptement, tandis qu'en fait, un phénomène tout à fait inverse s'était produit. Ainsi l'once d'argent qui valait 59 3|4 deniers, en 1849, en d'autres termes qui était à l'or dans le rapport de 1 à 15, 7, ne valait plus, au mois de février 1876, que 54 3|4 deniers, c'est-à-dire que le rapport de la valeur de l'argent à celle de l'or n'était plus que comme 1 à 17, et il ne fallait voir là, selon M. Bagehot, l'action « d'aucune cause collatérale », mais bien la conséquence directe des grandes découvertes australiennes et californiennes.

Leur effet immédiat avait été de fournir aux nations qui font un large commerce, un appareil monétaire d'un usage plus commode que celui dont l'argent avait été jusque-là le principal étalon. Pour payer un million en souverains d'or, le temps nécessaire n'est que le dixième du temps que nécessiterait le même payement fait en roupies d'argent; cette réflexion, les peuples les plus commerçants avaient dû souvent se la faire, et ils auraient été bien aises de substituer dans leurs transactions l'or à l'argent, qui est beaucoup plus encombrant et d'une circulation partant moins facile, quoique ce métal ait aussi son mérite et « qu'à certains égards il convienne très-bien, *is most suitable*, aux nations pauvres et peu traficantes. » Mais il y a quelque trente ans qu'une pareille substitution n'eût pas été possible, parce que l'offre de l'or était loin alors de pouvoir y suffire: c'était à peine si la production des mines anciennement exploitées, permettait de maintenir la circulation de l'or à son faible chiffre, et personne ne pouvait raisonnablement songer à ces grandes opérations qui ont eu lieu depuis et qui ont eu pour

(1) *Series articles on the depreciation of silver and on topics connected with it;* Londres, King, 1877, un vol. in-8°.

effet, en divers pays, de remplacer le double étalon d'or et d'argent par l'étalon unique d'or.

Passant à la récente dépréciation de l'argent qui en avait fait successivement tomber l'once du taux de 61.5 deniers en 1854 à 58 5/16 en 1874, à 56 1/8, l'année suivante et finalement à 47 deniers, vers le milieu de 1876, M. Bagehot lui assigne trois grandes causes. La plus apparente et celle dont le *Silver Commitee* de la Chambre des Communes s'est le plus occupé, est la productivité des mines d'argent des États-Unis.

Ce n'est guère, selon la remarque de M. Bagehot, que vers la fin de 1875 que l'on commença de parler de cette productivité en Angleterre, et il est très-curieux de constater combien son influence a été puissante et surtout rapide. Rien de semblable ne s'était produit dans des circonstances analogues, et Adam Smith estime que l'Angleterre ne ressentit pas avant l'année 1570 l'effet de la découverte des mines du Nouveau-Monde, bien que les premières cargaisons de leur métal remontassent à soixante ans plus tôt et que les gîtes de Potosi, les plus riches de tous, eussent été exploités dès 1549. La dépréciation des prix, d'ailleurs, ne fut pas considérable à cette époque, et ne marcha que d'un pas lent pendant un grand nombre d'années. Ce qui s'est passé de notre temps, à la suite de la découverte des Placers aurifères de la Californie et des champs d'or de l'Australie, n'a pas sensiblement affecté les prix de l'or, et s'il est très-permis, après les recherches de M. Stanley Jevons, de croire à une certaine élévation de ces prix, il paraît assez difficile de l'apprécier d'une façon exacte, et, crainte de tomber dans l'exagération, M. Bagehot s'est abstenu de le faire.

On verra tout à l'heure que le rendement des dépôts du Nevada semble avoir été surfait, et il est certain qu'au moment même où son appréhension causait la baisse que l'on a dite, ces mines loin d'expédier en Angleterre une quantité extraordinaire d'argent, en importaient moins qu'à l'ordinaire, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

1er semestre de 1874	....	2,046 925 livres sterling.
id. 1875	....	1,293 258
id. 1876	....	1,293 851 »

L'explication de ce fait en apparence étrange est que la nouvelle des récentes découvertes minières aux États-Unis surprit le marché de l'argent dans un état déjà prononcé de perturbation et d'inquiétude. Ainsi le prix annuel moyen qui avait été de 1862 à 1866 62 et 61 deniers, de 1867 à 1872 de 61 à 60, était tombé à 9 1/4 en 1872, pour descendre même à 58 5/16, en 1874 et à 56 1/8 l'année suivante, et cela sous l'influence de causes diverses, parmi

lesquelles l'élévation à 15,000,000 liv. st. des répétitions que la métropole fait sur l'Inde, et qui restaient à 5,000,000 avant la grande rébellion des Cipayes, n'a pas laissé de jouer un certain rôle (1), mais dont la démonétisation de l'argent par l'empire allemand a été sans conteste la plus agissante et la plus redoutable.

Rien, dit très-justement à ce propos notre auteur, ne déconcerte et ne trouble davantage un marché comme l'incertitude, et tel a été le cas du marché de l'argent par rapport aux quantités de ce métal que l'Allemagne détient encore dans ses caisses publiques et qu'elle peut, à son heure et à son moment, en faire sortir. On sait bien, d'après les États du *Board of Trade*, que si du 1er janvier 1873 au 1er janvier 1876, les importations d'argent allemand dans le Royaume-Uni n'ont pas dépassé la somme de 5,197,000 liv. st., elles ont atteint celle de 9,833,000 fr. pendant les onze premiers mois de l'année fiscale 1876-1877. Mais l'on reste aussi ignorant que par le passé soit du stock d'argent que l'empire allemand a réuni, soit de l'époque où il entend le déverser sur le marché ou des moyens qu'il compte employer à cet égard. M. Ward, consul anglais à Brême, estime cependant, qu'au mois de juin 1876, ce stock représentait une valeur d'environ 20,123,000 liv. st. (503,075,000 francs) et c'est là certainement un très-gros chiffre : il dépasse même un peu le plus élevé de ceux qui ont passé sous les yeux du *Silver committee* des communes ; mais on ne saurait disconvenir qu'il cadre assez bien avec les chiffres d'importation qu'on relevait tout à l'heure (2).

Quoi qu'il en soit, ce stock, en restant suspendu comme une épée de Damoclès sur le marché monétaire, l'a beaucoup agité l'an dernier, et l'on touche ici à la troisième des grandes causes qu'il convient d'assigner à la récente dépréciation monétaire. Il s'exagérait l'apport possible des nouvelles mines américaines, et il redoutait, à chaque instant, une averse, si l'on peut ainsi dire, d'argent allemand. Dans de pareilles conditions, la baisse a ses coudées franches et la dépréciation se précipite. Quant au trouble commercial qui devait en être la conséquence et qui le fut, en effet, M. Bagehot s'attachait, dès le 6 mai 1876, à en bien préciser le

(1) Ces 15,000,000 de liv. st. représentent principalement les intérêts de la dette de l'Inde. L'argent étant l'étalon monétaire de l'Inde, tandis que l'or est celui de la métropole, ces 15,000,000 liv. st. s'expédient en Angleterre sous formes de traites, ce qui tend à diminuer la demande de l'argent, et l'on peut se faire une idée de l'importance de l'écart entre l'ancien chiffre de 5,000,000 liv. st. et le nouveau de 15,000,000, en se rappelant qu'elle dépasse et de beaucoup la moitié de la production annuelle dans le monde.

(2) Voir l'*Economist* du 30 juin 1847; *the Supply and Distribution of Silver*.

caractère; il s'efforçait d'en marquer les limites et il se donnait la mission de rassurer des esprits beaucoup trop enclins, selon lui, à grossir le mal. Nul doute qu'il n'existât, et que les grandes relations commerciales entre l'Angleterre et les nations dont l'argent était l'étalon monétaire, celles surtout que ce pays entretenait avec son empire de l'Inde, ne dussent en subir un fâcheux contre-coup. Mais la limite extrême de la dépréciation une fois atteinte, le commerce reviendrait à sa position primitive. Pendant sa marche, on devait s'attendre à des perturbations locales et à des souffrances passagères; mais si le commerce anglais avait à pâtir sur certains points, il n'était nullement improbable qu'il bénéficiât sur certains autres. La perturbation, en somme, ne pouvait affecter des proportions trop fortes, et rien n'indiquait qu'elle fût grosse des conséquences désastreuses que certaines personnes redoutaient et prédisaient.

Tandis que l'éminent économiste, conservant son sang-froid, raisonnait de la sorte, on agitait autour de lui divers moyens de remédier au mal, moyens qu'il n'hésitait point à taxer de hâtifs ou d'impraticables. Notre compatriote, M. Cernuschi, proposait à l'Angleterre, qui la première avait adopté l'or comme étalon unique, de revenir au double étalon. Mais, objectait M. Bagehot, était-il donc si facile de persuader au gouvernement et au peuple anglais d'abandonner un système dont ils étaient les inventeurs, un système dont à tout prendre, ils s'étaient si bien trouvés, et cela au moment même où d'autres nations imitaient leur exemple? La perte du profit qu'ils retiraient de leur circulation en or, le coût de la vente de cet or et de l'opération qui y substituerait l'argent, étaient à eux seuls des obstacles pratiques à l'exécution d'un pareil dessin, sans parler des considérations purement théoriques qui militaient en faveur de l'étalon unique d'or. D'autre part, on réclamait la démonétisation de l'argent dans l'Inde, et cette idée ne souriait pas plus que l'autre à l'esprit du directeur de l'*Economist*. On ne paraissait pas songer, disait-il, aux difficultés de ce dessein. Abolir une ancienne monnaie, c'était se donner nécessairement la tâche d'en créer une nouvelle, et le gouvernement de l'Inde n'était pas en état de remplacer l'étalon actuel, qui était la roupie d'argent, sans infliger à ses sujets une perte énorme, l'argent qu'il s'agissait de vendre subissant une dépréciation rapide, alors que l'or à acheter haussait comparativement et d'une façon fort sensible. Dans les circonstances données, ce gouvernement trouverait une grande difficulté à se procurer la quantité d'or dont il aurait besoin; c'est à peine s'il lui serait possible de se défaire de son argent à n'importe quels prix, et l'ex-

pédient, loin d'améliorer la situation de son trésor public, l'empirerait à coup sûr.

M. Bagehot ne se ralliait pas davantage à la suggestion d'établir dans l'Inde le règne du double étalon, dont l'effet, à chaque changement dans la valeur respective des deux métaux, était de faire abonder dans un pays le métal en baisse. C'était ainsi que la France avait vu, lors de la disette cotonnière, une bonne partie de son argent la quitter et l'or affluer à sa place. La *mauvaise* monnaie chassait toujours la *bonne*; le ryot indien, naturellement, continuerait d'acquitter ses taxes en argent, métal déprécié, et le Trésor de l'Inde souffrirait de cette dépréciation comme par le passé. On parlait, enfin, de suspendre la frappe des roupies de façon à contrarier, sinon la baisse de l'argent non monnayé, celle du moins de l'argent monnayé, dont l'offre serait ainsi réduite. Mais, une pareille mesure, en restreignant les moyens de satisfaction actuels de la demande naturelle de l'argent, n'aurait-elle pas précisément un effet tout contraire? On invoquait ici, mal à propos, le précédent des nations dites de l'union Latine : la France, l'Italie, la Belgique, la Suisse, la Grèce, car les circonstances étaient toutes différentes. En France et aussi en Italie, le papier non convertible se trouvait être en réalité la circulation dirigeante et le régulateur véritable des prix. Encore la limitation de la frappe d'argent à laquelle ces pays avaient eu recours n'était-elle considérée que comme un expédient temporaire, et l'opinion générale était qu'ils restitueraient, un jour ou l'autre, au double étalon la plénitude de son mécanisme, ou bien qu'ils prendraient le parti de démonétiser l'argent.

Dans l'avant-dernier des articles qui composent son volume et qui porte la date du 9 novembre 1876, jetant un regard sur le marché de l'argent, M. Bagehot le trouvait dans un état transitoire et très-sensitif, s'il est permis d'ainsi dire, ainsi que l'attestaient ses fluctuations de prix, pendant les onze premiers mois de l'année :

Janvier.......	entre	56 1/8	deniers	et 54 7/8
Mars.........	»	54.25	»	et 52.5
Juin..........	»	52	»	et 50
Juillet........	»	51.5	»	et 46.75
Septembre	»	52 3/16	»	et 51 1/8
Novembre.....	»	55	»	et 53 1/8

et au 1er décembre, 56.25 deniers. Et il ne s'attendait pas à ce qu'il reprit son équilibre, tant qu'on ne serait fixé ni sur le *quantum* disponible du déversoir allemand, ni sur l'attitude future de l'Union Latine, ni sur l'étendue de la production Nord-Américaine « quoiqu'il fût très-probable qu'on avait exagéré la puis-

« sance », ni, enfin, sur l'influence qui appartenait aux *Conneil Bills*, ou lettres de change du gouvernement indien sur l'afflux de l'argent dans l'Inde. En toute hypothèse, M. Bagehot n'admettait pas que cet équilibre pût se rétablir définitivement, sans la constitution d'une réserve disponible, *Stock in Hand*, qui n'avait pas été nécessaire, alors que l'union latine, avec sa grande frappe d'argent, offrait un placement assuré à ce métal, mais qui l'était devenue dès qu'elle avait à peu près cessé cette frappe en fait, et, en attendant, il estimait qu'il ne serait sage à aucun gouvernement de s'engager dans une refonte de son système monétaire, si cette refonte devait avoir pour conséquence de troubler les rapports réciproques de l'argent et de l'or.

*
* *

Que faire donc en de pareilles conjonctures et quelle attitude prendre? Laisser faire, laisser passer, comme s'exprimaient les anciens économistes; souffrir, comme parle M. Bagehot lui-même, ce qu'on ne pouvait empêcher et attendre du libre jeu des forces économiques une cure qui se ferait d'elle-même : *the fall in silver will work its own cure*. Aussi bien les événements sont-ils en train de donner raison à ce dire et un *Parliamentary Return* (1) tout récent, nous montre à l'œuvre ces forces économiques sur lesquelles il comptait avec tant de raison pour établir le marché monétaire dans des conditions plus normales et plus stables.

Parlons tout d'abord de la production argentifère des Etats-Unis, qui a excité tant d'alarmes et dont l'appréhension a exercé une action si déprimante sur ce marché. Tandis qu'elle n'avait été en moyenne annuelle que de 10,000 liv. st. pendant la période décennale 1849-53 et qu'en 1862, elle ne dépassait pas encore 900,000 livres, elle s'était depuis, et d'année en année, accrue dans la progression suivante :

1863......	1,700,000	1869......	2,400,000
1864......	2,200,000	1870......	3,200,000
1865......	2,250,000	1871......	4,600,000
1866......	2,000,000	1872......	5,750,000
1867......	2,700,000	1873......	7,150,000
1868......	2,400,000	1874......	7,000,000

(1) Ce livre se compose des renseignements que le *Foreign Office* avait demandés tant à ses agents près des Cours étrangères qu'au gouvernement de l'Inde sur la dépréciation de l'argent et ses causes. Nous ne l'avons pas sous les yeux; mais l'*Economist*, dans son numéro et son titre précités, en a fait une analyse substantielle dont nous nous servons ici.

Et pour l'année 1876, le *silver committre* l'évaluait à 9,000,000 de livres, soit 225,000,000 de francs. Mais voici que le docteur Linderman, directeur de la Monnaie fédérale, ne la porte pas à plus de 7,700,000 liv. st. seulement (192,500,000 fr.), et que le correspondant du *Times* à San Francisco s'arrête même à la somme de 5,600,000 liv. st. (140,000,000 fr.). Il est vrai que MM. Fargo et Wells, changeurs à San Francisco, l'élèvent de leur côté à celle de 8,300,000 liv. st. Entre ces affirmations contradictoires, il paraît bien difficile de décider et de dire laquelle se rapproche le plus de l'exacte vérité. Il semble, néanmoins, que le docteur Linderman est en position d'être bien renseigné, et il exprime nettement la crainte que cette production n'entre dans la période décroissante, si de nouveaux gîtes argentifères ne viennent pas à se découvrir, l'extraction ayant sensiblement diminué dans quelques-unes des mines exploitées les plus productives. En tout cas, c'est un fait certain que l'exportation de l'argent américain, pendant l'année 1876, a été moindre que pendant toute autre année antérieure, à partir de 1869, et cela suffit pour établir que c'est l'appréhension fausse d'une production croissante de ce côté qui a tant pesé, l'an dernier, sur le marché monétaire et non l'existence alors d'une offre de l'argent plus considérable.

Le *Parliamentary Return* s'occupe ensuite des quantités d'argent démonétisé, détenu encore dans les coffres publics de l'Allemagne, et peut-être les rédacteurs n'ont-ils pas été sans ressentir à ce sujet, quelque amertume patriotique, car le temps n'est plus où Canning comparait l'Angleterre à Neptune irrité de la rébellion d'Eole :

Jam cœlum terramque, meo sine numine, venti,
Miscere et tantas audetis tollere moles !
Quos ego........

C'est aujourd'hui l'Allemagne qui retient les orages politiques ou qui les déchaîne, elle aussi qui peut, à son heure, bouleverser les transactions par la déverse de la réserve métallique. Quant à l'argent qu'elle a déjà répandu sur le marché, on ne voit pas que le singulier accroissement de son offre qui en est résulté, ait trouvé un contre-poids, si ce n'est aux Etats-Unis, dans les envois diminués des autres pays producteurs de ce métal, et l'extraordinaire richesse des mines du Navada ne semble pas encore avoir porté atteinte à la production des districts moins favorisés de l'Amérique du Sud. On ne voit pas davantage que les Etats composant l'Union Latine se montrent plus disposés qu'autrefois à laisser leurs hôtels des Monnaies devenir les récipients de l'argent alle-

mand. Loin de là, ils ont pris plus de soin de l'exclure et ont limité leur frappe d'argent à une somme relativement insignifiante.

Dans ces circonstances, le pouvoir d'absorption de l'Orient s'est manifesté d'une façon éclatante. La demande d'argent de la Chine s'est accrue, et tandis que du 1er avril 1873 au 1er avril 1876, les expéditions du Royaume-Uni dans l'Inde n'avaient pas dépassé une moyenne annuelle de 4,100,000 liv. st. (102,500,000 francs); du 1er juillet 1876 au 1er juin 1877, elles ont monté au chiffre de 10,573,000 liv. st. (264,325,000 francs). L'argent, expulsé de l'Allemagne, a donc trouvé du côté de l'Orient un débouché et un débouché naturel, ainsi que les annales du commerce moderne sont là pour l'attester. Au surplus, ce nouvel afflux d'argent paraît s'être fondu dans le stock monnayé que l'Inde possédait déjà et qui ne paraît nullement excessif, si l'on risque fort d'en exagérer le montant, en le portant à 200 *crores*, soit à 2 milliards de roupies, ou 5 milliards de francs, ce qu'affirme M. William Thornton (1), un excellent appréciateur des choses indiennes. Telle est du moins la conclusion à laquelle le gouvernement de l'Inde s'est arrêté, à la suite d'une enquête minutieuse sur les variations des prix de la vente en gros des principaux articles qui ont cours sur les marchés du pays, depuis le 1er janvier 1873 jusqu'au 1er février 1877.

Des tableaux qui la résument, il ressort que les prix des articles importés ont été généralement plus bas à la fin de cette période qu'à son début, tandis qu'un grand nombre d'articles d'exportation, tels que le jute, le riz, la soie, ont éprouvé une hausse considérable, mais sous l'empire de circonstances spéciales, n'ayant rien de commun avec la dépréciation de l'argent, qui en ont rehaussé la valeur marchande. Peut-être est-ce aller trop loin que de dire avec les rédacteurs de ces tabelaux « qu'ils ne semblent indiquer « aucune décroissance dans la valeur relative de l'argent » ; mais ils n'indiquent assurément rien de nature à faire croire que sa puissance générale d'achat ait subi une baisse marquée. Ainsi renfermé dans ces limites, une diminution de la valeur de l'argent par rapport à l'or, le phénomène a eu l'effet signalé par M. Bagehot à diverses reprises : il a stimulé les exportations de l'Inde et découragé ses importations, au contraire. En 1873, les premières étaient de 32,280,000 liv. st. et les secondes de 20,110,000, tandis qu'en 1876 elles ont représenté 37,930,000 liv. st. d'une part et 22,500,000 de l'autre, c'est-à-dire un excédant d'exporta-

(1) *The Indian side of the silver Question.* (Réunion de quatre lettres à sir Louis Mallet.)

tion de 12,170,000 liv. st. dans un cas seulement, et de 15,410,000 liv. st. dans l'autre.

*
* *

M. Bagehot était mono-métalliste, mais sans une parcelle de ce fanatisme pour l'or qui semble animer trop d'économistes financiers, et il conseillait presque aux Etats-Unis de prendre l'argent pour leur étalon futur. Ce serait sans doute remplacer une monnaie légère et invariable par une monnaie lourde et encombrante, ce serait s'exposer encore à tous les inconvénients mercantiles qui naissent des changements de la valeur relative des deux métaux. Mais ce serait aussi relever le prix de l'argent et de façon peut-être à ce qu'il ne fléchît plus. M. Bagehot semblait au surplus considérer la chose comme une éventualité certaine. Les producteurs d'argent, disait-il, avaient une forte position dans le Congrès; ils tenaient fort à voir disparaître les *Greenbacks* et à y substituer l'argent de leurs mines. Ils tiendraient probablement au législateur un langage à peu près tel que celui-ci : « Se servir ainsi de « l'argent américain, c'est élever la valeur de ce métal non-seule- « ment en Amérique, mais dans le monde entier; c'est soutenir « son intérêt qui mérite d'être soutenu, sans nuire à personne, en « enrichissant même nos nationaux. » Et, faisait remarquer M. Bagehot, de tels arguments sont de ceux qui font impression chez tous les peuples, chez les peuples surtout qui se gouvernent eux-mêmes.

Ces lignes portent la date du 22 septembre 1876, et précisément le *Banker's Magazine and mercantile Register* de New-York contenait, dans son numéro du même mois, un plaidoyer de M. Gibson, de Mattoon (Illinois), en faveur de l'étalon d'argent. Ainsi que nos propres lecteurs peuvent s'en souvenir (1), M. Gibson, ne s'émouvait nullement, lui non plus, de la dépréciation de l'argent, et, s'appropriant même une opinion du sénateur Jones, il ne craignait pas d'attribuer plus de stabilité aux prix de l'argent qu'à ceux de l'or. Quant à la nature encombrante de l'argent, la portée de l'argument était, selon lui, fort diminuée par ce fait qu'avec le progrès si rapide du système banquier et de son mécanisme d'échange, les transactions sous forme de numéraire deviennent de plus en plus insignifiantes. Les circonstances étaient, d'ailleurs, particulièrement propices à l'adoption de l'étalon unique d'argent, les deux grands partis politiques du pays étaient d'accord pour reprendre les paiements en espèces le plus tôt possible, comme pour effec-

(1) Voir le numéro du *Journal des Economistes* du 15 novembre 1876.

tuer cette reprise sans brusquerie et sans intervention abusive dans les obligations des débiteurs. Déjà l'*Act* autorisant la frappe de 50,000,000 de dollars d'argent avait eu, pour effet, une hausse d'environ 2 0/0 de ce métal, et l'on pouvait hardiment prédire qu'une loi décrétant l'étalon d'argent stimulerait vigoureusement les prix. Il serait ainsi facile aux Américains d'échanger leur méchant papier-monnaie contre un métal d'une valeur intrinsèque et susceptible de s'augmenter d'une façon suivie, mais point assez rapidement toutefois pour infliger aux débiteurs ce dommage sensible qui résulterait pour eux d'un brusque retour aux payements en or.

LOUIS KERRILIS.

LES
CONGRÈS SOCIALISTES EN ALLEMAGNE

SOMMAIRE. — I. Les socialistes-internationalistes au Reichstag. — La doctrine de K. Marx et de Lassalle, dans les différents congrès. — II. Le collectivisme et l'anarchie. — III. Le docteur Paepe et le socialisme belge. — IV. Le congrès de Zurich en 1875. Le congrès de Berne, octobre 1876. Le congrès de Gotha, en mai 1877. Le programme du congrès de Gand, septembre 1877. — V. Conclusion.

I.

Le succès relatif remporté lors des dernières élections au Reichstag allemand par les socialistes, nous a donné une idée de leur force numérique, ainsi que du progrès que ce parti a fait en Allemagne et dans les pays limitrophes. Nous constatons d'après les documents officiels, qu'aux élections du premier Reichstag en 1871, les candidats socialistes obtinrent dans tout l'empire 124,000 voix environ, trois ans plus tard en 1874, ils s'en partagèrent 360,000, et enfin cette année ; le nombre des électeurs socialistes s'est élevé à environ 800,000. Ce nombre imposant leur a valu 13 siéges au Parlement, et sans doute c'est encore une infime minorité, mais une minorité qui ne pourra que s'augmenter, au fur et à mesure que le socialisme ralliera des adhérents parmi les ouvriers.

Or, nous ne voyons aucun symptôme inquiétant même pour l'avenir, dans cette progression rapide du socialisme au sein des populations ouvrières; cette majorité compacte, unie, dans un vote politique s'explique par l'esprit d'opposition d'une part qui

anime le plus grand nombre, et d'autre part par le sentiment de résistance aux principes autoritaires, parfois trop absolus, qui s'opposent à leurs aspirations quelquefois légitimes, mais souvent mal définies, mal exposées et par contre mal comprises.

Cette union qui serait une force avec laquelle il faudrait compter si elle conservait sa cohésion, devient nulle dès que la politique n'est plus en cause et que les questions sociales sont abordées. L'Allemagne aujourd'hui, comme la France il y a quelque vingt ans, nous fournit l'exemple que les réformes proposées par les socialistes reposent pour la plupart sur des sophismes économiques.

Les socialistes allemands aujourd'hui, comme nos socialistes doctrinaires d'autrefois, estiment qu'il ne peut y avoir d'amélioration réelle dans la condition de l'ouvrier qu'au moyen de réformes radicales qui transforment le régime politique et social actuel. Nous sommes loin de partager cet avis, comme nous reconnaissons que l'ouvrier ne jouit pas des libertés compatibles et nécessaires à l'élévation à laquelle il peut aspirer; mais ceci est une question de réglementation mais non de transformation.

Les réformateurs allemands ne doivent pas se contenter d'attaquer l'ordre de choses établi, mais ils doivent y substituer une nouvelle organisation, et c'est dans cette nouvelle organisation que nous trouvons les dissidences qui annulent les forces dont ils disposent à certains moments, lorsqu'il s'agit d'élections politiques.

Il y a dans les théories allemandes deux côtés bien distincts : le côté économique proprement dit, et le côté politique, parce qu'il y a dans leurs théories une différence de vue qui est la première cause de dissidence. Tandis qu'une partie des adhérents est *collectiviste*, l'autre est *anarchiste*; les premiers admettent le principe de l'*Etat*, les autres le suppriment et le remplacent par la *fédération communale*.

Les anciennes théories proudhonniennes sont dépassées par les prétentions des disciples de Karl Marx. Tandis que ce dernier avait la prétention de faire du socialisme pratique, ses adeptes n'ont réussi qu'à faire du socialisme scientifique, mais purement théorique.

Le socialisme germanique s'appuie sur l'Internationale, ou plutôt nous croyons que l'Internationale est issue du socialisme allemand. Comme résultat pratique, cette association en est arrivée à l'obtention de nombreuses adhésions grâce à l'exposé de son programme alléchant pour quiconque ne vit que de salaire réduit. Karl Marx dit dans son exposé : « ... Que l'assujettissement éco-« nomique du travailleur au détenteur des moyens de travail est

« la cause première de sa servitude politique, morale et matérielle, « et que son émancipation ne peut être faite que par lui-même » (1).

Nous reconnaissons vraie avec les internationalistes cette proposition : « Que l'émancipation du travailleur doit être son œuvre », mais nous différons dans le système proposé comme moyen.

Dans une de ses théories, Proudhon déclarait que le capital, agent nécessaire, devait venir à l'aide de l'ouvrier sous la forme du crédit, mais il en faisait une obligation à la charge de la société. Cette idée fut reprise aux réunions du Congrès international de Genève (1866), puis combattue au congrès de Lausanne (1867) par des délégués qui votèrent l'abolition du capital au profit de la masse collective des ouvriers.

L'abolition du capital entraînait fatalement celle de la propriété, et nos rénovateurs la considéraient comme une nécessité, parce qu'ils voyaient là le seul moyen de mettre à la portée de l'ouvrier la faculté de produire, sans donner à l'oisiveté le produit de son travail. Dans sa thèse du crédit gratuit, Proudhon admet implicitement l'existence du capital, et par conséquent un *détenteur légal.* Ici, nous n'admettons pas la propriété individuelle, et alors même qu'un travailleur produirait beaucoup, l'excédant de la production doit faire retour au *capital collectif.*

Les événements de 1870-71 suspendirent momentanément les délibérations de l'Internationale, mais en 1872, le congrès de Bâle reprit le cours de la discussion interrompue. Les orateurs reconnurent que les événements sanglants qui avaient amené la proscription de l'Internationale dans certains pays de l'Europe, devaient être un stimulant à la propagation de leurs doctrines.

Selon eux, ils tiraient de cette crise un grand enseignement, en mettant en relief avec une certaine puissance, des idées nouvelles issues des propositions précédentes, celles de « l'autonomie des « groupes, de la fédération des communes, et de la suppression de « l'autorité gouvernementale ». Ces idées, par la corrélation qui existe entre elles, firent promptement leur chemin, et devinrent le complément du principe voté au dernier congrès de Bâle : la *propriété collective.* A partir de ce moment, la forme que les socialistes rêvèrent pour la société humaine, fut une libre fédération de groupes producteurs, d'associations industrielles et agricoles, basées sur la « propriété collective », sans frontières et sans gouvernements.

Tel est le programme propagé dans les masses par les membres

(1) Karl Marx. — Programme de l'Internationale.

les plus influents de l'Internationale, qui appartiennent pour la plupart au parti socialiste allemand.

Nous devons reconnaître que les initiateurs de ce programme avouent eux-mêmes qu'il provoque quelques dissidences au sein de l'association; mais ils les attribuent à une question de mots, et affirment que l'idée commune des adhérents de s'opposer à leur exploitation par les détenteurs de la propriété, fera tomber d'elle même les dissidences au moment de l'application du principe.

Or, nous reconnaissons que la force des socialistes allemands est dans les arguments qu'ils présentent aux ouvriers, pour leur faire partager leurs doctrines. L'argument principal est tout dans cette proposition : « L'injustice dans la distribution des profits par l'insuffisance des salaires ». En un mot il s'agit d'abolir les lois du salariat, en payant l'ouvrier au prorata de la valeur de la chose produite et vendue; et par conséquent, de supprimer le benéfice des intermédiaires, patrons, fabricants ou commerçants.

Ce qui constitue la partie scientifique du socialisme allemand c'est que M. Karl Marx, son plus ardent propagateur, appuie sa thèse de « l'affranchissement du prolétariat » sur les données économiques d'autorités telles que Smith, Ricardo, de Tracy et Bastiat. Ainsi donc, nous ne pouvons pas dire que ses théories soient de pures conceptions imaginaires, ou des propositions de *lois conventionnelles* sans tenir compte des *lois naturelles*. Non, M. Marx admet, dans une certaine mesure, les principes de l'économie politique officielle (comme l'appellent les socialistes). Mais où le nouvel apôtre se sépare des doctrines économiques, c'est dans l'appréciation qu'il fait du capital.

Il le considère comme une spoliation, de même que Proudhon considérait le principe de la propriété une source d'abus et de vol.

« Le capital, dit M. Marx, ne peut être établi que sur l'abus et l'exploitation de la misère; il n'y a pas, et il ne doit pas y avoir de privilége qui puisse permettre à une catégorie d'individus le droit de prélever sur ceux qui produisent un bénéfice abusif qui dépasse, au profit d'un seul, le revenu d'une journée de travail de dix, vingt ou cent travailleurs. Ces bénéfices accumulés au détriment du vrai producteur, constituent le capital, et ce capital est une spoliation, comme le capital formé par la spéculation constitue le vol ».

Ce sophisme a été réfuté bien des fois sans doute, depuis qu'il a été exposé, mais néanmoins il est toujours l'appeau qui attire celui qui ne possède pas, et convoite dans son impuissance celui qui possède.

Cependant, nous ne voyons pas dans quelle mesure le système

économique des socialistes allemands supplée à la défectuosité ou au vice de l'ordre actuellement établi. L'autonomie des groupes, la fédération des communes, la suppression de l'autorité gouvernementale, tout cela nous paraît devoir se rattacher à une question d'organisation politique. Alors même que cette réforme subsisterait, elle ne nous montre pas dans ce nouveau monde social la réglementation du capital ou de la propriété nettement définie soit à titre collectif, soit à titre individuel. Toute base d'organisation repose sur un principe, tout principe sur une idée, et ici, nous cherchons vainement qui représentera l'idée; en un mot, qui sera le défenseur, ou si l'on aime mieux, le protecteur du capital ou de la propriété collective.

C'est cette proposition qui n'a jamais été nettement définie, qui fut et qui est encore la cause des dissidences au sein des congrès socialistes. D'accords, unanimes même sur la question révolutionnaire, les internationalistes se divisent quant à l'application des nouvelles méthodes; non-seulement les dissidents se font une opposition sur cette question de schisme, mais même entre eux ils n'arrivent pas dans leurs délibérations à établir des formules exactes pour établir les propositions qu'ils souhaitent, mais qu'ils pressentent comme irréalisables.

En somme, les théories de M. Marx datent de dix ans, et elle sont pour base : 1° le groupement des forces ouvrières comme *nombre* à opposer aux lois établies pour y résister si besoin est par la force et les détruire par la violence; 2° la suppression du capital et de la propriété, considerés comme droit, mais qui sont un privilége opposé à l'affranchissement du prolétariat.

De ces deux propositions principales, une seule a reçu un commencement d'exécution; le groupement qui a donné l'Internationale. Quant à la seconde, depuis cinq ans elle est à l'étude à tous les congrés socialistes, mais elle n'a abouti qu'à donner naissance à une foule de propositions plus ou moins exagérées dont une seule a survécu, celle de feu Lassalle. Par contre, elle a été la pomme de discorde qui a produit un schisme au sein de l'Internationale même, et menace d'anéantir le premier succès en rendant le parti socialiste impuissant par ses divisions.

II

Malgré les artifices d'une méthode habile, raisonnée, scientifique même, M. Karl Marx n'a pu être et ne sera jamais un réformateur. Tout au plus dans son genre peut-il aspirer à être un socialiste doctrinaire, scientifique, mais non pratique. A défaut

d'institutions il aura laissé des disciples; mais ce que n'aura pu faire le maître l'élève le fera-t-il ? Et d'ailleurs il est à remarquer que tous ceux qui l'ont suivi dans cette voie de réformation sociale, ont souvent abordé des idées différentes, quoique se rapprochant du programme. Ainsi en est-il de M. Schulze-Delitzsch, socialiste mutualiste, qui contre-balança l'influence de M. Marx avec les théories de Proudhon, et qui plus tard fut supplanté par Lassalle avec sa fameuse proposition : «La loi de fer des salaires». Lassalle combattit l'idée d'association chez l'ouvrier, non par le vrai côté défectueux, mais parce qu'il y voyait une source de profit pour quelques uns au détriment du plus grand nombre. Ainsi donc, le seul et vrai moyen d'émancipation de l'ouvrier est répudié par le socialisme allemand. Quant à la loi des salaires, Lassalle l'a énoncée ainsi : « Dans les conditions actuelles de la société, la moyenne des « salaires ne peut jamais dépasser ce qui est strictement nécessaire « à l'ouvrier pour subvenir à son existence et pour se reproduire. » La définition rigoureuse de cette proposition est exacte, et nous partageons l'avis de Lassalle; où nous nous séparons du socialiste allemand, c'est dans le remède à apporter au mal. Imbu de préjugés, ou plutôt de faux principes économiques, il ne voit que l'effort de la collectivité pour s'opposer au danger, c'est-à-dire à l'abaissement du salaire. Soit; dans quelles mesures? par quels moyens ?

En remontant à ce qu'il appelle la cause du mal, il accuse les industriels d'abuser de la condition précaire de l'ouvrier pour lui accorder le salaire le plus réduit qui lui permet à peine de suffire à sa propre subsistance. Nous admettons comme lui que le fait peut être vrai, et que l'industriel spécule ainsi sur la misère du producteur pour prélever une plus-value de bénéfice sur le travail produit. Mais ce que Lassalle ne signale pas à côté d'une injustice que nous reconnaissons comme flagrante, c'est la concurrence que les ouvriers se font entre eux. Or, par quels moyens le socialiste allemand espère-t-il combattre la concurrence établie par la nécessité? Par l'association; mais par une association établie sur des bases entièrement différentes de celles que nous souhaitons.

Nous demandons une association libre, qui repose sur les besoins et sur les chances certaines de production; nous voulons une association organisée sur les droits respectifs de l'ouvrier, qui lui accorde le profit au prorata de sa production propre. En un mot, nous voulons une association librement organisée, mais aussi librement consentie. L'association ainsi établie, c'est la suppression des intermédiaires parasites qui absorbent le plus clair bénéfice d'une entreprise commerciale ou industrielle.

Mais nous admettons qu'il lui faut le capital, et que si ce capital est la propriété des intéressés, ils auront à tenir compte dans leurs profits de la rente qui lui revient, et que s'il est la propriété d'un tiers, ils auront à lui en payer les intérêts.

Ce système d'association est le principe du socialisme rationnel, défendu au congrès de Paris par le délégué ouvrier Vérani, de Nice : « Il faut, a-t-il dit, que le producteur puisse recevoir la « valeur intégrale de son travail, et le capital l'intérêt qui lui est « dû. Vous ne détruirez pas l'influence et la puissance du capital « par les récriminations et les déclamations sans portée. Nous « devons accepter la Société telle qu'elle existe, et chercher à nous « faire la place que nous avons le droit d'y occuper ».

Aussi ces paroles ont-elles été sévèrement jugées par les socialistes allemands, qui du reste ont répudié toute attache avec les instigateurs du Congrès ouvrier. Ils ont considéré les dix séances de ce Congrès comme dix soirées de parlementarisme au petit pied, où on échangeait :

Un déluge de mots sur un désert d'idées

L'association prévue, souhaitée par les internationalistes, suppose un bouleversement social, où l'ordre politique est remplacé par le principe fédératif échafaudé sur la nature des besoins individuels, considérés au point de vue collectif, et paralysant d'une manière absolue l'initiative de l'homme. C'est un communisme pur, mais un communisme dénué de tout prestige et de tout esprit de solidarité. Tout doit disparaître devant ce mot de *collectivité*. L'État devient un être collectif, l'industrie une chose collective, etc., et l'homme pris isolément devient la chose de cette collectivité.

Ce serait une erreur de croire que cette thèse qui a un grand succès en Allemagne repose sur des idées vagues, sans définition et même sans portée; elle est soutenue avec un certain éclat par des hommes qui, à défaut de convictions sincères, ne manquent pas de talent. Jusqu'alors, elle est demeurée à l'état de théorie, et elle y restera sans doute longtemps encore, mais elle repose sur des données scientifiques qui ont pour base le matérialisme. Partant de cette idée que l'homme naît avec des besoins, et que l'exigence de satisfaction de ces besoins existe en vertu des lois naturelles, les obstacles créés à leur accomplissement ne sont que des conventions artificielles qu'il s'agit de détruire. Le devoir de toute société organisée selon la loi de justice est de s'opposer à l'existence des obstacles qui créent la misère. Or, si on abandonne l'homme à ses propres sentiments individuels, l'instinct d'égoïsme

lui fera chercher le bien-être au détriment de son semblable. Ce mal si enraciné dans notre société moderne disparaîtra avec le système de collectivisme.

Cette théorie Lassallienne est une conséquence de la doctrine de M. Marx, qui repose sur le matérialisme. Le doctrinaire allemand s'est déclaré athée, ses disciples doivent nécessairement être matérialistes, seulement nous constaterons que le développement de la dernière proposition de Lassalle contient un néologisme. La base de toute doctrine matérialiste défend le principe individualiste, et affirme ainsi l'instinct égoïste ; or, le collectivisme de Lassalle suppose ou une abnégation individuelle spontanée au profit de la collectivité, ou une abnégation en vertu d'une loi. Dans le premier cas, l'application d'une telle vertu ne sera jamais assez générale pour devenir une loi ; dans le second l'application d'une telle loi serait la spoliation la plus monstrueuse de la liberté individuelle.

Telles sont les deux propositions principales sur lesquelles reposent les délibérations des Congrès socialistes étrangers depuis dix ans. Ces propositions qui sont d'un ordre général, ont rencontré beaucoup d'adhérents et de dissidents, mais les uns et les autres les acceptent d'abord comme principes, puis se divisent dans les conséquences. Où le schisme s'accentue, c'est sur les questions économiques proprement dites. Il y a entre les socialistes français et les socialistes allemands une dissidence aussi profonde qu'entre les premiers et les socialistes anglais. Cela tient à la différence des constitutions politiques et sociales de chaque pays. En Angleterre l'ouvrier peut devenir capitaliste, en France il peut devenir propriétaire, et en Allemagne il ne peut être ni l'un ni l'autre. La conséquence qui découle de cette situation est toute simple, dans les deux premiers pays, l'ouvrier a tout intérêt à réclamer des réformes par la légalité, tandis que dans le dernier il n'a rien à perdre en invoquant la révolution.

Devant une industrie pauvre, un commerce restreint, une politique autoritaire et absolue, l'ouvrier est lié par la nécessité, et ses efforts sont paralysés par la suspicion des classes dominantes. Telle est la situation des ouvriers allemands, qui explique dans une certaine mesure les efforts qu'ils font et les moyens violents qu'ils invoquent pour briser le cercle étroit qui les retient dans l'impuissance. Malheureusement les théories qu'ils invoquent seraient dangereuses si elles étaient réalisables, parce que n'ayant rien de vrai, elles créeraient l'anarchie. Les instigateurs du socialisme allemand se contentent pour le moment de combattre, au nom du droit opprimé, le droit du travailleur, mais ils n'ont pas la prétention d'aller au delà.

L'influence matérialiste induit le socialisme allemand en erreur en ce qu'il annihile l'individu au profit de la collectivité, et de ce fait il n'arrivera jamais à aucun résultat pratique. Il est et restera un parti doctrinaire, scientifique, un foyer d'opposition et de rancune, rien de plus. Le vrai socialisme émane de l'individu qui n'a d'autre objectif que l'amélioration de sa condition sociale qu'il ne juge pas en rapport avec les moyens que lui concède la nature. C'est donc une question d'intérêt basée sur l'individualisme dont elle procède.

III.

Un des membres les plus influents du socialisme allemand en Belgique est M. le docteur Paepe ; il admet également le principe du collectivisme, mais toujours avec des considérations scientifiques. Voici la définition qu'il donne de l'homme pris dans le sens de la *collectivité*:

« . . . . Je définirai l'individu (bien entendu l'individu humain, « l'homme individuel) comme un être vivant formé de l'adjonction « de divers systèmes organiques, dont les deux plus caractéristi- « ques, sont un système cutané qui l'entoure et le sépare du monde « extérieur, et un système nerveux aboutissant à un centre nerveux encéphalo-rachidien, lequel par un développement particulier « et des fonctions spéciales (phsychiques) lui donne le sentiment de son *moi.* »

Partant de cet énoncé qui est la négation du sentiment et de la pensée, il affirme l'autonomie de l'être en rejetant l'existence des facultés. Cette proposition nous paraît renfermer un non-sens, mais la définition est ainsi nécessaire, parce qu'elle est la base sur laquelle repose le *collectivisme.*

C'est là une première déduction, mais nous en examinerons d'autres également basées sur la science, qui nous démontreront à la fois et le danger et la difficulté d'application d'une méthode absolue, et souvent inconséquente avec le but qu'elle poursuit, en ce sens qu'elle s'éloigne des vrais moyens.

Ainsi que nous l'avons dit, le socialisme allemand c'est l'Internationale; or, en examinant d'après le rapport officiel des derniers congrès sa force et ses moyens d'action, nous serons convaincus qu'elle est loin malgré son cosmopolitisme d'offrir les dangers qu'on redoute. Ce qu'on ne peut éviter, c'est qu'elle arrive au groupement des forces ouvrières, mais quant à les faire mouvoir, elle ne réussira que lorsqu'elle aura modifié son programme.

La Belgique avec ses nombreux bassins houillers compte huit fé-

dérations affiliées à cette société parmi lesquelles il y a des dissidences se rapprochant du socialisme rationnel. La Hollande a compté 7 fédérations dont une agricole, et possède 4 organes chargés de défendre les intérêts socialistes, le tout se rattachant à l'Internationale. Mais peu à peu les intéressés n'ont eu qu'une médiocre confiance dans les instigateurs de l'association; puis est venu un schisme qui a amené la scission entre les socialistes. Depuis, une partie des internationalistes a repoussé le collectivisme, pour rester individualistes.

Tel est en peu de mots, le fond, les idées générales de la doctrine socialiste des internationalistes allemands; si on recherche les résultats pratiques acquis, on constate que l'Internationale n'en est encore qu'aux moyens de propagande et d'agitation, ainsi que nous l'apprennent les congrès périodiques.

IV.

La division des internationalistes s'est effacée dans un congrès général tenu à Zurich en 1875, mais dans les réunions préparatoires, et de délégations partielles, elle réapparait et parfois s'accentue. On est d'accord sur les moyens d'organisation pour entrer en lutte, mais non pour édifier un système. Le cinquième congrès de l'Internationale, tenu à Berne, en octobre 1876, confirme la division qui augmente de plus en plus chez les internationalistes de différents pays (1). Le rapporteur du Congrès constate dans son rapport, que depuis quelques années les adhérents de la Hollande, composés moitié de Belges, et moitié d'Allemands, témoignent plus que de l'indifférence au développement de l'association, et s'en éloignent au point de vue des principes qu'elle professe, en se déclarant individualistes. Il fait également remarquer que quoique politiquement liée à la Suisse allemande, la Suisse française n'est pas rattachée à elle par une communauté de sentiments nationaux et d'intérêts économiques. Chez cette dernière, l'impulsion intellectuelle vient de la France, les ouvriers socialistes ont le regard dirigé sur Paris, non vers Berne ou Zurich.

Le foyer de l'Internationale est surtout dans la Suisse allemande, à Dresde, à Breslau et à Zurich. Ces trois villes forment le centre où convergent toutes les fractions adhérentes ou dissidentes qui se trouvent englobées dans le programme de l'Internationale, c'est-à-dire les partisans de K. Marx, et ceux de Lassalle. Les congrès antérieurs, dont le dernier avant celui de Gotha était du 26 octobre 1876, n'ont abordé que des questions scientifiques, générales et

(1) Rapport du Congrès de Berne. — Octobre 1876. (Fédération jurassienne.)

théoriques. La conclusion pratique a été de provoquer une réunion générale et de se compter. Tel fut l'objet du congrès de Gotha.

Le 26 mai dernier eut lieu cette réunion de délégués, elle dura jusqu'au 29. Il y avait 89 délégués, représentant 177 localités ; le nombre des votants indiqué sur les mandats s'élevait à 31,255.

Le rapport du comité central électoral constate que le nombre total des voix données aux candidats socialistes lors des élections du 10 janvier, par les internationalistes intransigeants (lisez anarchistes), est de 496,843. La caisse centrale électorale a reçu du 11 août 1876 au 3 avril 1877, 54,217 marcs (près de 68,000 fr.) Le parti fait connaître qu'il possède en Allemagne 57 journaux. Les trois séances n'offrirent rien d'intéressant, elles furent entièrement consacrées à des questions de personnalités soulevées par l'ardeur d'une polémique jugée trop autoritaire, en ce qu'elle condamnait les tendances hostiles au programme de M. Marx. L'assemblée ne condamna pas la tactique des doctrinaires, mais elle les rappela au sentiment de la solidarité. Enfin, après une série de discussions stériles au point de vue scientifique, le congrès de Gotha adopta une dernière décision, en vertu de laquelle un délégué de chaque section de l'Internationale se rendra au Congrès universel des socialistes qui se tiendra en Belgique, dans le courant de septembre prochain. Le choix du délégué sera soumis au comité central électoral.

Il paraît que ce futur Congrès permet de confirmer, ou plutôt d'accentuer la dissidence des différents groupes, car après la lecture de cette motion, un membre influent du comité, M. Liebknecht prend la parole et s'exprime en ces termes : « Je prie le comité central d'agir avec beaucoup de circonspection dans le choix d'un délégué, car je crains que le parti bakouniste et anarchiste, qui en ce moment se manifeste de nouveau avec force, ne domine dans le Congrès en question. Dans ce cas, le Congrès ne pourrait que nuire au mouvement ouvrier général. »

Personne n'a répondu à M. Liebknecht, en sorte que ces paroles doivent être regardées comme l'expression des sentiments du Congrès de Gotha.

Suivant un accord entre les différentes fractions de l'Internationale, il a été arrêté dans les dernières réunions du Congrès de Berne (octobre 1876), que le prochain Congrès universel socialiste aurait lieu en septembre 1877, dans une des villes de la Belgique. Les ouvriers affiliés à l'Internationale, en grand nombre dans une partie de la Flandre, ont choisi la ville de Gand, un des principaux centres ouvriers, comme lieu propice à une

grande manifestation. La convocation officielle, envoyée à toutes les délégations ouvrières, annonce que le Congrès universel sera ouvert le dimanche 9 septembre, c'est-à-dire huit jours après les réunions des diverses sections de l'Internationale, afin que les délégués choisis apportent à la réunion centrale l'expression des vœux et des aspirations de leurs commettants. Le programme qui accompagne l'avis de convocation informe que le but de la réunion a principalement pour objet, d'obtenir l'adhésion aux statuts de l'Internationale des partis démocrates-socialistes étrangers, du Danemark et de la Russie. Le but que poursuivent en outre les instigateurs du futur Congrès est le *développement* de leur doctrine, mais il n'y est pas question d'*application* de principes. Ainsi, depuis six ans qu'on délibère, on n'en est encore qu'aux tâtonnements, aux hypothèses, seule solution fatalement réservée aux théories qui ont l'inconvénient de reposer sur des sophismes. Le programme du prochain Congrès, nous le reconnaissons, contient quelques passages sensés; à côté d'une proposition qui déclare: « que les fruits du travail appartiennent enfin à ceux qui les pro« duisent, et que le bien-être et la justice ne règneront sur le « monde que lorsqu'un partage équitable de la richesse aura réta« bli l'équilibre social »; nous trouvons cette autre à la fois plus vraie: « Tâchons de nous rapprocher et de nous entendre, sinon « pour suivre le même chemin (ce qui n'est pas toujours possible), « au moins pour arriver ensemble et plus vite au résultat que « nous poursuivons tous. »

Il est facile d'induire de cette déclaration, que les internationalistes ont le pressentiment qu'un des points les plus difficiles à résoudre, dans le développement de leur doctrine, est l'accord de tous les membres.

Le Congrès universel de 1877 a donc spécialement pour objet de chercher à établir un rapprochement, une entente nécessaire par la discussion de quelques-unes des questions les plus vitales et les plus urgentes. A cet effet, la convocation fait appel non-seulement aux adhérents de l'Internationale, mais à toute corporation ouvrière, Trade's Unions, associations coopératives, partis socialistes constitués pour l'action socialiste politique, et fédérations ouvrières constituées pour la lutte économique, pour le soutien mutuel.

Voici quelles sont, jusqu'à présent, les questions mises à l'ordre du jour de ce Congrès, par divers groupes adhérents:

1° Pacte de solidarité à conclure entre les diverses organisations ouvrières et socialistes.

2° De l'organisation des corps de métier.

3° De l'attitude du prolétariat à l'égard des divers partis politiques.

4° Des tendances de la production moderne au point de vue de la propriété.

5° De la création d'un bureau central de correspondance et de statistique ouvrière, qui réunirait et publierait les renseignements relatifs aux prix de la main-d'œuvre, au prix des denrées alimentaires, aux heures de travail, aux règlements des fabriques, etc.

6° De la valeur et de la portée sociale des colonies communistes, des sociétés coopératives, et autres expérimentations socialistes instituées et fonctionnant dans différents pays.

Telles sont les six premières questions proposées aux délibérations du Congrès de Gand ; elles sont loin de compléter le questionnaire qui reste ouvert pour recevoir toutes les propositions qui pourront lui être soumises d'ici au 1er août prochain, époque fixée pour sa clôture.

Nous n'avons pas à examiner, quant à présent, la définition qui pourra être faite de ces six propositions qui nous paraissent devoir être les principales, et attirer l'attention des orateurs. L'examen de la discussion nous mettra en mesure d'apprécier avec plus de justesse l'esprit de cet exposé de principes d'après le sens que leur auront donné leurs défenseurs. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que même au début, le programme s'abandonne trop dans les généralités pour susciter des discussions utiles par la précision. Nous craignons donc que du prochain Congrès on n'obtienne pas plus de résultat ou conclusion pratique que des Congrès antérieurs; et certes en Suisse comme en Belgique ce ne sont pas les éléments de liberté qui manquent pour favoriser nous ne dirons pas « l'émancipation » de l'ouvrier, car étant libre il n'a pas besoin d'être « émancipé », mais sa propre élévation. Par la liberté de la presse, le langage des socialistes, comme l'exposition de leurs idées ne se trouvent soumis à aucune censure administrative ou judiciaire ; le droit d'association, de réunion, favorise les meetings, les conférences, les conciliabules préparatoires en vue des grandes manifestations. Nous applaudissons aux mesures libérales qui finiront par donner à l'ouvrier, dont le défaut principal est le manque d'éducation, le sentiment de sa responsabilité, en lui faisons reconnaître l'erreur que nous lui reprochons de partager : celle de croire à son oppression dans un pays où il jouit de tant de libertés.

V

Nous avons résumé l'ensemble des doctrines socialistes alle-

mandes. Les théories qu'elles proposent ne sont pas réalisables, parce que les vérités qu'elles prétendent renfermer manquent de démonstration ; en somme, ce sont des sophismes qui reposent sur des erreurs. Il est un point sur lequel nous sommes d'accord ; c'est quand il s'agit de la situation précaire de l'ouvrier. Nous pensons comme les socialistes, que la condition sociale de l'homme qui travaille pour vivre, et qui souvent parvient difficilement à suffire à sa propre subsistance, est digne d'attention, mais nous différons entièrement sur le remède à opposer au mal.

Les *collectivistes* contestent aux lois naturelles, qui sont l'essence du droit individuel, les avantages comme les mécomptes qu'elles comportent. Ils partent de ce principe, que l'individu ne saurait être pris dans le sens isolé, mais dans un sens *collectif*. La conséquence est que, dans l'ordre économique, tout ce qui sert à la production ne saurait appartenir à d'autres qu'à la *collectivité*. Telle est une première erreur qui est la négation de la *liberté*.

La propriété n'existe plus dans le collectivisme, le capital est aboli ; on remplace l'un et l'autre par le travail en masse, et la répartition sur tous les coopérateurs de la production des profits du travail. On remplacera la propriété privée par la propriété d'État, ou communale fédérative. Le capital sera confondu dans la propriété collective, et on ne percevra plus d'intérêts. De cette façon les profits à répartir seront plus élevés, et augmenteront les salaires de l'ouvrier en supprimant les intermédiaires parasites. Donc plus de rente à payer au détenteur du sol, plus de profits au capitaliste afin de justifier l'axiome de M. Karl Marx: «... L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

Une telle proposition porte en soi le germe d'une profonde division parmi ses propres adhérents. La doctrine du collectivisme n'admet qu'implicitement le principe d'égalité parmi les travailleurs. De ce principe naîtra un déchirement qui fatalement entraînera la chute de ce système, si jamais il était appliqué. Il y aura toujours dans les ouvriers des catégories différentes : 1° ceux qui étant mieux doués que d'autres, auront un salaire plus élevé parce qu'ils produiront davantage ; 2° ceux qui travailleront davantage pour augmenter leurs salaires ; 3° et enfin ceux qui auront moins de charges et pourront plus aisément thésauriser. De ces trois catégories, resultera une inégalité naturelle qui créera une petite aristocratie dans l'État collectiviste. Quelles mesures prendront les instigateurs de cette doctrine pour empêcher ces nouveaux *privilégiés* de devenir *capitalistes* ou *propriétaires*? Sans doute par des lois préventives ? Alors ce sera un retour aux lois de

Lycurgue. Est-ce là la preuve du progrès social? Nous en doutons.

Nous admettons certainement que les lois économiques n'ont pas reçu leur application la plus vraie dans la *répartition* des profits de la *production*; mais cette application dépend plutôt d'une condition d'organisation entre travailleurs, que dans une fausse interprétation des lois naturelles. En matière économique, il y a deux vérités qui s'imposent, ce sont: *la propriété* et *le capital*, parce que tous deux représentent le travail accumulé. Que l'état collectiviste devienne à son tour propriétaire ou capitaliste, il devra ou désintéresser les premiers détenteurs, ou les priver de leurs droits par la violence. Dans cette dernière hypothèse toute discussion n'est plus possible, un tel Etat sera soumis à la loi du fatalisme qui amènera certainement une réaction plus désastreuse que la révolution.

Les socialistes n'ont pas assez mûrement délibéré sur les causes de la misère par l'insuffisance du prix de main-d'œuvre. Ils accusent les capitalistes : 1° d'exploiter l'ouvrier par la réduction au plus bas prix de la main-d'œuvre : 2° d'exciter la concurrence entre ouvriers pour maintenir le taux au plus bas; 3° d'exiger la plus grande somme de travail possible pour augmenter leurs profits; 4° d'entretenir l'ignorance chez l'ouvrier pour faciliter sa captation.

La contre-partie de ces propositions qu'ils n'envisagent pas est que le prix de la main-d'œuvre est fixé : 1° d'après la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire que si dix ouvriers se présentent pour une somme de travail donné, la rémunération sera dix fois moins forte. Que la concurrence entre ouvriers diminuant la quantité du travail, diminue également la rémunération. 2° Que les charges incombant à certains individus les contraignent le plus souvent à accepter des prix au-dessous de la valeur réelle du travail, et qu'enfin le défaut d'ignorance est souvent le fait du manque d'initiative ou d'esprit de direction.

Cette contre-partie des propositions socialistes est modifiable, et les principes économiques admettent qu'avec un régime de liberté l'amélioration de la condition de l'ouvrier est possible, même certaine; tandis que les collectivistes ne détruisent pas les défauts inhérents à la nature même de l'homme, du travailleur, mais condamnent la liberté. Donc nous croyons peu aux avantages réels de la collectivité qui, dans ses développements théoriques, manque de fondements.

Quant au groupement, à la question fédérative, nous y voyons une légère anomalie; ou c'est le communisme pur et il est con-

damné d'avance, ou c'est une fédération motivée par la diversité des intérêts. Le communisme est condamné, parce qu'il contraint l'ouvrier à tourner dans un cercle vicieux, à produire sans profit, sans résultat et sans avenir.

L'expérience qui a été faite en France, en Amérique, et dans certaines contrées de l'Angleterre en a démontré l'inanité. — Or, si le collectivisme rejette la tutelle de l'Etat comme un pouvoir recèlant les abus et les priviélges par la centralisation, il introduira l'Etat dans l'Etat par le principe fédéral basé sur l'intérêt. Les fédéraux auront à se soumettre à l'autorité locale, et celle-ci devra être subordonnée au gouvernement fédéral, jusqu'au jour où une opposition fédérative faisant échec au pouvoir central créera l'anarchie. En somme, nous ne voyons pas au juste quelle panacée attendent les adhérents d'un tel système d'organisation politique.

En résumé, le socialisme de Lassalle et de Paepe fait remonter à l'ordre politique ce qui appartient à l'ordre économique et attribue à l'organisation actuelle de l'Etat les causes de misère qui pèsent sur l'ouvrier. Il prend le principe pour la conséquence.

Nous ne partageons pas non plus, comme ayant un sens absolu, les propositions économiques qui admettent qu'en dehors de la loi de l'offre et de la demande il n'y a aucune chance d'élévation pour le salaire. L'ouvrier peut subir cette dure nécessité, mais ce n'est pas là une preuve qu'il touche une juste rémunération de son travail, et c'est contre son gré qu'il augmente ainsi les profits du capitaliste qui, plus fort, fait la loi. Le second inconvénient à l'élévation du salaire est la concurrence entre travailleurs. Ici, l'industriel ne saurait être mis directement en cause, il ne fait que profiter des circonstances,

Pour surmonter ces obstacles qui sont purement artificiels, l'ouvrier a besoin que la liberté du travail lui soit assurée, et elle ne le sera que lorsque le droit de réunion et d'association lui sera garanti pour discuter ses intérêts. Nous n'hésitons pas à reconnaître que la législation française n'a pas agi avec un sincère libéralisme quand elle a facilité la création des sociétés financières avec aussi peu de garanties morales, alors qu'elle interdisait aux ouvriers le droit de se réunir. Ces derniers n'étaient-ils pas fondés à dire que la loi favorisait le *capital* contre le *travail?*

Nous pourrons certainement revenir dans une étude ultérieure sur la liberté du travail, et les lois des salaires examinées non au point de vue théorique, mais d'après les faits, et nous sommes convaincus que l'intérêt principal de la question est là.

Les ouvriers français (du moins la grande majorité) n'adhéreront jamais au programme du socialisme allemand; ils sont individua-

listes, ils préfèrent la liberté au collectivisme, et parviendront au but qu'ils poursuivent par la légalité sans révolution. Nous n'en voulons pour preuve que quelques-unes des résolutions adoptées au dernier Congrès ouvrier de Paris. Pour cela, on doit leur restituer les droits compatibles avec la liberté politique dont ils jouissent, si l'on ne veut pas qu'ils soient fondés à dire que la suspicion dont ils sont l'objet n'a d'autre but que de favoriser le monopole et maintenir le privilége.

Il y a peut-être quelques préventions à l'égard des associations ouvrières en général, préventions qui ont pu avoir leur raison d'être à une époque antérieure, mais qui aujourd'hui, nous osons l'affirmer, n'existent plus.

Il faut remonter au mouvement socialiste de 1848 pour constater ce qu'avait de faux l'idée générale d'association telle qu'elle était comprise alors ; mais depuis, ces idées ont été déchues quoique le principe soit resté.

Aujourd'hui, c'est moins une idée d'association proprement dite qu'il s'agit d'appliquer qu'un système de groupement professionnel par chaque métier. Ecartant avec soin tout ce qui doit demeurer étranger à la corporation, il résulte que ce groupement est des plus simples, et ne demande pas pour fonctionner d'avoir à sa tête des intelligences transcendantes, mais des hommes du métier, aux idées justes, au sens pratique. Nous n'émettons pas une proposition nouvelle dans ce qui précède, nous constatons un fait d'autant plus utile à signaler que nous le plaçons en opposition avec les vues et les tendances du socialisme allemand.

La plupart des ouvriers qui ont suivi et éprouvé l'effet de toutes les fluctuations imposées à leur condition sociale par les événements depuis bientôt 40 ans, reconnaissent que, ni l'école de Pierre Leroux, ni celle de Proudhon, ni celle de Louis Blanc n'ont donné de résultats réels, pas plus sur la condition de l'ouvrier en général que sur son esprit. Pourquoi? Parce que les idées de ces socialistes embrassaient la collectivité sans tenir compte de l'individu. L'ouvrier serait encore en tutelle et prêt à marcher du premier mot d'ordre de nouveaux utopistes, sans la liberté de coalition.

La liberté de coalition a donné à l'ouvrier le sentiment non pas tant de sa valeur, que du droit qu'il avait de s'opposer aux exigences de qui le fait travailler. Devant des abus, on opposait le refus, mais pour que ce refus portât des fruits, il fallait soutenir une résistance collective. De là les grèves. La grève est condamnée, elle amène le chômage, elle cause des misères à qui n'a que le salaire pour se suffire. Que faut-il y substituer?

Le groupement professionnel basé sur l'intérêt corporatif, voilà

d'où est venu l'idée du syndicat. L'idée s'est généralisée, subsiste, fonctionne, et prend tous les jours des développements. Elle paraît devoir rétablir l'équilibre économique et social entre patrons et ouvriers, par son caractère préventif à l'égard des uns, et prévoyant à l'égard des autres. Ce mouvement, en s'accentuant tous les jours, donne un démenti aux imputations des collectivistes allemands qui croient au concours de la majorité des ouvriers français en faveur de leurs théories. Alors même que la majorité des ouvriers français ne serait pas partisan des réformes économiques par la légalité (principal grief que leur reproche l'Internationale), nous croyons être en mesure d'affirmer qu'ils ont toujours été trop *individualistes* pour devenir *collectivistes*.

Eugène PETIT.

RÉUNION ANNUELLE DU COBDEN CLUB

SOMMAIRE : L'action du Cobden Club. — Les négociations pour le renouvellement du traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Discours de M. Léon Say. — Le protectionisme aux États-Unis et à la Nouvelle-Galles du Sud.

Le dîner annuel du Cobden Club a eu lieu à Greenwich, le samedi 21 juillet dernier. Les convives étaient au nombre de 163, et le marquis de Hartington, *leader* de l'opposition dans la Chambre des communes, présidait, ayant à sa droite M. Léon Say, notre ancien ministre des finances et le très-honorable M. W. E. Foster, membre du Parlement.

Le dîner achevé, le marquis d'Hartington s'est levé, et après le toast habituel à la reine d'Angleterre, en a porté un second « à la prospérité du Cobden Club », auquel, a-t-il ajouté, incombait une double mission, la mission de perpétuer le souvenir de l'homme d'Etat illustre à qui « non-seulement l'Angleterre, mais le monde entier avaient tant d'obligations », et celle d'aider, dans toute la mesure de ses forces, à l'affirmation pratique des principes auxquels Cobden avait voué son éloquence et sa vie entière. Au premier abord, la tâche pouvait sembler assez difficile, et il ne paraissait pas déraisonnable de se demander ce qu'une association dont le siége était en Angleterre pouvait bien faire d'efficace en faveur du triomphe du libre-échange, dans le reste du monde, voire dans les colonies britanniques elles-mêmes. Eh bien ! il y avait au moins une chose que, selon lord Hartington, le Cobden Club était en po-

sition de faire : c'était de se mettre en communication avec les libres-échangistes des deux mondes et de leur fournir, par la publication d'écrits et de statistiques, toutes les informations et tous les arguments dont il disposait lui-même et partant les moyens de réparer ou de développer ainsi le succès de la cause commune. Ses premiers succès ne s'étaient pas obtenus de la même façon, dans tous les pays. En Angleterre, par exemple, ils avaient été la conséquence d'une lutte prolongée, quoi qu'heureusement pacifique, entre les vieux errements économiques et la raison d'Etat, puissamment secondée par les prédications des ligueurs de Manchester, tandis qu'en France le libre-échange, — ou pour mieux dire les linéaments du libre-échange, — avaient été l'œuvre d'un monarque absolu, et en Italie celle d'un grand ministre libéral et constitutionnel. Quant à ses succès futurs il n'était aisé de dire ni où ni comment ils se produiraient; mais c'était la tâche de tous les membres du Cobden Club, titulaires ou honoraires, Anglais, Français ou Américains, de guetter les occasions propices et de s'employer de leur mieux à susciter les accasions.

Cobden, a continué le marquis de Hartington, « Cobden, malgré ses opinions pacifiques, aimait à comparer les opérations du « commerce et de ses chefs à celles d'une grande armée et de ses « généraux. J'ajouterai, pour mon compte, qu'il y aurait de notre « part mauvaise tactique et stratégie imprudente à pousser nos « opérations à travers le monde entier, tout en laissant sans dé- « fense notre base d'action chez nous-mêmes.» (Écoutez! écoutez!) Ce n'était point qu'à cet égard l'orateur ressentît de grandes inquiétudes (Applaudissements) : il n'y avait peut-être pas un seul intérêt, manufacturier ou commercial, qui livré à son libre arbitre, ne revînt volontiers au vieux système protecteur; mais d'autre part, il n'en existait pas un seul qui fût assez puissant pour l'emporter individuellement sur tous les autres tant que ceux-ci seraient assez intelligents pour voir que la protection accordée à l'un d'eux constituerait un dol pour l'ensemble des autres. Or, s'il n'y avait pas lieu de concevoir à cet endroit une appréhension véritable, on pouvait néanmoins penser que quelques précautions n'étaient pas inutiles. Personne n'ignorait en effet que les classes ouvrières s'étaient vu récemment appelées à un grand partage de la puissance politique, et sans les accuser d'être le moins du monde plus accessibles que toute autre classe aux erreurs économiques, *one bit more liable to economical error than any other class*, force était de reconnaître que partout et dans leur ensemble elles n'adhéraient point à la doctrine du libre-échange, et de se préoccu-

per du danger éventuel qui pourrait naître de leur adhésion générale à quelque hérésie à la fois économique et politique.

Quel moyen y avait-il de parer à ce danger? *Nos petits maîtres de la politique*, nos néo-doctrinaires, si infatués de leurs petites personnes et de leurs petits talents, l'auraient bien vite trouvé, et on sait trop ce que, dans leur sot mépris du nombre, ils réserveraient au suffrage universel, si une chance fatale venait un jour à les rendre maîtres de ses destinées. Le marquis de Hartington, lui, a répudié de la façon la plus nette toute pensée de resteindre les franchises électorales du peuple anglais : il a même émis l'espoir, et cela au milieu d'applaudissements répétés, *Loud cheers*, que bientôt elles recevraient une extension nouvelle. La sauvegarde contre les entraînements de la classe ouvrière, il la demande à la diffusion dans ses rangs des vraies doctrines économiques; telle est la fonction qu'il assigne au Cobden Club et à son comité directeur. Le cercle de ses publications embrasse déjà un grand nombre de sujets : les traités de commerce, les réformes financières, les armements exagérés, les lois terriennes, les rapports du landlord et du tenancier, etc. Il n'y avait qu'à persévérer dans cette voie excellente, qu'à illuminer de clartés de plus en plus vives les sophismes du système protecteur comme les piéges de l'utopie socialiste, et au bout de tous ces efforts se dressait la perspective finale du libre-échange. C'est-à-dire la satisfaction réciproque des besoins de tous et des intérêts de tous.

A la suite de ce discours, couvert d'énergiques applaudissements et après quelques mots de sir Louis Mallet, la parole a été donnée à M. Forster. Il a d'abord porté un toast aux « visiteurs étrangers » et, entrant dans le vif du sujet, il a envisagé les conditions actuelles de la bataille du libre-échange, *Battle of free trade.* Pas plus que lord Hartington, M. Forster n'appréhende, en Angleterre, une révolution économique, ou pour mieux dire anti-économique; mais il se défie de quelque retour offensif du système protecteur, et ce n'est pas tant du côté de la classe ouvrière que du côté des fabricants qu'il voit venir le danger. « Il n'est nullement sûr que ces « fabricants, pour se dédommager des pertes que leur inflige la crise « commerciale, ne tenteront pas, sous une forme plus ou moins « déguisée, mais d'une façon réelle, de se reprendre à ces erre-« ments démodés ». Quoi qu'il en soit, c'est bien hors de l'Angleterre que se trouve le vrai terrain de la lutte, et c'est surtout, dans les autres pays que le libre-échange a besoin de recruter des champions dévoués. Il ne manquait pas de gens qui en faisaient une question anglaise, un intérêt exclusivement anglais, et qui prêtaient à l'Angleterre le calcul égoïste et immoral de sacrifier

à son intérêt propre l'intérêt de tous les peuples, ses concurrents ou ses rivaux. Rien d'aussi faux que cette assertion : la question du *Free trade* était une question cosmopolite. L'universalité de la présente crise commerciale l'avait bien fait voir, et n'était-il pas très-remarquable que les États protectionnistes en avaient tout autant ressenti les cruels effets que le Royaume-Uni lui-même, plus peut-être, comme en témoignait ce qui s'était passé aux Etats-Unis.

M. Forster n'a pas trouvé surprenant que dans l'ardent conflit, *desperate struggle*, qui avait éclaté chez nous, « conflit tel que pour « le bien comprendre, les Anglais avaient besoin de remonter le « cours de leur vieille histoire, » nous ayons rejeté le libre-échange à l'arrière-plan de nos préoccupations. A ce propos, il s'est plu à constater les vives sympathies que notre pays rencontrait dans toutes les couches de la société anglaise, « depuis l'hum- « ble ouvrier jusqu'au membre du Pall Mall Club ». On avait pu, sur l'autre rive de la Manche, différer d'avis sur les causes et les suites de la guerre de 1870; mais « on avait été unanime pour admi- « rer le courage du peuple français et plus encore son aptitude à « se relever de ses revers, de même que son sage patriotisme et « celui de quelques-uns de ses hommes d'Etat. Ou avait été sur- « pris de voir la France, au moment même où elle commençait à « recueillir le fruit de tant d'efforts, rejetée dans une crise inté- « rieure; mais on était pleinement rassuré sur l'issue finale de « cette crise, et on avait pleine confiance qu'elle en sortirait forte « et libre, *Strong and Free*. »

M. Forster a manifesté ensuite son étonnement et son regret de ce que les Etats cotonniers du Sud de la grande République américaine, après s'être débarrassés de la plaie de l'esclavage, *the incubus of slavery*, et les Etats de l'Ouest, ces puissants producteurs de blé, se fussent laissé prendre, même un moment, aux mirages décevants du protectionnisme. Il apercevait parmi les convives du Club le professeur Atkinson, citoyen de cette noble cité de Boston, dont le nom, associé « à tous les grands principes de liberté ci- « vile et de liberté religieuse, l'était aussi, par malheur, à ce dé- « testable système, » et il espérait bien qu'il avait franchi les mers afin d'apprendre les meilleurs moyens de l'affronter. Au nombre de ces mêmes convives il voyait encore M. Hay et M. Oakes, membre du Parlement de la Nouvelle Galles-du-Sud, et il était heureux de constater que la prospérité de cette colonie s'était affirmée au fur et à mesure qu'elle avait rejeté le protectionnisme et pratiqué le libre-échange. Mais, Victoria, sa voisine, persistait opiniâtrement dans son hérésie, et on comprenait assez bien que cette obstination eut suggéré à certaines personnes l'idée que le gouvernement anglais

devrait faire de la suppression des droits protecteurs la condition *sine qua non* du *self-government* colonial. M. Forster confesse que l'idée est tentante ; mais il la repousse néanmoins par le motif « qu'il ne faut point donner par moitié ce *self-government*, et que les « colonies doivent apprendre par elles-mêmes et à leurs propres « dépens ce qu'il leur convient de faire et ce qu'elles doivent éviter « de faire. »

Notre compatriote, M. Léon Say, s'est levé ensuite et a prononcé l'allocution que voici :

« Milord et Messieurs :

Je me lève pour répondre à M. Forster et pour le remercier du fond du cœur des paroles sympathiques qu'il a prononcées pour mon pays. Mais si je suis un étranger en Angleterre, je ne le suis pas pour le Cobden Club. Je connais les services que Cobden a rendus à son pays, et je connais aussi ceux qu'il a rendus à la France. C'est lui qui a mis entre les mains de Michel Chevalier et de nos autres amis Free Traders de France la hache avec laquelle ils ont pu entamer la forteresse de la protection. Nous savons, par expérience, quels ont été pour nous les avantages du traité de 1860 ; ce n'était pas le Free Trade et nous avons la conscience qu'il faut faire un pas en avant. Pour réussir, nous n'avons qu'à suivre l'exemple qui nous a été donné par Richard Cobden ; il faut avoir sa prudence ; ce qu'il avait fait, ce n'était pas le Free Trade, mais il avait compris que ce qu'il fallait avant tout c'était ouvrir la porte. Aujourd'hui il faut faire davantage, mais pour réussir, devant le pays et devant le Parlement, il faut agir avec les plus grandes précautions, car il importe avant tout de ne pas reculer. Dans les négociations qui ont eu lieu entre ce pays et le dernier cabinet français, nous avons dû vous paraître bien timides ; et cependant, mon ami Jules Simon et moi, nous croyons avoir fait tout ce qu'il était possible de faire pour avancer la cause du Free Trade. Nous espérions, d'accord avec le duc Decazes, attacher notre nom à un traité libéral. J'espère que ce qui se serait fait par nous se fera même sans nous, car ainsi que l'a fort bien dit M. Forster, le libre-échange n'est heureusement pas, en France, la propriété d'un parti. Le cabinet actuel contient dans son sein le duc Decazes, qui est dévoué aux idées girondines de la liberté de commerce. Au cours des négociations, mon honorable ami, M. Léonce de Lavergne avait, en sa qualité de commissaire, formulé des propositions auxquelles, pour ma part, j'avais été heureux de m'associer. Elles constituaient le pas en avant dont je parlais tout à l'heure ; elles auraient été sans doute la base du

traité que nous aurions pu réaliser, et j'espère qu'elles le seront du traité qu'on passera. Nous subissons en ce moment, nous aussi, les effets d'une grande crise commerciale et industrielle : les protectionnistes ont cru trouver dans cette situation une raison d'ajourner les modifications libérales du tarif. Cette crise est évidemment la suite des troubles et des guerres récents qui ont eu pour conséquence la destruction de tant de capitaux. La consommation s'est ralentie dans le monde entier ; mais la consommation reprend toujours après les temps d'arrêt de ce genre, et c'est précisément à l'instant des crises qu'il faut se préparer pour la reprise du travail. Nous en profiterons plus largement par le développement du Free Trade. Je dirai à mes amis en retournant à Paris ce que j'ai appris ici, et je leur parlerai des publications du Cobden Club comme d'un arsenal dans lequel trouveront des armes précieuses ceux qui voudront entrer dans la bataille du Free Trade. (*Longs applaudissements.*) »

A M. Léon Say ont succédé M. Atkinson et M. Hay. Le premier de ces orateurs, après avoir déclaré qu'en dépit de quelques préjugés vulgaires, il n'existait rien qui pût séparer la vieille Angleterre de la nouvelle, a fait luire devant la réunion l'espoir que l'Amérique se convertirait un jour ou l'autre au libre-échange. Car elle était gouvernée par les jeunes gens, *run by young men*, comme on disait là-bas, et les jeunes gens montrèrent une ardeur véritable à s'instruire des choses économiques : ils lisaient volontiers les livres et les brochures de M. David Wells et de M. Henri Hay, libres-échangistes bien convaincus et bien connus. M. Forster s'étonnait de ce que dans la jeune Amérique le protectionnisme avait trouvé sa dernière citadelle : c'était que l'Amérique avait beaucoup à apprendre. L'odieuse institution de l'esclavage avait perverti ses libres instincts, et au milieu de sa grande prospérité et de ses faibles dépenses publiques elle s'occupait peu de la théorie du libre-échange. Depuis, la situation a changé : les États-Unis ont contracté une lourde dette, une dette énorme : ils sont tenus désormais de compter leurs pennies et de vérifier si leurs voies économiques ont toujours été les meilleures. Cet examen, ils l'ont commencé, et M. Atkinson ne doute pas que dans un temps plus ou moins proche, il ne se termine dans un sens favorable à la liberté de l'échange.

Dans une allocution humoristique, et qui a souvent provoqué de bons rires dans l'auditoire, M. Hay a raconté que les colonies de Queensland et de Victoria faisaient primitivement partie de la Nouvelle-Galles-du-Sud, et qu'en se séparant de celle-ci, elles laissèrent de nombreuses dépenses à sa charge. Que fit alors la Nou-

velle-Galles-du-Sud? Elle établit un droit de 5 0/0 *ad valorem* sur tous les articles importés, dans un but purement fiscal, et lui elle assigna péremptoirement son vrai caractère, en y renonçant dès que son budget le permit. Si à Victoria le principe protectionniste a triomphé au contraire, cela tient, selon M. Hay, aux origines mêmes de cette colonie « formée par l'afflux de travailleurs « qui, privés de tout droit politique dans la métropole et investis « dans leur nouvelle patrie du droit électoral, avaient sacrifié l'in-« térêt commun à leur intérêt propre» et qu'on peut même accuser de pencher vers une sorte de spoliation des grands propriétaires fonciers, sous l'impulsion, il est vrai, de *politiciens* de profession sans foi ni loi, en général. Avec tout cela, M. Hay, qui a été de longues années citoyen de Victoria, qui y conserve des terres et dont les principales affaires commerciales sont toujours avec cette colonie, M. Hay ne peut s'empêcher de confesser que ces travailleurs se sont montrés très-aptes à la vie constitutionnelle et que le Parlement de Victoria s'est distingué par son grand zèle pour l'instruction populaire.

Des observations de M. A-B. Potter, secrétaire honoraire de l'Association, et quelques mots du marquis de Hartington en réponse au toast que M. Potter avait porté en son honneur ont clos la séance. M. Potter s'est félicité de l'action de plus en plus grande que le Cobden Club exerçait dans les deux mondes, et il a fait une allusion particulière à l'effet considérable produit par sa dernière publication sur les budgets des pays constitutionnels. Le *Times* s'en était occupé et M. Bright lui en avait parlé à lui-même avec un grand éloge : il s'était plaint à cette occasion de ce que le Parlement anglais n'exerçait pas, en fait, sur les dépenses publiques, le contrôle qui lui appartient en fait. Cela pourrait bien tenir, dans l'opinion de M. Potter, à la manière dont ce budget est discuté, en assemblée générale des Communes et de la Chambre des Lords seulement, tandis qu'ailleurs et dans tous les pays parlementaires sans exception, ce débat des Chambres elles-mêmes est précédé de discussions approfondies, au sein de Commissions et de comités spéciaux.

J. C.

LES PROGRÈS DES SCIENCES APPLIQUÉES

DEPUIS L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE.

Sommaire : Conservation de la viande au moyen du froid. — Le *Frigorifique*. — Cuisson de la viande par le froid. — Sa conservation au moyen du borax. — Résultats obtenus en Angleterre. — Extrait de viande de Liebig et lait concentré. — Action du froid sur le lait. — Expériences de M. Pasteur sur la bière. — Bière concentrée. — Beurre artificiel ou margarine. — Coloration des légumes conservés. — Coloration des vins par la fuschine. — Un nouveau métal, le Gallium. — Le coton de verre. — Le verre trempé. — Le radiomètre. — L'aréopbore. — Transmission télégraphique sans fils. — Télégraphes acoustiques. — Papier de Sparte. — Roues de locomotives en papier. — Nouveaux modes de traction des tramways. — La chaleur solaire considérée comme source de force. — Les faux cheveux. — Utilisation des eaux d'égout dans l'irrigation de la plaine de Genevilliers. — Prix décernés par l'Académie des siences. — Prix décernés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, en 1875 et 1876.

Nous voulons résumer dans ce travail, le plus brièvement possible, les inventions et les améliorations qui se sont produites dans les sciences chimiques et physiques dans le cours de ces trois dernières années. Notre cadre étant limité, nous avons dû nous borner à décrire les faits qui présentent un intérêt général et ceux qui ont le plus frappé la curiosité publique, sans entrer dans le domaine des industries spéciales.

Parmi les ouvrages dans lesquels nous avons puisé nos renseignements, nous devons citer les travaux de M. Figuier; ces publications destinées à la vulgarisation de la science méritent certainement l'accueil bienveillant qu'elles reçoivent du public (1).

I

C'est en 1873, année de l'Exposition de Vienne, qu'eut lieu le premier envoi de viande fraîche d'Australie en Europe. Le seul agent de conservation employé était la glace. Cet essai, fait par M. J. Harrison, donna des résultats très-satisfaisants; 15 tonnes de viandes furent conservées au moyen de 25 tonnes de glace et, après 45 jours de conservation, on put constater que la qualité de la viande était la même qu'au début.

(1) *L'année scientifique et industrielle*, par L. Figuier. Hachette, 1857-76 *Les merveilles de l'industrie*, par le même Furne-Jouvet et Ce.

M. Ch. Tellier, qui s'occupait depuis plusieurs années de la conservation des matières alimentaires au moyen du froid, a présenté l'année suivante, à l'Académie des sciences, le résultat de ses travaux. Mettant à profit la facilité avec laquelle l'éther méthylique liquide se volatilise à la pression ordinaire, en empruntant de la chaleur aux récipients qui le contiennent, M. Tellier est parvenu à construire des chambres refoidies à la température voulue, et dans lesquelles il a pu conserver des viandes de mouton, de bœuf, etc., et les protéger, pour ainsi dire, indéfiniment contre la putréfaction.

On savait depuis longtemps que la viande gelée se décomposait rapidement; il fallait donc obtenir une température variant à volonté. Ce but a été atteint de la façon suivante : les tubes dans lesquels se vaporise l'éther méthylique baignent dans une dissolution de chlorure de calcium, qui fournit à l'éther la chaleur nécessaire à sa vaporisation; cette perte de chaleur éprouvée par la solution de chlorure de calcium occasionne un abaissement de température que cette solution propage aux différents corps qui l'entourent. Au moyen d'une pompe, on lui fait alors parcourir un certain trajet dans des tubes à parois minces qui entourent le réservoir où l'on veut produire le froid; puis, cet effet obtenu, le liquide est refoulé vers les récipients d'éther méthylique, où il perd de nouveau la chaleur acquise pendant le trajet. L'éther méthylique, après sa vaporisation, est soumis à une pression de huit atmosphères qui, jointe à l'action du froid, lui rend sa forme liquide. Il retourne alors dans l'appareil pour s'y vaporiser de nouveau.

On voit que par ce système les quantités des deux corps restent toujours les mêmes et peuvent être employées indéfiniment pour produire le même effet, et que la température dans la chambre à conservation peut être modifiée à volonté en accélérant ou en diminuant la vitesse de circulation de la solution de chlorure de calcium dans les tubes à parois minces qui entourent ces chambres.

C'est d'après ce principe qu'ont été établies les machines installées à bord du *Frigorifique*, bateau à vapeur de 900 tonneaux, construit en 1875 spécialement pour le transport de la viande fraîche de Buenos-Ayres en Europe. Ce vapeur est parti au mois d'août dernier pour son premier voyage, et sera probablement de retour dans le courant de cette année, rapportant, si l'essai réussit, ainsi qu'on a tout lieu de le croire, les dépouilles de 400 à 500 bœufs.

II

Un autre procédé de la conservation de la viande au moyen du

froid a été étudié par le docteur Van Sawiezewiski. Ce chimiste hongrois est arrivé non-seulement à conserver la viande, mais à la cuire au moyen d'une température à 40 degrés au-dessous de zéro (point de la congélation du mercure). Il place ensuite les substances alimentaires ainsi traitées dans des boîtes de fer soudées herméti-quement comme dans la méthode Appert.

Une commission allemande, nommée pour s'enquérir de la valeur de ce procédé, a trouvé que des viandes préparées de cette façon depuis un temps assez long étaient encore parfaitement conservées, et qu'il ne fallait plus qu'une petite quantité de combustible pour achever leur cuisson et les rendre propres à la consommation. Une fabrique serait déjà établie en Hongrie pour préparer la viande par ce procédé.

Toutes ces nouvelles méthodes de conservation des substances alimentaires au moyen du froid sont appelées à modifier d'une façon très-sensible le prix de la viande en Europe. On arrivera à abandonner complétement les anciens procédés, qui ne donnaient que des produits défectueux, tels que les diverses espèces de *tasajos* et le *biscuit-viande* américain.

III

Signalons cependant une méthode nouvelle qui date de l'an dernier, et dont les résultats ont été satisfaisants : M. Dumas, dans une des séances de l'Académie des sciences, en 1876, a préconisé l'emploi du borax pour la conservation des viandes destinées à la consommation. Des expériences ont été faites à ce sujet sur une assez grande échelle. On a envoyé de Buenos-Ayres en Europe des viandes que l'on avait conservées en les plongeant dans une dissolution de 3 parties de borax, 2 d'acide borique, 3 de salpêtre et 1 de sel commun pour 100 parties d'eau. Ces viandes sont arrivées en bon état de conservation ; la seule précaution à prendre avant de les livrer à la consommation est de les faire tremper dans l'eau pendant 24 heures.

Tous ces procédés de conservation, quels qu'ils soient, sont fondés sur la destruction des germes de putréfaction au moyen du froid, ou sur la préservation de la viande du contact de l'air qui contient ces germes à l'état de corpuscules invibles à l'œil. C'est pour cette dernière raison qu'on arrive à garder des œufs intacts pendant fort longtemps en les recouvrant d'une couche de *paraffine*, ou mieux en les faisant baigner dans une dissolution tiède de silicate de soude, ainsi que l'a trouvé M. Durand. Dans l'un et l'autre cas, ces substances empêchent l'entrée de l'air dans l'intérieur de l'œuf

par les pores de la coquille et le préservent de toute décomposition.

IV

Nous trouvons dans un journal spécial paraissant à Londres (1) les chiffres suivants, qui peuvent donner une idée de l'importance considérable qu'a acquise en Angleterre le commerce des viandes conservées.

En 1872, on n'importa pas moins de 17,601 tonnes de viandes conservées d'Australie; la valeur totale s'élevait à 806,680 livres sterling. En 1873, cette quantité s'abaissa à 13,061 tonnes, d'une valeur de 733,848 liv. st. En 1874, on en importa 13,270 tonnes, représentant 751,709 liv. st. En 1875, ce chiffre était tombé à 8,587 tonnes, valant ensemble 593,054 liv. st. Enfin, l'année dernière, on importa 14,043 tonnes, représentant une valeur de 884,273 liv. st. Mais tandis qu'en 1872 et 1873 la totalité de ces viandes conservées provenait de l'Australie, dans les trois années suivantes, une grande partie de la quantité importée venait des États-Unis, du Canada, de l'Amérique du Sud et d'autres points. Ainsi des 298,201 caisses importées en 1874, 252,852 provenaient de l'Australie, 21,191 de l'Amérique du Sud, 19,922 des États-Unis et 4,236 d'autres ports. En 1875, la diminution dans l'importation de la viande australienne était encore plus grande. Le nombre total était de 179,160 caisses; sur ce chiffre, on n'en comptait que 125,597 provenant de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, soit moins de la moitié de la quantité exportée par ces pays l'année précédente. Le surplus, soit 55,563 boîtes, se partageait ainsi : 15,706 venaient de l'Amérique du Sud, 23,285 des Etats-Unis, et 14,572 d'autres points. Le nombre des boîtes reçues en 1876, pris en bloc, et estimé à 400,000, n'en comprenait que 154,000 venant d'Australie; 200,000 provenaient des États-Unis et du Canada, et 46,000 de l'Amérique du Sud et d'autres ports. De ces faits, l'auteur de l'article conclut que le commerce de la viande conservée en Australie tend à décroître, tandis qu'il prend, au contraire, du développement aux États-Unis et au Canada; cela tient, d'après lui, à la qualité supérieure des produits exportés par ces derniers pays, et surtout à ce que la plus grande partie de la viande provenant des États-Unis arrive en Angleterre à l'état frais, sans être cuite comme celle que lui envoie l'Australie.

Nous trouvons dans le même article la description du procédé

(1) *Land and Water*, numéro du 12 mai 1877.

de transport actuellement usité et que les anglais désignent sous le nom de *Bate refrigerating system*.

Le bétail est abattu à New-York ; aussitôt séparée des déchets, la viande est placée dans une chambre refrigérante assez spacieuse pour contenir les dépouilles de 700 à 800 animaux. On la laisse ainsi reposer de 24 à 48 heures. Au bout de ce temps la viande est refroidie et bien *prise*. On coupe alors les bœufs par quartiers et l'on coud chaque pièce dans un morceau de toile grossière. La viande est alors prête pour l'embarquement, opération qui se fait la nuit pendant les chaleurs de l'été.

A bord du vapeur destiné à recevoir cette marchandise, on a eu soin de préparer à l'avance un compartiment spécial pourvu d'une double muraille de bois dont toutes les fentes ont été bouchées avec du papier, de façon à exclure autant que possible l'accès de l'air. A une extrémité de compartiment on ménage un réservoir à contenir de la glace ; un grand ventilateur placé dans la grande chambre envoie l'air de toutes ses parties sur la glace du compartiment du fond. D'après l'inventeur, la glace posséderait la propriété, tout en condensant la vapeur d'eau contenue dans le magasin à viande, de fixer en même temps les impuretés qui en souillent l'air.

Ce fait serait démontré par le goût que possède l'eau de condensation. Ajoutons qu'un système particulier permet l'écoulement de cette eau sans entrée d'air extérieur dans le magasin à viande. On compte qu'en opérant de cette façon il faut environ 40 tonnes de glace pour conserver pendant le voyage la dépouille de 150 têtes de gros bétail ; encore cette quantité est elle trop considérable d'une dizaine de tonnes, car il faut tenir compte des accidents imprévus qui pourraient augmenter la durée du voyage.

La quantité de cette viande mise en vente à Londres a été de 351 tonnes en août 1876, de 549 en septembre, de 737 en octobre, de 1,034 en novembre et de 1,250 en décembre. La quantité totale importée dans le courant de l'année dernière s'est élevée à 8,536 tonnes représentant une valeur de 462,947 livres sterling, tandis qu'en 1875 cette somme n'était que de 96,343 livres sterling. Ajoutons que l'importation de cette année parait devoir être encore beaucoup plus considérable, puisque 700 tonnes de cette marchandises ont été débarquées à Liverpool dans un seul jour.

On peut voir par ces détails quelle importance ce commerce est appelé à prendre en Europe, et que les Anglais qui sont pratiques en toutes choses ont su mettre de côté les préjugés que nous avons encore malheureusement en France et qui nous ont empêché jusqu'ici de participer d'une manière sérieuse à ces nouveaux essais.

Espérons que les résultats de l'expérience du *Frigorifique* seront assez satisfaisants pour changer cet état de choses en ce qui nous concerne.

V.

Il existe encore deux conserves alimentaires qui ont eu un certain succès surtout depuis l'époque du siége de Paris, nous voulons parler du *Bouillon concentré de Liebig* et du *Lait concentré de la Cie Anglo-Suisse*.

Le premier de ces produits, préparé d'après les indications du célèbre chimiste allemand Liebig, a joui pendant un certain temps d'une vogue complètement imméritée, mais aujourd'hui tous les médecins sont d'accord pour le rejeter de la consommation. En effet, la préparation de Liebig n'est que du bouillon de viande, dans lequel il n'entre, de même du reste que dans le bouillon ordinaire, aucune matière albuminoïde, c'est-à-dire nutritive. Des expériences nombreuses ont été faites à cet égard sur des chiens et même sur l'homme. Etant donné deux chiens de force et de taille à peu près égales, on a nourri l'un d'eux exclusivement avec de l'extrait de viande, à l'autre on n'a donné que de l'eau, on a toujours constaté que ce dernier vivait encore lorsque son camarade avait succombé. Le résultat a été obtenu par MM. Bouchardat, Hepp et plus tard par le docteur Maller. Ce dernier a publié en 1872 une thèse à ce sujet, dans laquelle il a démontré que l'extrait de Liebig, employé comme seul aliment, loin de nourrir un animal hâte au contraire le moment de sa mort. Les conclusions de ce travail et la description des expériences à l'appui se trouvent exposés dans les *Merveilles de l'industrie* de M. L.Figuier, *T. IV*, à l'article *Conserves alimentaires*; nous y renvoyons le lecteur.

VI

Si l'extrait de viande de Liebig doit être rejeté de la consommation, nous ne pouvons en dire autant du lait concentré, produit qui au contraire mérite toute l'attention du public. Il contient en effet tous les constituants du lait; les principes du beurre, de la crême y sont restés intacts, et il est certain qu'en suivant les indications données pour son emploi, on obtient au moyen de ce produit un lait de vache au moins aussi pur et tout aussi sain que le lait frais qui est mis en vente à Paris. Il existe un certain nombre de procédés de conservation du lait; Appert en avait imaginé un qui s'éloignait de ses autres méthodes de conservation des substances alimentaires, mais il avait l'inconvénient d'exiger l'addition au

lait de matières étrangères qui en altéraient la pureté. Plus tard M. de Lignac mit en pratique un autre système qui permettait de conserver le lait réduit par l'évaporation au bain-marie au cinquième de son volume primitif. Ce procédé expérimenté avec assez de succès en 1754 fut perfectionné par M. Mabru qui réussit à obtenir du lait conservé sans addition d'aucune substance étrangère, et qui obtint un prix de l'Académie des sciences en 1855.

Le lait concentré de la Cie Anglo-Suisse est préparé de la façon suivante : On fait d'abord bouillir le lait naturel pendant un temps assez court, puis on le mélange avec une quantité déterminée de sucre blanc en poudre. Une fois la dissolution achevée ce lait est amené dans des chaudières fermées, chauffées au bain-marie et communiquant avec une pompe à air. Cette dernière en raréfiant l'air à l'intérieur de la chaudière permet au lait de bouillir à la température de 60°. Lorsque la concentration est jugée suffisante le liquide est versé dans une auge spéciale où il est continuellement agité pendant le refroidissement; on le place ensuite dans des boîtes en fer blanc dont on soude le couvercle. Le produit ainsi obtenu contient un tiers de son poids de sucre, il renferme encore toute sa crême; pour l'employer il suffit de le délayer dans 5 fois son poids d'eau; on peut obtenir ainsi avec une boîte ordinaire cinq ou six litres de lait de vache pur et sucré.

La consommation du lait concentré est assez importante à Paris, mais on l'emploie surtout à Londres où il s'en vend annuellement de 7 à 8 millions de boîtes.

VII

Le lait concentré nous amène à signaler quelques expériences assez curieuses qui ont été faites tout récemment sur l'action du froid sur ce liquide, et les produits qui en dérivent.

On sait qu'en France on a l'habitude de ne pas laisser refroidir le lait destiné à être écrémé au-dessous de + 12 à + 13 degrés; eu Danemark au contraire, on laisse le lait descendre à 6 ou 8 degrés. Ce résultat s'obtient soit au moyen de la glace, soit au moyen d'eau de puits très-fraîche. M. Eug. Tisserand, inspecteur de l'agriculture, a recherché lequel des deux procédés donnait les meilleurs produits, et ses expériences l'ont conduit à constater que plus la température à laquelle on soumet le lait avant de l'écrémer se rapproche de 0°, plus la crême est abondante et plus sa séparation du lait devient facile. Si donc l'on prenait l'habitude en France de diminuer davantage la température du lait avant de l'écrémer on obtiendrait non seulement la crême en plus grande

quantité, mais encore avec une main d'œuvre moindre. Il résulte également de ces expériences que les produits sont de meilleure qualité; aussi les beurres et les fromages des contrées du nord sont-ils plus estimés que les nôtres, et leur prix par conséquent plus élevé. On aura fort à faire pour changer la routine des producteurs français à cet égard. Le principe qui consiste à ne pas laisser refroidir le lait au delà de la limite que nous avons donnée est tellement entré dans la pratique, qu'il existe un grand nombre de laiteries pourvues de calorifères que l'on chauffe pendant l'hiver pour maintenir une température donnée.

En suivant les indications de M. Eug. Tisserand, les producteurs diminueraient dès le début les frais d'établissement; ils seraient en outre assurés d'obtenir des marchandises de meilleure qualité qui se vendraient plus avantageusement. Quand on songe que l'exportation du beurre en France atteint à elle seule la somme de cent millions de francs, on voit quels avantages cette nouvelle méthode de fabrication pourrait apporter à cette industrie.

VIII

La putréfaction des matières organiques par les germes contenus dans l'air nous conduit à parler des travaux entrepris par M. Pasteur, dans ces dernières années, sur la fabrication de la bière, et à décrire brièvement la méthode nouvelle qu'il a imaginée pour préparer cette boisson. Tout le monde sait que dans les procédés ordinaires de fabrication le moût bouillant est refroidi à l'air, puis après addition de levûre, disposé dans des cuves ou des tonneaux de fermentation dans lesquels l'air peut avoir facilement accès. Cette bière ne se garde pas longtemps, surtout pendant les chaleurs, et finit par devenir *aigre*. M. Pasteur a prouvé que cette altération de la bière constitue une véritable maladie occasionnée par les germes qui tombent dans le liquide pendant son contact avec l'air, soit au moment du refroidissement, soit au moment de la fermentation. Ces germes sont connus, ils ont été étudiés, on sait qu'il en existe de différentes espèces qui produisent chacun une réaction spéciale, lorsqu'on les place dans des liquides organiques. Il s'ensuit que tout germe impropre introduit dans un liquide destiné à une fermentation particulière devient une source de fermentation anormale et maladive. Si donc pendant l'exposition du moût à l'air, celui ci y a déposé les germes qu'il tient en suspension, en même temps que le brasseur y a placé le germe nécessaire, c'est-à-dire la levûre, on conçoit qu'il doive se déclarer à côté de la fermentation régulière déterminée par cette dernière

une ou plusieurs fermentations irrégulières ou maladives qui ont pour effet de faire *tourner* la bière.

Après de nombreuses expériences, M. Pasteur a adopté un système de fabrication de la bière dans lequel il a pu éviter ces inconvénients et qui est aujourd'hui mis en pratique sur une grande échelle par M. Tourtel, à Tantonville, près de Nancy. L'espace nous manque pour décrire les appareils imaginés par M. Pasteur ; il est bon d'indiquer cependant, que dès sa sortie de la chaudière, et lorsque l'ébullition a tué tous les germes déjà existant dans ce liquide, le moût est tenu à l'abri de l'air dans une atmosphère d'acide carbonique où le refroidissement s'opère, et que pour la mise en fermentation, déterminée par une levûre aussi pure que possible, on emploie également des cuves spéciales. De cette manière, les germes étrangers étant écartés, il ne se produit d'autre fermentation que celle directement occasionnée par la levûre. Lorsque cette fermentation, qui a lieu à une température aussi basse que possible, est achevée, la bière ne contient plus de matière nutritive en assez grande quantité pour entretenir la vie de nouveaux germes qu'elle viendrait à recevoir, on peut donc alors la traiter librement à l'air comme les bières préparées par les anciens procédés. La bière fabriquée par ce nouveau système, enfermée dans des tonneaux ou mieux en bouteilles, peut se conserver indéfiniment ; le temps de la conservation, au lieu de la faire *tourner*, ne peut plus qu'augmenter sa qualité. Dans son livre intitulé : *Etudes sur la Bière*, M. Pasteur a du reste décrit avec détails tous les perfectionnements qu'il a apportés à cette fabrication ; nous y renvoyons le lecteur (1).

IX

En 1875, un anglais, M. Lockwood, eut l'idée de traiter la bière comme la Compagnie Anglo-Suisse prépare son lait condensé ; il pensait ainsi obtenir la bière sous un volume restreint et diminuer ses frais de transport pour l'exportation. L'expérience confirma ses espérances. Son procédé consiste à évaporer la bière dans le vide jusqu'à ce qu'elle soit réduite au huitième ou au douzième du volume primitif. Il passe à la distillation de l'eau chargée d'alcool ; on recueille cet alcool en distillant de nouveau le liquide passé à la première distillation, dans un appareil de rectification. Le résidu que laisse la bière, et dans lequel la fermentation a été arrêtée par l'influence de la chaleur, peut alors être enfermé dans des boîtes et transporté au loin sans altération. Pour reconstituer

(1) Pasteur. *Études sur la bière*, 1876, in-8o, Gauthier-Villars.

la bière, il suffit d'ajouter à ce produit un volume d'eau déterminé et une petite quantité de levure qui rétablit la fermentation. La bière peut, d'après l'inventeur, être soutirée au bout de vingt-quatre heures, et possède alors toutes les qualités de la bière ordinaire.

Ce procédé est applicable surtout aux bières qui doivent faire de longs voyages, ceux de l'Angleterre aux Indes, par exemple; les frais de transport sont moins coûteux que dans les expéditions en fût, et le prix de revient en est plus faible, puisque au lieu d'additionner la bière d'alcool pour lui permettre de supporter le voyage, ainsi qu'on est obligé de le faire pour les bières d'exportation, le brasseur bénéficie encore de tout l'alcool qu'il est obligé de retirer de son produit avant l'expédition.

Une autre méthode brevetée en Angleterre consistait dans l'expédition de moût solidifié ou condensé, mais ce procédé ne peut soutenir la comparaison avec celui de M. Lockwood, le moût n'ayant jamais été préalablement converti en bière par la fermentation, tandis que la bière condensée a déjà toutes les propriétés qui constituent la bière ordinaire.

Nous devons également ranger à côté de la description des substances alimentaires celle d'un produit artificiel dont on s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps, et auquel l'inventeur, M. Mège Mouriès, a donné le nom de *Margarine*. Cette substance, appelée aussi *beurre artificiel*, se retire de la graisse des animaux. Cette graisse, traitée immédiatement après la mort par une solution de sel marin et de sulfate de soude, puis écrasée entre des meules, est mise en digestion à une température de 40 degrés, avec une moitié d'estomac de porc et du biphosphate de chaux. La substance, devenue liquide, est alors additionnée de sel marin et d'eau à 30 degrés. On détermine ainsi la séparation de la stéarine, le principe graisseux le plus solide, et on complète cette séparation en soumettant la masse à l'action d'une essoreuse. On y ajoute ensuite un mélange de crème, de bicarbonate de soude et de tétines de vache hachées, préalablement passé au tamis fin; la masse est ensuite traitée dans une baratte ordinaire : il se sépare du liquide une matière solide qui est mise en forme et livrée au commerce. Ce produit n'a pas jusqu'à présent réussi à obtenir l'estime du public. Ce n'est pas, en réalité, un beurre artificiel, mais bien une préparation obtenue à l'aide des principes les plus liquides de la graisse des animaux ; même employé pour la cuisine, il ne peut que rivaliser avec la graisse ordinaire, et ne pourra jamais aspirer à remplacer le beurre.

X

Les discussions qui ont eu lieu récemment à l'Académie de Médecine sur les effets du cuivre introduit dans l'organisme nous amènent à signaler un procédé présenté par MM. Quiellemare et Lecourt pour la conservation des légumes. On sait que les légumes tels que pois verts, haricots verts, etc., perdaient leur couleur par la conservation et que cette couleur leur était rendue artificiellement au moyen de sels de cuivre. Dans une communication à l'Académie des sciences, en date du 9 avril dernier, MM. Quiellemare et Lecourt font connaître un procédé de coloration de ces légumes au moyen de la chlorophylle, substance colorante des feuilles. Ces chimistes retirent la chlorophylle des épinards au moyen d'une dissolution de soude caustique; ils forment une laque au moyen de l'alun, et cette laque dissoute dans de la soude phosphatée sert à rendre aux légumes la couleur qu'ils ont perdue pendant le *blanchissage*. On appelle ainsi la première opération que l'on fait subir aux légumes destinés à être conservés par la méthode Appert.

La question de savoir si les sels de cuivre sont vénéneux n'étan pas encore résolue d'une façon définitive, nous ne pouvons qu'enregistrer cette découverte sans nous prononcer sur son importance dans la pratique.

XI

On s'est beaucoup préoccupé, il y a quelques années, de ce que l'on appelait le vinage des vins; l'attention publique a été plus sérieusement émue tout dernièrement de la coloration de ces liquides au moyen de la fuschine. Les vins d'Espagne, de Portugal et d'Italie arrivaient en France colorés au moyen des baies de sureau, c'est ce qui a sans doute donné l'idée à des industriels peu scrupuleux de chercher une matière pouvant donner aux vins de rebut la couleur qui leur manquait; ils ont choisi la fuschine. Nous n'avons pas à rechercher le plus ou moins d'innocuité de cette matière introduite dans l'économie. Le Docteur Bergeron a traité cette question l'année dernière, et il est arrivé à conclure que la fuschine est parfaitement inoffensive; cela est probable si on opère avec un produit pur, mais comme la plus grande partie de la fuschine qui se trouve dans le commerce est le résultat d'un traitement chimique dans lequel on emploie l'arsenic, il est rare qu'il ne reste quelques traces de ce poison dans le produit fabriqué. Quoi qu'il

en soit, laissant de côté la question de l'action plus ou moins pernicieuse de la fuschine, nous n'en devons pas moins considérer son emploi dans la coloration des vins comme un délit, exactement comme on le fait pour les baies de sureau, le bois de campêche, etc. On condamne journellement les débitants qui ajoutent de l'eau au vin ou au lait, et cependant il s'est trouvé des défenseurs du système de coloration des vins.

Cette fraude qui a eu un retentissement énorme dans toutes les contrées vinicoles a donné lieu à Paris à des poursuites qui, malheureusement, n'ont pas abouti à des peines assez sévères. En présence des bénéfices énormes que cette falsification donne à ceux qui la pratiquent, il est clair que des amendes ordinaires sont sans effet. Il est donc important que toutes les mesures soient prises pour assimiler la mise en vente de vins frelatés de cette façon à celle de toutes les substances alimentaires impropres à la consommation; et que les détenteurs de ces marchandises soient punis ainsi que la loi l'exige.

Cette question a beaucoup préoccupé les chimistes; on a cherché des procédés simples et rapides pour reconnaître la nature des matières colorantes qui auraient pu être ajoutées aux vins, et pour permettre d'écarter immédiatement de la consommation ceux qui contiendraient des substances exerçant une action fâcheuse sur l'économie.

Un des premiers moyens de reconnaître la présence des matières colorantes additionnées au vin est dû à M. Rouvière, pharmacien à Nîmes. Ces essais portent sur le carmin de cochenille, la solution alcoolique de fuschine et le sulfate d'indigo. C'est en traitant le vin par un mélange de baryte caustique et d'alumine que l'on distingue la presence de ces corps suivant les colorations diverses qui en résultent.

Un procédé spécial à la recherche de la fuschine est dû à M. Didelot, pharmacien à Nancy. On agite 10 à 15 grammes de vin à essayer avec quelques gouttes d'ammoniaque et 5 grammes d'éther ordinaire. On laisse reposer, puis on trempe une boulette de *coton poudre* dans l'éther qui surnage ; cette boulette ainsi humectée est placée dans un vase où l'on verse quelques gouttes de vinaigre ; si le vin contient de la fuschine, le coton se colore en rose.

Il existe encore un procédé dû à M. Lamattina, chimiste italien, et qui est encore plus expéditif. On agite une petite quantité de vin avec quelques grammes de peroxyde de manganèse bien pur et en poudre, on filtre si le vin est naturel, le liquide qui passe

filtré est incolore ; dans le cas contraire, le liquide entraîne avec lui la matière colorante ajoutée au vin.

Le chloroforme et la benzine agités avec le vin donnent tous deux une coloration caractéristique différente dans le cas d'un vin naturel ou d'un vin coloré artificiellement.

Enfin, citons un procédé très-simple inventé par M. O. Husson et que tout le monde peut employer facilement. On verse un peu d'ammoniaque dans le vin à essayer; celui-ci se colore en vert. On fait tremper dans le liquide un brin de laine blanche, comme celle que l'on emploie pour faire de la tapisserie ; on retire alors la laine et on fait couler le long du fil une goutte d'acide acétique. Si le vin est naturel, la laine redevient blanche ; si le vin est coloré par la fuschine, la laine prendra une teinte rose d'autant plus intense que la quantité de cette matière colorante sera plus considérable. Le même chimiste, poussant ses essais plus loin, a trouvé le moyen de décider rapidement si cette fuschine était arsénicale ou non, nous ne décrivons pas son procédé qui est trop technique, le premier étant suffisant par lui-même pour permettre de découvrir la fraude.

Ajoutons que le fait de la coloration artificielle des vins a été publiquement dénoncé au ministre de la justice en septembre dernier, par une lettre de M. Paul Massot, député des Pyrénées-Orientales, qui met le public en garde contre cette falsification dangereuse et en blâme sévèrement les auteurs.

XII.

Dans le cours de l'année 1875, la chimie s'est enrichie d'un nouveau métal, grâce à la découverte du *gallium* par M. Lecoq de Boisbaudran, de Cognac. C'est au moyen de l'analyse spectrale que ce chimiste a reconnu l'existence de ce nouveau corps dans les minerais de zinc d'Espagne. Depuis il a continué ses travaux et a réussi à obtenir le gallium à l'état métallique. En traitant d'une façon particulière certains minerais de zinc, il obtient ainsi de l'oxyde de gallium qu'il fait dissoudre dans la potasse. Pour décomposer cet oxyde, il emploie un courant électrique qui traverse la solution potassique. Sous cette influence, le gallium se réduit et vient se déposer sur l'électrode négatif de la pile. Il a ainsi pu préparer des quantités suffisantes du nouveau métal pour en étudier les caractères propres et permettre de reconnaître en lui un nouveau corps simple bien défini.

XIII.

On vient de fabriquer en Allemagne un nouveau produit connu sous le nom de *coton de verre* ou *glaswolle*. Il s'obtient en étirant du verre de Bohême que l'on enroule sur un cylindre chauffé et animé d'un mouvement de rotation comme les anciens rouets. Ce coton de verre est composé de fils de verre extrêment ténus et d'une souplesse remarquable ; on peut le rouler entre les doigts et en faire une boule exactement comme on pourrait le faire avec de la ouate. On conçoit toute l'importance que prendra ce nouveau produit ; il permettra de filtrer toutes les substances acides ou alcalines qui détruisaient les filtres ordinaires, et comme le verre n'est attaqué que par un très-petit nombre de corps, il suffira de laver à grande eau le coton de verre après chaque filtration pour pouvoir l'employer de nouveau. Jusqu'ici le chimiste était souvent embarrassé pour certaines filtrations, il avait alors recours à l'amiante, substance inattaquable aux acides ; l'expérience aurait démontré que le nouveau produit l'emporte de beaucoup sur l'amiante quant à la rapidité de l'opération, et la facilité avec laquelle on peut disposer le coton de verre dans le filtre. Il pourrait également servir à la fabrication de pinceaux inaltérables pour les besoins de la médecine, on pourrait ainsi étendre toutes les matières caustiques sur les plaies avec le même pinceau ; il suffirait de le tremper dans l'eau après chaque opération.

XIV.

Une découverte qui a eu un certain éclat en 1875 et qui semblait promettre beaucoup, mais qui a depuis laissé le public indifférent, c'est la trempe donnée au verre. Un chimiste, M. de la Bastie, a réussi à obtenir, au moyen de la trempe, un verre qui, s'il n'est pas complétement incassable, offre cependant une résistance au choc que l'on a considérée comme dépassant de 50 fois celle que présente le verre ordinaire.

On sait que la trempe ordinaire de l'acier se fait en le plongeant, après l'avoir chauffé au rouge, dans l'eau froide, et que les nouvelles propriétés que ce métal acquiert sont dues à une disposition moléculaire particulière. Il en est de même du verre ; en faisant couler du verre fondu dans l'eau, on obtient ce que l'on appelle des *larmes bataviques*, variété du verre dans laquelle la disposition moléculaire est différente de celle du genre ordinaire. Ces *larmes* se réduisent immédiatement en poussière dès qu'on vient à briser leur pointe.

Dans le cas de l'acier, comme dans celui du verre, la trempe à froid augmente la *dureté* de ces corps, tout en augmentant leur *fragilité*. Il existe cependant une trempe à l'huile à laquelle on soumet l'acier destiné à la fabrication des pièces d'artillerie; cette opération diffère de la trempe à l'eau en ce qu'elle augmente la résistance au choc du métal.

Le procédé de trempe du verre de M. de la Bastie est basé sur le même principe, et donne les mêmes résultats. Ce chimiste a pris deux brevets en date du 13 juin et du 7 juillet 1874, dans lesquels il explique les moyens qu'il emploie. Le verre, chauffé à une température déterminée, est brusquement plongé dans un liquide huileux; les huiles et graisses de toute nature, les résines et les goudrons, végétaux ou minéraux, sont spécialement désignés dans les brevets. On y trouve également la description des appareils employés et des dispositions que l'on a dû prendre pour empêcher l'inflammation des liquides dans lesquels s'opère la trempe, au contact de l'air, sous l'influence de la chaleur des objets en verre que l'on y plonge. Les produits de M. de la Bastie sont très-remarquables, ils se composent surtout de verres de montre, de verres à boire, de bobèches, etc.; ces objets, lorsqu'on les laisse tomber sur un corps dur, une pierre, ou un pavage, par exemple, au lieu de se briser en morceaux, comme le verre ordinaire, rebondissent sans se casser. Lorsque cependant on réussit à produire la rupture en les jetant avec force et de très-haut, les morceaux, très-petits, au lieu d'être irréguliers, prennent la forme de parallélipipèdes droits, et leurs arrêtes ne coupent pas comme celles des morceaux de verre ordinaire.

On a essayé d'introduire le verre trempé dans la pratique, mais il n'a été jusqu'à présent que peu employé, grâce à son prix élevé. Dans un mémoire à ce sujet, l'inventeur explique la cherté de son produit en disant: « On ne fabrique pas du verre trempé, mais on trempe du verre fabriqué. « Il est impossible d'employer le verre trempé comme verre à vitres, cela tient à ce qu'on ne peut pas le couper, la plus légère brisure d'une partie de la masse entraînant immédiatement la division de toute la feuille de verre en petits fragments. Les ustensiles domestiques que l'on a fabriqué de cette façon, tels que tasses, flacons, verres à boire, etc., supportent très-bien la chaleur, et l'on peut y faire bouillir de l'eau sans inconvénient, même sur un feu nu. Cette invention a donc réellement son côté pratique, et l'on peut prévoir que lorsque son prix de vente aura baissé, grâce à l'expiration des brevets, le verre trempé trouvera un emploi réel dans la pratique.

Nous devons ajouter, cependant, que tout dernièrement des chimistes allemands, qui s'étaient occupés de cette question, ont pris de nouveaux brevets pour la fabrication du verre trempé basé sur un procédé plus simple que celui de M. de La Bastie. Ces chimistes, au lieu d'employer comme liquide de trempe un corps gras et facilement inflammable, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ont imaginé une disposition au moyen de laquelle ils font tomber le verre chaud dans de la vapeur d'eau surchauffée et sous pression. Ils disent obtenir ainsi, d'une façon plus économique, des produits supérieurs à ceux de l'inventeur français; comme cette découverte est toute récente, c'est le temps seul qui devra décider de sa valeur.

XV.

En 1876, un Anglais, M. Crookes, inventa un petit appareil de physique dont les effets n'ont, jusqu'à présent, pu être expliqués d'une manière satisfaisante. Nous voulons parler du *radiomètre*, que l'on trouve aujourd'hui chez tous les opticiens, et dont les indications sont consignées par les journaux quotidiens à côté de celles données par le thermomètre et le baromètre. Cet instrument est formé par deux petites tiges en aluminium, disposées en croix et soudées entre elles. Chacun des quatre bras ainsi formés se termine par une petite plaque de mica disposée dans un plan vertical; ces plaques sont noircies d'un côté. Le système entier, placé sur une pointe qui sert de pivot, est enfermé dans un petit ballon de verre dans lequel on a fait le vide. Aussitôt que l'on porte cet appareil à la lumière du soleil, le système se met à tourner avec une vitesse plus ou moins considérable, selon que la lumière est plus ou moins intense. Si, au lieu d'exposer l'appareil à la lumière du soleil, on l'approche d'un foyer lumineux artificiel, l'effet produit est le même. On peut ainsi, en calculant le nombre de tours décrits par le système pendant une seconde, donner une relation entre l'état de la lumière ou de la chaleur qui l'accompagne à des moments différents. Tel est du moins le but que cet appareil remplit aujourd'hui.

M. Crookes, voulant rechercher la cause de cette relation, a fait plusieurs expériences, soit avec la lumière du soleil, soit avec celle de foyers lumineux artificiels, tels que des bougies, et il a déduit des conséquences assez curieuses; ces expériences ont été continuées par M. Frankland. Ce dernier en a conclu que le mouvement du radiomètre était déterminé par la transformation de la lumière en chaleur au moyen de l'absorption, et qu'il était dû à l'inégal échauffement des deux faces des plaques de mica. Un autre fait a été

constaté, c'est que la lumière de la lune, même concentrée à l'aide d'une lentille, n'exerce aucne influence sur le radiomètre; on a essayé d'expliquer cette inertie de la lune par l'absence de chaleur. Si, d'un autre côté, on fait le vide dans la boule du radiomètre à des degrés différents, la vitesse de rotation, qui allait d'abord en augmentant, diminue dès qu'on l'approche du vide parfait, et finit même par s'arrêter entièrement, mais reprend dès qu'on laisse entrer un peu d'air dans l'appareil. De l'ensemble de ces recherches, il résulte qu'on n'a pas encore trouvé, d'une façon certaine, la cause des effets produits et les opinions des divers physiciens qui ont fait les expériences sont loin de s'accorder.

XVI.

Au moment où l'on s'occupe tant d'améliorer les conditions des ouvriers qui travaillent dans des atmosphères viciées ou infectantes, nous ne pouvons passer sous silence les résultats obtenus par M. Denayrouse, dont l'invention a été récompensée il y a deux ans par l'Académie des sciences. L'appareil qu'il a construit et auquel il a donné le nom d'*aerophore*, permet à un homme de séjourner pendant un certain temps soit sous l'eau, soit dans un atmosphère viciésans ressentir d'inconvénients, et comme il laisse la liberté complète des mouvements des membres, il peut être appelé à remplacer avantageusement le scaphandre pour les travaux sous-marins. Sa construction est assez simple, nous allons la décrire en quelques mots. L'appareil est composé d'un cylindre en tôle renfermant de l'air à une pression de 25 ou 30 atmosphères. Cet air a été préalablement refoulé dans l'appareil au moyen d'une pompe. Le cylindre est muni d'un régulateur automatique qui laisse échapper l'air à la pression normale; et le conduit à la bouche au moyen d'un tube en caoutchouc communiquant avec un appareil spécial nommé *ferme-bouche*, et placé entre les lèvres et les gencives. A l'intérieur du ferme-bouche se trouvent deux soupapes pour l'entrée et la sortie de l'air. Ces deux soupapes, très-sensibles, sont établies d'après une disposition particulière qui a valu à l'ensemble du système le nom de *respirateur à anches*. Les soupapes, disposées, en sens contraire, s'ouvrent : l'une pour donner accès à l'air du réservoir sous l'influence de l'aspiration ; l'autre, sous l'influence de l'expiration, pour laisser sortir l'air ayant déjà passé par les poumons. Supposons maintenant que l'ouvrier muni du cylindre, du respirateur et ayant les narines comprimées, veuille respirer, il recevra du réservoir l'air pur à la pression ordinaire, et rendra l'air vicié au milieu dans lequel il se trouvera placé. Cet appareil, qui

comporte aussi un masque portant des verres et destiné à protéger les yeux dans le cas d'une atmosphère contenant des vapeurs délétères, est très-portatif; il se place sur le dos de l'ouvrier comme un sac de soldat. Les expériences nombreuses que l'on a faites de cet appareil, soit dans les mines de houille, soit au fond de l'eau, ont permis d'apprécier les services qu'il est appelé à rendre dans les accidents de mine, les incendies, les travaux sous-marins, etc. Un emploi pratique en a du reste été fait l'année dernière à Toulon dans le sauvetage des épaves du *Magenta*.

XVII.

Nous devons citer les expériences de M. Bourbouze, préparateur de physique aux cours de la Sorbonne, sur la transmission télégraphique sans fils. Si ces essais qui datent de l'année dernière, n'ont pas donné de résultats définitifs, ils ont cependant indiqué la voie que l'on devait suivre pour résoudre la question. Nous allons expliquer cette découverte en quelques mots.

Supposons que l'on fasse communiquer aux moyens d'un fil de cuivre le tuyau qui amène l'eau dans un laboratoire avec celui qui amène le gaz, il se produira un courant électrique assez fort. Pour en déterminer la direction et l'intensité on se servira d'un appareil nommé *galvanomètre*, qui se compose d'une aiguille aimantée sur laquelle agit le passage de l'électricité dans une série de fils isolés entourant l'aiguille. Le galvanomètre accusera donc un certain pourant établi entre le système de canalisation de l'eau et celu du gaz. Il en serait de même si on se servait de la terre et de l'eau; c'est-à-dire si l'on faisait communiquer une des extrémités du fil de cuivre avec une plaque métallique enfouie dans le sol, et l'autre avec l'eau d'un puits ou d'une rivière, le courant nommé *tellurique* possède plus ou moins d'intensité, mais il démontre que l'eau et la terre peuvent servir de conducteurs. Si maintenant on neutralise le courant tellurique ainsi obtenu, au moyen d'un courant nouveau introduit dans le circuit, et dont la direction est contraire au courant tellurique, on conçoit que l'aiguille du galvanomètre, ramenée à 0° par cette neutralisation puisse être déviée de nouveau par un troisième courant introduit dans le même circuit. C'est de ce principe qu'est parti M. Bourbouze et c'est dans ce sens qu'il a dirigé ses expériences.

Les essais ont d'abord été faits entre le pont d'Austerlitz et le pont Napoléon. A la première de ces stations se trouvaient un galvanomètre et une pile destinée à neutraliser le courant tellurique. De cet ensemble d'appareils partait un fil communiquant avec la

terre à une de ses extrémités et avec la Seine de l'autre. Au pont Napoléon se trouvait une pile de 600 éléments dont on mettait les fils en communication avec la terre et avec la Seine. Chaque fois que l'on établissait ce nouveau courant à la 2e station, la galvanomètre établi à la première subissait une déviation. Il était donc constant que ce nouveau courant était reçu au point où se trouvaient les appareils, et cela sans autres conducteurs que la terre d'un côte et la Seine de l'autre. Ces expériences furent renouvelées entre le pont Saint-Michel et Saint-Denis, et on put constater que les résultats étaient les mêmes. Le problème de faire servir l'eau et la terre comme conducteurs est donc résolu, on sait aujourd'hui qu'il suffit de compenser le courant tellurique. M. Bourbouze continue ses expériences, il a établi une communication entre son domicile et l'École de pharmacie en se servant de la terre et de la couche d'eau souterraine des puits ; il a ainsi obtenu de bons résultats. La question aujourd'hui se réduit à produire sur le galvanomètre des déviations plus ou moins considérables, ou ce qui revient au même à appliquer cette transmission aux appareils télégraphiques actuellement en usage.

On ne saurait exagérer l'importance de la découverte de M. Bourbouze; car on pourrait par son intermédiaire établir en temps de guerre, par exemple, des communications télégraphiques dont les conducteurs, le sol et un cours d'eau ou le sol et la nappe d'eau souterraine, ne pourraient être détruits par l'ennemi. Il est vrai qu'en installant un galvanomètre et une pile compensatrice sur un point quelconque du parcours des dépêches, ce dernier pourrait constater la transmission des signaux, mais il lui serait impossible d'empêcher que ces dépêches ne fussent également communiquées aux stations de même nature établies sur le bord du cours d'eau. En dehors de ces considérations particulières, il faut ajouter la grande économie que l'application d'un pareil système apporterait dans la pratique; nous espérons donc que M. Bourbouze continuera ses recherches dans cette voie, et que ses nouveaux efforts seront couronnés de succès.

XVIII

On a souvent parlé de l'invention de télégraphes permettant de communiquer à distance au moyen de sons transmis par l'électricité; ce sont habituellement les journaux américains qui servent ce genre de nouvelles à leurs lecteurs. Nous nous rappelons même avoir lu il y a quelques semaines, dans un de ces journaux, une description complète de l'installation d'un télégraphe installé de

New-York à Washington et fonctionnant d'après ce système. L'inventeur assurait même avoir *reconnu la voix de la personne qui lui transmettait une dépêche.*

Sans nous arrêter à démêler le vrai du faux dans cette haute fantaisie américaine, nous devons cependant faire remarquer que chaque son, ou si l'on veut chaque note de musique, étant composé d'une nombre défini de vibration, il serait possible que l'on fût parvenu au moyen de l'électricité à transmettre au bureau d'arrivée le nombre de vibrations produit par un son quelconque au bureau de départ. Expliquons-nous ; supposons une membrane tendue; cette membrane, sous l'influence d'un son, entre en vibration, si l'appareil est disposé de telle sorte que chaque vibration ouvre et ferme le courant électrique, il est clair qu'à la station d'arrivée, on pourra percevoir ce nombre de vibrations par les interruptions occasionnées dans le courant électrique. De là, cependant, à faire *chanter* à la station d'arrivée une seconde membrane, il y a loin, surtout si l'on prétend conserver le ton, etc. Nous le répétons donc, tous ces essais de télégraphie acoustique faits en Amérique n'ont eu lieu en général que dans le cerveau des inventeurs, mais n'ont jamais réellement existé.

En France et en Angleterre où l'on emploie presque exclusivement le télégraphe de Morse, qui produit une série de sons secs et particuliers à la réception d'une dépêche, il n'est pas rare de voir les employés acquérir assez d'habitude pour pouvoir écrire la dépêche reçue sans même regarder l'appareil. C'est cette circonstance qu'un Anglais M. Neale a voulu mettre à profit en fabriquant ce qu'il appelle lui aussi un télégraphe acoustique.

Son appareil très-simple, s'applique au télégraphe Morse, il se compose d'une lame d'acier qui attirée ou repoussée par un électro-aimant porte d'un côté sur un bouton d'acier et de l'autre sur un pivot en bois. La différence de son produit par les deux chocs est facile à percevoir, et l'intensité de ce son est augmentée par une boîte en bois sur laquelle repose l'appareil.

M. Neale prétend qu'avec son système l'employé arrive à pouvoir comprendre rapidement une dépêche par la simple audition des sons successifs produits par le passage de l'électricité. Il peut être dans le vrai, et nous sommes loin de vouloir lui contester ce résultat; mais ce que nous lui reprochons c'est d'avoir fait un pas en arrière, tout en voulant avancer trop vite. En effet, le télégraphe Morse imprime les dépêches sur des bandes de papier en caractères donnés ; si l'employé commet une erreur en transcrivant, il a toujours l'original sous les yeux, tandis que le son une fois produit, ne se renouvelle plus, et s'il existe une erreur il faut recom-



mencer l'envoi de la dépêche. M. Neale ferait bien de méditer le fameux *verba volant, etc.*

XIX

Une industrie qui a fait de nombreux progrès dans le cours de ces dernières années chez les nations voisines, tout en restant à peu près stationnaire chez nous, c'est celle de la fabrication du papier. L'exposition de Vienne nous a montré des échantillons de papier préparé avec toutes espèces de matières : depuis le sparte ou alfa jusqu'au bois et à la paille. L'Angleterre a monopolisé tout le commerce du sparte provenant de l'Espagne, mais il existe en Algérie des quantités considérables de ce végétal que l'on utilise guère en France que pour la fabrication des tapis en sparterie. Les nouvelles lignes de chemins de fer que l'on construit en ce moment en Algérie, en permettant l'exploitation régulière de l'alfa des Hauts-Plateaux va probablement, en faisant baisser les prix de revient, encourager les industriels français à suivre les progrès accomplis par les autres nations.

L'un des emplois les plus remarquables que l'on ait fait du papier est certainement celui qui consiste à employer cette matière dans la fabrication des roues de wagons; voici comment M. Figuier décrit cette fabrication : (1)

« Le corps de la roue du wagon est formée de feuilles de papier comprimées en blocs d'une grandeur et d'une épaisseur variables suivant les dimensions de la zone que l'on veut obtenir. La pression, qui équivaut au moins au poids de 400 tonnes, transforme le tout en une masse d'une hémogénéité parfaite, sur laquelle le froid, le chaud et les variations de l'atmosphère n'exercent aucune action destructive. Ainsi préparé, le bloc de papier est placé sur un tour et amené au diamètre convenable pour recevoir le bandage de la roue, en même temps qu'il est percé, à son centre, pour recevoir le moyeu, ce dernier est forcé dans le bloc sous une pression de 20 tonnes avant la pose du bandage. La roue du papier, garnie de son moyeu, est alors installée à l'intérieur du bandage, sous une pression de 300 tonnes. Le bandage est relié à la roue, non en vertu de sa contraction, comme dans les roues métalliques ordinaires, mais pas une série de boulons établis de la manière suivante. Le bandage, outre le boudin extérieur, présente à l'intérieur une saillie circulaire, qui pénètre à l'intérieur du bloc de papier; celui-ci est maintenu au moyen de deux plaques verticales de fer, qui

(1) L. Figuier. *L'année scientifique et industrielle*, 1876. Hachette et Cie.

s'opposent à l'écrasement du papier, tout en lui conservant son élasticité. Les boulons qui relient les bandages à la roue en papier traversent les deux plaques métalliques, pour que la dilatation de ces dernières puisse se faire librement. Une disposition analogue fixe le moyeu au centre de la roue, par l'intermédiaire d'un rebord circulaire extérieur sur lequel on serre les boulons. »

Ces roues en papier sont employées en Amérique, elles ont l'avantage d'être très-élastiques et d'amortir ainsi les chocs successifs qui se produisent avec l'emploi de roues métalliques, il serait à désirer que leur usage s'introduisit en France. On pourrait les expérimenter dans les tramways, par exemple.

XX

Puisque nous avons été amené à parler des tramways, disons quelques mots des nouveaux modes de traction que l'on a expérimentés dans le cours des deux dernières années. La première idée que l'on a mise en pratique consistait à obtenir la production de vapeur au moyen de l'eau, surchauffée au point de départ de la machine et, à l'emmagasiner dans une chaudière spéciale. Ce système supprimait entièrement le foyer dans les locomotives ; on se servait d'eau chauffée à 190° ce qui donnait une pression de 11 1/2 atmosphères. Cette eau, refoulée par une pompe dans un réservoir situé sur la machine et enveloppé de substances non conductrices afin d'éviter la déperdition de la chaleur, dégageait assez de vapeur pour que la locomotive pût fournir une course de 2 1/2 à 3 heures. Au bout de ce temps la machine revenue à son point de départ était rechargée en quelques minutes et se trouvait prête à fonctionner de nouveau. C'est là ce que l'on a appelé les *locomotives sans feu*. Des locomotives de ce genre fonctionnent depuis quelques années en Amérique, elles ont été perfectionnées en France par M. Léon Francq.

On a également expérimenté la locomotive à *air comprimé* construite par M. Mikarski sur la *ligne des tramways nord* à Paris, plus tard on a combiné ensemble l'action de l'air comprimé et celle de la chaleur. Ces essais faits en 1875 et 1876 ont donné de bons résultats, la traction se produit sans secousses ; et comme le bruit occasionné est très-faible, les chevaux ne sont pas effrayés par le passage des tramways. Nous ignorons pourquoi on a renoncé à l'emploi de ce système de traction.

Enfin on sait que depuis plusieurs mois la *Compagnie des tramways sud* emploie dans le parcours de la Bastille à la gare du Montparnasse de véritables locomotives ordinaires, qui sont fixées à l'avant

des voitures de voyageurs et qui paraissent offrir toutes les conditions de sécurité désirables. Comme tout le mécanisme et les roues se trouvent cachés par un revêtement en tôle, et que le bruit n'est pas considérable, la circulation des voitures ordinaires n'en souffre pas. La facilité avec laquelle du reste, les mécaniciens peuvent arrêter la machine, soit lorsque la voie est encombrée, soit pour permettre aux voyageurs de descendre, permet d'espérer l'emploi régulier de ce système.

XXI

Un professeur du lycée de Tours, M. Mouchot, s'occupe depuis plusieurs années d'emmagasiner et d'utiliser la chaleur produite par les rayons, il avait déjà obtenu des résultats assez satisfaisants et en 1875 il a fait une nouvelle communication à l'Académie des sciences relativement à la force motrice obtenue de cette façon. En principe l'appareil de ce physicien se compose d'une chaudière ou générateur dont les parois extérieures sont peintes en noir; un miroir métallique à foyer linéaire, et une cloche de verre recouvrent l'appareil. Cette dernière a pour but de laisser pénétrer les rayons du soleil, mais de s'opposer à leur sortie lorsqu'ils se sont transformés en chaleur sur la surface noire de la chaudière. L'ensemble de ce système est disposé de façon à suivre la marche du soleil d'une manière régulière de sorte que le miroir puisse toujours en concentrer les rayons sur la chaudière.

M. Mouchot signale les résultats suivants qu'il a obtenus au moyen de son appareil. Le 8 mai 1875, on a placé dans la chaudière, à huit heures et demie du matin, 20 litres d'eau à la température ordinaire; quarante minutes plus tard la pression intérieure était de 2 atmosphères et la température de — 121°; cette pression s'est ensuite rapidement accrue jusqu'à 5 atmosphères. En juillet on a pu vaporiser 5 litres d'eau par heure, ce qui donne un jet de vapeur de 140 litres à la minute. Le générateur a également été employé à mettre en mouvement une machine à vapeur sans détente et sans condenseur dont le piston, sous la pression d'un atmosphère, fournissait 70 coups par minute.

On a également appliqué avec succès la vapeur provenant de la chaudière à chauffer un alambic servant à la distillation du vin; on a pu ainsi en distiller 5 litres en un quart d'heure.

M. Mouchot a publié un ouvrage (1) dans lequel il a décrit tou-

(1) *La chaleur solaire et ses applications industrielles,* 1 vol. in-8 avec 35 grav. Paris, 1869 (imprimé à Tours, par Mazereau).

tes ses premières expériences qui sont fort curieuses, nous y renvoyons le lecteur.

Un autre physicien, M. Salicis a également étudié cette question. Ses travaux qui diffèrent de ceux de M. Mouchot quant au mode d'exécution, ont donné cependant des résultats du même genre et ont permis de constater une fois de plus que l'on pourrait utiliser d'une façon pratique la chaleur dégagée par le soleil. Les expériences de M. Salicis n'ayant pas encore reçu d'application sérieuse et appartenant à la science pure, nous nous contentons de les mentionner.

XXII

Nous trouvons dans l'*Année scientifique* de M. Louis Figuier pour 1876 un article assez curieux emprunté à un journal de Paris sur l'*industrie des faux cheveux*, nous en reproduisons quelques passages :

« Il y a quelques années, on coupait tout simplement les cheveux sur la tête des jeunes filles, on appelait cela prendre les cheveux *sur pied*. Aujourd'hui encore, des marchands parcourent quelques-unes de nos provinces, particulièrement la Bretagne et l'Auvergne, pour acheter des chevelures. Dans certains pays, ces achats ont lieu d'une manière assez curieuse. La jeune fille qui veut vendre ses cheveux monte sur un tréteau, dénoue sa coiffure et l'expose aux regards des marchands réunis autour d'elle. Aussitôt les enchères commencent et les cheveux appartiennent au dernier enchérisseur.

« Mais les cheveux achetés par ce moyen ne suffiraient pas à la seule consommation de Paris. Il a fallu chercher ailleurs. Qui le croirait? les démêlures réunies en boules que l'on jette aux ordures sont ramassées par les chiffonniers qui les vendent aux marchands de cheveux. Ceux-ci les nettoient, les préparent et en font le plus bel ornement de la tête des dames. Elles ne se doutent pas de cela lorsqu'elles regardent dans la vitrine des coiffeurs les chignons et les nattes qui excitent leur coquetterie.

« Voici les opérations par lesquelles passent les éléments de tout postiche : 1° *le lavage*, 2° *le démêlage*, 3° *l'égalisage*, 4° *le classement* et 5° *le triage*.

« Quand les cheveux ont passé par toutes ces opérations, ils sont propres à être vendus aux coiffeurs, qui les façonnent suivant le goût de leurs clientes.

« Marseille est le centre du commerce des cheveux humains Plus de 40,000 kilogrammes y sont importés annuelemlent. de

l'Orient, de l'Espagne et de l'Italie, plus particulièrement de ces deux derniers pays, surtout de la Sicile et de Naples. On y fabrique par an plus de 65,000 chignons, dont la plus grande partie est expédiée à l'étranger et dans l'intérieur de la France. Généralement une pièce de postiche ne dépasse pas 110 grammes; on pourrait donc fabriquer 350,000 pièces. Mais une grande partie des cheveux importés sont seulement triés à Marseille, d'où on les réexpédie dans toutes les directions.

« Paris a aussi de grandes maisons de cheveux. L'une d'entre elles ne vend pas moins de 18,000 chignons par an Le prix des chignons est trop variable pour établir une moyenne. Ils valent de 12 à 80 fr., il y en a qui se vendent jusqu'à 500 francs.

« Le nombre des chignons exportés de France en Angleterre est annuellement de 12 à 15,000, en sus desquels on exporte une quantité de cheveux suffisante pour en fabriquer 10,000 au moins.

« Dans ces dernières années, la valeur totale des exportations de cheveux a été en moyenne de 2,200,000 francs. L'Angleterre en a pris la plus grande partie. Les États-Unis viennent immédiatement après sur la liste. »

XXIII

Depuis longtemps l'édilité parisienne se préoccupait de chercher un remède à l'infection causée par l'écoulement dans la Seine des eaux provenant des égouts de la ville de Paris. Divers comités ont été nommés, un grand nombre de projets ont été proposés, enfin après plusieurs années d'étude la question se trouve aujourd'hui à peu près résolue. Personne n'ignore que les égouts jetaient dans la Seine par l'intermédiaire des collecteurs de Clichy et de Saint-Denis une quantité de liquides chargés de matières solides qui rendait fort malsaine toute la partie du fleuve située en aval de ces deux points, et même en certains endroits déposaient de véritables bancs de vase qui obstruaient le cours de la rivière.

Nous trouvons dans le *Moniteur scientifique* (1) du docteur Quesneville une analyse du rapport présenté sur cette grave question d'assainissement par la commission nommée à cet effet; nous en détachons quelques fragments.

« Que faire donc des eaux d'égout, étant admise l'impossibilité de continuer à les jeter telles quelles dans la Seine ? Nombre de systèmes furent proposés, et j'en emprunte la nomenclature et la critique au Rapport publié le 12 décembre 1874 par la commission des travaux publics.

(1) *Moniteur scientifique* du Dr Quesneville, avril 1877.

1° *Prolongement des égouts collecteurs jusqu'à la Seine maritime ou jusqu'à la mer.* Ce projet entraînerait à des dépenses énormes, tout en reportant l'infection sur un point de nos côtes.

2° *Prolongement des égouts collecteurs jusqu'au confluent de l'Oise.* L'augmentation du débit dû à l'Oise ne ferait qu'étendre et déplacer l'infection, sans en détruire les causes prédominantes, c'est-à-dire les matières fermentescibles.

3° *Dilution des eaux d'égout dans l'intérieur des collecteurs, ou à leur débouché, par addition d'eau claire.*— La dilution aurait simplement pour effet, comme ci-dessus, d'étendre l'infection sur un espace plus considérable. Ce procédé, comme les deux précédents, ne permettrait, du reste, aucune utilisation par l'agriculture des matières fertilisantes contenues dans les eaux d'égout.

4° *Filtration des eaux d'égout à travers des substances diverses.* — Cette opération donne toujours un résultat incomplet : Les matières solides argileuses, et les matières dissoutes, passent à travers les filtres. Ceux-ci exigent un entretien continuel et constituent, avec leurs bassins annexes, un danger sérieux pour la salubrité publique. L'opération est en même temps coûteuse, spécialement au point de vue de l'exploitation.

5° *Etablissement, aux débouchés des collecteurs, de grands bassins de décantation par simple action de la pesanteur.* — Il faudrait donner aux bassins de très-grandes dimensions, créer, par suite, de vastes foyers d'infection ; l'épuration par simple action de la pesanteur serait des plus imparfaites, et le maniement des dépôts présenterait de graves inconvénients.

« Aucun de ces systèmes ne fut adopté. Restait l'épuration par le sol, et par suite, l'utilisation par l'agriculture des principes fertilisants.

« Les premiers essais eurent lieu sur un champ d'une superficie d'un demi-hectare environ, situé à Clichy (rive droite) ; des pompes à vapeur envoyaient journellement dans une cuvette placée à l'extrémité du champ, un volume de 500 mètres cubes de *sewage ;* ces essais démontrèrent, d'une part, l'inefficacité de l'épuration au sulfate d'alumine ; d'une autre part, que la tentative d'utilisation agricole, bonne en soi, devait être faite sur une plus grande échelle, et dans de meilleures conditions.

« La presqu'île de Genevilliers (rive gauche), se présentait alors comme une sorte de vaste banc de sable, avec quelques couches argileuses voisines surtout des berges de la Seine. Cette presqu'île fut choisie comme favorable de tous points aux nouvelles expériences. Il fallait passer la Seine. On installa des machines et des pompes ; des conduites furent logées sous les trottoirs du pont de

Clichy, et 5,000 à 6,000 mètres cubes d'eau d'égout vinrent se distribuer sur un certain nombre d'hectares de la plaine de Genevilliers, y compris 6 hectares appartenant à la ville. A la fin de 1869, 120,000 mètres cubes d'eau se trouvaient mensuellement consacrés à la culture, et les bassins d'épuration, devenus inutiles, étaient fermés. Plus tard, le Conseil municipal de Paris vota, sur le rapport de M. Callon, un premier crédit de 1 million, puis, en 1874, un autre de 1 million encore, à l'effet de construire : 1° des galeries de dérivation entre la Chapelle et Saint-Ouen, et entre le collecteur de Clichy et l'usine élévatoire ; 2° des usines et des machines élévatoires ; 3° des conduites en fonte et en maçonnerie pour amener l'eau des deux collecteurs (de Clichy et d'Oise) dans la plaine de Genevilliers. Ces constructions permirent bientôt de déverser 80,000 mètres cubes par jour sur la presqu'île ; si bien qu'aujourd'hui, le double système d'épuration par le sol et d'utilisation agricole ayant donné les résultats espérés, l'administration songe à l'appliquer à la totalité des eaux des collecteurs. Un premier projet appliquait cette totalité des eaux de Paris à la seule plaine de Genevilliers ; mais actuellement, renonçant à l'irrigation exclusive de la presqu'île, irrigation qui, selon les hommes les plus compétents, donnerait à l'hectare *des doses dix et vingt fois supérieures à celles que les récoltes réclament*, actuellement, dis-je, l'administration propose de porter sur les terrains domaniaux de la forêt de Saint-Germain, le volume non utilisé des eaux qui se déversent encore dans le fleuve. Il y a entre Maisons-Laffitte et Saint-Germain, dans la forêt, 1500 hectares environ, et dans la plaine d'Achères, 900 hectares de terrain dont la constitution est favorable à l'absorption. Ce dernier projet, sur le rapport de M. Vauthier, a été pris en considération par le Conseil municipal, dans sa séance du 2 mars 1876. La question en est là. »

On voit par ce qui précède, que le sol de la presqu'île de Genevilliers s'enrichit aux dépens des matières fertilisantes contenues dans les eaux d'égout. Cette plaine autrefois aride est maintenant couverte de végétation ; une nombreuse population de maraîchers s'est installée dans cet endroit, et envoie de beaux produits aux marchés de Paris. Que nous sommes loin de l'époque (1642) où on condamnait à l'amende ceux qui fumaient les terres avec des matières fécales, et aux peines corporelles ceux qui vendaient le produit des vidanges aux cultivateurs.

Il s'est trouvé des adversaires de ce système d'irrigation qui ont prétendu que cela occasionnait la fièvre, que le pays était devenu malsain, que les eaux des puits n'étaient plus potables, etc. Toutes ces assertions sont controuvées, et il a été établi, pièces en mains

non-seulement que le nombre des fiévreux n'avait pas augmenté proportionnellement à l'accroissement de la population, mais encore que l'eau des puits ne révélait à l'examen chimique aucune trace de matières organiques. L'eau une fois répandue sur le sol filtre de telle sorte que toutes les parties solides qu'elle tient en suspension sont arrêtées au passage, et elle retourne à la Seine ou rejoint la nappe inférieure, dans un état de pureté pour ainsi dire complet.

XXIV

Pour terminer ce travail, nous croyons utile de dire quelques mots des prix que l'Académie des sciences accorde aux chimistes qui se sont distingués par leurs travaux pendant l'année courante. Pour la partie chimique, il existe deux prix : le premier, fondé par M. le docteur Jecker, par un testament en date du 13 mars 1851, est destiné à *accélérer le progrès de la chimie organique* ; le second dû à la générosité de M. Louis Lacaze, se compose de trois sommes de dix *mille francs* à décerner aux *auteurs des ouvrages ou mémoires qui auront le plus contribué aux progrès de la physiologie, de la physique, et de la chimie*; (ce second prix ne sera décerné pour la première fois qu'en 1877).

Dans sa séance publique annuelle du lundi 23 avril 1877, l'Académie des sciences a décerné le prix Jecker à M. Cloz, pour des recherches sur l'huile extraite des graines de la plante nommée *Elæococca Vernicia*.

Quoique cette question soit du domaine de la chimie organique pure, elle est cependant intéressante, en ce sens qu'elle démontre les similitudes des propriétés des corps gras et l'analogie qui existe entre les combinaisons qu'ils forment.

Nous croyons donc utile de citer les résultats obtenus par M. Cloetz, d'après le compte-rendu de la séance de l'Académie des sciences.

« Cette huile est formée de deux principes immédiatement neutres : l'*oléine*, déjà connue, et l'*élæomargarine*, douée de propriétés entièrement nouvelles dans l'état actuel de nos connaissances sur les corps gras.

Si l'*élæomargarine*, comme l'oléine, la stéarine, la margarine, etc., se réduit par la saponification en un *acide gras*, et l'acide élæomargarique en *glycérine*, elle présente des propriétés bien remarquables, et qui en ont rendu fort difficile l'histoire chimique.

L'*élæomargarine* est liquide à la température ordinaire comme l'*oléine* ; mais reçoit-elle l'influence des rayons solaires dans un tube de verre dont l'air est exclu, elle cristallise en fines aiguilles

incolores, en conservant sa neutralité; mais ce n'est plus de l'*élæomargarine*, mais un isomère que l'on peut appeler élæostéarine.

Si l'élæomargarine, saponifiée convenablement à l'abri de la lumière en contact de l'oxygène atmosphérique, donne de la glycérine et de l'acide élæomargarique fusible à 42 degrés, l'*éloséarine* donne de l'acide *élæostéarique* fusible à 71 degrés, avec de la glycérine bien entendu.

L'acide *élæomargarique* absorbe l'oxygène atmosphérique rapidement; de là vient la nécessité d'éviter le contact de l'air pour le préparer, car il se *résinifie* en apparence.

L'acide *élæostéarique* absorbe pareillement l'oxygène, mais plus lentement.

Enfin ce qui montre à la fois la nouveauté et l'importance de ce travail, c'est que l'acide *élæomargarique*, chauffé de 175 à 180 degrés dans l'hydrogène, se transforme en un *acide isomère* liquide que l'auteur appelle *élæolique*.

L'acide *élæostéarique* se comporte d'une manière analogue.

Certes, si des expériences chimiques sont de nature à mettre en évidence la nécessité de signaler, dans la recherche des connaissances relatives aux êtres vivants, l'influence des circonstances où se font les expériences, c'est sans doute ce que nous venons de dire :

1° De l'influence de la *lumière* transformant l'élæomargarine en *élæostéarine* cristallisée, son isomère;

2° De l'influence de la *chaleur*, transformant les acides élæomargarique et élæostéarique solides en un acide liquide, l'acide *élæolique*.

Pour les découvertes ayant trait à la physique, il existe un prix nommé prix Bordin, d'après le nom de son fondateur. En 1876 il fallait, pour obtenir cette récompense, résoudre la question suivante :

Rechercher par de nouvelles experiences calorimétriques, et par la discussion des observations antérieures, quelle est la véritable température à la surface du soleil.

Ce sujet étant complètement en dehors du cadre que nous nous étions proposé, nous ne suivrons pas les travaux des savants qui ont essayé la résolution de ce problème, nous nous bornerons à citer les noms des lauréats. La Commission de l'Académie à laquelle incombait le devoir de juger les mémoires présentés, a été d'avis de partager le prix entre trois candidats : MM. Trolle, Crova et Vicaire. Le prix Bordin étant d'une valeur de quatre mille francs, le premier de ces physiciens a reçu deux mille francs,

et les deux autres une somme de mille francs, chacun à titre d'encouragement.

Dans la section de mécanique, plusieurs prix avaient été proposés pour le concours de 1876. Le premier, nommé prix Monselet et fondé par la veuve du général de ce nom, a été donné à M. Kretz, ingénieur en chef des manufactures de l'Etat, pour les soins qu'il a donnés à la publication des œuvres de Poncelet.

Le prix Montyon, consistant en une médaille d'une valeur d'environ quatre cents francs, a été décerné à M. Deprez. L'Académie a voulu ainsi reconnaître les progrès que ce savant a fait faire à la mécanique, en construisant un indicateur de pression applicable aux machines à vapeur les plus rapides, et qui, au moyen d'une disposition spéciale et nouvelle, met l'observateur à l'abri des erreurs qui se produisaient jusqu'ici.

Il existe également un legs fait à l'Académie par M. Dalmont, pour la fondation d'un prix de trois mille francs à décerner pendant trente ans à celui de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, en activité de service, qui aura présenté le meilleur travail sur les questions proposées. C'est à M. Ribeaucour que ce prix a été décerné pour des travaux relatifs à la géométrie, mais qui sont trop techniques pour pouvoir être analysés ici.

Enfin deux autres prix n'ont pas été décernés cette année : ce sont les prix Plumey et Bordin (pour la mécanique). Le premier devait être remis à *l'auteur du perfectionnement des machines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué au progrès de la navigation à vapeur.*

La question proposée pour le second était la suivante :

Trouver le moyen de faire disparaître ou au moins d'atténuer sérieusement la gène et les dangers que présentent les produits de la combustion sortant des cheminées sur les chemins de fer, sur les bâtiments à vapeur, ainsi que dans les villes à proximité des usines à feu.

Cette dernière question est remise au concours pour l'année 1878.

XXV

La *société d'Encouragement pour l'Industrie nationale*, elle aussi, met tous les ans au concours un certain nombre de questions et récompense par des prix les solutions les plus heureuses. Nous allons citer quelques-uns des perfectionnements qui ont obtenu des médailles dans le cours des trois dernières années. L'année 1874 se trouve reportée sur l'année suivante.

En 1876 une médaille d'or a été accordée à la compagnie des forges de Terre-Noire pour sa fabrication de rails en acier phosphoré.

On sait que la présence du phosphore dans le minerai de fer, fait souvent rejeter ce minerai comme impropre à la fabrication de fers de bonne qualité. La compagnie de Terre-Noire fabrique depuis deux ans des rails en acier avec ces minerais phosphorés. Ces rails employés par la Compagnie du Nord et celle de Paris-Lyon-Méditerranée sont de bonne qualité et peuvent supporter la comparaison avec les rails fabriqués par le procédé Bersemer. C'est ce perfectionnement que la Société d'encouragement a voulu récompenser.

Une nouvelle installation, permettant de concentrer l'acide sulfurique au degré voulu (66°) dans le commerce, et duc à MM. Faure et Kessler de Clermont-Ferrand, a également obtenu une médaille d'or. L'acide sulfurique, au sortir des chambres de plomb ne marque que 52°, pour le concentrer d'avantage on ne peut plus se servir de chaudières en plomb, métal que l'acide sulfurique attaque à 60°. On a donc recours au verre et au platine. La concentration dans le verre n'ayant pas donné des résultats satisfaisants, on a été obligé d'employer le platine. C'est pour une économie apportée dans la disposition de ces appareils et qui permet en diminuant la masse du métal employé, d'en réduire le prix que MM. Faure et Kessler ont été récompensés en 1876.

Citons encore le perfectionnement apporté dans la distillation et la rectification des alcools par M. D. Savalle. Les appareils qui permettent d'obtenir un produit de bonne qualité et d'une façon économique lui ont fait décerner une médaille d'or.

La même récompense a été accordée à M. de Springer pour sa fabrication de levûre pure et d'alcool de grains. Nous avons dit plus haut, en parlant des expériences de M. Pasteur sur la bière, de quelle importance était la nature des ferments employés dans l'industrie; les résultats obtenus par M. de Springer viennent encore à l'appui de notre assertion. Tout le monde a pu constater à l'exposition de 1867 les remarquables produits de la boulangerie autrichienne. Dans cette industrie on se servait de la levûre pure que M. de Springer fabriquait alors à Reindorf près de Vienne (Autriche). Depuis 1874 une usine du même genre a été établie à Maisons-Alfort, dans laquelle l'inventeur fabrique cette même levûre. C'est l'introduction de cette industrie en France que la Société d'encouragement a voulu récompenser.

MM. Delachanal et Mermet, préparateurs de chimie à l'École des Arts et Manufactures, ont reçu en 1876 une médaille en platine pour leurs travaux sur l'analyse spectracle. On sait que l'analyse spectrale permet d'établir la nature des corps introduits dans les flammes au moyen de l'examen du spectre de cette flamme ; c'est par cette méthode d'expérimentation qne l'on a pu constater la

présence dans le soleil de certains métaux ; c'est encore ainsi que l'on a pu trouver le gallium, ainsi que nous l'avons dit plus haut. MM. Delachanal et Marmet ont perfectionné l'appareil dont on fait usage pour des travaux de ce genre, ils sont arrivés à supprimer l'intermittence occasionnée par la présence des matières d'essai dans la flamme, et à permettre ainsi l'étude et le dessin faciles des spectres donnés par les flammes.

Une médaille de platine a également été dercernée à MM. E. Pelouze et P. Audoin pour leurs travaux sur la condensation du goudron, etc., entraîné avec le gaz d'éclairage dans la distillation de la houille. Autrefois on arrêtait ces divers produits liquéfiables en faisant le gaz dans un appareil nommé *jeu d'orgue*, à travers des colonnes remplies de coke mouillé, etc. MM. Pelouze et P. Audoin ont obtenu la condensation d'une autre manière ; ils font passer le gaz sur une pression de 50 à 60 millimètres d'eau par une série d'ouvertures étroites pratiquées dans des parois métalliques. Le choc qui se produit ainsi contre une matière solide détermine la condensation immédiate de toutes les substances liquéfiables contenues dans le gaz. De nombreuses expériences, faites à la Compagnie parisienne du gaz, ont démontré les résultats satisfaisants obtenus à toutes les températures et ont fait décider de l'emploi par la Compagnie des appareils de ces deux chimistes.

Mentionnons également la médaille d'argent que la Société a décernée à M. Robert pour son horloge mystérieuse. On a vu ce cadran de verre sur lequel les aiguilles se meuvent sans mécanisme apparent, on sait que si l'on déplace une de ces aiguilles, elle revient d'elle-même à sa position normale. Cet effet est obtenu au moyen d'un mécanisme propre à chaque aiguille et situé dans la boule qui lui fait contre-poids. Comme toutes les parties mécaniques sont cachées à l'œil, il en résulte que l'on croit voir l'aiguille tourner d'elle-même sur le cadran. Cet appareil avait déjà été présenté à l'Académie des sciences dans le cours de la même année (1876).

XXVI

En 1875, la Société d'encouragement a distribué un certain nombre de récompenses parmi lesquelles nous citerons la médaille d'or accordée à M. La Bastie pour sa trempe du verre ; nous avons expliqué, plus haut, le procédé de ce chimiste ainsi que les résultats obtenus ; nous nous bornerons donc à constater la distinction décernée par la Société.

MM. Maxime Michelet et Paul Thibaut ont également reçu une

récompense semblable pour les perfectionnements qu'ils ont apportés à la fabrication du superphosphate de chaux. Ce corps, dont l'agriculture consomme aujourd'hui de très-grandes quantités, est produit par l'action de l'acide sulfurique sur les phosphates naturels ou sur les os calcinés. Pendant sa préparation il se dégage une assez grande quantité de gaz pouvant exercer une influence plus ou moins fâcheuse sur la santé des ouvriers. Par une disposition heureuse, MM. Michelet et Thibaut sont arrivés à condenser les gaz, ou du moins à retenir les vapeurs acides qu'ils renferment et à prévenir ainsi leurs funestes effets.

M. Gaippe a obtenu une médaille en platine pour son système d'allumage instantané du gaz au moyen de l'électricité, tel qu'il est appliqué à la salle de l'Assemblée Nationale à Versailles. On sait que par ce procédé tous les becs sont allumés à la fois, et très-rapidement; mais il est bon de dire aussi que l'emploi de ce système a donné lieu à une économie d'environ 2,000 francs par mois.

Un pharmacien de Brest, M. Constantin a été récompensé pour son invention du vernissage des poteries communes sans emploi du plomb. Toutes les poteries communes sont habituellement vernies au moyen de la litharge; cet oxyde de plomb, attaqué par les différentes matières employées dans la cuisson des aliments, se dissout quelquefois et devient alors dangereux pour la santé. C'est pour remédier à cet inconvénient que M. Constantin a proposé le vernissage des poteries au moyen du silicate de soude, matière complètement inoffensive. Son procédé est adopté depuis quelques années dans le Finistère, et lui a fait décerner par la Société d'encouragement une médaille d'argent.

Une récompense semblable a été donnée à M. Ducourneau pour une méthode d'essai des ciments; il est souvent nécessaire de savoir le temps que met une qualité particulière de ciment à durcir lorsqu'elle est employée pour les constructions; le procédé de M. Ducourneau permet de reconnaître rapidement et comparativement à quel degré les différents ciments possèdent cette propriété.

M. Ch. Vavin a reçu une médaille d'argent pour son trieur magnéto-mécanique. Cet appareil est destiné à séparer automatiquement les rognures de fer des rognures de cuivre dans les débris et balayures provenant des ateliers. On avait essayé depuis longtemps d'obtenir cette séparation soit au moyen d'aimants ordinaires, soit au moyen d'électro-aimants, mais les résultats n'avaient guère été satisfaisants dans la pratique. M. Ch. Tarin a imaginé une disposition particulière qui lui a permis de construire un appareil pouvant traiter 5,000 kilogrammes de matières par jour; son système est basé sur l'action d'aimants puissants qui retien-

nent les rognures de fer et les séparent ainsi des rognures de cuivre.

Une invention assez curieuse due à M. Henriau a été récompensée par une médaille de bronze. M. Henriau a songé à utiliser les chutes d'eau souterraines, c'est-à-dire que, une nappe d'eau souterraine tombant dans une nappe inférieure, il emploie la force produite pour faire monter une partie de l'eau de la première nappe à la hauteur du sol. On connaissait déjà en physique un appareil de ce genre nommé Fontaine de Heron, mais le principe sur lequel il est basé n'avait pas encore reçu d'application industrielle. M. Henriau au contraire fabrique des appareils qu'il installe dans des puits ou des trous forés dans le sol et qui fonctionnent au moyen de ce principe.

Dans ce court aperçu nous n'avons mentionné que les prix ayant trait aux sciences chimiques et physiques, il en a été décerné un certain nombre d'autres pour des découvertes également importantes, mais ne rentrant pas dans notre cadre. Ces prix ont été décernés dans les séances du 9 juin 1876 et du 25 juin 1875.

Dans le compte-rendu de la dernière de ces séances on peut également trouver le programme des prix que la Société se propose de décerner jusqu'en 1882, ainsi que les questions à résoudre.

A côté de ces distinctions spéciales, il existe une récompense décernée à celui des *auteurs français ou étrangers qui aura exercé la plus grande influence sur les progrès de l'industrie française* pendant le cours des six années précédentes. Cette récompense se compose d'une médaille en or portant l'effigie de l'un des hommes qui ont illustré les arts et les sciences. En 1868 elle a été décernée pour le commerce à *M. de Lesseps;* en 1870 pour la chimie à *M. H. Sainte-Claire Deville;* en 1872 pour l'agriculture à *M. Boussingault;* en 1873 pour la physique et les arts économiques à *Sir Charles Œheatston;* en 1875 pour le commerce à *M. Jacques Siegfried* et en 1876 pour les arts mécaniques à *M. H. Giffard.*

LIONEL BENARD.

BULLETIN

LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES DE TURGOT ET LES CAUSES DE LA RÉVOLUTION (1).

Discussion à l'Académie des sciences morales et politiques entre MM. Fustel de Coulanges, Ch. Giraud, Baudrillart, Hyppolite Passy, Nourisson, de Parieu, de Lavergne, Henri Martin et Joseph Garnier.

(Suite et fin.)

SOMMAIRE : Les abus, les préjugés, les obstacles aux réformes à la fin du XVIIIe siècle. — Louis XVI, la cour, le parlement, la noblesse et les autres classes de la société. — Turgot apprécié comme homme d'Etat. — Portée et opportunité de ses réformes. — La révolution pouvait-elle être évitée ?

M. Léonce de Lavergne partage l'avis de M. Fustel de Coulanges. Turgot était très-populaire : il a bientôt perdu sa popularité. On a parlé d'opinion publique; il y en avait sans doute une alors, mais ardente, mobile et sans direction. La nation savait bien ce qu'elle ne voulait pas, mais elle ne savait pas ce qu'elle voulait, et l'engouement passager pour les nouveautés de Turgot a promptement fait place à l'irritation : Turgot était, comme on dit aujourd'hui, un intransigeant. Il heurtait de front les préjugés de son temps, ne ménageait personne, le roi pas plus que les autres, et il avait fini par mettre tout le monde contre lui.

De plus, et c'est là, aux yeux de M. de Lavergne, son erreur capitale, il était absolument opposé aux réformes politiques, il ne voulait pas d'autre gouvernement que la royauté personnelle, absolue. Or, on ne fait pas le bien avec le despotisme : le bien ne se fait que par la liberté. C'est par l'exercice des droits politiques que s'accomplissent les progrès durables et féconds, Pitt l'a bien prouvé. Arrivé au pouvoir dans un moment critique, après l'émancipation des colonies d'Amérique, il a pu accomplir plusieurs réformes presque aussi radicales que celle de Turgot; mais il l'a fait en s'adressant à la nation même, en prenant pour point d'appui la liberté et la discussion publique.

M. de Lavergne ajoute que les réformes de Turgot péchaient par les détails. En ce qui concerne, par exemple, l'abolition des corvées, il s'est trompé : la corvée n'existait plus que pour la construction et l'entretien des routes et chemins; elle avait parfaitement sa raison d'être : le corps des ponts et chaussées essaya de faire des représentations. On disait à Turgot : si vous abolissez la corvée purement et simplement, vous n'au-

(1) Voir le *Journal des Economistes*, numéro de juillet 1877.

rez plus de chemins ; rendez la corvée rachetable, modifiez, adoucissez la perception, mais ne la supprimez pas. Turgot ne voulut rien écouter. Il a échoué sur ce point, et la Révolution qui reprit son œuvre a échoué aussi : il a fallu rétablir la corvée sous le nom de prestation en nature, et elle subsiste encore.

Quant aux maîtrises, Turgot, en les abolissant, accomplit une grande et belle réforme, qu'il motiva en termes sublimes; mais ici encore il dépassait la mesure et s'y prenait mal en détruisant sans compensation une propriété après tout respectable, puisqu'elle avait été payée. On lui conseillait de procéder par voie d'extinction ; il voulut trancher dans le vif, et là encore il se heurta contre des résistances insurmontables. Une partie de la réforme fut réalisée après lui, mais le principe absolu fut ajourné. En somme, Turgot avait compté sur deux éléments de succès qui, ous deux, lui ont manqué : le pouvoir royal devenu trop faible, et l'opinion publique qu'il n'avait pas assez préparée.

La même erreur fut commise avec le même résultat par l'empereur Joseph II. En France on eut des émeutes, on eut la guerre des farines ; le roi fut obligé de faire deux véritables coups d'État en tenant coup sur coup, arbitrairement, deux lits de justice : tout cela pour aboutir à un échec. Lorsque Malesherbes, qui, soit dit en passant, avait des idées différentes de celles de Turgot et voulait commencer par des réformes politiques, qui tta volontairement le ministère : « Vous êtes plus heureux que moi, lui dit le roi : vous pouvez abdiquer. » C'est à ce moment que Turgot écrivit à Louis XVI la lettre amère et blessante citée par M. Nourrisson : autre faute, qui acheva de lui aliéner l'esprit du roi. Un ami de Turgot, l'abbé de Véri a écrit avec justesse que ce ministre était tombé par défaut de *conciliabilité*, Malesherbes par défaut de volonté, et Maurepas parce qu'il n'avait pas d'âme pour suivre ses lumières.

On s'est demandé si les réformes de Turgot, en admettant qu'elles eussent réussi, auraient prévenu la révolution. M. de Lavergne ne le croit pas. Il estime que si la révolution avait pu être enrayée, elle l'eût été par Necker, qui fit pour cela tout ce qu'on pouvait faire. Il croit avoir démontré ailleurs, dans son livre des *Assemblées provinciales*, que la France était, en 1789, plus avancée dans la voie libérale qu'elle ne s'est trouvée l'être au début de ce siècle. La révolution n'a donc été, à ses yeux, qu'une catastrophe qui a retardé le progrès au lieu de le hâter; mais on ne pouvait, dit en terminant M. de Lavergne, « empêcher le pays de se jeter par la fenêtre. »

M. Henri Martin : — Je regrette de ne pouvoir être d'accord avec notre éminent confrère. Je ne saurais accepter les conclusions de l'exposé qu'il vient de nous présenter avec tant de vigueur et d'éclat. Il reproche à Turgot de n'avoir point, comme Pitt commencé par des ré-

formes politiques et par l'appel au pays. La comparaison de me paraît pas admissible. Pitt avait affaire à un pays en pleine possession des institutions parlementaires : il était donc tout simple qu'il opérât ses réformes par les moyens propres aux gouvernements libres. Turgot, au contraire, s'il eût voulu commencer par les réformes politiques et non civiles, eût été obligé de faire, non pas une réforme, mais une révolution, puisqu'il n'avait sous la main aucune institution libre qui pût être l'instrument du progrès. Il eût provoqué, parmi les classes privilégiées, des résistances plus violentes encore que celles devant lesquelles il succomba. Il ne pouvait s'adresser qu'à la royauté, et il n'était pas possible de demander à la royauté de faire une révolution politique c'est-à-dire de se dessaisir du pouvoir pour le remettre à la nation.

Turgot, cependant, n'était pas, comme on l'a dit, opposé à toute intervention de la nation dans les affaires publiques. Il commençait par les réformes civiles et sociales ; mais il visait à organiser des assemblées de divers degrés, dont les plus élevées eussent été comme le grand conseil de la royauté. Sans doute, avec le temps, ces assemblées consultatives eussent prétendu devenir délibératives. Elle fussent, quelque jour, entrées en lutte avec la royauté. Je crois, comme M. de Lavergne, que les réformes de Turgot n'eussent point prévenu la Révolution politique, tout en croyant, ce que n'admet pas M. de Lavergne, que les grands progrès politiques étaient impossibles sans cette Révolution. Mais je pense, que le succès des reformes de Turgot, sans empêcher la Révolution et sans la rendre inutile, l'eût à la fois retardée et adoucie. La suppression d'énormes abus, l'amélioration du sort des classes laborieuses, eussent amorti les ressentiments et atténué les passions qui se déchaînèrent en 93.

J'ai aussi de grandes réserves à faire relativement au tableau que M. Fustel de Coulanges nous a montré de la société française en 1874, et de la force des résistances qui, suivant lui, rendaient impossible la réussite de Turgot. M. Fustel de Coulanges ne me semble pas avoir suffisamment distingué l'état réel de l'état officiel des choses. Il nous a fait un dénombrement formidable de la grande armée du privilége. Si l'on passe en revue chacun des corps qui composaient cette armée, on reconnaîtra que les chefs ne pouvaient compter sur les soldats. A commencer par l'armée proprement dite, les sous-officiers avaient un intérêt évident à tout changement d'un régime qui attribuait à peu près exclusivement les grades aux nobles. Quant à la magistrature, avocats, procureurs, greffiers, huissiers et toute la remuante basoche étaient si dévoués aux parlements, qu'ils devinrent bientôt la tête de colonne de 89 ; les petits officiers seigneuriaux, les baillis de village eux-mêmes, dont on s'est tant amusé dans les opéras comiques, jouèrent alors un rôle sérieux, et ce ne fut pas pour la défense de priviléges. Beaucoup

d'entre eux risquèrent pour la cause nationale leur pain et celui de leurs familles.

Le clergé n'était rien moins qu'unanime. Le bas clergé, qui n'était alors nullement livré aux jésuites, était pauvre, mal disposé pour les opulents évêques et les riches abbés, et aspirait à quelque chose d'analogue à cette Constitution civile du clergé, contre laquelle on finit par le retourner à une époque avancé de la Révolution.

La portion des classes industrielles qui avait intérêt au maintien des corporations n'était pas si nombreuse que le pense M. Fustel de Coulanges. Les fils de maîtres seuls y étaient fortement attachés. Il y avait, pour tous les autres aprentis et compagnons, tant de difficultés, tant de dépenses à subir pour arriver à la maîtrise, qu'il devaient être disposés à préférer un régime de liberté. Quant à la masse qui ne faisait point partie des corporations, cela va sans dire. J'ajouterai qu'à Paris, les 40,000 personnes dont a parlé M. Fustel de Coulanges n'étaient pas toutes enrôlées dans les corps de métiers. — Il y avait ce qu'on peut appeler des priviléges de liberté, — des localités où le travail était libre ; l'enclos du Temple, les dépendances de l'abbaye Saint-Antoine, etc.

La noblesse elle-même, la classe la plus intéressée au maintien de l'ancien régime, comptait une minorité généreuse, éclairée, active, qui préférait le bien du pays aux intérêts de caste. Je ne crois pas qu'on doive nier la puissance de l'opinion publique au XVIIIe siècle. Cette puissance était immense et bien moins divisée qu'on ne l'a dit. Cette division portait sur des détails ; mais tout se réunissait dans un même courant. Le nom de Voltaire résume ce prodigieux mouvement.

On a dit que la royauté était trop affaiblie pour pouvoir briser la coalition d'intérêts et de passions formée contre Turgot. Quel que fût l'affaiblissement de la royauté, elle était encore relativement la plus forte ; elle avait encore en main le pouvoir de fait. On l'avait bien vu, à la facilité avec laquelle Louis XV, sous limpulsion de deux hommes déconsidérés, Maupeou et d'Aiguillon, avait brisé ces parlements si redoutés. Louis XVI avait débuté par une grande faute en les rétablissant ; mais cette faute était-elle irréparable ? Je ne le crois pas. Je ne pense pas que Turgot, s'il eût été jusqu'au bout soutenu par Louis XVI, eût rencontré des résistances insurmontables. Les émeutes payées *de la Guerre des Farines* n'avaient point abouti, et il est fort douteux qu'on eût pu même les renouveler. On ne fait pas une révolution rétrograde malgré le peuple des villes.

M. Fustel de Coulanges a indiqué un parallèle entre Turgot et Richelieu. Richelieu, le plus grand homme d'État qu'ait eu la France, s'il eût rencontré un Louis XVI, eût probablement fini ses jours, non sur l'écha faud, sa robe l'en eût préservé, mais au fond d'une prison d'État. Si, par contre, Turgot avait eu le bonheur de trouver un Louis XIII, il

eût probablement réussi. Richelieu eut véritablement une fortune unique : il rencontra un roi capable de comprendre ce qu'il y avait à faire pour fonder la grandeur de la France, dépourvu des qualités de premier ordre qui étaient nécessaires pour atteindre ce but, et assez affectionné à l'État, c'est-à-dire à la patrie, pour remettre à autrui le soin d'accomplir ce qu'il était insuffisant à faire lui-même. Le hasard de la naissance l'avait fait le chef ; il eut le courage de se faire le lieutenant de l'homme que Dieu avait fait son supérieur par le génie. Il ne fut pas un *roi fainéant*; il fut, pour le grand homme, un aide intelligent, actif, persévérant. Il lutta contre sa mère, contre sa femme, contre son frère, contre son confesseur, contre ses courtisans, contre ses affections les plus intimes, contre lui-même, car son amour-propre fut plus d'une fois involontairement froissé par le glorieux et impérieux dominateur qu'il s'était donné. On l'a appelé un roi esclave ; il ne fut esclave que du devoir ; il est temps de lui rendre justice. Il fut vraiment le fils d'Henri IV par le patriotisme, s'il ne le fut point par le génie.

Turgot n'eut pas le même bonheur que Richelieu. Il rencontra dans Louis XVI un jeune roi désireux du bien, capable de l'entrevoir, incapable de le faire, d'aider à le faire et de le laisser faire, parce qu'il était incapable de toute volonté forte et soutenue.

La tentative de Turgot eut lieu au seul moment où le succès n'ait pas été impossible. Turgot tombé, tout était fini. La Révolution était inévitable et prochaine. Quand Mirabeau, après l'avoir poussée, essaya de l'enrayer, il était trop tard.

M. Nourrisson : — Je ne me propose point de rien ajouter aux paroles de nos savants confrères M. Fustel de Coulanges et M. Léonce de Lavergne : car elles confirment pleinement mon sentiment. Je voudrais simplement signaler à l'Académie une publication récente et peut-être assez mal connue. L'éditeur l'a intitulée : *Journal de Louis XVI*. Ce sont les carnets personnels du roi, lesquels contiennent surtout des notes de chasse ou d'événements domestiques, mais aussi des indications relatives aux dépenses de sa cassette. On y trouve comme un supplément au *Livre rouge*.

Or, ces carnets offrent certains détails qui, pour être infiniment petits, ne laissent pas que de projeter quelque lumière sur des faits considérables.

Ainsi, nul doute que Necker et Maurepas n'aient mis la main dans les intrigues qui déterminèrent la chute de Turgot. Nul doute non plus qu'ils n'eussent fort employé, pour arriver à ce but, le marquis de Pezay. Ce fut lui, en effet, qu'ils chargèrent de rédiger la critique du dernier budget proposé par Turgot, critique qui fut mise sous les yeux du roi et qui accusait un déficit de vingt-quatre millions.

Les carnets nous apprennent que Pezay reçut sur la cassette royale

d'abondantes gratifications aux approches du renversement et immédiatement après le renvoi de Turgot, gratifications qui ne tardèrent pas, d'ailleurs, à devenir moins importantes, et qui apparemment eussent bientôt cessé, alors même que la mort ne fût pas venue frapper l'intrigant marquis. Le lendemain même du jour où le contrôleur général était disgracié, Sartine remettait à Pezay, au nom du roi, une somme de douze mille livres (1).

M. E. de Parieu : — En prolongeant une discussion qui est surtout un hommage rendu à la grande mémoire de Turgot, l'Académie comprend la mission élevée de ce ministre, comme Turgot lui-même eût compris, s'il eût vécu, un demi-siècle de plus, la mission de l'Académie.

C'est surtout du *ministre réformateur* que je voudrais entretenir l'Académie.

Dans le dernier siècle, on disait au parlement anglais qu'on pouvait souhaiter à un rival politique *le goût de faire des livres*, on voulait indiquer par là que le goût de l'idéal peut détourner du réel, et la fréquentation des livres peut détourner l'homme politique de la grande mission de connaître, pratiquer et influencer ses semblables. C'était avant l'époque des Macauley, des Gladstone et des d'Israéli. On pourrait dire en tout cas qu'on peut souhaiter à un rival politique, au point de vue de la possession des emplois, le goût de *faire des réformes*.

Rien n'est plus malsain pour la stabilité d'un ministre dans beaucoup de circonstances que le goût des réformes.

Elles trouvent deux obstacles principaux, le respect de la possession toujours grand chez les esprits inattentifs, inintelligents et indécis, et cette autre circonstance qui rend le ressentiment de ceux qui perdent sans proportion dans sa grandeur avec la satisfaction de ceux qui gagnent dans les réformes gouvernementales.

Aussi un ministre ne peut-il exécuter utilement des réformes sans un point d'appui en rapport avec les difficultés de sa tâche.

Quand Richelieu a voulu abattre un parti religieux et ravaler l'orgueil des factions aristocratiques au profit de la royauté, le point d'appui de l'assentiment royal n'eût pu lui manquer que sous un roi absolument dénué d'intelligence et de caractère. Richelieu, en servant

(1) Voyez *Journal de Louis XVI*, publié par Louis Nicolardot, Paris, 1873, grand in-12, p. 204 et suiv. — « Année 1775 : Janvier, le 13, j'ai payé à M. de Sartine 12,000 l. pour une gratification que j'ai donnée à M. de Pesai (*sic*). — Année 1776 : mai, le 13, donné à M. de Sartine ponr une gratification à M. de Pesai 12,000 l. — Année 1777 : Février, le 11, payé à M. de Maurepas, pour une gratification à M. de Pesai, 12,000 l. — Année 1778 : Mars, donné à M. Maurepas pour gratification à M. de Pesai, 1,500 l.— Octobre, à M. de Maurepas pour M. de Pesai 1,500 l. »

ses convictions, grandissait Louis XIII, son pouvoir, et celui de sa dynastie.

En est-il de même quand un ministre, comme Turgot, a voulu soulager des corvéables, affranchir des ouvriers à l'égard de leurs patrons ou rendre libre le commerce des grains?

Le pouvoir royal avait-il un intérêt fort clair, un intérêt direct dans tout cela? Les rapports du pouvoir royal avec les privilégiés et avec le peuple, ont souvent été une question délicate et en général, le pouvoir royal a été sage de maintenir entre ces intérêts en face du sien quelque équilibre.

C'était la tradition de tous les anciens souverains. Gustave-Adolphe et le grand Frédéric tenaient grand compte des noblesses de leur pays, et Louis XVI avait été élevé dans les mêmes idées, comme ses annotations à un mémoire de Turgot l'ont curieusement démontré.

Mais au fond même, est-il sûr que Louis XVI eût été récompensé d'appuyer Turgot sans mesure?

Pour servir ces intérêts populaires contre les intérêts des privilégiés, il faut avoir contre le ressentiment de ceux-ci l'intelligence et la confiance du peuple.

Il ne paraît pas que Louis XVI eût à espérer l'une et l'autre quand il a cessé d'appuyer Turgot.

Après un instant de faveur les idées de Turgot, peut-être parce qu'il avait trop *accumulé* les réformes, étaient devenues peu populaires.

Quelle distance d'ailleurs entre le monarque *enversaillé*, chef d'une cour somptueuse et longtemps dissolue, et les pauvres corvéables de ses provinces!

Cette situation ne permettait guère une confiance, dont l'absence de représentation nationale supprimait d'ailleurs les organes et les intermédiaires possibles.

Au XVII[e] siècle le stathouder de Hollande avait pris quelquefois en main des intérêts populaires, mais plus rapprochés de lui (1).

Turgot a donc naturellement manqué de point d'appui.

Était-ce un esprit aveuglé sur les faits de manière à avoir été surpris de ce résultat?

Sans fermer les yeux sur les entraînements possibles du goût des réformes, qui animait Turgot, goût qui s'était porté jusque sur des objets peu importants dans l'ordre littéraire, il est à croire que Turgot a plutôt bravé que méconnu les dangers auxquels il a succombé. Cela est prouvé par les lettres du commencement, comme de la fin de son ministère. Convaincu d'une fin précoce, parlant du lot de sa famille, de mourir à 50 ans, outré ailleurs de quelques abus, il a engagé la lutte avec

(1) V. Kerroux, *Histoire de Hollande, sur la suppression des fermes en* 1748.

un courage plus en rapport avec son esprit et avec son cœur qu'avec les calculs d'un ministre ambitieux.

Lui qui avait si bien décrit ce progrès de l'humanité survivant aux efforts, comme aux échecs des hommes, il est probable qu'il a regardé une chute ministérielle connue moins importante, qu'un grand témoignage donné aux idées du progrès dans l'organisation de la France de son temps, témoignage qui n'a pas été stérile.

La postérité l'a récompensé de cette préférence.

Il n'y a rien eu de commun entre cette mission et celle de Richelieu.

Ces deux hommes ne différaient pas moins par leur intelligence et par leur cœur que par le caractère de leurs réformes.

Richelieu était plus politique et diplomate qu'économiste. Il était merveilleux dans les relations étrangères et dans l'habileté des instructions diplomatiques prévoyantes, précises et heureusement nuancées.

Turgot était plus économiste que politique ou diplomate. Ses idées sur l'organisation des municipalités étaient très-inférieures à ses idées économiques dans lesquelles même la fantaisie physiocratique était une tache.

Turgot était plein de cœur pour les souffrances d'une partie de l'humanité. Richelieu, moins moderne, il est vrai, n'avait pas compris tout ce que l'âme de Turgot avait senti et voulait soulager.

C'était la doctrine de Richelieu sur les impôts que le Parlement opposait en réalité aux réformes de Turgot dans l'intérêt des pauvres corvéables. « La corvée suivant le Parlement était un trait caractéristique qui séparait les classes du peuple des supérieures. » C'est dans le même esprit que Richelieu voulait considérer les impôts, non-seulement comme une ressource pour l'Etat, mais encore comme une *marque de sujétion* pour les peuples (1). Tout parallèle entre Richelieu et Turgot est donc un jeu d'esprit. Il ne s'agit entre eux que de contrastes et si on cherche un ancêtre à Turgot, ce serait plutôt du côté de l'Hôpital qu'il faudrait regarder.

Inutile de rechercher peut-être si les réformes de Turgot auraient

(1) Le *Testament politique de Richelieu*, ch. IV, section 5, contient le passage suivant:

« La raison ne permet pas d'exempter les peuples de toutes charges, parce qu'en perdant en tel cas la *marque de la sujettion* ils perdraient aussi la mémoire de leur condition, et que s'ils étaient libres de tributs, ils penseraient l'être de l'obéissance. — Il les faut comparer aux mulets qui étant accoûtumez à la charge se gâtent par un long repos plus que par le travail, mais aussi que ce travail doit être modéré et qu'il faut que la charge de ces animaux soit proportionnée à leurs forces. Il en est de même des subsides à l'égard des peuples, s'ils n'étaient modérés, lors même qu'ils seraient utiles au public, ils ne laisseraient pas d'être injustes. »

prévenu la Révolution de 1789, puisque ces réformes, au moins présentées en faisceau comme elles le furent, étaient impossibles et prématurées.

Mais il est en tout cas fort douteux qu'elles eussent pu prévenir la Révolution. Elles n'organisaient aucune vraie représentation nationale au point de vue de la législation générale. Elles étaient plus économiques que politiques.

La question du progrès général en est-elle en 1876 au même point qu'en 1776?

Pas tout à fait. Un ministre a bien encore souvent plus d'intérêt à l'expectative intelligente qu'au goût des réformes trop prononcé.

Mais il y a deux différences d'avec l'époque de Turgot, d'abord la presse éclaire et aide davantage le pouvoir attentif aux idées de progrès, ensuite la législature indépendante, l'opposition prépare des remèdes, si elle est bien dirigée, à la timidité et à la faiblesse des ministres.

Ceux-ci consacrent le travail de l'esprit public, et l'opposition éclairée peut le susciter et le diriger. Les ministres moissonnent, mais l'opposition doit semer. Le pouvoir sanctionne le triomphe de la justice et de la vérité, l'opposition patriotique doit être prête à combattre pour elles à l'avant-garde.

M. Baudrillart croit qu'on peut encore apporter à cette discussion déjà longue quelques compléments utiles en les empruntant aux faits, et en instituant une sorte d'enquête sur chacune des grandes réformes que Turgot a tentées. On pourra de la sorte se convaincre que si ce ministre ne fut pas un homme d'Etat infaillible, s'il est permis de lui reprocher certains défauts de caractère, certaines erreurs d'école et de doctrine, ce ne sont cependant pas ces erreurs et ces défauts qui ont amené sa chute, et qu'à tout prendre ses réformes, difficiles sans doute, n'étaient pas impraticables. Mais avant d'aborder les points particuliers, et pour en finir avec les généralités, M. Baudrillart veut dire un mot du principe posé par M. L. de Lavergne, à savoir la priorité à donner aux réformes politiques sur les réformes économiques.

Sans doute il est désirable que les secondes soient garanties par les premières; mais ce n'est pas là une règle absolue. On y pourrait opposer l'exemple de l'Angleterre, où la liberté politique et générale ne s'est constituée que par l'agglomération, pour ainsi dire, de libertés locales et particulières obtenues successivement. On pourrait encore opposer l'édit de Nantes, qui fut une chose heureuse, bien que ne faisant point partie d'un pacte constitutionnel. En 1774 encore, débuter par les libertés économiques, c'était commencer par de moindres difficultés pour arriver ensuite aux difficultés plus grandes. Les parlements étaient tombés; le pouvoir royal restait seul debout, et il n'était ni si usé ni si déconsidéré qu'on l'a voulu dire. Il possédait encore un *capital* d'auto-

rité et de popularité très-cousidérable, et il était environné d'un prestige qui ne s'évanouit peut-être aux yeux du pays qu'après la fuite du roi et son arrestation à Varennes. En se servant de ce pouvoir, Turgot prenait le seul instrument qu'il eût sous la main ; en a-t-il « bien joué ? » C'est une question qu'on peut débattre ; en tout cas, il n'abordait pas sa tâche avec les illusions qu'on lui a prêtées. Les résistances qu'il devait rencontrer, les défaillances du roi, sa propre chute enfin, il les avait prévues, il les a décrites dans la lettre prophétique qu'il adressait à Louis XVI en prenant le contrôle général des finances.

— Mais alors, dira-t-on, pourquoi s'est-il lancé dans une entreprise où il savait qu'il échouerait ? — Cet argument n'est que spécieux : on n'est jamais absolument certain de l'avenir, mais il est toujours bon d'essayer de faire le bien, dès lors qu'il y a certaines chances de succès. Turgot a engagé une partie qu'il savait douteuse, mais qu'il croyait devoir jouer néanmoins, parce que l'enjeu c'était le salut du pays. Il a perdu, soit ; cela ne prouve pas qu'il avait eu tort de tenter l'entreprise. On l'accuse de l'avoir compromise de gaieté de cœur en froissant les sentiments religieux du roi dans l'affaire du sacre, et aussi par ses écrits sur la tolérance, dont plusieurs dataient de sa jeunesse. M. Baudrillart ne croit pas que ce reproche soit fondé. Turgot s'était servi de termes vifs contre l'intolérance ; mais son langage n'était pas blessant pour les convictions religieuses du roi. Lui-même, beaucoup plus chrétien que Voltaire et Condorcet avait, dans deux harangues prononcées en Sorbonne, reconnu hautement les services rendus par le christianisme. Ses invocations à la tolérance étaient loin d'ailleurs d'être inopportunes. Il y avait contre les réformés une ordonnance de Louis XV qui aggravait l'édit de révocation, et le clergé catholique réclamait à leur égard des mesures encore plus rigoureuses. En 1746, deux cents protestants avaient été condamnés aux galères par le parlement de Grenoble, et la dernière condamnation capitale prononcée contre un pasteur protestant (par le parlement de Toulouse) et suivie d'exécution, est de 1760.

On reproche à Turgot la lettre qu'il écrivit à Louis XVI en quittant le ministère. Cette lettre est empreinte, il est vrai, d'une sombre tristesse, mais elle n'est point menaçante. Rien plus amère et plus dure en son éloquence est la lettre adressée par Fénelon à Louis XIV. Le prélat se montre impitoyable pour le vieux roi que la fortune de la politique et des armes a trahi, que des coups cruels ont frappé dans ses plus chères affections. Quand Turgot se permettait de donner à Louis XVI de sévères conseils, il lui parlait comme un homme dans la maturité de l'âge, du génie et de l'expérience, a le droit de parler à un jeune homme de vingt-six ans, à un prince qui a devant lui l'avenir et s'essaye au gouvernement de l'Etat.

Abordant les trois grandes réformes économiques qui constituent

l'œuvre de Turgot, et dans laquelle on l'accuse de s'être montré trop radical, M. Baudrillart montre d'abord que, en ce qui touche la liberté du commerce des grains, on peut invoquer en faveur de Turgot des précédents considérables, une sorte de tradition résultant d'essais antérieurs, de vœux plusieurs fois émis par les populations ou par leurs représentants. Henri IV, notamment, avait conclu avec l'Angleterre, l'Espagne et la Turquie des traités pour le commerce des grains et il avait proclamé explicitement le principe de la liberté des échanges entre les nations. En 1626, l'assemblée des notables avait demandé la libre circulation des grains dans le royaume. C'est ce que voulait Turgot; Machault avait établi avant lui cette liberté qui fut supprimée par Terrai. Turgot arrivait après une série de mesures restrictives qui avaient abouti au fameux « pacte de famine ; » il se trouvait en présence de cette agence des grains qui, par l'abus du monopole, avait provoqué des émeutes en amenant la disette. Il laisse pourtant subsister cette agence; il consent que le gouvernement s'enquière des besoins des populations. C'est seulement après que les conséquences funestes d'une réglementation abusive sont devenues évidentes, qu il tente l'essai de la liberté, et il ne procède qu'avee ménagement, en s'assurant des arrivages de blés, en créant des ateliers de charité, en expliquant dans des préambules développés le but des édits nouveaux.

Il était trop tôt, dit-on. Mais que fallait-il attendre? l'éducation des masses ne se fait que par l'expérience. Avec ce système d'expectative nous en serions encore au monopole. Les préjugés ne cèdent qu'à la logique des faits, et quelques-uns, comme celui des accapareurs, résistent longtemps aux démonstrations les plus péremptoires. Ce n'est pas, en tout cas, en leur obéissant qu'on en vient à bout. On excite en les bravant des mécontentements, mais ces mécontentements finissent par s'apaiser. C'est ce qui serait arrivé si les réformes de Turgot avaient été maintenues. Lorsqu'on énumère les forces qui lui ont fait perdre la bataille, on ne tient pas compte de celles qui, la bataille gagnée, se seraient rangées de son côté.

Après avoir montré qu'en établissant la liberté du commerce des grains, Turgot ne faisait que réaliser une idée et appliquer un principe bien des fois reconnus et formulés avant lui, M. Baudrillart examine au même point de vue les deux autres grandes réformes de Turgot: l'abolition des corvées et celle des corporations de métier. Relativement aux corvées, il rappelle le vœu très-explicite émis au sein des Etats de 1560 par le Tiers, et auquel le clergé s'associa au nom de l'Evangile.

A la vérité, il ne s'agissait alors que des corvées seigneuriales, il n'y en avait pas d'autres; mais Turgot n'a rien dit d'aussi fort que ce qui fut dit alors sur les misères qu'entraînait pour les pauvres gens ce travail forcé. En 1560, comme en 1774, on montrait beaucoup de goût pour

les réformes; seulement, comme en 1774 aussi, chacun n'entendait réformer que son voisin.

En 1750, d'Argenson, en Touraine, s'élève avec énergie contre les corvées faites pour la construction des grandes routes. Etait-il d'ailleurs si téméraire de s'attaquer à un genre d'impôt impopulaire, dont l'expé rience avait montré les vices, et qui, après tout, était un impôt nouveau? car les corvées ne furent établies d'une manière générale qu'en 1737, et *à regret*, par Orry, dans une circulaire aux intendants: elles n'avaient donc pas quarante années d'existence. On parle de l'expérience, mais l'expérience était toute en faveur de l'abolition, et Turgot invoquait ces faits partout constatés : le temps et les forces que les corvées enlevaient à l'agriculture, les pertes d'hommes et d'animaux, le travail mal fait, etc. La substitution d'une taxe pécuniaire à la corvée n'était pas non plus une nouveauté: elle avait été accomplie en Limousin, avec les meilleurs résultats. On savait que dans certains pays d'Etats et dans certaiues généralités où la corvée n'existait pas, les chemins étaient mieux faits, mieux entretenus et à moins de frais qu'au moyen des corvées. On était donc à même de comparer les deux systèmes.

On a dit que des hommes spéciaux avaient réclamé le maintien de la corvée. Or, il est bien vrai que le chef du corps des ponts-et-chaussées, Trudaine fit d'abord des objections sur l'impôt en argent; il craignait qu'on ne l'élevât trop et qu'il ne fût détourné de son emploi; mais il finit par se rendre aux raisons du ministre, et à son tour il réussit à ramener aux mêmes opinions le président de Lamoignon. On montre les propriétaires soulevés en masse contre un impôt « écrasant. » Or, cet impôt s'élevait au chiffre de 10 millions à répartir sur tous les propriétaires du royaume, et M. Baudrillart cite un grand propriétaire qui n'était autre que Buffon, ennemi plutôt des économistes, et opposé, comme maître de forges, à la liberté du commerce extérieur, mais qui, parlant de l'abolition des corvées, disait: « Le roi a marqué dans cette occasion une tendresse de père pour le peuple. » Le vrai grief contre l'abolition des corvées, c'est que la noblesse ne voulait pas payer sa part de l'impôt qui les remplaçait. Presque toute l'argumentation de M. D'Eprémésnil porte là-dessus. On a dit qu'il fallait procéder avec ménagement, adoucir cet impôt. Mais c'eût été le moyen de ne contenter personne. M. Baudrillart repousse d'ailleurs l'assimilation qui a été faite de la corvée avec la prestation en nature. La différence, selon lui, est profonde : le paysan se trouve en présence d'un conseil municipal qu'il a élu qui procède avec des précautions infinies, et tout se passe dans une atmosphère de publicité.

Arrivant à la question des corporations, M. Baudrillart montre qu'ici encore Turgot s'appuyait sur des précédents considérables. En 1614, les

Etats avaient demandé l'entière liberté du commerce et du travail. Etait-il possible de mitiger le système des corporations? Le contrôleur-général de Clugny devait l'essayer sans succès : les mêmes rivalités et les mêmes abus se reproduisaient. En résumé, toutes les réformes de Turgot étaient justifiées par l'expérience et conformes aux aspirations de la nation, et la preuve c'est que la Révolution a pu abolir sans retour tout ce qu'il avait voulu abolir : les corporations religieuses, qu'elle avait supprimées aussi, ont pu se relever ; les corporations de métiers ont disparu sans retour ; la liberté du commerce s'étend de l'intérieur à l'extérieur, et bientôt il ne restera plus trace des corvées.

M. Joseph Garnier, en s'associant aux idées si bien soutenues et développées par son confrère M. Baudrillart, cite le texte même de la lettre écrite par Turgot au roi au moment où il prit possession du contrôle des finances : lettre qui a été justement qualifiée prophétique.

Dans cette lettre que M. Joseph Garnier présente comme la conclusion de cette belle discussion, Turgot, se rendant parfaitement compte de la situation, suppliait le roi de ne pas se laisser effrayer par des *clameurs* inévitables.

« Point de banqueroute, disait-il, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunts... Pour remplir ces trois points il n'y a qu'un moyen, c'est de réduire la dépense au-dessous de la recette... On demande sur quoi retrancher, et chaque ordonnateur dans sa partie soutiendra que presque toutes les dépenses particulières sont indispensables. Ils peuvent dire de fort bonnes raisons, mais comme il n'y en pas pour faire ce qui est impossible, il faut que toutes ces raisons cèdent à la nécessité absolue de l'*économie*...

« Je ne demande point à Votre Majesté d'adopter mes principes sans les avoir examinés et discutés, soit par elle-même, soit par des personnes de confiance, en sa présence ; mais quand elle en aura reconnu la justice et la nécessité, je la supplie d'en maintenir l'exécution avec fermeté, sans se laisser effrayer par des *clameurs* qu'il est absolument impossible d'éviter dans cette matière, quelque système qu'on suive, quelque conduite qu'on tienne... Je serai craint, haï même de la plus grande partie de la cour, de tout ce qui sollicite des grâces. On m'imputera tous les refus, on me peindra comme un homme dur, parce que j'aurai représenté à Votre Majesté qu'elle ne doit pas enrichir même ceux qu'elle aime aux dépens de la substance de son peuple.

« Ce peuple auquel je serai sacrifié, est si aisé à tromper, que peut-être j'encourrai sa haine par les mesures mêmes que je prendrai pour le défendre contre la vexation. Je serai calomnié peut-être avec assez de vraisemblance pour m'ôter la confiance de Votre Majesté. Je ne regretterai point de perdre une place à laquelle je ne m'étais pas attendu. Je suis prêt à la remettre à Votre Majesté dès que je ne pourrai plus espé-

rer de lui être utile; mais son estime, la réputation d'intégrité, la bienveillance publique qui ont déterminé son choix en ma faveur, me sont plus chers que la vie. Et je cours risque de les perdre même en ne méritant à mes yeux aucun reproche... Votre Majesté se souviendra que c'est sur la foi de ses promesses que je me charge d'un fardeau peut-être au-dessus de mes forces, que c'est à elle personnellement, à l'homme honnête, juste et bon, plutôt qu'au roi que je m'abandonne. » (Vive sensation.)

RÉSULTATS DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT ET DES CHEMINS DE FER DES COMPAGNIES.

Nous reproduisons ci-après les conclusions de deux remarquables études publiées par M. Charles Baum, ingénieur des ponts-et-chaussées, intitulées : *Les Chemins de fer de l'Etat et les Chemins de fer concédés à des Compagnies privées* (1); — *Résultats de l'exploitation des Chemins de fer français* (2). Dans la première étude, l'auteur a fait ses observations et ses calculs sur les chemins de fer allemands et austro-hongrois ; dans la seconde, il a examiné l'exploitation des chemins de fer français, à l'aide des documents statistiques publiés par les administrations de ces chemins.

I. — L'observateur attentif de la politique et des systèmes suivis en matière de chemins de fer dans les divers pays de l'Europe a pu remarquer, dans les dernières années, une tendance assez prononcée à l'absorption par l'Etat des réseaux exploités depuis de longues années par les Compagnies concessionnaires. La Bavière a racheté à la fin de 1875 les chemins de la Compagnie de l'Est bavarois; la Saxe vient de prendre les lignes de la Compagnie des chemins de fer de Leipzig à Dresde; les Chambres italiennes ont voté récemment le rachat par l'Etat d'une partie des chemins de fer du réseau de la péninsule. La Bavière et la Saxe, en même temps qu'elles entraient en possession des lignes des Compagnies de chemins de fer du pays, prenaient aussi en mains l'exploitation de ces lignes, et substituaient l'exploitation par l'Etat à celle par les Compagnies privées. L'Italie, au contraire, le rachat une fois effectué moyennant une indemnité fixée d'un commun accord avec la Société dépossédée, laissait en suspens la question d'exploitation, et se réservait de la résoudre ultérieurement.

Cette absorption, ce rachat des chemins de fer d'un pays par l'Etat répondent-ils à un besoin économique réel? Les résultats d'exploitation

(1) Lille, 1876, Lefebvre-Ducrocq, in-8 de 50 p.
(2) Lille, 1877, Lefebvre-Ducrocq, in-8 de 57 p.

obtenus jusqu'à ce jour par les chemins de fer de l'Etat permettent-ils de prévoir un meilleur rendement des lignes exploitées aujourd'hui par les Compagnies, une fois que ces lignes seront exploitées par l'Etat? Quelle est au point de vue de l'intérêt général des diverses contrées la solution qu'il convient d'adopter? Est-ce l'exploitation des chemins de fer par l'Etat qu'il faut préférer à celles par les Compagnies privées, ou la solution inverse doit-elle plutôt être admise?...

II. — Voici les conclusions auxquelles conduit l'étude de détail de résultats obtenus dans l'exploitation des chemins de fer par l'Etat et par les Compagnies privées.

Lorsque deux chemins de fer situés dans le même pays, appartenant l'un à l'Etat, l'autre à une Société privée, sont dans des conditions d'exploitation à peu près identiques, c'est-à-dire, si les recettes par kilomètre de voie, les variations du profil en long sont sensiblement les mêmes, on arrive aux déductions économiques suivantes :

1° Le coefficient d'exploitation, ou encore le rapport de la dépense à la recette d'exploitation, est plus élevé sur le chemin de l'Etat que sur le chemin privé;

2° Pour obtenir la même recette, l'Etat fait une dépense plus forte que la Compagnie privée;

3° Le taux de l'intérêt payé au capital de construction dépasse sur le chemin de fer privé celui réalisé par le chemin de fer de l'Etat;

4° Les dépenses d'exploitation par voyageur et par tonne nette kilométriques du réseau de l'Etat sont supérieures à celles du chemin privé.

Ces résultats, basés sur les chiffres de l'exploitation de plusieurs années livrés par la statistique, sont le signe caractéristique de l'infériorité économique de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat comparée à l'exploitation par les Compagnies privées.

III. — *Caractère de l'exploitation par l'Etat et par les Compagnies privées.* — L'infériorité économique de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat vis-à-vis de celle des chemins privés constatée par les chiffres précédents, se traduit par des différences si profondes entre ces deux catégories de chemins de fer, alors même qu'ils se trouvent dans des conditions analogues de trafic et de déclivité, qu'il paraît utile de rechercher les causes principales de ces différences. Des écarts aussi accentués entre les résultats obtenus ne sauraient provenir que de raisons très-sérieuses, de vices entachant l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.

L'exploitation d'un chemin de fer est avant tout une industrie, l'industrie des transports, et comme telle, elle doit être faite *commercialement*. Une Société privée doit exploiter et exploite en général un chemin

qui lui est concédé, de la même manière qu'un industriel ou un négociant exploite son industrie ou son commerce. Entre les mains de l'Etat, au contraire, le chemin de fer tombe dans le ressort de l'un des ministères, et il est exploité *administrativement*. L'Etat fait de l'administration et non pas du commerce.

Celui qui est à la tête de l'exploitation d'une ligne de chemin de fer doit, de même qu'un industriel ou un commerçant quelconque, avoir surtout en vue deux objectifs : les recettes et les dépenses de l'exploitation.

Les *recettes* pour les pousser constamment vers un maximum, les dépenses pour les amener à un minimum. Il n'est point douteux que l'impulsion donnée par la direction d'un chemin de fer n'influe sur les fluctuations des recettes de l'exploitation ; on peut, par des mesures opportunes, essayer d'augmenter ces recettes dans une certaine proportion. Mais il ne faut pas s'exagérer la valeur et la portée de cette influence et de ces mesures : car, les causes, les éléments de l'augmentation ou de la diminution des recettes ou encore des transports par chemins de fer résident, presque tous, en dehors du chemin lui-même, et ne peuvent éprouver de son fait que de faibles modifications.

En Angleterre et en Autriche-Hongrie, où les chemins de fer sont exploités le plus commercialement par les Compagnies qui les possèdent ou qui en ont obtenu la concession, et cela peut-être en raison des situations particulières que la concurrence leur a créées ou leur crée encore, les agents commerciaux de ces Compagnies parcourent le pays pour faire des acquisitions de transports, tout comme les commis de n'importe quel négociant qui voyagent pour ouvrir des débouchés aux produits de leur patron. Les Sociétés privées s'ingénient à trouver des moyens de produire de nouvelles sources de trafic, d'attirer de nouveaux transports sur leurs lignes. Si tous les chemins de fer appartenaient à l'Etat et étaient exploités par lui, ces moyens d'action employés par les Compagnies de chemins de fer dans le but de tirer le meilleur parti des lignes qu'elles ont entre les mains, tomberaient bientôt, car ils ne sont conformes ni aux habitudes, ni au caractère de l'Etat et de ses fonctionnaires. Il y a là une première cause de l'infériorité économique des chemins de fer de l'Etat vis-à-vis des Chemins de fer privés, cause qui se traduit par une diminution des recettes.

Mais si l'influence que peut exercer le système d'exploitation employé sur un chemin de fer est assez restreinte lorsqu'il s'agit des recettes de l'exploitation de ce chemin, il n'en est point de même en ce qui concerne les *dépenses de l'exploitation*. Une exploitation rationnelle et économique exige que les dépenses suivent constamment les mêmes variations, la même loi que le trafic ou les recettes. Pour le négociant et l'industriel, cette règle est élémentaire, et le chemin de fer doit éga-

lement l'observer. Si le trafic diminue, les dépenses doivent diminuer aussi, sans cela le coefficient d'exploitation s'élève. Or les dépenses d'exploitation se composent :

1° De dépenses de matières (houille, graisse, rails, traverses, etc.);

2° De dépenses de personnel (traitements, salaires, primes de parcours, etc.).

La première catégorie de dépenses, celle des matières consommées, suit en partie les variations du trafic : car, lorsque le nombre des trains mis en circulation subit une diminution, on consomme moins de houille, de graisse, etc., on use moins les rails, le matériel roulant, etc. Ainsi, pour les dépenses des matières consommées par les divers services de l'exploitation, il existe toujours une certaine corrélation entre ces dépenses et les recettes; cependant, il n'y a pas, et il ne peut pas y avoir de proportionnalité entre la diminution de ces dépenses et celle des recettes.

Les *dépenses de personnel* représentent un chiffre très-important dans l'exploitation d'un chemin de fer; si le trafic devient plus faible, les Compagnies de chemins de fer réduisent une partie de leur personnel. C'est certainement là une des tâches les plus ingrates, les plus difficiles pour celui qui est chargé d'effectuer ces réductions. Car à chaque instant il a à tenir compte, ou des services rendus, ou de la question de sécurité de la marche des trains, ou de l'expédition rapide des marchandises. Au point de vue humanitaire, le renvoi d'un certain nombre d'agents non commissionnés, et la réunion entre les mains d'un seul du travail fait antérieurement par deux ou plusieurs agents, prêtent le flanc à la critique; mais au point de vue économique, et surtout à celui des actionnaires et obligataires, ce système est rationnel et est le seul qui doive être employé par les administrations de chemins de fer soucieuses de l'intérêt des capitaux engagés dans leurs lignes. Les Compagnies de chemins de fer parviennent par ces réductions à réaliser à la fin de l'exercice de sérieuses économies. En matière de chemins de fer, la plus petite économie ne doit pas être négligée, car le chiffre de cette économie, multiplié par le nombre des kilomètres de trains ou de voie, ou par celui des tonnes kilométriques, donne à la fin de l'année des sommes importantes, et permet d'affirmer que dans les chemins de fer il n'y a pas de chose si petite, d'économie si faible, qui ne mérite d'attirer l'attention et d'être l'objet des études de ceux préposés à la direction de ces chemins. Sous ce rapport encore, on constate l'infériorité économique de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat comparée à celle des Sociétés privées. L'Etat n'a pas en général l'habitude de renvoyer une partie du personnel des chemins de fer qu'il exploite lorsque le trafic diminue sur ces chemins .Ce personnel se compose, en effet, presque exclusivement d'anciens soldats envers lesquels l'Etat a pour

ainsi dire contracté l'obligation morale de les garder jusqu'au jour où leur âge les rend impropres au service de l'exploitation, et leur donne droit à une pension de retraite.

Il est surtout une partie de l'exploitation dans laquelle la supériorité des chemins privés sur les chemins de l'Etat est incontestable, et où les résultats économiques obtenus par l'industrie privée l'emportent de beaucoup sur ceux atteints par l'Etat : il s'agit de l'*utilisation du personnel*, de l'emploi rationnel et de la consommation judicieuse des matières dans les divers services de l'exploitation. Plus le personnel d'un chemin de fer sera utilisé, en admettant, bien entendu, qu'on donne aux employés et agents tout le temps nécessaire à leur repos, plus ce personnel pourra être restreint, et plus les dépenses du personnel seront faibles ; de même, l'emploi judicieux des matières de l'exploitation, la plus ou moins grande durée des rails et des traverses, l'utilisation rationnelle de la puissance de chargement des wagons, le plus ou moins grand nombre de kilomètres qu'une machine aura parcourus avant d'avoir besoin d'entrer dans les ateliers de réparation, etc., sont autant d'éléments importants de la dépense d'exploitation sur lesquels le personnel du chemin de fer, s'il est stimulé et poussé dans la voie des économies, exerce une influence capitale.

En ce qui concerne l'utilisation du personnel sur les chemins de fer privés et les chemins de fer de l'Etat, il suffira, pour donner la mesure de cette utilisation, de citer un fait dont on peut chaque jour vérifier l'exactitude. Les trains express, allant de Vienne à Berlin, viâ Brunn-Prague-Dresde, passent, à Bodenbach, des rails de la Société Autrichienne I. R. P. des chemins de fer de l'Etat sur ceux de l'Etat de Saxe. Tant que le train circule sur les lignes de la Société autrichienne, le personnel de ce train se compose, outre le mécanicien et le chauffeur, de :

Un conducteur, chef de train,

Deux conducteurs chargés de la révision des billets.

Dans les moments de fort trafic, on ajoute encore un troisième conducteur préposé aux bagages. Sur les lignes de l'Etat en Saxe, le personnel de ce même train comprend, outre le mécanicien et le chauffeur :

Un conducteur, chef de train,

Un conducteur préposé aux bagages.

Deux conducteurs chargés de la révision des billets.

Trois serre-freins.

Le train saxon a donc toujours, au moins, trois serre-freins de plus que le train autrichien. Dans ce dernier train, les freins sont serrés par les trois conducteurs du train qui, pendant la marche, sont assis dans les guérites, et, pendant les arrêts, font la révision des billets et surveillent la manutention des bagages. Le train saxon a des garde-freins spéciaux, et pendant la marche du train, les conducteurs sont instal-

lés dans un compartiment réservé d'une voiture ; ils ne s'occupent pas de la sécurité du train en marche, ils fument et causent entre eux tout comme des voyageurs ordinaires.

En admettant qu'un serre-frein ne coûte que 1,500 fr. par an (traitement ou salaire, prime de parcours, uniforme), chaque train régulier de voyageurs sur les chemins de l'Etat de Saxe coûtera par an au moins 4,500 fr. de plus que sur les réseaux de la Société autrichienne. On voit immédiatement l'importance atteinte par le chiffre de ce supplément de dépenses de personnel lorsque le nombre des trains réguliers de voyageurs mis en circulation par jour est considérable.

Un fait à peu près analogue peut être vérifié à Avricourt où les trains passent des rails de la Compagnie de l'Est sur ceux des chemins d'Etat d'Alsace-Lorraine.

Ainsi les Compagnies de chemins de fer utilisent mieux leur personnel des trains de voyageurs que les chemins de fer de l'Etat, et cela sans préjudice aucun pour la sécurité du train et la bonne exécution du service.

Ce qui vient d'être dit sur le personnel des trains de voyageurs se reproduit dans d'autres branches des services de l'exploitation. A de rares exceptions près, on constate presque partout que le personnel employé par l'Etat pour un travail déterminé est plus nombreux que celui occupé à un travail équivalent chez une compagnie de chemins de fer, et qu'en règle générale les chemins de l'Etat utilisent moins bien leur personnel que les chemins privés. Les Compagnies ont du reste la tendance de faire exécuter à la tâche tous les travaux qui comportent ce mode d'exécution ; ce système leur permet de réaliser de sérieuses économies. Parmi ces travaux à la tâche, on citera ; le chargement et le déchargement des marchandises, la confection des feuilles de routes des marchandises dans les grandes gares, un grand nombre de travaux dans les ateliers de réparation du matériel roulant, etc. Quelquefois même, une partie des manœuvres de gare, la révision des feuilles de route au service du contrôle des recettes sont faites d'après un forfait spécial.

La comparaison des méthodes suivies par les chemins de l'Etat et les chemins privés pour arriver au meilleur emploi des *matières consommées* par l'exploitation amène des conséquences de même nature que les précédentes. Sans parler de la prime d'économie de combustible consommé par les machines en marche, prime que l'on trouve appliquée aujourd'hui sur presque tous les réseaux, il est de règle, à la Direction d'un grand nombre de chemins de fer privés, de récompenser les employés et agents par les soins desquels les rails, les traverses durent plus longtemps que le temps assigné par l'expérience, les machines parcourent un nombre déterminé de kilomètres sans avoir besoin de

réparations, la charge nette des trains comparée à la charge brute dépasse une certaine limite, la puissance de traction des machines est entièrement utilisée, etc. Ces Compagnies de chemins de fer accordent aux employés et agents qui, par leur attention et leur zèle, sont arrivés à obtenir ainsi des économies dans la consommation des matières, une prime représentant une fraction de la valeur de ces économies. Le personnel encouragé par ces primes est porté à se servir économiquement des matières de la Société : car, quelque bon que soit un employé ou un agent, s'il est stimulé par une gratification ou une prime en rapport avec ses efforts pour augmenter les recettes ou diminuer les dépenses de la Compagnie, il s'intéressera bien plus à l'augmentation des recettes et à la diminution des dépenses, et il travaillera certainement mieux que s'il ne recevait pas de prime. C'est là une idée qui, jusqu'aujourd'hui, n'a que peu pénétré dans les sphères administratives des chemins de fer de l'Etat; et pourtant, il n'y a peut-être pas de mesure plus commerciale que celle-là ; tout le commerce l'a adoptée. Les Compagnies de chemins de fer appliquent avec raison le principe de la participation des employés aux économies réalisées par eux, et de l'application de ce principe découle, en partie, la supériorité économique de l'exploitation des chemins de fer privés sur celle des chemins de l'Etat.

La pensée qui vient d'être développée se résume ainsi : l'exploitation de tous les chemins de fer d'un pays par l'Etat amènerait une gestion tiède, elle serait une exploitation peu commerciale et peu économique. Les chemins de fer entre les mains de l'Etat cesseraient d'être une industrie et d'être exploités comme telle ; ils ne formeraient plus qu'une simple administration, au lieu de devenir et rester ce qu'ils devraient toujours être, une entreprise commerciale.

IV. *Rôle de l'Etat en matière d'exploitation de chemins de fer.* — Un des principes enseignés par l'économie politique consiste à admettre que, dans le domaine du travail, dans celui de l'industrie et du commerce, le rôle et la sphère d'activité de l'Etat ne commencent que là où s'arrête le rôle de l'initiative individuelle, là où finit la sphère d'activité de l'industrie privée. Dès l'instant où sur un point quelconque du vaste champ d'action de l'industrie, l'initiative individuelle se produit, l'Etat doit laisser la place libre à cette initiative, à cette activité privées, et ne point entrer en concurrence avec elles.

Si l'Etat, dans presque tous les pays, a, avec raison, construit les routes, les canaux, etc., c'est qu'à l'époque où ces travaux publics ont été exécutés, il était seul capable de les entreprendre et de veiller à leur entretien une fois la construction achevée. L'association des capitaux qui, dans ces derniers temps, est parvenue à créer des Sociétés d'une

grande puissance et d'un crédit égal et supérieur à celui de bien des Etats, était alors presque inconnue. Aussi lorsque les premières lignes de chemins de fer ont été concédées, l'initiative privée, à l'aide des ressources que mettait à sa disposition l'association des capitaux, se lança dans la construction des chemins de fer. L'intervention de l'Etat devenait inutile, sauf dans les cas exceptionnels de la mise sous séquestre d'un chemin de fer, ou encore de la construction de lignes reconnues d'intérêt général, mais dont le trafic est très-faible, et dont, par conséquent, les dépenses de construction sont telles que l'industrie privée ne trouve pas, dans les produits de l'exploitation, une rémunération suffisante de son travail et de son capital. Son rôle devait se borner à exercer un contrôle sur les chemins de fer. Dès lors, au point de vue des principes de l'économie politique, la construction, le rachat et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, en concurrence avec les Sociétés privées, était une faute économique; elle était en outre une entrave à la liberté du travail.

L'étude précédente qui a permis de formuler la loi de l'infériorité économique de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, loi d'observation basée sur des résultats acquis par l'expérience, vient pleinement confirmer le principe enseigné par l'économie politique. L'exploitation des chemins de fer par l'Etat est une faute économique; l'Etat administre au lieu de faire du commerce et de l'industrie, les agents de l'Etat n'ont pas, vis-à-vis du public et dans les affaires purement industrielles et commerciales, les qualités que seuls l'initiative privée, l'intérêt individuel peuvent donner.

V. *Simplification des tarifs et règlements. Abaissement des taxes.* — Il est pourtant un argument d'ordre économique que les partisans du rachat et de l'exploitation des chemin de fer par l'Etat mettent en avant. L'exploitation des chemins de fer par l'Etat amènerait, disent-ils, la simplification des tarifs, l'amélioration des règlements et l'application de tarifs plus bas que ceux perçus par les Compagnies privées.

La simplification, l'unification et l'amélioration des règlements peuvent être obtenues sans qu'on soit obligé de recourir à la solution radicale du rachat et de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Un travail de ce genre s'effectue depuis quelques années en Autriche-Hongrie, d'un commun accord entre les nombreuses Sociétés de chemins de fer de ce pays; les résultats obtenus sont très-remarquables. Ce travail d'unification et de simplification est dû à l'initiative privée des Compagnies de chemins de fer, que leur propre intérêt a poussé dans cette voie de progrès.

Quant aux tarifs bas, il semble que les partisans des chemins de l'Etat s'abusent étrangement. Et d'abord, si l'on ne prend que les faits,

par exemple, les tarifs perçus par les deux chemis bavarois ayant un trafic sensiblement de même nature ; si l'on consulte les anciens tarifs, on voit que les taxes étaient les mêmes sur les deux réseaux, et par conséquent le *desideratum* des partisans des chemins de fer de l'Etat est loin d'être réalisé. Du reste, le fait de la perception éventuelle des tarifs plus bas par les chemins de fer de l'Etat que par les chemins de fer privés, ne constituerait en aucune façon une cause de supériorité économique des premiers sur les seconds ; abaisser un tarif est chose facile : il suffit d'un trait de plume ; il n'y a qu'à publier un nouveau tarif avec des taxes plus faibles que celles de l'ancien. Il serait puéril de faire découler de là la valeur ou la priorité d'un système ; mais les conséquences d'une pareille mesure ne doivent pas être passées sous silence. L'Etat, pour construire ou pour racheter des chemins de fer, est obligé de faire un appel à l'épargne privée ; il contracte un emprunt dont l'intérêt ne peut être servi qu'à l'aide des ressources de l'impôt. Si donc l'Etat ne retire aucun produit net de l'exploitation de ses chemins, s'il transporte au prix de revient, les impôts à payer par les contribuables seront augmentés, dans ce cas, de toute la somme nécessaire au service de cet intérêt. Or, une pareille solution est inadmissible. Qu'on ne dise pas que si l'Etat effectue, d'une part, les transports par chemins de fer à des prix plus bas, il peut bien, d'autre part, augmenter les impôts, et qu'il y aura compensation de cette manière. Cela serait vrai si l'augmentation de l'impôt subie par chaque citoyen était proportionnelle à l'usage qu'il fait du chemin de fer. Une telle répartition de l'impôt est impossible dans la pratique, et il arriverait que celui qui ne se sert que peu du chemin de fer payerait l'impôt pour celui qui l'utilise souvent, ce qui serait une injustice. L'Etat est donc obligé d'appliquer des tarifs lui permettant, à l'aide du produit net réalisé, de payer tout ou partie du capital engagé dans les chemins de fer qu'il exploite. Que devient alors le rêve de ceux qui espèrent que l'Etat, s'il exploitait tous les chemins de fer, effectuerait les transports à la taxe du prix de revient de l'exploitation ?

VI. *Côtés stratégiques et politiques de la question.*— Ainsi, au point de vue économique, de quelque côté qu'on envisage la question de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, on arrive à une erreur ou à une faute économique. Mais cette question des chemins de fer présente des faces multiples ; il y a là le côté militaire, le côté stratégique, le côté politique. Il n'entre ni dans l'esprit, ni dans les limites de ce travail de discuter ces diverses faces de la question. Il y a lieu d'ajouter pourtant :

1° Que des considérations stratégiques et militaires peuvent seules, jusqu'à un certain point, plaider en faveur de la concentration des chemins de fer entre les mains de l'Etat ; il ne faudrait pas pourtant donner

à ces considérations plus d'importance qu'elles n'en méritent; car, si l'on se reporte aux résultats obtenus dans les transports militaires pendant la dernière guerre franco-allemande, on peut constater que les chemins de fer privés ne le cèdent en rien sous ce rapport aux chemins de fer de l'Etat.

2° Que dès l'instant où les chemins de fer deviendraient la propriété de l'Etat et seraient exploités pas lui, ils seraient soumis aux influences de la politique. Le ministre des chemins de fer se trouverait être le maître absolu dans des questions qui touchent de si près à l'industrie et au commerce; il disposerait d'un des éléments les plus considérables de la richesse nationale, les transports; il serait le chef d'une armée de fonctionnaires répartis sur tout le pays, et se trouvant en contact constant avec les populations. Les chemins de fer passeraient probablement au rôle de propagande, de pression et des plus influents entre les mains du ministère et de la majorité du parlement. Qui s'occuperait du développement du trafic, de l'augmentation des recettes, de l'utilisation rationnelle du personnel? De ce jour les chemins de fer auraient perdu leur caractère essentiel, ils cesseraient d'être une industrie et ne constitueraient plus qu'une division à rouages plus ou moins compliqués de l'un des ministères. (*Paris*, *août* 1876.)

VII. *Résultats de l'exploitation des chemins de fer français.* — Le but de cette étude est de déterminer quel est le prix de revient des transports sur les chemins de fer français, et de fixer la limite au-dessous de laquelle les tarifs moyens perçus par les Compagnies ne doivent pas descendre, si elles veulent couvrir leurs dépenses avec les recettes de l'exploitation (1).

A côté du prix de revient des transports, on mettra les tarifs moyens perçus de fait par les Compagnies, et de la comparaison de ces deux catégories de chiffres, on pourra déduire les limites dans lequelles le tarif moyen perçu doit se mouvoir, afin que son application soit rémunératrice pour la Compagnie et lui permette de faire une recette au moins égale à ses dépenses.

En même temps qu'on fera l'étude des prix de revient des transports sur les chemins de fer français et qu'on comparera ces prix de revient aux tarifs moyens perçus, on indiquera les autres résultats principaux de l'exploitation des chemins de fer en France, tels que les parcours minima rémunérateurs, le rapport du produit net au capital de con-

(1) Sous le nom de dépenses des Compagnies de chemin de fer, il faut comprendre non-seulement les dépenses proprement dites de l'exploitation, telles que celles du mouvement, du trafic, de la traction de l'entretien de la voie et du matériel roulant, etc., mais aussi les dépenses d'intérêt et d'amortissement du capital de construction.

struction, le coût du train kilométrique annuel, les recettes et les dépenses par kilomètre de voie, etc.

Les chiffres dont l'auteur s'est servi dans la présente étude ont été extraits, d'une part, des rapports présentés par les Conseils d'administration aux assemblées générales des actionnaires des six grandes Compagnies françaises, d'autre part, des résumés, par ligne des dépenses de premier établissement et des résultats de l'exploitation des six Compagnies principales. Ces résumés sont publiés par les soins du Ministère des Travaux publics, sur la base d'états fournis par les Compagnies; ils comprennent les exercices de 1869, 1872, 1873 et 1874.

L'analyse des principaux résultats de l'exploitation des chemins de fer français a été limitée à la série des trois années consécutives 1872, 1873 et 1874, pour laquelle il nous a été possible de réunir les éléments nécessaires à la détermination et à l'examen de ces résultats.

Dans le cours de ce travail, afin de pouvoir appliquer le calcul aux chiffres établis par les soins des Compagnies de chemins de fer en France, nous avons été obligé de nous appuyer sur quelques-unes des conséquences auxquelles nous sommes arrivé dans l'étude spéciale que nous avons faite des résultats de l'exploitation de la Société autrichienne I. R. P. des chemins de fer de l'État. Ces conséquences peuvent, sans erreur sensible, être appliquées aux chemins de fer français. Nous ne ferons que les énumérer en renvoyant pour plus de détails à l'ouvrage dans lequel elles sont démontrées (1).

1° *A égalité de poids, le transport des voyageurs coûte dix fois plus que le transport des marchandises à petite vitesse* (2).

2° *Le poids moyen d'un voyageur est supposé égal à tonne* 0,1; dans ce poids de 0,1 du voyageur sont compris celui des bagages de peu de volume qu'il emporte avec lui dans les voitures, ainsi que le poids moyen des bagages inférieurs ou au plus égal à 30 kilog. que le voyageur fait enregistrer, et pour le transport duquel il n'a à payer aucun supplément du prix de sa place. Le poids de ces deux catégories de bagages, pour lesquelles la Compagnie ne perçoit aucune taxe, augmente d'autant le poids du voyageur à transporter par le chemin de fer, qui n'a d'autre rémunération pour le transport du voyageur et de ces deux sortes de bagages que le prix de la place du voyageur.

Ces deux règles combinées permettent de formuler le principe suivant qui a été adopté dans le calcul des prix de revient.

Le transport d'un voyageur à 1 kilomètre coûte autant que celui d'une tonne de marchandises à petite vitesse à 1 kilomètre.

Peut-être, eu égard à la nature spéciale du trafic des chemins de fer

(1) Annales des Ponts et Chaussées, 1875, 2e semestre, t. X.
(2) Annales id. id. p. 468.

français, cette dernière règle donne-t-elle pour le prix de revient du transport d'un voyageur à 1 kilomètre un chiffre un peu trop fort; dans tous les cas, l'erreur est très-faible; il ne peut s'agir que de quelques dix-millimes. Par suite, le prix de revient du transport d'une tonne nette à 1 kilomètre devient un peu trop faible; mais, nous le répétons, les différences qui résultent de là sont négligeables, puisque, par le fait même de l'organisation des services d'exploitation, il n'est pas possible d'établir mathématiquement les prix de revient du transport des voyageurs et ceux du transport des marchandises. et que par conséquent il ne peut être question ici que de chiffres établis avec une très-grande approximation.

Il résulte de l'analyse des principaux résultats de l'exploitation des six grandes Compagnies de chemins de fer en France, que le prix de revient des transports va en augmentant; que le tarif moyen perçu tend au contraire à diminuer: que sur le nouveau réseau le prix de revient est supérieur au tarif moyen; que sur l'ancien réseau le prix de revient atteindra dans quelques années le tarif moyen, et qu'un relèvement des tarifs deviendra alors une nécessité.

D'autre part, le coefficient d'exploitation augmente, et le rapport du produit net au capital de construction des Compagnies diminue.

Ces conclusions peuvent toutes se résumer en une seule : les résultats économiques de l'exploitation des grandes Compagnies françaises sont soumis, pendant la période de 1872 à 1874, à une période de décroissance, de diminution.

En présence de ces résultats, toute atteinte portée au droit des Compagnies dans l'établissement de leurs tarifs serait inopportune et d'un effet économique désastreux pour les Compagnies de l'État. *Paris, avril* 1877.)

CHARLES BAUM.

NOUVEAU CONCOURS POUR UN LIVRE ÉLÉMENTAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Programme du Concours ouvert par le Conseil général de Seine-et-Oise pour la composition d'un Manuel élémentaire d'Economie politique à l'usage des Ecoles primaires.

Par une délibération en date du 13 avril 1877, le Conseil général de Seine-et-Oise a voté l'ouverture d'un concours, avec prix de MILLE francs, pour la composition d'un Manuel élémentaire d'économie politique, à l'usage des écoles primaires.

Par un arrêté du 22 juin suivant, M. le Préfet de Seine-et-Oise, à l'ef-

fet d'assurer l'exécution de la délibération du Conseil général, a institué une commission chargée de déterminer les conditions du concours, et de juger ultérieurement les mémoires qui seront présentés.

Cette Commission est composée de MM.: Renouard, sénateur, membre de l'Institut, président;

Baudrillart, membre de l'Institut, ancien professeur d'économie politique au collége de France;

Frédéric Passy, membre de l'Institut et du Conseil général de Seine-et-Oise;

Hély d'Oissel, vice-président du Conseil général de Seine-et-Oise, maître des requêtes au Conseil d'État.

La Commission, après en avoir délibéré, n'a pas pensé qu'il convînt de tracer aux concurrents un programme détaillé. La tâche proposée suppose, pour être remplie comme il est nécessaire qu'elle le soit pour qu'il y ait lieu de décerner le prix, une possession complète des questions économiques en même temps qu'un talent réel d'exposition. Elle ne saurait donc être abordée utilement que par des personnes en état de se faire à elles-mêmes leur plan; et il a paru préférable de ne point les gêner par des indications qui pourraient sembler impératives.

Mais en même temps qu'elle laisse aux concurrents, sous la réserve de son appréciation, la plus entière liberté d'exécution, la Commission croit devoir bien marquer le caractère de l'œuvre attendue. Ce que demande le Conseil général de Seine-et-Oise, ce n'est pas un bon précis de plus à ajouter à ceux qui existent déjà; c'est un travail nouveau, et spécialement destiné aux écoles primaires, spécialement fait pour elles; par conséquent les dimensions en doivent être modestes, et la forme non-seulement simple, mais agréable, et, s'il se peut, attrayante. Au lieu de viser à ne rien omettre, on aura plutôt à se préoccuper de ne dire que ce qui est réellement important, et ce qui peut, de plus, sans trop de difficulté, être mis à la portée des enfants de douze à quinze ans. Ce ne sont pas des formules, ce sont des idées justes, précises, et autant que possible vivantes, qu'il convient de déposer, comme des germes féconds, dans de jeunes intelligences. Le nombre de ces idées fondamentales, qui peuvent être considérées comme la clef de tout le reste, n'est pas considérable, et il n'est pas nécessaire, pour les rencontrer, de sortir du cercle habituel de la vie commune. Il importe, au contraire, de partir de l'observation des faits connus pour l'élever peu à peu, sans exiger des lecteurs des efforts d'abstraction au-dessus de leur âge, aux notions générales qui résument la loi des phénomènes. C'est ainsi que l'on peut donner, en même temps que des premières connaissances, l'habitude de voir et de réfléchir, qui permet d'en acquérir d'autres.

Quant au style, ce n'est pas une œuvre littéraire que le jury aura à couronner; mais il ne pourrait couronner qu'une œuvre d'une lecture

facile et intéressante. La langue en devra donc être pure et sobre d'expressions techniques.

Les mémoires, très-lisiblement écrits, devront être déposés à la Préfecture de Seine-et-Oise, au plus tard le 30 juin 1878. Ils ne porteront ni nom, ni indication quelconque, de nature à permettre d'en soupçonner l'origine ; mais ils seront distigués par une devise reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquélle sera contenu le nom de l'auteur.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JUILLET 1877.

COMMUNICATIONS : Mort de M. Armand de Melun. — Les doyens de l'économie politique. — Le traité de commerce entre la France et l'Italie. — Les travaux de la commission internationale du mètre.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. F. Passy, dernièrement élu membre du bureau en qualité de vice-president.

Au début de la séance M. ANTONIN RONDELET, professeur à la Faculté catholique libre de Paris, entretient la réunion de la vie et des travaux de M. Armand de Melun, mort récemment.

M. Antonin Rondelet demande la parole pour ne pas laisser passer inaperçue, dit-il, au sein de la Société d'économie politique la mort toute récente d'un grand homme de bien, M. le vicomte Armand de Melun. Sans parler de ses autres titres à la reconnaissance publique, M. le vicomte de Melun avait rendu de grands services à l'économie politique. Il avait fondé, il y a plus d'un quart de siècle, sous le nom de *Société d'économie charitable*, une réunion d'hommes d'étude et de bonnes œuvres, réunion qui dure encore et dont le temps n'a fait que maintenir et fortifier le succès.

Tandis que la Société d'économie politique de Paris a pour tradition constante de ne point préparer ses entretiens et de ne point conclure ses discussions, la Société d'économie charitable suit une méthode toute différente et qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître ici. Un conseil, éclairé par les propositions que les différents membres sont toujours admis à faire, choisit, au commencement de chaque année, un certain nombre de questions dont il communique la teneur par lettres. On nomme en séance, pour chacune d'elle, une commission distincte, qui se

réunit à part pour travailler, faire des enquêtes et aboutir ainsi à un rapport qu'on imprime et qu'on distribue. Alors seulement on aborde, en connaissance de cause, la discussion publique, et cette discussion se termine toujours par un vote affirmatif ou négatif.

On le voit, si la Société d'économie politique de Paris représente la spéculation pure, avec sa liberté, ses hardiesses, ses hasards, la Société d'économie charitable vise surtout à la pratique; elle représente l'élément actif; et, en effet, il n'y a pas seulement dans l'homme l'intelligence qui contemple; nous ne sommes pas seulement de purs esprits, mais nous avons une volonté dont nous devons faire emploi, et chacune des vérités de la théorie doit se traduire en œuvre dans la pratique.

Personne plus que M. de Melun n'était persuadé de cette grande vérité, et il ajoutait à la profonde conviction du philosophe l'ardente charité du chrétien. Le jour où ont été célébrées ses funérailles, madame la maréchale de Mac-Mahon, dont il avait été l'ami et, on peut le dire respectueusement, le conseil, avait fait placer dans l'église, tout autour de son cercueil, six trophées, dont chacun portait non point les inscriptions sanglantes des batailles, mais les noms des grandes œuvres qu'il avait fondées : la Société de patronage des jeunes libérés, la Société de patronage pour les orphelins et pour les jeunes apprentis, la Société de secours aux blessés pendant la guerre, etc., etc. On compte par dizaine de milliers les enfants sur lesquels il a ainsi étendu son influence et dont il a fait de bons et utiles citoyens. Il estimait que la meilleure manière de réfuter ceux qui souffrent et qui se plaignent, c'est encore de les secourir. Il puisait l'inspiration de sa charité à la source chrétienne, appliquant toutes les ressources de sa belle âme et de sa grande intelligence, non point à chercher quelque chose de nouveau pour remplacer les vérités religieuses, mais à s'en pénétrer afin d'y puiser plus de lumière et plus de force pour rendre les autres meilleurs. Même dans les derniers temps de sa vie, il ne s'était point affranchi de cette préoccupation constante du bien, et tout récemment il avait présidé avec un remarquable succès à la création des noviciats des Frères de la doctrine chrétienne, afin de préparer à l'enfance des maîtres éprouvés et instruits.

Le vicomte Armand de Melun regarda venir la mort d'un œil calme : depuis longtemps il était averti de son approche et il supportait avec un rare courage le déclin de sa santé. Il avait commencé à écrire les Mémoires de sa jeunesse, racontant particulièrement son éducation. Il serait à souhaiter que le public fût mis dans cette confidence : rien ne serait plus curieux et plus profita-

ble que d'assister ainsi à la formation de ce grand caractère et à la préparation de cette belle vie.

« Je sais bien, dit M. Antonin Rondelet en terminant, que je parle ici devant une assemblée où beaucoup de personnes ne font point profession des mêmes principes et surtout des mêmes croyances. Toutefois, Messieurs, si M. de Melun s'était présenté séparément chez chacun d'entre vous, pour lui demander quelque secours, au nom de ses œuvres si utiles à l'humanité et à la patrie, je sais bien qu'ici personne ne lui aurait refusé son offrande. Voilà pourquoi, messieurs, j'ai pensé qu'en consacrant parmi vous le souvenir de cette mémoire si justement honorée, personne ne lui refuserait son tribut d'admiration et de respect. » (Applaudissements.)

M. le secrétaire perpétuel présente divers ouvrages. (Voyez plus oin.)

Il signale particulièrement à la réunion : 1° un numéro de la *Gazzeta di Mantova,* contenant l'intéressant compte-rendu d'un dîner offert par le doyen des économistes, M le comte Jean Arrivabene à ceux de ses concitoyens qui l'an dernier lui avaient donné un banquet à l'occasion de ses 90 ans ; — 2° un discours plein de jeunesse adressé aux élèves de l'école de commerce de Turin que dirige M. J. J. Garnier, par un autre Nestor de l'économie politique en Italie, M. le comte Michelini.

M. le secretaire perpétuel dit qu'il est heureux de profiter de cette circonstance pour donner aux amis de la science des nouvelles de l'excellente santé de ces deux vénérables confrères que la Société a eu l'honneur de voir assis à sa table.

M. L. Simonin annonce à la réunion que le traité de commerce entre la France et l'Italie doit être signé le lendemain (6 juillet), ce qui a eu lieu en effet Il croit pouvoir dire que dans ce traité, négocié par MM. Ellena et Azerio pour l'Italie, la liberté commerciale n'a pas été trop méconnue; sauf pour un ou deux articles, le tarif français ne sera pas augmenté ; pour quelques-uns même il sera diminué, et si le tarif italien subit en général une légère augmentation, c'est plutôt à titre de rectification et de péréquation que pour favoriser les intérêts et les idées protectionnistes.

Après ces communications, M. le président, interprète de la réunion, prie M. le Dr Brock, membre de la commission internationale du mètre pour la Suède et la Norvége, qui assiste pour la dernière fois à la réunion, d'exposer sommairement la nature et la portée des travaux de cette commission.

M. le Dr BROCK, se rendant à cette invitation, fait l'exposé suivant :

La section française de la commission internationale est chargée de la construction des nouveaux prototypes du mètre et du kilogramme avec le concours du Comité international des poids et mesures, institué par la convention du 20 mai 1875, et conformément aux décisions de la Commission internationale de 1872.

C'est pour prêter ce concours que le Comité international des poids et mesures a délégué à un sous-comité, dont j'ai l'honneur de faire partie, de faire les recherches scientifiques nécessaires sur l'alliage qui doit servir à la confection des prototypes et sur celle qui a servi jusqu'ici aux travaux de la section française. Ces recherches ont bien constaté les difficultés qu'il y a à vaincre pour arriver à une confection irréprochable et conforme aux prescriptions de la commission internationale de 1872, mais elles font en même temps espérer qu'on peut parfaitement vaincre ces difficultés. Certainement il y aura dans ce but encore beaucoup de travail à faire et beaucoup de recherches scientifiques d'une grande délicatesse à exécuter. Espérons que la section française, avec le concours du Comité international, réussira bientôt à donner au monde un système des poids et mesures qui pendant des siècles restera à la hauteur des sciences.

Déjà les travaux de la Commission internationale du mètre et les conférences qui se sont succédé depuis 1867 ont beaucoup contribué à l'introduction du système métrique dans l'Europe. L'Allemagne a, par une loi de 1869, accepté le système métrique, qui depuis 1873 a été introduit définitivement. La loi de 1869 permettait quelques irrégularités, quelques subdivisions duodécimales à côté du système décimal, et l'emploi de noms d'origine allemande à côté des noms métriques d'origine grecque et latine. Mais le peuple allemand, en acceptant le système métrique tout entier, en a fait justice, et c'est très-rare qu'on entende actuellement dans toute l'Allemagne, dans les boutiques et sur les marchés, d'autres noms de poids et mesures que les noms métriques, et qu'on emploie d'autres subdivisions que les subdivisions métriques décimales. Le peuple a bien compris tous les avantages que comporte la nomenclature admirable du système métrique, nomenclature décimale elle-même et en même temps internationale, tirées des langues mortes.

Par des lois de 1875, le système métrique a été accepté en Suède et en Norvége et on est sur le point de les introduire effectivement dans le commerce et dans les mœurs. Dans quelques années l'usage des poids et mesures métriques sera obligatoire dans ces deux pays.

En Danemark on a de même proposé l'introduction du système métrique, qui ne tardera pas d'y être acceptée.

Il restera donc dans l'Europe seulement la Grande-Bretagne et la Russie qui n'ont pas encore voulu accepter le système métrique. Le premier de ces pays, le pays du commerce international par excellence, n'a pas même voulu prendre part à la convention diplomatique et à l'entretien à frais commun du bureau international métrique, convention qui ne l'obligeait pas à l'introduction obligatoire du système. La Russie, au contraire, a pris une part très-active à cette convention. Espérons que ces deux grandes nations accepteront bientôt pour elles et pour le monde les bienfaits immenses d'une unification systématique et scientifique des poids et mesures.

Mais pour que le commerce international en tire tous les avantages, il lui faut encore l'unification des monnaies d'or. Malheureusement cette unification est plus difficile à obtenir et elle n'a pas encore fait beaucoup de progrès depuis 1867, époque où eut lieu la première conférence monétaire universelle et officielle à Paris.

Le but de la commission internationale des poids et mesures est d'assurer l'unification du système métrique et de provoquer les mesures nécessaires pour son perfectionnement et sa propagation. Dans ce but, un grand nombre d'Etats, tous les Etats de l'Europe à l'exception de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, ainsi que plusieurs Etats de l'Amérique, ont, il y a deux ans, conclu un traité diplomatique pour la fondation à Paris et sur l'entretien à frais communs d'un établissement international, scientifique et permanent pour assurer non-seulement la comparaison et la vérification le plus exactement possible de nouveaux prototypes du mètre et du kilogramme, tous identiques quant à la composition et à la construction, mais encore la conservation des nouveaux prototypes internationaux et leurs comparaisons ultérieures périodiques avec les étalons nationaux des différents Etats, pour en assurer la constance et pour déterminer en tout temps leur valeur comparée à celle des prototypes internationaux avec toute l'exactitude que les progrès incessants de la science métrologique pourront réclamer.

On ne cherchera pas à refaire la détermination du mètre comme la dix-millionième du quart de la méridienne, ni la détermination du kilogramme comme le poids d'un décimètre d'eau pure à la température de sa plus haute densité. On comprend bien que c'est un cercle vicieux que les mesures dites naturelles et que ce sont toujours les règles et les poids qui ont servi à leur détermination qui alors sont les vrais étalons. On conserverait donc avec l'exac-

titude la plus grande la valeur du mètre et du kilogramme des Archives.

Mais les prototypes des Archives ne sont pas construits de manière à se prêter aux comparaisons avec toute l'exactitude que demandent actuellement les sciences.

Le mètre des Archives est un mètre à bout, tandis qu'on préfère maintenant les règles à trait, avec lesquelles on peut pousser l'exactitude des comparaisons beaucoup plus loin. Les bouts du mètre des Archives sont plans et ne se prêtent par conséquent pas à la même exactitude de comparaison que les règles dont les bouts ont la forme sphérique.

On ne connaît pas avec une exactitude suffisante le coefficient de dilatation du mètre des Archives, et on n'ose pas soumettre cette règle aux expériences nécessaires pour les déterminer de nouveau. On n'ose pas placer le mètre des Archives dans l'eau bouillante ni l'entourer de glace. La manière dont on doit s'en servir en le plaçant sur un plan ne permet pas d'en trouver la température moyenne avec toute l'exactitude désirable.

De même on ne connaît pas avec une exactitude suffisante ni la densité, ni le volume du kilogramme des Archives, et on n'ose pas le soumettre aux opérations nécessaires pour le trouver avec la plus grande exactitude. On n'ose même pas le mettre dans le vide, dans lequel néanmoins il a seulement sa vraie valeur. Encore moins on n'ose pas le plonger ni le faire bouillir dans l'eau pour trouver son poids spécifique. On n'est pas sûr qu'il en sortirait sans changement.

C'est en grande partie à ces défauts des prototypes actuels du système métrique qu'il faut attribuer les différences notables qui existent actuellement entre les étalons métriques des différents pays. Ces étalons diffèrent entre eux de comparaison, de forme et de grandeur, et on ne peut déterminer les différences ou les équations de ces prototypes, comme on les appelle, avec toute l'exactitude désirable.

Le commerce certainement ne demande pas cette grande exactitude. Mais les sciences la réclament. Les triangulations qu'on a faites dans les différents pays sont basées sur des prototypes de longueurs différentes et qui ne concordent pas assez exactement. La grande exactitude avec laquelle on peut actuellement mesurer les bases géodésiques exige que les règles, qui ont servi à la mesure de ces bases, puissent être mesurées elles-mêmes avec une exactitude au moins aussi grande. Avec le protype actuel des Archives, cela est impossible.

Mais les arguments tirés par les savants du défaut d'uniformité

des prototypes employés dans le système métrique dans les différents pays qui l'ont adopté, ont souvent fait rejeter l'introduction du système métrique dans le commerce. L'établissement international qu'on a fondé et les nouveaux prototypes qu'on doit confectionner feront disparaître ce grave inconvénient et le système métrique trouvera dans l'existence permanente d'un Bureau central de vérication et de comparaison la garantie de son invariabilité et par cela même de sa rapide et complète extension dans tous les pays civilisés. La fabrication libre et le contrôle intermittent et incertain des étalons nationaux sera remplacé par une fabrication surveillée et par un contrôle légal et continu exercé par des hommes spéciaux, praticiens consommés, munis d'instruments construits pour cet usage et d'un emploi parfaitement sûr.

Cette intéressante communication est suivie d'une conversation à laquelle prennent part MM. Marchal, Joseph Garnier, Richard (du Cantal), Limousin, Hervieux, Levasseur et Olry de Labry, sur les avantages relatifs de chacun des deux systèmes décimal et duodécimal.

M. Joseph Garnier rappelle qu'à l'époque de l'exposition de 1867, M. Yates, promoteur d'une association anglaise pour l'introduction du système métrique en Angleterre, était venu à Paris s'aboucher avec une association semblable organisée par M. H. Peut. L'exposition de 1878 va remettre l'idée en mouvement et il est impossible que les Anglais se passent longtemps encore des avantages du système métrique.

M. Joseph Garnier fait une autre remarque : les Allemands, malgré les ridicules sentiments que leur ont donnés leurs succès militaires, n'ont pu méconnaître les avantages de ce système, français d'origine ; c'est une flatteuse revanche.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Lettres sur la Russie, par M. G. de Molinari, membre de la Société (1).

Nouvelle édition refondue d'un ouvrage plein d'observations, par un écrivain spirituel et économiste.

Traité de la science des finances, par M. Paul Leroy Beaulieu, professeur de finances à l'Ecole libre des sciences politiques, directeur de *l'Economiste français*, membre de la Société (2).

Tome Ier. Des revenus publics.
Tome II. Le budget et le crédit public.
C'est un ouvrage magistral.

---

(1) Paris, 1877, Dentu. In-18 de 400 p.

(2) Paris 1877. Guillaumin et Ce. 2 très-forts vol. in-8 de 746 et 608 p.

Des marchés à terme, étude pratique au point de vue légal, par M. ED. BADON PASCAL (1), membre de la Société.

Le Questionnaire de la question des sucres, par M. LE PELLETIER DE SAINT-REMY (2).

Lumineux exposé d'une question fort embrouillée.

Discorsi del senatore conte G. B. MICHELINI, fatti agli allievi della scuola speciale di commercio (3).

La brochure contient une remarquable leçon sur le crédit par M. le professeur d'Ancona, professeur à l'école agricole de commerce de Turin, et un curieux passage d'une lettre de M. de Cavour, qui fait de « la mauvaise direction de l'enseignement une cause principale du désordre moral qui afflige plusieurs nations.»

Della condizione sociale degli operai e dell' intervento dello stato, par CARLO DE STEFANI (4).

Del metodo statistico nella ricerca del vero, par LE MÊME (5).

Sallustio Antonio Bandini, par LE MÊME (6).

L'un des premiers économistes, dont la ville de Sienne fêtait récemment le 2e centenaire.

Recollections of Richard Cobden and the anti-Corn-Law League, by H. ASHWORTH (7).

L'auteur a été un des vaillants ligueurs de Manchester. Ouvrage précieux pour l'histoire de la Ligue.

On chinese currency coin and paper money, *by* W. VISSERING (8).

Savante étude due au fils du professeur d'économie politique de l'Université de Leyde.

RÉUNION DU 6 AOUT 1877.

COMMUNICATIONS : Les résultats de l'affranchissement des serfs en Russie. — Le futur congrès et l'association française pour l'avancement des sciences. — Le mouvement des idées économiques en Hongrie.

DISCUSSION : La grève des ouvriers des chemins de fer, des mines et de la métallurgie aux Etats-Unis.

OUVRAGES PRESENTÉS.

M. J. Garnier, membre de l'Institut, a présidé cette réunion, à laquelle avait été invité M. André Gyorgy, économiste hongrois.

---

(1) Paris, 1877. Marchal, in-8 de 272 p.
(2) Paris, 1877, Guillaumin et Ce, in-8 de 270 p.
(3) Torino, 1877, in-8 de 16 p.
(4) Pisa, 1877, in-8 de 16 p.
(5) Ibid. 1877, in-8 de 40 p.
(6) Firenze, 1877, in-12 de 68 p.
(7) London, 1877, in-8 de 42 p.
(8) Leiden, 1877, in-8 de 220 p.

En présentant divers ouvrages, M. le président signale particulièrement les premiers numéros d'une revue d'économie politique en hongrois que va publier l'Académie des sciences de Budapest et dont la direction est confiée à M. Gyorgy.

M. Georges Renaud appelle l'attention de la réunion sur un article relatif à l'affranchissement des serfs en Russie, contenu dans le numéro du 27 juin 1877 de la *Revue géographique internationale* qu'il dirige. C'est une étude statistique de M. Michel Tchouriloff, de Koursk (Russie). Cet article est accompagné d'une carte statistique en couleur.

Il résulte de ce document que le développement de l'assistance publique dans les divers gouvernements de Russie est invariablement en proportion inverse du degré de l'affranchissement des serfs. Ce fait a été interprété contre l'affranchissement; il paraît, au contraire, devoir être considéré comme la conséquence d'un état de transition. M. Renaud toutefois ne veut en tirer aucune conclusion, se contentant de signaler le fait pour qu'il soit discuté en toute connaissance de cause.

M. Georges Renaud rappelle ensuite que le Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences aura lieu au Havre, cette année, du 23 au 30 août prochain. La section d'économie politique, aujourd'hui très-nombreuse, sera précidée cette année par M. Clamageran. MM. Rozy, Philippe, Murray, Simonin, Alglave, Siegfried, Chervin, Carême, Lefort, Berge, etc., sont inscrits dès à présent pour des communications relatives à l'économie politique.

Se faisant l'interprète du désir de la réunion, M. le président prie M. Gyorgy de donner quelques indications sur le mouvement des idées économiques en Hongrie.

M. André Gyorgy, prenant la parole, fait la communication suivante :

Le goût et l'enseignement de l'économie politique sont très-anciens en Hongrie. Un de nos économistes distingués, M. le docteur Kautz, professeur d'économie politique à l'Université de Budapest et membre du Parlement, a donné dans son *Histoire des idées économiques en Hongrie*, une histoire complète du développement de cette science dans notre pays. Outre M. Kautz, trois écrivains se sont occupés du même sujet : M. Horvath, M. Deak et M. Matlekovics; mais l'ouvrage de M. Kautz est le plus complet et le seul traduit en langue étrangère. Peut-être plus tard serai-je à même de vous présenter un coup d'œil sur cet intéressant

sujet; je me bornerai ici à mentionner seulement les faits les plus importants.

Un acte du Parlement de l'année 1723 a ordonné pour la première fois l'établissement d'une chaire pour le *studium politico-camerale*, c'est-à-dire, pour l'économie politique et les finances, dont le premier professeur à l'Université de Nagyzrombat était M. Francis Gyurkovics. Remarquez bien la date de 1723, et ce fait que c'était de l'initiative des députés, c'est-à-dire de l'opinion publique.

Depuis Gyurkovics, la chaire n'a pas cessé d'exister. Maintenant nous avons deux chaires d'économie politique à l'Université de Budapest; deux dans celle de Kolorsvar et Zagrab, une à l'école polytechnique, une à l'école de commerce à Budapest et deux aux écoles de droit, où l'économie politique est une étude obligatoire. Le nombre des étudiants est d'à peu près 1,900 par semestre. Je dois ajouter que nous avons essayé d'introduire l'économie politique dans les écoles de femmes et dans quelques écoles secondaires.

L'esprit hongrois montra toujours une grande prédilection pour l'économie politique; nous avons toujours eu de grands écrivains dans cet ordre d'idées; les deux plus éminents ont été Berzeviczy, un élève ardent d'Adam Smith, et pendant la première moitié de notre siècle le comte Etienne Széchenyi, le grand homme d'Etat qui a créé, on peut dire, la Hongrie moderne.

Actuellement, nous avons une section pour l'économie politique dans la grande association des agriculteurs, ayant son organe dans la *Garda sagi Lapok* (feuilles hebdomadaire, d'économie), rédigée par M. Morocz, secrétaire de l'association; nous avons une autre section pour l'économie politique dans la grande société pour favoriser l'industrie nationale, qui a pour organe le journal mensuel : *Anyagi endekeink* (nos intérêts matériaux), dirigé par M. Mudrony, membre du Parlement; nous avons en outre une Société d'économie politique sous la présidence de M. Korizmics, un des doyens de notre littérature économique; on a organisé un Congrès annuel des économistes; et nous avons enfin une Commission permanente de l'Académie des sciences, pour l'économie polisique et la statistique, présidée par M. le comte Lonyay, ancien président du conseil des ministres, et un élève du comte Széchenyi, 'économiste le plus distingué de notre pays.

La Revue que j'ai eu l'honneur de vous présenter est l'organe de cette Commission; elle a pour but de prendre acte du développement de l'économie politique en Hongrie; de suivre le progrès de cette science à l'étranger, de propager les idées économiques et de les

appliquer aux questions spécialement hongroises. Les deux premiers volumes contiennent des mémoires : un sur la régulation des fleuves et sur l'irrigation ; un sur la question de colonisation, un sur l'avenir financier de nos chemins de fer ; un sur la question de l'or et de l'argent, deux autres sur les nouveaux traités de commerce, un sur la réforme de nos lois industrielles, un sur l'usure, notes sur les publications étrangères et hongroises, sur M. Walter Bagehot, etc. Nous comptons, parmi nos coopérateurs, le comte Lonyay, le premier de nos économistes, M. le professeur Kautz, bien connu chez vous, M. Charles Keleti, directeur de la statistique du royaume, M. Konek, professeur de la statistique, M. le comte Dessewffy, membre du Parlement, un des membres d'une famille d'économistes distingués ; M. Kerkapolyi, ancien ministre des finances, M. Hierouguin, actuellement secrétaire d'État pour les travaux publics, M. Korosi, directeur de la statistique de la ville de Budapest, M. Matlekovics, conseiller au ministère du commerce, chargé de négocier les traités de commerce, etc.

D'autre part, je dois sincérement avouer qu'il y a aussi en Hongrie, comme partout, beaucoup d'hommes qui se vantent d'être économistes sans avoir approfondi les fondements élémentaires de la science ; mais de même que l'hypocrisie passe pour un hommage rendu à la vertu, je crois qu'également, dans ce cas-ci, se nommer économiste sans l'être est encore un hommage rendu aux grandes vérités de l'Economie politique.

Nous avons l'espoir, pour notre part, que si nous avions le bonheur de voir bientôt finir cette guerre terrible, qui sévit si près de nos frontières et qui peut nous forcer de prendre les armes, et que bientôt revienne la paix, il nous sera permis de mener de front tous nos intérêts publics.

A l'heure où nous sommes, les négociations se continuent pour le renouvellement des traités de commerce. La question d'une union douanière avec l'Autriche n'est pas encore tranchée, mais vu les complications politiques, il est plus que probable que nous laisserons subsister l'état actuel de l'union tel qu'il est depuis 1871. Malheureusement, quelques industriels de l'Autriche et le gouvernement autrichien, sous l'énergique solidarité des protectionnistes, sont portés à l'établissement de gros droits d'entrée. Nous autres Hongrois, nous opposons à leur demande les exigences de nos agriculteurs, qui demandent des articles manufacturés de bonne qualité et à des prix raisonnables, tout en voulant vendre à l'étranger leur blé, leur bétail et leur laine. Nous avons des alliés dans les *free traders* d'Autriche : mais, en considérant que l'influence protectionniste est très-grande à Vienne, qu'avec plus

d'alliés on est toujours plus fort, nous vous prions et avec vous tous les partisans du libre-échange des pays avec lesquels l'Autriche-Hongrie est en train de négocier son traité de commerce, de nous aider dans nos efforts, et d'employer votre influence pour que notre gouvernement maintienne au moins le tarif actuel.

Après ces diverses communications, la réunion prend pour sujet général de conversation la récente grève des Etats-Unis qui a pris la proportion d'une insurrection d'ailleurs promptement apaisée. Comme l'événement n'est pas encore suffisamment connu, nous ne reproduirons que quelques points de cette conversation à laquelle ont successivement pris part MM. Simonin, A. Courtois, Robinot, Tounissoux, Barbaroux, Joseph Garnier, Duvert et Jacques Siegfried.

M. Simonin expose que la grève des ouvriers de chemins de fer a entraîné celle des ouvriers des forges et même ceux de la houille, pour lesquels il n'y a eu qu'une question de salaires, et qui n'ont point obéi, comme on a pu le croire d'abord, à un mot d'ordre doctrinal et socialiste d'une internationale quelconque. Les grévistes soutiennent que dans les troubles de Pittsburg, de Chicago, de San-Francisco, ce ne sont pas les ouvriers qui ont commis les excès, qui ont incendié et pillé, c'est le *mob* ou la canaille, l'écume des grandes villes.

La réduction des salaires, qui a irrité les ouvriers, a été produite par l'arrêt d'un élan de la production de 1871 à 1873, période pendant laquelle les chemins de fer et les industries connexes de la houille et du fer se sont développées et ont sollicité les ouvriers qui ont obtenu la hausse des salaires et la réduction de la journée à huit heures. Mais cela n'a pu durer, et les effets inverses se sont produits forcément; c'est ce que les ouvriers n'ont pas compris, comme il y a vingt ou trente ans les locataires n'avaient pas compris que l'augmentation de la population devait produire la rente foncière, et s'étaient insurgés dans l'Etat de New-York, sous le nom d'*anti-renters*, ainsi que l'a rappelé M. Joseph Garnier.

M. Courtois fait remarquer que la politique commerciale des Etats-Unis a concouru à ce résultat. Le protectionnisme a toujours pour effet de surexciter la production et les crises. Il croit aussi, avec raison, que la funeste guerre de la sécession n'est pas étrangère aux événements qui viennent de s'accomplir.

M. Duvert signale, à côté des erreurs politiques et économiques des Américains, la rapidité de l'amortissement de la dette publique

qui a nécessité des recettes et des tarifs élevés qui ont créé à leur tour la situation actuelle.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Nemzetgazdasagi szemle, etc., par M. Gyorgy Endre (1).

Premier numéro d'une revue trimestrielle d'économie politique publiée à Budapest, par l'Académie des sciences de Hongrie, sous la direction de M. André Gyorgy.

L'or et l'argent, par M. L. Simonin, (2).

Histoire rapide, avec nombreuses gravures, de ces deux puissants métaux ; faisant partie de la Bibliothèque des merveilles.

Les changes et les arbitrages rendus faciles et corrects, par M. Hippol. Vannier, directeur de l'École supérieure du Commerce du Havre (3).

Nouvel ouvrage d'un savant professeur, habile praticien.

Traité élémentaire d'économie politique, par M. H. Rozy, professeur à la Faculté de droit de Toulouse (4).

Un des petits manuels couronnés par la société d'économie politique de Lyon. L'auteur est un des plus zélés vulgarisateurs de la science économique.

Manuel de la pulvérisation, par M. Menier, manufacturier (5).

Intéressant exposé d'un procédé fécond. L'auteur y rattache non sans raison la question de l'impôt sur le capital.

De la création de Chambres de Commerce françaises à l'étranger, par M. Coint-Bavarot (6).

Rapport présenté, le 16 mars dernier, à la Société d'Economie politique de Lyon.

---

(1) Budapest, 1877, in-8 de 216 p.
(2) Paris, 1877. Hachette, in-8 de 296 p.
(3) Paris, 1877. Delagrave ; in-18 de 250 p.
(4) Paris, 1877, Guillaumin, in-18 de 340 p.
(5) Paris, 1877. Plon, in-18 de 208 p.
(6) Lyon, 1877, in-8 de 12 p.

NÉCROLOGIE

VICTOR DE BRASCH

On nous annonce de Saint-Pétersbourg la fin prématurée d'un jeune économiste russe, M. Victor de Brasch, qui y est mort le 1er juin dernier, à l'âge de 27 ans.

Né dans les environs de Dorpat, en 1850, Victor de Brasch fit ses études en Allemagne et obtint à l'Université de Leipzig le grade de docteur en philosophie. Par son talent comme par son caractère, il promettait d'illustrer un jour son pays. Les espérances qu'il faisait concevoir viennent de s'évanouir aujourd'hui. De Brasch était, comme le disait récemment un journal russe, un des étrangers qui connaissaient le mieux les institutions de la France. Nous ajouterons qu'il était aussi un de ceux qui aimaient le plus notre pays. L'attachement qu'il lui avait voué s'exalta surtout lorsque, après les événements de 1870, en Allemagne, où il habitait alors, il fut témoin des attaques injustes auxquelles notre caractère national fut systématiquement en butte.

De Brasch a publié à Leipzig, en 1874, en allemand, un ouvrage très-remarquable intitulé: « La Commune et son système financier en France ». Il traita à fond son sujet, compulsant les lois et rapports officiels, méditant sur nos grands historiens et philosophes et s'inspirant des Augustin Thierry, des Tocqueville et autres auteurs illustres qui exercèrent sur lui, on le reconnaît à la lecture de l'œuvre, une grande influence.

De Brasch avait par lui-même un esprit original et pénétrant; lorsqu'il constatait un fait, il en recherchait toujours la cause. Nous en avons la preuve dans la partie historique de son livre. Il y développe un point de vue entièrement nouveau, que nous allons signaler : d'après de Brasch, il faudrait attribuer le peu de vitalité du *self-government* en France à ce que les libertés commerciales françaises au moyen âge n'étaient pas, comme dans le système municipal romain, une institution organique de l'État, mais seulement un privilége accordé séparément à chaque localité. Notre *self-government* a tellement dégénéré, en effet, que la commune française n'est plus aujourd'hui qu'une subdivision administrative, alors que dans l'Etat moderne la commune libre doit être le principal organe du self government. L'auteur nous souhaite

une réforme dans le sens de cette liberté. Le premier pas vers elle serait, selon lui, de rendre le maire à la commune, de l'affranchir de toutes ses fonctions gouvernementales, de le rendre responsable envers la commune qui l'a élu. De Brasch signale ensuite l'un des côtés, selon lui, les plus défectueux du système communal français : l'organisation identique des communes rurales et des municipalités. Il faudrait doter la campagne d'institutions conformes à ses besoins naturels. Cette double réforme, le rétablissement des libertés communales, et la séparation des communes urbaines et rurales, apparaît à l'auteur comme le seul moyen de fonder en France des institutions stables. « La population, dit-il, s'habituera de nouveau à régler elle-même ses intérêts,et la France retrouvera dans cette pratique sa tranquillité intérieure, dont elle a un si grand besoin. »

L'histoire de la Commune et les règles de son administration occupent, comme on le voit, une place importante dans l'écrit de M. de Brasch. Mais c'est l'étude des finances communales qui en forme la partie vraiment neuve. La science des finances, croyons-nous, ne s'est guère occupée, jusqu'à ce jour, que de l'État en général. Elle ne possède aucun ouvrage spécial sur la théorie financière des provinces, districts et communes. Cette lacune a été comblée par l'économiste russe. Les noms les plus autorisés en Allemagne lui ont, à cet égard, rendu un hommage mérité.

Avant d'analyser le système financier communal de la France, l'auteur avait à établir pour la Commune, comme conséquence de sa nature et de la place qu'elle occupe dans l'État, le droit à prélever des impôts. Il devait définir l'étendue et les limites de ce droit. L'auteur, entré ainsi en possession d'un principe général, le prend désormais pour base et soumet à une analyse strictement scientifique les formes diverses de l'impôt communal en France. Comme exemple, il consacre à l'octroi un chapitre dans lequel il commence par résumer les débats soulevés sur cette forme de l'impôt indirect. Puis, se plaçant librement à son propre point de vue, il s'attache à faire ressortir l'influence restrictive exercée par l'octroi sur la consommation et sur la production. En définitive, il condamne le principe de l'octroi, et comprenant sa nécessité temporaire, il demande qu'il soit limité aux grandes villes, auxquelles, d'ailleurs, il recommande le système de l'entrepôt.

Le jeune savant s'occupe aussi de l'administration financière, de la propriété immobilière des communes et de leur dette.

Ce que nous venons de dire suffit, nous l'espérons, pour faire pressentir la haute portée de l'ouvrage de M. de Brasch. On en fait en ce moment la traduction française. Elle seule pourra révéler

à nos lecteurs tout ce que renferme d'idées nouvelles et de pensées profondes cette œuvre originale dans laquelle la lucidité de l'exposition ne le cède en rien à la sûreté de l'analyse et à la rigueur de la méthode.

Victor de Brasch avait, nous le répétons, un titre sérieux aux regrets des économistes; il aimait vivement la France et l'économie politique.

J. C.

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur le ministère de Turgot, par M. P. Foncin. — Paris, Germer Baillière, 1876. Un vol. grand in-8°.

Voilà un titre modeste placé en tête d'un livre excellent sur un sujet du plus haut intérêt. Le ministère de Turgot! C'est le premier essai d'une définition pratique et précise de la société moderne fondée sur la science; c'est la révolution tentée par des moyens réguliers et pacifiques au nom et avec le concours du roi; c'est le résumé et le couronnement des travaux de la glorieuse philosophie du XVIII[e] siècle.

Un assez grand nombre d'écrivains ont célébré Turgot et son ministère: mais ceux de ces ouvrages que nous avons eu l'occasion de lire, nous ont semblé plus littéraires qu'historiques. L'étude de M. Foncin au contraire, est historique, très-sérieuse et de première main: elle s'appuie sur des documents bien choisis et bien lus, sur les actes de Turgot publiés par Dupont de Nemours, sur les mémoires de celui-ci, de Morellet et de Marmontel, sur des pièces manuscrites conservées en diverses archives. L'auteur n'a pas dédaigné les mémoires et correspondances des contemporains, qui lui ont fourni quelquefois les moyens de compléter les renseignements authentiques et toujours ceux de suivre dans l'opinion, jour par jour en quelque sorte, le ministère de Turgot.

Pourquoi donc ce titre d'*Essai*, dont la modestie dissimule quelque peu l'importance de l'œuvre? Parce que les matériaux, bien choisis, bien étudiés et bien classés n'y ont pas subi jusqu'au bout l'élaboration littéraire; parce que si nous possédons le fond du livre, sa forme laisse quelque chose à désirer à ceux qui, dans l'étude de l'histoire, cherchent avant tout un divertissement académique. Quant à nous, cet essai nous suffit pour apprécier très-haut la conscience et le sens historique de son auteur. Peut-être est-ce parce que ses appréciations des événements et des hommes d'il y a cent ans sont conformes aux nôtres. Mais qu'y faire? On ne peut, après tout, voir qu'avec les yeux que l'on a.

L'œuvre de Turgot a rencontré, dans la plupart des écrivains qui s'en sont occupés, des juges prévenus et peu favorables. Ils rendent justice à la probité de l'homme et à ses intentions ; mais ils ne voient en lui qu'un théoricien fanatique et maladroit, sans connaissance du monde ni des conditions de la vie réelle, agissant à la légère, entêté, en un mot, un ministre privé des premières qualités de l'homme d'état. On fait peu de cas des actes les plus importants de son ministère et on relève avec soin, pour les critiquer avec amertume, les moindres erreurs de détail qu'il puisse avoir commises. En un mot, on procède envers lui comme envers la révolution, avec une partialité malveillante marquée et injuste.

M. Foncin procède tout autrement : sans méconnaître les défauts légers et très-secondaires après tout, du caractère de Turgot ; sans dissimuler les fautes insignifiantes qu'il peut avoir commises, il s'attache à faire ressortir les grandes lignes du caractère et de l'œuvre. Il nous montre le beau spectacle d'un homme de premier ordre aux prises avec des difficultés insurmontables et s'épuisant à lutter contre la situation désespérée que l'ancien régime avait faite à la France.

L'homme était grand : il possédait une intelligence élevée, juste et étendue, un caractère ferme, un courage serein, une probité parfaite et, quoi qu'on en ait dit, un sentiment exact de la réalité des choses. Les réformes qu'il entreprenait étaient nécessaires, si nécessaires que Necker et Calonne ont vécu pendant plusieurs années sur quelques-unes des moins importantes ; ces réformes sont réclamées par l'assemblée des notables, puis par les cahiers de 1789 ; elles sont réalisées par la révolution et après l'épouvantable réaction qui a suivi, elles constituent encore le programme du parti libéral. Ces réformes n'étaient donc pas un produit arbitraire de la fantaisie d'un homme très-éclairé ; elles constituaient de véritables nécessités historiques.

Mais Turgot a échoué! Pourquoi ? Parce que ces réformes nécessaires étaient en même temps impossibles par les moyens pacifiques ; parce que les intérêts privés opposés à l'intérêt de la France et de la civilisation avaient tellement pris le dessus qu'on ne pouvait les vaincre, ni en peu de temps, ni tous à la fois, ni sans évoquer les masses populaires. Pourquoi donc Turgot l'a-t-il tenté ? Parce qu'il a pu espérer le succès, grâce au hasard heureux qui avait donné à la France un roi honnête homme et porté à la tête du gouvernement le ministre qui comprenait le mieux ce qui devrait être fait. Il est naturel qu'il ait été séduit par une rencontre aussi étonnante, et il a bien fait de tenter, même l'impossible, ne fût-ce que pour prouver que malgré les hasards les plus favorables et les plus inattendus, l'ancien régime était incurable.

Voilà ce que nous voyons clairement aujourd'hui et ce que Turgot lui-même soupçonnait fort dès son entrée au ministère, mais l'impossi-

lité des réformes ne pouvait avoir à ses yeux le caractère de la certitude, d'autant que, comme tous les hommes de son temps, il avait une foi exagérée dans la puissance de la raison et dans la bonté de la nature humaine. On ne pouvait s'imaginer alors combien les intérêts étroitement compris, les préjugés de caste, de corporation, de métier même peuvent égarer les intelligences, ni jusqu'où peuvent aller l'égoïsme inspiré par un privilége réel ou supposé. Turgot, tout grand homme qu'il fût, aurait-il pu soupçonner que la coalition qui le renversa, mâtée un moment par la révolution, revivrait aussitôt et pourrait persister encore cent ans après lui. Nous, qui le voyons et qui en souffrons, avons de la peine à le croire et à nous figurer que tant d'expériences éclatantes, tant de discussions instructives n'aient pu faire pénétrer la lumière dans certaines âmes.

Chose étrange, qui atteste bien à quel point les Français sont routiniers et ignorants! la réaction se sert encore avec succès contre la République des moyens et des calomnies employés contre Turgot. On accusait déjà ce ministre de détruire la religion, la famille et la propriété, ni plus ni moins que Cavaignac et Gambetta. Qu'on en juge par les passages suivants d'une petite complainte intitulée « Prophétie turgotine » que nous trouvons dans le livre de M. Foncin.

On verra tous les États
   Entre eux se confondre,
Les pauvres sur leurs grabats
   Ne plus se morfondre.
Des biens on fera des lots
Qui rendront les gens égaux.

Puis, devenus vertueux,
   Par philosophie,
Les Français auront des dieux
   A leur fantaisie.
Nous reverrons un oignon
A Jésus damer le pion.

Alors d'amours sûreté
   Entre sœurs et frères.
Sacrements et parenté
   Seront des chimères;
Chaque frère imitera
Loth alors qui s'enivra.

Cet honneur, nous le devrons
A Turgot et compagnons.

Ainsi, depuis cent ans, nous n'avons pas su inventer, même une calomnie: les plus anciennes n'ont rien perdu de leur nouveauté et font toujours leur petit effet sur les esprits bien préparés par une ignorance voulue et enseignée.

Qu'on vienne nous dire après cela que les réformes effectuées ou tentées par la révolution pouvaient être faites pacifiquement et par la persuasion! Qu'on nous soutienne que si la réaction a été violente et calomniatrice, ce n'est ni par goût, ni par nature, mais seulement sous l'impression des violences révolutionnaires!

M. Foncin n'a touché qu'avec beaucoup de réserve cette question brûlante. A peine en dit-il quelques mots, et nous ne l'en blâmons pas, parce qu'il n'a nullement dissimulé sa pensée. Comme nous, il croit que l'ancien régime était incurable, et il s'en tient là : il remplit son devoir d'historien sans le dépasser et n'insiste pas sur une proposition qui ne peut guère être contestée par des esprits impartiaux. Il ne s'est pas abaissé à examiner la question de savoir si les réformes de Turgot étaient légitimes, il s'est borné, ce qui valait beaucoup mieux, à exposer clairement et avec exactitude en quoi consistait chacune de ces réformes et à signaler les motifs d'opposition de ceux qui les ont empêchées.

Ces motifs étaient absolument égoïstes : les parlements ne cherchaient qu'à conserver et à étendre leur autorité, à empêcher, par conséquent toute diminution de priviléges qui entraînait une diminution du nombre des procès ; le clergé ne pouvait supporter l'avènement des principes de tolérance, ni les nobles, la suppression de droits qui leur donnaient mille moyens et prétextes d'opprimer et d'humilier les roturiers ; les financiers enfin et les gens de cour, les Polignac, les frères du roi et la reine surtout, ne pouvaient tolérer une administration des finances où régnassent l'ordre et l'économie. On peut croire que si Marie Antoinette avait soutenu Turgot, ou même ne lui avait pas fait une guerre aussi acharnée qu'insensée, les réformes auraient pu se développer pendant quelques années de plus, et peut-être l'emporter en définitive. Aussi l'on n'est pas injuste lorsqu'on attribue aux passions violentes et peu éclairées de cette princesse la responsabilité principale de la révolution. Mais il était déjà presque miraculeux qu'il se fût rencontré un roi aussi honnête que Louis XVI. Si le même désintéressement eût animé toute sa famille, le miracle eût été complet, et ces miracles, l'histoire ne les connaît pas. — Tout cela ressort clairement des faits exposés dans le livre de M. Foncin.

Ce livre n'est pas sans défauts sans doute, mais ces défauts ont peu d'importance et peuvent facilement être effacés. On peut regretter que l'histoire spécialement financière du ministère de Turgot n'ait pas obtenu plus de développements. On peut aussi contester sur quelques détails, comme on le peut toujours quand il s'agit d'ouvrages de ce genre. Toutefois nous n'en connaissons aucun où les détails même aient été étudiés avec autant de soin. Bien que ce livre ne soit pas destiné à une grande publicité, nous espérons qu'il durera et pourra même être

réimprimé. En prévision de cet événement, nous signalerons à l'auteur une très-légère et facile rectification à la page 282. Le fonctionnaire colonial dont il est question n'est autre que Malouet, lequel raconte tout au long dans ses Mémoires son différend avec le Conseil supérieur du Cap.

En somme, l'Essai sur le ministère de Turgot est un des meilleurs travaux qui aient été publiés sur les dernières années de l'ancien régime et un des plus propres à éclairer celui qui écrira un jour ou l'autre l'histoire sérieuse et vraie de la Révolution française.

COURCELLE SENEUIL.

PEREGRINACION DE LUZ DEL DIA O VIAJE Y AVENTURAS DE LA VERDAD en el Nuevo Mundo. Buenos Ayres, Carlos Casavalle, éditeur.— LA VIDA y los trabajos industriales de William Wheelright en la América del Sud, par J.-B. ALBERDI. — Garnier frères, Paris, 1876, 2 vol. in-8°.

Voilà deux livres qui enseignent l'économie politique sans en traiter directement; l'auteur, membre de la Société d'économie politique de Paris, s'est fait une véritable spécialité en la prenant pour règle et contrôle de ses observations sur l'histoire, la politique et le droit de son pays. Il ne faut pas méconnaître ce que cette manière de vulgariser la science si chère à nos lecteurs a de fécond et de puissant. Naguère encore tous ou presque tous les lettrés en France étaient protectionnistes sans savoir pourquoi : ils avaient puisé leurs idées sur la protection dans toute sorte de livres étrangers à l'économie politique dont les auteurs enseignaient cette erreur, sans s'en douter eux-mêmes, uniquement parce qu'elle était dans la tradition classique des siècles derniers. A ce point de vue tous les livres peuvent intéresser l'économie politique et les économistes; mais les livres de M. Alberdi les intéressent tout particulièrement en ce sens que l'auteur est économiste lui-même et a conscience de l'enseignement indirect qu'il donne.

Fatiguée d'agitations incessantes, de misères et de persécutions, humiliée surtout du triomphe insolent de son éternel rival, le *mensonge*, la *vérité* veut un jour émigrer de notre vieille Europe et s'en aller en Amérique. Elle prend forme humaine, et, bien entendu, c'est sous l'habit d'une femme qu'elle cache sa nudité traditionnelle. Au moyen de cette fiction ingénieuse, l'auteur fait un tableau piquant des mœurs politiques et économiques des anciennes colonies de l'Espagne.

Que souhaitez-vous, belle dame, lui demande-t-on à son arrivée dans une des capitales de l'Amérique du Sud ? — Je viens pour enseigner la vérité, répond Luz del dia, sans prendre garde au langage cavalier de son interlocuteur. — Vous voulez dire, chère belle, que vous venez exercer quelque métier honnête dans notre pays où les étrangers sont

toujours bien accueillis, surtout quand ils sont de votre sexe et que, comme vous, ils ont la jeunesse et la beauté. — Je n'ai ni sexe ni âge, réplique froidement Luz del Dia, et ma beauté n'a rien à faire avec votre badinage. Cela dit, elle fait un mouvement, et son vêtement qui tombe laisse voir la *vérité* telle qu'elle était dit-on, au sortir de son puits, mais M. Baudry, de l'académie des Beaux-Arts, en pensera ce qu'il voudra, elle n'a pas de sexe.

Les vérités que Luz del Dia doit enseigner sont de deux sortes, les unes que j'appellerai de confession, concernent les abus du monde moral et politique; les autres, que j'appellerai d'éducation, concernent la science sortie plus ou moins complète de l'observation de ce même monde. Les premières souilleraient la bouche de Luz del Dia, si pour les divulguer elle descendait au rôle de délatrice; ce sont les fauteurs des abus qu'elles concernent, leurs complices ou leurs conseillers qui se confessent eux-mêmes sous les pseudonymes caractéristiques de *Tartufe*, *Basile*, *Escobar*, *Gil Blas*, *Figaro*, *Don Quichotte*, etc. Les secondes, Luz del Dia les professe directement au moyen d'une conférence qui termine son voyage et ses aventures.

N'allons pas croire que Tartufe, Bazile, Escobar *e tutti quanti* viennent se confesser au public comme des pécheurs repentants qui se frappent la poitrine et disent leur *mea culpa;* rien de semblable; ce sont au contraire des pécheurs endurcis qui professent ouvertement, cyniquement la nécessité et l'utilité de leurs méfaits; mais la chose n'en est que plus piquante. Sans aucun doute, disent-ils, la sincérité, la loyauté, l'activité féconde qui produit réellement pour soi-même et pour tous est nécessaire, et il est bon, indispensable que que la majorité des membres de nos sociétés en soient persuadés et agissent en conséquence; mais ce qui n'est pas moins nécessaire, parce que le monde est ainsi fait, c'est que cette majorité intéressante, méritante, digne à tous égards de notre estime et de notre admiration, serve de matière exploitable aux habiles comme nous qui, du reste, lui rendent des services en échange de ses sacrifices : ne lui faut-il pas des gouvernants, des administrateurs, des chefs, des directeurs, des conseillers, des protecteurs, des initiateurs, des défenseurs, des sauveurs.....?

Ne pourrait-on pas cependant, objecta timidement Luz del Dia, ne pourrait-on pas.....

On le pourrait peut-être, madame; mais il faudrait pour cela que la majorité intéressante dont vous prenez la défense commençât par le vouloir; or, elle s'en soucie peu, et traite ordinairement fort mal ceux qui le veulent pour elle. Beaucoup, cependant, se sont mis à le vouloir pour elle. C'est un rôle qui ne manque pas de relief et de grandeur; mais il faut savoir le jouer. Ceux qui s'en acquittent naïvement, sincé-

rement, ne gagnent que des horions dans les luttes fréquentes qu'il provoque. Les autres......nous sommes de ces derniers, à l'occasion.

Comment! objecte de nouveau Luz del Dia, dont l'unique fonction dans ce colloque est de donner la réplique à ses instruments, vous pensez donc qu'on peut remplir ce rôle sans être sincère?

Si on le peut, chère vérité, si on le peut! mais vous n'avez donc rien vu ici-bas depuis que vous êtes sorti de votre puits! Si on le peut! mais nous faisons cela tous les jours; c'est notre procédé le plus commun et le plus sûr pour abuser impunément. Oui certes, on le peut, et vous trouverez parmi nous des gens qui rendraient des points à vos meilleurs disciples pour la critique ardente et pathétique des abus dont nous vivons. Ayez meilleure opinion de nous, Madame; nous sommes des hommes de mouvement et de progrès, nous marchons avec le temps et nous nous transformons avec les circonstances, tout en restant les mêmes au fond. Chez nous, Tartufe a quitté la soutane pour l'habit à la française; Escobar a pris l'épée, Don Quichotte, la houlette, Figaro, la plume, et Rosine, la coquette Rosine, le carnet d'un boursier.

Et vous ne craignez pas de me parler ainsi à moi-même, dit en se levant Luz del Dia, qui ne pouvait plus cacher son mépris et son dégoût!

Pourquoi donc le craindrions-nous, chère madame? Ne savons-nous pas que vous ne pouvez rien contre nous, puisque personne ne vous croit.

Après avoir passé en revue, dans cette forme, que l'auteur a su rendre aussi piquante et acérée qu'elle le comporte, les questions courantes de la politique et de l'économie politique, comme la souveraineté du peuple, sa délégation et son exercice, la guerre, les finances, la diplomatie, le crédit, les travaux publics, la colonisation, la justice, l'enseignement, etc., Luz del Dia se détermine à exposer à son tour les vérités de la science. Cette fois le langage est grave, élevé, topique, et il n'y manque rien, pas même les interruptions bruyantes et systématiques qui en font ressortir la simplicité et l'élévation. C'est la contrepartie des confessions de Tartufe, Bazile, Gil-Blas et Figaro. Au poison, il fallait un contre-poison; à l'erreur hypocrite et cynique, une réfutation loyale et vigoureuse.

Dans ce livre, qu'il n'a pas signé, mais que tout le monde lui attribue dans son pays, où l'anonyme qu'il a voulu garder comme le pseudonyme qu'il a donné à ses personnages, ne font illusion à personne, l'auteur s'est montré, comme toujours, observateur savant et judicieux, moraliste, juriste, économiste et philosophe, digne, en un mot, de la haute estime que ses travaux antérieurs lui ont valu dans toute l'Amérique espagnole où ils sont et resteront longtemps encore des actualités, pour le caractère américain qu'il a su et voulu leur donner.

Quant à Luz del Dia, simple et naïf instrument dans ses mains, elle a peu d'aventures en réalité ; peut être eût-il mieux valu qu'elle en eût davantage pour cette classe si nombreuse de lecteurs à qui la science doit toujours être administrée à petites doses, et qui aimeraient mieux la voir professée par une femme un peu plus femme que Luz del Dia ; mais, il en est des livres comme de la politique, il faut transiger avec les exigences contradictoires qui les inspirent. Cependant Luz del Dia a quelques aventures. Une fois, par exemple, elle est mise en prison ; c'est Bazyle qui veut lui prouver son savoir-faire et sa puissance ; mais le même Bazyle s'empresse de lui rendre la liberté aussitôt qu'elle a pu constater la présence sous les verrous de deux nobles dames comme elle, la *justice* et la *liberté*.

Il me reste peu de place pour le second livre de M. Alberdi. Je m'en console en songeant que toutes les œuvres du même auteur, quelle qu'en soit la forme, ont un côté très-large par où elles se ressemblent, et qui dispense de les analyser l'une après l'autre immédiatement. M. Alberdi est un écrivain qui se retrouve tout entier dans chacun de ses livres ; mais sa personnalité, dans le sens que je donne ici à ce mot, c'est son mérite, son honneur, sa gloire, s'il m'est permis de parler ainsi d'un homme vivant ; c'est la personnalité de l'homme observateur, savant, patriote, prévoyant, honnête et tourmenté incessamment du besoin de dire la vérité à ses concitoyens au risque d'en souffrir jusqu'à la persécution. A toutes les fortunes économiques et politiques qu'il pouvait acquérir aisément et qui allaient au devant de lui pour ainsi dire, M. Alberdi a préféré l'existence modeste du penseur qui veut rester indépendant toujours.

William Wheelright, naquit aux États-Unis en 1798. Après une éducation plus ou moins complète, il se fit marin. En 1823, il fit naufrage à Buenos-Ayres sur un navire qu'il commandait. A partir de cette époque jusqu'au moment où il se consacra aux grandes entreprises qui font tant d'honneur à sa mémoire, il navigua constamment dans les mers de l'Amérique du Sud, le Pacifique principalement. Là son esprit ingénieux et puissant, plus frappé de ce qui manquait aux contrées qu'il parcourait que de ce qu'elles offraient déjà de ressources à l'activité des esprits ordinaires, il songea à les doter de nouveaux éléments de prospérité. Il créa des lignes de paquebots à voiles ; il alimenta d'eau douce les ports de Valparaiso et du Callao. Là où les sources d'eau douce manquaient il établit des machines à distiller l'eau de mer. Il importa à Valparaiso l'éclairage par le gaz. Son activité était incomparable ; mais je ne puis pas en suivre toutes les manifestations comme son biographe. Ses œuvres principales dans l'Amérique du Sud, non compris celles dont je viens de parler, sont les lignes de bateaux à vapeur qui relient les côtes du Pacifique à l'Europe par

l'Isthme de Panama; les ports de Taboga, en face de Panama, de Pisco, sur la côte du Pérou et de la Encenada auprès de Buenos-Ayres; les chemins de fer de Caldera à Copiapo, au nord du Chili, du Grand-Central argentin, dans la République argentine, et de la Encenada à Buenos-Ayres pour donner à cette ville un port sûr et commode dont sa rade n'a jamais pu lui tenir lieu. Le charbon manquait pour ses bateaux, ou il était trop coûteux, il en chercha et en trouva au Chili.

Les projets de Wheelright ne l'honorent pas moins que ses œuvres. Le prémier il étudia et dressa le plan d'un chemin de fer entre Valparaiso et Santiago du Chili, qui fut déclaré impraticable tout d'abord, mais dont il fallut ensuite adopter les données principales. Le premier également il songea à réunir le Chili à la République argentine par un chemin de fer à travers les Andes.

Il faut voir dans le livre de M. Alberdi ce que cet homme vraiment grand eut à lutter pendant sa vie pour accomplir tant de belles et bonnes choses; il faut y voir aussi la gratitude généreuse, pieuse en quelque sorte, d'un enfant de l'Amérique du Sud qui s'acquitte d'un devoir patriotique envers le bienfaiteur de son pays. C'est que le biographe de Wheelright, est aussi un bienfaiteur de l'Amérique du Sud, et que personne mieux que lui ne sait ce qu'il en coûte pour remplir jusqu'à la fin et sans faiblir une tâche publique de dévouement et de travail qui dure toute la vie.

Wheelright mourut à Londres en 1873, à l'âge de 75 ans, l'esprit encore plein de ses projets, que la mort seule pouvait arrêter dans sa pensée infatigable. Il convient de rappeler, comme dernier trait de son caractère, essentiellement simple et bon d'ailleurs, qu'il n'avait ni diplôme ni certificat d'aptitude. Il s'était fait ingénieur à la manière d'Arkwright et de Stephenson. Je lis dans une revue anglaise. « The Geographical Mazagine », que la République du Chili lui a élevé une statue.

TH. MANNEQUIN.

RECHERCHES SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE L'ÉGYPTE SOUS LES LAGIDES, par Giacomo LUMBROSO, docteur en droit; mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Turin; imprimerie royale, 1 vol in-8o.

Grâce aux travaux de Bœckh et de Dureau de la Malle, l'économie politique des Grecs et des Romains nous est connue; les ouvrages de ces savants éminents ont depuis longtemps initié aux détails de la vie de ces deux grands peuples. Le travail accompli pour les Athéniens et les Romains restait à faire pour une nation qui a joué un des plus grands rôles et qui a jeté un éclat des plus vifs, l'Egypte. Cette lacune, constatée par tous

ceux qui ont eu à s'occuper de l'état économique et social des peuples de l'antiquité, n'existe plus aujourd'hui par suite de la publication du mémoire de M. Giacomo Lumbroso couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans le concours relatif à l'économie politique sous les Lagides. On avait bien déjà l'*Economie politique des Egyptiens* de Reynier et la *Statistique des peuples de l'antiquité* de Moreau de Jonnès; mais publiés avant les grandes découvertes et les grands travaux de l'égyptologie ces écrits ne donnaient certes pas le dernier mot. Au contaire la publication de M. Lumbroso reflète le dernier état de la science; l'auteur, en effet, loin de se contenter des textes déjà connus a rédigé son mémoire d'après les documents originaux de l'époque des Lagides (inscriptions, papyrus, monnaies, etc.) et aussi d'après les travaux de philologie. C'est une œuvre sérieuse peu connue chez nous à raison de sa publication à l'étranger; à ce titre elle mérite une mention toute spéciale.

Le livre débute par deux curieux chapitres sur les prix et sur les monnaies. Nous ne pouvons suivre l'auteur pas à pas; nous nous bornerons à dire que les salaires étaient très-bas et que d'après le seul document que nous possédions, un papyrus grec reproduit par Droysen, la rétribution s'élevait pour les ouvriers à 20 drachmes par mois ou un peu plus d'un 1/2 drachme par jour. Les Egyptiens ne connaissent pas apparemment l'usage de la monnaie frappée ou à empreinte telle que l'employaient plusieurs siècles avant l'ère chrétienne les Lydiens, les Eginètes, les Athéniens, etc.; il paraît toutefois qu'ils avaient des pièces de métal sans marque qu'on prenait au poids, des lingots d'or et d'argent qu'on arrondissait en anneaux, comme le faisaient les Celtes, les Gaulois et les Germains. On ne connaît pas encore leur rapport de valeur. D'après M. Lumbroso, si l'Egypte ne mit pas de bonne heure le monnayage en pratique, malgré le développement de sa civilisation, c'est parceque son exportation était infiniment plus grande que son importation. La forme du prêt connue des plus anciens temps et la plus grossière, le prêt sur gage, se retrouve sous les rois grecs en Egypte; des papyrus relatifs à la vie privée nous fournissent des exemples fréquents de prêts en nature et de prêts en numéraire, de prêts à intérêt et de prêts sans intérêt. Les savants discutent beaucoup sur le taux de l'intérêt; les uns parlent de 12 p. 100, les autres de 30 p. 100, les autres de 12 p. 100; d'après des documents qu'il cite M. Lumbroso croit qu'il oscillait entre 60 et 22 p. 100. Ajoutons avec l'auteur dont nous analysons le travail que conformément à une pratique constante, le trésor faisait les avances et prêtait de l'argent aux particuliers; en revanche l'Etat recourait fréquemment à des emprunts publics. Le sol de l'Egypte était très-riche et rien n'égalait nulle part la variété des végétaux de ce sol que la conquête d'Alexandre avait livré aux Ptolémées; la fertilité

était telle que d'après le récit des voyageurs un grain de blé pouvait en rapporter 100. D'autre part la culture était très-facile ; le Nil fournissait l'engrais ; ce n'était qu'en Egypte, d'après Diodore, qu'on pouvait exercer l'agriculture avec peu de moyens et de travail. Les inscriptions et les papyrus nous apprennent qu'il y avait en Egypte des terres, des propriétés royales, des terres sacrées considérables assignées aux dieux, aux animaux divinisés et aux temples, des terres sacerdotales. Certains auteurs, notamment M. Robiou, ont prétendu que les Lagides accaparèrent le sol, supprimèrent la propriété et se déclarèrent maîtres de la culture ; M. Lumbroso se refuse, avec raison, à admettre cette opinion. Au surplus les documents qui restent montrent suffisamment que sous les Lagides, la propriété s'acquérait soit par vente, soit par donation, soit par succession, soit par prescription. L'industrie en Egypte acquit une véritable prépondérance sur les autres branches de l'activité humaine et l'on trouve dans l'histoire des Lagides plusieurs traces brillantes des progrès de la mécanique appliquée aux arts. M. Lumbroso donne des renseignements très-curieux à cet égard ; il fournit la liste des différentes industries ainsi que celle des articles connus que l'Egypte fournissait à la consommation ; il décrit également l'exploitation d'une mine. Le commerce égyptien rayonnait sur 3 directions principales : l'Arabie et l'Inde, l'intérieur de l'Afrique et la Méditerranée ; du Sud, de l'Est et de l'Ouest affluaient les marchandises dans l'intérieur du pays, ou des canaux petits et grands, des routes terrestres et fluviales, innombrables, desservaient les centres de commerce. Nous remarquerons également que la législation économique imposait sans cesse des restrictions : pour les départs d'Alexandrie, pour les séjours dans cette ville, pour la culture du byblus, pour l'exportation des sylphium, pou l'exploitation des mines, pour les marchés, la banque, etc. Cette tendance était à relever.

Quant à la population tout concourait à en favoriser l'accroissement : la merveilleuse abondance des moyens d'entretien de la nation, la fécondité des femmes, les enseignements de la religion et les tendances de l'Etat, bien que l'augmentation fût limitée par certaines causes restrictives (la polygamie des riches la prostitution, l'esclavage, les disettes, etc.) M. Lumbroso évalue le chiffre des habitants à 7 millions, soit pour une surface de 3,500 lieues carrées en moyenne 2,000 habitants par chaque lieue carrée.

Pour ne pas étendre outre mesure ce compte-rendu nous mentionnerons simplement les chapitres qui traitent du roi, de la cour, de l'administration des principales villes, des administrations locales, des prêtres et des temples, de l'administration financière, de l'armée et de la marine, nous dirons uniquement que sous Ptolémée Philadelphe les forces militaires se composaient de 250,000 hommes et de 30 vaisseaux

pontés et nous nous arrêterons sur les ressources de l'Egypte Pour faire face aux dépenses considérables de la Cour, des prêtres, des temples et des travaux publics l'Etat avait un budget de ressources considérable. Ce dernier comprenait, indépendamment du domaine royal et des monopoles que l'autorité s'était attribuées, la contribution foncière, les impôts pesant sur les industries, les prêtres, les achats, les successions, le tribut des provinces, les droits de douane et les amendes, sans oublier les contributions extraordinaires ou volontaires dues à l'occasion de certains événements, comme par exemple l'anniversaire du roi, etc. De même qu'en Grèce c'est la ferme qui domine, comme système de perception sous les Lagides. Les fermes des recettes se vendaient séparément pour chaque ville ou nome ; pour les provinces tributaires l'Etat fixait le montant du revenu, et les personnages les plus importants de ces pays subdivisaient la ferme générale entre eux en autant de fermes particulières qu'il y avait de villes. Les enchères se renouvelaient tous les ans, Le produit des impôts ainsi que les droits dus par les fermiers étaient versés dans les caisses des banques royales chargées, sous le contrôle de fonctionnaires, choisis par le gouvernement, de recevoir le numéraire, de le tenir à la disposition du pouvoir et de le remettre à ce dernier quand il avait des dépenses à faire.

L'ouvrage de M. Lumbroso, dont nous arrêtons ici l'analyse, offre le plus vif intérêt, il nous montre une civilisation et un état économique dont nous ne nous doutions point. Ce travail atteste une profonde et sérieuse étude, des recherches patientes et nombreuses, une étude attentive non-seulement de tout ce qui a été publié antérieurement mais encore des sources originales. Il est certainement destiné à prendre place à côté des ouvrages de Bœck et de Dureau de la Malle.

JOSEPH LEFORT.

L'ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION DES ENFANTS ASSISTÉS, par M. EMILE LAURENT. Paris, Guillaumin, 1876. Brochure in-8.

Si la question des enfants assistés ne soulève plus aujourd'hui de discussions passionnées comme il y a vingt-cinq ou trente ans, l'opinion publique se préoccupe vivement de la dépopulation, c'est-à-dire de la diminution soutenue dans la force ascensionnelle qui augmentait autrefois la population française, C'est la mortalité des enfants assistés qui a éveillé d'abord l'attention publique, et cette attention s'est ensuite vivement portée sur le mal dans son ensemble. C'est ce fait qui explique pourquoi un publiciste qui a fait ses preuves dans l'administration, M. Emile Laurent, a traité la question de la mortalité des nouveau-nés dans une brochure remarquable consacrée à l'examen de la condition

des enfants assistés, dont nous venons rendre compte aux lecteurs du *Journal des Économistes*.

Pour ne pas dépasser les limites imposées aux articles de ce genre, nous nous restreindrons à ce qui concerne les enfants assistés, en avouant que les pages relatives à la mortalité des nouveau-nés nous ont fait une impression moins vive, et nous ont paru présenter une originalité moins grande.

M. Emile Laurent ne dissimule pas ses préférences pour le système d'assistance aujourd'hui en vigueur. Selon lui, les secours aux filles mères ont fait diminuer les abandonnés dans la proportion de 30, 40 et quelquefois même de 50 0/0, ont moralisé la mère que la présence de son enfant maintient dans la voie du repentir, ont imposé la reconnaissance de son enfant à la mère lors de l'allocation du secours et ont entraîné dans certains départements une proportion de mariages de 10 0/0. Ajoutons qu'ils ont réduit de 400 fr. à 350 fr. la dépense moyenne d'un enfant assisté, et qu'ils ont fait diminuer la mortalité, puisque la statistique officielle a établi que, si on les compare aux élèves des hospices, les enfants secourus temporairement meurent dans une proportion moindre de moitié. L'auteur ne croit pas que l'on puisse réellement mettre au passif du mode d'assistance qu'il préconise une augmentation dans le nombre des expositions, des avortements et des infanticides ; sur ce point, nous différons totalement d'opinion avec lui. En effet, contrairement à l'opinion de M. Remacle, les recherches statistiques relatives à la proportion des infanticides par rapport aux habitants durant les périodes 1825-35 et 1836-43, présentées par M. J.-J. Rappet dans un mémoire lu en 1846 à l'Académie des sciences morales et politiques sur l'influence de la suppression des tours dans les hospices d'enfants trouvés relativement au nombre des infanticides, et inséré dans le *Journal des Économistes* (1846, t. XIII, p. 51), ont prouvé une coïncidence remarquable entre l'augmentation des infanticides et la destruction des tours. Du travail communiqué à l'Institut, il ressort que les infanticides étaient plus nombreux dans les départements où les tours avaient été supprimés que dans ceux où les tours avaient été maintenus. Pour les premiers, la proportion des infanticides s'était accrue de 1 sur 378 à 1 sur 239, c'est-à-dire de plus d'un tiers, tandis que pour les autres elle s'était élevée de 1 sur 388 à 1 sur 275, soit de moins d'un tiers. L'augmentation était encore plus considérable pour les départemens où les tours n'avaient jamais existé ; elle était de plus d'un septième (1 sur 263 au lieu de 1 sur 306). Le docteur Lagneau nous a même appris que dès 1845, à la suite de la suppression des tours, les infanticides étaient devenus deux fois plus nombreux dans le département de la Dordogne ; aussi les jurés crurent-ils devoir demander le rétablissement des tours.

A côté de l'augmentation des infanticides, il faut citer celle des avortements, dont la moyenne est montée de 1826 à 1860 de 12 à 79.

M. Emile Laurent approuve donc la tendance constante de l'administration à substituer de plus en plus le service des secours à l'entretien des enfants dans les établissement hospitaliers; la proportion des enfants secourus, qui était de 15 0/0 en 1861, s'élevait à 32 0/0 en 1871 et à 34 en 1877.

Non-seulement la condition matérielle des enfants a été fort améliorée, mais l'on peut aussi remarquer combien sont sérieux et étroits les liens qui attachent l'enfant à sa famille adoptive; malheureusement leur instruction et leurs sentiments de prévoyance laissent beaucoup à désirer. Ce n'est pas à dire pour cela que ces déshérités soient des êtres immoraux; loin de là, la dernière enquête évaluait à 1 sur 553, tandis qu'il est de 1 sur 693 pour la population ordinaire, le rapport maximum des élèves des hospices aux détenus des deux sexes: à 1 sur 582 contre 1 sur 1,200 le rapport maximum des filles des hospices aux prostituées inscrites. Si le vice et le crime ne recrutent guère plus de victimes parmi les enfants assistés que dans le reste de la population, on sait qu'il n'en est pas malheureusement pas de même de la mort. Lors de l'enquête de 1862, on trouvait de ce chef une moyenne de 55 0/0. Certes cette proportion est tristement anormale et bien faite pour affliger; cependant elle est presque consolante quand on la compare aux moyennes des temps passés; à celle de 91 0/0 pour les années 1787 à 1789; à celle de 75 0/0 pour les années 1815 à 1817; à celle enfin de 60 0/0 indiquée pour 1824 par Benoiston de Châteauneuf. Il y a une décroissance aujourd'hui dans la mortalité.

Après s'être étendu sur la grave question des placements, sur le bureau des nourrices et sur la question financière, et après avoir discuté quelques projets de réforme, M. Emile Laurent termine en disant que l'objectif qu'il faut surtout poursuivre désormais, le but idéal vers lequel, suivant lui, on doit tendre, c'est d'arriver à organiser le service des secours aux filles mères, de telle façon que ce secours devienne de plus en plus la règle habituelle; que les enfants soient mis, pour ainsi dire, en nourrice chez leur propre mère, que la proportion entre les frais de pension et les fonds de secours se trouve renversée au bout d'un certain nombre d'années; que le placement enfin dans des familles étrangères devienne alors une exception, exception d'ailleurs inévitable, mais de plus en plus rare.

Certainement nous sommes loin de partager toutes les opinions de l'auteur; nous différons avec lui sur bien des points. Cependant la lecture de son travail nous a vivement attaché, et nous sommes convaincu que tous ceux qui en prendront connaissance seront de notre avis. C'est une étude consciencieuse que devront nécessairement consulter toutes

les personnes soucieuses de connaître l'organisation de l'assistance publique. A ce titre, cette brochure mérite d'être recommandée aux lecteurs du *Journal des Économistes*.

J. LEFORT.

HERINNERINGEN UIT SCANDINAVIE (*Souvenirs de Scandinavie*), par J.-K.-W. QUARLES VAN UFFORD. La Haye, D. A. Thieme, 1876, un vol. grand in-8° de 294 pages.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs M. Quarles van Ufford comme un des collaborateurs les plus assidus du journal *De Economist*, publié en Hollande; ses Souvenirs de Sandinavie forment le récit d'un voyage qu'il a fait en Suède et en Norvège en 1874, à l'occasion du Congrès archéologique de Stockholm, auquel il assistait en compagnie de son vieil ami le Dr C. Lecmans, directeur du Musée archéologique et du cabinet ethnographique de Leyde, ce qui lui permit d'enrichir son ouvrage d'une description fort intéressante des musées de Stockholm, de Christiania et de Copenhague qui sont malheureusement encore trop peu connus du public européen.

Mais ce qui ajoute encore au mérite du livre que nous avons sous les yeux ce sont les nombreux renseignements que l'auteur nous donne concernant l'organisation économique des pays scandinaves ainsi que les indications bibliographiques pouvant servir de guides et de *vade-mecum* à ceux qui désirent connaître à fond les mœurs, les institutions, les ressources, etc., de ces beaux pays hyperboréens.

La première partie du livre comprend le voyage proprement dit, la description pittoresque du pays, les fêtes organisées en l'honneur des membres du congrès, l'hospitalité suédoise, etc., etc. Nous sommes flattés surtout d'y lire la réception enthousiaste réservée à nos nationaux tels que MM. de Quatrefages, Hamy, Oppert, Cazalis, de Baye Vallier et autres.

La seconde partie donne le compte-rendu des travaux du congrès de tout ce qui s'y rattache.

Et enfin la troisième partie, celle qui a le plus d'intérêt, pour la science économique, comprend une revue statistique et économique puisée aux sources les plus authentiques que l'auteur a pu se procurer sur les lieux. Cette partie est précédée d'une introduction traitant de la situation géographique du pays, sa géologie, son climat, sa population, ses lois, son gouvernement, ses institutions, ses finances, ses moyens de communication, son industrie, son commerce, etc. Viennent ensuite vingt-six chapitres sur des sujets spéciaux tels que les usines l'agriculture, les industries chimiques, les articles de consommation, les manufactures, le cuir, le caoutchouc, les métaux, les bois, les pote-

ries, les briqueteries, les verreries, les fabriques de papier, les machines, les instruments scientifiques, les instruments de musique, l'architecture, l'art militaire et la marine, les habitations, les fermes, l'industrie domestique, l'éducation, l'enseignement, les écoles, les universités, etc.

Nous regrettons que la place nous manque pour donner un extrait de cet excellent ouvrage, mais les matières qu'il contient sont si nombreuses et les sujets traités offrent généralement un si grand intérêt qu'il nous serait impossible d'en choisir quelques-uns pour en faire le résumé sans parler également des autres. Pour ceux qui désirent connaître à fond les progrès de la civilisation dans les pays du nord de l'Europe ce livre est un manuel précieux sous tous les rapports et mérite d'avoir sa place dans toutes les bibliothèques d'ouvrages sérieux et dans celles des économistes surtout.

MEYNERS D'ESTREY.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE. : La guerre et ses abominations continuent en Orient. — Les intrigues politiques continuent en France. — La grève des ouvriers des chemins de fer aux Etats-Unis. — En Espagne, le fisc ne veut pas emprunter ; mais le Ministre de la marine envoie de nouvelles troupes à Cuba. — Inauguration de la statue de Cobden à Bradfort. Discours de M. Bright ; l'œuvre de Cobden. — Le traité de commerce anglo-français à la réunion du Cobden-Club. — Les protectionistes chez le président de la République. — Mort de MM. Victor de Brasch, N. Villiaumé, Laurent (de l'Ardèche).

La grosse affaire d'Orient n'avance guère. Les Turcs ont eu encore des succès en Bulgarie, à Plevna (le 18 juillet) et ont ensuite repoussé les Russes qui avaient passé les Balkans après une difficile opération. On avait un instant parlé de propositions de paix ; mais voilà des événements qui les ajournent ; le gouvernement turc est trop glorieux pour demander ou accorder des conditions de paix ; le gouvernement russe est trop humilié pour faire la même démarche ou accepter qu'on la fasse pour lui. Qui se serait attendu à une pareille résistance de « l'homme malade » ? Cependant, les hommes meurent, les millions s'évaporent, l'accroissement des impôts est proche ; cependant la misère s'avance, les atrocités turques et les atrocités bulgares continuent. Quand finiront ces abominations ? Tel est le cri de la civilisation si déplorablement compromise par la politique russe.

— En France, autre inquiétude de l'Europe, le ministère ne s'est

pas encore décidé à prendre date pour les élections ; la stagnation des affaires et le malaise continuent, ainsi que la colère des adversaires du gouvernement, l'anxiété de ses partisans, et l'irritation des masses, dont on a troublé la paix et le travail il y a trois mois.

Quand finiront ces intrigues? Tel est le cri de l'Europe.

— Il vient de se produire aux États-Unis un cas de grève formidable, accompagnée de crimes et de violences inouïs sur plusieurs points et dans les plus grandes industries, savoir : les chemins de fer, les forges, les houillères.

Nous renvoyons le lecteur à ce qui a été dit à ce sujet dans la dernière réunion de la Société d'économie politique.

Ce qu'il y a eu de remarquable dans cette affaire après la force de l'explosion, c'est la rapidité avec laquelle l'ordre a été rétabli dans ce pays qui ne brille pas par l'organisation de la police et de la force publique. Les classes ouvrières n'ont pas tardé à comprendre le danger de leur entreprise. C'est une sanglante leçon.

— La Commission des finances d'Espagne a publié dans les journaux une note qui donne quelques indications sur la situation des finances publiques de ce pays. Le fisc espagnol ne veut pas emprunter ; il ne fait que des opérations de trésorerie ! Voici cette note :

« Dans son bulletin financier du 17 courant, *le Figaro* se fait l'écho d'une rumeur d'après laquelle le gouvernement espagnol aurait contracté un emprunt en Angleterre et chercherait à en négocier un autre à Paris.

« Ces renseignements sont absolument erronés. Le gouvernement espagnol a payé avec ses propres ressources, et sans emprunter aucune somme à Londres, le coupon échu le 1er courant. Quant aux négociations que *le Figaro* dit se poursuivre à Paris, il fait sans doute allusion à quelque opération de trésorerie, telle que la vente des crédits ou délégations sur la Société du timbre. Ces ventes, le trésor les fait périodiquement, car elles ne constituent que la réalisation d'une ressource ordinaire du budget. Pour ce semestre, c'est le crédit hypothécaire espagnol qui s'est rendu acquéreur de ces délégations, et probablement cette Société a négocié à Paris le placement par fractions des valeurs qui représentent cette opération; mais le gouvernement est étranger à cette négociation, qui ne constitue en rien un emprunt.

« *Le vice-président de la commission des finances d'Espagne*,

« JUAN DEL PERAL. »

Encore un mot sur l'Espagne, à propos de Cuba qui est la plaie et la honte de ce pays.

Un membre de l'opposition, le général Salamanca, ayant dit à la tribune que la guerre de Cuba était mal engagée et que MM. Martinez Campos et Jovellar ne faisaient pas mieux que leurs prédécesseurs, il a été naturellement combattu par le ministre de la marine, qui a annoncé cependant l'envoi prochain d'un nouveau renfort de 15,000 hommes, et la possibilité complète d'une victoire à la fin de l'année. La chambre a acclamé ; cela s'appelle de l'honneur national.

— Il devait être et il a été naturellement question du renouvellement du traité de commerce entre l'Angleterre et la France au banquet annuel de Cobden-Club qui a eu lieu le 21 juillet. Nos lecteurs trouveront dans ce numéro un compte-rendu de cette réunion avec les explications de M. Léon Say, naguère ministre des finances.

Si nous comprenons bien, il nous semble que nos ministres libre-échangistes du cabinet, si bizarrement renvoyés en mai, étaient d'une extrême modération, pour ne pas dire moins. Mais il est à craindre qu'on les prenne pour des radicaux si le vent qui souffle continue à régner. A travers toutes ces intrigues des partis qui ont fait le 16 mai, les protectionnistes sont très-attentifs à saisir toutes les occasions, à profiter des événements pour peser sur les ministres et sur M. le Président de la République, auquel ils affirmeraient volontiers que les vessies sont des lanternes. Si nous osions, nous conseillerions à M. le maréchal la lecture des *Sophismes*, de Fr. Bastiat. M. de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce, M. le duc de Broglie et M. le duc Decazes ont le devoir de l'avertir que toutes ces lamentations sont des larmes de crocodile.

—Le 25 juillet, on a inauguré à Bradford, en Angleterre, un monument élevé à la mémoire de Richard Cobden. Ce monument consiste en une statue de marbre de Carrare, due au ciseau de M. Butler qui, dans la reproduction des traits de l'illustre homme d'État, s'est inspiré de ses portraits, et de son buste par M. Woolner. Sur la plinthe, on lit son nom et son prénom, tandis que le piédestal reproduit au devant la devise expressive du Cobden Club (1) et que par derrière, une inscription rappelle que le monument est dû à la munificence de feu George-Henry Booth, citoyen des États-Unis, mais longtemps habitant de Bradford.

La statue dévoilée, M. Bright, en présence d'une foule nom-

(1) *Free trade. Peace. Goodwill among nations.*

breuse qui poussait des hourrahs enthousiastes, a pris la parole et a prononcé un grand discours. Il a fort intéressé ses auditeurs en leur racontant comment une première visite qu'il avait faite à Cobden pour le prier de prendre la parole dans une réunion scolaire, *Education Meeting*, à Rochdale, avait été le point de départ d'une amitié qui avait duré vingt-cinq ans et qu'aucun nuage n'avait obscurcie. Il les a vivement remués en leur parlant de la mort de Cobden et de ses funérailles. Environ un mois avant, M. Bright était allé le voir chez lui, à Midhurst. Ils s'étaient promenés dans les champs, et au retour, Cobden entretint M. Bright de la perte de son fils unique, perte qui remontait à une dizaine d'années, mais dont le souvenir éveillait toujours en son âme un douloureux écho : « Il est là, s'écria-t-il, montrant du doigt une petite église ; « il est là, et bientôt je l'y rejoindrai. » Triste pressentiment qui ne devait se réaliser que trop tôt ! Quelques jours après, il se rendait à Londres pour y parler dans la Chambre des Communes. C'était un jour de la fin de mars, des plus froids. Cobden prit un gros rhume, et le 2 avril 1865, il exhalait son dernier souffle, entouré de sa femme, de ses filles et de M. Bright, son fidèle ami et le compagnon de toutes ses luttes.

Dans sa péroraison, M. Bright a été magnifique :

« Laissez-moi vous dire, citoyens de Bradford, » s'est-il écrié, que le monument qui vient de s'élever parmi vous à Cobden est loin d'être le plus grand qu'on lui ait dressé. Il en est un autre d'une signification bien plus importante et beaucoup plus étendue. Il n'existe point dans tout ce pays un foyer domestique dont Cobden n'ait, par ses labeurs, accru le bien-être; pas une demeure dont les habitants ne lui doivent un travail plus assuré, de meilleurs salaires et plus d'indépendance personnelle; voilà son vrai monument, et son monument durable.

« C'est à ces fins qu'il a visé, c'est pour l'accomplissement de ces grands desseins qu'il a travaillé toute sa vie, travaillé jusqu'à son dernier jour, jusqu'à son dernier souffle. Il n'est plus; mais son caractère, ses actions, son exemple, nous restent, c'est la propriété de ses concitoyens. Aussi longtemps qu'il sera parlé en langue anglaise des grands hommes anglais, on dira de Richard Cobden qu'il consacra son existence à doter son pays de la liberté de l'industrie, immense bienfait qui n'est pas venu tout seul, mais bien accompagné de l'abondance et de la paix ».

C'est beaucoup dire, mais ce n'est pas trop dire ; Cobden a véritablement mérité non-seulement toute la reconnaissance de ses concitoyens, mais celle aussi de tous les esprits ouverts et libéraux,

sous quelque latitude que le hasard de la naissance les ait placés. C'est également justice d'ajouter que Cobden trouva les plus intelligents et les plus zélés des collaborateurs dans les William Fox, les Milner Gibson, les Wilson, etc., dans M. Bright lui-même, et que M. Gladstone a été, comme homme d'État, un énergique soutien et un continuateur persévérant de la politique économique.

— Nous publions plus haut quelques lignes sur un jeune économiste du *Free trade* russe, disparu de trop bonne heure de ce monde (Voy. 284).

— Il y a quatre jours, nous conduisions au cimetière de Saint-Ouen les restes de M. Nicolas Villiaumé, mort subitement à l'âge de soixante-trois ans, sans doute d'un anévrysme qui le menaçait depuis quelques années. M. Villiaumé, originaire de la Lorraine, a écrit un *Nouveau Traité d'économie politique* qui n'est pas sans mérite. Il est aussi l'auteur d'une *Histoire de la Révolution*, d'une histoire de Jeanne d'Arc, dont il était un des arrière-neveux, d'un livre sur la guerre, etc. Par ces divers travaux, il s'était fait une place sérieuse dans le monde littéraire au sein duquel il aimait à se dire le disciple des hommes de la Révolution, et plus spécialement celui de Marat, qu'il n'est cependant guère parvenu à réhabiliter.

— Nous devons mentionner la mort, à un âge avancé, d'un des fervents disciples de Saint-Simon. Nous voulons parler de M. Laurent (de l'Ardèche), dont l'éloquence nous touchait dans notre jeunesse lorsqu'il prêchait l'émancipation des femmes. M. Laurent a été successivement avocat, prédicateur saint-simonien, représentant du peuple en 1848, magistrat, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Il a publié une Histoire de Napoléon, et il dirigeait depuis plusieurs années une nouvelle édition des écrits de Saint-Simon et de son école, au sujet desquels Enfantin a fait des dispositions testamentaires.

Jph G.

Paris, 13 août 1877.

Bibliographie économique

(PUBLICATIONS DE JUIN ET DE JUILLET 1877).

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles *de Lyon*, 4e série, T. VI. 1875. Grand in-8, CXXIV — 974 p. et 8 pl. J. B. Baillière et fils.

Annuaire de l'administration des contributions indirectes. Situation au 1er janvier 1877. Statistique générale de l'administration. In-8, 306 p. Poitiers, imp. et lib. Oudin frères.

Annuaire de l'association générale de prévoyance et de secours mutuels des médecins de France; publié par le Conseil général de l'association. 17e année. Exercice 1876, In-18 jésus. 299 p. J. B. Baillière et fils

Annuaire du corps de l'intendance et des officiers d'administration, des bureaux de l'intendance, des hôpitaux, des subsistances, de l'habillement et du campement de l'armée de terre. In-8 oblong, XXVI-375 p. Rozier.

Annuaire de l'enseignement libre pour 1877, contenant la cour de Rome, l'épiscopat français par provinces ecclésiastiques, les colléges libres par diocèses, etc. In-18, XII-240 p. Gaume et Ce.

Annuaire des mines et de la métallurgie françaises, paraissant chaque année vers la fin de mai. Industries minérales et métallurgiques, construction mécanique, quincaillerie, etc., 2e année, 1877. In-8, 426 p. Lib. Dunod.

Archives parlementaires, de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, sous la direction de M. J. Mavidal, chef du bureau des procès-verbaux de l'Assemblée nationale, et de M. E. Laurent, sous-bibliothécaire de l'Assemblée nationale. 7e série (1800 à 1860). T. 35. Du 26 février au 9 mars 1822. Gr. in-8 à 2 col. 787 p. P. Dupont.

ARMENGAUD (André). *Publication industrielle des machines, outils et appareils* les plus perfectionnés et les plus récents employés dans les différentes branches de l'industrie française et étrangère. Texte. 2e édition. T. II. Gr. in-8, 568 p. Veuve A. Morel et Ce.

Assainissement de la Seine; épuration et utilisation des eaux d'égout. Documents anglais. Préfecture de la Seine. In-4, 344 p. Gauthier-Villars.

Assemblée générale des catholiques, 6e année (3, 4, 5, 6, 7 avril). In-12, XVIII-519 p. Imp. J. Leclère et Ce.

AYEN (duc D') *Les Publicistes américains et la Constitution des Etats-Unis*. In-8, 39 p. Douniol et Ce.

BARRÉ (Joseph). *Cours complet de comptabilité*, rédigé conformément au programme de l'École supérieure de commerce de Paris, 2e comptoir. Comptabilité commerciale et financière. 2e édition revue et corrigée. In-8, 581 p. G. Masson.

BAUM (Charles). *Résultats de l'exploitation des chemins de fer français*. Etude économique. In-8, 57 p. Lille. Imp. Lefebvre-Ducrocq.

BÉDARRIDE (J.). Droit commercial. *Commentaire du Code de commerce*, livre Ier, titre VIII. De la lettre de change, des billets à ordre et de la prescription, 2e édition, revue, corrigée et augmentée. 2 vol. In-8, 1151 p. Librairie Marescq aîné.

BEAUFRAND (Ch.) et DESCLOSIÈRES. *Biographie des grands inventeurs* dans les sciences, les arts et l'industrie. 4e édit. In-18 jésus, VII-396 p. et 1 grav. lib. Pigoreau.

BEAUQUIER. *Congrès ouvrier de Paris* du 2 octobre 1876. Rapport sommaire du délégué des corporations ouvrières de l'industrie du bâtiment et de la Société de secours mutuels des jardiniers des Chaprais. In-8, 16 p. Besançon. Imp. Valluet et fils.

BELOT (Alfred). *Table* alphabétique, analytique et raisonnée *des circulaires de la direction générale de la comptabilité publique*, du 20 juin

1859 au 31 décembre 1876, sur le service et la comptabilité des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers, des percepteurs des contributions directes, des percepteurs des amendes, des receveurs des communes, etc. Gr. in-8, 172 p. Berger-Levrault et Ce.

Manuel de l'assurance contre la mortalité du bétail. Guide pratique à l'usage des agriculteurs. In-18 jésus, 72 p. Asselin.

BIOLLAY (Léon), inspecteur des perceptions municipales. *Les anciennes halles de Paris.* In-8, 67 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

BITARD (A.). *Encyclopédie universelle des connaissances pratiques*, comprenant des renseignements sur tous les sujets usuels. In-18 jésus, 782 p. Decaux.

BLUNTSCHLI. *Théorie générale de l'Etat*, par M. Bluntschli, professeur ordinaire à l'Université d'Heidelberg. Traduit de l'Allemand par M. Armand de Riedmatten, avocat. In-8, XXXII-478 p. Guillaumin et Ce.

BONNE (L.-Ch.). *Leçons élémentaires du droit commercial*, à l'usage des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles. 4e édition, revue et améliorée. In-18, XXIV-240 p. Delagrave.

BOUSQUET (Georges). *Le Japon de nos jours* et les Echelles de l'extrême Orient. Ouvrage contenant 3 cartes. 2 vol. in-8, 905 p. Hachette et Ce.

BRIÈRE (René). *Etude historique et pratique sur les droits du preneur* et leur nature, suivie d'un aperçu sur le droit de marché en Santerre (Picardie). In-8, 148 p. Marescq aîné.

BURGER (A.). *De l'assèchement du sol* par les essences forestières. In-8, 31 p. Librairie agricole de la Maison rustique.

BUTENVAL (DE). *Le régime des admissions temporaires de fers* et le Conseil supérieur de commerce. In-8, 70 p. Librairie Guillaumin et C .

CANET (V.). *Les éléments de l'ancienne constitution française.* In-8, 440 p. Castres, imp. Abeilhou.

CHABRIER (Ernest). *Les Tramways dans les campagnes.* Chemins de fer sur accotements des routes. (Etudes de la Société des agriculteurs de France). In-8, 68 p. Berger-Levrault et Ce.

Chambre de commerce de Paris. Avis exprimés sur les principales questions soumises à son examen pendant les années 1875 et 1876. In-8, XII-348 p. Imp. Martinet.

Chemins de fer les devant le parlement. In-8, 155 p. Imp. A. Chaix et Ce.

CHOIX (Alphonse), cordonnier. *L'Enquête des travailleurs sur les réformes sociales.* Rapport des délégués du Cercle des travailleurs au congrès ouvrier de 1876. In-8, 8 p. Sancerre, imp. Aupetit.

Compte-rendu de la troisième réunion de la *Société technique de l'industrie du gaz en France*, tenue à Lyon le 29 mai 1876. In-8, 217 p. et 26 pl. 21, rue Abatucci.

Congrès ouvrier, 1876. *Chambre syndicale des ouvriers imprimeurs en taille-douce.* In-12, 27 p. Paris, imp. Sartorius et Ce.

CORNU (T.). *La Question de l'usure* devant les Chambres. In-8, 61 p. Guillaumin et Ce.

DA. Des *argentarii* en droit romain. Du Contrat de compte-courant en droit français. In-8, 286 p. Imp. Malverge et Dubourg.

LAGNAN (H.). *La loi* du Sénat *sur l'administration de l'armée.* In-8, 30 p. Paris, imp. Ves Renou, Maulde et Cock.

DALLOZ. *Jurisprudence générale* de MM. Dalloz. *Les Codes annotés.* Code de commerce annoté et expliqué d'après la jurisprudence et la doctrine, avec renvois au Répertoire alphabétique et au Recueil périodique de MM. Dalloz, par MM. Edouard Dalloz fils et Charles Vergé, avec la collaboration de M. Louis Brésillon et de M. Jules Janet. 1re livraison (art. 1 à 331). In-4, à 3 col. XII-463 p. 19, rue de Lille.

DEHÉRAIN (P.-P.). *Station agronomique de Grignon.* Culture du champ d'expérience, année 1876. Lib. G. Masson.

DELAUNAY (A.). *Recueil des instructions et circulaires de l'administration de l'enregistrement et des domaines* concernant le service des hypothèques, précédées des lois non codifiées, ordonnances, décrets et

avis du Conseil d'Etat spéciaux à cette matière. In-8, 608 p. Marescq aîné.

DESCHAMPS (H.). *Etudes commerciales*. I. Précis général de comptabilité, à l'usage de l'enseignement secondaire spécial, des candidats au volontariat, des aspirants au brevet d'instituteur et des jeunes gens qui se destinent au commerce. In-12, 186 p. Lyon, lib. Palud.

DESCOURS (Alexandre). *Des eaux courantes* en droit romain, et des cours d'eau navigables et flottables en droit français. In-18, 184 p. Larose.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments, contenant l'explication des termes qui se rapportent aux mœurs, aux institutions, à la religion, aux arts, aux sciences, etc., et en général à la vie publique et privée des anciens. Ouvrage rédigé par une société d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio. Avec 3,000 figures d'après l'antique dessinées par P. Sellier, et gravées par M. Rapine. 5e fascicule. BAC. In-4, à 2 col. 641-800 p. Lib. Hachette et Ce.

DORSO (G.). Pacte national pour régénérer la patrie par le travail et la science. *Impôt unique: un pour cent*. Démonstration. Godet jeune.

DUBOIS (Lucien). *Le Pôle et l'Equateur*, études sur les dernières explorations du globe. Nouvelle édition, mise au courant des plus récentes découvertes. II. L'Afrique centrale. Désert, Soudan, Région des lacs. Le Nil et ses sources. Races et langues. (Avec une carte). In-12, 332 p. Lecoffre fils et Ce.

DUPLAT (P.). Inventaire de 1876. *Sériculture*. Soies et soiries. In-8, 71 p. Lyon. *Moniteur des soies*.

Echange universel: ses résultats et ses conséquences. Suite de la solution de la question sociale, par un socialiste. In-8, 13 p. Imp. Bernard.

ELSTEIN (G. D'). *L'Alsace-Lorraine sous la domination allemande*. In-18 jésus, 350 p. Paris, lib. Olmer.

ERNOUF *Cachemire et le Petit-Thibet*, d'après la relation de M. F. Drew. Ouvrage enrichi d'une carte spéciale et de 11 gravures. In-18 jésus, XI-339 p. Plon et Ce.

ESPAGNE (Dr Adolphe). *Etudes pratiques sur la réforme du système pénitentiaire*. In-8, 92 p. Marescq aîné.

Exposé des *travaux de la chambre de commerce de l'arrondissement d'Abbeville* pendant les années 1873-1874-1875. In-8, 173 p. Abbeville, imp. Paillart.

Exposition universelle de Philadelphie, 1876. Rapports de la délégation ouvrière lyonnaise. In-8, 582 p. Lyon, imp. Jevain.

FOLLEVILLE (Daniel DE). *De la propriété littéraire et artistique*. In-8, 35 p. Durand et Pédone-Lauriel.

— *Questions pratiques de naturalisation*. In-8, 42 p. Marescq.

FOURSAC. *Rapport d'un délégué de la cordonnerie à l'exposition de Philadelphie*. In-8, 32 p. Toulouse, imp. Sirven.

FUENTES (A.). *Catecismo de economia politica*. In-18 jésus, 215 p. Le Havre, imp. Lemale aîné.

GARBA (Ch. F.). *Le second mariage de la princesse de Beaufremont et le droit international*. In-8, 50 p. Marescq aîné.

GAUSSEN (Maxime). *A propos du congrès ouvrier* tenu à Paris, du 2 au 8 octobre 1876. Société d'économie sociale, séance du 11 février 1877. In-8, 15 p. Imp. P. Dupont.

GOUDINEAU (J.). *De la nécessité de créer un port maritime à l'embouchure de la Gironde*. In-8, 15 p. Bordeaux. Lib. Féret et fils.

GOUGE (Auguste). *Etude sur l'industrie sucrière à l'Exposition de Philadelphie* et sur le raffinage aux Etats-Unis. In-8, 51 p. et 7 pl. Paris, imp. Dejey et Ce.

GOUSSET (cardinal). *Le Code civil commenté* dans ses rapports avec la théologie morale, ou explication du Code civil, tant pour le for intérieur que pour le for extérieur; 10e édition. In-18, XI-864 p. Lib. Eug. Bélin.

GUÉRARD (J.). *La France Canadienne*. La Question religieuse. Les Races française et anglo-saxonne. In-8, 45 p. Lib. Douniol et Ce.

GUIMET (Emile). *Aquarelles afri-*

caines; études et correspondances. Lettres sur l'Algérie; la statue de Memnon; l'Emprunt fantastique; les Temps de l'Exode; Arabes et Kabyles, etc. In-18 jésus, 219 p. Hetzel et Ce.

HÉRAULT. Considérations sur l'état actuel en France *de la production et de la consommation des principales denrées alimentaires*. In-8, 12 p. Angers, imp. et lib. Germain et Grassin.

HOCQUART (J. L.). *La Tenue des livres pratique*, contenant la manière de passer toutes les opérations de commerce et de banque en partie simple et en partie double, des modèles de livres auxiliaires; augmenté de diverses manières de calculer l'intérêt quel qu'en soit le taux, et de plusieurs modèles de comptes-courants; de l'application de la tenue des livres en partie double au moyen d'un seul registre, augmenté d'un traité de droit commercial, par Malescot. In-18 jésus, IV-392 p. Th. Lefèvre.

JACOLLIOT (L.). *La Côte d'ivoire*. L'Homme des déserts. In-18 jésus, 345 p. Librairie Decaux.

KERVAN (Armel DE). 89 *et son histoire*, documents authentiques. In-18 jésus, XIII-487 p. Bray et Retaux.

LA LANDELLE (DE). *Pauvres et Mendiants*, roman des questions sociales. In-12. 456 p. Didier et Ce. 3 fr. 50.

LA MARMORA (général Alphonse). *Les Secrets d'Etat dans le gouvernement constitutionnel*. Traduit de l'italien sur la deuxième édition, par MM. Marcel et Savari. 2e partie. In-8o, 161-339 p. Dumaine.

LAMIRAULT (R.). Droit commercial. *Manuel de l'assurance contre l'incendie*. Prime fixe. In-18, 197 p. Bureaux de la Semaine.

LATOUR (Antoine DE). *Valence et Valladolid*, nouvelles études sur l'Espagne. In-18 jésus, XII-377 p. Plon et Co.

LATIL (Adolphe). *Rapport sur le tableau général du Commerce de la France* pour l'année 1875, publié par la direction générale des Douanes en 1875. In-8, 23 p. Marseille, imp. Cayet et Ce.

LAVIRON (Paul-Emile). *Projet de caisse de retraite pour les ouvriers*. Pétition adressée en 1875 à l'Assemblée nationale. 2e édition, augmentée de : 1o Lettre aux membres du Sénat et de la Chambre des députés (1876); 2o Mémoire à la Commission des pétitions de la Chambre (1877); 3o Articles de journaux et autres documents. In-18, 120 p. Librairie des Sciences sociales.

LE BOUTTEUX (Florimond). *L'Etat, l'Eglise et les réformes*. In-8, VIII-342 pages. Leroux.

LECOQ (Georges). Résumé du cours de droit commercial. *Etude sur la Faillite*. In-8, 129 p. Saint-Quentin, imp. Poette.

LE FEBVRE (Victor). *La Question des libérés* exposée par un laboureur. Société du patronage de Versailles. Séance solennelle du 6 mai 1877. Gr. in-18, 36 p. Librairie Dentu.

LEGOYT (A.). *Forces matérielles de l'empire d'Allemagne* d'après des documents officiels. In-18 jésus, XX-504 p. Dentu.

LE PELLETIER DE SAINT-REMY. *Le Questionnaire de la question des sucres*. In-8, 267 p. Paris, Guillaumin et Ce.

LEROY-BEAULIEU (Paul). *Traité de la science des finances*. 2 vol. in-8. 1358 p. Lib. Guillaumin et Ce.

LESCŒUR (C.). *Essai historique et critique sur la législation des sociétés commerciales* en France et à l'étranger. In-18, XIII-350 p. Marescq aîné.

LUCAS (Ch.). *Observations sur la statistique des prisons* et établissements pénitentiaires pour l'année 1873. In-8, 24 p. Orléans. Imp. Colas.

MALINVAUD (Gérald), ouvrier formier. *Rapport sur le Congrès ouvrier de* 1876. In-18, 108 p. Limoges, imp. V. Ducourtieux.

MARTIN (J.). Rapport du délégué des corporations de Vienne à l'*Exposition de Philadelphie*, 1876. In-8, 31 p. Lyon, imp. Rriotot.

MASLIEURAT-LAGÉMARD (Dr). *De l'influence des forêts et du reboisement des montagnes sur le climat* de la Creuse. Rapport lu à la séance du 26 août 1876 du conseil général par le président de la commission départementale. *Rapport sur la pisciculture*, lu à la séance du 25 août 1876 du conseil général, par le même. In-8, 39 p. Guéret, imp. Dugenest.

MAUGUIN. *Etudes historiques sur l'administration de l'agriculture en France*, t. II. In-8, 383 p. Tremblay.

MAUNOIR (Ch.). *Rapport sur les travaux de la Société de Géographie* et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1876. In-8, 80 p. Imp. Martinet.

MAURICE (G). *Guide pour l'application de la loi* du 19 mai 1874 et des règlements d'administration publique *sur le travail des enfants* et des filles mineures dans l'industrie. Edition corrigée d'après les nouveaux règlements d'administration publique. In-18, 132 p. A. Chaix et Ce.

MAURIZE (A.). *De la nécessité de la religion pour les nations* et du service religieux en france pour l'armée et les classes ouvrières. In-8, 46 p. Les principaux libraires.

MILL (J. Stuart). *La Liberté*, traduit et augmenté d'une introduction, par M. Dupont-White, 3e édition revue et prédédé d'un avant-propos du traducteur. Gr. in-18, 327 p. Guillaumin et Ce.

— *Le Gouvernement représentatif*, traduit et précédé d'une introduction par M. Dupont-White, 3e édition. In-18 jésus, XLVIII-436 p. Lib. Guillaumin et Ce.

NARDY. Exposition internationale de Philadelphie. *Rapport* présenté à M. le ministre de l'agriculture et du Commerce, *sur la culture de la vigne aux Etats-Unis*. In 8, 10 p. Imp. nationale.

Origines (les) des Compagnies d'assurances contre l'incendie. La Foncière et le Crédit foncier. Vérification des propositions d'assurances, expertise préalable. In-8, 16p. Paris, Au Journal des assurances.

PARDONNET (Georges DE). *Amérique du Nord et du Sud*. Renseignements généraux sur les diverses contrées où se dirige l'émigration européenne. Conseils pratiques aux émigrants. In-8°, 48 p. Paris, 72, boulevard Haussmann.

PARFAIT (Paul). *Le dossier des pèlerinages*; arsenal de la dévotion. in-18 jésus, 393 p. Tous les libraires.

PETIT (Louis). Exposition internationale de Philadelphie. *Rapport* présenté à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce *sur la boulangerie*. In-8, 14 p. Imp. Nationale.

PIETRA SANTA (DE). *Société française d'hygiène*, sa raison d'être, son but, son avenir. Conférence faite le 25 mai 1877 dans la salle du boulevard des Capucines. In-8, 35 p. Bellaire.

PIGEONNEAU (H.). *Géographie commerciale des cinq parties du Monde* (moins la France). Enseignement secondaire spécial. 3e année. 3e édition, corrigée. In-12, 32 p. Lib. Eug. Bélin.

PIOLET (Charles). *Etude sur la communauté* réduite aux acquêts et la société d'acquêts jointe au régime dotal. Avec une préface de M. Daniel de Folleville, professeur de Code civil à la Faculté de droit de Douai. In-8, 205 p. Marescq aîné.

Politique (la) commerciale de la France. La liberté des échanges et le travail national. In-8, 45 p. Lib. Dentu.

PONT (Paul). *Explication théorique et pratique du Code civil*, contenant l'analyse critique des auteurs et de la jurisprudence, t. 8. Commentaire, traité des petits contrats. t. 1. Prêt. Dépôt et séquestre. Contrats aléatoires, Mandat. 2e édit. In-8°, 684 pages. Delamotte et fils.

PRODON (M. G.). Rapport du délégué de la ville de Thiers pour *la coutellerie à l'Exposition internationale de Philadelphie* en 1876. In-8, 60 p. Thiers. Imp. De Grandsaigne.

QUATREFAGES (DE). *L'Espèce humaine*, 2e édition. In 8, 372 p. Lib. Germer Baillière et Ce.

Question (la) des chemins de fer. Résumé et Conclusions. In-8, 47 p. Imp. Masquin.

RAUDOT. *Les Finances de la France*. In-8, 30 p. Charles Douniol et Ce.

Recueil des lois, décrets et ordonnances *concernant les douanes*. 1789 à 1876. t. 2, (sels, salaisons et pêches, services sanitaires et sucres). Annexes. In-18, 437 p. Imp. Nationale.

Recueil des lois de finances de la session de 1876 (Ministère des finances). In-8, XXXIV-216 p. Imp. Nationale.

Recueil des principales circulaires des supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission. T. 1er. In-4, XII-697 p. Paris, imp. Chamerot.

Recueil des travaux du comité con-

sultatif d'hygiène publique de la France et des actes officiels de l'administration sanitaire ; publié par ordre de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. T.6. accompagné de cartes et graphiques. In-8, III-539 p. J. B. Baillière et fils.

Recueil des usages locaux du canton de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire). In-18, 73 p. Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

Renault (L.). *Etudes sur les rapports internationaux.* La Poste et le Télégraphe. In-8, 41 p. Larose.

Riant (D. A.). *L'Hygiène et l'éducation dans les internats.* lycées, colléges, pensionnats, maisons d'éducation, écoles normales. In-18 jésus, VIII-374 p. lib. Hachette et Ce.

Robin (Ch.) de l'Institut. *L'Instruction et l'Education.* In-8 jésus, XXIII-336 p. Dreyfous.

Roger (Mme). *Du gouvernement des peuples* et de l'hégémonie universelle. In-8, 16 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Rossi (P.). *Œuvres complètes*, publiées sous les auspices du gouvernement italien. Cours de droit constitutionnel professé à la Faculté de droit de Paris, recueilli par M. A. Porée ; précédé d'une introduction par M. C. Bon-Compagni, député au Parlement italien, 2e édition. 4 vol. in-8, LXXIX-2099 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Rouard de Card (E.). *Organisation de l'armée* en droit romain. *La guerre continentale dans ses rapports avec la propriété* en droit français. Thèse pour le doctorat. In-8, 307 p. Paris, imp. Malverge et Dubourg.

Ségala (H.). *La Bourse à risque limité.* Traité élémentaire et pratique des primes et de leurs applications diverses aux opérations de bourse. Risques réduits à des chiffres minimes et fixés d'avance. 2e édition in-8, 68 p. L'auteur, 24 rue Chateaudun.

Simonin (L.). Exposition internationale de Philadelphie en 1876. Section française. *Rapport sur les mines et la métallurgie.* Gr. in-8, 26 p. Imp. Nationale.

Société (la) russe, par un Russe. Traduit par MM. Ernest Fleury et Désiré Cordier. Avec une introduction par M. Antonin Proust. T. 2. In-8, 379 p. Dreyfaus.

Statistique de la verrerie. In-4, 50 p. Tremblay.

Terrier de Loray. *Histoire des paysans.* In-32, 135 p. Lib. de la Société bibliographique.

Tournafond (P.). *Havaii.* Histoire de l'établissement du catholicisme dans cet archipel. In-12, v-326 p. Scthielleux.

Tunisie (la) et les chemins de fer algériens. Avec une carte des chemins de fer algériens et tunisiens en exploitation, en construction et à l'étude. In-8. 31 p. Rouvier et Logeat.

Ussel (Ph. d'). *Essai sur l'esprit public dans l'histoire.* In-8, 451 p. Hachette et Ce.

Valframbert (Charles) 1876. *Répertoire politique, historique et littéraire*, contenant une revue politique de l'année, le compte-rendu des travaux du Sénat et de la Chambre des députés, les lois, décrets, circulaires et documents divers concernant chaque ministère, une revue des beaux-arts, des théâtres, etc. In-8, 450 p. Larose.

Vallée (E). *Les Impôts et les Chemins de fer.* No 2. Lettres à M. le directeur du journal l'*Echo Dunois.* In-8, 47 p. Lib. Lefrançois.

Vallée (Henri). *Le Duel*, ses lois, ses règles, son histoire. In-18, XXXVI-231 p. Lib. Decaux, Dreyfous.

Vermot (Edouard). *Catéchisme théorique et pratique de l'assurance sur la vie.* 1re partie : Exposition théorique. Bureaux de la Semaine, 97, rue de Richelieu.

Vignal (Amand). L'Huître, les plaideurs et... la Mer. *Etudes poétiques d'anatomie politique et sociale comparée ;* suivies de notes. In-12, VII-134 p. Leroux.

Le Gérant : Paul BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

SITUATION ET PERSPECTIVES

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

La crise que traverse en ce moment l'économie politique devient chaque jour plus manifeste et plus digne d'attention. M. Stanley Jevons s'en est occupé dans une remarquable leçon d'ouverture publiée à juste titre dans le *Journal des Économistes* (nº de mars 1877). Nous croyons qu'il y a lieu d'étudier encore cette crise, de relever les reproches de décadence adressés à notre science, de reconnaître sa situation et de rechercher quelles perspectives s'ouvrent devant elle.

I.

Les plaintes élevées contre l'économie politique, non-seulement par ceux qui ne l'ont pas étudiée, mais par des économistes, ne sont pas nouvelles. Qui ne connaît les lamentations et les prévisions assombries de Sismondi, ses terreurs devant une production qu'il trouvait trop abondante et devant un progrès de population qu'il jugeait excessif. Aujourd'hui le thème est changé : on reproche plus vaguement à l'économie politique de ne pas résoudre à l'instant les problèmes que le développement historique pose aux penseurs contemporains ; on lui reproche aussi de se contenter de formules insuffisantes qui ne rendent pas compte de tous les faits; quelquefois on l'accuse d'employer une méthode défectueuse, qu'on propose de remplacer, ou même on déclare lestement que l'économie politique n'est pas une science, qu'elle a pu leurrer les hommes de la dernière génération, mais que ceux de la génération actuelle, mieux avisés, n'auront garde de s'y laisser prendre. Puis on

expose des doctrines ou l'on propose des solutions qu'on présente comme bien supérieures à celles qui les ont précédées.

Ces doctrines et ces solutions sont quelquefois dignes d'une étude attentive et particulière pour chacune d'elles; mais il convient aussi de les étudier dans leur ensemble et de bien constater l'état actuel de la science, dont nous craignons un peu, à vrai dire, que nos grands novateurs ne se soient pas rendu un compte bien exact.

Est-il vrai de dire, comme quelques-uns, que l'économie politique doit changer, parce que de nouvelles inventions industrielles ont altéré bien des choses dans l'assiette de la société? Nous ne le croyons pas, et pouvons supposer, à bon droit, que ceux qui émettent cette assertion n'ont pas une idée bien nette de ce qu'est une science. En effet, si les principes reconnus de l'économie politique ont prévu le progrès industriel et ont tenu compte de ses résultats généraux; si en même temps ces principes ont une telle généralité qu'ils comprennent non-seulement le progrès réalisé, mais le progrès possible, qu'importe qu'on ait établi des chemins de fer et des télégraphes électriques, inventé de nouvelles machines et même introduit de nouveaux procédés industriels et commerciaux? Les principes de la science ne sauraient recevoir aucune atteinte de ces inventions, quelque imprévues qu'elles fussent dans leur caractère concret pour les fondateurs de la science. Est-ce que les applications les plus récentes de la physique ou de la chimie altèrent en quoi que ce soit les lois constatées par les anciens physiciens?

Il est vrai que l'on découvre des lois nouvelles dans le domaine de la physique et de la chimie. On peut en découvrir aussi dans le domaine de l'économie politique; on peut surtout, à la vue de phénomènes négligés ou ignorés par nos prédécesseurs, élargir et rectifier les formules qu'ils nous ont léguées, et c'est ce que j'ai fait largement pour ma part. Mais on n'a pas, en ce cas, constitué une science nouvelle ; on n'a fait qu'agrandir une science déjà fondée, ce qui est bien quelque chose. Toutefois, il y a des amour-propres auxquels cela ne suffit pas et qui aspirent au rôle plus envié de fondateurs et de révélateurs.

Quant à ceux qui accusent l'économie politique de ne pas donner la solution des problèmes sociaux discutés aujourd'hui, il est clair qu'ils n'ont pas une idée nette de ce qu'est une science, et encore moins de ce qu'est celle qu'on nomme économie politique. La science, en effet, dans toutes ses branches, enseigne, après observation et expérience, quelles sont les lois générales qui régissent les phénomènes, de manière à éclairer ceux qui cherchent

à résoudre les problèmes d'application. Mais la solution de ces problèmes n'appartient pas à la science; c'est une affaire d'art.

La physiologie éclaire le médecin appliqué à l'art de guérir, qui est la thérapeutique; l'anatomie éclaire le chirurgien, mais elle ne lui apprend pas quand et comment il doit faire telle ou telle opération, etc. Si, comme l'ont fait trop souvent les économistes, on mêle la science et l'art, on ne sait plus si l'on est dans l'art ou dans la science, et, lors même qu'on sent qu'il y a une science, on ne la voit pas bien distinctement.

C'est par suite de ces considérations que, lorsque j'ai écrit un traité d'économie politique, il y a quelques vingt ans, j'ai séparé l'exposé des principes de la science de la discussion des problèmes d'art, et proposé de donner à ces deux branches de nos études deux noms distincts, qui n'ont été ni acceptés, ni même discutés. Les doutes qui s'élèvent aujourd'hui dans l'esprit des économistes et les dissentiments que mentionne M. Stanley Jevons me font vivement regretter qu'on n'ait pas tenu compte de cette partie de mes travaux. Il me semble, en effet, que ces doutes et ces dissentiments tiennent surtout à ce qu'on s'obstine à confondre ce qui est science et ce qui est art.

II.

Dans l'état actuel de la science, son enseignement se résume en un très-petit nombre de propositions générales fondées sur l'observation de la nature de l'homme et de la nature des choses.

Elle constate d'abord le caractère progressif de l'industrie humaine, stimulée par des besoins qui croissent à mesure qu'on les satisfait, relève la loi de l'industrie, qui cherche toujours à obtenir le plus grand produit au prix du moindre travail possible, et analyse les éléments divers de la puissance productive. Chemin faisant, elle observe que les efforts humains vers la richesse donnent lieu au travail musculaire et à l'épargne, qui est aussi un travail coûteux et nécessaire.

Ensuite, la science constate les rapports qui existent entre la production des richesses et le chiffre de la population : elle montre qu'avec un art industriel stationnaire, les produits agricoles deviennent plus coûteux à mesure que la population augmente.

Dans cette exposition des lois générales qui régissent l'industrie humaine, la science abandonne-t-elle les doctrines de Turgot, d'Adam Smith, de Malthus et de Ricardo? Pas le moins du monde. Elle corrige et rectifie l'énoncé de ces doctrines, de manière à obtenir une plus grande exactitude. Elle suit les mêmes procédés

et la même marche que toutes les autres sciences, dans lesquelles les travaux des premiers maîtres ne sont ni perdus, ni annulés, mais seulement corrigés et perfectionnés.

Il en est de même de la théorie de l'appropriation des richesses dans laquelle la distinction de la science et de l'art est plus indispensable encore, s'il est possible, que dans la théorie de la production-consommation.

Ici, en effet, la description des faits concrets ne saurait suffire. Il existe, il a existé, il peut exister, un nombre infini de régimes d'appropriation des richesses et du travail. L'histoire nous montre qu'aucun régime ne peut durer, même un court espace de temps, sans modifications. Considérons les peuples modernes : n'édictent-ils pas chaque jour des lois nouvelles qui modifient en quelques détails l'appropriation de la richesse et du travail, sans parler des modifications quotidiennes qui résultent du mouvement industriel lui-même. Il y a donc tous les jours des faits nouveaux qui résultent d'inventions nouvelles, soit dans les lois, soit dans les habitudes sociales, soit dans l'industrie elle-même. Par conséquent, si l'on veut s'élever à des conceptions scientifiques, il faut regarder plus haut et considérer, non tel ou tel système d'application concret, mais les éléments constitutifs de tout système existant ou possible. Ces éléments sont l'autorité et la liberté, car en tout système, ou chaque homme dispose souverainement de son travail et des produits de son travail, ou quelque autre homme en dispose. Il n'y a pas d'autre alternative. De là la conception de deux états idéaux : l'un dans lequel l'autorité serait aussi étendue que possible, l'autre dans lequel la liberté serait aussi complète qu'on puisse l'imaginer; puis vient l'étude des habitudes humaines sous l'un et sous l'autre de ces régimes, ainsi que des formes que prennent sous l'un et sous l'autre les lois constatées dans la recherche des conditions de la production.

Quand on est en possession de ces résultats, on peut croire sans témérité que l'économie politique est une science, qu'elle a reconnu et vérifié des lois générales et universelles qui régissent l'humanité depuis son origine et la régiront jusqu'à la fin. Que ces lois puissent être mieux étudiées, mieux définies et complétées par la découverte de lois nouvelles, qui le conteste ? Qui oserait proclamer que tout a été dit? Personne assurément. Mais lorsqu'on nous parle en termes tranchants de l'épuisement et de la mort de l'économie politique, nous sommes en droit de rechercher si ceux qui parlent ainsi connaissent l'état réel de cette science, et s'ils présentent pour la remplacer une science supérieure que, pour notre compte, nous n'avons pas encore aperçue.

III

On fait rage sur la question d'art et d'application en attaquant comme suranné et passé de mode le vieux mot d'ordre du *laisser faire*, ou en d'autres termes, la liberté. Les attaques sont-elles fondées? Nous ne le croyons pas. Mais en supposant qu'elles le fussent, nous remarquerons que cela ne toucherait en rien à la consistance et à la solidité de l'économie politique, car celle-ci reconnaît et constate formellement que dans certains états de civilisation passés ou futurs, et dans certaines circonstances définies, l'autorité peut donner des résultats meilleurs que la liberté. L'inclination que chacun peut avoir pour l'une ou pour l'autre solution dépendra donc de l'appréciation d'un état de civilisation donné et temporaire, non des enseignements de la science proprement dite. Rien ne saurait être plus puéril que se mettre en question l'économie politique parce qu'on aura observé ou cru observer qu'à un moment donné de l'histoire et sur une question de détail tel peuple ou tel écrivain célèbre a préféré, à raison ou à tort, l'autorité à la liberté.

Venons maintenant à l'économie politique libérale ou plutôt aux critiques dont elle a été l'objet. Ces critiques, nous devons le dire tout d'abord, nous ont semblé singulièrement superficielles. Elles commencent pour la plupart par des objections contre le laisser-faire absolu, comme si quelqu'un avait jamais proposé la suppression entière du gouvernement, l'impunité des faits de violence et de fraude contre les personnes et les propriétés! Ceux qui font ces reproches ignorent-ils les doctrines des économistes? alors ils n'auraient aucun droit de les critiquer. Et si, les connaissant, ils les travestissent, leurs critiques ont encore moins de valeur.

En fait, les premiers économistes, ceux dont on a résumé la doctrine dans le mot d'ordre : « laissez faire, laissez passer », n'ont jamais employé ces mots que pour réclamer la liberté du travail industriel et des transactions commerciales. Ni monopoles, ni priviléges industriels, liberté et égalité dans le concours, voilà tout ce qu'ils voulaient et réclamaient comme nous le voulons et le réclamons encore.

Quant à la question générale de l'étendue qu'il convenait de donner aux attributions du gouvernement, elle n'a été soulevée que plus tard, discutée presque toujours incidemment et résolue par la plupart des économistes dans le sens d'une réduction considérable de ces attributions. Aujourd'hui l'on conteste ce qu'on appelle le *principe* (qui n'en est pas un) et l'on se plaint de ceux qui auraient, à

la légère et sans réflexion, conclu qu'il convenait de laisser faire.

Nous ne croyons pas que nos prédécesseurs aient procédé si légèrement et, sans examiner cette question, nous ne voyons aucun mal à ce qu'on étudie à nouveau et toujours cet éternel problème de la séparation des attributions qui conviennent à l'état et de celles qui conviennent aux particuliers. Seulement nous remarquerons ici encore que l'objet de la discussion est une question d'art et d'application, non de science.

Lorsqu'on la discutera, nous croyons qu'il conviendra de distinguer, entre le gouvernement proprement dit et la propriété privée, toute l'industrie anonyme, qui n'est pas dirigée par le gouvernement et qui n'obéit pas directement aux mobiles qui font préférer aux économistes l'initiative privée à celle de l'État. L'industrie anonyme soulève toutes les questions qui se rattachent au mandat contractuel, à la responsabilité plus ou moins effective des gérants etc. Questions nouvelles, dignes au plus au degré d'étude et d'intérêt, mais questions d'art et d'application, non de science.

Autant en peut-on dire des questions qui se rattachent aux unions de métier, à la définition de leurs attributions possibles, licites ou illicites. Ce sont des questions nouvelles, comme tant d'autres qu'il est inutile d'énumérer et que le mouvement de la vie sociale suscite sans cesse, partout et chaque jour.

Sans doute, si l'on considère ces questions isolément, on peut dire que l'économie politique ancienne ne suffit pas et qu'il faut en établir une nouvelle. Nous ajouterons que cette économie politique nouvelle devra être renouvelée à chaque progrès nouveau et n'aura qu'une valeur temporaire de médiocre durée. Il en est de même de l'art et de l'application dans toutes les branches de la science. La mécanique industrielle d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier et ne suffira pas à demain; mais il y a des principes de mécanique rationnelle absolument acquis, dont on pourra peut-être changer ou rectifier les formules, sans qu'ils cessent d'être, dans la mesure du possible, l'expression de la vérité.

Dans l'économie appliquée, qu'on m'a reproché d'appeler *ergonomie*, il est très vrai de dire qu'il y a des solutions variables; que celle qui convient à un peuple ou à un groupe d'hommes ne convient pas à un autre peuple ou à un autre groupe d'hommes, parce que les conditions d'existence morales et matérielles ne sont pas les mêmes chez l'un et chez l'autre, parce que l'application de la même solution ne produirait pas chez l'un et chez l'autre les mêmes effets. Mais cette variabilité n'affecte en rien la science pure, la partie de l'économie politique qu'on m'a blâmé d'appeler *ploutologie*.

Ainsi, la plus générale des questions d'application est celle-ci : Dans toutes les sociétés que nous connaissons, il y a des couches de la population, des classes inégalement éclairées, même sur leurs intérêts privés, ou dont les sentiments moraux sont très-différents. Il est évident que plus les différences seront profondes, plus il sera difficile d'appliquer aux diverses classes un même régime économique. Les unes réclameront une liberté plus grande, les autres, au contraire, réclameront une tutelle. Comment, par quels moyens et dans quelle mesure satisfaire aux exigences des unes et des autres? Quelquefois on le peut ; quelquefois on a de terribles difficultés à surmonter.

En France, par exemple, et ailleurs aussi, on distingue une classe de commerçants et une classe de non commerçants. Dans la première, les transactions de toute sorte et les contrats en particulier sont soumis à des règles infiniment plus libérales que dans la seconde. Celle-ci a demandé et obtenu une tutelle, une protection plus ou moins éclairée, dont les commerçants ne voudraient pas. La solution à laquelle le législateur est arrivé empiriquement est plus ou moins bonne, mais elle a été relativement facile. Il en est de même de celle adoptée, relativement à l'épargne pour la vieillesse. A cet égard, la masse de la population vit sous le régime du laisser faire : épargne qui peut et qui veut et dans la mesure qui lui convient. Les employés de l'État sont soumis à un régime tout opposé et mis en tutelle : on retient chaque mois une part de leurs revenus pour leur faire plus tard une pension de retraite. On suppose sans doute qu'ils ont moins de prévoyance et de disposition à l'épargne que les autres citoyens. Il est clair que dans un autre pays, dans un autre état de civilisation, on pourrait établir des règles différentes.

Il y a une inégalité plus grande et plus marquée : c'est celle qui existe entre la population indigente et celle qui ne demande rien à l'assistance publique. Là encore nous avons deux régimes qui peuvent varier. On peut soutenir, comme quelques-uns, que la tutelle doit encore être étendue aux classes de la population qui confinent à l'indigence, et on peut contester la justice ou l'opportunité de cette solution, sans que les principes de la science y soient intéressés.

IV.

Les considérations qui précèdent nous conduisent à l'étude des limites, et par suite, de l'avenir de l'économie politique comme science pure.

Quel est l'objet propre des études de cette science? C'est l'activité humaine appliquée à la recherche, à l'appropriation et à l'usage des richesses. L'économie politique est donc une science morale, puisqu'elle a pour objet l'agent moral par excellence. Mais quoi! serait-il possible de disséquer en quelque sorte et de mettre en morceaux cet agent moral, d'étudier une branche de son activité et de négliger les autres? Non, sans doute, puisque dans chacun de nous l'activité est une, dirigée par des mobiles de nature diverse, qui se mêlent, se substituent les uns aux autres, se compensent on se neutralisent dans un grand nombre de nos actes.

L'économie politique pure n'est donc qu'une partie, une branche d'une science plus étendue, la science de l'activité volontaire de l'individu, des divers groupes humains et de l'espèce. Cette science n'est pas constituée, mais elle est ébauchée; elle ne tardera pas à prendre corps: déjà on la nomme *Sociologie*; j'aimerais mieux l'appeler *Poliologie*, pour éviter les reproches des linguistes, ou dire tout simplement « science sociale. »

Cette science devra d'abord étudier les lois de la pensée et de la volonté active chez l'homme concret, individu toujours lié à un groupe humain. Elle aura donc une psychologie, qui constituera elle-même une science partielle, une branche de la science sociale. Une autre branche de la même science étudiera les lois qui régissent l'activité humaine dans ses développements économiques, affectifs et religieux. C'est là que l'économie politique actuelle trouvera naturellement sa place et prendra une forme différente dans un cadre nouveau, sans être pour cela une science nouvelle autre que celle que nous étudions aujourd'hui.

Il est évident que l'histoire devra toujours occuper une large place dans les études et dans les pensées de ceux qui cultiveront la science sociale. C'est, en effet, dans l'histoire, et dans l'histoire seulement, que nous pouvons constater avec certitude la marche et la direction de l'activité humaine. L'histoire nous fournit la matière des études sociales et mentionne la partie la plus importante des faits dont il s'agit de découvrir et de formuler les lois. On ne saurait trop l'étudier; on ne saurait non plus considérer comme exacte aucune formule, si elle était démentie par le témoignage de l'histoire. En matière de science sociale, ce témoignage a la valeur que les physiciens, les chimistes, les physiologues attribuent avec raison à l'expérience.

Suit-il de là que les recherches de la science sociale (et celles de l'économie politique, par conséquent), soient assujetties à une méthode particulière, nouvelle et fort peu définie, qu'on appellerait *méthode historique*? Nullement. Nous ne voyons absolument pas la

différence qui distingue la méthode de la science sociale de celle qu'observent le physiologue et le naturaliste. Que sont les faits observés par l'un et par l'autre, sinon des séries de phénomènes qui constituent une sorte de tissu continu, comme celui de l'histoire des hommes, dont nous ne voyons ni le commencement ni la fin. Cette ressemblance est telle qu'elle se trouve indiquée par le nom même d'une grande science, l'*histoire naturelle*.

Sans doute la série des phénomènes observés par le naturaliste dans la vie des animaux mêmes, diffère beaucoup de la série des faits qui résultent de la vie consciente et volontaire du genre humain. Il est convenable que l'activité humaine donne lieu à une branche d'études distinctes, mais non que l'on change de méthode. Il n'y a qu'une différence de degré, non de nature, entre la suite des actes qui constituent la vie du genre humain et celle des actes qui constituent la vie des castors ou des fourmis. Celui qui étudie la vie sociale à un autre point de vue obéit à des idées préconçues *a priori* et se trouve placé en dehors des conditions de la science proprement dite.

Cette assertion paraîtra probablement douteuse et presque sacrilége à plus d'une personne, à plus d'un savant peut-être. Cela tient à ce qu'on est habitué à apprécier empiriquement les choses humaines sans essayer jamais de leur appliquer, à la rigueur, la méthode qu'on trouve excellente dans les recherches d'un autre ordre. Toutefois, à l'âge du monde où nous sommes arrivés, il est impossible d'obtenir, pour la solution des problèmes sociaux, l'autorité qui résulte de la démonstration, si l'on ne se résout à examiner les faits à la lumière d'une méthode rigoureuse.

V.

Lorsqu'on s'occupera d'étudier sérieusement l'ensemble des phénomènes qui résultent de l'activité humaine, il faudra distinguer avec soin l'exposé des principes de la science pure de la discussion des problèmes d'application. Tant que l'on confondra, comme on l'a fait jusqu'ici, ces deux choses si différentes, il sera impossible, non-seulement de tomber d'accord sur quoi que ce soit, mais même de faire régner dans les discussions un peu d'ordre et de clarté.

C'est pour avoir commis cette confusion, qu'un certain nombre d'économistes ont éprouvé des doutes au sujet de la science qu'ils étudiaient : c'est pour le même motif qu'un certain nombre d'entre eux, à la suite des jurisconsultes, ont prétendu introduire une

nouvelle méthode, appelée méthode historique, dont il nous reste à dire quelques mots.

Nous avons dit plus haut quelle large part devait être réservée à l'histoire dans les études de la science sociale. Ceux qui vantent la méthode historique procèdent autrement. Ils commencent par étudier avec soin l'histoire d'une série de phénomènes donnés, comme, par exemple, l'histoire des phénomènes industriels ou des notions économiques; ensuite ils déduisent de cette étude une solution des problèmes pratiques soulevés de leur temps, sans passer par le travail intermédiaire de généralisation qui constitue la science pure. Ils procèdent comme un physicien qui, après avoir constaté plus ou moins exactement une série de phénomènes physiques d'un certain ordre, sans les avoir rattachés à une loi générale, voudrait tirer de cette étude la solution d'un problème d'application, la construction d'une machine, par exemple. Il est évident que ce physicien, si on pouvait lui donner ce nom, ne réussirait pas, ou ne réussirait que par hasard et par à peu près.

C'est justement ce qui arrive aux économistes qui préconisent la prétendue méthode historique. Ils recherchent dans l'histoire une série de faits économiques, travail méritoire et très-utile assurément, parce qu'il fournit une matière d'études. Ces études, ils pourraient les faire comme Turgot, comme Adam Smith, comme Malthus, comme J. St. Mill et d'autres encore, auxquels on ne saurait contester la connaissance de l'histoire et de la manière de s'en servir pour la plus grande utilité de la science. Mais au lieu de chercher dans l'histoire des lois générales, nos novateurs y cherchent la solution directe de tel ou tel problème d'application. Cette solution, il faut le remarquer, ne peut être qu'un retour plus ou moins considérable vers le passé, une solution archaïque; car l'avenir ne saurait être décrit dans l'histoire. C'est aussi une solution arbitraire, puisque l'histoire nous présente une infinité d'exemples différents qui n'ont, par eux-mêmes, pas plus d'autorité les uns que les autres et entre lesquels chacun peut choisir selon ses inclinations irréfléchies ou selon les inclinations d'une fantaisie plus ou moins éclairée et plus ou moins intéressée.

Les solutions très-diverses proposées par les économistes et par les jurisconsultes de l'école dite historique se distinguent bien en effet par ce double caractère d'archaïsme et d'arbitraire, qui les prive de toute autorité scientifique. Cependant leurs auteurs ont été et sont quelquefois des hommes très-savants, des érudits de premier ordre; mais ils ignorent l'important, la science sociale et l'usage de la méthode rigoureuse par laquelle on arrive à pénétrer dans cette science. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner

qu'ils aient, pour la plupart, douté de son existence et prétendu qu'elle vivait d'abstractions, sans rapport avec la réalité des choses. La science existait, mais ils ne la connaissaient pas.

VI.

Maintenant que nous avons signalé cet écueil, revenons à l'économie politique, à la science sociale et aux applications.

L'activité humaine a pour objet, tantôt le monde extérieur, les choses proprement dites, tantôt l'individu lui-même ou ses semblables. Toutes les sciences qui s'occupent du monde extérieur sont au service de la première branche de notre activité ; elles éclairent les arts qui s'y rapportent, dont la description constitue la technologie. La seconde branche de l'activité humaine, qui a pour objet les rapports des hommes entre eux, est ou doit être éclairée par la science sociale; elle fait la matière d'un art important qu'on pourrait appeler politique, et qui se diviserait très-naturellement en trois branches : politique proprement dite, droit et morale.

Cette classification, nous le savons, n'est pas généralement admise et même, on peut le dire, il n'existe à cet égard aucune classification. On qualifie tous les jours le droit et la morale de *sciences* et on pense que la politique n'admet ni règle ni loi, qu'elle est le domaine propre de l'arbitraire et de la fantaisie.

Ces notions très-répandues, même chez les hommes instruits, ne sont pas exactes. En effet, si nous supposons la science sociale constituée, elle constate la direction de l'activité humaine et détermine son but général. La politique enseignera comment, dans les limites d'une prévoyance prudente, on peut se diriger vers ce but ; la morale définira les préceptes impératifs de conduite dont l'observation est confiée à la volonté libre de chaque individu ; le droit énoncera les préceptes dont l'observation doit être obtenue, non-seulement par le consentement des individus, mais, au besoin, par la contrainte. Le droit et la morale constituent la partie certaine et impérative de l'art social, et la politique, la partie moins définie abandonnée à la prudence des gouvernements, comme la technologie est abandonnée à la prudence des particuliers.

Donc le droit n'est pas une science, comme on le dit trop souvent ; c'est un art, τέχνη μακρὰ, très-important et digne des études les plus sérieuses; mais c'est un art : il en est de même de la morale que, bien à tort aussi, l'on qualifie de science.

Rien n'est plus facile que d'établir la distinction que nous venons d'énoncer. Quel est le propre de la science ? C'est, sans contredit, l'étude des lois constantes et universelles qui régissent les

phénomènes, des lois indépendantes des caprices humains et que nous appelons naturelles. L'art, au contraire, étudie les meilleurs moyens d'obtenir un résultat déterminé, d'établir les constructions imaginées et voulues par les hommes. Il en résulte que les lois qu'étudie la science ont un caractère de fixité qui manque aux préceptes de l'art, lesquels varient et se transforment par les progrès de la science et de la civilisation.

Or, l'histoire nous enseigne que ni les préceptes du droit, ni ceux de la morale n'ont le caractère universel et permanent des lois scientifiques. Ils ont changé, ils changent et doivent changer, à mesure que la civilisation fait des progrès; ils diffèrent selon les pays et les temps. Vainement on a imaginé un droit naturel, une morale naturelle : ce droit et cette morale n'ont jamais eu d'existence que dans l'imagination d'un certain nombre de penseurs, qui les formulaient d'intuition, d'après l'idéal de droit ou de morale qu'ils portaient dans leur esprit. D'ailleurs les hommes ont toujours pu observer ou n'observer pas les préceptes de ce droit et de cette morale, tandis qu'ils ne peuvent, ni par groupes, ni tous réunis, se soustraire à la loi de la pesanteur, ni à celle qui détermine un rapport nécessaire entre le revenu annuel et le chiffre de la population, ni de celle qui place la population établie sur un territoire donné, lorsqu'elle augmente, dans l'alternative d'employer un art agricole plus puissant ou de payer ses produits agricoles par plus de travail. Voilà les caractères essentiels par lesquels les lois scientifiques se distinguent des conseils et préceptes d'art.

VII.

Ces principes posés, il nous est facile de signaler une cause de la confusion qui règne trop souvent dans les discussions économiques. Ces discussions ont généralement pour objet un problème d'application plus ou moins bien posé, ou si elles ont porté sur une question scientifique, ceux qui y ont pris part se sont presque toujours préoccupés de la solution de quelque problème d'application au point de ne savoir pas en séparer la question de science pure. Eh bien ! dans les trois arts que nous venons d'énumérer, aucun ne correspond spécialement à la branche de la science sociale que nous appelons économie politique. Le droit, la morale, la politique correspondent à l'ensemble de la science sociale et l'économie politique n'en est qu'une branche.

Lors donc que l'économiste veut discuter un problème d'application, quel qu'il soit, il lui faut le plus souvent sortir du terrain

spécial de ses études, toucher à la morale, au droit, à la politique. L'unité de la science sociale, qu'il a peut-être un peu méconnue, vient s'imposer à lui dans le domaine de l'application ; s'il la méconnait encore, il se trouve exposé à d'étranges erreurs et tout au moins à d'interminables discussions.

Imaginez, par exemple, un économiste qui aurait étudié en lisant et posséderait, comme dit Montaigne, une science livresque, imbu d'ailleurs des théories de droit naturel et de morale naturelle innée, ou de morale révélée, et supposez qu'il discute un problème d'application avec un économiste qui considère le drôit et la morale comme des arts perfectibles. Il sera bien difficile, le plus souvent, que ces deux hommes puissent arriver à une entente. Encore moins y arriveraient-ils, si, croyant l'un et l'autre au droit naturel et à la morale innée ou révélée, ils avaient des idées différentes sur les préceptes du droit et de la morale. Ils parleraient deux langues différentes et ne sauraient comprendre nettement ni sur quels points ils différeraient d'opinion, ni sur quels points ils seraient d'accord : on les verrait, étant d'accord, se disputer, ou se croire d'accord lorsqu'ils différeraient le plus d'opinion.

Ces considérations nous montrent combien il est important de séparer la science pure de l'application, et aussi combien il importe que les économistes, qui discutent à chaque instant des questions de législation et de morale, abordent franchement l'ensemble de la science sociale, de façon à se distinguer nettement des empiriques auxquels on abandonne trop souvent le soin de dogmatiser sur la morale et sur le droit.

Les empiriques peuvent avec raison reprocher aux économistes d'empiéter sur un domaine étranger, chaque fois que, discutant un problème d'application, ils invoquent d'autres considérations que celles qui se rapportent à l'enrichissement ou à l'appauvrissement de la société. Mais les économistes peuvent invoquer une excuse : il est reconnu par tout le monde que le premier venu, quelle que soit son ignorance, est admis sur le pied d'égalité avec le plus savant à discuter une question de législation ou de morale, quelle qu'elle soit : les économistes, par conséquent, ne font qu'user de la liberté accordée à tous et ils n'attentent à la propriété de personne, lorsqu'ils font une excursion dans le domaine de la législation, de la morale ou de la politique, ces communaux de la discussion et de la dispute. On peut reprocher alors aux économistes de n'avoir pas étudié tous les côtés de la question ; mais ils peuvent répondre que cela vaut mieux que de n'avoir pas étudié du tout et de vouloir résoudre tous les problèmes sociaux par voie d'intuition.

VIII.

Si notre exposition a été claire, il nous sera facile de la résumer en peu de mots, et de dégager des considérations qui précèdent une appréciation de l'état actuel et de l'avenir probable de l'économie politique.

L'économie politique est la première partie de la science sociale qui ait été cultivée avec soin, avec suite et avec succès. Il était naturel que l'on commençât par elle, parce qu'elle s'occupait de la branche la plus matérielle, la plus visible de l'activité humaine: cette branche était d'ailleurs celle dans laquelle se déploient le plus grand nombre des actes humains et les plus nécessaires, ceux où l'existence de lois fixes et universelles est le plus apparente.

Mais au point où nous sommes parvenus, il est clair qu'on ne peut considérer l'économie politique comme une science complète, détachée de toute autre. En étudiant l'activité économique de l'homme, on a constaté que les actes auxquels elle donnait lieu se rattachaient à tous les autres. Depuis Adam Smith, on sait que dans le concours ouvert entre ceux qui offrent leurs services à l'industrie, les considérations économiques ne sont pas les seules dont on tienne compte. On sait d'ailleurs que le concours est ou peut être ouvert non-seulement pour les services industriels, mais pour tous les autres, et que tous les citoyens, quels que soient les services qu'ils rendent, quelle que soit leur profession, viennent au partage du revenu annuel. La loi du moindre travail et du plus grand produit n'est du reste pas spéciale à l'industrie; elle se trouve dans le champ entier de l'activité humaine.

L'économie politique est donc appelée à se coordonner avec les autres parties de la science sociale et, par conséquent, à se transformer dans une certaine mesure. Peut-être devra-t-elle se compléter auparavant comme branche distincte du savoir humain par la découverte d'une grande loi régulatrice de la consommation des richesses, loi dont nous soupçonnons l'existence, mais qui reste à découvrir.

Dans la discussion des problèmes d'application, les considérations économiques ont toujours été mêlées à des considérations morales et juridiques. Il en sera de même à l'avenir, et il est probable que les considérations morales prendront dans les discussions de ce genre une place chaque jour plus grande, par la raison fort simple que les fonctions attribuées à l'initiative individuelle seront plus libres; car à mesure que la liberté augmente, des actes qui étaient régis par le droit, et ne peuvent cesser d'être réglés sans que la discipline sociale soit relâchée, ne sont plus régis que par la morale.

Ainsi, dans ce moment, il est certain que les difficultés connues sous le nom de *question sociale* peuvent être résolues par un perfectionnement considérable de la morale et de l'enseignement, et ne peuvent l'être par une autre voie. En effet, ces difficultés naissent de ce que la plupart des hommes, et presque tous, n'ont pas une notion exacte de leurs droits et de leurs devoirs, qu'ils ont seulement une idée confuse de l'organisation sociale au sein de laquelle ils vivent. Ils se croient presque tous sous l'empire d'une force sans droit, et se débattent contre elle, sans savoir distinguer dans l'organisation sociale et dans les prétentions individuelles ce qui est légitime de ce qui ne l'est pas. Combien de fois n'avons-nous pas entendu attaquer la propriété par des gens qui, lorsqu'on leur demandait un exemple, citaient quelque fortune acquise par le monopole ou la concussion! Que de patrons ont eu sur leurs ouvriers des prétentions qui excédaient leurs droits! Que d'ouvriers ne tiennent nul compte des engagements contractés! Quant à l'usage et à l'emploi des richesses, on n'admet et ne reconnaît aucune règle dans aucune profession, dans aucune classe de la société. Dans aucune classe de la société on ne juge sainement du rang et de la valeur respectives des services des diverses professions. Et l'on s'étonne ensuite qu'il y ait du désordre dans les idées et dans les mœurs, qu'on rencontre partout des tiraillements et des difficultés! Le problème que l'on considère comme purement économique est surtout un problème de morale.

Cet exemple nous montre clairement l'emploi respectif de la science et de l'art. La science, qui est l'économie politique, montre quel serait le mécanisme des divers intérêts dans une organisation rationnelle de la société; elle suggère à l'art des améliorations. Lorsque l'art intervient et qu'on s'occupe de réformer, on voit que l'organisation rationnelle est faussée par des privilèges, par des monopoles, par l'intervention abusive de l'autorité sociale. On demande pour y remédier l'abrogation d'un certain nombre de dispositions législatives. On voit aussi que la plupart des citoyens ignorent leurs devoirs et leurs droits, et l'on réclame pour que les uns et les autres leur soient enseignés. On voit que, dans un grand nombre de cas, ils ne soupçonnent pas l'existence de certains préceptes moraux; on s'efforce de les leur faire connaître et de leur en demander l'observation.

Nous ne dirons donc pas, comme on le propose, que l'économie politique est un agrégat de sciences; nous dirons que c'est une science au service des trois branches de l'art social: politique, droit ou législation et morale. Nous conviendrons volontiers que lorsque les économistes discutent les problèmes d'application, ils ne par-

lent plus comme économistes seulement, mais à un autre titre, au nom du droit, de la politique et de la morale.

Sur tous ces points, on le voit, nos conclusions ne diffèrent pas bien sensiblement de celles de M. Stanley Jevons. Comme lui nous croyons que, soit comme branche séparée du savoir humain, soit comme branche de la science sociale, l'économie politique a devant elle un long avenir. Nous croyons qu'on appliquera l'idéal d'organisation sociale dont les traits principaux ont été indiqués par les premiers économistes, et qu'on le complétera, ce qui ne pourra se faire que dans un temps très-long, avec des tâtonnements, des erreurs, des rectifications, des adaptations aux forces nouvelles qui se révèleront dans la suite de l'évolution sociale. Au delà, nous ne voyons rien ; toutefois nous nous gardons d'affirmer qu'il n'y ait rien et que nous puissions connaître, même par conjecture, les secrets de l'avenir au delà d'un temps assez court.

Mais nous ne pouvons protester avec trop d'énergie contre l'abandon de la science et de ses méthodes propres par ceux qui font profession de la cultiver, contre le décri des anciens économistes et de leurs travaux, contre la prétention d'élever à la dignité de science quelques conceptions d'intuition, empruntées le plus souvent à quelque vieille forme historique et affectant la spécialité, sans vues d'ensemble, sans connaissance sérieuse des résultats obtenus. Il nous semble qu'un idéal reconnu par la science et dont la réalisation est préparée par une longue évolution sociale doit être réalisé avant qu'un idéal nouveau puisse être conçu ; il nous semble surtout que le premier doit avoir la préférence sur les conceptions isolées et étroites de tel ou tel révélateur.

Nous n'admettons pas davantage que la science de l'économie politique ait fait son temps et touche à sa fin. Le propre des vérités scientifiques est de n'avoir point de fin, de durer bien au delà des formules qu'elles pouvaient avoir reçues des premiers observateurs. La science se transforme, mais ne périt pas. Quant à l'art, il change en effet ses solutions : celles d'un temps, ne conviennent pas toujours à un autre temps, ni celles d'un livre à un autre livre. L'art offre au travail des penseurs un champ d'exercice qui n'a pas de fin ; il n'appartient à aucun homme de dire, pour tous les temps et tous les lieux, le dernier mot.

Ceux qui désirent se signaler par des découvertes n'ont pas besoin de proclamer à grands cris la mort de la science et le triomphe de leurs imaginations. Une voie plus sûre et plus féconde s'ouvre devant eux : qu'ils étudient d'abord sérieusement la science dans son dernier état d'avancement : qu'ils s'appliquent ensuite, soit à la perfectionner, soit à combler les mille lacunes

qui se rencontrent dans les diverses branches de l'art social, soit à reconnaître, par les recherches historiques, la confirmation des résultats déjà obtenus ou à recueillir les matériaux de nouvelles découvertes. Qu'au lieu de faire obstacle au progrès par des révélations de fantaisie, ils deviennent les agents du progrès, s'ils veulent bien mériter des contemporains et de la postérité.

COURCELLE SENEUIL.

LE LUXE DES NATIONS ANTIQUES

LE LUXE PUBLIC ET PRIVÉ DE L'ÉGYPTE

D'APRÈS LES NOUVELLES DÉCOUVERTES

I

Importance des découvertes de l'égyptologie moderne pour la détermination historique du luxe public et privé de l'ancienne Égypte. — Révolution opérée dans les idées qu'on se faisait de l'art égyptien. — Nouvelles lumières jetées sur les idées religieuses et l'état social qui expliquent les monuments du luxe public et une partie du luxe privé. — Nature des doctrines religieuses de l'Égypte. — Comment elle se retrouve dans ses monuments et ses symboles. — État social. — Erreurs répandues sur le régime des castes. — Caractère éminemment monarchique de l'Égypte et de son luxe public. — Époques du luxe égyptien.

Il eût été impossible de tracer, il y a moins de cinquante ans, avec un peu d'exactitude, une histoire du luxe public et privé de l'ancienne Égypte; car si des renseignements précieux se rencontrent dans les historiens de l'antiquité grecque, les lacunes, les erreurs même y abondent aussi. Il a fallu les progrès de ce qu'on nomme *l'égyptologie* pour se fixer sur deux points essentiels qui jettent un jour nouveau sur l'histoire du luxe : 1° la chronologie, qui non-seulement a donné la connaissance plus précise de la succession des dynasties, mais nous a fixés définitivement sur les âges jusqualors confondus de l'art égyptien; — 2° des documents exacts sur les habitudes de la vie privée. On a fait justice de la confusion d'une prétendue enfance de l'art avec ce qui était en réalité un art de décadence tardive. Une telle erreur accréditée auprès des meilleurs esprits faussait les caractères mêmes de l'art égyptien (1).

(1) En veut-on la preuve ? Qu'on voie par exemple comment l'art égyptien est apprécié par un grand juge pourtant, Winkelmann. Il prend lui aussi pour un art primitif un art de décadence, et pour l'équivalent de l'art égyptien ce qui n'en est qu'une des formes.

Bien plus : cet art lui-même a manifesté clairement son inspiration. On en a eu la clé dans le déchiffrement des caractères hiéroglyphiqnes, dans l'explication des inscriptions et des écritures formées d'autres caractères, découvertes avec une incroyable abondance depuis un quart de siècle seulement. Sans les sculptures et les peintures mises récemment en lumière, qui décorent les tombeaux égyptiens, nous serions dans le vague le plus complet sur le luxe privé de la vieille Egypte.

De ces recherches fécondes un fait résulte, quant à l'histoire du luxe public et du luxe privé : l'on ne peut s'en faire une idée nette et complète, si on ne le rattache à sa source religieuse. Il faut aussi rendre un compte exact de l'état social, politique, économique, d'où ce luxe est sorti.

Les arts décoratifs, les symboles de l'Égypte reposent-ils sur un polythéisme ayant le panthéisme pour fond et pour base? Nous voyons des juges d'une grande valeur incliner vers cette solution (1). Il nous semble qu'elle rencontre à la fois dans les anciennes opinions les plus généralement établies et dans les textes nouveaux une contradiction qui permet d'affirmer que la grande idée religieuse de l'Égypte consiste dans l'existence d'un Dieu un et conscient. Ce Dieu est très-mêlé à la nature sans doute, mais il en reste distinct, il organise le monde matériel, il est le type du monde moral, le juge des actions humaines. C'est sur ce monothéisme que s'est greffé successivement un polythéisme populaire, qui souvent a fini par passer aux yeux de la foule et des étrangers pour l'équivalent de la religion égyptienne. Tout donne lieu de le croire : c'est dans cette conception exprimée par textes, réalisée par certains emblèmes, que Platon et d'autres philosophes grecs avant lui, ont puisé leur théodicée. Qui ne sait à quel point l'auteur du *Phédon* met à contribution et les idées et les légendes égyptiennes? Des textes de Plutarque, dans son traité sur Isis et Osiris, concluent dans le même sens. Mais on n'a que faire d'invoquer ces autorités anciennes, nous possédons la plus merveilleuse des œuvres arrachées à l'oubli, le recueil le plus complet des doctrines religieuses et morales de la vieille Égypte, le *Rituel funéraire*. Ni le texte lui-même ni le commentaire, accessible aux profanes, qu'en a fait un de nos plus éminents égyptologues, M. de Rougé, ne laissent subsister le moindre doute : cet être divin est un grand *justicier*, un être doué d'attributs

(1) M. Mariette, dont le nom reviendra souvent dans cette étude avec de justes éloges, M. Ernest Desjardins, semblent pencher pour cette opinion. M. Ernest Renan, dans une fort belle étude, publiée, il y a douze ans, sur les antiquités égyptiennes, déclarait rester au moins indécis.

moraux. Il n'est pas moins élevé au-dessus de la foule des dieux secondaires que de l'humanité. Voilà le fond métaphysique de la religion égyptienne. Au-dessous se place d'abord un symbolisme qui se personnifie surtout dans le soleil (car nulle part l'esprit humain n'a pu s'en tenir à ce Dieu abstrait). Vient ensuite un symbolisme bien inférieur qui aboutit à la déification des animaux et des différentes formes de la vie, même les plus infimes. C'est de cette multiplicité de dieux faciles à tourner en ridicule, depuis le bœuf Apis jusqu'au crocodile, que s'est moqué Juvénal dans des vers célèbres. Le même développement de superstitions dégradantes, exploitées surtout dans des temps de décadence par des prêtres charlatans, a prêté le flanc aux attaques des Pères de l'Église et des apologistes chrétiens. Aux époques primitives de l'Égypte qui sont à tous les points de vue les belles époques, l'idée divine se révèle avec une grandeur tout autre. Les noms qui la désignent, bien que divers comme ses attributs, n'en représentent pas moins l'unité essentielle. On en peut juger par un auteur alexandrin, Jamblique, dans son traité des *Mystères des Égyptiens*. « Le Dieu égyptien, écrit-il, quand il est considéré comme cette force cachée qui amène les choses à la lumière, s'appelle Hammon ; quand il est l'esprit intelligent qui résume toutes les intelligences, il est Emeth (Imhotep des textes hiéroglyphiques); quand il est celui qui accomplit toute chose avec art et vérité, il s'appelle Phtah; enfin, quand il est le dieu bon et bienfaisant, on le nomme Osiris. » — « Des témoignages bien antérieurs à Jamblique, écrit M. Alfred Maury, prouvent que la croyance à l'unité divine était l'essence de la théogonie égyptienne dès l'ancien empire et les premiers temps du nouveau. Une stèle du musée de Berlin, de la dix-neuvième dynastie, nomme Ammon le dieu « seul vivant en substance; » une autre stèle de la première époque, le qualifie de « seule substance éternelle, » de « seul générateur dans le ciel et la terre, qui ne soit pas engendré, » idée qui reparaît pour toutes les divinités qui, sous des noms divers, reproduisent les traits principaux de la divinité suprême. »

Ce dogme empreint toute la civilisation, toutes les coutumes, tous les arts de l'Egypte. Il inspire ses plus pompeux monuments, se grave sur la pierre en cent manières. Vous y retrouverez le *Nou*, l'Océan primordial, dans les profondeurs infinies duquel flottaient confondus les germes des choses, le Dieu qui, de toute éternité, s'engendra et s'enfanta lui-même au sein de cette mer liquide sans forme encore et sans usages, *ce Dieu être unique, parfait, doué d'une science et d'une intelligence certaines*, incompréhensible à ce point qu'on ne peut dire en quoi il est incompréhensible:

le « un, unique, celui qui existe par essence, le seul générateur dans le ciel et sur la terre qui ne soit pas engendré; le père des pères, la mère des mères (1). — Laissons, pour mieux marquer ce point de départ de tous les symboles du luxe religieux, la parole à M. Maspero : « Toujours égal, toujours immuable dans son immuable perfection, toujours présent au passé comme à l'avenir, il remplit l'univers sans qu'image au monde puisse donner même une faible idée de son immensité : on le sent partout, on ne le saisit nulle part. Unique en essence il n'est pas unique en personne. Il est père par cela seul qu'il est, et la puissance de sa nature est telle qu'il engendre éternellement sans jamais s'affaiblir ou s'épuiser. Il n'a pas besoin de sortir de lui-même pour devenir fécond; il trouve en son propre sein la matière de son enfantement perpétuel. Seul, par la plénitude de son être, il conçoit son fruit, et comme en lui la conception ne saurait être distinguée de l'enfantement, de toute éternité il produit en lui-même un autre lui-même ». Ici se développe la pensée de la *Trinité* égyptienne qui reste encore dans les hauteurs de la métaphysique. Elle n'aboutit pour ainsi dire qu'à la dernière extrémité à ces réalisations matérielles auxquelles le luxe décoratif des temples et des tombeaux empruntera des représentations symboliques. Selon les expressions du dogme égyptien, analogues sur certains points au dogme chrétien, et très-différentes sur d'autres, ce Dieu un et triple est à la fois père, mère et fils. «Engendrées de Dieu, enfantées de Dieu, sans sortir de Dieu, ces trois personnes sont Dieu en Dieu, et loin de diviser la nature divine, concourent toutes trois à son infinie perfection. Ce Dieu triple et un a tous les attributs de Dieu, l'immensité, l'éternité, l'indépendance, la volonté toute-puissante, la bonté sans limites. Il développe éternellement ces qualités souveraines, ou plutôt, selon une expression chère aux écoles religieuses de l'ancienne Egypte, « il crée ses propres membres qui sont les dieux, » et s'associent à son action bienfaisante. » Voici maintenant comment ce Dieu va tomber dans la multiplicité qui, en le rendant moins pur et moins élevé, le rendra aussi plus propre aux manifestations symboliques. — « Chacun de ces dieux secondaires, considéré comme identique au Dieu un, peut former un type nouveau d'où émanent à leur tour et par le même procédé d'autres types inférieurs. De trinités en trinités, de personnifications en personnifications, on en arrive bientôt à ce nombre vraiment incroyable de divinités aux formes parfois grotesques et souvent monstrueuses,

(1) Voir ici M. de Rougé, *Études sur le Rituel funéraire.*

qui descendent par degrés presque insensibles de l'ordre le plus élevé aux derniers étages de la nature. Néanmoins les noms variés, les formes innombrables que le vulgaire est tenté d'attribuer à autant d'êtres distincts et indépendants, n'étaient pour l'adorateur éclairé que des noms et des formes d'un même être. »(1).

Nous avons maintenant le secret des grandes constructions fastueuses, depuis les pyramides jusqu'aux sépultures monumentales des rois et des grands, jusqu'aux vastes édifices, temples et sanctuaires, ayant une destination divine. De même c'est cette espèce de dégradation successive de l'idée divine, si sublime au point de départ, qui nous rend compte de ces monuments élevés à des animaux sacrés, comme le serapeum, mis il y a vingt années au jour par l'illustre explorateur et savant M. Mariette.

Que serait pourtant comme explication de ce grand luxe religieux l'idée de la substance et de l'unité divine sans le complément qu'elle trouve dans une conception de la vie future exprimée avec une netteté, une énergie, et aussi une singularité, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs ? Ici les Égyptiens paraissent en réalité des voyants. Ce que d'autres rêvent vaguement ils le perçoivent d'une manière distincte. Ne vous étonnez donc pas qu'ils le dessinent, qu'ils le gravent, qu'ils le peignent. Ces hommes-là ont vu le paradis et le purgatoire, et comme les enfants de Florence le disaient du Dante, nous sommes vraiment tentés de croire qu'ils en arrivent. Les scènes elles-mêmes, dans lesquelles nous avons, sur la pierre des cathédrales, représenté le diable et l'enfer, n'ont pas cette effrayante réalité. Le grotesque semble souvent chez nous protester contre le sérieux de la croyance, et même pour nos crédules ancêtres il y a des laideurs et des grimaces qui n'ont prétexte dans aucun dogme. Les scènes paradisiaques et infernales des hypogées égyptiennes ressemblent bien plus à la traduction précise de dogmes arrêtés. Voici ce qu'en dit le même orientaliste : « La fin est arrivée, l'homme est mort à la terre. Aussitôt l'esprit se retire dans l'âme, le sang se coagule, les veines et les artères se vident, le corps laissé à lui-même se résoudrait promptement en molécules informes, si les procédés de l'embaumement ne lui prêtaient un semblant d'éternité. L'intelligence délivrée reprend son enveloppe lumineuse et devient *démon* (Khou). L'âme abondonnée de l'intelligence qui la guidait, allégée en même temps du corps qui l'aggravait, comparait seule devant le tribunal où Osiris Khen-Ament siége entouré des qnarante-deux membres du jury infernal. Sa conscience

(1) G. Maspero, professeur de langue et d'archéologie égyptiennes au Collége de France, Histoire ancienne des pays d'Orient.

ou comme disaient les Egyptiens, son *cœur* parle contre elle (1); le témoignage de sa vie l'accable ou l'absout; ses actions sont pesées dans la balance infaillible de vérité et de justice, et, selon qu'elles sont trouvées lourdes où légères, le jury infernal porte un jugement que l'intelligence est chargée d'exécuter. Elle rentre dans l'âme impie, non plus nue et sans force, mais armée du feu divin, lui rappelle ses conseils méprisés, ses prières tournées en dérision, le flagelle du fouet de ses péchés et la livre aux tempêtes et aux tourbillons des éléments conjurés. Toujours ballottée entre ciel et terre, sans jamais échapper aux malédictions qui la lient, la damnée cherche un corps humain pour s'y loger, et, dès qu'elle l'a trouvé, elle le torture, l'accable de maladies, le précipite au meurtre et à la folie. Lorsque après des siècles elle touche enfin au terme de ses souffrances, c'est pour subir la seconde mort et retomber dans le néant. Mais l'âme juste, après avoir passé son jugement, n'est pas admise à contempler les vérités suprêmes; avant de parvenir à la gloire, elle doit avant éprouver plus d'une épreuve. Elle s'élance à travers les espaces inconnus que la mort vient d'ouvrir à son vol, guidée par l'intelligence et soutenue par l'espoir certain d'une prochaine félicité. Sa science s'est accrue, ses pouvoirs se sont agrandis, elle est libre de prendre toutes les formes qn'il lui plaît de revêtir. En vain le mal se dresse contre elle sous mille figures hideuses et tente de l'arrêter par ses menaces et ses épouvantements. Identifiée avec Osiris et, partant, victorieuse comme lui, elle parcourt les demeures célestes et accomplit dans les *Champs d'Aalon* les cérémonies du labourage mystique. La fin de ces épreuves approche, les ombres se dissipent peu à peu, le jour de la bienheureuse éternité se lève et la pénètre de ses clartés; elle se mêle à la troupe des dieux et marche avec eux dans l'adoration de l'Être parfait. Il y a deux chœurs de dieux, les uns errants, les autres fixes; celui-ci est le dernier degré de l'initiation glorieuse de l'âme. A ce point, l'âme devient toute intelligence : elle voit Dieu face à face et s'abime avec lui. » (2).

Tel est le fond même du luxe décoratif des temples, tombeaux, chapelles sépulcrales. Par exemple, ces figures, comme l'*épervier d'or*, le *lotos*, la *grue*, l'*hirondelle*, sont l'image de l'intelligence survivante et qui se plaît à revêtir ces formes. De même dans les vignettes des papyrus funénaires, le mauvais principe est figuré par

(1) On trouve au ch. XXX du *Todtenbuch* : « O cœur, cœur qui me vient de ma mère, cœur de quand j'étais sur terre, ne te dresse pas comme témoin; ne lutte pas contre moi en chef divin, ne me charge point devant le Dieu grand. »

(2) G. Maspero : loc. cit.

le *crocodile*, la *tortue* et diverses espèces de serpents. Il en est ainsi des représentations sculptées et peintes du *plerome* (paradis), et du *ker-neter* (purgatoire), si nombreuses, si bien conservées, si variées.

Voilà la source religieuse des décorations et des monuments. Cherchons maintenant à indiquer une autre explication du luxe égyptien dans l'état politique et social.

Et d'abord, provient-il du régime des castes? Est-ce par ce régime qu'il faut caractériser l'Egypte? On l'a dit à tort, tantôt pour s'élever contre cette constitution oppressive, tantôt pour lui faire honneur avec Bossuet de cette «perfection dans les arts» qui n'a jamais été le résultat des organisations immobiles, car elle exclut toute libre inspiration, et ne laisse place qu'à une certaine habileté traditionnelle de la main-d'œuvre. Ce régime, qui distingue en effet d'une façon si forte et si durable certaines populations du haut Orient, comme l'Inde, n'a pas toujours et n'a jamais complètement régné en Égypte On doit maintenir pourtant le fait de la transmission habituelle de père en fils des professions et des métiers. Ce fait, quoique assez fréquemment démenti, était établi par la coutume. Dans ces limites, une telle organisation ne dut pas être sans influence. Elle put, jointe à l'influence sacerdotale, contribuer à l'uniformité de certains types que présentent sans cesse, durant de longues périodes, les arts décoratifs. Les corporations industrielles, sous la main des prêtres, surtout en ce qui touchait les corps, les tombeaux, les temples, c'est-à-dire à peu près tout le luxe public, sont des institutions non pas spécialement, mais éminemment égyptiennes. Je fais donc la part à l'idée de la caste, mais sans la considérer comme exclusive. On verra que l'art a eu ses périodes de liberté. Il n'est pas plus exact de définir le gouvernement de l'Égypte comme une pure théocratie. Le sacerdoce y fut très-puissant, dominant même à une époque primitive, et plus d'une fois il ressaisit une grande influence. Mais tous les textes, tous les emblèmes montrent que la base de l'organisation politique de l'ancienne Egypte fut la monarchie, il faut se hâter de le dire, car c'est là toute son originalité, une monarchie sacerdotale. Il y a loin de là à l'espèce de tutelle constamment exercée par les prêtres qu'on a supposée. Le sacerdoce peut l'avoir emporté plus tard, les tranformations du luxe décoratif funéraire en portent même la marque manifeste : c'est ce qu'on a appelé le *moyen* et le *nouvel* empire, mais, même alors, il est loin de dominer seul. Il est notoire, par exemple, que les plus magnifiques tombeaux sont, avec ceux des monarques, ceux des hauts fonctionnaires publics, scribes et gouverneurs. L'Egypte, avec son organisation en nomes, son administration développée, sa paperasserie effrayante, dont

nous avons les preuves, est un véritable pays de préfets. Avoir été un grand préfet est le comble des éloges inscrits sur les tombeaux. Après cela, vient celui d'avoir été un grand propriétaire foncier, un excellent fermier. Il y a des figures en ce genre qui sont incomparables, figures de bonnes gens, vrais patriarches à la physionomie honnête et tranquille, au milieu de leurs instruments agricoles et de leurs serviteurs qui travaillent avec eux.

Tenons donc pour avéré ce fait, dont les conséquences, quant au grand luxe public, sont incalculables, que, depuis une époque très-éloignée, laquelle (selon Manéthon, confirmé par la plupart des égyptologues, notamment par M. Mariette) ne serait pas distante de moins de cinq mille ans, l'Egypte était constituée en une monarchie théocratique telle qu'on la retrouve deux mille cinq cents après. On voit la monarchie, dès le temps des six premières dynasties, disposer des plus hautes fonctions sacerdotales, souvent remplies de droit par les princes de la famille royale. Quant aux monarques eux-mêmes, ils sont plus que pontifes, ils sont dieux! Ils prennnent, tout au moins à partir de la quatrième dynastie, sous Chephrem, le titre de fils de *Ra* le *dieu-soleil.* De là les emblèmes décoratifs qui accompagnent les statues de certains monarques. A l'Exposition de 1867 la statue de ce même Chephrem montrait derrière la tête l'épervier, symbole du soleil, étendant sur le prince ses ailes ouvertes en signe de protection. Le monarque n'attendait pas la mort pour recevoir une apothéose, qui s'achevait et se perpétuait en l'autre vie. Tous les Pharaons trépassés devenaient donc autant de dieux ayant un culte spécial dont le Pharaon vivant devenait comme le pontife. De là tout un panthéon de rois divinisés. De là des temples non moins nombreux que magnifiques, tout remplis d'incriptions commémoratives, qui sont autant de titres justificatifs de la divinité de ces princes. Les pyramides elles-mêmes ne furent pas seulement des tombeaux: elles furent des temples à la lettre. Un sacerdoce y était attaché du vivant même du monarque, qui dès lors y devenait l'objet d'un culte.

Les monuments du grand luxe public se répartissent pour l'ancienne Égypte qui finit, à vrai dire, aux Ptolémées, avant entre la période memphite, où Memphis est la capitale, et la période thébaine. La première finit avec la onzième dynastie. Elle est incomparable pour l'art et produit les monuments les plus fameux du faste public. La seconde dans laquelle se distinguent plusieurs époques, en continuant à multiplier les monuments de luxe religieux, produit aussi un grand luxe civil qu'on peut appeler officiel. Elle aboutit avec la dix-neuvième dynastie à l'âge pompeux

des Sésostris. Chacune de ces longues périodes doit être caractérisée à part.

II

La corvée en Égypte, instrument de faste. — Autres magnificences : bibliothèques. — La perfection de l'art égyptien se place dans cette période. — Caractères spéciaux qu'offre le luxe décoratif des tombeaux de Saqqarah quant à la représentation de la vie actuelle et de la vie future. — Comparaison de l'*ancien*, du *moyen* et du *nouvel* empire.

C'est à la période memphite que remonte l'origine des plus étonnants monuments du faste égyptien. Le fondateur d'une des principales pyramides, Chephrem, le successeur de Cheops, est le troisième roi de la quatrième dynastie. Ce *faste* diffère sensiblement du *luxe* décoratif du temps des rois de Thèbes dans des constructions postérieures de trois mille ans. Rien dans l'intérieur de la grande pyramide n'est donné à l'ostentation.

C'est l'œuvre à la fois d'une pensée religieuse qui défie le temps et d'un orgueil monarchique qui se joue de tous les obstacles. L'absence de machines suffisantes, la nécessité de traîner et de faire monter à la hauteur nécessaire les blocs de pierre par la force des bras, qui n'étaient guère aidés que par des câbles et des rouleaux, ont exigé un emploi, disons mieux, un abus prodigieux de forces humaines. Il a fallu des populations innombrables et d'épouvantables corvées pour élever au faste ce monument impérissable et merveilleux, dont l'habileté d'exécution ne commande pas moins l'étonnement que la mssse elle-même. Les hommes de l'art admirent comment les chambres intérieures peuvent porter sans fléchir le fardeau d'un poids si énorme depuis tant de siècles.

L'importance de tels colosses a pu être déterminée par le calcul avec une précision qui met la réalité au-dessus de ce que l'imagination pourrait se figurer. C'est sur plus de deux cents couches d'énormes blocs que la grande pyramide de Chéops repose. La hauteur, intacte, était de cent cinquante-deux mètres : la base, en longueur, en avait deux cent trente-cinq. Les pierres dont cette masse est formée équivalent à vingt-cinq millions de mètres cubes, et pourraient fournir les matériaux d'un mur haut de six pieds et long de mille lieux. Il serait superflu d'insister sur ce côté gigantesque du faste égyptien. On n'a plus à le décrire : il suffit de le rappeler. Ce qu'ont coûté ces colosses de pierre, devenus si intéressants au point de vue historique, à peine le pouvons-nous conjecturer par les indications qui nous ont été léguées : car il faudrait tenir un compte exact de la dépréciation monétaire. La plus

grande pyramide porte une inscription indiquant les dépenses en légumes et en raves consommées par les ouvriers ; elles se sont élevés à plus de mille six cents talents, ce qui fait huit millions huit cent mille francs. De combien faut-il augmenter ce chiffre pour arriver à une évaluation qui donne une notion approximative de la valeur actuelle de l'argent et de cette dépense de forces? Comment s'étonner qu'une immense impopularité ait pesé sur les princes qui fondèrent ces monuments en y employant les bras non-seulement des captifs mais des indigènes ? Chose singulière ! Ils craignaient pour leurs cadavres les haines qu'ils avaient bravées de leur vivant. La population accablée de travail, qui haïssait ces rois, à cause de leurs injustices et de leurs violences, menaçait d'arracher leurs corps des tombeaux et de les déchirer ignominieusement. Voilà pourquoi ils ordonnèrent en mourant à leurs serviteurs de les ensevelir clandestinement et dans un lieu inconnu (1). Bossuet, toujours éloquent, sinon toujours exact, en parlant de l'ancienne Egypte a exprimé cette idée dans une phrase justement célèbre : « Quelque effort que fassent les hommes, leur néant paraît partout. Ces pyramides étaient des tombeaux, encore les rois qui les ont bâties n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être inhumés, et ils n'ont pas joui de leur sépulcre. »

A la même période se rapporte ce monument qu'on ne saurait séparer des premières grandes pyramides, ce sphinx colossal, de 30 mètres de long et de 25 de hauteur qu'on voit au pied de ces gigantesques monuments. Il personnifie la plus ancienne divinité de l'Egypte. On dirait un rêve éternel fixé sous la forme immuable du rocher dont il ne se distingue pas : attentif, il écoute, il regarde : majestueuse figure qui respire une sorte de douceur méditative et sereine.

Ne nous diront-elles rien d'autre sur le luxe égyptien ces trois pyramides principales, — qu'escorte une multitude d'autres pyramides isolées ou assemblées en groupes inégaux dans les environs ? Ne nous apprendront-elles rien de plus particulier ces splendides nécropoles de Kouwou (Chéops de Khawrâ (Chephrem), de Menkerâ (Mykerinos ou Mycérinus) ? Pénétrons-y, et nous verrons que l'ornementation de l'intérieur et les inscriptions qui s'y joignent initient mieux que tous les historiens à cette vieille Egypte de l'ancien empire. Rois et peuples, prêtres et soldats, officiers du palais et simples artisans, vous nous êtes rendus avec vos mœurs, vos coutumes, votre histoire ! C'est l'*almanach royal* de la cour de Khouwou qui ressuscite le luxe jusque dans ses plus petits détails !

---

(1) Diod., liv. I, CXIX.

Vous y rencontrerez même des faits instructifs sur le luxe. Ainsi, le fondateur de cette dynastie, Snewrou, non-seulement fit la guerre aux tribus nomades, ce que montre un bas-relief qui le représente écrasant un guerrier barbare, mais il fit exploiter les mines de cuivre et de *turquoises* du Sinaï. Le sarcophage de Menkerâ était lui-même un des plus beaux spécimens du luxe de ces temps reculés. Il a péri sur la côte du Portugal avec le navire qui le transportait en Angleterre. Nous n'avons plus aujourd'hui que le couvercle du cercueil en bois de sycomore dans lequel reposait la momie du Pharaon.

Une bien autre richesse, témoignage d'un état intellectuel fort avancé, et qui nous est révélée aussi par un des tombeaux de Giseh, c'est l'existence de belles et grandes bibliothèques. Un haut fontionnaire des premiers temps de la sixième dynastie prend le titre de *Gouverneur de la maison des livres.* Qui peut dire ce que serait pour l'histoire un tel dépôt si on avait pu le conserver? Assez de fragments importants de la littérature qui subsistent, assez de titres d'ouvrages connus permettent qu'on s'en forme une idée. On a pu découvrir les fragments d'un recueil philosophique qui renferme des principes de morale. Ils sont contenus surtout dans les quinze dernières pages connues sous le nom d'*instructions de Ptahhotep*, fils d'un roi de la cinquième dynastie. Ces instructions sont pour l'historien du luxe une sorte de bonne fortune. Le bon Ptahhotep est quant au luxe, un moraliste indulgent. S'il ne veut pas qu'on l'exagère il lui fait sa part. Ainsi il demande que le mari ait égard aux goûts de parure de sa femme. « Si tu es sage, munis bien ta maison ; aime ta femme sans querelles, nourris-là, *pare-la, c'est le luxe de ses membres. Parfume-la,* réjouis-la le temps que tu vis : c'est un bien qui doit être digne de son possesseur. Ne soit pas brutal. » La douceur envers les subalternes lui paraît nécessaire au salut, car ce sage, religieux comme tout bon Égyptien enseigne le chemin de l'éternité bienheureuse, avec non moins de soins qu'il recommande la science, il fait l'éloge de la douceur.

Il est infiniment regrettable que nous n'ayons pas un plus grand nombre de débris de l'architecture des temples et des palais de cette première période, de même que nous possédons tant de produits d'art arrachés aux tombeaux. Nous savons que ces monuments étaient vastes, magnifiques. On a pourtant connaissance d'une époque primitive qui rejoint peut-être les premières dynasties, inconnues de nous, jusqu'à la quatrième. A cette époque un culte austère admettait peu d'ornements. Ainsi les fouilles récentes, pratiquées à une trentaine de mètres sud-est du sphinx, ont mis à jour un temple d'une époque très-ancienne. Il est sans ornement,

sans sculpture, et confirme ce passage du traité « de la déesse de Syrie » attribué faussement à Lucien : « Autrefois, chez les Egyptiens, il y avait aussi des temples sans images sculptées. » Combien de temps dura cette période où le luxe décoratif s'efface presque entièrement derrière l'architecture? Nous l'ignorons. Mais ce que nous montrent de ce luxe intérieur les tombeaux, surtout de Saqquarah, dépasse pour l'art tout ce que l'Egypte devait produire aux époques ultérieures. Si cet art qui doit fleurir plus tard acquiert certaines qualités, il n'a plus cette liberté, il n'a plus ce réalisme heureux et expressif, qui est la vraie originalité du génie égyptien. Les arts ont, à l'époque de l'*ancien empire*, sous la IV[e] dynastie par exemple, une précision, une indépendance d'allure qui devait leur être singulièrement favorable. On s'était imaginé qu'en raison même de leur antiquité les œuvres de la statuaire avaient eu quelque chose de gauche, de gêné, d'immobile, tandis qu'en réalité elles joignent un art savant à la vérité et à la vie. Qui ne sait aujourd'hui que c'est à cet art relativement primitif que se rapportent le *scribe* assis du Louvre, le scheik en bois de cèdre de Saqquarah, que l'on admirait à l'Exposition de 1867, la statue de Chephrem, placée au musée de Boulaq, et les têtes de Meydoun, récemment publiées?

Ces morceaux ont un charme réel, un fini d'exécution qui étonne. Nous avons pu tous en juger par l'admirable petit scribe accroupi, si fin d'exécution, d'expression aussi, vrai *sténographe* en action. Comme il a l'air de saisir au vol de son pénétrant regard, comme il traduit du même coup sur ses tablettes les paroles qu'il entend dire! En vérité, il faut faire effort pour croire qu'une telle œuvre appartient à un art primitif, qu'elle est de deux mille ans peut-être plus ancienne que ces géants de basalte, ces personnages fantastiques, monstrueux et pétrifiés, que l'on voit à quelques pas plus loin. La statue du scheik de village, déposée au musée de Boulaq, n'est pas moins curieuse sous ce rapport. C'est la statue non d'un scheik, malgré le sobriquet, mais de Phtah-Sé, gendre d'un roi. La statue de sa femme a été trouvée près de lui. L'expression de contentement naïf répandue sur ces deux figures souriantes serait à elle seule un indice qu'avant sa période de royauté despotique et somptueuse, l'Egypte a eu une époque de patriarcale liberté. Ces deux morceaux sont en effet de la quatrième ou de la cinquième dynastie. »

Nous voici conduit à signaler une autre différence capitale entre le luxe décoratif de l'*ancien empire*, selon la désignation de M. Mariette, comparé à celui qui se développe sous le *moyen* et le *nouvel* empire de la période thébaine. Cette différence tient à la nature

même du sujet non moins qu'au caractère de l'ornementation. Dans les *mastaba* (tombes) de Saqqarah, ce qui domine, c'est la vie dans toutes ses variétés. On la trouve presque toujours représentée dans des scènes aussi agréables que variées. Telles sont ces chasses et ces pêches, ces joutes sur l'eau auxquelles assiste le personnage mort. C'est de même au passage de l'homme sur la terre que se rapportent ces travaux agricoles, ces chants et ces danses de femmes, et ces maisons, et ces meubles, et ces barques que divers artisans sont en train de construire. Des représentations qui se rattachent au passage dans l'autre vie ou au séjour qu'y fait le mort, ont presque toutes également cet air doux et riant. Dans les périodes qui suivent la vie présente passe après les représentations de la vie future. Les sombres mystères des expiations du ker-neter, prennent des formes épouvantables. Elles l'emportent sur les images bien heureuses du plérome. On le comprend, lorsqu'on a présente l'histoire de l'Égypte. Qu'on n'oublie pas qu'après des intervalles tantôt très-prolongés, tantôt plus courts, elle a été la proie de peuplades barbares qui l'ont envahie, saccagée, asservie, et fait descendre de la plus splendide civilisation à un état inculte et dévasté. Deux fois l'empire des Pharaons a passé par ce cataclysme, et deux fois, après des siècles de sommeil, il s'est relevé, et a reconstruit l'édifice d'une civilisation nouvelle. De la sixième à la onzième dynastie, laps de temps considérable, l'éclipse semble totale. L'Egypte n'existe plus, elle semble comme rayée du rang des nations. Quand elle se révolte, c'est sur de nouveaux frais, presque sans transition, qu'il lui faut reprendre sa marche et renaître à la vie. Sous la douzième dynastie, elle semble atteindre l'apogée de sa splendeur, et dès la treizième elle retombe; mêmes désastres, mêmes dévastations. Les *pasteurs* (hyksos) frappent de mort la contrée; puis, peu à peu, au contact des vaincus, ils se civilisent à leur tour. Enfin après mille péripéties, avec la dix-huitième dynastie recommence une ère nouvelle d'éclat et de prospérité, la plus célèbre époque de l'Egypte. Seulement, ces deux grandes renaissances, désignées par ces noms de *moyen* et de *nouvel empire*, ont cela de particulier que les sculptures qui en proviennent, bien que plus raffinées et plus savantes peut-être, sont moins souples, moins vraies, moins conformes à la nature, moins librement conçues et exécutées que celles de l'époque antérieure. Elles trahissent une influence sacerdotale, plus souveraine et plus dominatrice.

Sous les Toutmosis et les Sésostris, autrement dits Thoutmès et Ramsès, l'art égyptien produit encore des œuvres délicates, s'être immobilisé dans la reproduction de certaines formes. Instru-

ment docile au service de la pensée théocratique, il se borne à traduire des symboles. Les arts du dessin prennent la fixité de l'écriture, et toute la liberté de l'artiste se réduit à de menus détails de ciselure, à l'expression dans la manière de rendre les objets naturels représentant les oiseaux sacrés. Cet art hiératique et compassé, qui se déploiera sous le *moyen* et le *nouvel* empire, ne traduira plus qu'accidentellement la nature, tout occupé à reproduire des idées abstraites et des types convenus.

La période thébaine n'ouvrira pas moins l'ère des plus grandes splendeurs du luxe égyptien à partir de la onzième dynastie. Rien qui ne soit conforme, dans ces splendeurs mêlées aux calamités, aux lois de l'histoire. Nous voici en plein dans les grandes époques de monarchie guerrière et conquérante, qui sont aussi des époques de faste. C'en est fait des heureux temps de la vie pacifique et patriarcale si fort au goût des Egyptiens, guerriers par circonstance et nécessité, non par intérêt et par goût. Nous allons donc voir se manifester un nouvel épanouissement plus abondant, plus éclatant, sous certains rapports, du luxe public. Il ne coïncide pas souvent avec la perfection de l'art. L'architecture, prodigieuse par ses effets, est loin de celle qui a élevé les Pyramides. Elle est plus somptueuse que solide. Des monuments grandioses présentent assez fréquemment une exécution assez médiocre, comme si elle avait surtout en vue de fournir un soutien à la peinture décorative. Le mauvais choix, la disposition peu régulière des matériaux, trahissent la négligence et la précipitation. La personnalité du souverain, qui a voulu que l'édifice élevé à sa gloire fût vite fini, perce à chaque instant; l'*effet* est considéré comme le but principal de l'artiste. Cette période thébaine n'a pas moins enfanté de très-remarquables monuments. Arrêtons-nous devant elle un instant. C'est une période de plus de 2,000 ans que nous allons parcourir à grands pas, — de la onzième à la dix-huitième dynastie, — qui brilla d'un si vif éclat dix-sept siècles avant le Christ.

III.

PÉRIODE THÉBAINE DU LUXE PUBLIC DE L'ÉGYPTE.

Comparaison de Memphis et de Thèbes. — L'Égypte se relève sous la douzième dynastie. — Période prospère des Ousortesen. — État brillant des arts décoratifs dans cette première période thébaine. — Le Labyrinthe : Hérodote et M. Lepsius. — Faste des édifices religieux. — Le palais-temple de Karnak. — Temple d'Abydos. — Le Serapeum. — Temple de Denderah. — Fêtes religieuses de l'Egypte. — Grand luxe officiel de la XIX[e] dynastie. — Période des Seti et des Ramsès (Sésostris). — L'art à cette époque inférieur au faste. — Jugement sur le génie égyptien.

Memphis avait présidé à un grand mouvement de civilisation

matérielle et même intellectuelle, dont elle était le foyer non unique, mais principal. Elle avait fait du palais même de ses rois un centre de culture pour les sciences exactes. Elle avait vu naître les chefs-d'œuvre des arts plastiques. Elle avait enfanté les plus imposants monuments du luxe public, et son magnifique temple de Phtah était devenu un des principaux sanctuaires de cette Egypte qui en comptait partout de si importants. A la fois entrepôt de commerce et d'industrie, ville forte, ville scientifique et littéraire, elle avait connu déjà les douceurs et les somptuosités de la civilisation, mais avec quelque chose de sévère qui perce dans ses œuvres. Sa tranformation en résidence des rois avait eu sa signification historique. C'était le triomphe de la monarchie sur le vieil élément théocratique qui avait eu son ancien foyer à Theni, ville sainte, dont l'héritage fut recueilli par Abydos, sous le rapport exclusivement religieux. La troisième dynastie est déjà memphite, et le rôle de Ména est un rôle de législateur à la fois religieux et civil. Il reste jusqu'à un certain point indépendant du sacerdoce qui en garda une immortelle rancune à sa mémoire. Cette splendeur de Memphis dura pendant sept siècles, après lesquels elle commence à décliner pour s'éclipser un peu devant Héracléopolis, dans la moyenne Egypte, sous les neuvième et dixième dynasties, et presque entièrement devant Thèbes avec la onzième.

Les superbes descriptions qu'on lit de Thèbes n'empêchent pas ses embellissements d'avoir été successifs. Elle prend un grand éclat avec les princes d'une des plus grandes dynasties qu'ait eues l'Egypte, la douzième. Ces rois ne furent pas seulement des guerriers occupés à défendre le pays contre les nouvelles invasions, mais de grands ingénieurs, des constructeurs de monuments utiles ou grandioses. Ils ont eu le mérite de coloniser la vallée du Nil dans sa partie moyenne, de la première cataracte à la quatrième, et régularisé le système des canaux. La création du lac Mœris, destiné à en faire une plus juste répartition, reste leur œuvre capitale. Pendant plus de deux siècles ils embellissent Héliopolis, Tunis, d'autres villes importantes, surtout Thèbes, appelée encore à de grands accroissements ultérieurs. Cette époque des *Ousortesen*, figure au nombre des plus heureuses de la civilisation antique. L'Egypte s'y relève complètement, elle y jouit d'une prospérité sans égale, d'une paix habituelle. L'utile l'emporte dans cette belle période sur les somptuosités dispendieuses qui auront, à quelques siècles de là, leur moment d'incomparable éclat.

Dans cet heureux temps des *Ousortesen* (heureux pour la classe aisée du moins), les industries utiles et les arts plastiques, expression d'un luxe sans faste, tiennent une place des plus importantes.

On en rencontre les preuves fréquentes dans le luxe décoratif lui-même. Les murailles des tombeaux de Beni-Hassan et les planches du grand ouvrage de Lepsius en offrent la preuve parlante. Ces peintures nous montrent les différents métiers alors en usage, et rien ne donne mieux l'idée de l'activité avec laquelle étaient poussés les travaux. On y voit le labourage pratiqué à force de bœufs ou à bras d'hommes. On y ensemence les terres, on les foule à l'aide des béliers, on les herse, on fait la récolte, on met en gerbes le lin et le blé. Nous avons sous les yeux des opérations de battage et de mesurage. On transporte les denrées au grenier à dos d'ânes. Ici c'est le raisin qu'on vendange ou qu'on égrène. Là c'est la fabrication du vin dans deux pressoirs différents. Voici la mise en amphores, la disposition des caves. Peu de métiers font défaut. Le sculpteur sur pierre et le sculpteur sur bois sont à leurs pièces; les verriers soufflent des bouteilles; les potiers modèlent leurs vases et les enfournent. Avec quelle application travaillent ces cordonniers, ces charpentiers, ces menuisiers, ces corroyeurs, ces femmes au métier qui tissent la toile sous la surveillance des eunuques. C'est l'histoire de la vie de chaque jour racontée par le luxe décoratif. Ce développement de travail et d'industrie n'est pas moins attesté par certaines inscriptions de Beni-Hassan. Dans un de ces tombeaux, le mort lui-même raconte sa vie. Comme général il a fait une campagne dans le Soudan; il fut, en outre, chef d'une caravane escortée de quatre cents hommes, qui ramena à Keft l'or provenant de Gebel-Atohy. Comme préfet, il mérita les louanges du souverain par sa bonne administration. « Toutes les terres, dit-il, étaient labourées et ensemencées du nord au sud. Rien ne fut volé dans mes ateliers. Jamais petit enfant ne fut affligé, jamais veuve ne fut maltraitée par moi. J'ai donné également à la veuve et à la jeune mariée, et je n'ai pas préféré le grand ou petit dans les jugements que j'ai rendus. » Combien une telle inscription dépose elle-même en faveur d'une civilisation morale avancée! Une quantité d'autres témoignages prouvent à ces époques le même développement des idées d'une justice très-pure et d'une affectueuse charité. Nous pourrions citer aussi des morceaux entiers qui attestent l'importance accordée à la médecine comme art et à la culture des lettres.

Les arts décoratifs, dans cette intéressante période, ne sont ni moins florissants ni moins instructifs. Si le temps a fait disparaître presque jusqu'aux débris des grands édifices qui ornaient toutes les villes royales de l'Egypte, s'il ne nous est pas possible de nous figurer exactement ce qu'était alors un temple ou un palais, les portiques de Beni-Hassen permettent d'affirmer que l'architecture

produisait de vrais chefs-d'œuvre. L'un de ces portiques est décoré de colonnes doriques du style le plus pur, et antérieures de deux mille ans pour le moins aux plus anciennes colonnes de cet ordre qui aient été élevées en Grèce. « La sculpture, bien qu'inférieure en certains points au grand art de l'Ancien Empire (1), nous a laissé tant de morceaux admirables, qu'on se demande où l'Egypte a pu trouver assez d'artistes pour les exécuter. Les statues d'Amenembat Ier et de Ousortesen Ier, que M. Mariette a recemment découvertes à Tanès sont presque aussi parfaites que la statue de Khasrrâ. Elles paraissaient si belles aux Egyptiens eux-mêmes que les Pharaons d'époque postérieure, Ramsès II et Menephtah, les ont usurpées. En général le type de ces monuments est remarquable par une vigueur souvent exagérée; les jambes sont traitées avec une grande liberté de ciseau. Tous les accessoires, dessins des ornements, gravures des hiéroglyphes, ont atteint une perfection qu'ils ne retrouveront jamais plus. Les bas-reliefs, toujours dénués de perspective, sont, comme pendant la période memphiste, d'une extrême finesse; on les revêtait de couleurs vives qui conservent encore aujourd'hui tout leur éclat premier. L'art de la douzième dynastie, pris dans son ensemble, était de bien peu inférieur à l'art des dynasties memphites. Les défauts qui plus tard arrêtèrent le développement de la sculpture égyptienne, la convention dans le rendu des détails, la lourdeur des jointures, la raideur hiératique se faisaient à peine sentir. Toutes les fois qu'au milieu de la décadence artistique une renaissance partielle se produisait, les sculpteurs de la dix-huitième et de la vingt-sixième dynastie allaient chercher leur modèle parmi les œuvres de la douzième et de la quatrième, et s'essayaient de reproduire le style de leurs prédécesseurs. » (2).

C'est du même temps que date un des plus célèbres monuments de l'ancienne Egypte, ce *Labyrinthe*, qui fut d'abord un palais élevé par Amenemhat III, à l'entrée du lac Mœris, et qui devint un temple après sa mort. Hérodote n'a pas été démenti quand il affirme, après l'avoir visité, que c'est la principale merveille de l'Egypte. Il ajoutait même : « Je crois qu'en réunissant tous les bâtiments construits, tous les ouvrages exécutés par les Grecs, on resterait encore au-dessous de cet édifice et pour le travail et pour la dépense, quoique le temple d'Ephèse et celui de Samos soient justement célèbres.» Peu importe que les mesures de l'étendue de

(1) Cette expression de *grand art* ne nous laisse pas sans quelque doute : art de perfection relative, oui : grand art, non : la haute inspiration fait trop défaut.

(2) G. Maspero.

l'édifice, prises par M. Lepsius et la commission prussienne, diffèrent de celles qu'avaient données l'historien grec, et qu'on estime que c'était un vaste massif quadrangulaire d'environ deux cents mètres de long sur cent soixante-dix de large, les autres traits de la description d'Hérodote sont considérés comme étant d'une grande exactitude. Qu'on se figure donc dans l'intérieur douze cours recouvertes d'un toit, et dont les portes étaient opposées alternativement les unes aux autres, six de ces cours tournées au nord et six au midi, contiguës et situées dans une enceinte formée par un mur extérieur ; les chambres que renferment les bâtiments du *Labyrinthe* toutes doubles, les unes voûtées et souterraines, les autres élevées sur ces premières chambres qui étaient au nombre de trois mille cinq cents à chaque étage ! — « Nous avons parcouru, dit Hérodote, celles qui sont au-dessus du sol, et nous en parlons d'après ce que nous avons vu ; mais pour celles qui sont au-dessous, nous n'en savons que ce que l'on nous en a dit, les gardiens n'ayant voulu pour rien au monde consentir à nous les montrer ; elles renferment, disent-ils, les tombeaux des rois qui ont anciennement fait bâtir le labyrinthe et ceux des crocodiles sacrés... Quant aux chambres de l'étage supérieur, nous n'avons rien vu de plus grand parmi les ouvrages sortis de la main des hommes : la variété infinie des communications et des galeries rentrant les unes dans les autres, que l'on traverse pour arriver aux cours, cause mille surprises à ceux qui parcourent ces lieux, en passant tantôt d'une de ces cours dans les chambres qui les environnent, tantôt de ces chambres dans les portiques, ou de ces portiques dans une autre cour. » Et quel luxe décoratif dans ces intérieurs ! « Les plafonds sont partout en marbre, ainsi que les murailles, et ces murailles sont chargées d'une foule de figures sculptées en creux ; chaque cour est ornée d'un péristyle presque toujours exécuté en marbre blanc. A l'angle qui termine le labyrinthe on voit une pyramide de quarante orgyes de haut, décorée de grandes figures sculptées en creux ; on communique à cette pyramide par un chemin pratiqué sous terre. » (1). Dans cette description d'un témoin, encore tout ému de ce qu'il vient de voir, on n'a pu relever que de bien petites erreurs. Ainsi ce que Hérodote prenait pour du marbre était du calcaire d'une éclatante blancheur.

De la période thébaine datent les principaux édifices religieux et une grande partie des monuments civils de l'ancienne Egypte. Thèbes en eut sa part dans la douzième dynastie et sous la dy-

(1) Herod. liv. II, (Euterpe), CXLVIII.

nastie suivante qui ne paraît pas avoir compté moins de quatre cent cinquante ans et de soixante rois, dont l'ordre de succession est encore incertain. C'est de ces beaux travaux, qui subsistaient bien plus tard, que Diodore parle en termes si magnifiques. Il émet un doute curieux sur les fameuses « cent portes » par lesquelles Homère désigne Thèbes ; ce ne serait point cent portes de la ville, mais cette expression s'appliquerait aux nombreux et grands propylées de ses temples. Le même historien ajoute qu'on ne trouve pas de ville sous le soleil qui soit ornée d'un grand nombre de monuments immenses, de statues colossales, en argent, en or, en ivoire ; à quoi, dit-il, il faut joindre les constructions faites d'une seule pierre, « les obélisques monolithes. » Il parle aussi de « quatre temples immenses. » Ici il faut évidemment distinguer ce qui appartient à l'époque dont nous parlons, et aux princes postérieurs à la dynastie des Hyksos. Les Pasteurs, il faut d'ailleurs le reconnaître à l'honneur de ces conquérants, respectèrent, entretinrent même très-pieusement les monuments de Thèbes. C'est à propos du principal temple de Thèbes, temple immense que Ousortesen Ier avait commencé d'élever en granit et en degrés, et achevé par ses successeurs, que Diodore écrit : « Les monuments de l'intérieur répondaient, par leur richesse et la perfection de la main-d'œuvre, à la magnificence extérieure. » — « Ces édifices, dit-il encore, ont subsisté jusqu'à une époque assez récente ; l'argent, l'or et les objets richement travaillés en ivoire et en pierreries qu'ils renfermaient furent pillés par les Perses à l'époque ou Cambyse incendia les temples de l'Egypte. On rapporte qu'il fit alors transporter ces dépouilles en Asie, et qu'il emmena avec lui des artisans égyptiens pour construire les palais royaux si célèbres à Persepolis, à Suse et dans la Médie. On ajoute que ces richesses étaient si considérables que les débris qui avaient été sauvés du pillage et de l'incendie donnaient plus de trois cents talents d'or, et un peu moins de deux mille trois cents talents d'argent. » Quelle profusion de luxe dans cette architecture et dans cet art religieux !

Mais la merveille en ce genre de monuments fastueux, d'un caractère si extraordinaire qu'elle domine nos cathédrales elles-mêmes, qui ne l'a nommée? qui n'a nommé ce prodigieux temple de *Karnak*, dont les ruines subsistent, et dont l'étendue a pu être mesurée? En parlant de cette ruine sans égale, les écrivains les plus froids n'ont pu s'empêcher de se monter au ton de l'enthousiasme, de déclarer que les termes leur manquaient. Quels monuments élevés de main humaine justifient mieux en effet cet étonnement ! Quelle ampleur imposante des proportions ! Comme étendue,

ce temple formait un édifice quadruple de Notre-Dame de Paris. Quelle colossale réunion de constructions que cet édifice auquel ont travaillé plusieurs dynasties, et qui s'étendait sur une longueur de mille cent soixante-dix pieds ! Quelle dimension des portes! Quelle hauteur des colonnes! Quelle longueur des avenues! La façade de l'énorme édifice est tournée vers le fleuve, où conduisait une allée remplie de sphinx gigantesques ; deux sont encore debout, avec leurs têtes de béliers, leurs corps de lions, les pattes étendues en avant. Laissons de plus compétents décrire le portique ou salon, la plus imposante des ruines égyptiennes, où l'on arrivait par un escalier de vingt-sept marches, dont l'étendue était telle, que l'église chrétienne que nous venons de nommer pourrait y tenir tout entière, et ce plafond, en énormes blocs de pierre, supporté par cent trente-quatre colonnes, égales en grosseur à notre colonne Vendôme, en hauteur à notre obélisque, et dont on peut juger par celles qui subsistent. De telles masses écrasent l'imagination. Mais quelle vie, quelle richesse dans cette multitude de sculptures peintes qui ornent portes et colonnes du haut jusqu'en bas, les unes en relief, les autres en creux, dans ces bas-reliefs représentant des batailles, des marches triomphales, les initiations des rois par les prêtres!

Qu'importe que cette étonnante construction aille se rejoindre à la dix-huitième dynastie, que la grande salle hypostyle de Karnack ait été commencée par Sethi, et achevée par le grand Ramsès, le monument n'en doit pas moins être rattaché par ses origines à l'époque dont nous nous occupons. Mais est-ce une exception qu'un tel édifice? Faut-il juger de l'étendue des temples égyptiens par les dimensions du petit temple de Philœ que nous avons vu à l'Exposition universelle de 1867? Loin de là : la plupart de ces sanctuaires, sans approcher des dimensions de Karnak, occupaient un prodigieux espace et présentaient aux dieux les plus magnifiques demeures. Récemment encore, M. Mariette, dont le nom se représente si souvent, a mis au jour un des temples les plus considérables et les plus luxueux de l'Egypte, celui d'Abydos. Cet immense sanctuaire était réservé, comme la plupart des grands temples égyptiens, au roi seul et à un sacerdoce d'élite: car chaque Egyptien avait à sa disposition, outre quantité de temples partout répandus, sa chapelle particulière où il faisait ses dévotions. Quelle magnificence et quelle variété d'ornements, et comme ici encore les débris de ce luxe viennent instruire l'historien!

A Abydos on a retrouvé sept chambres voûtées présentant une série de cent quarante scènes, vingt par chambre, où l'on voit le roi Seti Ier, le fondateur du temple, accomplissant dans l'une des

postures de l'adoration un rite spécial. Le luxe du culte se répartissait dans les différentes parties de l'édifice : au côté droit du sanctuaire, c'étaient des objets matériels et solides; au côté gauche, on brûlait des parfums. Au reste, ce vieil emplacement d'Abydos, sur lequel s'élevait, selon toute apparence, This, la plus ancienne ville de l'Egypte, comptait trois temples qu'on a pu dégager des sables qui les inondaient : au sud, celui que Strabon appelait à tort le *Memmonium*, et qui n'est autre que celui de Seti Ier, objet des fouilles qui ont amené ces remarquables résultats ; un peu plus loin, le temple de Ramsès II, tout à fait ruiné, mais qui a donné la première liste royale d'Abydos, aujourd'hui à Londres; le troisième, situé au nord, qu'on devine à sa vaste enceinte de briques crues, mais dont on n'a pu rien tirer, le temple d'Abydos, formant le principal sanctuaire d'Osiris, honoré d'un culte universel en Egypte. On a pu le comparer, pour les peuples de la vallée du Nil, à ce qu'était le temple de Jérusalem pour les Juifs. Le vaste édifice religieux de Seti appartient à la belle époque pharaonique; mais par là même il présente moins de luxe décoratif que les édifices d'un âge postérieur. C'est là pourtant qu'on a trouvé toute une série de tableaux qui représentent l'apothéose du père de Ramsès II.

Y a-t-il pourtant rien à mettre au-dessus de cet édifice consacré au culte de Apis, dont la découverte a signalé, à travers mille péripéties et mille dangers, la mission scientifique du même illustre investigateur français ? C'est encore M. Mariette qui nous introduit dans le Serapeum, où il reconnaît trois époques archéologiques distinctes : la plus ancienne commence à Aménophis III (dix-sept siècles avant J. C.) et s'arrête à Ramsès II ou Sésostris; la seconde comprend les Apis inhumés entre les règnes de Sésostris et de Psammatichus Ier; enfin une troisième s'étend de l'an 53 de ce règne jusqu'au premier siècle de notre ère. Le luxe décoratif occupe ici une place de premier ordre (1).

Quelle fut profonde l'émotion de celui qui, le premier, après des difficultés sans nombre et des doutes poignants, se trouva tout à coup face à face avec ces mystères, dans ces lieux que l'œil de l'homme n'avait pas vus depuis tant de siècles ! N'était-ce pas aussi découvrir un monde ?... Il se voyait aller de merveille en merveille. Dans la chambre du plus ancien Apis, daté du règne d'Améno-

---

(1) Renseignements sur les soixante-quatre Apis trouvés dans le Serapeum. — Choix de monuments et de dessins découverts ou exécutés pendant le déblaiement du Serapeum (1856). — Mémoire sur la mère d'Apis, le plus important de ces ouvrages pour la connaissance du dogme religieux.

phis III, une peinture représente ce roi accompagné de Touthmès, son fils, et faisant au taureau divin l'offrande de l'encens. Le septième et le huitième Apis ont été trouvés dans un même caveau ; ils appartiennent tous deux au long règne de Rhamsès II. C'est la plus belle découverte faite au Serapeum. C'est dans cette tombe qu'ont été trouvés tant de merveilleux bijoux d'or et d'émaux cloisonnés, qui datent de 39 siècles, une centaine de statuettes en pierre dure, en calcaire, en terre cuite émaillée ; l'épervier d'or et d'émail, aux ailes déployées et à tête de bélier, qu'on peut voir avec ces autres objets sous une vitrine du Louvre, présente une finesse de modelé, une perfection de détail telle qu'on a pu le déclarer digne du ciseau d'un Cellini.

Combien d'autres temples encore — ceux du temps des Ptolémées, si splendides, celui d'Esneh, entre Thèbes et Eléphantine, sur la rive gauche du Nil, édifice superbe, mais d'une époque relativement trop récente, etc. Mais comment ne pas s'arrêter devant le plus imposant des monuments que la science moderne ait mis au jour, devant Denderah? Il fut construit seulement sous Ptolémée XI, en remplacement d'un édifice plus ancien, antérieur même aux Pyramides, et dont il en reproduit le plan. Mais on y voit peut-être mieux encore que dans les autres édifices religieux, par la nature du luxe décoratif, l'inspiration profondément monarchique mêlée au luxe religieux égyptien. Dans ce temple, consacré à la déesse Hathor, le roi fondateur tient une place immense; il consacre les objets liturgiques; il règle tous les détails des cérémonies et des fêtes. Les tableaux sculptés et peints sur les murs, accompagnés de longs textes explicatifs, montrent toujours le roi face à face avec la divinité; il est l'unique intermédiaire entre le peuple et elle: il adresse à Hathon les hommages et les offrandes de la nation. On peut se faire une idée du luxe de l'intérieur qui nous renseigne aussi sur ce qu'étonnent les pompes de ce culte. Dans les prescriptions adressées au sacerdoce, il est question de statues habillées avec de riches étoffes, de processions pompeuses, de bijoux, de diadèmes, de colliers, servant de parure aux statues divines, etc. Les magnificences du culte égyptien n'étaient pas, on le voit, au-dessus des splendeurs des édifices. Les fêtes religieuses, d'un éclat incomparable se rencontrent partout, bien qu'Abydos paraisse avoir été plus spécialement la ville sainte. A ce seul titre, elle occupait, après Thèbes, le second rang. Elle avait pourtant assez peu d'étendue, resserrée entre le désert et un canal dérivé du Nil. Ses fêtes étaient suivies par toute l'Egypte. Les gens riches des autres nomes tenaient en outre à honneur de se faire ensevelir dans sa nécropole autour

du tombeau d'Osiris. Elle ne perdit son titre de capitale que sous les Ptolémées, qui fut attribué au bourg agrandi de Soui sous le nom de Ptolémaïs. Mais si, pendant des siècles, on voit dans cette cité le plus éclatant foyer des fêtes nationales, les fêtes religieuses eurent une quantité d'autres centres. Elles prirent mille formes chez ce peuple le plus dévot des peuples et un des plus épris de spectacles. Les cérémonies habituelles accomplies dans les temples frappaient déjà bien vivement les étrangers. Il venait s'y joindre une quantité innombrable de fêtes. On en a la preuve dans le calendrier souvent inscrit à l'entrée des temples. Quelques-unes étaient d'une splendeur inouïe. Telles étaient celles où l'on portait en procession les *naos* ou châsses des divinités et les barques qui leur étaient consacrées. Ajoutez que chaque province avait ses dieux spéciaux, ses rites particuliers, ses animaux sacrés. Ce luxe sacré était la joie de ces hommes souvent soumis à de rudes travaux. Il fallait les voir y accourant par milliers, chantant, battant des mains, soufflant dans des instruments. Il en était encore ainsi du temps des Lagides, dont les fêtes ont été souvent décrites. Ces solennités présentaient alors l'image de l'ivresse. On y retrouvait peu la trace des pensées moins grossières et plus patriotiques qu'y avait attachées souvent la vieille terre de Ménès. L'Egypte des Lagides est une Egypte faite tant bien que mal à l'image de la Grèce. Elle ne garde presque, en les exagérant trop souvent, que ses superstitions les plus corrompues. Ainsi la *fête des Pampres*, une des cérémonies les plus brillantes qui s'accomplissaient à Denderah, semble n'avoir été autre chose qu'une imitation des orgies dyonisiaques. Les danses affolées des femmes, l'ivresse des hommes couronnés de fleurs, parcourant la ville en chantant, rappellent ces fêtes de la Grèce. Les nouveaux dominateurs de l'Egypte défigurèrent à ce point le culte austère de la déesse Hastor, qu'ils avaient fait de celle-ci une Aphrodite. Les antiques solennités gardèrent pourtant à toutes les époques leur place traditionnelle dans l'année. La fête vraiment nationale resta celle du nouvel an. Dans cette panégyrie de tous les dieux et de toutes les déesses, la statue d'Astor, revêtue de magnifiques habits, était portée sur les terrasses supérieures, à l'aurore; on la découvrait alors, et le soleil levant frappait de ses premiers rayons l'image divine. Outre ces solennités d'un caractère riant, il y avait aussi des solennités lugubres. Telle la fête commémorative de la mort du dieu Osiris, qui était censé enseveli pendant plus de quinze jours, au bout desquels il ressuscitait. Tout était alors combiné pour porter dans les âmes, par les sens, les impressions du deuil et de l'effroi.

Tout m'attire, me frappe, me retient dans ces témoins du luxe antique qui reflètent ces temps, qui mieux encore les révèlent. Il faut se borner pourtant. Contentons-nous d'indiquer les merveilles que virent naître les plus brillantes dynasties qu'ait eues l'Egypte, la dix-huitième et la dix-neuvième. C'est l'âge tant vanté des Thoutmosis et des Sésostris. Les représentations commémoratives qui se rapportent à ces siècles, féconds en guerres et en grandes constructions, sont extrêmement nombreuses, et les inscriptions, du plus pompeux langage officiel, ne manquent pas davantage à l'apothéose de ces Pharaons. Thoutmès III raconte lui-même sa gloire, gravée sur la muraille du sanctuaire du temple de Karnak. On trouve d'ailleurs dans ce récit, il faut le reconnaître, à son honneur, des indications précises de faits et de chiffres, infiniment précieuses pour l'histoire, et non les termes emphatiques si prodigués ailleurs. Ces images des peuples vaincus et des gouverneurs de provinces, qui rendent hommage, en présentant les tributs en or, en argent et en grains au Pharaon, sont elles-mêmes des pages du luxe décoratif où l'on peut voir l'état des arts. Thoutmès III, grand conquérant, est aussi un grand constructeur, qu'on voit fonder et dédier au Soleil le temple d'Amada, restaurer à Semneh le temple où l'on adorait le roi Osourtasen III, rétablir et embellir une foule de villes. On retrouve encore aujourd'hui d'imposants vestiges de ses constructions à Héliopolis, à Memphis, à Ombos, à Eléphantine, surtout à Thèbes. Un autre de ces « Louis XIV, » selon l'expression de M. E. Renan, Amenhotep (Amenophis) III, couvre les bords du Nil de monuments d'une grandeur imposante et riches en sculptures. Dans son long règne, il élève le temple de Djebel-Barkal, dans l'Ethiopie égyptienne, celui de Kleb, près de la troisième cataracte, il multiplie des édifices remarquables à Syène, à Eléphantine, à Silsilis, etc. Enfin il ajoute des constructions considérables au temple de Karnak, fait bâtir toute la portion du temple de Louqsor ensevelie aujourd'hui sous les maisons du village qui porte ce nom, et s'élève à lui-même une statue colossale à Thèbes, en avant d'un temple aujourd'hui détruit, et que l'on y voit encore. Elle n'est autre que la fameuse statue dite de *Memnon*, haute de plus de dix-neuf mètres, et représente le Pharaon assis, les mains étendues sur les genoux, dans une attitude de repos. Il n'y a plus à contester ces sons merveilleux rendus au lever de l'aurore attestés par de nombreux témoins; ils ont été fort bien expliqués d'ailleurs par les membres de la Commission d'Egypte comme l'effet d'une vibration rapide, que produisaient les rayons du soleil sur cette pierre un peu élastique, après l'humidité de la nuit.

Le phénomène cessa de se produire quand la statue, brisée par un tremblement de terre, eut été restaurée.

La plus grande ère de luxe public est contemporaine de Seti I[er] et de ce Ramsès II (Sésostris), qui en est devenu la personnification infiniment trop exclusive. Nous avons indiqué les plus grandes œuvres de Seti, en nommant le temple d'Abydos et la salle des colonnes dans l'immense palais de Karnak. Seti fit exploiter aussi des mines d'or dans le désert. L'apogée du faste public monarchique reste marquée par le règne de ce fameux Sésostris. Les anciens historiens ont recueilli sa légende surchargée de toutes sortes de conquêtes fabuleuses. Les découvertes de l'archéologie moderne lui laissent un rôle moins extraordinaire, mais fort important. Toutes les splendeurs, mais aussi tous les défauts du luxe issu de la monarchie absolue et des formes officielles qu'elle entraîne, paraissent caractériser le règne de soixante-huit ans du principal monarque de la dix-neuvième dynastie. Ce n'est pas sans raison que, tout compte tenu des différences profondes des sociétés et des civilisations, le nom de Louis XIV a été prononcé spécialement à propos de ce grand monarque. Le rapprochement semble indiqué, soit qu'on ait égard au caractère belliqueux du règne, soit qu'on ait en vue la passion de bâtir des deux princes, soit que l'on compare l'absolu de leur pouvoir et l'immense orgueil de ces deux rois-soleils (1). Nous ne subissons pas pourtant l'illusion qu'exercent la distance et le prestige des noms antiques, en assignant dans l'histoire du faste monarchique, à Sésostris, une place encore plus grande que celle qui appartient au plus magnifique des rois de France. Certes on a mis à son nom plus d'un monument en Egypte et en Nubie, dont l'honneur revient à ses prédécesseurs. Des architectes courtisans allèrent jusqu'à effacer sur des statues et des temples les noms de ses devanciers, pour y substituer celui de Ramsès. Quoi qu'il en soit, sa part reste immense. Il construit le grand Speos d'Isamboul, destiné à perpétuer le souvenir des campagnes contre les Nègres et les Syriens : quatre colonnes monolithes de vingt mètres de haut décorent l'entrée de ce monument. Il achève le temple de Louqsor, orné en outre de deux obélisques en granit, dont le plus beau décore notre place de la Con-

(1) Le parallèle, s'il se poursuivait, ne saurait s'expliquer complètement sous le rapport de la légitimité. Ramsès I[er] succède à la glorieuse XVIII[e] dynastie, qui, pendant les 241 ans qu'elle occupe le trône, porte au plus haut point la puissance de l'Egypte, mais dont la fin est troublée par des révoltes. Or, Seti I[er] ne paraît avoir été qu'un général renommé, devenu le gendre de ce roi Ramsès I[er]. Il s'associa son fils au trône. C'est donc seulement par les femmes que Sésostris se serait rattaché à la dynastie régnante.

corde. Il fait représenter de cent façons la bataille de Kadesh sur le second pylône du temple de Karnak. Il consacre le temple de Kournah, il agrandit le temple de Tonis et relève complètement cette ville. Sans parler des autres temples et de sculptures innombrables, rappelons le célèbre Ramasseïon : que ce soit ou non ce tombeau d'Osymandias, si magnifiquement décrit par Diodore, mais dont on conteste l'existence même, c'est un des plus imposants monuments de l'ancienne Egypte. Il se composait d'une suite de cours et de salles entourées ou remplies de colonnes couvertes d'hiéroglyphes qui racontaient les exploits de Ramsès-le-Grand. Un colosse en granit de dix-sept mètres, représentait le monarque assis sur son trône. C'est la plus grande ruine de statue qu'on puisse voir : son pied seul a plus de quatre mètres de long. Le Ramasseïon était complété par une bibliothèque riche en livres, et où la gloire du monarque n'était sans doute guère moins célébrée que dans les fastueuses inscriptions des stèles : nous possédons d'imposants fragments d'un poëme épique dont Ramsès est le héros. C'est une épopée à la façon d'Homère, moins, a-t-on dit, la vérité et la grandeur de l'inspiration. Elle est toute remplie d'exploits fabuleux, d'intervention des divinités. Le prince, toutes les fois qu'il redoute d'être vaincu, rappelle dans ses invocations aux dieux les temples qu'il leur a élevés, les fêtes qu'il a célébrées en leur honneur. Poésie de cour grandiose, qui fait une auréole plus radieuse encore autour du Pharaon divinisé, que celle dont ont environné Louis XIV des poëtes arrêtés sur la limite extrême de l'apothéose par les scrupules de l'esprit chrétien. La peinture seule chez nous osa franchir cette limite en personnifiant le grand roi sous les traits des dieux mythologiques.

Nous arrêtons ici cette esquisse du luxe public égyptien qui achève, avec une si longue période, d'épuiser son originalité. Il y aurait peu d'intérêt dans l'indication de certaines nuances propres aux temps qui précèdent la conquête perse, suivie par la domination macédonienne et romaine. L'antique Egypte a produit ici tout ce qu'elle offre de capital. Marquons seulement notre impression finale sur cet instructif spectacle qui nous a montré dans le luxe décoratif lui-même la révélation d'une imposante civilisation morale et matérielle. Elle nous frappe, dans son immense durée, d'un respectueux étonnement et parfois d'une vive et légitime admiration. Nous pensons pourtant qu'il y a lieu de mêler à ce sentiment de fortes réserves. Sous le rapport de l'intelligence et de l'art le spectacle est merveilleux, mais il manque de cette grandeur qui s'attache à l'individu et à la perfection idéale de la forme. L'Egypte n'est pas la terre des grands hommes et des chefs-d'œuvre, et on

a pu dire qu'elle est plus près de ressembler à la Chine qu'à la Grèce, qui transforme tout ce qu'elle emprunte à la terre de Ménès. Ce qu'elle a laissé doit plus à la puissance collective qu'au génie, et l'on est frappé de voir qu'ayant enfanté tant de sculptures et de peintures d'une perfection relative qui surprend, elle n'ait eu pourtant ni un grand sculpteur ni un grand peintre. N'est-ce pas que dans cette race à certains égards si bien douée, l'organisation n'est ni éminente, ni très-souple? Dans son éloquente apologie de l'Egypte, Bossuet fait tourner à l'honneur de ses habitants la dureté de leurs crânes comparée à la mollesse du crâne des Perses. Est-on bien sûr que ce soit là un mérite? En fait, ce furent des têtes dures que rien n'entama. La civilisation égyptienne devait représenter la solidité jusqu'à l'inflexible raideur. La sagesse pratique de cette population, attestée dans ses livres, est un peu plate. Sa manière même de comprendre la supériorité des lettres, qui rappelle la façon dont les Chinois l'apprécient, est assez mesquine, comme sa conception tant vantée, mais tout empirique, de concevoir l'art médical (1).

L'étude du luxe public permet de louer aussi les bons et solides côtés de ce peuple travailleur et rangé, comme l'attestent les images que les monuments présentent. Mais les arts décoratifs et l'architecture ne sont pas tout dans la vie d'un peuple. On ne peut s'empêcher de remarquer que le peuple égyptien n'a rien dans ses annales qui approche même de très-loin d'un Homère, d'un Sophocle, d'un Aristophane, d'un Phidias, d'un Praxitèle, d'un Platon. C'est une mauvaise note pour une nation qui a tant vécu. Si les

---

(1) Nous avons la preuve de la façon un peu terre à terre et à la fois assez ridiculement aristocratique dont était comprise la supériorité de la littérature, dans l'inscription d'un vieux scribe pédant qui veut dégoûter son fils des métiers et en faire un « lettré. » Voici le tableau des avantages des lettres : c'est un métier propre, on ne s'y salit pas les mains, on y est honoré, on peut même y gagner de l'argent, enfin on y est indépendant. Voici maintenant le tableau des métiers dont j'emprunte seulement quelques traits. — « J'ai vu le forgeron à ses travaux, à la gueule du four; ses doigts sont rugueux comme des objets en peau de crocodile, il est puant plus qu'un œuf de poisson, — suit la description de l'artisan en métaux, du tailleur de pierres, du barbier qui « se rompt les bras pour remplir son ventre, » — du batelier, — du maçon. « Ses deux bras s'usent au travail, ses vêtements sont en désordre, il se ronge lui-même, ses doigts lui sont des pains, il ne se lave qu'une fois par jour. » — Le tisserand est « plus malheureux qu'une femme : ses genoux sont à la hauteur de son cœur, il ne goûte pas l'air libre. » — Le fabricant d'armes, le courrier, ont leur tour. Le cordonnier est très-malheureux : sa santé est celle d'un poisson crevé; il ronge le cuir. Le teinturier : ses doigts puent, il passe son temps à couper des haillons, etc. » A la bonne heure les lettres! C'est un doux métier et profitable! — A-t-on jamais mieux recommandé la littérature comme « moyen de parvenir ? »

sages vertus de ce peuple égyptien ne constituent guère la haute moralité et l'héroïsme, l'esprit patient et l'habileté d'exécution ne sont pas davantage l'originalité et la supériorité du génie. Un peuple ami à ce point du faste écrasant et du luxe décoratif accuse par là même son infériorité devant l'art simple, pur, élevé, inspiré. Nous avons loué aussi le bonheur de ces classes aisées pendant de longs siècles, tant que les Pasteurs ou d'autres conquérants ne venaient pas déranger leur travail et leur bien-être. Cela exige de même certaines réserves. La masse populaire ou rurale fut opprimée. C'est ici la terre de ces éternels *fellah* employés de temps immémorial à porter des pierres sur leur dos, condamnés à un travail immodéré sous toutes les formes. En somme, ce grand luxe public a coûté cher, et en rendant justice à ses mérites, les esprits réfléchis ne sauraient perdre de vue les sacrifices immenses dont il a fallu le payer.

IV.

LE LUXE PRIVÉ DANS L'ANCIENNE ÉGYPTE.

Part du bien-être et part du luxe dans la vie privée des Egyptiens. — Modération en général du luxe privé des rois. Légende de Thawnech et de Mena. — Luxe qui environnait les animaux sacrés. — Part du commerce dans le luxe égyptien. — Révolution sous ce rapport introduite par Amasis. — Les industries de luxe en Egypte. — En quoi l'organisation de la famille était contraire, en quoi favorable au luxe privé : rôle de la femme très-différent de celui de la femme d'Orient en général. — Parure des femmes égyptiennes. — Résumé.

Le colossal déploiement du luxe public en Égypte a un peu obscurci la part du luxe privé dans les classes élevées de la société. On voit se développer là partout comme ailleurs un usage légitime des choses de luxe. On y voit aussi, bien que moindre qu'en beaucoup d'autres contrées, une somme d'abus que la sagesse vantée des Egyptiens ne doit pas dissimuler. Les éléments de bien-être et de luxe étaient fournis en partie par le pays lui-même, en partie par le commerce. Réduite à ses seules ressources l'Egypte, n'aurait guère eu d'autre luxe que quelques mines de pierres précieuses. Quant à l'abondance, le Nil la lui assurait par la quantité de végétaux utiles qu'il alimente, par le nombre des animaux qui vivent sur les rivages, par celui des poissons excellents et variés qu'il nourrit dans son sein. Les hymnes adressés au Nil par la reconnaissance des Egyptiens n'avaient rien d'exagéré. Ils pouvaient bien le louer d'avoir « donné la vie à l'Egypte. » Ils auraient pu pourtant rapporter une grande partie de cet honneur aux anciens habitants. En face d'un fleuve qui laissait à sec certaines régions et séjournait au con-

traire dans d'autres de manière à en faire des bourbiers pestilentiels, ils avaient su, à force de travail et d'habileté, régler le cours du fleuve, l'endiguer, porter enfin par des canaux d'irrigation la fertilité dans toutes les parties de la vallée. Il en résulta pour la masse une moyenne de bien-être très-appréciable. Elle eut sous la main les principaux aliments, les dattes, le blé, le lotus plus commun, dont on faisait une espèce de pain, et des légumes très-divers qu'une culture facile fit naître sur les bords du fleuve. Les captifs eux-mêmes n'étaient pas mal nourris. Il put leur arriver, de retour dans leur pays, de regretter les « oignons d Egypte, » comme à ces Israélites qui, au milieu du désert, disaient moitié gémissants, moitié séditieux: « Qui nous donnera de la chair à manger? Nous nous souvenons des poissons que nous mangions en Egypte pour rien. Les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et l'ail nous reviennent dans l'esprit... Nous étions assis près des marmites pleines de viandes, et nous mangions du pain tant que nous voulions. »

Peut-être avant les développements du commerce et les tributs de la conquête, les raffinements du luxe, réduits à quelques délicatesses, furent concentrés dans la demeure des rois et chez un petit nombre de grands. Bien que rien n'annonce que Memphis ait été une ville de jouissances amollies, Ména ou Ménès passe pour un prince livré au luxe. Du moins les prêtres, avec lesquels ce roi, très-décidément historique, paraît avoir été en lutte, lui firent-ils cette réputation. Ce monarque, qui régna plus de soixante ans en jouant le double rôle de législateur et de guerrier, eut longtemps le renom d'un prince voluptueux. Une curieuse légende s'attache sous ce rapport à ce prince. Il aurait inventé l'art de compter un dîner, montré à ses sujets la manière de manger sur un lit, enseigné l'usage des riches tapis, et toutes sortes de somptuosités. On ajoute que Tnephactus (*Thawnecht*), père de Bochoris-le-Sage (*Bokenrawn*), prince, fort clérical au contraire, qui régna plusieurs générations après, fut obligé, pendant une expédition en Arabie, où il manquait de vivres dans le désert, de se contenter d'un régime très-simple chez des particuliers qu'il avait rencontrés, de quoi il se réjouit fort. Il renonce dès lors au luxe et lance une malédiction contre le roi qui avait le premier enseigné une vie somptueuse. Il prit tant à cœur ce changement de nourriture, de boisson et de repas, qu'il fit transcrire cette malédiction en lettres sacrées contre Menès, dans le temple de Jupiter à Thèbes (1). Cet anathème d'un prince intimement uni avec le sacerdoce n'a pas une valeur bien décisive. En fait, il paraît avéré que les rois égyptiens avaient peu de luxe. Mettons

(1) Diod., liv. I, XLV.

à part celui que purent déployer certains princes conquérants dans leurs chevaux et leur équipage de guerre. Ils paraissent avoir été fort esclaves de l'étiquette, et la sévérité de la surveillance sacerdotale laissa des traces dans la tempérance habituelle du régime. On les représente se nourrissant de viandes simples, ne buvant qu'une certaine mesure de vin mesurée à l'avance.

Quoi qu'on puisse penser des somptuosités de leur ameublement, sur lesquelles nous sommes peu renseignés, ces hommes réputés divins étaient l'objet d'un luxe personnel moins recherché que celui dont jouissaient, au sein de vrais palais, les animaux sacrés. Voyez plutôt le tableau tracé par Diodore des félicités de ces bienheureux animaux. Quels soins délicats ! quelles recherches d'une somptuosité, qu'ils appréciaient moins sans doute que leur excellente nourriture ! Confiés aux mains de grands personnages, ils sont nourris de fleur de farine cuite, de gruau dans du lait, de gâteaux de miel, de viandes bien préparées ! On les oint des huiles les plus précieuses, on brûle sans cesse devant eux les parfums les plus suaves. On les revêt des plus belles fourrures, on les couvre des ornements les plus riches. Le harem de ces animaux privilégiés n'est pas l'objet d'attentions moins délicates. Les femelles, honorées du titre de concubines, sont d'une beauté de choix, et vêtues avec un luxe à faire envie à des princesses. Lorsque ces animaux meurent, on leur célèbre de somptueuses funérailles. Celles du bœuf Apis étaient ruineuses. On peut s'en faire une idée par le fait suivant. Au moment où Ptolémée, fils de Lagus, vint prendre possession de l'Egypte, il arriva que le bœuf Apis mourut de vieillesse à Memphis (1). Celui qui en avait eu la garde dépensa pour les funérailles des sommes qui épuisèrent toutes ses ressources. Il emprunta à Ptolémée, pour achever de faire face aux frais, cinquante talents d'argent (275,000 fr.). Au temps de Diodore, qui vivait du temps de César et d'Auguste, les frais de funéraille de ce bœuf dispendieux étaient encore évaluées à 500,000 fr.

Le commerce tient une place considérable dans le luxe égyptien. C'est presque exclusivement l'importation qui amène sur le marché les produits les plus raffinés. L'Egypte emprunte à l'Ethiopie son or et son ivoire, à l'Arabie son encens, à l'Inde ses épiceries, leurs vins à la Grèce et à la Phénicie. Elle donnait en échange ses produits fabriqués et ses matières premières. On peut se convaincre, par la vue de certaines peintures, que les peuples

(1) Ce fait attesté par Diodore paraît pourtant peu en rapport avec la coutume égyptienne, qui ne laissait pas mourir l'Apis de « vieillesse ». Passé vingt-cinq ans, les prêtres le noyaient dans une fontaine consacrée au Soleil.

vaincus payaient aussi tribut pour ces produits rares et précieux. Le commerce, et en particulier le commerce de luxe, ne devait arriver à prendre tout son développement qu'à une époque relativement assez récente, 600 avant J. C. Le règne d'Amasis marque, sous ce rapport, une véritable révolution. Il se fait alors une modification assez profonde dans la richesse, dans les mœurs et peut-être dans les idées. Ce mouvement semble avoir pris naissance dans les relations ouvertes avec les Grecs, et dans le commerce étendu avec les étrangers. On leur permit, pour la première fois, l'entrée des bouches du Nil (1). On fit concession, aux Grecs de la ville de Taucrate et de terrains pour y bâtir des autels et des temples. De nombreuses faveurs leur furent accordées. On mit en circulation des richesses aurifères, depuis longtemps entassées. On importa des marchandises nouvelles qui firent naître de nouveaux besoins et de nouvelles industries. Tout cela ne put que contribuer à donner l'essor au goût des raffinements. Nul doute d'ailleurs que ce changement moral et matériel, véritable altération du vieil esprit national, n'ait eu bien des signes précurseurs avant Amasis. L'Egypte n'avait pu elle-même échapper entièrement à l'influence du contact déjà si fréquent avec les autres peuples. L'effet d'un pareil contact sur les pays immobilisés a toujours été le même. Ce qu'il y a de dur et d'exclusif dans le génie indigène, semble s'y amollir et s'y fondre. Les idées y gagnent en largeur, les mœurs s'y adoucissent, s'y raffinent, mais cette étendue plus grande de l'intelligence dégénère en un scepticisme amollissant : les raffinements deviennent corruption, et dans ces transitions inévitables, favorables à la civilisation en fin de compte, mais funestes à la nationalité, les peuples risquent de perdre leur énergie, leur personnalité, leur existence même. Espérons pour le Japon qu'li n'en fasse pas aujourd'hui l'expérience.

Il y avait des industries de luxe nombreuses et importantes dans l'ancienne Egypte. Elle était célèbre par la beauté de ses tissus. La tisseranderie occupait une partie notable de la nation. Isaïe, annonçant les malheurs qui frapperont l'Egypte et les classes industrieuses du peuple, cite les tisserands à côté des pêcheurs. « A Tyr, s'écrie aussi Ézéchiel, le fin lin d'Egypte, tissu en broderies, a composé la voile qui a été suspendue à votre mât. » Selon Hérodote, c'étaient les hommes qui tissaient. On croit même qu'ils ne se livraient pas qu'à ce travail seulement dans l'intérieur des maisons, mais dans des établissements publics. Cet emploi du sexe

(1) Hérodote, II.

masculin ne fut pas sans conséquence sur le perfectionnement de cette industrie. Les hommes y déployèrent la vigueur qui permet de se servir de métiers puissants, et des facultés inventives dont la nature les a doués. Il est certain que les travailleurs égyptiens avaient des procédés particuliers. Ils poussaient la trame en bas, lorsqu'ils faisaient la toile, tandis que les autres nations la poussaient en haut (1). Ce travail masculin, profitable à la solidité, fut loin de nuire à la délicatesse. On trouve, d'après les dessins d'anciens monuments, relevés par MM. Belzoni et Minutoli, des étoffes, destinées à l'habillement, d'une finesse transparente. La preuve de la perfection très-ancienne de ces manufactures éclate dans les tentures et les tapis du tabernacle (2). L'*Exode*, en effet, indique quelle part prit à ces produits l'ouvrier égyptien Besséléel, qui fit l'éphod, c'est-à-dire la coiffure du grand-prêtre des Hébreux, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois et de fin lin retors, et coupa des feuilles d'or fort minces qu'il réduisit en fils pour les faire entrer dans le tissu. C'était aussi en Egypte qu'étaient brodées les courtes-pointes dont on se servait en Palestine (3). On y fabriquait des tapis qui avaient plus de deux cents pieds de long, souvent ornés de broderies, de fils colorés ou de fils d'or. Des tissus précieux pour les robes étaient déjà regardés aux temps de Joseph comme des présents d'honneur d'un usage répandu (4). En général, pourtant, l'habillement égyptien paraît avoir été simple. Le roi et les guerriers portent ordinairement un habit court, usage dont ceux-ci ne dérogent que dans les processions; les laboureurs et les ouvriers n'ont qu'un tablier blanc. « Les prêtres, dit Hérodote, ne portent qu'une robe de lin et des chaussures en écorce de papyrus; il ne leur est pas permis d'avoir d'autre habit ni d'autre chaussure. » Ces robes longues sont jetées parfois autour du corps. Il en est qui ne sont point seulement blanches, mais rayées de rouge ou parsemées de fleurs; quelques-unes brillent de tout l'éclat des couleurs de l'Orient (4).

---

(1) Hérodote, II.

(2) « J'ai suspendu mon lit, dit Salomon (*Proverbes*), et je l'ai couvert des courtes-pointes d'Egypte en broderies. »

(3) Genèse, XLV.

(4) A Karnack, on a fouillé des milliers de sépultures. C'est là qu'on a trouvé le cercueil en bois doré de la reine Aah-Hotep, mère d'Ahmès, qui a expulsé les pasteurs et fondé la XVIII[e] dynastie. Les bijoux qui avaient été déposés sur la momie royale ont été exposés à Londres en 1862 et à Paris en 1867. On admira comme les produits d'un art merveilleux dont l'orfévrerie moderne a perdu les procédés, ces œuvres qui datent de plus de 3,000 ans, ce diadème d'or accosté de deux petits sphinx incrusté de lapis, le poignard, également en or, incrusté de bronze noir et cloisonné d'émaux, ayant pour garde la tête d'Apis, le collier formé

Le rôle important joué par lu teinturerie apparaît dans quelques-uns des exemples que nous avons empruntés au tissage. L'Égypte possédait toutes les couleurs, le blanc, le rouge, le bleu, le vert et le noir d'une parfaite beauté, mais sans mélange. Les procédés employés pour teindre les habits ont été décrits par Pline avec une assez grande précision de détails (1).

L'art de travailler les métaux précieux n'était guère moins avancé. Outre une masse d'ustensiles fabriqués en airain, ces vieux Egyptiens avaient une quantité de trépieds, de bassins en argent. Ils excellaient dans l'art de tailler les pierres précieuses, et c'est à leur école que les Israélites apprirent à graver des topases, des améthystes, des émeraudes et d'autres gemmes. Peut-être connaissaient-ils déjà la pointe de diamant pour inciser les pierres dures. Le diamant, au rapport de Pline, se trouvait en Ethiopie, près de Méroé (2). L'Égypte possédait en outre quantité de gisements de pierres précieuses, notamment près de la mer Rouge, des mines d'émeraudes qui en produisaient d'admirables pour la pureté et la grosseur.

Leur ameublement ne décèle pas moins de recherches et d'art. Leurs lits de repos, leurs siéges sont de vrais modèles. Un goût délicat brille dans leurs petits ouvrages en corne, en écaille, en ivoire. On admire la correction du dessin qui règne dans leurs glaives, leurs flèches, leurs divers outils, l'élégance et la grâce de leurs instruments de musique, tels que les harpes, les lyres, les psaltérions.

La constitution de la famille modérait le luxe d'un côté, et de l'autre semblait le favoriser. Ceci veut-être expliqué. La femme en Egypte joue un rôle qui n'a rien de commun avec celui qui lui est le plus souvent assigné en Orient. Elle y possède une importance réelle. En général, on peut croire que le sérieux des fonc-

---

d'un fil d'or tressé sur lui-même, les bracelets à fonds de lapis incrustés dans l'or, le *naos* ou broche pectorale, sans parler du miroir, de la hache d'or massif, du *flabellum* et de la barque symbolique portant le mort aux régions infernales.

(1) Le chef-d'œuvre de cette industrie du tissage semble avoir été le corselet dont parle Hérodote, et qui fut envoyé aux Lacédémoniens par le roi Amasis. Il était orné d'un grand nombre de figures tissées, moitié or et moitié lin. Chacun des fils, bien que d'une ténuité extrême, se composait de trois cents soixante brins. Les momies attestent encore la solidité de ces tissus. Cette industrie, comme toutes les autres, eut un caractère religieux et sacerdotal. Parfois les prêtres y présidaient. La célèbre pierre de Rosette mentionne une remise d'impôts accordée aux ministres du culte pour les toiles dont ils avaient le monopole, et qu'ils faisaient servir à envelopper les momies.

(2) Pline, liv. XXXV, ch. XLII.

(3) Pline, liv. XXXVII, ch. XV.

tions qui lui étaient attribuées dut contribuer à resserrer le luxe dans certaines limites. Et, en effet, on ne cite, en fait d'excès de luxe privé, rien qui se rapproche de l'Assyrie, de la Babylonie, de la Perse. De même que parmi les rois on ne rencontre pas un Sardanapale, on cite à peine quelques reines qui déploient un luxe excessif. La femme épouse, mère de famille, maîtresse de maison, chose rare dans ces temps et dans ces sociétés ! Aussi se sent-on disposé d'une manière favorable à cette société, sur ce point du moins plus libérale, lorsqu'on y voit la femme chargée des affaires du dehors, sortant pour acheter, surveillant les travaux, chargée en partie de l'administration intérieure, concourant même à l'accomplissement des rites sacrés, offrant avec son époux des sacrifices et portant le sistre dans les solennités religieuses. Bien plus, elle transmet à ses enfants les droits qu'elle tient de sa naissance, et ils portent son nom. Dans une certaine mesure, l'élégance et la parure ne font qu'attester cette importance sociale. Mais l'abus était près de l'usage. Nous avons les preuves d'un luxe de toilette brillant et raffiné dans une quantité de représentations figurées. On y voit les femmes vêtues d'étoffes de lin ou de coton d'une très-grande finesse; leur chevelure est disposée avec beaucoup d'art, leurs doigts, leurs bras, leurs jambes, leur poitrine, sont ornés de bijoux de toute sorte. Si ce goût d'élégance n'a pas habituellement fait disparaître cette gravité des mœurs de famille dont le souvenir s'est maintenu, il dut être et il fut plus d'une fois un écueil. La femme égyptienne abusa trop souvent pour le luxe et pour la licence de cette indépendance qui lui permettait d'échapper à une surveillance jalouse. Mêlée à la vie sociale, aux spectacles, aux festins, aux concerts, aux jeux mondains, elle court des périls que la femme orientale ne connaît ailleurs que bien rarement. Ne nous étonnons pas qu'on nous présente des tableaux en apparence contradictoires; rien de plus grave et de plus chaste, de plus adonné aux vertus domestiques que la femme égyptienne, nous dit-on, et d'un autre côté il est peu de pays où les femmes soient accusées si souvent d'avoir violé la foi conjugale. La légende du Pharaon, fils de Sésostris, devenu aveugle, racontée par Hérodote (liv. I), en donne une idée. La guérison du jeune homme dépend de la rencontre qu'il fera d'une épouse fidèle. Il s'adresse à sa femme d'abord naturellement, puis à bien d'autres, et ne recouvre pas la vue. Il la recouvre enfin, ayant rencontré l'objet rare qu'il cherchait, et, rassemblant toutes les femmes qui ne lui avaient pas rendu l'usage des yeux, il les brûle vives. Le *Livre des morts* confirme le genre d'accusation que renferme cette anecdote.

Quant aux détails de ce luxe de parure, est-il besoin de les rap-

peler? La vue seule du musée égyptien au Louvre suffit pour montrer que rien ne manquait à l'attirail de la toilette de la grande dame de Thèbes, de Memphis, d'Éléphantine, etc. Elle avait boîtes à parfums, elle avait écrins remplis de colliers et de bracelets, elle avait les bagues gravées, les pendants d'oreilles, les précieux coffrets, les élégants miroirs; elle se teignait les ongles, les sourcils et les cils. Le progrès, sous ce rapport, n'a guère été qu'apparent; l'Égyptienne est presque aussi forte sur le fait de la toilette que la Romaine, laquelle ne le cède guère à la Française. On a trop pris, en fait de toilette et de parure, la variation des modes pour la perfection des raffinements.

Ce qui ressort de ce tableau du luxe égyptien, c'est que, d'un côté, le faste public de l'Égypte n'a pas été surpassé, il n'a même pas été égalé dans les rapports qu'il offre avec la pensée religieuse et l'idée de la mort; d'un autre côté, le luxe privé, quoique développé sous le rapport de la parure, demeure inférieur par beaucoup d'autres côtés à celui des nations asiatiques et même de certaines nations occidentales. Ce double fait trouve son explication dans les observations qui précèdent sur l'état intellectuel, moral, social, politique de ces populations. Ne l'oublions pas : le luxe public ou privé est le fruit des civilisations. Elles en déterminent la nature, bonne ou mauvaise, les formes variées comme les degrés de développement. C'est donc elles qu'il faut décrire, apprécier avant tout. Dire seulement que ce fruit fut savoureux ou empoisonné, se borner à le montrer, est un procédé superficiel et peu instructif. Veut-on en juger sainement, c'est l'arbre qui le porte qu'on doit s'appliquer à bien connaître.

HENRI BAUDRILLART.

LE BUDGET ET SON MODE DE DISCUSSION

DANS LES PAYS PARLEMENTAIRES

Le *Cobden-Club* vient de réunir en un petit volume, sous le titre de *Correspondence relative to the Budgets of various countries*, les réponses qu'il a reçues de ses membres honoraires en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Danemark, en France, en Hollande, en Italie, en Portugal, en Russie, en Suède, aux Etats-Unis, sur

la manière dont les dépenses publiques sont discutées et arrêtées en ces divers pays.

La première question posée par le Cobden-Club était celle de savoir si, en ces pays, ceux du moins qui jouissent d'un régime représentatif, le gouvernement présentait les projets de budget qu'il prépare au commencement, ou bien à toute autre époque fixe de la session législative. Il résulte des réponses qui lui ont été faites que c'est pour le gouvernement une obligation morale partout, stricte en quelques Etats, de présenter le projet de budget aux Chambres, *au commencement* de leur session, sans qu'une date précise lui soit, d'ailleurs, impartie si ce n'est en Belgique et en Italie. Ainsi, en Belgique, il faut qu'il mette le budget sous les yeux de la Chambre des députés au moins dix mois avant l'ouverture de l'année financière, laquelle débute au 1er janvier et finit au 31 décembre de chaque année ordinaire, de sorte que le budget proposé pour 1877 a dû être déposé au plus tard le 1er mars 1876. En Italie, c'est dans la première quinzaine de mars que ce même dépôt doit avoir lieu, et, dans le même laps de temps, le ministre des finances est tenu de présenter au Parlement le budget définitif des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre précédent.

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième questions du Cobden-Club avaient trait au mode d'examen, de discussion et de vote des propositions budgétaires. Etaient-elles examinées par des comités permanents ou des commissions spéciales, et ces comités ou ces commissions répondaient-ils aux divers départements ministériels? Leur travail était-il définitif ou bien soumis à la révision et à la sanction finale de la législature elle-même? Les correspondants du Cobden-Club nous apprennent à cet égard que le système des comités permanents ne prévaut qu'en Belgique, en Hollande et aux Etats-Unis, où il est d'ailleurs une conséquence de la division de l'une des branches de la législature ou des deux, en comités de cette sorte. Par exemple, en Belgique, la Chambre des députés se partage au début de chacune de ses sessions en comités ou sections, au nombre de six, qui correspondent aux six départements ministériels, à savoir : la Justice, les Affaires étrangères, l'Intérieur, les Finances, la Guerre, les Travaux publics, et, lorsque le budget lui est présenté, chacun de ces Comités en examine naturellement la portion qui lui compète. On remarquera d'ailleurs que le sénat belge nomme dans le même but une Commission spéciale. De même, en Hollande, la Chambre basse et la Chambre haute sont divisés en cinq Comités permanents, et ce système est également celui des Etats-Unis. Ici les propositions budgétaires sont déférées

par la Chambre des représentants au Comité qui s'appelle *the Standing Committee of Appropriations* et pour le Sénat au Comité des finances, *Committee of Finances*, désignés l'un par le *speaker* de la Chambre, l'autre par le Sénat même.

Ailleurs la législature désigne des Commissions *ad hoc*, composées d'un nombre de membres variable suivant les pays. En Autriche, la Commission des finances de la Chambre basse (*Abgeordenetenhaus*) comprend 36 membres, soit le dixième de la Chambre entière. Dans le *Reichstag* de l'empire allemand et dans la Chambre des députés prussienne, cette Commission est de 14 à 35 personnes, de 30 en Italie, pour la Chambre des députés, et de 15 pour le Sénat. En Suède, la *Statsuts Kottet* est réduite à 24, et, par une disposition particulière de la législature, la moitié de ces 24 commissaires est nommée par l'une des Chambres de la diète ou *Rigsdag*, et la seconde moitié par l'autre, sans que d'ailleurs les ministres y aient accès.

Quoi qu'il en soit de ces différences de procédure et de celles qui se manifestent dans la manière, le plus souvent orale, parfois écrite comme en Danemark, dont les ministres soutiennent leurs idées propres et défendent leurs propositions au sein des Comités ou Commissions, la législature s'est réservé partout le vote définitif de ces propositions. En général, c'est la Chambre des députés ou Chambre basse qui vote la première le budget, et cette prérogative elle la tient expressément de la constitution elle-même en quelques pays, tels que la Belgique et la Hollande. Le budget est ensuite porté devant l'autre Chambre, qui l'examine et le vote à son tour, mais qui en Hollande ne peut qu'en approuver ou en rejeter les divers articles sans avoir le droit de les amender. En Danemarck, quand un désaccord se produit sur ce terrain entre les deux Chambres, elles désignent de part et d'autre des commissaires pour rechercher les moyens de le trancher à l'amiable. Mais on ne laisse pas, paraît-il, de beaucoup se préoccuper du pouvoir auquel le dernier mot devrait revenir, au cas où cet arrangement amiable ne pourrait se produire, et la Chambre des députés revendique énergiquement pour elle-même le dernier mot.

En Suède, on pourvoit au même cas par la réunion des deux Chambres en assemblée générale, et comme la seconde Chambre est plus nombreuse que l'autre (198 membres contre 134), il en résulte que la prépondérance en matière budgétaire se trouve assurée, quoique d'une façon indirecte, à la branche populaire de la législature.

La septième et dernière question était ainsi conçue : L'expérience a-t-elle fait voir que l'action législative a eu pour effet de

réduire les dépenses publiques et de réprimer les abus administratifs ? Et elle a reçu des réponses assez diverses, mais lesquelles en somme autorisent à conclure que, malgré le contrôle législatif, ces dépenses manifestent une tendance générale à s'accroître d'une manière constante.

M. le baron Max von Kubeck, membre du Reichrath autrichien, écrit bien « qu'il n'existe pas le moindre doute quant à l'heureuse influence du régime parlementaire sur les finances de l'empire austro-hongrois ; » mais en Belgique, M. Le Hardy de Beaulieu, professeur d'économie politique et membre du Parlement, constate que les dépenses publiques, qui en 1835 et pour une population de 3,876,000 habitants n'étaient que de 87,104,105 f., s'élevaient en 1875 et pour 5,336,000 habitants à 256,000,000 fr., c'est-à-dire, en d'autres termes, que de 22 francs par tête qu'elles représentaient à la première de ces dates, elles avaient atteint un taux plus que double (48 fr.) à la seconde. Ce n'est pas, ajoute M. le Hardy de Beaulieu, que l'intervention des deux Chambres n'ait, en général et tout au moins temporairement, prévenu l'*accroissement désordonné* tant des impôts que des dépenses. Mais il doute que cette intervention ait été aussi efficace que l'eût été le libre exercice de l'opinion publique « elle-même. »

M. de Beaulieu, qui n'est point du tout un absolutiste, a voulu dire seulement par là que le système électoral dont sortent le Sénat et la Chambre des députés belges les empêche d'être les vrais représentants de cette opinion publique. Un cens de 42 fr. 32 de contributions directes détermine on le sait, chez nos voisins, la capacité électorale, laquelle, en conséquence, ne s'étend point actuellement à plus de 130,000 privilégiés, sur lesquels il n'y a pas plus de 90,000 à 100,000 à prendre part aux scrutins. De plus, si certains districts électoraux élisent jusqu'à treize représentants, il en est d'autres qui n'en nomment que sept, six, cinq, quatre, trois, deux, voire un seul, et tandis que dans les grands centres industriels d'Anvers et de Gand, le suffrage de la ville est noyé dans celui des campagnes à Bruxelles, la population rurale n'est pas représentée. De la combinaison de cette double circonstance, il suit qu'une minorité d'électeurs peut fournir une majorité parlementaire et même une forte majorité. Par exemple, treize districts électoraux contenant en moyenne 500 électeurs chacun, soit en tout 6,500, dont 3,000 d'une opinion et 3,500 de l'autre, annulent le collége électoral de Bruxelles, qui nomme lui aussi treize représentants, mais qui compte de 17 à 18,000 électeurs, votant 13,000 dans un sens et 5,000 dans l'autre.

Sur ces 100,000 votants, un tiers peut être considéré comme

ayant un intérêt particulier à l'accroissement des dépenses, à celles qui se présentent sous la forme de travaux publics ou d'emplois à occuper, et les travaux publics sont devenus une sorte de monnaie électorale courante. Le gouvernement ne s'est pas contenté de les exécuter lui-même : il gère non-seulement les postes et les lignes télégraphiques, mais encore la moitié des voies ferrées, et l'autre moitié, qui ne fait pas ses affaires, sollicite son rachat. Elle l'obtiendra, et une nouvelle source de dépenses viendra s'ajouter aux anciennes. Le pire de tout, c'est qu'il n'y a pas de remède à cette situation, en perspective prochaine, et il n'y en aura point aussi longtemps que subsistera un état électoral aussi anomal, aussi injuste et aussi impolitique, comme dit M. de Beaulieu. Le clergé catholique s'est vite aperçu qu'il lui donnait une action énorme sur la chose publique, et tout son effort tend à le maintenir. « Les prêtres « persuadent aux paysans les plus ignorants que s'opposer aux em« piétements cléricaux, c'est menacer la religion elle-même, et ils les « font voter en aveugles pour les candidats qu'ils leur désignent, « quelque prodigues des deniers publics qu'ils puissent être. »

En Danemark, M. Fredericksen, professeur d'économie politique à Copenhague, reproche à la Commission des finances et au *Folkething* lui-même, une certaine propension à voter trop facilement des crédits extraordinaires; mais en somme il les loue de leurs dispositions « très-économiques. » Il en attribue d'ailleurs le mérite moins à la procédure parlementaire qu'à l'esprit de la Constitution elle-même, qui est fort démocratique et qui repose sur le suffrage universel. Le gros de la nation se compose de propriétaires terriens, de paysans propriétaires et de laboureurs, ces deux dernières classes faisant cause commune et les paysans siégeant en personne, de même que dans les autres pays scandinaves, dans la deuxième Chambre, dont ils forment la majorité. Celle-ci vote très-volontiers des subsides pour les chemins de fer et pour les écoles primaires, même pour les gens de lettres ou savants; mais il ne lui plaît pas de rémunérer grassement les fonctions publiques, et elle répugne tout à fait aux dépenses de fortifications et d'accroissement de l'état militaire, qui agréent fort au contraire aux autres classes et au gouvernement lui-même.

« Compare-t-on la période du gouvernement absolu d'avant 1840 « à l'état actuel des choses, force est bien de reconnaître que la « première de ces périodes l'emporte sur l'autre sous le rapport de « l'économie dans les dépenses publiques. Les monarques absolus « de la Prusse prenaient soin de ne pas pousser la taxation trop loin, « comme d'économiser aussi les ressources du pays, et c'était le seul « moyen qu'eût ce régime de se faire supporter si longtemps. »

Ainsi s'exprime M. Nasse, professeur d'économie politique à l'Université de Bonn, et il fait remarquer que si parfois le Parlement prussien se fait tirer l'oreille à l'endroit de certaines dépenses militaires, il s'empresse de prendre l'initiative en ce qui concerne les écoles et les voies de communication. D'autre part, le gouvernement qu'abrite le vote des Chambres n'est plus aussi sensible au mécontentement public et se sent moins gêné dans son inclination à grossir le budget. Au surplus, M. Nasse, qui est orfévre, c'est-à-dire Prussien, semble prendre assez facilement son parti de cette situation. « Notre prospérité s'est accrue, » dit-il, « et avec elle « nos besoins. De même que par tête d'habitant nous consommons « plus de sucre, de thé, de café, qu'il y a trente ans, nous dépen« sons aussi davantage pour les écoles, les lettres et les sciences, « pour les routes et les ponts, pour nos édifices publics. »

La France, comme on a dit, figure dans ce recueil, et le questionnaire du Colden club y a fait l'objet des réponses de six correspondants : MM. Léon Say, de Franqueville, de Fontpertuis, Maurice Block, Cofflnières, Gustave d'Eichthal. M. Léon Say déclare que le système actuel soumet à un « contrôle très-effectif, le gouvernement et l'administration » ; mais il regrette qu'il n'en soit pas chez nous domme en Angleterre, où les membres du Parlement ne peuvent pas prendre, par voie d'amendements, l'initiative de nouvelles dépenses, en risquant ainsi de troubler l'équilibre budgétaire établi par le gouvernement et d'être infidèles à leur rôle propre qui est de réduire les dépenses publiques et non d'encourager l'accroissement du budget. M. de Fontpertuis rend à son tour pleine justice aux excellentes intentions dont la chambre des députés de 1876 était animée ; mais on ne devait pas, ajoute-t-il sur-le-champ, lui demander l'impossible. Il ne faudra point le demander davantage à celle qui va lui succéder; car celle-ci sera également l'héritière de la terrible situation que vingt ans d'empire, c'est-à-dire de gouvernement sans contrôle et de dilapidations, ont fait à notre fortune publique. « Il faudra du temps, » conclut M. de Fontpertuis, « et bien des années d'un bon gouvernement, « d'un gouvernement animé d'un véritable esprit républicain pour « réparer ces désastres ; pour remanier notre système fiscal, « qui est loin d'être conforme aux principes économiques et qui, à « vrai dire, n'est autre chose qu'un composé de pièces et de morceaux « soudés ou superposés les uns aux autres vaille que vaille ; pour « émonder enfin notre arbre centraliste si touffu. » Du moment que l'Europe ne veut pas se guérir de la maladie militaire, on ne voit guère qu'un hardi remaniement de notre système administratif qui pût ouvrir la voie à des économies un peu sérieuses. Par

malheur, le gouvernement n'est pas seul responsable de l'excès d'administration sous lequel notre pays se débat : il a eu pour complices les classes dirigeantes « si avides de places et de galons « pour leurs enfants, leurs parents, leur clientèle » et l'imbécile vanité de tant de pères qui « au lieu de lancer de leurs fils dans « le commerce et l'industrie, aiment mieux en faire de petits per- « sonnages officiels. »

C'est aussi ce détestable luxe d'armes de précision, de canons rayés, de vaisseaux cuirassés et de forts blindés qui a infligé, en grande partie, au royaume d'Italie sa très-lourde dette d'à peu près 10,000,000,000 de francs et qui explique comment en Hollande les dépenses se sont élevées de 69,644,000 florins (139,288,000 francs) qu'elles étaient en 1851 à 106,970,000 florins (213,940,000 francs), en 1875. Aussi bien les dépenses du ministère de la guerre et celles du ministère de la marine qui n'étaient, à la première de ces dates, les unes que de 20,800,000 et les autres 10,965,000 francs, étaient-elles de 48,000,000 et de 27,264,000 à la seconde. M. de Bruin Köps, membre de la Chambre basse des Etats-Généraux, qui donne ce détail, représente toutefois l'assemblée dont il fait partie comme économe de sa nature, et c'est une sorte de consolation pour les contribuables Néerlandais de penser que du moins ces nouvelles charges n'ont entraîné jusqu'ici pour eux ni emprunts nouveaux, ni impôts extraordinaires.

En Russie, où il n'y a point de parlement, c'est devant le *Conseil de l'Empire*, qui est la plus haute expression du pays, après l'empereur, et qui se compose de membres nommés à vie par celui-ci, que le budget se porte et qu'il est arrêté dans les formes suivantes que nous décrivent le lieutenant général Greig, contrôleur de l'empire, et M. Besobrosof, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Il fait l'objet d'abord, en présence du contrôleur de l'empire, d'un examen minutieux de la part d'une des sections permanentes de ce conseil, et si la section et le ministre ne parviennent pas, ce qui est, nous dit-on, un cas rare, à se mettre d'accord sur tel ou tel de ces articles, la question est déférée au *Plenum* ou assemblée générale du conseil. Les détails du budget, une fois arrêtés et fixés, toutes les sections du conseil réunies délibèrent sur son ensemble, et, après avoir reçu la sanction impériale, il prend force de loi.

L'apurement des comptes et la surveillance de la rentrée des impôts sont confiés à une institution spéciale qui prend le nom *de contrôle de l'empire*. Il ne fait point partie, comme l'*Audit Office* des Anglais, de la trésorerie et n'affecte pas non plus un caractère juridique comme notre cour des comptes, ou la *Rechnung-Kammer*

de la Prusse : c'est un vrai ministère, dont le titulaire s'appelle le contrôleur général de l'empire. Il examine la comptabilité-espèces et la comptabilité-matière des autres départements ministériels; il l'apure, et ce sur la production des pièces de comptabilité elles-mêmes et non des comptes dont ces documents constituent ailleurs les pièces justificatives. Cette institution remonte au règne d'Alexandre premier; mais pour qu'elle fonctionnât d'une façon efficace et régulière, il a fallu la réorganiser complètement, ce qui a été l'œuvre du contrôleur général, choisi à cette fin expresse par l'empereur actuel et puissamment secondé par lui.

Les trésoreries et les perceptions provinciales sont placées de même sous l'action de *chambres de contrôle*, au nombre de soixante et dont, en principe, il y a une par chaque province ou gouvernement pour employer le terme officiel. Ces chambres ont le droit d'inspecter les bureaux de douane, les bureaux de poste, les arsenaux, les usines qui constituent, là bas, une recette directe du trésor : il leur est même prescrit de procéder à l'improviste à la visite des recettes générales et des recettes particulières. Elles veillent encore à la rentrée des impôts et à la façon dont cette rentrée s'opère.

Les comptes une fois parvenus à Saint-Pétersbourg, le contrôleur général les coordonne et les publie. On a reproché à cette publication d'être tardive; mais l'accusation paraît bien injuste, s'il est vrai, comme M. le général Greig l'affirme, que les comptes de 1874 ont été mis sous les yeux du Conseil d'État dès le 1er octobre de l'année suivante. Ce n'est donc pas de retard qu'on pourrait parler, mais au contraire, d'une célérité rare. Car la Russie est immense : on n'y compte pas moins de six cents trésoreries de province ou de district, avec plus de trois mille recettes spéciales. — Douanes, bureaux de poste ou télégraphiques, tribunaux et justices de paix. Et il faut du temps pour que les comptes locaux arrivent à Pétersbourg, de chambres de contrôle disséminéees sur tous les points du territoire, de la Sibérie et d'Arkangel, qui est sur la mer Blanche, comme du Caucase, des deux Turkestan et de la province d'Amour qui borde le pacifique.

M. le général Gleig a trouvé difficile de faire une réponse à la dernière question du Cobden Club, « parce qu'en toute justice, elle doit « être affirmative et que néanmoins les chiffres semblent loin de la justifier telle. » Ainsi, les dépenses se sont certainement accrues, et pour ne s'occuper que des cinq dernières années dont les comptes aient été apurés, on trouve qu'en 1874, elles ont été de 11,75 0/0 supérieures à ce qu'elles étaient en 1870. Le fait reconnaît diverses causes. Les chemins de fer ont fait renchérir la main-d'œuvre et

les matériaux aux lieux de production, sans amener aux lieux de consommation une diminution correspondante. On a bâti des tribunaux dans des conditions beaucoup plus coûteuses, mais incomparablement meilleures que les anciennes, et on a doté le pays d'un grand nombre tant d'écoles que de colléges, ce qui a fait que, dans le cours de ces vingt dernières années, les dépenses du ministère de la Justice ont crû de 20 0/0 et celles du ministère de l'instruction publique de 30.

Mais, dans ce même laps de temps, le revenu public s'accroissait de 16 0/0, sans augmentation d'aucun impôt, si ce n'est de la taxe sur les spiritueux. Les autres taxes ont été même abaissées, en vue précisément de les rendre plus productives, et ce calcul n'a pas été trompé. De plus, on a vu les crédits supplémentaires diminuer d'une façon remarquable et tomber de 35,800,000 roubles (environ 143,200,000 francs), en 1870 à 23,700,000, en 1874 (94,800,000 francs). Enfin, après une longue période de déficits annuels, l'empire Russe se trouve possesseur, dans ses caisses publiques, d'une somme de 15,000,000 de roubles (60,000,000 francs), qui représente l'excès des recettes sur les dépenses durant la période 1870-1874.

Aux Etats-Unis, M. Horace White, directeur de la *Chicago Tribuno*, M. Charles Nordhoff, M. Hoffman, ancien gouverneur du New-York, M. Moore, directeur du *New-York World*, et M. Dawes, sénateur pour le Massachusetts, sont d'avis que le congrès fédéral est un utile et un actif contrepoids aux tendances de plus en plus dépensières du gouvernement des Etats-Unis. M. Dawes fixe à 9,000,000 de dollars (45,000,000 de francs) la moyenne des réductions qu'il a fait subir aux estimations budgétaires durant la double présidence du général Grant et M. Moore, à son tour, enregistre la diminution de 18 à 20,000,000 de dollars que le congrès, dans sa session de 1876, infligea aux propositions du secrétaire de la trésorerie. M. Foster et M. David Wells reconnaissent aussi le penchant marqué de tous les départements ministériels à grossir leurs dépenses, mais ils n'exceptent pas de ce penchant les deux branches de la représentation nationale. Tout, ajoutent-ils, tend à devenir moins cher aux Etats-Unis, si ce n'est le gouvernement, et leur opinion est, en dernière analyse, que sous la forme républicaine, la meilleure sauvegarde contre les abus de cette sorte est un sentiment public très-prononcé en faveur de l'économie : *earnest and intelligent public sentiment in favour of economy.*

J$_h$ C.

LA LIQUIDATION DE LA CRISE DE 1873

ET LA REPRISE DES AFFAIRES

La continuation des hostilités en Orient ne pourra qu'éloigner encore le retour de la confiance et la reprise des transactions et des échanges en Europe, et dans le monde entier, ainsi que l'exprimait, au début de la guerre, le gouverneur de la Banque dans son rapport annuel. Il constatait avec tristesse une diminution toujours croissante des escomptes depuis 1874, ce qui donnait le véritable caractère du ralentissement des affaires et faisait toucher du doigt le temps d'arrêt qu'elles subissent. — Cependant pour ne pas trop assombrir le tableau et ébranler la confiance, il s'empressait d'ajouter qu'on ne saurait trop proclamer que ces faits n'étaient que passagers, temporaires, et qu'il était rationnel de croire, avec l'expérience, au retour d'une amélioration prochaine du commerce, de l'industrie et de toutes les forces productives du pays.

Ces promesses n'étaient que des aspirations vers un état meilleur; personne n'ignore que l'adversité pas plus que la prospérité ne dure pas toujours. Mais ne pourrait-on pas arriver à quelque chose de plus précis et déterminer à quel point de la période nous sommes placés? Sommes-nous au début, au milieu ou à la fin de la période de crise? Tel est le point important à déterminer, car une crise n'est pas éternelle.

Y a-t-il des documents officiels qui puissent nous éclairer et nous permettre de nous reconnaître dans une question aussi importante pour les affaires?

Un coup d'œil sur les bilans de France, d'Angleterre et des États-Unis pendant une longue série d'années nous permettrait peut-être de résoudre le problème.

Ce n'est pas la première fois que l'on se trouve en présence d'embarras, et d'un ralentissement des affaires comme celui dont nous souffrons aujourd'hui. Reportons-nous donc à ces périodes et observons les bilans des banques à ce moment; recherchons sur quels articles portent les plus grandes variations, et assurons-nous si les mêmes oscillations se représentent aux diverses époques;

en un mot, comparons les bilans des époques de crise à ceux que nous avons sous les yeux en ce moment, et voyons si les analogies sont assez complètes pour nous permettre de conclure et d'apporter des preuves scientifiques fournies par l'examen des faits.

A observer ce qui se passe autour de nous, partout en ce moment on entend les plaintes du commerce, de l'industrie et de l'agricultnre. Après une reprise des affaires inouïe et inattendue, à la suite des désastres de 1870, le développement de la richesse publique que rien n'avait pu ralentir jusqu'ici, malgré tous les obstacles et toutes les saignées qu'on lui avait faites, voit sa marche embarrasée sinon suspendue.

On avait assisté à l'effondrement de la crise des États-Unis en 1873, aux graves perturbations des marchés allemands au milieu des variations de prix comme ils n'en avaient jamais vu, avec embarras des principaux centres commerciaux de l'Angleterre, où les maisons les plus importantes avaient sombré, les ruines s'accumulaient autour de nous depuis 1873, et néanmoins, tant l'impulsion avait été vive et notre conduite sage et réservée, nous continuions notre marche en avant sans la moindre hésitation. Le crédit avait beau être ébranlé au dehors, chez nous, malgré le payement de l'indemnité de cinq millards, malgré nos dépenses pour réparer notre matériel, malgré 600 millions de nouveaux impôts, rien ne paraissait peser sur nos épaules; plus on nous chargeait plus notre allure était rapide et légère. Après cinq années d'une course ininterrompue, nous commençons à nous ralentir; la crise de Lyon, le chômage de Marseille, les embarras des fabriques de sucre dans le Nord, les ravages du phylloxera dans le Midi, la gêne de la petite et de la grande industrie à Paris, nous indiquent que nons sommes touchés; ce qui peut jusqu'à un certain point nous consoler, c'est que de tous les pays d'affaires, nous avons le mieux résisté; les derniers nous sommes restés debout. Il y a donc ici des causes qui dominent la situation. Comme dans les attractions du système planétaire, nous subissons des influences qui sont en dehors de nous et qui, si elles aident au développement des périodes prospères, aggravent singulièrement les périodes de crise. Nous sommes dans un de ces moments si pénibles pour le travail et pour les débouchés; aussi depuis six mois à chaque discours d'ouverture des Chambres, en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, on se plaint des mauvaises conditions dans lesquelles se trouve le commerce.

En ce moment ce sont des plaintes et des pressentiments qu'on exprime; ces plaintes et ces pressentiments pouvons-nous les reconnaître et les suivre sur les documents officiels qui reflètent assez

bien le mouvement des affaires, c'est-à-dire sur les comptes-rendus des banques? C'est ce que nous voudrions essayer de faire aujourd'hui.

Ce qui nous frappe tout d'abord dans l'examen des bilans de ces établissements, c'est la diminution chaque année plus considérable des escomptes commerciaux depuis la crise de 1873. Au moment où une pareille dépression se produisait sur le portefeuille, nous voyons l'encaisse s'élever à un niveau inconnu jusqu'ici. Parallèlement à l'accroissement des espèces dans les caisses, la circulation des billets qui avait fléchi après la crise de 1873 se relève, non pour répondre à des besoins d'escompte, mais pour remplacer les numéraires dans les opérations du comptant. Quant aux dépôts en comptes-courants il ont subi des variations beaucoup moindres; s'ils ont perdu les chiffres maxima des années antérieures ils se trouvent encore à un très-bon niveau. Il n'en est pas de même du compte-courant du Trésor; malgré la rentrée si facile des impôts directs et indirets, malgré les plus-values que l'on constate chaque mois, néanmoins les dépenses marchent d'un pas encore plus rapide, car les sommes disponibles à son crédit sont beaucoup plus faibles que dans les années précédentes A cet ensemble de faits bien constatés par les bilans officiels des banques sans qu'on puisse accuser ici les erreurs de la statistique, pouvons-nous trouver des situations analogues dans le passé des grands pays que nous avons pris pour exemple, c'est-à-dire en France, en Angleterre et aux États-Unis? et si nous trouvons des analogies dans les années qui ont précédé, pourrons-nous, appuyés sur l'observation et connaissant la situation dans laquelle nous sommes placés, entrevoir et indiquer le moment de la reprise des affaires après lequel tout le monde aspire?

Pour embrasser d'une vue d'ensemble le mécanisme des affaires et les lois qui président à leur développement, il ne s'agit plus d'observer les bilans hebdomadaires ou mensuels des banques, il faut porter l'observation plus loin, et noter les grands écarts que présentent chaque année les principaux articles de ces bilans.

Si nous résumons sur un tableau les maxima et les minima nous apercevons de suite des séries de chiffres qui en hausse et en baisse se succèdent régulièrement pendant un certain nombre d'années, puis arrivés à un terme extrême, un mouvement en sens contraire se produit. De sorte que depuis le commencement du siècle nous observons en France, en Angleterre et aux États-Unis une régularité complète de ces mouvements simultanés, quoique dans chacun de ces pays l'organisation des banques soit bien différente, mais le mécanisme des affaires, malgré les obstacles ou les

facilités que les lois peuvent lui apporter, est partout le même, nous en avons ici une preuve dans la solidarité des divers marchés.

Ce tableau, en nous faisant toucher du doigt la progression croissante et décroissante des principaux articles des bilans, nous montre que ces retours sont périodiques sans qu'on puisse leur assigner une série régulière d'années.

Ce qu'on l'on constate, c'est que l'explosion des crises a lieu partout au même moment, et coïncide toujours avec les chiffres maxima du portefeuille, c'est-à-dire des effets escomptés, et avec les chiffres minima de la réserve métallique. Comme dans les marées, nous assistons ici à des oscillations de flux et reflux, qui se succèdent avec une égale régularité; la durée seule de la dernière est beaucoup plus courte.

Sans remonter jusqu'en 1800, ce qui nous serait facile, observons seulement les périodes de prospérité et de crise qui se sont succédé depuis 1840 en France et en Angleterre. Pour simplifier le tableau, nous ne rappellerons que les chiffres caractéristiques, chiffres non pas accidentels et produits du hasard, mais amenés par des séries annuelles de progression croissante et décroissante.

Tableau des maxima et minima annuels des principaux articles des bilans des Banques de France et d'Angleterre.

BANQUE DE FRANCE (millions de francs).

Périodes.	Escomptes		Encaisse		Circulation des billets.		Comptes courants.	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.
1832.......		34	281		241			36
1839.......	228			90		190	68	
Crise.								
1840.......		131	320		309			32
1847.......	320			78		232	37	
Crise.								
1848.......		93	628		704			92
1857.......	628			152		625	103	
Crise.								
1858.......		348	646		869		111	
1864.......	791			152		720		110
Crise.								
1865.......		387	1.314		1.438		322	
1873.......	1.282			705		2.654		141
Crise.								
1876.......		334	2.168		2.670		437	

BANQUE D'ANGLETERRE (millions de liv. st.).

Périodes.	Escomptes		Encaisse		Circulation des billets.		Comptes courants.	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.
1832.......		4.1	11.4		20.3			5.4
1839.......	19.9			2.4		16.5	9.9	
Crise.								
1840.......		5.6	16.6		22.2			3.4
1847.......	23.2			8.3		17.7	6.7	
Crise.								
1848.......		9.5	22.2		23.8			8.8
1857.......	31.3			6.4		18.3	9.0	
Crise.								
1858.......		14.6	9.5		24.0			19.1
1864.......	25.3			12.4		19.6	11.9	
Crise.								
1865.......		13.7	27.4		27.5		27.9	
1873.......	28.8			19.3		25.0		16.4
Crise.								
1876.......		15.8	35.0		29.6		30.0	

A la première vue de ces tableaux on est frappé des variations considérables que l'on observe dans les colonnes des maxima et des minima des divers articles des bilans. Prenons-nous les escomptes, et les remarques que nous ferons pour la Banque de France s'appliquent également à la Banque d'Angleterre, nous constatons que le chiffre maximum se rencontre toujours au moment où une crise éclate, la proportion seule varie avec l'étendue des affaires. C'est ainsi que de 228 millions pendant la crise de 1839, le maximun des escomptes s'élève :

En 1847 à................	Fr.	320.000.000
1857 à................		628.000.000
1864 à................		791.000.000
1873 à................		1.282.000.000

L'importance seule du chiffre varie, mais la régularité du mouvement est toujours la même. Dès que la progression en hausse a commencé elle continue sans interruption jusqu'à ce que la crise éclate, c'est-à-dire que les maxima et les minima de chaque année dépassent ceux de l'année précédente. Arrivés à ce terme extrême, les escomptes s'arrêtent, puis le mouvement décroissant commence aussitôt, et dans les deux ou trois années qui suivent ils s'abaissent au chiffre minimum de la période.

En 1841 à................	Fr.	131.000.000
1851 à................		93.000.000
1858 à................		348.000.000
1868 à................		387.000.000
1876 à................		334.000.000

Il y a donc deux mouvements à observer : 1° un mouvement croissant de hausse qui persiste pendant toute la période prospère, c'est-à-dire pendant sept à huit années, et un mouvement décroissant beaucoup plus rapide qui ne dépasse pas trois ou quatre ans. Le portefeuille se gonfle ainsi et se vide alternativement, mais dans un espace de temps bien différent.

De pareils mouvements s'observent sur les autres articles des bilans, mais en sens inverse.

Ainsi, pour la réserve métallique, les chiffres maxima de l'encaisse se sont beaucoup plus développés que ceux des escomptes : de 281 millions de francs dans la période 1832-39, ils se sont élevés à plus de 2,200 millions de francs en 1877, et les oscillations en baisse dans chaque période nous offrent des amplitudes plus grandes encore.

La circulation des billets, au lieu d'être dominée par le nombre et la somme des effets escomptés est bien plutôt dans la dépendance de l'encaisse dont elle suit pour ainsi dire les mouvements. C'est ainsi qu'à 100 ou à 150 millions près, depuis 1800, et surtout depuis 1832, nous voyons le chiffre maximum de la circulation des billets suivre celui de l'encaisse, ce qui indique bien les rapports qui les unissent, puisque c'est toujours quand le métal a atteint son niveau le plus élevé dans les caisses de la Banque que les billets sont réclamés par le public, en dehors des besoins de l'escompte, pour répondre aux transactions de chaque jour, et qu'on les voit atteindre le point culminant dans chaque période.

Le rapprochement de quelques chiffres nous montrera la liaison de ces deux mouvements :

	MAXIMA			
	de l'encaisse.		de la circulation des billets.	
1832-39.....	281	millions de francs.	241	millions de francs.
1840-47.....	320	—	309	—
1848-57.....	628	—	704	—
1858-64.....	646	—	869	—
1865-73.....	1.314	—	1.438	—
1876........	2.168	—	2.331	—

On le voit, quelle que soit l'importance des sommes de l'encaisse, la progression de la circulation est la même.

Les mouvements des dépôts en comptes-courants sont moins réguliers : le maximun s'observe dans les années qui précèdent les crises ou dans celles qui suivent leur liquidation. Ce qu'il faut noter, c'est que le minimum des dépôts ne coïncide pas avec le moment le plus critique des crises comme on l'avait pensé, attribuant ces dernières à leur retrait.

Voilà ce que nous montre le tableau des maxima et des minima des divers articles des bilans des banques de France et d'Angleterre; pouvons-nous en tirer quelque loi générale indiquant les retours périodiques des crises commerciales et des périodes prospères qui leur succèdent? Peut-on à l'inspection seule de leurs bilans se rendre compte de la proximité ou de l'éloignement d'une crise?

Quand la crise a éclaté, peut-on indiquer le moment où la liquidation est complète et signaler les indices d'une reprise prochaine des affaires amenant ainsi, comme aux époques antérieures, une nouvelle ère de prospérité qui, malheureusement comme les précédentes, par suite des abus de la spéculation, se terminera aussi par une crise?

C'est ce qui nous paraît possible, si on a quelque foi dans les relevés statistiques des banques beaucoup moins exposées que d'autres à des causes d'erreur.

D'après les observations portant sur une aussi longue période en France et en Angleterre (76 ans), ce qui ajoute un grand degré de certitude, on a constaté que, au moment où une crise éclate, la somme des escomptes a atteint son chiffre maximum, et le taux de l'escompte, par suite des mesures défensives prises par les banques, varie alors de 6 à 10 0/0.

Au contraire, dans les années qui suivent et que nous appellerons périodes de liquidation, le portefeuille se vide, et, par un mouvement décroissant et continu, s'abaisse jusqu'au chiffre minimum, c'est à ce moment que le taux de l'escompte est au plus bas, à 2 0/0.

Pouvons-nous appliquer les résultats de ces observations à l'époque actuelle?

Y a-t-il quelque analogie entre les mouvements des bilans des banques de France et d'Angleterre aux époques antérieures et à l'époque acuelle ?

Jetons les yeux sur le tableau donné plus haut et nous constaterons que le chiffre maximum des escomptes a été atteint dans les deux pays en 1873, nous ne parlons, bien entendu, pour la France, que de l'escompte du papier de commerce, sans y comprendre les bons du Trésor. Ainsi réduit, le portefeuille s'élève à 1,282,000,000 francs et à 28.800,000 livres sterling (725,000,000 francs) à la Banque d'Angleterre. Dans la même année éclate la crise américaine dont la secousse retentit au loin et renverse, sur un grand nombre de places, les combinaisons fragiles et, déjà bien ébranlées, du crédit. En dehors des États-Unis, où elle couche et incline tout sur son passage, elle se fait surtout sentir en Angleterre et en

Allemagne. La France occupée à solder les grandes opérations de change, engagées pour le payement de l'indemnité de guerre, y a été moins sensible, et elle a passé, grâces à nos bonnes récoltes, pour ainsi dire inaperçue, sans ralentir notre marche. Cependant, depuis ce moment, le mouvement n'est plus le même, chaque année, le portefeuille de la Banque a vu sortir le papier de circulation créé par le payement des emprunts, et, peu à peu il s'est affaissé suivant en hausse et en baisse les oscillations de celui de la banque d'Angleterre.

Baisse du portefeuille pendant la liquidation de la crise de 1873.

Banque de France.		Banque d'Angleterre.
1.282.000.000 fr.	1873.	28.800.000 liv. st.
588.000.000 —	1874.	16.700.000 —
450.000.000 —	1875.	15.200.000 —
334.000.000 —	1876.	15.800.000

Dans les deux pays, la diminution a été rapide, de 47 0/0 en Angleterre et de 66 0/0 en France; le mouvement est exactement le même, la proportion seule varie. Nous noterons seulement que la baisse du portefeuille était arrêté, en 1875, en Angleterre, et on voyait déjà un faible mouvement de reprise l'année suivante, tandis qu'en France, la dépression continuait de 450 à 334 millions de francs.

Au même moment en France et en Angleterre l'encaisse des banques atteint probablement le chiffre maximum de la période, dépassant de beaucoup, comme on peut le voir sur le tableau qui précède, tout ce qu'on avait observé jusqu'ici.

La circulation des billets, comme aux époques antérieures, a suivi le même mouvement, et, malgré l'absence d'affaires, pour remplacer le métal dans les opérations du comptant elle s'élève aussi presque au niveau le plus élevé de la période.

Comparaison de l'encaisse et de la circulation des billets en France et en Angleterre.

	1877. France.	1877. Angleterre.
Encaisse..................	2.230.000.000 fr.	882.000.000 fr.
Circulation des billets......	2.670.000.000	735.000.000

Ainsi, quelque soit l'article du bilan que nous observions, que ce soit le portefeuille, l'encaisse, la circulation des billets ou les comptes-courants, tout nous montre que nous sommes arrivés à la dernière année de la liquidation de la crise de 1873. Nous notons le même ensemble d'accidents qui ont signalé des situations sem-

blables en 1848, en 1857, en 1858, en 1868, après les crises qui avaient éclaté quelques années auparavant.

Depuis nos désastres en 1870 nous nous sommes relevés par un tel heureux concours de circonstances qu'on ne se rend pas un compte exact de la situation actuelle. La crise de 1873 qui a accumulé tant de ruines sur les places étrangères s'est à peine fait sentir chez nous; notre mouvement en avant non-seulement n'a pas été interrompu mais n'a pas même été ralenti, il paraissait n'y avoir aucun obstacle sur notre route, mais depuis ce moment, si nous n'avons pas souffert des excès de la spéculation, de l'*over trade*, nous avons éprouvé les effets de l'arrêt ou de la stagnation des affaires sur les places étrangères. La demande n'étant plus la même, nos débouchés ont beaucoup souffert; les relevés du commerce nous en apportent la preuve. Pour la première fois depuis 1871 le chiffre des exportations, est tombé au-dessous de celui des importations, et la différence est notable, elle s'élève à 336 millions de francs. Nous rentrons dans les conditions de notre commerce avant 1870, alors que la proportion était en faveur des importations.

Chez nous, dans ces dernières années, nous avons pu observer ces alternatives très-marquées dans la proportion des importations aux exportations; mais en Angleterre il n'en est pas de même, les importations l'emportent toujours d'une manière sensible sur les exportations, les différences se soldent par des chiffres énormes :

En 1875..... Liv. ster. 150.500.000
En 1876..... 173 500.000

soit plus de 4.300 000.000 fr.

Il ne faut donc pas attacher une grande importance à l'écart que l'on remarque dans les relevés officiels, mais y voir la tendance des opérations. Or, sans prendre comme exacte la valeur exprimée, il est certain que les échanges ne se sont pas faits sur les marchés étrangers dans les conditions des années précédentes. Il y a ici une question de prix et de quantité qu'il est très-difficile d'apprécier. Les nations dans leurs échanges n'opèrent pas comme une maison de commerce, ce sont des groupes de producteurs et de consommateurs qui fabriquent certains produits et en achètent d'autres à l'étranger. L'instrument intermédiaire, la monnaie, ne joue ici qu'un rôle secondaire, les métaux sous forme de lingot, interviennent un peu plus, mais ce sont les lettres de change dont la circulation est si facile qui servent à régler toutes nos opérations dans le monde.

On se demande toujours quel est le résultat de la balance du commerce : est-il favorable ou défavorable? et on s'imagine qu'on

peut le reconnaître dans la différence des sommes portées sur les tableaux des douanes. Il n'y a pas de plus grande erreur répandue dans le public, et la preuve c'est que les résultats donnés par ces relevés officiels sont complètement différents selon qu'on observe ceux de la France et de l'Angleterre. S'il fallait en tirer les conclusions qui ont cours, l'une de ces deux nations devrait marcher vers sa ruine, et bien loin de là toutes les deux sont les plus prospères du globe.

Sans s'arrêter aux estimations officielles des valeurs données par les tableaux des douanes, il suffit de réfléchir que moins une nation donnera en échange des produits qu'elle importe, plus elle s'enrichira. Ainsi il ne faut pas prendre la valeur des produits importés ou exportés au lieu du débarquement et de l'embarquement, mais au point d'arrivée et au point de départ, et alors les résultats seront bien différents. Tel objet qu'on estime 100 francs sur le quai de départ vaut 150 à 200 francs sur le quai d'arrivée à l'étranger, même sans parler des frais de transport, il en est de même pour les importations.

N'insistons pas davantage, la question est simple pour peu qu'on y réfléchisse; il ne faut donc chercher dans les mouvements du commerce tels que nous les possédons que des indications des changements qui peuvent se produire dans les prix sur le marché intérieur, mais pour l'étranger nous n'avons plus aucun repère, un des termes du problème nous manque.

Bornons-nous donc à constater les écarts des importations par rapport aux exportations en France et en Angleterre. Pour en tirer des conclusions il serait peut-être imprudent de s'appuyer sur cette seule observation, mais rapprochée des tableaux beaucoup plus exacts des bilans des banques, nous pouvons nous former une idée exacte de la situation.

Nous sommes arrivés au dernier degré du ralentissement des affaires quoique les chiffres soient encore très-supérieurs à ce qu'on a observé jusqu'ici dans des circonstances analogues.

Le taux de l'intérêt s'est abaissé comme on l'avait déjà vu aux mêmes époques à 2 0/0 à la banque d'Angleterre, et même 1 0/0 en dehors. Il en a été de même en France pour les bons du Trésor et pour les comptes courants dans les banques privées, et cependant avec de pareilles facilités, partout les affaires languissent. Aucun trait ne manque au tableau, et s'il nous est permis de conclure d'après ce que nous avons constaté aux époques antérieures, nous pouvons dire que sans la guerre et l'agitation politique le moment de la reprise des affaires était proche. Déjà sur le marché anglais, on notait quelques signes précurseurs de ce réveil; l'argent était

plus demandé, il y avait un nouveau courant d'escompte qui se dirigeait vers la Banque, nous eussions ressenti la même influence et tout nous entraînait dans une nouvelle période d'activité.

CLÉMENT JUGLAR.

LE RELÈVEMENT DES TARIFS DE CHEMINS DE FER

I.

Les tarifs des chemins de fer sont trop élevés ! Telle est la plainte formulée par le commerce et par l'industrie, contre les taxes perçues par les Compagnies ou par l'Etat pour effectuer les transports des produits qui leur sont remis. La crise que traverse en ce moment une partie de l'industrie et du commerce en France, a donné lieu à un redoublement de ces plaintes des expéditeurs des marchandises. On demande aux Compagnies de chemins de fer d'atténuer les effets de la crise, en consentant à diminuer les taxes qu'elles perçoivent pour le transport des marchandises. Parler, dans ces conditions, de relever les tarifs auxquels sont soumis les transports par chemins de fer, alors que tout le commerce en exige à grands cris l'abaissement, pourrait, à première vue au moins, paraître très-prématuré.

Sans doute la situation économique actuelle semble exclure un relèvement immédiat des tarifs; si l'on ne tenait compte que de l'opportunité d'une pareille mesure, apprécié au point de vue exclusif de l'expéditeur, il faudrait écarter pour toujours ce relèvement du terrain de la discussion. Mais on est là en présence d'une question économique dont la discussion et la solution s'imposent fatalement au législateur, parce qu'elles sont la conséquence de faits qui découlent de lois économiques auxquelles ni l'Etat, ni les Compagnies de chemins de fer ne sauraient apporter de modifications. L'Allemagne et en partie l'Autriche-Hongrie se sont vues dans l'obligation de relever leurs tarifs de chemins de fer, au milieu d'une situation économique et financière très-difficile, et bien inférieure à celle dans laquelle se trouve aujourd'hui la France.

II.

Les deux facteurs essentiels de la prospérité de l'industrie des chemins de fer sont, comme on sait, les recettes de l'exploitation

et les dépenses de la Compagnie ou de l'Etat qui exploite; l'industrie ne peut être prospère que si les recettes sont supérieures aux dépenses.

Les actes de concession et les cahiers des charges des Compagnies de chemins de fer fixent les tarifs *maxima* que ces Compagnies sont autorisées à percevoir pour le transport des voyageurs et des marchandises. Chacune des taxes inscrites au cahier des charges se décompose en deux éléments : une taxe de péage et une taxe de transport. Le péage est destiné à indemniser la Compagnie des dépenses de construction du réseau qu'elle exploite, et à lui permettre de payer l'intérêt et l'amortissement du capital engagé dans ses lignes. La taxe de transport doit couvrir les dépenses d'exploitation qu'entraînent les transports des voyageurs et des marchandises. Chacun des deux éléments de la taxe totale que la Compagnie est en droit de percevoir correspond par suite à une dépense distincte et bien déterminée. Cette taxe *maxima* insérée au cahier des charges restera la même pendant toute la durée de la concession : il en résulte que, pendant un siècle, le prix d'application *maximum* que la Compagnie pourra exiger du public devra être constant. Voilà la question de droit telle qu'elle a été réglée par le législateur. Examinons quels ont été les résultats amenés dans la pratique pendant une période d'exploitation d'une trentaine d'années,

La recette moyenne faite par tonne de marchandises transportée à un kilomètre, c'est-à-dire le tarif moyen perçu en réalité par les Compagnies de chemin de fer est-il constant? Non. Le tarif moyen perçu suit une progression décroissante et diminue rapidement. Les exemples à citer sont nombreux; nous en prendrons deux : le tarif moyen perçu par tonne de marchandises transportée à un kilomètre était, en 1868, sur le réseau de l'Etat de Bavière, de 0f,0971 ; il n'atteignait plus en 1872 que 0f,0651. Ce dernier chiffre, comparé au premier, indique une diminution de trente-trois pour cent. De même, sur les lignes de la Compagnie de l'Est en France, les tarifs moyens perçus se sont élevés en 1860 et en 1874, respectivement, à 0 f,0757 et à 0 f,0532; ici encore, on constate une diminution notable du tarif moyen perçu : elle s'élève à trente pour cent. Le fait de la décroissance constante de la recette moyenne de transport d'une tonne de marchandises à un kilomètre permet de déduire la loi économique de la diminution des tarifs moyens perçus.

Les causes de cette décroissance continue résident dans les principes d'exploitation commerciale appliqués par les Compagnies de chemins de fer. Le jeu naturel des transactions intervenues

entre les Compagnies et les expéditeurs de marchandises amène un grand nombre d'abaissements des tarifs généraux (tarifs spéciaux à taxes réduites), abaissements que les Compagnies ne consentent à accorder qu'en vue d'augmenter le trafic sur leurs lignes. Il y a en effet une nombreuse série de produits qui ne sont susceptibles d'être menés à de grandes distances que s'ils sont frappés d'une taxe très-faible, inférieure de beaucoup à celle contenue dans les tarifs généraux ou dans les cahiers des charges. Pour d'autres transports de marchandises, une Compagnie de chemins se trouve souvent en concurrence avec une Compagnie rivale; elle cherche à garder ou à attirer sur ses rails la majeure partie de ce trafic de concurrence, et elle ne peut arriver à ce but qu'en abaissant ses tarifs. La lutte entre les deux Compagnies a pour conséquence immédiate de faire baisser les taxes moyennes perçues.

A l'aide des recettes provenant de l'exploitation de leurs lignes, les Compagnies sont obligées de faire face à leurs dépenses : dépenses d'exploitation des réseaux (1) et dépenses d'intérêt et d'amortissement du capital de construction. Or, si nous venons de constater, d'une part, la diminution constante de la recette moyenne par tonne et par kilomètre, nous nous trouvons, d'autre part, en présence d'une augmentation de la dépense faite pour effectuer le transport d'une tonne de marchandises à un kilomètre. Cette dépense est ce qu'on appelle le *prix de revient du transport*. Les motifs de cette augmentation de la dépense sont multiples. Le prix toujours croissant de presque tous les objets nécessaires à la vie a entraîné, dans les dernières années, une notable amélioration des traitements des employés; les salaires payés aujourd'hui aux ouvriers des chemins de fer sont beaucoup plus élevés que les salaires des premières années de l'exploitation. De plus, le prix des matières consommées par les divers services de l'exploitation, telles que houilles, graisses, huiles, traverses, etc., ont également presque tous augmenté depuis quelques années. En particulier, les traverses en chêne, dont on s'est toujours servi de préférence aux traverses de hêtre et de sapin, deviennent si rares et tellement chères dans certains pays, que déjà on a fait de nombreux essais pour substituer des traverses métalliques aux traverses en bois. Toutes ces causes réunies ont déterminé une augmentation très-sensible des dépenses de l'exploitation d'un chemin de fer.

En outre, le développement du trafic sur les lignes en exploita-

---

(1) Les dépenses d'exploitation se décomposent en dépenses du mouvement, de l'exploitation commerciale, de l'entretien de la voie et du matériel roulant, de la traction et de l'économat.

tion a montré qu'en beaucoup de points les installations créées par les Compagnies, à l'origine des chemins de fer, étaient insuffisantes pour les besoins toujours croissants de l'exploitation ; il a fallu agrandir, améliorer les bâtiments, l'outillage et les aménagements des gares ou stations, poser de nouvelles voies de garage et quelquefois même la double voie, augmenter le nombre des locomotives, des voitures et wagons. Toutes ces acquisitions, tous ces travaux sont faits à l'aide des ressources financières disponibles de la Compagnie, provenant de l'émission de ses actions et de ses obligations, et les dépenses correspondantes augmentent le montant du capital de construction ; par suite, les dépenses d'intérêt et d'amortissement qui incombent à la Compagnie subissent une augmentation proportionnelle.

Les résultats fournis par l'exploitation des chemins de fer permettent donc de constater deux catégories de faits, deux lois auxquelles ces résultats sont soumis, et qui contribuent toutes les deux, par leurs effets simultanés, à rendre le relèvement des tarifs de chemins de fer une nécessité d'un avenir très-prochain ; ce sont, d'un côté, la diminution constante et progressive du tarif moyen perçu pour le transport des marchandises ; d'un autre côté, l'augmentation du prix de revient des transports par chemins de fer. De ces deux quantités l'une décroît, l'autre croît d'une manière continue. Un jour viendra où elles arriveront à être égales ; ce jour sera d'autant plus rapproché pour un pays déterminé que les causes de la diminution des tarifs moyens perçus et de l'augmentation du prix de revient des transports sont plus puissantes. Le relèvement des tarifs n'est plus alors qu'une question de temps ; il aura lieu tôt ou tard, suivant le caractère propre des chemins de fer dans chaque pays, selon le mode de constitution de ces chemins, selon l'esprit dans lequel ils ont été créés. Mais il s'imposera dès l'instant où la dépense de transport par chemin de fer sera égale à la recette. Car, à partir de ce moment, les transports cesseraient d'être rémunérateurs pour les Compagnies, et les recettes qu'elles encaisseraient seraient insuffisantes pour couvrir les dépenses.

En Allemagne, le relèvement des tarifs est un fait accompli depuis près de trois années. En France, les tarifs n'ont pas encore été relevés, mais ils devront l'être dans un avenir peu éloigné. L'étude de la situation économique des chemins de fer, tant en Allemagne qu'en France, et l'examen de leurs conditions d'exploitation feront ressortir les motifs de cette différence, et confirmeront pleinement les lois économiques formulées plus haut.

III.

Les causes déterminantes du relèvement général des tarifs en Allemagne, et du relèvement partiel en Autriche-Hongrie ont été la concurrence d'une part, et l'augmentation du prix des salaires et des matières, d'autre part.

L'historique de cette concurrence donnera la mesure des effets déplorables produits par une lutte à outrance, et indiquera le caractère propre de l'exploitation des chemins de fer dans ces deux pays.

Le mouvement en faveur du relèvement des tarifs commença en 1873, en Allemagne et en Autriche; il inaugura une période de violente réaction contre les errements suivis jusqu'alors. Les tarifs de presque tous les chemins des deux pays avaient, pendant une série d'années, subi des abaissements successifs et continus. Dès les premières années de l'exploitation de ces chemins, les taxes élevées perçues pour un certain nombre de produits ne purent être maintenues; le courant de l'opinion publique entraîna insensiblement les Compagnies dans la voie des abaissements de tarifs. Tant que le nombre des chemins de fer en exploitation fut restreint, tant que la plupart d'entre eux furent entre les mains de l'État, on ne tint que peu compte des vœux du public. Il n'existait pas, en effet, pour les Compagnies, de motifs suffisants de réduire leurs tarifs; et sur les chemins de l'État, au moins dans le principe, on n'accordait que très-rarement des abaissements de taxes. Mais peu à peu, par suite du développement successif des réseaux et de la construction d'un grand nombre de chemins de fer privés nouveaux, il advint qu'une seule et même relation de trafic était desservie par deux ou plusieurs lignes concurrentes.

La concurrence que les chemins se faisaient entre eux devint, entre les mains des commissionnaires de transports et des groupeurs, le plus puissant levier de l'avilissement des tarifs. Chaque fois qu'il s'agissait de forts transports qui eussent pu être effectués sur une ligne concurrente, les groupeurs trouvaient toujours les Compagnies disposées à consentir des réductions de tarifs. Aussi, pour les tarifs de concurrence, de très-importants abaissements furent accordés sur les chemins de fer concurrents, tant les chemins privés que les chemins de l'État.

Tandis que les taxes de trafic de concurrence, qui étaient très-souvent des trafics internationaux, diminuaient ainsi successivement, celles du trafic local de chaque ligne avaient beaucoup moins ressenti les effets de la concurrence et continuaient à rester presque aussi élevées que par le passé. Il en résulta bientôt une telle dis-

proportion entre les divers prix d'application, que de nombreuses réclamations s'élevèrent contre un pareil état de choses auprès des Compagnies et auprès des gouvernements. On peut citer comme un des exemples les plus frappants de cette disproportion, les taxes du trafic de concurrence de Hambourg à Vienne, via Bodenbach-Prague. Le tarif perçu pour le transport de certains articles sur le parcours total de 143, 6 milles (1) (1090 kilomètres) de Hambourg à Vienne, était égal ou même inférieur à celui qu'on percevait pour les mêmes articles de Prague à Vienne, sur la longueur partielle de 54 milles (410 kilomètres).

Les Compagnies de chemins de fer en Autriche et en Allemagne reconnurent bientôt que les trafics de concurrence ne les indemnisaient en aucune façon des sacrifices qu'elles étaient obligées de faire dans d'autres trafics sur lesquels la concurrence n'avait aucune prise; elles s'aperçurent aussi que les recettes provenant de ces trafics de concurrence ne se trouvaient point dans une juste proportion avec les dépenses correspondantes. Elles remarquèrent encore que dans beaucoup de cas ce n'étaient ni les producteurs, ni les consommateurs qui bénéficiaient des réductions de taxes, mais seulement l'intermédiaire qui existe trop souvent entre ces deux catégories de personnes, à savoir, le commissionnaire de transports, le groupeur. La réaction contre un pareil état de choses ne se fit pas attendre longtemps.

Une autre cause était venue, du reste, depuis 1870, stimuler les Compagnies à quitter la voie dans laquelle elles s'étaient engagées : l'augmentation du prix de la main d'œuvre, des salaires, des matières consommées dans l'exploitation d'un chemin de fer était telle depuis la guerre franco-allemande, que les recettes réalisées avec les tarifs en vigueur suffisaient à peine à beaucoup de chemins de fer allemands pour faire face à leurs dépenses d'exploitation. Le produit net sur l'ensemble des chemins de fer en Allemagne diminuait rapidement; ce produit net représentait, en 1871, environ six pour cent du capital de construction; il n'était plus, en 1873, que quatre pour cent de ce même capital.

Mais aucune Compagnie ne voulait se hasarder à faire le premier pas et commencer à élever ses tarifs. Un relèvement des tarifs qui n'eût pas été simultanément appliqué par tous les chemins, eût équivalu, en effet, de la part de ceux qui auraient majoré leurs taxes, à une renonciation volontaire à certains trafics. De plus, pas une Compagnie ne se sentait le courage d'affronter seule les plaintes

(1) La longueur du mille allemand exprimé en kilomètres est de 7 kil., 5859.

et les récriminations de l'industrie et des commissionnaires de transports. On attendait donc une occasion favorable pour lancer la question du relèvement des tarifs de chemins de fer.

En Autriche, le ministre du commerce vint lui-même offrir aux Compagnies une excellente occasion de faire valoir leurs prétentions. Dans le but de venir en aide à certaines branches de l'industrie très-éprouvées par la crise financière de 1873, le ministre autrichien demanda aux chemins de la Cisleithanie d'accorder à ces industries des réductions de tarifs. Il basait sa demande sur ce fait que les fabricants étrangers de produits similaires, par suite des taxes relativement très-faibles qu'ils étaient obligés de payer dans les trafics internationaux, chassaient du marché les produits autrichiens. Les Compagnies de chemins de fer, tout en reconnaissant la valeur des motifs mis en avant par le ministre, n'étaient pas en état de satisfaire ses désirs. Elles avaient à lutter elles-mêmes contre les fâcheuses conséquences de la crise.

Le moyen de remédier à cette situation se présentait naturellement : il n'était autre qu'un relèvement des tarifs directs internationaux. Le ministre du commerce autrichien accepta cette solution qui était la seule efficace. On se mit à l'œuvre immédiatement; les tarifs directs applicables aux trafics de l'Autriche-Hongrie avec les ports de mer de Stettin, Hambourg, Brème, Amsterdam, Rotterdam, Anvers, avec la Belgique, la Suisse, l'Allemagne du sud et l'Allemagne du nord, furent presque tous remaniés en 1874 et en 1875. On frappa de surtaxes de dix et même de vingt pour cent certaines classes d'articles. D'autres produits furent rangés dans des classes ou des séries plus élevées et soumises à des taxes plus fortes.

Dans le cours de l'année 1876, le ministère du commerce autrichien profita de l'introduction du système métrique dans les tarifs de chemins de fer en Autriche, pour faire adopter par toutes les Compagnies un système uniforme des tarifs sur tout le territoire de l'empire. Les nouvelles taxes kilométriques étaient en général ou égales ou supérieures à celles contenues dans les anciens tarifs. Les différences entre les nouvelles et les anciennes taxes étaient presque toujours assez faibles, et il serait inexact de qualifier de relèvement des tarifs du trafic local des majorations de taxes de si peu d'importance.

La question du relèvement des tarifs devait recevoir une solution différente en Autriche-Hongrie et en Allemagne. Les Compagnies austro-hongroises avaient surtout en vue l'augmentation des taxes dans les trafics internationaux. Les administrations des chemins allemands demandaient une mesure beaucoup plus radi-

cale : elles voulaient un relèvement de tous les tarifs, y compris les tarifs locaux de chaque réseau.

Le grand-duché de Bade fut le premier à élever les taxes qu'il percevait sur ses chemins de fer; il mit à profit l'occasion que lui présentait l'introduction sur ses lignes du nouveau système des tarifs d'Alsace-Lorraine pour augmenter en même temps les prix d'application; les produits les plus importants étaient, dans les nouveaux tarifs, soumis à une taxe plus élevée que dans les anciens. Dans un rapport adressé à l'*office impérial des chemins de fer allemands*, l'administration des chemins de l'Etat de Bade justifiait le relèvement des taxes par l'obligation dans laquelle se trouvaient également les chemins de fer de l'Etat d'arriver à un rendement tel que le produit net ne fût pas inférieur à une fraction déterminée du capital de construction; elle ajoutait que les anciens tarifs ne lui permettaient pas d'atteindre un pareil rendement.

La Bavière et le Wurtemberg suivirent bientôt, sur leurs chemins de fer d'Etat, l'exemple donné par le grand duché de Bade. Dans ces deux pays le relèvement des tarifs entra en vigueur en même temps qu'un nouveau système de tarifs (1).

En Allemagne, les administrations des chemins de fer furent autorisées à relever leurs taxes par décision de la chambre fédérale allemande en date du 11 juin 1874. Dès le mois de mars de cette même année, l'office impérial des chemins allemands avait posé aux administrations de chemins de fer dépendant de lui, une série de questions se rapportant au relèvement des tarifs, et auxquelles ces administrations devaient donner une réponse. Les plus importantes de ces questions étaient les suivantes:

Un relèvement de tarif est-il nécessaire?

Dans quelle mesure et de quelle manière doit-il avoir lieu?

Quelles sont les dépenses qui ont été la cause principale de l'augmentation des dépenses d'exploitation?

Montrer que ces augmentations des frais d'exploitation sont permanentes et non passagères.

Quels seront les résultats financiers probables d'un relèvement des tarifs?

Le relèvement des tarifs sera-t-il la cause d'une diminution de la distance à laquelle un produit pourra être transporté?

Y a-t-il à craindre une diminution des transports?

---

(1) Ce système de tarifs adopté par la Bavière et le Wurtemberg était intermédiaire entre le système des tarifs d'Alsace-Lorraine ou tarifs au wagon ne tenant point compte de la valeur de la marchandise, et le système de la classification des marchandises d'après leur valeur commerciale.

La question du relèvement des tarifs, les causes et les effets de relèvement ont été, comme on le voit, mûrement étudiés dans l'Allemagne du Nord. Quarante-cinq administrations de chemins de fer firent parvenir leurs réponses à l'office impérial. Ces réponses ont dû convaincre le gouvernement allemand que le relèvement des tarifs était une mesure nécessaire et justifiée; car le ministère du commerce prussien dans une note du 23 avril 1874 demanda aux chemins de l'Etat de lui soumettre des propositions relatives à l'importance de la surtaxe, et de lui indiquer les classes de marchandises que cette surtaxe devait frapper. *A priori*, les céréales, les pommes de terre et le sel devaient être affranchis de la surtaxe. Les délégués des chemins de fer allemands, afin de discuter la réponse à envoyer au ministère, se réunirent en conférence, à Berlin, le 8 mai suivant, et décidèrent unanimement qu'on proposerait au ministre une majoration de vingt pour cent des tarifs en vigueur.

Le chancelier de l'empire allemand, M. de Bismark, avait été dans le principe un adversaire déclaré de tout relèvement des tarifs. L'enquête administrative sur la situation des chemins de fer allemands qu'il avait ordonnée, modifia son opinion ; il vint dans un rapport à la chambre fédérale déclarer qu'il retirait les objections qu'il avait faites antérieurement contre un relèvement des tarifs, et qu'il admettait une majoration de vingt pour cent des taxes actuelles. Cette surtaxe ne devait pourtant pas être appliquée aux prix de transport des denrées alimentaires. Enfin le chancelier subordonnait la mise en vigueur des tarifs surélevés à l'introduction simultanée d'un système uniforme de tarifs. La chambre allemande approuva la surtaxe de vingt pour cent (1), et décida que le nouveau système de tarifs serait à appliquer au plus tard à partir du premier janvier 1875. Ce système était celui connu en Allemagne sous le nom de système de tarifs de Brunswick (2); la Prusse ne le considérait alors que comme un système de transition qui devait être remplacé après un délai encore indéterminé par celui du tarif au wagon en usage déjà en Alsace-Lorraine et dans le grand duché de Bade.

Les chemins de fer allemands étaient donc arrivés au but qu'ils s'étaient proposés ; ils avaient obtenu le relèvement de leurs ta-

(1) Cette surtaxe de vingt pour cent revenait à peu près à substituer à l'ancien pfennig, qui valait en francs 0 fr. 010466, le nouveau pfennig en valeur de marc (Marckpfennig) valant 0 fr. 0125.

(2) La date de la mise en vigueur du système de Brunswick fixée d'abord au premier janvier 1875, fut remise au premier juillet 1875. Ce système, par suite des objections qu'il a soulevées n'a jamais été appliqué.

rifs de marchandises. Quelques-uns de ces chemins firent même des démarches afin d'obtenir l'autorisation d'élever leurs tarifs de voyageurs, et chez certains d'entre eux ces démarches furent couronnées de succès.

IV

A l'intensité près, les causes qui ont entraîné le relèvement des tarifs en Allemagne et en Autriche-Hongrie agissent de la même manière en France; elles amèneront dans l'avenir, chez nous, une majoration des taxes perçues pour les transports par chemins de fer. Il a fallu à l'Allemagne beaucoup moins de temps qu'il n'en faudra à la France pour se trouver en face de l'absolue nécessité de relever les tarifs, parce que la constitution du réseau allemand est différente de celle du réseau français. Dans les divers États de l'Allemagne, les Compagnies de chemins de fer se sont beaucoup multipliées, leurs lignes, longues bien souvent de quelques kilomètres seulement, se coupent, s'enchevêtrent les unes dans les autres; beaucoup des principaux centres industriels ou commerciaux sont desservis par plusieurs lignes rivales. La concurrence devait donc être un des caractères distinctifs de l'exploitation des chemins de fer allemands. Le réseau des chemins de fer français, au contraire, est réparti, presque en entier, entre six grandes Compagnies. Chacune d'elles, sur la fraction du territoire de la France qui lui est échue, et où elle a posé ses rails, se trouve maîtresse absolue des transports et n'a point de concurrence sérieuse à craindre de ses voisines. Car la concurrence que ces Compagnies se font ou peuvent se faire aux points où elles sont en contact ne s'étend qu'à une faible partie de leur trafic. Aussi, à la différence de l'Allemagne, n'est-ce point la concurrence qui a surtout fait fléchir les tarifs moyens perçus en France pour le transport des marchandises; la cause de ces abaissements réside bien plus, pour les lignes françaises, dans les diminutions de taxes que les Compagnies ont volontairement accordées aux producteurs et aux consommateurs dans le but d'augmenter l'intensité des courants commerciaux qui s'étaient développés sur leurs divers réseaux.

Les variations du tarif moyen perçu dans la période des douze à quinze dernières années sont très-considérables sur les chemins de fer français. Sur l'ancien réseau de la Compagnie de l'Est, la diminution du tarif moyen perçu a, comme on la vu plus haut, atteint, dans la période de 1860 à 1874, trente pour cent de la valeur initiale. On pourrait multiplier les exemples : sur les lignes de la Compagnie du Nord, le tarif moyen perçu en 1856 s'élevait à 0 fr., 0717; il n'était plus en 1872 que de 0 fr., 0556, ce qui donne

une différence de vingt-deux pour cent. La loi de la décroissance constante des tarifs moyens perçus existe donc en France comme en Allemagne, mais elle était surtout chez nous la conséquence du développement du trafic, tandis que chez nos voisins la concurrence avait peut-être exercé sur le tarif moyen perçu une influence plus grande que l'augmentation du trafic.

Le réseau des grandes Compagnies françaises de chemins de fer exploité à la fin de 1874, atteignait un développement de plus de dix-sept mille kilomètres, dont neuf mille environ appartenaient à l'ancien réseau ; les huit mille autres kilomètres constituaient le nouveau réseau (1). La recette moyenne faite sur l'ensemble des lignes des six Compagnies principales pour le transport d'une tonne de marchandises à un kilomètre s'est élevée de 1872 à 1874 à la valeur moyenne de 0 fr., 0580. Pendant ces trois années le tarif moyen perçu n'a éprouvé que de faibles variations.

La dépense qu'a entraînée sur tout le réseau le transport d'une tonne à un kilomètre a été, en moyenne, pendant la même période, de 0 fr., 6568. Ce chiffre comprend non-seulement les dépenses d'exploitation du chemin de fer, mais encore celles nécessitées par le paiement de l'intérêt et de l'amortissement du capital de construction. Il s'élevait, en 1872, à 0 fr., 0558, en 1874 à 0 fr., 0581 ; l'augmentation du prix de revient du transport d'une tonne nette à un kilomètre a été, en 1873, de neuf dix-millimes, et, en 1874, de quatorze dix-millimes. Les dépenses des Compagnies pour effectuer le transport d'une tonne de marchandises à un kilomètre suivent une progression croissante. Le tarif moyen, au contraire, peut être considéré comme à peu près constant pendant les années étudiées, et on peut tout au plus admettre, dans l'hypothèse la plus favorable, qu'il continuera à garder la même valeur.

Pendant l'année 1874, le tarif moyen perçu sur l'ensemble des réseaux des grandes Compagnies était de 0 fr., 0583; la dépense correspondante s'élevait à 0 fr., 0581; il en résulte qu'à cette époque, la recette par tonne et par kilomètre ne différait de la dépense que de deux dix-millimes, c'est-à-dire qu'en 1874 l'égalité existait à peu près entre le tarif moyen perçu et le prix de revient,

(1) Le nouveau réseau est celui qui fut construit en vertu des conventions intervenues, en 1859, entre l'Etat et les grandes Compagnies. L'Etat garantit un intérêt de 4,65 pour cent du capital de construction de ce réseau. Tous les produits nets du nouveau réseau et ceux de l'ancien réseau qui dépassent le revenu réservé à la Compagnie, viennent diminuer les charges imposées à l'Etat par ces conventions. Le revenu réservé à la Compagnie doit couvrir le dividende des actions, et la différence de 1,10 pour cent entre le taux à forfait de 5,75, et l'intérêt de 4,65 pour cent que l'Etat garantit pour le capital du nouveau réseau.

et que dans les exercices suivants, si la loi d'accroissement des prix de revient se maintient, la dépense sera supérieure à la recette. Dès lors, sur l'ensemble des réseaux des grandes Compagnies, la recette est insuffisante pour solder les dépenses.

Il eût donc fallu, déjà en 1875, relever les tarifs sur les lignes des grandes Compagnies, si l'on avait de tout temps pris pour règle économique en matière de chemins de fer que la dépense ne devra jamais être supérieure à la recette correspondante. Le relèvement n'ayant pas eu lieu, une partie de la garantie à la charge de l'Etat est affectée au payement de la différence entre la recette et la dépense, lorsque cette dernière dépasse la recette.

Les résultats précédents ne s'appliquent qu'à l'ensemble des réseaux des grandes Compagnies françaises de chemins de fer; ils indiquent une moyenne générale des résultats obtenus sur l'ancien et le nouveau réseau. Si l'on examine séparément chacun de ces réseaux, on arrivera à des conséquences différentes. L'ancien réseau relie les grands centres, se compose des lignes sur lesquelles se sont développés des courants commerciaux très-importants; le trafic sur l'ancien réseau est de beaucoup supérieur à celui du nouveau. La recette moyenne de l'exploitation par kilomètre de voie dépassait, en 1874, soixante-six mille francs sur l'ancien réseau; elle n'atteignait pas vingt et un mille francs sur le nouveau, et était à peu près le tiers de celle de l'ancien réseau. Sur ce dernier, la recette moyenne par tonne de marchandises et par kilomètre s'élevait en 1872 à 0 fr., 0,579, descendait l'année suivante à 0 fr., 0,577, pour remonter en 1874 à 0 fr., 0,581. Pendant cette période de trois années, le tarif moyen sur l'ancien réseau a gardé une valeur à peu près constante. Si, en regard de ces chiffres de la recette par tonne kilométrique, on met ceux de la dépense correspondante qui était en 1872 de 0 fr., 0466, augmentait de six dix-millimes pendant l'exercice suivant, pour atteindre la valeur de 0 fr., 0479 (1) en 1874, on remarquera que la valeur de la dépense tout en restant inférieure à celle de la recette, suit continuellement une progression ascendante, et a augmenté en trois années de treize dix-millimes.

Dans l'hypothèse de la constance du tarif moyen perçu pendant la série des années succédant à 1874, et en admettant que la loi d'accroissement du prix de revient telle qu'elle résulte des données statistiques relatives à la période écoulée de 1872 à 1874 se main-

(1) Ce chiffre décomposé en ses deux éléments, dépenses d'exploitation et dépenses d'intérêt et d'amortissement du capital de construction donne :

Exploitation.	0 f., 0266
Intérêt et amortissement. . .	0 f., 0213
Total.	0 f., 0479

tienne pendant les exercices suivants, on peut aisément déterminer l'époque à laquelle, en ne considérant que les résultats économiques de l'exploitation de l'ancien réseau, la dépense faite pour le transport d'une tonne de marchandises à un kilomètre sera égale à la recette correspondante, le moment où le prix de revient atteindra le tarif moyen perçu. Ce moment arrivera pour l'ancien réseau en 1893; il faudrait alors, en supposant que l'ancien réseau existât seul et indépendamment du nouveau réseau, que le relèvement des tarifs de marchandises eût lieu pour permettre aux Compagnies de faire face aux dépenses de ce réseau avec les recettes provenant de son exploitation.

Les résultats déjà cités pour l'ensemble des réseaux des grandes Compagnies montrent combien est grande l'influence exercée sur les résultats d'exploitation de l'ancien réseau par ceux du nouveau. Le relèvement des tarifs de l'ancien réseau ne devrait avoir lieu qu'en 1893, tandis que si l'on considère les résultats fournis par l'ancien réseau et le nouveau réseau il eût fallu faire entrer en vigueur le relèvement des tarifs à partir de 1875. Le nouveau réseau effectue, en effet, à perte les transports qui roulent sur ses lignes. Il a perçu par tonne et par kilomètre un tarif moyen qui s'est élevé en 1872 à 0 fr., 0583, est descendu l'année suivante à 0 fr., 0582, pour arriver à 0 fr., 0592 en 1874. Les dépenses de transport correspondantes à ces recettes se montent respectivement à 0 fr., 0903, 0 fr., 0921 et 0 fr., 0945 (1) pendant chacune des trois années de la période de 1872 à 1874. Ainsi, dans la dernière année, la dépense faite par les Compagnies sur le nouveau réseau par tonne de marchandises transportée à un kilomètre, dépassait de 0 fr., 0353 la recette qu'elles avaient encaissée; chaque tonne de marchandises transportée occasionnait un déficit égal à cette somme, et ce déficit n'a été couvert que par la garantie de l'Etat. Il faudrait donc pour que le nouveau réseau fît des recettes égales aux dépenses que les tarifs qui sont appliqués aux transports qui empruntent ses lignes fussent immédiatement relevés. Ce relèvement devrait être considérable, puisque la perte par tonne nette kilométrique représente les soixante pour cent du tarif moyen perçu de fait sur ce réseau.

Les conséquences que l'on peut déduire pour les chemins de fer français de ces résultats, sont identiques à celles qui en Allemagne et en Autriche ont été amenées par des résultats analogues. En

(1) Cette somme se décompose de la manière suivante :

Dépense d'exploitation.	0 f., 0396
Dépense d'intérêt et d'amortissement. . .	0 f., 0549
Total.	0 f., 0945

présence d'un tarif moyen perçu qui diminue sans cesse, ou qui dans le cas le plus favorable garde la même valeur, il y a une augmentation constante du prix de revient des transports. Une telle situation économique doit nécessairement amener le relèvement des tarifs en France ; car les Compagnies de chemins de fer qui exploitent une industrie, celle des transports, industrie en vue de laquelle elles se sont constituées, doivent être à même de percevoir des taxes rémunératrices des transports qu'elles effectuent. C'est là pour elles une question de vie ou de mort. Le relèvement des tarifs mérite d'attirer l'attention toute spéciale du législateur qui a le devoir d'être soucieux non pas tant de la prospérité que de la vitalité de cette grande industrie. Pour qu'elle puisse vivre dans l'avenir, il faut relever les tarifs que le cahier des charges a, à tort il est vrai, fixés pour toute la durée de la concession.

Un autre motif du reste engage le législateur français à étudier à fond cette question du relèvement des taxes. L'Etat, par la garantie d'intérêt, vient parfaire les sommes nécessaires aux Compagnies pour subvenir à toutes leurs dépenses ; il comble les déficits que créent des recettes insuffisantes de l'exploitation. Ne point relever les tarifs dans l'avenir aurait pour effet d'augmenter chaque année ces insuffisances de recettes, et par suite d'imposer chaque année de plus lourds sacrifices au Trésor; car les dépenses totales de transport des chemins de fer augmentent d'une façon presque continue. Aussi ne faut-il accueillir qu'avec une extrême réserve les demandes et les réclamations de personnes qui ne prenant conseil que de leur intérêt personnel se plaignent constamment des tarifs de chemins de fer, et en exigent l'abaissement. On a vu dans ces derniers temps s'organiser une véritable campagne contre les droits des Compagnies de chemins de fer en matière de tarifs, on a voulu jusqu'à leur enlever le droit d'établir elles-mêmes les tarifs, oubliant que ce droit découle d'un contrat synallagmatique passé entre elles et l'Etat, et que les dépouiller de ce droit reviendrait à enlever la pierre fondamentale de l'édifice économique de nos chemins de fer. Pour quelqu'un qui veut se donner la peine d'étudier la situation économique actuelle des chemins de fer en France, peut-il être sérieusement question d'abaisser les tarifs, de demander à l'Etat d'imposer ces abaissements aux Compagnies? Non, car il aurait contre lui l'expérience et les résultats de trente années d'exploitation. Ce n'est point un abaissement des tarifs qui est nécessaire, mais bien un relèvement.

CHARLES BAUM.

LE CONGRÈS DES COOPÉRATEURS ANGLAIS

TENU A LEICESTER DU 2 AU 4 AVRIL 1877.

I.

Les lecteurs du *Journal des Économistes* connaissent les sociétés coopératives qui existent en Angleterre et les congrès que tiennent tous les ans les délégués de ces Sociétés, assistés d'hommes qui ne reçoivent de mandat que de leur dévouement aux idées d'association.

Ces congrès ont lieu, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, de manière à donner satisfaction à tout le monde, au nord et au midi; de manière aussi à ne pas trop charger les adhérents de telle ou telle partie du pays. Il est, en effet, d'usage que les coopérateurs de la ville où l'on se réunit hébergent plus ou moins complètement les congressistes. D'habitude, ils offrent un lunch chaque jour de séance, plus un banquet qui a lieu le dernier jour.

Les cooporateurs de Leicester, ville où a eu lieu cette année le congrès, se sont montrés particulièrement hospitaliers. Presque tous les délégués ont été logés dans des familles; moi-même, quoique je ne fusse qu'un simple visiteur, ami il est vrai, je reçus à Londres une lettre aimable d'un honorable industriel, M. Gimson, qui m'offrait l'abri, le vivre et le couvert.

Puisque l'occasion m'en est offerte, je crois devoir dire un mot, en prenant Leicester pour type, de la vie de province anglaise. Cette vie ne ressemble guère à celle que l'on mène dans les provinces françaises; non, certes, parce que les Anglais nous sont supérieurs, mais parce qu'ils jouissent, depuis longtemps, d'une liberté complète d'aller et de venir, de se réunir, de s'associer, d'écrire, de parler et de voter.

La ville ressemble à toutes les villes anglaises. Elle est un peu plus propre peut-être que la plupart : des maisons en briques à un étage, à deux au plus, habités chacune par une famille; des *assembly rooms;* des *meeting halls;* des églises et des chapelles aux styles les plus divers et dont les clochers ponctuent le ciel de quelque côté qu'on se retourne. Leicester est une ville libérale, et par conséquent possède beaucoup de *dissenters*, c'est-à-dire de membres des sectes qui se sont séparées de l'Eglise anglicane.

Dans cette ville il y a des meetings tous les soirs, quelquefois deux par soirée, et ils sont toujours très-nombreux. Pendant que j'y étais, il y eut un soir un meeting convoqué par les partisans des droits politiques des femmes ; un autre, où les membres du congrès coopératif prêchèrent les avantages de leur système ; un autre, où se firent entendre les représentants de la Société ouvrière de la paix (*Workingmen's Peace Association*). J'ajoute que, simultanément avec le congrès coopératif eut lieu une conférence, c'est-à-dire une réunion des délégués des sections de ladite Association ouvrière de la Paix existant dans les comtés du Midland.

En ma qualité d'Ami de la Paix, je fus sommé d'avoir à me présenter à cette conférence et à y prononcer un *speech*. Dans ce *speech* j'affirmai que la population laborieuse de la France désirait avec passion le maintien de la paix ; je proclamai que notre nation est arrivée à un dégré de civilisation qui lui fait regarder la guerre, — la guerre d'agression s'entend, — comme un crime et une folie ; je jurai qu'en 1870 la nation avait été innocente de la sanglante équipée qui nous mena au bord de l'abîme. Je fus naturellement très-applaudi. Non pas certainement pour mon éloquence et la pureté de mon anglais, mais parce que j'étais un étranger et parce que j'avais dit à ces braves gens des choses qui leur faisaient plaisir, ce qui est le procédé oratoire le plus sûr pour réussir.

A Leicester, la population s'occupe beaucoup de questions de progrès et notamment d'instruction. Il existe un musée, doublé d'une école industrielle, où l'on fait des cours le jour pour les enfants, le soir pour les adultes. L'un et l'autre ont été fondés par l'initiative privée. C'était dans la salle de lectures, c'est-à-dire de réunion de cette institution, que se tenait le congrès coopératif. La fille de mon hôte allait deux fois par semaine faire la classe à des enfants pauvres, et je crois que les deux fils en faisaient autant. En outre, miss Gimson allait prendre des leçons de cuisine.

L'enseignement de la cuisine est, en effet, organisé en Angleterre. Nos excellents voisins conviennent très-facilement que dans toutes les branches de l'esthétique ils sont en retard. En conséquence, ils travaillent pour rattraper les autres peuples, les Français notamment qui sont « l'autre peuple par excellence », et ils n'ont rien imaginé de mieux pour atteindre ce résultat que l'enseignement. Malheureusement, ils paraissent manquer en musique, en cuisine et en bien autre chose encore, de ce germe que l'instruction développe mais qu'elle ne crée pas. Il y a des exceptions, bien entendu, mais elles confirment la règle.

II.

Revenons au congrès des coopérateurs. Ainsi que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de l'expliquer, la première séance des congrès des coopérateurs anglais est généralement présidée par un étranger à la coopération, un personnage de distinction connu pour ses sympathies pour la cause populaire. C'est à ce personnage qu'échoit le devoir de prononcer le discours d'ouverture, et, par suite, les coopérateurs entendent l'opinion d'un homme qui, n'étant pas engagé dans le mouvement, ne conforme pas ses idées à la routine du milieu coopératif.

Cette année, le président a été l'*honourable* Auberon Herbert, frère cadet du comte Carnavon, ministre des colonies dans le cabinet tory. M. Auberon Herbert ne partage pas, je me hâte de le dire, les idées politiques de son frère : il est libéral, plus que libéral, républicain. Peut-être l'est-il à la manière des gentilhommes philosophes français de la fin du XVIIIe siècle.

M. Auberon Herbert a déclaré tout d'abort qu'il était très-heureux de l'honneur qu'on lui avait fait en l'appelant à présider cette réunion, parce que, selon lui, les coopérateurs envisagent la question sociale, non à un point de vue *sectaire*, mais à un point de vue *catholique*, c'est-à-dire général. Il a félicité les coopérateurs de l'immense succès qu'ils ont obtenu dans la réorgnanisation du commerce. « Vous avez appris aux consommateurs à être leurs propres distributeurs, a-t-il dit, vous avez diminué les frais de transport des marchandises de la production à la consommation. » Cette image ingénieuse est certainement une des meilleures définitions qu'on puisse donner de la coopération. L'orateur a constaté que quel que fût le succès de la coopération, il n'était pas encore général, et que les établissements de la nouvelle institution n'étaient pas répartis également sur toute la surface du pays. Une carte statistique montrerait des parties claires, des parties sombres et des partie grises. Dans le Nord, le soleil brille; dans le Sud au contraire règne une nuit profonde.

Cependant, M. Auberon Herbert n'est pas l'ennemi des commerçants détaillants auxquels les coopérateurs font la guerre. Il souhaite que la victoire ne soit pas trop complète, dans l'intérêt même de ces derniers, à qui les commerçants doivent rendre des services. Ceux-ci, en effet, seront amenés à se conformer à la doctrine de Darwin sur la concurrence vitale. Ils seront amenés à s'efforcer d'acheter et de vendre au meilleur marché possible, à adopter le système qui prévaut aujourd'hui dans le grand commerce : beaucoup d'affaires, peu de bénéfice sur chacune, de gros bénéfices sur

l'ensemble. Ainsi, en politique, les libéraux, à chaque fois qu'il font une réforme, obligent les conservateurs à modifier leur programme. Les commerçants empêcheront ainsi les coopérateurs de s'endormir. D'après M. Auberon Herbert, ces derniers, au lieu de chercher à faire disparaître les commerçants détaillants, devraient s'efforcer de les maintenir.

M. Auberon Herbert est adversaire de l'intervention du gouvernement dans la coopération, et je crois qu'il a raison. — Il semble même partager, à ce sujet, une sorte de superstition qui a été répandue il y a quelques années parmi les coopérateurs français. Il fut admis, en effet, pendant quelque temps en France, que les trois millions prêtés par le gouvernement de 1848 aux associations ouvrières avait porté malheur à celles-ci. Or, on ne voit pas que les associations non subventionnées aient réussi dans une proportion plus considérable, et il n'est pas prouvé que des particuliers à qui l'on aurait alloué des subventions avec l'inintelligence qui présida à la distribution aux associations auraient mieux réussi. L'argent du gouvernement, ou plutôt des contribuables, n'a pas cette vertu funeste, les Compagnies de chemins de fer en ont fait l'expérience heureuse pour elles.

Quoi qu'il en soit, M. Auberon Herbert a félicité les coopérateurs anglais de ne pas avoir eu, comme leurs confrères français, une subvention de 120,000 livres sterling. Il les a également félicités de ce que les partis politiques ne les avaient pas pris sous leur protection et ne s'étaient pas fait de leur système un moyen d'acquérir la popularité et le pouvoir. Vous vous êtes développés par vous-mêmes, leur a-t-il dit, et vous êtes maintenant assez forts pour conquérir de haute lutte les droits qui vous sont encore déniés.

Une partie de cette conquête est d'ailleurs déjà faite. Il y a vingt-cinq ans, l'Etat était très-dur pour les sociétés coopératives, les *trade unions*, les sociétés de secours mutuels, les compagnies anonymes et même, dans une certaine mesure, les entreprises de chemins de fer; en un mot, pour toutes les associations. La charte d'existence des sociétés coopératives ne remonte qu'à dix ans, et elle a d'abord été incomplète. Il leur était interdit de faire la banque et de posséder des mines et des terres. C'est là une preuve de l'étroitesse d'esprit des hommes qui composent les gouvernements. Ils sont très-lents à admettre la puissance des forces qui se produisent dans le sein du peuple et toujours disposés à croire à la sagesse des restrictions établies par eux.

Mais l'œuvre coopérative n'est encore qu'à moitié accomplie. La coopération de distribution fait une seule et même personne du

distributeur et du consommateur : il faut maintenant combiner de même le travailleur manuel et le directeur d'industrie. Par suite, on arrivera à fondre en une seule les quatre personnes : du distributeur, du directeur d'industrie, du travailleur manuel et du consommateur.

Selon M. Auberon Herbert, demander au travailleur de diriger son propre travail c'est, en réalité, lui demander de se gouverner et de se diriger lui-même; c'est introduire le système démocratique dans l'industrie. L'orateur a, d'autre part, reconnu que c'était jeter ces travailleurs dans des difficultés très-grandes et leur imposer de lourdes responsabilités; « mais, a-t-il ajouté, la récompense est plus grande que les inconvénients, nous le savons en Angleterre par expérience.»

L'orateur a ensuite donné une série de conseils aux coopérateurs : il leur a recommandé de ne pas trop centraliser leur action, de ne pas être les ennemis du capital; il s'est prononcé, dans la question qui divise les coopérateurs anglais : celle de la participation des travailleurs aux bénéfices et à la direction des entreprises industrielles coopératives, contre cette participation, c'est-à-dire en faveur de ceux qui veulent que les Sociétés coopératives prennent la forme de compagnies anonymes. A son avis, ce qu'il y a à faire, c'est que les compagnies anonymes, qu'elles aient pour actionnaires des Sociétés coopératives ou des capitalistes ordinaires, favorisent le placement chez elles de l'épargne des ouvriers qu'elles emploient.

Pour ne pas avoir à revenir sur ce discours, je dirai que, quoique très-applaudi, il heurta sur plusieurs points les opinions des membres de la majorité du congrès. Le président du second jour, M. Lloyd Jones, se fit l'organe de ce sentiment. M. Lloyd Jones forme un contraste complet avec M. Auberon Herbert, ce n'est pas un aristocrate s'occupant par philanthropie des besoins des classes populaires, c'est un homme du peuple, un ancien ouvrier, qui, ayant appris à parler et à écrire pour défendre la cause qui était la sienne, s'est trouvé avoir du talent et est devenu un écrivain spécialiste de profession. M. Lloyd Jones jouit d'une grande popularité parmi les ouvriers, quoique ancien ouvrier, et il est, depuis quelque temps, fréquemment choisi pour faire partie des tribunaux d'arbitres chargés de terminer les conflits qui s'élèvent entre employeurs de travail et travailleurs employés. Enfin. en sa qualité d'Irlandais, M. Lloyd Jones possède une vivacité de plume et de parole qu'il est rare de trouver parmi les Anglais.

Donc, M. Lloyd Jones n'a pas voulu laisser passer sans protestations, — protestations amicales, bien entendu, — certaines as-

sertions et opinions de M. Auberan Herbert. Il a d'abord relevé le conseil de ne plus être ennemi du capital. Il n'y a pas ici, a-t-il dit, d'ennemis du capital ; il ne compte, au contraire, parmi nous que des amis, des gens qui voudraient l'employer à leur profit. Défendant ensuite la centralisation, M. Lloyd Jones a distingué la centralisation imposée par une force extérieure de la centralisation constituée spontanément par la volonté du peuple, en vue d'obtenir, pour le plus grand bien de celui-ci, l'unité d'action, de la centralisation établie par une autorité extérieure au peuple dans l'intérêt exclusif d'une fraction du peuple. Les coopérateurs ne sont pas, a ajouté l'orateur, adversaires des compagnies anonymes ; ce peut être là, en effet, une des formes de la coopération ; mais ce qu'ils repoussent, c'est une organisation dans laquelle la position des ouvriers salariés est pire que lorsqu'ils sont employés par un individu. Il y a toujours un lien, plus ou moins étroit, entre celui-ci et ses ouvriers, tandis que lorsque le directeur d'industrie est un délégué qui désire servir de beaux dividendes à ses actionnaires, on a en face de soi un maître impitoyable. A l'appui de sa thèse de l'endurcissement des directeurs de compagnies, M. Lloyd Jones a cité un directeur d'entreprise de funérailles, qui, dans son rapport annuel, se plaignait amèrement du bon état de la santé publique, lequel avait paralysé les affaires.

M. Auberon Herbert n'a pas voulu accepter la rectification, et il a répondu en soutenant qu'avec l'unité il n'y avait pas de rivalité, par conséquent, pas de progrès. Le Comité Central de la coopération, selon lui, devrait avoir un caractère purement évangélisateur. Il faut l'action individuelle, la liberté individuelle, le développement individuel. A cela, M. Lloyd Jones répliqua en montrant, aux applaudissements du congrès, une grande bande de toile placée contre la muraille, et sur laquelle on avait écrit : L'association est la première loi du progrès.

Cette petite querelle, il n'est pas besoin de le dire, a eu lieu dans les termes les plus courtois et les plus amicaux ; l'un et l'autre orateur assaisonnant ses *speeches* de bons mots. Le congrès lui-même, quoique favorable à la thèse de M. Lloyd Jones, s'est constamment montré plein de sympathie, d'affection même, pour son contradicteur.

III

Après le discours du président, dans le congrès coopératif, vient d'habitude le rapport du *Central Cooperative Board*, ou Comité Central de la Coopération. Cette année, il a été lu comme d'habi-

tude ; seulement, il ne contenait pas l'élément qui lui donne ordinairement son plus grand intérêt : l'indication chiffrée des progrès de la Coopération anglaise. Ces renseignements sont extraits du rapport que publie tous les ans le fonctionnaire chargé par le gouvernement d'enregistrer les sociétés de secours mutuels, les *trade unions* et les associations coopératives. Or, la commission des finances du Parlement a trouvé que le rapport annuel des associations coopératives coûtait bien cher (environ 3,000 fr.), et que cela ne rapportait rien ou à peu près. Elle a, en conséquence, émis l'avis que l'on se bornât à un rapport tri-annuel, comme pour les Sociétés de secours mutuels (*Friendly Societies*). On a cependant, après beaucoup de démarches, obtenu que le rapport serait encore publié cette année. Néanmoins, ces discussions ayant causé du retard, le rapport sur 1875 n'était pas encore paru au moment du congrès.

C'est justement parce que ces renseignements me manquaient que je n'ai pas donné immédiatement après mon retour un compte-rendu du congrès de Leicester au *Journal des Economistes.* L'enregistreur, mon ami, M. Ludlow, m'ayant, il y a quelques semaines, envoyé un exemplaire de son rapport, j'ai pu préparer un travail contenant des renseignements méritant une place daus cette revue.

Avant d'indiquer ces chiffres, je crois devoir faire remarquer que de ce fait il ressort la preuve que les travaux de statistique sont avant tout du ressort du gouvernement. En Angleterre, pays de l'initiative privée par excellence, le Comité Central de la Coopération, quoique élu par un congrès, ne peut réunir d'habitude des renseignements sur plus de 76 Sociétés.

IV

Le nombre des Sociétés coopératives existant dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande à la fin de 1875, était de 1,455. Cela représentait une augmentation de 288 Sociétés sur 1874. Il s'était, en effet, fondé 312 nouvelles sociétés pendant l'année 1875, et il s'en était dissous 24.

1,170 de ces Sociétés, dont 926 pour l'Angleterre, 237 pour l'Écosse et 7 seulement pour l'Irlande, ont communiqué leur inventaire à l'Enregistreur. Cela a fait 137 de plus que l'année précédente.

Le nombre général des membres des Societés coopératives était, toujours à la même date, de 481,654. Il en était entré, dans l'année, 83,566 et sorti 42,152, soit une augmentation de 41,414. A ce sujet, je rappellerai que l'immense majorité des adhérents aux

sociétés sont des pères de famille, et que la petite moyenne des familles anglaises est de cinq personnes. D'où il résulte que le nombre des Anglais, Ecossais et Irlandais qui s'approvisionnent aux stores coopératifs est d'environ deux millions et demi.

Le capital actionnaire des Sociétés ayant envoyé des rapports s'élevait à 120,265,700 fr. (Je crois inutile de donner les chiffres en livres sterling.) Il faut cependant déduire de ce total une somme de 16,695,625 fr., représentant les capitaux placés par des Sociétés coopératives de distribution dans des Sociétés de consommation ou dans les Sociétés de vente en gros, lesquels ont été naturellement comptés deux fois. Il reste, cette déduction faite, le chiffre encore fort respectable de 103,570,075 fr. Les capitaux apportés en 1875 se sont élevés à 47,934,350 fr,, et ceux retirés, à 36,680,800 fr., soit une augmentation de 11,253,550 fr.

Les fonds de réserve réunis montaient ensemble à 6,049,925 fr.

Enfin, les capitaux placés en dépôt dans les sociétés atteignaient 21,249,750 fr. Le montant des dépôts effectués avait été dans l'année de 10,340,800 fr.; celui des dépôts retirés de 5,391,125 fr.; ce qui avait laissé une augmentation de 4,999,725 fr.

Ces divers éléments composant le capital général dont dispose la coopération anglaise nous fournissent un total de 131,119,750 francs.

Pendant l'année 1875, les diverses Sociétés ont acheté pour 402,544,125 fr. de marchandises, et elles en ont vendu pour 461,722,525 fr. La valeur moyenne des marchandises en magasin a été de 52,490,875 fr.

Les dépenses diverses se sont élevées ensemble à 20,487,225 fr.; on a payé au capital un intérêt de 5 pour cent qui a produit 5,867,400 fr., et l'on a réalisé un bénéfice net de 35,674,675 fr. Sur ce bénéfice, on a distribué, sous forme de dividendes aux actionnaires-acheteurs, une somme de 31,761,925 fr., et, sous celle de dividendes aux acheteurs non actionnaires, une somme de 535,750 fr. On a affecté à l'instruction 271,975 fr.

La valeur totale des terrains et bâtiments possédés par les sociétés coopératives s'élevait à la fin de 1875, à 51,111,400 fr.; le capital assuré, bâtiments et marchandises, était de 72,404,950 fr.

Les capitaux placés dans d'autres sociétés coopératives s'élevaient, ainsi que je l'ai dit, à 16,695,625 fr., ceux placés dans des compagnies ordinaires, sociétés de chemins de fer et autres, montaient à 13,836,350 fr. Le total de ces capitaux placés de diverses manières était donc de 30,531,975 fr.

Voici maintenant par royaume la situation de la coopération dans le Royaume-Uni.

Angleterre et Galles.

Nombre des Sociétés	1.163
Sociétés ayant communiqué leur inventaire	926
Société n'ayant pas communiqué leur inventaire	237
Nombre de membres	420.024
Membres admis en 1875	73.454
» retirés »	36.700
	Francs.
Capital actionnaire	111.948.430
Augmentation du capital	47.063.050
Diminution » »	34.724.375
Augmentation effective du capital	10.588.675
Fonds de réserve	5.500.275
Fonds en dépôt	18.551.825
Déposés dans l'année	8.145.250
Retirés dans l'année	3.960.550
Augmentation	4.159.700
Total des capitaux dont disposaient les coop. d'Angleterre	136.000.550
Montant des achats de l'année	351.763.975
Montant des ventes de l'année	404.414.250
Valeur moyenne des marchandises en magasin	46.409.925
Dépenses d'administration, loyers, etc	17.865.100
Intérêts du capital	5.405.450
Bénéfices nets	31.215.050
Dividendes aux actionnaires acheteurs	27.946.750
Dividendes aux acheteurs non actionnaires	463.875
Somme affectée à l'instruction	261.350
Valeur des terres et bâtiments	47.616.150
Valeur assurée (bâtiments et marchandises)	63.110.025
Capitaux placés dans d'autres sociétés coopératives	15.910.000
Capitaux placés dans des comp. anonymes	13.453.500
Total des capitaux placés	29.363.500

Ecosse.

Nombre de sociétés	283
Sociétés ayant communiqué leur inventaire	237
Sociétés n'ayant pas communiqué leur inventaire	46
Sociétés nouvelles	18
Sociétés dissoutes	6
Nombre des membres	59.260
Admis dans l'année	10.059
Retiré dans l'année	5.861

	Francs.
Capital actionnaire	8.076.300
Reçu dans l'année	2.563.550
Retiré dans l'année	1.913.700
Augmentation dans l'année	649.850
Fonds de réserve	547.975
Capitaux déposés	2.563.675
Déposé dans l'année	1.924.850
Retiré dans l'année	1.132.975
Augmentation dans l'année	791.875
Total des capitaux dont disposent les coopérateurs écossais	11.187.950
Montant des achats de l'année	50.437.950
Montant des ventes de l'année	56.945.300
Valeur moyenne des marchandises en magasin	6.047.200
Dépenses d'administration, de loyer, etc	2.595.625
Intérêts payés au capital	410.400
Bénéfices nets	4.416.500
Dividendes aux actionnaires-acheteurs	3.775.650
Dividendes aux acheteurs non actionnaires	71.225
Somme consacrée à l'instruction	10.625
Valeur des terrains et bâtiments	3.745.250
Valeur assurée (bâtiments et marchandises)	9.235.675
Capitaux placés dans d'autres sociétés coopératives	785.625
» » » des sociétés anonymes	382.850
Total des capitaux placés	1.168.475

L'Irlande ne possédait que 9 Sociétés dont 7 seulement avaient envoyé leur inventaire, avec 2,370 membres, un capital de 240,950 fr., des dépôts s'élevant à 134,250 fr. Le montant des achats, en 1875, avait été de 342,250 fr. et celui des ventes de 362,975 fr. Les bénéfices ont été de 43,125 fr.

V

Le rapport du Central Cooperative Board n'était pas cependant dénué d'intérêt au point de vue des renseignements. Ces renseignements, en outre, se référaient à l'année 1876, c'est dire qu'ils étaient postérieurs à ceux du rapport officiel.

Au nombre des renseignements intéressants se trouvaient ceux sur la *Wholesale Society* ou Société de vente en gros aux sociétés de détail, de Manchester, je rappelle que cette société constitue ce que les coopérateurs anglais appellent une *fédération*, c'est-à-dire que les détenteurs de ses actions sont des sociétés.

Au 31 décembre 1876, le nombre desdites Sociétés actionnaires

était de 585; à la fin de 1875, il n'était que de 521, c'est une augmentation de 55 Sociétés qui s'est produite en 1876. Le capital de cette association fédérative s'est élevé, du 31 décembre 1875 au 31 décembre 1876, de 1,456,200 fr. à 2,864,750 fr., c'est dire qu'il s'est augmenté de 808,550 fr. Le chiffre des affaires est monté de 56,184,900 fr. à 67,434,200 fr., soit de 11,249,300 fr. Les bénéfices nets réalisés sur les affaires se sont élevés de 668,700 fr. à 924,500 fr.

La même *Wholesale Society* est le banquier de la plupart de ses sociétés adhérentes. Elle avait fait, dans ce *département*, en 1875, des opérations pour 211,554,150 fr.; en 1876, elle en a fait pour 270,361,350 fr. ce qui représente une augmentation de 58,807,200 fr. En revanche, elle n'a réalisé, sur ses opérations, qu'un bénéfice inférieur à celui de l'année précédente: 87,750 fr. au lieu de 92,325 fr.

Il existe à Glascow une autre *Wholesale Society* destinée à l'approvisionnement des sociétés écossaises. Celle-là se composait, à la fin de 1876 des sociétés actionnaires, une de moins qu'à la fin de 1876. Malgré cette diminution dans le nombre de ses adhérents, son capital s'était élevé de 294,125 fr. à 323,625, son chiffre d'affaires de 10,754,225 fr. à 11,438,225, et son bénéfice de 205,000 fr. à 220,850.

Une autre fédération coopérative a acquis, pendant l'année 1876, d'assez importants développements. Je veux parler de la Société d'assurances contre l'incendie des établissements coopératifs, et de garantie contre l'infidélité de leurs employés. Le nombre des polices d'assurance contre l'incendie s'est élevé de 858 à 1,332; le montant des valeurs assurées est passé de 17,401,800 fr. à 27,136,200 fr.; le total des primes est monté de 21,475 fr. à 43,125 fr.

Le service de la garantie tenant lieu de cautionnement des employés présente également des augmentations. La somme garantie est passée de 808,125 fr. à 914,125 et celle payée sous forme de prime, de 11,175 fr. à 11,425.

La coopération de production a également, en règle générale, donné de bons résultats pendant l'année 1876. Il est vrai que deux Sociétés se sont dissoutes, mais les diverses fabriques créées par le *Wholesale Society* de Manchester, notamment sa fabrique de chaussures, établie à Leicester même, se sont considérablement développées. La fabrique de souliers et bottes, outillée d'après le dernier système, a fabriqué pour 1,613,875 fr. En 1875, sa production avait été de 1,347,100 fr. Cette fabrique a cet avantage particulier : qu'elle est sûre de l'écoulement de ses produits, dans le sein des sociétés auxquelles elle appartient.

Une autre entreprise de production, la fabrique de futaine d'Hebden Bridge se développe également. Le Comité Central coopératif fait, en passant, remarquer avec satisfaction que dans cette société les bénéfices se répartissent entre le travail et le capital.

La création de nouvelles Sociétés coopératives a cependant subi un temps d'arrêt en 1876. Il n'y en a eu, en effet, que 64 d'enregistrées, dont 50 distributives, 8 de construction de maisons, 4 de production (une entreprise agricole dans le Cumberland, une fabrique de montres à Coventry, un établissement de bains Turcs à Oldham, une société pour l'exploitation d'une salle de réunion à Wigan).

Ce ralentissement, d'après les auteurs du rapport doit être probablement attribué à l'attente d'une nouvelle loi sur les sociétés coopératives, laquelle a été votée récemment. Cette loi confère de nouveaux droits aux associations, notamment celui de faire la banque qui leur avait été jusqu'alors refusé. Elles doivent, pour cela, fournir les mêmes garanties que les Compagnies anonymes, c'est-à-dire ne pas être à capital réductible. En revanche, un privilége a été supprimé. L'exemption de l'impôt du timbre dont elles jouissaient leur a été retirée. Le rapport dit que cette suppression est parfaitement motivée. On avait pu exempter de cet impôt les entreprises de la coopération à l'époque où celle-ci était naissante, mais aujourd'hui où elle fait pour des centaines de millions d'affaires, où elle réalise des millions de bénéfices, où elle a des Sociétés de vente en gros qui font, à elles deux, pour plus de 75 millions d'affaires par an, cette exemption ne serait plus justifiable.

Je dois dire que cette opinion n'a pas été partagée par tous les membres du congrès et que le secrétaire-général du Comité central, M. Vansittard Neale, a dû la défendre contre les attaques de son prédécesseur, M. Nuttall.

Les coopérateurs anglais savent tous ce que leur a dit M. Auberon Herbert : que la coopération de distribution n'est qu'un premier pas, que le second pas doit consister dans l'établissement de la production coopérative ; mais, en gens pratiques, ils savent que cette nouvelle institution ne peut s'établir qu'à l'aide de capitaux épargnés par les ouvriers. C'est en invoquant cet argument que le rapport explique la lenteur des progrès des sociétés de production.

Un autre obstacle consiste dans l'organisation moderne de l'industrie : Pour produire à aussi bon marché que les industriels ordinaires, les sociétés coopératives de production doivent faire comme ceux-ci : Spécialiser de plus en plus leur fabrication, créer un outillage considérable et naturellement fort dispendieux, fabriquer par quantités énormes, de manière à pouvoir ne faire que de petits bénéfices sur chaque objet.

Or, à part pour quelques articles, tels que les chaussures, les sociétés coopératives de distribution, clientes naturelles de celles de production, ne peuvent, malgré le développement qu'elles ont déjà acquis, fournir une consommation suffisante. Par suite, les Sociétés productives sont obligées de s'adresser au grand public, ce qui les place dans la situation précaire de l'industrie ordinaire. Le rapport leur conseille de s'entendre pour avoir des commis voyageurs communs.

La coopération a essuyé, il y a deux ans, à Newcastle, un échec qui a été vivement ressenti. Cet échec a été l'écroulement de la *Banque industrielle,* provoqué par celui de la fabrique coopérative de machines à vapeur pour la marine, établis à Ouseburn, près Newcastle. Le fondateur de la *Banque industrielle*, le Rév. Rutherford, ministre de je ne sais quelle église dissidente, avait entrepris de faire théoriquement ce que la *Wholesale Society*, de Manchester, fait empiriquement. Sa banque recevait les épargnes des sociétés de distribution pour les employer à la commandite de sociétés de production. Malheureusement, la première application que fit M. Rûtheford de son système fut de venir en aide à la fabrique d'Ouseburn, qu'il avait également fondée et dont il était aussi le directeur. Il s'était fait le directeur de cette fabrique par dévouement, et parce qu'un ingénieur se fut fait payer trop cher; probablement, il se fit le directeur de la Banque industrielle pour la même raison. Mais le dévouement ne supplée pas aux connaissances techniques, M. Rutherford ne sut pas administrer sa fabrique, n'étant pas ingénieur. N'étant pas financier, ne sut pas comprendre, en sa qualité de directeur de la Banque, qu'il ne devait pas prêter à une entreprise aussi compromise que celle d'Ouseburn, si bien que la fabrique croula, fit crouler la banque, et que le résultat fut de compromettre, pour un temps, une idée heureuse et féconde. Le rapport nous apprend cependant qu'une compagnie composée de sociétés coopératives, ayant à leur tête la *Wholesale Society,* de Manchester, et ses administrateurs émérites, s'occupe de relever la fabrique de machines à vapeur. Il annonce également qu'une entreprise dont on a fait beaucoup de bruit il y a deux ans dans le monde coopératif, celle du commerce de la vallée du Mississipi va prochainement commencer à fonctionner. Je dois dire que ce passage a été accueilli par les rires moqueurs de la plupart des membres du congrès.

La Société coopérative d'assurances propose l'établissement d'une *friendly Society* ou Société, ou, plus exactement Ordre maçonnique de secours mutuels en cas de maladie, à l'usage des coopérateurs.

Cette société, affirme-t-on, trouverait d'excellents administrateurs dans le personnel des associations.

Le rapport parle également de deux travaux du secrétaire du Comité Central. Le premier est un modèle de livre de comptes à l'usage des sociétés coopératives ; le second un modèle de carnet individuel pour les adhérents permettant de tenir les comptes de chacun au courant d'une manière simple et compréhensible. Ces deux modèles seront utiles pour deux raisons : d'abord parce que, le plus souvent, les créateurs de sociétés sont des ouvriers ignorant la comptabilité, qui tâtonnent et font des erreurs avant d'arriver à bien établir leurs comptes ; ensuite, parce que cela facilitera beaucoup les travaux de statistique.

VI

Au rapport du Comité central, qui fut, non-seulement lu, mais distribué, étaient joints des rapports des différentes sections de ce comité siégeant sur divers points de la Grande-Bretagne. Quoique ces rapports annexes n'eussent pas été lus, un passage de celui du Midland donna lieu à une discussion que je crois devoir mentionner. Dans ce passage, il était dit que l'absence, dans les petits centres de population, des droits politiques étendus que l'on possède dans les grandes villes, était favorable au développement de la coopération. Cela avait, pour conséquence, disait-on, d'empêcher les hommes de s'asservir à des principes abstraits, et de leur permettre de donner tous leurs soins à leurs propres affaires. Ce passage, à la suite de plusieurs discours où l'on s'éleva contre ces théories égoïstes et contre la déclaration contraire à l'extension des franchises du peuple fut supprimé, et il ne figure pas dans le rapport joint au compte-rendu officiel du congrès.

VII

La grosse question, dans ce congrès comme dans les précédents, a été celle de la participation ou de la non-participation des travailleurs employés par les fédérations de productions, aux bénéfices de ces entreprises. Les partisans des droits du travail avaient à prendre une revanche, attendu qu'ayant, jusqu'en 1875, fait voter par les congrès des déclarations favorables à leur opinion, ils se sont vus, l'année dernière, battus au congrès de Glascow. A la tête du parti du travail est le Comité Central dirigé par son secrétaire général, M. Vansittart Neale, un vieux partisan et ami de Robert Owen. A la tête de l'autre parti se trouve la *Wholesale Society* de Manchester qui se comporte, dans ses fabriques, exac-

tement comme le ferait une compagnie anonyme composée de spéculateurs amoureux de dividendes. Les deux hommes importants de cette Société, M. Grenwood, un des premiers *equitables Pionniers* de Rochdale et M. Crabtree, se sont dispensés de prendre part à la discussion; mais ils ont été suppléés par d'autres membres du comité de cette société, et notamment par M. Nuttall, ancien secrétaire général du Comité Central, qui habite Oldham, ville située dans la banlieue de Manchester, laquelle est le centre du parti *capitaliste* de la coopération. Circonstance bizarre : M. Vansittart Neale est un avocat, un membre des classes capitalistes, et il défend les droits du travail; avec lui sont la plupart des bourgeois ou aristocrates qui s'occupent de coopération; M. Nuttall est un ancien ouvrier, et la plupart des hommes qui marchent avec lui le sont également.

L'attaque a été commencée par M. Greening, dont le prénom est Owen, probablement parce que son père fut un disciple fervent de Robert Owen, et qui est, lui-même, directeur d'une importante société pour la fourniture de semences, d'engrais et d'instruments aratoires aux agriculteurs. La liste du comité de patronage de cette société ressemble à une liste de la pairie ou de *gentry* du royaume tellement on y voit figurer de lords, de *most honourable* et de *right honourable* gentlemen, de colonels, de capitaines et de révérends.

M. Greening prenant texte d'un mémoire envoyé par M. Thomas Hughes, avocat et ancien membre du Parlement, où la manière de procéder du comité de la *Wholesale Society*, de Manchester, était critiquée, a demandé que les réunions dudit Comité n'eussent plus lieu à huis clos, mais fussent publiques. Comme conclusion de la discussion une résolution a été votée pour recommander à la *Wholesale Society* de confier à un comité spécial, dont les séances seraient publiques et dont les compte-rendus seraient publiés, le placement dans les sociétés coopératives des fonds déposés à son *banking department*.

M. Lloyd Jones a lu le premier mémoire ou *paper* sur la question elle-même; ensuite est venu un autre mémoire de M. F. Smith en sens contraire, puis un autre de M. Thomas Hughes, dans le même sens que celui de M. Lloyd Jones, puis la discussion s'est engagée. M. Lloyd Jones s'était proposé de traiter les questions suivantes : 1° Comment obtenir le capital destiné à permettre que le travailleur, devenu son propre employeur, participe aux profits des établissements industriels où il est employé? 2° Comment organiser les relations dans le sein de ces établissements, de manière à obtenir que les individus qui ont apporté du capital et du travail dans des proportions inégales, reçoivent néanmoins une part équitable du profit?

Relativement au second point, M. Lloyd Jones a très-explicitement établi qu'il ne faut pas confondre la gratification bénévolement donnée par un employeur ordinaire, avec la part du travailleur, dans une association coopérative. Sans doute, les industriels ou les compagnies anonymes qui accordent une participation font bien, mais il ne faut pas qu'ils se parent du titre de coopérateur qui ne leur appartient pas.

Le moyen de trouver les capitaux n'est plus à chercher, il est pratiqué : il consiste dans la vente à bénéfice par les sociétes de consommation. Au cours de son exposé, M. Lloyd Jones, qui est, lui aussi, ainsi que je l'ai dit, un vieil *oweniste*, a donné un renseignement qui mérite d'être noté, et sur lequel je me permettrais d'appeler l'attention des coopérateurs ouvriers français, si ceux-ci lisaient le *Journal des Économistes.* Vers 1820, paraît-il, sous l'influence des prédications *owenistes*, la coopération de distribution avait déjà acquis un très-grand développement. A cette époque, on ne prélevait pas de bénéfices; on croyait que les coopérateurs réaliseraient d'eux-mêmes les épargnes devant permettre d'entreprendre la production. Il n'en fut rien. On vit même crouler la coopération, qui ne reprit force et vigueur qu'à la suite de l'adoption du système de la vente à bénéfice inventé par les *equitables Pioneers* de Rochdale (1).

Relativement à la question de l'organisation, M. Lloyd Jones n'a rien proposé de précis. Il s'est borné à engager les directeurs actuels de la coopération, maîtres d'un immense marché, à tenir la promesse d'émanciper le travail faite par les premiers apôtres du système, et il n'y a pas de risques de pertes pour le *Wholesale Society*, par conséquent on ne peut invoquer cet argument qui est l'argument habituel contre la participation des travailleurs aux bénéfices.

M. Thomas Hughes entrant plus avant dans la question invoquait, pour démontrer qu'il était possible de résoudre le problème, l'exemple de trois Sociétés qui répartissaient le bénéfice entre le travail et le capital (2).

---

(1) Il a paru récemment dans l'*American Socialist*, un extrait de rapport d'un comité officiel chargé d'une enquête sur la coopération dans l'état de Massachussetts. Il paraîtrait que les choses se sont passées de même dans cet État que pendant la période préhistorique de la coopération anglaise dont a parlé M. Lloyd Jones. Il y a eu un grand développement, puis une chute profonde causée par l'absence des bénéfices, par la rareté des directeurs capables et la fréquence des révolutions intérieures. C. L.

(2) On pourrait également invoquer l'exemple de l'association des tailleurs de Paris.

M. Nuttall répondit en affirmant que les travailleurs, une fois leur salaire reçu, n'avaient aucun droit aux bénéfices, et que s'ils voulaient y participer, il fallait qu'ils fissent des économies et devinssent capitalistes. D'autres orateurs parlèrent soit dans un sens, soit dans l'autre. M. Greening attaqua vivement la *Wholesale* et l'accusa de détourner ses ouvriers de la coopération. Il fit remarquer que, quoique ce fût jour de fête et par conséquent de chômage, les ouvriers de la fabrique de chaussures de Leicester n'étaient pas venus assister à une réunion où se débattait leur sort. Ils avaient préférés aller aux courses de Northampton. M. Greenning alla même jusqu'à demander à M. Smith, directeur d'une Société qui donnait autrefois une part de bénéfice au travail, si les directeurs ne s'étaient pas attribués un gros morceau de cette part supprimée.

Le résultat de la discussion fut le vote d'une résolution proposée par M. Greening et qui était ainsi conçue : Nous affirmons que les Unions coopératives de production doivent être organisées en vue de concilier les intérêts contradictoires du capitaliste, du travailleur et du consommateur par la répartition équitable, entre eux, du fonds connu ordinairement sous le nom de bénéfices (*profits*).

VIII

La question la plus importante après celle des droits réciproques du travail et du capital a été celle des rapports entre la coopération et les *Trade Unions* ou sociétés ouvrières de résistance. Elle a fait entrer en scène un nouvel élément : les représentants du Comité Parlementaire des Unions : M. Broadhurst, secrétaire dudit comité, M. Potter, directeur de l'*Industrial Review*, ancien *Bee Hive*, organe officiel des Unions et un autre délégué, M. Slatter. M. Lloyd Jones rédacteur de l'*Industrial Review* prit également part à la discussion.

Dans la discussion précédente on avait maintes fois attaqué les Unions, qui, disait-on, troublent le travail, et critiqué les erreurs économiques des ouvriers, qu'on accusait de vouloir de hauts salaires sans se préoccuper de savoir si on pouvait les leur donner. MM. Nuttall et Neale, le rév. Hopps, qui a pris part au congrès quoique n'étant pas délégué, et d'autres orateurs formulèrent de nouveaux ces accusations.

Il y fut répondu avec vigueur, notamment par M. Broadhurst qui, dans un discours d'une rude éloquence, reprocha aux coopérateurs ennemis des Unions de frapper l'institution à laquelle leur système doit d'avoir pu s'établir. Ce sont les Unions qui ont donné aux ouvriers anglais l'habitude des réunions et des associations;

ce sont elles qui ont fourni le premier personnel coopérateur ; ce sont elles qui, en faisant élever les salaires, ont permis la création des capitaux coopératifs.

Je crois avoir déjà dit dans un précédent article que la position réciproque des états-majors de la coopération et de l'*Unionisme* est un peu embarrassée. Les deux armées sont formées des mêmes hommes qui veulent améliorer leur condition de salariés grâce aux Unions et leur condition de consommateur par la coopération. On ne peut donc pousser de charge à fond ni d'une part ni de l'autre, quoique au fond les chefs de l'Unionisme soient convaincus que la véritable solution de la question sociale réside dans l'organisation des salariés de manière à leur permettre de tenir tête aux employeurs ; tandis que les chefs de la coopération sont convaincus qu'il n'y a rien de mieux à faire qu'à supprimer le salariat. Il faut en outre compter ceux qui, devenus capitalistes et employeurs, trouvent que les Unions sont gênantes.

IX

D'autres questions de minime importance vinrent encore en discussion, on lut d'autres *papers*, notamment un de M. Craig de Balahine, en Irlande, fondateur de la première ferme coopérative, sur l'association agricole. Ce *paper* ne contenait que des considérations générales sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister. A la fin, comme les *papers* menaçaient de durer huit jours quand on n'en avait que trois, on déclara que ceux pour lesquels le temps manquerait seraient considérés comme lus et insérés dans le compte-rendu.

Le congrès, qui s'était ouvert par un service religieux où un chanoine avait prononcé un sermon, se termina par un banquet donné dans une église, la *Free Christians Church* (l'Église des Libres Chrétiens), et présidé par un révérend. Je dois dire que cette église ressemble à une salle de meeting ordinaire. Avant de se mettre à manger, on chanta le *benedicite*, après on chanta les *grâces*. Je vis en cette occasion un Anglais faire acte de libre-penseur irréligieux : il resta héroïquement assis pendant que tous les autres étaient debout. Le trait caractéristique de ce banquet fut qu'on n'y but que de l'eau, les chefs de la coopération de Leicester étant probablement des *tempérants*. Par suite de cette circonstance, je fus privé des *toasts* à la reine, au prince et à la princesse de Galles, ainsi que des trois *hip ! hip ! hip ! hourra !* qui les accompagnent d'habitude.

Cela n'empêcha pas de prononcer force *speeches* et d'avoir quatre

chanteurs amateurs de la ville, bien fait pour donner une horrible idée des oreilles et des gosiers anglais. Ces quatre hommes barbus, qui chantaient avec une gravité pontifiante, auraient démontré aux esprits les plus disposés à voir tout en bien en Angleterre, que si nos excellents voisins ont réussi dans la coopération de distribution et de production, il y a lieu de désespérer de les voir jamais faire quelque chose en coopération musicale.

CHARLES-M. LIMOUSIN.

BULLETIN

L'INSTRUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE DANS LES DIVERS PAYS A PROPOS DE L'EXPOSITION DE VIENNE EN 1873

Conclusions du rapport de M. E. LEVASSEUR.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

1° Les statistiques de l'instruction primaire sont médiocres dans beaucoup de pays, nulles dans d'autres, toujours malaisées à rapprocher, parce que les cadres sont loin d'être partout les mêmes, et parce que, presque nulle part, la Suède exceptée, on ne tient nul compte de l'instruction dans la famille. Les revenus de l'instruction provenant de sources diverses, il est difficile et souvent impossible d'en faire le total exact.

Il est utile cependant de faire ce rapprochement avec autant d'exactitude que possible (1), et de prendre un terme de comparaison qui donne une certaine idée du degré relatif d'avancement des principales nations. C'est une comparaison qu'on est fréquemment porté à faire; il vaut

(1) Cette statistique a déjà été essayée par plusieurs auteurs, notamment par M. Block, dans *l'Europe politique et sociale*, ouvrage auquel nous empruntons le chiffre de quelques budgets par M. de Laveleye, à la fin de son volume sur *l'Instruction du peuple*. Notre travail diffère sur beaucoup de points des précédents; il donne pour la première fois, croyons-nous, une statistique comparative qui est à peu près complète et qui atteint, non pas l'exactitude (il s'en faut de beaucoup), mais l'approximation la plus grande eu égard aux documents que nous possédons aujourd'hui. Le Congrès de statistique a compris l'instruction dans le grand travail de statistique internationale dont il a pris l'initiative. C'est l'Autriche, et par conséquent M. Ficker, qui est chargé de la rédaction de cette partie. Les recherches auxquelles nous nous sommes livré seront utiles à la pédagogie, en attendant que le savant statisticien de l'Autriche nous fournisse des renseignements plus complets ; les difficultés qu'il trouve à les rassembler et à les rendre comparables sont peut-être les principaux motifs qui retardent encore la publication de son volume.

mieux la fonder sur une étude consciencieuse des faits que sur de simples hypothèses. Nous avons pris comme terme principal de comparaison le nombre des élèves inscrits dans les écoles primaires, publiques ou privées, abstraction faite des cours d'adultes et des écoles de répétition; dans le tableau qui suit (p. 416), nous avons classé les États d'après le rapport du nombre des élèves à la population totale (1) (nombre des élèves par 100 habitants). Afin de rendre ce rapport plus apparent et pour ainsi dire sensible aux yeux, nous plaçons chaque nom d'État à la hauteur qu'il occupe véritablement sur l'échelle de proportion ; c'est un procédé que les statisticiens pourraient employer dans plus d'un cas.

2° Assurément il n'est pas moins utile de pouvoir se rendre compte dans un pays civilisé de l'état et du progrès de l'instruction que du mouvement du commerce et du nombre des condamnations. Cependant nous avons, en France, chaque année, ces derniers renseignements, et nous ne possédons pas les premiers. Beaucoup d'États sont dans le même cas ; ce n'est pas sur ceux-là qu'il faut se régler. La publication d'une statistique annuelle a l'avantage de permettre aux administrations de dresser peu à peu un état plus exact, en habituant les employés à ce travail difficile et en provoquant les rectifications par les critiques. Elle éclaire sur l'effet déjà obtenu par les mesures administratives et sur les mesures qu'il conviendrait de prendre encore ; elle permet de mesurer la marche du progrès, de comparer les différentes parties d'une nation entre elles et la nation tout entière avec les autres nations; elle devient un avertissement et un aiguillon. Les organisateurs de l'Exposition universelle de Vienne avaient demandé que chaque État fournît une statistique de ses écoles. Bien peu ont répondu ; le temps manquait. Mais il serait désirable que tous les peuples civilisés, ayant pu se préparer depuis 1873, produisissent ce document à l'Exposition de Philadelphie. Quelques-uns ont déjà commencé des publications de ce genre. En France, le directeur de l'enseignement primaire de la Seine prépare une statistique complète.

3° Il existe entre la religion professée par un peuple et le développement de son instruction primaire un lien manifeste. Dans toutes les religions, les ministres du culte, qui s'occupent surtout des besoins de l'âme, sont naturellement portés à songer à la culture intellectuelle ; ils ont, en général, une grande autorité pour fonder des écoles, pour déterminer les familles à y conduire leurs enfants, et même quelquefois pour en imposer la fréquentation. Les protestants et les israélites sont à cet

(1) Les nombres les plus incertains sont accompagnés du signe (?). — Il est bon d'ajouter que, les enfants au-dessous de quinze ans fréquentant seuls les écoles, la comparaison avec la population totale est favorable aux pays qui ont beaucoup d'enfants proportionnellement à l'ensemble de leur population, et désavantageuse à ceux qui ont relativement le plus d'adultes ; la France est dans ce dernier cas.

TABLEAU RÉSUMANT L'ÉTAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LES PAYS CIVILISÉS.

Echelle des hauteurs.	ÉTATS.	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires par 100 habitants.	Nombre d'écoles primaires.	Nombre d'élèves inscrits.	Dépenses de l'instruction primaire en millions de francs.	Moyenne de la dépense par tête d'habitants.	Nombre de conscrits sachant lire.
24							
23	Haut-Canada (inst. prim. et second.)....	23 ? (fréquentation inférieure.	4.273 ?	374.000			
22	Algérie (population européenne, asiles compris)........................	22 8/10	618	59.000 avec les indigènes.			
21	Nouvelle-Galles du Sud (instruction primaire et secondaire)..................	21	1.464	106.000			
20	Colonies Néderlandaises (Java, Guyane) (instruct. prim. et second., population européenne ?)................	20 ?					
19							
18	Etats-Unis (instruct. prim. et second.).	18	141.000	7.209.000	500 (toute l'instruction)		
	Bas-Canada (instruct. prim. et second).	18	3.912	214.000	0.5 (part de l'Etat)		
	Victoria (instruct. prim. et second.)...	17 1/2	942	127.000			
	Royaume de Saxe..................	17 1/2	2.267	438.000	9.5	3.0	
	Etats de la Turinge, etc., cant. de Berne.	17 1/2					
17	Etats-Unis (instruct. primaire seule.)..	17 ?				12	
16	Grand-Duché de Bade................	16	1.804	225.000			
	Wurtemberg......................	15 1/2	2.204	273.000	3.5	2	
	Suisse............................	15 1/2	7.000	420.000	9 budget tot. de l'instruct.	3.40 (2.40 primaire).	
	Danemark	15	2.600	250.000			
15	Empire allemand..................	15	60.000	6.000.000			
	Prusse............................	15	34.000	3.650.000	28	1.45	
14	Suède	13 3/4	7.528	577.000	5.5	1.30	
	Bavière..........................	13	8.200	631.000	8	1.80	
	[illegible]	12	[illegible]	[illegible]	10	[illegible]	

	Belgique	11 9/10	5.641	583.000	8	1.60	
11							
10	Queensland	10	....	11.000			
	Nouveau-Brunswick	9	825	33.000			
9	Autriche	9	15.200	1.829.000			
	Espagne	9	28.382	1.425.000	15.5	0.95	
8	Irlande	8?	....	998.000 / 359.000			
	Hongrie	7 1/2	14.550	1.233.000 (1872)			
7							
	Italie	6 1/2	43.380	1.745.000	26	1.00	
6							
	Grèce	5 1/2	1.194	79.000	1.2	0.80	
5	République Argentine	5	....	89.000			
	Guyane britannique	4					
4	Chili	4	1.190	82.000	2	1	
	Uruguay	3 3/4	245	16.000			
3	Colonies françaises (Réunion, Martinique, Guadeloupe)	3					
	Portugal	3 1/2	3.558?	100.000?	1.5 par l'Etat.		
2	Serbie, Roumanie, Mexique	2					
	Russie	2	44.033	1.525.000	36 budget tot. de l'Etat.	0.10	11
	Pérou	1 1/2	790	34.000	11 1/2		
	Paraguay, Equateur	1 1/2					
	Brésil	1 1/2	4.202	125.000			
1	Turquie	1	13.146	464.000	1.5 par l'Etat.		
	Vénézuéla	1/3					
	Egypte	1/6	....	86.000	2	0.11	
0							

égard dans une condition plus avantageuse que les catholiques, que les grecs et surtout que les musulmans. Les israélites forment presque partout de petites églises, dont les membres sont habitués à se soutenir entre eux et surveillent leurs écoles. Bien que le jeune catholique ait à lire et à apprendre le catéchisme, l'enseignement de la religion qu'il professe est surtout oral; c'est par la parole du prêtre et par la confession qu'il reçoit principalement sa foi et sa direction morale. Les protestants ont absolument besoin que les fidèles sachent lire les livres saints, afin qu'ils y cherchent eux-mêmes la règle de leur foi et de leur conduite; ils placent l'époque de la première communion, et surtout celle de la confirmation, à un âge plus avancé que les catholiques, et le plus souvent ils n'admettent au second sacrement que ceux qui ont reçu une suffisante instruction primaire; or l'enfant reste à l'école, chez les protestants comme chez les catholiques, jusqu'à l'accomplissement de ses devoirs religieux. Aussi le tableau montre-t-il que, sauf de rares exceptions, les États qui comptent au moins 15 écoliers par 100 habitants sont en totalité ou en majorité peuplés de protestants; que dans la catégorie des États qui comptent moins de 10 écoliers par 100 habitants, il n'y en a pas qui soient protestants, mais que presque tous sont catholiques. Il montre aussi que les États de religion grecque viennent après les États catholiques, et que le plus avancé d'entre eux n'a que 5 1/2 écoliers par 100 habitants: que dans les derniers rangs sont les deux États musulmans, qui ont 1 ou moins de 1 écolier par 100 habitants.

4° Il existe un lien entre le développement de l'instruction primaire et la race du peuple ou le climat sous lequel vit ce peuple. Au-dessous de 7 élèves par 100 habitants, on ne trouve, la Russie exceptée, que des peuples habitant l'Europe méridionale ou les contrées de l'Amérique situées non moins près de l'Équateur que l'Europe méridionale.

Les États de l'Amérique du Sud, même ceux qui se sont développés dans des conditions politiques à peu près semblables, présentent des différences qui accusent l'influence du climat. Dans la zone intertropicale, on compte au plus 2 écoliers par 100 habitants, et les statisticiens regardent même ce chiffre comme exagéré pour le Mexique. Le Brésil, quoique moins agité par les révolutions que les républiques voisines, n'en a que 1 1/4. Dès qu'on entre dans la zone tempérée australe, la proportion se relève, et l'on trouve 3 3/4 pour l'Uruguay, 4 pour le Chili, 5 pour la République Argentine.

La race teutonique, comprenant les Scandinaves, les Germains, les Hollandais, les Anglo-Saxons, paraît aujourd'hui occuper le premier rang sous le rapport de l'instruction primaire. Les Scandinaves ont même, stimulés par la religion, triomphé des grandes difficultés que leur opposaient les vastes solitudes de leur territoire; il est vrai de dire que

les Finlandais, qui sont de race finnoise, mais qui ont la même religion et qui ont été si longtemps unis à la Suède, ont triomphé des mêmes obstacles. On s'est demandé s'il ne faut pas tenir quelque compte de la race pour apprécier la supériorité qu'ont en général nos départements du nord-est sur les autres au point de vue de l'état de l'instruction primaire ; c'est une question que l'on peut débattre.

La race slave et, plus encore, la race mongolique sont évidemment les moins avancées parmi celles qui habitent l'Europe. La première l'est cependant beaucoup plus que les Indiens de l'Amérique et que la plupart des métis issus de l'union des Indiens avec les Espagnols.

Il ne faut pas croire que la rigueur du climat soit un grand obstacle à l'instruction. Au contraire, pendant les longs hivers, le paysan n'a guère à travailler aux champs; il peut lire lui-même, et surtout il peut, à moins que la neige ne soit trop haute, envoyer ses enfants à l'école. Ce sont les mois où les bestiaux sont au pâturage, où les moissons mûrissent, qui sont les moins favorables à la fréquentation, et ce sont les beaux jours qui sollicitent le plus à faire l'école buissonnière. La Suisse peut être citée comme preuve de ce fait; le canton de Berne n'avait, dans le principe, que des écoles d'hiver, et aujourd'hui encore la loi qui fixe à vingt semaines au moins la fréquentation pendant le semestre d'hiver, réduit le minimum à douze semaines pendant le semestre d'été.

5° La politique exerce une influence incontestable sur l'instruction. Dans les mêmes conditions de religion et de race, on trouve dans les pays où la masse du peuple a une certaine part aux affaires publiques une préoccupation plus vive de l'instruction que dans les pays de gouvernement absolu ; la Suisse, les colonies anglaises de l'Australie et du Canada, les États-Unis en sont des exemples.

Mais cette influence peut être entièrement paralysée par d'autres causes plus puissantes. L'instruction a commencé à se développer en Suède sous des monarques absolus, et grâce à la seule influence religieuse. D'autre part, les républiques de l'Amérique intertropicale, quel que fût leur gouvernement, sont demeurées à peu près dans une égale ignorance : le climat énervant, l'apathie de la race indienne, la fréquence des révolutions, les divisions profondes qui séparent les différentes classes de la société, en ont décidé ainsi. Il est vrai qu'on ne saurait donner à ces sociétés le nom de démocratiques. D'ailleurs, pour que, dans une société démocratique, le peuple s'instruise, il faut qu'il soit au moins capable de comprendre la valeur de l'instruction.

Il est à remarquer que, dans l'échelle de l'instruction, les premiers rangs sont occupés par des colonies, et que ces colonies appartiennent à des nations, à des langues et à des races différentes. On peut dire, avec quelque raison, que pour les colonies néerlandaises et d'autres, l'instruction primaire augmente la moyenne; mais ce motif ne saurait être allé-

gué pour la population européenne de l'Algérie, qui est à peu près la première sur le tableau, puisqu'elle occupe le même rang dans l'instruction secondaire, et le petit nombre d'indigènes qui fréquentent les écoles ne paraît pas altérer sensiblement la proportion. Il faut qu'il y ait une cause générale de cette supériorité. Je la trouve dans la composition même de ces populations, formées presque exclusivement de colons, marchands, laboureurs ou artisans, d'origine européenne, ayant plus de ressort que la plèbe indigente des villes ou que la masse, souvent indifférente, des campagnes; chacun y sent le prix de l'instruction et veut en assurer le bénéfice à ses enfants. Mais, si la colonie renferme des races inférieures, coolies, nègres, et surtout si ce désavantage se complique de la lourdeur du climat intertropical, la plèbe ignorante reparaît, et l'on a, comme dans les colonies sucrières de la France ou dans la Guyane britannique, un niveau très-bas : la Guyane néerlandaise est une exception.

6° On peut chercher quelle action exerce le degré de richesse d'un peuple. Comme il faut dépenser beaucoup d'argent pour instruire la masse entière d'une nation, en recommençant sans cesse la même œuvre à chaque génération, il est certain que la richesse donne de grandes facilités. C'est surtout en dépensant beaucoup d'argent que les États-Unis ont obtenu de grands résultats. Il n'est pas douteux que le défaut de ressources pécuniaires dans les campagnes ne soit un des obstacles qui arrêtent aujourd'hui le zèle des pédagogues russes.

Il faut reconnaître cependant que c'est encore là une cause secondaire; d'autres prévalent souvent. La Suisse et la Scandinavie, quoique très-médiocrement riches, sont largement pourvues d'écoles et dépensent pour cet objet par tête d'habitant beaucoup plus que ne le font des sociétés plus riches.

Il y aurait même lieu d'étudier avec précision l'influence bonne ou mauvaise que peuvent avoir de nombreuses et riches industries manufacturières. D'une part, elles permettent d'avoir beaucoup d'argent, des écoles bien meublées, surtout de grandes écoles qui, bâties pour une population plus dense, peuvent être convenablement aménagées à moins de frais par tête d'élève, et peuvent plus facilement être fréquentées, parce que les distances sont courtes. Mais, d'autre part, les bureaux y disputent les maîtres aux écoles par l'attrait d'un fort salaire, et les ateliers tendent à ravir de bonne heure les enfants à la classe. Je ne crois pas que les très-grandes villes soient à cet égard les lieux où la surveillance puisse être la plus efficace, ni ceux où les enfants viennent le plus régulièrement à l'école et y restent le plus longtemps. Nous savons quelles sont, à cet égard, les plaintes du directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine; nous avons vu quel était tout récemment l'état de quelques-unes des cités de l'Angleterre et de

l'Écosse, et dans le canton de Berne, contrée presque toute rurale, nous avons trouvé proportionnellement bien moins d'enfants fréquentant les écoles de la ville que celles des campagnes.

7° Les nations, quelles que soient les différences qui les séparent, ont tous un trait commun : la sollicitude que leur inspire aujourd'hui l'instruction populaire et les efforts qu'elles font pour l'étendre. Il n'en est pas une pour ainsi dire qui, depuis dix ans, n'ait pris à son égard quelque mesure importante, voté une loi, accru son budget, rédigé de nouveaux règlements ou fondé de nombreuses écoles.

Celles qui étaient en avant n'ont pas été les moins actives : la Scandinavie transforme ses écoles ambulantes en écoles fixes ; la Suisse fait des lois nouvelles et impose partout l'obligation ; l'Allemagne multiplie les écoles de répétition et en rend la fréquentation obligatoire ; les États-Unis prodiguent les millions.

La plupart de celles qui étaient en arrière s'appliquent à gagner du terrain ; l'Italie, la Russie, la Hongrie, le Japon même, sont aujourd'hui au nombre des plus ardentes ; de l'autre côté de l'Atlantique, les républiques riveraines de la Plata comprennent qu'il faut ouvrir des écoles pour attirer l'émigration ; l'Egypte même cherche à instruire sa population musulmane.

C'est un signe du temps : la diffusion de l'instruction primaire est un des caractères, disons mieux, un des bienfaits et une des nécessités de notre civilisation moderne.

8° La fondation des écoles primaires est-elle une affaire de gouvernement, ou doit-elle être abandonnée au zèle des particuliers et des associations libres ? Dans tous les pays dont l'instruction primaire est avancée, et dans presque tous les pays civilisés, on en fait une affaire de gouvernement. Très-rarement l'Etat supporte la majeure partie des frais ; la dépense est faite par les communes, avec assistance, dans une mesure restreinte et dans des cas déterminés, de la province, du département ou de l'État ; au fond, notre système français ne diffère pas sur ce point de celui de la plupart des pays. Le gouvernement central fait les lois et les règlements, il inspecte et presque partout il impose légalement certaines obligations, soit aux communes pour qu'elles donnent l'instruction, soit aux populations pour qu'elles la reçoivent. Aux États-Unis, c'est l'État particulier et non l'État fédéral qui possède ces pouvoirs. Quelques gouvernements, comme dans l'Amérique du Sud, ont longtemps négligé de légiférer sur cette matière : leur instruction primaire est dans une situation très-médiocre.

L'Angleterre et quelques-unes de ses colonies laissaient la fondation à l'initiative privée, en se contentant d'encourager les écoles par des subventions ; ce n'est même qu'à une époque assez récente que le Parlement anglais s'est permis cette manière d'intervention. Les résultats

de l'enseignement primaire en Angleterre, brillants sur quelques points, bien inégaux suivant les localités, sont restés en somme au-dessous des sacrifices pécuniaires et de la situation générale qu'occupe dans le monde une si grande nation. Aussi la colonie de Victoria a-t-elle abandonné ce système pour celui des écoles nationales, et l'Angleterre, par la loi de 1870 et la création des bureaux d'école, a armé les pouvoirs locaux d'une autorité qu'elle n'aurait certes pas osé lui conférer autrefois. Tous les États civilisés s'accordent donc aujourd'hui à considérer l'instruction populaire comme une des fonctions gouvernementales.

Quand l'État ou les communes donnent l'instruction primaire, les particuliers peuvent-ils la donner aussi ? Il est certain que l'Etat fait à ceux-ci une concurrence contre laquelle il est difficile de lutter; ses écoles sont partout, et dans la plupart des communes il n'y a pas assez d'enfants pour qu'un instituteur libre vive à côté de l'instituteur public; elles sont en général mieux installées, gratuites ou peu coûteuses; ses maîtres sont en général meilleurs, parce qu'il les paye mieux, ou parce qu'à égalité de traitement, on trouve qu'il y a plus de sécurité à être le serviteur de l'Etat.

Dans les pays où les écoles primaires publiques sont très-nombreuses, comme la Scandinavie, l'Allemagne, les Etats-Unis, les écoles libres le sont très-peu.

Mais, s'il importe d'avoir partout des écoles publiques, parce que c'est le seul moyen d'être certain d'en avoir et surtout d'en avoir qui soient convenables, il faut bien se garder de fermer la porte à l'initiative privée ; il ne saurait jamais y avoir trop d'éducateurs de la jeunesse. A côté des écoles publiques et communes à tous les enfants, il est bon qu'il y ait place pour des écoles dans lesquelles seront essayées des méthodes nouvelles, ou qui s'adresseront à certaines catégories de personnes capables de payer largement les frais d'éducation, pour des écoles ou confessionnelles ou laïques fondées par les associations de bienfaisance ou par les associations religieuses, comme celles de l'Église établie en Angleterre et celles des Frères des écoles chrétiennes en France.

Tant que l'État détermine suffisamment les conditions nécessaires pour l'ouverture d'une école et qu'il se réserve la haute surveillance, la société ne peut que gagner à la liberté de l'enseignement et à la multiplication des écoles privées à côté des écoles publiques.

9° L'obligation a de très-nombreux partisans, qui la recommandent comme la condition indispensable du progrès de l'instruction en France. Il est certain que la plupart des Etats qui occupent les premiers rangs dans le tableau ont décrété l'obligation, et que, par conséquent, cette mesure légale coïncide souvent avec un grand développement de l'ins-

truction. L'Allemagne et les Etats scandinaves sont ceux que l'on cite le plus volontiers comme exemples. L'obligation est en grande faveur, non-seulement en France, mais dans le monde entier, et plusieurs Etats, désireux d'améliorer leur enseignement, ont récemment introduit l'obligation dans leur code scolaire ; la Suisse l'a généralisée par sa nouvelle constitution ; plusieurs peuples du Midi l'ont adoptée, et l'Italie songe à la rendre plus efficace qu'elle n'a été jusqu'ici chez elle ; la Russie l'a proclamée en principe, et l'Angleterre, si jalouse de la liberté individuelle, a autorisé les bureaux d'école à la décréter.

Mais il y a trois faits qu'il faudrait ne pas oublier dans l'étude de cette question :

En premier lieu, la plupart des Etats où l'instruction est florissante et où existe l'obligation scolaire sont protestants. On est en droit de se demander si c'est la religion ou l'obligation qui a été le plus efficace ; il est certain que l'obligation y est venue conduite par la religion, et que la loi y est d'autant mieux respectée que, grâce aux mœurs, on a très-rarement à l'appliquer en prononçant une peine. Si, dans le nombre, il se trouve quelques Etats de population mixte, catholique et protestante, comme la Bavière, le Wurtemberg et Bade, c'est que le contact et l'émulation ont stimulé les catholiques, et qu'ayant été à même de voir de près le bienfait de l'instruction, ils ont prouvé qu'ils étaient aussi aptes que d'autres à le recevoir.

En second lieu, il y a des Etats où le protestantisme domine et qui, sans l'obligation, par le seul effet de la religion et des mœurs, ont atteint des résultats à peu près aussi satisfaisants, notamment plusieurs colonies d'Australie, les Etats-Unis, où cette contrainte n'existe que dans un très-petit nombre d'Etats, l'Ecosse et les Pays-Bas.

En troisième lieu, des Etats dont les mœurs ne répugnaient certainement pas à une contrainte légale parce que la liberté individuelle n'y est pas plus grande ni plus ombrageuse qu'ailleurs, ont décrété l'obligation, quelques-uns depuis plus de trente ans, et paraissent n'en avoir retiré jusqu'ici aucun avantage ; notamment le Portugal, l'Espagne, l'Italie, dont les progrès récents sont dus à d'autres causes, la Grèce et la Turquie.

L'obligation scolaire ne nous paraît violer en aucune façon les droits de l'homme. On peut la décréter et elle peut être d'un utile secours pour pousser dans les écoles les derniers retardataires. Mais elle n'a pas la puissance qu'on lui attribue ; d'une nation ignorante elle ne fera jamais par elle-même une nation instruite, parce que, là ou les délinquants et les indifférents constituent la grande majorité, la loi est condamnée à n'être qu'une lettre morte.

10° Plusieurs Etats ont établi la gratuité complète des écoles publiques. Les Etats-Unis la regardent comme étant intimement liée à leur consti-

tution politique. La majorité des cantons suisses agit de même; dans les Etats scandinaves, la gratuité est sinon absolue, du moins presque générale, et c'est quelquefois en manière d'amende qu'on fait payer les leçons particulières données aux enfants arriérés. Comme ces Etats ont une bonne instruction, leur exemple est d'un grand poids. Mais les Etats allemands font payer les parents et ne sont pas pour cela moins avancés.

La gratuité qui est absolument nécessaire, c'est celle qui consiste à laisser entrer à l'école tous les enfants indigents, sans aucune restriction pour ceux-ci, comme sans faiblesse pour ceux qui peuvent acquitter une rétribution, dont le taux doit être toujours modique; la France la possède par la loi de 1833; certaines restrictions administratives qui y avaient été apportées durant la première partie de l'empire ont disparu. La loi de 1867, par contre, a ouvert à la gratuité un champ peut-être trop large. La rendre universelle serait déplacer la dépense, et la transporter des parents, qui sont en état de payer, aux communes, ou plus souvent encore, comme l'a montré l'application de la loi de 1867, à l'Etat. Quelque bonne volonté qu'aient les communes et l'Etat de se montrer généreux envers les écoles, on paralyserait probablement ainsi pour un assez long temps les améliorations, parce qu'il faudrait d'abord combler le déficit des 20 millions de la rétribution scolaire.

Le plus solide argument peut-être en faveur de la gratuité générale, en France, c'est que les écoles primaires tenues par certaines congrégations religieuses sont gratuites, et qu'il faut tenir la balance égale entre l'école congréganiste et l'école laïque. On a souvent dit, et nous avons dit nous-même qu'on attache d'ordinaire peu de prix aux choses qu'on ne paye pas, et que l'école risque d'être moins régulièrement suivie; d'une enquête faite dans un seul département, celui de l'Yonne, il semblerait peut-être résulter que cette appréhension n'est pas fondée.

11° Pour avoir un bon enseignement primaire, il faut dépenser beaucoup d'argent. Les États-Unis ont à cet égard une générosité qui semble presque merveilleuse; le chapitre de l'instruction publique est non-seulement, dans presque tous les États, le plus richement doté dans le budget général, mais il dépasse même dans plusieurs la somme de tous les autres chapitres; on n'y distingue pas l'enseignement primaire de l'enseignement secondaire, pour lequel on fait d'ailleurs de bien moindres sacrifices; la moyenne de toutes les dépenses de l'instruction atteint une proportion de 12 francs par tête d'habitant. Aucun État d'Europe n'en approche. En Saxe, la moyenne est de 3 fr. 80 cent. par tête d'habitant; à Berne, de 3 fr. 50 cent.; en Wurtemberg, de 2 francs; dans les Pays-Bas, de 2 fr. 50 cent.; dans l'ensemble de la Suisse, elle est de 3 fr. 40 cent., mais en comptant le budget total de l'instruction. La France est au-dessous de ces pays, qui ont tous une instruction floris-

sante. Quoique les ressources de l'instruction primaire s'y soient beaucoup accrues depuis cinq ans, à ne compter que les ressources régulières provenant de la rétribution scolaire, des communes, des départements et de l'État, elles ne paraissent pas, en 1874, excéder encore chez nous 2 fr. 10 cent. par tête.

La plupart des conditions d'un bon enseignement ne se réalisent, en effet, qu'à prix d'argent. Il faut de bonnes écoles, bien construites; il faut des classes assez grandes pour que les enfants n'y soient pas entassés; il faut les meubler de beaucoup de tableaux et d'instruments utiles à la démonstration par les yeux; il faut multiplier les maîtres dans une même école, de manière que chacun d'eux n'ait pas trop d'enfants sous sa direction : autant de questions d'argent. Il faut que la profession d'instituteur soit assez lucrative pour le recrutement des écoles normales ou des congrégations se fasse bien, pour que l'industrie privée ne dispute pas ensuite avec trop d'avantage à l'enseignement une partie des meilleurs sujets formés par l'État, pour que l'instituteur puisse vivre de son traitement sans être obligé de chercher dans d'autres occupations un supplément de ressources, pour que le recrutement des maîtres se fasse dans de bonnes conditions.

Le Wurtemberg et le canton de Zurich, bien moins riches que la France, sont à cet égard au nombre des meilleurs modèles que l'on puisse citer. Au contraire, dans les pays où l'instructiou est peu avancée, en Portugal, en Espagne, en Italie même, on est frappé de l'exiguïté des traitements: elle a pour corollaire l'extrême médiocrité du corps enseignant.

Depuis dix ans, plusieurs des nations qui s'occupent avec zèle de leur instruction ont augmenté les traitements; la diminution de la valeur de l'argent et les exigences plus grandes de la vie actuelle le commandaient. La France les a quelque peu relevés aussi. Ils ne sont pas encore au taux auquel il serait utile de les porter. Talleyrand, il y a quatre-vingts ans, projetait de leur donner plus qu'on ne fait aujourd'hui. Il faut donc s'appliquer à augmenter les ressources de l'instruction populaire en demandant davantage à l'Etat, aux communes surtout et à la générosité privée, qui joue un si grand rôle aux États-Unis. C'est pourquoi, en songeant à la diversité des emplois utiles qu'auraient pour l'enseignement quelques millions de plus, à la nécessité dans laquelle la France, comme toutes les nations civilisées, sera, malgré les lourdes charges du budget général, de grossir pour ainsi dire d'année en année ce budget particulier, dont les dépenses sont d'ailleurs un des placements les plus manifestement lucratifs par l'accroissement des forces productives, je ne verrais pas sans inquiétude proposer aujourd'hui la gratuité absolue, c'est-à-dire le retranchement ou le transfert à la charge de la communauté du quart des revenus des écoles.

12° Pour avoir de bons maîtres, il faut non-seulement les bien payer, mais les former par de bonnes méthodes et s'assurer de leur instruction par des examens bien dirigés. On conçoit aisément pourquoi il est si difficile d'élever le niveau de l'instruction générale dans une nation arriérée ; d'une part, cette nation est peu disposée à faire des sacrifices d'argent et à s'astreindre à envoyer ses enfants aux écoles en vue d'un résultat dont elle est incapable d'apprécier l'importance ; d'autre part, on manque de jeunes gens instruits pour remplir les fonctions d'instituteur ; on manque d'inspecteurs capables de leur donner une direction utile et d'examinateurs qui sachent interroger ; car il ne faut pas s'imaginer qu'on improvise un tel personnel. Les Etats-Unis, qui peuvent être à plusieurs titres cités comme des modèles, ne le sont certainement pas à cet égard ; quoique l'instruction y soit très-répandue, la mobilité des fonctionnaires de l'ordre pédagogique n'offre pas de garanties suffisantes. L'Angleterre en offre moins encore ; quoique ses grandes associations possèdent quelques écoles normales remarquables et que ses inspecteurs soient en général des hommes distingués, elle n'a pas eu, jusqu'en 1870, de contrôle efficace, et la qualité de l'enseignement s'en est ressentie.

La France a retiré de grands avantages de la création d'un inspecteur par département en 1835, et plus encore de la création d'un inspecteur primaire par arrondissement en 1850. Ce n'est pas encore assez, chaque arrondissement comptant en moyenne cent communes. Il importe de seconder l'inspection par une délégation cantonale active et dévouée, et il serait bon d'aider la délégation elle-même en lui adjoignant un ancien instituteur choisi parmi les plus méritants et recevant un traitement ; ce serait un moyen d'offrir aux instituteurs une perspective d'avancement et d'assurer la régularité du service par un fonctionnaire salarié.

On comprend aujourd'hui dans presque tous les pays que c'est surtout par les écoles normales qu'on peut fortifier l'enseignement primaire en élevant le niveau des connaissances de l'instituteur. Aussi, dans presque tous les pays de l'Europe, travaille-t-on soit à augmenter le nombre des écoles normales, comme en Russie, aux Etats-Unis, au Japon même, soit à en améliorer les programmes, comme en Saxe.

Les élèves sortis des écoles normales ne constituent pas tout le corps des instituteurs ; il est bon pour plusieurs raisons que les jeunes gens formés dans ces établissements rencontrent en face d'eux, à l'examen, d'autres candidats qui se soient préparés ailleurs ; mais ils élèvent en général et ils maintiennent le niveau du brevet.

Il est très-désirable que nul ne puisse enseigner, à quelque titre qu'il le fasse, sans avoir fait ses preuves devant le jury d'examen. Il faut de plus, autant que possible, obtenir que les instituteurs et institutrices

aient le brevet complet ; c'est souvent par défaut de connaissances ou par ignorance des méthodes pédagogiques, ce n'est jamais par excès de science que pèchent les maîtres d'école. La France a encore beaucoup d'instituteurs et surtout d'institutrices qui n'ont pas donné de garanties suffisantes de leur savoir. La Ville de Paris se montre, avec raison, exigeante sur ce point.

La France n'a rien à envier aux autres nations sous le rapport du nombre des écoles normales d'instituteurs ; mais assurément elle gagnerait à en perfectionner l'enseignement, à améliorer la situation des maîtres adjoints qui y donnent l'enseignement, à s'inspirer quelque peu de la Saxe, dont le cours normal, ayant une durée de six ans, permet de former beaucoup plus complétement des maîtres qu'on ne fait dans un cours triennal.

Elle a trop peu d'écoles normales d'institutrices. Pour 76 écoles normales et 7 cours normaux fournissant chaque année un millier d'instituteurs, nous comptons seulement 11 écoles normales avec 53 cours normaux, fournissant 400 institutrices. Les cours normaux sont, en général, bien inférieurs aux écoles normales. Il faudrait conserver plus également l'équilibre entre les deux sexes parmi les maîtres, comme il convient de le faire parmi les élèves. Le reproche, d'ailleurs, s'adresse à presque tous les États de l'Europe.

Les États-Unis, qui, relativement à l'état de leur enseignement populaire, ont fort peu d'écoles normales, ont du moins compris que les femmes peuvent jouer un rôle très-utile et très-important dans cet enseignement : ils comptent beaucoup plus d'institutrices que d'instituteurs. Si, en France, les femmes étaient sans exception astreintes à faire les mêmes preuves et à fournir le même brevet que les hommes, je ne verrais qu'avantage à étendre leurs attributions à cet égard.

Quand les maîtres ont été formés dans l'école normale ou ailleurs et éprouvés par l'examen, il ne faut pas les abandonner à eux-mêmes dans leur village. L'inspection ne doit pas se contenter de les surveiller; elle doit les soutenir, les éclairer, porter à leur connaissance les méthodes nouvelles; les conférences d'instituteurs, qui sont d'un usage général dans les pays allemands, que l'Italie, la Russie, les États-Unis ont introduites chez eux, sont pour cet objet un secours très-puissant. Nos inspecteurs primaires font souvent dans leur tournée des conférences au chef-lieu de canton; c'est une pratique qu'on pourrait généraliser et perfectionner.

13° Le bâtiment dans lequel l'école est installée n'est pas sans influence sur l'instruction et même sur l'éducation. Une école propre et bien tenue habitue les enfants à la propreté et à la bonne tenue. Une école dont les bancs, insuffisamment espacés, ne contiennent chacun que trois élèves, évite des occasions de désordre ; une école dont les salles

ne sont faites que pour un petit nombre d'élèves nécessite la division en plusieurs classes, et l'enseignement du maître est plus profitable. La Suède prend pour règle le chiffre de 40 à 50 élèves pour chaque classe. Dans un pays comme la France, où la plupart des locaux dans les villes n'ont pas été disposés à cet effet et où la transformation immédiate serait trop onéreuse, on peut peut-être aller jusqu'à 100 ; mais c'est un nombre qu'il ne faudrait jamais dépasser, et la Ville de Paris s'astreint aujourd'hui à rester en deçà.

Le nombre de cent élèves nous paraît même très-exagéré, lorsque, par suite de la différence des forces, le maître est obligé de répartir en plusieurs divisions les élèves assis sur les bancs d'une même salle et de s'occuper successivement de chacune des divisions. Pour 120 élèves, la Prusse exige aujourd'hui trois maîtres. En Saxe, les moindres écoles ont deux classes et deux maîtres. Dans des écoles nombreuses, on compte, en Allemagne, jusqu'à sept ou huit classes ; l'école à quatre classes paraît être un des types les plus satisfaisants. En France, nous n'avons pas, à cet égard, de règle bien déterminée ; la Ville de Paris a un système méthodique, celui de l'école à trois divisions ; on pourrait l'étendre avec profit à toutes les écoles urbaines.

14° Le matériel de l'enseignement est pour le moins aussi important que le mobilier proprement dit. Dans le matériel de l'enseignement, plusieurs pays, tels que la Suède, les États-Unis, le Wurtemberg, la Suisse, comprennent presque toujours, et avec raison, un petit jardin, dans lequel on peut exercer les élèves à quelques procédés de culture ou au moins à la connaissance des plantes les plus usuelles. Le matériel était, au siècle dernier, presque nul : quelques tableaux de lecture, du papier, des plumes et le livre qu'on apprenait par cœur ; l'ardoise et le tableau noir ne datent guère que de la fin du XVIII[e] siècle. Aujourd'hui, en vue de déployer avant tout l'intelligence, on s'applique à montrer les objets ou une image bien faite des objets, à éveiller l'attention en fixant les regards ; de là, les leçons de choses dont les États-Unis, l'Allemagne, l'Angleterre font le plus grand usage, et que tous les peuples introduisent les uns après les autres dans leurs méthodes pédagogiques. En France, elles ont trouvé des maîtres qui, depuis longtemps, les préconisent ; elles ne sont pas assez généralement pratiquées, et l'on ne sait pas assez quels services elles peuvent rendre lorsqu'elles sont employées avec art et avec mesure. Pour obtenir de bons résultats en ce genre, il faut le concours de plusieurs forces : il faut dépenser de grosses sommes pour acheter le matériel et pour former des maîtres qui sachent s'en servir ; il faut de bonnes méthodes pédagogiques, des auteurs qui comprennent l'importance des ouvrages d'éducation bien faits, et des éditeurs qui aient assez de capitaux et d'initiative pour tenter des améliorations.

Les promenades botaniques, la formation des herbiers, les visites dans les manufactures font partie de la même méthode.

15° L'âge des écoliers est pour beaucoup dans les résultats qu'obtient l'enseignement primaire. Des enfants qui ne restent que quatre ans à l'école profitent évidemment moins que ceux qui y passent six, huit et même neuf ans. Ceux qui en sortent à dix ou onze ans ne sauraient avoir reçu le même développement intellectuel que ceux qui en sortent à quatorze ou quinze; les premiers, s'ils ne pratiquent pas ensuite, risquent d'oublier le peu qu'il ont appris; les seconds ont reçu une empreinte assez profonde pour qu'elle ne s'efface jamais. Nous avons dit l'avantage que les usages religieux donnent sur ce point aux pays protestants. Il est fâcheux qu'à Paris les enfants quittent l'école vers onze ans; la moyenne de la France ne paraît pas beaucoup plus élevée. En outre, sur les quatre ou cinq ans que l'enfant consacre ainsi à son instruction, que de temps perdu, quand on voit qu'il y a une dizaine d'années le tiers des élèves inscrits venait de un à six mois à l'école, et que la moyenne générale de la fréquentation n'est guère que de huit mois! Les Etats-Unis ont, comme nous, ce dernier inconvénient; mais il est largement compensé par un écolage qui s'étend jusqu'à treize ou quatorze ans pour les garçons, jusqu'à dix-sept ans et plus pour les filles. Le Wurtemberg et les pays allemands, en général, n'ont ni l'un ni l'autre inconvénient.

Retarder, autant que possible, la limite d'âge à laquelle nos enfants quittent ordinairement l'école et obtenir l'assiduité, même au prix de classes de demi-temps à certaines époques, telles que celle de la moisson, et dans certains centres manufacturiers, serait assurément deux des plus grands services qu'on pourrait rendre aujourd'hui à notre instruction primaire. Les partisans de l'obligation regardent leur système comme le seul qui soit capable de produire cette double réforme; nous avons dit pourquoi il n'aurait peut-être pas autant d'efficacité qu'ils le pensent.

16° Les Allemands exigent plus encore. Après l'école élémentaire, ils placent l'école de répétition ou école de perfectionnement (*Fortbildungs-Schule*). C'est une école qui, liée à l'école élémentaire et dirigée par l'instituteur, se tient seulement deux ou trois fois par semaine, ordinairement le soir ou le dimanche, et qui se concilie, par conséquent, avec les travaux de l'atelier et des champs. Par là, l'école de répétition ressemble à nos cours d'adultes; mais le principe qui la régit est tout différent. Dans la très-grande majorité de nos cours d'adultes, on se contente d'enseigner les premiers éléments à des adultes qui n'ont pas passé par l'école primaire ou qui n'y ont pas profité. Dans les écoles de répétition, on fait entrer des jennes gens qui ont tous reçu l'instruction élémentaire et qui viennent, durant deux ou trois ans encore, d'une part, répéter ce

qu'ils ont appris de manière à s'en pénétrer plus profondément, et, d'autre part, ajouter certaines connaissances spéciales aux connaissances déjà acquises. Ce n'est pas une facilité que les Allemands donnent aux jeunes gens de bonne volonté, c'est une obligation qu'ils imposent à tous jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans. On conçoit combien ce système, lié à celui d'une fréquentation assidue de l'école élémentaire depuis l'âge de six ans, donne de prise à l'enseignement, et pourquoi il est si rare qu'un Wurtembergeois et un Saxon soient entièrement illettrés.

Certains Etats dans les Etats-Unis portent jusqu'à vingt et vingt et un ans l'âge d'écolage; mais ils n'ont pas la même puissance pour retenir les jeunes jens à l'étude.

Nous ne l'aurions pas non plus en France, dans l'état actuel de nos mœurs. Il est certain que, dans ce cas, l'obligation, quand elle est soutenue par l'opinion publique, a une vertu particulière. Mais nous devons nous occuper, pour obtenir au moins une partie de cet heureux résultat, à multiplier dans les écoles des cours d'adultes qui soient à la fois des cours de répétition et de perfectionnement, sans jamais surcharger les instituteurs et sans leur demander un service gratuit; à encourager les associations privées qui font des cours de ces genres, en distinguant bien les simples conférences, qui ne sont le plus souvent qu'un aliment à la curiosité, et les cours réguliers, qui portent ordinairement des fruits.

17° De même qu'au delà de l'école élémentaire, il est utile de fortifier l'enseignement primaire par des cours de perfectionnement, de même il est bon de préparer à l'école primaire par l'asile. L'asile ne s'adresse pas aux familles aisées et aux mères qui peuvent surveiller toute la journée leur enfant; mais il est précieux pour l'ouvrier. C'est donc surtout dans les bourgs et dans les villes qu'il importe d'en créer. La France en a déjà un grand nombre ; elle peut en créer d'autres encore, et surtout y améliorer le mode d'enseignement en y propageant, sans pédantisme et sans exagération, la méthode Frœbel et les leçons de choses. Il faut bien se garder de vouloir trop apprendre à de si jeunes enfants ; mais on peut déjà leur ouvrir quelque peu l'intelligence en les habituant à observer.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

18° La statistique de l'enseignement secondaire serait plus difficile encore à dresser que celle de l'enseignement primaire, parce que les éléments en sont plus divers et parce que les établissements libres, sur lesquels on manque presque toujours de renseignements officiels, y jouent un plus grand rôle. Nous n'essayons donc de tirer aucune conclusion du tableau ci-contre, nous le donnons seulement à titre de ren-

TABLEAU RÉSUMANT L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS QUELQUES ÉTATS

ÉCHELLE de proportion.	ÉTATS.	Nombre total des établissements.	Nombre total des élèves.	Nombre d'habit. pour 1 écolier.	*Enseignement classique* Nombre des établissem.	*Enseignement classique* Nombre des élèves.	*Enseignement classique* Nombre d'habitants p. 1 écolier.	*Enseignement industriel* Nombre des établissem.	*Enseignement industriel* Nombre des élèves	*Enseignement industriel* Nombre d'habitants p. 1 écolier.
100										
	Algérie	9	2,200	125						
150										
	Grèce	....	9,970	155						
	Prusse	434	127,000	200	254	76,000	315	180	51,000	478
200	Belgique	....	26,600	200						
	Empire allemand	1058	200,000	200	558	120,000	254	500	80,000	500
250										
	France	....	150,000	240	...	100,000	366	...	50,000	720
	Norvège	113	7,000	257						
300										
	Pays-Bas	....	11,128	333	55	1,128	3,100	...	10,000	730
350	Suède	98	12,080	350						
	Italie	1235	64,000	390	875	39,000	625	360	25,000	1,000
400										
	Autriche	211 (1)	49,700	416	145	27,700	836	123	22,000	1,910
450	Hongrie	170	34,285	450	146	29,400	450	24	4,885	3,000
	Serbie	11	2,500	480						
500										
550										
	Espagne	....	28,803	575						
600										
650	Portugal	....	6,000?	600						
700										
750										
800	Russie	....	......	800						
850										
900	Roumanie	37	4,700	900						
950										
1000										

(1) Le total est inférieur au nombre des écoles des deux espèces, parce que les *realgymnases* figurent dans les deux colonnes.

seignement, en classant les Etats d'après l'ordre d'importance et en prenant comme échelle de proportion le nombre d'habitants correspondant à un élève.

19° Il s'en faut de beaucoup que le nombre des élèves de l'enseignement secondaire offre en tout pays la même proportion que le nombre des élèves de l'enseignement primaire. Autrefois les sociétés policées donnaient un grand développement à leurs écoles latines, lorsqu'elles s'occupaient encore fort peu de leurs petites écoles. La France, avant 1789, en fournit un exemple. On songeait aux classes supérieures et aux carrières libérales; on s'inquiétait médiocrement de l'instruction des masses. C'est, comme nous l'avons dit, une sollicitude qui est un des caractères de la civilisation moderne. Il y a des pays qui ont conservé ou qui ont pris le cachet du passé; tels sont l'Italie, la Grèce, la Serbie, l'Espagne même, c'est-à-dire des contrées de l'Europe méridionale. Au contraire, dans les pays nouveaux, l'attention s'est tout d'abord fixée sur l'instruction populaire, et quoique nous ne puissions pas faire exactement le départ des deux enseignements, il est certain que les colonies d'Australie et les Etats-Unis donnent proportionnellement un plus fort contingent au degré primaire qu'au degré secondaire. L'Algérie, dont la population européenne occupe dans les deux tableaux un rang également honorable, fait exception.

20° L'enseignement secondaire classique a, depuis longtemps, ses méthodes en France. Je crois qu'en somme il n'y donne pas des résultats inférieurs à ceux qu'on obtient dans les autres pays. Il a d'ailleurs, dans tous les pays de l'Europe, un certain cachet de famille : l'étude des langues latine et grecque en forme le principal fond. Les Etats-Unis, pays nouveau, ont seuls un caractère tout à fait particulier. Il n'y a pas d'établissement qui conduise l'élève de huit et de neuf ans jusqu'à dix-huit et plus à travers toute la série de ses études; c'est après l'école de grammaire que d'ordinaire on passe dans la haute école latine. On a proposé d'adopter en France un système analogue; une pareille entreprise serait très-difficile et la réussite ne présenterait peut-être aucun avantage. Mais il serait désirable que les études latines fussent reportées des classes élémentaires dans les classes de grammaire, c'est-à-dire vers l'âge de onze à douze ans, et qu'elles fussent précédées d'une solide instruction primaire, laquelle manque à nos collégiens. Cette simple réforme est-elle même facile à réaliser?

21° L'étude des langues anciennes et les exercices littéraires sont indispensables à une éducation libérale ; les pédagogues s'accordent à le reconnaître. Mais les exigences de la société moderne ont successivement introduit dans les programmes, outre les sciences mathématiques, les sciences physiques et naturelles, l'histoire, la géographie; aujourd'hui les langues vivantes veulent une place plus large. Les vieux col-

léges anglais résistent et maintiennent la tradition, les gymnases allemands ont cédé davantage : les langues vivantes y sont enseignées, et à côté des gymnases se sont fondées les écoles réelles. En France, où le lycée est demeuré le grand foyer de l'instruction secondaire, les programmes ont successivement admis les matières nouvelles; mais ils n'ont pas eu le pouvoir d'augmenter le nombre des heures de la journée, et l'instruction classique se trouve quelque peu embarrassée entre la quantité des choses à enseigner et l'obligation d'insister sur les choses principales, afin de cultiver véritablement l'intelligence. Des réformes ont été proposées pour résoudre le problème.

Mais il est bien difficile de faire tout d'un coup de grandes réformes, qui peuvent n'être que des expériences hasardées, sur un corps aussi considérable que l'ensemble des lycées et colléges. Les établissements privés ont, à cet égard, une liberté d'allure et, dans certains cas, des chances de succès beaucoup plus grandes. C'est à eux qu'il appartient principalement de faire les tentatives nouvelles : celles-ci pourront être adoptées quand elles auront été consacrées par l'expérience.

22° L'enseignement industriel que l'administration française désigne sous le nom d'enseignement secondaire spécial, les Allemands sous celui d'écoles réelles (*Realschulen*), les Américains sous celui de hautes écoles anglaises, est de création plus récente. On peut dire d'une manière générale qu'il date de notre siècle, quoique les premiers essais aient été faits au siècle dernier. Il témoigne du besoin que les sociétés ont éprouvé, à mesure que l'industrie et la richesse grandissaient, de donner à la classe qui crée cette richesse une instruction appropriée à ses fonctions : plus pratique et plus rapide que l'instruction classique, plus complète et plus élevée que l'instruction primaire. Les langues mortes en sont exclues ou y sont reléguées à l'arrière-plan; les sciences y occupent, avec les langues vivantes, une place importante; les procédés de démonstration y sont plus simples, et l'enseignement par les yeux y est fréquemment employé. C'est à la grande majorité des individus de la classe moyenne, exerçant l'agriculture, l'industrie et le commerce, que ce genre d'enseignement s'adresse.

L'Allemagne a été la première à lui donner une forme précise et à multiplier les écoles réelles. Aujourd'hui, un courant général pousse dans cette direction les nations civilisées; presque toutes fondent des écoles industrielles, la Russie, l'Autriche, l'Italie, la Hongrie, la Belgique avec ses écoles moyennes, l'Angleterre avec ses écoles modernes. Il est à remarquer que les pays qui participent le moins au mouvement croissant du commerce et de l'industrie, comme l'Espagne, sont aussi ceux qui se préoccupent le moins d'adapter cette forme nouvelle à une partie de leur enseignement secondaire.

La France, après plusieurs tentatives, a donné à cet enseignement

une règle et un point d'appui par la loi de 1865. Cette loi a produit des résultats; pas autant cependant qu'il serait désirable, parce que l'union dans un même établissement des deux enseignements, classique et industriel, n'est pas favorable à ce dernier. Aussi la France qui, proportionnellement à sa population, compte presque autant d'élèves dans l'enseignement classique que l'Empire allemand (1 pour 360 habitants en France, 1 pour 335 habitants dans l'Empire allemand), en compte beaucoup moins dans l'enseignement industriel (1 pour 720 habitants contre 1 pour 500).

Il importe, comme nous avons essayé de le démontrer, de ne pas diminuer le nombre des élèves de l'enseignement classique; mais il faut augmenter considérablement le nombre des élèves de l'enseignement industriel, en multipliant les écoles et en les plaçant dans des conditions de prospérité, parce qu'il y a beaucoup plus d'individus qui se destinent à vivre du travail industriel qu'à entrer dans les carrières libérales. La France doit, non-seulement en vue du progrès intellectuel de la nation, mais dans l'intérêt particulier de sa richesse agricole, industrielle, commerciale et en vue de la concurrence que se font les nations sur les marchés du monde, se préoccuper très-fortement de cette question.

Pour cet enseignement comme pour l'enseignement classique, il importe de former de bons professeurs : nous avons encore beaucoup à faire à cet égard. Il est juste d'ajouter que, pour avoir de bons professeurs, il faut leur offrir la perspective d'une carrière avantageuse; or, jusqu'ici, dans nos lycées, nous leur faisons une condition inférieure, et, dans les écoles de Paris, nous les surchargeons de travail en leur imposant des classes trop nombreuses.

23° Convient-il d'organiser les établissements d'instruction secondaire en internats ou en externats? L'externat a incontestablement la supériorité. D'une part, il permet à l'État ou à la commune de faire davantage, parce que des écoles d'externes entraînent moins de frais de première installation et exigent une administration moins compliquée, et aussi parce que tel savant, qui est un utile directeur, au point de vue pédagogique, dans un externat, n'aurait peut-être pas les qualités nécessaires pour réussir dans un internat. D'autre part, il évite les inconvénients de la vie commune pour un grand nombre de jeunes gens et supprime les difficultés de l'éducation en commun; il facilite l'heureux accord de la préparation à la vie par l'éducation de famille et de l'initiation à la science par l'émulation. Les Allemands, les Anglais, les Suisses, les Américains préfèrent l'externat. Pour les parents dont le domicile est éloigné, il se concilie avec une sorte d'internat de famille par le placement des jeunes gens chez les professeurs ou chez les habitants de la ville. Cette pratique existe dans quelques localités en France, particu-

lièrement en Bretagne et à Paris; mais elle n'est qu'une rare exception. Il faut d'ailleurs, sur cette matière, tenir grand compte des habitudes et des conditions économiques d'une nation. En France, les écoles industrielles, qui se recrutent surtout parmi les enfants du voisinage, se prêtent mieux que les lycées à l'externat. Ces derniers, peuplés de jeunes gens qui viennent de toutes les parties du département, de plus loin souvent, sans compter les boursiers qui viennent de toute la France, ont besoin d'offrir aux parents la ressource de l'internat. Néanmoins je crois qu'il serait bon d'encourager les familles d'une ville, surtout les familles de professeurs, à prendre aussi des jeunes gens à demeure chez elles; mais, pour que les proviseurs pussent entrer dans cette voie, il faudrait modifier tout le système financier des lycées.

24° Les écoles industrielles donnent une instruction générale; elles préparent aux carrières industrielles et non à telle industrie particulière. Cette branche de l'organisation pédagogique n'a son plein développement et ne porte tous ses fruits que lorsque de l'école industrielle on peut passer dans l'école technique ou professionnelle. Tous les élèves, sans doute, n'y entrent pas; la majorité, pressée de gagner son pain, aborde directement la vie active du travail vers l'âge de seize ou dix-huit ans, n'ayant pu franchir que les deux premiers degrés de l'instruction, le primaire et le secondaire. Mais il y a une minorité qui, ayant le loisir de se perfectionner, doit en trouver les moyens dans des écoles spéciales, écoles de commerce, écoles d'agriculture, écoles d'arts et métiers, écoles de mineurs, écoles des beaux-arts, etc. Nous en possédons en France; nous en devrions posséder davantage.

Nous ne parlons pas ici des grandes écoles spéciales, comme l'*École polytechnique* ou l'*École Saint-Cyr*, auxquelles conduit l'enseignement classique : il importe que des jeunes gens, dont plusieurs occuperont un jour des postes très-élevés dans l'État, aient reçu l'éducation libérale.

D'ailleurs nous n'insistons pas sur aucun genre d'enseignement technique, parce que ces considérations nous conduiraient hors de notre sujet. Nous dirons seulement qu'il doit y avoir aussi des écoles techniques de degré inférieur, dans lesquelles on entre au sortir de l'école primaire comme on entre dans les autres au sortir de l'école industrielle : elles seraient une pépinière de bons ouvriers et de contre-maîtres. Les fermes-écoles n'en donnent en France qu'une idée très-imparfaite pour l'agriculture. Les écoles d'apprentissage répondraient mieux à ce besoin. En Allemagne et en Autriche, il existe déjà en ce genre un assez grand nombre d'écoles d'agriculture pratique et d'écoles industrielles (*Gewerbeschule*).

Nous craindrions de paraître demander des choses impossibles, si nous ne nous appuyions sur les faits accomplis chez d'autres nations. Il ne faut pas cependant perdre de vue que, durant le XIXe siècle, la science

et l'industrie ont contracté une alliance qui, avec les années, devient plus intime, qu'il faut que l'industriel connaisse ceux des secrets de la science qui sont devenus les procédés de son travail, et que, par conséquent, il est nécessaise de l'instruire. C'est, nous l'avons dit, une des conditions de la civilisation moderne. Il faut, non pas la subir, mais l'accepter avec empressement et reconnaissance; car elle est un signe évident du progrès que l'homme a fait dans l'art de dominer la matière, et le développement de l'instruction professionnelle conduira infailliblement à d'autres progrès du même genre, en même temps qu'elle élèvera le niveau moyen des intelligences. Il y a toujours profit pour la société à ouvrir un cours ou une école technique. Dans cette partie de l'œuvre pédagogique, les communes et les particuliers peuvent plus que l'État, parce que la diversité et la liberté sont l'essence de cet enseignement. Les écoles de commerce, récemment fondées en France, le prouvent et sont elles-mêmes d'un bon augure pour les créations de l'avenir.

25° L'instruction des femmes appelle aussi aujourd'hui beaucoup plus qu'autrefois l'attention du pédagogue et du législateur. De tout temps, il y a eu des femmes savantes; mais la masse des femmes restait presque partout dans l'ignorance. On a compris qu'il n'était pas moins utile de donner une instruction primaire à un sexe qu'à l'autre, et que, dans les rangs inférieurs de la société, la mère de famille n'en avait pas moins besoin que l'ouvrier. Il y a aujourd'hui des pays où les femmes sont à peu près les égales des hommes à cet égard : ce sont ceux où l'instruction primaire est le plus avancée. La France en fournit un exemple dans nos départements du nord-est, qui occupent les premiers rangs par l'instruction générale de leur population, et où les femmes sont presque aussi instruites que les hommes. Aux États-Unis, le sexe féminin a même à cet égard le pas sur le sexe masculin. Il est digne de remarque que les pays où l'instruction générale est le plus arriérée sont aussi ceux où le nombre des filles qui fréquentent les écoles est le moindre relativement au nombre des garçons : l'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'Amérique du Sud, et plus encore les États musulmans, témoignent de ce fait. La France leur est bien supérieure, et sa situation s'est même à cet égard notablement améliorée depuis 1867; elle compte cependant encore 8 pour 100 de plus d'illettrés parmi les femmes que parmi les hommes.

Les femmes doivent, comme les hommes, recevoir une instruction secondaire appropriée à leurs fonctions dans la vie sociale. De ce côté, elles sont, en France et dans la plupart des pays, les États-Unis exceptés, bien moins partagées que pour l'instruction primaire. Mais on comprend qu'il est nécessaire d'entreprendre sur ce point aussi les réformes que réclame l'esprit moderne. Plusieurs pays, en Europe, se sont mis à l'œuvre : l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Suède, la Russie. La France est entrée dans la même voie; il ne serait peut-être pas juste de

dire qu'elle reste loin en arrière, mais il est certain que, malgré des efforts privés suivis de quelques bons résultats, malgré le nombre croissant des jeunes personnes qui se présentent aux examens, il lui reste beaucoup à faire pour constituer l'enseignement secondaire des filles.

26° Les problèmes que soulève l'éducation d'un peuple, depuis les premiers éléments des connaissances jusqu'à l'enseignement le plus élevé, sont très-nombreux et très-divers. A côté de la science qui fournit la matière, il y a les méthodes qui fournissent les moyens de faire pénétrer la science dans les intelligences. C'est la part de la pédagogie, laquelle est d'autant plus importante que l'instruction est plus élémentaire. On s'en occupe beaucoup dans certains pays dont l'instruction populaire est très-développée, particulièrement en Allemagne, où la catégorie de la pédagogie est celle qui, l'année dernière, a fourni le plus grand nombre de publications. Il serait à désirer qu'on s'en occupât en France plus qu'on ne le fait. Nous n'avons pas assez d'auteurs qui s'occupent de traiter sérieusement ces matières; nous en aurons, pour la pédagogie aussi bien que pour la géographie, lorsque le public s'y intéressera et qu'il y aura assez de lecteurs pour solliciter les recherches et récompenser les écrivains de leur peine.

Nous avons en France, et surtout à Paris, de grandes bibliothèques spéciales. Parmi ces dernières, il y en a dans lesquelles la médecine, le droit, la philologie, l'économie politique, sont bien représentés. Il n'y en a pas où soient rassemblés, en vue de faciliter l'étude, les documents relatifs à la pédagogie. C'est une lacune qu'il serait utile et facile de combler.

NÉCROLOGIE

VILLIAUMÉ

On a dit, ici même, comment la science et l'histoire venaient d'être à la fois frappées par la mort de ce regretté collègue. Membre, depuis plus de vingt ans, de la Société d'économie politique, alors qu'il se rattachait par des liens déjà anciens à la Société des gens de lettres, l'auteur de *l'Esprit de la guerre* a succombé aux atteintes du mal qui le minait au moment même où il mettait la dernière main à une *Histoire du Directoire*. C'était, dans sa pensée,

le complément naturel et nécessaire de celle de la Révolution parue il y a de cela vingt-sept ans.

Ami de Villiaumé, associé comme lui à la propagation des principes auxquels son *Traité d'économie politique* donnait en 1857 une nouvelle impulsion, on comprend la réserve qui nous est commandée à ce double titre. Aussi, est-ce du jugement porté sur ses travaux par des hommes particulièrement autorisés que nous nous appuierons pour rendre à cet estimé collègue la justice qu'il mérite. Chacun sait, d'ailleurs, comment ce noble fils de la Lorraine s'efforça d'honorer par des écrits aussi nombreux que solides ce qui nous est resté de cette terre éminemment française.

Né à Pont-à-Mousson durant cette année particulièrement néfaste où l'Empire aux abois attirait sur la France tous les maux d'une première invasion, Nicolas Villiaumé fit ses études dans sa ville natale. Après avoir fait son droit à Paris, il débutait au barreau de Nancy, qu'il quittera plus tard pour se fixer dans la capitale. C'est là qu'on le voit associer « au paisible exercice de la profession d'avocat » l'étude d'une époque riche en événements encore trop peu connus. Comme tous les jeunes hommes possédés de l'amour de la science, Villiaumé devait puiser, dans l'examen de documents jusque-là ignorés et dans le commerce des quelques hautes personnalités qui avaient été acteurs ou témoins de notre première révolution, le désir de formuler à cet égard toute sa pensée. On peut dire à sa louange, et c'est le jugement qu'ont porté de l'*Histoire de la Révolution*, publiée en 1850, les juges les moins suspects de passion ou de complaisance, que cette œuvre abonde en révélations curieuses et qu'elle éclaire d'une vive lumière des points longtemps restés dans l'ombre.

« Je me fis *rapporteur* impartial, lui arrive-t-il de dire dans la préface de la dernière édition de son livre en 1864 ». Il ajoute, comme pour donner, non sans raison, du poids à sa parole, que la rigoureuse logique *judiciaire* l'avait exercé « au choix des preuves, l'un des écueils où se brisent presque tous les historiens français ».

L'étude des lois, la nécessité d'en faire journellement l'application rendent, en effet, l'esprit difficile dans l'admission des preuves. C'est là une vérité que l'écrivain n'a pas seulement consignée dans un de ses plus importants ouvrages, mais qu'il aimait à exprimer au sein de la Société qui compte encore à sa tête plus d'un éminent jurisconsulte. De là, le judicieux agencement de faits qui est le signe d'une patiente recherche et qui donne au langage de l'histoire une saveur particulière.

On peut différer de sentiment sur la valeur du point de vue au-

quel s'est placé l'auteur de cette histoire; les esprits légers aux preuves, et par cela même peu capables d'approfondissement, peuvent croire qu'il suffit d'un rapide coup d'œil jeté sur ce livre pour distinguer la légende d'une époque de ce qui en fut, suivant l'expression de Carrel, « le roman ». Mais ce que nul ne saurait contester ou méconnaître, c'est le sentiment d'équité, de ferme et noble indépendance qui éclate à chaque page de cette exposition. Aussi, malgré l'opposition qui résultera pour certains aperçus de la différence du point de vue, on n'est pas surpris d'apprendre que l'auteur de l'*Histoire de la conquête des Normands* se soit fait relire un livre où se rencontraient des qualités trop rares.

La solution des problèmes qui arrêtent à chaque pas l'historien, la science du légiste, se lient plus qu'on ne semble le croire à l'étude de certains principes. C'est ainsi que la création des Assignats, celle du Grand-Livre, l'Impôt rendu uniforme, durent convaincre l'écrivain qui abordait de tels sujets du rôle que joue dans le gouvernement des États la science inaugurée par Smith et Turgot. De là, le *Nouveau traité d'économie politique* publié quelques années plus tard par Villiaumé. Nous ne saurions mieux faire, pour donner une idée exacte de ce livre, que de reproduire les termes du jugement formulé à ce propos par l'honorable M. H. Passy. Voici comment s'exprimait, au sein de l'Institut, l'homme éminent par le caractère et le savoir que la Société d'économie politique s'honore de voir à sa tête :

« C'est un traité d'économie politique, et un traité complet que vient de publier M. Villiaumé. Production, distribution, circulation, consommation des richesses, il n'est pas une partie du sujet dont l'auteur ne se soit occupé et, dans bon nombre de cas, avec une incontestable habileté. »

Ce jugement date de 1857, c'est-à-dire de l'année même de cette publication. Presque à la même heure, John Stuart Mill exprimait « sa surprise » de voir l'auteur procéder par un choix on ne peut plus judicieux des doctrines professées par les économistes anglais. Ce n'est pas le fait d'un écrivain qui ne lit que « dans les traductions » des livres où il puise, remarque l'éminent économiste.

Si la louange donnée à l'auteur du *Nouveau traité d'économie politique* ne fut pas sans restriction; si l'on put lui reprocher d'avoir obéi à la pente d'un esprit généreux au point de se préoccuper exclusivement de la condition du plus grand nombre, alors que la science économique s'attache et s'applique à l'amélioration du sort « de tous » indistinctement, il faut dire, avec l'auteur du rapport à l'Institut ci-dessus rappelé, que ce Traité particulièrement lumineux fut considéré comme l'exposé de ce que « le socialisme

démocratique avait jusqu'alors produit de plus remarquable. »

Nous ne saurions clore cette notice, pour laquelle on a fait appel au concours de nos sympathies connues, sans dire un mot des autres importants travaux de Villiaumé. Son traité d'*Économie politique* était à peine publié, que, voyant poindre à l'horizon cette série « de circonstances fatales » qui, en plein XIX[e] siècle, devaient « bientôt surgir et forcer les peuples à la guerre », il s'occupait d'un livre qui a fixé pour longtemps l'attention de l'étranger lui-même. Nous voulons parler de *l'Esprit de la guerre*, tableau aussi instructif qu'animé des notions et des règles qui se sont amassées chez les anciens comme chez les modernes sur cet art funeste. Si, après Polybe, Végèce, Machiavel ou le chevalier Folard, l'auteur s'était borné à exposer les lois de la tactique et de la stratégie, on dirait de son livre qu'il est venu prendre une place déjà occupée par d'autres et de tout point usurpée; mais il y a là mieux et autre chose.

A une époque où la Force semble avoir pris la place du Droit et en tient lieu; alors que les gouvernants ont moins en vue l'intérêt des peuples que le besoin de faire naître des prétextes de guerre, ce qu'il convient de mettre en lumière c'est « le droit des gens » trop dédaigné. Telle est la face particulièrement neuve du livre publié par Villiaumé en 1860. Aussi, est-ce là que le politique et le soldat peuvent de nos jours particulièrement s'instruire.

Rappelons, en terminant, l'un des derniers travaux du vaillant collègue, dont la mort seule a brisé la plume.

Quelques années avant que la France subît l'épreuve d'un éclatant désastre, il publiait cette *Histoire de Jeanne d'Arc* dans laquelle revit tout entier le patriotisme de l'antique Lorraine. Là se retrouvent, avec le sens politique répandu dans *l'Esprit de la guerre*, la science du légiste. Elle brillera d'un particulier éclat à l'occasion du procès de l'héroïne de Domremy. Cette légende, qui était comme un hommage aux sentiments de piété filiale dont l'auteur se montra toujours pénétré, clot, avec *la Politique moderne*, parue en 1873, la liste de ses plus importants écrits.

On s'est demandé, et cela non sans raison, en lisant au frontispice de ses livres plus d'un passage des Écritures, quels étaient, à l'endroit de la religion, les principes de l'écrivain qui mit dans tous ses jugements la marque d'un libre et fier esprit. Par caractère, et aussi sans doute par suite de son éducation dans un pays renommé pour sa vieille foi, Villiaumé était religieux, dans le vrai sens qu'on doit attacher à ce mot. La lecture de son *Histoire de Jeanne d'Arc* le montre inclinant, par places, au sens mystique, sans qu'il songe à s'en défendre. Ce que l'on peut dire, c'est que peu

d'hommes eurent, à un plus haut degré, avec le respect de sa parole, le culte de la vérité, de la famille et de l'amitié. Quiconque a connu Villiaumé, quiconque aime le talent et sait compâtir à ses faiblesses n'y saurait contredire.

A la Société d'économie politique, où il était assidu et faisait preuve dans l'occasion d'un savoir peu ordinaire, il avait été l'objet, lors du renouvellement partiel de la présidence, d'une marque d'estime à laquelle nul ne s'était mépris. La dernière réunion mensuelle le vit même faire une apparition trop courte que son état de souffrance pouvait seul expliquer. On eût dit que, pressentant sa fin prochaine, Villiaumé avait voulu presser une dernière fois la main de plus d'un collègue. Aussi, en apprenant sa mort moins de deux jours après, ceux qui se rappelaient cela n'étaient pas loin de voir dans cette particularité quelque chose de navrant assez semblable à un suprême adieu.

« C'est une personnalité qui s'est éteinte et que nous avons perdue », remarquait au retour des funérailles l'honorable secrétaire de la Société d'économie politique qui, en cette qualité, était venu lui rendre les derniers devoirs. Cette parole est un éloge.

Paul Coq.

BIBLIOGRAPHIE

Des formes de gouvernement et des lois qui les régissent, par M. H. Passy; Paris, Guillaumin, 1877, 1 vol. in-8.

Le livre de M. Hippolyte Passy *sur les formes de gouvernement* a eu une destinée singulière. Attendu depuis longtemps, œuvre d'un esprit formé par le maniement des affaires et l'étude des sciences politiques, résultat de trente ans de recherches, il est enfin confié à l'imprimeur. Tout est calme en Europe ; en France, le gouvernement paraît assis sur des bases inexpugnables; plus de huit millions de suffrages viennent de le consacrer à nouveau. L'heure semble donc arrivée de livrer au public ces travaux lentement préparés dans le cabinet du publiciste, sur l'un des sujets les plus graves qui puissent intéresser les hommes d'Etat. Mais les feuilles sont à peine tirées; l'éditeur annonce encore la mise en vente que l'édifice impérial s'écroule ; la République est proclamée à Paris; toutes choses sont profondément troublées en Europe.

Et c'est au moment où, en France, pour la quatrième fois en ce

siècle, la monarchie succombait, que M. Passy concluait : « On a vu des républiques se transformer et subsister en monarchies, il est sans exemple qu'une monarchie d'une certaine grandeur ait réussi à se transformer et à subsister en république. Parmi celles qui l'ont essayé, les unes, accablées par des dissensions d'une violence croissante, ont fini par succomber sous les armes de l'étranger, les autres sont revenues sur leurs pas ; mais à travers, et en subissant des dictatures plus ou moins longues et oppressives. Tel a été, jusqu'ici, le cours constant des événements, et, à moins qu'il ne survienne, dans la situation, le tempérament, les tendances et les aptitudes politiques des nations de l'Europe, des changements que n'annonce aucun signe précurseur et auxquels les enseignements du passé défendent de croire, tel il demeurera durant tout l'avenir sur lequel les données du présent autorisent à former des conjectures. » (1re édition, p. 467.) Y eut-il jamais un contraste plus saisissant entre les prévisions d'un esprit supérieur et la brusque surprise des événements ?

La pierre de touche des œuvres durables, c'est précisément de résister aux hasards de leur fortune. Il est clair qu'au milieu des désastres militaires et des catastrophes politiques du mois d'août 1870, il y avait peu d'esprits assez maîtres d'eux-mêmes pour chercher des enseignements dans les livres, lorsque les événements de chaque jour, de chaque heure, suffisaient et au delà à leur éducation politique. Eh bien, le livre a résisté à la tempête ; il a trouvé des esprits solidement trempés, dont il a entretenu les convictions. En voici la seconde édition ; ce qui est un bon symptôme pour l'ouvrage lui-même et aussi pour le public ; car cela prouve qu'il y a encore en France, pour l'appréciation des œuvres sérieuses, un foyer puissant de travail et d'activité. D'autre part, si le livre a tenu bon, le maître, de son côté, n'a pas fléchi. Les événements n'ont point troublé sa pensée, n'ont point modifié ses jugements ; tout au contraire ils les ont fortifiés. « La France a-t-elle enfin rencontré la forme de gouvernement destinée à mettre fin aux commotions révolutionnaires qui se succèdent dans son sein ? N'a-t-elle plus à redouter ni les irruptions de l'anarchie ni les excès de pouvoir? Pour ceux qui tiennent compte des enseignements de l'histoire, la réponse est faite. » (Avant-propos de la deuxième édition.)

Il y a un vif intérêt à assister, pour ainsi dire, aux délibérations que provoque, dans un esprit élevé, l'action des événements contemporains sur ses propres conceptions. C'est pour les juger la meilleure des épreuves. Peut-être n'est-il jamais arrivé à une œuvre aussi considérable que celle de M. Passy, d'être immédiatement placée en présence des événements, destinés à la confirmer ou à l'infirmer. Polybe n'a eu qu'à constater l'irrésistible ascendant du peuple romain ; aucun événement n'est venu contredire ses prédictions. En prévoyant la fin de la répu-

blique et l'avénement de l'empire, Cicéron n'avait et n'a eu à craindre aucun démenti; dans une époque très-agitée, Bodin n'a point vu mettre en question la forme du gouvernement de son pays; Montesquieu a écrit quarante ans avant la révolution, au milieu d'un calme profond; enfin, de nos jours, Cornewall Lewis, dans une œuvre charmante de discussion et d'art, n'avait aucune appréhension d'être surpris par les aventures militaires ou politiques de son pays.

Et cependant, à côté de pareils noms, malgré la contradiction des événements, le livre de M. Passy demeure supérieur par la largeur des horisons, la science approfondie des faits, la fermeté des conclusions. Aristote connaissait à fond les peuples du bassin méditerranéen, mais ne connaissait qu'eux; Polybe et Cicéron ont été absorbés, et combien le sujet était vaste déjà! par la Grèce et par Rome; Bodin et Montesquieu n'ont appuyé leurs théories que sur une discussion historique souvent incomplète; si on excepte la Chine et l'Inde, M. Passy a vérifié ses doctrines par les enseignements de l'histoire de tous les peuples; c'est de l'examen critique et comparatif de ces enseignements qu'il a déduit les conditions, les lois qui président aux formes de gouvernement dans les sociétés humaines.

La race, le territoire, le climat, la religion, la population, les circonstances géographiques et historiques sont les facteurs dont l'action, extrêmement variable mais constante, sert de fondement à la loi formulée par M. Passy : les formes de gouvernement correspondent aux influences contraires des éléments de concorde ou de désaccord coexistant dans les sociétés. L'opposition ou l'union des races, la grandeur ou la petitesse du territoire, la diversité ou l'uniformité du climat, l'antipathie ou la tolérance des religions, l'importance ou l'exiguïté de la population, le manque ou la possession de bonnes frontières, la situation dans l'intérieur des continents ou sur les bords de la mer, loin ou près des grandes routes marquées pour la direction des migrations humaines, des précédents historiques favorables ou dangereux, résultat de ce qu'il y a d'imprévu dans les choses humaines, de la fortune des événements, ou de la part de liberté et de responsabilité incombant aux hommes et aux peuples, imposent aux sociétés qui profitent de ces conditions ou qui les subissent, des formes différentes de gouvernement. Dans les Etats où l'union des éléments sociaux est assurée par la fusion des races, l'uniformité du climat, la paix religieuse, les proportions entre la population, le territoire et les ressources, où l'indépendance nationale est garantie par une situation géographique avantageuse et un développement historique conforme aux traditions constitutives de l'Etat, une part, plus ou moins considérable, selon les circonstances, mais une part réelle, appartiendra aux membres de la société dans son gouvernement. C'est ainsi que la Grèce du temps d'Aristide et de Périclès, Rome

pendant les guerres puniques, la France au XIIIe siècle, les Etats-Unis, l'Angleterre de nos jours sont parvenus à la possession, sous des formes et à des conditions différentes, du droit de gouvernement, le droit le plus élevé que les sociétés puissent acquérir. Au contraire, dans les Etats où la discordance des éléments sociaux a été provoquée ou maintenue par l'antipathie des races et des religions, l'opposition des climats, la disproportion entre la population et les ressources, l'étendue du territoire, comme l'empire romain; partout où l'insécurité nationale est résultée de mauvaises frontières naturelles, comme la France, ou d'une situation géographique imparfaite, comme la Hollande; partout où la sécurité intérieure a été compromise par des luttes de classes, comme en Italie, par des institutions anarchiques, comme en Pologne, les sociétés se sont trouvées impuissantes à conquérir ou à conserver le droit de gouvernement. Les peuples qui n'ont pas su ou qui ne sauront pas faire à propos les sacrifices exigés par les besoins de leur existence nationale, ont été ou seront exposés aux plus cruelles épreuves, tandis que ceux qui en auront compris la nécessité, comme la Hollande et la Prusse au XVIe et au XVIIIe siècle, en maintenant leur indépendance, ont pu conserver ou pourront acquérir la juste part appartenant aux sociétés prospères dans leur souveraineté. A quelques-uns de ces Etats, favorisés plus que d'autres par leur situation géographique, il sera loisible, sans de trop graves périls, de donner à leur gouvernement la forme républicaine ou de s'en rapprocher, d'après l'étendue de leur territoire, l'origine et le chiffre de leur population, l'importance de leur fonction historique; mais tous les autres, contraints à ne point s'écarter de la forme monarchique, ou y seront irrévocablement ramenés sous l'empire des événements, ou demeureront exposés à succomber sous l'action des éléments de discorde qu'ils renferment : « Telle est la nécessité, la loi qui, en ne permettant pas à toutes les sociétés de conserver la même part à l'exercice de la souveraineté, sème entre les formes des gouvernements des disparités presque sans nombre. Cette loi est inflexible; elle n'empêche pas les nations de se disputer la grandeur et la puissance, mais en quelque situation qu'elle les trouve, c'est sous peine de décadence et de mort qu'elle vient leur imposer l'obéissance à ses injonctions. » (1re édition, 459.) Ainsi, un siècle environ après le Contrat social, un esprit bien autrement armé que Jean-Jacques Rousseau pour aborder l'examen des systèmes de gouvernement et le problème du pouvoir dans l'organisation des Etats, renverse les théories sur lesquelles a été fondé, en partie, le mouvement de la Révolution française.

Maintenant quelle est, sur la loi de la diversité des formes de gouvernement, l'influence de la marche de la civilisation? Les progrès que les sociétés accomplissent en modifient-ils l'action? Est-on autorisé à

induire de ces progrès que, dans une période de temps donnée, la rigueur de cette loi sera amoindrie à ce point que les sociétés humaines pourront toutes être régies par la même forme de gouvernement, réellement supérieure aux autres, qui, dans le passé, ait plus puissamment concouru, et qui, dans l'avenir, devra plus efficacement contribuer à la marche de la civilisation ? C'est à la solution, non moins ardue autrefois qu'aujourd'hui, mais non moins recherchée, de cette dernière question, que tant d'intelligences éminentes, depuis Hérodote jusqu'à Cornewall Lewis, ont consacré leurs efforts et leurs loisirs. Platon, Xénophon, Aristote, et leur maître Socrate, Polybe, Cicéron et Tacite lui-même l'ont abordée sans la trouver, mais avec la conviction secrète qu'il existe, en effet, une forme de gouvernement qui est la meilleure par elle-même, sentiment qui anime le Traité de la République de Cicéron, l'un de ses chefs-d'œuvre, que Bodin a partagé, auquel Montesquieu a beaucoup concédé, mais auquel n'adhère plus le juge du camp, Criton, dans le dialogue de Cornewal Lewis.

M. Passy a porté plus haut le débat. Se plaçant à un point de vue plus vrai que celui de Bossuet, plus étendu que celui de Montesquieu, moins fantaisiste que celui de Vico, il présente, dans les trois derniers chapitres, de beaucoup les plus remarquables de son livre, et, à tous égards, l'un des morceaux les plus substantiels qui aient été écrits sur l'histoire de la civilisation, le résumé succinct des principales périodes de cette histoire. C'est la première fois peut-être que les grandes lignes de l'histoire de la civilisation, à l'exception de la Chine et de l'Inde, ont été tracées, non point avec un esprit de parti pris religieux, juridique ou philosophique, mais d'après une large synthèse des faits historiques, réunis et appréciés par la méthode d'observation et d'analyse.

1. Dans la marche de la civilisation, chaque société, chaque peuple, chaque Etat, chaque territoire ont eu leur fonction et fourni leur part. Les grandes monarchies de l'Asie comme les petites républiques de la Grèce, la République comme l'Empire de Rome, Tyr monarchique, Carthage républicaine y ont successivement contribué. De même les républiques morcelées de l'Italie, celle de la Hollande, la Suisse ont rempli leur mission ; mais l'Espagne absolutiste, la monarchie féodale et royale de la France, l'Allemagne unitaire ou féodale, l'Angleterre aristocratique et parlementaire en ont une plus importante. L'œuvre de la civilisation n'appartient en propre à aucune race, à aucune société, à aucun peuple, à aucune forme de gouvernement.

2. Les formes de gouvernement ne correspondent point aux principales étapes de la marche de la civilisation. Elles sont toutes aussi anciennes que les sociétés humaines ; et si elles n'appartiennent pas à toutes les races, on les rencontre toutes dans tous les temps, sur tous les territoires et sous tous les climats. Elles doivent leur origine à des

causes qui peuvent contribuer à accélérer ou à retarder la marche de la civilisation, mais qui en sont indépendantes. Rien ne permet d'entrevoir dans la direction des sociétés humaines que ces causes aient perdu ou perdront de leur efficacité; les sociétés les plus progressives, comme les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne appartiennent à des formes de gouvernement opposées.

3. Toutefois il s'est opéré, surtout dans les sociétés européennes, une révolution économique qui, loin de modifier la loi de la diversité des formes de gouvernement, l'a rendue plus impérieuse. En brisant successivement tous les liens qui attachaient les hommes aux hommes, elle a affranchi leur personnalité mais accru leur responsabilité. L'esclavage, le servage, les liens féodaux ont disparu, mais l'individu est resté isolé, contraint de pourvoir à sa subsistance, d'autant plus difficile à assurer que, sous des régimes moins oppressifs, la population ayant pris des développements extraordinaires, la concurrence entre les travailleurs est devenue plus acharnée. Sans doute, l'affranchissement du travail a imprimé à la production une fécondité nouvelle; des ressources plus abondantes ont surgi de toutes parts; des progrès immenses, dus à des labeurs mieux dirigés, plus multipliés et mieux rémunérés se sont accomplis dans toutes les branches de l'activité humaine; les sciences, l'industrie, les arts ont pris un essor presque illimité et se sont ainsi accumulés des capitaux puissants, l'instrument le plus énergique mais le plus délicat des progrès des sociétés modernes. Toutefois cette activité extraordinaire, cet accroissement du nombre et des forces des hommes, ce merveilleux développement de plusieurs Etats de l'Europe et des Etats-Unis n'en ont pas moins créé une situation nouvelle qui, par ses rouages compliqués, son mécanisme savant, ses besoins incessants, le nombre chaque jour croissant de tous les êtres humains qui en dépendent n'en fait que plus sévèrement sentir son influence sur la marche de la civilisation, sur les conditions de conservation et de progrès des Etats, sur les formes de gouvernement auxquelles ils sont tenus de se soumettre.

De là deux conséquences, en apparence contradictoires, bien que soudées l'une à l'autre :

I. Les sociétés peuvent, moins que jamais, supporter le désordre et la violence, elles sont plus que jamais contraintes d'être régies par des formes de gouvernement qui leur garantissent les plus complètes conditions de sécurité. Toute infraction à cette règle n'aurait pas seulement pour sanction l'incertitude dans le gouvernement, l'instabilité de la nationalité, mais l'appauvrissement, la diminution de la population, la concurrence désastreuse des sociétés plus prospères, la décadence et la mort. Telle a été la destinée de la société hellénique, malgré les services qu'elle avait rendus à la cause de la civilisation.

II. Les sociétés asiatiques, la société romaine et la société européenne au XVII[e] siècle, l'Angleterre seule exceptée, ont cherché dans des gouvernements absolus ou à peu près tels, un refuge contre l'anarchie intérieure ou un secours contre l'insécurité extérieure. Ces gouvernements leur ont donné non-seulement la sécurité mais la prospérité. En pourrait-il être de même aujourd'hui? Il suffit de considérer de quelle irrémédiable décadence se trouvent frappées les sociétés asiatiques, combien rapide a été la fin de l'Empire romain, l'état révolutionnaire auquel l'ancien régime a conduit la France et l'Espagne, les causes de faiblesse de l'empire russe malgré ses ressources, le prodigieux développement, au contraire, de l'Angleterre et des Etats-Unis, pour être obligé de reconnaître que la monarchie absolue ne peut plus être une ressource contre l'anarchie ou une garantie contre l'intervention étrangère; c'est que de même que les intérêts des sociétés prospères leur font une nécessité impérieuse de l'ordre, ils ne leur font pas un devoir moins rigoureux de la participation des sociétés à leur gouvernement; leur prospérité, leur existence même dépendent de circonstances si multiples, si complexes, parfois si opposées, que l'autorité supérieure d'un roi ou l'habileté exceptionnelle d'un ministre, quelque puissante que soit toujours leur influence, ne suffisent ni à les discerner ni à les faire valoir.

Les sociétés ne sont pas seulement tenues de se conserver et de vivre, en luttant avec énergie contre les causes de destruction qu'elles contiennent, encore doivent-elles se développer, grandir, progresser. Celles d'entre elles qui n'y réussissent point sont bientôt inférieures aux autres, et leur lot, dans les choses humaines, est dès lors singulièrement amoindri. Il suffit de jeter un regard sur une carte de l'Europe pour demeurer convaincu que les seules sociétés prospères sont celles où, selon les circonstances de race, de climat, de territoire, de religion, selon les conditions géographiques et historiques, mais toujours au prix d'efforts persévérants, les sociétés sont parvenues à acquérir le droit de gouvernement, le droit de participer à la direction de leur propre destinée.

Ce droit, elles peuvent aussi bien le conquérir, le conserver et l'exercer sous la monarchie ou sous la république. Pas plus monarchiques que républicains, elles ne peuvent plus supporter des gouvernements anarchiques ou autocratiques sans péril immédiat pour les intérêts nouveaux, résultat d'une révolution sociale profonde, appelée à se développer encore.

Ce mouvement social et économique qui agite les sociétés contemporaines ne peut-il pas avoir pour résultat de dominer toutes les causes de dissidence qui, jusqu'à présent, ont fait sentir leur effet dans les sociétés, même les plus prospères? N'établira-t-il pas, avec le temps,

entre les diverses classes d'hommes et entre les divers Etats une sorte d'équilibre de conditions, une égalité réelle et durable qui changeront entièrement la situation d'où résulte la nécessité de la diversité des gouvernements? La démocratie moderne, d'abord sur le libre territoire de l'Amérique du Nord et plus tard sur le territoire unifié de l'Europe, peut-être même de l'Asie, n'est-elle pas appelée à créer un ordre social nouveau, ayant pour couronnement l'unité de gouvernement dans la forme républicaine?

Telles étaient, en effet, il y a bientôt quarante ans, les conclusions auxquelles s'arrêtait de Tocqueville, sous l'influence de Rousseau et sous l'impression d'un séjour aux Etats-Unis. Mais de Tocqueville est mort très-perplexe sur la vérification par les événements de l'œuvre à laquelle il devait sa réputation, et les faits n'ont pas tardé à l'infirmer. Nulle part la démocratie moderne n'a rencontré et ne rencontrera désormais des conditions aussi favorables de développement qu'aux Etats-Unis; traditions religieuses, abondance exceptionnelle de ressources — soit celles provenant du sol américain, soit celles provenant de la plus grande immigration d'hommes, de capitaux, d'inventions, de richesses de tout genre qui ait jamais eu lieu — tout a été mis à sa disposition, et cependant, aux Etats-Unis comme ailleurs, les différences de race, de climat, de terrain, de traditions historiques, de condition sociale, d'éducation ont fait sentir leur inévitable influence. La diversité des races, l'opposition des intérêts économiques y sont devenues, comme en Europe, des causes graves de séparation, de guerre et de démembrement: l'inégalité des conditions sociales s'est affirmée en présence de l'égalité des droits politiques; en un siècle il s'est constitué une aristocratie de fortune, de science, d'éducation, de manières, plus raffinée, plus exclusive, quoiqu'ayant rendu bien moins de services que les aristocraties anciennes de l'Europe. Enfin, de la divergence des intérêts, des idées, des opinions est résultée celle des systèmes politiques. Parcourant, il y a quelques années, les Etats-Unis et à même de bien voir comme de bien juger, M. de Hübuer, trente-cinq ans seulement après de Tocqueville, a rencontré beaucoup d'Américains fatigués des inconvénients, préoccupés des périls d'une démocratie excessive et inclinant vers la monarchie. Et tout dernièrement les délégués des corporations ouvrières françaises sont revenus également désanchantés, peu satisfaits des institutions, peu émerveillés du milieu social des Etats-Unis, préférant encore la condition de l'ouvrier français à celle de l'ouvrier américain. Enfin, la terrible crise qui vient d'éclater est de nature à dissiper les plus tenaces illusions.

Ainsi tombent une à une toutes les utopies politiques ou sociales sur l'avenir des sociétés, sur l'avénement d'une république universelle, sur cette égalité de conditions, rêvée par Bastiat lui-même, toutes les fois qu'on les met en présence, non pas d'autres illusions, mais des faits.

« C'est aux faits, aux faits tels que l'histoire les montre, comme le dit M. Passy, qu'il faut avoir recours. » Or les faits constatent que la diversité des formes de gouvernement est le résultat de ce que les Etats ont de dissemblable ; elle tient donc à la nature des choses, et aussi longtemps que subsisteront les différences de race, de climat, de territoire, de traditions, d'institutions, les inégalités de conditions qui dépendent de lois supérieures aux sociétés, les sociétés seront régies par les gouvernements les mieux appropriés aux besoins d'ordre ou de liberté auxquels elles auront à satisfaire. Mais républiques ou monarchies, ces gouvernements sont rigoureusement tenus de maintenir l'ordre et l'harmonie entre les divers éléments sociaux comme de subir leur intervention et leur contrôle. Pas de république qui puisse subsister si elle ne garantit la paix sociale; pas de monarchie qui désormais puisse durer, du moins dans les sociétés prospères, si elle est impuissante à supporter la liberté; pas de société qui puisse vivre, grandir et se développer, que son gouvernement soit monarchique ou républicain, si l'insuffisance des institutions la prive de l'exercice de la part de souveraineté, indispensable à la direction de ses destinées.

J. de Flaix.

La Monnaie et le Mécanisme de l'échange, par M. Stanley Jevons. Paris, Germer Baillière, 1876. 1 vol. in-8.

La Bibliothèque scientifique internationale, que publie l'éditeur Germer Baillière, s'est augmentée, l'an dernier, de la traduction du plus récent ouvrage de M. Stanley Jevons, professeur à l'Université de Londres et l'un des premiers économistes d'outre-Manche.

Cet ouvrage traite de la monnaie et du mécanisme de l'échange, c'est-à-dire l'un des sujets relevant de la science économique qui ont fait consommer le plus d'encre et qui ont donné lieu à plus de controverses. Sans parler des idées étranges qu'il a suscitées de tous les temps et dans tous les pays, M. Jevons connaît, parmi ses concitoyens, un homme très-persuadé que les billets de banque constituent une panacée à l'usage de tous les maux indistinctement dont l'humanité est affligée; et l'on pourrait faire, ajoute-t-il, des paradoxes qui ont eu cours sur la monnaie représentative, un volume aussi gros que celui où feu le professeur de Morgan s'est amusé à réunir les prétendues solutions de la quadrature du cercle. D'autres s'indignent de ce qu'à une époque de liberté commerciale la valeur du monnayage soit fixée par la loi, ou encore que la fabrication des monnaies ne soit pas entièrement libre. Parmi ceux-mêmes qui, mieux édifiés sur la nature de la monnaie et sur son rôle économique, n'y voient qu'une marchandise susceptible de s'échanger contre toutes les autres, et qu'un *commun dénominateur* ou une commune

mesure de la valeur, que de controverses s'agitent encore ! Doit-on compter par livres, par dollars, par francs, par marcs? Quel métal, l'or ou l'argent, doit-il servir d'étalon unique, ou l'un et l'autre de ces métaux doivent-ils coexister à ce même titre? Dans quelles limites la circulation en papier vient-elle en aide à la circulation métallique et quand cesse-t-elle d'être un bien pour devenir un mal? Autant de questions, pour s'en tenir à celles-là, qui reçoivent quotidiennement les solutions les plus diverses, qui partagent les spécialistes et souvent les passionnent même.

Naturellement elles ont trouvé place, avec beaucoup d'autres, dans le cadre que s'était tracé M. Jevons, et il les a traitées avec une grande connaissance pratique de la matière, laquelle s'appuie d'ailleurs sur une théorie sûre d'elle-même, et qui sait se garder à la fois tant de l'empirisme que de la spéculation aventureuse. Chemin faisant, rencontre-t-il, par exemple, la question de savoir quelle quantité de monnaie est nécessaire à une nation, il déclarera nettement qu'elle ne comporte pas de solution satisfaisante, en faisant remarquer « que presque toujours la rareté de la circulation vient d'un emploi inintelligent du numéraire métallique, d'une mauvaise réglementation du papier-monnaie, de spéculations illégitimes, ou de quelque malaise de commerce qui serait encore accru par une nouvelle augmentation de la circulation en papier ». Les inconvénients de la monnaie métallique, très-lourde de poids, même sous son plus petit volume, et si difficile à garder par grandes sommes qu'il y faut, pour ainsi dire, des places fortes et une armée de gardiens ; ces inconvénients n'ont pas peu contribué à l'adoption d'une monnaie représentative, et celle-ci a rendu, comme elle rend tous les jours, d'immenses services : seulement il est très-dangereux de se méprendre sur sa nature et d'exagérer son rôle. Comme l'indique son nom même, elle *représente* la monnaie métallique, et le billet de banque renferme une promesse implicite de l'échanger, à première vue, contre sa valeur en espèces sonnantes. Répudiez cette promesse, donnez à ce billet un cours forcé, et vous avez alors un véritable papier-monnaie, c'est-à-dire une valeur soumise à une dépréciation continue, jusqu'au moment où il devient, sous l'empire de circonstances irrésistibles, un simple chiffon, tels que les actions de l'Écossais Law et les assignats de la Convention.

On ne connaît que trop bien cette double et lamentable histoire. Mais à quoi bon rechercher dans le passé les méfaits du papier-monnaie, quand ils se répètent sous nos yeux mêmes? Si la France n'a point souffert du cours forcé dans ces derniers six ans, c'est qu'il est demeuré à l'état de précaution et que la Banque de France a toujours regardé ses billets comme n'ayant pas cessé d'être du papier, au besoin, convertible. Mais l'Autriche, l'Italie, les États-Unis en ont beaucoup souffert et

ils en souffrent encore. Les *greenbacks* des États-Unis étaient reçus dans toutes les caisses publiques ; jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, ils acquittaient tous les impôts, sauf les seuls droits de douane, et cela n'en a point empêché leur dépréciation progressive ; cela n'a point empêché la monnaie métallique de faire prime, à New-York, dans des proportions énormes. De quelles illusions, de quelles chimères, cependant, le système de circulation représentative n'avait-il pas rempli certains esprits sur l'autre bord de l'Atlantique ? Pour s'en faire une juste idée, il faut parcourir un petit livre très-original et très-humoristique de M. David et A. Wells, ancien commissaire de l'*Interior revenue* et protestionniste converti *Robinson Crusoés money*. Cette immense invasion du papier-monnaie allait, croyait-on, attacher des ailes au char commercial, et il ne s'est embourbé que davantage. On s'était flatté de faire ainsi tomber l'intérêt à un taux tout à fait bas, et le capital s'est dissimulé ; il a fermé ses coffres, et quand il s'est risqué à les ouvrir, il a eu soin de supputer, dans la fixation de son intérêt, les risques qu'il allait courir. Le protectionnisme, s'étant avisé de réaliser, du même coup, son étrange idéal, de *vendre* à l'étranger, sans lui rien *acheter* en échange, une activité factice et, pour ainsi dire, fébrile s'est emparée des industriels américains : ils ont produit à outrance, et cette production leur est restée sur les bras, parce que, d'une part, il leur répugnait de vendre à perte, et que, de l'autre, les négociants étrangers se refusèrent à prendre leurs marchandises aux taux de 5 à 15 pour 100 au-dessus du cours normal que l'*inflation* de la circulation fiduciaire leur avait imposés.

La lutte entre les deux étalons monétaires est, dans le livre de M. Jevons, le sujet d'un chapitre court, mais clair et substantiel, mérite qui n'appartient pas, assurément, à beaucoup des gros livres que cette lutte a enfantés, tant en France et en Belgique, qu'en Hollande, en Allemagne, en Italie, et dont, suivant le mot de notre auteur, on pourrait composer toute une bibliothèque. Pour son compte, il est mono-métalliste et se prononce en faveur de l'or ; il donne toutefois son plein assentiment à ce que MM. Wolowski et Courcelle Seneuil ont dit, chez nous, de l'*action compensatrice* du double étalon, et reproche aux économistes anglais d'être tombés dans une erreur complète, en avançant que ce système nous expose aux fluctuations les plus fortes dans la valeur respective des deux métaux. Mais, par ailleurs, les inconvénients du double étalon lui semblent si avérés et si nombreux qu'il n'hésite point à le délaisser. La nécessité de remplacer l'argent par l'or ne lui paraît pas devoir amener la disette du second, l'adoption de l'étalon d'or n'entraînant pas nécessairement un grand monayage d'or, métal dont la production reste d'ailleurs très-considérable dans les mines déjà exploitées, sans parler de la possibilité d'en découvrir de nouvelles.

Ailleurs, M. Jevons s'occupe du projet d'une monnaie universelle, et

il se montre persuadé qu'il aboutira bientôt, « quoique la mesure rétrograde, récemment adoptée par le gouvernement allemand, tende à retarder ce pas immense vers le progrès et la civilisation véritable ». Quoiqu'ils n'aient pas encore renoncé à s'entr'égorger, comme ils nous en donnent une nouvelle preuve à cette heure même, les peuples ne vivent plus dans leur vieil isolement farouche. La liberté du commerce les rapproche, de même que les chemins de fer, les bateaux à vapeur, le télégraphe et la poste. Ils tendent à briser les dernières barrières qui se dressent entre eux, et la diversité de leurs systèmes monétaires en est une. Un des grands inconvénients de cette diversité, le plus grand peut-être, selon M. Jevons, est la confusion qu'elle entretient dans les travaux statistiques, où l'on voit confondus les francs, les livres sterling, les dollars, les florins, les thalers et les marks, de telle sorte, que, pour en dégager une donnée précise, force est bien de recourir à de longs et fastidieux calculs. Pour le commerçant, ou l'homme d'affaires, ce n'est point là une moindre gêne : dans beaucoup de pays, la valeur des espèces exige une étude spéciale, et ceux-là seuls, qui ont été en position de l'entreprendre, peuvent également se risquer à y faire du commerce.

Ce qui favorise le maintien de ces errements vicieux c'est que les grandes nations commerçantes et industrielles, l'Angleterre, la France, les États-Unis, ne veulent pas renoncer à leurs systèmes de monnaies respectifs. La France se vante de son système décimal, qui est, en effet, d'une perfection remarquable, déjà reconnu comme monnaie internationale en Belgique, en Suisse, en Italie et circulant en Autriche. Les types français servent encore de monnaie d'argent en Grèce, en Espagne et dans quelques autres Etats secondaires. Les Anglais font bon marché de leur sterling, mais ils soutiennent, non sans raison, que leur *pound* ou livre shilling est, en elle-même, une excellente unité de valeur, que l'extension universelle du commerce anglais a fait connaître dans tous les ports du monde, outre que dans l'Amérique du Nord, l'Océanie, les côtes africaines, elle a été adoptée par de jeunes communautés d'habitants, qui semblent appelées à jouer bientôt un rôle considérable dans le commerce du monde. Les Yankees, de leur côté, font valoir que leur dollar est divisé, lui aussi, selon le système décimal et correspond aux monnaies qui, depuis deux ou trois siècles, ont eu la circulation la plus étendue. Quoi qu'il en soit de ces prétentions rivales, M. Jevons constate qu'en abaissant le dollar américain de 3/5 pour 100, la livre anglaise de 0,88 et en élevant de 1/21 pour 100 le florin autrichien, on établirait entre ces monnaies et le franc des rapports très-simples. La livre sterling passerait, en France, comme pièce de vingt-cinq francs, et, en Amérique, comme pièce de cinq dollars, tandis que le dollar circulerait, à son tour, comme pièce de cinq francs en France et comme pièce de quatre shil-

lings en Angleterre, ce qui serait déjà un grand acheminement vers la future monnaie internationale.

Voilà ce qu'on trouve dans l'ouvrage du savant professeur, avec beaucoup d'autres choses, d'ailleurs, entre autres, d'érudits et piquants détails sur les objets qui ont tour à tour servi de monnaie aux peuples chasseurs, aux peuples pasteurs et aux peuples agriculteurs, en vertu de cette vérité économique, si bien établie par notre Turgot, que toute espèce de marchandise possède la double propriété de transmettre la valeur et de la mesurer. Aux profanes, et ils sont nombreux en l'espèce, M. Jevons détaille les mérites et les inconvénients des divers métaux : plomb, cuivre, or, argent, nickel, platine, en tant que matière monétaire, et les initie aux procédés du monayage. Il leur démontre pièce à pièce le mécanisme du système banquier; il leur explique ce qu'est le système des chèques et des compensations et comment fonctionnent les *Clearing Houses* de Manchester et de New-York, et la *Clearing House* de Londres, où « dans une salle de dimensions médiocres, à laquelle on accède par un étroit passage, allant du bureau de poste de King William Street à Lombard Street, des dettes qui se montent, en moyenne, à 500,000,000 de francs se liquident sans qu'on emploie une seule pièce de monnaie, sans un billet de banque ».

En terminant, félicitons donc M. Jevons de son très-intéressant volume, et, du même coup, remercions M. Emile Alglave, qui préside avec tant d'intelligence et de zèle aux destinées de la *Bibliothèque scientifique internationale*, de l'avoir enrichie, le mot est ici à sa place, de cette précieuse *contribution*, comme disent nos voisins, à la science économique.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

DE L'ORGANISATION COMMUNALE ET MUNICIPALE EN EUROPE, AUX ÉTATS-UNIS ET EN FRANCE, par M. HENRI PASCAUD. Guillaumin et Cotillon. 1 vol. in-8°. Paris, 1877.

M. Pascaud, qui publiait, il y a deux ans, un intéressant travail sur notre nouvelle organisation politique, s'occupe, dans cet ouvrage, de l'organisation communale des principaux Etats et surtout de la France. « L'heure est venue pour les pouvoirs publics, dit-il, de doter notre pays de cette législation communale qu'il réclame, de ce code municipal qu'on lui fait attendre depuis plusieurs années. Les lois actuelles sont incomplètes et insuffisantes, tout le monde le reconnaît, et, quant à celles de leurs dispositions qu'il y a lieu de conserver, la nécessité évidente d'une codification s'impose au nom des intérêts généraux et de la bonne administration des communes. »

C'est très-vrai ; mais il est douteux que ce souhait s'exauce d'assez longtemps encore. Nous aimons trop pour cela à commencer en toute

chose par la fin. Nous nous passionnons, nous nous combattons pour la nomination des maires, dont chaque parti politique entend faire, à son profit, des agents électoraux; mais nous nous inquiétons fort médiocrement de la commune elle-même, de ses droits, de ses relations, de ses intérêts, de ses devoirs. C'est le principe, le fondement de toute société politique, c'est pour toutes les populations l'école primaire de l'ordre et de la liberté, personne, je crois, ne le conteste; mais personne non plus ne regrette beaucoup qu'on s'en tienne à le proclamer. Qu'on nous parle de coups d'Etat ou de changements à vue, de doctrines transcendantes, des sociétés futures ou de la félicité universelle, à la bonne heure! Nous ne saurions même nous apercevoir que nos lois municipales comptent, en ce moment, parmi les plus arriérées et les plus incohérentes du monde civilisé.

M. Pascaud a résumé, dans une suite de trop courts chapitres, les diverses législations municipales de l'Europe et des Etats-Unis. C'est une étude scrupuleusement faite, mais beaucoup trop abrégée. S'il importe de savoir comment s'administrent les communes d'Angleterre, d'Allemagne, de Grèce, d'Espagne, d'Amérique, il importerait bien davantage de savoir ce qu'a produit chacun des modes d'administration de ces contrées. Une suite ininterrompue de dispositions législatives est de fort mince intérêt si l'on ignore l'action de ces dispositions sur les populations et sur les affaires. Cette partie du travail de M. Pascaud aurait certainement une autre valeur, s'il avait divisé les différentes législations qu'il examine en deux grandes classes, selon les principes de centralisation ou de décentralisation auxquels elles obéissent, et s'il avait montré les plus notables conséquences de ces principes opposés sur les intérêts et les mœurs des peuples divers dont il parle. J'ai peine aussi à comprendre que M. Pascaud n'ait pas cru devoir discuter, rappeler au moins les opinions sur l'administration communale de Royer-Collard, de Tocqueville, de Laboulaye, pour ne citer que ces noms. Un livre a d'autres exigences qu'un article de dictionnaire, si bien fait qu'il soit.

Cette première partie de son travail terminée, M. Pascaud passe en revue nos nombreuses lois municipales promulguées depuis 1789. Malheureusement encore, ni les faits produits par ces lois, ni le milieu dans lequel elles ont été décrétées ne sont indiqués, soit pour les justifier, soit pour les condamner. M. Pascaud revient cependant plusieurs fois sur la nomination des maires par les conseils municipaux, en accusant ce mode de nomination d'être incompatible avec les fonctions d'Etat — la tenue des registres de l'état-civil, celle des audiences de simple police, par exemple — conférées parmi nous aux maires.

La nomination des maires, concédée aux conseils municipaux, se rencontre, on le sait, chez de nombreux peuples et chez des peuples très-

bien administrés. Je me contenterai de citer l'Angleterre et la Prusse. Il n'y a donc rien là de si contraire à la raison. La division des pouvoirs, entendue comme l'enseignent encore la plupart de nos juristes, est tout simplement une niaiserie et une impossibilité. La respecte-t-on d'ailleurs quand le maire, représentant avant tout de la commune, est nommé par le pouvoir central? S'il en devait être nécessairement ainsi parmi nous, ce ne serait pas à cause de la division des pouvoirs; ce serait par de tout autres raisons, qui nous feraient peu d'honneur, et qu'un Russe n'admettrait pas plus qu'un Américain, puisque ces deux peuples aussi laissent leurs assemblées municipales choisir leurs maires. Les dissertations *a priori* sur la théorie de la séparation des pouvoirs ne prouveront jamais rien; il n'y a que la méthode d'expérience et d'observation qui peut convaincre. L'Angleterre ne confond pas apparemment toutes les attributions publiques; mais elle respecte trop la liberté et la bonne gestion des affaires pour ne pas remettre aux populations les diverses fonctions dont elles peuvent utilement disposer. Sans doute, c'est tout ignorer que d'imaginer décréter chaque franchise communale, parce qu'on fait élire les maires par les conseils municipaux; mais certainement aussi la société n'est pas mise en péril par un tel usage. Le bon plaisir des sous-préfets nous préserve peu des révolutions, que ne connaissent pas les peuples autrement administrés que nous.

Je regrette d'autant plus que M. Pascaud s'en soit tenu aux textes, commentés très-sommairement, de nos successives lois communales, que ces textes sont le plus souvent fort oubliés dans la pratique. A lire nos lois actuelles, par exemple, qui douterait qu'elles ne donnent pleine raison à l'axiome du droit public, que l'impôt et son emploi doivent être consentis par les représentants des contribuables? Eh bien! il n'en est rien, dans toutes nos communes rurales du moins. Les budgets de ces communes sont votés, il est vrai, par leurs conseils; mais, une fois votés, les préfets ou plutôt les bureaux de préfecture les modifient, les transforment avec un sans-gêne incomparable, auquel n'ont ensuite qu'à se soumettre maires et conseils municipaux. Que M. Pascaud s'enquiert des faits à cet égard, et il apprendra le respect dont, en France, est entouré le principe fondamental de tout droit public. J'en dirais volontiers autant du concours municipal des plus imposés, que M. Pascaud désirerait, non sans raison peut-être, beaucoup étendre. Si les plus imposés croient encore, en notre pays, à leur autorité, lorsqu'ils sont consultés, il leur faut une foi robuste.

Les critiques que je viens d'adresser à M. Pascaud ne détruisent en rien les mérites de recherches et d'étude de son nouveau livre. Il sera toujours très-bon à consulter; mais je regrette la méthode qui y est suivie et le plan qui y a été adopté.

GUSTAVE DU PUYNODE.

LES CAUSES FINALES, par PAUL JANET. Paris, 1876, Germer Baillière, 1 volume in-8°.

M. Paul Janet a entrepris une rude tâche : il veut transformer la philosophie dans laquelle nous avons été élevés et qui règne en France depuis cinquante ans. Il croit à cette philosophie et, voyant que l'opinion publique s'en éloigne, que les savants ne la discutent plus, il veut la restaurer et la rajeunir. Dans ce but, il s'est livré à des études laborieuses. il s'est familiarisé avec les méthodes et les connaissances scientifiques trop négligées par ses prédécesseurs et a écrit, après quelques ouvrages de moindre importance, celui que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

Ce volume consacré aux causes finales est divisé en deux livres dont le premier étudie la loi de finalité et le second la cause première de la finalité. A ces études est joint un appendice important composé de dix chapitres, dans lesquels se trouvent examiées diverses doctrines ou questions qui se rattachent au sujet de l'ouvrage. Il y a dans ce travail beaucoup de science, d conscience et de talent. Toutefois nous craignons un peu que, par excès même d'analyse et d'érudition, la clarté ne fasse quelque peu défaut à l'exposition et aux conclusions de l'auteur.

L'idée de cause finale est fournie par l'observation de l'industrie humaine. Un sauvage fabrique lentement une hache de pierre destinée à lui servir pour la chasse et la pêche : le but que cet homme veut atteindre est la cause finale de ses efforts, c'est pour y parvenir qu'il combine une suite de moyens dont la fabrication de la hache est le résultat. La combinaison des efforts est la cause efficiente de cette fabrication.

Les philosophes ont depuis longtemps porté dans le monde extérieur cette idée de finalité et ils ont dit : l'œil a été fait *pour* voir et chacun des organes de notre corps formé *pour* remplir une fonction déterminée : la finalité éclate dans tous les êtres vivants, et ils ont ajouté : « tout a un but, déterminé et voulu par un être intelligent. » D'autres philosophes ont contesté cette doctrine et soutenu qu'il n'y avait que « des propriétés naturelles. »

En fait, que voyons-nous ? Plusieurs séries de phénomènes qui semblent liés ensemble par un dessein préconçu pour obtenir une fin donnée. Ce sont ceux de la vie sous toutes ses formes. D'autres séries de phénomènes sont assujetties à des lois constantes, mais ne présentent pas un caractère distinct de finalité. Enfin il y a des phénomènes et des combinaisons que nous ne pouvons rattacher ni à une loi, ni à une finalité quelconque et que, dans notre ignorance, nous attribuons au hasard.

Ces termes de finalité, de lois constantes ou de hasard n'expriment donc que les aspects divers sous lesquels notre intelligence voit la série

des phénomènes qui se déroulent sous nos yeux, sans que nous puissions affirmer que ces aspects correspondent à la réalité. Est-ce que nous pouvons connaître le commencement ou la fin, je ne dis pas du monde, mais de quoi que ce soit ?

Encore moins pouvons-nous connaître la cause première de la finalité, dire si elle est en dehors de l'univers visible, ou imminente et inconsciente dans cet univers. Nous ne pouvons avoir à cet égard qu'un nombre très-limité de conceptions, dont aucune ne peut supporter une critique sérieuse. Par conséquent, nous pouvons nous attacher à cet égard à la solution qui nous plaît, en demeurant certains que nous ne comprenons pas exactement la réalité des choses et que notre opinion, quelle qu'elle soit, est erronée. Nous pouvons bien avoir une notion approximativement exacte du phénomène que nous voyons commencer et finir ; mais nous ne comprenons guère les phénomènes de longue durée et ne pouvons comprendre ce qui n'a ni commencement ni fin.

M. Paul Janet, plus hardi que nous, constate avec soin la finalité partout où il l'a trouvée et essaye de remonter par cette étude à la cause première de la finalité. Son livre est un vrai rajeunissement de la philosophie, dite spiritualiste, qu'on nous a enseignée au lycée. Avec lui, elle est devenue consciencieuse, savante, méthodique et, chose plus étonnante, modeste ; elle a la bonne foi et le caractère aimable de l'auteur. Mais elle est restée au fond la philosophie que nous connaissons, fondée sur une hypothèse conventionnelle dont nous sommes impuissants à comprendre le but.

Le traité *des causes finales* est un livre fort intéressant sans doute, très-digne d'occuper les loisirs d'un curieux et très-honorable pour son auteur. Nous regrettons toutefois que M. Janet ait dépensé à le penser et à l'écrire un temps qui, ce nous semble, aurait pu être mieux employé, s'il avait songé à l'utilité qu'aurait un bon traité de psychologie, qui nous décrirait *au vrai* la formation de nos pensées et de nos habitudes, sans se préoccuper des conventions acceptées ni des conséquences. Qui nous donnera ce livre ?

COURCELLE-SENEUIL.

LES UTOPIES ET LES RÉALITÉS DE LA QUESTION SOCIALE, par XAVIER ROUX. Paris, Albanel, 1876, 1 vol. in-18.

Voilà un livre d'actualité s'il en fut. Depuis 1871 surtout, les questions ouvrières, la question sociale, comme on dit encore, n'ont pas cessé d'être à l'ordre du jour, et l'agitation qui aboutissait, dernièrement, au Congrès ouvrier tenu à Paris, sans avoir donné encore des résultats bien pratiques, n'en a pas moins fourni aux travailleurs manuels une excellente occasion de préciser leurs aspirations.

On sait quel espoir ils ont placé dans l'association, on sait aussi avec quelle désillusion quelques-uns d'entre eux repoussent ce remède économique, trop souvent regardé comme une panacée.

M. Roux est assez de l'avis de ceux qui ont ainsi perdu leurs illusions. Les chambres syndicales d'ouvriers? Utopies. Les sociétés coopératives, associations de production, associations de consommation? Utopies. La participation des ouvriers aux bénéfices du patron? Utopie encore, utopie, car, « impraticable dans la plupart des industries, elle ne saurait être considérée comme un remède efficace contre la plaie sociale ». Utopistes, tous ceux qui croient pouvoir amener la paix entre toutes les classes en procurant aux ouvriers le bien-être matériel; utopistes, tous ceux qui regardent en avant et se figurent que le progrès est dans l'avenir; le progrès est dans le passé, et c'est en arrière qu'il faut regarder pour percer le mystère de la question sociale. Voilà ce que veut démontrer M. Roux, qui est un des rédacteurs les plus instruits et les plus convaincus de la *Gazette de France*.

De la Révolution française, dit-il, découlent « tous les maux qui nous inondent et qui plus d'une fois ont été près d'engloutir notre patrie ». Les temps qui précédèrent 1789 présentent le spectacle d'un gouvernement respecté et d'un état social paisible; les temps qui suivent cette date sont, au contraire, tourmentés, inquiets, tumultueux; partout où sous l'ancienne monarchie régnait l'union, des divisions sans nombre éclatent aujourd'hui avec fureur. La Révolution a été faite contre l'ouvrier, et s'il veut voir mettre un terme à son esclavage, à sa misère et à son ignorance professionnelle, il doit souhaiter le retour du régime béni où l'organisation industrielle avait, entr'autres bases solides et bienfaisantes, cette société heureuse et féconde par excellence, la famille.

Voilà, à grands traits, la thèse de M. Xavier Roux, thèse développée et soutenue, il faut le dire, avec talent et habileté, et surtout avec une absence presque complète de ces lieux communs déclamatoires trop ordinaires chez les écrivains de son parti; chez lui, au moins, on trouve des arguments, des raisons, une critique sérieuse et nourrie, souvent heureuse et frappant juste. Mais M. Roux aura de la peine à faire admettre ses conclusions à quiconque sait ce qu'était la situation économique de l'ancien régime, et ce n'est pas nous, certes, qui conseillerions à nos travailleurs d'échanger le dur esclavage dans lequel ils gémissent aujourd'hui contre la liberté si douce et si paisible que leur a, dit-on, ravie la Révolution de 1789.

CHARLES LETORT.

La Constitution française de 1875 étudiée dans ses rapports avec les constitutions étrangères, par MM. A. Bard et P. Robiquet, avocats à la Cour d'appel. — Paris, 1876, E. Thorin, éditeur. 1 vol. in-8.

C'est une excellente idée que d'avoir donné comme un des meilleurs commentaires à notre nouvelle Constitution l'ensemble des lois politiques auxquelles obéissent les peuples étrangers. On sait avec quel soin nos constituants de 1875 ont étudié l'exemple des autres nations, et combien de dispositions de notre loi organique ont été plus ou moins inspirées par l'expérience de tel ou tel de nos voisins. A ce point de vue, le travail délicat et difficile auquel se sont livrés les deux jeunes avocats que nous venons de nommer sera de nature à rendre de grands services, en éclairant, en précisant le sens et la portée d'une foule d'articles susceptibles d'embarrasser quiconque n'a pas suivi dans tous ses détails la laborieuse discussion de cette constitution.

Néanmoins, les auteurs n'ont pas négligé l'histoire des divers régimes sous lesquels nous avons vécu depuis bientôt cent ans. Il est des dispositions qui se perpétuent, comme des traditions, dans les constitutions successives échafaudées par nos gouvernements ; il est d'autres clauses de cette espèce de pacte qni changent, se modifient ou disparaissent suivant le régime, par exemple, la fameuse déclaration des droits des citoyens, complètement omise dans la loi organique de 1875. Cette partie historique du volume de MM. Bard et Robiquet n'est pas la moins intéressante ni la moins utile, et elle a été résumée avec une grande clarté.

A la fin se trouve, dans un Appendice, l'examen des dispositions renfermées dans l'article 8, relatives à la révision, ainsi que l'indication de la procédure à laquelle la clause qui y a trait pourra donner lieu.

En somme, c'est là un travail sérieux, complet, et qui forme, par sa nature même, une excellente étude de droit constitutionnel comparé.

Charles Letort.

De l'Hypothèque maritime, par Paul Herbault, avocat à la Cour d'appel d'Amiens. — Paris, A. Marescq aîné, 1876, 1 vol. in-8°.

La loi du 10 décembre 1874, sur l'hypothèque maritime, malgré les imperfections, les insuffisances qu'y fait reconnaître la pratique, n'en a pas moins été une loi de progrès, une heureuse satisfaction donnée aux exigences du temps. Elle était depuis longtemps réclamée, non-seulement par les juristes, les hommes d'affaires, mais encore par les économistes, intéressés à toutes les mesures législatives propres à favoriser le crédit et la circulation.

De tous les commentaires auxquels cette loi a donné lieu, dès son

apparition, un des plus clairs, des plus simples, des plus précis, est certainement celui de M. Herbault. L'examen critique qui le termine sera utile à consulter pour les réformes qu'il y aura lieu d'apporter à la législation encore nouvelle, lorsque l'expérience et la pratique auront permis d'en apprécier en toute connaissance de cause les avantages et les véritables inconvénients. Bien que toutes les critiques relevées par M. Herbault aient été souvent signalées déjà dans les travaux antérieurs au sien, dans des études de M. Lyon-Caen, de M. Billette, de M. René Millet et autres jurisconsultes ou praticiens versés dans les questions maritimes, il a su les grouper et surtout les soumettre à un examen éclairé avec une sagacité et une précision qui en fixent la portée réelle.

Ainsi, il est des objections sérieuses qui s'attaquent aux principes mêmes de la loi du 10 décembre 1874. L'article 27, par exemple, déclare que les créanciers hypothécaires sur le navire viendront dans leur ordre d'inscription, *après les créances privilégiées*. On craint, par suite, que les priviléges de l'article 191 du Code de commerce, et surtout celui du prêteur à la grosse, *en cours de voyage*, ne viennent presque toujours absorber la valeur du navire, au préjudice des créanciers hypothécaires. M. Herbault fait bonne justice de cette objection, plus théorique que pratique. Il n'y a pas lieu de s'arrêter plus longtemps sur une deuxième critique, fondée sur la possibilité pour l'armateur d'amoindrir la garantie hypothécaire par la défrancisation. Une révision de cette loi est du reste à l'étude, mais on n'y touchera, maintenant, que pour l'améliorer, sans porter atteinte à son principe, dont l'introduction dans nos codes a été un véritable progrès.

CHARLES LETORT.

ALMANACH DE GOTHA pour 1877. In-32 de 1080 p., 114e année. Gotha, Justus Perthes, 1877.

Déjà nous avons eu l'occasion de parler du prodigieux travail de statistique entrepris par MM. H. Wagner et E. Behm, *Die Bevölkerung der Erde*, sur lequel nous avons (dans le *Journal des Économistes*, t. XXXVI, p. 29 ; t. XXXVIII, p. 425) publié un long travail. Le célèbre *Almanach* de Gotha peut être regardé comme l'imitation en français de cet ouvrage. Jusqu'à l'année dernière, c'est également M. Wagner qui a dirigé la publication de la partie statistique de l'*Almanach;* mais maintenant qu'il a pris un repos bien mérité, les notices statistiques sont rédigées par son collaborateur M. E. Behm, secondé par M. F. de Stein. Quant à l'autre division de l'*Almanach*, la partie généalogique, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, elle continue à être tenue à jour par M. A. Niemann.

Il y a bien peu, bien peu d'annuaires qui remontent à une aussi res-

pectable ancienneté : 114 ans! Quand cette publication périodique a été fondée, ce n'a pas été un mince honneur pour notre idiome d'avoir été choisi comme langue internationale, et, depuis plus d'un siècle, la nécessité de publier ce livre en français s'est toujours imposée.

Maintenant les deux annuaires statistiques, *Almanach de Gotha* et *Die Bevölkerung der Erde*, se succèdent, de six mois en six mois à peu près, tenant constamment le public au courant des chiffres les plus nouveaux, les plus détaillés, les plus précis. Mais la brochure en allemand ne contient uniquement que ce qui se rapporte à la population absolue et relative des territoires, à la superficie des différents lieux et la population des villes. L'*Almanach* contient le résumé de tous ces mêmes chiffres et, en outre, d'autres qui lui sont propres, et qui correspondent, avec de minutieux détails de précision : la statistique des divers étrangers résidant en chaque pays, des émigrants et immigrants, des langues et races ; l'exposé des conditions politiques et constitutionnelles de chaque État ; la statistique du budget (recettes et dépenses), de la dette, de l'armée, de la flotte, du commerce et des douanes, du tonnage des ports, de la marine marchande, des chemins de fer, des postes et des télégraphes.

CH. B.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS D'AOUT 1877.

AGUILLON (Gabriel). *Mines inexploitées.* Retrait des concessions. Observations juridiques à propos d'une circulaire du ministre des travaux publics, en date du 10 février 1877, relative au retrait des concessions des mines dont l'exploitation est restreinte ou suspendue. In-8, 95 p. Dunod.

Annuaire de l'économie politique, par MM. Guillaumin, Joseph Garnier, M. Block, 1877, par M. Maurice Block et MM. A. Loua, J. de Boisjoslin, Alph. Courtois, Joseph Lefort, Joseph Clément. 34e année. In-18, 725 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Annuaire de l'Union nationale du commerce et de l'industrie. Alliance des Chambres syndicales, 1877-1878. In-18 jésus, 334 p. 82, boul. Sébastopol.

Archives parlementaires de 1789 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Corps législatif, sous la direction de M. V. Mavidal, chef du bureau des procès-verbaux, et de MM. E. Laurent et E. Clavel, sous-bibliothécaires de la Chambre des députés, 1re série (1789 à 1799). T. 9. Gr. in-8, à 2 col., LXIV-789 p. P. Dupont.

BADON-PASCAL. *Des marchés à terme.* Etude pratique au point de vue légal et financier; 3e édition in-8, 272 p. Lib. Marchal, Billard et Ce.

BAGGE (G.). *Tables statistiques* des divers pays de l'univers pour l'année 1877. Gr. in-8, 87 p. Hachette et Ce.

BARRAL (J. A.). *Discours sur les irrigations* du département de Vaucluse. Gr. in-8, 14 p. G. Masson.

BAZIN (René). *De la ratification des actes d'un gérant d'affaires*, en droit romain et en droit français.

In-8, 191 p. Angers, imp. et libr. Germain et Grassin.

BERTHERAND (Dr E.). *L'Assistance et la Mortalité enfantines en Algérie.* In-8, 12 p. Imp. Malteste et Ce.

BIZEMONT (DE). *Les grandes entreprises géographiques*, depuis 1870, avec cartes chromo-lithographiques. 2e partie : Expéditions polaires. In-8, 207 p. et 3 cartes. Hachette et Ce.

BLACKWELL (Anna). *De l'effet probable du progrès des idées spirites sur la marche sociale de l'avenir.* In-8, 23 p. Lib. de la *Revue spirite.*

BLANC (J.-J.) *Sociétés coopératives de consommation.* In-18 jésus, 34 p. Jeanmaire.

BONNE (L. Ch.). *La concurrence.* In-18, 36 p. Delagrave.

— *La Misère.* In-18, 31 p. Delagrave.

BRÉDA (DE). *Considérations sur le mariage* au point de vue des lois. In-18 jésus, XXXI-490 p. Palmé.

CAUVET (Jules). *Le Droit civil de la Normandie* au XIIIe siècle. In-8, 18 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre. Rapports présentés aux membres de l'association sur les explorations géologiques faites en 1875 et 1876. In-4, 55 p. et 4 pl. Imp. P. Dupont.

Conférences internationales pour les négociations commerciales et maritimes entre la France et l'Italie (28 mai-6 juillet 1877). Ministère des affaires étrangères. In-4, 76 p. Imp. Nationale.

COSTE. *Projet d'étude sur les conditions du bonheur et de la force.* In-4, à 3 col., 40 p. Imp. Schiller.

DESMARET (E.). *Législation et organisation des sociétés de secours mutuels* en Europe ; 4e édition. In-18, 251 p. P. Dupont.

DUBOIS. *Service vicinal.* Modification de la loi du 21 mai 1836, ayant pour but de donner aux communes la faculté de remplacer l'impôt de la prestation par des centimes additionnels aux quatre contributions directes. Observations présentées par l'agent-voyer en chef du département de Seine-et-Oise. In-8, 27 p. Versailles, imp. Cerf et fils.

DUBOURG-NEUVILLE. *La Société civile.* In-8, 115 p. Brives, l'auteur.

DU MESNIL-MARIGNY. *Histoire de l'économie politique* des anciens peuples de l'Inde, de l'Egypte, de la Judée et de la Grèce. 3e édition revue, augmentée et annotée par l'auteur. 3 vol. in-8, XLVIII-1042 p. Plon et Ce.

EBOR (Joseph). *Essai sur les réformes judiciaires.* Les Avoués. In-8, 44 p. Libr. Guillaumin et Ce.

Etude sur les admissions temporaires des fontes et fers. Application aux fontes, en général, du régime imposé aux fers par le décret du 9 janvier 1870. In-8, VIII-158 p. Imp. Tolmer et Isidore Joseph.

Exposition internationale et universelle de Philadelphie, 1876. France. Commission supérieure. Rapports. Gr. in-8, LXXXIV-590 p. Imp. Nationale.

FOURNIER (Édouard). *Le Vieux neuf.* Histoire ancienne des inventions et découvertes modernes. 2e édition, refondue et considérablement augmentée. 3 vol. in-18 jésus, 1120 p. Dentu.

FRUCHIER (Dr J.-A). *Traité d'agriculture* théorique, pratique, plus spécialement appliqué aux conditions agricoles du midi de la France. In-8, XVI-799 p. Digne, imp. et lib. Barbaroux, Chaspoul et Constans.

GERMAIN (Félix). *Dictionnaire du budget*, exercice 1877. In-8, 381 p. Lib. Guillaumin et Ce.

GRÉARD. *Rapport* sur le concours ouvert par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) *sur l'histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. In-8, 30 p. P. Dupont.

GUICHET (Dr A.). *Les Etats-Unis* (United States America). Notes sur l'organisation scientifique, les facultés de médecine, les hôpitaux, la prostitution, etc. In-18 jésus, 175 p. Veuve Adrien Delahaye et Ce.

HERBERT SPENCER. *Essais de morale*, de science et d'esthétique. *Essais sur le progrès* ; traduit de l'anglais par M. A. Burdeau, professeur agrégé de philosophie. In-8, XXXII-415 p. Germer Baillière et Ce.

HERRAN. *Documents officiels sur les emprunts de Honduras*. In-f°, 63 p. Lith. Noël.

JACOLLIOT. *L'Afrique mystérieuse*; édition illustrée de vues, scènes, types, etc. Livraisons 24 à 62 (fin). In-4° 185 p. Decaux.

JACQUEMONT (Victor). *Correspondance inédite* avec sa famille et ses amis (1824-1832). Précédée d'une notice biographique, par Jacquemont neveu, et d'une introduction par Prosper Mérimée, de l'Académie française, 2° édition. 2 vol. in-18 jésus, XVI-808 p. Calmann-Lévy.

JANNET (Claudio). *Les Sociétés secrètes*. 2e édition. In-32, 128 p. Librairie de la Société bibliographique.

JUNQUA (Dr.). *L'Eglise démocratique et sociale de la liberté*, épître au peuple, comprenant: les décisions de la magistrature belge sur le mariage des prêtres en France et ailleurs, l'exposé d'un projet d'organisation dogmatique et disciplinaire de l'Eglise de la liberté; la déclaration des droits de l'homme de 93, avec commentaires; In-18 jésu,. 180 p. Sandoz et Fischbacher.

KRUG-BASSE. *L'Alsace avant* 1789, ou état de ses institutions provinciales et locales, de son régime ecclésiastique féodal et économique, de ses mœurs et de ses coutumes sous l'ancienne administration française. In 8°, 362 p. Sandoz et Fischbacher.

LABAT (T.). *La Marine marchande* injustement et inutilement sacrifiée, demande à être traitée comme les autres industries françaises. In-8°, 31 p. Bordeaux, imp. Ve Péchade.

LANGLADE. *Etude historique sur l'impôt foncier*, depuis les Romains jusqu'à nos jours. In-8, 368 p. Croville-Morant.

LAUGEL (Auguste). *La France politique et sociale*; In-8°, 353 p. Germer Baillière et Ce.

LAVIGNE (Georges). *L'Impôt foncier en Algérie*. In-8°, 19 p. imp. Debons et Ce.

LE BOURGUIGNON—DUPERRÉ—DELISLE. *Mémento à l'usage des commissaires de surveillance administrative des chemins de fer*. In-18, LXIX-37 p. A. Chaix et Ce.

LEFORT (J.). *Etudes sur l'histoire de la propriété*. Le Droit de marché. In-8°, 71 p. Guillaumin et Ce.

LE HIR (L.). *La Foncière*. La Vérité vraie sur la compagnie d'assurance contre l'incendie *la Foncière*. In 8°, 55 p. Bureau du Journal de l'assureur et de l'assuré.

LEPANY. *Les Chemins de fer*. Rôle social, commercial, industriel, agricole et artistique. In-8°, 16 p. A. Chaix et Ce.

LOEB (Isidore). *La Situation des Israélites en Turquie, en Serbie et en Roumanie*. In-8°, V. 475 p. J. Baer et Ce.

MARTIN (Félix). *Un chapitre de l'histoire des ponts et chaussées* en France. Les Frères pontifes. In-8°, 26 p. lib. Dunod.

MAURY (F.). *Le Monde où nous vivons*. Leçons de géographie. Traduction de l'anglais, par Zurcher et Margollé. In-18 jésus 306 p. et portr. Hetzel et Ce.

Mémoires publiés par la Société centrale d'agriculture de France. Année 1876 t. III. In-8, 583 p. Tremblay.

MÉNIER. *Manuel de la pulvérisation*. In-18, 211 p. Plon et Ce.

MOLINARI (Gustave DE). *Lettres sur la Russie*. Nouvelle édition entièrement refondue. In-18 jésus, XVI-404 p. Dentu.

MUN (Albert DE). *La Question sociale*. Discours prononcé à la séance de clôture de l'assemblée générale des membres de l'Œuvre des cercles catholiques. In-12, 29 p. Au secrétariat de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

Nadaud (Martin). *Les Sociétés ouvrières*. In-32, 191 p. Libr. de la bibliothèque démocratique.

Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. Assemblée générale de 1877. 2 vol. In-8°, XLVIII-1023 p. Secrétariat du Comité de l'œuvre.

OLIVE (abbé J.). *De la simonie de l'argent et des présents*; de la simonie de la flatterie et de l'obséquiosité touchant les bénéfices ou cures, canonicats, etc.; précédé d'une introduction du docteur André. In-8° LIII-220 p., Berche et Tralin; Jouve.

ORY (A.). *Notions élémentaires d'économie politique*. In-8°, 51 p. Chaumont, imp. Cavaniol.

POURIAU (A. F.). *Industrie laitière*

dans le Schleswig-Holstein, la Suède et le Danemark. Examen critique de la méthode Schwartz. Les machines et ustensiles de laiterie à l'exposition internationale de Hambourg en 1877. Gr. in-8°, 32 p. G. Masson.

Régime des admissions temporaires. Réponse de la chambre du commerce. In-4°, 12 p. Lille, imp. Danel.

Robinet (E.). d'Epernay. *Manuel général des vins.* Fabrication des vins mousseux. In-12, VII, p. 310 p. et 9 pl. Lib. Lemoine.

RUMBOLD. *Le Chili.* Rapport de M. Horace Rumbold, ministre de la Grande-Bretagne à Santiago sur le progrès et la condition générale de la république. Traduit du livre bleu présenté aux deux chambres par ordre de Sa Majesté. In-8°, 94 p. Lahure.

SERBRADES (Mery). *L'Assurance sur la vie* et les agissements du *Phenix*; 3e et 4e éditions. In-12, 22 p. Imp. Tolmer et Joseph.

STIÉVENANT (A.). *La Crise houillère* dans le nord de le France. In-8, 47 pages. Lille, bureaux de l'Echo du Nord.

Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation formant pour l'année 1875, la suite des tableaux insérés dans les notices statistiques sur les colonies françaises. In-8°, 268 p. Imp. nationale.

THIRION (Ch.). *Dessins et modèles de fabrique en France et à l'étranger.* Législations comparées; Appendice contenant l'étude comparative de la future législation française sur les dessins et modèles industriels. In-8° 144 p. Marchal Billard et Ce.

TONIM. *La Question sociale et le Congrès ouvrier de Paris.* Conditions rationnelles de l'ordre économique, social et politique; état de la capacité morale et politique du prolétariat. In-18 jésus, 349 p. Lib. M. Blanc.

Travail et impôts. Remplacement graduel des Contributions indirectes par un impôt sur les revenus. In-8°, 43 p. Lille, imp. Massart.

TRICHAUD (chanoine J. M.). *La Famille, la Société et le Gouvernement en France.* In-8° 399 p. Marseille, lib. Lebon.

Usages locaux du canton de Saint-Saens. In-8, 82 p. Neufchatel-en-Bray, imp. Duval.

VERMOT (Edouard). *Du contrat d'assurance* en cas de décès au point de vue économique et juridique. In-18, 32 p. Lib. des assurances.

Le Gérant: PAUL BRISSOT-THIVARS.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME QUARANTE-SEPTIÈME

TROISIÈME SÉRIE

—

N° 139 — *Juillet* 1877.

N° 140. — *Août* 1877.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLVII, 3e SÉRIE.

Paris. — Typ. A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 29.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

36e ANNÉE DE LA FONDATION

3e SÉRIE. — 12e ANNÉE

TOME QUARANTE-HUITIÈME

(OCTOBRE A DÉCEMBRE 1877)

PARIS

GUILLAUMIN ET Ce, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains
de la Bibliothèque des sciences morales et politiques, du Dictionnaire
de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

—

1877

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU XIXe SIÈCLE

3e ARTICLE (1)

SOMMAIRE : Substitution progressive de la concurrence au monopole et à la règlementation. — Loi de la concurrence. — Ses effets : elle augmente la production par la grande industrie ; elle augmente la justice dans la répartition, elle rend le progrès incessant dans toutes les branches de l'activité humaine.

V.

Le monde économique n'est pas abandonné aux impulsions aveugles du hasard, comme l'ont supposé les écoles socialistes ; il n'est pas nécessaire, en conséquence, qu'un législateur de génie, un Solon ou un Lycurgue intervienne pour l'organiser. Il s'organise de lui-même, et quoique son organisation soit mobile et progressive, elle est cependant régie par la même loi naturelle immuable qui régit le monde physique : la loi de l'équilibre.

Rappelons brièvement comment se comporte cette loi, en ce qui concerne d'abord la production de la richesse.

Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur le vaste domaine de la production, qu'apercevons-nous ? Une multitude d'industries pourvoyant, les unes à l'alimentation, les autres au vêtement et au logement, d'autres encore au gouvernement, à la défense, à l'instruction, à l'amusement, aux communications de l'espèce humaine. Ces industries se ramifient en des milliers de branches et chacune de ces branches inégalement développées se résout en une série « d'entreprises » plus ou moins vastes et nombreuses. Chacune de ces entreprises est mise en œuvre au moyen de l'application d'une

(1) Voir le *Journal des Economistes* de janvier et d'avril 1877.

certaine quantité de capital et de travail. Le mobile qui a rassemblé ces deux facteurs de la production et qui leur imprime le mouvement, c'est la perspective d'un profit. Qu'est-ce à dire? Cela signifie que les « entrepreneurs », individus ou associations, estiment qu'outre les frais de la production consistant dans la somme nécessaire pour rétablir complétement les matériaux et faire subsister les agents qui y sont employés, ils recueilleront un surplus, autrement dit un profit ou un bénéfice. Or c'est naturellement dans les branches de la production où ils ont l'espoir, fondé ou non, de recueillir le profit le plus élevé que les hommes entreprenants qui constituent la classe dirigeante du monde économique portent de préférence leur activité et les capitaux dont ils disposent.

Comment sont-ils guidés dans cette recherche de l'emploi le plus avantageux de leurs facultés et de leurs capitaux? Sous le régime de la petite industrie et des marchés restreints, ils peuvent assez aisément se rendre compte du montant des bénéfices réalisés par les entrepreneurs existants comme aussi des quantités supplémentaires que la demande peut absorber, sans abaisser sensiblement le niveau des profits. Sous le régime de la grande industrie et des marchés étendus, cette recherche semble au premier abord plus difficile; cependant la constitution des entreprises par association, au moyen de capitaux fractionnés en actions et en obligations fournit alors un indicateur de l'état des profits, merveilleusement clair et précis sinon toujours sûr : c'est le cours des valeurs cotées à la Bourse. Le cours des actions constituant le capital responsable d'une entreprise est-il au-dessous du pair, cela veut dire non-seulement que cette entreprise ne réalise point de profits, mais encore qu'elle est en perte. Est-il au contraire au-dessus du pair, cela signifie que l'entreprise rapporte un profit, et plus le pair est dépassé, plus le profit est élevé. Sans doute, dans une même branche d'industrie, toutes les entreprises ne donnent point des profits égaux; il y a, entre elles, des inégalités provenant de la manière plus ou moins économique dont elles sont constituées et gérées; toutefois en étudiant la cote des charbonnages par exemple, on peut aisément, quand on a l'expérience des affaires, reconnaître si l'industrie charbonnière est en hausse ou en baisse.

C'est donc vers les branches d'industrie où le niveau des profits est le plus haut que se dirige de lui-même l'esprit d'entreprise et qu'il porte un supplément de capital et de travail. Quel est le résultat naturel de cet apport? C'est d'augmenter la quantité de produits ou de services que l'industrie ainsi recrutée offre au marché. Et quel est l'effet de l'accroissement de l'offre d'un produit ou d'un service quelconque? C'est d'en faire baisser le prix. Il

y a plus. Cette baisse ne s'opère pas simplement en raison arithmétique, elle n'est pas simplement proportionnelle à l'augmentation des quantités de même que la hausse ne l'est pas à leur diminution ; elle s'opère en raison géométrique ; d'où il résulte qu'il suffit d'un très-faible excédant ou d'un très-faible déficit d'un produit ou d'un service pour en faire baisser ou hausser sensiblement le prix. Mais la baisse ou la hausse du prix détermine aussitôt un mouvement correspondant dans le profit. Voilà le régulateur naturel de la production.

Sous l'influence de cette loi qui gouverne la valeur de toutes choses, l'équilibre s'établit ou tend perpétuellement à s'établir entre la multitude des branches de la production comme aussi entre tous les profits, et l'esprit d'entreprise avec les capitaux et le travail dont il dispose se porte incessamment dans les directions les plus utiles.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on est frappé de l'importance capitale du rôle que joue cette loi naturelle d'équilibre. En supposant qu'elle n'existât point, on ne verrait pas comment la production pourrait s'établir de manière à répondre en tous temps et sur tous les points d'un marché que le progrès agrandit sans cesse, aux besoins de la consommation. Pourquoi appliquerait-on ses facultés et ses capitaux à telle branche d'industrie plutôt qu'à telle autre si l'on n'y était attiré par la supériorité des profits ? Et si l'augmentation des profits, à son tour, n'était point déterminée par un exhaussement du prix dépassant l'étendue du déficit, avec quelle lenteur, souvent meurtrière, celui-ci parviendrait à se combler ! Supposons par exemple qu'un déficit d'un dixième dans la récolte du blé n'amenât qu'une hausse d'un dixième dans le prix, il y a apparence que ce déficit ne serait couvert que par une diminution correspondante du nombre des consommateurs. La hausse, en raison géométrique du prix, a pour effet, au contraire, de stimuler énergiquement le commerce, en lui offrant l'appât d'un profit extraordinaire, les blés arrivent des points les plus éloignés du globe et la famine est évitée. Sur les articles de seconde nécessité ou de luxe l'effet est moins sensible, la consommation étant davantage affectée par l'augmentation du prix, mais il se produit cependant, et l'apport d'une quantité surabondante sur le marché engendre un résultat inverse. C'est ainsi que l'ordre s'établit de lui-même, grâce à un mécanisme naturel d'une simplicité et d'une efficacité merveilleuses, dans le domaine de la production, et que l'offre se met en rapport avec la demande.

Examinons un moment de quelle manière fonctionne ce mécanisme dans une des branches principales de l'industrie du vête-

ment, celle de la fabrication des étoffes de coton, et nous achèverons de nous convaincre que rien ne pourrait suppléer à son action régulatrice. L'industrie cotonnière occupe, par ordre de date, le premier rang dans la grande industrie. Localisée principalement en Angleterre, en France, en Suisse, en Belgique et aux Etats-Unis, elle dessert une immense multitude de consommateurs épars sur toute la surface du globe. S'il était possible à la rigueur d'imaginer un moyen artificiel de proportionner dans un marché local restreint la production d'un article quelconque aux besoins de la consommation, comment se figurer un mode de réglementation qui répartisse, d'une façon utile et équitable, les cotonnades anglaises, françaises, suisses, belges ou américaines entre les consommateurs africains, indiens ou australiens? Eh bien! ce qu'aucun règlement ne pourrait faire, la loi naturelle des prix, aidée des puissants moyens de communication et d'information que le progrès moderne a mis à son service, l'accomplit avec une promptitude admirable. La situation des marchés les plus éloignés peut être connue, d'une manière pour ainsi dire instantanée, grâce au réseau télégraphique qui est en train de couvrir le globe; la vapeur transporte sans retard la marchandise dans les endroits où le cours du marché indique que le besoin s'en fait le plus sentir; ici le déficit, là l'excédant ne peuvent se produire que d'une manière accidentelle et temporaire. Si par hasard la production cotonnière avait reçu un développement disproportionné avec la consommation, si les prix avaient, en conséquence, cessé d'être aussi rémunérateurs que ceux des autres branches d'industrie, les intelligences et les capitaux s'en détourneraient jusqu'à ce que l'équilibre se fût rétabli. L'effet inverse ne manquerait pas de se produire, en cas d'insuffisance de l'offre par rapport à la demande, et c'est ainsi que l'ordre peut s'établir sur le vaste marché du monde presque aussi aisément que sur le petit marché d'un village.

Cette même loi naturelle gouverne la distribution de la richesse. De même qu'elle agit avec la puissance de la progression géométrique pour mettre en équilibre l'offre et la demande, la production et la consommation de l'infinie variété de produits et de services qu'exigent les besoins de l'homme,—besoins matériels, intellectuels et moraux, besoins de première et de seconde nécessité, de confort et de luxe, de même, elle agit pour fixer au taux qui leur est nécessaire les rétributions des facteurs de la production, rétribution de l'industrie dirigeante des entrepreneurs et du capital responsable des entreprises, profits ou dividendes, rétribution du capital auxiliaire, mobilier et immobilier, intérêt ou loyer, rétribution du travail, salaire ou part dans les profits. Toutes ces rétributions

sont régies par la même loi, qui détermine la quantité des produits ou des services que la multitude des entreprises de toutes sortes, de toutes formes et de toutes dimensions verse incessamment sur le marché du monde. S'agit-il de la rétribution de l'industrie et du capital d'entreprise? Nous venons de voir que la classe dirigeante de la production, celle qui fonde et gouverne les entreprises, s'applique naturellement à porter ses facultés et ses capitaux vers les branches de travail où elle peut trouver les profits les plus élevés. A moins que ses mouvements ne soient entravés par des obstacles naturels ou artificiels dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure, il résulte de ce choix libre et raisonné qu'elle fait des industries les plus avantageuses que les profits doivent tendre invinciblement à se mettre en équilibre. S'ils viennent à dépasser, dans une branche quelconque de la production, ceux des autres branches, l'industrie et les capitaux d'entreprise ne manquent pas d'y être attirés, les quantités produites augmentent, les prix baissent et les profits avec eux; si cette baisse fait tomber les profits au-dessous du niveau de ceux des autres branches, l'apport des capitaux d'entreprise s'arrête, les quantités produites diminuent, les prix se relèvent et les profits avec eux.

Ce qui vient d'être dit de l'industrie et du capital d'entreprise s'applique également à la masse du capital et du travail qui leur servent d'auxiliaires, en d'autres termes, la loi qui met en équilibre les profits ou les dividendes exerce la même action sur l'intérêt ou le loyer d'une part, sur le salaire de l'autre. Il n'est pas nécessaire d'être bien familier avec les questions économiques pour se rendre compte de ce phénomène. Tout homme qui possède un capital investi sous n'importe quelle forme et qui est le maître d'en disposer à sa guise, lui donne naturellement la destination qu'il juge la plus profitable. Il en fait du capital d'entreprise, auquel correspond le profit ou le dividende, ou du capital auxiliaire, auquel correspond l'intérêt ou le loyer, et ce premier choix arrêté, il choisit encore parmi les entreprises auxquelles il apporte le concours de son capital, celle qui procure ou qui lui paraît procurer le profit, le dividende, l'intérêt ou le loyer le plus avantageux. Il en est de même pour le travail, qui n'est au surplus que la mise en œuvre du capital incorporé dans l'ouvrier. Tout homme ayant besoin de travailler pour vivre choisit de préférence l'occupation qui, en répondant à ses aptitudes et à son instruction professionnelle, peut lui procurer le profit le plus élevé. Les rétributions du capital et du travail auxiliaires tendent ainsi à se mettre en équilibre de la même manière que celles de l'industrie et du capital d'entreprise, de la même manière encore que les prix de

l'infinie variété des choses qui sont offertes à la consommation.

Cet équilibre est essentiellement instable, en ce sens qu'il tend toujours à se fixer sans se fixer jamais, car il suffit du moindre écart de l'offre ou de la demande pour faire varier le prix en raison géométrique de la variation des quantités. C'est comme une balance d'une extrême sensibilité que le poids d'un cheveu fait osciller. Le point d'équilibre, c'est la somme des frais nécessaires pour entretenir les agents productifs et les développer dans une mesure utile, ce qu'Adam Smith désignait par l'expression caractéristique de *prix naturel*. Mais si, comme nous venons de le dire, ce point est le centre vers lequel gravitent incessamment tous les prix et toutes les rétributions, ils s'en écartent toujours plus ou moins, tout en y étant toujours aussi d'autant plus énergiquement ramenés qu'ils s'en écartent davantage. Tantôt, en conséquence, les entreprises et les facteurs de la production sont en perte, tantôt ils obtiennent un profit qui excède le nécessaire. Dans ce cas, leur rétribution naturelle s'augmente d'une *rente*. La *rente* ou la *non-rente* apparaît chaque fois que l'équilibre est rompu, dans un sens ou dans un autre; elle agit pour le rétablir, et son action est d'autant plus intense que l'écart provenant de la rupture de l'équilibre est plus considérable.

Telle est la loi naturelle qui gouverne le monde économique, en y faisant régner à la fois l'ordre et la justice. Cependant cette loi ne peut exercer pleinement son action régulatrice que dans un *milieu libre*, c'est-à-dire dans un milieu où tous les mouvements économiques s'opèrent sans rencontrer d'obstacles naturels ou artificiels, où les produits, les services, le capital, le travail peuvent se porter, en tous temps, en tous lieux et en toutes circonstances, dans les directions les plus utiles, en d'autres termes où il y a pleine concurrence. Du moment où, sous l'influence d'un obstacle naturel ou artificiel, les mouvements économiques sont entravés, où l'offre sollicitée par le prix ne peut se mettre au niveau de la demande, la loi d'équilibre se trouve en échec, et il devient nécessaire de suppléer à son pouvoir régulateur par quelque expédient qui en tienne lieu, autant qu'un procédé artificiel puisse tenir lieu de l'action d'une loi naturelle.

Qu'une loi naturelle soit entravée ou paralysée par des obstacles provenant du milieu où elle agit, cela n'a rien qui doive surprendre. Supposons, par exemple, que l'air qui compose l'atmosphère terrestre soit remplacé par du mercure, tous les corps tomberont plus lentement dans cette atmosphère plus dense, et un grand nombre flotteront à sa surface. Cependant la loi de la chute

des corps sera demeurée la même, mais il faudra tenir compte de la résistance du mercure.

L'une des conséquences les plus importantes de l'avénement de la grande industrie, on pourrait dire même la plus importante, a été de créer ce *milieu libre* où la concurrence peut agir, où le pouvoir régulateur de la loi d'équilibre des valeurs peut s'exercer, en d'autres termes, de substituer au régime du monopole, qui caractérise les marchés isolés et restreints, le régime de la concurrence.

Ce n'est pas à dire, certes, que l'on puisse considérer ce progrès comme accompli, que les obstacles naturels ou artificiels qui ont, depuis la naissance des rapports économiques entre les hommes, entravé l'action de la concurrence, aient disparu. Non! nous ne sommes encore qu'au début de ce progrès, de même que nous ne sommes qu'au début de la grande industrie. Mais on peut déjà en constater aisément l'existence. Partout les marchés où s'opèrent les échanges sont en voie d'agrandissement, partout se substitue peu à peu un *marché général*, où la concurrence s'exerce, aux marchés locaux et restreints où elle se trouvait naturellement ou artificiellement entravée ; à cet égard, le changement accompli depuis un siècle est énorme, et on ne saurait trop en accentuer la portée. Il n'en est pas de plus considérable dans l'histoire économique du monde.

Sous l'ancien régime de la petite industrie (nous disons l'ancien régime, quoique à l'époque de transition où nous sommes la petite industrie, caractérisée par la prédominance du travail physique, n'ait pas cessé de coexister avec la grande, et qu'elle soit encore absolument prédominante dans les pays arriérés) les marchés étaient limités d'une manière plus ou moins étroite par des obstacles naturels ou artificiels, le plus souvent même par les uns et par les autres. Produits ou services ne pouvaient généralement s'échanger ou se prêter — le prêt n'est, remarquons-le en passant, qu'un échange dans le temps — que dans un rayon borné. Il existait toutefois, sous ce rapport, des différences nombreuses et marquées entre les articles d'échange : les produits agricoles, pour la plupart lourds, coûteux à transporter et sujets à se gâter, étaient échangés aux environs des localités où on les produisait, la grande masse dans un rayon de 15 à 20 kilomètres tout au plus. Dans ce rayon se trouvait ordinairement une ville avec un marché où les paysans d'alentour venaient régulièrement apporter la portion de leurs denrées qu'ils ne consommaient point eux-mêmes, et qui ne servait point à acquitter des redevances; rarement ils la portaient ailleurs. Quelques marchands seuls, qualifiés d'accapareurs,

étendaient, à grands risques, leurs opérations dans une sphère plus vaste. En échange de leurs denrées, les paysans se procuraient des articles qu'ils ne pouvaient produire eux-mêmes, des outils, de la vaisselle, des bijoux grossiers, etc., fabriqués le plus souvent dans la cité même. Les redevances seigneuriales étaient d'abord exclusivement acquittées en nature. Une partie était consommée sur place par le seigneur et sa cour. Le restant était porté au marché, et, avec le produit qu'il en tirait, le seigneur achetait des vêtements précieux, des armes, etc., que le commerce intermittent qui se faisait dans les foires apportait de régions plus ou moins éloignées. Ces articles précieux seuls possédaient donc un marché de quelque étendue, mais comme, sauf dans de rares foyers de population et de richesse, on n'en consommait que de faibles quantités, les acheteurs étaient généralement à la discrétion du petit nombre des vendeurs. La sécurité et les routes faisant défaut, le commerce ne pouvait étendre la sphère des échanges des autres articles, sauf peut-être le long des côtes et des rivières. Comment les choses se passaient-elles dans ces marchés restreints? La loi du prix y fonctionnait sans doute, mais son action régulatrice se trouvait entravée, sinon paralysée. Les paysans, et surtout les marchands de grains, profitaient du caractère de nécessité de leurs denrées pour en exagérer les prix, surtout dans les moments de disette; les industriels et les artisans se coalisaient pour limiter leur production, de manière à dominer le marché; en même temps, ils usaient de leur influence dans la cité ou dans l'Etat pour en faire interdire l'entrée aux articles similaires du dehors. Bientôt chaque branche d'industrie, organisée en corporation, eut ainsi son *marché approprié*, dans lequel elle réglait son offre de manière à porter le prix de ses produits au taux qui lui paraissait le plus avantageux. Les ouvriers, suivant cet exemple, se coalisaient de leur côté, et ils rendaient difficile l'accès de leur métier pour réduire, dans un but analogue, l'offre de leur travail. Enfin, les prêteurs d'argent, comme les marchands de grains, profitaient du caractère particulier de nécessité de cette marchandise pour en restreindre l'offre et en surélever le prix. Tel était, comme chacun sait, le spectacle qu'offrait partout, jusque vers la fin du siècle dernier, l'ancien régime industriel et dont, malgré tant de progrès accomplis depuis cette époque, il reste encore de trop nombreuses traces.

Sous ce régime donc, le consommateur était, en vertu de la nature des choses, à la merci du producteur, pour l'immense majorité sinon pour la totalité des articles nécessaires à la satisfaction de ses besoins. Mais le consommateur se défendait à son tour: s'il s'agissait d'articles qu'il pût produire ou confectionner lui-

même, il se gardait de les acheter, les ménagères filaient, tissaient ou tricotaient les vêtements de la famille, et cette habitude a survécu assez longtemps à l'avénement de la grande industrie. S'il s'agissait d'articles de confort ou de luxe qu'il ne pouvait produire lui-même, il se résignait le plus souvent à s'en passer. S'il s'agissait, au contraire, d'articles de première nécessité, des règlements et des tarifs établis par l'autorité de la commune ou de l'Etat fixaient un *maximum* au-dessus duquel ces articles ne pouvaient être vendus ou loués. Il y avait partout un *maximum* pour le pain; il y en avait un pour le loyer de l'argent et, dans beaucoup d'endroits, un autre pour le loyer du travail. On taxait une multitude d'articles, et, en particulier, les moyens de transport. Plus tard, lorsque les progrès de la sécurité et le développement des voies de communication perfectionnées eurent agrandi les marchés et rendu la concurrence possible, cette antique réglementation a été attaquée comme tyrannique et finalement presque partout abrogée, mais elle n'en a pas moins eu, pendant de longs siècles, sa raison d'être; elle était le correctif nécessaire, quoique imparfait, du pouvoir excessif que possédaient les détenteurs d'articles de première nécessité, les entrepreneurs, les capitalistes, les ouvriers eux-mêmes dans des marchés trop restreints pour que la concurrence pût s'y manifester avec une efficacité suffisante. Voilà ce qu'oublient ceux qui condamnent l'ancienne constitution et l'ancienne réglementation de l'industrie et du commerce. Ils jugent du passé par le présent, et parce que cette organisation est devenue surannée, parce qu'elle n'est plus, dans les endroits où elle existe encore, qu'un obstacle au progrès, ils affirment qu'elle a toujours été inutile ou nuisible, sans tenir compte du changement survenu dans le « milieu. »

A ces marchés restreints, où la concurrence était entravée dans son action par une combinaison d'obstacles naturels et artificiels, le progrès a substitué des marchés de plus en plus étendus, et qui finiront certainement un jour par n'en plus former qu'un seul. Tous les obstacles qui entravent le jeu de la concurrence n'ont pas cependant disparu. Il en reste encore qui viennent, les uns, de la nature, les autres, des hommes. Ceux-ci disparaîtront à la longue, mais peut-on en dire autant des autres? N'y a-t-il pas des industries qui échapperont toujours, en vertu de leur nature particulière et des circonstances dans lesquelles elles s'exercent, à la loi de la concurrence, et qui devront par conséquent demeurer soumises à une réglementation analogue à celle de l'ancien régime? N'y a-t-il pas des produits et des services dont les prix et les rétributions devront toujours être réglés par des expédients artificiels,

faute de pouvoir l'être par la loi naturelle de la concurrence?

Constatons d'abord que ces industries, ces produits ou ces services, dits de monopole, sont aujourd'hui en faible minorité, tandis qu'ils constituaient, sous l'ancien régime, la presque généralité. Les produits agricoles, par exemple, dont le rayon de consommation ne dépassait guère quelques kilomètres sont maintenant expédiés aux extrémités du globe. On mange en Europe de la viande et du blé d'Amérique, tandis que les conserves alimentaires préparées en Europe, le vin et la bière, s'exportent dans le reste du monde. Même extension, même illimitation du marché pour les produits industriels depuis le formidable canon de Krupp jusqu'à la plus fine aiguille, depuis le calicot ordinaire jusqu'à la dentelle. Les capitaux sont devenus plus mobiles encore, et le taux de l'intérêt est réglé non plus par l'état de l'offre et de la demande sur un seul marché mais par celui de tous les marchés, que le télégraphe met en communication d'une manière instantanée et qui constituent le marché général. Le travail est resté en retard sous ce rapport : cependant le développement des moyens de communication et d'information, en facilitant le déplacement des travailleurs, tend à créer, de même, un marché général du travail, où le prix de toute sorte de services sera exclusivement déterminé par le régulateur de la concurrence. Il y a sans doute encore des industries, des produits et des services qui échappent à l'action de ce régulateur, mais on peut prévoir qu'un jour viendra où les mêmes progrès qui y ont assujettis depuis un siècle la presque généralité des industries, des produits et des services, les y soumettront à leur tour, où la concurrence deviendra la loi universelle.

VI

Analysons maintenant les conséquences diverses de cette évolution, dont le sens et l'importance échappent aussi bien aux écrivains et aux hommes d'Etat qui veulent conserver le passé qu'à ceux qui prétendent tracer sa voie à l'avenir.

La première c'est, comme nous venons de l'indiquer, d'écarter ou de supprimer les obstacles qui s'opposent au jeu naturel de la loi régulatrice des valeurs; en d'autres termes, c'est de remplacer le monopole et la réglementation qui lui sert de correctif par la concurrence. A quel moment le monopole cesse-t-il d'exister pour faire place à la concurrence? Quelle étendue doit avoir un marché pour que la loi des prix puisse y exercer pleinement son action régulatrice? Voilà ce qui demeure encore obscur. Mais ce qu'on ne saurait contester c'est que ce moment est arrivé pour le

plus grand nombre des produits et des services; c'est que les marchés sans être encore complètement débarrassés d'obstacles sont cependant assez vastes pour que les coalitions ayant pour objet d'élever artificiellement les prix cessent d'y être possibles. Si l'on songe que l'avénement de la grande industrie ne date guère que d'un siècle, si l'on songe encore que l'application de la vapeur à la locomotive et de l'électricité au transport des informations et des nouvelles est de date plus récente, si l'on songe enfin que non-seulement ces instruments d'agrandissement des marchés sont loin d'avoir atteint leur plein développement, et que d'ailleurs des barrières artificielles ont été placées à toutes les frontières des Etats pour contrarier leur action, on ne s'étonnera point que la concurrence demeure encore limitée, mais, en même temps, on se convaincra que nous marchons, d'un pas rapide, à l'avénement de la concurrence illimitée.

La seconde conséquence de cette évolution qui substitue aux marchés restreints et isolés, des marchés agrandis et en communication entre eux pour aboutir à la création d'un marché général, c'est qu'elle rend le progrès nécessaire dans toute l'étendue de l'*état* économique, c'est qu'elle ne permet plus à aucune industrie, ni à aucune nation de demeurer stationnaire, sous peine d'être condamnée à une destruction inévitable.

Sous l'ancien régime de la petite industrie et des marchés restreints, non-seulement le progrès n'était pas nécessaire, mais encore il était considéré comme un élément de désordre. Qu'un industriel inventât une machine ou découvrît un procédé qui lui permettait de fabriquer un produit en plus belle qualité et à moins de frais que ses confrères, et d'attirer ainsi à lui une partie de leur clientèle, il leur causait un dommage que ne compensait point suffisamment l'économie réalisée par le petit nombre des consommateurs. En outre, les ouvriers dont le nouveau procédé ou la nouvelle machine remplaçaient le travail, ne trouvant pas toujours d'autre emploi dans les limites étroites du marché, tombaient dans la misère. Aussi, les inventeurs étaient-ils regardés comme des ennemis publics, on les persécutait, et on se refusait à plus forte raison, à faire usage des innovations pernicieuses qui leur étaient dues. Cette situation se modifia lorsque les marchés commencèrent à s'agrandir. Alors, une machine ou un procédé nouveau qui reduisait les frais de la production permit à ceux qui l'appliquaient les premiers, de réaliser de tels bénéfices et de développer leur industrie au point de contrebalancer et au delà les dommages causés par ce progrès dans la localité même. C'est ainsi que la substitution des machines à filer à la mécanique aux

métiers à la main, en donnant à l'industrie cotonnière un essor extraordinaire dans le comté de Lancastre, y multiplia la richesse et les emplois du travail de manière à rejeter tout à fait sur le second plan les souffrances temporaires des fileurs et des tisserands à la main. Il est vrai que la *nuisance* causée par ce progrès se fit sentir ailleurs, et même avec bien plus d'intensité. Le progrès réalisé en Angleterre eut pour résultat de substituer dans tous les marchés accessibles à l'industrie britannique, les cotonnades anglaises fabriquées à la machine, aux cotonnades fabriquées à la main dans les Indes et sur le continent européen. Dans tous les pays où le progrès accompli en Angleterre ne put être immédiatement réalisé, l'industrie cotonnière se trouva menacée dans son existence. Elle employa comme préservatif l'expédient du système protecteur, mais cet expédient qui avait d'ailleurs ses inconvénients particuliers, qui n'était en définitive qu'une *nuisance* opposée à une autre *nuisance* eût été insuffisant si les industries menacées n'eussent fini par adopter la *machinery* perfectionnée de leur rivale. Il convient de remarquer encore que cette adoption rencontrait alors des obstacles qui ont cessé d'exister depuis; comme les industries perfectionnées qui déversaient sur les marchés étrangers une portion croissante de leur production étaient devenues une source de plus en plus considérable de richesses, on s'efforçait d'empêcher l'étranger de s'assimiler un progrès si profitable. On prohibait donc sous des pénalités extrêmement rigoureuses l'exportation des machines et des ouvriers capables de les mettre en œuvre. On plaçait ainsi les industries arriérées, que l'on dépouillait de leur clientèle dans l'alternative ou de se défendre par des moyens analogues, ou de périr.

C'est dans cette période de transition des marchés restreints de l'ancien régime aux marchés illimités du nouveau que s'est généralisé sinon créé le système protecteur, aujourd'hui en pleine décadence. A titre d'expédient limité et temporaire pour sauvegarder les marchés acquis de longue date à l'industrie indigène, et que des rivales plus promptes à transformer leur *machinery* menaçaient de lui enlever, le système protecteur a pu avoir sa raison d'être. Cependant, si l'on songe à l'imperfection naturelle de ce système et à l'abus qui en a été fait, on se demandera s'il n'a pas causé à son tour plus de *nuisances* qu'il n'en a empêchées.

Lorsque des industries organisées en corporation exploitaient un marché qu'elles considéraient comme leur propriété, les règlements prohibitifs qui contribuaient avec l'obstacle naturel des distances et du défaut de sécurité à en écarter la concurrence extérieure, ces règlements étaient aussi protecteurs qu'ils pouvaient

l'être. Les industries incorporées n'avaient rien à craindre pour leur clientèle. Il leur suffisait de continuer à travailler d'après la routine établie pour la conserver. Mais lorsque la vieille organisation de l'industrie eut été entamée, lorsque l'avénement de la liberté du travail eut rendu la concurrence libre à l'intérieur, la situation changea. La garantie que les lois prohibitives accordaient aux industries qui avaient réussi à obtenir cette sauvegarde contre la concurrence étrangère eut pour résultat d'encourager les capitaux à s'y porter. Ils s'y portèrent trop souvent avec excès, et il en résulta l'exagération de la production, l'avilissement des prix et les « crises » qui font dès lors leur apparition dans le monde industriel. Les marchés protégés devinrent trop étroits, et les industries qui les encombraient, n'eurent d'autre ressource que de verser au dehors l'excédant de leur production. Elles s'efforcèrent de se créer des débouchés extérieurs, chose difficile puisque la plupart des nations civilisées s'appliquaient à l'envi à fermer leur marchés et ceux de leurs colonies. Heureusement, le monde est grand, et les marchés tiers offraient encore un débouché assez vaste aux industries rivales; ce débouché, elles se le disputèrent avec acharnement.

Mais dans cette lutte, le système protecteur ne tarda pas à devenir un embarras, une gêne. Accordé d'abord aux industries qui avaient le plus à craindre la concurrence étrangère, il avait bien fallu à la longue l'accorder aussi aux autres. Il en résulta naturellement un enchérissement général de tous les éléments de la production. Si l'on s'était borné à prohiber l'importation des tissus étrangers, il est clair que les fabricants de tissus auraient tiré de la protection tout l'avantage qu'elle pouvait leur donner. Elle ne les aurait pas préservés sans doute de l'excès de la concurrence intérieure, d'autant plus excitée que la protection était plus efficace; mais, tout en leur réservant le marché national, elle leur aurait permis de se faire une place sur les marchés extérieurs. Seulement, les fabricants de tissus ne pouvaient accaparer à eux seuls le monopole de la protection. Il avait fallu protéger aussi les filateurs, et avec les filateurs, les constructeurs de machines, les fondeurs de fer et les fabricants d'acier, matières premières des machines, les propriétaires de houillères qui fournissaient le combustible nécessaire pour les alimenter, les fabricants d'huile indispensable pour les graisser. Il avait fallu encore protéger les propriétaires et les fermiers qui fournissaient la subsistance des ouvriers, puis encore les armateurs qui apportaient le coton des pays d'outre-mer, et que savons-nous encore? Le résultat final avait été un renchérissement artificiel de tous les frais de la pro-

duction. A ne considérer que le marché intérieur, ce système pouvait néanmoins encore paraître avantageux. Le bénéfice qu'en tirait chaque industrie, en écartant la compétition de ses rivales de l'étranger pouvait sembler supérieur à la perte que lui causait cette accumulation de charges en l'empêchant de diminuer ses prix de revient et, par cette diminution, d'agrandir son débouché à l'extérieur. Mais à mesure que les marchés du dehors devenus plus accessibles sous l'influence du développement des moyens de communication acquirent plus d'importance, la situation se modifia. Sur ces marchés ouverts également à toutes les productions rivales des nations maintenant engagées en plein dans les voies de la grande industrie, il est clair que l'avantage devait appartenir à celui des concurrents qui pouvait réduire au niveau le plus bas ses prix de revient. Or, parmi les éléments du prix de revient figuraient pour le fabricant de tissus la protection accordée au fil, aux machines, aux houilles, à l'huile, aux céréales, aux transports maritimes, etc. Un moment devait arriver où en faisant le compte du bénéfice qu'il tirait de la protection sur le marché intérieur et de la perte qu'elle lui causait sur les marchés du dehors, il s'apercevrait que la seconde l'emportait visiblement sur le premier. Dès ce moment, le système protecteur se trouva pratiquement condamné et sa disparition ne fut plus qu'une question de temps. La guerre civile s'introduisit parmi ses bénéficiaires, chacun demandant l'abolition des droits protecteurs dont il payait les frais, avec le maintien de ceux dont il tirait profit. Le fabricant de tissus, aussitôt que le progrès eut séparé le tissage de la filature, demanda l'entrée en franchise des fils, le filateur réclama l'abaissement des droits sur les machines, des houilles, des céréales, l'abrogation des surtaxes de pavillon, etc., etc. Enfin, les plus intelligents comprenant bien qu'il n'était pas possible de conserver la protection qui les servait en supprimant celle qui les gênait reclamèrent l'abandon d'un système considéré d'abord comme le palladium du « travail national. »

Comme on pouvait aisément le prévoir, les nations qui, les premières, ont renoncé à ce système ont recueilli un bénéfice notable de leur initiative intelligente. En dégrevant leurs industries des charges de la protection, elles leur ont procuré un avantage sensible sur les marchés du dehors, où les industries rivales continuaient à se présenter avec des produits grevés. A la vérité, elles donnaient accès à la concurrence étrangère sur leur propre marché, mais cette concurrence d'industries encore alourdies par le système protecteur était peu redoutable, et l'expérience ne tarda point d'ailleurs à démontrer que ce qu'on perdait de ce côté ne pouvait entrer



en comparaison avec ce que l'on gagnait de l'autre. On comprend aussi que le mouvement une fois commencé ne pouvait plus s'arrêter, qu'après que l'Angleterre eut donné le signal de l'abandon du système protecteur, la France, la Belgique, l'Allemagne et les autres nations qui exportent leurs produits sur les marchés tiers en concurrence avec l'Angleterre devaient suivre son exemple sous peine d'y être supplantés par elle. C'est ainsi que le système protecteur est tombé aujourd'hui dans une irrémédiable décadence. Il n'a conservé un reste de prestige et d'influence que dans des contrées telles que les États-Unis et la Russie où le marché intérieur est particulièrement vaste et où les industries protégées n'ont encore qu'un débouché peu important au dehors. Dans cette situation, elles trouvent ou croient trouver avantage à conserver l'exploitation exclusive du marché intérieur sauf à se contenter d'une part moindre dans le débouché extérieur. Mais, d'une part, cet état de choses ne manquera pas de se modifier à la longue, d'une autre part, les branches de la production qui alimentent principalement l'exportation de ces deux pays en céréales, laine, coton, etc., et qui supportent sans compensation aucune le fardeau du renchérissement protectionniste, car elles ne sont pas protégées et n'éprouvent pas le besoin de l'être, réagissent contre ce système et elles contribueront, pour leur part, à en provoquer l'abandon.

Le jour viendra donc bientôt — ce jour est déjà venu en Angleterre — où les douanes ne seront plus qu'un instrument de fiscalité, et il y a apparence que, lorsqu'elles auront cessé d'être au service de puissants intérêts privés, elles ne résisteront plus longtemps aux progrès de la science économique et financière. On mettra à la réforme ces grossières et coûteuses machines fiscales. Alors, le monde ne constituera plus qu'un seul et vaste marché au sein duquel la multiplication des moyens de communication et d'information de tous genres étendra de plus en plus le domaine de la concurrence. Le « milieu libre » sera créé, au moins pour l'immense majorité des produits et services.

VII

Depuis l'avénement de la grande industrie, le monde économique n'a pas cessé d'évoluer, en dépit de tous les obstacles, vers ce régime de *concurrence illimitée*, sous lequel le jeu naturel de la loi des prix suffira, sans l'auxiliaire d'aucun expédient artificiel, à établir d'une part l'équilibre utile de la production et de la consommation, d'une autre part la répartition équitable des valeurs créées

sous forme de produits ou de services entre les agents productifs. C'est, en résumé, une évolution vers l'ordre et la justice.

Ce n'est pas ainsi, on le sait, que les innombrables adversaires de la concurrence, socialistes, protectionnistes ou réglementaires, ont considéré cette évolution. Ils ont dénoncé à l'envi la concurrence comme une source inépuisable d'oppression et de désordre. Les uns ont entrepris de la limiter, les autres se sont proposé même de la supprimer. On ne doit point trop s'en étonner. Il est dans la nature du progrès de déranger et d'endommager des intérêts. Ces intérêts pour lesquels il est une *nuisance* au moins temporaire ne manquent pas de se soulever contre lui tandis que ceux qu'il favorise se montrent généralement plus froids à le défendre que les autres ne sont ardents à l'attaquer. Cependant à mesure que la concurrence a grandi, à mesure que les marchés où elle agit se sont étendus et qu'ils se sont éclairés en s'agrandissant, on a pu s'apercevoir qu'un ordre merveilleux s'y établissait de lui-même avec une justice distributive plus exacte. Aussi les anathèmes que les socialistes fulminaient il y a trente ou quarante ans contre la « concurrence anarchique » commencent-ils à paraître surannés et ils le deviendront de jour en jour davantage.

Est-ce à dire que l'avénement de la concurrence doive inaugurer l'âge d'or du repos et des tranquilles jouissances ? Non ! la concurrence c'est la lutte, c'est la forme civilisée de la guerre, qu'elle est destinée à supprimer en la remplaçant.

La guerre apparaît, en effet, comme la première et, pendant de longs siècles, comme la seule industrie de concurrence. Aussi loin que la tradition et l'histoire nous montrent le passé de l'humanité, qu'apercevons-nous ? Des troupeaux d'hommes, des hordes, des peuplades parcourant les régions accessibles du globe pour y chercher leur subsistance et celle de leurs animaux demestiques, mais chacune de ces sociétés en germe vivant à part, n'ayant et ne pouvant avoir avec les autres, en fait de rapports, que des conflits d'intérêts. Aussitôt que les ressources alimentaires de la région parcourue ou occupée par une de ces bandes devenaient insuffisantes, il fallait bien qu'elle se jetât sur la région avoisinante. De là, la guerre. Les plus courageux, les plus forts et les plus intelligents expulsaient ou détruisaient les plus faibles, et c'est par l'action de ce mode primitif de la concurrence pour la vie que les espèces inférieures ont disparu d'une grande partie de la surface du globe. Lorsque l'agriculture et les premières industries eurent été créées, les vainqueurs trouvèrent plus d'avantage à asservir les vaincus et à les utiliser comme bêtes de somme qu'à les détruire et à les manger. Mais alors aussi l'énorme accroisse-

ment de richesses réalisé sous l'influence de ce progrès décisif devint un nouveau stimulant pour la lutte. Toute société en possession des premiers arts et des premiers fruits de la civilisation apparut comme une sorte de *placer* dont la conquête était particulièrement enviable. Si ce *placer* n'était pas défendu avec assez de vigueur, si ceux qui l'exploitaient à leur profit, amollis par la jouissance immodérée des fruits du travail de la population assujettie succcombaient dans la lutte, il arrivait de deux choses l'une, ou que les vainqueurs encore à l'état barbare se contentaient du profit temporaire que pouvaient leur procurer le pillage et la destruction de ce dépôt de richesses, ou que, plus éclairés et mieux avisés, ils songeaient à en tirer un profit durable, en prenant la place de ceux qui l'exploitaient auparavant, sauf à le défendre contre la concurrence de nouveaux envahisseurs. Dans cette compétition incessante et universelle, la palme devait naturellement appartenir aux races les plus courageuses et les plus fortes comme aussi les plus capables de gouverner les pays conquis et d'en accroître les ressources, sans se laisser énerver par l'abus des jouissances, et, chose non moins nécessaire, sans perdre l'habitude de la guerre. C'est ainsi qu'ont grandi et se sont perfectionnés par la lutte, les races supérieures, politiques et guerrières, qui ont étendu leur domination sur le monde.

Cependant les progrès de l'industrie et de la civilisation ont agi pour rendre les conquêtes à la fois plus coûteuses et moins productives : d'un côté, il a fallu employer pour les faire des armées mieux outillées et plus nombreuses, de l'autre, il a fallu respecter, dans une mesure de plus en plus large, l'existence et les droits des peuples conquis : plus de confiscation des propriétés privées, le pillage même est interdit dans les armées civilisées, plus de populations emmenées en esclavage ou obligées de cultiver le sol au profit des vainqueurs. A l'époque où nous sommes parvenus, le bénéfice d'une conquête se résout presque uniquement dans l'agrandissement du débouché politique, administratif et militaire de la classe dirigeante du peuple conquérant ; encore ce bénéfice restreint se trouve-t-il diminué sinon annulé par la nécessité qui s'impose aux vainqueurs d'admettre dans leurs rangs, sur le pied de l'égalité, la classe dirigeante du pays conquis. Dans ce nouvel état de choses, la guerre cesse de posséder le caractère qu'elle avait essentiellement à l'origine : celui d'une lutte nécessaire ou avantageuse pour l'existence, elle n'est plus qu'un moyen barbare, incertain et coûteux de vider les procès qui surgissent entre les États. Après avoir rapporté aux vainqueurs plus qu'elle ne coûtait, elle leur coûte maintenant plus qu'elle ne rapporte, et toute industrie qui en est là ne se

trouve-t-elle pas irrémissiblement condamnée à périr? Le jour où il sera devenu évident pour tout le monde que la guerre ne couvre plus ses frais, — et cette démonstration, les dernières guerres ne l'ont-elles pas faite avec une clarté irrésistible? — ne renoncera-t-on pas à employer ce procédé arriéré et désormais improductif de s'emparer de la domination et de se procurer de la richesse?

A titre d'industrie de concurrence, la guerre n'en a pas moins joué un rôle utile dans la vie de l'humanité. Elle a éliminé d'abord les races les moins capables de se défendre et de se gouverner; elle a obligé ensuite celles qui ont survécu à déployer toute leur activité et toutes leurs ressources dans la lutte pour l'existence sous peine d'être asservies; elle a contraint enfin celles qui ont réussi à asservir les autres, à développer tous les éléments de leur puissance pour maintenir leur domination, perpétuellement menacée par la concurrence étrangère ou même intérieure. La guerre a été ainsi un véhicule de progrès, elle a rendu le progrès nécessaire du moins dans les industries spéciales, qui servent à la domination, mais si telle a été la vertu du principe de concurrence impliqué dans la guerre, combien l'efficacité de ce principe ne doit-elle pas se trouver augmenté par son extension à la généralité des branches de l'activité humaine! La lutte pour l'existence ne s'impose plus seulement à une classe dominante, elle s'impose à tout le monde; l'industriel, l'agriculteur, le commerçant, le simple ouvrier libre sont désormais exposés à la concurrence, comme l'étaient jadis presque exclusivement les corporations politiques et militaires, qui possédaient et gouvernaient les États. Comme elles, ils sont tenus de déployer et de développer toutes leurs forces physiques et morales pour soutenir une lutte devenue universelle, et dès qu'un progrès est réalisé dans la sphère de leur activité, fût-ce à une autre extrémité du globe, ils sont obligés de l'adopter sous peine de succomber tôt au tard dans la lutte pour l'existence.

VIII

Comment s'impose à tous les membres de l'*État économique*, peuples ou individus, et s'imposera de plus en plus, sous le régime de la concurrence généralisée, cette nécessité du progrès, voilà ce qu'il nous reste à examiner.

Des peuples qui n'entretiennent point de relations commerciales, qui n'ont ensemble aucun rapport d'intérêt, peuvent subsister indéfiniment, sans que les progrès, réalisés par les uns, soient imités par les autres. Telle a été, pendant une longue suite de siècles, la situation du plus grand nombre des peuples. Chacun n'avait avec les étrangers que des rapports d'intérêt peu impor-

tants et presque toujours intermittents, chacun vivait chez soi et pour soi. Le progrès ne s'imposait à eux que pour la seule industrie de concurrence qu'ils pratiquassent, la guerre. Ils étaient obligés d'adopter l'armement et la tactique des nations les plus avancées dans l'art de la guerre, sous peine d'être vaincus, exterminés ou assujettis par elles. Mais ils ne ressentaient point, directement du moins, la nécessité de s'assimiler les progrès agricoles, industriels et commerciaux, réalisés ailleurs. Ne faisant que peu ou point d'échanges en dehors de leurs frontières et se réservant leurs propres marchés, ils n'avaient rien à redouter de la concurrence des nations plus avancées dans les arts de la production. C'est pourquoi des siècles se passaient souvent avant qu'un procédé nouveau eût franchi les limites étroites du marché local où il avait pris naissance.

Mais depuis que les progrès extraordinaires réalisés dans les moyens de transport ont commencé à opérer le rapprochement et la fusion des marchés locaux pour en faire un marché général, depuis que la masse croissante des produits de la grande industrie a afflué sur ce marché cosmopolite, depuis que la concurrence internationale s'est développée dans une progression de plus en plus rapide, la nécessité, pour chacun, d'imiter sans retard les progrès réalisés par autrui, et, s'il se peut, de les dépasser, est devenue sensible. Prenons encore pour exemple l'industrie cotonnière. Si les manufacturiers français, belges, allemands ou suisses se refusaient à adopter les machines et les procédés perfectionnés qui permettent à leurs concurrents anglais de réduire au minimum le prix de revient des fils et tissus de coton, qu'arriverait-il ? C'est qu'il seraient supplantés sur le marché international par ces concurrents progressistes, c'est qu'ils perdraient peu à peu leur clientèle, et qu'on verrait l'industrie cotonnière décliner et périr en France, en Belgique, en Allemagne et en Suisse, tandis qu'elle grandirait en Angleterre. Or la ruine d'une industrie entraîne la destruction ou la dispersion de la population à laquelle elle fournit des moyens d'existence. Si nous étendons la même hypothèse à l'ensemble des branches de travail, maintenant soumises à la loi de la concurrence, nous nous convaincrons qu'une population arriérée et paresseuse peut être ruinée et anéantie par la rivalité d'une population progressive et laborieuse, absolument comme pouvaient l'être et comme l'ont été si souvent, aux époques de barbarie, les nations molles et militairement inférieures en lutte avec des races énergiques et rompues au métier des armes. Si donc, comme nous l'avons démontré, l'avénement de la grande industrie a pour conséquence naturelle d'élargir indéfiniment le marché, et en élargis

sant le marché, de substituer la concurrence au monopole, si la concurrence étendue à la presque généralité des branches de l'activité humaine, au lieu d'être restreinte à une seule, donne, aussi bien que la guerre, la victoire aux plus forts, en prenant cette expression dans son acception la plus large, qu'en doit-on conclure? N'est-ce pas que le progrès s'impose, sous peine de mort, à toutes les industries de concurrence, autrement dit qu'elles sont tenues de se placer dans les conditions de production les plus favorables, de se constituer et de s'organiser de la manière la plus économique, d'introduire dans leur *machinery* et leurs procédés les perfectionnements qui en accroissent l'efficacité, à moins de s'exposer à succomber, tôt ou tard, dans la lutte pour l'existence?

Économiquement, cela revient à dire que la concurrence oblige tous ceux qui se trouvent dans sa sphère d'action à abaisser incessamment leurs prix de revient, sous peine d'être expulsés du marché par ceux qui produisent à moins de frais. Mais cette obligation impérieuse est-il toujours possible de la remplir? N'existe-t-il pas, dans les conditions de la production et dans la distribution de ses éléments constitutifs des inégalités qu'il est impossible de combler? Ici, le sol est fertile, le climat est doux, le sous-sol est riche en combustible et en métaux, là le sol est aride, le climat est rigoureux, le sous-sol est pauvre. Ici encore les capitaux sont rares et chers, là ils sont abondants et à bon marché. Dans telle région, la science de l'industrie et le génie de l'invention ont leurs foyers en même temps que l'esprit d'initiative et l'aptitude à diriger les entreprises; dans telle autre, au contraire, les connaissances professionnelles et les facultés requises pour gouverner l'industrie et la faire progresser existent à peine. Ici enfin le travail est rare et de qualité inférieure, tandis qu'ailleurs il est abondant et de qualité supérieure. Comment combler de telles différences? Comment égaliser partout les conditions de la production? S'il s'agit des agents naturels, et plus ou moins immobiles, fécondité du sol, climat, richesses minérales, il ne faut pas songer sans doute à les égaliser, mais il faut s'y accommoder de manière à tirer le meilleur parti possible des éléments particuliers de richesse que contient chacune des diverses régions du globe. A cet égard, l'agrandissement indéfini des marchés, déterminé par l'avénement de la grande industrie, a singulièrement amélioré la situation des contrées les moins favorisées de la nature. Aussi longtemps que les populations qui s'y trouvaient confinées n'eurent point de débouchés au dehors, elles furent obligées d'exploiter indistinctement les maigres productions de leur sol et de leur climat afin de pourvoir aux nécessités de la vie. Avec l'extension du marché commença une ère nouvelle;

elles purent s'appliquer à l'exploitation de leurs éléments de production les plus riches en délaissant les plus pauvres, et obtenir ainsi pour leur travail et leurs capitaux une rétribution plus abondante. Sans doute, les inégalités naturelles qui existent au point de vue économique entre les diverses régions du globe ne s'effacent point, et il est clair que la puissance productive de la France et de l'Angleterre demeurera toujours supérieure à celle de la Laponie et du Spitzberg, mais l'extension du marché permet aux contrées les moins avantageusement dotées de tirer le meilleur parti possible de leurs ressources. S'agit-il maintenant des éléments artificiels et mobiles de la production, le capital, la science, le travail, les inégalités dont ils sont affectés et qui se perpétuaient sous le régime des marchés séparés et restreints tendent au contraire à disparaître sous le régime des marchés unifiés et illimités. Tandis qu'il y a un siècle à peine, les capitaux ne sortaient que par exception des localités où ils étaient produits, ils s'exportent aujourd'hui régulièrement des contrées où la production en est abondante, l'Angleterre, la France, la Hollande, la Belgique, la Suisse, dans toutes les autres parties du globe. C'est par milliards que se chiffrent déjà cette exportation et cette internationalisation des capitaux, et elle n'en est encore qu'à ses débuts. De même que les capitaux, les machines, les procédés et les méthodes dont l'invention ou la découverte constitue le progrès industriel demeuraient sous le régime des marchés isolés et limités presque entièrement localisés. Chaque foyer d'industrie conservait les *secrets* de sa fabrication, et les inventions nouvelles généralement mal accueillies mettaient des siècles à se propager. Aujourd'hui, que voyons-nous au contraire? Les secrets des métiers sont divulgués dans la multitude des traités professionnels, et les inventions protégées par les brevets se propagent d'une manière instantanée dans les parties les plus reculées du domaine de la production. Tout inventeur, sérieux ou non, s'empresse de se faire breveter à l'étranger aussi bien que dans son propre pays, afin de tirer de son invention le profit le plus élevé possible. Le progrès se généralise ainsi, porté sur le plus puissant et le plus rapide des véhicules : l'intérêt même de ceux qui le produisent. S'agit-il enfin de l'esprit d'entreprise, de la capacité industrielle et finalement du travail? Même possibilité de les mobiliser désormais dans toute l'étendue du marché de la production. En dépit des obstacles que lui opposent encore l'esprit du monopole et les préjugés nationaux, cette sorte d'exploration, autrefois exceptionnelle, n'est-elle pas devenue un phénomène régulier et constant? Ce sont des entrepreneurs et des ingénieurs anglais, français, belges, allemands, américains qui construisent les

chemins de fer, creusent les mines, établissent les exploitations perfectionnées de la grande industrie dans toutes les parties du globe. Partout, de même, les entrepreneurs d'industrie sont à la recherche des ouvriers les plus laborieux, les plus habiles et les moins chers, sans distinction de race ou de nationalité.

Si donc le progrès est devenu universellement nécessaire, il est devenu universellement possible.

Mais cette nécessité et cette possibilité de porter toujours dans les endroits où ils rencontrent les conditions naturelles d'exploitation les plus avantageuses, les éléments mobiles de la production ont des conséquences économiques et sociales dont la gravité ne saurait être méconnue. Elles n'impliquent rien moins que l'expropriation et la destruction des individualités et des races les moins intelligentes, les moins morales et les moins laborieuses, au profit de celles qui se distinguent par leur esprit d'entreprise, leur aptitude au progrès, leur esprit d'ordre et d'épargne, leur assiduité au travail. Celles-ci sont destinées à constituer d'une manière de plus en plus exclusive, à mesure que disparaîtront les monopoles naturels ou artificiels, qui servent de forteresses à l'incapacité et à la paresse, les classes propriétaires et dirigeantes. Cependant les positions qu'elles acquièrent sous un régime de concurrence leur sont incessamment disputées et elles ne peuvent les défendre qu'en maintenant leur supériorité. Dans cet effort constant et universel, le niveau commun ne manque pas de s'élever. A la vérité, les moins bien doués pour la lutte succombent. Ils descendent dans les rangs inférieurs de la hiérarchie sociale, sans y trouver plus que dans les autres un abri paisible et un refuge assuré. Là aussi, et d'une façon encore plus brutale et sommaire, la concurrence accomplit son œuvre de sélection. Nous avons constaté que la transformation progressive de la *machinery* de la production a pour résultat de remplacer le travail physique par le travail mécanique, en ne laissant à l'ouvrier que l'accomplissement d'un effort intellectuel et moral. Les travailleurs voués au labeur physique sous le régime de la petite industrie, qui ne pourront s'adapter à ces conditions nouvelles disparaîtront comme ont disparu les animaux primitifs, lorsque le milieu où ils vivaient s'est modifié, en faisant place à ceux qui réussiront à s'y adapter et à leur descendance. Ainsi la concurrence pousse, avec une impulsion qui va croissant en étendue et en intensité, l'humanité en avant, sans s'inquiéter des incapables et des traînards. Désormais plus d'immobilité, plus de repos, il faut progresser ou périr.

Voilà le résultat le plus considérable de l'avénement de la grande industrie, et ce qui en fait une époque décisive dans la vie de

l'humanité. Sans doute, des siècles s'écouleront encore avant que l'évolution dont nous avons essayé d'esquisser les caractères soit terminée, avant que la petite industrie ait cédé partout la place à la grande, avant que tous les marchés locaux et restreints se soient fondus dans un marché général, avant que la concurrence débarrassée de ses entraves soit devenue le propulseur et le régulateur universels, mais cette évolution a commencé, et aucune puissance humaine ne saurait l'empêcher de se poursuivre et de s'achever (1). On peut entreprendre de la retarder en remplaçant, comme dans le cas du système protecteur, les obstacles naturels que le progrès emporte par des barrières artificielles, mais celles-ci ne sont pas inébranlables et un moment ne tarde pas d'ailleurs à arriver où elles cessent d'être une protection pour devenir une gêne. Le mieux est donc d'accepter d'un cœur ferme la loi qui nous est faite et puisque nous sommes voués à la lutte, de nous mettre en mesure de la soutenir.

G. DE MOLINARI.

---

(1) En réalité, dit sir John Lubbock, nous ne sommes qu'au seuil de la civilisation. Loin de montrer, par quelque symptôme, qu'elle est arrivée à sa fin, la tendance au progrès semble dernièrement s'être accusée par un redoublement d'audace et un accroissement de vitesse. Pourquoi donc supposerions-nous qu'elle doive maintenant cesser? L'homme n'a certainement pas atteint la limite de son développement intellectuel, et il est positif qu'il n'a pas épuisé les capacités infinies de la nature. Il y a bien des objets auxquels notre philosophie n'a pas encore songé, bien des découvertes destinées à immortaliser ceux qui les feront et à procurer à la race humaine des avantages que nous ne sommes peut-être pas en état d'apprécier. Nous pouvons dire encore avec notre illustre compatriote, sir Isaac Newton, que nous n'avons été jusqu'ici que comme des enfants, jouant sur le rivage de la mer, et ramassant çà et là un caillou plus lisse ou un coquillage plus joli que les autres, tandis que le grand océan de la vérité s'étend mystérieux devant nous.

Ainsi donc, toute l'expérience du passé justifie les plus hardies espérances pour l'avenir. Il n'est certainement pas raisonnable de supposer qu'un mouvement qui s'est continué pendant tant de milliers d'années va maintenant s'arrêter tout d'un coup, et il faudrait être aveugle pour s'imaginer que notre civilisation n'est pas susceptible de progrès ou que nous avons atteint l'état le plus élevé auquel l'homme puisse arriver. (sir John Lubbock, *l'Homme avant l'histoire*, I, 504.)

LES ROUTES COMMERCIALES

VERS LA CHINE OCCIDENTALE

SOMMAIRE : Exposé de la question. — Les anciennes routes de la Birmanie à la Chine. — L'expédition anglaise de 1867 : son départ, son itinéraire et ses résultats. — L'expédition anglaise de 1875 : son insuccès et l'assassinat d'Augustus Margary; causes de cet échec. — L'exploration du Song-çoï, ou grand fleuve du Ton-Kin : M. Dupuis, ses premiers voyages, son séjour en Chine et son exploration du Song-çoï, ses dangers, ses fatigues et ses déceptions. — Voyage du consul anglais Robertson : son appréciation de la navigabilité du Song-çoï et des ressources naturelles du Ton-Kin. — La voie anglaise comparée à la voie française ; leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.

La province de Yunnan forme la pointe sud-occidentale de l'empire chinois, et le plateau tibétain dressant sa masse encore fermée au nord-ouest, c'est le Yunnan qui sert de trait d'union entre la vaste région de l'Indo-Chine et le riche bassin du Yang-tse-Kiang ou fleuve Bleu.

Le Yunnan est resté jusqu'ici un pays pauvre : ce n'est point qu'il ne produise pour la subsistance de ses habitants assez de vivres et qu'il ne renferme des vallées très-fertiles ; mais on n'y récolte ni soie ni coton, pour ainsi dire, et pour les produits industriels dont il a besoin, les vêtements entre autres, il est tributaire des provinces ses voisines. En échange de ces marchandises, il pourrait offrir, il est vrai, outre ses thés de qualité supérieure, les nombreux produits de son sous-sol, l'or, l'argent, le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, le zinc, le mercure, la houille. Par malheur, toutes ces richesses demeurent à peu près inexploitées, faute de débouchés, les moyens de transport lui faisant tout à fait défaut du côté de l'Indo-Chine et par la Chine même étant aussi lents qu'incommodes. Cette situation préjudiciable à leur propre commerce ne manqua point de préoccuper les Anglais, et, à peine installés dans le Barmah, ils firent des tentatives à fin d'ouvrir entre leur nouvelle possession et la Chine occidentale des communications régulières. Depuis, ils les ont renouvelées à diverses reprises, et l'Europe retentissait, il y a deux ans, de l'issue tragique qu'a eue la dernière. De leur côté, les Français, quand ils eurent pris pied en Cochinchine, explorèrent dans un dessein analogue le Mé-

Kong, la grande artère fluviale du Cambodge. La science a largement bénéficié de ce voyage ; mais il a laissé intacte la question commerciale, et il était réservé à un simple particulier de trouver dans le fleuve du Ton-Kin la route vainement cherchée jusqu'alors.

I

Une fois maîtres des bouches de l'Iraouâdi et de son cours inférieur, les Anglais songèrent presque aussitôt à détourner de ce côté le courant commercial de la Chine occidentale, et les négociants de Rangoon goûtèrent fort un projet qui tendait à substituer, pour le transport de leurs articles manufacturés, une voie directe à la traversée aussi longue que périlleuse des Détroits et de l'archipel Indien. Aussi firent-ils un très-bon accueil au chemin de fer par lequel le capitaine Sprye se proposait de relier Rangoon et la ville d'Esmok, près la frontière chinoise, en passant par Kiang-Hung, sur le Mékong. Mais, à la réflexion, ce premier enthousiasme se dissipa, et désormais toute l'attention du commerce de Rangoon se concentra sur la route naturelle de l'Iraouâdi, par Mandalay, capitale du Bârmah indépendant et Bhâmo, l'une de ses villes, qui est située sur les confins mêmes du Yunnan.

Les annales birmanes faisaient foi que cette ville, ou tout autre lieu très-voisin, avait été, pendant des siècles, la grande route des incursions chinoises et des caravanes qui trafiquaient d'un pays à l'autre, et que c'était la même peut-être à laquelle Mario Polo fait allusion sous le titre de route de Zardahan. On savait aussi que, dès 1684, les autorités du Fort-Saint-George avaient chargé un nommé Dod, qui commerçait avec l'Ava, de préparer l'établissement d'un comptoir à Pramonoo, localité que sa situation sur la frontière chinoise et la similitude de noms permet d'identifier avec Bhâmo même. A une époque moins lointaine, en 1795, le colonel Symes, envoyé anglais à la cour d'Ava, représentait cette ville comme l'entrepôt d'un commerce étendu avec la Chine occidentale, dont les marchands venaient y prendre de l'ambre, de l'ivoire, de la noix de betel, des nids de salanganes, mais surtout du coton, et qui y apportaient à leur tour des soieries, des velours, des conserves, du papier et de la quincaillerie. Les témoignages de Wilcox et de Crawfoud, en 1826, du colonel Burney et de Pemberton, en 1830 et en 1835, confirmèrent ces appréciations, et elles ne reçurent aucune atteinte des visites ultérieures que firent à Bhâmo le capitaine Hannay, l'année même où Pemberton écrivait son rapport, et les docteurs Griffiths et Baylield deux ans plus tard.

En 1855, le trafic qui empruntait cette voie représentait une

valeur annuelle de 10,500,000 francs; mais à quelques années de distance, il avait fort périclité par suite de l'insurrection musulmane qui désolait alors le Yunnan ou, suivant quelques autres, de la politique du gouvernement birman lui-même. Quoi qu'il en soit, le général Fytche, alors commissaire général du Bârmah anglais et qui se trouvait précisément descendre de l'aventureux marchand Fitch, duquel on possède une relation fort intéressante d'un voyage au Pégou, en 1586, le général Fytche pressa fortement le vice-roi de l'Inde d'examiner la possibilité de réouvrir la voie de Bhâmo et les avantages de cette réouverture. La réponse lui parvint au mois de septembre 1867 : elle était favorable, et une expédition s'organisa. Elle eut pour mission, selon les mots mêmes du général Fytche, « de rechercher les causes qui avaient décidé la cessation de « ce trafic ; de déterminer la position exacte des Shâns, des Kakh« yens, des Panthays, et autres tribus riveraines de la route ; de « s'enquérir de leurs dispositions et de relever l'état matériel des « lieux. » La diplomatie, la science, tant de l'ingénieur que celle du naturaliste, la compétence commerciale étaient donc appelées à y concourir, et il y parut bien à la composition de l'expédition, dont les membres désignés furent un officier du génie militaire, le capitaine Williams et un médecin, le docteur Anderson, avec le capitaine Bowers et MM. Stewart et Burn, comme représentants du commerce de Rangoon.

Le major, aujourd'hui colonel Sladen, en reçut la direction, et le docteur Anderson s'en est fait, l'an dernier, l'historiographe, dans un livre des plus intéressants et des plus instructifs (1). La mission prit passage, dans les derniers jours de 1867, sur le steamer *Nerbudda*, et, remontant l'Iraouâdi, le 6 janvier 1868, elle accostait le débarcadère de Mandalay, situé à trois milles de cette ville, dont les clochetons dorés se dessinaient dans le lointain. à travers un épais rideau de feuillages. Son chef, qui occupait le poste de résident politique à la cour birmane, vint à sa rencontre et la conduisit à sa résidence. Par un singulier hasard, au moment où elle prenait terre, il entrait dans Mandalay, venant de la ville chinoise de Ta-li-fu, par la voie de Theinee, une caravane de deux

---

(1) Il est intitulé : *Mandalay to Momien*, a narrative of the two expeditions to western China of 1868 and 1875, under colonel Edward B. Sladen and colonel Horace Browne. (*De Mandalay à Momien*, narration des epxéditions de 1868 et de 1875 dans la Chine occidentale, sous la direction du colonel Edward B. Sladen et du colonel Horace Browne.) Le volume a été publié en 1876, par l'éditeur Macmillan avec un grand luxe typographique et avec de belles cartes ou gravures.

cents mules, laquelle apportait des châtaignes, des pistaches, du miel, de l'opium, de l'orpiment jaune, des pots en fer, etc. Destinés à y séjourner quelques jours, nos voyageurs en profitèrent pour se faire une idée de la ville et de ses habitants. Mandalay est, comme on le sait, la nouvelle capitale du Bârmah indépendant, et elle s'est substituée, en 1868, à l'ancienne, lors de l'avénement du roi actuel, dont le principal motif pour quitter Ava avait été la vue et le bruit des steamers anglais, qu'il apercevait de son palais royal. Les Anglais la trouvèrent très-vaste, et M. Anderson en estime la population à une centaine de mille âmes. Outre les indigènes, elle comprenait bon nombre de ces industrieux *Parsees* de Surate, qui, dans tout le Bârmah, se livrent à divers commerces, à celui de l'argent entre autres, ainsi que quelques Européens. Mais ils ne parurent point à M. Anderson très-propres à donner une bien haute idée de leur race, et, objet de la part des naturels d'un mépris peu déguisé, ils s'en vengeaient en débitant toutes sortes de commérages ou de calomnies sur le monarque birman, sa noblesse et son peuple.

Le 18 janvier, la mission se transbordait sur le *Haynan-Sekia* (l'Honnêteté), steamer de sa marine que le roi mettait à sa disposition, et quelques jours plus tard, elle visitait un petit bassin houiller, dont les couches lui parurent riches, mais dont la production demeure insignifiante, à cause des procédés d'extraction tout à fait élémentaire qu'on y emploie. Le 22, elle arrivait à Bhâmo, que les Chinois nomment Tsing-Gai, ville ou plutôt bourgade de 2,500 habitants et de 500 maisons, bâtie sur une hauteur qui domine la rive gauche de l'Iraouâdi. Ici commençaient les vraies difficultés de l'entreprise et ses périls. Ce n'était pas tout pour l'expédition que d'être munie comme elle l'était d'un rescrit royal enjoignant à tous les sujets birmans de lui prêter aide et main-forte : il fallait encore que ceux-ci se prêtassent à l'exécution de cet ordre et la chose, surtout en l'absence momentanée d'un gouverneur, paraissait douteuse. On n'était pas mieux édifié sur les sentiments des populations des territoires Shâns ou Kakhyens qu'on avait à traverser, et l'on savait trop bien que les premiers succès des insurgés musulmans qui occupaient le Yunnan, de Ta-li-fu à Momien, avaient jeté toute cette province dans une désorganisation complète. Aussi bien l'attitude des autorités de Bhâmo était bien propre à dissiper toute illusion, s'il en était encore de possible, et l'arrivée du nouveau *Woon* ou gouverneur ne la modifia guère. Il n'arriva devant Bhâmo que le 20 février ; encore différa-t-il son débarquement de trois jours, parce que, dans les superstitions locales, ces trois jours étaient néfastes.

Bref, le 26 février, nos voyageurs quittaient ce lieu inhospitalier, sans interprête et même sans guide. Le hasard leur en fit rencontrer un dans la personne d'un Shan, que les bonnes paroles du major Sladen et quelques présents décidèrent à les suivre. Ils s'engagèrent, sous sa conduite, dans le pays qui porte, sur les cartes anglaises, le nom de *Kakhyen-Hills*, et qui offre l'aspect d'une série d'ondulations de terrain, que dominent çà et là des cimes hautes de 1,500 à 1,800 mètres, en affectant la forme de dômes ou de pics. Le 6 mars, ils campaient par une altitude de 936 mètres, au village de Ponsee, où les attendaient toutes sortes de traverses et de vicissitudes que M. Anderson raconte de la façon la plus animée et la plus pittoresque. Le lendemain de l'arrivée des Anglais, leurs mulets étaient dérobés ; plus tard les Shans leur coupaient les vivres, et les villageois de Ponsee menaçaient de saccager leur campement. Dans cette extrémité, une lettre du gouverneur de Momien vint heureusement au secours des infortunés voyageurs, et les chefs kakhyens, qu'elle exhortait à leur être en tout favorables, leur montrèrent, dès ce moment, beaucoup de dévouement et de bonne amitié.

Dans un chapitre spécial, M. Anderson nous décrit les mœurs des Kakhyens, leurs superstitions, leur organisation sociale, et ce chapitre n'est pas le moins intéressant de son livre. Ils appartiennent à cette même race qui, sous le nom de Syngphoos, Kakoos, etc., peuple, en s'étendant jusqu'à la muraille chinoise, les montagnes de ceinture de l'Iraouâdi, et dans leur propre langue, ils se désignent invariablement sous le nom de *Chingpaws*, qui veut dire hommes. Quoique nominalement assujettis aux autorités birmanes ou chinoises, ils vivent dans un état réel d'indépendance et sous une forme de gouvernement patriarcale. Ils se divisent en clans, à la tête de chacun desquels est un chef héréditaire appelé *tswaba*, qu'assistent des lieutenants nommés *pawmines* et qui exercent la judicature. La transmission du pouvoir a lieu de père en fils, en commençant par l'aîné, en finissant par le plus jeune et, à défaut de fils, c'est le plus jeune des frères du défunt qui le remplace. En théorie, la terre est la propriété du tswaba seul : en fait, elle est l'objet d'une appropriation individuelle, qui repose même sur des fondements solides. L'esclavage est général parmi eux ; ils recrutent plus volontiers leurs esclaves parmi les enfants qu'ils volent, mais ils ne se font pas défaut non plus d'enlever des adultes. Les femmes fournissent des concubines et les hommes sont employés à des besognes diverses. Les Kakhyens recherchent moins, d'ailleurs, les esclaves mâles que les esclaves femelles : un jeune garçon ou une jeune fille atteint, en effet, sur le marché, le prix de 40 roupies, soit en-

viron 100 francs, tandis qu'un homme n'en vaut pas plus de 20 ou 30, juste la somme qu'on donne pour un buffle.

La grande variété physique que l'on rencontre chez les Kakhyens peut bien provenir d'une infusion de sang birman ou de sang chinois. Deux types prédominent cependant. Dans l'un, l'obliquité de l'œil est très-sensible, la face est d'un ovale assez allongé, le nez aquilin, les pommettes saillantes. C'est à ce type que se rattachait une *belle* Kakhyenne, que M. Anderson vit à Bhâmo et qui aurait pu passer pour une Européenne. Mais il se hâte d'ajouter qu'il est loin d'être le plus commun, et qu'un facies court et rond, un front bas, des yeux légèrement obliques et très-distants l'un de l'autre, des pommettes très-accusées, un nez large, des lèvres épaisses et très-proéminentes, un menton carré, caractérisent le véritable chingpaw, et lui impriment une physionomie qui serait décidément fort désagréable si un air de bonne humeur ne l'animait pas et ne la relevait pas. La peau tire sur le jaune sale et la chevelure est d'un brun sombre. Les Kakhyens des deux sexes, chez qui la propreté ne paraît être ni une vertu cardinale ni une vertu ordinale, ne lavent guère l'une et ne peignent jamais l'autre; aussi conçoit-on sans peine qu'il « soit plus facile d'imaginer l'état de leurs cheveux que de le décrire. » De même ils portent leurs vêtements, une fois mis, jusqu'à ce que, loque par loque, ces vêtements les abandonnent. En fait de costume, ils paraissent, d'ailleurs, s'accommoder facilement de toutes les modes. Il y en a qui ont adopté la *queue* du chinois, et il n'est pas rare de voir, dans les grandes occasions, les Pawmines se produire avec un turban d'un rouge éclatant et des culottes d'un rose tendre, le tout accompagné d'une couverture rose jetée sur leurs épaules. Le véritable costume national semble cependant consister en une sorte de large tunique de coton bleu, que rehausse une broderie en laine rouge et qui descend jusqu'aux genoux. Tous, sans exception, suspendent à leur épaule, à hauteur de la main droite, un *dah* ou poignard, dont ils se servent avec une grande dextérité, soit pour frapper un ennemi, soit pour se frayer un passage à travers les bois.

Comme chez presque toutes les peuplades à l'état primitif, les hommes dédaignent le travail manuel, et quand ils ont labouré leurs champs à la surface, ils passent le reste de leur temps à flâner de village en village, fumant de l'opium, commérant ou buvant tandis que leurs pauvres compagnes vont chercher l'eau à la rivière, le bois à la jungle, et que, rentrées au logis, elles préparent le repas de leur seigneur et distillent pour lui le *sheroo* ou bière indigène, mélange de riz, de gingembre et de certaines herbes ou racines séchées au soleil qu'on pile d'abord dans un mortier. Ce

sont elles qui s'occupent exclusivement de la teinture, de la filature et du tissage du coton indigène. Le métier dont les Kakhyennes se servent est le même que celui des Muniporries et des autres tribus de l'Assam nord-oriental. Une extrémité de la chaîne est attachée à des chevilles fichées en terre, tandis que l'autre est fixée sur la trame par une large courroie de cuir enveloppant les reins de la femme, assise à terre et les jambes allongées; un long morceau de bois maintient ouverts les fils de la chaîne, de sorte que la navette, qui est longue d'une trentaine de pouces et d'une manœuvre commode, passe facilement entre ces fils. Avec cet appareil primitif, les Kakhyennes produisent un épais et fort tissu et fabriquent également des dentelles de coton ou de soie.

Le degré de moralité de ces tribus a été diversement apprécié. Il est certain, qu'avant le mariage, la vertu des jeunes filles est assez fragile et qu'un faux pas de leur part ne tire guère à conséquence. Les parents essayent de le réparer par une union en règle, mais le séducteur peut s'y refuser. Toutefois, si la fille-mère meurt en couche, le père de l'enfant est tenu de payer à ses parents, en guise de compensation, un esclave, un buffle, un dah, etc., et de les faire festiner. En négligeant ces soins, il s'exposerait à tomber lui-même dans l'esclavage. Mais, une fois mariée, les devoirs de la femme deviennent impérieux : son mari la surprend-il en flagrant délit d'adultère, il a droit de la tuer sur place ainsi que son complice, et se fait-elle enlever, il peut exiger d'elle ou, à son défaut, de ses parents, des dommages-intérêts fixés au double de la somme qu'il a lui-même dépensée pour ses noces.

On sait que dans l'antique Rome la *coemptio* ou vente a été la première forme du mariage, et tel est le caractère principal qu'il garde de nos jours chez les Kakhyens, de même que chez une foule de peuplades dispersées sous des latitudes très-diverses, mais également demeurées à l'état sauvage. Le préliminaire obligé de tout mariage est la prédiction du sort futur de la fiancée : le sorcier ou voyant du clan se fait apporter de ses vêtements et vaticine sur sa destinée. Si cette *bedeen* se présente sous des auspices favorables, on dépêche des messagers aux parents de la future, et, l'entente une fois faite sur les offres de son poursuivant, un jour est fixé pour la célébration des noces. Ce jour, la fiancée est placée sous une tenture, en dehors de la maison de son futur époux et s'y tient dérobée à tous les regards. Surviennent alors les jeunes gens de son village, en quête, disent-ils, d'une jeune fille qu'on leur a volée : on les invite à soulever la tenture, et quand ils ont trouvé la fiancée, à l'emmener avec eux, si c'est leur désir. Non, répondent-ils, elle est là, qu'elle y reste.

Tandis qu'un buffle est offert en sacrifice, le fiancé exhibe le trousseau de sa future épouse et il étale les objets qu'il destine à ses parents et qui consistent, pour un Kakhyen de la classe aisée, en une esclave, dix buffles, un fusil à pierre, dix lances, dix dahs, deux habillements complets, un gong, une marmite en fer et dix pièces d'argent. Il distribue encore des présents aux suivantes et défraye le festin nuptial. Pendant ces préliminaires, le *toomsa* ou prêtre officiant a rassemblé des mottes de gazon frais, que maintiennent des bambous fixés par intervalles, de façon à mettre un tapis de verdure entre la tenture de la fiancée et la cabane du futur. Il invoque ensuite les *Nats* ou déités du foyer, et répand au dehors des libations d'eau et de sheroo. Il tue des volailles et verse leur sang sur le gazon, le long du chemin que suivent la fiancée et son cortége pour se rendre à la maison nuptiale; il offre enfin aux nats des œufs bouillis avec du gingembre et du poisson séché. La cérémonie ainsi conclue, on se met devant une table pesamment chargée de plantains, de riz, de viande de porc, de buffle et de daim, et d'abondantes rasades de sheroo et de *samshu* chinois préparent les convives à la danse.

La mort d'un Kakhyen est annoncée à son clan par des décharges d'armes à feu. Les matrones, après avoir lavé le cadavre et l'avoir enveloppé dans un vêtement neuf, le descendent dans sa bière où le prêtre officiant a eu soin de placer du riz et du porc bouilli, afin que le défunt n'ait pas faim dans sa route vers le pays des esprits, tandis qu'il lui a mis dans la bouche une pièce de monnaie qui payera le péage des bacs situés sur ce parcours. Ces rites funéraires, ainsi que les festins et les danses qui les accompagnent, ne s'accordent d'ailleurs qu'aux personnes frappées de mort naturelle : on se contente d'enterrer tout simplement dans la jungle celles qui meurent d'un coup de feu ou d'un coup de poignard, bien qu'on élève sur cet emplacement une petite hutte, où l'esprit trouve pour son usage un dah, un sac et un panier. Leurs esprits passent pour hanter les forêts et pour s'introduire parmi les vivants, auxquels ils ne manquent pas d'inspirer des actes de violence. De même, les victimes de la petite vérole, ou bien les femmes qui meurent de leurs couches, sont privées des derniers honneurs. En ce dernier cas, on croit la défunte possédée d'un horrible vampire : les enfants terrifiés quittent la maison mortuaire, et les adultes consultent le sorcier sur l'animal que le mauvais esprit compte dévorer ou bien dans le corps duquel il se propose de transmigrer.

(1) Les Indiens des deux Amériques placent aussi de la nourriture dans le cercueil de leurs morts, et la pièce de monnaie kakhyenne ne fait-elle pas songer à l'obole due au farouche nocher du Styx grec et de l'*Amenti* égyptien?

Le 8 mai, des envoyés shans, beaux hommes à l'air intelligent et vêtus, des pieds à la tête, d'une étoffe bleu sombre, parurent à Ponsee et assurèrent nos voyageurs qu'ils pouvaient continuer leur route sans obstacle du côté de leurs concitoyens. Ils se plaignaient néanmoins de l'état troublé du pays, et de la mauvaise volonté du gouverneur de Bhâmo, qui les empêchait de commercer avec cette ville; mais la présence de la mission anglaise avait déjà contribué, ajoutaient-ils, à rétablir quelque ordre. Un peu reconfortés par ces assurances, nos voyageurs quittèrent le 11 mai leur campement si inhospitalier de Ponsee, et après avoir traversé la vallé de Nantin, abondante en sources alcalines et sulfureuses, avoir contourné le volcan éteint de Hawshuenshan et essuyé une attaque de la part de *Panthays* chinois (1), ils arrivaient devant la ville chinoise de Teng Yue chou, que les Shans appellent Momien. Elle fut bâtie, paraît-il, il y a quatre cents ans, et son plan, comme sa construction, révèlent qu'on avait voulu en faire une place forte. Elle est encore entourée d'un double mur, dont l'extérieur est précédé d'un large fossé et garni, à défaut de bastions, de tourelles en briques cuites de couleur bleue, qui ont fort bien résisté à l'injure du temps, et sur l'arrière-plan se dresse une puissante tour de garde, au toit concave, que supportent de forts piliers.

Vue de loin, avec ses murailles, ses tourelles, sa tour de garde et ses pagodes aux clochetons élancés, la ville de Momien offrait un aspect très-pittoresque et qui donnait l'idée d'une population nombreuse et florissante. Elle était cependant presque vide : les Panthays avaient passé par là, incendiant ses maisons et saccageant ses temples. Quelques-uns de leurs soldats étaient, avec leurs familles, les seuls hôtes de la ville. Les faubourgs, situés hors de l'enceinte fortifiée, étaient moins dépeuplés, et les jours de marché le bazar y réunissait une foule bigarrée de Chinois, de Panthays, de Shans et de Kakhyens. Ses petites boutiques, à un seul étage, étaient toutes destinées à un seul commerce. On y

(1) C'est ainsi qu'on désignait les insurgés musulmans de la Chine occidentale. Quant à l'origine de cette désignation, les autorités les plus compétentes diffèrent d'avis. D'après le major Sladen, *Panthay* est une corruption du birman *Pu-thee* qui signifie musulman en général. Pour Garnier, *Pha-si* (par corruption *Pan-thé* en birman) est le même mot que *Parsi* ou *Farsi*, dénomination des musulmans de l'Inde. Mais l'éminent sinologue sir T. Wade dérive le mot *Panthay* ou plus correctement *Pan Thay* du chinois *Pun Tai* signifiant les aborigènes d'un pays. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les musulmans de la Chine descendent des premiers colons mongols qui furent envoyés dans le Yunnan, après la conquête de Kubilaï Khan.

voyait exposées, à côté d'un assortiment de légumes et de fruits très-variés : — pois frais et secs, patates, choux, épinards, carottes, oignons, céleri, pousses de bambou, yams et gingembre, pêches, poires, noix et châtaignes ; — la noix de bétel, de l'archipel malais et le pavôt de l'Inde ; la pipe à opium et le hookah chinois, la coupe mahométane taillée dans un crâne et relevée de filigranes d'or ; des bracelets et des broches en ambre ou en jade ; des aiguilles et des boutons ; des tissus et des filés chinois ; des étoffes anglaises. Ces boutiques regorgeaient aussi d'échantillons de la richesse minérale du Yunnan occidental, or, argent, plomb, fer, cuivre, étain, mercure, arsenic et gypse.

Nos voyageurs furent très-surpris de rencontrer au bazar de Momien ces objets en pierre qui ont reçu des antiquaires préhistoriques le nom de *celts*. Ils y étaient fort nombreux, et ils purent s'en procurer cent cinquante à un prix variant de 60 centimes à 1 fr. 25 l'an. La charrue les met à découvert dans les champs ; mais l'opinion du vulgaire est qu'ils sont tombés du ciel, à la façon de la foudre et des bolides : on les regarde comme portant bonheur à celui qui les possède et on leur prête diverses propriétés médicales, entre autres celle de faciliter les accouchements. C'était donc par pauvreté et non de leur plein gré que les indigènes s'en défaisaient. Pour une raison ou pour une autre, ils se montrèrent moins coulants à l'égard de quelques celts en bronze qu'ils possédaient aussi et qui appartenaient à la variéte dite à soc et sans ailes. Ceux-ci, ils les évaluaient à leur poids en or. M. Anderson put toutefois s'en procurer un à Manwyne, lors du retour de l'expédition ; la composition du bronze était la même que celle des celts de l'Europe méridionale, à savoir : dix pour cent d'étain et quatre-vingt-dix de cuivre.

II

Le séjour de la mission à Momien dura six semaines : ses membres en profitèrent pour faire dans le voisinage quelques excursions, dont la plus intéressante fut leur visite au village de Shuayduay et à ses sanctuaires étagés, les seuls qui eussent trouvé grâce devant le zèle dévastateur des Panthays. Ce temple s'élève, sur le flanc d'une colline d'origine volcanique, en terrasses qui convergent vers une haute tour hexagonale, et dont la plus élevée offre trois autels en porcelaine, semblerait-il, supportant chacun une statue dorée de grandeur naturelle. La statue du centre représente une femme assise sur un lotus et foulant du pied une fleur de lis ; elle tient dans ses bras un enfant nu du sexe mascu-

lin. C'est Kouanyin, la déesse de la miséricorde, et ceci peut faire croire que le sanctuaire de Shuayduay est consacré au culte de Tao et non au bouddhisme ou à la religion de Confucius. Il semblerait d'ailleurs que dans cette zone frontière, où se croisent tant de races et de peuplades diverses, il s'est fait un mélange de ces trois croyances. Dans tel temple où l'image de la déité principale est certainement bouddhique, les images des déités secondaires ne le sont pas; ailleurs, une statue colossale, dont le corps est enveloppé dans les replis d'un animal en forme de dragon, se termine par plusieurs têtes rappelant les statues aux têtes de cobras de la mythologie brahmanique.

Le 13 juillet, nos Anglais quittaient Momien, convaincus qu'ils ne pouvaient pousser plus loin, sans un grand danger personnel ou sans entraîner le gouvernement de leur pays dans des complications diplomatiques avec le Céleste Empire, et reprenaient le chemin de Rangoon. Le résultat le plus pratique de leur mission fut l'installation à Bhâmo d'un résident britannique, dans la personne du capitaine Strover, qui s'y rendit en mars 1869. Aucun avantage direct n'en résulta pour le commerce de Rangoon, et on assure que pendant les trois années 1868, 1870 et 1871. aucun chargement de marchandises anglaises ne fut débarqué à Bhâmo. Mais le trafic indigène se développa : au printemps de 1870, les arrivages mensuels de mules étaient en moyenne de 800, et, durant les deux années précédentes, on y avait vu affluer de la Chine des caravanes de mille bêtes de somme chargées de sel, de coton et d'étoffes. D'autre part, le commerce dont l'Iraouâdî est le véhicule avait pris une extension telle que l'*Iraouâdî Flotilla Company* trouvait insuffisant son service mensuel et que l'*India General Steam Company* s'était mise de la partie, de sorte que pendant l'année 1874 ces divers steamers transportèrent à Bhamo, ou en rapportèrent, des marchandises d'une valeur estimée à 5 millions de francs.

D'autre part, le monarque birman se montrait fort désireux de rétablir l'ancienne route commerciale, en la protégeant par une ligne de forts échelonnés à travers le territoire Kakhyen, jusqu'à la rivière Nampoung, frontière de la Chine, tandis que la déroute définitive des Panthays rétablissait l'ordre dans le Yunnan. Les circonstances parurent propices au commissaire en chef du Bârmah britannique, l'honorable Ashley Eden, que le commerce de Rangoon poussait d'ailleurs vivement dans cette voie, pour une tentative analogue à celle de 1868. Lord Salisbury, alors secrétaire d'État de l'Inde, accueillit ses ouvertures, et Sir T. Wade, ministre plenipotentiaire à Péking, s'étant assuré du bon vouloir au moins apparent de la Chine, une nouvelle expédition s'organisa. Elle fut

mise sous les ordres du colonel Horace Browne, auquel on donna pour collaborateurs, MM. Ney Elias, l'éminent explorateur de la Mongolie et du fleuve Jaune, le docteur Anderson, M. Allan, du service consulaire chinois, et M. Auguste Raymond Margary, attaché à ce même service, qui devait partir de Sanghaï et rejoindre ses collègues à Momien.

Ce jeune homme brave, instruit, modeste et rempli de ces qualités aimables qui faisaient, sans doute, dire aux anciens que

Lorsque l'on meurt si jeune, on est aimé des dieux,

avait accueilli avec joie, avec enthousiasme, l'idée des périls et des fatigues que sa mission devait lui faire rencontrer. « C'est un long, et jusqu'à un certain point un dangereux voyage, que celui que je vais entreprendre, » écrivait-il à sa mère, au moment de quitter Shanghaï, « et je ne puis me dissimuler que me voilà bientôt éloigné pour quelques mois de tout contact avec le monde civilisé. » Mais aussitôt Margary prenait la chose sous son aspect plaisant et s'efforçait de rassurer une tendresse toujours si facile à effrayer. « Vous figurez-vous votre fils, » ajoutait-il, « dans les rues d'une ville chinoise, et entouré de magots à longue queue; le voyez-vous tantôt assis sur un divan et en grave conférence avec quelque vice-roi ou potentat oriental; tantôt, voyageant solitaire et interrogeant l'horizon, du haut de la dernière passe qu'il vient de franchir, pour voir s'il ne découvre pas au loin, vers l'ouest, le cimier de quelque casque indien? » (1) Voilà dans quelles dispositions Margary se mettait en route, et, le 17 février 1875, il arrivait à Bhâmo, après avoir traversé une grande partie de la vallée du fleuve Bleu, le bassin houiller de Hunan, la province fertile, mais dévastée et dépeuplée, de Kouei chéou, et finalement celle de Yunnan même.

A peine un mois plus tard, il n'était plus. Le 22 février, au petit jour, l'expédition était sur pied, s'apprêtant à prendre la route de Manwyne où il l'avait précédée, quand, vers les sept heures du matin, on vint lui annoncer que M. Margary venait d'être assassiné dans cette ville ou ses environs. On ne donnait aucun détail sur le meurtre lui-même; mais on ajoutait que le gouverneur chinois de Momien avait réuni 3,000 hommes pour s'opposer au passage des Anglais. Le colonel Browne vit bien que pousser plus loin eût été commettre une sorte de suicide, et il donna l'ordre de ré-

(1) *The journey of Augustus Raymond Margary from Shanghaï to Bhamo and back to Manwyne;* London, Macmillan and Co, 1876. (*Voyage d'Auguste Raymond Margary de Shanghaï à Bhamo et de là à Manwyne* (Londres, Macmillan et C° 1876).

trograder sur Bhâmo. Pendant le séjour qu'il y fit, il put recueillir d'assez nombreux détails sur l'assassinat de Margary, mais ils étaient confus et contradictoires. La version la plus digne de foi parut être celle de deux Birmans qui se trouvaient de passage à Manwyne et que les fonctionnaires chinois avaient menacé de faire mettre à mort. Ils avaient vu Margary sortir de la ville, le 21 février au matin, et se diriger, en compagnie de plusieurs hommes, Chinois en toute apparence, vers une source d'eau chaude qu'ils l'avaient engagé à visiter. Une fois dans la campagne, ces bandits l'avaient renversé de cheval, puis percé de leurs lances.

Ainsi devait se terminer, d'une façon si tragique, la deuxième expédition anglaise pour la recherche d'une route commerciale entre Rangoon et la Chine occidentale. Elle n'a servi qu'à enrichir la littérature anglaise, déjà si riche de ce côté, de deux belles narations de voyages de plus, et n'a rien produit quant à son objet immédiat. Selon sir Rutherford Alcock, l'ancien ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne au Japon, qui a examiné le sujet dans un chapitre ajouté au *Journal* de Margary, cet insuccès reconnaîtrait à la fois des causes générales et des causes particulières. Cette deuxième tentative, selon lui, hérita par contre-coup du vice originel de la première qui s'était faite sous l'impression erronée que l'insurrection devait triompher dans Yunnan et y fonder une dynastie musulmane. Vainqueurs de cette insurrection, les Chinois de la frontière et peut-être même les hommes d'État de Péking, gardèrent de la rancune des relations que le major Sladen avait nouées avec les Penthays, et dans de telles circonstances, l'envoi d'une seconde expédition était une véritable imprudence, surtout quand on négligeait d'en bien spécifier le but et de le pleinement justifier aux yeux du gouvernement chinois. Elle n'a point eu seulement pour résultat un meurtre profondément déplorable, mais encore une diminution du prestige anglais vis-à-vis des populations indigènes, et elle a entraîné le gouvernement britannique, forcé de venger la mortviolente d'un de ses agents, à une série de démarches qui ont menacé un instant d'aboutir à un *casus belli*.

III

D'une façon plus générale, sir Rutherford Alcock confesse sans la moindre difficulté que le souvenir de ce qui s'est passé dans l'Inde pèse sur les rapports des Anglais avec les princes indigènes qui les entourent. A Mandalay, on se souvient, sans doute, des convoitises qui ont successivement enlevé à la monarchie birmane, dans l'espace de vingt-six ans (1826-1852), les provinces d'Arakan

et de Ténassérim, d'abord, celles d'Ava et de Pégou ensuite. On retrouve les mêmes défiances et les mêmes craintes chez tous les gouvernements de l'extrême Orient. Du côté de la Chine, elles ont arrêté les progrès de Blakiston et de Sorel, les explorateurs du Yang-Tse-Kiang, comme des colonels Sladen et Browne et du négociant Cooper, tandis qu'en Cochinchine, elles entravaient l'expédition du Mékong, et il a fallu à l'un de noscompatriotes, autant de courage que d'adresse, pour réussir lui là où tant d'autres avaient échoué avant lui.

Ce compatriote est M. Jean Dupuis, né à Saint-Just-la-Pendue (Loire), le 8 décembre 1829. Un goût inné pour les voyages le conduisit presque au sortir du collége en Égypte et plus tard en Chine, en compagnie de M. Eugène Simon, actuellement consul de France à Sydney. Les deux voyageurs s'enfoncèrent dans l'intérieur du pays, se proposant d'explorer le Tibet pour delà gagner la Mongolie par le désert de Khou-Khou-Noor; mais arrivés à Han-Keou, dans la Chine centrale, l'état du pays que désolait la guerre civile, les força d'abandonner leur projet. M. Dupuis prit le parti de se fixer à Han-Keou. Il se mit résolument à l'étude de la langue chinoise, et avec le temps il parvint à se créer une brillante situation commerciale. Il habitait, depuis une douzaine d'années, le Céleste Empire lorsque l'idée lui vint d'aller reconnaître si le Song-Çoi, ou fleuve du Tong-Kin ne fournirait pas une voie commerciale entre l'Yunnan et la mer. En 1864, il se rendit à cet effet au Yunnan; mais cette province était alors en pleine guerre civile et on agitait même à Péking la question de savoir s'il ne convenait pas de l'abandonner aux musulmans. Notre compatriote reprit donc la route de Han-Kéou; mais six ans plus tard il reparaissait au Yunnan, et cette fois, il acquérait au prix de mille dangers et de mille fatigues, la preuve que le Song-Çoï offrait réellement des frontières du Yunnan au golfe du Tong-Kin, où il se jette, un état de navigabilité continu.

M. Dupuis retrouva les autorités de la province dans les mêmes dispositions qu'autrefois : elles lui remirent des lettres de recommandation pour divers chefs qu'il devait rencontrer en chemin, et arrivé devant Tong-Kéou, ville que les troupes impériales assié-

(1) Ces détails et ceux qui vont suivre sur des faits encore peu ou mal connus sont puisés à bonne source : 1° dans des *notes* manuscrites de M. Dupuis lui-même; 2° dans son *Mémoire et documents* (juin 1876) à l'appui de sa pétition à la Chambre des députés, pour obtenir le redressement des mauvais procédés et des mauvais traitements dont il se plaint d'avoir été victime de la part de l'administration de la marine, pendant le premier ministère de M. le duc de Broglie.

geaient alors, le maréchal Ma, leur commandant, lui fournit une escorte de trente hommes, commandée par un mandarin militaire, auquel il adjoignit un mandarin civil. Malgré les bruits peu encourageants qui circulaient sur leur compte, notre courageux voyageur pénétra hardiment parmi les tribus riveraines du haut Song-Çoï, et quoique délaissé pour la seconde fois par son escorte chinoise, effrayée de l'insalubrité du pays, il atteignit les bords du *Hong-Niang*, ou fleuve Rouge, nom que la grande artère du Tong-Kin porte en Chine, ou sur le territoire des tribus indépendantes et qu'il doit à la couleur de ses eaux (1). M. Dupuis le descendit jusqu'à Kouen-ce, premier poste annamite, et comme on ne l'aurait pas laissé pousser plus loin, il dut borner là son exploration : aussi bien son but principal était-il atteint, puisqu'il était désormais assuré que du point où il était parvenu à la mer, le fleuve ne présentait pas d'obstacles à la navigation.

De retour au Yunnan, M. Dupuis y reçut des mandarins le meilleur accueil. L'empire d'Annam étant tributaire de la Chine, et le Song-Çoï ayant ses sources et sa vallée supérieure dans l'Yunnan, les autorités de cette province se croyaient tout à fait en droit de réclamer la libre circulation du commerce chinois sur ce fleuve. Elles donnèrent donc à l'intrépide explorateur des pouvoirs très-réguliers et très-étendus afin d'organiser une expédition nouvelle, à l'aide de laquelle il espérait bien vaincre tous les obstacles, notamment la mauvaise volonté fort probable des autorités cochinchinoises, dont il connaissait bien toute l'astuce, mais dont il avait de bonnes raisons de suspecter le courage. Quoi qu'il en fût, M. Dupuis, avant de se lancer dans sa nouvelle entreprise, jugea bon de se rendre en France, et c'est à Paris que nous le retrouvons en 1872. Ainsi qu'il le confesse sans le moindre détour, les personnes auxquelles il s'ouvrit de son projet lui tinrent un langage très-décourageant : elles lui représentaient avec force la perfidie et la cruauté bien connues des mandarins annamites, le Tong-Kin en

(1) Faisons remarquer néanmoins que ce nom de *Hong-Niang* est contesté par M. Lasserteur, missionnaire catholique. Se fondant sur les anciennes cartes dressées par les jésuites, il donne le nom de *Ly-Sien-Khang* et de *Ho-Thiang* aux deux branches du fleuve dans son passage à travers le Yunnan, la dernière de ses branches paraissant être celle que M. Dupuis a suivie. Il ne lui paraît pas d'ailleurs utile de donner au fleuve du Ton-Kin la nouvelle appellation de *Fleuve rouge*, et préférerait lui laisser la dénomination qu'il porte des frontières du Tong-Kin à la mer, c'est-à-dire *Sông-thdo* jusqu'à sa jonction avec le Song-çà, et *Song-çoï* (fleuve principal) que prend sa branche la plus importante après sa bifurcation au-dessus de Ha-noï et sous laquelle il est connu des Européens (*les Missions Catholiques*, 27 avril 1877.)

proie à la guerre civile, le Song-Çoï très-facile à intercepter et son embouchure occupée par des bandes de pirates, bien décidés à n'y laisser pénétrer personne. Mais un homme fortement convaincu a une réponse à tout, et la foi transporte les montagnes : « Voyez les Anglais, » répliquait M. Dupuis à ses contradicteurs : « voyez ce « qu'ils savent faire et dans des circonstances moins favorables que « les miennes. *Go ahead*, disent-ils : leur persévérance et leur « énergie font le reste.»

Il n'était point assez naïf pour compter, dans la terrible situation que son pays traversait, sur son aide matériel, mais il eût été fort désireux de s'assurer son appui moral. Il prit langue à cet effet au ministère de la marine, et voici en substance la réponse qui lui fut faite : on faisait des vœux pour son succès et on y contribuerait *officieusement* dans les limites du possible; mais on ne pouvait le couvrir d'un patronage déclaré. C'était à lui de se frayer un passage à ses risques et périls : tant mieux s'il réussissait, mais s'il venait à succomber, à périr même, on ne ferait rien pour venger sa mort et celle de ses compagnons.

Le 14 avril 1873, M. Dupuis quittait la France, et le 15 du mois suivant il prenait terre à Saïgon, chef-lieu de nos possessions cochinchinoises, où le général d'Arbaud, leur gouverneur intérimaire, le reçut fort bien et d'où il repartit bientôt, pour se rendre à Shanghaï et y donner la dernière main aux préparatifs de son expédition. Ses intentions premières avaient été de se faire conduire à Hué, capitale de l'Annam, sous la protection du pavillon français, mais revenu à Saïgon, il les modifia et résolut de gagner directement, avec ses gens, le golfe du Tong-Kin. Il avait été d'ailleurs convenu entre lui et les autorités de la colonie qu'un vapeur français croiserait, à tout événement, dans les parages de Haï-Phong, où son expédition devait rallier. Elle se composait de deux canonnières et d'une chaloupe à vapeur, avec un bateau à roues, que montaient 150 personnes, dont 25 Européens et le restant Chinois, Malais et Manillais. Pour l'équiper et l'armer M. Dupuis avait, à part une certaine somme que les autorités de l'Yunnan lui avaient versée, fait toutes les avances. Il engageait ainsi toute sa fortune; mais une convention en règle lui assurait 10,000 *piculs* d'étain calculés à forfait sur le pied de 100 francs chacun, et il devait en vendre, en outre, 12,000 autres à valoir sur ses propres dépenses. Enfin, on lui promettait une large part dans l'exploitation des mines du Yunnan, et le tout constituait, comme il en convient lui-même, des conditions très-avantageuses.

Fidèle à sa promesse, le général d'Arbaud avait envoyé à Haï-Phong l'aviso *le Bourayne*. M. Dupuis eut à bord de ce bâtiment

une entrevue avec le mandarin Ly, gouverneur des trois provinces maritimes du Tong-Kin : Il convint avec lui de rester à Haï-Phong une quinzaine de jours afin d'attendre la permission de passer outre, qu'on demanderait à Hué. Sur ces entrefaites, le *Bourayne* vint à repartir: Les autorités annamites avisèrent alors M. Dupuis que cette permission n'arriverait point avant trois mois, en même temps qu'elles s'efforçaient de lui couper les vivres. Indigné de cette conduite, M. Dupuis résolut de pénétrer au Tong-Kin, par la voie du fleuve Taï-Bing qu'il avait raison de croire en communication avec le Song-Çoï et qu'un canal latéral y réunit, en effet, et, le 22 décembre 1872, il mouillait avec sa flotille, devant la ville de Ha-Noï, où son arrivée jetait les mandarins dans une stupéfaction véritable, qui devait bientôt faire place à une hostilité flagrante.

Les mandarins commencèrent par le chicaner sur la validité de ses pouvoirs, sous le prétexte qu'ils n'émanaient pas du vice-roi de Canton. Quand ce vice-roi eut écrit à la cour de Hué pour l'accréditer près du maréchal Nguyen, gouverneur général du Tong-Kin, et donner l'ordre de le laisser librement circuler sur le Song-Çoï, il ne leur resta plus en apparence d'autre parti que celui de s'exécuter de bonne grâce. Mais ils étaient loin de l'entendre ainsi: occupation du haut-fleuve pour intercepter ses communications avec le Yunnan, empoisonnement des eaux potables, attaques à main armée, tentatives d'incendie, l'expédition eut tout à souffrir. Ce fut une lutte incessante, mais qui tourna toujours à l'avantage de M. Dupuis et qui se termina par le cantonnement des Annamites dans la citadelle d'Ha-Noï, avec défense de paraître dans la ville commerciale. Désormais tout paraissait fini : M. Dupuis avait découvert un emplacement propre à l'établissement d'un port; 150 de ses hommes s'y étaient installés et les indigènes commençaient à se grouper près de leur campement. Les Annamites, découragés, parlaient de négocier; le gouverneur de la Cochinchine française se décidait à intervenir, et on annonçait l'arrivée d'un corps expéditionnaire sous les ordres du lieutenant de vaisseau Francis Garnier.

« Jamais, a dit plus tard M. Dupuis, jamais je n'éprouvai de joie plus vive »; mais que cette joie devait être courte et vite se changer en d'amers déboires! Après la prise d'assaut du fort d'Ha-Noï et le meurtre de Garnier, enseveli pour ainsi dire dans son triomphe, des négociations s'étaient engagées avec la cour de Hué pour qu'elle reconnût en *droit* la suzeraineté que nous exercions de *fait* sur les six provinces annamites qui forment notre colonie cochinchinoise. Dès leur début, et en vertu d'une convention spéciale

avec le gouvernement annamite, notre compatriote se vit expulser du Tong-Kin et son expédition fut ramenée à Haï-Phong, où l'amiral Dupré avait dû s'engager à la retenir prisonnière jusqu'à la ratification, par les deux parties contractantes, du traité intervenu le 15 mars 1874.

Par ce traité, la France a relevé l'Annam des 5,500,000 francs d'indemnité de guerre qu'il restait lui devoir; du même coup elle lui a fait cadeau de 5 bâtiments de guerre, de 100 canons, de 5,000 fusils à tabatière, de 100,000 cartouches, et en retour l'Annam a promis d'ouvrir le Tong-Kin et son fleuve au commerce européen. M. Dupuis affirme qu'il n'a ainsi donné qu'une signature et que le Tong-Kin reste tout autant que jadis un pays fermé. Il se plaint amèrement, en outre, des procédés tour à tour captieux et spoliateurs dont l'administration de la marine française aurait usé à son égard, et à lire certain télégramme expédié au gouverneur de la Cochinchine en 1874, sous la signature du ministre d'alors et ainsi conçu : *Faites tout votre possible pour faire traîner l'affaire Dupuis, elle s'éteindra d'elle-même,* on est bien tenté de croire qu'en effet cette administration ne se sentait pas vis-à-vis de lui la conscience bien nette. Et cette impression ne diminue pas devant cette autre dépêche télégraphique qui invitait ce même gouverneur, *par tous les moyens légaux, rien que par les moyens légaux, empêcher Dupuis de partir*, et qui heureusement pour celui-ci ne parvint à Saïgon qu'une heure après son départ pour la France.

Pascal disait : vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. Les représentants de notre *ordre moral* se piquent eux d'être partout les mêmes : au delà des tropiques comme en deçà, ils se montrent violents quand ils le peuvent, cauteleux toujours. Mais nous n'avons pas à suivre M. Dupuis sur cet autre terrain. En s'adressant à la Chambre des députés, il a saisi ses juges naturels, et c'est à eux de faire la lumière. Il nous suffit à cette place d'avoir narré ses efforts et d'avoir rendu justice, tant au sentiment patriotique qui les inspira qu'à l'indomptable courage et à la puissante énergie qu'ils révèlent.

IV.

Un témoignage qui ne peut être suspect de partialité est venu confirmer entièrement les dires de M. Dupuis sur la grande artère commerciale du Tong-Kin, c'est celui de sir B. Robertson, consul de S. M. B. à Canton, qui s'est rendu, au mois d'avril 1876, des bouches du Song-Çoï à Ha-Noï.

Sir Robertson s'est assuré de la parfaite navigabilité de ce fleuve sur une longueur d'environ 414 milles, soit 662 kilomètres, depuis

ses bouches jusqu'à Mang-Tao, la dernière ville du Yunnan du côté du Tong-Kin et entrepôt des marchandises qui se rendent d'un pays à l'autre ou *vice versâ*. Il a vu les grands bateaux de construction spéciale qui remontent le Song-Çoï jusqu'à cette ville, et même plus au nord, jusqu'à Mang-Tze, autre grand centre commercial du Yunnan. Il a interrogé des personnes qui avaient fait cette route, et toutes lui ont répondu qu'elle n'offrait aucune difficulté (1). Il s'ensuit, ajoute-t-il immédiatement, que le Song-Çoï est certainement susceptible d'être utilisé pour le transport des produits des deux pays, et qu'il suffirait, pour alimenter entre eux un grand courant de transactions, d'ouvrir, d'un côté les mines du Yunnan, et de l'autre de purger les frontières de cette province des bandes de pillards, restes de la grande insurrection musulmane, qui, sous le nom de *Pavillons noirs* et de *Pavillons jaunes*, continuent de les infester, et qui, tout en se battant entre elles, s'entendent merveilleusement pour piller en commun tous les bateaux et dévaliser toutes les caravanes. Aussi bien le gouvernement annamite, sommé d'entreprendre cette tâche et incapable d'en venir à bout par ses seules forces, semblait-il enclin à invoquer le concours de nos garnisons cochinchinoises.

Il s'agit là d'une question très-importante pour le commerce européen, et dans tous les lieux où M. Robertson a pris langue, à Haï-Thong, sur les bouches du Song-Çoï, comme à Ha-Noï qui est à 232 kilomètres plus haut, on ne lui a point caché que le trafic du pays continuerait de rester insignifiant aussi longtemps que ses communications avec le Yunnan ne seraient pas entièrement rouvertes. Telle fut aussi l'appréciation d'un indigène nommé Petrus Trucong Vinkhy, ancien employé à Saïgon, que le gouverneur de notre possession avait chargé de recueillir des renseignements sur les produits commerciaux du Tong-Kin, et qui n'hésita point à communiquer au consul anglais le résultat de son enquête. Vinkhy disait ce pays très-riche en minéraux et métaux : or, argent, cuivre, étain, houille ; il dépeignait ses ressources agricoles comme immenses ; il parlait de sa soie abondante et à si bon marché qu'on pouvait s'y procurer à 750 francs une pièce qui n'en vaudrait pas moins de 1,250 à Saïgon et de 2,000 en Chine. Il est vrai que cette soie parut à M. Robertson, d'après les quelques échantillons qu'il en a pu voir, beaucoup plus grossière que celle de la Chine, mal devidée et mal fabriquée, en un mot d'une sorte très-inférieure.

Le bazar d'Ha-Noï, grande ville de 150 à 200,000 habitants, offrit à M. Robertson d'autres spécimens de l'industrie indigène ; c'étaient

(1) V. le *Times* du 4 décembre 1876.

surtout des objets en bambou, des cotonnades, des boîtes et des tambours recouverts de laque et richement peints, des poteries grossières. Toute cette fabrication, au surplus, qui n'a point de débouchés extérieurs, n'occupe sans doute qu'un petit nombre de bras : du moins la main-d'œuvre grossière est-elle en ce pays au prix le plus bas, les Tongkinois, hommes ou femmes, se disputant les travaux de terrassement au taux de 30 centimes par jour. Eu égard à la grande apathie que sir Robertson signale dans le caractère de ces peuples, mais qu'il impute surtout au despotisme dont ils souffrent, cela prouve péremptoirement que l'offre du travail est très-faible chez eux. Comme tous les gens de ce tempérament et placés dans de pareilles conditions économiques, les Tongkinois ne ressentent que de faibles besoins, et ils trouvent facilement à les satisfaire. Le gibier, la volaille, la viande de bœuf et celle de porc semblent abonder dans le pays, de même que les légumes ou les fruits, et d'ailleurs ce que ses habitants préfèrent c'est le riz : il forme la base presque exclusive de leur nourriture, et ils ne s'en trouvent pas mal à en juger par leur bonne mine et leur développement musculaire. Les femmes ont généralement de jolis traits, leur démarche est gracieuse, et n'était leur détestable habitude de mâcher le bétel et de se noircir les dents, elles pourraient même passer pour belles.

Les quelques personnes qui s'occupent chez nous de ces intérêts considérables mais qui ont le tort, pour la masse routinière et indifférente d'être si lointains, regardent volontiers la route du Song-Çoï comme rivale de celle de Bhâmo, et conséquemment, elles invitent nos gouvernants à se hâter d'ouvrir la première avant que les Anglais aient monopolisé, à leur profit, par la seconde le trafic de la Chine occidentale. La façon de voir de M. le consul Robertson est toute différente. Loin de croire que l'une de ces voies exclue l'autre, il les tient toutes les deux pour fort utiles ; il estime qu'à raison de la distance qui sépare les points où elles aboutissent respectivement, elles possèdent chacune ses avantages particuliers. Le monopole du commerce de la Chine occidentale ne saurait, selon lui, appartenir à une seule route : il ne croit pas, au surplus, que son gouvernement nourrisse aucune pensée de cette nature, et il est persuadé qu'avec une *politique moins restrictive* le gouvernement français attirerait sans peine au Tong-Kin les capitaux étrangers « de façon à développer ses grandes richesses naturelles qui demeurent aujourd'hui à l'état latent, par suite tant de l'incurie des mandarins que de la pauvreté du peuple. »

L'inconvénient de la route par la Song-Çoï est la position même des bouches de ce fleuve qui sont situées à l'est, et non à l'ouest de

la péninsule indo-chinoise, et auxquelles on n'accède conséquemment qu'après une longue et périlleuse navigation à travers les Détroits et la mer de Chine. Par contre, elle est beaucoup plus courte que celle de Bhâmo, et possède sur celle-ci le grand avantage d'être toute tracée, au milieu d'un pays qu'un traité régulier nous a ouverts, et dont les natifs, fort las, semble-t-il, du joug annamite, nous appellent loin de nous craindre. Comme point de débarquement, Rangoon est assurément très-préférable à Hai-Phong, et jusqu'à Bhâmo, l'Iraouâdi, avec sa flotille de steamers, est aussi un excellent véhicule, mais de Bhâmo à Ta-li-fu, la route devra traverser les collines des Kakhyens, ainsi que le territoire des Shans, et l'on sait, par une double expérience, qu'il s'agit là d'un formidable obstacle. Pour le vaincre, il ne faudra pas seulement de l'argent, beaucoup d'argent même ; il faudra encore gagner la confiance des tribus riveraines, fort éprises de leur rude indépendance, comme dissiper chez le monarque birman et chez le Fils du ciel des défiances invétérées, et qui, gratuites, sans doute à cette heure, trouvent leur explication dans un passé de fraîche date.

Ces efforts et ces dépenses, le but poursuivi les justifie-t-il? L'affirmative résulterait pleinement du témoignage des voyageurs et des fonctionnaires dont les noms figurent aux premières pages de cet article, comme de la continuité et de la concordance sur ce point des traditions indigènes. Margary ne se montre pas moins persuadé que l'ouverture d'une route commode entre Bhâmo et le Yunnan ouvrirait aux marchandises anglaises un magnifique débouché sur les marchés non-seulement de cette province, mais sur ceux encore du Kouei-Tchéan et du Sze-Tchuen. Les marchands de cette dernière province, nous dit-il, aimeraient beaucoup mieux s'approvisionner dans le Yunnan qu'à Hankow, où ils n'arrivent qu'après un long et périlleux voyage. Dans le Kouei-Tcheou, comme dans le Yunnan même, les étoffes de fabrication indigène sont aujourd'hui si chères que les pauvres gens, faute de pouvoir en acheter, font peine à voir par le délabrement de leur costume. « Que « les produits de Manchester arrivent jamais ici à bon compte », ajoute-t-il, « et je leur promets un vaste débit. Les allumettes « chimiques n'ont pas encore pénétré jusqu'ici, et les gens m'en- « vient celles que je possède. Les classes riches ont un grand be- « soin de montres, et d'une façon générale tout le monde s'en- « quiert avidement du prix de tous mes objets anglais. La coutel- « lerie et la vaisselle commune excitent l'admiration, et, à en juger « par la valeur qu'on paraît attacher à chacun de mes quelques ar- « ticles et à la convoitise naïve qu'on en montre, les acheteurs de « nos produits ne manqueraient point ici. »

Dans ce concert, sir Rutherford Alcock fait néanmoins entendre une note discordante. Qu'il y ait eu jadis et qu'il y ait encore un échange de marchandises entre la Chine et le Bârmah, il l'admet sans peine ; mais c'est un trafic irrégulier, incertain, et il se demande s'il serait jamais susceptible de se développer sur une échelle suffisante pour compenser la responsabilité et les risques attachés à l'établissement d'une route permanente et sûre. Le système de la Grande-Bretagne, dans ses rapports avec les pays non civilisés a été presque toujours de laisser le commerce se servir de pionnier à lui-même, à ses risques et périls, et peut-être la flotille de l'Iraouâdi et l'entrepôt de Bhâmo, désormais placés sous la protection du drapeau britannique suffiraient-ils aux besoins des tribus de la frontière birmano-chinoise et du Yunnan lui-même. Voilà, du moins, ce qu'il eût été raisonnable de se dire, il y a quelques années, et telle était alors la solution la plus acceptable ; mais sir Rutherford Alcock est d'avis que l'insuccès de la dernière expédition ne permet plus de s'y tenir. « Il est impossible », s'écrie-t-il, « que nous acceptions un échec de cette nature, bien que nous « nous le soyons gratuitement attiré. C'est un fait bien connu, et « on ne saurait trop le répéter, que notre position, au milieu des « Asiatiques, dépend de notre prestige. Nous sommes libres de ne « pas bouger, quand nous y voyons trop de risques ; mais un pas « en avant une fois fait, il nous est bien rarement possible de recu- « ler d'une semelle. »

Qu'on ne se hâte pas d'inférer de ce langage que l'éminent président de la *Geographical Society* de Londres conseille en l'espèce une attitude violente au gouvernement anglais. Loin de là, il lui recommande expressément d'ouvrir des négociations directes avec la cour de Pékin, à laquelle il ne cacherait rien de son objectif réel. Le conseil était déjà très-bon à suivre quand il fut donné, c'est-à-dire vers le milieu de l'année dernière : les événements qui se sont déroulés depuis en Orient lui ont imprimé un caractère impératif. Quant au gouvernement français, pour ouvrir au commerce européen la route du Song-Çoï, il n'a qu'à bien le vouloir, et nous ne doutons pas qu'il ne le veuille. Seulement, à une telle tâche, la bonne volonté ne suffit pas ; il y faut encore quelque initiative et quelque adresse ; la bureaucratie coloniale n'est pas certainement mieux partagée, sous ce double rapport, que la bureaucratie métropolitaine, et comme elle a davantage la bride sur le cou, elle est plus malfaisante encore. On assure cependant qu'en Cochinchine, elle a fait montre jusqu'ici d'errements plus intelligents que de coutume, et qui se rapprocheraient moins de notre propre système que de celui des Anglais et des Hollandais dans ces mêmes parages.

S'il en est ainsi, le fait est assez rare pour qu'on le signale, et assez avantageux pour qu'on en tire un heureux augure pour l'avenir d'un établissement que sa position géographique et ses ressources naturelles appellent à un grand rôle commercial, pour peu que l'œuvre de l'homme consente à y seconder la force des choses, au lieu de la négliger ou de la contrarier.

A.-F. DE FONTPERTUIS.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER.

SOMMAIRE. — *Journal of the statistical Society*. La mortalité dans les hôpitaux. — Les chiffres ne sont pas brutaux. — Ce que coûte l'administration locale en Angleterre. — Les dépenses obligatoires. — Comparaison n'est pas raison. = *The Economist*. Réduction des salaires ou des heures de travail? — L'enseignement « par l'aspect » appliqué aux questions de tarif douanier. = Les *Elements of banking* de M. Macleod.— L'importance de cette publication. — La réforme des lois effectuée par l'initiative des particuliers. = *Vierteljahrschrift*, Revue trimestrielle d'économie politique. — Un moyen d'éviter le *rachat* des chemins de fer par l'État. — L'impôt foncier dans la banlieue des grandes villes. — Le capital ou le revenu comme assiette de l'impôt? = *Zeitschrift* du bureau de statistique de Prusse. — L'enseignement de l'économie politique et de la statistique dans 29 universités. — La statistique de l'industrie en 1875. La concurrence de la grande et de la petite industrie. — Renseignement indispensable dans toute statistique de l'industrie. = Le *Bremer Handelsblatt*. Le socialisme allemand. = Les *Annales wurtembergeoises*. Une statistique des élections. — Quatre siècles d'histoire de l'Université de Tubingue. = *Statistiche Monatschrift* de Vienne.— Encore une statistique des élections. — La production des céréales. = Diverses publications de MM. H. Thiel, J. Conrad, G. Mayr, Jules Faucher, Jebens et Meyeren. = *Giornale degli Economisti*. La société civile et la société industrielle. — Recherches historiques sur quelques économistes italiens. — Les deux économies privées. — Où l'on doit placer les chaires de statistique et d'administration? — Les banques populaires. = La *Russische Revue*. La liberté de conscience réglementée. — La pêche et ses produits.— Bibliographie russe. = *Journal de statistique suisse*. Études sur les salaires. — Divers. — La *Revue danoise* d'économie politique.

Le *Journal of the Statistical Society* de Londres (juin 1877) renferme, outre les *Mélanges*, deux articles de fond. Le premier est un mémoire couronné sur « La mortalité dans les hôpitaux généraux et spéciaux du Royaume-Uni, dans le passé et le présent. » L'auteur, le Dr Steele, est le médecin en chef du *Guy's Hospital*, c'est

donc un homme parfaitement compétent et en état d'être convenablement renseigné. Néanmoins, nous n'analyserons pas son travail (90 pages), parce qu'il a besoin d'être étudié dans son ensemble ; il nous semble que les hommes spéciaux ne regretteront pas de s'être livrés à cette étude.

Nous retiendrons cependant un passage, qui est trop long pour être reproduit, mais dont nous pouvons rendre la pensée par cette proposition : les chiffres ne sont pas brutaux. Nous avons souvent lu le contraire, mais notre expérience donne raison au Dr Steele. Le chiffre a besoin d'être interprété, de même que le bloc de marbre a besoin du ciseau du sculpteur pour devenir une œuvre d'art. Nous empruntons cette comparaison à Sir Stafford Northcote.

Le second article est du capitaine P. G. Craigie et s'occupe de « *Ce que coûte l'administration locale de l'Angleterre* . » Il a été longtemps de mode de déprécier l'organisation communale française et de vanter celle de l'Angleterre, si les Anglais ne se hâtent pas de compléter leurs réformes — et il leur reste encore beaucoup à faire, — ce sont nos communes qui obtiendront le prix de sagesse, comme elles méritent déjà le prix de... symétrie. Les autorités locales du seul royaume d'Angleterre avec une population d'environ 24 millions d'habitants, dépensent annuellement un milliard et 25 ou 30 millions de francs, soit 42 fr. 70 par tête, tandis que les 36 millions de Français se contentent, pour l'administration départementale et communale, d'une somme de 958 millions (1), soit 26 fr. 60 par tête. Et nous passons pour prodigues ! Mais si l'Angleterre l'est davantage encore, c'est que notre char communal n'a que juste le nombre de roues — ou de rouages — qu'il lui faut : un maire et un conseil municipal, c'est-à-dire deux, tandis que l'administration locale anglaise en a souvent quatre, il y a peut-être même une cinquième roue au carrosse communal. C'est du moins l'avis de beaucoup de monde de l'autre côté du canal, et le capitaine Craigie partage cet avis, car il voudrait réduire les frais de l'administration *by greatly simplifying its machinery* Cette complication des rouages, dont on se plaint avec raison, nous touche plus que le montant des dépenses, car, le chiffre n'étant pas brutal, c'est-à-dire, comme un chiffre tout seul ne nous apprend rien, nous pourrions l'interpréter favorablement en disant que si l'Angleterre dépense plus que la France, c'est qu'elle se procure plus d'avantages. Cela peut se soutenir *a priori*, mais cela est difficile à prouver ; on pourrait tout au plus faire remarquer que

(1) On trouvera les détails dans notre *Statistique de la France*.

l'Angleterre dépense 160 ou 170 millions pour l'assistance publique, tandis que nous dépensons beaucoup moins de ce chef, mais nous ne sommes pas sûr que ce soit là un *avantage*. Du reste, en défalquant cette somme en entier (ce qui est trop, car nous dépensons environ 40 millions pour l'assistance publique), il resterait encore plus de 34 fr. par tête à la charge des Anglais, soit 30 0/0 de plus que la moyenne française.

Mais ce dont se plaint surtout l'auteur, c'est que les budgets ou comptes sont presque inintelligibles et surtout incomplets. Pour qu'on comprenne, par exemple, le compte de 1874-1875, il faut que nous le rendions dans la forme simplifiée que voici :

Dépenses locales pendant l'année 1874-75.

Assistance publique........................	6.681.000 l. st.	16.0 0/0.
Asiles d'aliénés............................	1.437.000	3.4
Instruction publique.......................	2.199.000	5.2
Police et prisons...........................	3.749.000	9.0
Voies de communication, marchés, ports, etc.	6.672.000	16.0
Travaux publics et dépenses sanitaires.......	9.595.000	22.9
Autres dépenses............................	3.005.000	7.1
Intérêts et amortissement..................	8.539.000	20.4
Total...............	41.877.000	100.

C'est la loi de 1860 qui obligea les autorités locales à envoyer leurs comptes au ministère de l'intérieur, mais une loi de 1871 fit passer au *Local government board* (Direction générale de l'administration locale) le droit et le devoir de demander les comptes et d'en dresser le tableau général. Ce tableau, depuis deux ou trois ans, est devenu bien plus rationnel ou plus clair qu'autrefois, mais tant que les communes n'auront pas partout un conseil municipal unitaire, on ne sera pas sûr d'éviter ici les omissions, là les doubles emplois (1). Quoi qu'il en soit, nous allons emprunter à M. Craigie quelques réflexions sur la « distribution des dépenses. » Il est d'avis qu'on a tort de diviser (théoriquement) les dépenses en « rémunératives et non rémunératives, » division qui ferait croire que certaines dépenses n'ont pas la moindre utilité, sans compter que le classement se fait arbitrairement et sans critérium. M, Craigie veut qu'on divise les dépenses en 1° *obligatoires* et 2° *permises* (*compelled and permitted*); l'auteur se rencontre

(1) On trouvera un exposé de l'organisation communale de l'Angleterre dans la nouvelle édition de notre *Dictionnaire d'administration*.

ainsi avec la loi française (qu'il ne semble pas connaître), car nous avons la division en *obligatoires* et *facultatives*.

Les dépenses obligatoires anglaises sont : l'assistance, les asiles d'aliénés, les prisons, et — s'il y a lieu — l'instruction primaire. Ce *s'il y a lieu* pourra étonner le lecteur, en voici l'explication : chaque commune est libre d'instituer ou de ne pas instituer un « bureau des écoles, » mais une fois que le *school board* existe, ses dépenses sont obligatoires. Maintenant, que pense M. Craigie du caractère ou de la nature des dépenses obligatoires et générales, les considère-t-il comme « essentiellement » communales? Voici sa réponse (p. 276) : « Cette besogne a été confiée aux localités, non parce qu'elle ne regarde pas l'Etat dans son ensemble, mais parce qu'on croit, avec plus ou moins de raison, que l'avantage d'une connaissance de la localité, et le stimulant de l'intérêt local... contrebalanceraient les inconvénients de la non-uniformité. » Cet auteur anglais ne semble donc pas croire que la commune est le molécule dont l'Etat est formé, il prend plutôt la commune comme une division administrative, tout comme la loi française.

Un autre passage mérite également d'être cité, c'est celui où l'auteur vous met en garde contre les comparaisons trop faciles. Telle ville dépense 120 fr. par tête, telle autre 75 fr. Seulement ne vous hâtez pas d'en conclure que celle-ci sait obtenir de plus grands résultats avec un moindre effort; examinez d'abord le tableau des dépenses, vous trouverez peut-être que la première, pour 120 fr. donne le gaz et de l'eau potable, bienfaits fournis à bon marché, au prix de la différence. — On voit qu'ici non plus le chiffre n'est pas brutal. Il y aurait encore d'autres passages à citer, mais il faut savoir se borner. La discussion qui a suivi la lecture du mémoire a montré que plus d'un est favorable à l'unification des municipalités, mais que le système actuel a encore des partisans. Le Dr Farr n'est pas effrayé par l'accroissement des dépenses; selon lui, la dépense n'est pas un mal si l'on reçoit de bonnes choses pour son argent. Mais lorsqu'il prétend que la grosse dépense causée par l'assistance publique est une assurance en faveur de la vie et de la propriété de ceux qui possèdent, il est contredit par le Dr Guy et par d'autres, qui semblent d'avis que les poor laws sont surtout favorables à la multiplication des mendiants et autres pauvres peu intéressants. Un orateur s'est plaint de l'indifférence de beaucoup d'habitants pour les affaires communales, ce qui faisait multiplier les employés. On a cité une ville où le chef du secrétariat a un traitement supérieur à celui d'un sous-secrétaire d'Etat.

L'*Economist* du 1er septembre renferme un curieux article

sur les dissentiments qui peuvent s'élever entre patrons et ouvriers dans l'industrie textile. Dans un district industriel, 150 patrons se croient dans la nécessité de réduire les salaires de 5 0/0 ; les ouvriers ne veulent pas accepter la réduction, déclarant qu'ils préféreraient se mettre en grève. Ce n'est pas la première fois que cette situation se présente, et ce n'est pas la première non plus que les mêmes arguments sont présentés de part et d'autre. Les ouvriers ne contestent pas le ralentissement des affaires, mais comme ils attribuent la situation de l'industrie à un excès de production, ils voient le remède non dans une réduction des salaires, mais dans une réduction des heures du travail (*short time*). Ils demandent à ne travailler que les deux tiers de la journée ; de cette façon la production sera moindre et les fabricants auront le temps d'écouler des marchandises accumulées dans leurs magasins. Ils disent qu'en renonçant au tiers de leurs salaires, ils ont fait tous les sacrifices qu'on peut raisonnablement leur demander. D'ailleurs, en réduisant la production, le prix de la matière première diminuera et les fabricants retrouveront ainsi les 5 0/0 qu'ils voulaient retenir sur les salaires.

Cette argumentation n'est pas sans force ; écoutons maintenant la réponse des fabricants. La réduction des heures de travail (*short time*) loin d'améliorer la position, l'aggraverait, car elle élèverait le prix de la marchandise. Les ouvriers payés à la journée touchent moins, il est vrai, mais les frais généraux ne sont pas diminués. Les employés rétribués à l'année gardent leurs traitements; les charretiers, les chevaux, etc., causent les mêmes frais, qu'ils aient à transporter sur la voiture 12,000 ou 18,000 pièces de cotonnade ; les capitaux fixes et flottants paient les mêmes intérêts, les machines ne s'en usent pas moins, elles se détériorent même plus vite par un emploi moins continu. Ce n'est pas en renchérissant la marchandise qu'on en facilite la vente, mais en en diminuant le prix. La réduction des heures de travail n'est donc pas un remède, et les fabricants la répudient d'autant plus que cet expédient leur ferait perdre leurs meilleurs ouvriers, qui trouvesaient à se placer ailleurs.

Le raisonnement des fabricants est conforme à la saine logique, mais on l'a appuyé par des calculs faits avec soin. Dans un établissement en pleine activité (*full time*), c'est-à-dire travaillant six jours par semaine, l'ensemble des dépenses s'élève à 3 pences 75 par livre de coton ; si l'on ne travaille que pendant les 2/3 du temps ouvrable (4 jours), les frais sont de 4 pences 25. D'un autre autre côté, si l'on emploie la totalité des heures (6 jours) avec une déduction de 10 0/0 sur les salaires, la dépense par livre est de

3 1/2 pence. Il en résulte que le *short time* augmente le prix d'un 1/2 penny (de 3 3/4 à 4 1/2), ce qui fait, pour une manufacture moyenne qui élabore 48,000 livres de coton par semaine, 5,000 livres sterlings par an, tandis qu'une réduction de 1/4 de penny par livre aurait produit un bénéfice de 2,500 liv. st. Les deux différences réunies font 15 0/0. Quant aux ouvriers, le salaire mensuel d'une famille moyenne est de 3 liv. 4; en réduisant les heures de travail (*short time*), le salaire ne serait plus que de 2 l. 2 s. 8 d., tandis qu'une réduction de 10 0/0 produirait encore 2 l. 17 s. 8 d., ou 15 sh. de plus. On voit que les ouvriers y gagneraient en acceptant les propositions des patrons, mais est-ce la vanité d'avoir l'air de jouir d'un salaire élevé, ou est-ce la crainte de ne plus le voir atteindre l'ancien niveau qui inspire aux ouvriers la désastreuse pensée de faire grève? Si le travail est demandé, les salaires s'élèveront sûrement, mais ce qui est sûr aussi, c'est que pendant la grève ils n'en auront pas du tout.

On aura saisi la force de cette argumentation, en voici une sur un autre sujet qui ne sera pas moins convaincante. Il s'agit cette fois des droits d'importation. Le numéro du 21 juillet met en regard sur un même tableau, les droits de douane imposés par quatorze pays à une vingtaine de marchandises. Les taxes sont uniformément calculées à la valeur, et le prix sur lequel le calcul est fondé est indiqué en marge. Nous trouvons alors, pas exemple, que la fonte de fer, dont le prix est de 60 sh. (75 fr.) par tonne, est taxée comme suit: Russie, 17 0/0; Belgique, 7 0/0; France, 27 0/0; Portugal, 5 0/0; Espagne, 34 0/0; Autriche, 17 0/0; Turquie, 7.20 0/0; États-Unis, 42 0/0. Suède, Norvège, Danemark, Allemagne, Pays-Bas, Italie, elle en entre franche de droit. Prenons encore la houille: elle entre en franchise dans les pays suivants: Russie, Suède, Norvège, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Portugal, Italie, Autriche; elle paye 15 0/0 en Danemark, 10 0/0 en France et en Espagne, 20 0/0 en Turquie, 25 à 28 0/0 aux Etats-Unis. Le prix de la tonne est de 11 sh. L'*Economist* dit que ce tableau, dont nous nous sommes borné à indiquer la forme, s'il est médité par les divers pays, pourra donner à l'un ou à l'autre l'idée de faire participer ses nationaux aux avantages dont jouissent ceux des pays voisins.

M. H. D. Macleod vient de publier une nouvelle édition de ses *Elements of banking* (London, Longmans, Green and C°). On sait que le savant économiste, qui est en même temps un éminent jurisconsulte, a, sur le crédit, un système qui lui appartient, et que ce système a été, il y a une vingtaine d'années, le sujet de longs et vifs débats. Des livres ont été écrits pour réfuter et d'autres pour

défendre les doctrines de M. Macleod, nous avons lu ces livres alors et en recevant la nouvelle édition des *Elements*, nous en avons parcouru les principaux chapitres pour voir quelle impression nous en aurions aujourd'hui. Eh bien, il nous semble que la discussion a été quelque peu alimentée par des malentendus. On avait cru que M. Macleod mettait l'objet et son ombre — le capital réel et le crédit — sur la même ligne, qu'il en faisait deux choses d'égale valeur, mais c'était une erreur. Il n'oublie pas de dire qu'un crédit sans base solide est complètement en l'air et doit crouler à la moindre secousse, ou même par l'effet de son propre poids; mais l'ombre, s'il n'a pas de réalité matériel, s'il n'a qu'une valeur d'emprunt, n'est pas sans rendre le genre de services auquel il est approprié. Encore le crédit a-t-il une réalité plus grande que l'ombre. Il est difficile de parler sur ces matières délicates quand on ne dispose que de quelques lignes, il faudrait avoir de la place pour les *si* ou les *mais*; toutefois, quelles que soient les divergences de vues qu'on peut avoir sur un point de doctrine, il ne saurait être nié que M. Macleod a un remarquable talent d'exposition et qu'il sait mettre son livre à la portée de tous ceux qui veulent se donner la peine d'apprendre. Ajoutons que, l'auteur étant jurisconsulte, il a pu éviter, dans son exposé, des erreurs d'interprétation auxquelles un économiste moins bien préparé à se retrouver dans le dédale des lois anglaises n'aurait pas pu échapper. Cette rare réunion de connaissances lui a aussi valu l'honneur d'être choisi pour codifier la législation anglaise sur les lettres de change au nom d'une commission nommée par le gouvernement. Ce projet de Code n'a pas été présenté au Parlement, il n'en a pas moins été cité par le lord High Chancelier, — le juge suprême de la Grande-Bretagne, — comme une autorité de premier ordre.

C'est l'occasion de citer encore un article l'*Economist*, il est intitulé : « La réforme des lois effectuée par l'initiative de particuliers. » On sait qu'on applique en Angleterre la loi écrite, *statute law*), et la coutume dite loi commune (*common law*). Or, cette dernière c'est tout simplement l'anarchie, le choas, l'abomination de la désolation. Ce n'est pas nous qui le désignons ainsi, nous nous bornons à reproduire les jugements d'Anglais compétents, Tenez, voici ce que dit le numéro de *the Economist* du 1er septembre dernier : « Almost every one admits in principle that the english law is in a state of *confusion* and *obscurity*, which is at once a *scandal* to a community like ours, and the source of many *practical evils*. » Et pourquoi ne fait-on pas cesser ce « scandale » et ce « mal »? à cause d'une sorte de cercle vicieux : pour réformer les lois, il faudrait être à la fois érudit, légiste et membre du Parlement; or,

les membres du Parlement sont rarement d'érudits légistes, et les érudits légistes rarement membres du Parlement. Sir James Stephen est une des deux ou trois exceptions, mais il ne peut pas, à lui seul, entraîner le Parlement. Il est d'avis que, si des particuliers compétents entreprenaient la codification des lois, le travail, s'il était bien fait, acquerrait bientôt, par sa valeur intrinsèque et son utilité, assez d'autorité pour être cité et appliqué comme opinion d'auteur, et il pourrait plus tard obtenir la sanction parlementaire. L'exemple du projet de Code de M. Macleod prouve que sir James Stephen a émis une idée juste et à laquelle nous souhaitons cordialement le plus franc succès.

La *Revue trimestrielle* de M. Jules Faucher (*Vierteljahrschrift* etc. Berlin, F. A. Herbig) n° 54, est particulièrement riche en articles intéressants. On croirait volontiers que la rédaction, au lieu d'attendre qu'on lui apporte des articles, s'est mise en quête de bons travaux. Malheureusement, nous ne pouvons pas parler de tout. Nous nous bornerons à mentionner le premier, qui traite des lois matrimoniales des Romains, et le quatrième qui esquisse une période importante de l'histoire de Florence; nous ne nous arrêterons aussi qu'un moment au deuxième qui revient sur le projet de rachat des chemins de fer par l'empire pour soumettre au lecteur une nouvelle solution qui se résume ainsi : au lieu d'acheter les chemins de fer, le gouvernement allemand devrait se borner à les exploiter, au profit des propriétaires, Etat ou Compagnies, quant au produit ou au revenu; et au profit du public, quant à l'organisation des services. De cette façon, on éviterait les inconvénients financiers de la mesure projetée tout en obtenant l'uniformité désirée. La rédaction n'est pas de l'avis de l'auteur, et, de notre côté, nous aurions également des objections à faire; nous trouverons peut-être un jour l'occasion de les présenter.

C'est le troisième article, dû à M. Lammers, rédacteur en chef du *Bremer Handelsblatt*, qui nous occupera plus particulièrement. La question qu'il traite est assez curieuse, elle est relative à l'impôt foncier applicable aux immeubles qui entourent les grandes villes, c'est-à-dire qui sont situés dans leur banlieue ou plutôt dans la zône d'agrandissement. On sait que naguère — le mouvement est momentanément arrêté — les villes se sont étendues avec une telle rapidité qu'elles ont englobé leurs faubourgs, puis leur banlieue, puis quelquefois les villages voisins, et, du moins dans la pensée des spéculateurs en terrains et en maisons, l'extension devait être indéfinie. Il en est résulté qu'autour des villes les plus ardentes à

s'agrandir, les champs et les prés atteignirent des prix fabuleux. A quel taux imposer ces immeubles? Le cadastre les avait taxés, mettons à 200 fr. de produit net par hectare, soit, au denier 20, à 4,000 fr. de valeur vénale, mais cette valeur est maintenant de 40,000 fr. et au delà; si le terrain était vendu, le propriétaire se ferait avec son capital un revenu de 2,000 fr. au lieu de 200, le fisc n'aurait-il pas droit à une part dans cette aubaine?

A Brême, on a pensé qu'une part lui en était due. Il faut se reporter de quelques années en arrière, par exemple au commencement de l'année 1873; on croyait alors qu'il suffisait de lancer une affaire pour la voir se réaliser en gros bénéfices. A Brême, on semblait espérer que des papiers (nous ne disons pas *des valeurs*) cotés à la Bourse porteraient rapidement au chiffre d'un million la population de cette ville de 100.000 habitants. On dressa un plan dans les dimensions voulues, et l'imagination des spéculateurs vit des rues où paissait encore la vache du cultivateur et où sa charrue traçait péniblement ses sillons. La ville ayant besoin d'argent, elle fit réévaluer les terres, celles qui paraissaient destinées à se transformer en rues virent leur valeur cadastrale s'élever du jour au lendemain dans des proportions inouïes, ici au septuble, là au décuple, et il y a un exemple d'un champ coté autrefois 500 marks qui fut porté du coup à 8,000. Mais dans le plus grand nombre des cas, ces plus-values n'étaient pas réalisées, et il pouvait arriver que, d'après la nouvelle évaluation, l'impôt dépassât de beaucoup l'ensemble du revenu actuel de l'immeuble. Or, les évaluations étaient à peine achevées que la crise survint, on put bientôt prévoir que les prix du nouveau cadastre ne seraient jamais atteints.

Deux circonstances avaient facilité l'application — ou la tentative d'application — du nouveau cadastre. D'abord les cultivateurs étaient faiblement représentés dans la législative de cet Etat composé presque uniquement d'une ville[1], les citoyens urbains ne comprenaient guère la nature des immeubles ruraux; secondement, le mode d'évaluation des biens et l'assiette de l'impôt se fondait en partie sur la valeur vénale. Le système est assez compliqué, mais en nous tenant aux principes généraux, voici à quoi il se réduit. Dans les évaluations on sépare la maison des terres cultivées. Les maisons étant le plus souvent habitées par leurs propriétaires, on ne pouvait pas établir le prix de la location, on manquait donc de données certaines sur le revenu de la plupart des maisons, et pour se tirer de la difficulté on constata la valeur vénale de l'immeuble. L'impôt foncier fut ainsi fixé proportionnellement à la valeur. Il en résulta que lorsque, au moyen de baux

authentiques, on connaissait le revenu, on capitalisait ce dernier pour rentrer dans le cadre ; l'impôt se trouvait donc assis sur la valeur, c'est-à-dire sur le capital. Ce procédé fut appliqué aux propriétés rurales, en ce sens que les répartiteurs, tout en consultant le revenu, étaient tenus de le capitaliser et d'énoncer la valeur vénale. On comprend donc qu'il en résultât des monstruosités lorsque, dans un moment d'effervescence comme en 1873, on se remit à évaluer le prix des terres. L'émotion fut grande. Les propriétaires intéressés demandèrent une consultation au professeur Hanssen de Gœttingue, qui est une grande autorité en matière d'économie politique appliquée à l'agriculture, et cette consultation fut approuvée par les professeurs Roscher, Baumstark, Knies, Helferich, et autres, puis par un certain nombre de fonctionnaires compétents appartenant à divers Etats. Ils ont été tous d'accord pour rejeter le capital comme base de l'impôt foncier, et ont soutenu qu'on ne pouvait asseoir raisonnablement cette contribution que sur le revenu net, comme en France, en Prusse et ailleurs.

De la *Zeitschrift* du bureau de statistique de Prusse, dirigée par M. Engel, nous avons sous les yeux le double trimestre II et III de l'année 1877. Parmi les nombreux articles que ce volumineux numéro renferme, nous en choisirons deux pour y rattacher quelques observations. L'un est dû au professeur Adolphe Wagner de Berlin, au talent duquel nous rendons volontiers hommage... quand il ne l'emploie pas à répandre des idées socialistes. Le savant professeur donne un aperçu de l'économie politique et de la statistique dans les vingt-neuf universités de langue allemande. Ce travail est instructif sous plusieurs rapports, car M. A. Wagner accompagne ses tableaux de courtes mais substantielles observations. Nous allons reproduire le tableau et quelques-unes de ces observations auxquelles nous ajouterons quelques réflexions.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE STATISTIQUE (1875-77).

Nombre de leçons par semaine.

UNIVERSITÉS.	ÉCONOMIE POLITIQUE.							STATISTIQUE.			
	Economie polit. théor. (pure).	Economie polit. pratique (appl.).	Finances.	Administration.	Cours spéciaux développés.	Cours spéciaux peu développés.	Exercices pratiques.	Théorie de la statistique.	Statistique pratique.	Cours spéciaux.	Exercices statistiques.
Berlin	15	3	3	4	—	8	5	3	—	1	4
Bonn	6	2/2	4	—	1	9	6	—	—	—	—
Breslau	3	3 1/2	2 1/2	—	—	5	5	—	—	—	—
Halle	6	3	6	1	—	10	6	1	—	—	5
Kœnigsberg	4	—	4	4	1	6	2	—	—	2	1
Greifswald	3	—	1	—	—	6	1	—	2	—	—
Munster	4	1	—	—	—	36	1	—	—	—	—
Gœttingue	4	3	4	—	—	12	8	—	2	2	—
Marburg	9	1	5	2	—	12	—	—	—	1	—
Kiel	3	—	1	—	3	8	5	—	3	—	—
Leipzig	3	3	3	3	4	13	3	—	—	—	—
Iéna	3	1	2	—	2	2	6	2	1	—	6
Rostock	3	—	3	3	—	—	—	—	2	—	—
Giessen	3	1	1	1	—	—	5	—	—	1	6
Munich	3	3	6	4	6	5	2	3	4	1	3
Wurzburg	3 (les deux colonnes)		3	6	—	—	—	1	—	3	—
Erlangen	4	4	4	3	3	1	—	—	—	—	—
Tubingue	5	3	2	3	—	7	13	—	3	1	—
Heidelberg	7	3	6	3	—	11	7	—	—	—	—
Fribourg	3	2	1 1/2	4 1/2	—	—	6	—	—	—	—
Strasbourg	3	3	3	3	2	8	6	3 (les deux colonnes)		4	5
Zurich	3	—	1/2	—	2	15	2	—	—	—	—
Bern	3	2	—	—	3	3	5	—	—	2	—
Bâle	3	—	2	—	—	2	4	1	—	—	—
Vienne	6	4	6	3	12	3	3	—	6	—	—
Prague	6 (les deux colonnes)		5	6	12	1	1	1	9	2	—
Grætz	4	1	4	3	6	4	6	2	4	1	—
Innsbruck	3 (les deux colonnes)		3	3	13	2	6	3	6	1	2
Dorpat	2	3	1	2	—	5	7	1	4	2	3
Résumé :											
Univ. prussienne	**57**	**15**	**31**	**11**	**5**	**79**	**39**	**4**	**7**	**6**	**10**
Autres d'Allemagne	**39**	**23**	**34**	**34**	**17**	**47**	**48**	**8**	**11**	**10**	**20**
Universités suisses	**9**	**2**	**2**	—	**5**	**20**	**11**	**1**	—	**2**	—
Univ. autrichienne	**13**	**12**	**18**	**15**	**43**	**10**	**16**	**5**	**20**	**4**	**2**
Université russe	**2**	**3**	**1**	**2**	—	**5**	**7**	**1**	**4**	**2**	**3**
Totaux.	**120**	**55**	**86**	**62**	**70**	**161**	**121**	**19**	**42**	**24**	**35**

On sait qu'il règne dans les universités allemandes, ainsi que dans celles des pays voisins de même langue, qui ont adopté les mêmes réglements, ce qu'on a appelé la *lehrfreiheit* ou liberté d'enseignement, liberté qui s'applique aux doctrines aussi bien qu'aux méthodes, et à laquelle on veille avec un soin jaloux. C'est, en effet, un bien des plus précieux ; mais comme toute médaille à son revers, cette organisation ne distribue pas toujours les cours d'une manière symétrique ou proportionnelle à l'importance des matières. Ce système porte avec lui un correctif, mais il est d'une nature purement négative; voici en quoi il consiste : si un cours est annoncé, sans que le besoin s'en fasse vivement sentir, il ne se présente pas d'auditeurs, et le cours cesse faute... de participants. Les chiffres du tableau ci-dessus indiquent naturellement les cours annoncés sur les programmes, il y en a, en réalité, tantôt quelques-uns de plus, tantôt quelques-uns de moins.

Les têtes de colonnes se comprendront aisément. On voit d'abord qu'un certain nombre de professeurs distinguent dans leur enseignement la science pure et ses applications ; le cours des finances est à part, quant à l'administration, dont il est question ici, elle ne doit pas être confondue avec le droit administratif, c'est l'examen de l'effet économique des lois administratives; les cours spéciaux peuvent s'étendre sur tout un semestre ou même sur deux, ils peuvent aussi consister en quatre ou cinq leçons; enfin, les exercices pratiques correspondent à ce qu'on a appelé, en France, l'école des hautes études. Ces explications suffisent pour faire comprendre l'ensemble des colonnes du tableau ci-dessus.

Le second article qui nous avait paru mériter une étude particulière est relatif à la statistique de l'industrie en 1875. Ce travail est excellent, cela va s'en dire, puisqu'il a été fait sous la direction de M. Engel; cependant, nous devons l'avouer, nous avons eu une déception. C'est sans doute notre faute. Nous attendions avec impatience une bonne occasion de savoir enfin si la petite industrie etait destinée à périr corps et bien, comme nous l'ont prédit certains fondateurs du katheder-socialisme, ou si une partie de ces petits ateliers pourra résister ou échapper à la concurrence des fabriques et manufactures. L'article de la *Zeitschrift* ne laisse pas notre question tout à fait sans réponse, puisqu'il nous apprend (p. 252) que sur un total de 1,667,104 établissements, 1,623,591 sont petits (97 p. 100) et 43,513 (3 p. 100 sont grands; du personnel industriel, dont le chiffre total est de 3,625,918, 61.9 p. 100 appartiennent à la petite et 38.1 p. 100 à la grande industrie. Voilà ce que nous apprend l'article, et ce renseignement est précieux;

mais il est insuffisant, car on peut dire : Sans doute, la petite industrie n'est pas encore morte, mais elle dépérit, elle mourra prochainement. La prédiction n'est pas soutenue par la vraisemblance, mais on sait que les prédictions se passent souvent de ce soutien. Quoi qu'il en soit, nous aurions voulu pouvoir comparer le recensement de 1875 avec un dénombrement antérieur, pour savoir si réellement il y a diminution; nous consultons le tableau p. 269, qui prétend comparer les chiffres de 1861 avec ceux de 1875, et nous sommes tout étonné de trouver les nombres réels (ou absolus). La première ligne (*ab uno disce omnes*) nous apprend bien que l'industrie A occupait, en 1861, 9,557 individus et, en 1875, 11,340, *par conséquent*, 1783 *en plus* ; mais la Prusse de 1875 n'est pas la Prusse de 1861, et nous ne savons pas si les 1783 *en plus* répondent ou non à l'agrandissement de l'État. Les colonnes 11, 12, 13 et 14 du tableau auraient dû nous donner des nombres proportionnels, et si l'on ne les donne pas, ce n'est peut être que par inadvertance, tellement la chose est élémentaire. C'est une inadvertance fort regrettable.

L'article renferme, sur les enquêtes, des idées que nous sommes obligé d'appeler *très-bonnes*, puisqu'elles ressemblent beaucoup à celles que nous émettons dans un *Traité de statistique*, actuellement sous presse. En revanche, nous doutons que la distinction faite en Allemagne entre la statistique des professions (Berufs-statistik) et celle de l'industrie (Gewerb-statistik) soit heureuse. En fait, et jusqu'à présent, ces deux statistiques ne se distinguent que par l'addition à la Gewerb-statistique du nombre de machines et moteurs, tout le reste, si la statistique des professions ne le donne pas (p. ex. le sexe et l'âge des ouvriers), c'est que le chef du bureau de statistique n'a pas jugé à propos d'en faire le dépouillement, mais le bulletin de dénombrement renfermait le renseignement. Une statistique de l'industrie ne sera complète que lorsqu'on aura fait connaître, au moins approximativement, les *quantités produites ;* en l'absence de ce renseignement indispensable, il n'y a pas de Gewerb-statistique.

Un article du *Bremer Handelsblatt*, dirigé par M. Lammers, que nous venons de lire (n° de 25 août), nous fait penser que les socialistes allemands sont les moins intéressants de tous les socialistes du monde, ce qui les met aussi au-dessous des nihilistes russes. Ces derniers nous ont toujours paru simplement des fous, mais capables, dans leur folie, de sacrifices pour une cause qu'ils croient grande. Ils se trompent seulement de doctrine. Nous ne voyons rien de cela dans les publications des socialistes allemands, et ce sont surtout les meneurs qui inspirent des sentiments peu

sympathiques. Dans un parallèle entre les meneurs allemands et les meneurs anglais, la feuille allemande donne la palme à ces derniers. Les chefs socialistes anglais désirent réellement améliorer le sort de leurs adhérents ou plutôt de leurs administrés; aussi lorsque de bonnes occasions se présentent, les engagent-ils à émigrer, tandis que la presse socialiste allemande présente l'émigration comme une idée inspirée par l'égoïsme brutal du bourgeois, voulant se débarrasser de l'ouvrier affamé, afin d'économiser les quelques sous que lui coûterait l'assistance public dans les moments où il n'est plus possible d'extraire de nouveaux capitaux de la sueur d'ouvriers aux abois. On a compris que nous cherchions à rendre fidèlement les expressions dont on s'est servi. Les meneurs allemands ne voudraient pas voir s'affaiblir leurs troupes; mais pour les garder, ils ne peuvent que leur faire entrevoir, dans cent ans et au-delà, les félicités de «l'Etat» de l'avenir; ils les engagent, en attendant, de rester dans le pays; l'Etat, les communes et les gens aisés seront bien forcés de nourrir les ouvriers sans travail, ne serait-ce que par crainte. Un pays où la presse socialiste tient le langage que cite la feuille de Brême, et où elle a néanmoins de nombreux abonnés, nous semble un pays bien malade. Nous craignons qu'on aura à employer des moyens très-énergiques pour rétablir la santé.

Nous ne savons si nous avons déjà parlé des Annales (*Jahrbücher*) de la statistique wurtembergeoise, dirigé par M. de Riecke, document officiel publié à Stuttgart (librairie Lindemann). Nous avons sous les yeux les quatre livraisons trimestrielles de 1876 et une livraison de 1877, la seule parue. La livraison première de 1876 donne un excellent résumé de l'ensemble de la statistique du royaume; la deuxième renferme trois monographies : mouvement des chemins de fer, instruction, statistique judiciaire; la troisième est tout entière consacrée à la bienfaisance, c'est tout un volume; la quatrième donne, d'une manière détaillée, les résultats du dénombrement de 1871. Nous aurions fort à faire si nous voulions analyser ces quatre livraisons. Pour ne citer qu'un détail, que de choses curieuses nous pourrions lire dans la belle statistique des élections insérée dans la première livraison. Quand nous voyons ce travail et les relevés analogues faits à Berlin et à Vienne, si nous nous trompons, aussi à Munich et à Rome, nous ne pouvons qu'exprimer des regrets que notre ministère de l'intérieur ne juge pas à propos de faire une statistique détaillée des élections. Il semble que le véritable esprit politique n'ose pas élire domicile à la place Beauvau. On croirait mettre la Patrie en danger en reconnaissant qu'il y a une opposition. Et publier le nombre des voix qu'ont

réunies les députés de telle ou de telle nuance, ce serait, selon certains administrateurs, la plus grande maladresse possible. Cacher ces chiffres, car on doit les posséder, n'est-ce pas *faire petit?*

La livraison de 1877 des Jahrbücher est toute entière consacrée à l'histoire de l'université de Tubingue, qui vient de célébrer son quatrième centenaire : elle a été fondée en 1477. L'auteur, M. de Riecke, entre dans de nombreux et curieux détails sur l'organisation et la statistique de ce célèbre établissement, détail dont l'étude serait très-instructive ; nous ne pouvons que recommander ce travail à tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'enseignement à tous les degrés.

Nous mentionnions, tout à l'heure, la statistique des élections faite à Vienne, on la trouvera dans la *Statistische Monatschrift* (Revue mensuel de statistique), publication officielle autrichienne (Wien, Alfred Hœlder), elle est due à M. Schimmer et a été insérée dans la livraison VI de la troisième année (1877). Nous apprenons, par cet article, entre autres choses, que sur 100 habitants, on compte 27.4 électeurs en France, 21.3 en Allemagne, 11.1 en Suède, 8 en Grande-Bretagne, 6.3 en Autriche, 2.1 en Italie et en Belgique. En Autriche, les 1,243,312 électeurs se divisent ainsi : 4,931 représentants de la grande propriété, 499 membres des chambres de commerce et d'industrie, 184,423 électeurs (directs) des villes, 1,053,459 électeurs (primaires) des campagnes. Mais ce qui est vraiment intéressant, c'est le nombre des votants par collége et la couleur des candidats élus. Le travail de M. Schimmer n'a pas omis ce renseignement.

La livraison VII a pour principal article, un travail de M. de Neumann-Spallart sur la production des céréales « en Autriche et dans les autres pays ». L'auteur s'est fait une spécialité de la statistique agricole, et il est en train de passer maître en cette partie; il est déjà une autorité consultée avec confiance et avec fruit. Il doit cette confiance aux soins avec lequel il travaille et à la critique impartiale qu'il exerce; nous lui reprocherons seulement d'avoir suivi l'exemple de quelques-uns de ses devanciers et d'avoir donné un « total des céréales ». Est-il permis d'additionner 1 hectolitre de froment et 1 hectolitre d'avoine? Nous ne le croyons pas. Nous ne saurions admettre non plus que la production moyenne de l'Autriche ait diminué ; si l'on arrive à ce résultat, c'est que l'une des évaluations doit laisser à désirer. En matière de récolte, on ne peut pas non plus considérer des années isolées comme représentant des périodes, il faut absolument des séries d'années ; il est vrai que pour certains pays il faut se contenter de ce qu'on peut avoir. Quoi qu'il en soit, le fond de l'article est une étude sur les

101 districts agricoles de l'Autriche, suivi d'une récapitulation par provinces et d'un total pour toute la Cisleithanie. D'après ce tableau, 969,622 hectares sont cultivés en froment, présentant un rendement de 12 h. 79 et un produit total de 12,399,304 hectolitres de froment. Voici les mêmes indications pour les autres céréales : seigle, 2,040,595 hectares, — 12 h. 26, — 25,023,402 hectolitres; orge, 1,114,727 hectares, — 15 h. 46, — 17,237,899 hectolitres ; avoine, 1,813,494 hectares, — 16 h. 77, — 30,429,732 hectolitres. Ces chiffres représentant la production moyenne, ils nous semblent bien faibles.

La statistique agricole est beaucoup cultivée actuellement en Allemagne, et, ce qui est surtout important, elle n'est pas négligée par les institutions qui semblent avoir un intérêt particulier à ses progrès. Voici, par exemple, le Conseil supérieur d'agriculture de Prusse (Landes-Œconomie Collegium), il publie, par les soins de M. H. Thiel, des *Annales agricoles*, et, dans ce recueil, tous les ans, un fort volume (supplément) est consacré à la statistique agricole (Berlin, chez Wiegands, Hempel et Parey, 1877). D'un autre côté, comme annexe à l'université de Halle, fonctionne une école des hautes études économiques et administratives, sur la direction de M. le professeur J. Conrad, laquelle école vient de commencer la publication d'un choix des travaux des élèves et d'anciens élèves, travaux parmi lesquels la statistique agricole aura sa place marquée. La première livraison est consacrée à des *Recherches sur l'influence de la culture de la betterave, sur l'agriculture et l'économie rurale*, dues à M. le Dr Gustave Humbert, recherches qui témoignent du savoir étendu de l'auteur. Nous devons nous borner à mentionner ces publications intéressantes, afin de pouvoir consacrer quelques lignes à des livres, qu'il serait regrettable de passer sous silence.

L'un de ces livres est de M. G. Mayr, chef de la statistique de Bavière et professeur à l'Université de Munich. Ce sont des études statistiques sur la société (*Die Gesetzmæssigkeit im Gesellschaftsleben*, Munich, chez Oldenbourg, 1877). L'auteur s'efforce, et il y réussit pleinement, de mettre à la portée de tous les découvertes les plus intéressantes de la statistique en matière sociale.

Un autre livre a pour auteur M. Jules Faucher et a pour but de nous présenter comparativement Berlin, Paris, Vienne et Londres. M. J. Faucher, qui met dans ses livres beaucoup d'esprit et de verve avec une pointe d'originalité, a voulu que le titre déjà annonçât quelque chose d'à part, tout en restant dans le vrai ; il nous offre donc des « tableaux de mœurs comparées (1) », et ces tableaux

(1) *Vergleichende Culturbilder* (Hanovre, C. Rümpler, 1877).

sont le résultat d'observations faites « dans les quatre villes à millions (d'habitants) ». Ce livre est très-attachant et défend souvent les Français contre les calomnies dont ils s'accablent eux-mêmes et surtout dont il sont accablés par certains romanciers ou auteurs dramatiques. A différentes reprises, il s'écrie : N'en croyez pas un mot, les Français valent mille fois mieux que cela ! Les tableaux de Londres sont également très-curieux. Il ne faudrait pas croire, cependant, que l'auteur ne cherche que le pittoresque, qu'il donne des impressions légères ; il tend, au contraire, à présenter le côté sérieux de la vie, et c'est précisément ce côté sérieux dont il sait rendre l'étude facile et agréable. Nous ne garantirions pas, toutefois, qu'il est toujours bien vu, est-il possible de bien voir et de rester original?

Le 3e livre que nous voudrions présenter au lecteur est le tome Ier d'un recueil destiné à enregistrer les arrêts du tribunal suprême du contentieux administratif de Prusse, c'est-à-dire de l'équivalent de la section du contentieux de notre Conseil d'Etat. Le contentieux administratif est, en Allemagne, une importation française de date récente ; en Prusse, ce service a été organisé dans les trois ou quatre dernières années, et l'application de l'idée a peut-être été portée plus loin qu'en France. Il y a un tribunal administratif de première instance dans chaque arrondissement, c'est un comité élu par le Conseil d'arrondissement et présidé par le sous-préfet. Il y a ensuite un comité pareil dans chaque département (*Bezirk*), enfin le tribunal suprême. Ce tribunal est, selon le cas, première ou deuxième instance, ou Cour de cassation, mais il a aussi un droit d'inspection sur les tribunaux inférieurs, qu'il peut admonester, et auquel il peut adresser des instructions. Ce droit nous paraît un peu insolite, mais il existe, et le tribunal suprême en use. Nous suivrons ce recueil qui est publié par MM. Jebens et de Meyeren, membres du tribunal (Berlin, chez C. Heymann), et nous appellerons l'attention sur les décisions les plus marquantes.

Passons en Italie. Nous venons de lire les numéros 3 et 4 du tome V (3e année) du *Giornale degli Economisti*. Nous avons trouvé d'abord un article de M. Charles Limousin sur la société civile et la société industrielle, dans lequel nous avons appris que le capitaliste fixe le taux des salaires, et que l'ouvrier est obligé de les accepter — c'est à prendre ou à laisser. Cela nous a étonné, car cela ne concorde pas avec notre expérience. Nous avons appris ensuite que le gouvernement pouvait utilement intervenir dans le règlement des salaires, et la preuve, c'est qu'il règle les heures de tra-

vail des femmes et des enfants. Cette logique nous a également étonné, car ce n'est pas celle qu'a enseignée Aristote. Il paraît aussi que le fonctionnaire nommé par l'administration pourrait — en vertu de la sagacité que lui confère sa nomination — fixer le taux des salaires, taux qui 1° satisferait l'ouvrier, 2° permettrait au patron de faire ses affaires, 3° ne fera pas hausser le prix de la marchandise au delà de ce que le consommateur voudra ou pourra payer. Nous avons appris encore, naturellement avec étonnement, que M. Ch. Limousin, si on lui permettait de rétablir les corporations d'arts et métiers, le ferait avec tant d'adresse, qu'il ne pourrait jamais s'introduire d'abus dans lesdites corporations.

M. A. Errera nous offre une série de faits inédits sur les économistes italiens antérieurs à Ad. Smith, sur Carli, sur Zanone, sur Mengotti, sur A. Marin, puis sur Gozzi, Algarotti et A. Tron. La série sera continuée, mais que l'auteur ne s'occupe ni des littérateurs purs comme Gozzi, ni de « pseudo-économistes » comme Algarotti, ni de magistrats comme Tron, mais de vrais économistes, il a, ce nous semble, l'embarras du choix, car l'économie politique est née en Italie, mais la vraie, non celle que les catheder-socialistes voudraient introduire, c'est-à-dire, une doctrine qui attribue au gouvernement le pouvoir de changer la nature des choses, — mais une économie politique comme celle que M. Luzzatti enseigne d'après M. Endeman (3° article du fascicule). En effet, M. Luzzatti montre que la toute-puissante Eglise n'a pas pu empêcher l'intérêt du capital de s'établir et de devenir légal, ce qui prouve, soit dit en passant, que l'économie politique a ses lois qu'il n'est pas donné à un pouvoir humain d'enfreindre.

Il faut cependant que nous cherchions une chicane à M. Luzzatti — il ne doit pas avoir toujours raison ; toujours, ce serait trop. Il s'agit de l'*economia del denaro* et' de l'*economia naturale*. On se rappelle, car nous avons déjà parlé de la *Geldwirthschaft* et de la *Naturalwirthschaft*, que la première de ces deux expressions désigne un état social dans lequel le numéraire joue son rôle, tandis que la seconde indique une société qui s'en passe. Eh bien, ce que nous reprochons à M. Luzzatti, c'est de se servir de termes aussi abstraits, les abstractions étant honnies par les amis, partisans ou disciples de l'éminent économiste italien. En Italie et en Allemagne, dans une certaine nuance d'opinion économique, quand on veut « démolir » un économiste, on le qualifie de faiseur d'abstractions. Une abstraction ! c'est pire qu'une erreur, pire qu'un nonsens, pire qu'une absurdité. A lire certains auteurs allemands, on croirait presque qu'on n'a pas connu l'argent au moyen âge, que les Romains, les Grecs, les Egyptiens n'ont pas employé le numé-

raire, que c'est une invention toute moderne, qui sait, on prouvera peut-être que c'est une invention toute récente due sans doute à M. de Rothschild, si ce n'est à un affreux « Manchestérien », peut-être à Cobden lui-même. Comme il y avait autrefois moins d'argent que de nos jours, on raisonne comme s'il n'y en avait pas eu du tout. C'est là certainement une abstraction des plus qualifiées. Nous ne saurions expliquer l'emploi d'abstractions par M. Luzzatti, qu'en songeant qu'il appartient à la race des vrais savants; en effet, la science ne pouvant se passer d'abstractions, le savant a beau les chasser, elles reviennent au galop. Mais voyez la différence: quand nous étudions « l'abstraction », qu'on appelle l'offre et la demande, nous parlons d'un fait universel, s'appliquant même aux sauvages, tandis que l'*economia naturale* n'a existé dans sa pureté, lors des temps historiques, que dans des localités reculées; dans les villes, on possédait des métaux précieux de temps immémorial, et le fait que dans tels ou tels villages on vivait directement des produits de son sol — sans le moindre échange (c'est beaucoup dire) — cela ne prouve rien du tout. — A une époque où l'on achetait et vendait à Athènes ou à Tyr et à Sidon, au point de vue de l'histoire des échanges, ce n'est pas du village, mais du centre commercial qu'on parle. D'ailleurs, quel que soit l'état de la société, il n'y a pas deux sciences, deux doctrines économiques, il n'y en a qu'une seule, dont les appréciations diffèrent selon le cas. Prenons un exemple des plus simples et des plus vulgaires. La loi des échanges veut que, pour acquérir une marchandise, il faut donner au propriétaire ce qu'il considère comme l'équivalent de sa marchandise. Supposons que cet équivalent soit de 5 fr. Deux personnes s'approchent, l'une possède les 5 fr., l'autre ne les possède pas. Y a-t-il pour ces deux personnes deux doctrines, deux lois, deux prix? Evidemment non; seulement la loi des échanges ne s'applique qu'à l'un d'eux, à celui qui a 5 fr. Et même on peut dire qu'elle s'applique aux deux personnes, à l'une d'une manière positive, à l'autre d'une manière négative. De plus, cette loi s'est appliquée de la même manière sous la royauté ou la république, dans un Etat à esclaves et dans un pays libre. Nous n'insistons pas, car M. Luzzatti n'est pas de ceux qui nient une loi qui les gêne, et qui s'imaginent l'avoir détruite en la niant.

Dans le n° 4 du *Giornale*, M. C. F. Ferraris donne ses raisons pour justifier la création de chaires de statistique et de sciences administratives dans les Facultés de droit. Dans ce premier article, il n'est pas encore question d'administration, mais seulement de statistique. Pourquoi faut-il annexer des chaires de statistique aux Facultés de droit? Nous avouons ne l'avoir pas bien compris.

C'est sans doute notre faute; nous avions probablement trop concentré notre attention sur les développements dans lesquels l'auteur entre pour démontrer qu'il ne faut enseigner dans ces chaires, ni la statistique technique, ni la statistique démographique, mais la statistique sociale divisée en statistique anthropologique et statistique pédagogique. Puisque nous n'avons pas compris l'auteur, il ne nous a pas converti, nous maintenons donc notre manière de voir. Selon nous, plutôt que d'adjoindre à des Facultés de droit des chaires de statistique, de finances et d'administration, on devrait ajouter une chaire d'économie politique et constituer ces quatre chaires en Faculté d'administration. La statistique intéresse plus ou moins toutes les sciences qui s'occupent de l'homme, par conséquent aussi le droit, mais son étude sera infiniment plus instructive à l'administrateur qu'au juge ou à l'avocat; c'est donc dans la Faculté d'administration qu'il faut la réunir. Mais, dira-t-on, pourquoi ne pas placer ces quatre chaires dans des Facultés de droit, cette faculté a l'avantage d'exister? On le peut, sans doute, mais ce serait une faute, car on ne pourrait choisir les professeurs que parmi les docteurs en droit, et souvent on n'aurait pas *the right man for the right place*. On insistera: pour faire une Faculté d'administration il faut des docteurs en administration, où sont-ils? Cette difficulté n'est pas sérieuse, le gouvernement dispensera les premiers professeurs d'être docteurs; le premier homme qui a signé un diplôme de docteur ne pouvait pas, lui-même, posséder pareil diplôme. On voit que ce problème est plus facile à résoudre que celui des premières tenailles: on ne peut pas forger le fer sans tenailles, comment a-t-on fait les premières tenailles? — Sans doute avec de la bonne volonté.

Nous signalerons encore, dans le même numéro du *Giornale*, l'article de M. Vergera Bertocci sur les banques communales en Sicile et le compte-rendu, donné avec beaucoup de clarté par M. Morelli, sur le 1[er] congrès des banques populaires d'Italie. C'était une réunion très-intéressante. Payons aussi à M. Forti le tribut d'éloges qu'il mérite pour ses bonnes revues mensuelles du monde économique.

Nous trouvons dans la *Russische Revue* (Saint-Pétersbourg, C. Rœttger), 6[e] fascicule de la VI[e] année, un travail, d'après M. de Thœrner, sur « la liberté de conscience et les rapports entre l'Etat et l'Eglise. » Cet article est très-intéressant en ce sens qu'il nous fait connaître à la fois la législation existante en Russie et les vues d'un homme libéral, et que le tout est pénétré d'un goût, d'un arôme, d'un bouquet de terroir et d'orthodoxie grecque qui lui

confère une couleur locale très-prononcée. Ce qu'il est impossible de nier c'est que, si la liberté de conscience est formellement reconnue par les lois russes, cette liberté est tellement réglementée, qu'il en reste bien peu de chose. Par exemple, il vous est interdit de changer de religion, car la loi vous permet de suivre le culte de vos ancêtres et non un autre. *Quid* si les ancêtres se composaient de fidèles de différents cultes? Nous n'avons pas de réponse pour cette question. Il nous manque aussi une solution satisfaisante de cette autre difficulté : comment mettre d'accord l'intervention de l'Etat avec ce mot de Jésus-Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde » et avec d'autres mots analogues? Mais en ces matières les gouvernements ne se piquent pas de logique et ils ne tiennent pas non plus à être plus libéraux que les masses... ou la masse des citoyens les moins éclairés.

Le septième fascicule renferme, entre autres articles, un travail sur les pêcheries de la Russie. Il résulte de recherches faites avec soin par le ministère des domaines, que les produits de la pêche valent bon an mal an au moins 25 millions de roubles. Cette somme se subdivise ainsi : mer Caspienne avec les embouchures du Volga et autres fleuves, 15 millions de roubles ; mer d'Azow, 4 millions; Baltique, 1 1/4 million ; mers polaires, 1 million ; mer Noire, près de 600,000 roubles; soit ensemble les mers et les estiaires des fleuves de roubles environ 22 millions. Les rivières et les lacs d'eau douce fournissent pour 2 à 3 millions de poissons. Les espèces prises varient sans doute selon les régions. Les procédés de pêche ne diffèrent pas beaucoup de ceux en usage ailleurs; il en est un seulement, employé dans les mers d'Azow et Caspienne, qui est particulier à la Russie. C'est une corde de 115 à 120 mètres, à laquelle on attache de demi-mètre en demi-mètre des ficelles portant des crochets très-pointus ressemblant aux hameçons, mais non munis d'amorces. Cette corde est traînée sur le fond de l'eau où l'on prend les poissons qui ont été saisis par les crochets. Les poissons, il est inutile de le dire, sont un objet de commerce ; on les envoie au loin, soit gelés, soit salés ou séchés, soit même fumés ou marinés. Les poissons gelés sont les meilleurs, car la préparation ne leur enlève rien de leur qualité, seulement l'homme ne dispose pas du froid à volonté. La salaison et même le séchage se font dans des établissements dont quelques-uns sont très-considérables.

La *Russische Revue* s'est donné la tâche méritoire de faire connaître aux « nations de l'Ouest » le mouvement de la littérature scientifique de la Russie. Cette littérature nous étant peu accessible, nous analyserons quelquefois, contrairement à notre habitude, les comptes-rendus de livres. Dans l'un de ces comptes-rendus il

est question du *Magasin des sciences de l'Etat* fondé en 1874, par le savant académicien M. Besobrasoff. C'est dans ce recueil que se trouve l'article de M. de Thœrner, dont il est question plus haut. Parmi les nombreux articles traitant de questions politiques économiques et autres, nous signalons seulement celle-ci : « La constitution française recevra-t-elle une forme républicaine ou une forme monarchique? » L'auteur de cet article s'appelle M. Guérier.

Une autre publication dont il est rendu compte est le Traité de police de M. Andrejeffski, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg. Malheureusement ce compte-rendu manque de clarté et n'expose qu'à la dernière page la chose qu'il discute dès la première. L'auteur oublie qu'il parle à des personnes qui ne connaissent pas le livre. Quoi qu'il en soit, il paraît que le Traité de police judiciaire et administrative de M. Andrejeffski est un ouvrage remarquable, donnant la théorie et la pratique, les principes et les applications sans « le moindre bavardage, » ce qui veut sans doute dire *avec concision*. Le principe fondamental posé par l'auteur est celui-ci : la police ne doit se mêler que des choses que l'individu ne peut pas faire tout seul ; elle est destinée à aider les hommes à se procurer la sécurité, et à faire disparaître les obstacles au progrès du bien-être. Ce sont là d'excellents principes, dont nous voudrions connaître les développements.

Mentionnons, pour terminer, un livre du professeur J. E. Janson, intitulé : « Recherches statistiques sur les terres des paysans et sur leurs payements (160 pages de texte et 26 tableaux statistiques. » L'auteur consulte les chiffres pour déterminer avec leur aide les résultats de l'émancipation des serfs. Il établit le rapprochement qui suit :

	Avant 1861.	Après 1861.
Le gouvernement possède. Dessiatines.	221 millions	177 millions 4
Les propriétaires	105 —	86 — 3
Les paysans libres	3 — 7	116 — 1 (paysans libres et colons)
Les colons	2 — 5	
Les apanages	11 — 4	7 — 0

L'émancipation (acte du 19 février 1861) fit 52 millions de propriétaires ; c'était 77 0/0 de l'ensemble de la population. L'auteur passe en revue les impôts et autres charges qui pèsent sur le cultivateur ; — il y comprend aussi 180 millions de roubles de droits sur l'eau-de-vie et le sel, — et trouve ainsi, en comptant 64 millions de capitation et 16 millions d'impositions communales et le prix du rachat des terres et des redevances, un total de 372 millions de roubles. C'est lourd, aussi l'auteur demande-t-il une ré-

forme financière. Soit: mais la réforme ne pourrait-elle pas parti des paysans? Ils n'auraient qu'à consommer moins d'eau-de-vie.

Le *Journal de Statistique suisse*, sous la direction de M. Chatelanat, donne (2e trimestre de 1877) la suite des *Études sur les salaires* de M. Leo de Leeuw. L'auteur est d'avis que pour connaître le vrai chiffre des salaires, il ne suffit pas de s'adresser aux patrons, il faut aussi interroger les ouvriers. Mais le chiffre, même exact, des salaires ne dit pas tout, il faut encore comparer les revenus aux dépenses. Nous accordons les deux propositions, seulement, comment se procurer le montant réel des dépenses, c'est là toujours notre question. Des exemples cités par l'auteur, retenons-en un. Voilà un ouvrier hollandais qui, avec le travail de sa femme et de ses enfants, réunit un revenu de 13 florins 80 par semaine; les dépenses (21 articles) s'élèvent ensemble à 13 florins 79, c'est, croirez-vous, juste l'équilibre. Mais parmi les dépenses nous trouvons le fermage pour un champ de pommes, et en même temps l'achat d'un demi-hectolitre de pommes de terre par semaine? De plus, si l'on compte la dépense (le fermage), ne faudrait-il pas porter en recettes le produit du champ?

Le précédent numéro avait renfermé une attaque contre la vaccine obligatoire, le numéro actuel reproduit une réfutation en règle de cette attaque. Nous nous bornons à la signaler.

Mentionnons encore un travail de M. Chatelanat sur les jeunes délinquants, et un autre émané du bureau fédéral de statistique sur l'émigration suisse pour les pays d'outre-mer. Malheureusement, ces statistiques ne sont pas complètes, plusieurs cantons ayant refusé des renseignements. Les statisticiens n'ont aucune raison pour être favorables à la décentralisation en Suisse.

Nous renvoyons à notre prochain article l'analyse de la Revue danoise d'économie politique (*Nationaløkonomisk Tidsskrift*) ainsi que plusieurs publications qui nous arrivent au dernier moment d'Autriche et de Hongrie.

MAURICE BLOCK.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

AU CONGRÈS DU HAVRE

SOMMAIRE : Le papier-monnaie au Brésil. — Le renouvellement des traités de commerce et les tendances économiques de l'Europe. — La réforme de l'instruction publique.— L'école commerciale du Havre.— La marine marchande. Les échanges internationaux des productions intellectuelles. — Les musées cantonaux. — Le rétablissement des tours. — Les Monts-de-Piété. — Les chemins de fer.— Les bibliothèques pédagogiques.

Après avoir successivement siégé à Bordeaux, à Lyon, à Lille, à Nantes et à Clermont-Ferrand, l'Association française pour l'avancement des sciences a décidé que sa 6e session aurait lieu cette année du 23 au 30 août au Havre. Bien que cette ville ne soit pas une ville de science, le Congrès a été fort brillant : il a été marqué par des discussions importantes, notamment au sein de la section d'économie politique qui prend de jour en jour plus d'importance, et les personnes qui se sont rendues des différents points de la France à cette réunion n'ont pas eu lieu de regretter leur déplacement. Le compte-rendu sommaire, mais complet et fidèle, des travaux de la section d'économie politique (car, ainsi que les années précédentes [v. nos comptes-rendus des congrès de Lille, de Nantes et de Clermont, *Journal des Économistes*, t. XXXVI, 1874, p. 100; t. XXXIX, 1875, p. 439; t. XLIII, 1876, p. 365], nous laisserons de côté les travaux qui ne rentrent pas dans le cadre de ce recueil) montrera bien, du reste, que nos discussions et que nos communications n'ont pas été inférieures à celles qui ont signalé les précédents congrès.

La session a été ouverte le 23 août par les discours d'usage. M. le Dr Broca, professeur à la Faculté de médecine, a présenté de curieuses considérations sur les races fossiles de l'Europe occidentale; M. J. Masurier, maire du Havre, a souhaité la bienvenue aux membres; M. Dehérain, secrétaire général, a lu le compte-rendu de l'année 1876, et M. G. Masson, trésorier, a fait connaître l'état prospère de l'Association au point de vue financier.

Immédiatement après la séance d'ouverture et à la suite de l'inauguration de l'exposition géologique, les membres des différentes sections se sont réunis dans les locaux indiqués à l'avance,

et ont procédé à la constitution des bureaux. Présidée par M. J.-J. Clamageran, nommé l'année dernière au Congrès de Clermont-Ferrand, la section d'économie politique et statistique a élu pour vice-président M. Rozy, avocat, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, et pour secrétaires MM. Jh Lefort, avocat, et G. Renaud; ce dernier, ne prenant pas part aux travaux de la section, a été remplacé le lendemain par M. Breul, avocat.

Les lectures ont commencé le 24 août. La parole a d'abord été donnée à M. Milet, ingénieur civil à Pernambuco, pour un mémoire sur les phénomènes économiques dont le Brésil a été le théâtre de 1865 à 1870. Si en 1865, lorsque le Brésil fut obligé de prendre les armes pour défendre l'intégrité de son territoire, la situation économique était très-critique, à la fin de la lutte en 1870, l'état du pays était très-prospère. Non-seulement le mouvement des échanges avec l'étranger avait augmenté d'un tiers (3 70 *mil centos* au lieu de 294) et le revenu de l'Etat avait presque doublé, mais le change montait sans cesse malgré une émission de 100 millions de papier-monnaie : il revenait à 21, et en 1875 il atteignait le pair (27) et le dépassait de 3 0/0 en 1876. Le papier-monnaie faisait donc prime. Le pays avait pu prêter près de 500 millions et payer en importations plus du double de ce qu'il acquittait en 1865. D'après M. Milet, l'immense développement de l'activité productive du pays et la prospérité qui s'en est suivie étaient la conséquence d'une loi économique ainsi formulée par M. Goschen : là où prédomine une circulation inconvertible, une circulation autonome, la baisse du change extérieur équivaut à un impôt prélevé au profit des exporteurs et, par conséquent, des producteurs de denrées d'exportation sur tous les consommateurs de denrées importées. Lorsque la baisse du change ou la dépréciation de la monnaie locale est durable et fait hausser les prix des produits nationaux et des capitaux fixes, le bénéfice extraordinaire des exporteurs se trouve diminué dans la proportion de la consommation; mais cette hausse ne se produisant qu'insensiblement, un nouvel équilibre ne peut s'établir qu'à la longue. Les producteurs de denrées d'exportation ne profitent pas seuls de la baisse : la différence sur les denrées nationales, les terres, etc., est leur bénéfice que payent les consommateurs d'objets importés : elle constitue un impôt payé par les détenteurs du capital monétaire aux propriétaires des autres éléments du capital fixe de la société. Or, au Brésil, de 1865 à 1870, le change moyen fut de 18; par conséquent, les consommateurs brésiliens ont payé, sans s'en rendre compte il est vrai, aux producteurs de denrées d'exportation,

une subvention de près d'un milliard. Ce milliard se trouvait constituer pour ces producteurs un bénéfice net et leur a permis de développer extraordinairement leur production et leur consommation au grand profit du commerce, du revenu public et du bien-être de toutes les classes de la population. Cette communication a donné lieu à une contradiction de la part de M. Clamageran et à une discussion de la part de plusieurs membres. Ainsi M. Alglave aurait voulu savoir comment le pays a supporté l'état indiqué par M. Milet, et M. Nottelle a demandé si, tandis que les producteurs locaux gagnaient au jeu de la baisse du change, le grand consommateur des produits exotiques n'a pas subi des souffrances en rapport avec les avantages relevés.

La section a ensuite mis à l'ordre du jour la question du libre échange : la discussion a été ouverte par une étude de M. Rozy sur *le renouvellement des traités de commerce*. Tout d'abord, l'auteur indique les grands résultats de la réforme de 1860 : en 1858, on comptait 1 milliard 600 millions pour les importations, et 1 milliard 887 millions pour les exportations. En 1876, les importations atteignaient 3 milliards 350 millions, et les exportations 3 milliards 569 millions. Le mouvement du commerce qui se chiffrait par 3 milliards en 1858, était donc de plus de 7 milliards en 1876. Et pourtant, en 1860, l'on prétendait que la France serait ruinée si elle ne se garantissait pas contre l'inondation des produits étrangers ; ces prévisions sinistres ne s'étant pas réalisées, on peut donc croire qu'il n'y a plus qu'à marcher en avant. Cependant, la Chambre de commerce de Bordeaux se plaignait naguère de l'influence des représentants de quelques industries spéciales cherchant à réagir contre le mouvement de l'opinion, et dernièrement encore, dans un discours officiel, M. Pouyer-Quertier disait que les produits étrangers arrivant chez nous en très-grand nombre déjà, un abaissement de tarifs conduirait à une inondation, et il concluait à la demande d'une enquête. Le même sénateur a prétendu, en outre, que l'importation des textiles depuis dix-huit mois avait atteint 200 millions et qu'elle avait fait perdre 120 à 130 millions de salaires. M. Rozy rectifie ces chiffres : il montre que nos exportations ont dépassé les importations pour les textiles de coton, notamment en 1868, 1869, 1870 et 1873, et il fait voir également que la balance nous a été non moins favorable pour les tissus de laine, de chanvre, de lin et de soie. Après ces considérations générales, M. Rozy prouve qu'il vaut mieux régler le système douanier par une convention internationale qui donne au commerce plus de certitude, plus de stabilité, et empêche pendant

un certain temps les représailles ; étudiant le sens dans lequel doivent être conclus les traités, il se prononce résolument pour un abaissement des droits par des arguments trop connus des lecteurs du *Journal des Economistes* pour que nous les reproduisions ici; disons simplement qu'il a affirmé, d'après MM. F. Raoul Duval et Balsan, que la concurrence avec l'Angleterre n'est pas impossible mais qu'il est nécessaire de reconstituer l'outillage, de diminuer les droits de transport et d'améliorer les voies d'eau. A la suite de cette communication, M. Nottelle a pris la parole : pour lui, il est essentiel de montrer la solidarité existant entre l'intérêt des producteurs et celui des consommateurs; il faut aussi faire voir que si le protectionnisme crée des priviléges au profit des industries peu nombreuses qui font subir aux matières leurs premières transformations, il est une charge et une entrave pour toutes les industries qui impriment ensuite à ces mêmes matières leurs transformations successives.

M. Dubar, dans sa communication sur *les tendances économiques de l'Europe*, a soutenu une thèse contraire. Si nos échanges se sont développés depuis 1860, le mérite ne doit pas en être attribué uniquement à la réforme, car de 1849 à 1859, avec des droits élevés, le mouvement de notre commerce a progressé en dix ans de 110 0/0, tandis qu'en seize ans, de 1860 à 1876, la progression n'a guère été plus considérable. Examinant ensuite ce que sont devenues nos grandes industries, M. Dubar remarque que la production métallurgique a beaucoup souffert de la concurrence étrangère de même que l'industrie des textiles. Au lieu de posséder 4,500,000 à 4,600,000 de broches comme en 1860, la France n'en a que 4,300,000; elle reçoit des importations de filés et de tissus de coton équivalant à la production de 3 millions de broches. L'industrie linière voit chaque jour décroître ses moyens d'action, et depuis deux ans 51,500 broches ont été arrêtées à Lille. L'industrie de la laine a été si fortement éprouvée que les principaux fabricants ne sont plus aujourd'hui libre-échangistes. Que voit-on à l'étranger? Pour l'Italie, c'est un traité conclu dans un sens protectionniste, car il consacre des augmentations des droit sur les textiles à l'entrée en Italie et sur les vins à l'entrée en France; l'Autriche a relevé ses tarifs ; la Russie a toujours eu des droits énormes ainsi que l'Espagne. Si l'Angleterre cherche l'abaissement du tarif français sur les textiles, c'est que ce pays a déjà perdu ses débouchés en Amérique et voit chaque jour diminuer ses envois dans l'extrême Orient. Comme il lui faut écouler ses produits, elle veut posséder tout le marché français si important par suite de l'extrême division des fortunes. La Belgique et la

Suisse ne sont pas moins à craindre pour nous à cause du bas prix de la main-d'œuvre. L'Amérique sera bientôt redoutable et déjà elle commence à envoyer ses cotonnades en Agleterre. De tous côtés nous sommes donc menacés d'importations énormes de produits étrangers et de la diminution de nos exportations. M. Dubar prétend que les avantages que l'on nous offre sont illusoires : ainsi le projet de traité franco-anglais contient une réduction de moitié des droits sur les houilles et sur les fers, une réduction en deux périodes de 20 0/0 sur les textiles à l'entrée en France, et à l'entrée en Angleterre une réduction de moitié sur les vins français. M. Dubar affirme qu'un abaissement de droits n'augmentera pas la consommation de nos vins, et que pour un avantage illusoire il serait ridicule de sacrifier nos industries textiles. A son avis, il serait plus sage de maintenir le *statu quo* jusqu'au moment où la crise commerciale qui affecte toute l'Europe aura disparu. En terminant, M. Dubar réclame une amélioration de notre outillage industriel, la disparition de certains droits sur les transports et de ceux qui pèsent sur la production et les échanges. Tandis que chez nous le prix de la main-d'œuvre augmente de jour en jonr, en Angleterre chaque année est marquée par l'abolition de quelque taxe; ce pays a sur le nôtre un avantage de 1 million 1/2 d'impôts. En un mot, il faut réaliser le libre-échange à l'intérieur avant de l'opérer aux frontières.— Après une protestation au nom des États faibles que le libre-échange peut ruiner, d'après M. Milet, en empêchant la création des industries qui manquent, M. Frédéric Passy a soutenu les vrais principes économiques sur cette question. Comparant d'abord à différentes époques les relations commerciales de la France avec l'étranger, il a constaté que, malgré de graves perturbations, une grande amélioration s'était produite en quinze ans; il ne dissimule pas qu'il y a eu des souffrances, mais les chutes dont on fait tant de bruit ont été largement compensées par les augmentations, et, en tout cas, elles ne sont pas toutes le résultat des traités de 1860. Ainsi, pour le fer, ce qui a été frappé c'est l'industrie du fer au bois, mais avec le renchérissement du bois et avec le perfectionnement du fer à la houille, cette industrie était déjà non viable. Pour le coton, on a dit que cette industrie serait perdue si les droits n'étaient pas élevés, et pourtant M. E. Siegfried a récemment constaté qu'en conservant le *statu quo* et en déployant de l'énergie cette industrie prendrait certainement de l'extension et que l'on pourrait retrouver les broches perdues avec la cession de l'Alsace-Lorraine. Après avoir insisté sur les bienfaits et sur la justice du libre-échange, M. Frédéric Passy termine en réfutant les prédictions sinistres de M. Dubar et en démon-

trant que l'encombrement de marchandises a lieu, non pas avec l'entrée en franchise, mais avec des barrières douanières. Il n'a de chances de se produire que lorsque le marché vient à être subitement restreint alors que les manufactures ont travaillé pour un marché libre et ouvert.

Dans sa réponse à M. Dubar, M. Rozy a fait bonne justice de ceux qui représentent les protectionnistes comme s'intéressant seuls au progrès de notre industrie ; les libre-échangistes sont non moins soucieux de ses intérêts, et, en tout cas, ils sont plus justes, car ils veulent empêcher qu'on ne surélève le prix naturel des objets, de droits au moins irrationnels. Non-seulement il fait voir que les prédictions sinistres que l'on formulait en 1860 sont analogues à celles de maintenant, bien que les ruines ne se soient pas amoncelées comme on le prétendait ; mais il montre que, pour les tissus, nos exportations sont plus considérables que les importations, et que notre agriculture doit beaucoup au régime inauguré en 1860. Dans sa réplique, M. Dubar s'est défendu d'être protectionniste; il dit qu'il faut seulement tenir compte des tendances des autres nations, et éviter que le renouvellement des traités ne se fasse à notre détriment. La conclusion de M. Dubar, c'est qu'il faut procéder à une enquête avant d'abaisser des tarifs que l'on ne pourrait ensuite relever.

M. Klipffel, juge au tribunal de commerce de Béziers, au nom des industries vinicoles, a répondu à M. Dubar. Pour lui, il n'est pas exact de dire qu'en concédant un rabais de 50 0/0 sur les vins, les Anglais nous font un sacrifice illusoire, car la réduction des droits amènera une plus grande consommation. C'est ce qui s'est bien remarqué pour l'Allemagne : avec 80 fr. par 100 hectolitres, notre exportation était nulle et se réduisait à celle de quelques grands crus ; avec 20 fr., prix actuel, nous exportons plus de 400,000 hectolitres. Au reste, l'industrie vinicole a une si grande importance que l'on ne conçoit pas que M. Dubar en ait fait si bon marché ; la Suisse nous demande jusqu'à 800,000 hect., et la progression est constante ; l'Italie nous prenait près de 500,000 hect. avant l'augmentation à l'entrée, et elle nous en reprendra beaucoup avec l'abaissement du tarif ; l'Espagne elle-même sera notre tributaire lorsque le droit qu'elle prend à l'entrée ne sera plus prohibitif. Au surplus, M. Klipffel cite les chiffres suivants pour l'Angleterre : on a constaté, quant à la consommation des vins, une augmentation de 33 millions de fr. dans les six premiers mois de 1875, de 36 millions et de 40 millions dans la même période de 1876 et de 1877. Les vins français entrent dans ces chiffres pour 75 0/0. Après quelques observations de MM. Philippe, Fréd. Passy, Milet,

Droz et Clamageran, la discussion a été close : elle avait tenu près de trois séances.

M. Hippeau, professeur honoraire de Faculté, a ensuite entretenu la section de la *réforme de l'instruction publique*. Il a débuté en exposant les principaux résultats de l'enquête à laquelle il s'est livré aux Etats-Unis, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, et dans les Etats du Nord, et en indiquant ce qu'il conviendrait d'emprunter en ce qui concerne l'éducation et l'enseignement, ainsi que les institutions pour lesquelles notre pays conserve sa supériorité. Il fait ressortir la différence existant entre l'éducation et l'instruction, et il déplore l'indifférence qui accueille en France la science pédagogiqne, dont pourtant les fondateurs sont des compatriotes, alors qu'à l'étranger on s'est emparé, pour les appliquer dans les écoles, des véritables méthodes que nous abandonnions. Abordant les questions de détail, M. Hippeau fait ressortir les diverses améliorations qu'il est urgent d'introduire dans les établissements d'instruction aux points de vue physique, moral et intellectuel. Laissant de côté les inconvénients de l'internat bien souvent signalés, il demande que l'on remédie à l'encombrement qu'a introduit dans les programmes de l'enseignement secondaire la nécessité d'y faire figurer l'étude des sciences et celle des langues modernes, en attribuant une organisation nouvelle au régime des études. Le système qu'il propose consisterait à donner aux élèves depuis le commencement des études jusqu'à 12 ans, une instruction ayant surtout pour objet les sciences naturelles et physiques, les langues modernes, l'histoire, la géographie, etc., à ne leur faire commencer le latin qu'après avoir consacré au moins quatre ans à ces études préparatoires pendant lesquelles les leçons de choses occuperaient une grande place. La plupart des réformes demandées par M. Hippeau se trouvent réalisées par M. Pallu, qui a de plus imaginé de faire élever autour de son établissement du Vésinet des villas, où des tuteurs choisis par les familles pourront recevoir des pensionnaires et jouer auprès de ces derniers le rôle des parents, pour ce qui concerne l'éducation physique et morale. C'est, du reste, l'application d'un système qui, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Suisse et en Allemagne a produit d'heureux résultats.

M. Jacques Siegfried a lu ensuite une *notice sur l'école supérieure du commerce du Havre*, instituée à l'imitation de celle de Mulhouse, afin de donner aux futurs commerçants des notions maintenant indispensables. Les élèves n'y sont admis qu'à la suite d'un examen ; la durée des études est de deux années. Le bureau com-

mercial forme la base de l'enseignement ; les élèves y consacrent douze heures par semaine chaque année ; les autres cours portent sur la géographie commerciale, les matières premières, l'armement, la calligraphie, les langues vivantes ; M. Haumont, avocat au Havre, fait un cours d'économie politique et de législation commerciale ; les élèves consacrent deux heures par semaine à cet enseignement. Des examens ont lieu fréquemment, et les élèves subissent à la fin de la deuxième année une épreuve publique donnant droit à un diplôme de capacité fort recherché déjà. Il est fâcheux seulement que cette école ne compte pas assez d'élèves.

La séance du 27 août a été ouverte par une communication de M. Droz, avocat à Paris, sur *les mesures législatives à prendre dans l'intérêt de la marine marchande*. L'état d'infériorité de notre marine marchande ne saurait être contesté : nous ne comptons que 800,000 tonneaux, alors que l'Angleterre en possède 8 millions, et encore il faut noter que, sur nos 800,000 tonneaux, 150,000 environ appartiennent aux cinq compagnies postales, recevant de l'Etat une subvention de 26 millions. L'école protectionniste attribue cet état d'infériorité à la suppression des surtaxes de pavillon. Tout en reconnaissant que la suppression a peut-être été trop radicale, M. Droz ne croit pas à la nécessité de les rétablir, non-seulement parce que ce serait remettre en question toute l'œuvre de 1860, mais aussi parce que certaines nations, notamment l'Angleterre, n'y consentiraient point. Cependant, comme l'on ne peut se passer de marine marchande, et comme son existence est d'intérêt public, M. Droz pense que l'on pourrait temporairement accorder des primes à nos armateurs. La Commission d'enquête de 1873 a proposé d'allouer à chaque armateur 1 fr. par homme et par jour de navigation ; la Commission législative, présidée par M. Lecesne, prend pour base de ses évaluations le chiffre des tonneaux. L'une ou l'autre de ces propositions peut être adoptée, pourvu qu'il soit bien entendu que l'Etat fait ce don, non dans l'intérêt des armateurs, mais dans un intérêt public, et qu'il ne s'agit là que d'une mesure temporaire. On ne peut guère, quand il est constant que la marine française est en train de périr, comme a péri la marine belge, refuser 7 ou 8 millions annuels suffisants pour la galvaniser.

M. Milet a appuyé les conclusions de M. Droz par le motif que l'on ne peut pas plus se passer de marine que d'armée, et par la raison que ce n'est qu'en supprimant toute protection que l'on a fait disparaître la marine brésilienne, et M. Dubar, après avoir constaté que la marine dispose déjà de certains priviléges (notamment la surtaxe de pavillon), approuve M. Droz d'avoir proposé le

moyen le plus pratique, mais il trouve que la prime est trop faible. M. Droz a répondu sur ce point qu'il est très-logique de prendre pour point de départ le nombre des tonneaux et des hommes, et, qu'en tout cas, c'est de l'argent à 2 1/2 0/0. Tous les armateurs ont, du reste, reconnu que, si la lutte ne cesserait pas d'être difficile, elle ne serait plus impossible, et que l'allocation annuelle de 8 millions suffirait pour conjurer la destruction de notre marine. A la suite de M. Nottelle, qui a remarqué que l'on doit une indemnité, à cause des subventions données à certaines compagnies, au mépris de la justice, M. Frédéric Passy a reconnu qu'il y avait quelque chose à faire, et que, pendant quelque temps, des concessions seraient nécessaires, mais il a ajouté qu'il y aurait des dangers à maintenir le droit à une subvention, car c'est ouvrir la porte aux réclamations, et permettre aux industriels qui ont payé pour la marine marchande, de réclamer une subvention en faveur de leur industrie.

Bien que libre-échangiste convaincu M. Rozy a déclaré se rallier à la proposition de M. Droz, mais avec une restriction. Si dans un intérêt général il admet la prime en faveur des marins, il la refuse aux constructeurs, car il ne veut pas que l'outillage soit protégé; si nous n'avons pas l'aptitude nécessaire pour fabriquer certains objets, il vaut mieux les aller chercher ailleurs, au lieu de continuer une expérience ruineuse. Du reste il est une ressource dont on ne parle pas, et qui est donnée par l'hypothèque maritime; ses effets peuvent encore être incertains, mais, dans plusieurs localités, elle a déjà donné de bons résultats.

M. Gachassin Lafite, avocat à Bordeaux, expose que les armateurs bordelais ne se contenteront jamais de la minime subvention qu'on veut leur allouer; elle serait insuffisante; l'infériorité de notre marine tient, en effet, à plusieurs causes, notamment à l'état moral de la population, à son défaut de densité, à l'absence d'émigration, ce qui empêche l'établissement, non de colonies, mais de comptoirs donnant aux navires un fret de retour. On ne parera jamais à ces causes avec ces 7 ou 8 millions; aussi les armateurs bordelais réclament-ils la surtaxe de pavillon: seulement elle leur sera refusée et la subvention étant insuffisante notre marine disparaîtra.

A la fin de cette longue discussion, M. Clamageran a tenu à remettre en mémoire certains chiffres qui paraissent avoir été oubliés: ainsi, si pour la navigation à voiles notre pays ne vient qu'au 6e rang, après l'Angleterre, les États-Unis, la Norvége et l'Italie, pour la navigation à vapeur il tient un rang honorable, le 3e, après l'Angleterre et les États-Unis. Un fait à remarquer

c'est que la prospérité de la marine est liée au libre-échange. L'Angleterre, par exemple, pays essentiellement libre-échangiste, a une marine considérable; aux États-Unis, au contraire, la protection a fait baisser le tonnage de 12 millions en 1860 à 7 millions 1/2 en 1875. Les subventions, dit M. Clamageran, sont peut-être nécessaires provisoirement, mais elles constituent un moyen dangereux, car elles ouvrent la porte au protectionnisme et risquent de donner lieu à des réclamations de la part de bien des industriels.

M. Alvin, président de l'Académie de Bruxelles, a présenté quelques *considérations sur les travaux de la commission belge pour les échanges internationaux des productions intellectuelles*. Il s'agit de la réalisation d'une idée de A. Vattemare qui, en 1835, proposait d'établir entre les différents pays un échange des doubles de livres, d'objets d'histoire naturelle, d'art, etc., existant dans chaque contrée; un projet de convention a été signé à Paris, en 1867; plusieurs commissions se sont déjà mises à l'œuvre et l'on est en droit d'espérer de bons résultats de ce système d'échanges.

A la séance du 29 août, on a entendu M. Groult, avocat, dans ses explications sur *les musées cantonnaux* dont il est le fondateur (et dont il a déjà été question au Congrès de Clermont-Ferrand) et qui se répandent rapidement en France, au grand avantage des campagnards auxquels ils évitent des lectures.

La section a abordé la question si discutée du *rétablissement des tours*.

Le travail de M. Jh Lefort conclut nettement à leur réouverture. Réfutant d'abord les arguments invoqués par les partisans de la fermeture (décidée dans un but de pure économie), il montre que le tour ne provoque pas aux mauvaises mœurs et que les dépôts ont lieu le plus souvent sous la pression de la misère. Il n'augmente pas le nombre des délaissements, la statistique l'indique : en comparant les 2 dates extrêmes d'une longue période (1758-1828) on ne constate pas un accroissement bien sensible (1758 5,082; 1828 5,497). On a prétendu, il est vrai, que le tour favorisait l'abandon des enfants légitimes, mais il n'a jamais été prouvé que le nombre de ces derniers ait été supérieur au 20e des dépôts. En revanche la fermeture des tours a amené une recrudescence dans le nombre des infanticides qui ont presque triplé de 1828 à 1858, et dans celui des avortements qui ont plus que doublé. C'est également à cette cause qu'il faut attribuer le chiffre élevé des attentats contre la vie des enfants, et celui des mort-nés. En comparant les

départements qui ont fermé et ceux qui ont conservé les tours, M. Lefort trouve un avantage réel pour ces derniers comme aussi il fait voir que le chiffre des attentats a été plus considérable dans les années qui ont suivi la fermeture des tours. — M. Frédéric Passy a combattu ces conclusions par le motif que le tour donne lieu à une détente dans la moralité et à une augmentation dans le nombre des séductions et des abandons; les enquêtes ont du reste condamné ce système. Sans méconnaître l'accroissement des attentats contre la vie des jeunes enfants, il invoque la grande mortalité des enfants dans les hospices et fait remarquer qu'en recevant moins d'enfants, on diminue le nombre des décès et l'on compense ainsi les pertes causées par les infanticides et les avortements. Après quelques mots de M. Laplanche, M. le Dr Marjolin, chirurgien honoraire des hôpitaux, a soutenu énergiquement la thèse de M. Lefort en invoquant l'opinion de tous ceux qui ont vu la misère de près; pour lui il est inhumain d'empêcher une mère de cacher sa faute et il faut conserver l'honneur de la mère comme aussi sauvegarder la vie de l'enfant; quant aux infanticides le nombre est plus grand que ne le constatent les statistiques, car toutes les poursuites n'aboutissent pas et, d'autre part, le jury fait preuve à cet égard d'une indulgence excessive. Relativement à la mortalité dans l'hospice, M. Marjolin remarque qu'elle est fort élevée parceque les prescriptions de l'hygiène ne sont pas toujours bien observées et parce que les enfants que l'on apporte à l'hospice sont très-souvent débiles et presque moribonds.

La suite de cette importante discussion est renvoyée à la séance du soir.

M. Lefort, après avoir prouvé par des chiffres authentiques que la mortalité des enfants tient en grande partie à leur condition maladive et au retard que l'on met à les apporter, répond à M. Passy que les séductions et les abandons (notamment ceux des enfants légitimes) n'ont pas diminué avec la fermeture des tours, que les enquêtes ne prouvent rien, vu qu'elles ont été faites au point de vue administratif, et que les personnes compétentes n'ont jamais été admises à déposer; en terminant il revient sur la statistique des avortements et des infanticides et montre la coïncidence de l'augmentation de ces crimes avec la suppression des tours. Revenant sur ce qu'il avait dit, M. Fréd. Passy a prétendu que le tour, en diminuant peut-être la mortalité, l'accroissait sur un autre point, et élevant la question, le savant académicien a tracé les causes du mal qui, selon lui, tient à la défense de la recherche de la paternité et à l'indifférence de la loi. Après quelques observations de M. Milet, favorables au réta-

blissement des tours, et de M. Gachassin Lafite sur la recherche de la paternité, M. le Dr Lagneau a critiqué le système des secours aux filles-mères tel qu'il est organisé, sans méconnaître l'étendue du mal signalé par M. Lefort (1).

M. Bouvet, de Lyon, dans sa communication sur *les Monts-de-piété*, a présenté de curieuses remarques sur les engagements ; il a proposé de prélever sur les produits une somme pour un fonds de réserve et d'amortissement, de façon à diminuer les conditions réellement onéreuses du prêt ; pour cet économiste, les monts-de-piété doivent être fortement organisés, monopolisés et protégés, afin que l'on puisse établir une compensation permettant aux objets de valeur de payer pour les objets modiques.

M. Philippe, ingénieur des ponts et chaussées, est ensuite invité à traiter la question du *Régime économique des Chemins de fer*. Il appelle l'attention des économistes sur le rôle important qu'ils pourraient prendre dans cette matière, et comme l'opinion publique est mal éclairée il se propose de faire connaître certains faits que l'on doit avoir présents à l'esprit en abordant la discussion : 1° Les chemins de fer restant à construire sont, au point de vue du trafic, dans une situation inférieure à celle des lignes du nouveau réseau construit par les six grandes Compagnies ; or il est peu de lignes qui rémunèrent le capital engagé et le déficit doit être comblé en partie par le bénéfice réalisé sur les grandes artères et en partie par l'État. M. Philippe produit des chiffres desquels il conclut qu'à moins d'obtenir la cession gratuite des terrains et d'importantes subventions, les chemins restant à construire ne pourront pas vivre par eux-mêmes. Les lignes du dernier réseau sont indispensables, mais pour éviter un désastre il faut calculer à l'avance la charge que l'exploitation pourra supporter et se souvenir que le capital de construction ne pourra pas être immédiatement rémunéré. 2° Il est non moins indispensable de faire connaître les résultats produits en Angleterre par la concurrence de lignes nombreuses et indépendantes qui ont dû fusionner par la suite. 3° Il faut en outre mettre le public en garde contre les chemins de fer à voie étroite et les chemins d'intérêt local dont on s'est trop engoué; l'auteur n'en méconnaît pas les avantages, mais il croit que l'on est allé trop loin ; le premier soin devrait être la révision de la loi

(1) La question a été reprise dans la dernière séance de la Société d'économie politique. (V. plus loin le compte-rendu.)

de 1865, défectueuse en bien des points, et manquant, notamment, d'une définition précise des chemins de fer d'intérêt local.

La dernière séance, tenue le 30 août, a été en majeure partie consacrée à une étude de M. Vauthier sur *la réorganisation du réseau des chemins de fer*. Laissant de côté la partie statistique de cette communication ainsi que les considérations présentées par cet ingénieur sur l'état actuel de nos voies ferrées, nous indiquerons succinctement la solution qu'il propose, et qui consiste dans la création d'un réseau national et de réseaux régionaux.

Le réseau national formé des grandes lignes commerciales et de transit, et les grandes voies stratégiques constituerait un ensemble qui pourrait être confié, comme exploitation, à une ou plusieurs grandes Compagnies foncières fonctionnant avec des tarifs fixes, votés chaque année dans la loi de finances, et recueillant comme profits les bénéfices résultant des progrès techniques réalisés dans les moyens d'exploitation. Ce réseau présenterait un développement d'environ 7,500 kilom. Il laisserait en dehors 22,000 kilom. appartenant tant aux grandes Compagnies qu'aux Compagnies diverses et d'intérêt local. En y ajoutant 8 à 9,000 kilom. de lignes nouvelles, on aurait de 30 à 31,000 kilom. à partager en réseaux régionaux que l'on constituerait dans les grandes mailles du réseau national, et qui seraient au nombre de 20 à 25, ayant une étendue de 1,200 à 1,800 kilom. Chacun d'eux présenterait une continuité absolue des lignes la formant, et aurait une assiette homogène dans une région géographique circonscrite. Ces réseaux seraient confiés à des Compagnies privées avec des cahiers des charges bien faits mais laissant une certaine liberté pour les tarifs. Les lignes nouvelles destinées à compléter chaque réseau seraient établies d'après le trafic probable, à desservir et construites dans les conditions que de faibles trafics commandent. Ce système, d'après M. Vauthier, réaliserait une économie pour la construction des lignes complémentaires et pour l'exploitation qui serait appropriée à la destination du réseau. Il y aurait ainsi *division de fonctions*; la puissance de chaque outil serait proportionnée au travail à produire, et notre réseau de voies ferrées accomplirait de la sorte la seconde phase du mouvement organique dans lequel les chemins de fer doivent entrer, et pour lequel la France est mieux préparée qu'aucune autre nation. M. Vauthier achève son exposé par quelques brèves indications sur les conditions de la réorganisation, sur sa praticablité et sur les conséquences financières du système proposé.

La communication de M. Rozy sur *les chemins de fer d'intérêt local*, a été plutôt une défense de la loi du 12 juillet 1865 qui a

paru au savant professeur trop vivement et trop énergiquement attaquée : après un engouement irréfléchi l'on fait preuve d'une singulière injustice à l'encontre de ces voies qui pourtant constituent une force organisée, qui offrent un excellent placement aux personnes du département à même de pour surveiller la gestion, et qui sont le résultat de la libre initiative des idées d'autonomie. La cause des chemins d'intérêt local, a dit M. Rozy, est bonne à plaider, si bonne même que tout le monde est loin de désespérer ; ainsi un ingénieur qui ne manque pas de mérite, M. Caillaux, après avoir constaté que ces chemins de fer coûtent très-cher, a dit qu'il ne fallait pas en arrêter la construction, et que si les illusions ne sont plus de mise il serait déraisonnable d'en suspendre la concession et la construction.

Enfin, M. Droz demande que l'on précise bien les droits du gouvernement à l'égard des Compagnies, dans l'intérêt du public dont les plaintes légitimes sont trop souvent méconnues.

M. Serrurier, directeur de l'école Sainte-Marie au Havre, a lu une notice sur la *Bibliothèque pédagogique* qu'il a fondée dans son école dans l'intention de donner à ses professeurs des connaissances pédagogiques et de leur permettre l'étude des meilleures méthodes. L'idée est excellente, et la municipalité ainsi que l'administration lui ont donné son approbation ; aussi M. Serrurier croit-il pouvoir émettre le vœu de trouver des imitateurs. On a bien, sans doute, créé des bibliothèques cantonales pédagogiques, mais leur éloignement peut empêcher les instituteurs communaux de s'y rendre, et l'auteur croit devoir maintenir sa proposition de créer dans chaque école une bibliothèque pédagogique.

Après avoir entendu cette communication et après avoir émis le vœu de la création d'une section spéciale dite *section d'éducation et d'enseignement*, la section d'économie politique s'est séparée sans avoir pu épuiser son ordre du jour. Elle avait choisi M. Frédéric Passy, membre de l'Institut comme président pour la session de 1878, qui se tiendra à Paris sous la présidence de M. Frémy (de l'Institut), assisté de M. Bardoux, le sympathique député, si dévoué à la science économique, élu vice-président le même jour.

Nous mentionnerons, comme ayant quelque rapport avec les sciences économiques, mais en regrettant de ne pouvoir les analyser, les communications de MM. Bertillon sur *la démographie de la Seine-Inférieure*, Vauthier sur la *statistique démographique (système graphique des courbes de niveau)* faites à la section d'anthropo-

logie, de MM. Capitaine, sur *les Sociétés de géographie commerciale*, Rœhrig, sur les *principaux produits naturels et manufacturés de la France;* Coquelin et Levasseur, sur *l'émigration et la colonisation;* Hureau de Villeneuve et Pomel, sur *la colonisation de l'Algérie au moyen des enfants assistés de France*; Borely, sur *l'enseignement commercial et l'établissement d'une Société de géographie commerciale au Havre* (section de géographie); de M. le Dr Bouteiller, sur la *statistique médicale* (section des sciences médicales), et de M. Marchant, sur *la situation de l'agriculture dans le pays de Caux* (section d'agronomie).

Pour être complet, il nous reste à signaler la remarquable conférence faite le 29 août, devant un nombreux auditoire, par M. Levasseur, sur le sol et les richesses des États-Unis, et la communication de M. Vial, agent de la Compagnie des transatlantiques sur les progrès de la navigation. Ce dernier, prenant pour point de départ les pirogues des sauvages, a passé en revue tous les progrès que le génie des hommes a réalisés dans l'art de la navigation jusqu'aux magnifiques paquebots à vapeur; il a fait ensuite la statistique des flottes à vapeur qui sillonnent toutes les mers du globe. A ce propos, il a donné quelques chiffres dignes d'être recueillis: il existe, d'après M. Vial, 21 lignes de paquebots entre l'Europe et l'Amérique du Nord, représentant une flotte de plus de 230 bâtiments, avec 400,000 tonnes de jauge et une force de machines de 100,000 chevaux; elle pourrait facilement porter en une fois 150,000 passagers, soit pour 5 voyages par bâtiment et par an, 1,500,000 voyageurs et 4,000,000 de tonnes de marchandises. Malheureusement ces chiffres sont loin d'être atteints : dans les années les plus propices, on a transporté environ 400,000 passagers à New-York; actuellement, ce nombre a été réduit des deux tiers.

Les excursions, qui sont les distractions instructives des membres du Congrès, ont tenu une large place dans la session du Havre; nous ne raconterons pas les visites à Fécamp, à Tancarville, à Lillebonne et à Rouen, mais nous constaterons que partout, comme au Havre, l'accueil a été fort sympathique, et que l'association n'a qu'à se féliciter, à ce point de vue, de la cordiale et généreuse hospitalité qui lui a été accordée.

JOSEPH LEFORT.

LA 47e SESSION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION BRITANNIQUE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES TENUE A PLYMOUTH

SOMMAIRE : La population et sa croissance. — Les mariages prématurés, l'intempérance et l'épargne. — Le gouvernement local et le centralisme. — Les conduites d'eau de Londres et les travaux d'assainissement de Glasgow. — Les explorations arctiques. — L'Afrique centrale et l'intérieur de l'Australie. — Les accidents de chemins de fer. — Le *téléphone* et son inventeur. — Les progrès de la télégraphie électrique. — La section d'économie politique et la sentence de mort dont elle est menacée.

L'Association anglaise pour l'avancement des sciences, *The British Association for the Advancement of Science*, a tenu cette année à Plymouth, sous la présidence du professeur Allen Thompson, sa quarante-septième session annuelle, qui s'est ouverte le 16 août dernier.

La présidence de la section d'économie politique et de statistique avait été déférée cette fois à lord Fortescue, qui a représenté de longues années la ville de Plymouth dans la Chambre des communes, et qui siége aujourd'hui sur les bancs de la Pairie. Le premier sujet abordé par lui dans son *inaugural address* a été le sujet, si intéressant mais si controversé, de la population, et il s'est posé en adversaire énergique des idées célèbres de Malthus sur le développement inégal de la population et de ses moyens d'existence, et sur la nécessité où elle était conséquemment de proportionner son nombre à la quantité de ses subsistances, si mieux elle n'aimait se voir violemment ramener à ce taux, par la misère, les maladies et les guerres. Si ces idées, a-t-il dit, avaient prévalu, le nombre des habitants du Royaume-Uni serait encore ce qu'il était au commencement de ce siècle, c'est-à-dire de 16,000,000 d'âmes, tandis qu'il dépassait aujourd'hui le chiffre de 32,000,000, ce qui le mettait, à 4,000,000 près, sur le même pied que la France, depuis que celle-ci avait perdu l'Alsace et une portion de la Lorraine. En face des grandes puissances continentales, l'Angleterre ne serait plus qu'un Etat de deuxième ordre; elle aurait perdu ses possessions extérieures, et ses colonies ne se seraient pas

peuplées, son industrie aurait langui faute de bras, son commerce faute de navires.

Fort des observations de M. Chadwick, lord Fortescue restreint beaucoup le rôle de l'*obstacle répressif*, tel que le dépeignait Malthus et que John Stuart Mill l'a dépeint après lui. Dans son célèbre *Sanitary Report* de 1842, M. Chadwick cherchait à établir, en effet, que, sauf bien entendu en des circonstances extrêmes, la maladie tendait moins à diminuer le chiffre de la population lui-même que son énergie physique et sa capacité productrice. Selon lui, au sein d'un peuple laborieux, bien portant, libre de satisfaire à meilleur marché ses besoins au dehors, en échange de ce qu'il produisait chez lui-même à meilleur marché également, la demande du travail ne devait pas tarder à l'emporter sur le croît de la population, et il prédisait, longtemps avant l'événement, la pénurie de travailleurs qui s'est récemment manifestée, en Angleterre, dans toutes les branches de l'activité industrielle. Quant à la disproportion signalée entre l'augmentation des moyens d'existence et celle des consommateurs de ces mêmes moyens, il s'était opéré à cet égard une révolution radicale dans les idées des économistes, et le docteur Farr, le célèbre praticien, ne craignait point, par exemple, de soutenir « qu'avec des hommes pourvus d'engins perfectionnés et avec les merveilleuses machines qui s'étaient répandues dans le monde entier, la tendance actuelle est à un accroissement des moyens de subsistance plus rapide que celui de la population elle-même. »

Le docteur Farr était présent : il a lu, sur la marche de la population, un *paper* assurément fort intéressant, au point de vue statistique comme au point de vue médical, mais où l'on chercherait en vain les développements de cette proposition et ses preuves. On y lit que la période de doublement de cette population pour l'Europe est celle-ci : — *Angleterre et Pays de Galles*, 53, 3 années; *Suède*, 61, 1 ; *Prusse*, 64, 3 ; *Pays-Bas*, 77, 1 ; *Autriche*, 86 ; *Espagne*, 93, 9 ; *Italie*, 100, 5; *France*, 361, 3 — et on y trouve, à côté d'un éloge de l'esprit économe et industrieux du paysan français, que l'on qualifie d'admirables, un blâme à l'endroit de son malthusianisme inconscient. Les classes laborieuses avaient sans doute réussi de la sorte à diminuer l'offre du travail et à relever leurs salaires. » Mais le docteur Farr se défie de la « philosophie sociale de la France, » et il ne conseille pas plus à son propre pays « de la pratiquer que de bouleverser son agriculture, soit en découpant le sol en parcelles infinitésimales, soit en cessant d'appliquer à sa culture le triple capital du landlord en acres, du fermier en stock agricole, du paysan en nerfs, en bras et en habileté héréditaire. » Ce que le peuple anglais a donc de mieux à faire, c'est de

continuer « à s'augmenter en nombre, à contracter mariage, et à procréer comme par le passé, confiant dans la Providence (*Applaudissements*), dans les temps prospères, sauf à attendre dans les temps mauvais. »

A part ce dernier et faible correctif, le docteur Farr a donc réédité le fameux *crescite et multiplicamini* de l'Écriture, dégagé du commentaire si sensé que notre Bastiat en a mis dans la bouche de son prêtre. Avant de conseiller aux masses anglaises de se marier prématurément et à tout hasard, ne serait-il pas opportun toutefois de leur inculquer des habitudes d'économie et de prévoyance personnelles, qui, dans l'état actuel des choses et d'un aveu presque unanime, paraissent leur faire défaut presque totalement aujourd'hui? C'est tout à fait l'avis de M. Bartley, directeur de la Banque nationale à deux sous, *National Penny Bank*, qui s'est occupé devant la réunion du paupérisme et des moyens de le combattre. Après une étude approfondie du sujet, il était arrivé à cette conclusion que le paupérisme n'était pas sur l'autre bord du Canal un mal endémique, mais que le jeu de la *Poor Law*, joint à l'exercice d'une charité mal entendue, n'avait pas peu contribué à l'envenimer et à l'étendre. Pour lui, il n'y voyait d'autre remède que la prévoyance et l'épargne. Dans cette voie, la première recommandation à faire aux ouvriers anglais était de consommer moins de liqueurs fortes. « L'alcool était une bonne chose, pourvu qu'on n'en fît pas abus. Mais sur les 120,000,000 de livres, — 3 milliards de nos francs, — qui exprimaient la valeur de sa consommation, n'était-il pas évident que la moitié au moins constituait une dépense inutile? En économisant cette moitié, il y aurait de quoi parer à la taxe des pauvres et au budget de l'instruction publique; de quoi gratifier de pensions de retraite tous les vieillards du pays et, par surcroît, de quoi pourvoir aux besoins de l'armée et de la marine. »

Les économistes, selon M. Bartley, n'avaient pas tort de signaler le péril des unions prématurées. Mais, un jeune homme qui aurait pris, dès son enfance, l'habitude d'économiser et de mettre à la caisse d'épargnes de son école son obole, hebdomadaire ou mensuelle, n'aurait-il pas réuni, lors de ses vingt et un ans, une jolie petite somme et ne serait-il pas un fort bon parti? Cette vertu, M. Bartley pense d'ailleurs que les jeunes filles d'Angleterre feraient bien aussi de l'apprendre : qu'elles thésaurisent seulement ce qu'aujourd'hui elles dépensent en toilette et en vains atours, (*useless finery*), et elles aussi n'auront plus à redouter de se marier de trop bonne heure. Jeunes garçons et jeunes filles, crie donc M. Bartley à la jeunesse anglaise, prenez la route des *Penny Banks*.

Il n'y a pas plus d'un an que la *National* s'est ouverte : eh bien, elle comptait déjà 61 succursales et 400,000 déposants. Elle avait encaissé 1,218,000 francs, remboursé 666,000 et en avait encore en caisse 552,000.

Chemin faisant, M. Bartley avait fait allusion lui aussi à l'esprit économe du paysan français, en regrettant toutefois son penchant à enfouir son épargne dans de vieux bahuts ou de vieux bas. Dans le cours de la conversation qui a suivi, le Rév. H. A. Noël a fait la très-juste remarque qu'ils ne thésaurisaient plus à l'ancienne mode, mais qu'ils savaient très-bien aujourd'hui placer leurs économies, soit dans les fonds publics, soit dans les emprunts municipaux, et qu'à un moment donné « cela s'était trouvé constituer un des grands éléments de la richesse et de la force nationales. » Mais ni cet orateur, ni M. Bartley lui-même, uniquement préoccupés du paupérisme tel qu'ils le voient agir sous leurs yeux, n'ont abordé le principe même de la population, pas plus que le docteur Hancock, qui s'est borné à considérer l'ivrognerie dans ses rapports avec la criminalité et à rechercher les moyens de mieux punir les ivrognes habituels, ceux qui enlèvent ainsi le pain quotidien à leurs familles. Mais M. Stephen Bourne prenant, lui, le contre-pied de la thèse optimiste du docteur Farr, s'est attaché à montrer qu'il y avait en l'Angleterre un excès de puissance productrice, excès lié à l'accroissement de la population, et qu'il y avait lieu dès lors de s'inquiéter de cet accroissement. M. L. W. Collier, à son tour, a soutenu que les statisticiens qui avaient attaqué les doctrines de Malthus, endossées par Senior, Mill et Cairnes, avaient fait fausse route, et n'avaient point réfléchi à ce que deviendraient, dans la lutte pour l'existence, des familles de 7 à 15 enfants dont le chef n'aurait qu'un salaire hebdomadaire d'une vingtaine de francs. On avait bientôt dit, avec le docteur Farr, aux gens pauvres, de se marier d'abord sans se soucier de leurs futurs moyens d'existence ; mais il serait bon alors de prêcher d'exemple, et c'est ce que les gens riches se gardaient bien de faire, eux qui pratiquaient justement l'opposé de leur conseil et ne se mariaient pas sans être sûrs d'avoir devant eux une perspective d'aisance et de confort.

Tandis qu'on se montrait prudent pour son compte, on prêchait donc aux autres une conduite imprudente, et M. Collier était fort d'avis que les classes ouvrières seraient sages de fermer les oreilles à de telles suggestions, en les ouvrant toutes grandes au contraire aux observations de J. S. Mill, qu'il goûtait d'ailleurs plus que la théorie de Malthus lui-même, en se sens que celle-ci posait en fait la perpétuité de l'indigence absolue et que Mill soutenait la possibilité de n'y pas tomber pour peu qu'on le voulût bien. Quelques

autres orateurs se sont encore mêlés au débat, les uns comme M. Heywood et M. Turner, pour approuver pleinement la doctrine de Lord Fortescue et du docteur Farr, les autres comme M. Horst et M. Fisher pour s'associer aux conclusions de M. Collier. M. Fisher, qui est Canadien, s'est écrié que les personnes aux yeux de qui l'émigration constituait un remède souverain à la surabondance de population devraient bien se souvenir que les colonies n'avaient pas besoin des enfants rachitiques du pauvre, et ce dire a été applaudi. Ce que la Confédération du Canada et aussi les Colonies australiennes recherchent actuellement, comme leurs lois sur l'immigration l'attestent, ce sont, en effet, des bras vigoureux, des corps robustes, des colons laborieux, et la perspective de servir d'exutoire au trop-plein débile ou fainéant de la population métropolitaine n'est pas de celles qu'on leur ferait accepter aisément.



Ce qui s'appelle en France l'administration départementale et communale porte chez nos voisins le titre très-justifié de gouvernement local, *local government*, et préoccupe beaucoup en ce moment même, leurs hommes d'État, qu'ils soient libéraux ou conservateurs. Lord Fortescue a reconnu sans hésitation que la multiplicité des corps administratifs, jointe à l'inextricable confusion des circonscriptions territoriales, l'avait jeté dans un état en quelque sorte chaotique. Limites des comtés et des unions charitables *Poor Unions;* limites des unions et des districts routiers, *Highway Districts;* limites des paroisses et des comités chargés d'assurer l'exécution de la loi sur la santé publique, *Public Health Local boards*, ou à celle de la loi sur l'instruction publique, *School Boards*, tout cela se croise, se mêle, s'enchevêtre. Les diverses autorités, municipales et paroissiales, sanitaires et scolaires, charitables et fiscales, se côtoient sans se rapprocher; elles agissent isolément, sans le moindre concert. Les dépenses se succédaient les unes aux autres et le malheur était qu'elles étaient loin de pouvoir revendiquer toutes un caractère d'utilité incontestable. Aussi, le capitaine Craigie, l'auteur d'un fort intéressant mémoire qui a été lu récemment à la Société de statistique de Londres, estime-t-il que, dès 1875, la dette locale avait atteint le formidable chiffre de 94,000,000 liv. st. — 2,350,000,000 francs. — Sur lesquelles les villes devaient 40 millions de livres, le *Metropolitan Board*, 18, les *Maritime Boards*, 21 et les *School Boards*, 4.

Qu'on ne s'étonne donc pas trop de voir le président de la section d'économie politique du congrès de Plymouth chercher, après beaucoup d'autres, dans une intervention plus active du pouvoir

central, *a certain amount of control*, un remède à ce qu'il qualifie de labyrinthe administratif; desideratum que l'on réaliserait d'après lui en faisant de la *Poor Union*, au lieu de la paroisse, l'unité locale, et en ajoutant à ses pouvoirs propres la plupart des prérogatives qui appartiennent aux corporations municipales. Soulevée l'an dernier au congrès de la science sociale, qui se tenait à Liverpool, la question de l'ingérance croissante du Parlement dans les affaires locales avait provoqué une énergique protestation de la part de l'un des assistants, le docteur Hawkesley, le célèbre physicien. A Plymouth, il s'est trouvé aussi, dans la personne de lord Houghton, un breton de la vieille roche, pour prendre la défense de l'autonomie locale, ou pour parler comme l'orateur lui-même, de ce qui en pouvait bien subsister encore, *whatever was left*. A vrai dire, ce peu serait bien capable de satisfaire un Français façonné de longue date à subir les exigences, voire les caprices d'une bureaucratie absorbante et d'un centralisme savant. Mais ce n'est pas le lieu de discuter, par voie digressive et au fil de la plume, un sujet de cette taille, et nous allons rentrer dans notre rôle de simple rapporteur en analysant les *Papers* de MM. Bramwell et Edward Easton sur les conduites d'eau de Londres et de M. James Watson sur l'assainissement des grandes villes.

M. Bramwell nous apprend tout d'abord qu'en ce moment la quantité d'eau distribuée aux 3,796,000 habitants de Londres et aux 533,000 maisons qu'ils occupent est d'environ 5,440,000 à 5,570,000 hectolitres, soit une moyenne d'environ 150 litres par tête. Toute cette eau est la propriété de huit grandes Compagnies, dont le capital social représente en bloc une somme de 279,900,000 francs et qui font assez bien leurs affaires pour distribuer à leurs actionnaires un dividende d'environ 6 0/0. On se plaint de ce que généralement elle n'est pas assez potable, mais le moyen qu'il en soit autrement, tant qu'elle sera puisée à des rivières telles que la Tamise et la Lea, qui servent de récipient aux immondices de l'immense ville? Il avait bien été question, à diverses reprises, de conduire à Londres, par de gigantesques aqueducs, l'eau des lacs du Cumberland et du pays de Galles : on avait toujours reculé devant l'énormité de la dépense et devant cette considération aussi qu'il ne serait pas équitable de dépouiller du bénéfice de ces eaux des localités voisines au profit d'une localité lointaine. M. Bramwell était convaincu cependant que sur un débit quoti-

(1) Voir le compte-rendu de cette session dans le numéro du *Journal des Économistes* du 1er janvier 1877. Celui du Congrès scientifique de Glasgow se trouve dans le numéro d'octobre 1876.

dien de 5,570,000 hectolitres d'eau il était très-facile de s'en procurer 720,000 de parfaitement potable, et de réserver ainsi à la préparation des aliments et à tous les usages culinaires la moyenne beaucoup plus que suffisante de 18 litres par jour et par personne. Il suffirait d'installer à cette fin des réservoirs sur les collines dominant Londres au nord et au sud, réservoirs qui, reliés entre eux par de grandes conduites artérielles, déverseraient leur contenu dans les divers quartiers et de là dans les diverses maisons, au moyen d'un système de drains secondaires. Cette eau serait soumise à une pression qui permettrait de l'utiliser en cas d'incendie et de mettre à la disposition du corps des pompiers de Londres, *London Fire Brigade*, les 9,000 litres d'eau à la minute dont il a besoin en pareille occurrence, quantité assurément très-modérée, mais que dans l'état actuel des choses, on est fort loin de pouvoir toujours lui fournir. M. Bramwell ne porte point, d'ailleurs, la dépense de ces travaux à plus de 137,500,000 francs, tandis que dans tout autre projet, cette dépense serait au moins double, triple peut-être, et il fait en même temps remarquer que pour la protection de ses maisons bâties, qui représentent une valeur de 1,600 millions sterling — 40 millions de nos francs, — la ville de Londres ne dépensait pas tout à fait 80,000 livres sterling (2,000,000 de francs). Cela donne environ 572 francs par 1,000 personnes, contre 1,250 francs à Paris, 5,050 à Chicago et de 5,727 à New-York.

Sur un point, les centralistes et les partisans de l'indépendance communale font volontiers trêve à leurs dissentiments. C'est l'utilité d'améliorer les conditions d'habitation des classes ouvrières, et c'est d'une voix unanime qu'ils ont applaudi à la dernière loi sur les logemenis insalubres, qui est connue sous le titre de *The Artizans and Labourer's Dwellings Act*, du 25 juin 1876. Aussi le mémoire de sir James Watson sur les moyens d'assainir les grandes villes a-t-il trouvé près du Congrès scientifique de Plymouth un excellent accueil. Son auteur a choisi pour exemple ce qui s'était fait à Édimbourg, mais surtout à Glasgow. Dans ce grand centre, le plus populeux du Royaume-Uni après Londres (545,000 habitants), une grande partie des ouvriers s'entassaient dans des maisons étroites, hautes de plusieurs étages, sans air et sans lumière, aussi mal distribuées au dedans que d'un aspect sordide au dehors. La fièvre typhoïde, ou quelque autre mal épidémique, éclatait-il dans ces massifs, il exerçait les plus cruels ravages au point qu'en 1871, la mortalité avait été de 70 pour 100 dans l'un d'eux. Au point de vue moral, ils n'offraient pas un spectacle plus consolant : c'étaient autant de repaires de la prostitution et du

crime. Justement attristée de cet état de choses, la corporation municipale sollicita du Parlement l'autorisation de dépenser en expropriations d'immeubles et achats de terrains une somme de 31,250,000 francs et l'obtint dès 1866. Elle en a fait depuis le plus large usage : des pâtés entiers de vieilles maisons ont disparu pour faire place à de nouvelles constructions, à des rues larges et bien ouvertes, à des squares et à des promenades. L'effet de ce changement a été prompt sur la santé publique ; on a calculé aussi que le chiffre annuel des crimes et délits avait diminué de 3,000, tandis que la police, moins gênée dans son action, appréhendait aux corps 750 vauriens de plus.

***

Passons maintenant à la section de géographie et à celle de la mécanique. La première était présidée par l'amiral sir Erasmus Ommaney, l'un des vétérans des explorations arctiques auxquelles, naturellement, il a consacré une large part de son discours d'ouverture, rappelant tour à tour les voyages des James Ross, des John Franklin, des Edward Belcher, des Allen Young, des Koldewey, et tout récemment du capitaine Nares, dont l'entreprise a échoué, comme chacun le sait, quant à son objet principal, la découverte du pôle Nord, mais qui n'a point été infructueuse, tant s'en faut, au point de vue scientifique, ce que sir William Thompson, l'illustre physicien, a pris soin de constater lui-même. Les travaux des savants du *Challenger*, les explorations africaines de Livingstone, de Burton, de Grant, de Speke, de Baker, de Cameron et de Gordon ; les reconnaissances faites dans l'Asie centrale, à Madagascar et dans la Nouvelle-Guinée ; l'ouverture de la Chine et du Japon ; les immenses services que la vapeur rend de plus en plus à la navigation, tels ont été les autres objets que l'amiral a successivement passés en revue dans son discours.

Il parlait devant deux hommes qui pouvaient dire chacun de ces explorations africaines : *Et quorum pars magna fui*, sir Samuel Baker, le découvreur du lac Albert Nyanza, et le commandant Cameron, l'explorateur du bassin du Tanganyka, l'habile et heureux continuateur de Livingstone. L'un et l'autre ont pris la parole, et ont lié le sort futur de ces explorations à la suppression de la traite des noirs, en se félicitant du concours qu'à cet endroit on pouvait attendre du Seyyid de Zanzibar. Le projet d'une grande association internationale dont le roi des Belges a pris l'initiative, a fourni à M. Cameron l'occasion de faire connaître ses propres vues sur les chances de succès réservées à cette grande entreprise. Selon lui, le meilleur moyen à prendre serait l'établis-

sement de compagnies commerciales analogues à l'ancienne compagnie de la baie d'Hudson, mais l'esprit du temps n'étant pas favorable à une conception pareille, il conseillait alors de recourir à un système de stations centrales placées à la distance de 320 à 400 kilomètres l'une de l'autre. Déjà le commerce de l'Afrique orientale était en voie de progrès : il était susceptible d'une extension énorme, et n'était-il pas profondément regrettable que la famine pût éprouver dans l'Inde des millions de personnes, alors que l'est de l'Afrique et son centre produisaient assez de blé, ou du moins pouvaient assez en produire, pour satis faire à tous les besoins des Indiens affamés?

Le commandant Cameron repousse l'idée plusieurs fois mise en avant parmi ses concitoyens de créer, à travers le centre du continent africain, une communication télégraphique entre la colonie du Cap et l'Egypte. Pour ce faire, dit-il, « il ne faudrait pas subventionner seulement les chefs africains, mais encore les éléphants africains. Cet animal est plus sauvage que son congénère asiatique, et, s'il apercevait un poteau télégraphique, ce serait merveille qu'il ne le déracinât point, pour s'assurer qu'il n'y avait point à son sommet quelque nourriture. » Il suffirait, sous ce rapport, de faire courir le fil télégraphique d'Aden à la côte orientale, avec stations à la baie Delagoa, à Mozambique et à Zanzibar. En tout état de cause, M. Cameron conseille fort à ses compatriotes de se hâter s'ils ne veulent céder le pas à d'autres peuples dans une exploration à la tête de laquelle ils ont si longtemps marché. A l'appel de son souverain, le petit royaume de Belgique avait voté, en effet, une somme de 300,000 francs pour l'expédition future de l'Afrique centrale, et le Portugal, pays plus petit et beaucoup moins riche, s'était inscrit à la même fin pour 500,000. « Le public anglais — il l'espérait du moins — ne voudrait pas refuser cette obole à cette grande œuvre, laquelle devait porter la civilisation au sein de la terre africaine et en faire disparaître à jamais la trace de l'esclavage. »

Mais il ne serait plus temps pour les Anglais de se hâter s'il est vrai, comme le *Daily Telegraph* l'annonçait le 19 septembre dernier, sur la foi d'une dépêche venue des bords du Congo, que l'Américain Stanley qui retrouva Livingstone, ait traversé l'Afrique centrale de l'est à l'ouest, comme c'était son dessein. Cette dépêche porte la date du 10 août et la rubrique d'Embona, localité sise sur le Congo, à environ 100 kilomètres de son embouchure : elle met que le voyageur, après s'être embarqué sur le Lualaba, rivière qui communique avec le lac Tanganyka par l'affluent du

Loukouga, avait descendu son cours sans interruption et s'était définitivement assuré que le Lualaba et le Congo n'étaient qu'un seul et même cours d'eau. Ce que la géographie théorique avait affirmé déjà, c'est-à-dire le peu de probabilité que le bassin lacustre et fluviatile découvert par Livingstone au sud du Tanganyka fût la tête du Nil, comme le grand explorateur le croyait lui-même, se trouverait ainsi certain. De plus, une grande voie navigable, déjà connue et pratiquée depuis des siècles à son embouchure, mettrait le commerce, les explorateurs, les missionnaires en communication directe avec le continent africain.

Dans les autres communications géographiques qui ont été faites au Congrès de Plymouth, citons le compte-rendu par le Dr Philip Lindeman, de l'expédition allemande de 1876 dans la Sibérie occidentale, pays encore assez mal connu, et la lecture qui a été faite, par M. H.-W. Bates, du mémoire de M. Tielkens sur sa traversée de l'Australie effectuée en compagnie de M. Giles et sous ses ordres. Il en résulterait que les espaces qui s'interposent entre l'Australie orientale et l'Australie occidentale seraient, en grande partie, d'une effroyable stérilité, et tel est aussi le sentiment énergique de M. Kerry Nichols, qui, lui aussi, a beaucoup parcouru l'intérieur de l'Australie et qui assistait à la réunion. M. Trelawney Saunders, de Plymouth, s'effrayant de cette sentence pour l'avenir du mouvement d'émigration dont ce port est le point de départ, M. Nichols l'a quelque peu rassuré en ajoutant qu'il ne fallait l'entendre que d'une portion relativement petite de l'immense aire de l'île. Sur une question de sir S. Baker qui décrivait le chameau comme *le vaisseau du désert*, il a exprimé l'opinion que si cet animal pouvait se soutenir avec l'herbe salée, *saltbush*, dont les bœufs et les moutons se contentent, et boire impunément l'eau amère des lacs, qui était fatale à l'homme et qui répugnait au bétail indigène, la traversée des déserts australiens n'offrirait pas plus de dangers aux voyageurs que celle du grand Sahara n'en a pour les caravanes de marchands africains. Or, sir S. Baker est persuadé qu'à moins que cette eau ne renferme quelque substance toxicologique, elle ne rebutera point le chameau, malgré toute son amertume.

*
* *

La section de mécanique, *Mechanical Science*, a été, comme à l'ordinaire, l'une des plus occupées. Entre autres communications intéressantes qui lui ont été faites, il faut noter celle de M. E. Woods quant aux études auxquelles les compagnies de chemins de fer se livrent actuellement, sur les moyens de prévenir, par un système

d'arrêts aussi instantanés que possible, ces collisions de trains qui viennent jeter trop féquemment le deuil dans les familles. Mais la *great attraction*, comme disent nos voisins, de la section et de tout le Congrès, paraît avair été le téléphone, et la présence de M. Graham Bell, son inventeur. Les explications qu'il a données sur ce merveilleux instrument, son point de départ, ses perfectionnements successifs ont été écoutés d'une oreille avide. Il y avait de longues années, a dit M. Bell, que son attention fut attirée pour la première fois sur les vibrations de l'air pendant l'acte de la parole. L'idée lui vint peu à peu que l'électricité serait susceptible de les transmettre d'un point à un autre, et, après de nombreux tâtonnements, de nombreux mécomptes, il eut enfin la satisfaction d'obtenir des articulations, un peu voilées d'abord, puis fort distinctes comme elles le sont aujourd'hui. Dans sa forme actuelle, l'instrument, a dit encore M. Bell, s'inspire de l'appareil de l'oreille humaine : peut-être en revêtira-t-il une autre plus tard, car, loin de le présenter comme parfait, il ne le regardait même que comme un embryon encore, et lui-même, ainsi que plusieurs de ses amis, se livraient à des expériences et à des études incessantes dont il espérait beaucoup pour le perfectionnement de son invention.

Sir William Thompson et le professeur Houghton ont beaucoup amusé la réunion en transmettant par le téléphone un certain nombre de questions articulées par le premier avec un fort accent écossais et formulées par le second en un beau patois irlandais. M. Preece, directeur du service électrique au *Post-Office*, avait déjà fait l'historique de la découverte dont il a rapporté la première mais vague aperception à M. Page, physicien américain, qui l'eut dès 1832. Il y a deux sortes de téléphones : l'un pour la transmission des sons de la voix humaine, l'autre pour celle des sons musicaux, et le caractère distinctif des deux instruments, est leur simplicité vraiment *ridicule*. A Boston, dont M. Preece revenait, il avait trouvé le téléphone employé aux usages communs, et lui-même s'en était servi de la sorte. Mais M. Preece ne s'en est point tenu là ; dans une conférence spécialement destinée aux ouvriers de Plymouth, après avoir exposé le principe de l'instrument, il l'a fait fonctionner sous les yeux de son auditoire en établissant des communications téléphoniques entre l'estrade où il se tenait et l'extrémité de la salle de Plymouth d'abord, entre cette estrade et le bureau de poste de Plymouth, enfin entre ce même lieu et le bureau de poste d'Exeter. L'opérateur placé à cette dernière station, qui est assez éloignée de Plymouth, a fait entendre des réponses fort nettes aux diverses questions qui lui étaient adressées,

et le professeur Allen Thompson ayant entonné le refrain qui commence ainsi : *Hey diddle diddle*, etc., la réplique : *The cat and the fiddle*, ne se fit pas attendre.

Enthousiasmé, M. Preece s'est écrié alors « qu'il ne serait pas étonné d'apprendre, l'un de ces jours, que sir William Thompson et M. Graham Bell s'étaient entretenus à travers l'Atlantique. » En attendant, il apprécie fort les services de la télégraphie écrite, dont il a fait saisir *de visu* le principe et le mécanisme à ses auditeurs. Ceux-ci ont beaucoup ri de certaines bévues du télégraphe électrique : « Ce sont ses folies, a dit le savant conférencier; mais rassurez-vous, elles sont réellement bien peu fréquentes eu égard à la besogne qu'il accomplit chaque jour de chaque année. Ainsi, la station centrale de *Telegraph Street* à Londres n'expédiait pas quotidiennement moins de 63,713 messages, sans parler de 10,000,000 de mots destinés à la presse, et les erreurs étaient à la fois rares et insignifiantes ». Il a insisté ensuite sur les moyens qui ont accéléré la vitesse des appareils, constatant que l'adoption en Angleterre du système automatique avait quintuplé la puissance de transmission des fils, et fournissant des échantillons visibles du jeu, tant du système double qui transmet les dépêches dans deux directions différentes, que de celui qui transmet deux dépêches à la fois dans la même direction. Accouplés, les deux systèmes doubles constituent le système quadruple dont il existe 50 circuits en Amérique, mais qui ne transmettent que 130 messages à l'heure, tandis qu'avec l'automatisme anglais on en obtient 160. M. Preece a enfin expliqué les diverses causes perturbatrices de l'action télegraphique, les courants terrestres, le non-isolement des fils, les orages, et il a soutenu que, contrairement à l'opinion commune, le jeu des fils pendant un orage électrique constituait un préservatif loin d'être un danger.



Le Congrès a clos ses travaux, le vendredi 23 août, en désignant Dublin pour le lieu de sa plus prochaine réunion, et M. William Spottiswoode comme le président de celle-ci. Agé aujourd'hui de cinquante-trois ans, M. Spottiswoode est surtout connu du public comme le directeur du grand établissement typographique auquel son nom est désormais attaché; mais il s'est beaucoup occupé, non-seulement des sciences physiques, où ses travaux sur la polarisation de la lumière lui ont conquis un renom légitime, mais encore des langues orientales et des matières d'éducation. Espérons qu'à ce dernier titre il se sentira quelque indulgence pour cette pauvre économie politique qu'il serait question de chasser du sanctuaire

de la science anglaise. Elle a excité, paraît-il, des susceptibilités aussi vives que mesquines : les algébristes, les ingénieurs, les mécaniciens, etc., etc., ne peuvent tolérer plus longtemps que les économistes prennent leur petite part de l'attention générale, et c'est très-sérieusement qu'ils reprochent aux *reporters* de la presse de faire à leurs modestes travaux une place trop grande dans les journaux. On parle donc de supprimer *sans phrases* la section économique de la *British Association*, et pour commencer, le comité des sections réunies a, cette année, mis son veto sur un mémoire de miss Crawshaw, traitant du rôle social de la femme, sous le prétexte que ce mémoire n'affectait point un *caractère assez scientifique*.

JOSEPH CLÉMENT.

LE CONGRÈS DES BANQUES POPULAIRES

TENU A BRUXELLES

ET LE CONGRÈS DES SOCIALISTES COMMUNISTES A GAND

I

LE CONGRÈS DES BANQUES POPULAIRES.

SOMMAIRE. — LES BANQUES POPULAIRES BELGES. — Leur fondation, leur utilité. — La solidarité des emprunteurs base du crédit populaire. — La capacité des directeurs est actuellement une garantie suffisante. — Situation des banques populaires belges. — L'égalité ou l'inégalité de situation des membres des sociétés de crédit populaire. — Les reproches adressés aux banques de M. Schulze Delitzsch par les démocrates-socialistes allemands. — Moyen de concilier l'égalité de droits de l'emprunteur et du capitaliste avec l'augmentation illimitée du capital.

LE CONGRÈS SOCIALISTE COMMUNISTE. — La manifestation à la statue d'Arteveld. — La tendance au retour vers les corporations. — Le programme du Congrès. — Tentatives de réconciliation des communistes et des collectivistes. — Insuccès forcé de cette tentative. — Programme des deux sectes. — Discussion. — Les communistes l'emportent.

On a parlé, il y a deux ans, ici même, des banques populaires de Belgique. Ce sont des institutions émanant de l'initiative privée, d'où il semble résulter qu'elles n'ont aucun caractère socialiste. Cependant, comme elles sont régies, non par la simple liberté des

conventions, mais par une loi spéciale sur les sociétés coopératives, elles ont ce caractère dans une certaine mesure.

Les banques populaires belges sont dues à l'initiative généreuse de trois jeunes bourgeois de Liége, MM. Léon d'Andrimont, Nihon et Poulet, dont un seul, M. d'Andrimont, est resté sur la brèche. Il est vrai que cela a suffi pour que l'institution prît un développement considérable. Aujourd'hui le dernier de ses promoteurs pourrait se retirer sans danger.

Les banques populaires de Belgique sont une imitation des institutions de même genre qui ont été fondées en Allemagne par M. Schultzee Delitsch. MM. Léon d'Andrimont, Nihon et Poulet ayant eu connaissance des bons résultats que donnaient ces sociétés eurent l'idée d'en établir une à Liége. Ils se procurèrent des statuts et les traduisirent littéralement. La réussite fut complète, et si grande fut la satisfaction que M. d'Andrimont et quelques-uns de ses collègues se rendirent en Allemagne pour offrir à M. Schultzee Delitsch la qualité de président d'honneur de la banque de Liége.

Il importe de bien s'entendre sur le caractère particulier des banques populaires et sur leur utilité. Je crois l'avoir déjà dit : elles ne peuvent être, sauf exception, d'aucune utilité aux ouvriers proprement dits, c'est-à-dire aux salariés travaillant chez autrui. En vertu de la loi économique d'après laquelle le salaire se réduit forcément au strict nécessaire, et l'épargne n'étant pas encore entrée dans ce nécessaire — espérons que cela viendra, — les ouvriers n'épargnent pas. Toujours sauf exceptions. Les exceptions elles-mêmes n'ont que peu besoin des banques populaires. Les ouvriers qui constituent ces exceptions peuvent user de ces banques comme moyen de placement de leurs épargnes, mais ils ont vingt autres moyens. Ils peuvent, à l'occasion, y trouver du crédit si une nécessité de dépense excédant leurs ressources vient les frapper; mais les sociétés de secours mutuels ou d'assurances sur la vie rendent mieux les services de cette nature. A Liége, beaucoup d'ouvriers sont devenus propriétaires de leurs habitations, grâce à la banque populaire; mais une imitation des *building and land Societies* d'Angleterre et d'Amérique donnerait de bien plus grands résultats.

Les banques populaires ne peuvent être réellement utiles qu'aux petits industriels ou commerçants : à ceux qui ont parfois besoin d'argent pour acheter des matières premières ou compléter leur outillage, à ceux qui achètent des marchandises pour les revendre, à ceux qui vendent eux-mêmes à crédit. En réalité, c'est à cette catégorie de personnes que les banques populaires sont utiles,

même en Allemagne, et M. Schulze Delitzsch, qui publie tous les ans l'énumération des conditions sociales auxquelles appartiennent les personnes qui sont en relation avec ses sociétés de crédit, ne nous dit pas combien il y en a de chaque catégorie, quelle proportion de capital elles apportent, et surtout quel genre de service elles retirent de l'institution. Un fait considérable vient en outre peser dans la balance, ce fait, c'est l'entrée, par masses formidables, des ouvriers allemands dans le parti démocrate-socialiste, dont M. Schulze Delitzsch est l'ennemi, et qui est le sien. Ce parti formule contre les banques populaires des allégations que j'indiquerai tout à l'heure.

Quelles que soient ces allégations, et en admettant même que les reproches formulés contre les institutions de M. Schulze Delitzsch soient fondés, cela n'empêche pas le système d'être excellent en théorie et de donner parfois d'admirables résultats.

Le fameux axiôme : On ne fait crédit qu'aux riches, est bien vrai, et il exprime un phénomène parfaitement naturel. On fait crédit à ceux qui inspirent confiance, et la source ordinaire de la confiance, c'est la fortune. C'est pour cette raison que les gros industriels et commerçants ont un crédit ouvert chez leur banquier et qu'ils escomptent, à un taux très-modéré, les valeurs qu'ils ont reçues en payement ou les traites qu'ils tirent sur leurs débiteurs. Les petits industriels et commerçants, qui n'ont rien ou presque rien pour répondre, n'ont de crédit ouvert nulle part et ne peuvent faire escompter leurs valeurs que par des usuriers, lesquels font payer une lourde prime d'assurance et prélèvent en outre un gros bénéfice.

Il n'y a pas à s'indigner d'un pareil état de choses, rien n'est plus naturel. Cela ne doit pas empêcher pourtant les économistes et les philanthropes de chercher à mettre un terme à l'inégalité et à l'injustice dont souffrent les pauvres. Tel a été le but que s'est proposé M. Schulze Delitzsch en Allemagne, et, à son exemple, M. Léon d'Andrimont en Belgique; MM. Luzzati et F. Viganò en Italie; les nobles Zouguinine et Vassilchisoff en Russie. Pour y parvenir, M. Schultzee Delitsch imagina de former des groupes d'emprunteurs dont chaque membre serait responsable indéfiniment, sur tous ses biens, des actes de tous les autres en matière de crédit. Cette solidarité offrait incontestablement aux prêteurs des garanties aussi sérieuses que celles d'un riche industriel ou commerçant. Il est à remarquer que, dans les banques populaires, l'apport de chaque associé n'est pas en proportion avec la somme d'affaires faites. Le surplus du capital mis en mouvement est fourni par des personnes qui déposent leur argent pour qu'on le

fasse valoir, ou par de grosses institutions de crédit qui acceptent à leurs guichets le papier escompté par les banques populaires et couvert de la garantie de celles-ci. A la rigueur, les associés d'une banque populaire pourraient se dispenser de verser de l'argent; il leur suffirait de prouver qu'ils possèdent de quoi fournir une garantie. Il existe à Lausanne une société de ce genre.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, les statuts de la première banque populaire belge, celle de Liége, furent calqués sur ceux des banques allemandes. C'est dire qu'ils établirent la solidarité et la responsabilité illimitée des membres. Les autres institutions analogues qui ne tardèrent pas à se fonder à Verviers, Huy, etc., acceptèrent le même principe. Comme celle de Liége, elles avaient pour créateurs des philanthropes appartenant à la bourgeoisie, tous membres du parti libéral; le parti catholique belge, préférant les institutions de charité aux institutions de prévoyance. Fut-ce parce que les philanthropes riches craignirent de trop s'engager en restant dans des sociétés où tout leur avoir était compromis aussi bien que celui des plus modestes membres? Fut-ce au contraire les petits actionnaires, tenant d'autant plus à leur avoir qu'il était plus faible et qu'il leur avait coûté plus de peine, eurent cette crainte? Je ne sais; mais, au bout de quelques années, une résistance à la solidarité et à la responsabilité illimitée se manifesta dans les congrès annuels de la fédération des banques populaires. Les premiers promoteurs de l'institution résistèrent, faisant remarquer avec raison que la base même des sociétés de crédit populaire c'était justement cette solidarité. Il leur fut répondu, avec non moins de raison, que les banques qui avaient limité la responsabilité inspiraient tout autant de confiance que les autres. On aurait pu invoquer l'exemple des banques italiennes, qui ont acquis un merveilleux développement, et qui sont des Sociétés anonymes où la responsabilité de chacun est limitée à son apport. J'examinerai tout à l'heure la valeur des deux systèmes; mais avant je dois constater que le système de la limitation de la responsabilité l'a emporté, et que la banque de Liége, elle-même, a fait la concession de fixer cette responsabilité à cinq fois l'apport de chaque associé. La banque d'Anvers a adopté le même principe que les sociétés italiennes.

Le grand avantage de ce système, c'est que les associés connaissent l'étendue du risque qu'ils courent et peuvent, avant de s'engager, le mettre en balance avec les avantages qu'ils doivent retirer de leur entrée dans l'association.

Le système allemand conserve encore cependant de nombreux partisans, notamment M. Léon d'Andrimont, le père belge de

l'institution. Il me semble à moi que dans les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, la question a été mal posée, ou du moins que l'on a méconnu un des deux éléments qui ont contribué au succès des sociétés de crédit populaire en Belgique. Quand les partisans de la solidarité absolue disent que, sans cette solidarité, les banques populaires n'auraient pas réussi, ils ont raison. Mais leurs adversaires pourraient leur répondre : des pauvres diables, des inconnus avaient seuls composé les groupes solidaires, ils n'auraient pas plus inspiré confiance collectivement qu'individuellement. La confiance a tenu pour une bonne moitié, à Liége, à la présence de MM. Léon d'Andrimont, Nihon et Poulet ; ailleurs à celle d'hommes occupant comme ceux-ci une bonne position, et ayant montré de la capacité administrative dans la direction de leurs affaires personnelles. Or, aujourd'hui, le public, les grandes institutions de crédit n'exigent plus les deux garanties qu'il leur fallait à l'origine. Une seule, la seconde, leur suffit, c'est d'ailleurs la plus sérieuse.

Voilà, semble-t-il, une explication qui donne la raison des faits et qui réduit à leur valeur les arguments. La conséquence qu'on en doit tirer : c'est que, dans les banques où la solidarité est limitée, il faut que les administrateurs inspirent encore plus de confiance que ceux des autres.

Ainsi que je l'ai dit, les banques populaires belges ont formé entre elles une fédération. M. Léon d'Andrimont en est le président. L'objet de cette fédération est de fournir aux coopérateurs des différentes parties de la Belgique l'occasion de se voir et de puiser dans l'excitation de l'esprit de corps un nouveau dévouement à l'œuvre. Dans les congrès, on met en discussion les questions sur lesquelles on est divisé d'opinions ou qui semblent n'avoir pas été suffisamment creusées. Au cours des débats qu'elles provoquent, les coopérateurs se communiquent les uns aux autres les résultats de leur expérience et de leurs réflexions. Il existe, en outre, un comité permanent, qui se réunit tous les mois à Bruxelles et qui donne des conseils aux banques qui en demandent. Il n'existe aucun autre lien entre les diverses sociétés, qui jouissent d'une autonomie complète. On n'a pas pensé en Belgique que le moment fût venu de créer une institution analogue à la banque établie à Postdam par M. Schultzee Delitsch, laquelle sert de lien matériel à un grand nombre de banques populaires.

C'est au septième des congrès de la fédération belge que j'ai assisté le 9 septembre. Dans cette réunion, on a donné connaissance d'un tableau indiquant la situation de 17 banques sur 19 qui existent. On a ensuite discuté diverses questions dont une seule

avait de l'importance au point de vue général : celle de savoir s'il est bon que les membres d'une Société de crédit populaire puissent posséder plusieurs actions, ou s'il vaut mieux qu'ils n'en puissent avoir qu'une. La question de la responsabilité illimitée avait été, une fois de plus, mise à l'ordre du jour, mais on l'a écartée, en laissant à l'expérience le soin de la trancher.

Voici les chiffres généraux de la situation des banques, tels qu'ils ressortent du tableau lu par M. Wilhem, gérant de la banque de Liége :

Nombre total des membres, 9,342.

Capital souscrit..........	fr. 1.908.400	»
Capital versé............	1.673.065	24
Fonds en dépôt...........	2.845.328	85
Total des fonds de réserve..	82.697	62
Bénéfice de l'année 1876-77 (du 30 juin au 1er juillet).	91.937	74
En caisse..............	122.390	22
Portefeuille............	2.379.149	»

Dans la question de la fixation à une du nombre d'actions que peut posséder un associé d'une banque populaire ou du droit reconnu d'en prendre autant qu'on en veut, les mêmes adversaires que dans la question de la responsabilité se sont rencontrés. M. Léon d'Andrimont et les partisans du système allemand tenant pour la restriction, M. Berdolt, d'Anvers, le fondateur de la société où l'on n'est responsable que pour son apport, soutenant la pluralité. On comprend sans peine que ceux qui ne voient dans les sociétés de crédit populaire que des groupements de débiteurs solidaires, et, dans le capital social, qu'une sorte de garantie donnée par ces débiteurs, ne tiennent pas à un gros capital, tandis que ceux qui limitent la responsabilité et par conséquent la confiance du public ont besoin d'un fonds social plus important. M. Vigano, dans un de ses ouvrages, fait remarquer que les banques italiennes, qui n'ont pas adopté le système des Sociétés allemandes, ont besoin de plus de capital que celles-ci.

L'argument que font valoir les partisans de l'action unique, — c'est-à-dire de l'égalité d'apport, — est que, avec des apports inégaux, de gros capitalistes pourraient entrer dans les sociétés pour s'en emparer, et ils tiennent beaucoup à ce que ces sociétés restent dans les mains de ceux qui en profitent. D'après eux, elles sont pour ces derniers une école d'administration financière en même temps qu'une source de services très-importants. Cette préoccupation est très-honorable. Toutefois, je ferai observer en

passant que, s'il faut en croire les démocrates-socialistes allemands cette clause n'aurait pas empêché les inconvénients redoutés de se produire dans les banques d'outre-Rhin. D'après les démocrates-socialistes, en effet, les banques populaires allemandes seraient devenues des instruments permettant à de gros capitalistes israélites de prêter leur argent sans risques et à fort intérêt. Je ne fais que répéter ce qui m'a été dit, et je désirerais vivement que M. Schulze Delitzsch, m'apprît que ces renseignements sont erronés.

Quoi qu'il en soit, les choses n'en sont pas là en Belgique, et la préoccupation de l'honorable M. Léon d'Andrimont et de ceux qui, comme lui, craignent l'invasion des capitalistes est des plus honorables. Je crois cependant que la question n'existe que parce qu'il y a un défaut dans l'organisation dos banques populaires, laquelle est trop simple ou plutôt est *simpliste*. Les associés d'une banque ont deux fonctions : ils fournissent de l'argent et ils en empruntent. Il est évident que si l'on admettait la pluralité des actions, ceux des associés qui en prendraient un grand nombre seraient de simples capitalistes cherchant un bon placement et auraient un intérêt opposé à celui des emprunteurs. Si, en outre, on leur donnait un nombre de voix proportionnel à leur quantité d'actions, ils finiraient par être les maîtres de la société, qu'ils administreraient au mieux de leurs intérêts, mais au plus mal des intérêts des autres. Cependant, il est certain que plus les sociétés ont d'argent à elles mieux cela vaut. Le moyen d'obtenir ce dernier résultat sans pour cela risquer de voir les sociétés absorbées par quelques hommes, consisterait peut-être dans la division du personnel en deux catégories : d'un côté il y aurait les emprunteurs, personnel de choix, trié sur le volet, unis par la responsabilité illimitée ou limitée, et, de l'autre côté, les capitalistes, c'est-à-dire tous les associés, les emprunteurs et les simples fournisseurs d'argent pour lesquels il n'y aurait pas d'enquête à faire, tout ce qu'on leur demanderait étant du capital. Ces deux groupes constitués à part, délibérant à part, auraient des droits égaux dans la Société. Leurs relations seraient réglées par les statuts : les premiers nommeraient l'administration et les seconds le contrôle. On pourrait par suite recevoir autant de capital qu'il s'en offrirait sans craindre l'absorption de la société par les capitalistes. Pour me résumer, je dirai que l'organisation actuelle, qui confond en une seule et même personne le capitaliste et l'emprunteur, a pour inconvénient de faire pencher la balance du côté de l'intérêt en majorité, au lieu de maintenir équitablement l'équilibre entre les deux.

Je soumets ces réflexions aux hommes de tous les pays qui s'oc-

cupent de crédit populaire, et je constate que, malgré les dissentiments d'ordre théorique qui existent entre eux, les coopérateurs belges sont animés d'un très-puissant esprit de corps, en même temps que pénétrés de la nécessité d'apporter une grande prudence dans l'administration de leurs affaires. Ces deux conditions assurent le développement de leurs institutions.

II

LE CONGRÈS SOCIALISTE DE GAND.

Le jour même où se tenait à Bruxelles le congrès des banques populaires, les membres d'un certain nombre de sociétés ouvrières et de « cercles d'études sociales », de Gand, se réunissaient, arboraient un drapeau rouge, et, musique en tête, s'en allaient à la gare y recevoir des délégués de sociétés existant dans d'autres parties de la Belgique et ailleurs. Puis le cortége, ainsi augmenté de nouveaux manifestants et d'un nouveau drapeau rouge apporté de Bruxelles, rentra dans la ville et s'en fut à la place où l'on a élevé récemment une statue à Jacob Arteveld. Là on joua *la Marseillaise*, et on suspendit une couronne au piédestal de la statue. Je ne sais si l'on prononça quelques discours.

A ce sujet, deux observations : la première est relative au choix de *la Marseillaise* fait par les chefs du mouvement ouvrier depuis la fondation de l'Internationale. Ce chant, dont je suis loin de contester la beauté, eût été absolument déplacé dans ces circonstances si l'Internationale et le congrès socialiste de Gand avaient été ce qu'ils prétendaient être. Des congrès socialistes ouvriers avaient un chant leur convenant admirablement : c'était le *Chant des Travailleurs*, de Pierre Dupont. Qu'on veuille bien remarquer qu'ici je ne juge pas la valeur de cette poésie, je me place simplement au point de vue objectif, et je dis : ceci aurait été bien avec cela. Il est vrai que l'œuvre de Pierre Dupont a un refrain bachique, mais il n'était pas difficile d'en remplacer quelques mots. *La Marseillaise* a donné au contraire à ces réunions un caractère révolutionnaire, reflétant la pensée réelle des liquidateurs sociaux qui ont détourné l'Internationale, fédération de sociétés ouvrières, de la ligne que lui traçait sa composition première.

La seconde observation portera sur la manifestation autour de la statue de Jacob Arteveld. On sait que celui-ci, syndic des brasseurs, chef de toutes les corporations gantaises, fit, à la tête de ces corporations, la guerre au comte de Flandre et au roi de France, Philippe de Valois, qui le soutenait. Il est fort probable que le bon

droit était du côté des Gantois, et qu'Arteveld défendait les franchises de la cité contre les usurpations du suzerain. Cependant, il faut remarquer que ce sont des représentants des ouvriers salariés qui sont allés manifester autour de la statue, et qu'Arteveld était un patron, un patron peut-être un peu rude pour ses compagnons. En somme, c'était un représentant de cette bourgeoisie que l'on a maudit et menacé de dépossession, à Gand comme dans la plupart des congrès de l'Internationale.

Cette manifestation tient à deux causes. D'abord les Internationalistes, quel que soit leur parti, qu'ils soient *marxistes* ou *bakounistes*, considèrent l'insurrection de Paris comme le début d'une ère nouvelle, d'une *hégire*. Ils ont vu une ressemblance entre Gand, insurgé au 14e siècle, et le Paris de 1871. Ensuite, il s'est produit, depuis quelques années, dans l'esprit des chefs du socialisme ouvrier international, un revirement en faveur des corporations de l'ancien régime. C'est une opinion généralement admise dans ce milieu que les constituants français de 1791 ont eu tort d'abolir les corporations de métiers. Ils auraient dû, dit-on, se borner à les débarrasser des abus qui avaient poussé sur cette institution antique comme le gui parasite sur un chêne vigoureux. Or, Jacob Arteveld fut un chef de corporations, ses régiments étaient des corps de métiers : les partisans modernes des corporations révolutionnaires doivent naturellement voir en lui un précurseur, tout comme dans Etienne Marcel, le prévôt des marchands parisiens, qui, vers la même époque, joua un rôle analogue.

J'ai pensé que ces remarques pouvaient intéresser les esprits curieux de la philosophie des évolutions populaires.

Le congrés socialiste de Gand avait été convoqué par un appel dont voici le texte :

Les diverses branches régionales de l'*Association internationale des Travailleurs* réunies en congrès à Berne, en octobre 1876, le *Parti démocrate socialiste* du Danemark par une lettre d'adhésion de novembre 1876, — la *Fédération ouvrière* suisse (*Arbeiterbund*) dans son congrès tenu à Neuchatel en mai 1877, — le *Parti démocrate socialiste* d'Allemagne, dans son congrès tenu à Gotha en mai-juin 1877, — et les diverses organisations socialistes belges dans leurs récentes assemblées, ont résolu de prendre part à un congrès général qu'ils ont décidé de tenir en Belgique dans le courant de la présente année, et auquel ils engagent les organisations socialistes ouvrières de tous les pays à envoyer des délégués.

Les préparatifs du congrès et le choix de la ville où il devait avoir lieu, ayant été confiés aux socialistes belges, ceux-ci ont décidé que ce

congrès universel aurait lieu à Gand, le *dimanche* 9 *septembre* 1877 et les huit jours suivants.

SOCIALISTES DE TOUS LES PAYS !

Plus que jamais il est temps que nous développions nos idées et nos principes ; et plus que jamais il est temps que nous établissions l'union entre tous ceux qui veulent l'émancipation du prolétariat. Si notre ligne de conduite peut différer, si nos moyens peuvent être divers, notre but à tous n'est-il pas le même? Ne voulons-nous pas tous que les fruits du travail appartiennent enfin à ceux qui les produisent, et qu'ainsi le Bien-être et la Justice règnent sur le monde? Tâchons de nous rapprocher et de nous entendre, sinon pour suivre le même chemin (ce qui n'est pas toujours possible), au moins pour arriver ensemble et plus vite au résultat que nous poursuivons.

Le congrès socialiste de 1877 a précisément pour objet de chercher à établir ce rapprochement et cette entente si désirables, par la discussion de quelques-unes des questions les plus vitales et les plus urgentes. Nous avons donc lieu d'espérer que toutes les organisations socialistes et ouvrières de tous les pays, — Cercles d'études, de propagande et d'enseignement mutuel, Groupes corporatifs, Syndicats ou *Trade-unions*, Colonies et Associations coopératives s'efforçant d'appliquer dès maintenant quelques-unes des données du Socialisme, Partis socialistes constitués pour l'action politique et Fédérations ouvrières constituées pour la lutte économique, pour le soutien mutuel, — auront à cœur d'envoyer des délégués au congrès de Gand.

On le voit, l'appel était large et compréhensif. Il y avait cependant une condition incompréhensible pour un congrès où l'on devait discuter des idées et non concerter un plan de campagne. Cette condition était l'obligation d'être délégué d'un groupe pour prendre part aux délibérations. Il est vrai qu'il est toujours facile d'être délégué. On m'a assuré qu'un ancien membre de la Commune de Paris, venu de Londres on ne sait trop pourquoi, a été pourvu d'un mandat où le nom était en blanc et qu'un délégué espagnol avait en poche.

On ne sait guère, d'autre part, ce qui serait arrivé si un délégué régulièrement nommé s'était levé pour soutenir dans cette assemblée : 1° que la propriété doit être individuelle et non commune et indivise; 2° que le meilleur moyen, le seul, d'amener une amélioration du sort des populations laborieuses consistait dans une série de réformes successives, accomplies au fur et à mesure que l'ensemble des membres des sociétés humaines, et notamment les ouvriers seraient en état de les accepter et d'en tirer profit. Le socialisme, réduit à ses éléments essentiels, étant la théorie de l'intervention

de la loi dans le domaine économique, on comprend qu'il peut y avoir du plus et du moins dans ses applications. Le délégué qui eût tenu le langage que je viens de supposer, s'il n'eût pas été un communiste, un révolutionnaire, eut été un aussi bon socialiste que les plus ardents partisans de la liquidation sociale.

En réalité, le but que s'étaient proposé les organisateurs du congrès de Gand était de tenter un rapprochement entre les deux fractions,— fractions ennemies,—de l'Internationale : les *Communistes-politiciens* qui mettent en pratique le programme de M. Karl Marx, et les *Collectivistes-anarchistes*, partisans du système du défunt boyard russe, Michel Bakounine. C'est à l'adresse de ces derniers que les communistes, organisateurs du congrès, avaient rédigé les phrases amicales que l'on vient de lire. Si les auteurs de ce document ont espéré un instant amener l'adoption à nouveau d'un programme commun par les deux fractions de l'Internationale, ou simplement une réconciliation et une action commune, chacun gardant ses idées propres, ils ont prouvé qu'ils ne connaissaient rien de l'histoire des religions. Pour les membres des deux sectes, le socialisme révolutionnaire est en effet une religion. Or, il est de règle que toutes les religions, peu de temps après leur fondation, se divisent en deux églises qui se qualifient réciproquement d'hérétiques. Les chrétiens, malgré tous les moyens employés pour maintenir leur unité, n'ont pu se soustraire à cette loi de nature ; les musulmans sunnites et chiites nous montrent le même phénomène ; les Saint-Simoniens, il y a quelques années, se divisèrent pour suivre, les uns M. Enfantin, les autres M. Bazard. Si l'on voulait étudier, creuser l'histoire de toutes les religions, de toutes les philosophies, depuis les plus sublimes jusqu'aux plus grotesques, on verrait le même phénomène se produire constamment. Un autre phénomène, que le fondateur d'une des écoles socialistes, Ch. Fourier avait parfaitement observé, c'est qu'il y a plus d'animosité entre deux sectes d'une même religion qu'entre deux religions différentes. C'était donc folie pure que de vouloir réconcilier les deux fractions de l'Internationale, que de demander, même aux chefs qui les dirigent, de ne pas s'accabler d'injures et d'accusations infâmantes.

Le point de dissentiment entre l'école de M. Marx et celle de M. Bakounine est celui de l'existence ou de la non-existence de l'État. Le premier, qui n'a rien inventé, puisqu'il s'est borné à donner une forme nouvelle aux idées de Babœuf, qui lui-même n'avait fait que rééditer Campanella, Thomas Morus et bien d'autres communistes; M. Karl Marx dis-je, veut que l'État s'empare des terres et de l'outillage industriel et les mette en valeur pour

le plus grand bénéfice de la communauté. Le collectivisme, lui, est plus original, et il veut ramener les sociétés humaines si loin en arrière qu'il est difficile d'indiquer ses anciens confesseurs. La doctrine de M. Bakounine a pour point de départ, comme celle de M. Marx, la dépossession des propriétaires actuels et l'abolition de la propriété individuelle. La différence réside dans le moyen d'organiser la société future. Les collectivistes, loin de vouloir se servir de l'État pour amener une répartition plus équitable des fruits du travail, veulent le supprimer. La terre et les instruments de travail seraient propriétés des corporations ouvrières qui les exploiteraient, lesquelles constitueraient la seule organisation sociale existant. Cette organisation ressemblerait à celle qui a dû donner naissance aux castes de l'Inde.

Le Congrès socialiste de Gand étant composé uniquement de représentants de ces deux partis, la lutte entre eux devait s'engager dès l'abord, quel que fût le sujet mis le premier en discussion. L'ordre du jour se composait des six questions suivantes :

1° — Des tendances de la production moderne au point de vue de la propriété.

2° — De l'attitude du prolétariat à l'égard des divers partis politiques.

3° — De l'organisation des corps de métier.

4° — Pacte de solidarité à conclure entre les diverses organisations ouvrières et socialistes.

5° — De la création d'un bureau central de correspondance et de statistique ouvrière, qui réunirait et publierait les renseignements relatifs aux prix de la main-d'œuvre, aux prix des denrées alimentaires, aux heures de travail, aux règlements de fabrique, etc.

6° — De la valeur et de la portée sociale des colonies communistes, des sociétés coopératives et autres expérimentations socialistes instituées et fonctionnant dans divers pays.

Le Congrès était composé de 46 délégués. Les groupes ou associations représentées étaient d'abord : 29 groupes ou associations des partis démocrates-socialistes d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de la Suisse allemande et de la Belgique ; plus deux associations communistes d'Angleterre, des cercles d'études sociales, des comités révolutionnaires établis dans diverses villes d'Europe et jusqu'à des associations américaines. Ensuite venaient les délégués de six fédérations et d'un certain nombre de sections de l'Internationale.

Dans la liste de ces délégués, je relève des étrangetés qui frisent

la fantaisie. Ainsi, deux français, proscrits communalistes, MM. Montels et Brousse, sont désignés comme représentants d'une prétendue fédération française dont l'existence semble plus que problématique. Une délégation qui me paraît avoir été plus authentique est celle de trois groupes socialistes français. Un nommé Cœnen représentait un groupe socialiste d'Alexandrie (Égypte); l'Italien Costa, entre autre mandats, avait celui de l'*Union démocratique du peuple*, de Patras (Grèce), un ancien membre de la Commune de Paris, qui n'est jamais allé en Espagne, était l'un des représentants de la féderation de ce pays; le docteur César de Paepe, de Bruxelles, était délégué des Perfectionnistes, d'Oneïda (États-Unis). J'ai entretenu, il y a quelques temps, les lecteurs du *Journal des Économistes*, desdits Perfectionnistes, partisans et praticants du libre-amour, du Malthusisme et du Darwinisme, et je crois pouvoir garantir que, si l'un de ces hommes ou de ces femmes pacifiques, avait été présent à Gand, il se fut trouvé furieusement dépaysé au milieu de ces révolutionnaires à tous crins. Il y avait enfin un envoyé des sociétés socialistes russes.

A regarder les choses de près, les délégués qui composaient ce congrès ne représentaient, pour la plupart, que de tout petits groupes, à l'exception de M. Liebknecht, membre du Reischtag allemand, qui était le représentant d'un groupement de plus de cent mille démocrates-socialistes et de M. Frankell, qui était envoyé par les sociétés composant le parti démocrate-socialiste d'Austro-Hongrie, lequel marche sur les traces de celui d'Allemagne et a le même programme. M. Greulich, de Zurich, délégué du parti démocrate-socialiste suisse-allemand était aussi un représentant de quelque autorité.

M. Liebknecht est considéré comme un grand homme par les démocrates-socialistes belges, aussi a-t-il été accueilli par des applaudissements lorsqu'il est entré dans la salle. Il a alors prononcé quelques mots pour dire que le parti démocrate-socialiste allemand était toujours un parti international.

Enfin, pour compléter la physionomie du congrès, je dirai que deux dames russes assistaient aux séances. L'une, jeune fille d'une vingtaine d'années, était une de ces étudiantes qui ont tant fait parler d'elles il y a quelques mois, par leur ardeur propagandiste, et, — il faut bien appeler les choses par leur nom, — leur dévouement à la cause qu'elles servaient. Cette jeune fille signalée pour son zèle révolutionnaire, s'est enfuie et a depuis, paraît-il, été condamnée par contumace à la prison. Elle a suivi les discussions avec beaucoup d'intérêt, paraissant pencher du côté des

collectivistes. De temps à autre, elle prenait son paquet de tabac et son cahier de papier déposé sur la table devant elle, elle roulait une cigarette et la fumait sans perdre un mot des discours.

Il s'est produit au début un incident caractéristique. Les Gantois ne voulaient absolument pas que le congrès fût public, disant que leurs adhérents n'étaient pas encore assez avancés pour comprendre les idées qu'on allait exposer, que cela les troublerait, et gênerait la propagande future; pour le public, il y avait, disaient-ils, les meetings du soir, et c'était assez. Cependant l'idée du congrès public l'emporta. Peut-être les Gantois craignaient-ils surtout l'effet des querelles intestines qu'ils prévoyaient.

La discussion sur la première question fut ouverte par la lecture d'un passage d'un mémoire envoyé par une section de l'International existant à Genève et composée de quelques réfugiés communalistes, parmi lesquels M. Lefrançais, ancien membre de la Commune, et d'un certain nombre de Russes également réfugiés. Les auteurs de ce mémoire prennent, dès le début, à partie les traités d'économie politique libérale, qui font l'éloge des mesures par lesquelles la révolution française abolit les corporations de métiers et amena la division de la propriété. Relativement aux corporations, ils expriment les idées que j'ai indiquées plus haut à propos de la manifestation autour de la statue de Jacob Arteveld. En ce qui concerne la division de la propriété foncière d'une part, ils ne croient pas que ça ait été un bien, et, d'autre part, ils nient que la révolution l'ait amenée. S'appuyant sur un ouvrage de M. Georges Avenel, ils disent que les biens nationaux furent, pour la plupart, acquis par des spéculateurs, des fournisseurs des armées enrichies, des membres des Conseils, soit avant la fameuse banqueroute des deux tiers, soit au moment même. M. Avenel, partisan, lui, de la division de la propriété, ajoute que cette division fut due aux célèbres *bandes noires* de la Restauration. Les auteurs des mémoires de Genève ne mettent pas pour cela en accusation les hommes de la Révolution : ils crurent bien faire disent-ils; mais ils se trompèrent.

Abordant la question des tendances de l'industrie moderne relativement à la propriété, les auteurs du mémoire disent que la principale de ces tendances porte à la concentration de l'outillage industriel dans de grandes usines, par conséquent à la destruction de la petite industrie. Il se forme des sociétés de capitalistes qui constituent une sorte de patronat impersonnel contre lequel les ouvriers réduits à l'isolement, ne peuvent pas lutter. Cette concentration est une des conséquences forcées de l'accroissement des capitaux et du développement de la mécanique. Le remède à cet état de

chose n'est pas l'immixtion des ouvriers dans la politique, c'est...

On allait nous indiquer le remède des internationalistes gènevois lorsque l'on s'aperçut que cela rentrait daus la seconde question, et l'on coupa court. A propos « de l'attitude du prolétariat à l'égard des partis politiques » on oublia le mémoire, si bien que nous n'avons pas connu le remède; mais, comme les auteurs sont des collectivistes, ce qu'ont dit leurs coreligionnaires sur cette question nous renseignera suffisamment.

Après la lecture du mémoire gènevois, un délégué de Verviers se leva et donna connaissance d'une résolution votée au Congrès de la fédération internationale de la vallée de la Vesdre, lequel s'est tenu récemment.

Cette déclaration portait en substance ceci : « La fédération considérant que l'accumulation des capitaux a pour résultat d'aggraver l'exploitation, se prononce en faveur de la propriété collective. » Jusqu'alors on était d'accord et je crus un moment la lutte remise à la question suivante. Mais M. Greulich, de Zurich, se lève, et, après quelques considérations générales en faveur de la propriété collective, déclare que le propriétaire doit être l'État, ajoutant que si c'était les corporations ouvrières, on verrait renaître tous les abus qui existaient avant la révolution française. Nous avons, aujourd'hui, dit-il, une production qui n'est pas réglée par les demandes de la consommation, une production « sans plan; » pour qu'elle soit régularisée il faut qu'une organisation supérieure la dirige, et cette organisation ne peut être que l'État.

M. Guillaume, de Neufchâtel, qui est devenu la personnalité la plus importante du Collectivisme depuis la mort de M. Bakounine, prend alors la parole. Il explique d'abord le nom de son école. On nous appelle anarchistes, dit-il, en substance, et l'on a raison, mais ce mot n'a pas pour nous la signification qu'il a pour le vulgaire et que nos adversaires veulent lui donner. Il signifie que nous sommes partisans de la liberté individuelle. Mais nous ne sommes pas que cela, nous sommes aussi communistes dans une large mesure, et notre nom de *Collectivistes* exprime ces deux idées. Nous désirons l'émancipation réelle des travailleurs et nous ne voulons pas l'organisation d'un état social dans lequel le travailleur ne ferait que changer de tyran. Le système allemand serait la constitution d'un patronat impersonnel, qui exploiterait, il est vrai, au profit du plus grand nombre et non plus au profit de quelques individus, mais qui n'en maintiendrait pas moins le salariat en tant qu'il constitue un esclavage, même il l'étendrait.

Dans leur système à eux, le prolétariat et le salariat disparaissent. On parle de la nécessité d'un plan pour la production,

mais la fédération des groupes producteurs pourrait tout aussi bien que la centralisation mettre un plan en pratique. On dit que le système collectiviste conduit à la reconstitution des corporations, mais on oublie que, dans cette organisation, les corporations seront largement ouvertes, qu'on y entrera et qu'on en sortira librement.

(Ici, ouvrons une parenthèse pour faire remarquer que ni M. Guillaume, ni ses coreligionnaires collectivistes n'ont indiqué comment on s'y prendrait pour obliger une corporation à rester ouverte si elle voulait se fermer. L'État étant aboli, il n'y aurait plus aucun moyen de contrainte).

M. Guillaume a ajouté qu'il y avait divergence même relativement aux moyens de transition entre les communistes et les collectivistes. Les premiers veulent que l'État s'empare des terres et usines ; les seconds sont d'avis que ce doivent être les travailleurs, faisant aujourd'hui valoir ces instruments de travail, qui doivent mettre la main dessus au lendemain de la prochaine révolution sociale.

L'orateur qui a répondu à M. Guillaume a été le Dr César de Paepe, de Bruxelles, lequel s'est plutôt complu dans une analyse de la situation économique, que préoccupé de donner des arguments. Il a d'abord établi, comme les auteurs du mémoire de Genève, la tendance à la concentration industrielle. Cette concentration, en supprimant les petites entreprises, doit avoir, selon l'orateur, pour conséquence la mort de la petite bourgeoisie, qui sera absorbée par le prolétariat. Cependant, cette disparition doit être retardée par l'établissement de la propriété actionnaire. Le petit bourgeois, d'entrepreneur d'industrie ou de commerce qu'il était lui-même, devient co-propriétaire capitaliste dans de grandes entreprises. Mais ce n'est là qu'un retard, par la force des choses les gros actionnaires finissent par dévorer les petits.

Le Dr de Paepe a signalé deux autres tendances, contradictoires l'une avec l'autre, mais qui n'en existent pas moins. La première se manifeste dans tous les pays où les doctrines de l'économie politique sont acceptées par le personnel dirigeant : elle a pour objet l'aliénation des biens domaniaux des Etats, des provinces et des communes, et leur remise à des particuliers considérés comme plus capables de les faire valoir. La seconde, en sens contraire, a pour objet d'amener les États à mettre la main sur certaines grandes industries, particulièrement celle des transports par voies ferrées.

Le Dr de Paepe est communiste et il le proclame. Il abonde donc dans le sens des Allemands ; à la condition, toutefois, que ceux-ci

veuillent bien admettre la Commune à jouer parfois le rôle de propriétaire qu'ils attribuent à l'État. Se retournant ensuite vers les collectivistes, il leur a demandé quelle différence il y avait entre leur organisation et celle préconisée par les Allemands. Ils admettent l'existence d'une fédération des corporations ; à cette fédération, il faudrait une organisation supérieure, un comité central ; que serait ce comité ; si ce n'est l'équivalent de l'État des Allemands ? D'autre part, il est impossible que dans l'organisation communiste, les travailleurs acceptent la position de simples employés salariés de l'État. Celui-ci devra donc laisser une certaine somme de liberté, s'entendre avec les groupes naturels. Que seront ces groupes, si ce n'est l'équivalent des corporations des collectivistes ? Il n'y a donc qu'au point de vue de la transition qu'on peut constater une différence entre les deux systèmes. Eh bien ! cette transition ne saurait être uniforme, elle se fera différemment dans les divers pays, en raison du tempérament des populations et de l'organisation sociale antérieure.

L'orateur a ensuite exprimé une idée qui a fait dire, par M. Guillaume : qu'il n'aurait jamais attendu cela de lui.

Après avoir déclaré que, par une pente naturelle de son caractère, il était modéré et préférait les moyens doux, il a émis l'hypothèse que la transformation pourrait peut-être, dans quelques pays, s'accomplir pacifiquement. Si, par exemple, des industriels développant le système qui se pratique déjà en Angleterre, faisaient participer leurs ouvriers aux bénéfices, et à l'aide de ces bénéfices, rendaient ceux-ci propriétaires des terres et usines, les ouvriers dans la pensée de l'orateur s'empresseraient d'apporter leur acquisition à l'État. Le Dr de Paepe a montré, en cette circonstance, une singulière faiblesse de la part d'un homme qui creuse si bien les questions. Il ne s'est pas demandé pourquoi un industriel céderait son usine, quand il saurait à l'avance qu'il ne pourra employer à rien, c'est-à-dire qu'il ne pourra faire valoir, le capital qui lui aura été remboursé. Il a paru croire également qu'il était possible que les ouvriers, devenus propriétaires de cette manière, céderaient volontiers leur acquisition à l'État. Mais c'est là une erreur de spéculation commune aux communistes. Ce même orateur a cependant, quelques heures plus tard, élevé cette objection quand les Collectivistes affirmaient que les ouvriers et les paysans s'empresseraient de remettre aux corporations les terres et les instruments de travail dont ils se seraient emparés par la violence au lendemain de la « révolution sociale. » Il a même eu, à ce moment, un mouvement qui fait honneur à sa sincérité et à son courage. Il a reproché aux Collectivistes de faire du peuple une

entité, une sorte de divinité douée de toutes les vertus. Il a affirmé que dans les masses populaires l'ignorance et la brutalité dominaient. Et comme devant cette affirmation l'ex-étudiant italien M. Costa, lui déclarait qu'il ne connaissait pas les ouvriers. — Et pourquoi ne les connaîtrais-je pas? s'est-il écrié. Parce que, d'ouvrier typographe, je suis devenu médecin d'ouvriers. Je ne les connais que mieux, car je les vois de plus près.

Je n'ai pas l'intention de raconter ici toutes les discussions du congrès socialiste. Je me bornerai à relever deux objections topiques que l'on s'est opposé de part et d'autre. Un orateur anglais nommé M. Hales, a démontré qu'une société sans organisation politique ne saurait exister, et il a complétement détruit avec une véritable éloquence tout le système des collectivistes. De l'autre côté, un collectiviste, proscrit communaliste, M. Brousse, a reproché avec infiniment de raison au communisme par l'État, de laisser beaucoup moins de liberté à l'individu que le régime actuel qu'il a cependant flétri du nom de « régime bourgeois. » Selon lui, dans l'état de choses préconisé par les Allemands, les chefs élus auraient leurs amis, leurs partisans qu'ils favoriseraient aux dépens des autres.

Après une discussion qui a duré trois séances de deux heures chacune, la question a été tranchée par le vote de la résolution suivante proposée par les communistes :

« Considérant qu'aussi longtemps que la terre et les instruments de production, qui sont les moyens de la vie, sont détenus et appropriés par des individus et des groupes, la sujétion économique de la masse du peuple, avec toute la misère qui en résulte doit continuer ; le congrès déclare qu'il est nécessaire que l'Etat ou la Commune représentant et comprenant la totalité du peuple possède la terre et les autres instruments de travail. »

Au moment du vote, 30 délégués seulement étaient présents, 16 se sont prononcés en faveur de la résolution, 13 contre, et 1 s'est abstenu. Ceux qui ont voté pour ont été les représentants des partis démocrates-socialistes allemand, belge, suisse, autrichien, les communistes anglais et un Français. Ceux qui se sont prononcés contre ont été les représentants des fédérations internationalistes de la France (?), de l'Italie, de l'Espagne, du Jura bernois et des sections de Verviers.

La résolution des collectivistes était ainsi conçue :

« Considérant que le mode actuel de la production amène la concentration de la richesse sociale aux mains de quelques-uns, et, par suite, toutes les injustices sociales ; *nous pensons* que les travailleurs doivent

s'emparer de cette richesse sociale pour la transformer en propriété collective des groupes producteurs fédérés. »

Cette résolution eut pour elle 11 voix, et contre elle 18, plus une abstention.

Une troisième résolution concluant à la propriété collective sans indiquer son mode d'organisation fut repoussée par les deux partis et ne recueillit que 2 voix.

La seconde question portée à l'ordre du jour : « de l'attitude du prolétariat à l'égard des divers partis politiques, » aurait pu se formuler plus exactement ainsi : « Les ouvriers socialistes doivent-ils s'occuper de politique ? l'affirmative impliquant la constitution d'un parti politique ouvrier. »

Le premier orateur qui prit la parole sur ce sujet fut M. Costa, l'anarchiste italien. Il y a deux ans à peu près, M. Costa, à la tête d'une bande de jeune gens, ouvriers et étudiants, se jeta dans les montagnes du Benevent et entreprit la guerre de partisan. Il fut facilement défait, pris et jugé. Maintenant, il est libre. Il faut que les juges se soient montrés singulièrement cléments à son égard. Le résultat de cette belle équipée fut que le ministère prononça la dissolution, non-seulement de toutes les sections de l'Internationale, mais de toutes les sociétés ouvrières de l'Italie. Cela causa naturellement une grande colère aux membres de ces sections et sociétés, qui accusèrent M. Costa d'être cause par sa folie, d'autres dirent par sa trahison payée, de ces mesures de rigueur. Les Allemands socialistes, partisans de l'action régulière, accueillirent ces accusations, et il en résulta un redoublement de disputes entre eux et les Collectivistes qui prirent parti pour M. Costa.

Donc, M. Costa est un révolutionnaire enragé, il l'a bien prouvé par son discours. Il faut, selon lui, s'insurger toutes les fois qu'on le peut et même quand on ne le peut pas. Il y a évidemment du sang de brigand chez ce petit homme. Il méprise profondément la propagande par la parole et par les écrits. C'est bon pour les pays où les masses populaires sont instruites, mais en Italie, elles sont ignorantes, elles ne savent pas lire et ne comprennent pas les idées du socialialisme révolutionnaire. Le seul moyen de les émouvoir, c'est l'action, c'est l'exemple. Une insurrection, même sans chance de réussite, est une démonstration que le joug est insupportable et que l'on peut avoir le courage de le briser. Nous méprisons, dit l'orateur, les socialistes opportunistes qui veulent des réformes successives, ce sont des endormeurs, des eunuques ; les améliorations qu'ils veulent apporter au sort du peuple ne feraient que prolonger l'existence du régime bourgeois. Nous combattons tous les

partis politiques. En Italie, nous considérons le parti socialiste comme nous avons considéré les partis républicain et mazzinien. Les chefs du parti socialiste-ouvrier en viennent à se croire supérieurs à la masse du peuple, à être des aristocrates. Le parti politique socialiste est un parti bourgeois, dirigé par des bourgeois qui veulent donner au peuple le bien-être, mais pas la liberté. Nous, nous voulons la liberté. Il y a une différence entre le parti socialiste et nous : en général les chefs de ce parti ont des positions et peuvent attendre avec patience les réformes sociales. Nous, nous sommes comme le peuple lui-même, sans position, et nous ne pouvons pas attendre. (1) Nous ne nous entendons pas, conclut M. Costa, mais si après nous être prouvé réciproquement que nous ne sommes ni les uns, ni les autres, des fous ou des mouchards, nous pouvons en venir à nous respecter, un grand pas sera fait.

Ce discours terminé, la parole est donnée à un autre Italien, également un jeune homme et pas un ouvrier, M. Zamardelli. C'est le délégué d'un ou de plusieurs des groupes qui sont mécontents de la conduite de M. Costa, à qui ils attribuent toutes sortes de mobiles plus ou moins personnels. Il déclare que, ne connaissant pas suffisamment le français pour parler d'abondance, il a écrit son discours. Il tire un manuscrit et commence à lire un travail, dont la forme poétique essentiellement française ne peut être le fait du lecteur. Au bout d'un instant, les Collectivistes s'écrient en chœur : — Mais c'est de Malon (2). Ce mémoire débute en déclarant que le prolétariat doit avoir, vis-à-vis de tous les partis politiques, une attitude d'hostilité et de protestation ; mais l'auteur se hâte d'ajouter qu'il faut employer tous les moyens, même les moyens légaux et parlementaires, pour arriver à l'émancipation de ce prolétariat. En opposition avec les idées exprimées par M. Costa, il est déclaré que la propagande doit précéder l'action. On y justifie l'emploi des moyens légaux en disant que l'on ne peut pas échapper à la léga-

(1) Le 5 avril 1872, M. Bakounine écrivait à un de ses amis espagnols une lettre où se trouvait ce passage : « Il y a en Italie ce qui manque aux autres pays : une jeunesse ardente, énergique, *tout à fait déplacée* (il eût pu dire déclassée), *sans carrière*, *sans issue*, et qui, malgré son origine bourgeoise, n'est point moralement et intellectuellement épuisée comme la jeunesse bourgeoise des autres pays. »

(2) M. Malon, ancien membre de la Commune, ancien ouvrier teinturier à Puteaux, était autrefois, à ses heures, un poëte à qui il manquait la connaissance de la langue, mais qui n'était pas sans un certain souffle. Actuellement, M. Malon est marié avec Mme André Léo, femme de lettres, qui est proscrite pour participation aux événements de 1871.

lité, à moins de vivre hors de la société. D'ailleurs, le droit de vote est supérieur et antérieur à toute légalité, et on ne reconnait pas plus cette légalité en usant de ce droit qu'on le fait en se défendant devant un tribunal lorsqu'on y est amené. C'était là une allusion à M. Costa. En résumé, tout ce discours n'était qu'une diatribe contre les ambitieux, les vaniteux qui, en poussant à des insurrections folles, ont pour but d'attirer l'attention sur leur personne, et qui amènent le plus grand préjudice pour sa cause. Tout cela tombait dru sur la tête de M. Costa, qui affectait de rire. Lorsqu'à la fin, les Communistes se mirent à applaudir, les Collectivistes bondirent et déclarèrent que c'était une infâmie, et que le discours lu par M. Zadanelli, fait par Malon, n'était qu'un tissu de calomnies, de diffamations et d'injures. La conclusion était la proposition d'une résolution par laquelle le congrès se serait déclaré indépendant de tous les partis politiques et aurait recommandé le recours à tous les moyens, parlementaires ou insurrectionnels, mais en affirmant que l'insurrection ne doit avoir lieu que quand les circonstances sont mûres.

Dans la discussion qui suivit ce discours, je ne relèverai que quelques incidents. Un proscrit français, M. Montels, déclara que le suffrage universel était un mensonge, et qu'il fallait l'abolir. Il ajouta : que la participation des ouvriers à la politique enlève au parti révolutionnaire ses meilleurs éléments. Il répéta un mot dit, d'après lui, par M. Elie Reclus, lequel rencontrant à Genève un proscrit plongé dans une affreuse misère, lui aurait dit : Tant mieux! mourir de la faim est le meilleur moyen de devenir et de rester révolutionnaire. Cette dernière affirmation avait pour objet de démontrer que les améliorations apportées au sort des populations ouvrières sont dangereuses pour la cause révolutionnaire. A cela, le Dr de Paepe répondit un peu plus tard que l'expérience prouve au contraire que les populations plongées depuis longtemps dans une situation misérable sont stupidement soumises; tandis qu'au contraire celles qui ont obtenu des améliorations se montrent ardente pour de nouveaux progrès. La misère n'est un stimulant que lorsqu'elle frappe des populations qui ont connu un sort meilleur.

Un autre proscrit français, M. Brouse, entreprit de soutenir la même thèse que M. Costa en invoquant cet argument : que pour que la révolution réussisse, lorsqu'elle sera mûre, il faudra qu'il y ait des hommes ayant l'habitude de l'insurrection.

M. Bary, un Anglais, a demandé la constitution partout de partis politiques ouvriers et socialistes, en s'appuyant sur cette circonstance : que les deux ouvriers qui font partie de la Chambre

des Communes ne se différencient en rien des membres libéraux bourgeois, parce qu'ils n'ont pas été élus pour défendre un programme déterminé.

Le docteur de Paepe n'accepte pas la distinction que les Économistes et les Collectivistes prétendent, dans des buts différents, établir entre les questions politiques et économiques. La politique ce sont simplement les affaires publiques. Il conteste que la politique enlève au parti socialiste ses meilleurs éléments. Ce n'est pas les perdre que de les envoyer au Parlement pour défendre la cause socialiste. (A ce moment M. Guillaume s'écria : —Comme Janson (1). Certainement ! ont répondu M. de Paepe et M. Brismée, un autre membre important du parti socialiste bruxellois).

Nous sommes, en Belgique, dit l'orateur, entrés récemment dans la voie politique. En ce faisant, nous nous sommes proposés un double but : instruction et propagande. Pour mon compte, je ne suis pas de ceux qui repoussent les améliorations quelque faibles qu'elles soient. Je les accepte toutes. Si nous obtenions des augmentations de salaires, la diminution de la journée de travail, ce seraient autant de progrès accomplis.

A partir de ce moment, je dois déclarer que j'ai quitté le congrès, me trouvant assez éclairé et pensant bien que le reste de la semaine serait employé à discuter sur la même question. J'ai su que M. Liebknecht avait prononcé un discours remarquable, que je n'aurais pas compris si j'eusse été présent, puisque çà a dû être de l'éloquence allemande. J'ai connu également les résolutions votées.

Relativement à la question politique, les communistes de l'école allemande l'ont encore emporté. Voici la résolution :

« Considérant que l'émancipation sociale est inséparable de l'émancipation politique, le congrès déclare que le prolétariat, organisé comme parti distinct opposé à tous les autres partis formés par les classes possédantes, doit employer tous les moyens politiques tendant à l'émancipation de tous ses membres. »

Les collectivistes proposaient, au contraire, la déclaration suivante :

« Considérant que la conquête du pouvoir est la tendance naturelle de tous les partis politiques, et que ce pouvoir ne saurait avoir d'autres conséquences que de créer des situations privilégiées ; considérant,

(1) M. Janson, avocat, ancien membre de l'Internationale, a été récemment élu représentant par la ville de Bruxelles, malgré l'opposition de l'élément libéral doctrinaire, lequel s'est cependant rallié à cette candidature, après les décisions favorables du comité de l'Association libérale.

d'autre part, qu'en réalité la société actuelle est divisée, non pas en partis politiques, mais bien en situations économiques, en exploités et en exploiteurs, salariés et capitalistes; considérant, en outre, que l'antagonisme qui existe entre ces deux classes ne peut cesser par la volonté d'aucun pouvoir politique, mais bien par les efforts réunis de tous les exploités contre les exploiteurs.....; nous croyons de notre devoir de combattre tous les partis politiques, qu'ils s'appellent ou non socialistes, en espérant que les ouvriers qui marchent encore dans les rangs de ces divers partis, éclairés par l'expérience, ouvriront les yeux et abandonneront la voie politique pour entrer dans celle du socialisme anti-gouvernemental. »

Relativement à la question des sociétés ouvrières, le Congrès s'est déclaré unanimement favorable. Cependant elles auraient dû être repoussées par les Collectivistes, puisqu'elles ont pour objet la conquête de petites améliorations. Les Communistes, eux-mêmes, doivent y trouver beaucoup trop d'éléments conservateurs. Mais ces sociétés sont les groupements naturels des ouvriers, les points où les révolutionnaires peuvent recruter des adhérents. Au fond, Collectivistes ni Communistes ne doivent être partisans bien sincères de ces institutions. En effet, les sociétés ouvrières, lorsqu'elles sont arrivées à avoir conscience de leur raison d'être, comme, par exemple, les *Trade Unions* anglaises refusent d'entrer dans le mouvement révolutionnaire ou simplement politique. Ce phénomène se produit également sur le continent et c'est à cette raison qu'il faut attribuer la présence dans les congrès de tant de représentants des « cercles d'études sociales » et de si peu de délégués des sociétés professionnelles.

Le pacte de solidarité entre les diverses organisations ouvrières et socialistes a été refusé par les Collectivistes et signé seulement par les Communistes. La création d'un bureau de statistique a été décidée d'un commun accord. Il sera établi à Verviers. Les congrès de l'Internationale ont aussi fort souvent voté l'établissement de bureaux de statistique, et ces bureaux n'ont jamais fonctionné. C'est que, pour faire de la statistique, il faut des *statisticiens*. Le même sort attend probablement la résolution du congrès socialiste de Gand.

Enfin, en ce qui concerne les colonies socialistes d'Amérique et les Sociétés coopératives, le Congrès ne leur a donné qu'une approbation mitigée.

Sans nous arrêter à faire ici une critique ni une appréciation des idées exprimées au congrès de Gand, bornons-nous à mentionner un phénomène de pathologie mentale qu'on peut éprouver

pendant que l'on écoute silencieusement les orateurs communistes ou collectivistes. Il me semblait que j'avais été enlevé du milieu des hommes ordinaires, pour être transporté dans un pays bizarre, où l'on aurait eu des idées absolument contraires à celles qui ont cours sur la terre. En entendant parler de la révolution sociale prochaine et de la dépossession des propriétaires, soit par l'État, soit par les corporations ouvrières; en entendant les uns et les autres développer tranquillement leurs plans de réorganisation sociale, — supprimant d'un mot toutes les difficultés provenant de ce qui existe et même celles inhérentes à la nature humaine, — je me prenais à croire que c'était.... que ça pouvait arriver. La contagion exerçait sur moi son effet, et j'avoue qu'il m'aurait fallu faire un certain effort pour ressaisir mes esprits, si j'avais dû prendre la parole pour combattre toutes ces fantaisies.

CHARLES-M. LIMOUSIN.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 1877.

COMMUNICATIONS : Mort de M. Villiaumé et de M. Thiers. — Création d'une Société d'économie politique à Saint-Etienne. — Les plaintes de l'industrie normande. — Entraves mises au concours pour un Manuel d'économe politique élémentaire, par le ministère de l'instruction publique.

DISCUSSION. L'agitation protectionniste à combattre par la ligue des producteurs-consommateurs.

M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette réunion à laquelle assistait M. Henry Rozy, professeur de droit à la Faculté de droit de Toulouse, et professeur d'économie politique à l'école normale de cette ville.

En ouvrant la séance, M. le président se fait l'interprète des regrets qu'inspire la mort subite et prématurée de M. Villiaumé, un des membres les plus assidus de la société, à ceux qui ont connu l'homme et l'écrivain. A côté, dit-il, de bizarreries qui, du reste, n'étaient point celles d'un esprit vulgaire, M. Villiaumé avait, soit comme historien, soit comme publiciste, soit enfin comme économiste, une érudition solide, une singulière vigueur de pensée et de raisonnement et un véritable talent d'exposition. C'était en

outre un cœur généreux. Cet apologiste de la Montagne, ce jacobin rétrospectif, avait horreur de l'injustice et de la violence. Il avait, au péril de sa vie, sauvé des gardes municipaux le 24 février 1848; plusieurs individus qui s'étaient laissé enrôler sous le drapeau rouge de la Commune, lui durent aussi leur salut aux journées de mai 1871. Dans nos discussions, Villiaumé se plaisait à examiner les questions au point de vue historique; il se laissait parfois entraîner à remonter un peu loin dans les temps anciens; mais lorsqu'une fois il entrait dans le vif du sujet, il allait droit au but, un peu à la façon de Jean Bart coudoyant les courtisans dans les salons du grand roi. Il dédaignait les circonlocutions et les artifices oratoires et appelait les choses et les gens par leurs noms. En somme, il avait les défauts de ses qualités. Tel qu'il était, il méritait l'estime et la sympathie. Il s'était fait une place à lui parmi les hommes voués à la culture des sciences politiques, et le vide qu'il laisse dans leurs rangs en est d'autant plus sensible (1).

Une autre mort, qui est un deuil national, la mort de M. Thiers, était présente à tous les esprits. M. Frédéric Passy n'a donc fait encore qu'exprimer avec une parfaite justesse le sentiment de ceux qui l'entouraient en rendant un hommage suprême à la mémoire de l'illustre historien, de l'infatigable homme d'État, du grand citoyen que la France vient de perdre. M. Thiers n'était, pour nous économistes, rien moins qu'un allié; c'était un adversaire. Il lui arriva pourtant, une fois en sa vie, de faire acte d'économiste : ce fut lorsqu'en 1848 il écrivit son livre sur *la Propriété*. Il s'agissait alors de défendre contre les communistes et contre Proudhon le principe fondamental de l'ordre social. Ce jour-là M. Thiers fut, on peut le dire, économiste un peu malgré lui; mais Bastiat se chargea de lui démontrer qu'il était d'ailleurs, par certains côtés, aussi communiste à sa façon que les champions du droit au travail, et que pour mériter sans restriction les éloges dûs à son livre, il avait à modifier ses théories protectionnistes tout au moins. Mais M. Thiers avait un parti pris contre l'économie politique et les économistes; c'était une tache noire dans cette intelligence à tant d'égards si lumineuse. Ajoutons qu'il était protectionniste par aberration de patriotisme, on aurait pu dire, avant nos malheurs, qu'il s'est si courageusement efforcé de conjurer et si ardemment employé à réparer, par chauvinisme. Or, avant d'être économistes, nous sommes français et patriotes nous aussi, et M. Frédéric Passy

(1) Voir une notice sur M. Villaumé, par M. Paul Coq, dans le numéro de septembre.

a eu raison de penser que la Société d'économie politique s'associerait aux regrets profonds qu'inspire à tous les bons citoyens la mort de celui qui, au lendemain des plus affreux désastres, fut le libérateur du territoire, le chef vigilant et infatigable d'un gouvernement honnête, libéral et réparateur, et dont le nom, grandi encore par ce qu'on a pu appeler son testament politique, demeure en ce moment le signe de ralliement des hommes d'ordre, de progrès et de véritable conservation sociale.

M. Frédéric Passy fait ensuite part des impressions qu'il a rapportées de son séjour d'une semaine dans le département de la Seine-Inférieure, où il est allé en compagnie de quelques membres de la Société assister aux discussions du congrès convoqué au Havre par l'association française pour l'avancement des sciences (1). M. Passy a entendu bien des plaintes sur la situation des industries du coton; puis, d'autre part, il a pu constater partout l'activité et l'aisance, ainsi que la richesse des chefs d'entreprise, filateurs, tisseurs, indienneurs, etc., qui « gagnent tant d'argent, dit le populaire, depuis qu'ils n'ont plus la concurrence de l'Alsace et de la Lorraine! »

M. Rozy annonce la fondation, à Saint-Étienne, d'une société d'économie politique, due à l'initiative de la chambre syndicale des tissus de cette ville, et sous la présidence de M. Tezenas du Montcel, membre du conseil supérieur du commerce.

La réunion applaudit à cette création, et M. Limousin constate l'utilité qu'il y a à ces réunions des économistes, en ce moment où le protectionnisme fait campagne contre la liberté du commerce à propos du renouvellement des traités.

A ce propos, M. Nottelle recommande aux économistes et aux libre-échangistes d'invoquer les intérêts des producteurs, auxquels les protectionnistes s'adressent de préférence. C'était, il nous en souvient, le conseil que nous donnait, il y a trente ans, lorsque nos amis fondèrent l'association pour la liberté des échanges, Ch. Coquelin, un des plus intrépides et des plus savants ligueurs d'alors.

En citant les industries des tissus élastiques, des mousselines de Tarare, des parapluies, comme exemples, M. Nottelle montre comment les fabricants de deuxième, de troisième et de quatrième

(1) Voyez plus haut pour le compte-rendu des travaux économiques de ce congrès.

ordre, sont entravés pas les droits qui fonctionnent au profit d'un petit nombre de grands industriels privilégiés par le système des tarifs protecteurs.

M. Jacques Valserres appuie l'observation de M. Nottelle par des faits tirés de la production des céréales et du bétail.

M. Mercier signale l'utilité qu'il y aurait à faire une enquête dans laquelle on entendrait les petits producteurs.

M. Le Pelletier de Saint-Remy n'a pas grande confiance dans ce procédé qui échoue devant l'indifférence des uns et la timidité des autres. Ce sont toujours les gros intéressés qui parviennent à faire tourner l'enquête en leur faveur. Pour la question des sucres, par exemple, qui lui est familière, il a toujours vu que l'on consultait les producteurs et les raffineurs et jamais les acheteurs ou consommateurs.

M. Nottelle reprend la parole, pour bien signaler l'utilité d'une agitation libre-échangiste et démocratique pour combattre l'agitation protectionniste et aristocratique. Pour cela, il faudrait enrôler sous le drapeau du libre-échange, par le moyen des Chambres syndicales, tous les producteurs-consommateurs qui ont besoin d'acheter à bon marché les matières premières et les « matières secondes » qu'ils mettent en œuvre.

M. Nottelle ajoute un exemple à ceux qu'il a cités, la fabrique de corsets qui est singulièrement entravée par la protection donnée aux fabricants de soieries. En Espagne, et dans toute l'Amérique du sud, on ne peut exporter que des corsets de satin ; or, le satin anglais, qui est la matière première de ces produits, doit payer 15 0/0 de sa valeur.

M. Rozy explique l'inefficacité des enquêtes et l'influence du protectionisme, par le manque d'initiative des citoyens français, résultat de notre système général de tutelle administrative. Il y a là une grande tâche à accomplir par la réforme des mœurs politiques, par l'éducation et spécialement par l'enseignement de l'économie politique dans les établissements d'instruction de tous les degrés.

M. Frédéric Passy abonde dans le sens des orateurs précédents. Il comprend tout le monde dans les producteurs consommateurs de M. Nottelle ; car il n'est personne, sauf les oisifs, qui ne soit à la

fois producteur et consommateur. Tout le monde est donc intéressé au progrès de liberté commerciale, et tout le monde a besoin d'avoir de saines notions en économie politique.

A ce propos, M. Frédéric Passy signale à la réunion un singulier procédé administratif. Il s'agit du concours ouvert par le Conseil général de Seine-et-Oise pour un Manuel élémentaire d'économie politique, à l'usage des écoles normales primaires. Les fonds étaient votés, la commission d'examen nommée, le programme rédigé et publié, quand tout à coup une décision du ministre de l'Instruction publique est venue tout arrêter en signifiant au Conseil général et à la commission que le concours ne pouvait avoir lieu ?

Mais cette affaire n'en restera pas là.

Avant de lever la séance, M. F. Passy propose de mettre — sous la réserve du droit de la réunion suivante — à l'ordre du jour de la prochaine séance la question du rétablissement des tours. Cette proposition est accueillie avec adhésion.

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1877.

COMMNICATION. — L'or Paraff au Chili.
DISCUSSION. — Du rétablissement des tours pour les enfants abandonnés.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

M. le comte d'Esterno, un de vice-présidents récemment élus, a présidé cette réunion, à laquelle avait été invité M. le docteur Brochard et à laquelle assistait M. Léon Walras, professeur d'économie politique à l'Académie de Lausanne, membre de la Société.

En ouvrant la séance, M. d'Esterno veut d'abord remercier la Société de l'honneur et du plaisir qu'elle lui a fait en lui donnant une place au Bureau. Il tient à dire que dans les diverses œuvres de sa carrière, aucune ne lui paraît plus honorable pour lui que la fondation de la Société d'économie politique dont il a été le premier promoteur (1); et comme c'est probablement à cela qu'il doit

(1) Dans le courant de 1842, une première Société fut d'abord constituée par les soins de M. D'Esterno et sous la présidence de M. Rossi. Mais la forme trop académique que prit tout d'abord cette réunion, la réduisit à un très-petit nombre de membres, et, au bout de quelques séances, elle cessa complétement d'exister. Trois amis de la science, MM. Ad. Blaise, Joseph Garnier et Guillaumin, s'étant entretenus des moyens d'en reconstituer une autre plus accessible, plus libre dans ses allures et dont les séances fussent à la fois agréables et instructives, un d'eux proposa de se réunir simplement une fois par mois pour dîner et s'entretenir d'éco-

l'honneur d'être un de ses vice-présidents, ce souvenir ne lui en est que plus agréable.

La réunion répond aux paroles du président par de vifs applaudissements.

Après la présentation de divers ouvrages M. le secrétaire perpétuel donne connaissance du passage d'une lettre de commerce que vient de lui communiquer M. Cochut et relatif à l'*or Paraff* dont il a été question dans la presse. Voici ce passage :

Santiago du Chili, 24 août 1877.

« Ce pays est toujours en crise politique, ce qui ne l'empêche pas de progresser. A Santiago, l'émotion publique est à son comble depuis quelques jours. L'*Or Paraff* n'est plus une chimère. Depuis trois jours le problème est résolu. L'usine Paraff va, dit-on, commencer à livrer à la « Moneda » des milliards en lingots d'or extraits de certains minerais de cuivre du Chili. Le lion du jour, le veau d'or que les Chiliens vénèrent, le grand, l'immense Paraff, est un Alsacien arrivé il y a quelques mois à Valparaiso dans le plus grand dénûment. Il est le fils de M. Paraff, fabricant de toiles cirées à Paris. Il a trouvé, on ne sait comment, un procédé pour extraire 3 0/0 d'or des cuivres du Chili. De très-heureuses expériences ayant été faites par les « ensayadores » officiels, le Paraff a été porté aux nues par d'habiles lanceurs, qui se sont adjugés 80 0/0 sur les bénéfices. Il a été créé une usine à grands frais, et depuis hier les actions qui étaient à 150,000 francs sont montées à 500,000 fr. l'une. Si tout cela est vrai, le Chili, qui est le pays du cuivre par excellence, sera bientôt le véritable Eldorado. Depuis un mois, plus de trois mille mines de cuivre ont été dénoncées, et celles dont les minerais contiennent de l'or sont déjà en exploitation.

« Paraff prétend qu'avant un an il sera assez riche pour racheter l'Alsace et la Lorraine. »

Une conversation s'engage sur le degré de confiance que peut inspirer cette nouvelle. M. Cochut ne peut affirmer qu'une chose, c'est que la lettre est signée par un commerçant très-sérieux.

Après cette communication, la réunion adopte pour sujet de

---

nomie politique sans apparat académique. Cette idée fut acceptée, et le 15 novembre 1842, une première réunion de cinq personnes eut lieu à la Maison-Dorée. Parmi ces cinq personnes, se trouvaient les trois que nous venons de citer, Eugène Daire, le futur annotateur principal de la Collection des principaux économistes, que la mort enlevait peu d'années après, et un cinquième, dont la foi a plus tard chancelé, et qui a combattu l'économie politique pour défendre le protectionisme douanier (M. Darnis). (*Dictionn. de l'Economie politique*, art. ÉCONOMIE POLITIQUE (SOCIÉTÉ D').

conversation générale la question du rétablissement des tours, proposée par M. F. Passy à la fin de la séance de septembre dernier, et qui a été l'objet d'une pétition au sénat par le docteur Brochard et d'un rapport de M. Bérenger, que le *Journal officiel* a récemment publié.

Y A-T-IL LIEU DE RÉTABLIR LES TOURS POUR LES ENFANTS ABANDONNÉS?

La parole est d'abord à M. le docteur Brochard.

M. le Dr Brochard, lauréat de l'Institut, rédacteur en chef de *la Jeune-Mère*, se propose de traiter la question de la suppression du tour, au point de vue seulement de la médecine et de l'humanité, c'est-à-dire, au point de vue de la suppression des existences humaines que l'absence du tour occasionne. Il sera facile aux membres de la Société d'en tirer les conclusions qui en découleront au point de vue de la démoralisation et de la dépopulation de la France.

Le Dr Brochard fait d'abord observer que la suppression du tour est un acte illégal. Le décret de janvier 1811 qui instituait des tours dans tous les hospices dépositaires d'arrondissements, n'a jamais été abrogé. Des circulaires ministérielles ou préfectorales n'avaient pas le droit de prescrire la fermeture des tours, tant que ce décret n'a pas été abrogé. Tel est l'avis du savant légiste, M. Bérenger, qui a présenté au Sénat la pétition du Dr Brochard sur le *rétablissement* du tour, et dont le Rapport, longuement étudié, longuement motivé, est inséré dans le *Journal officiel* du 20 mai 1877, dont il occupe 28 colonnes.

L'objet de la pétition du Dr Brochard est non-seulement le rétablissement du tour, mais encore l'abrogation de la loi du 5 mai 1869, qui a enlevé le service des enfants trouvés aux administrations hospitalières pour le donner aux administrations départementales. Cette loi, qui a été excessivement funeste aux enfants trouvés, donne lieu à des conflits incessants entre les administrations hospitalières et les administrations départementales, puisque, d'après le décret de 1811, la *tutelle* des enfants trouvés appartient exclusivement, en fait et en droit, aux administrations hospitalières. Il est impossible, lorsque l'on n'a pas étudié, d'une manière toute spéciale, le service des enfants trouvés dans les départements, de se faire une idée du trouble que jette dans le service cette confusion d'autorité. Il en résulte que personne, aujourd'hui, n'est res-

ponsable des faits scandaleux qui se passent dans ce service, et que personne ne cherche à y porter remède.

On a fait au rétablissement de tours trois objections principales qui ont l'air très-graves, mais qui ne sont que spécieuses.

1° Le tour provoque aux mauvaises mœurs.

Cette objection n'est nullement fondée, loin de là. En substituant au secret et au mystère qui partout accompagnaient le dépôt d'un enfant au tour, le régime de l'investigation de l'enquête administrative, on a, au contraire, de beaucoup augmenté le nombre des avortements et des infanticides. Les chiffres donnés par M. Brochard dans *La vérité sur les enfants trouvés*, ceux que cite M. Bérenger dans son Rapport ne laissent aucun doute à cet égard. Ce résultat, du reste, était une conséquence fatale de la suppression du tour. Lorsqu'une fille se livre à son amant, elle ne pense nullement aux conséquences que peut avoir la faute qu'elle commet. Elle ne pense à ces conséquences qu'au moment où elle se voit enceinte. Alors, deux idées se présentent à son esprit : le moyen de cacher sa faute, le moyen de faire disparaître le fruit de sa faute. Le secret, le mystère du tour n'existant plus pour cette feinte, le crime lui tend les bras pour faire disparaître le fruit de sa faute, et elle obéit, pour sauver son honneur, à cette provocation coupable. Elle se fait avorter, et si elle n'a pas pu réussir dans ses tentatives d'avortement, elle tue son enfant au moment où il vient au monde. L'infanticide est, malheureusement, un crime très-facile à commettre et très-difficile à découvrir. M. le Dr Brochard cite un très-grand nombre d'infanticides dont il a été témoin, comme médecin légiste, et qui, quoique commis dans des circonstances atroces, ont presque toujours été suivis d'un acquittement pour les filles qui les avaient commis. La loi, aujourd'hui, est impuissante à punir l'infanticide, parce que rien, dans nos lois, ne punit la séduction.

Les *mort-nés* qui ne sont, la plupart du temps, que des infanticides déguisés et toujours impunis augmentent d'une manière effrayante. Le nombre des mort-nés qui était, il y a 20 ans de 4 sur 100 naissances est, aujourd'ui, de 20 sur 100 naissances, presque le quart ! La criminalité joue évidemment un grand rôle dans cette lugubre statistique, car M. Brochard a remarqué, à Bordeaux, que le nombre des mort-nés était toujours plus considérable chez les *mêmes sages-femmes*, et en général, chez des sages-femmes mal famées. La même remarque a, depuis, été faite à Lyon et à Marseille.

Depuis 20 ans, le nombre des enfants *illégitimes* augmente sans cesse. La suppression des tours n'a donc produit, dans la population, aucun effet moralisateur comme on le prétend à tort. Elle a, au contraire, occasionné la mort d'un nombre considérable de nouveau-nés.

Les secours aux filles-mères qui ont remplacé le tour ne remplissent nullement le but que l'on se proposait. Ces secours sont insuffisants. ils sont, en outre très-mal employés. Pour qu'une fille-mère nourrisse son enfant, il faut *qu'elle le veuille*, il faut, en outre, *qu'elle le puisse*. Or ces deux conditions manquent presque toujours chez les filles-mères *des grandes villes*, qui sont vouées à la débauche ou qui sont dans la misère. Sur 20 enfants confiés à leurs mères (filles-mères) sous prétexte d'être allaités par elles, à Lyon, le docteur Brochard en a trouvé 2 seulement qui étaient nourris au sein parce que leurs mères, avaient chacune un amant qui les entretenait.

Les autres, ne recevant de leurs mères que des aliments grossiers et manquant de tout, étaient voués à une mort certaine. Et cependant tous ces enfants qui ne sont surveillés par personne, étaient, sur les registres du service, tous *censés allaités* par leurs mères. Les décès de ces enfants ne sont jamais comptés, la moitié mourant, dans les premiers jours de leur vie, et *pendant* que l'on fait l'enquête administrative sur la position de la mère. Comme ils ne sont pas encore inscrits parmi les enfants assistés, ils ne figurent pas parmi les morts. C'est ce qui fait que toutes les statistiques de l'inspection départementale sont fausses. Les secours aux filles-mères ne sont bons que dans les campagnes et dans les petites villes. Dans les grandes villes, ils augmentent considérablement la mortalité.

2° On dépose des enfants légitimes au tour.

Sans doute, cette objection est grave, mais il me semble cependant qu'il vaut mieux pour un enfant légitime qu'il soit déposé au tour par sa mère, que d'être tué par elle. Jamais les crimes contre enfants n'ont été aussi fréquents qu'aujourd'hui. Lorsque des parents sont assez dénués du sentiment de la paternité ou de la maternité pour exposer un enfant, il vaut mieux que l'enfant soit entre les mains de l'administration qu'entre les mains de ces parents indignes qui le feront certainement mourir.

3° Le tour rompt les liens entre l'enfant et la mère.

Ces liens n'existent plus, du moment où la fille-mère expose son enfant. Entre les mains de sa mère, l'enfant courrait les plus grands dangers. D'ailleurs, tous ces enfants laissés entre les mains

de filles perdues sont mal élevés et, lorsque leurs mères meurent, ils n'appartiennent à personne et peuplent les grandes villes de vagabonds et de mauvais sujets. Élevés à la campagne par les soins de l'administration, ils seraient devenus de bons sujets, de bons cultivateurs.

La suppression des tours augmente les avortemements, les infanticides et les mort-nés. Elle augmente considérablement la mortalité parmi les enfants des filles-mères.

Il doit être rétabli jusqu'au moment où la recherche de la paternité sera permise.

M. Frédéric Passy, membre de l'institut, répond à M. Brochard. Il commence par déclarer qu'il n'entend pas discuter la douloureuse énumération du préopinant. Il lui serait aisé à lui-même de l'allonger encore. Mais ce n'est pas, à son avis, par des faits isolés, quelque pénibles qu'ils soient, que la question doit être résolue. Ces exemples attestent que le mal est grand; qui en doute? L'homicide, hélas! nous entoure de toutes parts, et sous mille formes: mais nulle mesure ne saurait avoir la vertu de le faire disparaître d'un trait. Qu'il y ait des tours ou qu'il n'y en ait pas, il y a, et il y aura longtemps, des filles séduites, des parents dénaturés, des enfants négligés ou sacrifiés. On peut émouvoir notre pitié par de tristes détails; cela ne suffit pas, et l'on n'a rien prouvé en montrant que le régime actuel laisse place à bien des abus. Ce qu'il faudrait établir, c'est que le régime qu'on lui oppose y remédierait moins imparfaitement; et c'est, dit M. F. Passy, ce qu'on n'établira pas, par le double motif que ni le raisonnement, ni l'expérience n'autorisent cette conclusion. Fût-il hors de doute, — ce qui est loin d'être, — que dans tels ou tels cas le tour aurait pu prévenir les extrémités que l'on déplore, il resterait à démontrer qu'à leur place d'autres méfaits ou d'autres malheurs au moins égaux ne se seraient pas produits.

C'est toujours l'histoire de *ce qu'on voit* et de *ce qu'on ne voit pas*; et ce n'est pas à des économistes qu'il est nécessaire de rappeler dans quelle mesure la bienfaisance inconsidérée est exposée à devenir malfaisante. Or, qu'est-donc que le tour, sinon l'une des formes, et l'une des plus aveugles, de cette assistance inconsidérée? L'aumône banale, comme la semence jetée au hasard, peut tomber en bonne terre, et arracher efficacement un malheureux à la faim ou au désespoir; mais que de fois aussi, par les encouragements et les facilités qu'elle donne à la paresse, à l'imprévoyance ou au vice, elle devient un agent de démoralisation et de misère! Le tour,

indistinctement ouvert, sans conditions et sans contrôle, à quiconque veut se débarrasser d'un enfant, peut de même sauver de la honte et du désespoir quelque pauvre créature qui ne voyait plus devant elle que le suicide ou l'infanticide ; mais que de fois ne deviendra-t-il pas la ressource de l'insensibilité, l'auxiliaire de la séduction, l'instrument du crime même ? L'État, en rangeant officiellement dans la catégorie des actes indifférents le fait d'abandonner son enfant, n'a-t-il pas l'air d'amnistier en quelque sorte, par avance, l'insouciance des parents ?

Quelle excuse, non-seulement pour les entraînements de la passion, mais pour les calculs de l'immoralité, que la perspective de cette commode ressource? Quel coup, pour mieux dire, porté à ce sentiment de la responsabilité sur lequel tout repose, que cette déclaration générale d'irresponsabilité ! A quoi bon, après cela, s'inquiéter des conséquences de ses actes ou s'épuiser pour suffire à ses devoirs ? L'État est là, il est le père universel ; on n'a qu'à faire appel à ses inépuisables entrailles et à sa non moins inépuisable bourse, et tout sera dit. Est-ce ainsi, en vérité, qu'on s'imagine relever la famille, alléger les charges publiques et rendre moins lent le développement relativement si faible de la population ?

Voilà, en quelques mots, ce qu'indique le raisonnement. Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on l'a pensé. Le roi Charles VII, en fondant l'hôpital du Saint-Esprit, défendait d'y recevoir les enfants naturels, de peur que ses sujets ne se laissassent aller plus volontiers à pécher, par la facilité de se débarrasser du fruit de leurs fautes.

L'expérience ne tient pas un autre langage, et elle est d'autant plus significative qu'elle est double, les deux régimes ayant été successivement pratiqués, ce qui donne à la fin l'épreuve et la contre-épreuve.

En 1811, par un décret de Napoléon, le système des tours fut généralisé. Chaque arrondissement dut avoir le sien. Quel fut le résultat? En dix ans, dit M. Villeneuve-Bargemont dans son *Economie politique chrétienne*, le nombre des enfants trouvés admis dans les hospices avait doublé ; et l'augmentation des enfants illégitimes s'était mise en rapport avec la facilité de cacher leur origine et de se décharger de leur entretien. Et non-seulement il mourait plus d'enfants trouvés, parce qu'il en naissait davantage, mais ces enfants mouraient dans une proportion beaucoup plus grande que ceux gardés dans leurs familles. La mortalité, loin d'être diminuée, était considérablement accrue. Les charges de l'État, des départements, des communes et des hospices étaient,

d'autre part, incessamment augmentées, et il devenait impossible d'y suffire. En somme, concluait M. de Villeneuve-Bargemont, lequel était loin d'avoir des idées préconçues contre les tours, on pouvait admettre, sans que cela fût cependant certain, que la législation *favorable aux expositions* avait prévenu quelques infanticides qui se seraient commis sans son intervention; mais on était en droit de se demander si cette législation, *en multipliant le nombre des enfants naturels n'avait pas augmenté* LA MATIERE DU CRIME ET FAIT NAITRE DES INFANTICIDES NOUVEAUX.

Pour être exprimée sous une forme quelque peu étrange, cette conclusion n'en était pas moins sérieuse et digne d'attention.

C'est, on le sait, celle qu'avait adoptée M. Duchatel dans son livre trop oublié. Ce fut aussi celle de M. Davenne, prédécesseur de M. Husson à la direction de l'Assistance publique, ennemi déclaré des tours, dit M. Joseph Lefort qui les soutient; et ce n'est pas une mince autorité que celle de cet homme modeste et droit. M. le vicomte d'Haussonville, dans ses études sur l'enfance à Paris, arrive a la même solution, en s'appuyant de nouvelles raisons. Il constate d'abord, comme M. de Villeneuve-Bargemont, que la généralisation des tours avait *prodigieusement augmenté le nombre des abandons*, que *la mortalité était effroyable*, et que *les départements succombaient sous le faix*, si bien que les tours, vigoureusement attaqués, entre autres, par J.-B. Say et de Gérando, furent peu à peu abandonnés. En 1860, lors de l'enquête faite à leur sujet, il n'en restait plus que 25; et cette enquête leur porta le dernier coup. Depuis lors, ils furent remplacés par des bureaux d'admission qui, dans certains cas extrêmes peuvent remplir le même office sans avoir les mêmes inconvénients, et un nouveau système, celui des secours temporaires, destinés à permettre à la mère d'élever son enfant, fut mis en pratique. Ce système a été consacré par la loi du 5 mai 1869, qui peut être considérée comme sanctionnant explicitement la suppression des tours. La mortalité, certes, est encore très-considérable, et l'on doit savoir gré à M. le Dr Brochard et à quelques autres, d'avoir secoué à cette occasion l'indifférence publique. Mais l'hésitation cependant n'est plus permise.

Deux résultats, en effet, dit M. d'Haussonville, sont hors de doute : d'une part, la suppression des tours a augmenté le nombre des infanticides de 92 en 1828; le chiffre des *condamnations* pour ce crime s'est élevé graduellement jusqu'à 224 en 1858. Il est resté ensuite stationnaire. D'autre part, le nombre des abandons a progressivement diminué. De 62,000 en l'an IX, 65,000 en 1809, il était monté rapidement à plus de 130,000 en 1833. En 1849, alors que les secours temporaires étaient déjà adoptés par

environ les deux tiers des départements, on ne comptait plus que 100,119 enfants assistés, dont plus de 8,000 secourus chez leurs mères. En 1859, le chiffre était de 91,134, dont 14,614 conservés par les mères; en 1870, de 84,378, dont 28,220 dans ce dernier cas, et en 1875, après nos désastres, il était remonté à 93,048, dont 22,067 encore de la seconde catégorie. Or, fait observer M. d'Haussonville, la mortalité n'est que de 29 0/0 pour les enfants secourus à domicile, tandis qu'elle est de 57, ou à peu près exactement le double, pour les autres.

Donc, et sans discuter le chiffre des condamnations pour infanticides, dont on pourrait supposer que l'accroissement a été dû en partie au moins à une répression plus vigilante et à l'amélioration des moyens d'information par le développement des voies de communication, on aurait, en mettant tout au pire, 125 morts environ par an à porter au passif du régime actuel, et l'on aurait, d'autre part, à porter à son actif une réduction de 28 0/0 de mortalité sur plusieurs dizaines de mille d'enfants. Est-il possible d'hésiter? Et n'est-ce pas le cas de dire qu'entre deux maux, il faut choisir, non pas le moindre, hélas! mais le moins considérable, et le moins considérable de beaucoup?

On dit, il est vrai, et M. le Dr Brochard, notamment, a insisté sur ce point, que le secours temporaire est mauvais, parce qu'il est à la fois insuffisant et immoral. Insuffisant, en ce qu'il n'est pas assez élevé, assez prolongé ni assez sérieusement subordonné à une surveillance exacte de la mère pour donner à celle-ci les moyens et l'obligation de remplir convenablement ses devoirs et de soigner son enfant sans retomber dans le désordre ou dans la misère. Immoral, en ce que c'est un contraste humiliant et douloureux pour la femme mariée (laquelle ne reçoit rien ou ne reçoit, dans des cas extrêmes, qu'une minime allocation de 5 fr. par mois du bureau de bienfaisance), de voir donner à la fille-mère, sa voisine, une somme deux et trois fois supérieure, véritable prime à l'inconduite. M. F. Passy fait observer que ces critiques, pour une grande partie, se neutralisent elles-mêmes, et que pour ce qu'elles ont de juste, il est aisé d'y remédier. S'il est vrai, malheureusement, que le secours à la fille-mère (ce secours qui ne représente pas au maximum plus de moitié de ce que coûte l'enfant à sa mère, et qui lui impose des devoirs) ait pu agir quelquefois comme un encouragement à l'inconduite, par quel aveuglement peut-on se refuser à voir la même influence, portée à la suprême puissance, dans le tour, qui n'exige rien et qui accorde tout? Si ce secours est, en effet, dans nombre de cas, au-dessous de ce qu'il faudrait pour en obtenir tout ce qu'on en attend, il est démontré cependant

par les faits que l'effet en a été réel, tant sur la mortalité des enfants que sur la moralité des mères. Ce ne serait pas, en tout cas, la suppression de ce secours, mais son application plus sérieuse, plus large comme temps et comme chiffres, et plus sévère comme conditions, qu'il faudrait demander; et c'est en effet ce que demandait au Havre M. le Dr Marjolin, partisan du tour, cependant, en exprimant le vœu que le secours pût être maintenu trois ans, mais sous la condition de la bonne conduite et des bons soins de la mère.

Quant à ce qui est de l'exclusion des mères légitimes, cette exclusion, dit M. F. Passy, est loin d'être aussi absolue que l'affirme M. le docteur Brochard. Voici par exemple, le rapport de l'inspecteur des enfants assistés du département de la Seine, et daté d'août 1877. On y trouve, parmi les enfants admis aux secours en 1876, 26 enfants légitimes contre 16 naturels, et ce n'est pas là un accident particulier à cette année sur ce département. Le même Rapport constate, d'ailleurs, que « l'abandon des enfants naturels est plus facile à prévenir et à faire cesser que celui des enfants légitimes »; ce qui autorise à penser que le tour ne servait pas seulement à parer à des cas extrêmes de honte ou de désespoir, mais qu'il devenait souvent la ressource déplorable de familles peu soucieuses de leurs devoirs. M. l'inspecteur de Seine-et-Oise, comme son collègue de la Seine-Inférieure, qui s'en est expliqué au Congrès du Havre, est à cet égard parfaitement explicite. Ces messieurs déclarent, au nom de leur expérience, que le tour était une institution déplorable, honteusement exploitée par la plus immonde cupidité. Une grande partie des enfants déposés, la majeure partie, dit l'un d'eux, étaient des enfants légitimes. Les uns étaient apportés par leurs mères, qui les reprenaient ensuite comme nourrices; et personne n'ignore que l'administration pour obvier à cette exploitation, avait dû prendre le parti de déplacer les enfants et de les faire voyager, avec tous les risques qu'on peut entrevoir, de département à département. D'autres étaient remis à des messagers, qui faisaient métier d'aller, moyennant 30 fr. par tête, les porter à des tours éloignés, et qui, non contents de les garder souvent plusieurs jours, au risque de leur vie, afin d'en avoir plus d'un à mener à la fois, les dépouillaient des signes de reconnaissance et même des vêtements dont ils étaient porteurs. Dans nombre de cas, enfin, c'était à dessein que ces pauvres créatures étaient déposées mortes ou mourantes, et le tour ne servait qu'à masquer des infanticides qu'il avait contribué à provoquer. On voit que, de quelque côté qu'on envisage la question, les conclusions sont les mêmes. Et quant à ces cas, véritablement excep-

tionnels et extrêmes que l'on allègue toujours, on pourrait dire peut-être, après tout : à chacun la responsabilité de ses actes et tant pis, quelque triste que ce soit, pour ceux qui se trouvent dans un de ces cas. Mais, en fait, il y est suffisamment pourvu par la latitude laissée dans la pratique actuelle, aux employés supérieurs, lesquels peuvent, lorsqu'il y a des raisons confidentielles de le faire, dispenser de l'enquête et procéder d'office à la réception de l'enfant. C'est ce qu'on appelle à Paris les cas réservés.

Avec le système actuel c'est l'exception; avec le tour ce serait la règle.

Mais tout cela, dit M. F. Passy, n'est qu'un côté, et il ne craint pas de le dire, le petit côté, quelque grand qu'il soit, de cette grave question. Ce sont les effets du mal, non le mal lui-même; et c'est au mal, tout en en combattant les effets, qu'il faut s'attaquer. Or, la cause du mal est dans l'immoralité, dans l'imprévoyance, et dans tout ce qui les favorise. Elle est aussi dans une fausse et inégale répartition de la responsabilité trop lourde d'un côté et trop légère de l'autre.

Aujourd'hui, dans l'état de nos mœurs et de nos institutions, tout le poids en retombe sur la femme; l'homme en est presque complètement exempt, parfois plus qu'exempt. C'est un double tort. Il faut à la fois atténuer la responsabilité, pour la femme, — l'atténuer, non la supprimer, comme on tendrait à le faire par une assistance mécanique et banale, et la rétablir pour l'homme. Que la femme qui a failli ne soit pas, par une exagération cruelle, condamnée à tout jamais et sans être entendue; que la pitié et l'indulgence existent pour elle, et que le relèvement même lui soit possible, sous la condition qu'elle sache s'en montrer digne; mais que l'homme de son côté ait à compter avec l'opinion, et quand il y a lieu avec la loi. On ne se fait pas faute de demander quand un crime est commis par un homme : *Où est la femme?* A plus forte raison devrait-on toujours se demander quand une femme est en faute : *Où est l'homme*? Le fait-on? La séduction, les trois quarts du temps, loin d'être un opprobre, n'est qu'une plume au chapeau. La promesse de mariage, même lorsque de sa violation résulte un préjudice matériel ou moral, ne donne lieu que très-exceptionnellement à l'ouverture d'une action en dommages-intérêts, et la victime a plus à perdre qu'à gagner à se plaindre. Le fait d'obtenir par de fausses allégations de l'argent ou du crédit, est qualifié d'escroquerie et puni comme tel ; le fait de surprendre, par les promesses les plus solennelles, en abusant parfois de l'autorité, de l'âge ou de la situation, la confiance d'une jeune fille,

d'une enfant même, demeure impuni lorsqu'il n'y a pas eu violences caractérisées. Et Dieu sait ce que les avocats entendent par violence et par consentement. Tous les jours de malheureuses filles, convaincues d'avoir, dans un moment d'égarement, cherché à se venger de celui qui les a mises à mal ou troublé de leur présence la cérémonie de son mariage, sont traduites devant les tribunaux. Et le drôle, cent fois plus coupable, qui a abusé de leur jeunesse avec l'intention bien arrêtée de les planter là quand il en aurait assez, ou quand l'arrivée d'un enfant viendrait le gêner dans ses plaisirs ou dans ses affaires, se pavane tranquillement au banc des témoins, parmi les rieurs de la galerie, en attendant le moment de réclamer sa taxe, pour la peine qu'il a prise de venir déposer contre son ancienne maîtresse.

A tout cela, dit M. F. Passy, il n'y a qu'un remède, et c'est la recherche de la paternité. Elle offre des dangers, sans nul doute, et il conviendra de tenir grand compte des circonstances et du caractère des parties et de ne se rendre qu'à l'évidence. Mais les dangers de l'irresponsabilité sont bien autres, et l'expérience des pays dans lesquels cette recherche est admise, atteste qu'elle n'est pas aussi féconde en abus qu'on le veut dire, et qu'elle tend à assurer aux femmes un respect dont nous n'avons malheureusement guère l'idée.

En somme, chacun est responsable de ses actes, et l'acte si grave d'appeler un être humain à la vie ne peut faire exception à cette loi. Puisqu'on veut réduire la mortalité de l'enfance, et puisqu'on veut en même temps activer le mouvement relativement insuffisant de la population dans notre pays, il n'y a qu'une chose à faire : c'est de réduire le nombre des relations irrégulières et d'élever le nombre des naissances régulières. Toute mesure tendant au respect de la morale aura ce double effet.

A ce point de vue, bien d'autres choses seraient à dire assurément, et bien d'autres réformes seraient à réclamer. Il y aurait à s'occuper, plus qu'on ne le fait, et de la situation des domestiques reléguées dans les conditions que l'on sait, loin de l'appartement des maîtres, dans une promiscuité presque fatale avec des hommes grossiers et entreprenants, et de celle des apprenties, souvent bien pire encore et trop imparfaitement surveillées, malgré les améliorations de la loi de 1874. Il y aurait à se demander quelle est l'influence de ces bals, de ces cafés-concerts, de ces exhibitions des fêtes publiques, dans lesquels tout semble calculé pour enseigner le mal et pour y pousser, tandis que si peu de facilités sont accordées aux efforts des hommes de bien et d'étude, qui songent à instruire, à moraliser, à réunir honnêtement par les cours, les

bibliothèques et le reste. Il y aurait à apprécier l'influence de cette littérature, des chansons à deux sous, des journaux amusants ou galants, *Figaro*, *Journal des Abrutis*, *Vie parisienne*, dessins de Grevin et autres, véritables cours quotidiens de dépravation, investis souvent par privilége du droit de s'étaler partout, et jusque dans les gares où nul ne peut éviter de les voir en passant, au lieu d'aller, comme il conviendrait souvent, répondre en police correctionnelle de leurs obscénités et de leurs ordures bêtes.

Il y aurait aussi, mais le sujet est trop vaste et trop délicat pour être traité incidemment, à parler de la prostitution et de son influence. Un congrès, qui paraît avoir été très-sérieux, vient d'être tenu à Genève, pour s'occuper de cette grande plaie (1). M. F. Passy ne songe pas, pour le moment, à se placer sur le même terrain, et il ne veut pas aborder le fond du débat. Mais, sans avoir la prétention ou le courage de s'attaquer au cœur de la plaie, n'y a-t-il pas, dit-il, dans ce qu'on peut appeler ses approches, des points sur lesquels tous les honnêtes gens doivent être unanimes? La mère doit être respectée, et il y a dans le Code pénal des articles qui visent les outrages publics à la pudeur et l'excitation publique à la débauche. Nous n'avons pas besoin d'aller, en sortant d'ici, jusqu'à la première rue à droite ou à gauche, pour constater qu'il y a une catégorie de personnes à laquelle ces articles ne sont pas appliqués, et que le vice le plus effronté jouit du privilége d'adresser, sous le regard de la police, je ne veux pas dire sous sa protection, ses appels scandaleux aux passants. Qui mesurera jamais les conséquences de cet étalage quotidien d'immondices? Qui dira combien d'honnêtes adolescents, de père de famille même, entraînés plus ou moins volontairement (car ces harpies de la luxure ne se font pas faute de mettre matériellement la main sur leur proie), ont contracté pour le reste de leur vie cette infection du cœur, pire encore que celle du corps, qui, en dégradant leur propre existence, a préparé pour le pays d'autres existences dégradées ou misérables.

Il y aurait enfin, dit M. F. Passy, à étudier les causes et l'influence du célibat, volontaire ou forcé, dans lequel est maintenue, pendant les années de la jeunesse, et parfois pendant la vie entière, une portion si considérable des populations dites civilisées. Mais cette étude, comme la précédente, et plus qu'elle encore, est à la fois trop étendue et trop difficile pour être entreprise à la fin d'une discussion. Il suffit de la rappeler à l'attention de tous ceux qui

---

(1) V. le *Bulletin continental*, chez Sandoz et Fischbacher, rue de Seine, 33.

savent par quels étroits liens l'impureté des mœurs et la mortalité de l'enfance se trouvent fatalement unies.

M. JOSEPH GARNIER ne veut ajouter que quelques mots aux intéressantes observations qui viennent d'être présentées par les deux honorables préopinants.

La question du rétablissement des tours revient à propos du ralentisssement de l'accroissement de la population. En général, on s'inquiète de ce ralentissement; mais il faut plutôt s'en applaudir, car le nombre de français misérables est encore assez considérable, et il est parfaitement inutile de l'accroître.

En tout cas, le procédé des tours est un des plus détestables moyens d'augmenter la population. Ils multiplient les enfants sans famille, les vagabonds, les filles perdues, et les autres catégories des classes dangereuses et maltraitées par la société; ils diminuent la responsabilité des mères, des pères, celle des familles; ils provoquent les abandons des enfants dans les familles pauvres. Sans doute, ils peuvent prévenir quelques infanticides, mais à qnel prix? En aucune façon, ils n'évitent les avortements et les autres pratiques malsaines énumérées par le Dr Brochard, car ils ne peuvent éviter la honte des grossesses illégitimes. Ils sont un encouragement à la faiblesse des femmes; ils neutralisent les bons effets de la sévérité des mœurs.

Il peut se faire que les secours aux filles-mères aient les inconvénients signalés par le Dr Brochard; mais, outre qu'on peut donner ces secours avec plus de soin, plus de vigilance, plus d'efficacité, les inconvéniens ne peuvent légitimer la pratique d'un procédé plus mauvais encore. Il faut déplorer les infanticides et les avortements; il faut réprimer les premiers par la justice, quand on le peut, et les seconds par le perfectionnement des mœurs. C'est une variété de sauvagerie qui s'en ira peu à peu avec les progrès de la civilisation. Mais le remède des tours est pire que le mal. Le tour est une machine de démoralisation, comme l'a dit lord Brougham.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La questione dei banchi in Italia, par M. TULLIO MARTELLO, professeur d'économie politique à l'Ecole supérieure de commerce de Venise (1).

Extrait de l'*Economista*.

---

(1) Firenze, 1877, in-12 de 108 p.

Méthode abrégée pour commencer l'étude de la lecture. De l'instruction utilitaire et de l'instruction de luxe, par M. le comte D'ESTERNO (1).

Note adressée, le 2 avril 1877, à M. Gréard, inspecteur général de l'instruction publique, et dans laquelle l'auteur propose de faire passer l'étude de la langue parlée avant l'étude de la langue écrite.

Les éléments d'économie politique pure, par M. LÉON WALRAS professeur d'économie politique à l'Académie de Lausanne, 2 vol. in-8 (2).

Théorie mathématique de l'échange. — Du numéraire et de la monnaie. — Théorie naturelle de la production et de la consommation, de la richesse. — Conditions et conséquences du progrès économique. — Effets naturels et nécessaires des divers modes d'organisation économique de la société.

Dictionnaire de l'Administration française, par M. MAURICE BLOCK, avec la collaboration des écrivains les plus compétents. 2e édition, 11e et dernière livraison (3).

Cet important ouvrage contient un grand nombre d'articles nouveaux et l'administration comparée des différents pays.

Tableau de la population du royaume (de Belgique), *déterminée par le recensement général du* 31 *décembre* 1876, par M. LÉON LEBON, chef de la statistique belge (4).

Tableau synoptique des divorces, de 1830 *à* 1875, *pour la Belgique*, par M. JULES ROBYNS (5).

Extrait du *Journal de la Société de statistique de Paris.*

(1) Paris, 1877, in-12 de 14 p.
(2) Lausanne, Bâle et Paris, 1874-77. Ensemble 412 p.
(3) Paris, Berger-Levrault, 1877, in-8 de 1856 p., à 2 vol.
(4) Bruxelles, 1877, in-8 de 40 p.
(5) 1 feuille in-plano.

BIBLIOGRAPHIE

Traité de la science des finances, par M. Leroy-Beaulieu, professeur de finances à l'École libre des sciences politiques, rédacteur en chef de *l'Economiste français*. Paris, Guillaumin. 2 très-forts volumes in-8°. — Tome I : Des revenus publics ; — Tome II : Le budget et le crédit public.

[Nous reproduisons les Rapports faits sur cet ouvrage à l'Académie des sciences morales et politiques, par MM. de Lavergne et Hippolyte Passy.]

Je suis chargé par M. Paul Leroy-Beaulieu de faire hommage à l'Académie du volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Traité de la science des finances*, 1re partie.

M. Leroy-Beaulieu est très-connu de l'Académie qui l'a couronné cinq fois à la suite de concours sur les questions importantes d'économie politique ; il n'est pas moins connu du public à qui il s'adresse tous les jours avec succès, soit dans le *Journal des Débats*, soit dans *l'Economiste français* dont il est le directeur et le rédacteur en chef. Il ajoute à ces divers travaux l'enseignement de la science financière à l'école libre des sciences morales et politiques.

Le livre qu'il publie aujourd'hui est la reproduction du cours qu'il y professe depuis cinq ans. L'Académie sait combien cette école est digne de son intérêt, puisqu'elle a pour but de propager les études dont nous nous occupons ici. C'est la première grande tentative qui ait été faite de haut enseignement libre, et elle a pleinement réussi, comme donnant un enseignement spécial qui manquait à l'Université. Le cours de M. Leroy-Beaulieu fait le plus grand honneur à l'établissement et donne la meilleure idée des autres. Nous n'avons aujourd'hui que la première partie qui traite des revenus publics ; c'est un volume de plus de 700 pages d'un caractère compacte ; la seconde doit paraître prochainement, elle sera consacrée aux dettes publiques.

Ce nouvel écrit de M. Leroy-Beaulieu se distingue comme les précédents par une grande sûreté et une grande variété d'informations. L'auteur est parfaitement au courant de tout ce qui s'est écrit en Europe et en Amérique sur les questions financières, et tout en prenant la France pour le principal objet de ses études, ses investigations embrassent tous les autres peuples. Cette perpétuelle comparaison jette une vive lumière sur les parties les plus obscures et les plus compliquées de cet immense sujet. Depuis les développements qu'ont pris partout les budgets, la science financière s'enrichit chaque jour de nouvelles expériences ;

M. Paul Leroy-Beaulieu la suit en quelque sorte pas à pas. Il y porte un rare esprit de méthode et un jugement toujours réfléchi, en même temps qu'une élégante lucidité d'exposition qui, en tenant la curiosité toujours en éveil, donne de l'intérêt et même une sorte d'agrément à ces matières si ardues. Il est impossible que dans une pareille masse de documents il ne se trouve pas un certain nombre de propositions contestables ; moi-même je ne répondrais pas d'être toujours de l'avis de l'auteur. La science qu'il enseigne est encore en voie de formation ; si quelques axiomes sont aujourd'hui démontrés, il y a d'autres parties qui donnent encore lieu à de graves controverses. M. Leroy-Beaulieu n'a peut-être pas assez insisté sur cette distinction. Dans tous les cas, quand il s'agit de si vastes problèmes, c'est déjà beaucoup que de les poser et d'en préparer la solution par une discussion approfondie.

L. de Lavergne.

Le premier volume de l'ouvrage de M. Paul Leroy-Beaulieu traite des revenus publics et des divers impôts qui les fournissent. Le second est consacré à la « mise en œuvre des revenus publics », c'est-à-dire à tout ce qui concerne les dépenses, l'établissement des budgets et les ressources demandées au crédit public. L'auteur est un homme d'un esprit calme, réfléchi, cherchant sincèrement la vérité et sachant la découvrir et la mettre en pleine évidence. Ainsi que M. de Lavergne l'avait déjà remarqué, il a, sur beaucoup de ceux qui, avant lui, ont traité la même matière, l'avantage de très-bien connaître ce qui se fait à l'étranger ; ce qui lui permet de comparer ce qui se fait chez nous avec ce qui se fait dans les autres grands États, et de plus il possède à un haut degré le tact sûr et le sens pratique qui permettent de tirer de cette comparaison tous les enseignements qu'elle comporte. C'est aux données de l'expérience qu'il a soin d'en appeler toutes les fois qu'elles offrent le moyen de résoudre des questions encore discutées. On ne saurait trop louer l'usage qu'il en a fait dans l'appréciation des qualités respectives des différents impôts, et il n'est pas une des conclusions qu'il a adoptées qui ne repose sur des considérations à la fois justes et véritablement scientifiques.

Le second volume de l'ouvrage est, à mon avis, encore plus intéressant que le premier, parce que l'auteur y étudie et y résout des questions plus délicates, plus complexes, et sur lesquelles peu de personnes possèdent des notions claires, nettes et suffisamment raisonnées. Après trois chapitres consacrés à la législation budgétaire, à la préparation et au vote du budget, à son exécution, aux crédits supplémentaires, au contrôle des finances, M. Leroy-Beaulieu considère le budget au point de vue économique, et il examine les diverses causes qui amènent naturellement l'augmentation graduelle et progressive des dépenses et des

recettes. J'appelle particulièrement l'attention sur le livre II du second volume, où l'auteur traite du crédit public. Et d'abord, comparant l'emprunt à l'impôt, l'auteur met en lumière les dangers et les conséquences fâcheuses qu'entraîne l'abus des emprunts; il montre que si l'emprunt séduit par la promptitude avec laquelle il permet de se procurer des sommes considérables, il a entre autres inconvénients celui de peser lourdement sur les générations à venir et de contribuer dans une mesure considérable à l'accroissement des dépenses en donnant la facilité d'obtenir immédiatement les ressources qu'en exige le payement. Mais, tout en recommandant de ne recourir à l'emprunt que dans les circonstances extraordinaires, l'auteur sait faire la part due à ces circonstances et montrer clairement ce que les États dans la plupart des cas auraient à gagner en émettant, au lieu de rente perpétuelle, des valeurs remboursables à des termes successifs et combinées de manière à ce que l'impôt pût suffire à l'extinction graduelle des dettes contractées.

Un des chapitres les plus remarquables du livre dont j'entretiens l'Académie est celui qui traite de l'amortissement. Au fond, il n'y a pour les Etats, comme pour les particuliers, d'autres moyens de réduire leurs dettes que l'emploi d'excédants des recettes sur les dépenses qu'ils ont à solder. Tout Etat qui emprunte, sans trouver, dans son revenu annuel, un excédant applicable au remboursement de partie de sa dette, continue à se grever de charges nouvelles. L'intérêt composé des sommes qu'on lui prête agit progressivement contre lui, et c'est chimère que supposer qu'il en puisse être autrement. Il y a cinquante ans déjà que cette vérité a obtenu place dans les combinaisons financières de l'Angleterre et qu'on n'y rachète des fractions de la dette publique qu'à l'aide des portions de revenu demeurant inutiles au solde des dépenses effectuées. Il était bon de rappeler cette vérité qui semble être encore étrangère à bon nombre de personnes en France, et M. Leroy-Beaulieu a eu soin de la montrer dans tout son jour.

Enfin, l'auteur signale l'importance, au point de vue financier, de l'accroissement de la richesse publique, qui augmente incessamment le produit des impôts, fait dont il importe de tenir grand compte dans les questions de finances. En résumé, nous recommandons l'ouvrage de M. Leroy-Beaulieu comme un traité didactique aussi remarquable par l'étendue et la sûreté des connaissances que par la justesse des idées, par l'excellence de la méthode d'exposition et la lucidité du style ; comme un livre qui ne saurait être consulté et lu trop attentivement par tous ceux qui s'occupent de la matière, et principalement par les hommes d'Etat, ainsi que par les législateurs appelés à diriger les affaires de la nation.

H. Passy.

Le Positivisme et l'Économie politique. Paris, 1877. Ritti, 1 vol. in-32.

On sait que l'école d'Auguste Comte s'est divisée en plusieurs groupes, dont l'un, dirigé par M. Pierre Laffitte, accepte, glorifie et propage les doctrines du maître, s'en y rien ajouter, ni y rien changer. Ce sont des musulmans en face du Coran.

La brochure dont nous allons nous occuper appartient à cette école: elle se compose d'une leçon de M. Pierre Laffitte et d'une introduction non signée, aussi importante que la leçon et qui fait corps avec elle. L'auteur proteste contre une affirmation trop justifiée de M. Littré, qui constatait l'absence de doctrines économiques dans l'œuvre d'Auguste Comte.

Cette brochure, sans aucun caractère scientifique, a peu de valeur. Elle se compose en partie de diatribes banales contre les économistes, en partie de formules nébuleuses destinées à couvrir quelques trivialités d'une apparence scientifique.

L'auteur de l'introduction s'indigne que Malthus ait soutenu que lorsque des hommes n'avaient pas des moyens de subsistance en quantité suffisante, ils mouraient. C'est là, dit-il, « le type le plus révoltant du principe de non-intervention ou de *laisser faire* ». Il oublie que la loi de la population existe tout aussi bien dans un régime d'autorité et d'intervention que sous un régime de liberté.

Mais il n'aime pas la liberté. « Le caractère absolu, dit-il, que les économistes attribuent à leur loi de l'échange, pour les prêts d'argent, les salaires ou la vente des objets de commerce, qu'ils voudraient *libres et affranchis de tout contrôle social*, soumis aux seuls va-et-vient de l'offre et de la demande, est aussi arbitraire que la loi de proportionnalité entre l'accroissement de la population et celui des subsistances. » L'auteur ici compare sans distinction une loi scientifique et un précepte d'art ou d'application. Mais de pareilles bagatelles ne l'arrêtent guère, et les contradictions ne lui répugnent pas.

Ainsi, après avoir blâmé les économistes de vouloir la liberté en matière de prêt et d'échange, il leur reproche de « s'associer partout au despotisme, aux gouvernements forts, qui se sont surtout opposés à la liberté spirituelle. » Vouloir le contrôle social en matière de prêt et de vente, n'est-ce pas vouloir un despotisme plus grand que tous ceux qui existent ? Et accuser les économistes d'hostilité pour la liberté spirituelle, qu'ils n'ont cessé d'appeler, n'est-ce pas le comble de l'ignorance ou de l'injustice ?

« Au fond, conclut-il, la liberté économique n'est guère que la formulation savante de l'égoïsme ploutocratique, la sanction hypocrite et sophistique de l'écrasement des faibles par les forts, ou des pauvres par

les riches. » Croyez-vous, après cela, que l'auteur de ce bel aphorisme soit communiste, collectiviste, associationniste, etc.? Pas du tout. Il vous cite une longue réfutation de tous ces *istes* par M. Pierre Laffitte lui-même, lequel a fait bien des découvertes, notamment celle-ci : que « le prolétariat constitue la véritable base de l'opinion publique, parce qu'il est la seule classe possédant une réelle disponibilité en tant que ne pouvant être et n'étant pas absorbée par sa fonction spéciale! ». Mais sa grande préoccupation, c'est la haine des économistes et de *leur prétendue science*. Parce qu'il ne l'a pas étudiée ou pas comprise, il affirme hardiment que « la persistance de l'économie politique offre de grands dangers sociaux. » Mais quoi! encore faudrait-il choisir entre l'autorité et la liberté. Nullement. Notre oracle se contente de nous dire : « La fixité habituelle des positions est une condition fondamentale du règlement moral, où se trouve la base de la vraie solution. » Cette *fixité habituelle des positions* nous inquiète un peu et sent l'âge d'or. Toutefois, on veut bien nous dire plus loin qu'on ne veut que « l'abstention de l'État, le droit commun, l'abolition des lois d'exception, la liberté. » C'est parler comme un affreux économiste.

La leçon de M. P. Laffitte a des prétentions plus dogmatiques : elle constate d'abord que le corps et le milieu sont primitivement contraires à la solution altruiste du problème humain. » Qu'est-ce à dire? Que l'industrie de l'homme primitif est pauvre et suffit à peine à le faire vivre, de sorte que ses facultés affectives ne peuvent se développer. Vérité indubitable, mais bien anciennement connue.

Comment s'est formé le capital? « Les économistes ne l'ont pas compris, et la théorie positive de ce phénomène si importaut est due à Auguste Comte, » qui a découvert « deux lois naturelles qui avaient jusqu'alors échappé à tous les penseurs, faute d'une suffisante généralité de vues. » Ces fameuses lois, vous désirez sans aucun doute les connaître, et il convient d'en transcrire la formule. La voici : 1° Chaque homme peut produire au delà de ce qu'il consomme. 2° Les matériaux obtenus peuvent se conserver au delà du temps qu'exige leur reproduction. » Vraiment! Mais il n'est pas vrai scientifiquement, c'est-à-dire en tous cas et sans exception, que chaque homme puisse produire au delà de ce qu'il consomme. Et cela fût-il vrai, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que chaque individu usât de ce pouvoir. Voilà les pauvretés qu'on nous présente, en 1877, comme des lois fondamentales de l'économie politique.

Les conclusions du professeur ne sont pas neuves : il les formule en trois lois, dans les termes suivants : — « 1° La richesse sociale, dans sa source et dans sa destination, doit néanmoins recevoir une appropriation personnelle, pour être employée avec indépendance au service de l'humanité ; — 2° Le revenu du capital doit être affecté au dévelop-

pement des agents qui le produisent et à celui des instruments, la part prélevée par le possesseur pour son entretien particulier étant réglée avec la plus sage économie ; — 3° La possession de la richesse étant une fonction sociale, doit être transmise d'après le principe de l'hérédité sociocratique, chaque possesseur du capital pouvant et devant instituer lui-même pour son successeur celui qu'il aura reconnu comme étant le plus digne de remplir après lui sa fonction. » — Il n'y a dans tout cela rien que nos lecteurs ne connaissent depuis longtemps et n'aient pu lire mieux et plus correctement exprimé. Nous dirons tout simplement « économie dans les dépenses, propriété individuelle, liberté de tester, » mais ces mots fort intelligibles n'ont rien de neuf et de piquant : comme ils appartiennent à tout le monde, ils ne sauraient suffire au directeur d'une petite église. Voilà pourquoi il en cherche et en trouve de nouveaux. Là où nous disons : « les lois de succession, » il dit : « le principe de l'hérédité sociocratique » et fait croire, le croyant peut-être lui-même, qu'il a dit toute autre chose.

Peut-être nos lecteurs nous reprocheront-ils d'avoir appelé leur attention sur une publication qui ne le mérite guère. A ce reproche nous répondrons qu'il convient de ne négliger aucun des facteurs de l'opinion contemporaine, de reconnaître et d'apprécier une des officines de dénigrement où l'on s'occupe avec le plus d'ardeur de décrier l'économie politique, que l'on ignore et à laquelle on emprunte cependant les notions souvent confuses et incorrectes que l'on peut avoir.

Des publications comme celle dont nous venons de nous occuper sont dédaignées à juste titre de ceux qui savent. Mais elles ont prise sur les ignorants auxquels les propositions contradictoires ne répugnent pas et qui goûtent infiniment mieux des injures ou des formules retentissantes qu'un exposé scientifique ou une discussion sérieuse. Les pontifes du culte positiviste connaissent tout aussi bien leur métier que ceux d'un autre culte, qui propagent par des petits livres tout semblables une ignorance d'un autre genre. Cette propagande à coup sûr n'atteint pas la science, mais l'empêche de se répandre et de porter ses fruits. A ce titre, elle mérite d'être surveillée et signalée à tous les amis de la civilisation.

COURCELLE-SENEUIL.

DES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION, par M. ANTONY ROULLIET, lauréat de l'Institut. — Paris, Paul Dupont, 1 vol. in-18.

Le volume que nous avons sous les yeux est une enquête personnelle très-complète et très-savamment présentée sur la question de l'*association* et de la *coopération* en ce qui est de la *consommation*.

C'est un Mémoire qui a remporté cette année même une sérieuse récompense, et qui témoigne de recherches qu'il n'était pas facile à tout

le monde de mener à bien et qui dénotent une longue préparation.

M. Antony Roulliet a, en effet, examiné cette question sous tous ses aspects et porte ses investigations, non-seulement sur la France, mais aussi sur les principaux États de l'Europe. Son volume est tout à la fois un *compendium* exceptionnel et un traité d'économie sociale; car après avoir présenté sommairement l'historique de l'association et de la coopération et établi, documents en mains, l'état vrai de la France à ce point de vue, il a étudié avec détails les causes qui ont, jusqu'à ce jour, restreint l'extension des sociétés coopératives et montré, par des exemples nombreux et bien choisis, les avantages considérables que ces deux agents peuvent apporter à la condition de tous, en augmentant dans une large mesure le bien-être matériel et la situation morale de la population.

Selon M. Antony Roulliet, les *associations de consommation* ne sauraient être restreintes aux seules classes dites laborieuses; l'auteur croit que toutes les classes de la société peuvent utilement s'associer, et s'élève avec raison contre ce préjugé qui ne veut voir dans les sociétés de consommation qu'un instrument réservé aux ouvriers proprement dits.

M. Antony Roulliet ne voit dans les associations de consommation que des institutions *conservatrices*, et, selon lui, c'est à tort, le plus souvent, que l'on a considéré l'association comme favorisant le socialisme; il est, en effet, à peine besoin de dire que le peu de solidité des principes soi-disant égalitaires et que l'immoralité de toute tentative de spoliation des biens acquis seront compris de ceux qui vouent leurs facultés industrielles, leur capital commun et leur travail à former des biens ou à accroître ceux qu'ils possèdent déjà.

Dans les sociétés de consommation, les associés poursuivent leur intérêt de consommateurs; il n'y a donc là aucune prise au *communisme*.

A ce point de vue, le volume de M. Antony Roulliet est une véritable étude d'économie sociale, et nous paraît digne d'être signalé à l'attention de ceux qui se préoccupent avec tant de raison de l'état physique et surtout moral de la société.

Nous n'insisterons pas sur le mérite pratique de l'œuvre que nous analysons; c'est un véritable guide en matière d'*associations de consommation* qui sont, comme le dit l'auteur, en empruntant cette maxime à Vauvenargues, « parmi les conseils les plus utiles, puisqu'ils sont les plus faciles à pratiquer. » J. C.

La Suède, exposé statistique, par le Dr Elis Sidenbladh. Traduction française, par M. Robert Sager. Paris, Nilsson; Stockholm, Seligmann, 1876. In-18 de 484 p.

L'exposition universelle de Vienne a été, plus qu'aucune des exposi-

tions précédentes, l'occasion d'un grand nombre de publications statistiques. Pour la première fois, les gouvernements ont compris qu'il ne s'agissait pas seulement d'exhiber une plus ou moins nombreuse quantité d'objets d'art et d'industrie ; dans ce concours des nations, devenu maintenant presque annuel et qui a pour théâtre les deux hémisphères, la méthode a pris sa place et son rang ; les classements sont devenus rigoureux et uniformes, et chacun, suivant les indications du programme donné, a voulu devoir à cette méthode et à ces exposés statistiques plus qu'au hasard des emplacements, à l'irrégularité des produits et au caprice même des vitrines, faites assurément pour frapper ou tromper les yeux beaucoup plus que pour arrêter et fixer les esprits.

Dans cet ordre de publications, dont le nombre a été vraiment considérable, rentre *la Suède*, publiée d'abord en allemand et traduite en même temps que complétée par M. Robert Sager, qui a joint à l'ouvrage de M. Sidenbladh des dates et des indications tout à fait récentes.

La Suède contient une introduction de soixante et quelques pages ; — le détail des XXVI groupes de l'exposition de Vienne, mis, au moyen d'un nouvel index, en concordance avec les VII *department's* de l'exposition de Philadelphie ; — un appendice relatif aux travaux des femmes.

L'Introduction, très-soignée, faite d'ailleurs avec tous les chiffres du Bureau central de statistique de Stockholm, forme une monographie complète de la Suède, au point de vue physique, politique, administratif, industriel et financier. Pour ne relever que quelques faits ou chiffres, signalons la population, qui était :

En 1750, de 1,863,338 habitants.
En 1850, — 3,482,541 —
En 1873, — 4,297,972 —

La ville de Stockholm, qui avait moins de 100,000 habitants en 1855, en compte aujourd'hui près de 150,000.

Pour les poids et mesures, la Suède a adhéré en principe aux conclusions du Congrès international du mètre ; déjà les pharmaciens ont adopté le gramme et le mètre français.

La Banque de l'État date de 1668 ; elle a quatre succursales et comme associées plus encore que comme rivales un certain nombre de banques privées émettant des billets d'une durée limitée. Une loi, du 30 mai 1873, a prescrit l'or comme seul étalon des monnaies ; l'unité du poids monétaire sera le gramme français, et l'unité des valeurs, divisée en 100 ore, sera la *krona* (couronne) ; on frappe des pièces de 20 et de 10 *kronor*, cette dernière à 9 parties d'or pur et 1 de cuivre, pesant 4,4803 grammes.

C'est dans les groupes aux chapitres XXV et XXVI, c'est-à-dire à la fin du volume, qu'il faut chercher les questions de beaux-arts, d'enseignement et d'éducation. Dans tous les divers établissements, écoles, co-

léges, instituts de la Suède, l'économie politique ne tient encore aucune place, même nominale. Quelques cours ou plusieurs chaires d'industrie et de commerce, mais rien qui se rapproche des études économiques ou financières. Beaucoup de gymnastique et non moins de philosophie, préparatoire dans les facultés, complète dans les deux universités d'Upsal et de Lund; les femmes sont admises dans ces dernières, et l'une d'elles a passé à Upsal, il y a deux ans, l'examen de candidat en philosophie.

Tel est ce volume de *la Suède*, nourri de faits, bourré de chiffres, auxquels on ne peut vraiment que renvoyer, et fort élégamment traduit, ce qui ne gâte jamais rien, surtout dans des livres forcément un peu secs et arides.

EDMOND RENAUDIN.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE : Fin de l'agitation électorale en France. — Paroles de M. Gladstone sur la sagesse politique de ce pays. — Suspension probable de la guerre en Orient. — La mort de M. Thiers. — M. Thiers, chef du parti protectionniste ; son mot sur l'économie politique. — Les questions économiques aux congrès des associations pour l'avancement des sciences. — Le congrès des banques populaires belges. — Le congrès des communistes à Gand. — La mort de Brigham-Young, chef des Mormons.

Il y a deux mois, nous constations les désastreux effets de l'ajournement des élections. Le ministère Broglie-Fourtou, né du seize mai dont il a fait la théorie, a pensé que le prolongement de la crise lui serait favorable, et ce n'est qu'aujourd'hui même, dernier jour du délai légal, que le vote a lieu. Cela ne s'est jamais vu sous le gouvernement parlementaire.

Par suite de l'intervention du chef du pouvoir exécutif dans la lutte électorale et de l'indication des candidats présidentiels, le vote prend un caractère plébiscitaire.

Au moment où nous écrivons, le suffrage universel est appelé à se prononcer. Espérons que, quelle que soit sa décision, chaque parti s'y soumettra et, qu'à la faveur de la sécurité ainsi produite, la paix internationale sera consolidée, le travail intérieur reprendra son cours. L'Europe, tranquillisée à son tour, en recevra un grand soulagement, et nous continuerons à mériter son estime. Jusqu'ici, elle a admiré la manière virile dont le pays s'est efforcé de réparer ses malheurs; et depuis quelques mois elle suit avec un vif intérêt les péripéties de la lutte engagée en France.

Voici en quels termes M. Gladstone s'est exprimé au banquet donné à l'occasion de la pose de la première pierre de l'Université de Nottingham.

Messieurs, nous vivons dans un temps extrêmement intéressant à étudier, et je ne puis m'empêcher de vous en dire un mot. Il sera court, mais j'aime à croire qu'il concordera pleinement avec vos sympathies pour un peuple voisin. Nous avions jadis l'habitude d'appeler la France « notre ennemie naturelle ». Cette abominable qualification n'est plus de mise aujourd'hui (Bruyants applaudissements), et la pensée qu'elle exprimait n'existe plus dans nos cœurs ni dans la mémoire des Anglais, pas plus que le mot n'est sur leurs lèvres. (Applaudissements.) Nous n'avons plus du tout d'ennemis naturels; nous ne désirons de querelle avec personne et, en ce qui concerne la France, elle est notre amie, notre voisine. Nous souffrons de ses souffrances; si elle prospère, nous nous réjouissons de sa prospérité, dans l'ardente amitié qui unit désormais les deux pays, et je vous prie de me permettre d'exprimer ma sincère et profonde admiration pour l'attitude actuelle de la nation française. (Applaudissements prolongés).

« Je ne ferai pas allusion aux différends intérieurs. Si je le faisais, je manquerais à mon but, qui est de calmer les sentiments et non de les blesser. Mais il est une chose que nous ne pouvons pas ne pas voir : c'est que le peuple français traverse une crise politique fort grave. Nous avons toute raison de dire que, dans d'autres temps, des choses violentes auraient été dites et faites, et le sang n'aurait pas tardé à couler.

» Cette étonnante nation, car elle est vraiment une nation admirable, se montra néanmoins, jusqu'à une époque toute récente, assez en retard dans son éducation politique, mais depuis elle a marché à pas de géant dans cette voie. Peut-être les souffrances du pays en 1870 ont-elles été décrétées là-haut pour lui enseigner la sagesse. Quoi qu'il en soit, cela, je puis le dire, nous avons assisté chez ce peuple au spectacle merveilleux d'un développement réel de la sagesse politique depuis la guerre de 1870, que le monde entier pourrait envier et que nous devons admirer. (Applaudissements.) Le calme, la modération, la fermeté dans les desseins, le respect de la loi, et un profond attachement au gouvernement ayant pour base la liberté, telles sont les qualités qui se sont implantées tranquillement, mais d'une manière indélébile, dans le cœur de la nation. C'est du moins l'impression qu'a produite sur moi la conduite du peuple français, et si, comme j'en suis persuadé, vous êtes de mon avis à ce sujet, que les applaudissements de cette assemblée lui prouvent qu'il possède la sympathie du peuple anglais ! (Salves d'applaudissements plusieurs fois répétées.)

— De sanglantes batailles ont encore eu lieu en Orient. Les Russes,

contrairement à toutes les prévisions, ont continué à être battus par les Turcs, soit en Bulgarie, soit dans l'Asie-Mineure. Mais la mauvaise saison s'avance, et déjà les pluies d'automne entravent les armées. On songe de part et d'autre aux campements d'hiver.

Le massacre en masse étant forcément suspendu, c'est de nouveau le tour des diplomates. Seront-ils plus heureux pour l'an prochain? Vont-ils trouver le joint à des propositions acceptables pour l'amour-propre blessé des Russes vaincus et l'orgueil surexcité des Turcs vainqueurs? Cela n'est pas impossible; le temps de la réflexion est venu. L'empereur de Russie, dévoré par le chagrin, voit le gouffre dans lequel il s'est laissé engager par faiblesse. Les hommes qui conduisent la Turquie savent ce qu'il en coûte pour être victorieux. Les autres empereurs mesurent les dangers d'une nouvelle conflagration au printemps, où Slaves et Hongrois, Grecs, Roumains, Serbes, Transylvaniens et autres vont entrer en ébullition. Comme l'Angleterre est aussi gravement intéressée à la paix, ses hommes d'État profiteront de toutes les occasions et de toutes les circonstances favorables.

Une de ces circonstances est, qu'à partir de ce jour, l'Europe n'a plus de crainte à avoir sur la force offensive de la Russie en Europe; et l'empereur Nicolas lui-même ne pourrait plus jouer le rôle de croquemitaine européen qui a occasionné la sanglante guerre de Crimée aussi coûteuse qu'inutile.

— La mort de M. Thiers a été un deuil national. Cet homme illustre a couronné sa longue carrière par les plus grands services rendus à son pays, après les désastres de 1870. Ses funérailles ont été l'expression d'une très-vive reconnaissance.

Personne ne peut apprécier plus que nous ces glorieux services, ainsi que les brillantes qualités de l'orateur et de l'écrivain. Mais, il nous faut dire ici que M. Thiers était depuis trente ans le chef du parti protectionniste et le plus redoutable adversaire de la réforme douanière. Cependant, comme à quelque chose malheur est bon, il faut convenir aussi que ce sont en partie les attaques de M. Thiers qui nous ont valu les belles réponses de M. Michel Chevalier, et plusieurs des chefs-d'œuvre de Bastiat, sans nommer d'autres vaillants soldats de la milice libre-échangiste. On peut dire de M. Thiers ce que disait de Proudhon Sainte-Beuve, l'écrivain: « Il a serré le bouton aux économistes », qui se sont vigoureusement et supérieurement défendus.

L'économie politique ayant un arsenal d'arguments de bon aloi, M. Thiers, qui n'avait pas eu occasion de l'étudier dans sa jeunesse et qui avait dédaigné de l'apprendre une fois qu'il fut aux

affaires, ne l'aimait guère et lui distribuait à l'occasion des quolibets. Un de ces mots est resté dans la circulation, parce que les adversaires de l'économie politique aiment à le rappeler. M. Thiers dit un jour à la tribune, en 1851, si nous avons bonne mémoire, répondant à M. Sainte-Beuve, jeune député de Seine-et-Oise, auteur d'un projet de réforme douanière : « L'économie politique, cette littérature si peu divertissante..... » L'illustre orateur venait d'être agacé par une réfutation de M. Michel Chevalier.

Depuis cette époque, bien des gens croient faire de l'esprit en répétant avec variantes cette assertion, qui peut s'appliquer à toutes les études sérieuses, lesquelles n'ont jamais rien de bien divertissant.

— Le lecteur trouvera dans ce numéro les comptes-rendus d'une série de Congrès scientifiques dans lesquels ont été agitées des questions se rapportant plus ou moins directement à l'économie politique : le Congrès tenu au Havre par l'Association française pour l'avancement des sciences ; — le Congrès tenu à Plymouth par l'Association britannique pour l'avancement des sciences ; — le Congrès des banques populaires, tenu à Bruxelles ; — le Congrès des socialistes-communistes, tenu à Gand. Nous continuerons dans le prochain numéro cette intéressante série qui nous tient au courant du mouvement des idées, et nous signalent un grand nombre de faits et de travaux à côté des revues trimestrielles des principales publications que nous devons à M. Maurice Block.

— Avec la mort de Brigham-Young, second prophète des Mormons, commence une phase nouvelle dans ce petit peuple dont l'originalité n'a pu résister à l'action des voies de communication et d'échanges, et qui va rentrer plus rapidement dans le giron de la civilisation fédérale. La polygamie n'existe plus qu'à l'état exceptionnel dans l'Utah et sous forme de ménages séparés. La vie commune n'a été pratiquée que pendant les persécutions ou les exodes. En temps normal, la propriété individuelle a reparu ; l'esprit des Mormons n'est pas socialiste.

Brigham-Young était né en 1801, d'une famille de cultivateurs. Il présidait le conseil des douze apôtres en juin 1844, lorsque son prédécesseur, J. Smith, fut mis à mort par des habitants de l'Illinois. Il était depuis dix ans gouverneur régulier de l'Utah.

Jph G.

Paris, 14 octobre 1877.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS DE SEPTEMBRE 1877.

Analyse des vœux des conseils généraux de départements sur divers objets d'administration et d'utilité publique, 1876, In-8, xxxvi-223 p. P. Dupont.

Avis sur la récolte des céréales en France et à l'étranger (publication de la maison Barthélemy Estienne), 1877. In-8, 297 p. Marseille, B. Estienne.

Barbaud (Roger). *Examen du second degré de l'administration des postes.* Voies de communication en France. Routes, chemins de fer, bureaux ambulants, lignes télégraphiques. In-8, 95 p. Limoges, imp. Chatas et Ce.

Belèze. *Dictionnaire de l'instruction primaire* : Education, enseignement, législation à l'usage des instituteurs et des institutrices, des inspecteurs primaires et des délégués cantonaux. In-12, viii-540 p. Jules Delalain et fils.

Bitard (A.). *Encyclopédie universelle des sciences pratiques,* comprenant des renseignements sur tous les sujets usuels. Ouvrage indispensable aux familles. In-8, 778 p. Librairie Decaux.

Bœmches (Frédéric). *Note sur le nouveau port de commerce à Trieste.* In-8, 19 p. et 2 pl. Paris, imp. Capiomont et Renault.

Bonhomme (Jean). *Les 243 millions perdus.* In-32, 15 p. Saint-Omer, imp. d'Homont.

Bonnemère (E.). *Les paysans avant 1789.* Nouvelle édition ; in-16, 34 p. Germer-Baillière.

Brau de Saint-Pol-Lias. *Les colons explorateurs.* Expédition dans l'Archipel indien. Déli et les colons explorateurs français. In-8, 31 p. Delagrave.

Cézard (Alph.). *Le Brésil, son commerce avec la France ;* obstacles qui s'opposent au développement des relations commerciales entre les deux pays; conclusion. In-4, 12 p. Orléans, imp. Jacob.

Chaillé-Long. *L'Afrique centrale,* expéditions au lac Victoria Nyanza par le colonel C. Chaillé-Long, de l'état-major égyptien. Traduit de l'Anglais par Mme Foussé de Sacy. Ouvrage enrichi d'une carte spéciale et de gravures sur bois d'après les croquis de l'auteur. In-18 jésus, vii-352 p. Plon et Ce.

Chevé (A.). *Chemins de fer de la banlieue de Paris.* Réduction du prix des places les dimanches et fêtes. In-8, 20 p. Coste.

Chérot (Auguste). *Les grandes compagnies de chemins de fer.* Dangers politiques et économiques de leur extension ; système de chemins de fer régionaux; les excès du monopole et les droits de l'Etat; le rachat des concessions. In-8, 67 p. Guillaumin et Ce.

Coint-Bavarot. *De la création de chambres de commerce françaises à l'étranger.* Rapport à la Société d'économie politique de Lyon. In-8, 11 p. Lyon, imp. Mougin-Rusand.

Compte-rendu des travaux de la chambre de commerce de Marseille pendant l'année 1876. In-8, 311 p. Marseille, imp. Barile.

Cotard (Ch.). *Note sur l'aménagement des eaux* aux divers points de vue de l'agriculture, de la navigation, de l'industrie et du régime de cours d'eau, et application du système aux bassins de la Garonne et et de l'Adour, avec carte explicative. In-4o, 30 p. A. Chaix et Ce.

Delaire (Alexis). *Les chemins de fer du Soudan à travers le Sahara.* In-8, 26 p. Douniol et Ce.

Delalain (Jules). *Législation de l'imprimerie et de la librairie.* Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés concernant l'exercice de l'imprimerie et de la librairie. 1er fascicule. République, Empire,

1789-1814. In-12, 32 p. Jules Delalain et fils.

DELIMOGES. Quelques observations sur le *système d'étalonnage* suivi dans la Côte-d'Or. 2e édition, in-8, 35 p. Dijon, imp. Jobard.

DESPRÈS. *Chemin de fer départemental de la Seine.* Paris et ses environs, 1877. In-8, 38 p. et 1 carte. Angers, Belleuvre et Dolbeau.

DIGENIS (Bazile). *Quelques notes statistiques sur la Grèce.* In-8, 68 p Marseille, imp. Barlatier-Feissat père et fils.

Etats-générams de 1789 Doléances de Chatillon-lès-Sons, Dircy, Mesbrecourt, Montigny-sur-Crécy, Mortiers, Pargny, Pouilly et Sons. In-8, 33 p. Laon, imp. Jacob.

FERNAND-DE-SAINT-JULIEN. *La vulgarisation des sciences commerciales, industrielles et agricoles.* Encyclopédie générale du XIXe siècle. Manuel du citoyen français. Nouvelle et belle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par Soulages, avocat. In-8, 764 p. Fayard.

FERBUS (N.). *La science positive du bonheur.* In-8, XXIV-201 p. Berger Levrault et Ce et Germer-Baillère.

FORMENTIN (Carolus). *Quomodo præcipua vectigalia seu reipublicæ seu imperii temporibus Romæ ordinata fuerint.* In-8, 96 p. Saint-Etienne, imp. et lib. Forestier.

FOURIER (Charles). *Association et travail attrayant.* In-32, 191 p. Librairie de bibliothèque démocratique.

FUSTEL DE COULANGES. *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France.* 1re partie. L'empire romain, les Germains, la royauté mérovingienne. 2e édition revue, corrigée, et augmentée. In-8, 627 p. L. Hachette et Ce.

GAUDRY (Jules). *Notes sur les railsways et la marine de la Grande-Bretagne.* In-8, 33 p. Imp. Capiomont et Renault.

HAVARD. *La Hollande pittoresque* Les frontières menacées, voyage dans les provinces de Frise, Groningue. Drenthe, Overyssel, Gueldre et Limbourg. Avec une préface par M. E. Levasseur, professeur au collége de France. Ouvrage illustré de 10 gravures sur bois dessinées d'après nature par M. le baron de Constant-Rebecque, et enrichi d'une carte des Pays-Bas. 4e édition. In-8, XVI-481 p. Plon et Ce.

HÉDOUVILLE (Louis DE). *Essai sur le régime des eaux* dans ses rapports avec l'agriculture, précédé d'une étude historique du régime des eaux en droit romain et en droit coutumier, principalement au point de vue de la propriété. In-8, IV-325, p. Bar-le-Duc, imp. Bertrand.

HÉRAULT (A.). *De la liberté de la boulangerie* pour la fabrication et la vente du pain limitée aux règles du droit commun. Nouvelle édition, in-8, 16 p. Angers, imp. et lib. Germain et Grassin.

— *Le pain, la viande.* 1877, in-8, 16 p. Angers, imp. et lib. Germain et Grassin.

HERBAULT (Paul). *Traité des assurances sur la vie.* Revu et publié, après le décès de l'auteur, par Daniel de Folleville, professeur de Code civil à la Faculté de droit. In-8, XXVIII-542 p. Marescq aîné.

HERVÉ-MANGON. *Traité de génie rural.* III, travaux, instruments et machines agricoles. Ouvrage accompagné de 26 planches et orné de 193 gr. sur bois. In-8, XVI-840 p. Dunod.

JACOMY (R.-M.). *Etude sur la législation des mines.* In-8o, 25 p. Pichon.

JEANNET (Claudio). *Les Etats-Unis contemporains*, ou les mœurs, les institutions et les idées, depuis la guerre de la Sécession. Ouvrage précédé d'une lettre de M. Le Play. 3e édition. revue et augmentée de chapitres et documents nouveaux. 2 vol. In-8 jésus, XXIX, 637. Plon et Ce.

LACOUR (E.). *La question de l'impôt sur le savon.* Lettre au *Nouvelliste de Rouen.* In-12, 7 p. Rouen, imp. Lapierre.

LANGLOIS. *La Réforme de l'impôt des boissons.* In-8. 16 p. La Ferté-Gaucher, autogr. Verron.

LAVERGNE (Claudius). *Rétablissement d'une corporation au XIXe siècle.* In-8, 11 p. Tours. Imp. Bouserez,

LECLERCQ (Jules). *Un été en Amérique*; de l'Atlantique aux Monta-

gnes Rocheuses. Ouvrage enrichi de 16 gravures. In-8 jésus, 419 p. Plon et Ce.

LEGRAND (Arthur). *L'impôt sur le papier*. In-8 jésus. Guillaumin et Ce.

LESCUYER (F). *Recherches sur le dimanche*. In-8, VIII. 253 p. Saint-Dizier, lith. Briquet.

LIGARDE. *Du progrès agricole*. par Georges Garreau. Essai suivi d'un projet de société ayant pour but de favoriser le développement des richesses agricoles de la France. In-8, 53 p. Lib. Guillaumin et Ce.

LIGIER (Alph.). *Considérations sur les tours* et les conséquences de leur suppression au point de vue de l'hygiène publique. In-8, 43 p., lib. Doin.

LUCAS (Fr.). *L'Education par l'instruction*; étude morale et philosophique sur l'enseignement primaire; conférence faite à la Société d'émulation de Saint-Brieuc. In-8, 24 p. Saint-Brieuc, imp. et libr. Guyon,

Manual of the Society of Saint-Vincent-de-Paul, translated from the French. In-18, 543 p. Imp. Goupy.

MARTEAU (Amédée). *Les progrès et les réformes dans la marine marchande*. La Compagnie des chargeurs réunis. In-8, 44 p. Le Havre, imp. Brindeau et Ce.

MORELLET (V.) *Etudes de comptabilité*. Intérêt, escompte, compte-courant. In-8, XIII. 457 p. Thibaudier et Boin.

Notes sur la sucrerie. La sucrerie indigène et exotique à l'Exposition universelle (par M. Basset). *Note sur le concretor*, par M. le comte d'Adhémar. Etude sur l'essai et l'analyse des sucres, par M. Monier. Gr. in-8, 80 p., avec 80 fig. Eug. Lacroix.

PERRIN (Albert). *Etudes sociales*. L'épargne du travailleur. Association générale au profit des classes ouvrières. In-8, 24 p. Ghio.

PERSON (E.). *Essai sur l'administration des provinces romaines* sous la République. Thèse pour le doctorat ès lettres. In-8, XIV, 387 p. Clermont-Ferrand. Imp. Vigot.

PICARD (Etienne). *Compte-rendu de la gruerie des bailliages d'Autun et de Mont-Cenis* pour l'année 1419. In-8, 68 p. et 1 pl. Autun. imp. Dejussière père et fils.

PRÉVOST (Justin). *Santé, économie, utilité*. In-16, 16 p. Saint-Denis, imp. Brochin.

RAMEAU. *Une colonie féodale en Amérique* (l'Acadie). 1604-1710. In-12, XXXIV, 367 p., lib. Didier et Ce.

RUBEN DE COUDER. *Dictionnaire de droit commercial*, industriel et maritime, contenant la législation, la jurisprudence, etc., 3e édition, dans laquelle a été refondu l'ancien ouvrage de MM. Goujet et Merger. T. 1. A-As, In-8, XIV-80 p. Paris, lib. Marescq aîné.

SACHOT (Octave). *Inventeurs et inventions*, avec de nombreuses gravures dans le texte; 2e édition, revue et augmentée. In-18 jésus, VII, 345 p., lib. Garnier frères.

SAINT-PRIEST (De). *Mémoires* sur l'ambassade de France en Turquie et *sur le commerce des Français dans le Levant*, suivis du texte des traductions originales des capitulations et des traités conclus avec la Sublime-Porte ottomane. In-8, XIV, 546 p., lib. Leroux.

SIEGFRIED (Jules). *Les cités ouvrières*. In-12, 20 p. Le Havre, imp. Santallier.

TUROT (Paul). *L'enquête agricole de* 1866-70 résumée. In-8, XV. 504 p. Lith. agricole.

Le Gérant: PAUL BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 29- 1.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

DE LA LIBERTÉ HUMAINE

AU POINT DE VUE

MORAL, RELIGIEUX, ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Sommaire : Caractères essentiels de la liberté. – Conditions de son exercice efficace. — Détermination des droits et des devoirs. — Lumières apportées par l'économie politique. — Influence des dominations religieuses et gouvernementales.

I

A partir du stage agricole et de la division du sol en propriétés privées garanties par les forces sociales, les principales causes produisant encore de grandes différences dans la civilisation et le degré de perfectionnement des populations parvenues à ce stage, ne sont plus imputables qu'à l'usage bien ou mal entendu qu'elles font, et au plus ou moins d'énergie qu'elles déploient pour obtenir le respect d'une faculté inhérente à notre nature mentale, la plus précieuse et la plus élevée — après l'intelligence et la perfectibilité, qu'elle seule peut féconder — de celles dont nous avons reçu le germe du divin auteur de notre nature, avec mission d'en développer la puissance par nos propres et constants efforts : cette faculté est la LIBERTÉ.

Il est avant tout bien nécessaire de s'entendre sur ce que l'on doit concevoir sous un tel mot, car les discussions philosophiques, morales et politiques, n'ont nullement réussi jusqu'à présent à déterminer cette conception d'une manière nette, précise et pouvant la rendre à peu près identique pour tous. Nous nous sommes donc appliqué d'abord à bien fixer cette détermination, à recon-

naître et à constater les principaux caractères de la liberté, à savoir en quoi elle consiste et quels sont les procédés par lesquels elle agit efficacement; ensuite quelles sont, dans la conduite générale, les principales directions qui peuvent sûrement développer sa puissance efficace et celles ne pouvant que l'affaiblir, retarder, arrêter ses progrès salutaires, ou la fourvoyer dans des voies qui, loin de conduire à notre perfectionnement, ne sauraient aboutir qu'à notre dégradation.

Cette étude sur la liberté nous a imposé de persévérants efforts, qui, nous l'espérons, ne seront pas infructueux, à la condition d'obtenir, pour l'exposé de leurs résultats, l'attention patiente qu'il exige, et que ces résultats seraient de nature à fortement motiver, si, comme nous le pensons, ils fournissent de réelles et nouvelles lumières propres à éclairer le problème de nos destinées et l'ensemble de la conduite à suivre par les sociétés.

L'homme est soumis à une multitude de conditions d'existence, qui, à première vue, ne semblent pas permettre de le reconnaître comme un être libre, car elles sont entièrement indépendantes de sa volonté; celle-ci n'est pour rien dans sa naissance, dans la détermination du moment, du lieu, de la famille où elle survient, ni dans celle du sexe; elle n'est pour rien non plus dans l'organisation qu'il reçoit, dans la nature des forces ou des propriétés qui animent, développent et soutiennent cette organisation, dans la durée variable et limitée de ses fonctions vitales, et dans un grand nombre des altérations qu'elles subissent pendant cette durée.

Ce n'est pas davantage à sa volonté que sont dues la nature des choses dont il est entouré, ni celle des besoins les plus impérieux auxquels il est soumis, ni celle des facultés intellectuelles et affectives qu'il a reçues en germe.

Mais l'homme peut perfectionner ses facultés, en grandir la puissance, développer ses besoins, multiplier indéfiniment les moyens de les satisfaire, et tout cela en des limites déjà très-larges qui, dans les civilisations ascendantes, reculent à mesure que les générations se succèdent, — les progrès accomplis par chacune d'elles s'ajoutant à l'héritage de celle qui la suit. C'est dans cet ordre de phénomènes que se manifeste indubitablement notre liberté.

Si l'on se demande, en effet, quels sont les caractères que nous considérons comme essentiels à la liberté, dans les limites où elle peut s'exercer, on reconnaît d'abord que nous entendons par là une faculté *d'initiative* attribuée à notre personnalité, à notre volonté, faculté dont l'action ne doit être imposée ni déterminée d'avance par aucune autre volonté, aucune autre puissance que la

nôtre; car, s'il en était autrement, ce ne serait plus ce que nous désignons par le mot *liberté*. L'expérience et la réflexion nous donnent à tous l'intime conviction que nous possédons bien réellement une telle faculté, et que les déterminations de notre volonté, quand elles ne subissent de la part de nos semblables aucune autre contrainte que celle du respect en autrui, de la liberté et des autres droits que nous avons à défendre nous-mêmes ne dépendent absolument que d'impulsions dont la cause est en nous, dans notre intelligence ou nos sentiments.

On reconnaîtra ensuite un autre caractère essentiel de la liberté dans la manifestation, chez l'être qui en est doué, du pouvoir de développer et perfectionner par lui-même ses facultés natives dans des limites indéfinies, — d'exercer, dans le milieu où il est placé, une action et une domination progressives sur les choses et les êtres autres que semblables, — de changer les conditions primitives de ce milieu et de sa propre existence en ce monde, au point de s'y faire un sort n'ayant plus rien de comparable à son état originaire.

Or, nous ne saurions douter que l'homme soit investi d'une telle puissance, car il a déjà changé la face d'une grande partie de la terre, — profondément modifié la distribution de la vie entre les différents êtres organisés, — asservi à ses besoins un grand nombre des propriétés ou des forces de la matière inorganique,—donné à ses propres facultés un développement prodigieux — et multiplié les moyens d'existence de son espèce *dix mille fois plus* tout au moins, pour une même étendue de territoire occupé, qu'ils ne le sont à l'état sauvage ou pastoral.

Nul ne saurait méconnaître qu'en exerçant un tel empire sur lui-même et sur le monde terrestre, l'homme participe, en quelque degré, du pouvoir ordonnateur de Dieu lui-même, ce qui ne pourrait évidemment appartenir à un agent dépourvu de liberté.

Il n'est donc plus possible de croire qu'il n'accomplit rien qui ne soit le résultat nécessaire de forces ou de lois inconscientes et aveugles auxquelles sa volonté serait, qu'il le reconnaisse ou non, étroitement assujettie; cela n'est plus soutenable dès qu'on le voit, au contraire, constamment exercer lui-même sur ces lois ou ces forces une action *dirigeante*, tels, par exemple, que ceux où il emploie la force calorique, activée par celle de l'air comprimé et versé par torrents sur les foyers, à séparer des minerais les métaux, à fondre et façonner ceux-ci sous des milliers de formes diverses, — et ceux où il dirige, au moyen de merveilleux instruments de son invention, l'action des rayons lumineux, de manière à lui montrer dans les profondeurs de l'espace des millions d'êtres que n'aperce-

vaient pas ses yeux, même quelques traits de la surface de la lune et des planètes, à lui révéler la grandeur sans limites de l'univers où il est placé, et en même temps tout un monde d'êtres microscopiques — le monde des infiniment petits, — à tracer des images fidèles sur des surfaces préparées ; — enfin, à nous donner, par l'analyse spectrale, un commencement de connaissance de la nature ou de l'espèce des corps composant les astres d'où nous viennent les rayons lumineux, ou se trouvant dans les milieux que ces rayons traversent. N'y a-t-il pas en tout cela la preuve évidente que la force intelligente qui nous anime, loin d'être asservie aux forces involontaires, parvient, au contraire, à les dominer, à les régir, à obtenir ainsi une part, relativement faible et limitée, mais pourtant bien réelle, de l'action libre par excellence, celle de Dieu ?

Il est encore un autre caractère tout à fait essentiel de la liberté, et il consiste en ce qu'elle ne comporte, dans la plupart de ses développements ou de ses évolutions, rien de nécessaire, de forcé, ni par conséquent de constamment uniforme, comme le sont les activités déterminées par les forces involontaires, y compris la vie et l'instinct, telles, par exemple, que les évolutions des grands corps répandus dans l'espace, ou celle des abeilles, des fourmis, des castors, etc.

Or, rien n'est plus divers que la marche suivie par les sociétés humaines dans leurs combinaisons familiales, communales, politiques, — dans leurs croyances et leurs institutions religieuses, — dans les développements de leur langage, de leur industrie et de leur savoir, — dans leurs institutions civiles et dans leurs mœurs, — en un mot, dans l'ensemble de leurs civilisations respectives. Tout, dans l'extrême diversité de celle-ci, témoigne qu'elles ne résultent pas uniquement de lois nécessaires et inflexibles, mais, à beaucoup d'égards, des directions *contingentes*, facultatives, de nos volontés, de notre activité, et c'est là bien assurément l'une des preuves les plus saisissantes, les plus incontestables de notre liberté naturelle ; car la grande disparité entre les développements respectivement réalisés par les diverses fractions de l'humanité ne serait plus explicable, s'ils n'était dus qu'à un ensemble de lois naturelles ou divines, les mêmes pour tous et agissant seules.

Les caractères essentiels de la liberté se manifestent donc chez l'homme avec une évidence telle, qu'elle ne semble plus permettre aux esprits attentifs de conserver aucun doute à cet égard.

II

Mais comment procède cette liberté, et en quoi consistent essentiellement les conditions de son exercice efficace? C'est ce que nous allons examiner.

Ce que l'on nomme la *raison* n'est pas, nous l'avons vu, autre chose que l'ensemble de nos facultés intellectuelles mis en activité par notre volonté, dans le but d'accroître nos connaissances et de distinguer, en tout ce que notre entendement peut pénétrer, la vérité de l'erreur, ce qui nous sert de ce qui nons nuit, ce qui nous perfectionne de ce qui nous dégrade, et de développer ainsi ce que l'on a justement appelé nos *lumières ;* car les conquêtes de la raison sont pour notre esprit ce que la lumière physique est pour nos yeux ; elles nous font distinguer nettement ce que sans leur secours nous n'apercevrions pas, ou ce dont nous n'aurions que des idées confuses et erronées. On a vu encore que la raison ne parvient à acquérir des lumières intellectuelles qu'à l'aide de sensations antérieurement ou actuelllement reçues, c'est-à-dire de l'expérience ou de l'observation.

Maintenant, si l'on se demande par quels accès procède notre liberté, on reconnaîtra bientôt que ces actes consistent, non point dans des déterminations spontanées, irréfléchies et sans lumières de notre volonté, mais bien dans l'exercice de la raison, dans la faculté de délibérer ces déterminations, afin qu'elles soient éclairées par les lumières intellectuelles que nous avons acquises, et qui peuvent nous en montrer la portée ou les conséquences ; en ce sens, la liberté serait la faculté de prévoir et de conformer nos déterminations à cette prévoyance ; mais plus généralement, elle est la faculté de délibérer avant d'agir, de subordonner nos déterminations aux indications de notre raison, et de ne pas les abandonner passivement aux impulsions de nos sentiments, de nos mobiles plus ou moins instinctifs. Il est vrai qu'il faut d'abord que ceux-ci se prêtent à une telle subordination ; mais le pouvoir de l'établir est en tout homme pourvu d'une raison exercée ; s'il s'applique de bonne heure à dominer ainsi ses penchants, la force de l'habitude lui rend bientôt leur subordination plus facile ; ce n'est du reste qu'en substituant de la sorte la raison à l'instinct qu'il fait vraiment acte de liberté, et non point en cédant spontanément et sans délibération à des entraînements aveugles.

Nous n'entendons pas assimiler entièrement les sentiments à l'instinct, car ils sont conscients, volontaires, et peuvent s'éclairer des lumières de la raison ; mais, lorsqu'ils nous déterminent sans

le secours de ces lumières, nos déterminations sont dépourvues de toute prévoyance et se rapprochent beaucoup des actes purement instinctifs.

C'est uniquement par l'exercice de la raison que notre liberté se développe et grandit; car elle ne consiste pas, comme on le répète souvent, *à faire ce que nous voulons*, puisque, bien évidemment, il faut d'abord que nous *le puissions*: la liberté consiste essentiellement *à pouvoir ce que nous voulons après réflexion*, et elle ne progresse chez nous que dans la mesure de cette PUISSANCE (1); attendu qu'elle ne peut se développer que par l'exercice de la raison, et dans la proportion des lumières ou du savoir que cet exercice nous a fait acquérir, et qu'ici le sens commun a très-bien résumé la vérité scientifique dans cette expression proverbiale: — *Savoir, c'est pouvoir*. L'expérience et l'observation nous apprennent, en effet, qu'à mesure que notre raison s'exerce davantage et dans de meilleures directions, — qu'elle acquiert plus de connaissances réelles propres à éclairer les voies que nous avons à suivre et à éviter, — qu'elle gouverne plus entièrement nos mobiles sentiments et prend plus exclusivement la direction de notre conduite, — nous étendons notre empire sur la nature extérieure, nous l'assujettissons mieux à servir nos volontés et nos besoins, en même temps que nous luttons avec plus de succès contre les obstacles qu'opposent à nos progrès toutes les imperfections de notre propre nature. Tout cela confirme que notre liberté ne grandit qu'avec les lumières de notre raison et avec la puissance qu'elles donnent à nos volontés réfléchies.

C'est donc bien à la raison, grandissant elle-même et devenant plus efficace par l'exercice que nous lui imposons, qu'il faut attribuer tous les développements déjà acquis, et tous ceux qui pourront l'être encore à l'avenir par la liberté, laquelle, sans un tel secours, serait aussi impuissante et aussi peu manifeste chez l'homme qu'elle l'est chez les animaux.

Parmi les acceptions si diverses et si variables données jusqu'à

---

(1) La définition de la liberté par l'idée de puissance, n'est plus nouvelle depuis Locke, Condillac, de Tracy, etc.; Charles Dunoyer a parfaitement établi que la puissance est l'essence même de la liberté (*De la liberté du travail*, tome I, p. 23 à 43); la plupart de nos vocabulaires la donnent comme un pouvoir de faire et de pas faire; pourtant, dans la plupart des dissertations morales et politiques que l'on écrit tous les jours, ce sens est généralement méconnu, par la confusion de la volonté et de la puissance. D'un autre côté, on n'avait pas encore, à notre connaissance, montré que la liberté ne se développe et ne grandit que par l'exercice persévérant de la raison.

présent au mot *liberté*, les plus répandues sont contraires, et nous n'en connaissons pas d'identique à celle que nous venons de spécifier ; nous avons donc à montrer que toutes les autres s'écartent plus ou moins de la vérité.

Pour nos théologiens de l'Église romaine, la liberté est la faculté de choisir entre le *bien* et le *mal*; mais le bien et le mal ne sont point un objet de libre examen, et consistent uniquement dans l'*obéissance* ou la *désobéissance* aux commandements, préceptes ou règlements donnés au nom de Dieu ou de son Eglise. Lorsque cette Eglise se déclare pour la *liberté du bien*, elle n'entend par là rien autre chose que le règne absolu de ses volontés, de ses directions sur toute la conduite humaine, et il n'y a plus ici de distinction à faire entre le spirituel et le temporel; car qui pourrait prétendre limiter la compétence de l'autorité divine ? On voit qu'il ne s'agit là que de la revendication d'une obéissance absolue à l'Église, que les orthodoxes entendent imposer, au besoin par la force, ce qui entraînerait le sacrifice entier de la liberté.

Nos philosophes spiritualistes admettent bien que la liberté serait la faculté de délibérer ou réfléchir avant de nous déterminer ; mais dans leur doctrine, comme dans celle des théologiens, cette délibération préalable serait inutile ou impuissante à nous guider, attendu qu'ils n'admettent pas que nous ayons à éclairer nos directions morales par *la recherche et la prévoyance de la conséquence de nos actions*, et qu'ils proscrivent au contraire un tel moyen de discerner le bien ou le mal, les directions dont il s'agit étant, selon eux, réservées à une conscience inspirée et infaillible, ne nous laissant à leur égard d'autre soin que celui de l'interroger et de lui obéir ; attendu encore que, suivant leurs enseignements, notre conduite ne serait que l'accomplissement d'un plan providentiel et préconçu duquel nous tenterions en vain de nous écarter, ce qui, bien évidemment, anéantirait notre liberté.

Ici, nous suspendrons pour un moment l'examen des significations diverses ou opposées attachées au mot liberté, afin de tenter de dissiper bien des obscurités répandues sur cette question, par la prétention de concilier notre liberté avec la prescience divine absolue.

On a dit, à l'appui de cette prétention, que, devant Dieu, le passé, le présent et l'avenir ne sont qu'un, et que, voyant ainsi tout à la fois, ce n'est pas parce qu'il voit les actes de notre conduite que nous les accomplissons, mais bien parce que nous les accomplissons qu'il les voit.

On a dit ensuite : La prescience de Dieu est certaine, et s'étend à tout, car il n'y a pas de limites à son pouvoir. D'un autre côté,

nous ne pouvons douter de notre liberté, dont nous usons à chaque instant, — et si la chaîne des raisonnements qui lient ces deux vérités échappe à notre entendement, nous ne saurions être autorisés pour cela à lier l'une ou l'autre.

On a dit, enfin, que la prescience divine n'était que la prévoyance élevée à son plus haut degré de puissance, et que, si nous prévoyons souvent nous-mêmes la conduite d'un individu dont les mobiles et le caractère nous sont connus, sans que sa liberté soit en rien altérée par une telle prévision, nous ne saurions valablement contester qu'il en soit de même de la prévoyance infinie, et qu'elle puisse s'étendre à la conduite de tous les hommes, sans qu'il en résulte qu'ils n'aient plus leur liberté.

C'est par de tels sophismes que l'on prétend faire admettre à notre intelligence deux propositions qui s'excluent l'une l'autre, avec une évidence pour ainsi dire palpable.

Que de prétentieux et vains échafaudages de mots vides de toute idée nettement déterminée, sur la durée et l'étendue, l'absolu et le relatif, l'infini et le fini, aient amené des esprits fourvoyés en un tel dédale à l'affirmation que la succession des temps n'existe pas pour Dieu, c'est là une conception aussi téméraire que contraire aux plus claires notions de la raison humaine ; mais, en tout cas, ce qui est bien certain, c'est que le passé, le présent et l'avenir ne sauraient se confondre pour nous ; or, si, dès avant ma naissance, Dieu a vu ce que je ferais durant ma vie, il est parfaitement sûr, pour mon entendement et pour celui de tout autre homme, que je ne pourrais faire autrement sans mettre sa prévision en défaut, — et si, sa prévision étant infaillible, je ne puis que suivre la ligne prévue, par conséquent ordonnée et immuablement fixée d'avance sans ma participation, il est également certain et absolument indubitable que je n'ai pas le pouvoir, que je ne suis pas *libre* de m'en écarter.

La chaîne des raisonnements qui nous échapperait n'est ici qu'une supposition radicalement inadmissible ; car les lois et les notions les plus sûres de notre entendement nous garantissent, précisément avec le même degré de certitude que celle offerte par les vérités géométriques, qu'il n'y a point de chaîne de raisonnement capable de lier deux propositions parfaitement contradictoires et s'excluant nécessairement l'une l'autre, ou de faire qu'une chose puisse, en même temps et dans le même sens, *être et n'être pas*.

Enfin, la prescience divine n'est nullement assimilable à notre prévoyance, non-seulement parce que celle-ci est bornée et faillible, mais encore, et surtout, parce qu'elle ne peut s'appliquer

qu'à des causes et des conséquences que nous n'avons point du tout *ordonnées* nous-mêmes, et que n'avons pu connaître qu'en les observant chez les individus dont nous parvenons parfois à prévoir la conduite ; — tandis qu'il ne saurait y avoir, dans la prévision divine, absolument rien qui n'ait été voulu et arrêté par le suprême ordonnateur, qui est bien ainsi le véritable et unique auteur de tout ce qui n'échapperait pas à sa prescience infaillible ; en sorte que, s'il n'eût décidé que notre conduite serait, en partie, soustraite à de telles conditions, elle ne pourrait être que la stricte exécution de ses propres volontés, et que dès lors nous ne saurions plus être à aucun titre ni libres ni responsables.

Mais les arguties dont nous venons de montrer, assez clairement ce nous semble, la complète inanité, et dans lesquelles se résument tous les efforts accomplis pour incliner notre esprit à admettre à la fois sa propre liberté, et une prévision divine qui l'anéantit absolument, ont-elles pu tromper même ceux qui les ont formulées? De semblables subtililés sont-elles autre chose qu'un abus volontaire, au service des erreurs consacrées, des facultés les plus élevées que nous ayons reçues de Dieu, — celles qui aspirent à la lumière intellectuelle, à la vérité?

Ce que la raison, ou même le sens commun, nous indique clairement ici, c'est que la suprême intelligence, cause première de la nôtre, qui n'en est, pour ainsi dire, qu'une faible étincelle, ne saurait avoir des volontés contradictoires; qu'elle n'a pu vouloir, en même temps, douer les hommes de liberté et la leur retirer aussitôt; qu'en conséquence, en la leur donnant, en leur faisant ainsi une part dans le gouvernement de leur conduite — la part réservée à leur propre intelligence, — elle a indubitablement renoncé à ordonner et à prévoir l'usage que nous en ferions, puisque le don de la liberté ne saurait être réel qu'à cette condition, et qu'il suffirait bien évidemment que l'usage d'un tel don eût été prévu, et dès lors invariablement fixé, même avant que nous fussions appelés à la vie, ou à l'exercice de nos facultés, pour l'anéantir complètement.

Un cercle exact est une circonférence dont tous les points sont également éloignés du centre ; s'il n'en est pas ainsi, ce n'est plus le cercle géométrique.

La liberté de l'homme, dans les limites qui lui sont assignées, est une initiative attribuée à sa personnalité mentale, à sa volonté, — initiative dont l'action non ordonnée ou tracée d'avance est laissée à ses propres déterminations; s'il en est autrement, ce n'est plus la liberté.

III

Nous reprenons notre examen des acceptions diverses ou opposées données au mot liberté.

Pour les philosophes matérialistes, ou du moins pour ceux d'entre eux qui restent conséquents avec leurs principes, la négation de la liberté humaine est forcée; car, si tout ce qui se passe en nous et hors de nous ne résulte jamais que des propriétés inhérentes à la matière, agissant d'après des lois inflexibles et aveugles dont nos volontés elles-mêmes ne sont que des effets *nécessaires*, il est évident que nos pensées, nos déterminations, nos actes — produits du jeu involontaire des propriétés ou des forces de la matière, — ne comportent pas plus de liberté, c'est-à-dire d'initiative et d'action propres à notre personnalité mentale, que n'en comporte le mouvement des aiguilles d'une montre. Il est dès lors difficile d'expliquer que les partisans de cette doctrine, ou du moins plusieurs des principaux d'entre eux, se montrent défenseurs sincères de la liberté en politique, et admettent en morale le dogme de la conscience révélatrice du bien et du mal, déclarant y trouver la règle de leur conduite, — comme s'il était possible que nous fussions libres en quelque chose, — comme s'il leur était facultatif de se conduire autrement qu'ils ne font, et qu'il y eût à s'inquiéter de règles pour des mouvements nécessaires! — comme s'ils oubliaient que la ligne de toute leur conduite est impérieusement déterminée par l'action des propriétés ou des lois inconscientes, émanant de leurs organes et des autres matières!

En politique, le mot liberté prend des acceptions indéfiniment variées, et chez le plus grand nombre, la notion de la liberté se confond positivement avec celle de la domination.

Et que l'on ne se hâte pas de penser que nous imaginons une aussi incroyable confusion, car elle existe incontestablement, non-seulement chez les partisans de la souveraineté absolue du peuple, dont le principe soumet les minorités à la domination illimitée des majorités, mais encore chez tous les autres partis politiques, même chez ceux qui s'intitulent libéraux; attendu qu'à l'exception d'une opinion trop peu répandue encore, et trop impuissante pour constituer un parti, toutes les autres s'accordent à vouloir une action *dirigeante* des gouvernements sur les sociétés, sur l'enseignement et l'éducation, sur les cultes religieux, sur les beaux arts, sur la gestion des intérêts collectifs communaux, provinciaux, départementaux, etc., sur l'assistance ou la charité, sur les travaux et les transactions de la production générale, etc. — Et ceux qui jugent

nécessaire ou convenable de donner aux gouvernements, à l'autorité politique et législative, cette action directrice presque illimitée, ne paraissent nullement se douter que tout ce qu'ils livrent de la sorte aux attributions gouvernementales, est nécessairement enlevé à la libre activité privée, à laquelle ils substituent ainsi, dans la plus large mesure, les vues, les volontés, c'est-à-dire la domination des gouvernants quels qu'ils soient.

Cette étrange et funeste erreur, plus généralisée et enracinée en France que dans la plupart des autres États de l'Europe, et dont la persistance tient surtout aux enseignements décevants que le clergé romain a rétablis, et de plus en plus fait prévaloir chez nous depuis soixante ans, est, nous le répétons, fortement empreinte dans les tendances de tous nos partis politiques, sans exception.

Les uns sont pour la SOUVERAINETÉ de la nation, c'est-à-dire des majorités; — les autres sont pour une trinité de souverainetés, composée de Dieu, représenté par son clergé, d'un monarque de droit divin, et d'une noblesse privilégiée et héréditaire; — les autres, enfin, sont pour une souveraineté partagée entre une assemblée élective, une monarchie héréditaire et une autre assemblée nommée par le monarque. Par une inadvertance véritablement étrange et féconde en résultats des plus déplorables, aucun de ces partis ne paraît se douter qu'en politique, où il ne peut être raisonnablement et légitimement question que d'établir, le mieux possible, les garanties nécessaires au respect de la liberté et des autres droits de tous et de chacun, *nulle souveraineté n'est admissible*, car l'idée attachée à ce mot est celle d'une souveraineté, d'une puissance *dirigeante* et sans limites déterminées, laquelle ne saurait évidemment s'exercer sans violation de la liberté et des autres droits, que la mission légitime de l'autorité politique est, au contraire, de garantir à tous également.

Au point de vue religieux, les tendances du sacerdoce romain, relativement à la liberté, ont toujours été de la supprimer entièrement dans la conduite humaine pour y substituer ses propres directions; en ces dernières années, tout le monde a pu se convaincre, en France, par les déclarations publiques des évêques, que cette prétention est encore aujourd'hui aussi absolue qu'au temps du pape Grégoire VII. Cependant, nous avons parmi nous des libéraux très-éclairés et dont la sincérité n'est pas douteuse, affirmant qu'il n'est point de liberté pour les peuples sans de puissantes croyances religieuses; — d'autres libéraux soutiennent, au contraire, que la puissance religieuse, concentrée dans les corporations ecclésiastiques, est le plus grand et le plus redoutable des obstacles à la liberté générale, et ils tendraient à la suppression des reli-

gions. Nous comptons néanmoins de nombreux esprits, convaincus que les religions et les cultes devraient être, comme aux États-Unis, entièrement laissés à la libre activité privée, sous la réserve très-expresse du respect absolu des droits communs dans les actes et même dans les tendances ostensibles, et sans aucune autre immixtion à leur égard de l'autorité politique et civile, mais il est encore fort douteux que chez nous cette opinion soit celle de la majorité. Pour les croyants catholiques romains, la liberté des peuples est soumise aux directions de leurs souverains, soumis eux-mêmes aux directions de l'Église ou du pape; pour les catholiques russes et les musulmans, l'autorité religieuse, unie au pouvoir politique, doit diriger et dominer toutes les libertés ; pour la plupart des croyants chrétiens des communions réformées, la liberté a ses règles limitatives et dirigeantes dans les prescriptions bibliques et les lois civiles se conformant à leur esprit.

Au point de vue législatif, le mot liberté comporte également une variété d'acceptions aussi peu justifiables. Les auteurs de notre Déclaration des droits de 1791 affirment que *les hommes naissent et demeurent libres*, ce qui n'est exact ni en fait ni en droit, car ils n'apportent en *naissant* que le germe de la liberté, qui ne peut se développer que par leurs propres efforts, ne le rendant plus apparent chez eux que chez les animaux qu'après une longue suite de générations, — et ils ne doivent *demeurer* libres que s'ils respectent la liberté et les autres droits d'autrui. La Déclaration des droits porte encore que la liberté est *le pouvoir de faire ce qui ne nuit pas à autrui*, définition par trop incomplète, laissant à connaître non-seulement tout ce qui, dans la conduite de chacun, est nuisible à autrui, mais encore ce qui, dans les actes reconnus nuisibles à quelqu'un, peut et doit être empêché ou réprimé.

Bentham, en critiquant cette définition, fait consister la liberté dans *le pouvoir* de faire ce qu'on veut, le mal comme le bien, ce qui rend les lois nécessaires pour la restreindre aux actes qui ne sont pas nuisibles. Proposition qui opposerait les lois à la liberté et supposerait qu'il nous suffit de vouloir pour pouvoir. La vérité est, au contraire, que notre volonté et notre liberté ne sont rien sans *pouvoir*, et que les bonnes lois, loin de contredire ou de restreindre en somme la liberté, ont pour effet d'en étendre davantage la puissance acquise, en la garantissant mieux de toute atteinte chez tous également.

La plupart des jurisconsultes tombent dans une erreur ou une inadvertance analogue, en affirmant que, « dans l'état de nature, les hommes jouissent d'une liberté illimitée, tandis que, dans l'état de société, ils sont obligés de sacrifier une portion de leur liberté

pour mieux conserver l'autre ». Ce qui est vrai, c'est que, dans l'état normal de société, les hommes — pris individuellement ou collectivement — ont incomparablement plus de liberté, c'est-à-dire de puissance d'agir efficacement selon leurs volontés, leurs besoins ou leurs désirs, qu'ils n'en ont à l'état sauvage appelé *de nature* ; on ne peut donc pas dire qu'en s'élevant à l'état civilisé, ils fassent aucun sacrifice de liberté. Pour en finir avec cette erreur généralement répandue, nous dirons encore que les arrangements sociaux, les lois conventionnelles ayant pour objet et pour effet assuré de garantir de toute atteinte la personne, la liberté, la propriété et tous les autres droits égaux de chacun et de tous — et cela en empêchant ou en réprimant ces atteintes, — loin de constituer des réductions, des sacrifices de liberté, sont au contraire l'indispensable condition de son exercice assuré chez tous également et, par conséquent, de ses développements progressifs, de l'accroissement continu de sa puissance.

Nos publicistes contemporains, et même ceux animés d'un libéralisme fort éclairé à beaucoup d'égards, ne paraissent pas se faire constamment de la liberté une idée bien nette. M. Jules Simon, dans son ouvrage sur la liberté, professe que les gouvernements ne doivent *accorder* des libertés aux peuples que dans le mesure où ceux-ci sont capables d'en bien user, ce qui ferait de la liberté une *concession* du pouvoir politique au lieu d'une faculté attachée à notre nature par son auteur, et réserverait aux hommes investis de ce pouvoir la décision sur l'opportunité de le restriction ou de l'extension de leurs attributions *directrices*, c'est-à-dire de leur liberté ou de leur puissance propres, ce qui ne permettrait nullement d'espérer des changements dans le sens de la restriction de ces attributions.

M. Édouard Laboulaye, l'un de nos plus éminents et de nos meilleurs esprits, dans son volume sur *le Parti libéral et son avenir*, affirme que, sous le régime en vigueur en France depuis la loi de 1850, l'enseignement secondaire est libre, bien qu'il y soit en réalité des plus complétement enchaînés sous l'alliance des pouvoirs politique et sacerdotal, rigoureusement exclusifs de tout enseignement libre, ou s'écartant des programmes d'études imposés par le conseil supérieur de l'instruction publique, composé de concert entre ces deux pouvoirs.

« Que se proposent aujourd'hui, dit ailleurs M. Édouard Laboulaye, la philosophie de l'histoire, l'économie politique, la statistique, sinon de chercher les lois naturelles et morales qui gouvernent les sociétés? Entre l'homme et la nature, il y a sans doute cette différence, que l'un est libre, tandis que l'autre suit une

course inflexible; mais cette condition nouvelle complique le problème et ne le change pas. Quelle que soit la liberté de l'individu, quelque abus qu'il en fasse, on sent que celui qui nous a créés à dû faire entrer ces diversités dans son plan; le jeu même de la liberté est prévu et ordonné. En ce sens il est vrai de dire, comme Fénelon, que *l'homme s'agite et que Dieu le mène*. Nos vertus, nos erreurs, nos malheurs même, tout en décidant de notre sort, n'en servent pas moins à l'accomplissement de la suprême volonté. »

L'existence des lois morales, c'est-à-dire de lois déterminant les conséquences nécessaires de notre conduite et pouvant ainsi, quand nous les connaissons, agir directement sur notre volonté, ne contredit pas plus notre liberté que l'existence des lois physiques. Nous avons sans doute à tenir compte, parmi les motifs de nos déterminations délibérées, des unes et des autres de ces lois, alors qu'elles nous sont connues; mais une telle condition, bien loin d'infirmer la liberté, en suppose évidemment l'exercice, et il est d'expérience qu'au lieu d'y trouver obstacle, notre liberté grandit en puissance à mesure que nous connaissons et que nous observons mieux les lois, la nature des choses au milieu desquelles elle est appelée à s'exercer et qu'elle a mission d'approprier le plus possible au service de l'humanité.

Mais s'il était vrai que *l'homme s'agite pendant que Dieu le mène*, ou que *le jeu même de sa liberté eût été prévu et ordonné par Dieu*, il deviendrait radicalement impossible de croire que l'homme soit plus libre dans ses déterminations que ne le sont, dans leurs évolutions, le fruit tombant de l'arbre ou l'eau cherchant son niveau; il faudrait nécessairement conclure que tous les actes, tous les mouvements intérieurs ou extérieurs de son intelligence et de sa conduite, sont complétement assimilables aux autres mouvements mécaniques de l'univers. La liberté, dans une doctrine admettant de telles conditions, n'existe pas plus que dans celle du matérialisme absolu : seulement, la première suppose que tout a sa cause initiale dans une force unique, intelligente, et voulant ce qu'elle fait, tandis que la seconde soutient l'hypothèse que tous les mouvements résultent de propriétés inhérentes à la matière éternelle, inconscientes de leur action et ne se rattachant à aucune volonté dirigeante. Mais la *nécessité* des évolutions de la vie *psychologique*, de l'action intellectuelle et morale des hommes, est aussi absolue, aussi inflexible dans le premier de ces deux systèmes que dans le dernier.

---

(1) *L'État et ses limites*, in-8, pages 1 et 2.

Il est encore à remarquer qu'en général on fractionne plus ou moins la liberté, chacun s'attachant de préférence à certaines libertés spéciales, et se préoccupant peu des autres. Tous nos partis politiques actifs s'intéressent surtout, — soit pour les préconiser en général, soit pour les interdire aux adversaires, — aux libertés dites politiques, — celles des élections, de la tribune, des réunions, de la parole et de la presse. — Toutes les autres, qu'ils qualifient parfois de *petites libertés*, échappent plus ou moins à leur attention; en sorte que l'on pourrait croire qu'ils ne considèrent comme réellement importantes que les libertés pouvant les conduire, les ramener au pouvoir gouvernemental, ou empêcher leurs rivaux de s'y maintenir.

Les économistes seuls sont pour la liberté générale des travaux et des transactions, garantie à tous également, le respect des droits communs toujours réservé, — laquelle, en y comprenant comme de raison tous les travaux s'appliquant directement à la culture de nos facultés industrielles, intellectuelles et morales, est bien près d'être la liberté tout entière. Ils s'évertuent à prêcher cette *petite liberté* au milieu de populations qui, en somme, ne paraissent guère se douter qu'elles aient à s'inquiéter de semblables doctrines, et sont disposées à croire qu'il s'agit là de nouveautés utopiques, puisqu'elles sont exclues des programmes de l'enseignement classique, — ou en tout cas peu intéressantes pour la liberté, telle qu'on les a formées à la concevoir.

L'ensemble de ces observations suffira, sans doute, pour permettre de reconnaître combien les esprits sont loin, en France surtout, d'être près de s'entendre sur la liberté : on voit qu'il n'y a rien, dans les acceptions diverses données à ce mot, qui puisse améliorer ou doive modifier celle que nous avons proposée.

La liberté est donc bien une faculté d'initiative accordée à l'homme, dont l'usage, laissé à sa volonté, n'est pas déterminé d'avance, ni imposé par des lois fatales; cette faculté ne peut se développer que par l'exercice de la raison, et elle grandit d'autant plus en puissance, que cet exercice est plus persévérant et mieux appliqué, c'est-à-dire qu'il étend davantage l'empire de l'homme sur la nature extérieure et sur ses propres mobiles ou entraînements sentimentaux; elle n'intervient réellement que dans les déterminations et les actes réfléchis, délibérés.

Dans le developpement collectif et salutaire de la liberté, par l'exercice de la raison, le secours des uns, — ceux dont la raison est plus éclairée, — est nécessaire aux autres, — ceux dont la raison est moins avancée; mais ce secours doit être librement demandé et accordé, à des conditions respectivement consenties; il ne doit

jamais être imposé par l'autorité ou la force, car alors il met le développement intellectuel et moral de ceux qui le reçoivent à la discrétion de ceux qui le donnent, et permet à ceux-ci de faire des antres, non des hommes éclairés et libres, mais des populations trompées, dominées et asservies.

L'état social normal, c'est-à-dire celui où l'action exercée au nom et pour le compte de la société entière, est réduite à ses fonctions nécessaires et légitimes, ne fait rien perdre aux hommes de la puissance acquise de leur liberté, pas plus individuellement que collectivement; car l'obligation du respect volontaire ou forcé de la liberté et des autre droits égaux de tous et de chacun — respect dont la garantie constitue l'objet essentiel du régime normal des sociétés, — est évidemment la condition indispensable de l'exercice, en pleine sécurité, de cette liberté chez tous, et de la constance des efforts de chacun pour la développer, — en même temps que tous trouvent, dans les sociétés ainsi régies, les puissants moyens que donne l'association volontaire des efforts et des ressources, pour grandir de plus en plus la puissance d'une telle faculté,

Telle est, d'après nos convictions laborieusement acquises, la vraie notion de la liberté, au sens le plus général du mot.

Ce sens n'est-il plus le même, et la liberté change-t-elle de nature ou de caractères, si, cessant de la considérer au point de vue philosophique ou général, nous l'observons dans ses rapports avec l'un ou l'autre des grands ordres de faits qu'embrasse l'activité sociale et, par exemple, dans l'ordre économique, ou dans l'ordre moral, ou dans l'ordre politique? Pas le moins du monde; elle reste toujours et dans tous les cas la même, et c'est ce que nous allons établir.

IV.

Dans l'ordre économique, divers mobiles que résume le mot *intérêt*, — l'intérêt privé ou de famille, — nous poussent à tirer de nos efforts le parti que croyons le plus avantageux pour nous et les nôtres; mais nous n'y parvenons pas autrement que par l'exercice de la raison, et toujours selon l'étendue et l'importance des lumières acquises par cet exercice; c'est de là que surgissent les découvertes, les inventions, les perfectionnements de procédés ou de combinaisons, toutes les aptitudes ou capacités techniques, concourant à rendre notre industrie plus productive, à multiplier nos moyens d'existence, de satisfaction et d'action utile, à grandir ainsi le pouvoir de nos volontés et, par conséquent, notre liberté.

De tels résultats ne sont pas dus seulement aux développements

progressifs que l'exercice de la raison donne à nos facultés industrielles et à leur pouvoir sur la nature extérieure : la domination que la raison plus éclairée parvient à établir sur nos sentiments instinctifs n'y contribue pas moins puissamment; c'est par là, en effet, que se substituent graduellement en nous, et dans la mesure où nous exerçons davantage notre raison dans de meilleurs directions, la prévoyance active à l'inertie insouciante de l'avenir, — l'habitude des labeurs soutenus à l'indolence ou à la paresse, — la tempérance et l'économie aux appétits déréglés et dilapidateurs, — le respect de la personne, de la liberté, de la propriété, de la dignité d'autrui, dont nous reconnaissons d'autant mieux la nécessité que nous sentons plus énergiquement les droits que nous y avons nous-mêmes, — à tous les penchants qui nous pousseraient à y porter atteinte, — conditions qui, toutes, sont indispensables à l'essor et à la fécondité des facultés productives, et sans lesquelles ne pourraient se former, se renouveler et s'accroître les *capitaux*, l'un des éléments constitutifs de ces forces, à défaut duquel tous les autres éléments resteraient sans efficacité.

Dans cet ordre d'activités, les directions ou immixtions autoritaires contraires à la liberté des travaux et des transactions, et dès lors à la fécondité de la production et à la légitime répartition de ses fruits, consistent principalement dans l'institution de monopoles, priviléges, exemptions ou immunités en faveur des uns et au préjudice des autres; — dans des restrictions de la concurrence nationale ou étrangère, — des obstacles ne permettant pas à tous également de se livrer à des professions utiles qu'ils auraient la volonté et la capacité d'exercer; — dans la conversion de travaux ou de services appartenant à la libre activité privée, tels que ceux de l'enseignement et des cultes, en services gouvernementaux; — en un mot, dans la substitution plus ou moins étendue des directions de l'autorité aux activités dont elle doit se borner à garantir la liberté, sous la seule réserve du respect des droits communs, et qu'elle ne saurait régir elle-même qu'en apportant inévitablement, dans l'ordre économique, les perturbations les plus dommageables et souvent les plus funestes, — troublant la naturelle harmonie que la liberté, également assurée à tous, peut seule y maintenir, — favorisant d'illégitimes intérêts privés aux dépens de l'intérêt commun, — multipliant les spoliations légales, — provoquant les antagonismes entre les diverses classes, — réduisant la fécondité productive et développant l'iniquité des répartitions, — dans la mesure où ses directions s'étendent davantage et altèrent plus profondément la liberté.

C'est encore et uniquement dans l'exercice de la raison, aussi

généralisé que possible, et appliqué à l'étude des conséquences de telles perturbations économiques et de leurs causes modifiables, que les sociétés peuvent trouver les moyens le plus sûrement efficaces de s'en préserver ou de s'en délivrer.

V

Dans l'ordre moral, la liberté résulte principalement de la subordination de nos mobiles sentimentaux ou instinctifs à notre raison, aux lumières et à la prévoyance que son exercice nous permet d'acquérir.

Si les lois morales ne consistaient qu'en des commandements imposés par des dominations sacerdotales comme émanant de Dieu même, et variant d'ailleurs d'une religion et d'une secte à l'autre, la liberté serait remplacée par l'obéissance passive, et la raison n'aurait plus de mission ; nous ne serions plus, sous aucun rapport, des êtres perfectibles par leurs propres efforts, et la morale ne pourrait pas plus devenir une science que le catéchisme de nos évêques.

Mais s'il en est autrement ; si les directions sacerdotales du brahmanisme, du boudhisme, du judaïsme, du mahométisme, du christianisme, avec ses trente à quarante communions diverses et plus ou moins opposées entre elles, ne sont pas plus d'ordre divin que toutes les autres erreurs de l'esprit humain, ou tous les autres mensonges servant à fonder des dominations, asservissant à des corporations, à des castes, à des dynasties, toute la liberté humaine ; — si, comme nous en avons la conviction la plus profonde, notre raison *s'exerçant sur les données de l'expérience et de l'observation*, est le seul guide que nous ayons reçu du divin auteur de notre nature, pour améliorer progressivement notre conduite ; — si, enfin, et comme nul esprit lucide ne saurait le contester, le véritable but de notre existence, de notre épreuve en ce monde, est le perfectionnement de nos facultés natives, dans le sens du développement de leur puissance utile et bienfaisante, de l'amélioration et de l'élévation de la vie humaine sous tous les rapports, — la morale peut constituer une science aussi positive et aussi progressive que d'autres, — se développant dans la mesure où, par l'exercice de notre raison, nous connaîtrons mieux toutes les conséquences de nos tendances et de nos actions, et où cette connaissance, rrapportée au but de notre existence tel que nous venons de le signaler, nous permettra de discerner plus sûrement ce qui est bien ou mal dans la conduite de chacun et de tous, par suite nos *devoirs* et nos *droits*, qui ne sauraient être des sentences ou des maximes inventées par les différents docteurs, mais

uniquement des connaissances positives, acquises ou à acquérir, sur ce que nous avons tous à observer et à faire observer, pour que notre conduite privée et collective ne s'écarte que le moins possible des voies du perfectionnement humain.

Ainsi que l'a démontré Charles Comte, dans son *Traité de législation*, la liberté est la condition indispensable de l'exercice de ces droits et de l'accomplissement de ces devoirs; car si notre conduite ne dépendait en rien de notre libre volonté, ou qu'elle fût réglée par des lois fatales ou par Dieu même, dans toutes ses évolutions, elle ne comporterait pas plus de devoirs et de droits pour nous que n'en comporte, pour la terre, son mouvement annuel autour du soleil; — et si, étant libres par nature, nous sommes dépouillés de notre liberté par nos semblables, hors le cas où nous avons mérité d'en être privés en violant, chez autrui, les droits communs à tous, nous perdons évidemment la faculté d'user de nos droits et de remplir nos véritables devoirs, d'autant plus que notre volonté est plus dominée, plus enchaînée.

Dire que nous avons à exercer des droits et à remplir des devoirs, c'est ne rien dire, tant que ces devoirs et ces droits ne sont point déterminés; — dire que leur détermination se trouve dans la conscience de chacun, est une fausseté démentie par tous les faits, et cessant d'avoir cours dans les esprits qui, surmontant l'habitude d'y croire et de la répéter sans examen, veulent y donner la moindre attention; — dire qu'elle nous est révélée par la parole de Dieu et par ses interprètes, c'est évidemment abandonner à ceux-ci le soin de la fixer, et la rendre aussi incomplète, aussi confuse, aussi divergente ou contradictoire qu'elle l'est dans les différentes révélations et dans les diverses interprétations comparées à cette parole.

La vérité est que la détermination des droits et des devoirs devient plus exacte et plus complète, à mesure que nous exerçons mieux notre raison, — que nous parvenons à mieux connaître toutes les conséquences bonnes ou mauvaises de notre conduite privée et collective, — à mieux distinguer celles qui servent et celles qui nuisent à notre amélioration commune, — à constater plus sûrement ainsi à ce qui est de droit et de devoir pour tous, — enfin, à mieux lutter contre les obstacles qu'opposent à notre perfectionnement les mobiles instinctifs, les sentiments, les passions, l'ardeur de la domination chez les uns, l'inertie, l'ignorance, les erreurs ou le défaut de courage chez les autres. Et n'est-il pas vrai qu'aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre économique, ce n'est qu'au prix d'efforts, de luttes, du travail constant et généralisé de la raison, que nous parvenons à grandir notre li-

berté avec la puissance collective de nos volontés, à perfectionner nos facultés, notre conduite morale et politique, à améliorer dans le sens le plus élevé la vie humaine?

Quelle aberration déplorable, quelle fatale erreur n'est-ce donc pas de méconnaître, dans toute cette partie si importante de notre activité, la tâche laborieuse qui incombe à tous, d'aliéner à cet égard, et pour ainsi dire à perpétuité, à d'autres hommes non moins faillibles que nous, notre liberté, notre raison, nos sentiments, — toutes nos évolutions religieuses, morales ou sociales; — de provoquer en quelque sorte, par une crédulité tout enfantine, la fondation des dominations sacerdotales, les plus funestes de toutes les dominations, dès qu'elles parviennent à se servir d'autres armes que la persuasion, — les plus opposées à toute aspiration de notre personnalité mentale vers les lumières intellectuelles, — à tout progrès salutaire des hommes et des sociétés!

N'est-il pas reconnu et constaté par tous nos observateurs des civilisations orientales que ce sont de telles dominations qui, chez les brahmanes de l'Hindoustan, maintiennent depuis quarante à cinquante siècles le régime des castes absolument inconciliables avec toute civilisation ascendante, parce qu'il fait perpétuellement vivre les unes aux dépens des autres, et ne permet pas aux plus accablés de songer seulement à s'élever au-dessus de leur position; — qui, partout où règne le boudhisme, c'est-à-dire chez le tiers environ du genre humain, généralisent et perpétuent la doctrine du renoncement, du dédain de la vie présente, de l'aspiration au repos dans une sorte d'anéantissement éternel appelé *nirvâna*, — doctrine évidemment des plus opposées à tout progrès, et ayant, depuis le septième siècle de notre ère, rendu stationnaire, puis rétrograde, la civilisation chinoise? Ne faut-il pas encore attribuer à de telles dominations les superstitions grossières jusqu'à ramener le fétichisme, qui n'ont cessé de se développer dans le brahmanisme, le boudhisme, et aussi dans l'islamisme, où elles constituent, avec la croyance au fatalisme, le despotisme politico-religieux et la polygamie, les principales causes de cette décadence irrémédiable des civilisations musulmanes, à laquelle nous assistions?

Les dominations sacerdotales et les directions morales du christianisme ont-elles été moins pernicieuses que celles du brahmanisme, du boudhisme et de l'islamisme? Nous le pensons, mais seulement des premiers siècles du christianisme, — où son sacerdoce ne dominait pas, — et les directions améliorées qu'il a reçues, depuis deux à trois siècles seulement, chez les nations ayant adhéré, en majorité, aux réformes protestantes. A part ces réserves,

les dominations sacerdotales qu'il a fondées, ont produit et produisent encore incomparablement plus de mal que de bien; elles ne se sont pas montrées les moins hostiles à la liberté et à tout progrès, à tout perfectionnement réel de l'esprit humain; depuis leur alliance aux dominations politiques, au quatrième siècle de notre ère, elles n'ont cessé, partout où leur pouvoir leur a paru solidement établi, de faire prévaloir les sentiments, l'imagination, l'habitude sur la raison, — de substituer les cérémonies, les pratiques, les superstitions abrutissantes aux enseignements moraux animés d'une ardente charité du christianisme primitif — et de s'assujettir assez les esprits pour les soustraire à toute lumière intellectuelle opposée à leurs prescriptions. Ces insidieuses directions ont été constamment manifestes dans le catholicisme romain ; la raison est devenue pour cette domination une ennemie détestée, et lorsque ces révoltes lui ont paru menacer l'orthodoxie, l'unité de la foi qu'elle avait imposée, elle n'a reculé devant aucune cruauté, aucune atrocité pour la maîtriser, l'accabler, et c'est par dizaines de millions qu'il faut compter les victimes humaines qu'elle a sacrifiées à cette affreuse et sanglante idole de l'unité religieuse.

On peut reconnaître aujourd'hui le résultat de ses directions, là où elles ont le plus longtemps régné sans partage, et par exemple dans les difficultés extrêmes et peut-être insurmontables qui s'opposent à la régénération de l'Espagne et des républiques espagnoles de l'Amérique du Sud, — dans les superstitions idiotes, substituant de plus en plus au christianisme évangélique, le fétichisme de la Vierge, des saints et des reliques, — se multipliant et se diversifiant sans cesse chez tous les fermes croyants catholiques romains et dans les grandes masses des populations russes.

En France même, où, depuis près de deux siècles, la croyance aveugle et la domination sacerdotale étaient allées s'affaiblissant, le clergé romain, ayant conservé son alliance avec les restes de l'ancienne aristocratie privilégiée et très-habilement exploité les terreurs hallucinées qu'avaient inspirées de stupides manifestations socialistes à une bourgeoisie enrichie, mais malheureusement trop peu éclairée généralement, et qui s'était montrée fort au-dessous de la tâche qui lui échut en 1830, — s'unit à ces deux classes après 1848, afin de déterminer, à l'aide de l'engouement populaire pour le nom de Napoléon, l'avénement du second empire, l'un des régimes les plus démoralisants et les plus funestes qui aient pesé sur nous, et dont la chute honteuse, loin d'intimider ses fondateurs cléricaux, semble avoir achevé de donner aux évêques, comptant sur leurs anciens et nouveaux alliés, l'impudente

et criminelle audace de dévoiler publiquement leurs desseins politiques, n'allant à rien moins qu'à rétablir en France les régimes antérieurs à 1789, — le monarque de droit divin, absolu, sous la direction de ses confesseurs, consultant, quand bon lui semble, *les trois ordres*: la noblesse, le clergé, privilégiés et exempts d'impôts, et le tiers état, écrasé de charges et admis à faire entendre ses doléances, — les règnes de Louis XIV, de Charles IX ou de François Ier !

On voit à quels dangers s'exposent les sociétés plus ou moins civilisées, se laissant dépouiller par indolence, ignorance, captation ou lâche pusillanimité, du droit et du devoir de chercher et déterminer par elles-mêmes les directions morales et politiques qu'elles ont à suivre, et cela, par le libre examen, par le libre exercice de la raison de tous, le libre enseignement des lumières qu'il permet d'acquérir, — et combien il leur importe de se délivrer pour le présent, en se préservant pour l'avenir, des directions imposées par les dominations sacerdotales ou politiques, partout où elles sont parvenues à se fonder.

VI

Dans l'ordre politique, enfin, la vraie notion de la liberté, celle qui la fait consister dans l'exercice de notre raison, soumettant de plus en plus à celle-ci, dans la mesure des lumières qu'il lui fait acquérir, toute notre conduite, ne ressort pas avec moins de certitude que dans l'ordre économique ou dans l'ordre moral.

Pour le reconnaître, il faut d'abord se demander quel est, chez les peuples civilisés de notre temps, l'objet réellement nécessaire et légitime de l'organisation politique ou de l'institution des gouvernements. La science économique affirme et prouve que cet objet est essentiellement de procurer à tous la sécurité indispensable à l'activité et à la fécondité des facultés productives et accumulatrices, en garantissant à chaque famille, à chaque individu, le libre exercice de ces facultés et la libre disposition des propriétés qui en sont le fruit, et cela, dans toute l'étendue des limites où leur activité ne porte aucune atteinte aux mêmes libertés, aux mêmes droits chez les autres. Elle démontre, ensuite, qu'au moyen de ces garanties, les lois économiques inhérentes à la nature de l'homme et des choses suffisent à placer l'activité des populations dans les meilleures directions que puisse comporter leur degré d'avancement industriel, intellectuel et moral. Elle démontre encore que ce degré d'avancement s'élève dans la mesure où le fonctionnement normal des lois économiques naturelles, lequel n'est autre que

celui de la liberté également garantie à tous, éprouve le moins de perturbations. Enfin, elle conclut de ces démonstrations que la mission utile et légitime des gouvernements étant essentiellement d'instituer et d'appliquer les garanties dont il s'agit, n'est nullement de DIRIGER les développements des facultés et de l'activité des populations, ce qu'ils ne peuvent faire sans violer leurs libertés et leurs propriétés, sans dénaturer ces développements et les écarter plus ou moins de la voie normale, celle du perfectionnement général des facultés, — celle des civilisations ascendantes. Il n'est pas aujourd'hui d'économiste, au niveau des connaissances acquises dans cet ordre d'investigations, qui ne soit entièrement convaincu de ces grandes et salutaires vérités.

Il faut, ensuite, rechercher quels sont les obstacles qui s'opposent à l'efficacité constante de ces garanties de la propriété et de la liberté, que notre imperfection morale, les inégalités et les vicissitudes inévitables des situations particulières, rendent et rendront probablement toujours indispensables aux sociétés.

Ces obstacles ne peuvent évidemment consister que dans l'insuffisance ou le mauvais emploi, ou dans l'abus des forces destinées à assurer de telles garanties.

Il n'y a, et il ne saurait y avoir insuffisance, chez une nation, que lorsqu'elle est exposée à des luttes avec d'autres nations, ou lorsqu'elle compte elle-même une proportion très-considérable d'individus disposés à porter atteinte, par la violence ou la fraude, à la liberté ou à la propriété d'autrui, et que les forces mises à la disposition de son gouvernement ne sont pas réellement assez puissantes pour maîtriser ou réprimer toutes les tendances ou activités perturbatrices, ou bien encore si les forces protectrices, suffisantes en elles-mêmes, n'ont pas toute l'efficacité qu'elles pourraient avoir, faute d'une direction assez énergique ou assez intelligente pour en tirer tout le parti possible.

Les cas d'insuffisance des forces mises à la disposition des gouvernements pour maîtriser ou réprimer, à l'intérieur, les atteintes aux personnes, à la liberté et aux propriétés, sont devenus fort rares en Europe, où l'on pourrait à peine en signaler un seul chez lequel la répression de ces atteintes emploie plus d'une faible partie des forces dont dispose le gouvernement, ce qui prouve que le gros des populations comprend aujourd'hui que de telles atteintes iraient se multipliant sans cesse, si elles n'étaient pas réprimées, et qu'il serait dès lors impossible de travailler et de vivre en sécurité. Les luttes internationales sont malheureusement fréquentes encore ; mais les populations européennes reconnaissent de plus

en plus qu'elles n'ont qu'à y perdre, et qu'il est insensé et absurde de s'imposer un tel fléau ; leurs gouvernements, même les plus dominateurs, commencent enfin à sentir quelle redoutable responsabilité ils encourent, en entretenant seuls, au milieu des civilisations actuelles, ce reste affreux de la sauvagerie.

Il y a abus, et c'est le cas de la plupart des États modernes de l'Europe, lorsque les forces destinées à garantir la liberté, la propriété et les autres droits communs, sont détournées, en plus ou moins grande partie, de cette destination, par les gouvernements qui en disposent, c'est-à-dire lorsqu'ils s'en servent pour étendre sans cesse leurs attributions et leur pouvoir, pour régir les travaux ou services et les transactions appartenant légitimement à la libre activité privée, tels que ceux relatifs aux cultes religieux, à l'enseignement général, aux productions agricoles, manufacturières, extractives, commerciales, — et aux échanges internationaux, — et qu'ils s'évertuent à multiplier le plus possible l'armée de leurs auxiliaires, de leurs soutiens, corporatifs et autres, destinés à garantir, non plus la liberté et la propriété de chacun, mais le maintien de ces pouvoirs usurpés. Dans de telles voies, les gouvernements ne se trouvent jamais nantis d'assez de forces ; ils en accumulent le plus possible, ne s'inquiétant nullement de multiplier de la sorte les classes parasites, affaiblissant d'autant les forces productives, — sacrifiant progressivement celles-ci à la puissance et à l'action gouvernementales, — absorbant de plus en plus la société dans l'État, — et s'appliquant ainsi, qu'ils en conviennent ou non, à déterminer la décadence des civilisations soumises à de tels régimes.

Mais où faut-il chercher des moyens efficaces d'empêcher de tels abus des forces gouvernementales, de triompher de ces obstacles à la liberté et à la prospérité des nations, de ces véritables et redoutables fléaux ?

Il est certain que ces moyens ne se trouvent pas ailleurs que dans un exercice énergique et soutenu de la raison individuelle, chez tous ceux qui peuvent plus ou moins s'y livrer, appliqué à la recherche des conséquences inhérentes à l'action gouvernementale prenant de telles voies, recherche qui les convaincra bientôt que les sociétés ne sauraient se laisser entraîner à des directions plus pernicieuses et plus funestes. Une telle conviction, devenant progressivement plus générale et plus énergique, finirait par constituer une force défensive contre laquelle les intérêts pervers ne pourraient plus espérer de lutter avec succès. Ce n'est pas là, sans doute, un moyen d'un effet rapide, et son efficacité sera plus lente à se manifester, là où la généralité des esprits est plus dépourvue des

lumières qu'il s'agit d'acquérir ; mais, comme c'est le seul sûrement efficace, il n'y a pas lieu d'en chercher d'autres.

La propagation, généralisée le plus possible, des lumières déjà acquises sur ce sujet, et l'exercice énergique de la raison pour accroître ces lumières ou les rendre plus saisissantes, sont évidemment *les seuls moyens efficaces* de dissiper l'ignorance et les erreurs, de maîtriser les passions dominatrices et cupides, qui ont favorisé ou provoqué jusqu'ici les développements et la persistance de tous les abus des forces gouvernementales.

Ce sont les seuls moyens de réussir à mettre au ban de l'opinion tout ce qui soutient de tels abus, — l'asservissement de la raison aux directions captieuses qui égarent les sentiments religieux en les rendant hostiles à la liberté, — et toutes ces autres aberrations sentimentales, servant aux dominations politiques à maintenir de formidables armées permanentes, sous prétexte de pourvoir aux éventualités de guerre, telles que les ineptes animosités internationales passant pour du patriotisme, — l'engouement pour la gloire ou la fanfaronnade militaire, — les prétentions à la prépondérance, à la suprématie sur les autres nations, — les stupides et pernicieuses admirations pour toutes les fausses grandeurs, — pour l'éclat et le faste dont s'entourent les gouvernements dominateurs, sans frein ni contrôle efficaces, dilapidateurs des forces et des ressources communes, — pour cette série de personnages puissants que les poëtes, les historiens, les intérêts pervers et la niaiserie générale ont fait grands, parce qu'ils ont pu faire litière à leur monstrueux orgueil de la liberté, de la dignité, du sang et des ressources des nations.

Ce sont, enfin, les seuls moyens de parvenir à renfermer les gouvernements dans leur mission nécessaire et légitime, en les dépouillant de toutes les attributions qu'ils ont usurpées aux dépens de la liberté générale.

Charles Comte a montré que la liberté politique consiste dans la suppression de toutes les conditions concourant à fonder l'esclavage ou la servitude. De notre temps, ces conditions à supprimer, chez les nations qui veulent être libres, sont surtout celles donnant aux hommes investis de l'autorité ou du pouvoir politique, en dehors et au delà de leur mission nécessaire, la direction du développement des facultés et de l'activité utile des populations, ainsi que l'ont toujours fait, à l'égard de leurs esclaves, les possesseurs de ce genre de propriété, partout où elle a été admise ; ce n'était pas, bien entendu, dans l'intérêt de leurs esclaves qu'ils les dirigeaient ainsi, mais uniquement pour rendre cette propriété plus productive; seulement, à l'exemple des propriétaires de bestiaux, et à

l'inverse des dominateurs politiques, laïques ou religieux, ils se chargeaient de la nourriture et de l'entretien de ces troupeaux.

Mais une vérité qu'il importerait de mieux comprendre qu'on ne le fait communément en France, c'est qu'il faut nécessairement que les erreurs et les pernicieuses directions que nous avons rappelées, soient dissipées, ruinées dans les esprits, et remplacées par des lumières opposées, et qu'un tel changement soit devenu assez général pour fonder une opinion réformiste dominante, — avant que ces progrès de la raison commune puissent se réaliser et se maintenir dans les faits. Jusque-là, le mécontentement public pourra susciter de nouvelles révolutions, renverser des gouvernements, en retablir d'autres; mais à quelque forme ou organisation gouvernementale que l'on veuille recourir, et quelque loyales et éclairées que puissent être les intentions des hommes qui auront le plus contribué au mouvement, l'abus des forces de l'autorité politique continuera à se développer dans une direction ou dans une autre, tant qu'on n'aura pas arraché les racines qu'elle a implantées dans l'ignorance, les erreurs, les sentiments, les préjugés et les enseignements trompeurs régnant encore dans nos institutions et dans la pensée du grand nombre; la fréquence de nos révolutions et contre-révolutions, à part et depuis celle de 1789, et les résultats qui les ont suivies, auraient dû suffire pour nous édifier complètement et définitivement à cet égard.

Il est donc bien certain qu'ici encore la liberté n'existe, ne se développe ou ne s'affranchit que par l'exercice de la raison, dans la mesure des lumières que cet exercice nous fait acquérir, et où ces lumières, dirigeant plus entièrement nos mobiles et toute notre conduite, rendent de plus en plus difficilement praticable l'abus des forces gouvernementales, en le montrant clairement aux esprits partout où il se produit, et en soulevant contre lui tous les intérêts légitimes qui en souffrent.

L'expérience donne d'ailleurs à cette conception générale de notre liberté la confirmation la plus éclatante : de nos jours, les populations les plus libres et les plus prospères sont généralement celles qui ont le plus pratiqué, encouragé, provoqué l'exercice de la raison, soit en religion, soit en politique; ce sont les populations protestantes de la grande union américaine, de la plus grande partie de la Suisse, de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Les civilisations les moins libres et les plus arriérées sont celles où l'exercice de la raison a été le plus proscrit, le plus limité ou entravé par les dominations politiques et religieuses, — celles de la Turquie, de l'Espagne, de la Russie, de l'Amérique espagnole, etc.

On peut trouver, dans ces observations sur la liberté humaine, les principales indications permettant d'expliquer les différences si considérables que l'on reconnaît entre les divers degrés d'avancement des sociétés ayant depuis longtemps franchi les stages de la vie sauvage ou pastorale. Ces sociétés sont loin d'avoir fait un usage identique de leur liberté : chez les unes, l'exercice de la raison a été plus affranchi de contraintes ou de directions autoritaires, plus généralisé, plus persévérant et plus salutairement appliqué ; chez les autres, il a été plus ou moins asservi à des dominations militaires, monarchiques ou sacerdotales, qui l'ont dirigé au profit de leurs intérêts propres, en lui interdisant le plus possible toute voie pouvant le conduire à des lumières de nature à menacer ses intérêts. Cela explique suffisamment la diversité dans l'étendue et l'importance des progrès que les différentes nations ont respectivement réalisés. Ainsi que nous venons de le rappeler par quelques désignations, celles où l'exercice de la raison a été le moins entravé d'obstacles politiques etreligieux, le plus actif, le plus répandu et le mieux appliqué, sont les plus progressives ; celle ou il a été le plus asservi, le plus délaissé, ou le plus fourvoyé dans les voies de mensonge et d'erreur, sont relativement stationnaires ou rétrogrades (1).

AMBROISE CLÉMENT.

LES

NOUVELLES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

DÉSIGNÉES SOUS LE TITRE DE

SOCIALISME DE LA CHAIRE

SOMMAIRE : Résumé des doctrines du socialisme de la chaire. — Les lois naturels du premier ordre. — Les lois naturelles subsidiaires. — L'économie politique appliquée et le particularisme. — L'état. — Conclusion.

Rien ne contribue mieux à redresser l'entendement que les luttes de doctrines. Dans le brasier de la discussion, la vérité se

(1) Extrait d'un ouvrage sous presse intitulé : *Le bon sens dans les doctrines morales et politiques*.

détache de l'erreur, les utopies s'écroulent, les méthodes de recherche se rectifient, le champ des découvertes s'éclaire et s'agrandit. Toute connaissance humaine étant incomplète et trop souvent défectueuse, demande à être continuellement accrue sinon corrigée. D'où nécessité permanente de controverse et de critique. La science doit donc bénir ses adversaires et non les maudire, car ils lui rendent de précieux services.

Sous ce rapport, l'économie politique est amplement favorisée. Ses adversaires sont sans nombre. C'est qu'il n'y a pas de sujet d'études qui prête plus que le sien à la contradiction, parce qu'il n'y en a pas où les faits se présentent sous des aspects plus complexes, où les apparences soient plus trompeuses, les opinions plus divisées, le doute plus plausible, le manque d'autorité reconnu plus complet. Ajoutons que nul autre ordre d'idées ne pousse davantage à la rébellion du *particulier* contre le *général*, c'est-à-dire de l'intérêt et du jugement personnels contre l'intérêt et le jugement communs.

L'économie politique est donc vouée par essence à l'esprit de lutte. Mais elle a rencontré surtout, de notre temps, des adversaires aux deux pôles inverses du monde social, chez les conservateurs et chez les novateurs à outrance.

La coexistence de deux genres d'hostilité si disparates peut sembler impossible. Elle s'explique pourtant quand on réfléchit que l'un et l'autre tirent origine des mêmes griefs contre la science économique. Celle-ci fait, en effet, pareillement obstacle aux conservateurs et aux novateurs extrêmes, en préconisant la liberté individuelle et le droit commun, dont ils sont pareillement ennemis. Voici d'ailleurs la différence. Les premiers, ayant pour but propre le retour aux vieilles institutions, basées sur le privilége et le protectionnisme, doivent conséquemment, trouver leur centre d'action au sein des classes riches et peuvent être qualifiés d'opposition aristocratique. Les seconds, poursuivant, au contraire, un nivellement plus ou moins absolu des conditions et des fortunes, doivent, non moins naturellement, trouver leur centre au sein des classes pauvres, bien que les docteurs et les chefs d'attaque n'y appartiennent point d'ordinaire. Cette seconde catégorie d'adversaires de l'économie politique se donne à elle-même le nom de démocratie socialiste.

Cependant les deux oppositions inverses que je viens de spécifier avaient subi depuis quelques années un affaiblissement décisif. Le principe général du privilége conserve bien encore une large place dans l'ordre régnant et sait regagner souvent sur un point ce qu'il perd sur un autre; néanmoins, comme doctrine

d'ensemble, il se sent frappé de discrédit. Spécialement, en tant que système de protectionnisme industriel et commercial, on ne le défend plus qu'à titre de nécessité de transition, et la majorité des hommes d'Etat commence à se tourner contre lui. La démocratie socialiste, de son côté, perd visiblement du terrain, du moins comme théorie d'organisation sociale, et va se confondant avec les tendances du radicalisme politique.

Il eût été légitime de croire que la science économique puiserait un degré nouveau d'autorité dans la déconvenue de ces adversaires. N'est-ce pas elle qui, par un siècle de travaux et de luttes, a déterminé l'avénement graduel et lent encore, il est vrai, mais certain du libre-échange international? N'est-ce pas elle qui a pu, seule, réfuter avec compétence les redoutables paradoxes du socialisme doctrinal? Oserait-on contester l'importance des services que l'économie politique a rendus en même temps au progrès et à l'ordre dans ces grands débats?

Eh bien, chose étrange et imprévue, c'est à une pareille heure que l'école d'Adam Smith voit surgir un nouvel adversaire qui, l'accusant elle-même d'impuissance, semble n'avoir pas d'autre ambition que celle de rendre aux doctrines vaincues la force qui les abandonnait. Cet adversaire a reçu le nom de «Socialisme de la chaire ou en chaire », c'est-à-dire de socialisme savant, parce qu'il a pris naissance dans le haut enseignement des universités allemandes et qu'il prétend marier ensemble, par un habile éclectisme, le socialisme et la science (1).

En réalité, le nom ne convient qu'imparfaitement à la chose. Il n'est plus question, ici, ni de communisme, ni de guerre ouverte au capital. On ne demande rien à la révolution par en bas ni à la *liquidation sociale*; et si on fait encore du véritable socialisme, c'est avec l'intention ou le désir de l'appliquer à d'autres fins.

On en fait cependant assez pour que l'appellation demeure fondée et pour que le fusionnement des contraires dans la doctrine nouvelle soit indéniable. L'originalité du mélange réside en ce qu'on s'y efforce de tempérer la conservation et la novation l'une par l'autre, ou de les corriger et de les satisfaire en même temps.

Un tel dessein ne manque pas à coup sûr de hardiesse; malheureusement, il rompt en visière avec la marche des idées modernes et implique la négation des lois les mieux établies de l'économie sociale.

(1) La qualification de *socialisme en chaire* (katheder socialismus) a été créée, suivant M. Maurice Block, par un député du parlement de Berlin, M. H.-B. Oppenheim, dans une brochure publiée en 1872. Elle a été acceptée « d'assez bonne grâce », ajoute-t-il, par ceux auxquels on l'appliquait.

Il ne s'agit plus, en effet, de divergences sur tels ou tels points comme il en naît chaque jour entre les savants; si le socialisme de la chaire a raison, l'économie politique est toute à refaire. Son acquis et sa méthode pêchent également par la base; l'école nouvelle ne fait pas seulement schisme avec l'ancienne, elle la remplace.

Je dis « école nouvelle », car ce qui achève de caractériser l'entreprise, c'est que le personnel de ses promoteurs n'a rien de commun avec les adversaires passés. Il ne s'est recruté ni dans le camp du capitalisme ni dans celui du prolétariat militant. Ce sont pour la plupart des économistes d'hier, prétendant même n'avoir pas cessé de l'être aujourd'hui, et ne changer les directions reçues que pour marcher plus sûrement en avant. Ce n'est donc pas un schisme qu'ils se proposent d'opérer, c'est une « évolution. »

Ces données préliminaires expliquent suffisamment pourquoi j'ai cru à propos de m'occuper ici d'un tel sujet. Si mes lecteurs veulent bien y prendre garde, ils reconnaîtront que, dans une « introduction à l'étude de l'économie politique », on se trouve dès l'abord en présence de ce qui constitue le point de départ du présent débat. Qu'est-ce qu'une science? Comment se forme-t-elle? A quels signes voit-on qu'elle existe? Quelles sont les conditions de ses futurs développements? Voilà le premier terrain de ce débat, et il n'y aurait plus qu'à fermer mon livre si l'exposition qui en est la substance ne reposait pas sur une démonstration sans réplique des questions posées au début. J'avais donc, en commençant mon cours par ces questions, répondu à moitié d'avance aux allégations du socialisme de la chaire, et je n'ai, en quelque sorte, qu'à achever maintenant cette réponse.

I.

ORIGINES ET PROPAGATION DES NOUVELLES DOCTRINES.

Le socialisme de la chaire est bien, comme je l'ai dit, une incarnation ou un héritier du socialisme ancien. Cependant il a ses origines à lui. On peut les découvrir sans peine dans certaines tendances que l'Allemagne a toujours manifestées en matière d'économie sociale. C'est un fait que ce pays, qui s'est occupé assez tard de ce genre d'études, y apporta en plus une répugnance marquée à admettre le caractère d'unité ou d'universalité qu'on attribue partout ailleurs aux lois naturelles de la sociologie. L'Allemagne veut difficilement reconnaître qu'il existe un fond de principes économiques applicables à tous les peuples. Elle plaide le plus possible la cause d'une économie politique exclusivement nationale, isolant, pour ainsi dire chaque pays du mouvement de la sociabilité uni-

verselle. Cette aberration de patriotisme fut la pierre d'achoppement d'un esprit vigoureux et original, le docteur List, qui concluait contre le libre-échange international après en avoir célébré la légitimité et la bienfaisance humanitaires. Le socialisme de la chaire a donc emprunté sa première base scientifique ou plutôt anti-scientifique au *système national d'économie politique* de List.

On rattacherait aisément au même courant d'idées le rôle dictatorial ou providentiel dont l'école nouvelle investit l'État dans le monde des intérêts. S'il n'y a pas une économie sociale, tirant ses lois propres de la commune nature humaine, antérieurement au droit écrit et aux institutions politiques de chaque peuple, comment pourrait-on donner à la vie économique de ces peuples un autre fondement que ses institutions nationales et son droit écrit eux-mêmes? Il ne s'agit donc plus que de concevoir l'Etat comme le représentant ou le résumé des institutions et du droit, pour que la tutelle du domaine économique soit amené à faire partie de ses attributions souveraines (1).

Les circonstances particulières où l'Allemagne se trouve aujourd'hui placée n'ont pù manquer de contribuer aussi au succès de ces doctrines. Depuis un demi-siècle, la grande famille des populations germaniques aspirait ardemment à la constitution de son unité comme Etat, et plaçait dans cette unité son plus solide espoir d'indépendance et de virtualité nationales vis-à-vis du monde extérieur. Mais le triomphe de ce grand désir réclamait une concentration gouvernementale assez forte pour triompher des résistances du particularisme régional. Il fallait donc tendre à l'hégémonie omni mode de l'Etat unitaire par toutes les voies possibles. C'est ce qui fit du *Zollverein*, ou ligne douanière des pays allemands, le prélude de l'œuvre. Ce n'était pas au nom des principes de la science des intérêts qu'on l'opérait, mais à celui du système politique national. Les autres réformes économiques accomplies depuis lors, telles que celle du régime monétaire et la création de la *Banque d'empire*, ont procédé du même système, dont le dernier mot conclut à la suprématie gouvernementaliste en toute chose.

Dans ces derniers temps, il s'est produit en Allemagne une raison nouvelle pour renforcer l'action autoritaire. Le socialisme démagogique a fait, comme l'économie polique, son chemin plus len-

(1) En Allemagne, on a toujours été porté à penser ainsi. C'est ce qui explique pourquoi, dans le haut enseignement universitaire, l'économie politique est rangée parmi les sciences *camérales*, c'est-à-dire parmi les études d'administration publique.

tement en ce pays qu'ailleurs, et, tandis que chez nous il est déjà pleinement entré dans sa phase de déclin, il prend, à cette heure même, outre Rhin, un accroissement inquiétant. La nouvelle école, tout en acceptant l'épithète de socialiste, ou à cause de cela même, s'est senti le devoir de conjurer les orages, et, ne croyant pas l'antagonisme apparent du capital et du travail guérissable par la liberté, elle n'a vu d'autre refuge contre les revendications menaçantes du prolétariat que l'arbitrage supérieur de l'Etat (1). On a estimé qu'en élevant doctrinalement cet arbitrage à la hauteur d'une protection paternelle des petits — ceci en conformité des vieilles traditions monarchistes et conservatrices — l'omnipotence économique de l'Etat se trouverait dûment justifiée, au double point de vue de l'ordre et l'intérêt social.

L'illusion tient sans doute plus de place que la saine appréciation des faits dans ce programme en apparence si pratique. Je le montrerai plus tard. Observons seulement ici que toute sa bienfaisance est suspendue à l'existence d'un état aussi pondéré que libéral. Supposez sa mise en œuvre livrée aux mains d'un état dominé par le radicalisme, et calculez tout ce qui en pourrait sortir!... Or, dans les pays de suffrage universel et de pleine démocratie, quelle barrière resterait-il contre les abus gouvernementaux, si on ne mettait pas les liberté économiques et le droit commun hors d'atteinte de l'autocratie paternelle ou non paternelle de l'Etat?

En voilà assez sur les origines du socialisme de la chaire. Disons quelques mots de sa propagation.

II.

Il serait inutile de contester que les nouvelles doctrines ont largement fructifié, non-seulement en terre natale mais encore sur le sol étranger. Elles comptent de nombreux adhérents, quoique à degrés divers, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Belgique, en Suisse, etc. Elles tiennent école, parlent et écrivent beaucoup; elles ont leurs journaux; elles ouvrent des congrès; enfin leur influence politique est en voie d'éclosion dans maints pays. Il n'y a peut-être qu'en France qu'on n'ait pas à compter sérieusement

(1) La liberté est si jeune et encore si peu consciente d'elle-même en Allemagne qu'on ne saurait reprocher bien durement à ce pays d'avoir moins de foi au *self government* que d'autres pays où sa conquête est ancienne et où il a fait de longue date ses preuves. Outre-Rhin, la tutelle gouvernementale a été presque tout jusqu'ici, et l'esprit public garde l'empreinte du moule. On connaît la devise gouvernementale prussienne : « tout pour le peuple, *rien par le peuple.* »

avec elles, et je ne sais trop si cela doit être attribué à un désaveu réfléchi plutôt qu'au manque d'examen ou à des préoccupations d'autre genre. Voici du reste comment peuvent s'expliquer, généralement parlant, leurs progrès.

Nous avons confessé, dès l'abord, qu'il n'existe aucun sujet d'étude plus exposé que l'économie politique aux divergences de vue. Peut-être ne rencontrerait-on pas deux économistes pensant absolument de même sur toutes les questions qui rentrent dans le cercle de leurs travaux. Toutefois, je ne veux parler ici que des questions de détail. Quant à la substance essentielle et aux principes généraux de la science, il est indéniable que l'économie politique constitue un corps homogène et unitaire de doctrines, accepté par la très-grande majorité des économistes, dans tout le monde civilisé, et, à leur suite, par les hommes éclairés de chaque pays qui ont prêté un degré suffisant d'attention à ses enseignements ainsi qu'à la marche générale des faits sociaux. La démonstration des grandes vérités économiques n'est plus à faire, et aucun Etat libéral n'hésite maintenant à reconnaître que leur propagation importe au plus haut degré pour le sain developpement de l'esprit public.

Il ne faut pas demander d'autres témoignages d'orthodoxie ni même de certitude à une science d'ordre moral et politique; et l'on peut dire qu'aucune n'en possède de différents. Mais cela n'ôte point aux désaccords partiels leurs raisons d'être et n'empêche pas que l'orthodoxie ne soit exposée à des déchirements, lorsque ces désaccords rencontrent un point d'appui commun ou un centre qui semble leur conférer une valeur collective.

La nouveauté, d'ailleurs, a toujours son prestige, et on la décore aisément du nom de progrès. L'imagination aidant, on se plaît à lui attribuer tous les mérites dont on juge l'ancienneté dépourvue.

J'irai plus loin. En réalité, l'économie politique est moins facile à savoir qu'il ne semble. Lire beaucoup et beaucoup retenir, manier la langue des chiffres et faire parader les citations ne suffisent pas pour atteindre ce but. L'érudition et la faconde ne sont point le savoir. Les anciens disaient : *timeo virum unius libri*, «je redoute l'homme qui n'a lu qu'un livre», pour exprimer que la pleine et forte assimilation d'un ou quelques bons livres vaut mieux parfois qu'une immense lecture. La science économique, je dis la science-mère, se ramène, comme l'a observé Rossi, à un petit nombre de faits-principes desquels tout découle. Mais ces faits-principes, ce n'est pas assez de les connaître, il faut en comprendre la signification et la portée; il faut bien discerner de quelle hauteur ils dominent la foule sans nombre des faits subsidiaires.

L'intelligence scientifique se mesure à ce discernement. C'est ce qui faisait la force de Bastiat quand il perçait à jour la puissante dialectique de Proudhon, et quand il déroulait sa belle thèse de l'harmonie des intérêts. Or, il est permis de dire, sans vouloir blesser ni amoindrir personne, que cette intuition scientifique manque à beaucoup d'hommes, même parmi ceux qui font métier d'économistes.

Je n'oserais pas ajouter que pour bien comprendre l'économie politique il faut en avoir pour ainsi dire l'amour, et que cet amour comprend, avec un certain fond de bienveillance préalable à son égard, une tendance innée au libéralisme. J'aurais l'air, en parlant ainsi, de mettre du sentiment dans la science. Cependant, est-il possible de cultiver avec fruit une science qu'on n'aime pas et qu'on aborde avec un parti pris conscient ou inconscient de suspicion? Or, ces dispositions se font manifestement sentir chez la plupart des adversaires passés et présents de l'économie politique.

Il n'est pas difficile du reste de signaler des lacunes, des incertitudes, des erreurs, si l'on veut, dans une science quelconque; il l'est davantage d'y porter remède, surtout en bloc et d'un seul coup.

On parlait depuis longtemps çà et là d'un besoin de réforme et même de refonte que la doctrine orthodoxe aurait laissé ressentir. On avait vu des maître, tels que J. Stuart Mill, incliner vers des solutions de détail aventureuses. Il se produisait une sorte de réaction contre la rigidité inhérente aux lois de la science pure, et l'on demandait s'il n'y avait pas à tenir davantage compte des circonstances de temps et de lieu? La distinction admise par tous entre l'économie politique théorique et l'économie politique appliquée semblait ne plus suffire à quelques-uns. La liberté industrielle n'avait-elle été, comme principe, poussée trop loin et, au contraire, le rôle de l'Etat trop amoindri par le dogmatisme de l'école?

Enfin, il s'en faut encore beaucoup que l'opinion générale soit définitivement gagnée aux principes économiques. Non-seulement le peuple s'en méfie beaucoup, mais un certain sentimentalisme, prenant origine dans cette sympathie pour les classes souffrantes qui caractérise si honorablement notre époque, porte une bonne partie de la bourgeoisie à croire que tout n'est pas à rejeter dans le socialisme et *qu'il y a quelque chose à faire* en ce sens, afin d'améliorer la situation de ces classes.

« Maintenir inflexiblement, s'écrie-t-on, pour toute réponse aux plaintes et pour tout remède aux maux existants, les impitoyables arrêts de la concurrence et l'abstention du pouvoir, n'est-il pas plus digne de froids théoriciens que d'amis de l'humanité? Et ne

pourrait-on pas en conclure que les économistes se contentent d'opposer des principes abstraits aux faits qu'ils dédaignent d'étudier ou qu'ils refusent de comprendre » ?

On voit qu'il ne manquait point de motifs, bons ou mauvais, pour assurer un accueil bienveillant à des doctrines semblant correspondre si bien aux critiques sus-énoncées, et pour induire beaucoup de gens à croire que la science d'Adam Smith avait fait son temps.

En résumé, le socialisme de la chaire s'est présenté comme l'expression des griefs de divers genres que suscitait, à tort ou à raison, l'attitude de l'école orthodoxe en face du mouvement actuel des idées et des choses. Il y avait là incontestablement un terrain facile à exploiter. En prenant le contre-pied des affirmations synthétiques pour serrer de plus près les questions de détail, on paraissait faire retour à la bonne méthode, se réconcilier avec l'expérience et donner congé à l'esprit spéculatif, au profit de l'esprit pratique.

C'est ainsi qu'il a pu se faire que l'école nouvelle obtînt un développement aussi rapide qu'étendu. Elle n'a pourtant supplanté nulle part l'école ancienne. Elle est bien loin, en outre, de présenter un tout doctrinal unitaire, ni même un plein accord sur les idées essentielles entre ses adhérents. Il n'est pas rare d'entendre les plus éminents parmi ceux-ci se défendre d'un abandon formel de l'ancienne doctrine et limiter leur opposition à des réserves d'ordre secondaire. Mais la logique est plus forte que les protestations du sentiment. On ne saurait être en même temps disciple d'Adam Smith et disciple du socialisme de la chaire. Il y a un abîme infranchissable entre les deux choses.

III

Le système national d'économie politique de List contenait les principaux germes du socialisme de la chaire. Ce fut l'œuvre de ses successeurs, et particulièrement des savants qui appliquèrent en Allemagne la méthode historique aux recherches d'économie sociale, de développer ces germes.

Il n'est pas un homme lettré qui ne sache quel admirable instrument de recherche les études de sociologie ont trouvé dans la méthode historique (1). Mais l'usage qu'on en fait, outre Rhin, se

(1) La question de méthode joue un grand rôle, en Allemagne et en Angleterre, dans le débat des deux écoles. Ce n'est pas moi qui contesterai l'importance de cette question. Je lui ai consacré spontanément une leçon entière de mon cours et qu'on trouverait difficilement, je crois, une exposition élémentaire qui lui donnât

ressent trop du penchant au nationalisme qui y règne despotiquement. Les meilleurs économistes de ce pays, MM. Roscher, Knies, Hildebrang, etc., en ont subi l'ascendant. Tous les résultats du système sont contenus dans l'énoncé suivant que j'emprunte à l'analyse faite de leurs ouvrages par M. Maurice Bloch : « Chaque peuple a son économie politique historique propre. Il n'existe pas de lois essentielles et naturelles, mais seulement une succession de faits. Ces faits changent avec les hommes et les institutions. L'homme les produit et ne les subit pas. » (1).

On a exploité laborieusement cette veine, en Allemagne, depuis 20 à 30 ans, et je n'ai besoin que d'arriver comme dernier terme de l'évolution, au congrès d'Eisenach, en 1872, où le socialisme de la chaire allemand s'est, pour ainsi dire, définitivement constitué sous le titre de *Société de politique sociale*, et a proclamé son divorce avec l'école orthodoxe. Dans le manifeste, non dépourvu d'éloquence, que prononça un des coryphés du congrès, M. le professeur

---

autant de place; mais il ne faut abuser de rien. Quand on a dit et montré que la méthode inductive, qui va du particulier au général et du sensible à l'abstrait, est la seule méthode scientifique, tout l'essentiel est dit, et l'on ne saurait empêcher qu'il reste à l'autre grand principe de méthode, la *déduction*, sa part d'emploi. A plus forte raison ne saurait-on se passer de l'abstraction, qui n'est, pour la méthode inductive, que la généralisation formulée. Il m'est donc impossible de comprendre la portée des distinctions que le socialisme de la chaire établit entre une méthode *réaliste*, qui lui appartiendrait en propre et une méthode abstraite ou spéculative qui serait le lot exclusif de la vieille école. Je ne puis de même accepter les revendications que nos adversaires font d'une méthode historique dont ils auraient le monopole. Comment ne tombe-t-il pas sous le sens que les sciences sociologiques ont l'histoire pour champ d'observation et qu'elles en tirent toute la provision de faits particuliers ou généraux dont elles ont besoin pour découvrir *les lois* des faits? Quand nous disons que la division du travail et l'échange de services sont des lois naturelles et universelles, ce n'est pas la métaphysique, à coup sûr, mais bien l'histoire de toutes les sociétés grandes et petites et de tous les temps qui nous inspire. La seule différence qu'on puisse trouver entre la méthode historique de l'ancienne école et celle de la nouvelle est que la dernière nie ou néglige ce qui dans l'histoire de chaque peuple tient à l'histoire universelle et relève de son unité. Mais quant à ne pas procéder historiquement, dans leurs études, c'est un reproche que nul des anciens économistes ne mérite, pas même Ricardo, le plus spéculatif et le plus abstrait de tous, et qui pourtant tire sa théorie de la rente foncière de deux données historiques ou soi-disant telles : l'ordre *historique* de mise en culture du sol et la progression *historique* du prix du blé sur le marché.

(1) Les savants articles de M. Maurice Biock, intitulés *les deux écoles économiques*, fournissent tous les renseignements de première main utiles au début. (*Journal des Economistes*, numéros d'août 1876 et avril 1877.)

Schmoller, l'idée culminante est celle d'une intervention nécessaire de l'Etat, « l'institution morale la plus grandiose pour l'éducation du genre humain », aux fins d'apporter, suivant les exigences de chaque jour, à l'ordre économique existant, les réformes dont il a besoin. Il est presque inutile de dire que cette intervention de l'Etat n'aurait rien d'absolument incorrect si on avait eu soin de reconnaître, au préalable, qu'elle demeurera toujours subordonnée ou concordante aux lois naturelles qui donnent à l'économie sociale son autonomie. Mais nous savons qu'on ne l'entend pas de la sorte, puisque l'école nouvelle a pour point de mire le remplacement des lois naturelles et universelles par les institutions nationales dont l'Etat est la clé de voûte.

Aussi, quelque soin qu'on prenne de refuser l'omnipotence à l'Etat, en vient-on forcément à remettre entre ses mains tout le gouvernement économique. C'est ce que les représentants *avancés* du système ont bien su dire. Il se trouve toujours des esprits assez hardis ou assez logiques pour tirer d'un principe ses dernières conséquences.

Je n'ai pas besoin de prolonger cet historique. C'est donc surtout en vue de marquer les nuances que je signalerai encore très-sommairement la direction d'idées propre aux économistes d'Angleterre, qui se rapprochent de l'école nouvelle. A l'un des plus récents congrès de l'*Association britannique pour l'avancement des sciences*, sir George Campbell, auteur d'études historico-économiques d'une grande valeur, s'exprimait ainsi : « Il fut un temps où on semblait considérer l'économie politique comme une science régie par des lois naturelles et assez fixes pour qu'il fût possible d'arriver à des résultats assurés au moyen de raisonnements déductifs. Mais on s'est aperçu depuis, qu'en fait, les hommes ne suivaient pas d'une façon invariable les lois qui président aux moyens de faire fortune ; que l'action économique subit le contre-coup des causes morales dont l'effet peut être calculé avec exactitude ; que nous ne pouvons nous en rapporter avec confiance à une chaîne de raisonnements et que nous devons, au contraire, assurer chacun de nos pas par une observation précise des faits et par les inductions qu'ils comportent. »

Ce passage exprime bien une négation non pas de l'existence des lois naturelles, mais de leur irrésistible empire sur la marche du monde économique. Cependant il ne conclut ni au particularisme national ni à la dictature gouvernementale. Ce qu'on y trouve précisément, c'est l'affirmation des influences de divers genres qui viendraient rendre illusoires ou erronés les raisonnements déductifs de la science. Or, l'ancienne école n'a jamais contesté ces influen-

ces ni les déviations, ou, pour mieux dire, les modifications d'agissement qu'elles entraînent.

Un autre économiste anglais, M. Cliffe-Leslie, qu'on regarde comme le chef de l'école *historique et inductive*, Outre-Manche, va plus loin et « tient les lois communément admises de l'économie politique pour des *généralisations grossières*, obtenues par un procédé d'abstraction superficiel et non philosophique. (1) »

« Si le jeu des causes avait été scruté, dit-il, on se serait aperçu qu'il est loin d'être le même dans des états sociaux et sous des conditions différentes..... Au début de la recherche des causes dont la somme de la richesse des nations dépend, on rencontre le problème que voici : quelles sont les conditions qui, suivant les temps et chez des peuples différents, dirigent les énergies et déterminent les occupations des hommes et leurs mérites..... La vérité est que toute l'économie d'un peuple, en ce qui touche les occupations des deux sexes et leurs poursuites, la nature, le montant, la production et la consommation de la richesse, résultent d'une longue évolution qui a présenté tour à tour le caractère de la continuité et celui du changement, et dont le côté économique n'est qu'un aspect ou une phase, et c'est dans l'histoire, comme dans les lois générales de la société et de l'évolution sociale, qu'il faut chercher les lois propres à ces phénomènes. »

Il serait difficile de faire en quelques mots la part de l'exact et l'inexact dans ces idées, et je me borne, en ce moment, à dire que l'auteur paraît avoir surtout en vue de subordonner le cours des faits économiques aux lois générales de la société et de l'évolution sociale dont l'ordre économique n'est qu'un des aspects. M. Cliffe-Leslie ne nie donc pas les lois communes de l'évolution sociale. C'est tout ce qu'il faut pour établir une différence importante entre les résultats de la méthode historique anglaise et ceux de la méthode allemande (2).

---

(1) Le passé et l'avenir de l'économie politique. Discours d'ouverture par M. Jevons, professeur à l'Université de Londres. (*Journal des Economistes*, mars 1877.)

(2) M. Jevons me semble avoir bien établi le bilan des deux méthodes en répondant à M. Cliffe-Leslie : « Il est absolument essentiel que le présent nous apparaisse à la lueur du passé ; mais je me sépare entièrement de M. Cliffe-Leslie lorsqu'il énonce que l'économie politique, dite historique, est destinée à détruire et à remplacer la théorie abstraite qui avait d'abord pris possession de la science. De ce que la paléontologie occupe aujourd'hui un rang prééminent parmi les sciences d'un caractère historique, la physiologie animale et la chimie organique sont-elles donc des sciences fausses?... Les lois de la science économique traitent des rapports qui existent entre les besoins de l'homme et les moyens naturels ou le travail

En dehors de l'Allemagne, berceau du socialisme de la chaire, et du Royaume-Uni, où il a rencontré le genre et la mesure d'adhésion qu'on vient de voir, on ne trouve pas chez ses représentants d'autres pays des conceptions propres à modifier les données premières. Le groupe d'économistes italiens, par exemple, qui se rallie à la nouvelle école, paraît se préoccuper plus d'application que de théorie. Imposer à la science pure, sans la répudier expressément, les sacrifices qu'on juge nécessaires à la situation présente du pays et agrandir, dans ce but, l'action gouvernementale, mais sous réserve des grands principes, en Italie, on ne va pas au-delà. C'est du moins ce qu'a affirmé récemment devant la Société d'économie politique de Paris, M. Luzzati, l'économiste le plus accrédité de ce groupe.

Enfin, pour clore ce sommaire de spécification doctrinale et de dénombrement, il est utile de signaler l'attitude prise dans le débat par un économiste que la variété et l'éclat de ses travaux sur diverses branches de la sociologie ont investi d'un grand renom. Le socialisme de la chaire a eu l'heureuse chance de trouver son apologiste et son vulgarisateur écoutés chez M. E. de Laveleye, professeur d'économie politique à l'Université de Liége. De longue date opposé aux solutions orthodoxes, dans la plupart des questions à l'ordre du jour, ce brillant écrivain était mûr et désigné en quelque sorte pour un tel office, et on doit lui savoir gré, tout en déplorant son égarement, d'avoir fait en français, la langue des clartés, un exposé aussi complet qu'intéressant (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1875) des doctrines nouvelles.

Cette production suscita, au sein de l'école française, une assez vive émotion et y provoqua avec l'auteur une discussion dont le socialisme de la chaire ne sortit pas très-glorieusement (1). D'autres réponses se firent encore ailleurs, et il apparut nettement que le socialisme de la chaire ne comptait point en France d'adeptes déclarés dans le monde de la science.

humain qui sont susceptibles de satisfaire ces besoins. Elles sont si simples dans leurs fondements qu'elles s'appliqueraient plus ou moins complètement à tous les êtres humains dont nous pouvons avoir quelque connaissance... La conclusion est que les premiers principes de l'économie politique sont d'une application si générale qu'ils peuvent passer pour être d'une vérité universelle en tout ce qui touche la nature humaine. Loin de remplacer la vieille théorie, le procédé historique ne peut que montrer et vérifier l'action longtemps prolongée de ces lois sous des états sociaux fort différents les uns des autres... »

(1) Dans cette discussion, MM. Baudrillart et Joseph Garnier furent les défenseurs de l'ancienne école et réduisirent leur adversaire à des protestations d'orthodoxie que démentaient au même moment ses doctrines.

Je vais essayer maintenant de résumer moi-même très-brièvement et en partie, d'après l'exposition de M. de Laveleye, l'ensemble des doctrines nouvelles.

IV

RÉSUMÉ A PART DES DOCTRINES DU SOCIALISME DE LA CHAIRE

« La croyance à des lois naturelles et universelles, en matière d'économie sociale, n'a aucun fondement. C'est une conception chimérique démentie par l'observation des faits. Chaque peuple et chaque époque ont leur organisation économique, dérivant du génie, de l'histoire et des besoins nationaux ; et cette organisation elle-même n'a rien de constant et d'autonome, car elle subit à toute heure l'ascendant ou l'impulsion des ressorts moraux de l'être humain.

« Les questions générales et spéciales d'ordre économique ont ainsi, dans chaque pays, leur essence particulière et locale, ne se rattachant par aucun lien d'unité de principes aux choses analogues des autres pays. C'est donc aux institutions, aux traditions et à la statistique nationales qu'il faut demander les renseignements nécessaires à leur solution, et c'est des éléments réunis de la civilisation — politique, religion, morale, etc., — resumés dans l'Etat, qu'il faut l'attendre.

« Ces données philosophico-sociales ressortent de l'infinie dissemblance qu'offrent le plan et la marche de l'économie sociale dans l'histoire, suivant les temps et les lieux. Quel rapport peut-on trouver à cet égard entre les nations primitives, les nations barbares et les nations civilisées, et même entre un peuple et un autre, à pareille date ? Institutions, lois, coutumes, droits, tout diffère profondément, et si l'on veut trouver place au *semblable*, on n'y parvient qu'en ramenant la société humaine à des termes si infimes et si vagues qu'on lui fait perdre tout ce qui caractérise sa nature propre : l'intelligence, la volonté, la liberté, etc.

« En fait d'ordre naturel et commun, il n'existe rien d'autre que celui de l'univers physique où tout est fatal, et celui du monde animal où règne la lutte de tous contre tous, et dont l'homme lui-même ne s'affranchit que par l'éducation qu'il reçoit peu à peu dans le milieu social. Il n'y a donc pas plus de droits naturels que de lois naturelles. L'homme est d'abord une bête sauvage, asservie aux impulsions de son égoïsme, et il resterait éternellement tel, sans les salutaires contraintes de la loi écrite, de la morale, de la religion et de l'Etat.

« C'est l'hypothèse des lois et des droits naturels qui conduisit l'école d'Adam Smith à voir un accord inné entre les intérêts.

« Cette idée correspond à l'utopie d'un « état de nature », tel que le concevait une partie des philosophes français du XVIII° siècle. La doctrine économique est née sous les auspices de cette utopie. Elle préconise conséquemment une liberté industrielle complète, sans autre discipline que la lutte même des intérêts entre eux, sous le nom de concurrence. La concurrence, suivant elle, fait à chacun sa juste part dans la distribution des richesses et élève le bien-être, comme le concours de tous, à leur maximum d'ampleur. Mais n'est-il pas évident, au contraire, que cette doctrine, résumée dans l'axiôme *laissez faire, laissez passer*, livre les faibles à l'exploitation des forts, et ne fait que consacrer ou légitimer les effets de l'antagonisme réel des intérêts ? Loin que la liberté suffise pour rétablir l'ordre, la paix, la justice et la propriété dans le monde économique, elle y produit des résultats contraires. C'est le règne du matérialisme, de l'iniquité et de la misère des masses.

« Au lieu donc de tendre à désarmer le plus possible l'Etat et à laisser de côté les mobiles moraux, comme y vise l'ancienne école, il faut agrandir leur rôle. L'Etat est, en définitive, non-seulement l'organe de l'ordre public, mais encore l'agent le plus puissant de la civilisation. C'est à lui qu'il incombe de prendre la direction de l'économie sociale, d'intervenir, autant que cela est nécessaire en chaque cas particulier, dans l'arène industrielle, pour protéger et concilier, pour équilibrer sagement la production et la répartition et pour défendre aussi bien l'industrie nationale vis-à-vis de ses concurrents étrangers que les membres ou les divers éléments de cette industrie vis-à-vis les uns des autres. »

« La théorie orthodoxe est donc atteinte et convaincue :

« 1° De croire à des lois naturelles, immuables et identiques pour toute société, conception erronée qui, méconnaissant le principe du différent dans ses applications à notre nature et les attributs propres : spontanéité, liberté, etc., de cette nature, transporte au monde social les lois de l'univers physique ; supprime l'autonomie de chaque peuple et son développement individuel ; sacrifie l'histoire à l'abstraction, détruit le rôle économique des organes de la vie nationale, notamment de l'Etat.

« 2° De se complaire dans un optimisme voisin de la fatalité, reposant sur la notion, radicalement fausse, d'une concordance naturelle des intérêts et se résumant dans une liberté économique sans limites, ce qui réduirait toute la sociologie à une constatation fétichiste des faits régnants, et l'art social à l'effacement de tout

contrôle et de toute initiative supérieurs aux impulsions de l'intérêt particulier.

« 3° D'abandonner, en conséquence, le monde économique aux débordements de l'égoïsme, à l'empire du plus fort et aux revendications irritées du faible. L'agitation socialiste de notre temps n'a pas d'autre cause que le triomphe de plus en plus accentué des doctrines *libérales* de l'ancienne école. La révolution française a avorté, sous le rapport du progrès démocratique, parce que, conformément aux doctrines de cette école, on a supprimé toutes les garanties de protection que trouvait le travail dans l'ancien ordre de choses ; comme, par exemple, la corporation de métier. Les conquêtes de l'industrie moderne : machines, production en grande échelle, institutions de crédit, libre-échange, chemins de fer, etc., n'ont fait que développer et renforcer cette exploitation et pousser à l'extrême l'indigence du prolétariat, en face de l'enrichissement démesuré des chefs d'entreprise.

« Il est donc temps de changer les directions économiques, si l'on ne veut pas aboutir à la révolution sociale par en bas. Telle est la raison d'être et la mission du socialisme de la chaire. »

Il n'est pas un article de ce résumé qu'on ne trouve inclus soit en propres termes, soit comme conséquence forcée des prémisses aux productions du socialisme de la chaire. L'exposition de M. de Laveleye en fait foi. Dans les livres écrits et discours émanant de l'école, on va plus ou moins loin, on est plus ou moins explicite, ardent ou réservé, mais ce n'est qu'une affaire de tempérament ou de logique : il y a identité de fond. D'autre part, je n'ai pas besoin de remarquer à quel point tout s'y rapproche, s'y confond, faudrait-il dire, avec les raisonnements et allégations du vieux et vrai socialisme, celui des *Cabet*, des *Pierre Leroux*, des *Karl Max*, et *tutti quanti*. La critique sociale est faite au nom des mêmes vues et des mêmes passions ; l'absence d'esprit scientifique est aussi complète, et on ne diffère que sur les conclusions pratiques, *sur ce qu'il faut mettre à la place*. Mais n'est-ce pas déjà par là que différaient entr'eux tous les plans d'organisation socialiste ? Le savant héritier des défuntes écoles s'en tire plus aisément et plus prudemment : il se contente de lever des bras suppliants vers l'Etat, en disant : « Grand agent de la civilisation, vous qui savez et pouvez tout, sauvez les intérêts de leur propre malice ! »

Il s'agirait seulement de bien voir si les intérêts ont besoin de ce genre de salut et si l'Etat est capable de le procurer.

V

LES LOIS NATURELLES DE PREMIER ORDRE

Je concentrerai le principal effort du débat sur ce qui en fait réellement la base, à savoir l'existence ou la non-existence des lois naturelles et pour rendre plus saillante l'utilité de ce débat, je vais faire quelques observations préalables.

Affirmons, en premier lieu, que, s'il n'y a pas de lois naturelles et universelles, en économie sociale, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de science économique.

Qu'est-ce, en effet, qu'une science, sinon la connaissance des lois naturelles qui régissent un genre déterminé de phénomènes? D'où il résulte que ces lois sont aussi universelles que l'ordre de phénomènes qui en dépend.

C'est ainsi qu'ont été comprises et constituées toutes les sciences physiques et morales, sans qu'on s'arrêtât aux différences de temps et de lieu, autrement que pour retrouver l'unité sous la variété. La chimie, la physique, l'astronomie, la géologie, la botanique, la paléontologie, la morale même, comme science, est une, malgré l'immense dissémination des substances ou des êtres, et malgré le particularisme infini des phénomènes. Il n'y a pas une chimie ni une morale allemande distinctes, comme sciences, de la chimie et de la morale française ; et il en est nécessairement de même de toutes les sciences.

Sans cela, le plan général de l'univers, cette merveilleuse unité de système, qui enchaîne et harmonise tout, par delà le domaine de l'accident, du différent, voire du contraire, serait atteint dans son essence.

Conséquemment, dire qu'il n'y a pas de lois naturelles en économie sociale, c'est dire que l'économie sociale ne forme pas un ordre de phénomènes *sui generis*, ayant des principes fournis tant par la nature de l'homme, généralement parlant, que par l'objet déterminé auquel correspond cette économie sociale, c'est-à-dire la satisfaction des besoins de l'homme vivant en société.

Or, pourrait-on pousser la contradiction scientifique jusqu'à refuser ces caractères à l'économie sociale, sans distinction de temps ni de lieu? aucun homme sensé n'oserait le faire.

En second lieu, les lois qui régissent un ordre quelconque de phénomènes procédant de la nature de ces phénomènes, puisqu'elles n'en sont que l'expression générale et constante, celles de l'économie sociale portent nécessairement l'empreinte des attributs spécifiques de l'être humain. Elles participent donc de son intelli-

gence et de sa volonté et sont par conséquent morales et progressives, comme il en arrive d'ailleurs pour toutes les lois naturelles ayant trait à la sociologie.

Il suit delà que ces lois comprennent deux termes : 1° un degré absolu d'existence dans tout état social, 2° un développement graduel qui n'est que le produit des forces intellectuelles et morales de la nature humaine.

On reconnait donc la présence et la signification des lois naturelles de l'économie sociale à deux caractères : 1° d'exister partout, 2° de tendre partout à se développer, dans la mesure où les forces adverses, qui coexistent avec elles au sein de l'univers et en nous, subissent leur empire.

Le fait seul d'exister partout, à un degré quelconque, ne suffirait pas pour conférer à un genre de phénomènes la valeur de loi naturelle de l'économie sociale, car l'humanité ayant commencé par être aussi peu intelligente et morale que possible, eu égard à sa nature propre, ce genre de phénomènes a revêtu d'abord les caractères les plus rapprochés que faire se pouvait de l'animalité. C'est ainsi que la lutte de l'homme contre l'homme a survécu au fait contraire de la sociabilité et engendré concurremment toutes les institutions qui y correspondent.

Mais l'intelligence scientifique moderne a fini par découvrir l'autre caractère des lois naturelles propres au monde humain, savoir la tendance logique de l'ordre de phénomènes dont il s'agit, à se développer; et cette découverte a, du même coup, montré la direction du passé et celle de l'avenir.

Ainsi lorsqu'Aristote, voyant l'esclavage régner partout, en induisait la nécessité et la pérennité de son existence, comme principe de production des richesses, il ignorait ce second indice ou témoignage des lois naturelles de l'économie sociale qui se tire de la tendance générale des faits. Grâce à cet indice, nous concluons, nous, à la liberté du travail, comme loi naturelle, parce que nous la voyons grandir peu à peu tout le long de l'histoire, en proportion des développements de la civilisation.

Troisièmement, cette action intellectuelle et morale, exercée par l'homme sur la marche des faits sociaux, est ce qui range définitivement la science économique au nombre des sciences morales et politiques, malgré qu'elle ne s'occupe que de la satisfaction de nos besoins matériels, puisque ce sont les forces morales qui donnent aux lois de la science économique leur véritable portée.

Nous pouvons donc conclure avec pleine certitude des observations précédentes qu'il ne peut pas ne pas y avoir des lois naturelles

en économie sociale et que ces lois se reconnaissent sûrement à leur universalité et à leur expansion progressive.

Il est à peine besoin d'ajouter que nous nous trouvons par là avoir réduit à néant l'accusation lancée contre l'école ancienne d'appliquer au monde humain les lois fatales et inflexibles de l'univers physique. Non-seulement les lois naturelles de l'économie sociale tirent leur force d'évolution de l'intelligence et de la liberté humaines, mais encore elles en sont, dès l'origine, le produit instinctif. Si la sociabilité humaine l'emporte, dès son point de départ, sur celle que pratiquent quelques espèces d'animaux, n'est-ce pas parce que l'homme est l'être le plus intelligent et le plus moral de la création ?

Je vais être obligé de refaire maintenant ce que j'avais déjà fait au commencement de ce volume, c'est-à-dire de procéder de nouveau à la détermination des principales lois naturelles de l'économie sociale. Tâche facile d'ailleurs et qu'on ne devrait pas avoir besoin d'accomplir quand on discute avec des économistes.

La première de ces lois est la *sociabilité* (1). L'homme est un être sociable par nature, en ce sens que ni pour ce qui regarde la satisfaction de ses besoins physiques, ni pour ce qui regarde la satisfaction de ses besoins moraux, ni enfin pour ce qui regarde l'éclosion de ses facultés, il ne peut vivre autrement.

Plusieurs espèces d'animaux sont douées aussi d'instincts sociaux, mais la sociabilité humaine se distingue, d'un côté par un certain mécanisme (division du travail et échange), qu'elle se

(1) On peut peut procéder de façons diverses à la détermination des lois économiques naturelles. Voici, par exemple, le langage tenu sur ce point par M. Cairner (*logical method*). « Les phénomènes de la richesse sont les faits relatifs à la richesse : la production, l'échange, le prix..... les lois naturelles de ces phénomènes sont certaines relations constantes dans lesquelles ils se trouvent entre eux et envers leurs causes.... » Seulement, l'auteur ne prend pas garde que ce qu'il appelle ici « phénomènes de la richesse : production, échange, prix », constitue précisément la structure fondamentale et universelle de toute société au point de vue économique et que, par conséquent, ce sont là les premières lois narelles. D'autres publicistes cherchent surtout les lois naturelles dans les dispositutions de l'individu et disent : « 1° l'homme désire partout la richesse: 2° c'est par le travail que l'homme produit; 3° chacun veut obtenir le plus grand résultat possible avec le moindre effort. Voilà trois premières lois naturelles. » Rien de plus vrai; toutefois on ne sent pas assez dans ces énonciations l'idée d'économie sociale. Or, c'est des lois naturelles de l'économie sociale qu'il s'agit et non d'autre chose. D'une manière générale, je trouve qu'on a beaucoup parlé des lois naturelles sans jamais se donner la peine de les formuler nettement ou de tirer le sujet bien au clair.

façonne à elle-même, et, d'un autre côté, par sa puissance incomparable d'expansion. Réduite, en commençant, à la famille, puis à la tribu qui est aussi hostile, de prime abord, à la tribu étrangère que secourable à ses propres membres, elle rayonne progressivement, sans s'arrêter à aucune limite de l'espace et du temps.

Les obstacles, les forces adverses ne manquent pas et entravent longuement l'évolution du fait *naturel*. Mais c'est dans l'ordre économique que ce fait dévoile le mieux son invincible énergie. Pendant que le principe de lutte semble régner encore souverainement en tout, l'échange des services et des produits franchit les frontières, brave les préjugés, dément les institutions et les croyances, se crée des instruments à travers les continents et les mers et ne laisse durer, en dernier ressort, que ce qui peut servir à son œuvre. Les organes de la sociabilité restreinte et exclusive triomphent temporairement, mais finissent par s'entre-détruire, tandis que ceux de la sociabilité universelle, tels que la monnaie, le crédit, le commerce international, etc., avancent toujours, proclamant leurs véritables fins, savoir : l'unité et l'universalité.

Cette loi ne supprime pas, à coup sûr, le nationalisme, mais elle lui sert de mesure et de direction. Est-il un peuple qui puisse se passer des autres peuples, plus absolument qu'un homme peut se passer d'un autre homme dans le même pays ? La simple énumération des objets que réclame notre consommation journalière, ne montre-t-elle pas que la sociabilité économique est essentiellement internationale et humanitaire. Voilà donc une première loi naturelle de l'économie sociale invinciblement démontre. Mais le grand phénomène de la sociabilité n'est pas seulement universel par son existence et par ses tendances, il l'est encore par son organisme essentiel ou élémentaire.

Partout, sur le globe et à toute époque, l'économie sociale présente comme organisation essentielle la division du travail et l'échange des produits. Il y a différence du plus au moins; il n'y en a pas du tout au tout. La division des tâches et la mutualité des services est le fondement commun de toute économie sociale. Et il faut bien voir jusqu'où vont cette division et cette mutualité, si l'on veut en comprendre toute la valeur. Le voici en deux mots : chaque homme travaille, produit pour la communauté et chaque homme vit du travail de la communauté. C'est grâce à ce mutualisme que chaque homme peut réunir toute sa puissance productive sur un seul point, un seul métier, une simple fraction d'entreprise ou d'industrie, et cependant jouir, dans une mesure quelconque, des résultats de toutes les entreprises et de toutes les industries.

Observons que c'est *l'instinct* qui préside à la naissance du mécanisme et que c'est *l'intelligence* qui préside à son développement.

De même que pour la sociabilité, l'existence de la division des tâches et de l'échange est d'abord restreinte à l'indispensable pour que la société soit et dure. L'homme primitif a d'autres visées. En lutte contre toute la nature, il ne se rend pas compte que cette lutte devrait s'arrêter au seuil de l'économie sociale, et il fait porter le grand effort de sa *production* sur le dépouillement de ses semblables. Donc, au dehors, la guerre de peuple à peuple semble la loi fatale des relations humaines; au dedans, la lutte des intérêts particuliers vicie le jeu de l'association naturelle, sans le détruire toutefois, car autrement la société se dissoudrait. Il se crée donc par dessus le mécanisme naturel de l'association économique un mécanisme artificiel qui le cache et le remplace aussi largement que faire se peut. Institutions politiques, sociales, religieuses, coutumes, tout se plie à ce mécanisme artificiel. Mais, sous l'impulsion de l'expérience et du progrès rationnel, le principe anti-social de la lutte perd peu à peu du terrain, et le fonctionnement du mécanisme social en gagne. La lutte entraîne en effet la destruction mutuelle; l'échange des services tourne à l'enrichissement mutuel et commun.

C'est pourquoi les nationalités constituées ou exaltées par la guerre succombent tôt ou tard sous leur propre principe, tandis que la division du travail et l'échange des services d'individu à individu et de peuple à peuple grandissent toujours. Les différences de race, de climat, de dispositions mentales, de terroir, y concourraient puissamment, sans l'opposition des idées, des théories politiques et des mœurs; néanmoins la victoire reste au vrai, il survit à tout, entraîne tout. Ce qui veut dire que les triomphes de la civilisation économique universelle pourraient se résumer dans le développement et l'épurement du mécanisme naturel de la division des tâches et de l'échange des produits; ce qui veut dire encore que le progrès futur y trouve sa boussole aussi bien que le progrès passé y trouve son *critère*. Comment donc le particularisme national serait-il de taille à infirmer cette loi naturelle et universelle de l'économie sociale? Et comment ses représentants oseraient-ils soutenir que cette loi naturelle est empruntée à la fatalité ou qu'elle est démentie par l'histoire.

Revenons un peu sur nos pas. Dans le mécanisme premier de l'économie sociale il y a deux choses : la division du travail et l'échange des services. Ces deux choses font partie du même tout. Elles seraient mauvaises l'une sans l'autre; elles sont bonnes l'une par l'autre. Cependant elles représentent deux lois naturelles dis-

tinctes, la première ayant trait à la production, la seconde à la distribution des richesses.

La première, véritable baguette de fée, donne au travail humain une fécondité prodigieuse, parce qu'elle exploite les vocations innées ou acquises et qu'elle organise et concentre les forces. Elle a sa racine dans le *différent* individuel, local, national, mais c'est pour lui prêter l'appui du *commun* et à condition qu'il l'accepte; car, disent les économistes, « la division du travail a pour limites l'étendue des débouchés ou du marché, » c'est-à-dire de l'échange. Supposez chaque homme se suffisant à lui-même : il n'y plus de société. Supposez un peuple faisant tout : il n'y a plus de rapprochement international. Alors le différent reste seul debout et, avec lui, nous avons la production réduite et enchaînée, l'individualisme et le nationalisme exclusif, jaloux, haineux, féroce, l'antagonisme irrémédiable. Voilà où conduit le principe d'isolement; c'est l'idéal de la civilisation supprimé.

Mais j'ajoute que l'échange fournit la loi ou le mode naturel de distribution des richesses entre les ayants droit, individus, classes et peuples. Autre source de merveilles. L'échange solde la part du travail, sous le nom de salaire, et celle du capital, sous le nom de profit. Ce règlement des droits est immédiat, incessant; il fait corps avec la production; il en apure la comptabilité au jour le jour; il ramène le plus formidable des problèmes à une suite de transactions élémentaires où le moins clairvoyant discerne son dû et l'obtient, si la loi naturelle n'a pas été étouffée sous une loi factice. Vous nous parlez de protection, de distribution par en haut, au nom de la justice, des besoins, de l'égalité démocratique ou de la conversation sociale : eh bien, tout cela a été essayé, fait, imposé séculairement. Consultez l'histoire : celle de votre pays, comme celle tous les autres, et voyez les résultats. Vous ne trouverez pas plus de procédé de distribution équivalant à l'échange, comme garanties d'équité et de progression, que vous ne trouverez de forme d'association comparable à l'association naturelle — division des tâches et mutualité des services — comme puissance productive et comme fusionnement des intérêts.

« L'échange, livré à lui-même, fait, dites-vous, le petit nombre riche et le grand nombre pauvre. » — Il ne fera pas les lots égaux, c'est indubitable, parce que les services rendus sont inégaux; mais d'où sont venues les inégalités effrayantes dont l'organisation sociale du passé a offert partout le spectacle, si ce n'est des procédés politiques, religieux, légaux de distribution, mis en place de l'échange?

Mais la supériorité du procédé naturel réside en ce que le

mécanisme primordial — division des tâches et mutualité des services — opère un nouveau miracle: l'accord des intérêts.

Expliquons-nous bien ici, et ne laissons plus prise à l'équivoque.

L'intérêt, qui représente la satisfaction individuelle des besoins, est, *partout ailleurs que dans l'économie sociale*, essentiellement antagonique. C'est « le combat pour la vie » des animaux, et l'homme n'échappe pas à cette fatalité. Il lutte contre tous les êtres, y compris l'homme lui-même. « *Homo homini lupus* » dit Hobbes, qui en conclut au despotisme. Mais que fait-on, dans cette doctrine, du pacte social naturel? Cet arrangement au moyen duquel chacun travaille pour tous et vit du travail de tous ne change-t-il donc rien à la situation? On ne le voit pas d'abord, on ne veut pas le voir; cependant cela est. Comment! je suis nourri, habillé, logé, entretenu, protégé, instruit, sauvé à toute heure par mes semblables; je passe, de mon côté, la majeure partie de mon existence à rendre aux autres les mêmes services, et vous prétendez que mes semblables sont mes ennemis!... Bien plus: c'est pour la satisfaction de ses propres intérêts que chacun se trouve *contraint* de servir les intérêts d'autrui, et vous persistez à dire que les intérêts ne concordent pas, qu'ils s'entre dévorent dès qu'on les laisse libres et qu'il faut changer leur direction, en dépit d'eux-mêmes! Là, raisonnablement, tout dogmatisme mis de côté, est-ce soutenable?

« Question de mesure, objecte-t-on. Il y a sans doute un certain degré d'aide mutuelle inhérent à l'état social, mais cela ne va pas loin et l'antagonisme qui y survit profite du désarmement pour mieux envahir la place. »

— Rectifions d'abord vos paroles. C'est une question de mesure, nous le reconnaissons, car il reste indubitablement quelque chose, beaucoup à l'antagonisme, mais c'est aussi et surtout une question de principe, autrement dit de loi naturelle, universelle et souveraine. N'est-ce pas, en effet, le fond même de l'économie sociale? Pour que je vive de ma vie d'homme, ne faut-il pas, avant tout, que je travaille pour vous et que vous travailliez pour moi? S'il n'en était point ainsi, si la part de l'antagonisme des intérêts restait dominante, dans le milieu social, sur la part de l'accord, la société ne se dissoudrait-elle pas? Y aurait-il un système de contrainte capable de résister éternellement à la protestation de l'intérêt personnel sacrifié? C'est bien alors qu'il faudrait dire avec Aristote que l'esclavage est nécessaire éternellement! Pourtant qu'arrive-t-il? A mesure que le mécanisme naturel, qui génère l'accord des intérêts, se développe, la société s'accroît et s'enrichit, et la liberté, cause et effet du phénomène, s'affirme plus logique-

ment. N'en ressort-il pas jusqu'à l'évidence que l'accord des intérêts est devenu, grâce au mécanisme naturel de l'économie sociale, le fond, le principal, et leur antagonisme l'accessoire?

Quand j'achète le pain que je n'ai pas fait, il s'élève sans doute un conflit d'intérêt entre le vendeur et moi pour le prix de ce pain; mais ce conflit peut-il entrer en comparaison avec le service qui m'est rendu? Sans pain je mourrais, tandis que le conflit est contenu dans des limites plus ou moins étroites par le mécanisme naturel lui-même et que d'ailleurs, étant tour à tour acheteur et vendeur, si on me laisse libre, j'userai de représailles, ce qui tend à équilibrer les effets du conflit.

Toutefois il y en a encore un autre. Comme agriculteur, comme industriel, etc., comme producteur, en un mot, je rencontre la rivalité des autres producteurs du même genre et je leur dispute la préférence des consommateurs. Mais ce second antagonisme est encore bien moins destructif de l'accord fondamental que le premier. Il ne porte que sur l'abondance des produits, et cela pour y contribuer, car je ne puis vaincre mes rivaux qu'en faisant plus et mieux qu'eux, au sens de l'intérêt général.

Allons jusqu'au bout. L'antagonisme des producteurs entre eux fait précisément contrepoids à l'antagonisme du vendeur et de l'acheteur, puisqu'il force le producteur à transiger sur ses prétentions, au nom de son intérêt, et voilà ce qui donne à l'accord naturel des intérêts leur propre liberté pour rempart.

Avant d'aborder directement cette nouvelle loi naturelle, la liberté des intérêts, insistons encore sur la précédente. F. Bastiat a dit : « Tous les intérêts légitimes sont harmoniques » image heureuse qui formule la résultante générale de l'accord des intérêts sans dire autre chose. Mais quels sont les intérêts légitimes? Il ne s'agit point ici d'intérêts *légaux*, prenez-y garde; nous raisonnons sur le droit naturel, non sur le droit écrit, si souvent son contraire. Or le droit naturel se confond, pour l'homme, avec le droit social, puisque cet être ne peut pas vivre en dehors de la société, et qu'il a incontestablement le droit de vivre. Il y a donc identité entre l'intérêt, moyen de satisfaction des besoins, et le droit naturel, développé et déterminé par l'intérêt social. Les intérêts « légitimes » sont donc tous ceux qui ne mettent pas l'individu en opposition avec la société, c'est-à-dire avec l'intérêt commun, de façon à ce que l'un ne puisse être sauvegardé qu'aux dépens de l'autre. Ainsi un intérêt nuisible à la société n'est pas un intérêt légitime, et réciproquement l'intérêt social, s'il fait brèche à l'intérêt particulier, ne saurait être légitime qu'à titre de cas de force majeure, comme on dit, clairement démontré et par là même exceptionnel. Que

vaudrait donc une organisation économique ayant pour essence le sacrifice ordinaire de l'intérêt individuel à ce qu'on supposerait être l'intérêt social, comme le communisme, par exemple, ou, sous une forme plus restreinte, le privilége, le monopole, le protectionnisme? Il est évident que toutes ces manières de comprendre l'intérêt général ou social se trouvent en contradiction avec le but de la société humaine et avec le mécanisme fondamental de cette société où chacun travaille pour tous et tous pour chacun. L'anomalie est flagrante.

Mais prenons l'argument de fait, le plus fortement exploité de nos jours contre le théorème de l'accord des intérêts, l'antagonisme du capital et du travail dans l'industrie. Le capital et le travail étant pareillement indispensables à la production et y contribuant en aide l'un de l'autre, l'antagonisme ne peut pas venir de leur nature et de leur destination propres. D'où vient-il donc? De ce que, dit-on, le capital n'appartenant pas aux mêmes personnes que le travail, les intérêts de celui-là sont distincts et conséquemment séparés, différents, en tant que répartition de la richesse produite, des intérêts de celui-ci. Cependant nous ne possédons pas encore là une cause réelle d'antagonisme. La même distinction d'intérêts se retrouve partout. Du fait seul que l'homme individuel est distinct de ses semblables, ses besoins, ses intérêts et ses droits reposent sur cette distinction. Y eût-il concentration dans les mêmes mains du capital et du travail — ce qui existe plus souvent qu'on ne le croit, — il en ressortirait toujours distinction d'intérêts entre les divers producteurs au moment du partage. Il faudrait supprimer le partage pour y échapper, ce qui équivaudrait à supprimer le droit ou l'intérêt individuel.

On confond donc distinction avec opposition.

Trouverons-nous mieux la source de l'antagonisme supposé du capital et du travail dans l'inégalité des parts? Étant admis, par hypothèse, que l'inégalité des parts résultera uniquement de l'inégalité des concours, — et les lois naturelles de l'économie sociale n'en légitiment pas d'autres, — qu'y a-t-il dans cette inégalité qui appartienne en propre aux rapports du capital et du travail entre eux? Est-ce que, l'inégalité, comme principe, n'éclate pas partout au sein de l'humanité, comme au sein de l'univers? Est-ce que les lois naturelles de l'économie sociale ont le pouvoir de faire disparaître cette inégalité? Est-ce qu'elle n'est même pas indispensable à l'organisation et au fonctionnement de toute entreprise? Direz-vous qu'il y a antagonisme entre Raphaël et un peintre ordinaire, parce que le premier fait des chefs-d'œuvre et le second des tableaux médiocres, et parce que les acheteurs préfèrent ceux-ci à ceux-là?

C'est de l'antagonisme, si vous le voulez, de la lutte de production et conséquemment de répartition, entre les habiles et les inhabiles, mais, en conscience, pouvez-vous l'imputer aux lois naturelles de l'économie sociale et comment y remédierez-vous?

Il ne surgit donc pas d'antagonisme véritable entre le capital et le travail par le fait que leur possession ou leur concours sont d'ordinaire distincts ni de ce que la part afférente à chacun est inégale. « Cet antagonisme vient, dit-on, réellement de ce que les intérêts de l'un et d'autres unis, solidaires pour l'œuvre de production, se trouvent opposés au jour de la répartition, vu que plus l'un reçoit ou prend, moins il reste à l'autre. De là effort constant du capital pour réduire le salaire du travail et accroître sa propre part : partant lutte incurable. Et comme il y a supériorité de richesse et de pouvoir chez le capitaliste, la lutte tourne à l'écrasement; les conditions du concours sont faussées; l'exploitation remplace l'association, et tout l'accord d'intérêts que supposait, que tendait à réaliser le mécanisme naturel de la division des tâches et de l'échange des services est perdu. »

On ne m'accusera pas, je pense, d'esquiver les objections, quoique je n'aille point jusqu'à discuter sur la légitimité absolue des droits du capital, parce que j'ai affaire au nouveau socialisme qui veut bien laisser cette absurde thèse au compte de l'ancien. Mais ce qui étonnerait peut-être nos adversaires d'à-présent, ce serait de découvrir qu'ils militent en faveur du socialisme ancien, par cette raison décisive qu'il y a des inconséquences aussi redoutables, plus redoutables parfois qu'un faux principe. Reconnaître que la part du capital n'est pas un vol fait au travail ou que le capital a droit d'être rémunéré, et ne pas vouloir que le capital use aussi librement de son droit que le travail, n'est-ce pas reprendre d'une main ce qu'on donnait de l'autre? Et déclarer qu'il y a antagonisme parce qu'il y a ou qu'il peut y avoir abus de position, n'est-ce pas sacrifier le fond à la forme? Avec ce procédé où ne trouverez-vous pas de l'antagonisme? Quelle association privée ou publique, quelle intervention gouvernementale ou autre en sera exempte? Et si cet antagonisme est de taille à périmer l'accord inhérent à l'essence des choses, dans l'ordre social naturel, ne vaut-il pas mieux faire table rase, à la manière du vieux socialisme? C'est ce qui m'autorise à dire que le nouveau socialisme milite en faveur de l'ancien, et que, *volens aut nolens*, il y ramène. Son arbitrage gouvernemental équivaut à l'énervement des principes, jusqu'au moment où il prononcera sans retour pour l'un contre l'autre, ce qui serait la fin de tout débat d'école, mais aussi de toute science particulariste ou universelle. Il faut donc rester sur le terrain de la logique

malgré sa dureté apparente. Oui, il se produit de l'antagonisme entre le capital et le travail à l'heure du partage, non que cet antagonisme soit dans le fond des rapports économiques du capital et du travail, mais parce que leurs représentants sont des hommes, c'est-à-dire des êtres sujets à l'erreur et à la passion et qui, en majorité, poussent le droit jusqu'à l'abus toutes les fois que cela leur est possible. L'affaire relève donc de la psychologie et de la morale plus que de l'économie politique qui, elle, guérit le mal dans toute la mesure où il est guérissable en lui-même.

C'est du reste un contre-sens de croire que les intérêts du capital et du travail harmoniques dans la production puissent devenir opposés dans le partage. On doit en chercher la ou les causes hors des éléments naturels du problème. Si, par exemple, l'un ou l'autre des traitants n'est pas libre, si le concours est imposé et la rémunération supprimée ou réduite arbitrairement, alors l'antagonisme devient la loi des rapports, et aussi bien pour produire que pour partager. Tel est l'état des choses sous un régime d'esclavage, de servage, de monopole, de privilége, de faussement quelconque du mécanisme naturel de l'économie sociale. Ces diverses formes de régime ont prévalu dans le passé, et il ne pouvait même pas en être autrement, par suite de l'ignorance générale et des mauvaises dispositions dont elle laissait tout le monde animé. C'est ce qui explique la lenteur des progrès de la production. « On travaille bien, a dit Rousseau, quand on travaille pour soi; » on travaille donc mal et le moins possible, quand on travaille pour autrui, sans garanties de réciprocité. L'antagonisme est donc partout quand il est sur un point, et il disparaît de partout quand ce point est mis en accord avec le reste.

La production et la distribution sont intimement liées et solidaires, car elles dépendent ou découlent du même mécanisme, division des tâches et échange des services, ce qui est juste le contraire de l'antagonisme. Ce dernier principe ne peut donc dominer l'accord qu'autant que le mécanisme naturel subit une altération décisive, comme dans tous les cas cités plus haut; d'où cette conséquence, que pour supprimer l'antagonisme il n'y a qu'à supprimer les altérations faites au mécanisme. Ainsi se justifie l'axiome de Bastiat: « Tous les intérêts légitimes sont harmoniques. »

Mais l'harmonie naturelle des intérêts supprime-t-elle cette puissance d'abus et ces écarts de passion que l'homme porte partout avec lui? Empêche-t-elle le capitaliste de mal rémunérer le travailleur, et, corrélativement, le travailleur de mal remplir sa tâche ou de faire pression sur le capitaliste pour accroître illégitimement son salaire? L'harmonie naturelle fait obstacle à ces égarements,

aussi largement que possible, parce qu'elle rend évident aux uns et aux autres, une fois comprise et une fois instaurée dans les conditions du concours, que les abus et la passion, autrement dit les procédés antagoniques, nuisent pareillement à celui qui les emploie et à celui qui les subit. L'ouvrier mal payé ou surmené travaille mal : — « Le travail d'un ouvrier libre vaut celui de trois esclaves », a dit Adam Smith. Le capitaliste mal aidé se décourage ou se ruine. C'est pourquoi l'équité de répartition n'a pas de meilleur témoignage que l'abondance de production, et c'est ce qui montre qu'on ne doit pas dire que plus l'un reçoit, moins il reste à l'autre, car, dans l'association naturelle, salaires et profits augmentent ensemble. Ils ont donc intérêt mutuellement à leur prospérité.

Une bonne partie de la supériorité de production moderne est expliquée par ces faits, et presque tous les périls que court aujourd'hui l'industrie viennent de ce qu'on les méconnaît systématiquement, et qu'on veut trouver dans l'antagonisme lui-même un refuge contre l'harmonie, faute d'y avoir foi.

Je ne dis pas que l'aberration ne se rencontre que d'un seul côté, celui du travail : elle a été commune de tout temps au capital et au travail. Lorsqu'on songe aux longs siècles pendant lesquels le capitalisme a effectivement exploité ses auxiliaires de main-d'œuvre, on ne saurait beaucoup s'étonner ni même, j'ose le dire, s'indigner que ceux-ci conservent les sentiments d'autrefois, quoique la situation soit changée; mais le rôle de la science consiste à changer ces sentiments aussi bien que la situation, et il n'y a pas place pour une œuvre différente, entre l'économie politique qui affirme l'accord des intérêts et ceux qui le nient.

— « Cependant, dira-t-on encore, *on connaît l'arbre à ses fruits*. Quelle valeur sociale possède donc un accord des intérêts dont les fruits se traduisent par la misère des uns et l'enrichissement des autres? Par des salaires infimes pour le grand nombre et des profits énormes pour quelques-uns? Sans contester ce qu'il peut y avoir de nécessité naturelle dans ce contraste douloureux, et en l'y réduisant, à l'aide du vrai progrès économique, ne reste-t-il pas un antagonisme incurable entre les intérêts individuels dont l'éternelle guerre des pauvres et des riches est le produit amer, et qui montre que l'économie sociale a besoin d'appuis extérieurs, tels la religion et l'État? »

Il faut bien prendre garde, en traçant ce tableau, de confondre les points de vue et les responsabilités. Il y aura toujours des pauvres et des riches; je n'ai pas besoin d'en fournir ici les raisons. Mais ce que je dois dire, c'est que la pauvreté et la richesse, issues

de l'oppression des uns par les autres, en vertu du droit de la force ou d'une organisation économico-politique reposant sur le privilége, n'a pas de rapports avec l'inégalité de fortunes résultant uniquement de l'inégalité des forces productives et conservatrices qui est inséparable de toute économie sociale, parce qu'elle est inhérente à la nature humaine. Je dis de plus que cette dernière inégalité des parts n'est pas seulement nécessaire, mais qu'elle est bienfaisante, comme garantie du mérite et du droit individuels et, par là même, de l'intérêt commun, au profit duquel les efforts de l'individu tournent en raison directe de leur succès.

Bien loin donc de démentir l'accord naturel des intérêts, l'inégalité des parts la cimente. Sans elle, les forts se révolteraient contre l'association et les faibles perdraient leur puissant secours. « Les pauvres seraient-ils moins pauvres, dit M. J.-B. Say, s'il n'y avait pas des riches auprès d'eux?... » Un pays sans capitaux est-il plus heureux qu'un pays qui en est pourvu? Or, vous ne ferez pas qu'il y ait des capitaux sans capitalistes, car c'est l'action individuelle — habileté ou épargne — qui forme les capitaux. Observez seulement cet attribut intime du capital de ne pouvoir profiter à son titulaire qu'en servant d'instrument à la production, qui est essentiellement collective ou sociale, au double titre de la mutualité des concours et de la création de produits s'adressant à tout le monde. La cause est donc irrévocablement jugée.

Continuera-t-on néanmoins de soutenir que l'harmonie naturelle des intérêts est un édifice caduc auquel les appuis extérieurs sont indispensables? Oh, mon Dieu! qui peut se passer d'appui, ici bas? Où s'arrêtent la loi de solidarité entre les divers rouages d'un mouvement et la nécessité de secours mutuel dans le monde? Nous ne nions donc pas l'utilité, la nécessité même des appuis extérieurs; nous voulons seulement qu'on les mette où il faut; nous voulons qu'au lieu de les substituer aux forces normales, on les fasse intervenir en auxiliaire de ces forces et non à leur place ou contre elles. Commencez par voir où sont ces forces et quelle est leur portée. Elles résident, aux yeux de la science, dans les lois naturelles, et vous niez ces lois. Eh bien, l'histoire vous enseigne éloquemment ce que fournit l'emploi exclusif ou tout au moins prédominant des appuis que vous invoquez encore. Si ces appuis avaient suffi, pourquoi aurait-il fallu les répudier?

Nous sommes toutefois moins absolus que vous : nous ne rejeterons rien, ni la religion, ni l'État, ni la morale, ni le Code; mais nous pondérerons tout, et nous avons en mains une balance qui ne trompe pas, car c'est celle dont se sert l'esprit moderne pour peser toutes ses conquêtes et pour les garantir, savoir, LA LIBERTÉ.

VI

Nous disions plus haut : « S'il n'y a pas de lois naturelles en économie sociale, il ne peut pas y avoir de science économique. » Nous disons maintenant : si les lois naturelles de l'économie sociale produisent l'accord des intérêts, si « tous les intérêts légitimes sont harmoniques », la loi naturelle de l'ordre en économie sociale ne saurait se trouver ailleurs que dans la liberté.

Remarquez d'ailleurs qu'en raisonnant autrement l'économie sociale resterait en dehors du progrès général et tournerait le dos à toute la civilisation démocratique de notre âge. Pour quel ordre de faits sociologiques ne conclut-on point aujourd'hui à la liberté? N'est-ce pas le cri, le vœu suprême en religion, en morale, en politique? Et pourquoi ce cri résume-t-il tant d'aspirations et de besoins divers? N'est-ce point parce qu'on a reconnu que chacun de ces ordres de faits porte en lui sa loi, la mesure de ses droits et de ses devoirs, c'est-à-dire de son propre gouvernement? Car personne ne veut aller par cette route à l'anarchie; on sait, au contraire, que l'indépendance est la première base de l'ordre tel qu'il convient à des hommes civilisés.

C'est donc en vertu d'un seul et même concept que la liberté apparaît à tous : théologiens, moralistes, politiques, économistes, comme le couronnement de l'édifice du progrès moderne et comme le point d'appui fondamental du progrès futur. Ainsi, quiconque repousse la liberté nie et combat de cela seul le progrès; quiconque ne voit pas que la liberté, toute part faite à ses inconvénients, vaut mieux que la non-liberté, montre qu'il ne comprend rien au progrès ni à ce qui est l'âme du progrès, la science.

Que le socialisme de la chaire y réfléchisse. Ses petites constructions particularistes le protègent mal contre son immense inconséquence sur ce point, qui est aussi universel que fondamental, et s'il croit arrêter le socialisme démagogique avec une théorie vieillotte de dictature paternelle, décorée du nom d'*Etat moderne*, il sera vite à bout de forces et de savoir.

On dit souvent que la liberté n'a pas de plus dangereux ennemi qu'elle même ou que ses faux amis, et l'on dit vrai, si on prend pour la liberté tout ce qui en usurpe le nom, et, pour ses amis, tout ceux qui croient ou prétendent l'être. Ne voit-on pas, de notre temps, les doctrines les plus anti-libérales et par conséquent les plus intolérantes, prôner la liberté qu'elles confondent avec le *droit à la domination*? Mais on dit aussi que la liberté, comme la lance d'Achille, guérit les blessures qu'elle a faites. Du tout il résulte que

la liberté a besoin d'abord d'être comprise, définie; qu'elle possède comme toute chose ses limites et, comme toute chose, son bon et son mauvais côté.

La vraie liberté et même la seule vraie, c'est celle qui émnane de la raison, vu que la raison est le centre intérieur de l'homme, le principe de son indépendance et de son gouvernement, de ses droits et de ses devoirs. Mais la liberté, fille de la raison, ne prend pratiquement possession de l'empire qui lui appartient que lorsque la science a parlé, c'est-à-dire lorsque l'on sait ce qui est vrai ou faux, juste ou injuste, bienfaisant ou funeste. Il faut donc recourir à la science pour comprendre et pour réaliser la liberté.

L'économie politique a procédé ainsi. Elle demande résolument la liberté des intérêts, parce qu'elle a découvert que les lois rationnelles de leur expansion sont en même temps celle de leur accord.

Puisque tout intérêt légitime est harmonique, il doit être libre, car il va de lui-même au bien. Puisque l'intérêt individuel ne peut, dans le mécanisme naturel de l'économie sociale, se satisfaire qu'en travaillant pour tous et en recevant de tous, il fera donc volontairement ce qui est utile à tous. A quoi bon la contrainte extérieure quand la volonté interne est acquise? — L'un recueillera plus que l'autre. — Il n'importe, ou plutôt tant mieux, puisque c'est en donnant plus.

Mais nous raisonnons sur les faits naturels qui ne sont pas toujours les faits réels. Il est certain que l'organisation donnée aux intérêts, dans l'ignorance de leur coordination normale, a considérablement altéré leurs rapports mutuels. On croyait à l'antagonisme inné, irremédiable, et, pour le combattre, on le mit où il n'était pas; on intronisa le privilége et l'oppression aux dépens du droit commun, et la contrainte supplanta la liberté. Tel était encore le triste état du monde des intérêts quand l'économie politique prit naissance. Que pouvaient donc demander, avant tout, ses premiers représentants, du jour où ils se sentirent en possession des lois de l'ordre naturel, si ce n'est l'élimination de ces causes factices d'antagonisme? « Laissez faire, laissez passer! » s'écrièrent-ils; et aujourd'hui, par rapport à ce qui reste debout de ces causes factices, la science ne saurait tenir un autre langage, sous peine de se renier.

Doit-on en conclure que l'économie politique professe le dogme de l'entière bonté de l'homme « sortant des mains de la nature », comme disait une partie des philosophes du XVIIIe siècle? — Point du tout. L'économie politique sait très-bien que l'homme est composé de bons et de mauvais penchants et qu'il lui en coûte peu de faire le mal quand il croit que son profit y est attaché; mais,

encore un coup, dès lors que son profit se trouve dans le bien et qu'il le sait, pourquoi l'homme voudrait-il faire le mal?... La démonstration de l'accord du profit avec le bien est donc le nœud du problème, et cette démonstration, tous les économistes l'ont faite.

« On peut se représenter, a dit J.-B. Say, un peuple ignorant des vérités prouvées par l'économie politique sous l'image d'une population obligée de vivre dans un vaste souterrain où se trouvent également enfermées toutes les choses nécessaires au maintien de la vie. L'obscurité seule empêche de les trouver. Chacun, excité par le besoin, cherche ce qui lui est nécessaire, passe à côté de l'objet qu'il souhaite le plus, ou bien le foule aux pieds sans l'apercevoir. On se cherche, on s'appelle sans pouvoir se rencontrer. On ne réussit pas à s'entendre sur les choses que l'on veut avoir; on se déchire entre soi. Tout est confusion, violence, dégâts. Tout à coup un rayon lumineux pénètre dans l'enceinte!... On rougit alors du mal qu'on s'est fait; on s'aperçoit que chacun peut obtenir ce qu'il désire; on reconnaît que les biens se multiplient d'autant plus qu'on se prête des secours mutuels. Mille motifs pour s'aimer, mille moyens de jouir honorablement s'offrent de toutes parts... Un seul rayon de lumière a tout fait. »

Cependant l'économie sociale a plus que cette lumière pour sauver du désordre le monde des intérêts : elle le soumet à une discipline énergique; elle lui donne un puissant régulateur : la concurrence.

La concurrence est une loi naturelle de l'économie sociale par cette raison décisive qu'elle est la liberté en action, la liberté se réalisant et se protégeant elle-même. Sans concurrence, il n'existe aucun refuge certain contre le monopole, c'est-à-dire contre l'asservissement de l'intérêt général à l'intérêt particulier. On en voit la preuve jusque dans l'empire, utile, d'ailleurs, qui se trouve naturellement dévolu aux capacités hors ligne. Le génie règne, économiquement parlant, en vertu de son monopole inné, et ce monopole naturel ne nuit pas, parce qu'il est une bienfaisante exception; mais dans les régions moyennes de la production, sans concurrence, tout aboutirait au monopole malfaisant. C'est ce qui explique que tout le monde demande la liberté en principe et que personne ne la veuille en pratique. Chacun veut la concurrence pour les autres et le monopole pour soi, ce qui est difficile à arranger.

Il y a deux choses singulières dans la concurrence. D'une part, elle introduit la lutte au sein du mécanisme si concertant de la division des tâches et de l'échange des services; d'autre part, elle exalte, au moyen de la lutte elle-même, la puissance d'accord de ce

même mécanisme Autant vaudrait presque dire qu'elle a fait sortir l'accord de la lutte ; assertion qui semble très-paradoxale. Rien de plus certain pourtant.

L'harmonie du mécanisme naturel de l'économie sociale résulte de ce que, grâce à la division toujours grandissante des tâches, des fonctions, des industries, la production croît en abondance et en perfection, et de ce que, grâce au développement de l'échange, la division des tâches est incessamment justifiée, récompensée, accrue. Chacun fait plus et reçoit plus. Il y a concordance d'effets entre la liberté et la solidarité. Voilà l'harmonie. Mais la liberté a dû se soumettre volontairement, en vue de son propre bien, au bien social, car elle a fait porter le travail producteur vers les entreprises et les métiers où il peut le plus efficacement servir à la satisfaction des besoins généraux et secouer de la sorte le joug de la routine ou de l'égoïsme. Cette coërcition salutaire est le fruit de la concurrence. La preuve péremptoire en est fournie par les agissements du monopole partout où il peut supplanter, dans un degré quelconque, la concurrence. Le protectionnisme, forme mitigée du monopole, repousse la pleine lutte des échanges, afin, dit-il, de sauvegarder les intérêts du travail national. Ét l'échange national, qu'en fait-on ? N'est-ce pas lui qui paie les frais de cette apparente sauvegarde ? Vous avez donc sacrifié l'un à l'autre. Plus d'harmonie. Le travail national lui-même n'est favorisé que pour certaines industries; il est déprimé pour d'autres par l'impôt qu'elles paient aux protégés et par les représailles du protectionnisme étranger, et il est précisément déprimé pour les industries les plus nationales, au sens économique et naturel du mot, parce que ce sont celles que redoute le plus la production étrangère. On favorise donc les uns aux dépens des autres. La concurrence remet les choses en ordre et rétablit le jeu normal du mécanisme.

Il est donc rigoureusement vrai que la concurrence élève à leur maximum les effets de la division du travail et de l'échange des services, et qu'elle gouverne harmoniquement l'économie sociale.

La concurrence a ses inconvénients; qui le nie? C'est un *compelle intrare* qui n'admet pas plus de tempéraments que de passe-droits, qui donne raison aux habiles contre les inhabiles. Tout principe scientifique a ses rigueurs. Il peut donc y avoir là une marge laissée à la temporisation et à la clémence, aux moyens termes, comme aux combinaisons d'association restreinte et de secours mutuel. La science ne s'y refuse pas, pourvu que le salut du principe soit assuré et qu'on n'abandonne jamais le terrain du droit commun. Que la protection du faible gravite dans ce cercle et l'économie politique *appliquée* s'y associera. Toutefois, défiez-vous du senti-

mentalisme et des petits calculs. La lutte virile fortifie, la protection énerve.

LES LOIS NATURELLES SUBSIDIAIRES

Je ne pousserai pas plus loin l'énumération des lois naturelles de l'économie sociale. Mon seul devoir était de montrer qu'elles existent et que la science orthodoxe émane de leur connaissance. Sociabilité, division des tâches, échange des services, liberté du travail, concurrence, voilà un fond de réseau assez large et assez solide pour contenir tout le reste. Il n'en faut pas davantage d'ailleurs pour conférer aussi le caractère des lois naturelles à la plupart des rouages subsidiaires. A la propriété, notamment, si toutefois on peut la classer parmi les rouages subsidiaires, à la propriété, dis-je, qui sort de la liberté du travail comme l'arbre sort de ses racines, à la formation des capitaux, à leur destination sociale et à leur rémunération, à la loi de l'offre et de la demande, à l'organisation hiérarchique de l'atelier producteur, à l'appareil circulatoire avec ses infinis développements, à la monnaie, au crédit, etc., etc. Et non-seulement l'intime connexion de tous ces rouages avec les lois naturelles de premier ordre les élève eux-mêmes au rang de lois naturelles, mais encore ils y puisent leurs meilleurs procédés d'organisation pratique et toute saine direction. J'observerai encore, avant de passer outre, que les lois naturelles de premier ordre, dans tout leur contenu, et celles de second ordre, dans leur application logique, n'ont absolument rien de particulariste, de national, et ne sont pas moins vraies à une époque qu'à une autre. Partout et toujours, l'économie sociale a eu les mêmes lois naturelles, plus ou moins obstruées par les institutions issues de l'ignorance et de l'antagonisme, mais vivantes, agissantes, et préservant l'édifice social, dans la mesure où elles vivaient et agissaient, d'une complète destruction. Partout et toujours, l'expansion des lois naturelles a suivi une marche aussi analogue que le permettaient la variété contradictoire des faits régnants et toutes les influences physiques et morales qui différencient les races, les peuples et les temps.

C'est ce que mettent chaque jour plus en lumière d'importants travaux d'histoire économique qui nous font retrouver partout l'action des mêmes forces et la présence des mêmes problèmes. « Si nous passons de la théorie à la pratique de l'économie politique chez les anciens, a dit M. Roscher, l'un des fondateurs de la méthode historique allemande, nous trouverons que cette science, dans ce qu'elle a d'essentiel, s'est développée conformément aux mêmes lois naturelles que chez les peuples modernes.

C'est justement sur le terrain de l'économie politique qu'on a lieu d'être le plus surpris de la multitude des analogies frappantes qui se rencontrent entre l'histoire ancienne et l'histoire moderne. Nulle part peut-être ces analogies ne sont si nombreuses, parce que c'est ici que les rapports les plus simples et les plus élémentaires de la vie sont mis en question. » Si on ajoutait que ces rapports, « les plus simples et les plus élémentaires de la vie », sont en même temps les plus constants et qu'ils exercent par là-même une action prépondérante, en fin de compte, sur les rapports plus complexes ou plus instables, on se trouverait avoir restitué à la science tout son rôle.

VII

L'ÉCONOMIE POLITIQUE APPLIQUÉE ET LE PARTICULARISME

Cependant, nous entrons ici dans un nouveau domaine, celui de l'économie politique appliquée, celui, par conséquent, du particulier, du différent, ou, comme dit le socialisme de la chaire, celui du nationalisme et de l'opportunisme.

Nous aurions maintenant toute facilité à être conciliants, si on voulait bien nous le permettre. La SCIENCE est désormais hors de cause. Nos adversaires l'avaient jetée par-dessus bord; nous lui avons rendu sa place ; nous l'avons mise au gouvernail.

Mais, en rejetant les lois naturelles, le socialisme de la chaire se trouve réduit à n'avoir plus d'autres principes dirigeants que ceux dont l'histoire et le caractère nationaux peuvent être les générateurs. Ce n'est pas tout. Suivant lui, le cours des événements modifie sans cesse ces principes ; la volonté de l'homme s'en joue. Chaque chose et chaque heure ont donc leur vérité et leurs décisions propres. Partant, où trouver une base générale d'action ? Ce n'est plus dans l'économie nationale elle-même, puisqu'elle est dépourvue d'autonomie ayant une valeur constante « C'est, dit la nouvelle école, dans l'ensemble des forces de la civilisation nationale, résumées et représentées par l'Etat. »

Ainsi, l'économie politique appliquée périt avec l'économie politique pure. Et il n'en pouvait arriver autrement, puisque celle-là procède de celle-ci. Nous revenons donc simplement au gouvernementalisme omnipotent et omni-scient des anciens âges (1. Nous

(1) Tout le génie socialogique de l'Allemagne contemporaine semble être suspendu à l'idée de l'Etat. Voici la définition qu'en donne M. Bluntsechli dans son récent ouvrage sur la théorie générale de l'Etat. « L'Etat, dans sa notion idéale, est un organisme humain, une personne humaine. L'esprit qui l'anime est celui

reculons au-delà de cette division des pouvoirs et de leur limitation mutuelle qui caractérise la civilisation politique et sociale de l'âge moderne. Il n'y a plus de droit naturel ni de droit commun supérieurs et antérieurs aux lois écrites, et il n'y a plus rien d'identique entre les temps et les lieux. L'Etat dévore et remplace tout. Nous allons examiner cette étrange doctrine.

Elle a pour fondements le principe de différence ou de contradiction qui éclate partout au sein de l'univers et la libre spontanéité qui caractérise en propre les déterminations humaines.

Ayant fait déjà amplement justice de ce dernier allégué lorsque j'ai mis en relief le rôle de l'intelligence et de la volonté humaines dans la production et l'expansion des lois naturelles, je n'ai pas besoin d'y insister beaucoup maintenant. La passion, le caprice, le tempérament individuel comptent aussi, à coup sûr, au nombre des facteurs de la vie humaine, individuelle et collective; mais ces mobiles, quelque puissants qu'ils soient, ne fournissent aucun élément calculable de direction pour l'économie sociale et n'y agissent plus qu'à titre d'obstacles, quand ils se constituent en récurrence des lois naturelles. C'est tout au plus un sable mouvant sur lequel on ne peut rien bâtir. Ils représentent, dans le mouvement des choses, l'accident, le cercle vicieux, le préjugé, le hasard, la routine, tandis que l'action combinée de l'intelligence et de la raison enfantent la science et le progrès. Nous ne contestons pas que cet enfantement soit lent et pénible et que l'influence des mobiles irrationnels possède, au contraire, une soudaineté prestigieuse et même la domination journalière pendant bien longtemps. Mais est-ce un motif pour leur sacrifier la science? De ce que l'ambition ou le caprice d'un despote jette dans les voies de l'aventure la destinée du peuple, de ce que l'orgueil de caste superpose un ordre économique artificiel à l'ordre économique naturel, faut-il que la saine théorie du progrès abdique aux pieds du caprice et de l'orgueil? Entre hommes d'étude de pareilles visées ne se discutent pas.

Abordons le principe du différent.

Personne ne songe non plus à en contester ni l'existence ni l'ampleur. En tout et pour tout les êtres diffèrent et luttent entre eux. Rien n'est absolument semblable; rien ne dure en son état présent, et plus les organismes se compliquent, s'étendent, se perfection-

---

de l'humanité; c'est donc l'humanité qui doit être son corps, car il faut à l'esprit un corps correspondant. L'État parfait et l'humanité corporelle et visible sont synonymes. L'État ou l'empire universel est l'idéal de l'humanité. » Allez donc renier une compétence et un pouvoir quelconque à cet... *idéal!*

nent, plus leurs dissemblances et leurs oppositions s'affirment par leur individualité même. C'est dire que le principe de la contradiction atteint son apogée dans l'être humain. Non-seulement l'homme diffère profondément de tous les autres êtres animés et inanimés, il présente encore, par rapport à lui-même, une infinie variété d'aspects, de tempéraments, de forces, d'aptitudes, de dispositions physiques et morales. Puis toutes ces différences, enfantées ou accrues par les influences non moins divergentes du milieu tant naturel que social, produisent des différences nouvelles et toujours croissantes, qui semblent rendre irrévocable l'œuvre de séparation et mettre en péril jusqu'à l'identité de nature d'homme à homme. C'est ce qui faisait dire à Joseph de Maistre : « Je vois des Français, des Anglais, des Russes : je ne vois pas L'HOMME. »

Mais il faisait une première et importante brèche au système en concédant l'unification nationale, et, avec un peu de vigueur logique, on l'aurait contraint à remonter de la nationalité restreinte à une nationalité collective, soit comme croyance religieuse, soit comme évolution politique, puisque c'était une lutte internationale de politique et de religion qui tenait en suspens le sort de l'Europe entiére.

Le socialisme de la chaire en reste au paradoxe de Joseph de Maistre. Il n'existe, pour lui, que des individualités nationales, et il ne trouve aucune communauté économique de peuple à peuple. Quoi pourtant de plus facile que de faire sa juste part au principe de différence, en économie sociale, non au dépens du principe d'unité, mais par son judicieux emploi?

Ce n'est pas la peine de répéter que les deux principes coexistent et qu'il ne peut être question que de bien tracer leurs domaines respectifs. « *Homo sum et nihil humani a me alienum puto* » s'écriait le philosophe ancien.

Voilà qui dit tout sur le fond, et nos docteurs en méthode historique n'y changeront rien. Il n'y aurait pas plus d'économie politique nationale que d'économie politique universelle et unitaire si le *différent* ne subissait à aucun degré l'ascendant du semblable. Il faut donc partir en théorie de l'unité, et en faire sortir la diversité ou le contraire, comme cela s'est passé dans la réalité des choses.

C'est pourquoi on a toujours distingué en économie politique la théorie de l'application et, tout naturellement, avec le progrès scientifique on voit la théorie s'affermir et s'épurer en se condensant, on voit l'application s'enrichir et se préciser en se développant. Quel est l'économiste qui ne sache et ne dise pas que nous assistons aujourd'hui à la construction d'une sorte de second réseau scienti-

fique, relié au réseau central par les principes communs, mais ayant sa substance particulière et ses conclusions pratiques, déduites de l'étude des faits? Tous les problèmes que soulève la vie sociale, dans l'ordre des intérêts, revêtent ainsi, avec l'appui de la statistique et de l'histoire, le caractère d'un ou plusieurs organismes spéciaux.

Nous avons de la sorte une science des finances, une science de crédit, une science du commerce, une science de la monnaie, une science de la grande et de la petite industrie, une science des impôts, une science du paupérisme, une science de l'administration publique, une science de la constitution agraire, une science des fonctions économiques de l'Etat, une science de l'émigration et de la colonisation, une science des voies de communication, une science des institutions de bienfaisance, de prévoyance et de secours mutuel, une science de l'association, soit des capitaux, soit du travail, une science de la population, etc.

Chacune de ces sciences qui, par son caractère pratique, se double d'un art, tendra de plus en plus à constituer la haute initiation professionnelle désormais nécessaire pour aborder avec compétence toutes les carrières qui y correspondent.

Mais on se tromperait en supposant que ces spécialités scientifiques appartiennent mieux, en principe, au système économico-national que la science-mère. Les finances publiques, le crédit, l'Etat, le paupérisme, l'association des capitaux, la monnaie, le commerce, etc., forment pareillement dans chaque pays comme la membrure économique du monde social et relèvent des mêmes lois théoriques et pratiques. Il n'y a, ici ou là, qu'une façon vraie de comprendre et d'organiser toutes ces grandes choses.

Il faut donc faire encore un pas de plus vers le spécialisme pour arriver au terrain exprès du *différent*, c'est-à-dire aux éléments d'appréciation et de mise en œuvre que fournissent en propre le tempérament national et tout ce qui découle des circonstances particulières de temps et de lieu. Chaque peuple ayant ses conditions *individuelles* d'existence, ses habitudes, ses inclinations, son génie, sa manière de comprendre et de sentir, ses traditions historiques et son degré relatif de développement, ajoutons même ses préjugés et ses défauts, tout cela vient se répercuter dans les institutions locales, imprimer un cachet de profonde distinction et donner comme une seconde nature aux mêmes questions d'un pays à l'autre, voire dans le même pays d'une époque à l'autre. De là une différence ou une variété de solutions à fournir aux problèmes que soulève la vie sociale de chaque jour. Les vrais principes en matière de finances, d'administration, d'entreprises industrielles, de commerce, de

crédit, etc., sont, il est vrai, commun aux grands et aux petits pays de toute latitude, à l'Allemagne, à la Suisse, aux Etats-Unis; mais les circonstances, les forces, les ressources naturelles, le courage, les institutions politiques et économiques et cent autres choses créent, ici, une situation presque contraire de ce qu'elle est là. Il faut agir de façons diverses, et, pour cela, il faut d'abord étudier et peser les données propres à chaque situation, puis tenir compte pratiquement des renseignements typiques fournis par l'étude spéciale, intime de l'objet en quête, prendre conseil des nécessités immédiates et ne pas régler sa conduite sur l'exemple d'autrui ou sur des indications trop générales pour suppléer à la connaissance expresse du fait régnant.

On comprend d'ailleurs que ce *particularisme* ne s'arrête pas à l'économie *nationale*. Il s'étend ou descend de province à province, de ville à ville, d'affaire à affaire et d'homme à homme. Il spécifie chaque entreprise, chaque acte, chaque idée et chaque mot, pour ainsi parler. Et ce n'est pas encore tout. A ce point, l'esprit, le génie, la capacité pratique vient désemparer en quelque sorte l'esprit théorique et prendre le pas sur la connaissance la mieux justifiée. De deux entreprises également bien conçues et pourvues, celle-ci réussit, celle-là échoue. Pourquoi? — Parce que le tact, le coup-d'œil, la présence d'esprit, la résolution, l'activite ont été plus grands pour l'un que pour l'autre. Pourquoi encore? Parce que la bonne ou la mauvaise fortune, un obstacle ou un secours imprévu, un accident climatérique heureux ou funeste, une complication extérieure, une intervention soudaine et inespérée change en bien ou en mal le cours ordinaire des choses, parce que les grains de sable du chemin ont dérangé un petit rouage qui touchait aux grands, parce que les cent et mille caprices ou vicissitudes de toute destinée ici-bas ont jeté subitement dans la balance ou en ont retiré un poids, qui, en modifiant l'équilibre rationnel, a fait marcher tout dans un sens nouveau.

Mais, dira-t-on, puisqu'il en est ainsi, puisque le différent, l'imprévu, le pouvoir ou l'impuissance du moment prime et déjoue si aisément le plan préconçu, à quoi se réduit comme valeur de direction, comme condition persistante de succès, votre théorie générale, votre gouvernement des lois naturelles, votre science, en un mot? — Il est difficile de le dire ou de le faire comprendre aux gens qui ne voient, par suite de leur nature d'esprit ou de leur manque d'étude scientifique, que le petit côté et que le détail des questions. Une comparaison m'y aidera. C'est un bien frêle outil que la boussole. Non-seulement elle tient fort peu de place sur le navire, mais encore elle ne suppléée ni à la bonne mâture et à ses

agrès, ni à la solidité du bâtiment, ni à l'à-propos des manœuvres, ni à la connaissance des temps et de la géographie maritime, ni à l'expérience du pilote, ni à l'habileté de commandement du capitaine, ni enfin à la clémence du ciel. Et pourtant, sans ce minuscule fragment de force naturelle, l'aiguille aimantée, plus de longue navigation possible. La main qui tient le gouvernail obéit sans cesse à l'œil qui regarde la boussole, et toute rectitude dans la marche nautique est attachée à cette obéissance du gouvernail à la boussole.

Avant l'invention de la boussole, on ne pouvait que raser timidement les côtes ; le vaste océan, cette route universelle d'aujourd'hui, était l'infranchissable barrière d'un continent à l'autre.

Il en est exactement de même des lois naturelles. Tout en découle et tout s'y réfère constamment dans la vie économique de chacun et de l'humanité entière. Vous croyez qu'elles sont trop haut et trop loin pour influer sur un cas particulier. Regardez bien et vous verrez qu'elles sont au contraire toujours présentes, et que, si, un seul moment, on a perdu leur bienfaisante lumière, on se trouvera bientôt hors du bon chemin, à la merci des fausses suggestions! Et ce qui augmente le danger, c'est que les premières étapes du mauvais chemin sont souvent riantes et semées de fleurs ; quand les mécomptes commencent, il n'est plus temps de reculer.

Que d'exemples, empruntés à l'histoire contemporaine, on pourrait citer? Celui du papier-monnaie serait saisissant. Celui encore des errements douaniers de la grande république américaine qui a cru pouvoir impunément sacrifier à des considérations fiscales, en apparence plausibles à tous les points de vue de l'opportunisme national, la loi naturelle du libre-échange. Pendant les premiers jours tout réussissait : le commerce réalisait de magnifiques profits, des industries nouvelles surgissaient ; le triomphe de l'égoïsme semblait certain. Mais on sait quel a été le denoûment. Depuis trois ans au moins, la crise est venue, une crise sans égale pour ce pays que la nature et le courage humain s'accordaient si merveilleusement à enrichir. Les industries nées au souffle de la protection ne sont déjà plus guère qu'un amas de ruines ; la marine marchande, l'une des gloires du pays, est en déclin, le commerce s'est allangui, l'émigration s'est arrêtée, et, pour que rien ne manquât à l'enseignement, la crise a traversé, rapide comme une tempête, les 1,500 lieues de mer qui séparent les Etats-Unis de l'Europe, et a sévi sur le vieux continent avec une violence désastreuse. Nous en sommes encore témoins et victimes à cette heure.

Ainsi, même sur le terrain qui semble appartenir en propre au *différent*, le semblable, la loi naturelle, la science revendique tôt ou

tard son empire et fait cruellement expier les illusions de l'empirisme.

D'où cette conséquence souveraine. Les lois naturelles étant comme l'atmosphère vitale de l'économie publique et privée, comme la sève nourricière dont les intérêts de tous et de chacun tirent leur intime substance, elles doivent aussi former le fond des sentiments et des idées, partant la source d'inspiration et de direction communes. Ce ne sont donc pas seulement les savants et les hommes d'Etat qui doivent posséder cette science générale et première, résumée dans les lois naturelles, c'est tout le monde sans exception, car il n'y a pas d'autre frein ou d'autre remède à opposer aux défaillances des pasteurs déviés que le bon sens éclairé du troupeau.

On voit par là tout ce qu'il y a de légèreté et de déraison dans ce propos du socialisme de la chaire qu'avec l'ancienne doctrine, une fois la liberté obtenue, il ne reste plus rien à faire. Il reste tout au moins à enseigner les lois naturelles aux gouvernants et aux gouvernés et à leur en inculquer le respect. C'est là une œuvre qui n'est jamais finie, car il en est des connaissances qui font brèche aux préjugés, comme des capitaux : les conserver est encore plus difficile que les acquérir.

En résumé, ce n'est donc pas une des moindres erreurs de la nouvelle doctrine économique que croire qu'elle a trouvé dans l'unité nationale un point de cohésion assez ferme pour remplacer l'unité de la science. Du moment qu'on s'embarque sous les auspices des principes de différence et de contradiction, l'unité nationale ne résiste pas longtemps à l'action dissolvante qui est inhérente à ces principes, et il faudra bientôt fractionner cette unité elle-même au gré des différences locales et des accidents les plus éphémères.

Voilà, en effet, l'écueil fatal du particularisme économique et de la négation des lois naturelles, et c'est pour y échapper que le socialisme de la chaire invoque l'arbitrage de l'Etat, dont il est forcé de faire le représentant de toute lumière et de toute justice, l'agent quasi-divin de la civilisation et du progrès.

VIII

L'ÉTAT

On a fréquemment accusé l'économie politique de trop restreindre le rôle de l'Etat, et le socialisme de la chaire s'emparant de cette accusation, prétend que l'ancienne école méconnaît profondément la loi d'extension des services que l'Etat est appelé à rendre en

regard de la complication croissante du mécanisme social. C'est une étrange méprise.

L'école orthodoxe ne dit pas autre chose que ceci : « l'État est un organe de l'économie sociale et il a, de ce chef, son rôle à y remplir, en mesure des besoins qu'il lui incombe de satisfaire. Mais il n'est pas tout l'organisme et doit conséquemment laisser les autres organes remplir aussi leur rôle. De plus, comme partie du tout, l'État doit fonctionner en accord avec le tout. Donc s'il y a des lois naturelles qui président à l'organisation de l'économie sociale, l'action de l'État doit être conforme à ces lois. »

Ce peu de mots résume toute la question. Il ne s'agit plus que de déterminer, par l'analyse du mécanisme économique, en quoi consiste le rôle de l'État. J'ai fait sommairement cette analyse dans le cours de mon livre (1). Je n'ai à m'occuper ici que des affirmations et des critiques du socialisme de la chaire.

En premier lieu, il ne veut pas que l'État s'en tienne à faire régner l'ordre, la sécurité et la justice dans le monde des intérêts, ou pour être plus exact, il comprend ces principes et particulièrement la justice d'une autre manière que nous. N'admettant pas que « tous les intérêts légitimes sont harmoniques, » il demande que l'État intervienne, comme arbitre, dans le jeu des transactions, pour protéger ceux-ci contre ceux-là, et pour remédier soit à l'insuffisance soit à l'iniquité des procédés naturels de distribution des richesses dans le corps social. En second lieu, il s'efforce d'agrandir le plus possible les attributions directement économiques de l'État, par un renforcement ou une extension des monopoles dont il jouit déjà.

On ne saurait se dissimuler que ces doctrines gouvernementales possèdent une dose de séduction à laquelle l'opinion publique cède aisément. Le courant démocratique moderne devrait ce semble en préserver, car il est, de fond, hostile à tout ce qui agrandit le pouvoir aux dépens de la liberté. L'ensemble du progrès politique et social se traduit par une émancipation toujours plus pleine du citoyen et par une délimitation corrélative des attributs de la souveraineté de l'État, voire par une subordination de cette souveraineté à celle du peuple. Mais ce dernier dogme, la souveraineté du peuple, forme pente vers un despotisme gouvernemental de nouveau genre, celui de la dictature démocratique, despotisme d'autant plus dangereux qu'il semble pleinement justifié par son origine et par son but : la volonté et le bonheur du peuple. Ce despotisme

(1) Xe Séance, page 207.

est le grand écueil des institutions républicaines ; il les pousse violemment vers la démagogie et la guerre civile. L'histoire de tous les temps et de tous les pays nous l'enseigne.

Cependant les théories de gouvernementalisme ne perdent pas pour autant leur séduction, car elles apparaissent aux uns comme un frein contre la démocratie elle-même, aux autres comme son couronnement. L'économie politique, qui est la fille du vrai progrès, c'est-à-dire de la liberté et de la science,n'accepte l'autocratie gouvernementale à aucun titre, èt c'est ce qui fait qu'elle a contre elle ceux-ci et ceux-là. Plus avisé, le socialisme de la chaire emprunte à son devancier, le socialisme utopique, et au radicalisme politique, leur commune dévotion à l'État, leur foi dans sa toute puissance, avec l'espoir d'en faire un usage différent.

On commence par récuser le jugement de l'histoire sur la psychologie du pouvoir. Il paraît que l'ambition et l'orgueil, le gaspillage des ressources nationales, la passion de conquérir, l'étouffement des libertés publiques et privées, la confiscation des droits, l'arbitraire, la corruption, la cruauté, la divinisation de l'égoïsme monarchique, le culte du privilége, la résistance aux réformes, n'éclate pas à chaque page des annales du gouvernementalisme. Il paraît conséquemment que toute la civilisation moderne a fait fausse route en demandant aux révolutions ce qu'elle ne pouvait obtenir de la bonne volonté des gouvernants, et en prenant contre eux pour l'avenir ce qu'on nomme les garanties constitutionnelles. Le socialisme de la chaire ne sait rien de tout cela et se tire d'embarras avec un mot : l'État moderne. Ce produit de l'évolution historique n'aurait aucun rapport avec les forces qui ont généré cette évolution elle-même, ou, si l'on veut, l'État a été transformé par elle au point de n'avoir plus rien de semblable avec l'État d'autrefois. Il sait tout, il est incorruptible, il ne songe qu'au progrès et il n'abuse de rien. Utopie pour utopie, nous préférerions celle des lois naturelles et de l'accord des intérêts.

Mais, comme je l'ai déjà fait observer, il n'y a pas moyen de choisir. « On ne peut pas servir deux maîtres, » et puisque l'harmonie naturelle nous livrerait au démon de l'égoïsme et de la concurrence, il faut bien s'en remettre à la providence de l'État.

C'est donc l'État qui sera le grand régulateur de la production et de la distribution, qui fera partout prévaloir ce que, dans sa haute compétence, il considérera comme le droit social, sur le droit individuel. Il n'est point à craindre qu'après avoir donné, presque toujours et presque partout, l'exemple de la dissipation, après avoir perpétuellement mis la faveur en place du droit, avoir aussi mal payé les petits qu'il comblait aisément de largesses les grands,

avoir distribué les rémunérations en sens inverse des mérites, etc., etc., il n'est point à craindre, suivant ses félichistes modernes, que l'Etat retombe dans les errements anciens. Il n'est même pas à craindre qu'on le voie succomber sous l'immensité de la besogne ni qu'il cherche ses motifs de détermination dans les mobiles d'ordre politique. L'État moderne est un être éthéré, inaccessible aux faiblesses et aux passions humaines, comme aux influences corruptrices que le pouvoir exerçait autrefois sur ses détenteurs, depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle gouvernementale. Les entraves administratives, le despotisme tracassier de la bureaucratie, les passe-droits, les entraves de la centralisation, auront des résultats tout contraires à ceux qu'ils ont eu d'ordinaire ; l'énervement de l'initiative et du courage personnels ne nuiront en rien au développement de la richesse; en un mot, causes et effets, tout ira au rebours de ce qu'on avait vu jusqu'alors. Si la *méthode historique* du socialisme de la chaire peut enfanter de semblables miracles, il faudra s'incliner devant elle. Mais jusqu'à preuve contraire, nous y voyons un mépris de la véritable histoire, que l'absence de tout sens moral aurait paru seul pouvoir expliquer.

Si, du moins, on savait un peu dans quel sens tout sera fait; à qui on donnera raison, par exemple, du capital et du travail pour éteindre leur prétendu antagonisme; comment on remédiera aux méfaits supposés de la concurrence. Malheureusement on ne le sait pas, car sur les questions spéciales, il y a autant d'opinions diverses dans la nouvelle école que de docteurs, *quot capita tot sensus*. Le seul point clair, c'est qu'on est d'accord pour conspuer les doctrines libérales et pour prendre parti contre leurs solutions.

On dit qu'à force de généralisation l'école ancienne n'est arrivée qu'à des banalités, à des *truismes;* cependant, ce qui prouve le contraire, c'est qu'à l'œuvre on désavoue énergiquement ces élémentaires vérités et qu'il n'est pas une question pratique où l'on en tienne compte.

D'où viendra donc la lumière? A quelle source l'État moderne puisera-t-il ses directions? « Il les trouvera, dit le socialisme de la chaire, dans l'histoire et la statistique du pays, dans ses institutions et ses lois, dans la morale et la religion. » Autant vaut dire dans tout, excepté dans l'économie sociale elle-même, conçue comme un organisme ou un ensemble de faits déterminé, ayant ses principes d'ordre inhérents à son objet et à son but. Il est impossible de faire plus naïvement table rase de toute science économique.

Si on disait que les rapports qui existent invinciblement entre l'intérêt et tous les autres ressorts de la vie sociale, la morale, le

droit écrit, l'État, les traditions et le génie nationaux, rendent indispensable qu'on ne se contente pas, pour les résolutions à prendre chaque jour, de consulter la science des intérêts, celle-ci n'y ferait nullement opposition. Mais commencer par l'accessoire, n'est-ce pas, comme dit le proverbe, mettre la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire amoindrir l'autorité des grands principes au profit de ce qui ne doit et ne peut leur servir que d'auxiliaire? N'est-ce pas lâcher la proie pour courir après l'ombre? Par où ont failli, jusqu'à cette heure, la loi écrite, la morale, la religion, l'État et les traditions nationales? C'est précisément par l'ignorance des éléments intimes et naturels de l'économie sociale ; c'est donc à son école qu'on doit aller chercher, en premier lieu, l'intelligence des choses et celle de leur propre mission dans le monde économique. Qui peut enseigner à la loi comment elle abjurera toutes ses iniquités passées? A la morale comment elle mettra d'accord l'intérêt et la vertu? A l'État comment il assurera l'ordre sans attenter au droit? Aux traditions nationales, comment elles se concilieront avec le progrès et avec la sociabilité universelle? Réfléchissez-y et vous reconnaîtrez que la science de l'économie sociale est seule capable, seule chargée de fournir ces enseignements.

Pour tout ce qui, dans la solution des problèmes, forme sa part, elle se suffit, elle n'a rien à attendre des autres, car elle est, comme toute science, autonome; ce sont les autres qui ont besoin d'elle. Il faut que le légiste, le moraliste, l'homme d'État, l'administrateur, le prêtre, l'historien, connaissent l'économie politique et la consultent sans cesse, quand ils se mêlent des questions d'intérêt, de propriété, de travail, de capital, de commerce, de finances, de bienfaisance, etc., etc, et ce n'est qu'à ce prix qu'ils ne divagueront ou ne dérailleront pas. L'économiste, comme tel, n'a besoin de consulter personne, car sa science a, dès l'abord, scruté à leur source la loi écrite, la morale, l'État, les traditions nationales. Elle n'existerait pas sans cela ; elle en est le suc épuré, elle en contient les premiers et communs principes. C'est ce qui fait qu'elle apporte à tous une base sûre de jugement et une tendance homogène, en place des impulsions contradictoires auxquelles ils ont toujours obéi.

Un dernier mot sur l'État moderne et sur la dictature que le socialisme de la chaire veut lui conférer.

Faut-il entendre par l'état moderne le gouvernement démocratique? On ne saurait guère en douter, à moins de se mettre en insurrection contre l'idée même que représente cette formule d'état moderne, dans l'irrésistible mouvement qui emporte l'âge actuel. Mais le gouvernement démocratique est susceptible de recevoir

divers modes ou degrés de réalisation. Il peut aller jusqu'aux institutions républicaines, comme en Amérique, en Suisse, en France. Il peut se greffer sur des institutions monarchiques, comme en Angleterre, en Italie, en Allemagne. Quel sera donc, dans l'un et l'autre cas, son trait, son génie, son attribut décisif? Nous avons remarqué précédemment que la démocratie républicaine n'est point à l'abri d'un retour à l'antique despotisme, parce que la souveraineté du peuple en garde le germe, sous un nouveau nom. Il est à peine besoin d'ajouter que la monarchie démocratique conserve aussi ses périls, par cela qu'elle est la monarchie, et c'est ce qui fait de la vie des monarchies constitutionnelles parlementaires, une lutte perpétuelle entre la nation et le gouvernement.

Il n'y a qu'une façon d'échapper à l'impasse. Pour que le gouvernement démocratique soit bien l'état moderne, sans retourner au despotisme, soit par la démagogie, soit par le césarisme, il faut limiter l'État. Et qu'est-ce que limiter l'État? C'est le renfermer dans ses fonctions véritables et lui enlever l'universalité d'attributions qu'il usurpait autrefois. Il y a à cela deux raisons : la première, que la compétence de l'État ne peut être universelle, la seconde, que tout pouvoir est un principe d'abus. Conséquemment si l'État ne fait que son métier bien défini d'État, on échappera du même coup à l'incompétence et à l'abus.

Le premier fondement de la science ou de l'art politique, que l'État s'appelle république ou monarchie, réside donc dans la détermination du vrai rôle de celui-ci et, par suite, dans la mise en dehors de l'ingérance gouvernementale de tout ce qui n'en fait point logiquement partie. On a, de la sorte, consacré un ensemble de droits naturels et sociaux, tels que la liberté personnelle, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, la propriété, etc., dont chaque homme jouit de son propre fond, à titre imprescriptible. La souveraineté autonome du domaine religieux, du domaine économique et du domaine de l'esprit ont surgi comme les puissants corollaires de la doctrine, et, au sein de l'État lui-même, la séparation et l'indépendance respective des pouvoirs y ont mis le sceau.

Maintenez fermement ces conquêtes, et l'Etat démocratique moderne sera à la hauteur de notre civilisation ; il ne versera plus dans le despotisme, soit d'en haut, soit d'en bas.

Eh bien, que fait le socialisme de la chaire ? Il détruit l'œuvre si pénible et si lente du progrès politique ; il ravit à l'économie sociale son autonomie et la remet sous le joug de l'Etat. Sous prétexte d'appaiser des conflits ne reposant, en somme, que sur l'ignorance et le malentendu, il invoque la suprématie d'un maître qui, pour

toute compétence, possède le droit de la force et qui n'en a jamais reconnu volontairement d'autre. Afin d'obvier aux griefs que suscite la concurrence, il livre la fortune de chacun, producteurs ou consommateurs, aux décisions du représentant par excellence de la lutte, de la spoliation et de l'inégalité factice en ce bas monde.

Voilà ce qu'on ose appeler une évolution scientifique !

IX

CONCLUSION

Les doctrines nouvelles, désignées ou réunies sur l'appellation de « socialialisme de la chaire », émanent d'un désir généreux, celui d'accroître ou de ranimer l'efficacité de la science économique pour le bon gouvernement des intérêts sociaux. Il a semblé aux promoteurs de ces doctrines que l'ancienne économie politique était comme épuisée, et cherchant la ou les causes de cet épuisement supposé, ils ont cru devoir l'attribuer à ce que, par suite d'un caractère trop absolu ou trop vague qui leur paraît inhérent à ses théories, l'ancienne école se trouvait réduite à une impuissance d'action laissant la marche des faits sans direction scientifique et les redoutables problèmes soulevés par cette marche sans solution.

La racine du mal gît, suivant les nouveaux économistes, dans une sorte de foi optimiste de leurs devanciers à des lois naturelles, indépendantes de la volonté humaine et du mouvement de la civilisation, qui seraient applicables à tous les temps et à tous les peuples et réaliseraient l'harmonie des intérêts par leur force propre et fatale. Le socialisme de la chaire pense qu'il faut substituer à cette conception l'étude des intérêts tels qu'ils se présentent en chaque lieu et en chaque temps; demander leur entente générale à la situation politique, morale, juridique, religieuse du pays, et mettre entre les mains de l'État l'arbitrage souverain des débats. Ces appréciations et ces critiques sont dénuées de fondement et tournent à fin contraire des intentions dont elles procèdent.

En niant les lois naturelles, on ne fait pas avancer la science, on la détruit; car on méconnaît ainsi l'unité de système et l'autonomie sans lesquelles aucune science ne saurait exister. Dès lors, l'économie sociale, dépourvue de toute autorité, se trouve abandonnée sans remède à la contradiction des systèmes.

On sape dans ses bases le développement de la civilisation, en remplaçant les principes de la sociabilité et du progrès communs par un particularisme national prétendant se suffire à lui-même, comme moyen et comme but.

On va à l'encontre du courant libéral et de toutes les conquêtes

politiques et sociales du monde moderne en préconisant une suprématie inconditionnelle de l'État dans l'ordre économique; on rouvre ainsi la porte aux errements du socialisme ancien en subordonnant les droits individuels et le jeu libre des intérêts à l'arbitraire gouvernemental.

Mais si les doctrines du socialisme de la chaire font fausse route sur tant de points essentiels, elles ne sauraient aboutir qu'à des mécomptes, et loin de tourner au bien social soit pour l'ensemble, soit pour l'adoucissement partiel de certains genres de maux, elles contribueront, suivant la mesure de leur influence, à accroître l'empire des préjugés et à prolonger le règne des fausses directions.

Cependant on risquerait fort de se tromper si on conclait touchant la fortune réservée aux doctrines dont il s'agit d'après leur peu de mérite intrinsèque. Le niveau de l'éducation générale, en matière économique, n'est pas encore assez élevé pour ôter aux séductions de l'apparence l'antique pouvoir dont elles sont investies. Les doctrines du socialisme de la chaire sont susceptibles de rallier des sympathies nombreuses et variées. Elles se présentent aux hommes de gouvernement en apologiste et en auxiliaire; aux conservateurs traditionnels en restauratrices du passé et en adversaires du libéralisme; à la démocratie radicale en guide bienveillant. Elles semblent donner gain de cause à l'intérêt national contre la rivalité étrangère, à la protection du faible contre l'oppression du fort, à la fraternité de sentiment contre l'égoïsme. Elles font table rase des grands principes et de la science générale au profit du savoir de détail et de l'opportunisme, et restituent, pour ainsi dire, à chaque praticien son indépendance et sa foi en lui-même.

A tous ces titres, le socialisme de la chaire ne peut manquer de plaire aux nombreux contradicteurs que l'économie rencontre de toutes parts, les uns faute de la connaître, les autres en haine de son incorruptible clairvoyance.

Il se pourrait donc que ces doctrines fussent appelées à prendre sur l'opinion et sur les conseils publics un ascendant considérable et à fausser momentanément le cours de la civilisation économique contemporaine, à faire retrograder surtout la liberté du travail, le droit commun et l'échange international.

Mais les déceptions viendront vite, et le manque de bases scientifiques qui caractérise ces doctrines les voue irrévocablement à un naufrage plus ou moins prochain.

H. Dameth.

Genève, novembre 1877.

DE

L'ABROGATION DE L'EXCEPTION DE JEU

DANS

LES OPÉRATIONS DE BOURSE ET LES SPÉCULATIONS COMMERCIALES (1)

Les meilleures lois vieillissent. Promulguées en vue d'une situation particulière, de besoins et d'intérêts déterminés, elles deviennent inefficaces, funestes même à la société, lorsque cette situation se modifie avec les années qui s'écoulent, lorsque des faits nouveaux, des phénomènes inconnus à l'époque où la législation a été élaborée viennent se produire. Le Code civil, cet admirable monument juridique, n'a point échappé à l'action du temps. Si certaines de ses dispositions ont déjà subi des modifications, il en est d'autres, celles surtout qui touchent à l'économie politique et sociale, qui réclament une réforme. L'œuvre du législateur de 1804 était, pour son époque, aussi parfaite que possible, mais elle ne pouvait être en harmonie avec une science qui venait à peine de naître. Conçue dans un esprit autoritaire, elle a plus d'une fois méconnu le principe de la liberté des contrats dans l'intérêt de la moralité publique mal comprise. C'est ainsi qu'elle a refusé toute action en justice pour le payement des dettes de jeu et des paris qui leur sont assimilés. Cette règle, appliquée par une jurisprudence impitoyable à certaines opérations de bourse et aux spéculations commerciales, est devenue une entrave pour le crédit. Légitime en ce qui concerne les jeux de hasard proprement dits, bien qu'elle ait eu pour effet tout d'abord de transformer les dettes de jeu « en dettes d'honneur », ainsi qu'on les appelle dans le monde, elle ne doit plus comprendre dans ses prohibitions les marchés à terme portant sur les valeurs mobilières, effets publics, actions, obligations, marchandises qui se liquident par le payement de simples différences. L'expérience a démontré que cette intervention portait atteinte à la bonne tenue des fonds publics et aux crédit des États. D'autre part, quoique édictée dans un but de moralité bien spécifié, elle a eu trop souvent pour résultat de favoriser la mauvaise foi, les

(1) Voir un article sur le même sujet, par M. Malapert, dans le n° de juillet 1875.

manquements à la parole donnée et à la probité. Certes de pareilles conséquences n'avaient pu être prévues par les auteurs du Code civil, alors que la fortune mobilière du pays, à raison de son peu d'importance, ne comportait pas les vastes opérations commerciales et les nombreuses actions en payement de différences qui se déroulent et s'intentent sous nos yeux tous les jours. C'est à nos législateurs actuels, leurs successeurs, qu'il appartient de décréter une réforme que tous les esprits éclairés sollicitent et que plusieurs nations étrangères, devançant la France dans les voies du progrès législatif, ont déjà introduite dans leurs lois. L'exception de jeu, forte d'un passé séculaire, fondée sur des principes de sévérité morale qui séduisent les âmes austères, doit être appréciée surtout à la lumière des faits économiques et commerciaux qui se sont produits depuis quarante ans. C'est ainsi que nous dégagerons de cette étude les conséquences pratiques qu'il importe de faire prévaloir.

I

Nous n'avons pas l'intention, est-il besoin de le dire? de soustraire les jeux de hasard proprement dits aux rigueurs de la législation actuelle. Il n'y a entre eux et les opérations de bourse et de commerce, dont nous voulons démontrer la légitimité, qu'une corrélation fort médiate. Toutefois, il nous paraît indispensable, pour bien faire comprendre les développements auxquels nous allons nous livrer, de donner une analyse rapide des dispositions qui ont reprimé le jeu dans les temps anciens et modernes. Nous verrons ainsi l'exception de jeu apparaître dans les lois, puis s'appliquer aux matières commerciales et financières, grâce à des analogies plus spécieuses qu'exactes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la passion du jeu exerce ses ravages. Elle est aussi ancienne que le monde et on la trouve répandue dans tout l'univers. L'histoire, les relations des voyageurs, attestent en effet que, sous toutes les latitudes, les peuples sauvages et les nations civilisées s'y livrent avec frénésie. Un des plus profonds observateurs de l'antiquité, Tacite (De moribus Germanorum), nous apprend que les Germains ne jouaient pas seulement leurs biens, mais leur liberté et leurs personnes mêmes. A Rome, on s'adonnait au jeu avec une ardeur dont témoignent les auteurs classiques (Horace, Martial, etc.). Aussi la loi avait-elle édicté des dispositions rigoureuses pour réprimer ce funeste penchant. Cicéron, dans ses Philippiques, nous parle des prohibitions qui frappaient les jeux de hasard. Un sénatus-consulte inséré au Digeste (l. 4 de aleatoribus) défendait de jouer de l'argent ou des choses

susceptibles d'être appréciées en argent à des jeux quelconques, sauf ceux qui avaient pour objet les exercices du corps et pouvaient être utiles à la guerre. Toute demande tendant au payement des dettes de jeu était interdite au gagnant, et l'on accordait au perdant le droit de répéter les sommes qu'il avait versées. L'affranchi pouvait exercer cette action contre son patron, le fils contre son père. Quant à ceux qui tenaient les maisons de jeu, ils étaient réputés infâmes et le préteur leur refusait toute réparation pour les dommages qu'ils éprouvaient, fussent-ils le résultat de vols ou d'insultes. Justinien poussa plus loin encore la rigueur législative. Par une loi que l'on trouve au Code (l. 1, 2, 3 de aleatoribus), il porta à cinquante ans le délai relatif à la prescription de l'action en répétition des sommes payées pour dettes de jeu, et enjoignit aux officiers municipaux, dans le cas où le perdant n'exercerait pas ses droits, de répéter eux-mêmes ces sommes et de les employer à des travaux d'utilité publique.

Les Francs ne furent point exempts de la passion du jeu. Un capitulaire de Charlemagne prohiba, en 813, les jeux de hasard. La France du moyen âge et la France moderne ont hérité du penchant de nos pères, et nos rois ont promulgué de nombreuses ordonnances pour le combattre. Saint-Louis, en 1254, interdit les jeux de hasard : « Prohibemus districte ut nullus homo ludat ad taxillos sive aleis aut scassis, scholas autem deciorum prohibemus et prohiberi volumus omnino, et tenentes eas districtius puniantur. » Charles IV et Charles V, au XIVe siècle, défendirent les jeux de dés, de tables ou trictrac, de quilles, de billes, de boules, à peine de 40 sols d'amende contre les contrevenants. Charles IX, par l'ordonnance de Moulins en 1566, accorda aux mineurs, « sans néanmoins approuver tels jeux entre majeurs », l'action en répétition pour dettes de jeu. Mais les dispositions les plus sévères sont contenues dans l'ordonnance de 1629. Ceux qui tiennent les maisons de jeu et ceux qui sont convaincus d'y être allés trois fois sont déclarés infâmes, intestables et incapables de jamais tenir offices royaux. Toutes les obligations et promesses résultant du jeu sont annulées, quel que soit le déguisement à l'aide duquel on les ait dissimulées. Il est interdit à qui que ce soit de prêter de l'argent ou autres valeurs pour jouer, de répondre pour ceux qui jouent, à peine contre les contrevenants de la perte de leurs dettes et de la nullité des obligations, de confiscation de corps et de biens comme séducteurs et corrupteurs de la jeunesse. Ces pénalités draconiennes n'eurent que peu d'efficacité, et, malgré les rigueurs de la loi civile et de la loi pénale, on continua à se livrer aux excès du jeu. La preuve s'en trouve dans plusieurs arrêts de règlement ren-

dus par le Parlement de Paris dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles. Un édit de Louis XVI, du 1er mars 1781, punit d'une amende de 3,000 livres les individus qui tenaient la banque dans les jeux de hasard, et d'une amende de 1,000 livres les simples joueurs. En cas de récidive, l'amende était du double et payable par corps. Après deux condamnations à l'amende, on devait prononcer contre les délinquants des peines afflictives et infamantes. Les propriétaires des maisons de jeux étaient passibles de 10,000 livres d'amende, et tous les contrats, obligations, billets, promesses et actes quelconques ayant pour cause une dette de jeu étaient frappés de nullité. Dans le droit nouveau, la loi du 22 juillet 1791, les articles 410, 475 et 477 du Code pénal punirent de peines correctionnelles et de peines de simple police ceux qui tenaient des maisons de jeu de hasard et des jeux de loterie.

Il est à remarquer qu'aucune des dispositions que nous venons de relater n'assimile le pari au jeu. Cela du reste est conforme à la nature des choses. Le pari est l'engagement réciproque que prennent deux ou plusieurs personnes, qui soutiennent des choses contraires, de payer une somme fixée d'avance à celui ou à ceux qui auront raison. Toutes les fois donc que le pari n'aura pas lieu à l'occasion d'un jeu de hasard, il différera notablement du jeu parce qu'il se produira sans les faits et actes extérieurs, sans l'entraînement et les dangers qui caractérisent celui-ci. Aussi, dans l'ancienne jurisprudence, n'était-on pas unanime à proscrire les paris. Un certain nombre de jurisconsultes, Loyseau entre autres, les déclaraient valables. M. Troplong cite un curieux exemple de pari validé par la jurisprudence : « Un curé étant venu prendre sa dîme sur le champ d'un paysan, le curé prétendit que l'on en était à la quarantième gerbe, le paysan que ce n'était que la trentième. Un débat s'engage : le curé parie sa dîme. La gageure est tenue. On appelle un passant pour en être juge et pour refaire le compte. Le paysan, ayant gagne, refuse de payer la dîme. Arrêt du parlement de Toulouse de 1668, qui juge que la gageure est bonne et que le curé ne peut rien demander. »

On sait qu'au commencement du XVIIIe siècle Law, par son fameux *système* qui s'écroula cependant au milieu des ruines, créa la circulation fiduciaire et le crédit financier du pays. On avait beaucoup spéculé rue Quincampoix, on continua à agioter de toutes parts et en tous lieux après l'insuccès du *système*. L'abus des marchés à terme et surtout des marchés fictifs avait été si grand que le pouvoir ne permit plus que les marchés au comptant. Un arrêt du Conseil, du 24 septembre 1724, institua la Bourse pour la négociation des effets publics, avec privilége aux agents de change,

pour en détruire les ventes simulées, qui en ont causé jusqu'à présent le discrédit. Toute vente opérée sans l'intermédiaire des agents de change était nulle. Les particuliers, qui voulaient acheter ou vendre des effets publics, devaient remettre l'argent ou les effets aux agents de change qui leur en délivraient récépissé avant l'heure de la bourse, à peine contre ces derniers de la destitution et de 3,000 livres d'amende. Quand deux agents de change concluaient un marché, ils étaient tenus de se promettre par billet, l'un les valeurs négociées, l'autre le prix. Enfin les livres des agents de change devaient contenir la désignation spéciale des effets vendus ou achetés, avec un numéro qui était reproduit sur les titres. Cette réglementation excessive entravait la liberté des transactions et rendait les marchés à terme impossibles. On voulait empêcher des abus financiers regrettables, mais que l'on ne confondait pas encore avec le jeu et le pari, et l'on supprimait toutes les opérations qui ne se réglaient pas au comptant.

Sous le ministère de M. de Calonne, en 1785, de nouvelles plaintes contre l'agiotage firent rendre, par le Conseil, un arrêt en date du 7 août, qui rappelait le privilége des agents de change, et les rendait responsables *de la réalité des négociations* et de la vérité des signatures. Il contenait, en outre, la disposition suivante: « Déclare nuls S. M. les marchés et compromis d'effets royaux et autres qui se faisaient à terme et sans livraison desdits effets, ou sans le dépôt réel d'iceux constaté par acte duement contrôlé, au moment même de la signature de l'engagement..... Défend très-expressément S. M. d'en faire de semblables à l'avenir, à peine de 24,000 livres au profit du dénonciateur et d'être exclu pour toujours de la Bourse, ou, si c'étaient des banquiers, d'être rayés de la liste. »

Grâce aux marchés à terme, il était arrivé que des spéculateurs avaient vendu plus d'effets publics qu'il n'en existait réellement. C'est pour prévenir de pareilles manœuvres que l'arrêt du Conseil du 7 août avait été promulgué. Un autre arrêt du 2 octobre de la même année se prononça plus énergiquement encore contre les marchés à terme : « S. M. ne peut admettre qu'il soit permis de tendre des piéges à la foi publique en vendant ce qu'on n'a pas, ce qu'on ne peut livrer, ce qui même n'existe pas; il est évident que si de pareilles ventes sont nulles par elles-mêmes, elles sont surtout intolérables, lorsqu'elles portent sur les effets publics, lorsqu'elles violent toutes les règles prescrites pour leur négociation, lorsque sur leurs bases fictives s'accumulent successivement une foule d'engagements et de billets illusoires..... Faire envisager ces marchés comme n'étant en définitive que des paris sur le cours éventuel de la place, ce n'est pas les légitimer. Quand il serait per-

mis de supposer que la vigilance du souverain, qui s'étend jusque sur la conservation de la fortune des sujets, dût fermer les yeux sur toute espèce de jeux et de paris, pourrait-elle souffrir que leur licence, se déguisant sous un faux titre, prît les caractères d'un contrat de vente, en dénaturât les conditions *et portât le trouble et la confusion dans les effets royaux?* »

Ainsi, la validité des paris n'est pas mise en question par l'arrêt du Conseil, c'est uniquement à cause de leurs conséquences funestes que les marchés à terme et fictifs sont prohibés. Le roi, du reste, reconnaissait que le dépôt réel des valeurs négociées pouvait entraver les transactions, et il permettait d'y suppléer par la remise *de pièces probantes de la libre propriété* des effets qu'il s'agissait de vendre. Un autre arrêt du Conseil, du 22 septembre 1786, interdit de faire aucun marché d'effets publics dont la livraison ne serait effectuée qu'après deux mois. Enfin, à la veille de la révolution, le 14 juillet 1787, de nouveaux règlements furent promulgués contre l'agiotage et les marchés illicites.

Le droit intermédiaire proscrivit également les spéculations aléatoires portant sur les effets publics. Une loi du 28 vendémiaire an IV déclara nulles, pour le passé et pour l'avenir, les ventes fictives d'effets publics, et spécialement les marchés à terme ou à prime, déjà interdits par de précédentes lois.

Le Code civil de 1804, assimilant le pari au jeu, ce qui était une innovation considérable et erronée, ainsi que nous achèverons de le démontrer plus tard, édicta les dispositions suivantes :

« Art. 1965. — La loi n'accorde aucune action pour une dette de jeu ou le payement d'un pari.

« Art. 1966. — Les jeux propres à exercer au fait des armes, les courses à pied, à cheval, les jeux de paume et autres jeux de même nature qui tiennent à l'adresse et à l'exercice du corps sont exceptés de la disposition précédente. Néanmoins, le tribunal peut rejeter la demande quand la somme lui paraît excessive.

« Art. 1967. — Dans aucun cas, le perdant ne peut répéter ce qu'il a volontairement payé, à moins qu'il n'y ait eu, de la part du gagnant, dol, supercherie ou escroquerie. »

Il eût été difficile, après les arrêts du Conseil et la loi du 28 vendémiaire an IV, de supposer que le législateur n'avait pas voulu proscrire les jeux de bourse et les marchés commerciaux fictifs dans l'article 1965. Un passage de l'exposé des motifs de Portalis, visant les spéculations de commerce, ne laissait aucun doute sur ce point. Le Code pénal de 1810 se chargea de trancher la question plus nettement encore. L'article 421 était ainsi conçu : « Les paris qui auront été faits sur la hausse ou la baisse des effets publics se-

ront punis des peines portées par l'article 419. » (D'un mois à un an de prison, de 500 francs à 10,000 francs d'amende.) Aux termes de l'article 422 : « Sera réputé pari de ce genre toute convention de vendre ou de livrer des effets publics qui ne seront pas prouvés par le vendeur avoir existé à sa disposition au temps de la convention, ou avoir dû s'y trouver au temps de la livraison. »

II

Il ne suffit pas de connaître les textes d'une législation pour pouvoir l'apprécier à sa valeur : il faut encore en approfondir l'eprit et les principes. L'exception de jeu restreinte aux dettes provenant des jeux de hasard s'explique et se justifie parfaitement. Tout contrat implique ordinairement l'idée qu'une personne ne s'oblige qu'à la condition de se faire donner ou promettre par l'autre contractant une prestation quelconque qui, à ses yeux, constitue l'équivalent de son obligation. Par exemple, Pierre vend un cheval à Paul ; si ce dernier s'engage à en payer le prix, Pierre s'oblige à lui remettre la chose vendue ; l'un s'enrichit du cheval qui lu est livré, l'autre s'enrichit du prix qu'on lui compte ; il y a ainsi compensation. En est-il de même dans le jeu ? L'exécution de la convention a pour résultat d'attribuer tous les avantages au gagnant, tandis que le perdant n'obtient aucun dédommagement. Il semble donc que les principes de la justice et de l'équité sont violés par ce contrat qui, s'il n'est pas léonin au moment où il se conclut, le devient en dernière analyse. D'un autre côté, il est de règle qu'il n'y a pas d'engagement valable sans cause. Or, disait Portalis au Conseil d'Etat : « La cause d'une obligation contractée « au jeu ne peut être que l'incertitude du gain et de la perte. Nous « savons, ajoutait-il, que des événements incertains sont une ma- « tière licite à contrat, et que les espérances et les risques peuvent « recevoir un prix ; mais nous savons aussi qu'il faut quelque « chose de plus solide et de plus réel que le désir de s'abandonner « aux caprices de la fortune pour fonder des causes sérienses d'o- « bligation entre les hommes. »

N'en déplaise au grand jurisconsulte que nous venons de citer, les engagements basés sur le jeu ne sont pas dépourvus de cause. Les joueurs qui tentent les chances du sort se promettent réciproquement une somme déterminée et sont tenus conditionnellement les uns vis-à-vis des autres. Voilà donc l'objet de la convention parfaitement précisé. Les avantages sont égaux de part et d'autre au moment où l'on contracte ; la fortune seule fera pencher la balance. Quelle est la cause de l'obligation ? Si l'on suppose, comme

le fait Portalis, que c'est l'incertitude du gain ou de la perte, on commet une erreur manifeste, et l'on confond l'événement futur et incertain qui constitue la condition avec la cause de l'engagement. Lorsqu'une personne vend à une autre sa maison moyennant un prix quelconque, il importe peu, pour déterminer la cause du contrat, qu'elle consomme cette aliénation sous la pression de la nécessité ou pour satisfaire un caprice. Le droit n'a pas à s'occuper des motifs médiats qui ont pu engendrer sa résolution. La cause juridique de la vente qu'elle consent, c'est l'obligation que son acquéreur contracte de lui payer une somme d'argent. De même, dans les jeux de hasard, on ne doit pas se préoccuper de savoir si les joueurs se laissent guider par tel ou tel mobile, le désir et l'espoir du gain, par exemple, pour apprécier la cause des obligations. Tels peuvent être assurément les motifs éloignés des engagements pris, mais leur cause immédiate, la seule qui soit juridique, consiste dans l'obligation contractée par chacun des joueurs de payer aux autres joueurs une somme fixée d'avance, si telle circonstance dépendante du hasard vient à se produire.

Les idées dont le législateur s'est inspiré en édictant cette disposition méritent toutefois d'être énergiquement approuvées. Le jeu est mauvais en lui-même parce qu'en séparant l'idée de bénéfice de celle de travail, il encourage l'oisiveté; en outre, il favorise l'égoïsme et entraîne des conséquences funestes pour les individus, pour la société, pour la morale. Il faut donc employer tous les moyens propres à extirper cette passion désastreuse, et, pour y parvenir, l'on ne doit pas hésiter à déclarer que le jeu ne peut être une cause permise d'obligation et à donner au perdant actionné devant les tribunaux le droit de repousser la demande par une exception qui le mette à l'abri de ses entraînements. C'est sur ce terrain plus juridique et plus vrai que s'est placé Siméon dans son rapport au tribunat: « Comment tolérer, dans une société « bien ordonnée, disait-il, que les citoyens mettent leur fortune « au hasard d'un coup de dé, qu'une épouse, des enfants voient « s'évanouir en une heure toutes leurs ressources et leurs espé- « rances avec le patrimoine d'un mari ou d'un père dissipa- « teur ». Et il ajoute plus loin: « Le jeu n'est pas une cause « licite d'obligation, parce qu'il n'est pas nécessaire, parce qu'il « n'est pas utile, parce qu'il est extrêmement dangereux. » Voilà un langage conforme aux véritables principes. Le législateur qui a pour mission de protéger la société contre tout ce qui peut lui porter préjudice a certainement le droit de proclamer illicite la cause des obligations qui dérivent du jeu. Par les mêmes momotifs, il pourra, sans violer les règles de la justice et de la mo-

rale, faire cesser l'assimilation inexacte établie entre les jeux de hasard et les paris, et, si certaines opérations aléatoires improprement appelées jeux présentent des avantages sociaux appréciables et supérieurs à leurs inconvénients, il devra les excepter des prohibitions qu'il a édictées.

Le Code civil et le Code pénal, en mettant sur la même ligne le jeu et le pari, n'ont-ils pas dépassé la limite de ce qui est juste et vrai ? Telle est notre conviction. On se souvient que l'ancienne jurisprudence se montrait beaucoup moins rigoureuse pour les paris que pour les jeux de hasard. Cette différence puisait sa raison d'être dans la nature même des choses. Le jeu, lorsqu'il est excessif, est dangereux et mauvais par lui-même. Il n'a pas droit à la protection légale. Lorsqu'il est insignifiant dans ses résultats, c'est un fait sans consistance dont la loi n'a pas à s'occuper. Au jeu, l'on subit des entraînements qui touchent à la folie et font risquer aux joueurs, dans un moment de délire, des sommes énormes, leurs fortunes mêmes. Il n'en est pas ainsi dans les paris ; celui qui parie est généralement plus maître de soi-même que le joueur. Les pertes peuvent être considérables assurément, mais elles sont toujours limitées. Pierre parie avec Jacques 500 fr. que Paul fera le voyage d'Italie. Il n'aura jamais que cette somme à verser, si Paul ne va pas en Italie. D'un autre côté, celui qui perd ne recommence point à parier de suite sous le coup de l'émotion que lui cause sa perte, comme il aurait recommencé à jouer, s'il s'était agi de jeu. Aussi les conséquences du pari sont bien moins à redouter que celles des jeux de hasard. Pourquoi dès lors cette règlementation à outrance, ces prohibitions dignes d'un autre âge ? Empêchent-elles les paris ? Il suffit, pour répondre, d'observer ce qui se passe tous les jours dans le monde comme à la Bourse. Laissons donc de côté des errements législatifs qui ont fait leur temps, et, pour proscrire l'abus, n'interdisons pas l'usage. Il faut revenir au grand principe de la liberté des contrats. Le pari est une obligation conditionnelle, puisque chaque parieur s'engage à payer aux autres parieurs une somme déterminée, soit par son chiffre, si la quotité est fixée d'avance, soit par des éventualités qui doivent se produire forcément (la hausse ou la baisse en Bourse, par exemple); c'est un contrat aléatoire, en ce qu'il est entièrement subordonné à une condition casuelle ou mixte. Rien en principe n'empêche de le considérer comme valable. A ce titre, il semble donc qu'il doive être soumis aux mêmes règles que les conventions. Si les conditions auxquelles il est assujetti sont immorales, contraires à l'équité et à la justice, trop peu sérieuses pour créer un lien de droit, les tribunaux l'annuleront. Telle est la

vérité théorique. Toutefois, nous n'insisterons pas pour obtenir la modification de la loi en matières de paris ordinaires. Leur importance est trop minime, leur utilité est trop douteuse, pour solliciter impérieusement l'attention du législateur. Il n'en est pas de de même des spéculations connues sous le nom de jeux de Bourse. Aussi la suppression de l'exception de jeu nous paraît-elle indispensable.

III

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il nous paraît utile de décrire sommairement les diverses opérations de Bourse appelés marchés à terme fermes, marchés à terme libres ou à prime, reports et marchés à termes fictifs se résolvant par un paiement de différences.

Le marché à terme ferme est une vente faite avec un délai fixé pour l'exécution des obligations qui en dérivent. Pierre vend à Paul 1,000 fr. de rente 3 0/0 livrable fin courant. Le vendeur à terme compte sur la baisse, l'acheteur à terme au contraire croit à la hausse. A la fin du mois l'acheteur prendra livraison de ses titres contre le paiement du prix. Si la hausse qu'il espérait s'est produite, il aura un bénéfice qui consistera dans l'écart entre la valeur du 3 0/0 au jour de la convention et celle qu'il a atteinte au jour de l'exécution de cette convention; ce bénéfice, une revente immédiate lui permettra de le réaliser. Si, au contraire, la baisse a eu lieu dans l'intervalle qui sépare la conclusion du marché de son exécution, le vendeur, qui doit se procurer des titres pour les livrer au terme convenu, les achètera à un prix inférieur à celui de la vente qu'il a faite. Son bénéfice résultera donc de la différence des cours entre le jour de la vente et l'époque de la livraison. De pareils marchés qui ont pour base la tradition des titres sont sérieux, valables et obligatoires. La jurisprudence, imbue tout d'abord des idées de règlementation excessive qui avaient prévalu au XVIII[e] siècle, a reconnu, après quelque hésitation, qu'elle s'était trompée. Elle a admis qu'en matière commerciale il est permis de vendre des objets qu'on n'a pas actuellement en sa possession, pourvu qu'ils soient dans le commerce, sauf à se les procurer avant l'époque de la livraison, et que l'on peut les acheter à terme pour n'en avoir la disposition qu'à une époque ultérieure, si l'on y trouve avantage, et elle a appliqué ces principes aux effets publics. Dès l'époque de la Restauration, non-seulement la légitimité, mais encore l'utilité des marchés à terme ont été proclamées. Voici comment M. de Villèle se prononçait sur cette question en 1824, à la Chambre des députés : « Nul doute que l'agiotage n'ait ses incon-

« vénients et ses dangers. Mais comment, avec la nécessité que « nous impose notre système financier, de soutenir le crédit pu- « blic pour se ménager la faculté d'emprunter dans des cas extra- « ordinaires, comment, dis-je, est-il possible de concevoir une « nature d'effets publics qui ne donne pas prise à l'agiotage? « Qu'est-ce qui produit l'agiotage? Ce sont les deux chances de « hausse et de baisse. Si vous tuez ces chances, vous tuez le cré- « dit. On ne peut tuer l'agiotage qu'en renonçant au système de « crédit adopté, qu'en éteignant la dette. Mais tant qu'on sentira « la nécessité de recourir à des emprunts, il faudra bien conserver « tous les moyens de crédit. » Certes, on était loin des arrêts anti-économiques de l'ancien conseil du roi.

Le marché libre ou à prime est une variété du marché à terme. L'acheteur à prime acquiert fin courant une certaine quantité de rente ou autres valeurs et se réserve l'option ou d'exécuter la convention, ou de la résilier à cette époque, moyennant l'abandon d'une certaine somme fixée d'avance que l'on appelle *prime*. Comme l'acheteur à terme ordinaire, il croit à la hausse, mais il veut, si ses prévisions sont déçues, limiter sa perte, sauf à prendre livraison des titres, dans le cas où la hausse se produirait. Le vendeur à prime, au contraire, compte sur la baisse à l'époque de la liquidation, l'acheteur lui fait savoir s'il a l'intention d'abandonner la prime ou d'exiger la livraison des titres. C'est ce qu'on appelle *la réponse des primes*.

Le report est une opération qui forme une des conditions essentielles de l'existence des marchés à terme. Lorsqu'une vente a été conclue et que le délai fixé pour son exécution est arrivé, il peut être préjudiciable pour l'acheteur de payer son prix, quand, par exemple, les titres acquis ont éprouvé une baisse. Il s'adresse alors à un capitaliste, lui vend comptant ses valeurs au cours du jour et les lui rachète fin courant au même prix, augmenté toutefois d'une somme modique appelée *report*. Cette somme constitue le bénéfice du capitaliste qui conserve comme garantie les titres en dépôt chez lui. Quant à l'acheteur, si le cours des valeurs qu'il a fait reporter dépasse, à la fin du mois, son prix d'acquisition, il réalise un gain. Si, au contraire, une hausse peu considérable ou la baisse surviennent, sa perte se trouve amoindrie ou augmentée.

Les marchés fictifs dits jeux de bourse empruntent les formes de la vente. Ils se présentent sous l'aspect de conventions à terme. Vendeur et acheteur s'obligent en apparence à livrer des titres et à payer un prix. Mais ces marchés ne doivent pas être exécutés et se soldent par le paiement de simples différences. Pierre achète à Paul 3,000 francs de rente trois pour cent fin courant. Le premier

spécule sur la hausse, tandis que le second croit à la baisse. L'intention des contractants n'étant point de payer le prix ou de lever les titres, l'opération à laquelle ils se livrent porte, non point sur la rente elle-même, mais sur la différence qui existera entre les cours du jour où le marché est conclu et les cours de l'époque fixée pour la livraison supposée. C'est un pari déguisé sous forme de vente. L'acheteur parie qu'il y aura hausse, le vendeur qu'il y aura baisse et la somme formant l'enjeu qui doit appartenir au gagnant est celle qui résulte de l'écart des cours. Cette spéculation mérite-t-elle les critiques impitoyables qui l'ont frappée ? Est-elle immorale, dépourvue de caractère sérieux ? Peut-on contester son existence sans arbitraire, avec équité et certitude ? Son utilité, sa nécessité même au point de vue du crédit public n'est-elle pas aujourd'hui incontestable ? Telles sont les questions dont nous allons aborder l'examen.

IV

La spéculation sur la hausse et la baisse, soit dans la vente et l'achat des effets publics, actions, obligations financières et industrielles, soit dans la vente et l'achat des denrées commerciales, telles que les huiles, les esprits, les farines, etc., n'a rien de répréhensible en elle-même, nous ne saurions trop le répéter. La morale n'est pas offensée, parce que, dans le but de se procurer un bénéfice, deux citoyens majeurs, libres de disposer de leur fortune et de leurs ressources, concluent une convention aléatoire et conditionnelle dont les résultats sont subordonnés à certaines éventualités prévues par eux. Il en serait autrement, s'ils cherchaient par leur dol personnel, par des manœuvres coupables, par de fausses nouvelles perfidement répandues, à modifier à leur profit les conséquences naturelles du contrat. Une pareille convention, conformément au droit commun, serait annulée pour dol et vice de consentement. Dira-t-on que le marché doit être tenu pour illicite parce qu'il est déguisé sous le masque trompeur d'une vente, tandis qu'au fond il n'est qu'un pari? Nous n'avons qu'une réponse à faire. Est-ce bien une jurisprudence qui valide les donations déguisées qui peut adresser de pareils reproches aux spéculations de bourse? Les marchés fictifs portent sur des sommes considérables: ils sont nombreux et toutes les personnes honnêtes ne se refusent pas à leur exécution. Ce sont là des caractères sérieux qu'on ne peut méconnaître. Est-il besoin d'ajouter que s'ils n'ont pas toute la force des contrats ordinaires, c'est la faute de la loi qui leur dénie l'action en justice.

Avec ses vues si austères, ses idées de moralité si louables mais

si erronées, notre législation n'a pas atteint le but qu'elle se proposait. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer ce qui se passe sous nos yeux tous les jours. Loin d'entraver les jeux de bourse, la disposition dont nous réclamons l'abrogation semble les favoriser, et cela dans les conditions les plus funestes. Il est constant en effet, que l'on n'a jamais autant spéculé sur les valeurs financières que de nos jours. La loi n'empêche pas l'honnête homme de payer ses différences, mais elle permet aux individus déloyaux couverts par l'exception de jeu de se livrer impudemment à des spéculations effrénées, sauf, si la fortune leur est contraire, à user du moyen péremptoire qu'ils ont à leur disposition. Il s'est produit si souvent des scandales de ce genre que l'on peut affirmer sans exagération que l'exception de jeu est une prime involontairement accordée par le législateur à l'immoralité et à la mauvaise foi. A ce point de vue donc, elle doit être bannie de nos Codes.

Si encore ce moyen de droit si peu délicat n'était opposable qu'aux contractants, on pourrait jusqu'à un certain point s'expliquer la sévérité de la loi. C'est au vendeur qu'il appartient de s'enquérir de l'honnêteté et de la solvabilité de son acheteur : si, après renseignements pris, il a traité avec un homme sans probité et sans ressources, c'est sa faute et il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Mais l'exception de jeu se répercute souvent sur les tiers. Les agents de change, les intermédiaires qui ont négocié le marché se la voient sans cesse opposer. Or, peut-on raisonnablement exiger d'eux qu'ils fassent une enquête préalable sur la situation de fortune, les ressources apparentes, les habitudes financières de ceux qui ont eu recours à leur ministère? Les agents de change voudraient se livrer à ces investigations que cela leur serait impossible au milieu des affaires dont ils sont surchargés; obligés du reste d'user d'une grande réserve dans les négociations qu'ils entreprennent à peine de les voir échouer, ils ne peuvent avoir aucun moyen sérieux d'information. Les effets de l'exception de jeu n'en apparaissent que plus iniques.

Il ne suffit pas de repousser une action en disant que la somme réclamée est une dette de jeu. Il faut encore le prouver, ce qui est bien difficile. Comment les tribunaux pourront-ils trancher la question? C'est là que la siuation devient véritablement embarrassée « Hoc opus, hic labor est », selon l'expression du poëte. Ils devront examiner s'il y a eu de la part des contractants l'intention sérieuse d'acheter ou de vendre. Comme la convention ne leur fournira dans sa teneur aucun élément de conviction, il leur faudra examiner les habitudes financières des parties, supputer le nombre des spéculations qu'elles ont faites, calculer l'importance des

sommes qu'elles ont engagées, tirer des inductions plus ou moins risquées de leur train de maison, de leur luxe, de leur position de fortune, de leurs relations dans le monde, de leurs rapports avec l'agent de change. Comprend-on tout ce que les décisions de la justice peuvent avoir d'incertain, d'erroné, de peu équitable, avec de pareils moyens d'appréciation? Un tribunal se laissera surprendre par les apparences. Tel autre se montrera impitoyable dans l'application de l'article 1965 du Code civil et découvrira toujours chez un des plaideurs l'intention de violer la loi. Les magistrats consulaires, dans certaines villes, comprenant mieux les besoins du crédit et les idées modernes sur la spéculation repousseront l'exception de jeu, tandis que les magistrats civils l'admettront comme plus conforme aux principes de la morale et du droit. Ainsi, devant toutes les juridictions se produiront l'incertitude et la confusion. Ce résultat désastreux est la condamnation formelle de l'exception de jeu.

Pour apprécier la validité des marchés fictifs, il ne faut pas se placer au point de vue du législateur de 1804. Le crédit était alors à l'état rudimentaire. Des effets publics peu nombreux, quelques rares valeurs financières se vendaient en Bourse. Les affaires industrielles n'avaient qu'un développement restreint. Dans ces conditions, les marchés à terme suffisaient à soutenir les fonds publics. La situation s'est modifiée à tous égards. Depuis quarante années le crédit public a pris un essor immense. Ce n'est plus par millions, c'est par milliards que se chiffre notre rente. Les affaires financières les plus considérables, les plus diverses, les plus nombreuses, les actions et obligations des chemins de fer, des banques, des sociétés de crédit, des usines, des industries les plus variées se négocient sur la place de Paris. Notre marché est, avec celui de Londres, le réservoir où le monde entier vient puiser ses capitaux. Un pareil état de choses ne peut se soutenir que si on lui en donne les moyens. Les marchés fictifs les fournissent, car ils sont, selon l'expression fort juste d'un journaliste, le nerf du crédit. Se rend-on compte de ce que deviendrait la Bourse, si l'on ne devait vendre ou acheter que des titres disponibles? Songe-t-on à quel point les affaires seraient entravées, si l'on était obligé d'absorber en frais de courtage de timbre et autres qui sont si onéreux des sommes importantes pour opérer des reventes et réaliser ses bénéfices, tout cela dans le but de se conformer aux dispositions d'une loi qui n'est plus en rapport avec les besoins financiers de l'époque actuelle? Il n'y aurait plus de régularité, plus de mesure dans les cours. La rente atteindrait 100 francs un jour pour retomber le lendemain à 60 francs. A la fureur succèderait l'atonie sur le marché. Au milieu de ces péripé-

ties désastreuses le crédit public et le crédit privé sombreraient inévitablement. L'utilité des opérations appelées jeux de bourse est donc incontestable, et, alors qu'elles n'ont rien d'immoral par elles-mêmes, cette considération doit suffire dans un pays qui a une dette publique de vingt milliards pour faire abroger la législation surannée qui les prohibe.

V.

La France, en supprimant l'exception de jeu ne ferait du reste qu'imiter l'exemple que lui ont donné plusieurs nations européennes. Jadis elle marchait la première dans les voies du progrès en matière de législation : aujourd'hui trop souvent elle suit d'un pas tardif les autres peuples. La Suisse et l'Italie ont prouvé que la question de l'exception de jeu pouvait sortir du domaine de la théorie, pour recevoir la solution pratique que nous préconisons. Une loi du canton de Genève, en date des 22-29 février 1860, contient les dispositions suivantes :

« Art. 1er. — Les marchés à terme sur les denrées, marchandises, titres négociables, soit industriels, soit de travaux ou de fonds publics, sont reconnus à la Bourse de Genève comme opérations commerciales légales.

« Art. 2. — Les marchés pourront se résoudre par des différences, d'accord avec les contractants.

« Art. 5. — L'article 1965 du Code civil ne peut être interprété comme applicable aux marchés à terme désignés à l'article 1er. »

Une loi de l'Italie du 14 juin 1874 a consacré la légalité de tous les marchés à terme, à condition que ces marchés à terme soient conclus par l'intermédiaire d'agents de change et constatés sur des bordereaux timbrés. L'article 4 est ainsi conçu :

« Les marchés à terme seront pourvus de l'action en justice, lors même qu'ils auraient seulement pour objet un paiement de différences. »

La Belgique se prépare à bannir l'exception de jeu de sa législation civile. Elle a déjà abrogé les articles 421 et 422 du Code pénal qui ne figurent plus dans le Code de 1867. Il y a plus d'un an que M. Brener, agent de change à Bruxelles, a adressé, sur la matière, une pétition à la Chambre des représentants. Cette pétition, à la suite d'un rapport favorable, fait par M. Janssens, au nom de la commission permanente de l'industrie, a été renvoyée au ministre de la justice, avec demande de communiquer les résultats de l'étude à laquelle il est prié de se livrer. L'union syndicale de Bruxelles, au mois de juin 1876, s'est saisie de la question et l'a déférée à l'examen de sa commission permanente

des finances. On annonce enfin qu'un projet de loi tendant à la suppression de l'exception de jeu en matière d'opérations de Bourse va être déposé pendant la prochaine session parlementaire.

La France ne voudra pas rester en arrière. Pour faire justice d'une anomalie fâcheuse, le législateur doit prononcer l'abrogation des articles 421 et 422 du Code pénal et ajouter ces quelques mots au texte de l'article 1965 du Code civil : « néanmoins les marchés à terme, alors même qu'ils se liquident par de simples différences, ne sont pas compris dans cette disposition. » Il est donc à désirer que la nouvelle Chambre des députés soit appelée bientôt à examiner une question aussi importante, que la législature précédente n'a pas craint d'ensevelir dans un dédaigneux oubli. La proposition de M. Andrieux n'a pas été rapportée. Le pays possèdera ensuite des lois appropriées à ses besoins, à ses intérêts, à son crédit et un progrès considérable sera ainsi réalisé. Pour nous, nous appelons de tous nos vœux le moment où les idées que nous venons de développer pourront passer dans le domaine de notre législation et substituer au désaccord flagrant qui existe entre la loi et les faits économiques et commerciaux, une harmonie nécessaire à la prospérité de notre pauvre patrie si éprouvée par l'adversité.

HENRI PASCAUD
Juge d'instruction à Sancerre (Cher).

LES RÉSOLUTIONS DES CONGRÈS SOCIALISTES DE VERVIERS ET DE GAND

SOMMAIRE : I. Le congrès de Verviers. — II. Programme soumis aux délégués. — III. IV. Séances du congrès de Verviers.—V. Historique du congrès de Gand. — VI, VII. Discussions du congrès de Gand. — VIII. Conclusion,

I

Dans un récent article publié dans le *Journal des Économistes* (1), M. Ch. Limousin a retracé la physionomie du dernier Congrès socialiste tenu à Gand du 10 au 15 septembre dernier, mais il n'a pas parlé du Congrès internationaliste de Verviers qui l'a pré-

(1) Livraison d'octobre dernier,

cédé de quelques jours, et qui ne mérite pas moins de fixer un instant l'attention.

M. Limousin, d'ailleurs, déclare qu'il n'a voulu faire ni une critique ni une appréciation des idées exprimées au Congrès, mais simplement un récit des faits ou incidents qui s'y sont produits; nous examinerons donc, au point de vue analytique, les questions soumises à la discussion des délégués internationalistes de Verviers, et des socialistes de Gand.

Nous avons suivi, dans une étude publiée dans ce journal (1), les développements et les tendances de l'Internationale vers l'anarchie, (car, au fond, quelle que soit la désignation que prennent les organisateurs de ces réunions, ils sont tous affiliés à l'Internationale). Les discussions des deux derniers congrès nous confirment de plus en plus dans cette idée que les internationalistes, quel que soit leur nombre, font œuvre d'impuissance en cherchant, au moyen de théories qu'ils reconnaissent eux-mêmes parfois absurdes, une réorganisation sociale. Ils font surtout œuvre d'impuissance en ce que, d'accord sur certaines idées, ils se divisent entre eux sur leur application, puis deviennent des adversaires et bientôt des dissidents.

II

LE CONGRÈS DE VERVIERS

Dans notre dernier compte-rendu des congrès socialistes allemands, nous avons fait remarquer qu'en se séparant, les internationalistes présents au congrès de Gotha, (mai 1877) avaient déclaré que toutes les réunions antérieures avaient eu principalement pour but la propagande. On prit alors la résolution de réunir chaque année, un congrès internationaliste-socialiste, dans chacune des villes où l'Internationale comptait des adhérents. Après Gotha on choisit Verviers pour l'élaboration des résolutions résultant du programme mis à l'étude, puis Gand pour la discussion de ces résolutions, par tous les adhérents aux doctrines internationalistes-socialistes, qui n'étaient pas affiliés à l'internationale. Ici, on le voit, le but des congrès n'a pas seulement pour objectif la propagande, mais ils semblent rentrer dans une période plus active; il s'agit de l'étude des systèmes à appliquer dans une nouvelle organisation sociale.

Pour bien établir la distinction qui existe entre les deux congrès de Verviers et de Gand, nous ferons remarquer que le premier est dû à l'instigation des internationalistes seulement, et que le second

(1) Les congrès socialistes en Allemagne. N° 140, août 1877.

est la réunion de toutes les corporations socialistes à quelque secte qu'elles appartiennent. Le programme à défendre est le même pour les deux congrès, mais les résolutions sont différentes en ce que socialistes et internationalistes offrent entre eux une profonde dissidence. Les internationalistes poursuivent le même but que les socialistes allemands, mais ils prétendent l'atteindre par d'autres moyens ; de là cette dissidence qui a divisé une secte en deux camps d'adversaires.

Le mercredi 5 septembre, des délégués de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, de Suisse et de Belgique arrivèrent à Verviers pour prendre part aux travaux du Congrès, qui avait lieu le lendemain et les jours suivants. Après une réception cordiale de la part des habitants de la Vesdre, dont la majeure partie est affiliée à l'Internationale, on ouvrit le Congrès par un meeting précédé d'un concert, et la première séance fut fixée au lendemain jeudi à 9 heures du matin.

A l'ouverture de la séance, on procéda à la vérification des mandats, vérification qui constata : que l'Espagne était représentée par un délégué mandataire d'un nombre indéterminé de sections. Deux mandataires italiens représentent 35 sections, deux délégués français représentent, paraît-il, 12 sections de notre pays ; la Suisse donne un délégué qui représente 21 sections; l'Allemagne et la Suisse allemande fournissent également leur contingent ; et enfin la Grèce et l'Egypte donnent à l'un des délégués italiens, mandat de représenter les internationalistes résidant dans ces contrées.

Nous n'insisterons pas sur la valeur, non plus que sur l'authenticité de ces mandats donnés par des adhérents résidant dans des pays éloignés, à des délégués aussi étrangers à leurs besoins qu'à leurs intérêts ; mais il nous semble que cette confiance facile, diminue sensiblement la valeur du mandat, et surtout l'importance de la cause que les délégués sont chargés de défendre.

La question de savoir si les délégués d'organisation ne faisant pas régulièrement partie de l'Internationale mais partageant son programme seront admis au Congrès, fut agitée dans la première séance, elle fut résolue dans le sens affirmatif. Tous les délégués affiliés ou non, sont admis à prendre part aux délibérations à titre d'invités avec voix consultative.

Un délégué français, du nom de Brousse, demande l'admission régulière dans l'Internationale de la Fédération française, dont il se dit le mandataire, mais il ne fait pas connaître les sections, ni les parties de la France où elles résident, de sorte qu'on ignore absolument de quelles corporations d'ouvriers il détient son mandat.

La proposition est adoptée sans discussion.

Cette première séance, entièrement consacrée à l'organisation des groupes, n'offre qu'un médiocre intérêt au point de vue de la discussion, ce n'est que le lendemain qu'on a abordé le fameux programme.

La deuxième séance commença le jeudi à 2 heures. La classification de l'ordre du Congrès est établie comme suit :

1° Vote des sections isolées dans les congrès généraux;

2° Des moyens propres à réaliser le plus vite possible l'action révolutionnaire socialiste, et étude de ces moyens;

3° Dans quelque pays que triomphe le prolétariat, nécessité absolue d'étendre ce triomphe à tous les pays;

4° Le bureau fédéral pourrait-il trouver des moyens de propagande pour nos compagnons d'Egypte?

5° Discussion de l'ordre du jour du Congrès de Gand;

6° Questions administratives.

Sur la première proposition, le Congrès adopte la résolution suivante :

« Considérant que les Congrès de l'Internationale ne sont pas des corps législatifs, et que leurs décisions ne sont exécutoires que pour les sections et fédérations qui les ont acceptées;

« Considérant, en outre, que les votes desdits congrès n'ont qu'une importance statistique, nous proposons que les délégués des sections isolées soient admis à siéger dans les congrès avec voix délibérative. »

Sur la seconde proposition, une longue discussion s'engage, et après l'exposition de théories révolutionnaires que les auteurs paraissent avoir empruntées aux époques les plus barbares, sous prétexte que la fin justifie les moyens, il en résulte que personne n'est d'accord et aucune résolution n'est prise. Le Congrès résout cette seconde proposition au moyen des considérants suivants :

« Considérant que la solidarité de fait dans l'action révolutionnaire socialiste a été reconnue par les congrès et les groupes socialistes révolutionnaires comme étant, non-seulement le moyen le plus pratique, mais indispensable pour assurer le triomphe de la révolution sociale;

« Considérant, d'autre part, que la question mise à l'ordre du jour se trouve implicitement contenue dans d'autres questions qui seront mises en discussion, le Congrès passe à l'ordre du jour. »

Tel est le bilan de la première journée du Congrès de Verviers, dont le résultat, même au point de vue internationaliste, est des plus négatifs. La discussion dura quatre heures. La seconde proposition fut celle qui provoqua le plus d'exaltation dans les esprits,

exaltation qui ne se calma que par l'adoption d'une résolution qui donna satisfaction à tous les délégués en ne s'arrêtant à aucune détermination. L'irritation entre adhérents était grande, car chacun avait son projet révolutionnaire qu'il voulait faire prévaloir, mais elle se calma dans un meeting public qui se tint le soir à huit heures et se prolongea jusqu'à minuit. Ce meeting était offert aux internationalistes par les socialistes de Verviers, qui, en langage wallon, annoncent aux congressistes qu'ils adhèrent aux principes de l'Internationale.

A leur tour, les internationalistes répondent que les tiraillements qui avaient malheureusement existé pendant quelque temps entre divers éléments socialistes à Verviers ont disparu ; l'union est rétablie, et chacun envisage l'avenir avec espoir et confiance. Le Congrès de Verviers aura donc été le signal d'un énergique réveil du socialisme dans le pays wallon.

Après cette reconnaissance, internationalistes et socialistes se séparèrent au milieu des chants enthousiastes, absolument comme s'ils venaient de trouver la meilleure des solutions qui fait l'objet de leurs discussions, et le souvenir des incidents de la discussion orageuse se dissipa.

III

La troisième séance eut lieu le lendemain à neuf heures du matin. Après la lecture du procès-verbal, on aborda la troisième proposition : « Dans quelque pays que triomphe le prolétariat, nécessité absolue d'étendre ce triomphe à tous les pays. »

Après un léger silence qui suivit la lecture de cette proposition, le délégué de la fédération jurassienne, se leva et déclara qu'il avait reçu mandat de demander au Congrès de passer à l'ordre du jour sur cette question, déclarant qu'elle se trouvait implicitement intercalée dans d'autres propositions plus générales. A cette motion d'ordre, un jeune délégué italien, du nom de Costa, qui se fera remarquer dans quelques jours au Congrès de Gand, par sa violence et ses excès de langage, demande la parole pour la combattre, et établir sur cette question une pleine et entière discussion. Selon le jeune délégué, il n'y a qu'un seul et unique moyen de faire triompher le prolétariat : la force, c'est-à-dire arracher par la violence ce qu'on refuse au prétendu nom du droit. La solidarité dans la révolution, voilà, selon Costa, le triomphe du prolétariat. Après un échange de quelques phrases sans consistance, la motion du délégué jurassien est rejetée et le Congrès adopte la résolution suivante : « Considérant que si la révolution sociale est par sa nature même internationale, et s'il est nécessaire pour son

triomphe qu'elle s'étende à tous les pays; il y a néanmoins certains pays qui, par leurs conditions économiques et sociales, se trouvent plus que les autres à même de faire un mouvement révolutionnaire,

« Le Congrès déclare :

« Qu'il est du devoir de chaque révolutionnaire de soutenir moralement et matériellement chaque pays en révolution, comme il est du devoir de l'étendre (??) ; car, par ces moyens seulement il est possible de faire triompher la Révolution dans les pays où elle éclate. »

Cette résolution ayant été adoptée à la majorité, le délégué de la fédération jurassienne proteste au nom de ses mandataires. Bien que cette troisième proposition conclue à l'anarchie révolutionnaire la plus caractérisée, nous ne voyons pas le danger qui ressort d'une résolution, qui en somme n'est qu'un vœu énergiquement exprimé, il est vrai, mais auquel les moyens pratiques d'exécution feront toujours défaut grâce aux malentendus. Les internationalistes déclarent que la révolution est nécessaire pour l'émancipation entière des travailleurs; soit, mais pour que leur plan offrît quelque chance de vraisemblance, il faudrait : 1° qu'ils proposassent un nouveau système d'organisation; 2° qu'ils exposassent les moyens pratiques de révolution autrement que par des appels stériles à la solidarité des adhérents, ou par des encouragements verbaux dont l'influence ne dépasse pas le milieu où se produisent ces déclamations.

La quatrième proposition de l'ordre du jour est celle-ci : « Le bureau fédéral pourrait-il trouver des moyens de propagande pour nos compagnons d'Égypte? »

Sur ce point, le congrès déclare que le bureau fédéral de l'Internationale pourra s'entendre à ce sujet avec la section d'Alexandrie, sur la demande de laquelle cette question a été mise à l'ordre du jour, et ne prend aucune résolution.

La quatrième séance fut ouverte le vendredi à 2 heures, par une communication qui a quelque analogie avec les aspirations révolutionnaires contenues dans la résolution de la troisième séance; le bureau donne connaissance de la communication suivante, qu'il vient de recevoir : « Nous, délégués de la Belgique au neuvième congrès de l'association internationale des travailleurs, proposons de rédiger une adresse de sympathie, en faveur de nos frères victimes de leur énergie révolutionnaire dans les divers mouvements qui ont eu lieu, tels que : Notre-Dame-de-Kasan, Berne, Bénévent, Amérique, etc.

Appelé à se prononcer sur cette proposition, le congrès vota la

déclaration suivante : « Sur la proposition unanime des délégués belges, le congrès général de l'Internationale réuni à Verviers, manifeste par la présente déclaration, sa sympathie et sa solidarité envers ceux de nos frères qui ont été victimes de leur énergie révolutionnaire dans les divers mouvements qui ont eu lieu cette année, entre autres à Bénévent, à Saint-Pétersbourg, à Berne et aux Etats-Unis. »

Ainsi on le voit, un appui mental est le seul concours actif qu'offre le parti anarchiste, comme moyen pratique, aux malheureux que les événements poussent à la révolte, dans l'espoir d'appliquer à leurs profits les doctrines révolutionnaires.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du programme du congrès de Gand. Une discussion générale s'engage à ce sujet, et aboutit à la constatation d'une complète entente entre délégués. La discussion spéciale sur les diverses questions du programme de Gand est renvoyée au lendemain.

IV

La cinquième séance du congrès de Verviers, entièrement consacrée à la lecture de rapports relatifs aux groupes adhérents à l'Internationale, n'offrit aucun intérêt ; la discussion de l'ordre du jour adopté la veille fut renvoyée au lendemain, puis au surlendemain, c'est-à-dire à l'avant-dernier jour du congrès, c'est assez dire que cette discussion, qui devait être la plus importante, fut de pure forme.

La sixième séance fut employée à l'examen de diverses questions d'organisation administrative, telles que : Les moyens de publier le compte-rendu du congrès actuel ; 2° Liquidation des comptes-rendus du congrès général de 1874 tenu à Bruxelles ; 3° Répartition des frais du présent congrès ; 4° Quelle fédération remplira les fonctions du bureau fédéral de l'Internationale pour 1877-78; 5° Quel est le pays où se tiendra le prochain congrès général ? Les deux dernières questions seules présentent quelque intérêt.

Jusqu'alors la représentation de l'Internationale était dévolue à des socialistes dissidents allemands, et à des internationalistes suisses, français et italiens. Les délégués belges ont demandé à être les délégués de l'Internationale jusqu'à la réunion du prochain congrès, et après s'être consultés entre eux, ont proposé à la réunion de fixer pour cette année à Verviers le siége fédéral du bureau de l'Internationale. Cette proposition, mise aux voix, fut adoptée avec cette réserve qu'au cas où le congrès régional belge ne ratifierait

pas ce choix, on choisirait une ville d'Espagne pour y installer le bureau de l'Internationale.

Sur la cinquième question, les délégués internationaux décidèrent que la Suisse serait le pays désigné par le prochain congrès internationaliste de 1878, dont la date sera ultérieurement fixée.

Le lendemain samedi, la septième séance s'ouvrit par la discussion spéciale, sur les six questions formant le programme du congrès de Gand.

Un mémoire émanant d'une section de Genève, a été envoyé au congrès avec prière d'en prendre connaissance. Ce mémoire, destiné au congrès de Gand, traite une à une les diverses questions du programme. Le congrès décide qu'il en sera donné lecture, sans pour cela modifier les résolutions qu'il croira devoir prendre.

Sur la première question : *Des tendances à la production moderne au point de vue de la propriété*, une vive discussion s'engage; ce sont toujours les mêmes attaques à la propriété, la contestation du droit de posséder, et la revendication de ce droit au profit de la collectivité. Personne n'étant d'accord, quant aux moyens à opposer, à ce que le congrès considère comme un abus odieux, la résolution suivante est adoptée : « Considérant que le mode de production moderne tend au point de vue de la propriété, à l'accumulation des capitaux dans les mains de quelques-uns, et accroît ainsi l'exploitation des ouvriers.

« Qu'il faut changer cet état de choses, point de départ de toutes les iniquités sociales.

« Le congrès considère la réalisation de la propriété collective, c'est-à-dire la prise de possession du capital social par les groupes de travailleurs, comme une nécessité; le congrès déclare en outre, qu'un parti socialiste vraiment digne de ce nom, doit faire figurer le principe de la propriété collective, non dans un idéal lointain, mais dans ses programmes actuels, et dans ses manifestations de chaque jour. »

A la deuxième question du congrès de Gand ainsi conçue: *Quelle doit être l'attitude du prolétariat à l'égard des partis politiques*, la réunion du congrès de Verviers y ajouta cette autre proposition qui sera faite, lors de la discussion au congrès général : « Et de la conduite des socialistes révolutionnaires anarchistes, vis-à-vis des partis politiques soi-disant socialistes. » Contre toute attente, cette discussion n'offre aucune contradiction violente entre orateurs. Après l'exposition de programmes plus ou moins idéalistes, le congrès adopte la résolution suivante : « Considérant que la conquête du pouvoir, est la tendance naturelle qu'ont tous les partis poli-

tiques, et que ce pouvoir n'a d'autre but que la défense du privilége économique;

« Considérant d'autre part, qu'en réalité, la société actuelle est divisée, non pas en partis politiques, mais bien en situations économiques: exploités et exploiteurs, ouvriers et patrons, salariés et capitalistes;

« Considérant, en outre, que l'antagonisme qui existe entre ces deux catégories, ne peut cesser de par la volonté d'un gouvernement ou pouvoir quelconque, mais bien par les efforts réunis de tous les exploités contre les exploiteurs;

« Pour ces motifs:

« Le congrès déclare, qu'il ne fait aucune différence entre les divers partis politiques, qu'ils se disent socialistes ou non. Tous ces partis, sans distinction, forment à ses yeux une masse réactionnaire, et il croit de son devoir de les combattre tous. Il espère que les ouvriers marcheront dans les rangs de ces divers partis, instruits par les leçons de l'expérience, et par la propagande révolutionnaire, ouvrant ainsi les yeux, et abondonnant la voie politique pour adopter celle du socialisme révolutionnaire. »

Cette résolution fut adoptée par acclamation, par tous les délégués présents, mais nous doutons qu'elle donne pleine satisfaction aux adhérents qui leur ont donné mandat d'assister aux congrès avec frais de déplacement et de séjour, dans le seul but de rapporter de ces conférences des moyens pratiques d'exécution. La patience de ces trop crédules ouvriers se lassera certainement, et le jour n'est pas loin où l'Internationale qui, dans le principe, était ou plutôt devait être une institution de prévoyance, et au besoin de résistance légale, sombrera au milieu des tentatives stériles de quelques révolutionnaires qui l'ont détournée de son but, pour en faire une arme propre à seconder leurs desseins.

La huitième séance fut la dernière, et il restait quatre questions à examiner. Ne pouvant prolonger ses séances au delà du 8 septembre, le congrès de Gand s'ouvrant le 9, on pressa la discussion sur chacune d'elles, et les résolutions furent adoptées de confiance. La troisième question inscrite dans le programme du congrès de Gand, est relative à « *l'organisation des corps de métier.* »

Cette question soulève une discussion qui ne manque pas d'intérêt, mais où la confusion des idées est telle qu'il est impossible de tirer de leur exposition une conclusion précise; le grief principal des internationalistes contre l'ordre de choses établi, repose sur cette idée générale: que la grande industrie n'étant pas développée aujourd'hui d'une manière identique dans tous les pays, les corps de métier n'ont pas partout, an point de vue socialiste-révolution

naire la même valeur. En conséquence, l'assemblée vote à l'unanimité la résolution suivante : « Le congrès tout en reconnaissant l'importance des corps de métier, et en en recommandant la formation sur le terrain international, déclare que le corps de métier qui n'a d'autre but que l'amélioration de la situation de l'ouvrier, soit par la diminution des heures de travail, soit par l'organisation du taux du salaire, n'amènera jamais l'émancipation du prolétariat; et que le corps de métier doit se proposer, comme but principal : l'abolition du prolétariat, c'est-à-dire l'abolition du patronat, et la prise de possession des instruments de travail par l'expropriation de leurs détenteurs. » Nous verrons plus loin l'accueil qui a été réservé à cette résolution au congrès de Gand.

La quatrième question du programme, propose l'établissement d'un pacte de solidarité à conclure entre les diverses organisations ouvrières socialistes. Sur ce point, l'assemblée ne peut se mettre d'accord, et après une discussion où les contradictions les plus violentes sont opposées les unes aux autres; le congrès reconnaît qu'un pacte de solidarité ne peut être conclu entre l'Internationale et des organisations dont les principes et les moyens d'action diffèrent des siens sur des points essentiels, et en conséquence passe à l'ordre du jour.

La cinquième question a trait à la fondation d'un bureau central dans une ville européenne, et des moyens de multiplier la propagande. La discussion n'offrant qu'un médiocre intérêt, nous ne nous y arrêterons pas. Nous reproduirons, par exemple, la résolution prise à la suite de la discussion sur la sixième et dernière question : *De la valeur et de la portée sociale des colonies communistes*, etc. La discussion se borne à la lecture d'un exposé historique rédigé par le congrès régional jurassien de Saint-Imier. L'assemblée adopte la résolution de ce congrès, ainsi formulée ; « Le congrès considère les colonies communistes comme incapables de généraliser leur action, étant donné le milieu dans lequel elles se meuvent, et par suite de réaliser la révolution sociale. Comme action de propagande, le fait de ces colonies communistes n'a pas d'importance à cause des échecs, qu'elles sont trop souvent sujettes à subir dans la société actuelle, et elles restent inconnues des masses, tout comme les nombreux essais de ce genre déjà faits à d'autres époques. Le congrès n'approuve donc pas des expériences qui peuvent éloigner de l'action révolutionnaire les meilleurs éléments. Cependant, il croit de son devoir d'exprimer sa sympathie envers les hommes, qui, à force de sacrifices et de luttes, ont cherché à réaliser pratiquement le socialisme, au moyen de ces tentatives. »

Cette résolution à elle seule, renferme tout l'esprit du congrès. Ainsi, ce n'est pas par une élaboration en commun, des aspirations vers un état meilleur par des moyens termes, que le congrès espère en une amélioration à venir; mais par la révolution. Pas de temporisation, ni de solidarité avec les corporations qui veulent tenter pacifiquement ou légalement une nouvelle organisation du travail; non, les internationalistes sont révolutionnaires et anarchistes. Un bouleversement social selon eux doit seul faire place à un autre ordre d'idées qui répudiera tous les systèmes politiques et économiques, protecteurs du droit individuel basé sur le privilége et l'égoïsme. Selon ces réformateurs, l'équité et la justice sociale, n'auront leur place dans l'organisation nouvelle, qu'autant qu'elles reposeront sur l'intérêt de la masse collective, intérêt qui recevra paraît-il sa consécration, par la participation égale dans la répartition de la richesse publique. Seulement, ce que les internationalistes ne démontrent pas clairement, ce sont leurs moyens d'organisation pour la production. Quelle sera l'obligation des travailleurs, dans leur nouvel ordre politique et social ? Voilà ce qu'il serait utile de démontrer. Ainsi, l'adoption de la dernière résolution du congrès de Verviers, prouve surabondamment que les instigateurs, comme les délégués de ces réunions périodiques, ne sont pas des réformateurs-socialistes, avides de trouver par l'étude et la réflexion, des moyens d'amélioration de la condition sociale de l'ouvrier, mais des anarchistes-révolutionnaires. A ce titre, nous n'avons plus à les discuter, mais à suivre leurs mouvements, et combattre leurs idées.

L'adoption de la sixième et dernière considération mit fin au congrès de Verviers, les délégués se séparèrent pour se retrouver le lendemain au congrès de Gand ; mais avant de se séparer, ils convinrent que les résolutions adoptées relativement au congrès gantois, dans celui de Verviers, ne devaient pas avoir un caractère absolument impératif; et que les délégués ne seront pas liés à leur texte. Ces résolutions indiqueront seulement le point de vue auquel les membres de l'Internationale ont résolu de se placer dans la discussion.

Les délégués se séparèrent, en promettant de se réunir au retour du congrès de Gand, une dernière fois à Verviers, pour échanger leurs impressions.

V

LE CONGRÈS DE GAND

Il n'est pas inutile de rappeler en quelques mots l'origine et la cause du congrès socialiste de Gand, différent du congrès interna-

tionaliste de Verviers. Dans ce dernier, les délégués de l'Internationale, ou ses affiliés non délégués, seuls y avaient accès et voix délibérative, tandis que le congrès de Gand fait un appel à tous les adhérents, socialistes, ou dissidents. Le congrès de Verviers fut restrictif quoique international, le congrès de Gand fut universel et cosmopolite.

L'an dernier, au huitième congrès général de l'Internationale tenu à Berne, le délégué de la Belgique, le docteur de Paëpe (1) avait fait au nom de la fédération belge la proposition de tenir, en 1877, un congrès socialiste universel. A ce congrès devaient être admis les délégués des diverses organisations socialistes, que ces dernières fussent des branches de l'Internationale, ou qu'elles existassent en dehors de cette association. On proposa de désigner une ville de Belgique, et Gand fut choisie comme centre important et limitrophe des nombreux bassins houillers. Le congrès de Berne adopta la proposition du docteur de Paëpe; mais il fut entendu que si dans ce congrès universel à tenir en 1877 il était voté sur des questions de principes, ce vote n'aurait qu'un caractère de statistique des opinions, et ne serait pas regardé comme destiné à constituer une opinion officielle du congrès sur ces questions. Les délégués italiens firent insérer au procès-verbal la réserve suivante : « Pour nous, l'Internationale est l'unique organisation existante, qui représente véritablement le socialisme populaire; par conséquent nous croyons que notre association doit se faire représenter au congrès socialiste universel, non pour s'y fondre dans une organisation nouvelle, mais seulement pour défendre ses principes, ses moyens d'action, et chercher à attirer à elle les organisations ouvrières qui ne sont pas encore entrées dans ses rangs. »

Cette déclaration des internationalistes italiens, était surtout motivée par certaines tendances de dissidents, qui avaient un instant suscité l'idée d'un congrès dans le but de la création d'une nouvelle Internationale, basée sur les théories socialistes du docteur de Paëpe. C'est contre cette tentative que les Italiens, et la plupart des fédéralistes affiliés à l'Internationale de 1873, protestaient d'avance. En somme, il n'en était rien; l'apparence d'une division par le fait d'un congrès, reposait sur un malentendu.

Tandis qu'aux yeux de certains délégués le congrès proposé, dont les socialistes belges fixèrent ultérieurement le siége à Gand, devait être un congrès spécial, distinct de celui de l'Internationale, convoqué non point seulement par l'Internationale, mais aussi par les autres organisations, telles que Trade's-Unions, parti socialiste

(1) Voir notre article : Congrès socialiste allemand. Liv. d'août 1877.

d'Allemagne, etc.; le délégué belge, au contraire, parut avoir compris que le congrès universel proposé par lui devait tenir lieu du congrès réglementaire de l'Internationale pour 1877, et que ce dernier se trouvait par le fait même supprimé. Ainsi, dans la croyance du docteur de Paëpe, l'Internationale abdiquait d'avance entre les mains d'un congrès universel, d'où allait sortir quelque chose d'inconnu et, par conséquent, impossible à prévoir. Pour les autres délégués, l'Internationale restait ce qu'elle était; elle devait tenir en 1877, le premier lundi de septembre, son congrès régulier, distinct de celui de Gand, et ce congrès devait même avoir une importance particulière, puisqu'il devait permettre aux délégués de l'Internationale de s'entendre préalablement entre eux, sur la ligne de conduite qu'ils auraient à tenir au congrès de Gand, en présence des autres organisations.

Il résulta de ce malentendu, que lorsque le bureau fédéral de l'internationale publia, en mai 1877, une circulaire invitant les fédérations à faire des propositions pour la ville où devait se tenir cette année le congrès général de l'Internationale, et que la fédération jurassienne eut proposé Verviers, on parut fort étonné dans certaines sections belges, où l'on aurait pensé que le congrès de l'internationale n'aurait pas lieu.

Les socialistes de la partie flamande de la Belgique (Anvers, Bruxelles et Gand), bien que membres de l'Internationale, s'abstinrent de se faire représenter au congrès de Verviers ; ils réservèrent exclusivement leurs délégations, pour le congrès universel des socialistes qui allaient se réunir à Gand. C'était dire assez clairement : « Nous ne voulons plus de l'Internationale, et nous allons à Gand dans l'espoir d'y rencontrer d'autres éléments avec lesquels nous nous associerons en dehors de l'Internationale, et s'il le faut contre elle. »

Ces autres éléments qu'on pouvait s'attendre à voir représentés à Gand, étaient le parti socialiste d'Allemagne, les partis socialistes de Danemark, d'Autriche, de Hongrie, de Portugal, l'Arbeiterbund suisse, les syndicats français, les Trades'-Unions anglaises. Tous ces groupes seraient-ils représentés à Gand? Allait-il sortir de la discussion générale une scission, un schisme qui frapperait à mort l'Internationale?

Telle était la question que se posaient les délégués qui conçurent l'idée d'enrayer le mouvement socialiste universel du congrès de Gand, en faisant précéder ce dernier du congrès internationaliste de Verviers, où seraient présentées toutes les questions proposées par le programme socialiste. Cette tactique leur a réussi, car en approuvant le programme socialiste, ils ont évité une scission, et en

défendant leurs propositions, les socialistes ont fait preuve d'adhésion tacite à l'Internationale; c'est tout ce que les fédéralistes demandaient.

VI

Le congrès ouvrit sa première séance active, le lundi 10 septembre, lorsque le travail de vérification des mandats fut terminé. Quarante-neuf délégués étaient annoncés, trente seulement se présentèrent. Le bureau formé, on décida que le mode de votation se ferait par tête, sans toutefois engager la responsabilité des votants comme délégués. Sur une motion d'ordre qui demandait que la publication des séances fût interdite, on décida à la majorité, de passer outre cette proposition, avec cette réserve toutefois que certaines questions sur la demande des délégués, pourraient être élaborées en comité secret. On aborda ensuite la première question inscrite à l'ordre du jour : « *Des tendances de la production moderne au point de vue de la propriété.* » La discussion donna lieu à un débat contradictoire entre les socialistes représentés par Greulich et de Paëpe, et les internationalistes représentés par Montels, Gérombou et Chalain, délégués du congrès de Verviers. Les socialistes soutinrent que la propriété devait rentrer tout entière aux mains de l'Etat; mais ils reconnurent que cette transformation ne pouvait s'opérer que progressivement par une série de mesures législatives dont le résultat serait de transformer, au bout de quelques siècles, la société bourgeoise en une société communiste. Parmi les mesures pratiques, le docteur de Paëpe considère la participation des ouvriers aux bénéfices loyalement pratiquée comme un des moyens pour atteindre le but. L'orateur cependant repousse le système de possession d'instruments de travail, comme propriété des groupes. Il craint qu'il ne surgisse de ce fait des contestations, des conflits. Le meilleur moyen de créer dans la société la dépendance mutuelle des producteurs, ce sera le fait que la propriété appartient à l'ensemble, mais que telle corporation peut seule la faire fructifier. Comme conclusion, de Paëpe fait appel à l'harmonie sociale, devant nécessairement résulter de contrats à établir entre chaque groupe et l'ensemble; et entre divers groupes intéressés à telle ou telle affaire.

La thèse du docteur de Paëpe ne trouva de contradicteur que dans l'Internationale ; on n'opposa aux moyens pratiques de réorganisation par la temporisation, la réforme et l'initiative, que les mesures de violence, de spoliation, par l'anarchie révolutionnaire. Deux résolutions furent adoptées, représentant l'une les idées so-

cialistes-communistes, l'autre, les idées anarchistes révolutionnaires (1).

Cette discussion absorba deux séances, et celle du mercredi s'ouvrit sur la question : *De l'attitude du prolétariat à l'égard des divers partis politiques.* Là, comme sur la question de la propriété, il y avait un point sur lequel tous les membres du congrès étaient d'accord, et un autre non moins essentiel sur lequel ils devaient se diviser. Le point sur lequel l'accord existait, c'est: que le prolétariat n'a rien à attendre des partis politiques organisés, et qu'il doit les combattre tous. Deux moyens sont proposés : l'organisation du prolétariat en parti politique faisant échec aux autres, ou alors la destruction de l'Etat par une révolution sociale, et abstention de toute participation à la réorganisation d'une nouvelle politique parlementaire quel que soit son programme.

Ici, une violente discussion s'engage, et la raison disparaît pour faire place aux plus violentes diatribes dirigées principalement contre le principe d'autorité gouvernementale « établi pour encourager tous les abus et les crimes qui facilitent la captation des masses, et entretiennent leur esclavage. » La discussion dégénère bientôt en allusions personnelles, blessantes pour certains délégués, et bref, elle se termine sans résolution. Trop émue pour conclure, l'assemblée déclare renvoyer à une autre séance la discussion de cette question, afin d'adopter une résolution conforme au programme.

La quatrième question du programme : « *Pacte de solidarité à conclure entre les diverses organisations ouvrières et socialistes* » est mise en discussion. Ici, nous voyons apparaître une scission bien tranchée entre les internationalistes et les socialistes allemands. Les premiers déclarent par l'organe du délégué Greulich, qu'il n'est pas possible de songer à réunir dans une organisation commune, deux tendances aussi opposées que celles qui se trouvent en présence à ce congrès. Au nom du parti socialiste, de Paëpe déclare que malgré les divergences, il est possible de trouver entre les deux partis, assez de points communs, pour qu'un pacte de solidarité puisse s'établir. Ce pacte, tout en laissant à chacun la liberté de suivre sa voie propre, empêcherait le parti socialiste de se scinder définitivement en deux camps hostiles. A cet appel à la conciliation, deux internationalistes déclarent que sur ce terrain, toute entente est impossible avec ceux qui n'admettent pas les principes adoptés par l'Internationale; en conséquence, les socia-

(1) Ces résolutions ont été reproduites dans l'article de M. Ch. Limousin, liv. d'octobre, p. 117,

listes seront toujours pour eux des adversaires qu'ils combattront. A cet effet, les intransigeants internationalistes proposent la résolution suivante ; « Le congrès reconnaît qu'un pacte de solidarité, qui implique nécessairement identité dans les principes généraux et dans le choix des moyens, ne peut être conclu entre des tendances qui ont des principes et des moyens différents. » Cette résolution repoussée par les socialistes, est adoptée par neuf internationalistes, repoussée par neuf autres, et onze délégués s'abstiennent. Par contre, la résolution suivante proposée par les socialistes, fut adoptée à l'unanimité : « Le congrès émet le vœu que dans le sein du parti socialiste de toutes nuances, on évite de retomber dans les attaques et les insinuations calomnieuses, qui ont malheureusement été faites de part et d'autre; et tout en reconnaissant à chaque fraction, le droit de critique raisonnée sur les autres fractions, il recommande aux socialistes le respect mutuel que se doivent des hommes ayant le sentiment de leur dignité, et la conviction de leur sincérité réciproque. »

Cet avis, par sa sagesse, marque le point de départ d'une scission définitive entre le socialisme allemand et l'internationale. Selon nous, ce sera le seul résultat pratique du congrès de Gand.

Le soir de cette séance, un certain nombre de délégués s'assemblèrent en réunion privée et décidèrent, puisque le pacte de solidarité entre toutes les organisations représentées au congrès avait été reconnu impossible, de conclure entre quelques-unes de ces organisations un pacte social. La réunion se composait de délégués flamands, allemands et anglais, et aucun des délégués de l'Internationale n'y assistait. Une résolution fut prise, portant que les organisations dont ces délégués étaient représentants, s'engageaient à s'assister moralement et matériellement dans toutes leurs entreprises, et qu'un bureau fédéral serait établi à Gand pour servir de lien entre elles.

Ainsi s'est trouvé constitué en face de l'association Internationale des travailleurs un groupement nouveau qui n'est pas une association, car ce groupement n'a pas de statuts, mais qui constitue néanmoins à l'état de parti spécial les diverses organisations dont le programme est analogue à celui des socialistes d'Allemagne.

VII

La séance du lendemain (vendredi) avait à son ordre du jour la suite de la discussion sur « la politique. » Un seul orateur (allemand) prit la parole et soutint la thèse développée par les internationalistes, en déclarant que si les ouvriers socialistes allemands

adhèrent au programme de l'Internationale, c'est parce que leurs mandataires au parlement s'occupent plus de politique que de socialisme.

Personne ne protestant, on procéda au vote : deux résolutions furent adoptées ; la première tendant à la suppression de tout système politique par la violence, la seconde proposant l'abolition de toute organisation gouvernementale, au moyen de mandats spéciaux délégués aux mandataires élus, pour prendre part aux travaux parlementaires.

Au fond, internationalistes et socialistes sont d'accord ; la forme et les moyens seuls diffèrent.

La question qui fut ensuite mise en discussion offrit peu d'intérêt, les orateurs commençant à se lasser visiblement ; il s'agissait d'examiner les conditions d'organisation des corps de métiers. L'assemblée, après quelques observations, adopta les deux résolutions suivantes : 1° Le congrès déclare que, dans la lutte économique contre les classes possédantes, il est nécessaire que l'on fédère internationalement les corps de métier, et engage ses membres à faire tous leurs efforts dans ce but. »

La résolution des socialistes fut celle-ci : 2° « Considérant que les corps de métier, dans la lutte de l'exploitation de l'homme par l'homme sont un des plus puissants leviers de l'émancipation des travailleurs.

« Le congrès engage toutes les catégories d'ouvriers, qui ne sont pas encore organisées à se constituer en association de résistance, tout en reconnaissant que le but de toutes les organisations ouvrières doit être l'abolition complète du salariat. »

Deux autres questions furent ensuite mises à l'ordre du jour, mais comme elles se rattachent à des modifications d'organisation et de propagande, elles n'offrent aucun intérêt à être analysées. La sixième et dernière question du programme : « *De la valeur et de la portée sociale des colonies communistes, etc.*, » fut enfin proposée à l'examen des délégués. Le temps ne permettant plus de traiter cette question à fond, la discussion se borna à un échange d'idées, puis elle est ajournée pour faire place à quelques propositions de motions d'ordre. Quelques délégués demandent s'il sera publié un compte-rendu officiel et *in extenso* des discussions du congrès. Après en avoir reconnu l'impossibilité, le congrès vote à l'unanimité la résolution suivante : « Le congrès décide qu'il ne sera pas publié de compte-rendu officiel de ses séances, mais il charge ses secrétaires de communiquer à toutes les associations qui se sont fait représenter, le texte authentique de toutes les résolutions

qui y ont été mises aux voix, et l'indication du nombre de voix qu'elles ont obtenues. »

Après cette résolution, le congrès s'ajourna à l'année prochaine et déclara la session du congrès international de Gand close le samedi 15 septembre à midi. Le lendemain, un certain nombre de délégués de l'Internationale ont repassé par Verviers, où une réunion publique avait été organisée en leur honneur pour recevoir communication de leurs impressions sur le congrès de Gand. Les délégués prirent successivement la parole, pour raconter ce qui s'était passé à ce congrès. Ils constatèrent que la population ouvrière de Verviers était résolue à marcher sous le drapeau de l'Internationale, et à faire tous ses efforts pour propager parmi les ouvriers belges, les principes du socialisme révolutionnaire, en opposition à la tactique préconisée par les socialistes des provinces flamandes.

VIII

Nous venons dans ces quelques pages, de faire l'historique des deux congrès internationaliste et socialiste, dont les doctrines révolutionnaires ont pu, à un moment, émouvoir l'opinion publique. Les discussions de ces congrès ne méritent plus la moindre contradiction, tant elles s'écartent non-seulement de la raison et de la vraisemblance, mais encore par l'absence d'idées dans le développement des propositions. On les écoute, on les suit par curiosité, et c'est tout. Dans l'historique des congrès antérieurs (1), nous avons exposé que les organisateurs avaient assigné à chaque congrès un but déterminé; c'est ainsi que les congrès de 1875 et 1876 avaient pour objet l'organisation de l'Internationale par fédérations corporatives sans distinction de nationalité. Les deux congrès de Berne et de Gotha (mars et mai 1877) devaient être consacrés à la propagande; et enfin le congrès de Verviers devait être la première assemblée d'une période active, par l'étude des moyens pratiques d'une nouvelle organisation sociale. A côté de cette Internationale, dont les principes fondamentaux sont abandonnés depuis bientôt deux ans, grandit un autre parti démagogique qui a gagné en influence ce qu'elle a perdu; c'est le parti socialiste allemand. Bien que ses tendances soient à peu près identiques, les moyens, sans être plus pratiques, apparaissent à ses adhérents comme étant possibles avec le temps.

L'idée première de Karl Marx, en fondant l'Internationale, était

---

1) Livraison d'août.

d'arriver à une réforme radicale dans l'ordre politique et économique; mais dans sa doctrine, il prévoit les difficultés pratiques d'une telle rénovation, aussi croit-il devoir prévenir ses adhérents qu'ils se préparent à ce nouvel ordre de choses par une éducation préalable, et surtout par une solidarité étroite entre eux. Pour lui, le moment opportun ne devait venir qu'à la suite d'une période révolutionnaire ; il fallait donc s'y préparer en silence, pour être organisé quand l'heure sonnerait. Le moyen était dangereux, s'il était ponctuellement suivi, parce qu'il nous aurait fatalement conduit à la plus sanglante des anarchies.

La doctrine de Marx est abandonnée sur tous les points, à peine quelques-uns de ces principes servent-ils de mots de ralliement. On s'est rejeté dans la voie révolutionnaire par les moyens violents, on ne veut plus attendre de moments propices, on veut provoquer l'anarchie, et aujourd'hui toutes les aspirations des internationalistes sont tournées, non pas vers un système de réorganisation, mais vers un système de destruction. C'est du moins ce qui résulte des considérants adoptés dans le congrès de Verviers, que nous avons reproduits dans cet article. De ce fait, nous concluons que l'internationale est frappée d'impuissance et condamnée à périr ; elle se trouvera absorbée par le parti socialiste allemand, qui, tout en possédant les mêmes tendances révolutionnaires, sait du moins compter avec les difficultés présentes. Nous ne croyons pas que ce parti ait une meilleure fin ; il se maintiendra comme puissance à réunir les groupes, tant qu'il aura à sa tête un homme comme le docteur de Paëpe, qui sait contenir les aspirations trop violentes, ou trop invraisemblables ; mais il sera vigoureusement battu en brèche par les internationalistes vaincus, et dès qu'il sera privé de son chef, il est condamné à subir le même sort que l'Internationale sans Karl Marx : la division et le schisme.

Quant à l'importance des deux partis révolutionnaires, elle est plus que problématique, les délégués présents aux deux congrès, se sont donnés comme mandataires d'un nombre déterminé de sections de tel ou tel pays, mais aucun n'a affirmé de quel nombre d'ouvriers se composait telle ou telle section, non plus à quelle corporation; et à quelle ville se rattachait cette section, de sorte qu'on peut avoir de sérieux doutes sur la valeur du mandat. En somme, nous ne croyons plus aux dangers chimériques que promettent de nous faire courir ces tribuns révolutionnaires, les plus intéressés à suivre leurs idées, à partager leurs doctrines, nous paraissent les avoir complètement abandonnés, faute par ces instigateurs de les avoir convaincus.

EUGÈNE PETIT.

LE XXI[e] CONGRÈS DE L'ASSOCIATION
POUR
LE DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES SOCIALES
SESSION D'ABERDEEN

Sommaire : Origine et but de l'Association. — L'*Inaugural Adress* de son président temporaire : le régime des prisons et le travail des prisonniers; les ravages de l'ivrognerie et les moyens de les prévenir. — Les *écoles réformatoires.* — Les lois terriennes. — Les cités ouvrières de Londres. — L'assistance publique en Écosse. — La charité légale : son budget et ses conséquences. — Les grèves et les congédiements en masse. — Les unions ouvrières et le régime coopératif.

On rendait compte récemment dans ce recueil même des discussions intéressant la science économique qui ont eu lieu à Plymouth lors de la quarante-septième réunion annuelle de l'Association britannique pour le progrès des sciences, *the British Association for the advancement of science*, dont les travaux concernent surtout les sciences mathématiques ou physiques, mais dont l'organisation a compris jusqu'ici une section — *Economy and Trade* — spécialement consacrée aux matières économiques et commerciales (1). On vient s'occuper aujourd'hui de ce que nos voisins d'Outre-Manche appellent le congrès de la science, ou pour mieux dire, des sciences sociales — *Congress of social Science* — c'est-à-dire de la dernière session annuelle de l'Association nationale pour le développement des sciences sociales et la réforme de la législation. — *The national Association for the promotion of social Science and the advancement of Law.*

Celle-ci est née de l'initiative « d'un homme d'Etat illustre qui était en même temps un littérateur éminent », paroles fort applicables à M. Gladstone, mais qui en réalité désignent ici Henry Brougham, et ne compte encore que vingt et un ans d'existence. Elle comprend cinq sections dont les travaux se groupent sous les titres suivants : Jurisprudence et réforme de la législation; Education; Hygiène; Economie politique et Commerce; Arts. Elle tient chaque année une réunion générale dans l'un des grands centres industriels et intellectuels du pays. L'an dernier, c'était à Liver-

(1) Voir le *Journal des Economistes* du 15 octobre 1877.

pool, la grande cité maritime, et cette année-ci elle siégeait dans la ville écossaise et universitaire d'Aberdeen qui compte parmi ses établissement scolaires le *Mariscal College*, dont le nom, grâce à Walter Scott, ne se sépare plus du souvenir de l'illustre et drolatique *Rittmaster* Dugald Dalgetty. Le président désigné était le comte d'Aberdeen, le fils de l'éminent homme d'Etat. Les assistants étaient nombreux et l'on remarquait dans le nombre lord Douglas Gordon, sir A. Gordon et M. Leith, membres duparlement, M. Edwin Chadwick, correspondant de l'institut de France, sir Alexander Grant, principal de l'université d'Edimbourg; les professeurs Bain et Sheldon Amos.

Après quelques mots du marquis de Huntly qui présidait le congrès de Liverpool (1), et qui s'est félicité de voir « l'héritier d'un grand nom historique, à la fois son voisin et son parent, lui succéder au fauteuil présidentiel, » Lord Aberdeen a pris la parole et a ouvert la session par cette allocution traditionnelle qu'on appelle chez nous un discours d'ouverture et qu'on nomme chez nos voisins une *inaugural adress*.

Il est assez d'usage depuis quelques années que cette *adress* roule sur un sujet unique, ou du moins sur une série de sujets qui reconnaissent un lien moral et une connexion naturelle. C'est ainsi qu'au congrès de 1875 qui eut lieu à Brighton, le discours de lord Aberdare eut pour objet principal la criminalité et le régime pénitentiaire, tandis qu'à celui de 1876, le marquis de Huntly avait choisi pour thème l'éducation publique, son caractère et son développement dans le Royaume-Uni. Ce dernier sujet aurait assez souri au comte d'Aberdeen, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même; mais il lui a paru qu'il était à peu près épuisé tant par l'*adress* de son prédécesseur que par le discours prononcé à Leeds, en 1871, par sir John Pakington, aujourd'hui lord Hampton. La matière avait été d'ailleurs, en ces derniers temps, l'objet de mesures très-importantes dont il serait téméraire de préjuger le résultat définitif, et il paraissait dès lors plus sage de rester dans l'expectative que de formuler des plans nouveaux. L'association venant d'atteindre sa *majorité*, un tableau d'ensemble de sa marche et de ses travaux viendrait sans doute au bon moment; mais outre que le temps matériel lui avait manqué pour en réunir les éléments, le comte d'Aberdeen était persuadé qu'une pareille tâche conviendrait beaucoup mieux qu'à lui-même à l'un des promoteurs de la société, à l'un de ceux qui, depuis vingt ans, s'étaient

(1) Voir son compte-rendu dans le numéro de janvier 1877 du *Journal des Economistes*.

montrés ses interprètes assidus, qui en avaient fait le renom, comme ils l'avaient aidé à traverser les passes difficiles. Toutefois, parmi les questions à l'ordre du jour, il en apercevait une dont le public et le législateur s'étaient récemment préoccupés, et c'était du travail pénitentiaire qu'il allait parler, sinon *ex professo*, du moins dans ses détails essentiels.

Et tout d'abord, il lu semblait qu'on s'était trop accoutumé à considérer le travail dans la prison comme une aggravation de peine, partant comme une dégradation accessoire infligée au détenu. Assurément, il pouvait, il devait même en être ainsi dans certaines circonstances, et nul doute que pour le fainéant de profession, celui qui passait son temps tour à tour dans la rue et dans le *bridewell* (1) ne soit une servitude. Pour toute une classe de condamnés, il était juste qu'il revêtît ce caractère; mais qu'un prisonnier soit employé dans la geole au métier qu'il exerçait avant son incarcération, ou bien qu'on lui en apprenne un qui le rendra capable, sa liberté une fois recouvrée, de vivre en honnête homme, il n'y a là rien de dégradant à coup sûr, et dans plus d'une circonstance il s'agit pour le détenu, non d'un surcroît, mais d'un véritable allégement de sa peine, car l'oisiveté dans une cellule doit lui paraître une perspective bien autrement redoutable. Voici donc en quels termes la question se posait : organiser le travail dans la prison de telle sorte qu'il fût une punition pour les uns, un bienfait au contraire pour les autres ; une punition pour le détenu réfractaire à tout amendement, un bienfait pour le détenu disposé à faire tourner son emprisonnement au profit de sa réforme morale.

La solution pratique est très-loin d'en être facile. Qu'un prisonnier qui n'en a point apprenne un de ces métiers dont la prison s'est fait, ou à peu près, un monopole dans la localité où elle se trouve, et devenu libre, le voilà de nouveau en face de la terrible alternative ou de vivre en mendiant ou de commettre quelque méfait nouveau. Aussi bien ne faut-il pas songer au travail, soit comme moyen disciplinaire, soit comme un avantage fait au condamné lui-même, pour toute une classe, et elle est nombreuse, de

(1) Maison de correction. Ce mot est composé de deux autres : *bride*, qui signifie fiancée et *well* qui veut dire bien. Leur association ne dit rien et paraît même grotesque. Mais lisez *Bridle*, qui veut dire brider, et vous avez au contraire un un mot très-significatif, vous avez le *bridlewell*, ou le bride-bien. Il nous paraît très-probable que dans le langage populaire, qui fait volontiers image, on devait dire de quelqu'un qui était l'hôte d'une maison de correction qu'il avait trouvé, qu'il habitait un *bridlewell*, un bride-bien. La lettre *l* est tombée, et l'on n'a plus eu que le mot insignifiant et baroque d'aujourd'hui, le *bridewell*.

détenus, c'est-à-dire ceux que les tribunaux de simple police ou de police correctionnelle punissent journellement à Londres et dans les grandes villes de quelques jours ou d'un mois de prison, et cela pour la dixième et la vingtième fois, pour la centième peut-être. Ces détenus, comme le disait lord Aberdare au congrès de Brighton, « sortaient des geoles pires qu'ils n'y étaient entrés », et pour sa propre part, le comte d'Aberdeen souhaitait qu'une législation nouvelle vînt permettre d'appliquer à ces habitués de prétoires le maximum de l'emprisonnement, voire la servitude pénale. Ce serait le moyen de débarrasser les prisons ordinaires d'un grand nombre de leurs hôtes habituels, de simplifier l'administration pénitentiaire et de restituer à la prison son véritable caractère de châtiment et de moyen réformatoire tout ensemble.

Ce vœu n'est pas nouveau dans le programme de réforme pénitentiaire de l'Association : sir Walter Crofton le formulait, dès 1864, d'après les indications de lord Brougham lui-même, et la commission royale qui eut, vers la même époque, à s'occuper de la servitude pénale s'est élevée avec beaucoup de force contre le système des emprisonnements de courte durée. La dernière loi sur les prisons n'a cependant rien changé à cet égard : elle s'est contentée d'édicter quelques mesures propres à mieux assurer l'ordre et la discipline dans les établissements pénitentiaires et elle est restée tout à fait muette au sujet des *Workhouses*. Lord Aberdeen soupçonne toutefois leur régime de ne pas recéler moins d'abus que celui des prisons proprement dites. D'une façon générale, il reproche au Workhouse de trop affecter les allures d'un établissement pénal de façon qu'il ne s'ouvre qu'aux seuls mendiants ou aux seuls vagabonds, et qu'il effraie tellement l'indigent de circonstance, que celui-ci aime mieux souffrir les plus grandes privations, parfois même se laisser mourir d'inanition, que s'y faire admettre. Il semble donc que dans la pensée du noble lord le Workhouse devrait être autant un établissement de bienfaisance qu'un lieu de répression. En réalité, il n'a été institué que dans ce dernier dessein, et logiquement ce qui, aux yeux des partisans de la *Poor Law*, constitue son efficacité, c'est précisément cette discipline brutale qui est censée se dresser comme une menace devant l'indigence factice et la pauvreté volontaire.

Tout en applaudissant de grand cœur à l'initiative prise par une société métropolitaine dans la question des logements insalubres et en félicitant le législateur d'y être également intervenu, l'orateur n'a pas caché que dans les campagnes aucune amélioration véritable de cette sorte n'était possible en dehors du triple concours des landlords, des fermiers et des paysans eux-mêmes. Une des

caractéristiques de cette dernière classe a été jusqu'ici, et dans ces derniers temps surtout, de mener une vie vagabonde, et pour les fixer au sol, il faudrait peut-être quelque chose de plus que la perspective d'un logement meilleur, car leurs pérégrinations fréquentes paraissent moins le résultat de leur humeur inconstante que de leur situation d'ouvriers salariés qui les éloigne des lieux où l'offre du travail est trop abondante pour les appeler dans ceux où elle est plus rare. Si cette réflexion est venue à l'esprit du comte d'Aberdeen, il l'a gardée pour lui-même : le conseil qu'il donne aux landlords « de ne pas considérer la chose seulement comme un placement pécuniaire » n'en est pas moins un très-bon conseil, et quant aux fermiers, mieux vaudrait pour eux-mêmes, selon nous, s'intéresser « au bien-être physique et moral de leurs garçons de ferme » que se cramponner à ce qui peut bien subsister encore de cette fameuse *Law of Settlement*, qui se proposait d'enchaîner le laboureur au sol, comme le vilain l'avait été à la glèbe, et de prévenir ainsi le renchérissement de la main-d'œuvre agricole.

En terminant, le comte d'Aberdeen s'est occupé d'un sujet : — L'abus des liqueurs fortes — lequel, pour employer ses expressions mêmes, « primait en importance tous ceux qu'il avait abordés jusqu'alors » parce qu'il intéressait à la fois la moralité publique et la santé publique. Interrogé à cet égard, le légiste ne parlait pas autrement que le médecin, et le médecin autrement que le moraliste : d'une voix unanime ils signalaient l'intempérance comme la source permanente d'un grand trouble social, comme la cause directe ou indirecte d'un grand nombre de maladies, comme la génératrice d'une foule de crimes et le grand obstacle à la bonne éducation des classes laborieuses. Mais s'il n'était que trop facile de signaler le mal et d'en caractériser les hideux effets, il l'était beaucoup moins de lui trouver un remède, surtout un remède vraiment efficace et d'un caractère permanent. Cette *panacée* contre l'ivrognerie, le comte d'Aberdeen s'est défendu de la posséder lui-même; mais, sans d'ailleurs s'exprimer très-catégoriquement à cet égard, il semble croire et espérer qu'il sera donné à la législature de le découvrir; tout au moins n'admet-il pas que l'État se désintéresse des questions concernant le bien-être des masses et leur condition morale. Ce serait, a-t-il dit, « le réduire, pour parler comme lord Beaconsfield, à une fonction de simple police, et s'exposer à recueillir sûrement le fruit de cette imprévoyance dans un surcroît de paupérisme, de criminalité et de maladies. Un gouvernement éclairé ne se contente pas d'ériger des hôpitaux, des workhouses, des prisons, des asiles d'aliénés, toutes sortes d'éta-

blissements indispensables dans une société civilisée ; il se préoccupe encore des causes qui tendent à détruire la prospérité d'une nation, sa santé et sa moralité. »

*
* *

Il y a dans ce discours des parties auxquelles nous souscrivons sans réserve et d'autres, qu'il est inutile ici d'indiquer d'une façon précise, auxquelles nous aurions certainement, le cas échéant, à objecter quelque chose. Mais, dans son ensemble, il trahit une inspiration libérale et méritait bien les nombreux applaudissements qui l'ont accueilli à diverses reprises.

Le congrès s'est alors partagé en sections pour vaquer à ses travaux ordinaires. Ceux de la section de jurisprudence ont été ouverts par un discours de Lord Gifford, son président, discours fort éloquent, mais qui s'est tenu à des généralités parfois contestables sur le rôle qui appartient à la législation écrite « comme instrument de l'amélioration de l'homme. » Lord Gifford n'est pas *orfévre*, mais il est magistrat, Lord Avocat d'Écosse, si nous ne nous trompons, et peut-être cela explique-t-il pourquoi il accorde aux textes de lois une action préventive et bienfaisante qu'ils sont malheureusement très-loin de posséder, au degré du moins qu'il imagine. De même, M. Madison et M. Conrie Thompson, qui se sont occupés des établissements de jeunes détenus — *Industrial and Reformatory Schools* — et M. Hunter qui a envisagé les rapports légaux du landlord et du tenancier, tant en Irlande et en Écosse, ont dit assurément d'excellentes choses, mais ils ne nous paraissent pas avoir apporté dans ces matières d'élément nouveau ou de solution nouvelle. A peu près tous les esprits désintéressés sont en effet d'accord sur l'injustice des *Game Laws*, vieux restes du moyen âge féodal, de même que sur le préjudice que les grands parcs à gibier causent à l'agriculture, et l'éducation des jeunes délinquants est, à divers points de vue, un problème aussi délicat qu'important. Mais ce n'est pas l'endroit de le discuter à fond, pas plus qu'on ne l'a fait, au surplus, au congrès de Plymouth, et bornons-nous à consigner ici la répulsion profonde qu'inspirent à M. le shérif Barclay l'emprisonnement préventif des jeunes délinquants, et le jugement très-sévère de M. Sergeant Cox sur le régime actuel des *Reformatory Schools*. Elles méritent si peu leur nom d'après lui « qu'il n'a jamais trouvé de plus habiles coquins — *More expert thieves* — que ceux qui en sortent, » et il s'est déclaré partisan très-convaincu des écoles de mousses, *training ships*, auxquelles il enverrait, s'il en était le maître, non-seulement

les jeunes délinquants proprement dits, mais encore les jeunes mauvais sujets, leurs parents *volentes or nolentes*.

Dans la section d'hygiène, que présidait M. Edwin Chadwick, le *coroner* du Middlesex, M. Hardwicke a lu un mémoire sur le genre de logis qu'il conviendrait de procurer aux ouvriers des grandes villes. Faisant allusion au familistère de Guise, création de M. Godin, l'un de nos grands industriels, il l'a cité comme beaucoup mieux conçu et mieux aménagé sous tous les rapports que les grandes cités ouvrières récemment bâties à Londres. Il a vivement critiqué les détails de celles-ci, ce qu'ont fait également M. l'architecte Collins et M. Chadwick lui-même. Celui-ci est persuadé qu'avec une dépense d'un tiers moindre, on obtiendrait facilement des édifices placés dans de meilleures conditions sanitaires.

Le ministre de l'intérieur ayant écarté le malencontreux projet du bureau métropolitain des travaux publics, les édifices ainsi condamnés doivent être ceux qu'on a fait bâtir avec l'argent des libéralités de l'Américain Peabody, ou ceux encore qui ont été édifiés par les soins de deux Compagnies, *The improved industrial Dwellings Company* et la *Model Lodging thouses' Association*. S'il en est ainsi, c'est une preuve que l'initiative privée n'est point entièrement à l'abri de ce genre d'erreurs que l'on reproche si souvent et à si juste titre à l'initiative officielle, et dont M. Herbert Spencer, l'éminent penseur, a signalé de si curieux exemples, sur le terrain même de l'hygiène légale, à propos notamment du système de drainage de Windsor, lequel reliant aux égouts les maisons du beau quartier de cette ville y favorisa une épidémie de fièvre typhoïde, alors que le quartier pauvre, qui n'avait que des puits isolés dans les jardins et pas de drainage, en demeurait à peu près indemne.



L'Angleterre est un pays très-philanthropique et de la misère éclate-t-elle quelque part, qu'immédiatement une souscription s'ouvre pour la soulager. Elle se fait spontanément, sans réflexion, et on ne s'aperçoit pas qu'à une somme grossie d'aumônes correspond une clameur qui demande plus d'aumônes. Voilà ce que M. Herbert Spencer, que nous aimons à citer encore, disait des entraînements irréfléchis de la charité volontaire et ce qui est bien plus vrai encore des pratiques de la charité légale, condamnée par son principe même à engendrer plus de misère qu'elle n'est capable d'en soulager. On a bien souvent tenté de corriger, par divers moyens, cette tendance fatale, et M. Ogg, ainsi que M. Forsyth,

tous les deux habitants d'Aberdeen, ont entretenu la section économique du congrès de ce qui se passait à cet égard à Glasgow. La ville a été divisée en circonscriptions charitables, à la tête desquelles on a mis sous le nom de surveillant des pauvres, *Overseer of Poor*, un fonctionnaire chargé de scruter les demandes de secours et de tout faire, par voie de bons conseils et d'intervention amicale, pour décider les gens valides à ne point abuser des secours publics. De Glascow, où il paraît avoir assez bien réussi, le moyen s'est répandu dans les autres grandes villes de l'Écosse ; il s'est naturalisé en Prusse et a même franchi l'Atlantique, puisqu'on le pratique à New-York. M. Ogg convient d'ailleurs que, pour le rendre efficace, il faut recourir au concours d'associations bénévoles qui se donnent à elles-mêmes la mission de rechercher la misère véritable, et qui aident les officiers de l'Assistance publique à n'inscrire sur ses listes que des gens à qui ses secours sont réellement indispensables.

Ces secours sont, comme on le sait, de deux sortes : le secours dans le workhouse — *indoor relief* — et le secours à domicile *out door relief*. Ces derniers ont décidément pris le dessus depuis assez longtemps, du moins en Angleterre et en Écosse, puisque, au témoignage de M. James Caird, on compte dans le premier de ces pays 5 pauvres secourus à domicile contre 1 au workhouse, et jusqu'à 22 contre 1 en Écosse. Mais en Irlande, la proportion n'était pas même de 1 contre 1, ce qui expliquait pourquoi le coût de l'Assistance publique, qui avait diminué en Angleterre et en Écosse avec la hausse des salaires, était resté stationnaire en Irlande, et y avait crû même quelque peu, dans une proportion d'ailleurs fort insignifiante, la rigueur avec laquelle le *test*, la pierre de touche du workhouse y avait été appliquée plus tôt y ayant réduit la dépense à son minimum. Quoi qu'il en soit, cette dépense, dans son ensemble, représente aujourd'hui quelque chose comme une somme de 7 à 8,000,000 livres sterling, soit 200,000,000 de nos francs, laquelle jointe aux sacrifices de toute sorte et de toute provenance qu'on s'y impose pour l'instruction publique (1), donne, selon M. Caird, un total de 12,000,000 de livres sterling, ou de 300,000,000 de francs. C'est là certes un bien gros chiffre, qui égale à lui seul celui de toutes les dépenses d'ordre civil du pays. M. Caird en prend facilement son parti toutefois, parce que, dit-il, « il ne s'agit après tout que d'un prélèvement d'environ 4 0/0 sur toute la fortune recensée du pays, c'est-à-dire

(1) Les *parliamentary grants*, ou la part de l'État dans la dépense de l'État pour l'instruction publique ont été, en 1877, de 1,707,015 liv. st. (42,675,375 fr.).

d'un fardeau qui n'était pas trop lourd pour un pays opulent, et qu'il ne devrait pas trouver excessif s'il était sûr que tout cet argent allât à sa destination véritable. »

Voilà des paroles empreintes d'un bien grand optimisme, et la question est de savoir si ces 200,000,000 de sacrifices annuels vont bien tous à leur destination véritable, en d'autres termes s'ils ne soulagent que des indigents, par malheur et par rencontre, au lieu de grossir pour une bonne part les rangs de la fainéantise et de la débauche. Ni les Arthur Young, ni les Malthus, ni les Ricardo, parmi les morts, n'ont reconnu à la charité légale tant de clairvoyance, et de nos jours elle a trouvé dans Sir George Campbell, dans M. Fawcett, dans M. Greg, dans MM. Cliffe Leslie, Herbert Spenser et tant d'autres des adversaires énergiques, aussi convaincus de ses méfaits financiers que de son action démoralisatrice. On a eu l'imprudence de l'introduire en 1845, en Écosse, et M. Alexander Mac Neel-Caird, l'un des *Essayists* du Cobden-Club, nous informe qu'il est difficile « de se faire une idée de ce qu'elle a développé d'immoralité et de paupérisme dans certaines paroisses. » Qu'on ouvre le très-intéressant volume de M. Pretyman, — *Dispauperization*, — et l'on s'assurera que de l'autre côté de la Tweed, le système a également perverti tous les sentiments naturels, altéré tous les liens de famille. On y apprend encore que, non content de perpétuer le mal qu'il devait guérir, il se dérobe parfois au moment même où son aide semblerait le plus nécessaire, ainsi qu'il advint dans le Lancashire, à l'époque de la *Cotton Famine* et à Londres, lors de la crise financière de 1866. Dans le second cas, le workhouse se montra incapable de faire face à des besoins extraordinaires, de même que dans le premier, le secours à domicile avait fait preuve de la même impuissance, et dans tous les deux, à Manchester comme à Londres, ce fut la charité privée qui se chargea du rôle déserté par la charité légale.

Mais passons, et venons-en à la discussion d'une des questions inscrites d'avance à l'ordre du jour du congrès, celle de l'effet social des grèves et du licenciement en masse des ateliers, *Lock out*, mesure qui a été souvent la contre-partie des grèves, et qu'au mois d'avril dernier, par exemple, les constructeurs de navires de la Clyde appliquaient à 8,000 de leurs ouvriers.

Le temps n'est plus où les *Trade's Unions* n'étaient que de dangereuses sociétés secrètes, où leurs membres saccageaient les manufactures et en brisaient les métiers. Elles ont conquis tour à tour l'existence légale et la personnalité civile ; leurs procédés habituels, s'ils ne sont pas toujours économiquement parlant les plus sages, ont cessé du moins d'être violents, et au lieu de constituer une

menace permanente tant pour les biens que pour les personnes, ils affectent des allures régulières. Cela n'empêche pas que les *Trade's Unions* ne comptent encore beaucoup d'adversaires, les uns tout à fait hostiles à leur principe même, les autres peu sympathiques à certains de leurs agissements. Le premier orateur qui ait pris la parole dans le débat auquel elles ont donné lieu à Aberdeen, le docteur Watts nous semble des premiers peut-être, et des seconds à coup sûr. Il veut bien concéder que les *Trade's Unions*, en tant que Sociétés d'assistance mutuelle, avaient du bon; mais lorsqu'elles se proposent de provoquer une hausse des salaires, ou la diminution des heures de travail, c'est à ses yeux une mission peu recommandable. Cette hausse, M. Watts ne conteste pas que les unions ne puissent la déterminer dans les temps de prospérité commerciale ; mais, sous le coup d'une forte demande du travail, ne se serait-elle pas produite d'elle-même? Et quand le travail cessait de rémunérer les producteurs, y avait-il une force, une combinaison quelconque qui fût capable de prévenir l'avilissement de ces salaires? Quant aux grèves, même employées comme ressource extrême, en *dernier ressort*, elles étaient un fléau véritable qui désorganisait l'atelier, jetait les familles dans les dettes et leur faisait perdre le respect d'elles-mêmes, en les incitant à solliciter les secours paroissiaux. Le seul moyen pratique de trancher les différends de cette sorte était l'arbitrage, un arbitrage *obligatoire* pour les deux parties en litige, et, dans un intérêt social comme dans un intérêt économique, il était temps, grand temps de l'instituer.

L'auditoire n'était pas préparé à recevoir toutes ces assertions sans réserve. Les grèves n'ont pas trouvé de défenseurs; mais M. Wetherston a soutenu que les coalitions de patrons avaient été parfois aussi malfaisantes que celles d'ouvriers, et les *Trade's Unions* ont trouvé dans M. John Gray un champion énergique. Il était loin d'innocenter certaines pratiques de ces Sociétés; seulement la justice forçait de déclarer qu'elles devenaient de plus en plus rares, et l'on pouvait affirmer d'une façon générale que les Unions remplissaient un rôle utile à un quadruple point de vue, c'est-à-dire en prévenant fréquemment le recours immédiat à la grève, en faisant obstacle aux calculs cupides de quelques patrons, en opérant comme agences de secours mutuels, en développant enfin chez leurs membres ces habitudes de *self government* et de discipline, lesquelles devaient ouvrir la voie à la future organisation du système coopératif et à ses futurs triomphes.

Ce dernier point, l'orateur n'a point dissimulé qu'il l'avait fort à cœur; seulement, il n'espérait pas de réussite tant que les ouvriers ne se montreraient pas enclins à économiser dans les temps

de prospérité commerciale et à réunir ainsi les fonds qui leur faisaient besoin, pour mieux égaliser leurs chances de concurrence vis-à-vis des capitalistes. M. Gray, jetant un coup d'œil sur la crise industrielle de ces dernières années, lui a assigné trois grandes causes : la réaction contre les mouvements désordonnés, — *Leaps and Bounds*, — de la production, en 1871 et 1872 ; les mauvaises récoltes de divers pays ; les traces encore vivantes, aux États-Unis, de la guerre de sécession. Il s'est félicité de ce que la discussion se fût emparée pour les éclaircir des graves questions qui s'agitent sur le marché du travail et qui, trop souvent, le troublent. Le premier résultat de cette discussion avait été de convaincre les fabricants et les ouvriers que leurs dissidences n'étaient pas aussi profondes en réalité qu'elles en avaient l'air. « Il était dans la nature, qu'en pareille occurrence chacune des deux parties litigeantes fît de son mieux pour défendre son point de vue » ; mais plus la discussion s'agrandissait, plus il devenait évident que toutes les deux naviguaient dans les mêmes eaux, *both sail in the same boat*, et que, bien compris, leurs intérêts respectifs se confondaient entre eux et avec la prospérité nationale.

***

Ouvert le 12 septembre, le *Congrès des sciences sociales* s'est séparé le 18, après avoir désigné la ville de Southampton pour le lieu de sa plus prochaine réunion. Cette faveur, Southampton l'avait sollicitée pour cette année même ; mais on lui avait préféré, d'une voix unanime, la ville d'Aberdeen.

HENRY TACHÉ.

LE Xe CONGRÈS

DES

TRADE'S UNIONS EN ANGLETERRE

SOMMAIRE : Rapport du *Comité parlementaire* de l'association. — Le discours d'ouverture de son président : la liberté de coalition ; les salaires, les grèves et l'arbitrage ; la durée des heures de travail et les prophéties de M. Bright. — La question des indemnités pour causes d'accidents évitables. — Le travail des jeunes détenus. — La législation sur le travail des femmes dans les manufactures. — La représentation parlementaire des ouvriers. — La réforme des lois sur le jury et la magistrature correctionnelle.

Le dixième congrès annuel des *Trade's Unions* s'est tenu cette année à Leicester, sous la présidence de M. D. Merrick, de Lei-

cester, et la séance d'ouverture a eu lieu le 17 septembre dernier. Toutes celles de ces associations qui existent dans le Royaume-Uni avaient été invitées à y envoyer des délégués, et celles qui ont obéi à cette invitation ne comptent pas moins, dit-on, de 450,000 membres.

Les travaux de la réunion se sont ouverts, comme d'habitude, par la lecture du rapport de la commission dite parlementaire — *Parliamentary Committee*, — laquelle est composée de onze personnes, élues chaque année, et siégeant à Londres, avec mission « de surveiller toutes les mesures législatives affectant « d'une façon directe le régime du travail, comme de prendre « l'initiative de telle ou telle action législative, qui lui est indi- « quée par le congrès des *Trade's Unions* ou que le temps ou les « circonstances exigent. » C'est M. Broadhurst, secrétaire de la commission, qui cette année a lu le document en question, qu'on nous dit fort développé, mais dont il ne nous a été donné de pouvoir apprécier l'esprit que par quelques citations du journal *Le Times*. Elles sont, d'ailleurs, intéressantes et faites pour donner une bonne opinion de l'ensemble du travail.

En sa qualité d'anglais, c'est pour M. Broadhurst une sorte de consolation qu'au milieu des rudes épreuves auxquelles l'industrie européenne est actuellement soumise, l'industrie anglaise est encore celle qui souffre le moins, ce qu'il attribue, en très-grande partie, tant à l'habileté professionnelle des industriels et des ouvriers de la Grande-Bretagne qu'à la sécurité dont les propriétés et les personnes jouissent dans ce pays, et aux habitudes de respect de la loi de son peuple. C'est avec plus de satisfaction encore qu'il signale chez les ouvriers les une tendance marquée à recourir, dans leurs conflits avec les industriels, aux moyens pacifiques, et il se plaît à espérer qu'en cas d'arbitrage, la décision des arbitres sera désormais scrupuleusement respectée de part et d'autre. Les patrons, il est vrai, n'avaient pas toujours donné à cet égard le bon exemple, et la presse « qui n'eut pas manqué de crier la chose à tous les échos du « monde — *would have blagoned et forth to the world*, — si elle « s'était produite du fait des ouvriers, n'avait rien trouvé de « repréhensibe dans cette conduite. » Il n'en était pas moins fort souhaitable qu'on évitât les grèves plus encore à l'avenir que dans le passé, car c'était là un véritable engin de guerre, fécond en désastres et dont il ne fallait user qu'à la dernière extrémité.

« Votre Commission parlementaire », a dit en finissant M. Broadhurst, « sait parfaitement que son premier devoir, comme fondée de pouvoirs de l'unionisme tout entier, est la protection des intérêts mêmes confiés à sa vigilance et à sa garde. Mais elle espérait bien

voir luire le jour où la puissante influence pour le bien dont elle disposait pourrait s'exercer sur une échelle plus grande et s'occuper de questions d'un ordre plus général. Elle apercevait en perspective le *bon temps* où le système fiscal du pays serait assis sur des bases plus équitables; où ses énormes dépenses diminueraient; où, enfin une meilleure distribution de son sol viendrait procurer à son peuple plus de travail et plus de nourriture. A cette heure, il paraissait prématuré d'agiter de pareilles réformes, mais la Commission parlementaire ne perdait pas de vue leur possibilité future, et on pouvait être certain qu'au bon moment, elle en prendrait résolument la cause en mains. »

Après des remerciements adressés à diverses personnes, parmi lesquelles on remarque lord Coleridge et MM. Mundella, Herschell, Burt et Macdonald, membres du Parlement, pour leur bon vouloir vis-à-vis de l'unionisme, M. Broadhurst a cédé la parole à M. Merrick, président du Congrès, pour qu'il prononçât l'*Inaugural Adress* de la session.

Le droit légal de se coaliser pour la défense de leurs intérêts, a-t-il dit, était désormais acquis aux ouvriers, et les organes mêmes de leurs patrons le reconnaissaient pleinement, de sorte qu'il était inutile d'insister à cet égard. Cela n'avait pas eu lieu cependant sans répugnance du côté des pouvoirs publics; il y avait fallu la puissance que les *Trade's Unions* avaient su conquérir, et en ce moment même, l'attitude de la magistrature n'était pas bien faite pour inspirer la confiance que même les derniers *Labour Bills* de M. Cross eussent enfin assuré aux ouvriers la plénitude de leur action légitime. Ainsi à Londres, deux cordonniers venaient d'être condamnés l'un à un et l'autre à deux mois de prison, pour pratiques illégales, alors qu'il ne résultait nullement des témoignages entendus à l'audience qu'ils eussent tenté d'intimider ou de violenter personne. Aussi bien et à parler d'une façon générale, les unionistes répudiaient-ils énergiquement toute pensée de cette sorte; ils se déclaraient très-résolus à respecter la liberté individuelle de même que la propriété, et loin de songer, ainsi qu'on les en accusait souvent, soit à limiter le nombre des entrepreneurs de travail, soit à restreindre le capital qui alimentait ce même travail leur ferme conviction était que plus le travail accaparait d'argent, plus s'accroissait le nombre des travailleurs et plus s'augmentait leur perspective de bons salaires. Tout ce qu'ils voulaient, c'était de se protéger contre des manœuvres à la fois cupides et frauduleuses, qui tendaient à l'avilissement factice des salaires, et en cela ils ne se rendaient pas service seulement à eux-mêmes, mais encore à toute la classe de ces fabricants, dont la seule ambition n'était

pas de produire à un bon marché toujours croissant, sans aucun égard à la bonne confection du produit et à sa qualité marchande.

Au nombre des grands mérites qui, selon lui, appartiennent aux *Trade's Unions*, M. Merrick a rangé celui de favoriser une distribution plus équitable de la richesse. Dans un des sermons qu'il avait prêchés dans l'église Saint-Paul, le chanoine Gregory s'était écrié un jour « que dans l'Angleterre contemporaine les riches deve« naient, jour par jour et heure par heure, plus riches et les pau« vres plus pauvres, ce qui ne laissait pas d'être bien grave et bien « inquiétant. » Eh bien ! à ce mal les Unions avaient apporté déjà quelque remède, et il était certain que dans les localités où elles florissaient la taxe des pauvres était en diminution, ce dont personne ne pouvait s'étonner, d'ailleurs, puisqu'elles préconisaient avant tout la prévoyance personnelle et le *Self Help*. Il était de notoriété publique qu'en 1875 les registres paroissiaux mentionnaient 815,857 indigents, et l'on ne pouvait jamais espérer que ce triste dénombrement se réduisit jamais à néant. Mais n'était-il pas possible de le réduire à son *minimum*, en ouvrant à la circulation de la richesse des canaux plus libres, et quel meilleur moyen de stimuler l'activité industrielle que le paiement de bons salaires?

Un autre reproche fréquemment adressé aux *Trade's Unions* était le grand pouvoir qu'elles conféraient à la classe ouvrière. M. Merrick confesse ce pouvoir, mais il va sans dire qu'il le trouve parfaitement légitime, et loin de vouloir qu'on le diminue, il demande qu'il se fortifie encore par une fédération plus étroite des divers corps de métiers dont les forces lui paraissent actuellement trop éparpillées et trop lentes à se mouvoir quand le besoin s'en fait sentir. Ce n'est pas cependant que M. Merrick soit plus que M. Broadhurst partisan des grèves : tout au contraire, il émet l'opinion qu'on n'y recoure que le plus rarement possible, leur préférant de beaucoup le système de l'arbitrage. Les ouvriers bonnetiers furent les premiers à s'y rallier ; mais il commence à passer aujourd'hui dans les habitudes des autres corps de métier, qui ne refusent jamais de se soumettre à ses décisions, et l'*Union nationale des mineurs* venait de l'inscrire au nombre de ses dispositions statutaires. S'il rencontrait encore de la résistance quelque part, c'était chez les fabricants, et on les avait vus, lors de la dernière grève de Lancashire occidental, refuser de l'accepter, quoique les ouvriers le leur eussent offert à trois reprises différentes.

A la fin de son *adress*, M. Merrick a pris à partie M. Bright, à raison de l'un de ses derniers discours. « Une combinaison nous enveloppe, » disait l'illustre orateur à Birmingham « qui se propose non-seulement « de diminuer les heures du travail et son produit, mais encore

« d'en accroître la rémunération. Souvenons-nous que de grandes « cités commerciales — Carthage, Tyr, Gênes, Venise — ont succombé avant que les noms de Liverpool et de Manchester fussent « connus, et n'allons pas croire que notre prospérité repose sur des « fondements tout à fait sûrs et inébranlables, ou que nous sommes « absolument soustraits à ces dangers sous lesquels d'autres pays « ont succombé en d'autres temps. » A cet égard, M. Merrick se sent tout rassuré. Si les industries anglaises sont en voie de déclin, comme M. Bright semble le craindre, ce n'est point, affirme-t-il du fait des *Trade's Unions* « dont l'objet est, comme c'en sera la fin, » était d'encourager l'expansion de cette industrie dans toutes les directions légitimes. M. Bright avait parlé en manufacturier et en homme qui se souvenait trop de la répugnance qu'il avait manifestée, il y avait une trentaine d'années déjà, devant l'idée seule de diminuer la durée de la journée de travail. Depuis on l'avait diminuée toutefois, et les lugubres prophéties de M. Bright ne s'étaient pas accomplies : Loin de là, l'industrie anglaise, puissamment servie d'ailleurs par la vapeur et les machines, n'avait fait que produire davantage et à meilleur marché.

Ce discours prononcé, les travaux proprement dits du congrès se sont ouverts, inaugurés par une communication de M. Macdonald, concernant le Bill, sur les indemnités dues aux ouvriers, en cas d'accidents dus à la négligeance des patrons, dont il avait pris l'initiative. L'honorable député n'a point caché que ce Bill avait reçu un fort mauvais accueil du *Select Commitete* de la Chambre des Communes auquel il avait été soumis ; mais il ne pouvait dépendre, selon lui, d'un rapport partiel et qui ne valait pas le papier qui avait servi à l'écrire — *Not worth the paper on which it was written*, — d'enterrer une question à l'étude depuis trente ans et dont la solution importait tant aux classes ouvrières. En 1850, on avait constaté un millier d'accidents graves et mêmes mortels dans les houillères et dans les mines de fer : un *Act* fut donc passé, qui agrandissait la responsabilité de leurs propriétaires en pareille occurence, et cette loi n'avait pas été sans produire quelque bien. Aujourd'hui, il y avait lieu de faire davantage, et il était vraisemblable que le gouvernement prendrait à cet égard l'initiative. M. Macdonald seconderait son Bill s'il lui paraissait satisfaisant, mais il n'hésiterait nullement à reproduire le sien dans le cas contraire.

En s'associant pleinement à ces vues, qu'il partageait d'autant mieux que « l'industrie dont il fait partie était particulièrement intéressée à leur réalisation, » M. Broadhurst a ensuite averti le Congrès que cette fin nécessiterait de grands efforts. Il avait eu

en effet, de nombreuses occasions de converser sur ce sujet avec beaucoup de membres tant de la Chambre des Communes que du *Select Committee,* et s'était ainsi convaincu qu'il n'y en avait pas en tout une cinquantaine peut-être qui fussent sympathiques au principe de la mesure. La réunion s'est alors occupée d'un autre sujet, le travail des enfants détenus dans ces *Reformatory Schools*, qui représentent en Angleterre ce que sont en France les asiles ou colonies de jeunes délinquants ou criminels acquittés comme ayant agi sans discernement, mais retenus jusqu'à leur vingt et unième année pour recevoir une éducation correctionnelle. M. Williams s'est fait l'écho des plaintes que la concurrence industrielle des enfants faisait au travail adulte, et, sur la motion de M. Williams, il a émis, à l'unanimité, le vœu que cette concurrence disparût.

Les *Factory Acts*, ou lois sur le travail dans les manufactures, ont donné lieu, en ce qui concerne les restrictions qu'elles apportent au travail féminin, à un débat plus approfondi et surtout plus contradictoire. Les dames qui représentaient au Congrès les Unions féminines y ont pris naturellement une part active, et combattant pro *aris et foris*, leur langage s'en est un peu ressenti. Mistress Paterson, qui fait partie à la fois de la société des relieuses — *Women Bookbinders' Society* et à l'Union des tapissières — *The Upholsteresses' Trade Union* — a confessé qu'elle avait tout d'abord partagé l'indignation qu'avaient fait naître les paroles de M. Fawcett et de mistress Fawcett déclarant « que ces lois chasseraient les femmes du marché du travail, » mais qu'après réflexion, elle en était arrivée à être pleinement de cette même opinion. Elle s'indignait de toutes ces atteintes au libre arbitre des femmes, et soutenait qu'il ne leur était pas aussi pénible de se livrer, par exemple, au travail du tissage — *chain making* — que de braver le feu de leurs fourneaux. Tel a été aussi le sentiment d'une autre déléguée, mistress Brown, celle-ci ajoutant « qu'elle s'étonnerait beaucoup de voir les *Trade's Unions* refuser l'accès du marché du travail aux femmes et aux filles de leurs propres membres.

Pour M. Broadhurst, au contraire, ces lois sont bonnes dans leur principe comme dans leur fin, et il était bien aise qu'elles eussent modifié un état de choses où les femmes avaient été employées à toutes sortes de besognes auxquelles elles n'étaient pas propres, et cela en concurrence avec leurs maris, leurs frères et leurs fils. Il valait beaucoup mieux les en affranchir, pour les rendre à leurs occupations naturelles et beaucoup plus avantageuses, à savoir l'éducation de leurs enfants et le soin de leur intérieur.

Les préopinantes ayant peu ménagé dans leurs discours le corps d'inspecteurs chargé d'assurer l'exécution des *Factory Acts.* M. Broadhurst a pris subsidiairement la défense de ces fonctionnaires qu'il a qualifiés de fort honorables, et s'il se plaint de quelque chose, c'est que leur petit nombre rende leur mission généralement très-pénible et parfois illusoire. Ce nombre, en effet, ne dépasse point 49, soit 1 inspecteur par 2,260 établissements à inspecter, si les chiffres de 31,000 grandes fabriques et de 80,000 ateliers divers, donnés par M. Birtwestle au Congrès même, sont exacts.

L'auditoire s'est rangé du côté de M. Broadhurst et contre mesdames Paterson et Brown, en émettant un avis favorable au Bill présenté par le gouvernement pour la consolidation, comme disent nos voisins du *Factory and Workshop Act.* Il s'est également prononcé, en faveur de l'extension du système de l'arbitrage, qui vient de conquérir un nouvel adhérent dans l'union des serruriers du Straffordshire. Ce vote a fourni l'occasion à M. Brassey, membre du Parlement et grand industriel, de féliciter les Sociétés ouvrières de leur bon esprit et de leurs bonnes tendances. « Puisque je suis ici » s'est-il écrié, « je suis heureux de témoigner toute « ma reconnaissance aux ouvriers qui ont été mes collaborateurs, « comme ils avaient été ceux de mon père avant moi » et il a nettement affirmé que, selon lui, l'Unionisme répondait à un besoin de la Société anglaise et que son apparition était inévitable. Sa principale erreur avait été ses atteintes à la liberté personnelle, *in abridgment of personal Liberty*; mais son action en somme avait été bonne, et elle ne méritait que des encouragements et de l'aide.

Quel scandale, quels cris aigus, quelles clameurs affolées dans nos petits cénacles, dits conservateurs, si un millionnaire français, fils de ses propres œuvres, venait à parler de la sorte des syndicats ouvriers! Sur l'autre rive de la Manche, ce langage n'effraiera personne, et il ne vaudra point à M. Brasesy la moindre de ses injures en langage poissard que nos *honnêtes gens* qui ne sont pas, en même temps, nos gens bien élévés, prodiguent à leurs adversaires politiques. Ceux-même, et ils sont encore assez nombreux, qui ne partagent pas sa façon de voir sur l'Unionisme, qui le redoutent ou le détestent, se garderont bien à ce propos de crier au socialiste et au communiste, et de calomnier ainsi un honnête homme dont le seul tort est de ne pas penser comme eux et de le dire sans détour.

Mais revenons aux séances du Congrès de Leicester elles-mêmes. Comme dans les congrès antérieurs, il y a été question de certains sujets plus politiques qu'économiques, tels par exemple

que la représentation directe du *labour* au sein du Parlement et de l'inscription des ouvriers sur les listes du Jury. L'année dernière, à Newcastle-sur-Tyne, des orateurs avaient déjà revendiqué cette double prérogative, mais ils n'avaient pas entraîné l'assentiment de l'assistance. Elle avait paru croire qu'il suffisait aux ouvriers, pour faire entendre leurs griefs et exposer leurs besoins sociaux ou politiques dans l'enceinte de Westminster-Abbey, d'élire des hommes de talent et de caractère, *à quelque classe qu'ils appartinssent d'ailleurs.* Quant au Jury, elle s'était approprié l'opinion « que « rémunérer « les jurés c'était, selon l'expression de M. Burney, « altérer le caractère de l'institution et le changer en une sorte de « profession mercantile telle que l'était celle des hommes de loi, » et que cependant, l'exercice gratuit des fonctions de juré constituerait pour les ouvriers une charge sans compensation, qu'ils seraient bien avisés de rechercher, comme disait M. Memott. Cette fois-ci un sentiment contraire a prévalu, non sans dissidence toutefois, et le Congrès a émis une opinion favorable tant à la représentation directe du travail qu'à l'introduction des ouvriers dans les rangs du Jury criminel.

Le dernier de ces votes a été complété par la motion que désormais dans les causes où le juge correctionnel laisse au condamné le choix entre la prison ou l'amende, l'appel lui soit ouvert devant le Jury. A Newcastle, M. Arch, le célèbre *agitateur*, s'était montré très-hostile à l'extension qu'avait prise en ces derniers temps la *Summary Juridiction* ou l'action correctionnelle, comme on dirait ici, des magistrats rémunérés. A en juger par le langage de M. Prior, les défiances de la classe ouvrière, à l'endroit de cette magistrature, ne se sont nullement calmées dans l'intervalle et l'orateur a été fort applaudi de ses auditeurs quand il s'est écrié à propos du fonctionnement de la dernière loi, celle du 13 août 1875, sur les rapports entre les patrons et les ouvriers — *Employers and workmen Act*, — « qu'il ne fallait pas seulement de bonnes lois, mais encore de bons magistrats pour les faire exécuter. »

***

Le 21 septembre, le Congrès de Leicester s'est séparé, après s'être donné rendez-vous pour l'année prochaine à Bristol et avoir élu les membres de son *Parliamentary Committee* pour 1877-78, auquel il a été recommandé de s'occuper d'une façon spéciale du *workshop Act*, de la réforme des lois constitutives du Jury, de l'extension enfin de l'*Employers and workmen Act*, aux matelots naviguant dans les eaux anglaises. On peut bien différer d'avis sur le mérite de certaines des solutions qu'on y a recommandées; mais

on ne saurait sans injustice contester la bonne attitude de ses membres et la bonne tenue de ses séances. « Le ton des discussions y a toujours été modéré, » pour parler comme *Le Times*; « on n'y a rien entendu qui sentît la moindre amertume contre les « employeurs ou l'invective contre la Société. » On pourrait ajouter qu'on ne s'y est entretenu que de choses éminemment pratiques et que l'utopie a été soigneusement retenue sur le seuil. L'an dernier, elle avait montré un bout d'oreille, d'une façon d'ailleurs assez innocente, sous la forme d'un mémoire du docteur Travis « sur la réforme effective des hommes et de la société. » Le titre était ambitieux, mais les moyens ne l'étaient guère, et surtout ils ne brillaient point par la nouveauté. Pour doter les ouvriers d'un parfait bonheur, pour faire régner dans leurs rapports entre eux et les autres classes un esprit de justice éclairé et de bonté réciproque, le docteur Travis ne demandait que l'installation de *villages industriels*, peuplés de 100 à 400 personnes et disposant d'une superficie territoriale de 800 hectares. Cela sentait fort le phalanstère, et Charles Fourrier, pour remplacer définitivement le travail morcelé par le travail communautaire, ne réclamait lui aussi que l'épreuve de son système sur une lieue carrée de terrain. On sait qu'il ne l'obtint pas, et les unionistes de Newcastle n'ont pas paru disposés davantage à fournir au docteur Travis ses 800 hectares.

JOSEPH CLÉMENT.

CORRESPONDANCE

UN SÉJOUR A GENÈVE.

SOMMAIRE : L'hospitalité génevoise. — Les beautés de la nature et le confortable. — Rousseau et Voltaire. — La ville de Calvin.— L'horlogerie.— Le libre titre. — Les tramways. — L'Opéra en construction. — Les attractions. — La société de lecture. — Les églises nouvelles et la prohibition des soutanes. — La manie d'unification. — Les libertés. — Les communards.

A M. le Rédacteur en chef du *Journal des Économistes*.

Mon cher Garnier, vous me demandez pour le *Journal des Économistes* les impressions que je rapporte de mon séjour à Genève, et en particulier de ma participation, d'ailleurs toute platonique, au congrès ci-dessus mentionné. Bien volontiers. Genève

est certainement, au physique et au moral, une des villes les plus intéressantes du continent, et j'y ai passé fort agréablement deux ou trois mois. Si l'hospitalité que l'on y reçoit n'est pas précisément écossaise, elle est cependant à la portée des petites bourses; on peut être logé et suffisamment nourri dans les innombrables pensions qui bordent ou avoisinent le Grand quai et le Jardin anglais, à raison de 7 francs, 6 francs et même 5 francs par jour; à la vérité, c'est à la condition d'y passer au moins une semaine. Autrement, il faut se résigner à payer les prix d'hôtel, escarpés comme les pentes du Salève. Cette industrie de l'hospitalité ne date, en Suisse, que de l'époque où l'on a commencé à voir les beautés de la nature, et cette époque est toute récente. M. Ch. Durier ne vient-il pas de nous raconter que la découverte du Mont-Blanc ne remonte guère qu'à un siècle? Mais depuis ce temps-là les beautés de la nature ont fait leur chemin dans le monde; elles sont devenues un article de grande consommation; on s'est ingénié à les rendre aussi accessibles et même aussi confortables que possible. On gravit aujourd'hui, en chemin de fer, les pentes vertigineuses du Righi, et l'on trouve jusqu'aux abords des neiges éternelles des hôtels installés à l'américaine, qui remplacent l'ancienne auberge où nos pères se logeaient « à pied et à cheval ». Toute une population d'hôteliers, de garçons d'hôtel des deux sexes, de guides, de porteurs, de sonneurs de trompe, de loueurs de voitures, de chevaux, d'ânes ou de mulets, de sculpteurs sur bois, de naturalistes et de photographes vit maintenant de l'exploitation de cette grandiose nature alpestre. Les touristes trop regardants se plaignent bien un peu de l'âpreté avec laquelle elle tire parti du monopole que la providence lui a départi, mais il faut songer que la *saison* ne dure que trois ou quatre mois, et qu'on doit, dans ce court espace de temps, couvrir les frais d'établissement et d'entretien des splendides et confortables asiles que le génie de l'hospitalité payante a bâtis sur des hauteurs où les chamois et les isards faisaient naguère leur villégiature. Il faut songer aussi qu'il n'est pas commode de procurer tous les raffinements culinaires et autres à des gens qui ont la fantaisie de s'installer à 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, d'y boire du *pale* ou du *scotch ale*, d'y manger des *cakes* et de lire tous les matins le *Times* ou le *New-York Herald*. Le prix de revient de ces produits de la civilisation monte naturellement avec le consommateur, et le jour où n'importe quel *hôtel de l'Aigle* ou du *Faucon* établira une succursale sur le sommet du Mont-Blanc, ce n'est pas là que les économistes trouveront résolu le problème de la vie à bon marché.

Pour en revenir à Genève, vous y trouverez réunies toutes les

attractions qu'un touriste peut souhaiter. Aimez-vous les excursions alpestres? Vous êtes à une journée du Mont-Blanc, où vous conduit à un prix pas trop à pic une diligence « inversable » ? Préférez-vous une promenade sur le plus beau lac du monde? Les bateaux réunis et les *mouches* — prononcez mououches — se disputent l'avantage de vous faire admirer ses eaux bleues et ses rives vertes bordées d'un côté par le long mur embrumé du Jura, de l'autre par une série de croupes dentelées que dominent les vieux colosses blanchis de la chaîne du Mont-Blanc. Arrêtez-vous à Versoix, par un temps clair, vers l'heure du coucher du soleil, et vous y contemplerez le géant dans toute sa gloire, la cime transformée en un énorme rubis. Voulez-vous embrasser d'ensemble le panorama de la ville et du lac, montez au petit, ou mieux au Grand Salève, allez déjeuner au chalet des *Treize arbres*, redescendez par le pas de l'Echelle ou la Grande Gorge, et si cet exploit ne vous donne pas vos entrées au Club Alpin, vous n'en aurez pas moins mérité le premier prix de... courbature. Préférez-vous encore à ces exercices pittoresques les souvenirs et les hommes historiques ? Vous êtes dans la ville de Calvin et de Jean-Jacques Rousseau, à deux pas de Ferney, la résidence de Voltaire. Le philosophe de Genève est partout. Il y a la maison de Rousseau, la rue Rousseau, l'île Rousseau, où deux fois par semaine l'orchestre de la ville exécute des morceaux choisis de Wagner, au pied de la statue en bronze de l'auteur du *Devin de village*. Heureusement pour lui, il n'est là qu'en effigie! Un peu plus loin, dans la rue du Mont-Blanc, vous le trouverez sculpté en pommeau de canne et en tête de pipe. Trop de Rousseau! Faites quelques pas de plus, prenez l'omnibus de Ferney, et en moins d'une heure vous aurez franchi la frontière et vous serez au château de Voltaire. Vous traversez une allée de vieux arbres, vous laissez à votre gauche une église, maintenant transformée en grenier à foin, et dont le fronton porte cette inscription pleine d'humilité : *Deo erexit Voltaire*, 1761 ; vous jetez un coup d'œil sur la façade d'une maison de campagne à un étage, que le moindre quart d'agent de change trouverait trop étroite, et on vous introduit, par derrière, dans deux petites pièces du rez-de-chaussée, décorées des portraits de Frédéric II et de Catherine, avec des broderies de la grande impératrice, un cippe destiné au cœur de Voltaire, un lit et un fauteuil à la Voltaire. Tout ce bric-à-brac vénérable convenablement épousseté et garanti authentique. Cela n'empêche pas Voltaire d'être un très-grand homme, mais j'aime mieux relire *Candide*.

La ville de Calvin s'en va : cette côte abrupte où sont entassées dans des rues tortueuses et étroites les hautes et sombres maisons

de la vieille cité protestante, n'est plus qu'un îlot immergé dans la ville nouvelle qui se bâtit à l'américaine, sur l'emplacement et aux abords des anciens remparts. Des avenues et dés rues se croisant à angle droit, larges, aérées, — trop aérées même, car la bise, et quelle bise !

Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs.

la bise contre laquelle la vieille ville était défendue par sa ceinture de murailles, les méandres raboteux et les étranglements de ses rues enchevêtrées, la bise entre comme chez elle dans les allées spacieuses et rectilignes que l'édilité officielle a eu soin d'orienter de façon qu'elle n'eût à faire aucun détour incommode pour y pénétrer. De vastes quartiers ne sont encore qu'à moitié bâtis, on se croirait à Saint-Louis ou à Chicago. On a dessiné le plan d'une ville d'un demi-million d'âmes, et la spéculation en terrains ne paraît pas douter que ce chiffre avantageux ne soit atteint et même dépassé avant la fin du siècle. J'ai peur qu'elle n'éprouve à cet égard quelque fâcheux mécompte. Genève n'a guère que 50,000 âmes, et sa principale industrie, l'horlogerie, subit en ce moment une crise dangereuse. Jusqu'à ces derniers temps, l'horlogerie a été une petite industrie, dans laquelle le travail à la main a joué le premier rôle; mais voici que les Américains se sont avisés de manufacturer les montres à grand renfort de capitaux et de machines. Si les Suisses ne se hâtent point d'imiter l'exemple de ces concurrents avisés, s'ils se fient à la supériorité traditionnelle de leur main-d'œuvre artistique, ils pourraient bien subir le sort des pauvres fileurs et tisserands des Flandres, à l'époque où le moteur mécanique a remplacé le rouet et le métiér à la main. — Eux aussi, ils ne se pressaient pas de sortir de la routine, bien persuadés que la vieille toile des Flandres, filée et tissée d'après la vieille méthode, ne trouverait jamais de rivales. Et comment n'en auraient-ils pas été convaincus? C'était un article de foi patriotique, dans les Flandres, que la salive des fileuses flamandes avait une supériorité naturelle à laquelle aucun procédé mécanique ne pourrait jamais atteindre. Hélas! les Anglais se sont mis à fabriquer des toiles à la mécanique, et les vertus particulières de la salive des fileuses n'ont pas suffi pour préserver la classe ouvrière des Flandres, de l'effroyable crise de 1847. Si l'industrie linière s'est relevée plus tard, c'est en se transformant à l'exemple de ses rivales. Que n'avait-elle pris les devants? On prétend, à la vérité, que l'horlogerie fine, qui est la spécialité de Genève, demeurera toujours rebelle à l'application de la *machinery* de la grande industrie. J'en doute, et je crois que les Genevois feront bien de ne pas

s'y fier. Malheureusement, la transformation d'une industrie est une si grave affaire qu'on cherche volontiers des prétextes pour la retarder. Ne s'est-on pas avisé d'attribuer à la liberté du titre des matières d'or et d'argent, les souffrances de l'industrie horlogère? Notre savant et aimable confrère, M. Dameth, a réfuté de main de maître ce sophisme, et je crois qu'il a réussi à l'écarter; mais on en trouvera d'autres, et, en attendant, les montres américaines commencent à faire une concurrence redoutable aux montres suisses.

Ce n'est pourtant pas l'argent qui manque à Genève pour transformer son industrie. On n'y compte pas moins de 2 millionnaires par millier d'habitants, ce qui est une jolie proportion, et l'esprit d'entreprise ne fait pas défaut. Genève est une des premières villes du continent qui ait adopté les tramways, il y en a à traction de chevaux et à vapeur, et ils font d'excellentes affaires. Tandis que Paris en est encore à peu près réduit à ses lourds omnibus, que l'inexorable *complet* rend inaccessibles au moindre signe de pluie, tandis que les plus fortes têtes administratives sont unanimes à soutenir que ces informes et dangereux véhicules sont le *nec plus ultrà* du progrès de notre locomotion urbaine, les voitures des tramways circulent à Genève jusque dans les rues étroites où se tient le marché en plein vent, au beau milieu d'un fourmillement de marchandes de légumes, d'ânes, de petites voitures, de hautes piles de paniers et de gamins des deux sexes. Jamais d'accidents, au besoin on va au petit pas, point de queue au bureau, les voitures légères et commodes se succèdent en raison des besoins de la circulation, et d'ailleurs, il y a des courroies pour les gens pressés, les Suisses estimant, comme les Américains, qu'il vaut mieux circuler debout qu'attendre assis. A des intervalles très-rapprochés, on a ménagé des « arrêts du tramway », bien visiblement marqués en rouge sur la muraille; on y prend et on y descend les voyageurs, sans les exposer à se casser bras et jambes pour faire montre de leurs aptitudes gymnastiques. Progrès bienfaisant, mais auquel il serait peu raisonnable de prétendre, au moins jusqu'à ce que l'administration que le monde nous envie ait fini par s'apercevoir que le monde a cessé de nous envier le monopole des omnibus. Ce sera long. En attendant, prenons patience et faisons queue!

On ne reconnaîtrait guère dans cette cité haussmanisée, éclairée au gaz et sillonnée de tramways, la sombre métropole du calvinisme. Ce n'est pas tout. Non-seulement Genève possède un théâtre régulier, assez médiocre bâtisse qui sera remplacée avant peu, grâce à la libéralité testamentaire du duc de Brunswick, par un diminutif de notre nouvel Opéra (devis 2 millions, — on est en

train de dépenser le 6e), mais encore on joue la *Vie parisienne* et *Madame l'Archiduc* dans une salle d'opérettes, et Dieu sait ce que jouent et ce que chantent tout le long du *Grand quai*, dans les belles soirées d'été, les bandes de musiciens ambulants qui affluent à Genève de France, d'Allemagne et d'Italie ! Je ne parle pas des concerts, qui sévissent principalement pendant l'hiver, où ils font une concurrence illimitée aux conférences et aux sermons. Et les prestidigitateurs des deux sexes ! Et les *Mystères américains* ! Et le Cirque ! Et les processions des pompiers et des sociétés ouvrières ou autres, orchestres en tête ! Il y a bien chaque année un jour de jeûne fédéral où les théâtres choment par ordre, où les musiciens ambulants font trêve, où les processions sont consignées à domicile, où les cafés sont fermés et les restaurants entrebâillés, mais ce n'est qu'un jour sur 365, et ce jour-là même les trains de chemins de fer et les bateaux regorgent de gens qui s'en vont déjeûner à la campagne ! La sombre Genève a jeté son bonnet par-dessus ses remparts en démolition, et quelle effroyable mais juste expiation ce serait pour le bourreau fanatique de Michel Servet, d'assister frémissant et muet, à ce débordement d'opérettes et de musiquette !

Cependant, je m'empresse de le dire, Genève n'en est pas moins demeuré, malgré tout, une ville sérieuse, un des foyers scientifiques les plus actifs de l'Europe, et je ne crois pas que l'on trouve nulle part — Paris non excepté — autant de facilités pour l'étude. Sans parler de la bibliothèque, où le plus avenant des conservateurs vous invite poliment à consulter un catalogue qui n'est plus à faire et s'empresse de vous communiquer tous les ouvrages qu'il vous prend fantaisie de consulter, comme si les bibliothèques publiques n'avaient pas été instituées pour procurer un doux repos à ceux qui les conservent, il y a à Genève une *Société de lecture* où on lit et où on ne joue pas aux cartes. Au premier étage, deux grandes salles décorées de portraits des nombreuses illustrations ou des notabilités scientifiques que Genève se glorifie d'avoir produites, sont remplies l'une de journaux, l'autre de revues et de publications périodiques. De celles-ci j'ai bien compté une centaine, y compris le *Journal des Economistes*. Le second étage est occupé par la bibliothèque. Vous vous installez là comme dans votre cabinet de travail. Vous avez le catalogue sous les yeux, et vous êtes parfaitement libre de grimper vous-même à l'estrade et de fureter où bon vous semble. Un conservateur attentif et leste vous assiste au besoin, mais sans vous obliger à signer aucun papier. Vous êtes chez vous. Seulement, au lieu de quelques centaines de volumes entassés dans un appar-

tement exigu, vous avez à votre disposition 80,000 volumes, anciens et nouveaux, commodément rangés, par ordre de matières, sur de vastes tablettes. C'est un paradis ! Et comme à l'aspect de toutes ces richesses sur lesquelles je pouvais mettre la main, sans formalités préalables, je m'affermissais dans cette opinion subversive, dont les lecteurs des *soirées de la rue Saint-Lazare*, s'il en existe encore en ce monde, pouvent avoir souvenance : *Qu'il conviendrait de fermer les bibliothèques publiques dans l'intérêt de la diffusion des lumières ;* oui, et de les remplacer par des *Sociétés de lecture*.

Genève est demeurée encore, en dépit de ses révolutions politiques, sans parler de l'invasion de l'opérette, un foyer religieux des plus actifs; mais pourquoi faut-il qu'on y persécute, ou plutôt qu'on y tracasse toujours les papistes, si l'on a cessé de les brûler. Il m'arrivait parfois de rencontrer des prêtres catholiques en soutane, mais invariablement porteurs d'un sac de nuit. Ce sac de nuit m'intriguait. Un bon Génevois me donna le mot de l'énigme. — Vous ne savez donc pas, me dit-il, qu'il est défendu aux membres du clergé de circuler dans Genève revêtu de leur costume professionnel, à moins qu'ils ne soient en voyage. Voilà pourquoi ceux qui refusent de se soumettre à l'ordonnance ne sortent jamais de chez eux sans se munir d'un sac de nuit. Le sac de nuit sert de passe-port à la soutane. Malheureusement, on ne s'est pas borné à prohiber les soutanes dépourvues de sac de nuit. La démocratie, hélas! autoritaire, qui gouverne Genève, s'est avisée d'y instituer un culte catholique cantonal salarié, en opposition avec le catholicisme ultramontain. Elle a été plus loin. Elle a enlevé aux ultramontains la plupart de leurs églises pour les donner aux cantonaux. Il en résulte que ceux-ci ont trop d'églises pour leurs fidèles, et ceux-là trop de fidèles pour leurs églises. Ils sont réduits à réunir leurs communautés effarées dans des maisons particulières. On venait précisément de leur enlever l'église Saint-Joseph — une jolie église toute neuve! — et ils avaient loué un peu plus loin, près du pré L'évêque, un local au premier étage d'une maison de modeste apparence pour subvenir aux besoins religieux de leurs paroissiens expropriés. C'est une grande salle blanchie à la chaux, éclairée au gaz, et dont le plafond, assez bas, est soutenu par six colonnes en fonte. Pour tout mobilier, des bancs en bois ; on s'agenouille à terre. Les murs n'ont pour ornement qu'une douzaine de photographies : *Le grand Condé remerciant Dieu de la victoire de Rocroy*, — *Bossuet faisant l'éducation du Dauphin*, etc. Deux confessionaux ont été improvisés au moyen d'une planche dressée de champ, avec une ouverture au milieu. Le confesseur se met d'un

côté de la planche, le pénitent de l'autre. Un rideau de calicot vert les protége, tant bien que mal, contre les oreilles et les regards indiscrets. Au fond de la salle, un autel pauvrement décoré, sous l'invocation de saint Joseph. A côté un porte-manteau, car il n'y a point de sacristie. Le prêtre officiant en est réduit à s'habiller et à se déshabiller sous les yeux des fidèles. Pas plus de chaire que de sacristie. Le sermon que j'entends, au milieu de l'auditoire recueilli qui remplit cette pauvre salle, se ressent un peu de cet état de choses mélancolique. — Vous êtes mal à l'aise ici, s'écrie l'orateur soucieux, il fait trop chaud, vous n'avez pas de quoi vous asseoir, mais patience ! Il y a des gens qui rient aujourd'hui et qui pleureront demain, — d'autres qui pleurent et qui riront. Le Seigneur dira à ceux qui ont rempli leur devoir: Vous m'avez servi, venez à ma droite ; il dira aux autres: vous avez servi le démon, allez avec le démon, allez en enfer pour l'éternité. Jusqu'à quel point ce langage était celui de la charité chrétienne, je ne commettrai point l'irrévérence d'en décider. Il y avait, en tout cas, des circonstances atténuantes. Pas de chaire et pas de sacristie ! Mais quelque peu de commisération que puissent inspirer des persécutés qui ont été si souvent des persécuteurs, on se demande si la liberté des cultes pure et simple ne vaudrait pas mieux que l'institution du catholicisme cantonal et la prohibition des soutanes. Ce qui semble l'attester, c'est que les cultes libres ne font pas trop mal leurs affaires, et qu'outre les deux catholicismes dont je viens de parler, et dont le plus prospère n'est pas celui qui jouit des faveurs officielles, il y en a un troisième, je veux parler du « culte chrétien catholique » de l'ex-père Hyacinthe. Celui-ci est installé au deuxième étage de la salle du Casino. Le premier étage est occupé par le service allemand réformé. La salle oblongue est assez jolie. Sur une plate-forme où se place l'orchestre quand la salle est louée pour un concert, on aperçoit une longue table recouverte d'une nappe blanche, avec six chandeliers et deux gros bouquets. C'est l'autel. A droite, un pavillon mystérieux, drapé de rouge, d'où partent les sons de l'orgue et les accents graves et doux de deux superbes voix de chapelle. Le père Hyacinthe est vêtu du surplis et de la chasuble, ni plus ni moins qu'un officiant orthodoxe, seulement il dit la messe en français, comme le ci-devant abbé Châtel, en faisant face aux fidèles au lieu de leur tourner le dos. Des fidèles ! je ne jurerais pas cependant qu'il en ait beaucoup. Des curieux, oui ! L'éloquence est toujours bonne à entendre, et le père Hyacinthe n'a rien perdu de la sienne. Mais son sermon ne me paraît différer en rien de ceux qu'il prononçait jadis à Notre-Dame. Il proteste avec chaleur de sa fidélité aux dogmes catholiques ; il

ne rejette que le dogme de l'infaillibilité papale, et il ne damne pas volontiers les gens. L'enfer, dit-il, n'est que pour le petit nombre. C'est un enfer in-18 ou même in-32. Il faut avouer que ce petit format a bien ses avantages; néanmoins, j'ai peur que le « culte chrétien catholique » ne déborde pas de la salle du Casino, deuxième étage.

Quoi qu'en pensent les démocrates de Genève, l'ultramontanisme n'est pas le plus dangereux ennemi des libertés suisses. Il y en a un autre qui me paraît, je dois le dire, autrement redoutable : c'est le centralisme politique compliqué du socialisme de la chaire. La Suisse est depuis quelque temps lancée à toute vapeur dans la voie de l'unification et de la centralisation. A certains égards, c'est une nécessité : vingt-deux législations, qui sont loin de s'accorder toujours dans un pays de moins de 3 millions d'âmes, c'est beaucoup,—et je comprends fort bien qu'on s'applique à unifier les lois commerciales, et même à centraliser certains services publics. Mais il faudrait y mettre de la mesure, et le socialisme de la chaire, qui sévit particulièrement dans la Suisse allemande, n'en met point. L'idéal de cette économie politique bâtarde, vous le savez, c'est de transformer l'État en un tuteur omnibus, c'est de tout ordonner et de tout régler, en faisant intervenir en tout et partout cet État-providence. Mais l'État, providence ou non, se résout en un gouvernement, et en Suisse ce gouvernement, en le supposant unifié et centralisé, serait entre les mains de la population allemande qui possède la majorité numérique. Or, les Suisses, Italiens, Romans ou Français ne se soucient pas du tout d'être gouvernés par des Allemands. S'ils ont fait jusqu'à présent bon ménage avec eux, c'est parce que chacun restait le maître chez soi, réglementant ou légiférant à sa mode. Le jour où la législation générale se sera substituée aux législations locales et où le socialisme de la chaire aidant, la loi pourvoira à tout et réglera tout, avec la minutie et le formalisme, j'allais dire le pédantisme germanique, ce jour-là, les Suisses, Italiens, Romans et Français pourraient bien se dégoûter de cette providence allemande et s'en aller chacun de son côté. Voilà le point noir!

En attendant, Dieu merci, Genève reste, malgré la probibition des soutanes, une des villes les plus libres et les plus libérales que je connaisse. C'est merveille d'y voir à deux pas de la frontière de France, fleurir toutes les libertés, y compris la liberté des clubs, sans que les colonnes de l'édifice social en soient ébranlées. Les citoyens vont, viennent, parlent, se rassemblent dans des salles couvertes ou en plein air, sans que les sergents de ville — y a-t-il des sergents de ville, je ne me souviens guère d'en avoir vu — en

prennent le moindre souci. J'ai assisté à une « fête des travailleurs » qui se donnait dans un pré attenant à une brasserie de la rue de Lausanne, et j'y ai entendu, avec accompagnement d'un orchestre dont le principal soliste était un cornet à piston féminin, j'ai entendu, dis-je, des discours socialistes à faire dresser les cheveux sur ma tête d'économiste. Eh bien ! le croiriez-vous? Les millionnaires de Genève n'ont pas émigré, ils n'ont même pas mis leurs valeurs en sûreté en Angleterre, et ceux avec qui j'ai causé ne m'ont pas paru se douter de l'existence de ce péril social, qui n'est pourtant pas latent, celui-là, mais patent. N'est ce pas singulier? Comment s'expliquer qu'on puisse vivre là-bas sous un régime qui est mortel en France? Ajouterai-je que Genève est un refuge de communards, et qu'on ne paraît pas s'y douter qu'ils existent? On n'a pu me donner de renseignements positifs que sur le père Gaillard, notre ancienne connaissance du club de la Redoute. Il jouit même d'une considération particulière, non à titre de communard, mais à titre de bottier. J'ai passé devant son magasin à Plain-Palais. Un résumé des vérités qui doivent présider à l'art de la cordonnerie est affiché à la vitrine. J'y ai distingué cette maxime : *La chaussure doit être faite non pour le pied tel qu'il est, mais pour le pied tel qu'il devrait être*. L'homme à principes se reconnaît là! Cela n'empêche pas le père Gaillard de fabriquer, de l'aveu des conservateurs eux-mêmes, les meilleures bottes de Genève.

Ne sutor ultra crepidam.

Je me proposais de vous entretenir encore du *Congrès de la fédération britannique*, mais je m'aperçois que cette lettre s'est allongée comme une note d'hôtelier. Ce sera pour le prochain numéro.

G. DE MOLINARI.

BULLETIN

LA QUESTION SOCIALE ET LES PARTIS POLITIQUES EN ALLEMAGNE.

Un des derniers numéros du *Truth*, journal hebdomadaire qui paraît à Londres, contient sur ce sujet un intéressant article que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs :

« En Allemagne, il existe une caste née pour commander et une caste née pour obéir. La séparation qui existe entre les deux castes n'est pas seulement politique ; elle est également sociale.

« L'aristocratie allemande compte plusieurs milliers de membres, pauvres pour la plupart, qui, en qualité d'officiers ou de bureaucrates,

prêtent à l'État un appui intéressé, en échange duquel l'État les soutient à son tour. Ces nobles ont la prétention d'occuper une place élevée dans l'échelle sociale, et, chose étrange à dire, la légitimité de leurs prétentions n'est contestée par aucune des autres classes.

« Ils sont les seuls à avoir libre entrée dans les cours allemandes. Ils se marient entre eux ; ils ne voient et ne fréquentent que ceux de leur rang.

« Au point de vue social, en effet, le tiers-état n'existe pas en Allemagne. De temps en temps, et par extraordinaire, un grand négociant se voit bombardé de la particule *Von;* et il se sent alors tout fier et tout heureux de penser qu'il est, officiellement parlant, l'égal de tel ou tel lieutenant besogneux et ignorant.

« Mais ces barons de la finance ne sont eux-mêmes considérés que comme des intrus au sein de la caste sacrée.

« Et pourtant, le rêve de tout négociant est de devenir un jour baron ; tandis que l'ambition, beaucoup plus légitime et bien plus raisonnable, de devenir, en tant que marchand, l'égal des *von* aristocrates, ne lui vient jamais en tête.

« L'exagération d'un côté engendre et fait naître l'exagération de l'autre. Parmi les artisans, le socialisme est passé à l'état de *credo* politique. Les dernières élections des grandes villes ont montré qu'il n'y aurait rien d'improbable à ce que, d'ici à quelques années, les corps législatifs de l'Allemagne comptassent une majorité de socialistes.

« Il résulte de là que les nobles et les artisans sont en ce moment face à face, grâce au corps politique qui fait reposer sa raison d'être sur cette folle et surannée théorie de la suprématie d'une caste héréditaire. A moins donc que les Allemands n'en viennent, avant longtemps, à des idées plus saines, et ne s'efforcent d'amener un vrai tiers-état à la vie politique, au lieu de chercher à l'écraser comme ils le font aujourd'hui, ils auront à subir une révolution sociale et démocratique qui balayera la noblesse de la surface du sol germanique.

« Pour le moment, l'armée obéit au commandement; mais comme elle se recrute par la conscription dans toutes les classes de la population, elle doit inévitablement renfermer un élément socialiste et démocratique considérable. Un jour viendra fatalement où le soldat refusera de marcher avec les nobles.

« Les ennemis les plus acharnés du gouvernement prussien sont les catholiques, que le prince de Bismarck s'est aliénés par sa brutale et violente législation sur les affaires religieuses. Ils ne font point maintenant cause commune avec les démocrates; mais le jour où la démocratie élèvera la voix, ils se tiendront à l'écart et laisseront aux nobles le soin de se défendre eux-mêmes.

« Il existe certainement un désir commun à tous les Allemands : celui

de devenir une grande et puissante nation. Ce désir est même plus vif dans les rangs des démocrates que dans ceux des classes supérieures. Dans ce but, les démocrates n'ont jamais marchandé leur appui au prince de Bismarck. Bien plus, ils ont aidé à supprimer les princes qui le gênaient, et qui régnaient en souverains indépendants sur des principautés de quelques kilomètres carrés. Mais aujourd'hui, cette alliance ne tient plus. Les démocrates ont obtenu ce qu'ils voulaient, et les nobles aussi. Or, les premiers ne sont pas disposés à servir de domestiques aux seconds. Ils ne veulent plus continuer à faire partie d'une lourde machine militaire et bureaucratique, qui ignore leur existence ou ne voit en eux qu'une masse de chair à canon. Ils sont, au contraire, décidés à obtenir que les soldats soient les serviteurs du pays et non pas ses maîtres.

« Il est peu problable cependant qu'aucun changement intérieur s'accomplisse du vivant de l'empereur Guillaume. Il a fait son œuvre, et l'a bien faite; aussi lui permettra-t-on de descendre dans la tombe avec l'illusion qu'il est lui-même une sorte de demi-dieu, et que les nobles sont une institution qui émane directement d'en haut. Mais, au cas où son successeur ne se sentirait pas enclin à reconnaître qu'il est le souverain constitutionnel d'un peuple et non le chef autocratique d'une caste, il ne tarderait pas à s'apercevoir que, en ce qui le concerne lui et les siens, les Allemands eux-mêmes se chargeraient d'épargner aux Français la peine de venger leurs défaites.

« Le spectre d'une invasion française sera évoqué, aussi longtemps que possible, par les classes dirigeantes, afin de résister à toute tentative de réformes intérieures; toutefois, ce spectre perdra, tôt ou tard, son prestige et son efficacité, et l'on s'apercevra alors que la grande majorité des Allemands est fatiguée de jouer le rôle de pions sur le damier politique, pour que l'Alsace et la Lorraine continuent à faire partie de l'empire germanique, et d'être de vraies machines entre les mains d'hommes dont le seul mérite est de s'entendre au métier des armes. » (*Le Truth*, ou *La Sentinelle*, publiée par M. Edmond Neukomm.)

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 1877.

COMMUNICATIONS : Mort de MM. Guillemin, Dufau, Shaw-Lindsay, Scialoja. — Ouverture d'un cours d'économie rurale à l'école des hautes études d'agriculture. — Conférence sur les chemins de fer à Rome. — Congrès pour l'abolition de la prostitution à Genève. — Ce qu'est devenu l'or Paraff au Chili.

DISCUSSION : L'équivalence des fonctions. — La clause de la nation la plus favorisée dans les traités de commerce. — Les représailles.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

M. Al. Clapier, ancien représentant à l'Assemblée nationale, délégué de la Chambre de commerce de Marseille, un des plus anciens membres de la Société, a présidé cette réunion, à laquelle avaient été invités M. Georges Salomon, ingénieur des mines, M. H. Augusto Milet, ingénieur à Pernambuco (Brésil).

M. Joseph Garnier ouvre la séance en rappelant à la réunion la mort de quatre personnes intéressant la Société à des titres divers : MM. Guillemin, Dufau, Scioloja et Lindsay.

M. Auguste Guillemin était un des plus anciens membres de la Société, très-zélé pour l'économie politique, un de ceux qui avaient le plus soutenu l'association pour la liberté des échanges ; il avait partipé à la publication du *Libre échange*, de *Jacques Bonhomme*, du *Journal des Économistes*, du nouveau *Journal des connaissances utiles*, des *Œuvres* de Bastiat. Il avait fondé une ferme-école à Gan, aux environs de Pau, et il faisait, depuis plusieurs années, partie du conseil supérieur de l'agriculture et du commerce, au sein duquel il était un énergique défenseur de la liberté commerciale.

M. Armand Dufau avait été de bonne heure directeur de l'institution des jeunes aveugles, et plus tard, sous le gouvernement de Juillet, rédacteur en chef du *Constitutionnel*. Il a publié plusieurs ouvrages relatifs aux questions charitables, à la géographie, à l'histoire, aux sciences morales, à la politique, etc., qui ne sont pas sans mérite. On lui doit un *Traité de statistique* (1840, in-8). Il avait 82 ans.

M. Antonio Scialoja a été une des illustrations économiques de notre temps. Né aux environs de Naples, en 1817, il commença sa carrière comme avocat et professeur d'économie politique. Dès

1840 il publiait un ouvrage didactique, sous le titre de *Principes*, qui fut remarqué par sa science et son originalité, et dont la traduction fut publiée en 1844 par la librairie Guillaumin. En 1848 il fut député et ministre pendant la courte période constitutionnelle bientôt suivie d'une réaction qui valut à M. Scialoja trois ans de prison préventive et une condamnation convertie en bannissement. Accueilli en Piémont, M. Scialoja occupa la chaire d'économie politique à l'Université de Turin et fut nommé député (1859). Plus tard, après l'annexion de 1860, il devint un des hommes d'Etat de l'Italie, d'abord ministre des finances à Naples, puis ministre des finances de l'Italie, dans le ministère La Marmora (1865), et successivement membre de la Cour des comptes, sénateur, ministre du commerce et de l'instruction publique. Dernièrement il était appelé en Egypte pour mettre, de concert avec M. Goschen, un peu d'ordre dans les finances du pacha. M. Scialoja a été souvent l'hôte de la Société d'économie politique, notamment en 1862, lorsqu'il négociait le traité de commerce, et ceux qui l'ont connu ont pu constater les aimables qualités de son caractère.

C'est par une lettre de M. Michel Chevalier que M. le secrétaire perpétuel a appris la mort de M. Shaw-Lindsay qui, de simple matelot, était devenu le premier armateur de l'Angleterre. Il se trouva une fois avoir vingt-deux navires en mer, et il avait fait assurer 70 millions de francs! Tout récemment, il a publié un grand ouvrage en quatre magnifiques volumes, l'*Histoire de la marine marchande* depuis le commencement du monde. C'était un solide *Free-trader*. Il a raconté en détail et *con amore* dans son ouvrage, l'abolition de la législation qui protégeait la marine en Angleterre, réforme à laquelle il avait pris une bonne part. Il a reproduit, entre autres documents, les conversations qu'il eut avec Napoléon III pour l'amener à consentir à une réforme analogue en France, commencée par la loi de 1866 et contre laquelle le protectionisme dirige ses batteries maintenant. M. Shaw-Lindsay était né en Ecosse en 1816, et avait à peine soixante et un ans.

M. le comte Foucher de Careil, qui a assisté à l'inauguration du cours d'économie rurale à l'école des hautes études d'agriculture, est heureux de donner son impression.

La Société sait que cette école est la résurrection de l'Institut agronomique de Versailles sous une forme plus scientifique. Le cours d'économie rurale est confié en première ligne à notre cher collègue M. Léonce de Lavergne et, en seconde ligne, à M. Lecouteux. Aujourd'hui même, M. Lecouteux débutait dans cette chaire devant une soixantaine d'élèves. M. Foucher de Careil a été frappé

du caractère élevé et vraiment scientifique de cet enseignement.

Le professeur a placé ce cours sous le patronage de l'économie politique, dont il relève, a-t-il dit, à deux points de vue. L'économie rurale est une branche de l'économie politique. Le monde agricole soutient des relations extérieures et intérieures avec le monde économique. Il est, lui aussi, créateur de richesse, de richesse agricole, et les lois qui président à la distribution de cette richesse sont les lois économiques. La ferme, a dit excellemment le professeur, est une manufacture de produits organiques, en vue du marché, c'est-à-dire de produits échangeables comme tous les autres. Les deux principes de la liberté du commerce s'appliquent à ces produits comme aux autres.

On ne saurait mieux dire, et les économistes applaudiront à ces sages doctrines.

Le professeur a fait, dans sa première leçon, une rapide histoire de l'économie rurale depuis Arthur Young jusqu'à nos jours. M. Foucher de Careil a été particulièrement frappé de ce qu'il a dit du comte de Cavour, agronome et économiste, et préparant comme ministre de l'agriculture et du commerce la liberté et l'unité de sa patrie. L'éloge de M. de Lavergne nous touche doublement, puisqu'il est deux fois ici notre collègue. La Société d'économie politique a son attention très-souvent appelée sur les nouveaux cours d'économie politique qui se fondent. Il est bon de ne pas négliger ceux d'économie rurale qui n'ont pas moins d'importance. Trop longtemps on a pu croire à des difficultés, à des défiances entre ces deux sciences. Le cours de l'école des hautes études est fait pour les réconcilier.

M. Maurice Block fait une communication sur la conférence des chemins de fer qui a siégé à Rome du 8 au 11 octobre dernier.

Cette conférence est une émanation du Congrès international de statistique. L'année dernière, dans la IXme session, tenue à Budapest, une commission fut nommée par le congrés avec la mission de provoquer la préparation d'une statistique internationale des chemins de fer, ce qui veut dire, d'une statistique uniforme et comparable. Le président de la commission, M. Brachelli, chef de la statistique au ministère du commerce autrichien et professeur à l'université de Vienne, s'adressa aux divers gouvernements et les invita à vouloir bien adjoindre à la commission des délégués spéciaux, des hommes expérimentés en matière de chemin de fer. L'appel a été entendu; presque tous les États ont envoyé des délégués, directeurs généraux, inspecteurs, ingénieurs des chemins de

fer, on en trouvera la liste dans le compte-rendu; M. Maurice Block se borne à nommer les délégués français, dont l'un, M. l'ingénieur en chef des mines, comte de Vassart-d'Hozier, est membre de la Société d'économie politique, et dont l'autre, M. Charles Baum, ingénieur des ponts et chaussées, a publié des travaux distingués sur les chemins de fer.

La réunion avait été convoquée à Rome où le gouvernement italien lui a offert une cordiale hospitalité. La première séance a été ouverte par M. le ministre des affaires étrangères, puis M. Brancas, secrétaire général au ministère de l'agriculture et du commerce, M. Valsecchi, directeur général des chemins de fer, M. Bodio, directeur de la statistique générale, M. l'amiral d'Amico, administrateur des chemins du Midi, et plusieurs ingénieurs et inspecteurs des chemins de fer (MM. Crosa, Miglia, Luigi, Paria, Perucca, Botta et autres), prirent une part active aux travaux de la commission.

Les résultats des délibérations ont été très-satisfaisantes, bien que tout n'ait pas été achevé : une session complémentaire aura lieu à Paris en 1878, probablement vers la fin du mois d'août. En attendant, on est tombé d'accord sur un certain nombre de points importants concernant la statistique des chemins de fer, notamment, sur la manière d'établir la longueur de la voie, d'indiquer les pentes, les courbes et le mode de construction. Les chapitres relatifs à l'administration, à l'entretion de la voie, à l'exploitation de la ligne, au renouvellement du matériel, et à la répartition de l'excédant des recettes, ont également été abordés, et si toutes les questions n'ont pas été encore résolues, on est du moins convenu, pour toutes, d'un mode de procéder provisoire, qui prépare la solution. Il y a lieu de signaler cette circonstance importante que les directeurs et inspecteurs de chemins de fer qui assistaient à la séance, non-seulement sont convenus que la statistique proposée était exécutable, mais ils se sont même engagés à l'exécuter. Nous verrons donc, l'année prochaine, le premier essai d'une statistique uniforme des chemins de fer, essai qui ne tardera pas à marcher vers la perfection. On possédera des données comparables qui ne manqueront pas à profiter à la science économique et à la pratique des chemins de fer.

M. G. de Molinari a assisté au congrès de la *Fédération britannique et continentale* pour l'abolition de la prostitution, qui s'est tenu le mois dernier à Genève; il donne un aperçu de ce congrès respectable, mais quelque peu excentrique, et qui a le tort d'opposer la prohibition à la réglementation. Notre collaborateur nous

promettant pour le mois prochain (voir plus haut : *Un séjour à Genève*) un compte-rendu de la réunion de Genève et une appréciation de l'œuvre de la fédération, nous nous bornons pour le moment à cette mention sommaire.

M. Clamageran, membre du conseil municipal de Paris, et M. Hendlé, ancien préfet, font remarquer que depuis quelque temps il s'est produit à Paris et dans d'autres villes un mouvement bien caractérisé pour l'agitation de cette question.

M. le secrétaire perpétuel donne connaissance d'une lettre que lui adresse M. Georges Salomon, ingénieur des mines, sur la communication faite dans la dernière séance relativement à la prétendue richesse aurifère d'un nouveau minerai de cuivre du Chili.
Voici cette lettre :

Monsieur Joseph Garnier, secrétaire perpétuel de la Société d'Économie politique, etc.

Monsieur,

A la dernière séance d'Economie politique, vous avez communiqué, au nom de M. André Cochut, une lettre émanant d'un commerçant très-sérieux de Santiago, dans laquelle on annonce qu'un Alsacien, M. Paraff, avait trouvé un procédé qui permettait d'extraire 3 0/0 d'or des minerais de cuivre du Chili. Le retentissement qu'a eu cette lettre m'a engagé à vous adresser quelques renseignements sur ce merveilleux procédé qui a bouleversé toutes les têtes au Chili, et qui a fait les délices de la presse des deux Amériques.

A son arrivée à Santiago, M. Paraff annonça qu'après avoir lu un vieux manuscrit laissé par un certain père Barba, curé de Potosi, il avait été édifié sur la richesse en or des minerais cuprifères du Chili, et qu'il avait trouvé un réactif qui lui permettrait d'en extraire de 5 à 6 0/0.

L'étonnement fut très-grand à cette nouvelle; on n'avait jamais douté que les pyrites arsenicales et antimoniales, ainsi que les cuivres panachés du Chili, continssent de l'or, des analyses de ces minerais ou des lingots de cuivre expédiés à Swansea l'avaient mainte fois établi, mais on n'en avait jamais trouvé que des traces, et les échantillons les plus riches n'en avaient fourni que des quantités atteignant au plus 1 0/0.

M. Paraff attribua ces résultats à l'imperfection des procédés employés dans les analyses; avec le réactif dont il avait le secret, il se chargeait de faire connaître la véritable teneur en or des minerais de cuivre du Chili.

Il s'adressa alors à un des hommes les plus estimés du Chili, M. Uldaricio Prado, professeur de minéralogie à l'Université de Santiago, et le chargea de faire avec son réactif l'analyse de certains minerais.

M. Prado, après avoir fait cet essai, obtint à peu près le résultat annoncé par M. Paraff.

D'autres professeurs et les essayeurs de la monnaie furent convaincus à leur tour; le doute n'était plus possible.

Il ne s'agissait plus que d'obtenir d'une façon courante les résultats obtenus au laboratoire, et à cet égard M. Paraff déclarait que son procédé industriel, bien que très-imparfait, lui permettait d'extraire en moyenne 3 0/0 d'or en minerais traités.

On savait à Santiago comme on le sait ici, où la question a été approfondie, qu'il est fort difficile de séparer l'or du cuivre, du plomb, de l'étain, de l'arsenic, de l'antimoine, du soufre et des autres corps contenus dans les minerais du Chili, mais M. Paraff, par ses expériences, montra que l'opération était parfaitement possible; il ne lui fallait que le capital nécessaire pour élever une grande usine.

Il se forma immédiatement une Société dont firent partie M. Prado et quelques autres personnalités savantes, et en un clin d'œil quelques millions furent apportés à la Société par les capitalistes les plus sérieux du Chili.

Les actions furent vite introuvables; émises à 150,000 fr., elle se vendirent jusqu'à 400,000 fr.

Avec le capital apporté, on éleva près de Santiago une vaste usine (Iligueras de Zapata) dont l'établissement coûta, paraît-il, près de deux millions et demi de francs. L'usine fut gardée avec le soin le plus scrupuleux, aucun mortel ne put connaître le procédé, mais cependant on n'était nullement méfiant, on attendait seulement les milliards que M. Paraff devait porter à la Monnaie au bout de peu de temps.

La lettre du commerçant de Santiago lue à la Société d'économie politique n'exagérait donc pas les faits; je peux fournir, à l'appui des assertions qu'elle contient, comme de celles que j'avance aujourd'hui, les lettres et même le témoignage des personnes les plus honorables, seulement toutes les nouvelles constatant l'enthousiasme avec lequel le procédé Paraff fut accueilli datent du mois d'août dernier. Depuis, des journaux sont arrivés de Santiago et ont annoncé, ce dont je n'avais jamais douté, que ce procédé n'était qu'une mystification.

Voici l'explication des faits qui auraient éclairé le public sur cette affaire.

M. Paraff, au lieu d'envoyer à la monnaie les lingots d'une valeur de plusieurs milliards que l'on y attendait, n'en adressait que pour environ 80,000 fr. Un ami intime de M. Paraff vendait en sous-main des actions

au prix de 40,000 fr. et M. Paraff, disait-on même, cherchait à dissoudre la Société.

En même temps, l'honorable M. Prado recommençait seul les analyses et les études qu'il avait toujours faites en présence de M. Paraff et de son domestique qui servait de manipulateur, et il s'apercevait aussitôt qu'il avait été l'objet d'une prestidigitation (*prestidigitation*).

A un moment donné, probablement, le domestique, qui, paraît-il, serait un habile chimiste, altérait les opérations en ajoutant dans les réactifs une certaine quantité d'or en dissolution. A peine M. Prado eut-il constaté le piège dans lequel il était tombé qu'il le signala et on inséra dans le Journal des Chemins de Fer (*El Ferro carril*) les annonces suivantes qui ont été reproduites dans un supplément de l'Indépendant de Santiago du 11 septembre (*El indepediante*) arrivé à Paris il y a quelques jours.

« Société A. Paraff et Cie. »

Pour des motifs graves, les soussignés prient le public de ne plus effectuer aucune opération sur les actions de la Société.

« Ed. Mac-Clure — Uldaricio Prado — Miguel Cruchaga — Francisco Puelma. »

« Société A. Paraff et Cie. » « La Société va se liquider sur la demande de quelques-uns des associés qui réclament sa dissolution parce que les données sur la production et l'importance de l'affaire qui ont servi de base à la constitution de la Société sont entièrement fausses. »

Tels sont Monsieur, les renseignements qui m'ont été communiqués à la dernière heure et qui me semblent tout à fait dignes de foi; ils n'étonneront nullement les personnes qui ont analysé des minerais de cuivre du Chili ou qui ont cherché à séparer le peu d'or qu'ils contiennent des métaux ou métalloïdes avec lesquels ils sont combinés.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

GEORGES SALOMON, ingénieur civil des mines.

Paris, le 30 octobre 1877.

MM. MANNEQUIN et COCHUT ont reçu des lettres et des journaux qui confirment la lettre de M. Salomon. Il est probable que des poursuites sont dirigées contre l'auteur de cette escroquerie. — M. Cochut saisit cette occasion pour dire que ce Paraff n'est pas le fils d'un honorable fabricant de toiles cirées de Paris, ainsi que cela a été dit dans la note que nous avons reproduite.

La série des communications étant épuisées, M. LIMOUSIN propose de tirer au clair, s'il se peut, la question indiquée au programme en ces termes : « De l'équivalence des fonctions invoquée par les socialistes. »

Une courte discussion s'engage sur ce point. M. JOSEPH GAR-

NIER fait remarquer que la formule a été mise en honneur par Proudhon, qui partait d'une juste observation de l'analyse économique, et arrivait à une combinaison communiste. En analysant le phénomène de la production, on a constaté que toutes les professions, sans exception, sont productives d'utilité et de valeur ; on a pu en conclure qu'à ce point de vue toutes les fonctions sont équivalentes ; mais comme l'utilité produite est plus ou moins grande, on n'en peut conclure qu'elles sont équivalentes, au point de vue de la répartition, ainsi que l'a fait Proudhon, qui savait bien ce qu'il disait, mais qui ne craignait pas d'affirmer des excentricités que les badauds ont prises pour des principes.

M. Joseh Garnier estime qu'on peut rayer cette question du programme. La réunion adhère à cette proposition. Elle adopte pour sujet d'entretien le suivant :

DE LA CLAUSE DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE DANS LES TRAITÉS, ET DES REPRÉSAILLES DOUANIÈRES.

M. le PRÉSIDENT propose d'examiner une autre question plus pratique, à laquelle les négociations pendantes entre la France et l'Espagne, pour la conclusion d'un traité de commerce, donnent un grand intérêt d'actualité : à savoir la fameuse clause du « traitement de la nation la plus favorisée. »

La réunion ayant adhéré, M. Clapier prend le premier la parole. Il est, quant à lui, l'adversaire déclaré de cette clause, qu'il qualifie de surannée, vague et indéfinie. On est sur le point de conclure avec l'Espagne une convention provisoire pour deux ans. Cela ne résout rien ; pour assurer au commerce la sécurité dont il a besoin, il faut faire des traités à long terme et en exclure la clause de la nation la plus favorisée, qui s'est glissée autrefois dans les traités généraux par une sorte de méfiance.

On doit rejeter aujourd'hui les traités généraux et adopter le système des traités particuliers, fondés non pas sur la réciprocité, mais sur la compensation. La réciprocité consiste à abaisser de part et d'autre des droits sur les produits similaires; mais il est clair que, dans beaucoup de cas, elle est inapplicable, parce qu'il n'y a pas de produits similaires. Par exemple, entre la France et l'Angleterre, que signifierait la réciprocité appliquée aux vins, puisque l'Angleterre ne produit pas de vin? On doit donc procéder par voie de compensation, demander à chaque pays des conditions spéciales, et rejeter la clause de la nation la plus favorisée, qui désormais n'a plus de raison d'être, car ce qui

est faveur pour une nation ne l'est point pour une autre. En ce qui concerne l'Espagne, on pourrait prendre pour base des négociations le traité le plus avantageux, soit notre traité avec l'Italie. Mais l'Espagne invoque ses traités avec la Suisse et la Belgique, alors qu'entre ces pays et la France, vis-à-vis de l'Espagne, la proportion aussi bien que la nature des échanges exclut toute assimilation.

Une autre question importante à régler dans le traité, c'est celle de la navigation. Ici M. Clapier admet bien la réciprocité, stipulée par le « pacte de famille », mais non observée par l'Espagne, qui soumet nos caboteurs à des droits élevés, tandis que les caboteurs espagnols ont libre accès dans nos ports. On allègue que ces derniers font un commerce de contrebande qui profite à nos populations; j'imagine, dit M. Clapier, qu'il s'agit de marchandises que ces honnêtes trafiquants achètent en France pour les revendre en Espagne; car l'argument que je cite émane, s'il vous plaît, d'un ministre, — lequel? M. Clapier ne l'a pas nommé. En tout cas, c'est un ministre français, et il est assez curieux de voir ce ministre trouver fort bon que les caboteurs espagnols fassent la contrebande dans leur pays avec nos marchandises. Que dirait-il s'ils faisaient l'inverse? M. Clapier trouve, au surplus, que le bénéfice est pour nous des plus maigres, et ne compense pas à beaucoup près le préjudice causé à notre navigation par l'inégalité de traitement dont il se plaint.

En résumé, conclure avec l'Espagne un traité définitif à longue échéance; se bien garder d'y introduire la clause de la nation la plus favorisée ; rappeler enfin énergiquement l'Espagne à l'observation du pacte de famille en exigeant pour nos caboteurs l'égalité de traitement, et si l'Espagne résiste, user envers elle de représailles : telles sont les conclusions que pose M. Clapier et en faveur desquelles il voudrait que la société d'économie politique émît un vœu formel.

M. **Marchal**, ancien ingénieur en chef, proteste contre l'expression de nation la plus favorisée, dans le sens attribué à ces mots par l'honorable M. Clapier. La nation la plus favorisée, d'après les principes de l'économie politique confirmés par l'expérience, c'est la nation qui ouvre le plus largement possible ses portes à l'introduction des produits étrangers.

Est-il besoin, dit-il, de rappeler que les produits s'échangent contre des produits? Si donc il entre beaucoup de produits espagnols, il sortira une valeur équivalente de produits français; le commerce et l'industrie profiteront de ce double mouvement, et

en outre les consommateurs des produits espagnols trouveront la satisfaction qu'ils désirent se procurer.

La Société d'économie politique peut d'autant moins s'associer au vœu exprimé par M. Clapier, que ce vœu serait en opposition aux principes les plus fermes de la société, et qu'en outre il est de règle de ne pas exprimer de vote, chacun émettant librement son opinion, dont l'ensemble constitue la discussion.

M. **G. de Molinari** ne peut non plus partager l'opinion de l'honorable président de la réunion. Il est partisan de la clause de la nation la plus favorisée.

A ses yeux, les traités ont un avantage, c'est d'empêcher, pendant qu'ils sont en vigueur, l'exhaussement des tarifs ; ils auraient, en revanche, l'inconvénient grave de multiplier les tarifs si la clause de la nation la plus favorisée n'agissait pour les ramener à l'unité. Abandonnez cette clause, et vous aurez bientôt autant de tarifs que vous conclurez de traités.

L'orateur repousse à plus forte raison l'emploi des représailles. Les représailles et la réciprocité sont des armes protectionnistes. Elles se retournent contre ceux qui en font usage. Il est fâcheux, sans doute, que l'Espagne repousse les caboteurs français. Elle inflige ainsi un dommage à nos armateurs, et un autre dommage à nos industriels, négociants et consommateurs qui sont obligés de payer tribut au monopole des caboteurs espagnols. Mais est-ce une raison pour user de représailles, en repoussant des ports français les caboteurs espagnols? Quel serait le résultat de ces représailles? Sans doute, ce serait de diminuer la clientèle et les profits des armateurs d'Espagne ; mais ce serait aussi d'obliger les industriels, négociants, consommateurs de France à payer un supplément de fret sur toutes les marchandises qu'ils font venir de ce pays ; ce serait amoindrir les avantages que nous tirons de notre commerce avec l'Espagne. Est-il bien sage de se nuire à soi-même pour nuire à autrui? Ne vaut-il mieux attendre que les Espagnols, mieux éclairés sur leurs propres intérêts, reconnaissent qu'ils ont avantage à recevoir nos caboteurs comme nous recevons les leurs? Laissons les représailles aux protectionnistes, et contentons-nous de la propagande et de l'exemple, qui sont les armes de la société commerciale.

M. Lepelletier de Saint-Remy fait observer que la clause de la nation la plus favorisée disparaîtra avec les traités qui ne sont qu'un procédé transitoire. Mais en attendant, fait observer à son tour, **M. Mailfer**, il y aurait de graves inconvénients à y renoncer.

M. Ch. Limousin reproduit une idée qu'il a déjà émise: celle d'un congrès international et d'une « union » comme l'union postale, qui créerait pour tous les pays civilisés un tarif de douanes uniforme; cela serait bien préférable aux tarifs généraux, et il ne serait plus, dès lors, question de la clause de la nation la plus favorisée, encore moins des représailles, qui sont un reste de barbarie.

M. Clapier ne serait pas effrayé de la perspective d'une union douanière universelle. C'est l'idéal, c'est la réalisation de ce fameux âge d'or qui n'a jamais existé dans le passé, mais qui existera peut-être dans l'avenir. En attendant, nous sommes en guerre; la paix même ne s'obtient qu'en bataillant, ou tout au moins en menaçant. C'est triste, mais c'est ainsi; et nous n'y pouvons rien. Devons-nous tolérer que l'Espagne nous refuse un traité qu'elle accorde à d'autres? Et si elle nous contraint à employer des mesures de rigueur pour obtenir d'elle ce que nous voulons, n'est-ce pas sa faute? Nous avons un tarif général, mais un tarif général protectionniste. Pour le défaire nous avons besoin des traités, et les auteurs de ce tarif assurent qu'il est indispensable pour obtenir des traités; mais si notre tarif était libéral, les nations étrangères s'en accommoderaient, et quand nous voudrions obtenir d'elles des concessions, elles nous riraient agréablement au nez. Ainsi, le tarif général, instrument de libre échange, est actuellement une arme protectionniste; c'est l'inverse pour les représailles, qui sont un procédé protectionniste et en même temps le seul moyen d'obtenir des conditions avantageuses pour notre commerce.

M. Joseph Garnier fait observer à l'honorable M. Clapier qu'il est absolument contraire aux usages de notre Société d'émettre des vœux. Son opinion ressort de l'ensemble de ses discussions. Au surplus, si la Société d'économie politique avait un vœu à émettre, Il ne pense pas que ce fût contre la clause en question, parce qu'elle généralise les facilités accordées, c'est-à-dire la liberté du commerce.

M. Garnier parle ensuite des traités de commerce, qu'il ne paraît pas prendre fort au sérieux, scientifiquement parlant. Autrefois, quand on croyait au système mercantile, les traités de commerce étaient, comme les traités politiques, une occasion de jouer au plus fin. On se frottait les mains quand on avait réussi à « mettre dedans » son adversaire, et l'on passait pour très-habile. Aujourd'hui les hommes, qui savent ce qu'ils font, sont revenus de ces préjugés, mais non point le profane vulgaire; et c'est pour donner un semblant de satisfaction au public que l'on continue de faire des traités, qu'on réclame des compensations et des concessions

Au fond, tout cela n'est que le vieux jeu et ne mène à rien de bon.

M. Joseph Garnier reprend ici l'argument de M. de Molinari, qui est celui de tous les économistes à cheval sur les principes et qui revient à dire que les élévations de tarifs, de quelque prétexte qu'on les colore, sont toujours une faute ; que la nation qui les impose à une autre se les impose à elle-même du même coup et qu'elle est la première à en souffrir. Qu'on traite avec l'Espagne si l'on veut et si elle veut; mais si elle se montre réfractaire, qu'on n'essaie pas de l'intimider ou de la contraindre par des représailles ; qu'on la laisse porter la peine de sa mauvaise volonté et qu'on signe avec elle la clause qui l'engagera dans la voie de la liberté des échanges plus que ses conseillers ne s'en doutent.

M. **H.-A. Milet**, de Pernambuco (Brésil), s'attache à combattre le principe de la liberté commerciale, en invoquant la situation économique du Brésil et surtout la pénurie du capital dans ce pays.

M. **G. de Molinari** lui répond que la rareté du capital au Brésil est un argument en faveur de la liberté commerciale dans ce pays.

Le Brésil n'a que quelques grandes productions agricoles, le sucre, le café, le coton, qui alimentent son exportation et constituent sa principale source de richesses. Supposons qu'il adopte le système prohibitif, qu'en résultera-t-il ? C'est qu'une partie du faible capital qui alimente ses productions agricoles en sera détournée pour se diriger vers l'industrie proprement dite. Le Brésil fabriquera peut-être des étoffes, des modes, etc., qu'il retire aujourd'hui de l'étranger ; seulement il les fabriquera à un prix excessif, et Dieu sait comme les Brésiliens et les Brésiliennes seront habillés ! D'un autre côté, il produira moins de sucre, de café et de coton, et l'exportation à l'aide de laquelle il achète en Europe les articles manufacturés qui s'y fabriquent mieux et à meilleur marché qu'on ne pourrait les fabriquer au Brésil, cette exportation diminuera ; son agriculture, qui est la vraie source de sa richesse, en souffrira, et finalement il s'appauvrira au lieu de s'enrichir.

M. de Molinari combat encore ce sophisme d'importation européenne, en vertu duquel le mauvais emploi et la destruction d'un capital dans le pays même ne constitue pas une perte pour la richesse nationale. Un dissipateur qui gaspille son capital diminue la richesse nationale au Brésil aussi bien qu'en France. L'orateur conclut en regrettant que le protectionnisme semble gagner du terrain dans l'Amérique du Sud, après avoir si mal réussi dans l'Amérique du Nord.

M. Alph. Courtois appuie les paroles de MM. de Molinari et Joseph Garnier. Il fait remarquer que la liberté commerciale est autant et plus une question de faits que de principes, et c'est ainsi qu'il veut juger les compensations et les représailles. Avec l'école libre-échangiste, il estime qu'une nation qui inflige un droit à l'entrée d'une marchandise ou d'une matière première d'un de ses voisins se nuit autant qu'à ce voisin. Si elle empêche le voisin de vendre, elle se prive, elle, d'acheter, et c'est un échange de moins dans ses relations, c'est-à-dire un bénéfice de moins, les deux échangistes gagnant à cette opération. Si la nation voisine use de représailles et inflige à son tour un droit à une autre marchandise de la première, nouvel échange manqué de part et d'autre, nouveau bénéfice évanoui. Or, vaut-il mieux se priver de deux échanges que d'un seul?

M. Courtois rappelle cette comparaison de deux pays reliés par une route unique. L'un des deux, jalousant l'autre, élève sur cette route un obstacle qui rend les transports internationaux plus difficiles, plus coûteux; l'autre, pour se défendre et rendre la pareille, agit de même, et voilà deux obstacles; or, est-il plus facile de surmonter deux obstacles qu'un seul?

Si donc un cabinet vraiment libre-échangiste était aux affaires avec plein pouvoir, il ne ferait aucun traité de commerce; il abolirait, réserve faite du côté fiscal, tous les droits à l'entrée des produits étrangers et accroîtrait, par là, les facilités commerciales avec ses voisins. Son pays y gagnerait et les voisins aussi, et lorsque lesdits voisins, éclairés par l'évidence des faits, feraient de même, plus ou moins, il y aurait, pour tout le monde, nouvel accroissemment d'échanges, donc de bien-être réciproque.

M. **Clapier** ne se rend pas à ses diverses argumentations, et il cite à l'appui de la répulsion pour la clause qu'il voudrait voir rayer des traités l'exemple des voisins qui, grâce aux tarifs maintenus par l'Espagne vis-à-vis de la France, sont obligés d'aller en Suisse pour passer plus facilement dans la péninsule. Il en résulte que l'industrie française est entravée dans ses débouchés et qu'elle émigre en Suisse.

M. de Labry, ingénieur en chef, fait observer que la clause de la nation la plus favorisée se libelle toujours avec réciprocité. En conséquence, si en la concédant aux autres nations nous leur accordons un avantage, nous nous assurons de leur part un avantage analogue. Par exemple, M. Clapier se plaint de ce que l'Espagne impose actuellement aux soieries françaises des droits de douane plus élevés qu'aux soieries belges et suisses. Or, si la France convient avec l'Espagne que chacune d'elles traitera l'autre

comme la nation la plus favorisée, aussitôt les droits d'entrée sur les soieries venant de France tomberont au même niveau que ceux sur les soieries venant de Belgique ou de Suisse. Cette clause nous serait donc utile pour le présent : elle nous serait encore profitable pour l'avenir. En effet, supposons que dans un traité conclu aujourd'hui avec l'Espagne, sans la clause de la nation la plus favorisée, nous stipulions pour l'entrée de nos soieries en Espagne le droit même que paient maintenant pour les leurs les Belges et les Suisses : dans six mois l'Espagne pourra sur les mêmes produits de ces deux pays abaisser le droit d'entrée sans le modifier sur les soieries françaises. Nous serons de nouveau, relativement à nos deux concurrents de l'Est, dans la situation fâcheuse qui rovoque aujourd'hui les plaintes de M. Clapier. Au contraire la lause de la nation la plus favorisée, qu'il voudrait voir proscrire, nous garantit pour maintenant et pour le futur contre cette défaveur. Notre honorable président nous demandait donc d'exprimer un vœu contraire à ses propres désirs. C'est ainsi que les discussions sur le commerce, et bien d'autres, s'éclairciraient si l'on considérait non-seulement l'endroit, mais aussi l'envers des questions.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Risparmio ed educazione, discorso di GIACOMO ARNAUDON, consigliere communale, professore nel instituto industriale delto nella Premiazione, oc. (9 nov. 1876) (1).

Après un tableau très-étudié des principales inventions et découvertes et des institutions économiques dont la civilisation a été dotée depuis un siècle, l'auteur fait un savant commentaire de cette pensée de M. Malarce qu'il a prise pour épigraphe : « les caisses d'épargne scolaires, sont les gymnases où se forment les vertus économiques. »

Os Quebra-Kilos e a Crise da lavoura, por HENRIQUE AUGUSTO MILET, engenheria civil (2).

Auxilio a lavoura e credito real, par LE MÊME (3).

O meio circulante e a questão bancaria, par LE MÊME (4).

Le Brésil pendant la guerre du Paraguay, par LE MÊME (5).

Mémoire lu au congrès du Havre, en août 1877.

L'auteur attribue en partie au papier-monnaie le développement de la richesse au Brésil.

---

(1) Torino, 1877, in-8 de 76 p.

(1, Recife, 1876, in-8 de 118 p.

(2) *Ibid*, 1876, in-8 de 134 p.

(4) *Ibid*, 1875, in-8 de 124 p.

(5) Paris, 1877, Guillaumin; in-8 de 48 p.

Verslag van den, e. Proposition du président de la banque de Javade du Conseil des commissaires, portée à la réunion genérale des actionnaires (19 mai 1877) (1).

Les ouvriers et les réformes nécessaires. Compte rendu de la séance de la Société des études pratiques d'économie sociale (25 mars 1877) (2).

Lumineux exposé dans lequel M. Cheysson, ingénieur en chef, a résumé avec beaucoup de talent, un grand nombre de discussions qui ont eu lieu au sein de la société fondée et dirigée par M. Leplay.

Stock exchange securities: an essay on the general causes of fluctuations in their price, by ROBERT GIFFEN (3).

L'auteur, qui a appartenu à la rédaction du *The Economust*, est actuellement directeur de la statistique au *board of trade.*

Annuario estadistico do reino de Portugal, 1° anno, 1875 (4).

Une des plus heureuses entreprises de la statistique portugaise, publiée sous la direction de M. Florido da Monta e Vasconcellos.

BIBLIOGRAPHIE

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSTITUTION ANGLAISE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS, par M. EDOUARD FREEMAN, traduit de l'anglais et précédé d'une Introduction par M. ALEXANDRE DEHAYE; Paris, Guillaumin, 1877; 1 vol. in-18.—Fait partie de la *Bibliothèque des sciences morales et politiques.*

Quoique de peu d'étendue, l'ouvrage est d'une valeur réelle, tant à cause du sujet auquel il est consacré que de la haute réputation de l'auteur à qui l'on doit une histoire de la conquête normande et des essais historiques qui, à juste titre, ont fait sensation, lors de leur publication en Angleterre. M. Freeman, ainsi qu'il le dit dans sa préface, a eu pour objet de montrer que des institutions primitives de l'Angleterre et des autres contrées teutoniques provient directement l'état politique actuel de son pays, en d'autres termes, que ce même état politique n'est que la continuation et le développement des institutions ou coutumes des anciens Germains.

Naturellement, c'est Tacite qui a fourni sur les mœurs des anciens Germains les informations à l'aide desquelles M. Freeman procède; mais

(1) Batavia, 1877, in-8 de 46 p., avec tableaux.
(2) Paris, 1877, Dentu, in-8 de 80 p.
(3) London, 1877, in-8 de 164 p.
(4) Lisboa, 1877, in-4 de 412 p.

ce dont il ne s'est pas suffisamment aperçu, c'est que ces mêmes mœurs, loin d'avoir été particulières aux peuplades teutoniques, ont été celles de tous les groupes de populations, qui, comme ceux de la Germanie, passaient de la vie pastorale et à demi-nomade à la vie agricole et sédentaire. M. Freeman remarque qu'il y eut une certaine ressemblance entre les assemblées dans lesquelles les Grecs d'Homère venaient discuter les affaires publiques et les mêmes assemblées dans l'ancienne Germanie. Eh bien! ces assemblées, elles ont existé partout à l'âge même de civilisation où se trouvaient les Germains de Tacite, et, il est facile de signaler, dans la vieille Grèce et la vieille Italie, l'Espagne et les Gaules, jusqu'à des traces bien marquées de ce compagnonnage qui. selon M. Freeman, aurait été l'un des traits les plus distinctifs des mœurs et coutumes teutones.

Un des points sur lesquels insiste M. Freeman, c'est l'usage où étaient les Germains de concourir à la désignation de leurs chefs ou rois, et il semble voir dans cet usage la marque d'un sentiment de dignité personnelle, d'une intelligence des droits de la souveraineté nationale qui n'existèrent pas au même degré chez les hommes des autres races. Ici encore, il y a erreur: les Germains choisissaient leurs rois parmi les membres d'une même famille, censée d'origine héroïque ou divine, et pour eux, les titres provenant de l'hérédité directe n'avaient qu'une valeur relative. C'est qu'avant tout ils voulaient un chef expérimenté, capable de commander, mais leur manière de manifester leur préférence n'a pas différé de celle qui, dans le monde ancien, avait été en pratique à la fin du régime patriarcal. Il n'y a pour s'en assurer qu'à consulter ce qui se passait en Macédoine et dans l'Epire lors des vacances du trône. Au reste, en France même, Louis VIII est le premier roi qui ait régné sans avoir eu besoin d'être proclamé et consacré du vivant de son père. Quant à l'Espagne, on sait en quels termes les cortès d'Aragon remettaient le sceptre à un nouveau roi. Assurément, ces termes constituaient un hommage bien complet au principe de la suprématie nationale. Sans doute, en Allemagne, la dignité impériale demeura élective; mais décernée par sept électeurs seulement, et dans la multitude de petites principautés que la faiblesse organique de l'autorité centrale laissa arriver à l'indépendance, nulle part ne subsista le moindre vestige de droit pour les populations d'intervenir dans les transmissions du pouvoir qui les régissait.

Tout en admettant chez les peuples d'origine teutonique un sens politique qu'il refuse aux peuples d'origine welche et latine, M. Freeman n'en reconnaît pas moins qu'en Angleterre des circonstances spéciales ont eu leur part d'action sur le caractère et le développement des institutions politiques. Ces circonstances qu'il énumère et dont il signale les effets ont été, comme il le dit avec raison, l'absence d'un corps de noblesse

privilégiée, la situation géographique du pays et l'absence de constitution écrite.

Que l'absence d'un corps de noblesse, en possession de privilèges exclusifs et d'immunités fiscales, ait été la principale cause de la différence des destinées de la nation anglaise d'avec celles des autres nations de l'Europe, rien de plus certain; mais c'est se méprendre qu'attribuer le fait à quelque particularité du caractère des hommes de souche germanique, ce fait fut tout entier le produit d'un événement accidentel, le produit de la conquête normande. A l'époque où Guillaume s'empara de l'Angleterre, le régime féodal était arrivé à son apogée dans l'Europe occidentale. Là, les grands vassaux avaient réussi à transformer en possessions héréditaires, outre les pouvoirs dont la royauté leur avait délégué l'exercice, les domaines dont les fruits rétribuaient leurs fonctions. Aussi la souveraineté avait-elle été démembrée à leur profit, et il n'était resté aux rois que des droits de suzeraineté mal définis, et qu'ils n'étaient pas toujours en mesure de faire suffisamment respecter.

Guillaume, en apportant en Angleterre, avec le régime féodal, l'hérédité des terres affectées à ses feudataires, eut soin d'assurer à la royauté toutes les garanties dont elle avait besoin pour être obéie. En distribuant aux siens les dépouilles des Saxons, en créant des hiérarchies de propriétaires relevant du chef de l'Etat, il régla attentivement les conditions attachées aux concessions, et fixa les obligations que chacun des donataires aurait à remplir. On peut le remarquer, la soumission à laquelle il contraignit les grands barons eux-mêmes était si peu en harmonie avec les idées d'indépendance qu'ils avaient apportées du continent que deux fois, durant son règne, Guillaume eut à dompter leurs révoltes.

Ce ne fut toutefois qu'en 1215, sous le règne de Jean sans Terre, que les barons parvinrent à imposer des limites aux exigences de leur suzerain. Seuls, ils n'eussent pas été assez forts pour l'emporter dans la lutte; mais déjà, bon nombre de villes avaient, comme celles du continent, racheté à prix d'argent, soit de la couronne, soit de leurs seigneurs eux-mêmes, les libertés qui leur manquaient, et elles étaient devenues industrieuses et puissantes. Ce fut grâce à l'assistance qu'elles leur prêtèrent que les barons obtinrent, outre le redressement de leurs propres griefs, celui des torts dont leurs alliés se plaignaient. Cinquante années plus tard, la lutte recommença, et, cette fois, elle eut des résultats plus décisifs. Jusqu'alors, les barons et les communes avaient payé séparément les aides et subsides réclamés par la couronne; il fut décidé qu'à l'avenir deux assemblées, l'une, composée de barons ou pairs du royaume, l'autre, des représentants des villes et des chevaliers des comtés, examineraient les demandes royales et répartiraient entre tous les charges auxquelles il faudrait subvenir. Ainsi, fut déposé le germe, destiné à se développer de plus en plus, du régime parlementaire. Ce

qu'il eut de remarquable, c'est, qu'au point de vue des charges publiques nulle distinction ne fut faite entre les di verses portions de la communauté. Lords, chevaliers et commoners, tous en acquittaient leurs parts selon la valeur de leurs biens personnels. L'Angleterre eut dans les hauts barons un corps politique héréditaire ; mais leurs familles ne constituèrent pas une caste privilégiée; elles payaient les impôts, ne jouissaient d'aucune prérogative particulière, et celui de leurs membres qui siégait à la chambre des pairs excepté, les autres restaient dans les rangs ouverts à tous. Un autre avantage, qui fut particulier à l'Angleterre, c'est le refus que fit alors son clergé de prendre part aux affaires publiques dans une assemblée qui lui eut été spéciale, il préféra continuer à avoir ses réunion synodales et à y traiter seul des intérêts de son ordre.

Pour avoir la mesure de ce que valut à l'Angleterre l'absence de classes et d'ordres prévilégiés aux dépens du reste de la communauté, il n'y a qu'à considérer ce qui se passa ailleurs. En France, les immunités et les distinctions nobiliaires semèrent de toute part des inimitiés d'une violence croissante. Jamais, des ordres inégaux en droit ne purent faire cause commune ; chaque assemblée des États-Généraux ne servit qu'à irriter leurs dissentiments, et il fut aisé à la royauté de les subjuguer en les opposant les unes aux autres.

En Espagne, les choses eurent le même cours. Quand les communes songèrent à défendre par les armes les libertés dont elles jouissaient, telle était la haine qu'elles portaient à la noblesse, que leur manifeste ne fut pas moins hostile à celle-ci qu'à la couronne elle-même. Le résultat ne se fit pas attendre. La noblesse joignit ses forces à celles de la royauté, et les communes succombèrent à Villalar. Alors la noblesse se trouva seule en présence du pouvoir central; bientôt elle fut attaquée à son tour, et quand elle songea à résister, le cardinal Ximénès se borna à montrer à ses envoyés les canons que renfermait une des cours du palais, en leur disant : « Voici ce qui au besoin répondra à vos réclamations. » En Angleterre, au contraire, la nation, exempte des divisions qu'entretenait sur le continent la séparation en classes différemment traitées par la loi, resta assez unie pour résister victorieusement à tous les empiètements de l'autorité royale. Mais, plus on examine de près les choses, plus on acquiert la certitude qu'il ne faut imputer qu'à la conquête normande et à la situation où elle plaça les grands feudataires la différence de l'issue qu'eurent, sur le sol britannique, les luttes engagées à l'occasion des prérogatives de la couronne.

C'est avec raison que M. Freeman range la position géographique de son pays parmi les causes qui contribuèrent à y assurer le développement du système parlementaire. L'Angleterre, en effet, n'eut besoin ni de la concentration des pouvoirs souverains, ni des nombreuses armées

sans lesquelles les sociétés du continent n'auraient pu repousser les invasions ennemies; mais, ce dont M. Freeman n'a pas tenu suffisamment compte, c'est l'effet du peu d'étendue d'un Etat qui, jusqu'au milieu du siècle dernier, n'a appelé à délibérer en commun que les habitants de l'Angleterre et du pays de Galles. Non-seulement les intérêts locaux ne différaient pas, mais les mandataires de la population n'avaient ni longs trajets ni grandes dépenses à faire pour obéir aux writs de convocation. En France et en Espagne, il en était autrement; les villes étaient contraintes d'indemniser leurs représentants; elles trouvaient la charge lourde, et, en Espagne surtout, on en vit beaucoup demander, comme une grâce, d'être dispensées de l'obligation de se faire représenter aux assemblées nationales.

M. Freeman pense que l'Angleterre a gagné beaucoup à laisser ses institutions se développer librement et à se passer d'une constitution écrite. Il voit dans le fait, en majeure partie du moins, le fruit d'un génie naturel à la nation qui la défendit à la fois et contre l'influence des théories abstraites et contre celle des subtilités des légistes. A ce sujet, il prend à partie la France, et lui reproche le goût qu'il lui suppose pour des constitutions dont pas une, depuis la Révolution, de 1789, n'a pu durer vingt ans; puis il ajoute que dès les quatorzième et quinzième siècles, les Français avaient des théories aussi magnifiques qu'aucune de celles qui aient été produites aux dix-huitième et dix-neuvième, et que déjà aussi ils avaient appris à faire des œuvres de sang au nom de la liberté et de la philanthropie. M. Freeman aurait dû se souvenir des doctrines sur l'indépendance et la liberté que Wickleff prêchait en Angleterre avant la fin du quatorzième siècle, des utopies, des plans de nivellement qui plus tard y surgirent abondamment; et, en y regardant de près, il aurait vu que si son pays fut préservé des œuvres de sang qu'il mentionne, il le doit à ce que n'y fermentaient pas les haines profondes qu'avaient allumées en France les longues souffrances qu'un régime qui privilégiait le petit nombre avait infligées au reste de la population.

M. Freeman aurait dû s'en tenir à ce qui est vrai dans sa thèse. Les constitutions écrites contiennent toujours un grand nombre de prescriptions. Or, les sociétés ne sont pas stationnaires; elles marchent, et tout pas nouveau, en changeant les rapports préexistants entre leurs membres, appelle des réformes et des innovations auxquelles s'oppose naturellement toute règle déclarée fondamentale. Or, à ce tort inévitable, les constitutions, qui, depuis moins d'un siècle, ont disparu, tour à tour, en France, en ont joint un plus grave. Au lieu de prendre ceux qu'elles devaient régir tels que le passé les avait faits, elles leur ont prêté un esprit et des mœurs, une intelligence et un amour du bien public qui n'étaient pas leur partage, et de là, la chute inévitable et prompte d'édifices élevés à l'usage d'êtres en partie imaginaires.

Dans une introduction remarquable à plus d'un titre, le traducteur de l'ouvrage, dont j'entretiens l'Académie, M. Alexandre Dehaye, dit : « A vouloir bien approfondir la question, serait-il si malaisé de démontrer que la philosophie utilitaire anglaise, en subordonnant la liberté de l'individu aux vicissitudes de l'intérêt général, lui prête un appui moins ferme et plus discutable que la grande école française qui la fonde sur le caractère sacré et inviolable de la personne humaine. » Eh bien ! l'école dont parle M. Dehaye est précisément celle qui se méprend en attribuant aux hommes un caractère invariable duquel découlent pour eux des droits absolus à l'exercice desquels les sociétés dont ils font partie seraient tenues de n'imposer aucune restriction. Ce qui est vrai, au contraire, c'est que les hommes, et c'est là ce qui les distingue et les élève au-dessus des autres créatures, sont essentiellement perfectibles, ce qui fait que leur manière de penser, d'être et d'agir, leur caractère, en un mot, se modifie naturellement. A l'origine, ignorants, continuellement aux prises avec les souffrances souvent meurtrières du besoin, ils portaient dans les relations que leur imposait la vie sociale un égoïsme farouche et brutal, et la force décidait de toute chose entre eux. Ce n'est qu'à mesure qu'ils ont acquis des lumières et appris à tirer meilleur parti de leurs facultés productives que, chez eux, les entraînements de l'animalité primitive, ont perdu peu à peu leur empire, et qu'ils sont devenus de plus en plus raisonnables et sociables. Mais il n'est pas d'époque où, pour subsister, les sociétés n'aient été contraintes de ne laisser à leurs membres que la mesure de liberté dont ils pouvaient user sans dommage pour l'intérêt collectif, et cette mesure, ce qui la déterminait, c'était le degré de culture et de moralité atteint par ceux-ci. C'est là ce qui explique ces dures et compressives institutions de l'antiquité et du moyen âge, sous lesquelles la majeure partie des populations subissait la servitude. Leur universalité et leur durée attestent qu'elles furent l'effet de nécessités émanant, lors de leur établissement, de la barbarie qui subsistait encore dans les sentiments et les actes.

A la différence de celles des écoles françaises qui se sont égarées à la poursuite d'un idéal de leur invention, l'école politique anglaise a accepté les leçons de l'expérience. En tout temps, elle s'est attachée au possible, elle a pris conseil des réalités présentes ; et, comme chez les nations bien régies, augmentent, naturellement, à la fois le respect des droits d'autrui, l'intelligence des affaires publiques et l'aptitude à concourir à leur direction, l'école a pu réclamer pour les individus une indépendance constamment croissante dans leurs rapports soit entre eux, soit avec les pouvoirs établis. Voilà pourquoi, la liberté des personnes, en Angleterre, agrandie lentement, et toujours à propos, est, depuis longtemps déjà, plus étendue, plus solidement assurée, moins exposée

aux entreprises de l'autorité centrale et aux invasions de la démagogie que partout ailleurs.

Les faits accomplis le prouvent, M. Freeman a raison dans la préférence qu'il accorde à la manière dont ses compatriotes ont procédé en matière de législation et de constitution. Certes, on est en droit de lui reprocher la croyance à l'existence, chez les peuples d'origine germanique, d'un sens politique supérieur à celui des peuples d'origine welche et latine. Le passé tout entier de l'Allemagne aurait dû le ramener à des idées plus justes et plus conformes à la vérité historique; mais la part faite à une erreur peu explicable, son livre sur le développement de la constitution anglaise demeure d'autant plus digne d'attention qu'il est l'œuvre d'un esprit ingénieux, vigoureux et sagace, et que la lecture en est à la fois instructive et d'un vif intérêt. (*Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques.*) H. Passy.

Établissement en France du premier tarif général des douanes (1787-1791); étude d'histoire et d'économie politique comparées, par le comte de Butenval, ancien ministre plénipotentiaire, etc. Un volume grand in-8°. Paris, Guillaumin, 1876.

Cet intéressant volume contient les remarquables articles publiés par le *Journal des Economistes*. Voici le résumé qu'en a fait M. Michel Chevalier, à l'Académie des sciences morales et politiques, et qui signale ce savant travail à ceux qui étudient la question mise à l'ordre du jour pour le renouvellement des tarifs.

« L'auteur déclare modestement qu'il ne dit rien de nouveau : il redit ce qu'on a oublié, *non nova, sed oblita*. Le fait est que l'histoire de notre premier tarif général des douanes est fort peu connue. M. de Butenval la retrace avec beaucoup de clarté, en l'étayant de pièces justificatives d'un grand intérêt. Il apprécie les idées qui ont inspiré les auteurs du tarif avec beaucoup de justesse, quelquefois avec une sévérité qui est méritée; mais il est toujours modéré dans ses jugements sur les personnes qui, du reste, appartiennent à l'histoire.

« Un tarif de douanes uniforme avait été demandé par les États généraux de 1614 et même par ceux de 1560. Colbert tenta, mais sans succès, de l'établir. Un nouveau projet de tarif général fut présenté en 1787 à l'assemblée des notables. La France avait alors trois systèmes de douanes, avec des tarifs fort élevés. On distinguait, en effet, outre les « cinq grosses fermes, » les « provinces réputées étrangères, » puis les « provinces à l'instar de l'étranger effectif. » Les notables renvoyèrent le projet de Vergennes à une commission et ils se séparèrent sans avoir statué. La question fut de nouveau posée devant l'Assemblée constituante, qui la renvoya à son comité de l'agriculture et du commerce. Ce

comité se composait d'hommes réputés compétents, la plupart manufacturiers, qui, en réalité, étaient fort peu éclairés et prenaient sincèrement peut-être, leurs intérêts propres pour ceux de la nation. Le rapport fut présenté le 29 octobre 1790 par Goudard, fabricant de soieries à Lyon, homme de peu de savoir, mais qui ne doutait de rien. Il annonçait l'intention de « ramener le tarif de Colbert à la pureté primitive de son institution. » En réalité, il prenait le tarif établi par Colbert en 1664 pour le fausser. Le nouveau tarif proposé par Goudard, au nom de la commission, ne comprenait pas moins de 86 prohibitions, et sur d'autres marchandises il établissait des droits six et huit fois plus forts que ceux de 1664. La discussion devant l'Assemblée se réduit à deux discours : l'un étroitement protectionniste, de Goudard ; l'autre, au contraire, très-libéral et très-remarquable. de M. de Boislandry, fabricant de mousselines à Versailles. M. de Butenval les donne l'un et l'autre. Le projet, jugé défectueux ou insuffisant et excessif, fut renvoyé aux comités réunis du commerce et des contributions, après qu'on eut voté par assis et levé un décret proposé par le député Desmeuniers et fixant les bases du tarif que les deux comités auraient à établir. Ce Desmeuniers était un homme ignorant, qui cherchait à faire son chemin en caressant les opinions qui lui paraissaient avoir la majorité. Il réussit, car il fut nommé sénateur en 1802. Le décret Desmeuniers réduisait, en principe, le nombre des prohibitions adoptées dans le premier travail et fixait à 20 p. 100 de la valeur le maximum des droits à l'importation. Deux mois après, Goudard, que la réunion des deux comités, par une courtoisie mal entendue, avait conservé comme rapporteur, apporta à la tribune un projet nouveau, qui était supposé émaner des deux comités réunis, mais qui eût été bien meilleur si les hommes distingués qui faisaient partie du comité des contributions avaient pris la peine de s'en occuper. On y remarquait en effet Talleyrand, le duc de Larochefoucault, Duport, Rœderer, Defermon. L'œuvre en somme était médiocre quoique bien au-dessus de celle que Gondard avait préparée pour la première délibération. C'était le tarif de 1791 qui fut discuté et voté, pour ainsi dire, à bâtons rompus, l'assemblée ne lui accordant qu'une attention distraite, au milieu des graves préoccupations politiques qui la passionnaient. Ce tarif contenait encore 21 prohibitions à l'entrée, et 32 à la sortie ; toutefois, un pas avait été fait, en somme, dans la voie libérale, si l'on prend pour point de départ le premier projet du comité du commerce et de l'agriculture. Mais c'était un pas en arrière, si l'on compare ce tarif de 1791 à ceux de Colbert de 1664 et 1667, et à celui que voulait M. de Vergennes en 1787. Son plus grand mérite peut-être, son seul avantage réel était de consacrer enfin la suppression des douanes intérieures et d'établir des droits égaux pour tout le pays. »

MICHEL CHEVALIER.

Mouvement de la population de l'Italie pendant l'année 1875 (Movimento dello stato civile), par M. Luigi Bodio. — Publication officielle, Rome, 1876; 2 vol. in-4°.

Ces deux volumes, publiés par les soins de M. Luigi Bodio, directeur de la statistique au ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du royaume d'Italie, sont relatifs à l'état et aux mouvements de la population de l'Italie pendant l'année 1875. Le premier contient une introduction explicative des faits, en en offrant les résultats généraux; le second expose les faits dans tous leurs détails, les classe, non-seulement par provinces, mais aussi par communes et permet ainsi d'en suivre la marche dans les moindres localités du royaume.

Ce qu'il faut louer dans l'esprit qui a dirigé la composition des volumes dont j'entretiens l'Académie, ce n'est pas uniquement l'habileté avec laquelle ont été dirigées les investigations, dont elle fait connaître les résultats, c'est la haute intelligence du but même que la statistique doit atteindre, ainsi que des services qu'elle est destinée à rendre aux sciences sociales et politiques.

La statistique dresse de véritables inventaires de la situation des Etats et pays sur lesquels portent ses recherches. Aussi, n'y a-t-il qu'à consulter les chiffres recueillis par elle sur tel ou tel genre de faits sociaux, à des dates successives, pour savoir quels ont été, durant le laps de temps compris entre ces dates, les changements effectués; et quand l'Etat a subi des modifications législatives, quels ont été les effets des innovations. Mais, ce qui, bien plus que les chiffres afférents à un même pays, est fécond en lumières, c'est la comparaison des chiffres afférents à des pays divers. Les sociétés ne suivent pas exactement les mêmes errements; entre les règles sous l'empire desquelles elles cheminent, subsistent toujours quelques différences; et, comme à ces différences en répondent naturellement de plus ou moins caractérisées dans les faits sur lesquels s'exerce leur action, il devient possible d'apprécier par les effets la valeur relative des règles en pratique chez des nations diverses, et, par suite, de pouvoir déclarer quelles sont, parmi ces règles, les plus sages, les plus conformes aux véritables intérêts de l'humanité.

Les comparaisons internationales, toutefois, ne deviennent instructives qu'après l'exécution d'un travail préliminaire. Avant de confronter des chiffres d'origine différente, il faut rendre ces chiffres réellement comparables; et, pour cela, en éliminer les éléments que les circonstances locales et particulières y ont fait entrer.

Les milieux où vivent les peuples ne sont pas tous les mêmes. Qualité des terres, moyens de production, facilités commerciales, ces éléments de la prospérité humaine sont loin d'être identiques sur tous les points du globe, et les populations ne peuvent croître en richesses et en nombre

avec une pareille rapidité dans des contrées entre lesquelles la nature a distribué inégalement ses dons et ses faveurs.

Une autre circonstance dont il importe essentiellement de mesurer la part d'action, c'est le degré de développement déjà acquis par les populations. Un peuple serré sur le territoire qu'il habite manque des moyens de multiplication dont dispose encore un peuple au large sur le sien. Celui-ci, comme en témoigne l'accroissement numérique des habitants des États-Unis de l'Amérique du Nord, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'autres colonies européennes, jouit de ressources qui lui sont propres. Il a, à l'état vierge, des terres, des mines, des forêts, des éléments de travail et de richesse dès longtemps exploités et parfois déjà épuisés dans le vieux monde, et à pareil degré d'industrie et de savoir, il avance plus promptement.

Il n'est pas toujours facile d'évaluer l'effet des particularités de situation des sociétés; mais, l'œuvre est possible, et quand elle est achevée, il ne reste pour cause des différences dans le mouvement et l'essor des populations que la disparité même des institutions et des lois qui les régissent. Ainsi se dévoile, par les chiffres de la statistique, ce que les arrangements humains ont de défectueux ou de bon, et s'ouvre, pour les législateurs, et pour les sciences sociales, une source d'informations du plus haut prix.

C'est ce qui a été bien vu et nettement compris par M. Bodio, ainsi que par le savant ministre, dans les attributions duquel est placée la direction de la statistique. Les deux volumes relatifs aux mouvements de la population en l'année 1875 ne se bornent pas à exposer les faits accomplis dans la Péninsule italienne: partout où les données recueillies hors de l'Italie l'ont permis, ces faits ont été confrontés avec leurs analogues à l'étranger, et une note avertit le lecteur que la publication a même été retardée à l'effet de donner toute l'extension possible aux comparaisons internationales.

La population de l'Italie, à la fin de l'année 1875, s'élevait à 27,482,574 âmes. Le nombre des mariages, pendant cette même année, a été de 280,486, celui des naissances de 1,035,377, et celui des décès de 843,161, ce qui a produit une augmentation au chiffre total de la population qui, comparée à celle qui s'est opérée proportionnellement dans ceux des autres États de l'Europe dont le travail fait mention, n'est dépassée que par un petit nombre d'entre eux.

Ce qui est remarquable en Italie, c'est la fécondité des mariages. Elle est de 4.71 enfants par mariage; la Hollande seule en compte davantage, 5.15. La France est le pays qui en compte le moins, 3.02.

Quant aux décès, l'Italie, comme toutes les contrées de l'Europe où les mariages sont très-féconds, en compte beaucoup, eu égard à la population générale. Elle a eu, en 1875, un décès par 32.59 habitants, en

d'autres termes 3.07 0/0. La France, durant la même période, n'en a eu que 2.06 0/0; l'Angleterre, 2.07; l'Empire germanique, 2.08.

Un fait important dans tous les Etats, c'est la composition de la population qu'ils renferment. Leur puissance industrielle et militaire en dépend en partie; et, à égalité de nombre et d'habileté productive, les États dans lesquels la mort enlève le moins d'enfants et d'adolescents l'emportent sur les autres en richesse en même temps qu'en puissance effective.

Aussi, la direction de la statistique du royaume d'Italie a-t-elle cru, avec raison, devoir montrer quel est par âge le chiffre de la mortalité en Italie et dans la plupart des autres parties de l'Europe.

L'Italie n'est pas heureuse à cet égard. C'est, parmi les contrées de l'Europe qui figurent dans les tableaux de la statistique, celle où le plus grand nombre des nouveau-nés périt avant d'avoir atteint la vingt et unième année. Elle en perd 56.16 0/0, et 43.84 seulement entrent dans les rangs de la population réellement valide, celle qui peut travailler et porter les armes.

Les différences en matière de composition des populations méritent d'autant plus d'attention qu'elles peuvent modifier largement les effets du nombre. En France, par exemple, sur cent nouveau-nés, 36.44 seulement succombent durant les vingt premières années de leur existence; dans l'Empire d'Allemagne 46.02, au contraire, succombent, et il en résulte qu'avec une population totale de plus de quarante-deux millions d'âmes, l'Empire d'Allemagne n'a pas en réalité plus d'hommes faits, en état de prendre part aux labeurs dont elle recueille les fruits, que la France dont la population totale n'excédait pas, en 1875, 36,542,000 âmes. On sait de plus quelle perte de richesses cause la mort d'enfants qui n'arrivent pas à l'âge où leur travail rembourserait ce qu'ils ont coûté.

Une des particularités de l'Italie, c'est l'extrême différence de la civilisation du gros des populations aujourd'hui réunies en un même corps social et politique. Autant les masses populaires sont policées dans le Piémont, la Ligurie, le Milanais, la Toscane, autant elles sont encore arriérées en Sicile, dans l'ancien royaume de Naples et dans les provinces qui formaient l'État pontifical. C'est ce qui ressort clairement de la comparaison des chiffres relatifs aux mouvements de l'état civil de ces contrées. Ainsi, le nombre des naissances et des décès est moins élevé dans les premières que dans les autres. De même, le nombre des époux hors d'état d'apposer leur signature à leur contrat de mariage qui, en 1875, n'était pas de 50 0/0 dans le Piémont, et qui n'atteignait que 54 en Lombardie, montait à plus de 90 dans la Basilicate et la Calabre.

M. Bodio a donné le chiffre des morts violentes en Italie, et celui qui se rapporte aux homicides est surtout loin d'être le même dans toutes les provinces. Ainsi ce chiffre qui, à raison de 100,000 individus, a été, en

1875, de 1.66 pour la Vénétie, de 2.69 pour le Piémont et de 2.83 pour la Toscane, s'est élevé, dans la même année, à 10.19 dans l'Ombrie, à 11.60 en Sicile et à 16.37 à Rome et dans sa circonscription territoriale. Evidemment, ces inégalités attestent à quel point l'état intellectuel et moral des populations diffère dans les diveres parties de l'Italie, et il est impossible de leur attribuer d'autres causes que la disparité, au point de vue des lumières et de l'habileté administrative, des gouvernements qui les ont régies.

A tout considérer, l'Italie est, depuis dix ans, en voie de prospérité croissante. Les changements, déjà subis par les chiffres relatifs aux mouvements de l'état civil, en rendent amplement témoignage, et nul doute que dans cette contrée, si bien douée par la nature, l'activité productive et la richesse commencent à se développer bien plus rapidement encore que la population.

C'est un excellent travail que celui qui vient d'être exécuté sous la direction de M. Louis Bodio. A la manière dont les faits ont été rangés et traduits sous forme numérique, au soin constamment pris d'en signaler et mesurer l'importance respective, on reconnaît l'œuvre d'économistes expérimentés, et sachant bien à quelles conditions il est donné à la statistique d'accomplir pleinement la tâche particulière qui lui est dévolue Déjà ont été publiés deux volumes rendant compte de l'état de l'agriculture en Italie, pendant les cinq années antérieures à 1875; on sait maintenant quels ont été depuis douze années les mouvements de la population. Restent à achever quelques autres parties du travail général ; peut-être les recherches qu'elles exigent rencontreront-elles des difficultés spéciales; mais, grâce à la rare habileté dont la direction de la statistique a fait preuve, ces difficultés, si elles viennent se présenter, seront promptement aplanies et vaincues. (*Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques.*)

H. PASSY.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE : Les élections en France. — Le conflit des pouvoirs publics. — L'insuccès des armes turques et les chances de paix. — Ce qu'il en coûte pour ruiner la Bulgarie. — Imbroglio douanier entre l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie. — La réforme financière en Autriche. Modifications à l'impôt sur le revenu. — Le monument élevé à la mémoire de Georges Stephenson. — Suite des congrès. — Mort de MM. Guillemin, Dufau, Shaw-Lindsay et A. Scialoja.

Les élections avaient lieu en France le jour où l'on imprimait notre dernier numéro. Vingt jours après, le 4 novembre, il était procédé au renouvellement du tiers des conseils généraux

et des conseils d'arrondissement. Dans ces deux élections, la majorité, une grande majorité, s'est prononcée contre le ministère de Broglie-Fourtou et aussi contre la politique personnelle suivie jusqu'ici par M. le maréchal de Mac-Mahon, chef du pouvoir exécutif. Ce résultat s'est produit malgré les voyages et les manifestes du président, malgré la plus forte pression administrative qu'il y ait eu jusqu'ici.

Les Chambres sont rentrées le 7 novembre. La Chambre des députés, après la vérification des pouvoirs, se constituait dès avant-hier, le 12, par la nomination de son bureau définitif, qui n'est autre que celui de l'Assemblée dissoute, avec M. Jules Grévy pour président.

Dans l'impossibilité de trouver des successeurs, et après avoir étudié les divers moyens de solution, réguliers et irréguliers, le ministère du 18 mai se représente devant les Chambres. L'anxiété est en France et en Europe plus vive que jamais, car la crise en est arrivée à l'état le plus aigu. Le ministre des finances, M. Caillaux, a déposé le budget. A quelles conditions la Chambre consentira-t-elle à le voter? Si elle refuse, le ministère va-t-il demander une nouvelle dissolution au Sénat, et celui-ci l'accordera-t-il? En attendant, la Chambre discute en ce moment sur la nomination d'une commission extraordinaire de trente-trois membres avec tout pouvoir pour faire une enquête sur les candidatures officielles ayant donné lieu à toute une série d'actes dont les ministres et leurs agents seront déclarés responsables.

Après les élections du 14 octobre, la crise ministérielle aurait pu recevoir une solution naturelle, si M. le Président de la république, se conformant aux mœurs et aux lois parlementaires, avait remis les affaires aux mains d'un ministère choisi dans la majorité. Mais il ne comprend pas son devoir de cette manière, et il veut continuer à gouverner, avec la minorité et avec des hommes pris dans les partis monarchiques, un pays devenu républicain. C'est une prétention tout-à-fait anormale qui constitue une situation pleine de périls, si d'ici à peu de jours le maréchal Mac-Mahon n'est pas mieux inspiré ou mieux conseillé.

— Dans cette autre grande affaire qui préoccupe l'Europe, les événements militaires semblent avoir fait un pas dans le sens de la paix. Le sort a cessé d'être favorable aux armes turques; deux batailles ont été perdues à un mois de distance, en Arménie, par le pacha Mouktar, juste au moment où le sultan venait de lui conférer le titre de victorieux! Il en résultera peut-être que l'orgueil russe, moins ulcéré, et la vanité turque, moins surexcitée, se prêteront davantage

à l'action diplomatique des puissances. C'est ce que paraît indiquer le dernier discours du premier ministre d'Angleterre au banquet annuel du Lord-Maire qui vient d'avoir lieu, et dans lequel lord Beaconsfield (l'ex M. Disraëli) n'a pu s'empêcher de lancer quelques pointes contre ce moyen employé pour améliorer le sort des populations bulgares que le czar et le sultan portent également dans leur cœur. Ce moyen, selon des chiffres publiés par le *Tages-press* de Vienne, aurait déjà coûté, de juin à la fin de septembre, 64,000 hommes aux Russes et 43,000 aux Turcs, en Europe seulement. Il faut y ajouter les victimes faites depuis par les combats et par le climat. Et nous ne parlons pas de la ruine de la Bulgarie, des actes nombreux de barbarie commis de part et d'autre, des milliards enfouis et de l'augmentation des impôts qui va s'ensuivre.

— Il se produit, entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, des complications douanières qui pourraient être suivies de complications politiques.

Des négociations étaient engagées pour le renouvellement du traité austro-allemand. Elles viennent d'être arrêtées. Le motif apparent est dans le courant protectionniste qui s'est produit en Allemagne et auquel M. de Bismarck semble obéir. N'y a-t-il que des protectionnistes, ou bien M. de Bismarck espère-t-il, désire-t-il une occasion d'entraver le renouvellement du compromis de 1866, qui a constitué le dualisme austro-hongrois? Dualisme aussi contrarié par ce fait que les intérêts agricoles de la Hongrie se croient sacrifiés aux intérêts de la Cisleithanie et rêvent une douane à la sortie des produits agricoles de la Hongrie dont ne peut se passer l'Autriche.

Tout cela est fort embrouillé.

— Nous avons aussi à signaler en Autriche la réforme financière dont la Chambre des députés de Vienne a été saisie, et qui porte sur tout le système des impôts. Il s'agit naturellement de faire disparaître le déficit par l'augmentation des recettes et, d'autre part, il faut le dire, les impôts actuels ne sont pas seulement insuffisants au point de vue des nécessités budgétaires; ils sont, de plus, mal assis et présentent des anomalies et des inégalités choquantes.

Le premier projet dont a été saisi la Chambre se rapporte aux modifications de l'impôt sur le revenu. Voici les détails que nous trouvons dans *la Semaine Financière :*

Le projet qui est soumis à la Chambre des députés a une portée considérable; il embrasse toute une série de réformes qui, tout en répon-

dant aux préoccupations fiscales, introduiront plus d'ordre, plus d'uniformité et de justice dans la répartition des charges de l'impôt.

Le premier projet dont a été saisie la Chambre se rapporte aux modifications qui doivent être introduites dans l'impôt sur le revenu. Cet impôt, jusqu'à présent, était appliqué fort inégalement entre les différentes provinces; il y avait pour les propriétaires, pour les rentiers, pour les industriels, pour les fonctionnaires, des catégories différentes soumises chacune à des règles différentes. Désormais, l'impôt sera universellement et également payé, d'après des règles fixes, et non plus d'après des traditions et des conventions plus ou moins arbitraires.

Avec l'organisation vicieuse qui a existé jusqu'à ce jour, il arrivait que la grande propriété était loin de fournir la part qu'elle devait à l'impôt; la bourgeoisie elle-même était ménagée et la plus lourde charge était pour les classes inférieures. C'est donc au profit des petits contribuables que la réforme était indiquée. Avec un désintéressement qui l'honore, la Chambre des députés, qui pourtant est recrutée parmi les grands propriétaires et dans la bourgeoisie riche, n'a pas hésité à consacrer par son vote le sens démocratique de la nouvelle loi qui lui était proposée.

Cette Chambre, imbue d'idées essentiellement conservatrices, a pris une résolution qui risquerait de passer chez nous pour « radicale », en proclamant le principe de l'impôt progressif. Au-dessous de 400 florins de revenu, d'après le projet encore en discussion, il y aurait exemption complète d'impôt. Au-dessus de ce chiffre, on établirait une échelle progressive d'après une unité partant de 1 pour arriver, par sept échelons successifs, à 3 unités d'impôts, de telle sorte qu'à 70,000 florins de revenu, on payerait 3, tandis que pour 10,000 florins on ne payerait encore que 2. Le chiffre de l'unité d'impôt qui paraît devoir être adopté est de 1 florin 32 kreutzer (environ 3 fr.). Un point qui semble de nature à être vivement discuté, est celui qui concerne la délimitation des diverses catégories de fortune, qui doit servir à marquer les degrés de l'échelle progressive.

Une question importante a été résolue, il y a quelques jours. Il s'agissait de savoir si l'impôt sur le revenu, pris dans son ensemble, serait un impôt de répartition, ou s'il serait un impôt de quotité. C'est le second système qui a prévalu. La Chambre a adopté un paragraphe du projet aux termes duquel le contingent de l'impôt sera fixé par une loi, antérieurement à toute appréciation des revenus privés. Il sera ensuite réparti entre les contribuables.

— On a solennellement posé, à Chesterfield, la première pierre d'un vaste bâtiment élevé en l'honneur de Georges Stephenson et destiné à la propagation des sciences. Lord Hartington a présidé

la cérémonie en qualité de « grand-maître provincial », car les francs-maçons du pays s'étaient chargés de la principale direction.

Stephenson naquit près de Newcastle, mais il est enterré à Chesterfield, et le *Memorial Hall* sera un monument digne de ce grand ingénieur, fils de ses œuvres, puisque, enfant des plus pauvres, il ne savait ni lire ni écrire à dix-huit ans. Ce fut en 1814 qu'il plaça la première locomotive sur les rails; son véritable triomphe date du jour où la ligne de Manchester à Liverpool fut inaugurée, en 1830. Il vécut assez longtemps pour voir son pays sillonné de voies ferrées. Rien n'est plus instructif que la vie de cet illustre travailleur qui a enrichi son pays et le monde entier, plus que ne l'ont jamais fait tous les conquérants, empereurs et rois, unis à tous les évêques.

— Nous continuons la série des comptes-rendus des congrès; congrès socialistes à Verviers et à Gand, congrès des sciences sociales à Aberdeen, congrès des Trade's unions à Leicester.

— Il est parlé de la mort de MM. A. Guillemin, Dufau, Shaw-Lindsay et A. Scialoja, dans le compte-rendu de la Société d'économie politique. (Voy. p. 295.)

Jph G.

14 novembre 1877.

Le Gérant: PAUL BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA

SITUATION FINANCIÈRE AUX ÉTATS-UNIS

Sommaire. — Le budget fédéral de 1876 : ses recettes et ses dépenses. — La dette publique, le Protectionnisme et l'*Interior Revenue*. — Les conversions de rentes. — La reprise des payements en espèce et l'étalon monétaire. — Le système banquier et les *National Banks* d'émission. — La crise industrielle, l'immigration, les Chinois. — La taxation locale et les dettes des grandes villes.

Nous avons sous les yeux un document des plus volumineux, mais fort intéressant, sous sa sécheresse apparente : c'est le compte-rendu annuel du ministre des finances, « secretary of treasury », de la Grande République Nord-Américaine (1).

Le premier renseignement que fournit ce document, signé de M. Morrill, consiste dans les recettes et les dépenses de l'exercice clos à la date du 30 juin 1876. Les recettes se sont élevées au chiffre total de 294,095,865 dollars (1,470,479,325 francs), dont 283,758,493 dollars pour les recettes ordinaires (1,418,792,465 fr). Les douanes, et l'ensemble de taxes sur la consommation et sur la richesse mobilière, qu'on appelle là-bas le revenu intérieur *Interior Revenue*, composent d'ailleurs, à eux deux, plus des neuf dixièmes de ces recettes ordinaires, ayant produit, en 1876, la somme de 148,071,984 dollars, et le revenu intérieur seul celle de 116,700,732. Le reste est fourni par l'impôt sur la circulation et

(1) *Annual Report of the secretary of treasury on the state of finances for the year* 1876; Washington, Government printing office (Rapport annuel du secrétaire du trésor sur l'état des finances pour l'année 1876; Washington, imprimerie du gouvernement). C'est un énorme volume de 980 pages grand in-8, caractères très-compactes.

les dépôts des banques nationales (7,322,573); la vente des propriétés du gouvernement (1,852,714); la vente des terres publiques (1,129,466); les profits sur le monnayage (1,741,777); les amendes, les brevets d'invention, la taxe sur les peaux de phoque, etc. Quant aux ressources extraordinaires, on y voit figurer 3,723,545, comme primes sur la vente de monnaies, et 6,613,823 comme avances sur les obligations de 1881, émises pour l'exécution de la sentence arbitrale de Genève.

La plus importante des dépenses est celle de la dette publique qui se traduit par la somme de 100,543,271 dollars, soit 502,716,355 francs, c'est-à-dire plus du tiers de la recette totale. Viennent ensuite les diverses dépenses civiles diverses, parmi lesquelles on classe les édifices publics et les phares, les frais de perception des impôts, 48,375,872 dollars; le budget du département de la guerre, 38,070,888, et celui de la marine, 18,963,309; les pensions, 28,257,395; les pensions civiles proprement dites, 17,232,248; les dépenses indiennes, 17,232,248, et le budget du ministère des affaires étrangères, 1,410,252. C'est un total de 258,459,797 dollars (1,292,298,985 francs). Laissant, en conséquence, par rapport aux recettes ordinaires, une différence en plus de 25,298,696 dollars (126,493,480 francs.)

Cette somme a été affectée à l'amortissement de la dette publique, aux termes de l'*Act* du 25 février 1862, disposant qu'à partir du 1er juillet de cette même année, cette dette serait rachetée par centièmes annuels. L'opération n'a réellement commencé que trois ans plus tard, mais dans les dernières années, de 1870 à 1876, elle a largement rattrapé le temps perdu. Ainsi, au 31 août 1865, la dette américaine s'élevait à 2,756,431,751 dollars (13,782,158,755 fr.) et si les dispositions de la loi de 1862 avaient été suivies à la lettre, sans solution de continuité, elle ne se serait trouvée réduite que de 433,848,215 dollars, au 31 août 1876, tandis que cette réduction a été réellement de 656,992,226, comme le montre le montant du reliquat de 2,099,439,344 dollars (10,497,196,720 fr.) à la date précitée. Ainsi près du quart de l'énorme fardeau (3,284,962,000 fr.) que leur guerre civile avait léguée aux Etats-Unis, a été liquidé, dans l'espace de quatorze années, et fiscalement parlant, c'est un résultat superbe. Il ne manque pas toutefois de gens pour déplorer cette préoccupation exclusive de la libération de leur dette nationale, dont les hommes d'État américains furent saisis au lendemain même du jour où le chiffre officiel en fut bien connu; car elle les a endurcis dans les voies du protectionnisme, d'une part, et de l'autre elle les a fait recourir à cet *Interior Revenue*, qui de leur aveu même a été « souvent une injure à une sage économie »

et qui, pour parler comme M. David A. Wells, son *Commissionner*, pendant plusieurs années, a violé tous les principes connus en matière d'impôt, et par des duplications et des majorations a retiré de l'épargne nationale bien plus que n'en recevait le trésor national lui-même. »

Non contents d'être un des pays les plus riches en matières premières du monde entier et d'en être les premiers producteurs agricoles, les États-Unis, cédant aux piéges de leur vanité nationale, n'ont plus voulu être, suivant la formule, les *tributaires* de la vieille Europe, et ils se sont mis un beau jour à fabriquer eux-mêmes ces fers et ces cotonnades qu'ils demandaient jadis à la Grande-Bretagne, et ces soieries que leur envoyait la France. L'année 1842 marqua le point de départ de cette tentative et de la première apparition dans le tarif américain de ces droits protecteurs qu'on y inscrivit sous la dictée, pour ainsi dire, de l'Allemand Listz et de M. Carey, de Philadelphie. D'abord assez modérés et comme timides, ces droits se sont successivement élevés sous le coup, tant de l'immense déficit créé par la guerre de sécession que des doléances toujours croissantes d'industries factices et destinées à périr si le communisme légal venait à leur retirer son aide, au point d'être aujourd'hui de 60 0/0 sur les soieries, de 61 à 74,29, sur diverses cotonnades, de 90,84 sur les flanelles, de 91 sur les chemises et les caleçons, de 96,34 sur les droguets, de 117 enfin sur les toiles à voiles. Il va sans dire que, ni les cotonnades américaines ni les fers américains ne se sentent encore en état de soutenir la lutte avec les tissus de Manchester ou les fers de Birmingham, et tant que les écailles n'auront pas tombé des yeux du consommateur américain, tant qu'il ne se sera point fatigué de payer fort cher de médiocres articles, le marché américain, privé de débouchés extérieurs, continuera d'être le théâtre de deux phénomènes alternatifs, mais dépendant l'un de l'autre: aujourd'hui une offre surabondante, demain la fermeture des ateliers et le *Lock Out* des ouvriers.

Le système de l'*Interior Revenue* atteignait à ses débuts, — c'est encore M. David Wells qui parle, — à part le sol et ses produits directs, « tout ce qui touchait à la production nationale, et il embrassait non-seulement le produit terminé et prêt à être vendu, mais encore tous les éléments qui coopèrent à sa fabrication, » de sorte que, pour le faire connaître, dans son économie primitive, il paraît plus simple d'énumérer les changements qu'il a déjà subis, en vertu de meilleurs principes, que de dresser la fastidieuse nomenclature des objets qu'il englobait tout d'abord. Dans le cours de ces douze dernières années, des éliminations successives

en ont fait disparaître les impôts sur le papier, les livres et l'impression; les taxes sur l'instruction, le capital, la spéculation, l'impôt différentiel sur les revenus; les droits sur les transports par eau ou par roulage, et ceux sur les principales matières premières : houilles, fers en saumons, pétroles, cotons et sucres; les taxes sur les compagnies télégraphiques et les recettes brutes des chemins de fer. Aujourd'hui les tarifs de l'*Interior Revenue* ne s'appliquent plus qu'à quatre grands articles : les spiritueux, les tabacs, la bière et les boissons fermentées, les banques et les banquiers. Les derniers vestiges de l'Income tax en ont disparu, mais parce que cet impôt n'a plus paru nécessaire, comme le disait M. Boutwell, secrétaire du trésor, dès 1872, et non parce qu'il présentait « un caractère particulièrement vicieux et oppressif, » ainsi que M. Pouyer-Quertier l'affirma, en cette séance mémorable de l'Assemblée nationale, où, invoquant d'une façon aussi indécente que grotesque, le nom de la Providence, il escamota l'impôt sur le revenu, au moyen d'un de ces artifices qu'en langage parlementaire on appelle des stratagèmes, mais que les gens mal *embouchés* et peu faits aux subtilités de la distinction entre la *grande* morale et la *petite*, nomment tout crûment des mensonges.

Quoi qu'il en soit, et s'il est bien permis de croire que le gouvernement fédéral eût mieux fait de ne pas mettre une hâte déraisonnable à l'amortissement de sa dette publique, il faut bien reconnaître qu'il a fait preuve d'autant d'intelligence que de résolution dans la conversion successive de ses dettes, contractées d'abord au taux uniforme de 6 0/0, en rentes de 5 0/0, puis de 4 1/2 et enfin de 4 0/0. Cette dernière conversion ne date que du mois de juin de cette année même, mais celle en 4,5 0/0 remonte au mois d'août de l'année 1876 et avait été préparée par les soins de M. Morrill. Des obligations fédérales d'une valeur de 40,000,000 de dollars (200,000,000 de francs), passèrent immédiatement aux mains des puissantes maisons de Londres : N. Rotschild, Belmont, Morgan, Morton et Bliss, Seligmann, auxquelles fut réservé le privilége exclusif de souscrire au même taux le reste du montant total de ces obligations, soit une valeur de 220,000,000 de dollars 1,100,000,000 francs). L'opération de 1877 a affecté, on le sait, des proportions bien plus considérables, et ce sont 700,000,000 de dollars, 4 0/0 (3 milliards et demi de nos francs) de capital nominal que les États-Unis ont mis cette fois en souscription à 102,34.

Tout se préparait en même temps pour la reprise des paiements en espèces métalliques ou bien en billets de banque leur équivalent, puisqu'ils sont convertissables à vue en ces espèces. Le terme maximum assigné à l'exécution de cette grande mesure, par l'*Act*

de 1875 qui la décida en principe, est le 1er janvier 1879. Tout le papier monnaie non convertissable et déprécié que le gouvernement fédéral avait émis à diverses époques et sous des dénominations diverses, et que l'on désignait sous le nom collectif de *Legal Tender Notes*, tout ce papier devra donc avoir disparu de la circulation à ladite époque. On calculait que la masse des *Legal Tender Notes* serait alors réduite à 300.000,000 de dollars (1,500,000,000 fr.), et comme il ne paraissait pas possible d'accumuler de l'or en quantité suffisante pour opérer un pareil rachat, d'autant qu'il y avait lieu de réduire cette masse de 67,535,761 dollars (337,678,000 fr.) dans l'intervalle placé entre le 1er novembre 1876 et le 1er janvier 1879, on s'était arrêté à l'idée de faire vendre par le ministre des finances, aux époques qu'il jugerait le plus convenables, des obligations fédérales portant un intérêt maximum de 4 1/2 0/0 et non remboursables avant trente ans. En attendant, on avait imprimé une activité particulière à la frappe des monnaies d'argent. La Monnaie fédérale en avait fabriqué pour 22,000,000 de dollars, qui avaient servi, dans la proportion de 13,000,000, au rachat des petites coupures du papier-monnaie, tandis que la frappe de l'or atteignait le chiffre de 38,178,962 dollars, soit 4,624,997 de plus que l'année précédente.

Le *Rapport* de M. Lindeman, *Director of the Mint*, qui fait partie, de même que ceux de tous les chefs des services financiers, de notre gros volume, donne d'ailleurs des détails curieux sur le stock monétaire, or et argent, des États-Unis. Au 30 juin 1876, il ne dépassait pas 757,825,000 francs en or, et 150,565,000 en argent, c'est-à-dire un total de 908,390,000 francs en espèces métalliques ou lingots. Par rapport à l'année précédente, c'était une augmentation d'à peu près 195,000,000 de francs, et M. Lindeman s'en félicitait comme d'une preuve du concours que la monnaie fédérale (1) pouvait prêter à l'œuvre de la reprise des payements en espèces. Seulement, il est fâcheux que le gouvernement fédéral ne soit pas bien édifié sur la base même de sa future circulation métallique. L'or continuera-t-il d'être, comme il l'est actuellement, le seul étalon monétaire; sera-t-il remplacé au contraire par l'argent, ou bien encore adoptera-t-on l'étalon double? Voilà les questions qui se discutent aujourd'hui, non sans vivacité, sur l'autre bord de l'Atlantique, et qui, suivant la très-juste remarque du directeur de la Monnaie fédérale, sont très-loin d'y être nouvelles.

---

(1) Elle comprend quatre hôtels de monnaie, ceux de Philadelphie, de San-Francisco, de Danver, de Carson, plus deux ateliers d'affinage, *Essay-offices*, l'un à New-York, l'autre à Boise-City.

Elles s'y sont posées, en effet, dès la constitution même du pouvoir fédéral, et Alexander Hamilton, dans un rapport célèbre, tout en préférant l'or à raison de la valeur plus stable qu'il lui attribuait comme unité monétaire, n'en conclut pas moins à la consécration du double étalon. Tel fut le système sanctionné par le *Coinage Act* du 2 avril 1792, qui assigna aux deux métaux une valeur réciproque de 1 à 15, et qui resta en vigueur, sauf quelques modifications de détail, jusqu'en 1853, année où eut lieu la démonétisation de l'argent, par la réduction de 7,4 0/0 dans le poids du dollar et du demi-dollar, du dizième (*Dime*) et du demi-dizième, comme par la limitation à 25 francs de leur puissance libératoire. Vingt ans plus tard, un nouveau *Coinage Act* proclamait l'or le seul étalon monétaire du pays, et ne faisait ainsi que reconnaître une pratique en vigueur depuis près de quarante ans. Aujourd'hui l'opinion publique semble pencher, sinon vers un retour au système des deux étalons, qui compte pourtant de zélés avocats, du moins vers la substitution de l'argent à l'or, et l'on a pu lire ici même (1) que feu Bagehot la regardait comme à peu près certaine. M. Linderman la regarderait, lui, comme très-fâcheuse. Tout ce qu'il concède dans cette voie, c'est qu'on accorde au dollar commercial, *Trade dollar*, la valeur de monnaie de compte jusqu'à concurrence de 250 ou 500 francs. Cette monnaie étant fort recherchée par la Chine, il n'y aurait point à redouter sa surabondance aux États-Unis, et dans les limites indiquées tout à l'heure, elle aiderait les banques à reconstituer leur stock monétaire.



Les États-Unis possèdent un remarquable système de banques d'émission, banques nationales et banques d'État, qui est assez peu connu en Europe, et sur lequel on trouve de sérieux détails dans le *Rapport* du contrôleur de la circulation, *Controller of Currency*.

A l'origine, ce n'était pas le gouvernement fédéral, mais bien les gouvernements des États particuliers qui réglaient les conditions d'existence légale de cette sorte d'établissements et leur accordaient, sous forme de charte d'incorporation, les bénéfices de la personnalité civile. De là le nom de *State Banks*, qu'ils portent par opposition aux banques dites nationales, *National Banks*, qui ont dû leur naissance à l'*Act* du 25 février 1863, dont il sera parlé tout à l'heure. La première banque d'État fut celle qui s'ouvrit à Philadelphie le 7 février 1782, sous le nom de *North America Bank*, qu'elle conserve encore, bien qu'en 1864 elle se soit transformée en

(1) Voir le *Journal des Économistes* du 15 août 1877.

banque nationale. A un mois juste de distance, le Massachusetts suivait l'exemple de la Pensylvanie; puis ce fut le tour du New-York en 1784, de l'Ohio en 1803, du Kentucky en 1804, du Tennessie en 1817, de l'Illinois en 1818, etc., etc. Bref, le système *Free Banking* s'était si bien développé qu'en 1861 on ne comptait pas moins de 1,601 banques d'État dans l'Union entière. Elles étaient loin d'ailleurs, comme l'atteste le langage, en 1853, des gouverneurs de l'Indiana, du Michigan, du New-Jersey, de présenter tontes les garanties désirables, et ce fut cet état de choses qui décida le gouvernement fédéral à intervenir. Il le fit sans porter atteinte aux prérogatives des vieilles banques; mais celles-ci ne tardèrent point à se transformer selon le nouveau type légal, ou bien à ne plus faire usage de leur faculté d'émission. Aujourd'hui, il n'en existe plus que 633, et le montant tout à fait insignifiant de leurs billets en circulation — 1,941,985 francs — atteste qu'elles sont tout à fait en voie de perdre leur premier caractère.

La loi du 25 février 1863, amendée par celle du 3 juin 1864, a réglé le *modus vivendi* des *National Banks*. Leur capital, divisé en actions nominatives de 100 dollars, doit être de 50,000 dollars au moins dans les villes dont la population ne dépasse pas le chiffre de 6,000 personnes; de 100,000 dollars dans les villes de 50,000 habitants et au-dessous; de 200,000 dollars enfin dans les villes au-dessus de 50,000 habitants. La société, qui doit comprendre cinq associés au minimum, est constituée pour vingt ans et peut commencer ses opérations dès qu'elle a encaissé la moitié de son capital, le reste devant rentrer par cinquième, de mois en mois. Aucune banque ne peut émettre pour plus de 500,000 dollars (2,500,000 fr.) de billets, et ceux-ci sont divisés en coupures de 1,000, 500, 100, 50, 20, 10, 5, 3, 2 et 1 dollar, les billets inférieurs à 5 dollars ne pouvant excéder le sixième de la circulation totale, coupures que la banque reçoit de l'État en échange de la remise aux mains de celui-ci de *Bonds* ou obligations fédérales. Ces billets, la banque y apposa sa signature et son sceau; puis ils circulent sans que l'État en réponde, ayant pour seule garantie, en dehors de l'actif général de la Société émissionnaire, les bonds fédéraux déposés. Ces *Bank notes* ne jouissent pas du cours forcé : elles sont remboursables soit en or, soit en *Greenbacks*, c'est-à-dire dans le papier-monnaie non convertible avec lequel le gouvernement paye toutes ses dépenses, sauf la partie de la dette dont le service se fait en or. La loi de 1864 avait limité à 300.000,000 de dollars (1,500,000,000 francs) la création de ces billets; mais des *Acts* postérieurs ont permis de la pousser jusqu'à 382 millions (1,910,000,000 francs).

Un dizième des bénéfices nets doit être versé à la réserve jusqu'à ce que celle-ci ait atteint le cinquième du capital social, et les banques nationales devaient, avant l'année 1874, conserver en caisse 15 0/0 au moins du montant des billets émis et des soldes des comptes à vue. Aujourd'hui, ces 15 0/0 ne s'entendent plus que de ces soldes seulement; mais cette proportion est portée à 25 0/0 dans les 16 villes dites de *réserve*, qui sont Albany, Baltimore, Boston, Chicago, Cincinnati, Cleveland, Détroit, Louisville, Milwaukee, la Nouvelle-Orléans, New-York, Pittsburg, Saint-Louis, San-Francisco et Washington. Enfin, la loi du 12 juin 1870 a autorisé la formation de *Gold Banks*, qui émettent des billets d'au moins 5 dollars, payables en or, et ce jusqu'à concurrence des 80 centièmes de la valeur vénale de leurs *bonds* de garantie. Elles doivent avoir le même encaisse que les banques des villes de réserve. La première *National Gold Bank* s'est organisée, à la fin de novembre 1870, à San-Francisco, avec un capital de 5,000,000 de francs et une circulation de 2,500,000, qui ont été ultérieurement portés, l'un à 10,000,000 de francs, l'autre à 3,200,000. Ces banques n'ont pas encore franchi les frontières de l'État de Californie, où l'on en compte neuf, avec un capital réuni de 22,250,000 francs, et une circulation totale de 10,452,450.

En somme, au 2 octobre 1876, le total des banques nationales était de 2,089, ayant ensemble un capital social de 499,800,000 dollars (2,499,000,000 francs); ayant en dépôt comme comptes particuliers 666,200,000 dollars (3,331,000,000 francs); en circulation, 292,200,000 de billets (1,461,000,000 francs), et une encaisse d'espèces métalliques et papier-monnaie de 105,600,000 dollars (528,000,000 francs). Quant aux banques d'État et aux banques particulières, on évaluait, au 31 mai 1876, leur nombre réuni à 3,803, avec un capital de 1,070,000,000 de francs et des dépôts de 2,400,000,000.

La grande république transatlantique a eu, à deux reprises différentes, sa banque fédérale, *Bank of the United States*. La première fut établie en 1791, d'après le plan de Hamilton, et malgré l'opposition de Jefferson, de Madison et d'un certain nombre de représentants des deux Carolines, du Maryland et de la Virginie. Sa charte d'incorporation fut renouvelée en 1816, et elle commença ses opérations au mois d'avril de l'année suivante, au milieu d'une crise agricole des plus intenses et à la veille de la déconfiture générale des banques d'État; mais seize ans plus tard, le général Jackson opposait son *veto* présidentiel à son troisième bill d'incorporation, et le 1er octobre 1833, il en faisait enlever les dépôts de fonds publics. Depuis, il n'a jamais été sérieusement question de la réta-

blir, et M. John Jay Knox exprime l'opinion générale de ses compatriotes, lorsqu'il parle du *National Banking System* « comme du meilleur qui ait été encore pratiqué en Amérique, » et qu'il le tient « pour égal, sinon supérieur, à tout autre qui ait été essayé. » Pas plus qu'Hamilton, il y aura bientôt un siècle, il n'est séduit par l'idée d'émettre des *Banknotes*, au nom du gouvernement lui-même; le système actuel fût-il moins bon et moins sûr qu'il ne l'est réellement, qu'il s'effraierait de voir mettre en « péril une combinaison qui s'appuie sur des ressources représentant une valeur de 1,900,000,000 de dollars (9,500,000,000 de francs), englobant un prêt de 1,000,000,000 de dollars à la nation et un autre de 400,000,000 au gouvernement lui-même, et cela quand la dette nationale n'est pas encore consolidée à un taux d'intérêt satisfaisant. » A la vérité, on voit de temps à autre des banques nationales tomber en faillite, et tel a été le sort de neuf d'entre elles pendant l'année 1876. Mais les pertes de cette espèce sont restées insigifinantes par rapport au capital placé, et il n'y a point eu un dollar de perdu sur les billets en circulation, tandis qu'on calculait que sous l'ancien système, ces dernières pertes avaient égalé dans le cours de vingt années le montant de la circulation tout entière.



Les preuves abondent dans tout le cours de l'*Annual Report* des cruelles souffrances que la crise commerciale qui, dure depuis cinq ans bientôt dans l'un et dans l'autre hémisphère, a infligée et inflige encore aux États-Unis. Leurs recettes douanières, qui avaient été de 157,167,722 dollars pendant l'exercice 1874-75, sont tombées à 148,071,974 pendant l'exercice 1875-76, soit une perte en monnaies françaises de 45,478,740 francs. Les recettes de l'exercice 1876-77, connues à l'époque de la publication du volume, n'ont indiqué d'ailleurs aucune amélioration, tant s'en faut; car sur le troisième trimestre de 1876, comparé au trimestre correspondant de l'année précédente, on constatait une diminution de 33,394,435 fr. et sur les mois d'octobre et de novembre une diminution en moins de 3,936,950 francs.

Un témoignage plus significatif encore de cette mauvaise situation se trouve dans les tableaux statistiques de l'immigration. Le déclin qu'elle manifestait depuis l'année 1874 s'est continué en 1876 : de 404,806 en 1872 et de 459,823 l'année suivante, le nombre des immigrants est successivement tombé à 313,339 en 1874, à 227,498 en 1875, à 169,186 en 1875, tandis que l'émigration, qui n'était que de 25,676 personnes en 1872, montait tour à tour à 58,072, à 72,346, à 92,734, pour être de 63,713 l'année dernière.

Seule, l'immigration des Chinois, des Jaunes ou des *Celestials*, comme on dit là-bas, va toujours croissant. Ainsi il n'en était débarqué que 16,437 en 1875, et il en est arrivé 22,572 en 1876. Mais cette immigration-là, les Yankees ne la recherchent point : loin de là, ils l'exécrent, à l'égal d'une invasion, d'une peste, et il n'y a pas encore deux ans que le sénateur Piper proposait au congrès fédéral de modifier les traités avec la Chine, de façon à interdire aux Chinois l'accès de la terre promise, c'est-à-dire de San-Francisco et des rivages californiens.

Car c'est la Californie que tous les Jaunes, à part quelques centaines qui se dirigent annuellement sur l'Orégon ou le Nevada, ont élu pour nouveau domicile. Dans la population de San-Francisco, ils comptent pour un septième, et c'est au cœur même de cette ville, dans la rue Jackson, qu'ils ont installé leurs banques, leurs magasins, leurs boutiques, leurs temples, leurs théâtres, leurs maisons de jeu, qui sont autre chose encore. « Ici, brillamment éclairées par des lanternes en papier, resplendissent les établissements de Lock-Sin et de Ko-Hé, où, en sirotant du thé vert, on a le spectacle de danses de caractère exécutées par des jeunes filles. Là, pavoisé de drapeaux rouges et noirs, retentissant du son des gongs et des cymbales, s'élève le théâtre royal, où une chronique de la dynastie Ming se représente... Au détour d'un carrefour se dresse la grande pagode, vaste hangar tapissé d'écrans et de bannières, peint en or, où se trouve une idole, devant laquelle le thé fume et des baguettes odorantes brûlent jour et nuit. » Voilà ce que nous écrit pour l'avoir vu M. Hepworth Dixon, l'auteur fort humoristique, mais volontiers paradoxal, de la *Nouvelle Amérique* et de la *Conquête blanche*, et il se fait l'écho de l'indignation que soulève chez les Californiens la persistance de la *Maison blanche* et de la haute cour fédérale à ne pas épouser leurs passions locales et leurs rancunes mercantiles.

« Quoi, lui disait un sénateur de l'État, sera-t-il donc permis aux mandarins de verser tous leurs égoûts sur nos côtes; d'y transporter leurs vagabonds, leurs criminels, leurs filles de joie; de se débarrasser à nos frais de leur pourriture sociale; de déverser, par la Porte-d'Or, leurs abominables cargaisons de femmes qui, esclaves à Canton ou à Pékin, ne cessent pas de l'être à San-Francisco, malgré l'axiome que notre sol est libre? » Ce discours a convaincu M. Dixon, et il se demande à son tour quel crime ont commis les Californiens pour qu'on les force à recevoir une pareille écume sociale. Moins prévenu, il se serait rappelé peut-être certain dicton de notre fabuliste. Il n'est nullement avéré que tous les Chinois qui débarquent à San-Francisco soient des criminels ou des anciens hôtes des prisons chinoises, et sans se porter le

moins du monde garants de la vertu de leurs femmes, ce qui serait fort hasardeux, on est en droit de traiter légèrement la crainte qu'ils n'importent de nouveau l'esclavage dans l'Union américaine, comme M. Piper les en accusait, quand on songe au petit nombre, au très-petit nombre de femmes qui accompagnent les convois d'immigrants mâles : 259 en 1876 et 82 seulement l'année précédente. Que les *Celestials* adorent le Bouddha ; qu'ils soient polygames et très-sales dans leurs demeures ; que leurs habitudes soient crapuleuses et leur morale fort relâchée, cela est certain et c'en est bien assez. Mais en vérité les Yankees ont bien tardé à faire cette facile découverte, tout au moins à s'en émouvoir, et leur indignation actuelle contraste avec leur tolérance d'hier.

S'ils en sont pleins aujourd'hui, ne serait-ce pas, pour parler comme M. Dixon lui-même, que, « se nourrissant exclusivement de riz, se contentant pour tout luxe d'une bouffée d'opium et d'une pincée de riz, le chinois John travaille à beaucoup meilleur compte qu'un mangeur de bœuf, auquel il faut un dîner solide, et qui ne saurait digérer sans fumer sa pipe, s'ingurgiter son pot de bière et arroser le tout d'une lampée de whisky ? » Les premiers Chinois qui débarquèrent en Californie étaient des hommes de peine. On les accueillit fort bien et, dans le manque de bras féminins, on utilisa leur aptitude à tout faire, même pour des offices qui ailleurs ne sont pas virils, tels que la buanderie et la garde des bébés. John le *Chinaman*, travaillant à meilleur compte et plus que Paddy l'irlandais, on lui fit construire les chapelles, les banques, les écoles, les railways du pays. Plus tard, il s'est fait de lui-même confectionneur de chaussures, bâtisseur de maisons, fabricant de draps, de conserves de fruits, etc. Et dans tout métier qu'il pratique, il fait mieux que ses concurrents ; dans tout commerce, il vend à prix réduit. Passe encore s'il était un colon véritable ; mais non, le *Chinaman*, sa fortune faite, reprend le chemin du Céleste-Empire.



Longtemps le budget fédéral s'est tenu dans les limites les plus modestes : il ne dépassait pas 140,000,000 de fr. en 1840 ; 180 à 185 en 1845 ; 360 en 1849, et si sept ans plus tard il atteignait le formidable chiffre de 1,931 millions, c'est que dans l'intervalle la puissance fédérale avait traversé une crise épouvantable. Il se réduit aujourd'hui, comme on l'a vu, à une somme d'environ 1,400 millions, ce qui, pour une population de 40,000,000 d'âmes, ne donne que 35 francs par tête d'habitant, tandis qu'en Angleterre ce même rapport est de 60 francs et en France de 70. Il ne faudrait pas se hâter d'en conclure que le contribuable des États-Unis est moins chargé que

celui du Royaume-Uni ou de France, car il n'a point seulement à payer les taxes fédérales : il lui faut acquitter aussi celles de l'Etat particulier dont il est citoyen, ainsi que les impôts de son comté, de son *township* ou de sa *city*, et ces taxes diverses se sont tellement accrues de 1870 à 1873, qu'au témoignage de M. David Wells, elles faisaient peser sur l'habitant des Massachusetts une charge annuelle de 75 francs et une de 60 sur l'habitant de New-York.

Selon l'auteur d'un rapport adressé en 1874 au chef du *Foreign office* par M. Harriss Gastrell, consul anglais aux Etats-Unis, les budgets locaux de l'Union avaient pris un tel développement en 1873 que leur total atteignait le chiffre d'environ 80,000,000 de livres sterling, se décomposant ainsi :

	Liv. sterl.	Francs
Budgets d'État.	19.500.000.	487.500.000
— des comtés. .	21.656.000.	541.400.000
— des villes . . .	37.900.000.	947.500.000
Totaux . . .	79.056.000.	1.976.400.000

C'est là une somme assurément considérable, presque le double du budget des dépenses locales dans tout le Royaume-Uni (40,000,000 livres sterling), et qui dépasse le montant de son budget général, *Imperial Expenditures* pour l'exercice 1875-76 (76,621,733 livres sterling). Ayant eu sous les yeux les comptes financiers de plusieurs grands centres, M. Gastrell Harriss a pu d'ailleurs faire connaître leurs ressources annuelles et leurs dépenses. Boston, qui ne nombre pas plus de 250,000 habitants et dont la population reste conséquemment inférieure à celle de Liverpool, Glascow, Manchester, Boston percevait, en 1870, un revenu d'environ 42,500,000 francs, et dépensait, non compris l'amortissement de sa dette, près de 25,000,000 de plus. La taxation de Londres, répartie sur près de 4,000,000 d'habitants, n'est pas tout à fait trois fois aussi forte. A Philadelphie, dont la population se rapproche de celle des trois grandes villes anglaises précitées, le budget municipal s'élevait, en 1873, à 48,190,000 francs, et on s'attendait qu'il irait bientôt à 75,000,000. M. Harriss se tait sur New-York; mais ne sait-on pas de reste que les finances de l'*Empire City* sont depuis longtemps administrées au plus mal. Pour mieux dire, elles sont tout à fait dilapidées, et ce qu'il y a de plus triste, c'est l'impunité sur laquelle les auteurs de tant de malversations n'ont eu que le droit de compter jusqu'ici.

Du moins, un journal mensuel, qui se publie à New-York même, *the Banker's Magazine and Statistical Register*, nous apprend-i

quelle est sa dette municipale, de même qu'il nous donne celle de plusieurs des plus grandes villes de la république. Voici un extrait de ce tableau :

	Population en 1870.	Montant de la dette municipale. *Dollars.*	Rapport à la valeur imposable.
San-Francisco. . . .	149.000. . .	3.441.000. . .	1.32 0/0
Buffalo	» . . .	7.264.000. . .	18.62 »
Providence	» . . .	7.757.000. . .	6.36 »
Newark.	105.000. . .	8.698.000. . .	8.23 »
Pittsburg	» . . .	12.980.000. . .	7.51 »
Saint-Louis.	310.000. . .	17.345.000. . .	10.77 »
Cincinnati.	216.000. . .	19.234.000. . .	10.42 »
Chicago	298.000. . .	24.323.000. . .	8.00 »
Baltimore	267.000. . .	24.325.000. . .	10.50 »
Boston.	250.000. . .	27.082.000. . .	3.58 »
Brooklyn.	396.000. . .	35.031.000. . .	15.55 »
Philadelphie.	674.000. . .	59.686.000. . .	10.00 »
New-York	942.000. . .	116.773.000. . .	10.00 »

Insignifiante en 1830, époque où elle ne dépassait point 3,872,000 francs, la dette de New-York grandissait à 53,876,000 fr. dans la période décennale suivante, et, en 1860, elle était arrivée à 94,507,000 francs. Dix ans plus tard, il s'agissait de 366,866,000 fr., et à partir de cette date, la marée montante, si l'on peut ainsi dire, se précipite : 441,846,000 francs en 1871 ; 477,910,000 en 1872; 531,817,000 en 1873; 575,939,000 en 1874, et finalement 583,868,000 en 1875. En divisant ce total par le chiffre de la population, on trouve qu'à New-York la dette est de 630 francs par tête, tandis qu'elle est de 92 à Cincinnati et à Pittsburgh; de 88 à Brooklyn et à Philadelphie; de 82 à Newark et à Boston, de 22 seulement à San-Francisco.

LOUIS KERRILIS.

LE CONGRÈS DES ÉCONOMISTES AUTRICHIENS

TENU A GRATZ

ET LE CONGRÈS DES ÉCONOMISTES ALLEMANDS A BERLIN

Sommaire. — *Le congrès des économistes autrichiens.* — L'étalon métallique à introduire en Autriche. — Des amendements à apporter à la législation sur les mines. — Les dépenses de l'Etat (autrichien) et la situation économique. — *Congrès des économistes allemands.* — Les impositions communales. — Le traité de commerce entre l'Allemagne et l'Autriche. — La réforme de la législation industrielle en Allemagne.

I

CONGRÈS DES ÉCONOMISTES AUTRICHIENS

Le congrès des économistes autrichiens s'est réuni cette année, le 10 septembre dernier, à Gratz. Il n'était pas bien nombreux, nous ne savons à quoi cela tient, mais à en juger par le compte-rendu des journaux, car nous n'avons pas pu assister à ses délibérations, il n'a pas manqué d'entrain.

Les questions traitées sont au nombre de trois, une par jour, et les solutions avaient été préparées par diverses publications (1).

La première question était celle de l'étalon métallique à introduire en Autriche. Deux notices étaient présentées : l'une, de M. Hertzka, est intitulée: *Die œsterreichische Währungsfrage* (La question de l'étalon en Autriche), et se prononce en faveur de l'or; l'autre de M. Ottomar Haupt, *Die Silberwährung* (l'étalon d'argent), se prononce pour l'argent (2). M. Hetrzka fait d'abord un excellent résumé des arguments généraux présentés en faveur de l'étalon d'or, et il ajoute que l'Autriche a une raison particulière pour préférer ce métal, c'est qu'elle fait des affaires surtout avec les pays à étalon d'or. Il aborde ensuite l'exposé des mesures à prendre pour

(1) Ces publications se trouvent à Vienne, à la librairie Mantz.

(2) La première de ces deux publications (192 pages) est extraite d'un ouvrage du même auteur, intitulé : *Währung und Handel,* dont nous avons déjà parlé; la seconde, a été développée par M. Haupt, dans une brochure portant le titre de *Gold, Silber und Währung* (l'étalon d'or ou l'étalon d'argent). Nous traduisons *Währung* par étalon, « monnaie libératoire » vaudrait peut-être peut-être mieux, mais le mot étalon étant plus usité nous nous en servons de préférence.

remplacer la circulation fiduciaire autrichienne par des espèces d'or. Il ne se dissimule pas les difficultés qui se rattacheraient à cette grande opération, mais elle lui paraît moins dangereuse à réaliser en Autriche qu'ailleurs, précisément parce qu'il n'y circule que du papier. Cela économise à l'État les pertes qu'il ferait, s'il avait à se défaire — comme la France ou l'Allemagne — d'un stock considérable de monnaies d'argent. M. Haupt est un élève, ou pour nous servir de sa propre expression, un « compagnon d'armes » de M. Cernuschi ; encore, en s'arrêtant à la notice mentionnée ci-dessus, pourrait-on chicaner sur l'élève et le compagnon en disant que l'auteur n'est ni l'un ni l'autre, car il parle plutôt en faveur de l'argent qu'en faveur du double étalon. Cela ferait de M. Haupt un *monométalliste*, tandis que M. Cernuschi est *bimétalliste*. Toutefois, dans la brochure citée en note, l'auteur se déclare, comme notre collègue, partisan d'un congrès universel qui aurait pour mission l'établissement d'un système bimétallique dans tous les pays. M. Haupt, cependant, ne nous semble pas aussi ferme dans le bimétallisme que son « compagnon d'armes, » car dans sa Notice, p. 35, il dit : « On pourrait réfuter quelques-unes de mes idées par des arguments théoriques... » C'est un aveu à retenir. Une opinion qu'on peut réfuter par des arguments théoriques est plus qu'à moitié condamnée ; les obstacles pratiques ne peuvent justifier que l'ajournement de la mise à exécution, mais ils ne touchent pas au fond de l'idée.

Faisons remarquer, en passant, que l'argument tiré des préférences exprimées, il y a 25 ans, par M. Michel Chevalier, en faveur de l'argent, tandis qu'il se prononce actuellement en faveur de l'or, porte à faux. En effet, le débat ne roule pas sur le choix du métal, ce choix est une question d'opportunité : il roule sur une question de système : étalon *simple*, ou étalon *double ;* sur ce point M. Michel Chevalier n'a jamais varié. A une certaine époque et dans certains pays on avait l'étalon de cuivre, plus tard on adopta l'étalon d'argent, actuellement on trouve que l'or vaut mieux. Rappelons, puisqu'on l'oublie, que ceux qui se prononcent en faveur de l'étalon unique ne proscrivent pas les autres métaux, ils leur laissent encore des fonctions très-utiles.

Quelques orateurs ont pris la parole *pour* ou *contre* l'or, *pour* ou *contre* l'argent, et même contre les deux à la fois; par exemple, comme l'orateur qui est pour l'étalon d'or, mais ne l'introduirait que « lorsque le calme se sera rétabli sur le marché monétaire. » Enfin, trouvant que le temps n'est pas venu pour l'Autriche de résoudre la question, un orateur demande l'ajournement, qui est d'autant plus facilement voté, que M. Hertzka retire sa proposition.

Quelques-uns des membres de la réunion nous ont semblé un peu trop favorables au maintien de la circulation papier.

La deuxième question se rapportait à la législation sur les mines. On discuta le projet de loi, — un vrai code des mines ce semble, — soumis actuellement au Parlement autrichien. La Notice ne reproduit pas ce projet, mais elle motive ses vingt-quatre amendements. La brochure intéressera les hommes spéciaux, mais nous devons nous borner à signaler les tendances décidément libérales du projet de loi. Il paraît permettre les fouilles ou la recherche des mines, sans exiger la moindre petite autorisation, pas même celle du propriétaire du terrain, qui a seulement droit à une indemnité, ou peut obliger dans certains cas l'envahisseur à acheter le champ. Des orateurs ont soutenu que, puisqu'il se produit tant d'accidents dans ces fouilles, il conviendrait d'imposer à celui qui se propose de sonder le terrain, — non une demande d'autorisation, — mais une simple déclaration au bureau des mines, pour que les travaux puissent, au besoin, être surveillés. C'est simple affaire de police. Le vote a été, en somme, favorable au projet de loi, on l'a déclaré une « bonne base » pour une législation minière. — Comme on a été peu nombreux, on a été modeste. Nous allions oublier de dire que la *Notice* sur le *Berggesetz* (loi sur les mines), est de M. le chevalier Albert Miller de Hauenfels, professeur à l'université de Gratz.

La troisième question était, sous beaucoup de rapports, mal choisie, et la lecture de la brochure de M. Gustave de Pacher : *Staatsaufwand und Volkswirthschaft in Œsterreich* (les dépenses de l'état et la situation économique du pays) ne nous ont pas fait changer d'idée sur ce point. Une première critique s'applique à l'emploi du mot Volkswirthschaft, qui veut dire à la fois *économie politique* et *situation économique*. Cette double acception a produit, dans les raisonnements de beaucoup d'économistes allemands, même des plus distingués, des déviations très-nuisibles à la science, et d'autant plus fâcheuses, que les auteurs n'en n'avaient pas conscience. Ces déviations se découvrent dès qu'on essaie de traduire la phrase, l'absurdité saute alors aux yeux. Les économistes allemands devraient faire un choix entre les deux acceptions. Cela intéresse aussi les économistes étrangers, car auraient-ils compris le sujet de la discussion si nous avions traduit : *Les dépenses de l'État et l'économie politique ?* On connaît l'ouvrage de List traduit par Richelot, eh bien ! la plupart des erreurs de List reposent sur cette confusion entre les deux acceptions, et nous 'en avons rencontré

depuis de très-nombreux exemples; on n'a qu'à feuilleter les livres de certains économistes pour en trouver.

La seconde critique s'applique à l'expression trop générale de la pensée de l'auteur dont la première résolution, adoptée par la réunion, ne fait que donner à l'Autriche le conseil banal d'être économe, de réduire ses dépenses, sinon le pays s'appauvrira ! Mais de tout temps et en tout lieu on a donné ce conseil aux États, nous parierions qu'on l'a fait mille ans avant Aristote, ou même, ce qui est reculer davantage dans « la nuit des temps », on a probablement donné cet avis à la première dynastie égyptienne. En ces matières, les généralités ne portent pas, c'est article par article, paragraphe par paragraphe, dépense par dépense, qu'il faut discuter le budget.

La seconde résolution ne fait guère que répéter la première, seulement elle lui donne une forme plus pessimiste encore, elle annonce une banqueroute. Les contradicteurs n'ont pas manqué, mais la résolution a été votée. Nous ne voulons pas dire que la situation financière de l'Autriche soit brillante, ni que les économistes aient tort de prêcher l'économie, mais nous aurions voulu rencontrer un point de vue nouveau. Nous ne considérons pas les suites du *Krach* (effondrement) boursier de 1873, comme d'un effet aussi persistant qu'on le dit; la France a subi, en 1870-1871, un ensemble de pertes bien autrement grand que l'Autriche en 1873, mais la blessure matérielle ou financière est cicatrisée depuis longtemps, les capitaux s'accumulent même trop rapidement... comparativement à l'emploi qu'on en fait; si les citoyens sont, en Autriche, moins laborieux et moins économes, qu'on prêche ces citoyens plutôt que l'État.

Quant à la troisième résolution, qui demande une réduction de l'armée, nous sommes un peu surpris qu'on la propose en un moment où une guerre acharnée entre deux pays voisins se fait à quelques pas de la frontière et, qu'à plusieurs reprises, on a parlé de mobilisation. En économie politique aussi, il faut savoir être opportuniste. Néanmoins, la réunion a voté une résolution disant, presque en propres termes, que l'Autriche est trop pauvre pour payer sa gloire. Chaque chose en son temps.

II

CONGRÈS DES ÉCONOMISTES ALLEMANDS

Nous avons déjà dit que les deux groupes d'économistes allemands, les libéraux et les autoritaires, — ces derniers, on se le

rappelle, sont souvent désignés comme « socialistes en chaire (1), » — ont conclu une convention aux termes de laquelle leurs congrès respectifs alterneraient tous les ans. Ce sont les autoritaires qui ont commencé la série, cette année, en se réunissant à Berlin dans le mois d'octobre dernier, et conformément aux arrangements pris entre les deux bureaux, les membres du congrès libéral ont été invités à titre d'hôtes, ou de membres honoraires. L'année prochaine, les rôles seront renversés, les libéraux tiendront le congrès et les autoritaires seront invités. Ce n'est que l'année prochaine que nous saurons si la convention sera réellement suivie d'effet : si les *Socialpolitiker* viennent, tout est pour le mieux ; mais s'ils ne viennent pas en nombre, cela prouvera que les passions sont plus fortes que l'amour de la science et la recherche du vrai progrès ; ce sera re-

(1) La désignation choisie par les membres de ce groupe est *Socialpolitiker*, ce qui serait inexactement traduit par politiciens sociaux, expression d'ailleurs peu intelligibles... Le sens exact du terme allemand serait : adeptes de la science sociale appliquée. Bornons-nous à dire : économistes autoritaires.

Nous nous permettons d'ajouter une courte observation à l'excellent article de M. Dameth sur le « Kathedersocialisme », inséré dans le numéro précédent du *Journal des Economistes*. Ce socialisme adouci et civilisé remonte très-positivement à Lassalle et à M. Karl Marx; la filiation est avouée par les plus ardents ; les modérés ont du moins adopté la terminologie de M. Marx et quelques-unes de ses idées. Or, une de ces idées, c'est que l'ouvrier est une victime et le patron un exploiteur. Mais la science économique présente ces deux agents de la production comme des collaborateurs — comme les membres et l'estomac —, et, pour le prouver, elle argue des lois naturelles. Si l'on reconnaît ces lois, on ne peut que donner tort aux socialistes ; tenant à leur donner raison, on se mit à nier les lois naturelles. C'est pour motiver cette curieuse négation d'une chose qui crève les yeux, qu'on a parlé des changements qui s'introduisent « dans l'économie politique des nations » (voy. notre observation sur le sens du mot *Volkswirthschaft*), proposition fondée relativement à la situation des peuples, et fausse quant aux lois naturelles. Pense-t-on que l'offre et la demande aient eu une action chez les anciens Egyptiens ou les Assyriens? A cette époque lointaine, les choses rares étaient-elles à bas prix, et les choses abondantes chères ? — La réponse se devine, aussi est-il des professeurs qui essaient de nier l'effet de l'offre et la demande et M. Rössler ainsi que d'autres ont écrit, sur ce point, de bien singulières pages. Quoi qu'il en soit, les lois économiques s'imposent tellement à notre esprit que les auteurs qui les ont combattues avec le plus d'ardeur,— y compris M. K. Marx, nous avons noté des passages — raisonnent absolument comme s'ils ne doutaient pas de leur action. Cela ne nous étonne pas, nous les défions bien de faire autrement. Les démocrates-socialistes eux-mêmes reconnaissent les lois économiques, et c'est parce qu'ils les reconnaissent, qu'ils voudraient s'emparer du capital. Les règlements des Trade's-Unions supposent généralement l'existence de ces lois.

grettable pour la science, mais bien plus encore pour ceux qui ont abandonné la réalité économique pour le mirage socialiste.

La première question à l'ordre du jour a été celle des *impositions communales*. C'est une question brûlante, elle préoccupe, nous pouvons presque dire qu'elle agite, un certain nombre de pays, surtout l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, les États-Unis. En France, nous portons également notre fardeau, mais nous paraissons généralement moins chargés. Tout est, en effet, relatif en ce monde; nous sentons un peu moins nos charges communales, parce que les impôts généraux sont plus lourds (nous les portons allègrement, mais il ne faut pas juger d'après les apparences), ils sont si lourds, que les impositions paraissent presque légères; mais dans d'autres pays les rapports entre les contributions locales et celles que perçoit l'État sont souvent moins favorables. Telle commune prussienne est chargée de cinq à six cents centimes additionnels. A mesure que la civilisation marche, les besoins individuels et collectifs augmentent; or, la satisfaction des besoins collectifs est imposée en partie à l'État, en partie aux communes, et le reste, qui devient de plus en plus petit, incombe à des sociétés ou compagnies privées, même à de généreux particuliers. La race des généreux particuliers ne produisant que de rares rejetons, et les compagnies étant généralement plus disposées à faire une affaire qu'un sacrifice, c'est sur l'État ou la commune que tout retombe. Il est inutile d'examiner ici si les choses ne devraient pas en être autrement, nous n'avons qu'à constater les effets de cette tendance, et l'effet le plus saillant est les grossissement des budgets.

Un gros budget est une grosse charge, et l'on demande comment l'alléger; chacun tient prête cette réponse : par l'*économie et la diminution des dépenses*. Cette réponse est connue, elle se trouvait dans le premier des mille discours sur la question que nous avons lu. Elle s'étalait également dans les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf autres. Les candidats au conseil municipal se prononcent tous pour l'économie; mais une fois admis, ils ne savent plus comment s'y prendre pour la réaliser. Toutes les dépenses se présenten généralement à leurs yeux mieux éclairés comme nécessaires, indispensables. Ne parlons donc plus économie, parlons plutôt recettes.

La question a été consciencieusement examinée dans une publication que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner, elle a pour titre : *Die Communalsteuerfrage* (1) (la question des impositions communales), et se compose de dix Mémoires ou Etudes ten-

(1) Leipzig, Duncker et Humblot, 1877.

dant à résoudre, soit en entier, soit en partie, le problème qui se trouve en tête du volume, formulé en ces termes :

1. Est-il nécessaire d'établir un système spécial d'impositions communales, ou peut-on se contenter de centimes additionnels communaux ajoutés aux impôts généraux?

2. Si l'on croit utile d'appliquer un système spécial d'impositions communales, comment l'organiserait-on, quelles impositions créerait-on, et dans quel rapport celles-ci seraient-elles avec les contributions perçues au profit de l'État :

a. Soit dans les villes?

b. Soit dans les communes rurales?

c. Soit dans des circonscriptions plus ou moins grandes (cantons, arrondissements, départements)?

3. Quels sont, dans les divers pays, les impositions qu'on pourrait recommander, et quelles réformes pourrait-on proposer?

Les faits et les considérations qui se rattachent à ces questions sont très-nombreux et exigeraient beaucoup de développements. De plus, tel auteur saisit l'occasion pour répartir les attributions de l'autorité publique entre l'État et la commune; tel autre discute la place qui revient à l'un et à l'autre dans l'organisme social; un troisième étudie l'effet des impôts directs et ceux des contributions indirectes; d'autres se bornent à exposer les systèmes existants, ce qui est d'ailleurs une tâche suffisamment grande et suffisamment utile. Ne pouvant nous lancer à la suite de tous ces auteurs, et la discussion ne nous apprenant rien de nouveau, nous nous bornons à reproduire et à commenter les résolutions du Congrès :

Les voici :

I. « La loi générale indiquera les impositions qui pourront être levées dans les communes, en tenant compte des réformes que les impôts de l'État devront subir. » Le lecteur est prié de vouloir bien remarquer les guillemets, ce n'est pas la faute du traducteur si la résolution manque de clarté. Il est à parier deux contre un qu'on a méconnu cet excellent proverbe : qui trop embrasse, mal étreint. On en a tant voulu dire à la fois, que c'est comme si l'on n'avait rien dit.

II. « Dans les villes et les communes rurales on lèvera les impositions qui suivent : 1. contributions spéciales de la part des intéressés (cela veut dire, — par exemple, — que si, en votre qualité de fabricant, vous utilisez plus particulièrement un chemin vicinal et le détériorez, vous devez supporter une imposition spéciale pour sa réparation, etc., etc.) (1); 2. impôts sur les immeubles, terres

(1) On doit aussi ranger sous ce chef toutes les rétributions payées pour services

et bâtiments ; 3. impôts personnels sur tous les individus habitant la commune et étant *économiquement indépendants* (manière abstraite de dire : vivant de leur rente ou du produit de leur travail). » Nous ne voyons ici aucune contribution indirecte, qui a pourtant eu des partisans dans la discussion.

III. La troisième résolution porte en substance ceci : La loi fixera le rapport à établir entre ces catégories d'impôts, c'est-à-dire qu'elle déterminera dans quelle proportion les diverses contributions concourront pour chaque nature de dépense, de manière à mettre à la charge de la propriété foncière (biens réels) les dépenses faites dans l'intérêt des besoins économiques des communes.

Cette résolution ne brille pas par la clarté, mais on entrevoit que ces messieurs du Congrès ne sont pas très-favorables à la décentralisation, puisqu'ils ne permettent pas à la commune d'établir elle-même un rapport entre les diverses sortes d'impositions. C'est donc la loi qui dira quelle dépense communale sera couverte par une imposition personnelle ou mobilière, et quelle dépense on devra mettre à la charge de l'impôt foncier. Seulement, il est entendu que les dépenses d'intérêt économique seront supportées par la propriété foncière. On a eu le tort de ne pas définir les « intérêts économiques. » Les routes et les chemins sont indubitablement un intérêt économique, mais la salubrité, l'éclairage, l'enseignement, l'assistance publique? Est-on d'accord sur ces points? Il semble qu'il eût été nécessaire de spécifier.

IV. — La quatrième résolution est plus obscure encore. En voici la traduction littérale : « Les contributions (*Beiträge*) et les impôts sur les immeubles (*Realsteuern*) seront fixés pour chaque contribuable à un taux qui sera indépendant (*unabhängig*) des impôts similaires de l'État, des communes, des impôts personnels ou sur le revenu existants, mais se rattachera néanmoins (*im Anschluss*) aux impôts de l'État. » Comment l'évaluation ou le taux sera-t-il indépendant des impôts généraux, tout en s'y rattachant? Cela n'a pas été dit ; nous allons essayer une conjecture, nous dirons seulement que le savant auteur de la résolution, qui est un ennemi des abstractions, a formulé une proposition passablement abstraite. Quoi qu'il en soit, il a voulu sans doute proscrire les centimes additionnels; chaque commune, tout en conservant l'impôt mobilier, l'impôt foncier, etc., fera une évaluation et une répartition spéciale pour ses impositions ; elle ne se contentera pas de celle de l'État parce

spéciaux rendus par la commune, par exemple : droit de voieries, droit d'expédition, droit de pesage et de mesurage, et beaucoup d'autres. C'est là du moins l'opinion de quelques auteurs ; d'autres critiquent ce classement.

que l'Etat établit une moyenne entre toutes les communes, moyenne qui peut, dans certains cas, être injuste pour une localité. Les centimes additionnels aggraveraient l'injustice, surtout lorsqu'on les compte par centaines. Cela peut être vrai, mais le procédé ne semble pas bien praticable.

Il est possible que notre interprétation ne soit pas la bonne, et qu'on a simplement voulu conseiller de ne pas suivre les précédents. Mais qu'on mette dans une énumération les impôts de l'État, les impôts des communes et les impôts personnels sur la même ligne, cela n'avait pas paru permis au temps où Aristote rédigeait sa logique. Il ne s'agit sans doute, en tout cela, que d'une rédaction obscure; mais pourquoi une société qui a pour but la propagande, ne fait-elle pas des efforts pour s'exprimer clairement? Est-ce que l'idée ne supporterait pas la clarté ?

La deuxième question concerne le traité de commerce entre l'Allemagne et l'Autriche. C'est une question sans intérêt pour nous; nous relevons seulement ce détail, qu'on a été d'avis de n'admettre la clause de la nation la plus favorisée, que s'il y a traité; c'est une réponse à l'opinion émise par les protectionnistes autrichiens, qu'il fallait réclamer le bénéfice de cette clause, tout en faisant un *tarif autonome*, c'est-à-dire en refusant le traité. Or, puisqu'il n'y a pas de clauses lorsqu'il n'y a pas de traité, comment appliquer la clause privilégiée? Cela ne paraît-il pas quelque peu absurde? —

La troisième question concerne également plus spécialement l'Allemagne : il s'agit de la réforme de la législation industrielle. Cette législation est codifiée en Allemagne (et aussi en Autriche) sous le nom de *Gewerbeordnung* (code industriel); il y est traité, entre autres choses, des industries réglementées et des rapports entre patrons, ouvriers et apprentis. La résolution votée par le congrès est bien vague. On déclare qu'il n'y a lieu, ni à ressusciter les corporations d'arts et métiers, ni à organiser l'industrie au nom de l'État, ni à établir des associations industrielles (*Gewerbliche Verbände*) mais on doit essayer... de combler les lacunes de la législation, de manière à satisfaire aux exigences des besoins de l'industrie moderne. Voilà encore une résolution qui n'est pas une solution. Que veut dire *Gewerbliche Verbände*? On peut le traduire par : 1° Chambres syndicales; 2° Société coopérative; 3° Trade's-Unions; à la rigueur même, 4° Sociétés anonymes; mais ce sont là des choses très-différentes. Nous croyons qu'on a pensé à une institution analogue aux chambres syndicales. Quant à combler les lacunes de la législation, qu'est-ce que cela veut dire? A pense qu'il

manque une loi *ordonnant* l'emploi du sucre; B est d'avis qu'il faut une loi *interdisant* l'emploi du sucre. — Choisissez.

Nous conseillons fortement aux futurs congrès d'abandonner ces généralités qui deviennent des « abstractions » sans chair et sans os. Elles n'instruisent pas le lecteur. — On dira : les discours en seront les commentaires. — Pas toujours. — En tout cas, peu de personnes ont le temps de lire un volume de discours, mais on prend connaissance des résolutions. Les journaux les reproduisent, il faut donc qu'une pensée claire et nette y soit incarnée, ou comme on dirait en Allemagne : cristallisée. Il serait, du reste, injuste de ne pas payer un tribut d'éloges aux discours de MM. Schmoller et Danneberg, leurs intentions étaient si bonnes! Malheureusement, nous n'y avons pas trouvé de solution, pas même des propositions nouvelles. Ainsi, des conseils de salubrité sont d'excellentes institutions, mais ils sont connus; il en est de même des conseils de prud'hommes ; il en est encore de même de bonnes écoles, etc. On ne demande plus la journée de travail *normal*, on n'a plus confiance dans les livrets, mais on tient encore aux règlements intérieurs des fabriques, aux lois sur le travail des femmes et des enfants, à la responsabilité des patrons en cas d'accidents, sans compter de nombreux *et cætera*. Où sont les lacunes?

MAURICE BLOCK.

LA CHARITÉ A PARIS

A PROPOS DE L'OUVRAGE DE M. LECOUR (1)

I

Deux fois déjà nous avons eu l'occasion d'étudier dans ce journal les publications de M. le chef de la première division de la Préfecture de Police. Les travaux dont nous rendions compte avaient trait aux sujets les plus graves et les plus pénibles : la Prostitution, le Suicide et l'Aliénation mentale dans les prisons (2). Le

---

(1) *Manuel d'Assistance. La Charité à Paris*, par M. C.-J. LECOUR, chef de division à la Préfecture de Police. In-8 de 218 p. Paris, Asselin, 1876.

(2) Voir *Journal des Économistes*, 3e série, t. XXXIX, p. 357 (septembre 1875), et t. XLVI, p. 313 (mai 1877.)

volume actuel est fait pour consoler de ces misères, car il donne la longue, l'interminable énumération de toutes les œuvres, de tous les établissements créés par l'État, le département, la ville, les congrégations, les particuliers, pour aider tous ceux qui ont besoin de l'être dans la grande cité.

Les livres de M. Lecour méritent toujours un examen approfondi, car ils sont écrits à la double lumière d'un esprit exact et d'une conscience droite. Mettant à profit les facilités d'information que sa situation lui procure, l'éminent administrateur a réuni dans ce mince volume une masse énorme de chiffres statistiques et de documents du plus haut intérêt. Il a tenu à justifier le titre de *Manuel d'assistance*, et a donné la liste presque complète de tous les établissements et de toutes les œuvres fondées en faveur des habitants du département de la Seine. Un très-grand nombre de ces moyens d'assistance sont ignorés de ceux qui auraient intérêt à les connaître; aussi, voulant faire un livre utile au point de vue pratique, M. Lecour donne invariablement en note l'adresse de chaque œuvre ou de chaque établissement.

Comme l'auteur, que nous aurons souvent à citer, le dit excellemment : « L'aumône est l'expression sommaire et facile de la charité, ce n'est qu'un acte de secours, toujours louable quoique souvent inefficace par son insuffisance. Les œuvres d'assistance individuelles ou collectives ont un rôle plus considérable; elles luttent de mille façons contre la misère sous toutes ses formes... Et ce dont j'ai été frappé, c'est du grand nombre et de l'importance des institutions d'assistance et de charité. Le travail qui exposerait les efforts et les sacrifices qu'elles représentent aurait certainement pour résultat de confondre et de désarmer bien de ingratitudes et des rancunes sociales... En matière de secours, tout n'est pas, en effet, dans l'importance de l'allocation. Jamais l'assistance officielle, avec des salariés pour instruments, ne produira dans des cas nombreux les résultats qu'obtient, par ses propres actes, la charité religieuse ou la bienfaisance privée. On peut avoir les crédits et la mission de les distribuer sans posséder, le voulût-on, la charité de cœur, les délicatesses de formes qui doublent la valeur de l'aumône et qui souvent font plus de bien qu'elle. Il faut donc se féliciter que la bienfaisance privée ait une large part, à tous les points de vue, dans les œuvres d'assistance. On objectera que beaucoup de ces bienfaiteurs de la misère ont jeté leur offrande d'une main distraite. Il n'en faudra pas moins reconnaître que pour le plus grand nombre d'entre eux, quelle que soit leur foi religieuse, ils ont voulu faire le bien. »

II

Suivant la profonde parole du livre sacré : « L'homme ne vit pas seulement de pain » : M. Lecour a rassemblé méthodiquement tous les genres d'assistance qui sont offerts à l'habitant de Paris; les hôpitaux, les hospices et les asiles ne représentent en quelque sorte que la partie corporelle de cet aide; les écoles gratuites, les cercles d'ouvriers, les sociétés de prévoyance et de patronage — qui inculquent aux deshérités isolés et perdus dans la foule l'instruction et la morale, qui écartent les fréquentations mauvaises, qui procurent aux pauvres le moyen de conserver leur dignité et leur fierté en subvenant par eux-mêmes à leurs propres besoins, — constituent la forme la plus élevée de l'assistance, c'est-à-dire de la fraternité humaine.

Le philanthrope suit, de chapitre en chapitre, cette tutelle tendre et désintéressée qui prend l'homme avant sa naissance et le conduit au delà de la mort.

Si le manque de ressources empêche la femme enceinte de faire ses couches chez elle ou chez une des six cents sages-femmes environ qui prennent des pensionnaires dans le département de la Seine, elle est reçue, au neuvième mois de sa grossesse, à la maison d'accouchement, pourvu qu'elle soit indigente et habite Paris depuis un an; mais, au dernier moment, les femmes sont admises sans justification d'aucune espèce (1). Les indigentes qui ont un logis suffisant reçoivent à domicile les soins gratuits du médecin et de la sage-femme du bureau de bienfaisance, elles sont secourues par les sociétaires de deux œuvres particulières destinées spécialement à assister les femmes en couche : la Société de charité maternelle et l'Association des mères de famille. Pendant leur grossesse, en attendant le moment de se présenter à la Maternité, les femmes abandonnées et sans ressources peuvent être reçues au petit asile privé de 24 lits que la bienfaisance particulière leur a destiné, l'asile Sainte-Madeleine; la pauvre vagabonde elle-même n'est point abandonnée quand elle est grosse, la préfecture de police recueille la misérable sans feu ni lieu dont personne ne veut et

(1) Les accouchements que l'on présume devoir être difficiles se font aux Cliniques; les femmes enceintes malades traitées dans les hôpitaux pour leurs maladies y restent parfois pour faire leurs couches; celles qui, prises subitement des douleurs de l'enfantement ne pourraient se rendre à la Maternité, sont aussi reçues d'urgence à l'hôpital le plus voisin; en cas d'épidémie ou d'encombrement à la Maternité des femmes sont envoyées chez les sages-femmes pour y faire leurs couches aux frais de l'Assistance.

l'envoie en hospitalité au Dépôt de mendicité de Saint-Denis, où elle attend l'heure de la délivrance et fait ses couches, si l'on ne peut parvenir à la placer ailleurs.

Pendant que la mère passe au besoin trois mois de convalescence à l'asile privé de 33 lits, dit asile de Gérando, où elle peut être admise si elle est âgée de 16 à 26 ans et n'est point mariée, l'enfant est confié à une nourrice par l'intermédiaire du Bureau des nourrices, qui garantit le salaire de celle-ci dans le cas où l'accouchée ne peut le payer, et parfois l'administration rembourse ainsi jusqu'à dix mois de nourriture. Si c'est la mère qui allaite son enfant, un secours de 5 à 15 fr. lui est accordé (1).

Si, malgré toutes ces facilités, la mère ne peut — ou ne veut hélas! — s'occuper de son enfant, l'hospice des Enfants-Assistés est toujours là tenant ses portes toutes grandes ouvertes. M. Lecour cite le chiffre des admissions à différentes époques; la comparaison de ces nombres est très-intéressante, elle démontre irréfutablement la moralisation graduelle du peuple, le nombre *relatif* des enfants trouvés diminuant toujours. A la fin de la monarchie, en 1789 et 1790, les entrées s'élèvent à 5 719 et 5 842 pour une population de 600 000 habitants (2). En pleine tourmente révolutionnaire, en 1796, les admissions tombent au nombre de 3 122; quand la paix intérieure et extérieure est complètement rétablie, il remonte à 5 467 en 1817, à 4 934 en 1836. La réglementation des formalités d'admission des enfants à l'hospice réduit, en 1838, le nombre des entrées à 3 207, mais, dès 1847, il est revenu à 4 554. A la fin du second empire, époque d'une incontestable prospérité matérielle, les abandons s'élèvent au nombre de 4 651 en 1868, de 4 541 en 1870. Après les désastres de la guerre et de la Commune, on ne constate que 3 166 abandons en 1874 et 2 338 en 1875, pour une population qui s'élève, en décembre 1876, à 2 405 134 personnes habitant le département de la Seine (dont 1 988 806 dans Paris); c'est-à-dire que, relativement, le nombre des abandons est dix fois moindre qu'en 1790.

III

L'enfant est né, sa mère a repris son travail; pour qu'elle puisse s'y livrer, dès qu'il est âgé de 15 jours, son enfant est reçu dans la crèche où il restera au besoin jusqu'à 3 ans.

(1) En 1874, l'Assistance a dépensé 571 379 fr. 25 c. en secours aux accouchées; le bureau de nourrices a occasionné dans la même année une dépense de 798 684 fr. 65 c. et a procuré environ 1400 nourrices aux mères nécessiteuses.

(2) De 1770 à 1779, la moyenne avait même atteint 6703 admissions à l'hospice.

En mars 1876, Paris comptait 30 crèches pouvant abriter 1 060 enfants, et le reste du département 6 pouvant en contenir 170. Toutes les crèches sont des œuvres privées, subventionnées parfois par l'État. Les mères doivent y venir deux fois par jour allaiter leurs enfants, elles sont tenues de les reprendre chaque soir et en cas de maladie, elles sont obligées enfin de verser une faible rétribution proportionnée à leurs ressources et toujours inférieure à la dépense de l'établissement.

De la crèche, l'enfant passe à l'asile où il est admis dès l'âge de 2 ans et peut rester jusqu'à 7 ; il est gardé gratuitement si les parents sont hors d'état de subvenir à la dépense, ou moyennant un prix de pension modique dans le cas contraire. C'est à l'asile que l'on commence l'instruction scolaire, religieuse et manuelle des enfants. En mars 1876, il y avait à Paris 136 salles d'asiles, dont 114 publiques fondées par les communes et 22 libres créées par des particuliers. Sur le total, pouvant contenir 26 413 enfants, 89 asiles sont tenus par des laïques, 47 par des congréganistes; 9 autres salles, pouvant abriter 1 220 enfants, devaient être bientôt ouvertes à cette époque. Dans le reste du département, il y avait 84 salles d'asile pouvant abriter 11 260 enfants (dont 15 privées, 1 mixte, 68 communales, et, au point de vue religieux, 39 congréganistes, 1 mixte, 44 laïques). En outre 13 salles nouvelles étaient en construction dans la banlieue de la Seine.

De 6 à 13 ans, l'enfant est admis à l'école. En mars 1876, le nombre des écoles gratuites de Paris était de 273, dont 81 écoles laïques de filles, 57 écoles congréganistes de filles, 81 écoles laïques de garçons et 54 écoles congréganistes de garçons, contenant en tout 90 245 places (1), (ce qui est encore insuffisant, puisque 90 865 enfants étaient inscrits et que 32 843 restaient en dehors de tous les cadres d'instruction au 1er mai 1875); aussi, 11 écoles contenant 6 751 places étaient en construction en mars 1876. Dans le reste de la Seine, il y avait alors 188 écoles gratuites, dont 42 congréganistes, et 146 laïques, pouvant instruire 30 736 enfants ; 30 écoles étaient en construction dans l'arrondissement de Sceaux.

Quant à l'enseignement primaire supérieur (2), tous les élèves

---

(1) Comme terme de comparaison, M. Lecour rappelle qu'en 1815, il y avait à Paris 19 écoles gratuites de filles et 2 de garçons dans les maisons de secours, plus 50 écoles de charité également gratuites renfermant 3281 garçons et 3526 filles et, enfin, 1500 enfants placés pour 25 sous par mois aux frais des Bureaux de bienfaisance dans les institutions particulières.

(2) Indépendamment de ces écoles municipales supérieures, il existe une école préparatoire à l'apprentissage pour 122 enfants.

des écoles communales concourent annuellement pour l'obtention de 80 bourses procurant l'admission gratuite dans les 5 écoles municipales supérieures. Tout ceci est beaucoup, ce n'est pas assez : l'enseignement à tous les degrés doit être également accessible à tous ceux dont l'intelligence est suffisamment ouverte, quelle que soit leur position de fortune.

Rien n'est plns touchant et plus noble que le désir de s'instruire, et il faut louer, à ce point de vue, les écoles du soir créées pour les adultes qui viennent volontairement au cours.

Non compris 26 écoles spéciales de dessin (6 pour les hommes, 20 pour les femmes), il existe à Paris 115 classes gratuites communales d'adultes (47 laïques, 23 congréganistes pour hommes, 23 laïques et 22 congréganistes pour femmes), on y enseigne le chant, le dessin, et, exceptionnellement, la comptabilité, l'allemand, ou l'on y instruit les apprentis. Ces cours sont suivis par 7 035 hommes et 3 583 femmes sur 30 327 personnes qui se sont fait inscrire pour y assister (en outre, il y a dans la banlieue départementale 10 192 inscrits et 6 000 assistants effectifs). Ces cours ne comprennent pas ceux qui sont dus à l'initiative privée et dont les plus importants sont ceux des Associations polytechnique (au nombre de 22) et philotechnique (au nombre de 42). Enfin, l'État se charge de l'enseignement exceptionnel des sourds-muets et des jeunes aveugles et le leur donne gratuitement quand ils sont indigents.

Une des œuvres congréganistes les plus remarquables est la Providence, rue de Reuilly, 77, qui est à la fois école de filles, salle d'asile, école du soir pour apprentis et femmes adultes, orphelinat et maison de vieillards. M. Lecour emprunte à M. Bournat le récit de l'adjonction à l'école de filles d'une école du soir pour les apprentis, et l'anecdote est si intéressante que nous ne résistons pas au désir de la reproduire à notre tour : « En 1862, un jour on voit arriver cinq ou six petits petits garçons déguenillés, malpropres et surtout peu timides. Ils demandent à parler à la directrice de l'institution.— Que lui voulez-vous? — C'est notre affaire. On les condnit devant la supérieure : — Nous venons vous demander si vous voulez nous apprendre à lire et à écrire. — Mais ce n'est pas ici qu'il faut vous présenter, mes enfants, notre école est pour les filles; allez chez les Frères. — Les Frères nous ont mis à la porte parce qu'ils disent que nous sommes des polissons. — Et vous venez chez nous? — Oui, parce que ce n'est pas tout à fait notre faute si nous sommes ainsi ; nous travaillons dans les fabriques de papiers peints, on ne nous a jamais rien appris. Mais nous ne sommes pas plus méchants que les autres et nous voulons

apprendre. — Nous ne pouvons vous recevoir avec les filles. — Nous ne pouvons venir que le soir après notre journée de travail, les filles seront parties. — Mais nous n'avons pas de salle disponible. — Vous nous placerez où vous pourrez, nous n'avons besoin ni de bancs ni de tables; nousnous asseoierons à terre dans le corridor, mais donnez-nous des leçons.

« La supérieure n'avait plus rien à répondre, elle se sentait d'ailleurs attirée vers ces enfants si résolus, ils venaient à elle; elle ne pouvait les repousser. Le soir même ils prenaient leur première leçon. »

Et M. Lecour ajoute, car il faut continuer à citer, tant il est impossible de ne pas partager la pensée de l'auteur :

« L'école était créée! Il y a quelque chose de touchant dans cet appel de garçons, indisciplinés par l'abandon, à l'indulgence et à la sollicitude de pauvres religieuses. On y sent le recours de l'enfant délaissé à la femme, c'est-à-dire à la mère. »

C'est ainsi que fut fondée une école qui reçoit chaque soir 400 élèves; les enfants sont instruits et préparés à la première communion; quand ils sont devenus de jeunes hommes, ils trouvent le dimanche dans la maison de saines distractions, depuis la gymnastique jusqu'au jeu de billard. Les religieuses sont aidées, pour le maintien de la discipline, par des chefs choisis par les élèves eux-mêmes. Il y a pour les élèves de l'école du soir des distributions de prix, qui consistent en livres pour les enfants et livrets de caisse d'épargne pour les adolescents.

C'est là un excellent moyen d'émulation et d'assistance qui est aujourd'hui répandu dans toutes les écoles gratuites; livres, vêtements, chaussures, livrets de caisse d'épargne sont distribués en prix.

IV

Parallèlement à l'enseignement pédagogique, l'enfant reçoit, sans dépense aucune, l'enseignement religieux, autre forme éminente de l'assistance. Il se donne dans toutes les écoles, tous les asiles, tous les orphelinats, tous les édifices consacrés au culte public (1) et se complète par la protection d'œuvres privées qui habillent les enfants pauvres de façon à ce qu'ils soient vêtus comme les autres le jour de la première communion.

M. Lecour, qui a plongé par devoir professionnel dans les derniers bas-fonds de la société parisienne, exprime à ce sujet son sen-

(1) Ceux-ci sont au nombre de 204 dans le département de la Seine, dont 141 églises catholiques romaines, 1 église russe, 1 chapelle roumaine; 59 temples protestants, 2 synagogues mars 1876).

timent sur la valeur morale des habitants de la grande ville, et cette appréciation d'un homme si à même de juger exactement est faite pour consoler des diatribes que répètent des contempteurs partiaux : « On a beaucoup exagéré le côté antireligieux des Parisiens : je parle de la véritable population de Paris, de celle qui ne fait pas qu'y passer seulement. La libre-pensée dont l'homme fait montre à l'atelier, dans un salon ou ailleurs, ne l'empêche pas de s'émouvoir à l'église le jour de la première communion de ses enfants, de se rengorger avec un sentiment d'émotion respectable, où la prière à sa part, en conduisant sa fille à l'autel, et de se courber quand la mort visite son toit.

« On en est encore à compter les cérémonies funèbres d'où la religion est exclue. A Paris, tout le monde se découvre devant le mort qui passe (1), sans se préoccuper s'il s'agit d'un riche ou d'un pauvre. Il y a plus que de la philosophie dans ce respect pour le cercueil, il y a, trouble où précise, combattue ou cherchée, une pensée qui aboutit à l'au delà de la vie. Ce n'est pas la matière qu'on salue, c'est le mystère. Une population intelligente, capable de grands enthousiasmes et qui a le respect des morts, n'arrive jamais à descendre, pour y demeurer, dans l'imbécillité de la négation de l'âme et de la résignation au néant. »

« Les classes pauvres montrent-elles suffisamment de reconnaissance et de respect à l'égard des congrégations religieuses qui instruisent leurs enfants? Je ne l'affirmerais pas. Cet état de choses vient de ce qu'on donne maintenant à l'irréligion la portée d'une manifestation politique; il contribue, par l'exemple, à rendre les enfants, qu'on habitue ainsi à l'ingratitude, indisciplinés et grossiers vis-à-vis de leurs instituteurs, si modestes et si dévoués. Quant à ceux-ci, ils font la part des milieux et n'en conservent pas d'amertume. »

« Le supérieur d'une des écoles chrétiennes de Paris, ayant été appelé à la direction d'un établissement de même nature en province, est maintenant installé dans un beau pays peuplé de riches vignerons. On le félicitait sur son déplacement. Il secoua mélancoliquement la tête, en disant : « Je regrette mes petits Parisiens. « Ils ont de mauvais moments, mais ils comprennent si vite, et « puis ils ne sont pas méchants. »

L'assistance morale du jeune homme isolé est complétée par des

associations particulières qui lui offrent un centre de réunion et le protégent contre les mauvaises tentations.

Pour le jeune orphelin, outre le grand service des Enfants assistés, il existe un grand nombre d'œuvres privées et d'orphelinats particuliers qui lui assurent aide et protection. On comptait récemment à Paris 68 orphelinats (dont 54 pour des filles, 8 pour des garçons, 6 mixtes, et, au point de vue religieux, 55 congréganistes, 6 laïques, 6 protestants, 1 israélite); on peut évaluer à 4 000 enfants leur population; en outre, il y avait 31 autres orphelinats dans la banlieue de la Seine. En dehors de ces asiles d'enfants sans famille, il y à Paris 18 écoles asiles professionnelles (14 congréganistes, 4 laïques), instruisant et apprenant un métier à 1 300 petites filles indigentes. Il existe en outre un grand nombre d'établissements de bienfaisance privés spéciaux pour les jeunes filles.

Chacun dans sa sphère s'occupe de la protection de l'enfance; c'est ainsi que l'Assemblée nationale a voté en 1874 trois lois pour protéger les enfants du premier âge, ceux qui sont employés dans les manufactures et ceux qui le sont dans les professions ambulantes.

V

L'homme fait n'est pas plus délaissé que l'enfant; qu'il soit indigent ou qu'il soit malade, la main de l'administration et celle de la charité privé se tendent vers lui : à elle seule, la Société de Saint-Vincent-de-Paul accorde 700 000 fr. de secours annuels, pendant que les bureaux de bienfaisance en 1874 ont dépensé une somme de 5 031 727 fr. 37 pour venir en aide aux indigents. Une œuvre spéciale, la Société de protection pour les Alsaciens-Lorrains, qui possède un orphelinat au Vésinet, a donné en secours, en trente-trois mois, la somme énorme de 1 894 597 fr. (1).

Quant aux malades, en 1874, 387 542 consultations leur ont été données par les médecins des bureaux de bienfaisance qui, en outre, ont soigné 73 490 personnes à domicile (2). Les hôpitaux publics parisiens reçoivent une moyenne annuelle de 80 000 malades, occasionnant une dépense de six millions (3). Outre les hô-

(1) Notons encore que la Préfecture de Police accorde plus de 50 000 francs chaque année de secours et d'aumônes.

(2) En 1874, il a été, de plus, donné 4677 consultations gratuites au bureau central et 174 907 dans les hôpitaux, non compris 162 520 consultations accompagnées de traitement externe données dans les hôpitaux spéciaux et 22 335 malades soignés au Bureau central sans être hospitalisés.

(3) Elle n'était que de 2 300 000 francs en 1816.

pitaux de l'assistance (1), il y a quelques hôpitaux départementaux, savoir : un hôpital-hospice à Saint-Denis, une infirmerie à Sceaux, une salle réservée aux malades ordinaires de la localité dans le pensionnat national de Charenton, une salle analogue dans l'hospice de Bicêtre (oubliée par M. Lecour); et quelques hôpitaux particuliers : hôpital protestant des diaconesses, hôpital protestant pour hommes, hôpital anglais Richard-Wallace, hôpital anglais, hôpital-hospice polonais, hôpital-asile israélite Rotschild, hôpital homœopathique Hahnemann; — plus un grand nombre de sociétés de secours aux malades (la plus importante, celle des Pauvres-Malades des faubourgs, a dépensé 150 000 fr. en 1874, et a visité 36 560 valétudinaires).

Nous avons longuement parlé dans le *Journal des Economistes* des asiles d'aliénés (t. XLIV, p. 375-397) et des hôpitaux d'enfants (t. XLVI, p. 420-436). Ce dernier article énumérait les établissements de convalescence : Vincennes pour les hommes, le Vésinet pour les femmes, la Roche-Guyon pour les jeunes garçons, Épinay-sous-Sénard pour les petites filles. M. Lecour a omis de parler de ces deux dernières maisons; nous avons décrit la Roche-Guyon, nous allons donner quelques renseignements complémentaires sur sur l'asile Sainte-Hélène, à Épinay-sous-Sénard.

VI

L'asile ne relève pas directement de l'administration publique; il appartient à l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, auquel la propriété à été donnée par Mme la baronne de Montour, aux fins d'y établir une maison de convalescence. La communauté prête, sans loyer aucun, l'établissement à une société charitable particulière, comptant dans son sein le curé de la Madeleine et un groupe de médecins, principalement ceux des hôpitaux d'enfants; cette œuvre s'est chargée de l'administration de l'asile, où le service est fait par sept sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dont la sœur Luce est la supérieure. Chaque année, l'Assistance parisienne envoie 300 petites filles convalescentes passer un mois à Épinay, moyennant une somme fixe de 40 fr.; c'est une moyenne de 25 à la fois, mais il peut y en avoir jusqu'à 36, nombre des lits.

Cette recette de 12 000 fr. au maximum est très-insuffisante, les dépenses annuelles s'élevant au total à 36 000 fr. Pour parfaire la différence, la Société qui dirige l'œuvre, et a fait les dépenses d'appropriation nécessaires, comprenant la construction d'un réfec-

(1) Nous en avons donné la liste dans notre article sur les asiles d'aliénés, *Journal des Economistes*, t. XLIV, p. 376 (décembre 1876).

toire et d'une chapelle, continue à se charger des frais (contributions, assurances, réparations et entretien), et de toutes les dépenses qui ne sont pas couvertes par les recettes. Afin de procurer des ressources complémentaires à l'œuvre, les sœurs ont élevé de leurs deniers personnels (et non aux frais de la communauté) un bâtiment d'école, et la maison comprend un internat pour 40 petites filles, au prix de 85 fr. par mois. Ce sont très-souvent d'anciennes convalescentes que leurs parents laissent dans la maison, sachant que les écolières vivent en communauté avec les jeunes convalescentes et partagent les soins dont celles-ci sont l'objet.

L'asile avait été fondé en 1859 à Fublaines, près de Meaux, sous le vocable de Sainte-Marie, il a été transporté, sous celui de Sainte-Hélène (1), le 10 août 1861, dans le beau domaine de 6 hectares qu'il occupe actuellement à Épinay-sous-Sénard, à 1 kilomètre de la gare de Brunoy (éloignée de 22 kilomètres de Paris). Au milieu du parc, arrosé d'une source d'eau vive, orné de statues et ombragé d'arbres à fleurs et de conifères d'essences variées, la maison, flanquée de deux ailes basses et couronnée d'un fronton triangulaire surmontant deux étages sur rez-de-chaussée, a presque l'air d'un château. Elle possède une vacherie, une écurie, une remise pour l'omnibus destiné au service de l'asile à la gare ; elle comprend quatre dortoirs (deux pour les pensionnaires, deux pour les convalescentes) pourvus de tables à toilette, un réfectoire commun, un parloir servant aussi de pharmacie, un ouvroir et une école isolée où les pensionnaires, mêlées aux petites filles de la commune d'Épinay, admises gratuitement, sont instruites par deux sœurs munies du brevet d'institutrice.

Les convalescentes ne passant d'ordinaire qu'un mois à l'asile, ne suivent pas les classes, mais elles sont exercées une heure le matin et une heure le soir aux ouvrages d'aiguille dans l'ouvroir, où les pensionnaires et les petites filles d'Épinay, à leur tour, apprennent à travailler le jeudi.

Quoique l'Assistance n'augmente jamais la somme versée pour chaque enfant, si le rétablissement de la santé ou l'instruction religieuse de la fillette l'exige, elle est gardée plus longtemps aux frais de l'œuvre. En revanche, la maison ne soigne pas les malades, et si le médecin de la localité et de l'établissement, M. le Dr Loyson, dans sa visite quotidienne, trouve quelque enfant sérieusement indisposée, elle est ramenée sur-le-champ à Paris.

(1) Nous avions déjà nommé ces deux maisons, qui se sont succédé, et les œuvres dont il sera question plus loin. *Journal des Economistes*, t. XLIV, p. 377 (décembre 1876), t. XLVI, p. 421 (juin 1877).

VII

Il existe d'autres œuvres privées pour protéger les convalescents, l'asile Gérando, pour les filles-mères relevant de couches, dont nous avons parlé plus haut; l'ouvroir Sainte-Marie, qui reçoit les aliénées guéries à leur sortie de l'asile, patronne et distribue des secours aux aliénés dans la même situation; la maison protestante de convalescence pour les femmes, la Société de patronage des enfants convalescents, les œuvres de l'Enfant-Jésus et du Cœur de Marie pour les petites filles convalescentes. Enfin, Montyon a laissé une rente considérable pour accorder un petit secours en numéraire aux ex-malades à leur sortie de l'hôpital. La dépense annuelle atteint 100 000 fr.

Nous avons vu l'assistance publique et privée prodiguée aux enfants et aux malades; elle n'est pas accordée avec moins de sollicitude à une autre faiblesse, celle que l'âge ou les infirmités amènent à leur suite. Les aveugles et les paralytiques de tout âge et les vieillards âgés de 69 ans révolus, s'ils habitent Paris depuis cinq ans et sont inscrits au bureau de bienfaisance, touchent, indépendamment de ce que leur donne ce bureau, des secours d'âge ou d'infirmité formant un total de 500 000 fr., partagé entre 7 000 personnes, auquel s'ajoute une autre somme de 250 000 fr. distribuée à 1 200 vieillards des deux sexes, qui préfèrent recevoir ce secours que d'être hospitalisés, et 4 000 000 dépensés pour l'entretien des 6 000 vieillards et infirmes admis dans les trois grands hospices gratuits : Bicêtre, la Salpêtrière, les Incurables. Le nombre des malheureux est si considérable que tout cela ne suffit pas encore; heureusement la charité privée intervient; les Petites Sœurs des Pauvres recueillent dans leurs six maisons un assez grand nombre d'indigents; mais la population déborde, il faut faire un triage; tout naturellement les plus méritants sont choisis; on ne peut laisser les autres, les plus misérables souvent, périr dans le dénuement, et ceux que l'Assistance rejette, la Préfecture de police s'en charge, elle en envoie environ 1 100 par an aux dépôts de mendicité de Villers-Cotterets ou de Saint-Denis.

On pourvoit à tous les besoins: pour ceux qui sont pauvres sans être privés de toutes ressources, ont été fondées les maisons de retraite où l'on est admis moyennant une modeste pension inférieure à la dépense. Enfin il existe un grand nombre de petits asiles privés peur les vieillards.

Il n'est pas un genre d'assistance qui ne puisse être trouvé à Paris ; l'assistance judiciaire et légale n'a pas été oubliée ; cinq sociétés principalement s'occupent de faire légitimer les enfants naturels et les unions illicites. De son côté, le pouvoir législatif a édicté des lois qui dispensent des droits dus à l'État et des sommes revenant aux offfciers ministériels, greffiers et avocats, les indigents obligés de recourir aux tribunaux. — Autre forme de l'assistance : les malheureux sans asile venus de loin, que le département ou la ville ne peut assister autrement et qui veulent retourner dans leur pays, y sont reconduits à l'aide d'un secours de route et d'une réquisition de transport en chemin de fer.

L'auteur arrive ainsi aux œuvres de prévoyance : sociétés de secours mutuels et institutions d'épargne, qui donnent aux personnes peu fortunées le moyen de conjurer par elles-mêmes la misère qu'amèneraient le chômage, la vieillesse ou la maladie. Les Sociétés de secours mutuels sont très-nombreuses ; en 1874, 211 étaient approuvées dans le département de la Seine. Elles assurent à leurs membres, moyennant une petite cotisation, des soins médicaux et une allocation en numéraire pendant la maladie et la convalescence, les frais de l'inhumation et des secours aux parents en cas de décès ; enfin, grâce à une dotation de dix millions accordée par l'Etat en 1852 aux Sociétés de secours mutuels, une pension dans la vieillesse.

La caisse des retraites et la caisse d'épargne sont les institutions de prévoyance créées en faveur des classes pauvres.

Paris est avant tout la ville hospitalière ; les étrangers sont reçus dans les hôpitaux, leurs enfants sont admis dans les asiles et les écoles au même titre que les nôtres, et 200 réfugiés étrangers reçoivent chaque année 150 000 fr. de subsides ; ce qui n'a pas empêché les différentes colonies étrangères fixées à Paris d'y fonder des œuvres charitables particulières à leurs nationaux.

Tous sont secourus : les détenus libérés, les filles qui veulent renoncer au désordre trouvent aide et protection. Déjà le *Journal des Economistes* a eu l'occasion de parler des maisons de refuge ouvertes aux femmes lassées de la débauche, aux jeunes filles arrachées au mal par leurs parents (1), et il en existe d'autres encore : le refuge Sainte-Anne, la maison d'éducation correctionnelle, sans parler des œuvres de Saint-Lazare. Pour les hommes, il y a l'asile pour les prévenus acquittés, les Sociétés pour le patronnage des libérés adultes et des jeunes libérés.

Il faut en rester là de cette liste d'institutions par lesquelles la

---

(1) T. XVIII, p. 389-95 (juin 1870), t. XXXIX, p. 361-62 (septembre 1875).

charité la plus ingénieuse a cherché à parer à tous les besoins. Jusqu'au bout l'homme est assisté; après sa mort même l'indigent est gratuitement enterré par l'aumônier des dernières prières.

CHARLES BOISSAY.

LA GRÈVE DES CHAUFFEURS

AUX ÉTATS-UNIS.

SOMMAIRE. — Situation des ouvriers de chemins de fer aux Etats-Unis. — La spéculation des grandes Compagnies. — La réduction des salaires, — la grève, — la lutte. — Les Trade's Unions américaines, — leur influence dans la politique.

I

Les compagnies de chemins de fer américains furent, dans le principe, des concessions accordées à des sociétés privées qui devaient garantir à l'État un certain réseau ferré et exploitable dans un temps donné. Les hauts prix de main d'œuvre, les innovations introduites; les difficultés incommensurables de défrichements et de terrains, engloutirent des capitaux considérables. Grâce à l'absence de garantie en faveur des obligataires ou des actionnaires, les concessionnaires firent banqueroute, et les concessions furent octroyées à d'autres spéculateurs qui firent affluer l'argent pour continuer l'exploitation de la crédulité publique.

L'État n'intervint jamais, se contentant de l'exécution du cahier des charges, — quant à la construction ; puis, après des millions de dollars engloutis, les chemins de fer furent mis en exploitation. Grâce à l'étendue du territoire et à l'activité prodigieuse des Américains, les réseaux ferrés prirent de grands développements, et les Etats confédérés furent bientôt en état de centraliser toutes les lignes correspondantes; ce qui permit aux compagnies de s'entendre et d'imposer leurs conditions comme prix de transport.

Devant un privilége qu'aucune loi ne pouvait interdire, les capitalistes qui avaient englouti l'argent d'un nombre considérable d'actionnaires, sans pour cela être déchus de leurs droits à la spéculation, rachetèrent les lignes intermédiaires se reliant entre elles par Erie, New-York-Central, Pensylvania, Baltimore-and-Ohio; puis les exploitèrent aux conditions d'un tarif uniforme, mais ex-

cessif. Ce qui ne les empêcha pas de donner des dividendes dérisoires à leurs actionnaires, et au besoin de déprécier les titres pour les racheter à bas prix.

Aujourd'hui, ce groupe de capitalistes est devenu une puissance avec laquelle il faut compter. Par leur monopole, ils commandent à l'ensemble des échanges entre les producteurs et les consommateurs. Par leur importance, ils ont fait adopter leurs tarifs par quelques compagnies isolées qu'ils ont menacé de ruiner par la concurrence. Disposant ensemble d'un capital qui ne peut être moindre de 25 milliards et d'un revenu de 2 à 3 milliards, présidant par cela même à toutes les oscillations du crédit, ils sont maîtres par l'achat des votes de toutes les législatures locales et influent ainsi sur les décisions du gouvernement des Etats-Unis.

A certains moments, le tarif des prix de transport a été tellement élevé que, dans une année d'abondante récolte, les fermiers ont préferé laisser pourrir leur maïs que de l'expédier; l'exigence des tarifs dépassant le prix de l'offre qui leur était faite.

Par l'effet de la concentration de plus en plus grande des capitaux, les compagnies elles-mêmes appartiennent à un petit groupe d'hommes. Ainsi que l'avouait récemment le ministre Shermann dans un discours officiel, les Etats-Unis sont la propriété financière des présidents de compagnies de chemin de fer. En dehors des parts d'intérêts qu'ils ont dans l'entreprise (parts qui sont considérables, puisqu'elles leur assurent la présidence à chaque réélection, par la majorité dont ils disposent dans les assemblées générales), ils perçoivent un traitement annuel qui varient de 200,000 à 250,000 francs, sans compter les jetons de présence.

Quant aux répartitions des dividendes, nous ignorons comment l'assemblée générale en fixe le chiffre, mais il est présumable que le conseil, composé des forts capitalistes qui exploitent les réseaux, représente la majorité et impose aux petits actionnaires les bilans qui leur conviennent. C'est ainsi que les rapports desdites assemblées ont toujours constaté une diminution de recettes ou un excédant de frais qui absorbe le bénéfice; enfin pour obvier à cet état de choses, on a proposé une surélévation du prix des tarifs qui atteignent un taux excessif, et une réduction du prix de main-d'œuvre par la diminution du taux des salaires du personnel.

Nous arrivons maintenant à la cause qui a provoqué la grève. Dans l'espace des quatre dernières années, le prix des journées de travail a été réduit dans une moyenne totale de 40 0/0. Il paraît même que sur le chemin de Baltimore-Ohio le payement des salaires se fait irrégulièrement et sans époque fixe; c'est sur ce

point que le mécontentement s'est bientôt manifesté par la violence. Les ouvriers attendent trois ou quatre semaines et quelquefois jusqu'à deux mois le règlement de leur travail !

Pendant ce temps, on les paye par à-comptes, et c'est au moment de solder leur compte en juillet dernier, qu'on leur a annoncé une réduction de 10 pour 100 sur le salaire !

La mesure était d'autant moins fondée que le trafic était en pleine vigueur, et le monopole d'exploitation accroissait sans cesse les bénéfices de la compagnie exploitante par l'exigence des tarifs qu'elle imposait et qu'on subissait. Toutes ces raisons étaient donc loin de justifier l'abaissement des salaires. Quant aux victimes de cette décision, elles ne voyaient dans cette mesure qu'une occasion de réduire injustement les frais de personnel pour augmenter des bénéfices déjà considérables.

Les premiers atteints par cette réduction furent les chauffeurs et les mécaniciens, puis elle s'étendit aux autres ouvriers des chantiers. Considérant la mesure qu'on leur infligeait comme une iniquité, les ouvriers, d'un commun accord, refusèrent de continuer leur travail au prix du salaire réduit, et ils s'entendirent pour s'organiser en grève afin d'empêcher l'exploitation du réseau.

II

La situation prospère des compagnies de chemin de fer ne permettait pas de prévoir qu'une réduction de salaire pût être imposée au personnel. Quel prétexte invoquer pour la faire adopter? Hélas! un prétexte mauvais sans doute, mais réel..... la concurrence!.... l'abondance des demandes. La terre du Nouveau-Monde n'est plus cet asile offert aux bras inactifs, la concurrence y est pire que partout ailleurs. Conséquence fatale d'une émigration incessante vers un même point. L'ouvrier professionnel n'y est plus attiré comme il y a vingt ans par l'appât d'un haut salaire, tout au plus y trouve-t-il une rémunération moyenne qui lui assure l'existence ; le seul avantage qu'il possède, c'est la certitude du travail pour un délai déterminé, sans chomage.

Quant au manœuvre, à l'artisan, celui qui n'a que ses bras ou ses propres facultés pour subvenir à sa propre existence, il en est réduit à subir les fluctuations d'un salaire sans cesse limité par la concurrence.

Les États-Unis, qui naguère se comparaient fièrement aux pays du vieux monde comme une terre de promission pour tous les malheureux, ont maintenant leur prolétariat comme l'Angleterre, la France, la Belgique ou l'Allemagne.

Dans le Massachussets, qui se donne comme un État modèle, le nombre des nécessiteux s'est élevé en dix ans, de 22,000, à plus de 200,000; dans la seule ville de New-York, 40,000 malheureux n'ont pas de profession avouée. L'Union entière compte près de 2 millions d'individus composant une population flottante assujettie à un déplacement continuel, par suite de la variété de leurs travaux. En un mot, après avoir reçu par centaines de mille chaque année les déshérités de l'Europe, l'Amérique est devenue à son tour un pays d'émigration; non-seulement des émigrants sans espoir retournent dans leur patrie, mais encore de vrais ouvriers « Yankees » vont chercher fortune dans l'Amérique du Sud, en Australie, et jusque dans le pays de Galles.

Dans l'Amérique, moins que dans tout autre pays, la condition sociale de l'ouvrier ne fixe l'attention des classes dirigeantes au delà de l'échange des services; en cela les capitalistes donnent deux raisons: la première, qu'il ne saurait y avoir de solidarité là où il n'y a pas de sentiment de nationalité; la seconde, les États-Unis étant un pays essentiellement de spéculation, toutes les combinaisons pour obtenir la main-d'œuvre au plus bas prix sont admises et indiscutables. Ces combinaisons ne sont pas multiples; elles se résument purement et simplement à l'immigration des indigènes dans les États civilisés de l'Amérique centrale.

L'élément introduit jusqu'alors pour combattre les exigences des ouvriers européens est la race chinoise. Bien que le commerce d'esclavage soit interdit, il existe encore des agences qui, moyennant une prime, se chargent du transport et de l'alimentation d'un nombre déterminé de malheureux moitiés sauvages, moitiés civilisés, qui fuient la misère et l'abrutissement dans leur pays, pour chercher une condition meilleure dans un pays libre. L'Amérique est pour eux le salut, et c'est là où ils viennent faire concurrence aux ouvriers européens, en acceptant un salaire dérisoire et une nourriture assurée, en échange desquels ils offrent quatorze et seize heures de travail, alors que les règlements en vigueur dans la plupart des industries déterminent un salaire fixe pour dix heures de travail.

Ces besoigneux sont désignés par les ouvriers européens sous le nom de « faméliques »; ils sont considérés par les travailleurs, comme par ceux qui les exploitent, comme les parias de la société. Leur seule compensation est de s'abrutir dans le travail qui les fait vivre. Peu à peu ils acquièrent ainsi par la pratique une connaissance approfondie du travail; et c'est précisément sur eux que se fixa l'attention des directeurs des grandes compagnies de chemins

de fer quand ils voulurent réduire le salaire du personnel des réseaux.

Substituer les « faméliques » — sans prétentions aux ouvriers européens — qui ont des exigences; remplacer par des machines humaines des esprits raisonneurs capables de s'organiser en corps d'opposition, était un calcul, mais un calcul difficile à appliquer sans accident, et peut-être même sans violence. L'organisation d'une grève sur tout le parcours des voies ferrées pouvait être un désastre pour les grandes compagnies; le seul moyen de conjurer le danger était de doubler le personnel au moyen des « faméliques » avant d'imposer la mesure. On voit donc que les *exploitants* étaient préparés avant les *exploités* à affronter le danger; d'où cette conséquence que si la grève des chauffeurs des États-Unis a eu un résultat des plus négatifs pour eux, c'est qu'ils n'y étaient pas préparés; et en second lieu, si elle a eu un caractère de violence qui, à un moment donné, a pris les proportions d'une insurrection, c'est que la rage de l'iniquité qu'ils subissaient s'est accrue de l'impuissance où les réduisaient les « faméliques », en se substituant à eux dans l'exploitation au même prix qu'ils avaient refusé.

Telles sont les origines et les causes de la grève du 16 juillet dernier, qui éclata dans un pays où l'étendue de la liberté favorise le despotisme individuel. Nous reproduisons, d'après la correspondance d'un témoin de cette lutte, les proportions qu'elle a prises, et nous en étudierons les conséquences au point de vue économique.

III

C'est sur la ligne de Baltimore-Ohio que se déclara d'abord la grève; sur la proposition d'une réduction de 10 0/0 sur les salaires, proposition qui fut repoussée, les chauffeurs, mécaniciens et serre-freins de Baltimore, au nombre de plusieurs milliers, abandonnèrent les chantiers et les gares. Mais les directeurs chargés du service de l'exploitation, préparés à l'événement, avaient pris leurs mesures. Les grévistes furent immédiatement remplacés par les « faméliques » inscrits sur le registre de demandes, et le service ne fut pas interrompu.

A l'est de Baltimore, dans une vallée des Montagnes-Bleues que traverse le Potomac, les choses se passèrent autrement. Les ouvriers de Martinsburg, qui s'étaient mis en grève comme ceux de Baltimore, restèrent maîtres de la gare dont on voulait les chasser, et refusèrent de la livrer aux nouveaux venus qu'on voulait mettre à leur place. Ils déclarèrent à la Compagnie que, si leur salaire était réduit, ils arrêteraient le service, et ne laisseraient

plus passer aucun train de marchandises. Le gouverneur de la Virginie occidentale s'adressa immédiatement à la Compagnie, et, en présence du caractère menaçant que prenait la grève, il crut devoir, dans un but de sécurité, rassembler la milice locale.

Elle se réunit en effet; mais, composée en grande majorité de fermiers et de petits bourgeois exaspérés par l'élévation des tarifs, elle n'apparut devant la gare que pour acclamer les grévistes. Quelques miliciens abandonnèrent même leurs armes entre leurs mains. Enfin, les bateliers d'un grand canal qui passe à Martinsburg vinrent grossir les rangs de la petite troupe insurgée.

Le 18, les grévistes de Martinsburg et leurs amis formaient une armée de 800 hommes, et s'organisaient militairement pour résister à la Compagnie. Plus de 80 trains de marchandises étaient bloqués à Baltimore et dans les autres stations de l'Est; des ouvrages de terre s'élevaient sur un point favorable au-dessus d'une courbe de la ligne; les grands approvisionnements de céréales et d'autres denrées qui se trouvaient dans la gare avaient été saisis par les ouvriers, en prévision d'un siége. Quant aux bestiaux trouvés dans les écuries et dans les wagons, ils avaient été mis en liberté dans les prairies des environs.

Cependant les trains de voyageurs n'étaient pas inquiétés par les grévistes, et le gouvernement en profita pour expédier à Martinsburg des troupes régulières chargées de réprimer l'émeute dans son germe. Il n'y eut pas de lutte le premier jour; les troupes tentèrent de cerner les grévistes dans leurs retranchements, mais ils ne réussirent qu'à faire quelques prisonniers, parmi lesquels on trouva le chef du mouvement, un mécanicien du nom de Zebb. Le gros de la bande put se retirer à l'ouest, dans le défilé de Cumberland. Les soldats les poursuivirent, mais ils ne purent franchir la barricade de wagons qu'on leur opposa. A leur tour, ils battirent en retraite, et les grévistes demeurèrent maîtres du terrain.

Les événements de la vallée du Potomac causèrent une grande émotion dans le monde ouvrier de l'Amérique, et la grève, qui jusque-là n'avait été qu'un fait isolé, devint générale sur le réseau de la Pensylvanie, de New-York, de l'Ohio, de l'Indiana, de l'Illinois; même au Canada, les employés de chemins de fer rompirent avec leurs compagnies.

Le 21 juillet, les ouvriers remplacés à Baltimore par les « faméliques » se réunirent devant la gare où étaient rassemblées les troupes qu'on dirigeait sur le lieu de l'émeute, la foule se joignit aux grévistes; de part et d'autre, l'exaspération s'accrut; l'armée, assaillie à coups de pierres, dut faire usage de ses armes. Il y eut 10 morts et 25 blessés parmi les grévistes. Ivres de vengeance, les survivants

s'élancèrent sur la voie, détruisirent les rails et livrèrent la gare aux flammes.

C'en était fait ; la grève avait dégénéré en insurrection ; il fallait maintenant la réprimer. Dans la ville de Pittsburg, le grand entrepôt de houille et de pétrole, immense agglomération d'usines de la Pensylvanie orientale, les conflits furent autrement sanglants, et les désastres plus considérables. Un premier appel de milice fait par le gouvernement n'avait pas réussi. Trois cents hommes répondirent à cet appel ; mais, quand ils apprirent qu'il s'agissait de rétablir l'ordre au profit des grandes compagnies, ils s'en retournèrent.

Bientôt les troupes fédérales, arrivées par des chemins de fer détournés dont les employés ne participaient pas à la grève, firent leur apparition. Aussitôt qu'elles furent aperçues des grévistes, elles furent assaillies à coups de pierres et à coups de feu ; elles chargèrent la foule à la baïonnette, et, dès la première rencontre, 70 grévistes restèrent sur le champ de bataille. La foule, exaspérée, se retira sur la colline à l'est de la ville, et de là continua la lutte en lançant des pierres et des briques. Vers le soir, la troupe, pressée de toutes parts, se réfugia dans l'atelier des machines près de la gare, et de là, comme d'une forteresse, continua le feu sur les assaillants. Saisis d'un instinct féroce, les grévistes s'emparèrent des wagons chargés de houille et de pétrole, organisèrent un train, et le lancèrent tout embrasé vers l'atelier des machines où s'était réfugiée la troupe. L'incendie s'empara de la gare qui abritait les malheureux soldats, et ceux qui échappèrent à cette fournaise tombèrent pour la plupart sous le coup des assaillants.

La perte des hommes pour cette sinistre journée fut évaluée à 500, pour les deux camps. Quant aux dégats matériels, ils furent immenses, l'incendie s'était propagé de wagon en wagon, d'édifice en édifice, et de l'atelier des machines jusqu'à l'extrémité de la gare des marchandises, tout brûlait sur une longueur de plus de 5 kilomètres. Cent vingt-cinq locomotives, plus de mille wagons, d'immenses approvisionnements détruits, telle fut pour la Compagnie, la perte de la journée.

Des conflits analogues quoique moins sanglants, eurent lieu dans plusieurs autres villes des Etats-Unis, à Reading, à Chicago, à Buffalo, à Colombus, partout où les directeurs avaient requis la force armée, le conflit avait pris une attitude menaçante.

La grève, à partir de ce moment, perdit son caractère de passivité pour faire place à un mouvement insurrectionnel. A San-Francisco, la passion populaire alla même s'égarer sur les malheureux Chinois, comme s'ils étaient responsables du conflit.

C'est alors que le gouvernement résolut de prendre des mesures énergiques ; les navires dispersés sur la côte furent mandés en toute hâte, on leur assigna un poste de combat devant les principales villes du littoral où étaient agglomérés la plus grande partie des ouvriers grévistes. Ils furent avisés qu'au moindre mouvement insurrectionnel, la flotte incendierait sans merci tous les faubourgs, centres de leurs habitations.

Enfin, une dernière échauffourée eut lieu le 2 août à Seranton, et les assaillants furent entièrement défaits par l'armée régulière. Menacés de toutes parts, sans ressources, sans solidarité entre eux et sans garantie pour le lendemain, les grévistes cédèrent moitié à la nécessité, moitié à la peur, et l'ordre fut rétabli après bien des massacres inutiles, et surtout après des pertes matérielles immenses.

Les dégâts causés à Pittsburg par l'incendie des wagons chargés de marchandises, avec la destruction de la gare et de la voie ferrée, sont estimés à vingt millions de francs. Si l'on tient compte que la même intensité, dans le mouvement insurrectionnel, a existé à Reading, Harrisburg, Colombus, Cincinnati et Chicago, centres principaux ou intermédiaires des grandes compagnies, on se fera une idée de ce qu'aura pu leur coûter une grève aussi désastreuse motivée par une réduction imméritée de salaire. Grâce au défaut d'organisation des grévistes au moment où l'insurrection éclata, elle put être vivement réprimée, mais si elle avait dû se prolonger de quelques jours, elle eût pris le caractère d'une véritable révolution.

Le 25 juillet, au plus fort de l'action, un meeting populaire eut lieu à New-York, dix mille ouvriers y assistèrent, mais aucune résolution ne fut prise en faveur des grévistes, par suite du défaut de renseignements sur la situation. Une importante réunion de Trade's-Unions, composée d'ouvriers mécaniciens et autres industries, formée en association, possédant une encaisse de 15 millions de francs, eut également lieu afin de se concerter sur l'opportunité d'un appui à accorder aux grévistes ; aucune résolution ne fut prise en faveur de ces derniers, faute par eux de n'avoir pu faire connaitre leur situation exacte au moment de la lutte.

IV

Ainsi se termina la grève des chauffeurs aux Etats-Unis ; il nous reste à présent à en examiner les conséquences pour l'avenir, car, nous croyons que ce mouvement n'est que le prélude d'une lutte entre deux éléments qui n'ont pas dans ce pays de garantie sérieuse contre les abus : le travail et le capital.

D'après les renseignements qui nous sont communiqués sur cette grève désastreuse à tant de points de vue, elle aurait moins cédé à la force qu'à l'impuissance dont elle s'est vue frappée par la continuation d'exploitation des réseaux non détruits par les « faméliques ». Devant cette terrible défaite « la concurrence », la lutte n'était plus possible, et ceux qui avaient eu un instant l'idée de la résistance désarmèrent et se rendirent.

Lorsqu'un calme apparent fut rétabli, et que l'effervescence parut éteinte, une grande partie des grévistes se rallièrent aux Trade's-Unions américaines, demandèrent une enquête sur leur situation, au point d'une association ouvrière à organiser, non plus pour résister par la grève, la chose n'étant pas possible en présence de la concurrence, mais pour lutter contre les exigences des capitalistes. Après plusieurs délibérations, les Trade's-Unions des diverses contrées ouvrières des Etats-Unis n'émirent pas de résolutions conformes, cependant il convient de dire que les associations furent unanimes à adopter le principe de la concentration de toutes les forces dans le sein des Trade's-Unions. On convint même, pour atténuer l'effet de la concurrence, de persuader les « faméliques » et de les attirer dans l'association. Jusqu'alors l'élément ouvrier qui, sur divers points de l'Amérique, n'avait pas d'idée exacte de sa force numérique ou de ses tendances sociales, a été frappé de la puissance qu'il pouvait acquérir, en devenant une force organisée. Ceux qui avaient organisé la grève sur un point, pendant qu'elle éclatait sur un autre, ont appris qu'ils auraient désormais un appui mutuel ; quant à ceux qui n'ont pas participé à la grève, ils l'ont approuvée depuis, en adhérant à l'association dont ils redoutent la puissance.

Cette association fut promptement organisée, parce qu'elle n'était pas une innovation, mais elle venait s'ajouter à une autre association toute prête, fonctionnant, ayant ses statuts, et délibérant. Si les Trade's-Unions d'Amérique ne sont pas directement intervenues dans la grève, c'est qu'elle n'avait pas été prévue, ni organisée, et que ses instigateurs n'appartenant pas pour la plupart à des associations corporatives attachées aux Trade's-Unions, n'en apprécièrent ni la portée, ni la durée. La spontanéité avec laquelle le mouvement s'accentua pour dégénérer en insurrection fut une révélation pour les grévistes. La grève n'avait d'autre issue que la misère et la ruine, car elle ne pouvait rien contre la concurrence, il fallait donc ou limiter la concurrence, ou recourir à la violence.

L'insurrection dans un pays comme l'Amérique, où l'organisation sociale et politique est si différente de celle des pays d'Europe, est beaucoup plus dangereuse, parce qu'elle peut s'étendre, tout en

se localisant dans les petits Etats, et amener ainsi de terribles représailles. Si l'insurrection de juillet dernier a pour ainsi dire avorté, c'est qu'elle n'a pas été organisée et qu'elle n'a été provoquée que par la présence sur les lieux de l'armée régulière. Elle eût certainement été plus terrible, si la résistance par la force avait été prévue, réglée, et les ressources assurées aux assaillants.

D'autre part, les Trade's-Unions qui jusqu'alors avaient conservé une attitude d'expectative, en raison des événements qui venaient de s'accomplir et qui augmentaient leurs adhérents d'un nomble considérable, durent changer de tactique, et prendre un caractère d'activité qui ne les rendit pas suspects d'impuissance. Par leurs nombreuses ramifications dans les provinces des Etats-Unis, elles firent une immense propagande, et les faits du 14 juillet ayant été sur certains points exagérés au profit des grévistes, la stimulation parmi les adhérents les poussa à demander un programme, à adopter une ligne de conduite à suivre.

Ceux qui se trouvent à la tête de Trade's-Unions américaines sont pour la plupart d'origine allemande, socialistes, et comme tels, socialistes dogmatiques, sans exclusion de principes étrangers à leurs doctrines, s'ils sont nécessaires par leur application au triomphe du socialisme. L'insurrection qui a suivi la grève a été pour eux un enseignement utile, ils ont constaté que si les ouvriers insurgés n'avaient pu résister longtemps à la lutte, les forces régulières n'avaient été secondées nulle part, et par conséquent n'avaient pu vaincre davantage.

Ils en conclurent que la force réunie et organisée des ouvriers opposée à une force régulière disciplinée, mais peu nombreuse eu égard aux différents points où l'insurrection pourrait éclater sur un mot d'ordre, assurerait la victoire aux premiers. En conséquence, on résolut de s'organiser disciplinairement, et à cet effet on renonça à invoquer jusqu'à nouvel ordre la violence comme moyen d'action.

La tactique adoptée par les directeurs du mouvement, consiste dès lors à faire de l'agitation électorale par les votes, et dans certaines localités, on constate par les suffrages exprimés en faveur du candidat des Trade's-Unions, quelles sont les forces respectives de chaque partie. Ce mouvement qui introduit une nouvelle politique en Amérique, puisqu'elle abandonne les candidats de la démocratie, représentant l'élément ouvrier, et les candidats libéraux, représentant l'élément bourgeois, pour se concentrer sur un symbole encore mal défini, commence à triompher dans certaines parties de l'Etat confédéré. A Louisville, principale ville du Kentucky, le parti ouvrier a réussi à nommer six représentants qui

leur ont été imposés par les Trade's-Unions, sur sept candidats, totalité de la représentation locale. A Covington, près de Cincinnati, ils ont élu un sénateur. En d'autres endroits, ils ont également remporté des triomphes de moindre importance. Dans l'Ohio, ils mesurent leurs forces avec les autres éléments bourgeois ou industriels, pour faire échec au premier magistrat de l'Etat.

Voilà quelle a été la conséquence immédiate de la grève des chauffeurs américains. Tous les résultats acquis dans les élections depuis le mois de juillet, les réformes proposées dans l'organisation du travail, et surtout cette immense propagande qui, depuis deux mois, assiége tous les centres ouvriers de l'Amérique, de brochures socialistes provenant d'Allemagne, tout cela, disons-nous, démontre que, si l'insurrection n'était pas préméditée, ni organisée, elle était du moins pressentie. L'absence de mesures après la défaite pour en éviter le retour, démontre d'autre part que le gouvernement des États-Unis ferait preuve d'incurie, s'il avait en sa puissance les moyens nécessaires pour conjurer un danger qui menace les Etats confédérés à un moment donné, mais ces moyens lui échappent, et il ne pourra lutter contre le danger commun que le jour où une autre guerre de sécession forcera les Etats de l'Union à réformer le pacte fondamental sur lequel repose l'esprit politique des Etats-Unis, c'est-à-dire un esprit politique étroit, sans garantie réelle de moralité. Sous une forme démocratique, la plupart des Etats du centre de l'Amérique sont administrés par un système politique exclusif, dominé par une aristocratie financière qui, dans l'ensemble gouvernemental, devient une oligarchie. L'avénement de cette classe au pouvoir par le principe électif aurait sa valeur et sa force, si l'élection était l'expression loyale du vote, mais en général, la voix de l'électeur s'achète ; de sorte qu'en vendant son suffrage, il réserve sa conviction. D'autre part, ce que le mandataire sollicite dans le mandat de représentant, ce n'est pas l'honneur de défendre les intérêts de ses électeurs, mais bien de faire prévaloir les siens.

Tel est le côté défectueux d'une politique dont l'objectif est la domination d'une aristocratie financière sur une démocratie cosmopolite. Elle manque de prestige, d'autorité et de puissance, car les tentatives de corruption faites pour faciliter l'accès de certaines personnalités à la direction des affaires font douter de l'influence qu'elles pourraient exercer, à un moment donné, sur leurs propres électeurs.

Ce court résumé des mœurs politiques américaines nous autorise à dire que la tactique des Allemands placés à la tête des Trade's-Unions peut amener des résultats favorables pour la cause de leurs

adhérents. Ils feront en Amérique ce qui leur est impossible de faire en Europe, où l'accès du pouvoir ne s'achète pas, et où l'esprit politique des États a un autre caractère de garantie et de préservation sociale. Les États de l'Europe sont des pays où l'esprit de nationalité crée entre les individus une sorte de solidarité mutuelle, tandis que l'Amérique est loin d'offrir le même caractère. C'est un pays composé d'éléments cosmopolites, où tous ceux qui l'habitent sont venus pour l'exploiter, mais sans s'y attacher comme à une patrie. En raison de ces considérations, le programme des Trade's-Unions s'est inspiré de quelques succès partiels obtenus dans certaines parties de l'Amérique, pour exposer à leurs adhérents tout un système politique qui en arriverait, à un moment donné, à engloutir jusqu'au pouvoir central lui-même.

Cependant nous devons dire, pour être exact dans l'exposition de ce tableau, que les Trade's-Unions, malgré leurs aspirations, n'arriveront peut-être pas au but qu'elles poursuivent. Tout en demeurant une organisation active pour le présent, le but final de leur programme n'est réalisable que dans l'avenir, et s'appuie sur des questions d'un ordre au-dessus de l'esprit d'un grand nombre d'adhérents. Or, nous constatons un fait, c'est que les associations américaines arriveront à une puissante organisation des forces ouvrières, elles les grouperont, elles les dirigeront ; tout cela est une question de temps. Mais nous devons également tenir compte que, dans la masse des ouvriers américains, il y a deux courants d'idées opposés. L'un s'appuie sur la politique et admet des réformes, par la discussion, par l'élection, par le parlementarisme, en un mot. Ce courant d'idees croit à la destruction des abus par l'épuration des mœurs. Le courant opposé n'admet pas de théories politiques; il constate que la fortune de quelques industriels n'est que le résultat de la spéculation et de l'exploitation de l'ovurier; en conséquence, il n'y a pas de loi naturelle qui consacre l'abus : le vrai droit est celui qui reconnait l'égalité dans la répartition de la richesse.

En présence de ces deux sectes, et pour éviter toute scission, les Trades' Unions ont dû admettre leurs représentants dans leur association dirigeante, et c'est ainsi que l'élément socialiste et communiste, introduit en Amérique à l'état de force active, se propose de faire échec au gouvernement fédéral dans les élections communales d'abord, puis dans les élections partielles, et enfin dans l'élection des délégués chargés de voter pour la présidence.

Voilà ce qu'a produit l'idée fatale des capitalistes avides de spéculation, qui ont suscité une concurrence déloyale, pour augmenter leurs produits. Nous n'hésitons pas à dire que la sécurité est

pour longtemps compromise en Amérique. Grâce à son étendue, elle n'a peut-être pas à redouter qu'une révolution, dans ses excès, par ses violences, détruise l'organisation politique et sociale des Etats confédérés; mais il y a cependant à se défier de cette majorité d'adhérents aux Trade's-Unions, qui, dans un moment d'effervescence, pourrait bien entraîner la minorité et tenter l'application de cet axiome par la force : « Avénement au pouvoir par la force, et châtiment des capitalistes et autres spéculateurs, par la destruction de la propriété; » et enfin : « Partage du sol entre tous les intéressés. »

V

L'importance des Trade's-Unions a appelé l'attention des capitalistes et des esprits dirigeants, à la tête des affaires en Amérique. L'horizon leur paraît des plus chargés, en ce qui concerne la sécurité de l'avenir; ils prévoient le moment où leur organisation, leur permettant d'agir avec ensemble, leur imposera des conditions qu'ils seront peut-être contraints de discuter par la force, et rien n'affirme que la légalité sera victorieuse. Les hommes les plus sages en politique proposent d'aller au-devant des exigences des associations ouvrières, que peuvent justifier dans une certaine mesure des abus odieux. En second lieu, ils pressentent que, en cas d'insurrection, les ouvriers auront pour les défendre une grande partie des classes moyennes appartenant, soit aux professions manuelles, soit au petit commerce ou à la petite industrie. Enfin ils constatent que les derniers événements ont attiré l'attention des socialistes européens sur la condition des ouvriers d'Amérique, et que la circulation de nombreuses brochures révolutionnaires dans le pays démontre surabondamment qu'une entente est près de s'établir entre les associations ouvrières allemandes, anglaises et suisses, pour agir avec ensemble s'il est possible, et, dans tous les cas, pour s'appuyer et se secourir, en cas d'action isolée.

Cette préoccupation de la part d'hommes éclairés est des plus sages, parce qu'elle touche à une réalité; malheureusement elle n'est pas partagée par la plupart des hommes d'Etat, qui constatent que partout où en Europe une insurrection a essayé d'éclore, elle a été immédiatement écrasée par la force. Ce qui est vrai et possible en Europe ne l'est malheureusement pas en Amérique. Les conditions sociales d'organisation politique étant toutes différentes, les éléments de lutte offrent des chances plus égales entre les deux éléments antagonistes au Nouveau-Monde, où le droit de propriété est contesté souvent par les propriétaires eux-mêmes, tandis qu'en Europe il est sacré, même pour ceux qui l'attaquent.

D'autre part, les vérités économiques reçoivent en deçà de l'Océan une application plus vraie, plus raisonnée qu'au delà, où, en raison de la spéculation effrénée qui paraît être la règle dominante pour arriver à posséder, on en conteste la valeur.

Pour conjurer le danger d'une révolution, qui, lorsqu'elle éclatera, menacera de rester à l'état permanent, les capitalistes ont proposé l'adoption de deux mesures qui donneraient satisfaction aux populations ouvrières et aux petits négociants. La première serait le rachat des réseaux ferrés, et leur exploitation par l'Etat, la réduction des tarifs, la réforme du prix de transport pour les voyageurs, et enfin la sécurité assurée au personnel, au moyen d'un salaire fixe, irréductible, établi d'après l'importance des services rendus et du travail produit. En second lieu, on renoncerait à l'introduction des indigènes dans les chantiers, pour éviter de provoquer une concurrence déloyale.

Ces propositions auraient été faites avant la grève du 16 juillet, elles auraient été une sage mesure de prévoyance; aujourd'hui, il est trop tard, les orateurs du dernier meeting populaire tenu à Boston, où ces deux propositions ont été examinées, ont constaté : « que les vainqueurs d'une insurrection, qu'ils avaient provoquée par des mesures de spoliation, cédaient à la peur, en faisant des concessions. L'exploitation des réseaux par l'Etat, l'engagement de ne plus provoquer la concurrence par l'introduction des « faméliques, » n'étaient pas des garanties suffisantes : ce pouvait être un retour vers un meilleur sentiment de justice distributive; mais cela pouvait cacher aussi une arrière-pensée politique : la division des forces ouvrières, pour les rendre impuissantes. »

On repoussa donc cette simple mesure d'atermoiement, en déclarant que le principe de propriété, en Amérique, étant des plus contestables, quant à son origine, il convenait de lutter ouvertement contre les détenteurs de capitaux, par tous les moyens possibles, pour arriver à une répartition plus équitable de la richesse publique.

Quant au gouvernement, il est resté en dehors de cette discussion et a repoussé, non-seulement toute négociation, mais encore les propositions des hommes éclairés, tels que M. Williams, le gouverneur de l'Indiana, qui tenta de démontrer qu'en entretenant l'antagonisme dans les classes ouvrières par des mesures coërcitives et vexatoires, c'était en faire les ennemis du repos public, et que, un jour ou l'autre, on aurait peut-être à subir quelque nouvelle tentative insurrectionnelle.

Le gouvernement, qui se compose des éléments les plus hétérogènes, n'a pas cru devoir approfondir davantage la question éco-

nomique, tant au point de vue des capitalistes et des propriétaires, pour préserver leurs propriétés, qu'au point de vue des ouvriers dans la garantie de leurs droits et de leur préservation contre une spéculation scandaleuse, par l'interdiction de l'immigration d'une race indigène, qui ressemble assez à la traite des esclaves. S'en reposant sur le principe de liberté, qui est la base de sa politique, il laisse à chacun le soin de défendre ses droits. A première vue, ce système n'a rien de contestable; mais quand, par une application sans mesure et sans garantie, il favorise des projets aussi peu avouables que ceux de la spéculation sur la crédulité et la misère publique ponr favoriser la fortune de quelques-uns, ou qu'il autorise le commerce d'immigration à forfait entre des agences et des entrepreneurs, il lèse les droits du plus grand nombre. Une telle liberté n'est plus un droit pratique, mais un abus autorisé. Enfin, au point de vue politique, le gouvernement des Etats-Unis aura peut-être un jour à regretter son indifférence, en ayant laissé pénétrer sur son territoire l'élément révolutionnaire qu'il ne cherche pas à combattre, et envers lequel il ne prend aucune mesure préservatrice. Le jour n'est peut-être pas éloigné, où le gouvernement régulier aura à compter avec le gouvernement anarchiste. Ce jour-là, nous le craignons, il sera trop tard.

EUGÈNE PETIT.

CONGRÈS DE GENÈVE

POUR

L'ABOLITION DE LA PROSTITUTION

SOMMAIRE : Son origine, ses promoteurs : M. Stansfeld, Mme Butler, etc,; effets de la règlementation sur la prostitution. — Résolutions votées par les cinq sections d'hygiène, d'économie sociale, de morale, de bienfaisance, de législation.

I

Les congrès sont une des spécialités de Genève : depuis le fameux congrès de la paix de 1867, qui semble, hélas! n'avoir servi qu'à exaspérer le démon de la guerre, jusqu'au *Congrès de la fédération britannique*, on en compterait aisément une vingtaine. C'est qu'outre l'avantage de sa situation géographique, Genève possède non-seulement la liberté de tout dire, mais encore un public disposé à tout

entendre. Cette fois, ce public, dans lequel domine l'élément féminin, a été soumis à une épreuve assez rude. On a étalé devant lui une des plus vilaines plaies de l'humanité, on a fait passer sous ses yeux, tout le musée Dupuytren, et cependant il, ou plutôt *elles*, n'ont pas sourcillé. On m'a assuré, à la vérité, qu'une réaction s'est opérée après le congrès, et qu'elles ont juré, un peu tard, qu'on ne les y prendrait plus. Je me borne à constater le fait, sans commentaires, et, je me hâte d'ajouter que rien n'est plus respectable, à mes yeux, sinon plus pratique, que l'œuvre de la *Fédération britannique, continentale et générale.*

Quelques mots d'abord sur son origine. Au mois de septembre 1869 le Parlement anglais votait une loi sur la police des mœurs, calquée sur la réglementation continentale de la prostitution. Quoique cette loi ne fût applicable qu'aux villes de garnisons et aux stations navales, elle souleva une véhémente indignation dans le petit monde puritain et philanthrope des sectes dissidentes. La loi apparut comme une consécration légale de la prostitution, comme une garantie du gouvernement accordée au vice, et, d'un autre côté, on lui reprochait, non sans raison, de mettre la liberté individuelle de toute une classe de femmes, avec ce qui pouvait leur rester de pudeur, à la discrétion de la police. Une aimable et élégante dame de Liverpool, Mme Joséphine Butler prit l'initiative d'un mouvement pour le rappel de cette loi immorale et impudique; animée d'une foi et d'une charité comparables à celles de Sainte-Elisabeth de Hongrie, elle se chargea de faire elle-même une enquête sur la prostitution ; elle alla l'étudier non-seulement dans les différentes parties de l'Angleterre, mais encore dans la plupart des pays du continent; chemin faisant, l'œuvre à laquelle elle s'était vouée, en bravant tous les préjugés et tous les dégoûts, prit, dans son imagination échauffée par son cœur, des proportions plus vastes; au lieu d'abroger une loi sur la prostitution en Angleterre, elle rêva de supprimer la prostitution dans le monde entier. Aidée de quelques amis, que l'étendue et la difficulté d'une pareille tâche ne semblent pas avoir effrayés, elle fondait, à Liverpool, le 19 septembre 1875, la « Fédération britannique, continentale et générale pour l'abolition de la prostitution, spécialement envisagée comme institution légale et tolérée. »

Un ancien membre du ministère Gladstone, le très-honorable James Stansfeld, M. P. accepta la présidence de la fédération, des souscriptions furent recueillies, et elles servirent à organiser une active propagande au moyen de journaux, de brochures et de conférences. Au mois de janvier dernier, le comité exécutif venait tenir à Paris, dans la salle de la rue d'Arras, une réunion privée

sous la présidence de M. Laurent-Pichat, sénateur. Mme Butler et son mari, qui partage sa foi, je voudrais ne pas ajouter ses illusions, M. Aimé Humbert, ancien envoyé suisse au Japon, M. Yves Guyot, et quelques autres adhérents continentaux y exposèrent le but de l'œuvre. « Citoyens et citoyennes de Paris, s'écriait Mme Butler, avec l'accent d'une conviction ardente, le moment de l'émancipation approche! pendant longtemps nous avons lutté contre le ridicule, mais le ridicule ne tue rien de ce qui est bon. Tous ceux qui ont étudié la question ont été unanimes à approuver notre protestation qui peut se formuler par ces trois mots : nous nous révoltons! Ces trois mots, nous les entendons prononcer aujourd'hui par des milliers de femmes anglaises, italiennes, suisses qui se sont associées, dans cette grande croisade contre la prostitution... J'ai vu de ces pauvres filles perdues ; j'ai parlé aux plus dégradées, aux plus misérables ; loin de les repousser, je leur ai dit : « Mes sœurs, « je souffre pour vous, avec vous, les hommes me disent que vous « n'êtes plus des femmes, que vous êtes des bêtes fauves. Pour « moi, vous êtes toujours des femmes; pour vous sauver, pour vous « arracher à cette misérable situation, je descendrais dans l'enfer. » Quelque temps auparavant, dans un meeting tenu à Londres, une souscription avait été ouverte pour subvenir aux frais d'un congrès à Genève; séance tenante, on avait récolté 1,050 liv. sterl., le total devait s'élever ensuite à 1,500 liv. sterl. Le 15 janvier paraissait sous la direction de M. Aimé Humbert, le premier numéro du *Bulletin continental*, journal mensuel, destiné à propager les principes de la fédération, et à préparer le congrès. Un local était loué rue Pierre Fatio, à Genève, où s'installait le secrétariat général, et bientôt les adhésions y arrivaient par centaines. Pour la modique somme de 3 fr., on vous délivrait une jolie carte d'entrée, avec le plan de Genève au verso, la collection du *Bulletin*, et un choix de brochures de propagande : la *Police des mœurs jugée par les hygiénistes; Une voix dans le désert*, par Mme Joséphine Butler; la *Lèpre sociale*, par Mme Agénor de Gasparin; la *Traite des blanches;* la *Volupté*, son influence sur les individus et la Société ; la *Pièce d'or; Avant l'aurore*, appel aux hommes, avec cette épigraphe :

Sentinelle que dis-tu de la nuit?
— La nuit est passée et le jour est proche.

Le comité d'organisation avait partagé le congrès en cinq sections : hygiène, morale, économie sociale, bienfaisance et législation. Chacune de ces sections avait institué un bureau provisoire, sous la présidence d'une notabilité du pays. Notre excellent confrère, M. Dameth, présidait la section d'économie sociale. Un programme

de questions avait été élaboré avec tout le soin et toute la conscience possibles; bref le congrès, bien pourvu de fonds, patroné par l'élite intellectuelle de Genève et annoncé par de superbes affiches rouges, se présentait à merveille.

II

Le lundi, 17 septembre, le congrès s'ouvrait, sous la présidence de M. Stansfeld, dans la salle de la réformation, immense *hall*, garnie de bancs en bois, avec une haute et vaste estrade, où se trouvait groupé l'état-major de la fédération, état-major un peu bigarré, dans lequel dominaient les dames entre deux âges, je me garderais de dire entre deux sexes. On distinguait, au premier rang, Mme Joséphine Butler : grande, d'une taille élancée, élégamment vêtue d'une robe de satin noir, avec un fichu de dentelle blanche, un chapeau de bon style coquettement posé sur ses cheveux noirs, et faisant valoir une physionomie brune et expressive, des mains fines et joliment gantées de gris-perle, rien, en un mot, de la tournure et des allures d'un bas-bleu, voilà l'héroïne de la fédération et du congrès. Mme Butler a prononcé deux ou trois discours avec une certaine timidité résolue, qui n'était pas dépourvue de charme; elle s'exprimait en français, non sans quelque difficulté, mais non sans originalité et sans grâce. M. Stansfeld, le personnage le plus remarquable de la réunion, après Mme Butler, a toute la physionomie et le dehors d'un clergyman. On m'assure que quelques-uns de ses collègues l'ont blâmé de s'être lancé dans cette aventure, lui, un homme politique, qui a été aux affaires et qui pourrait bien y revenir, mais M. Stansfeld obéit à une conviction, et il va où elle le mène, quand même ce ne serait pas à un ministère. C'est un digne homme! Parmi les assistants, je remarque le Dr Bertani, un membre bien connu du Parlement italien, et notre vieil ami Henry Richard, l'apôtre de la paix, qui vient faire une motion « hygiénique », en faveur de la suppression des armées permanentes.

Je n'ai pas l'intention de suivre pas à pas les débats du congrès. Les partisans de la prostitution envisagée comme « une institution légale et tolérée »; n'ayant pas jugé à propos de s'y présenter, la discussion a quelque peu manqué d'animation, ou, pour mieux dire, il n'y a pas eu de discussion ; il n'y a eu qu'une série de conférences et de résolutions destinées à développer et à monnayer pour la circulation générale le programme de la fédération. Je me bornerai à résumer la thèse principale de ce programme, avec les critiques, trop souvent fondées, que les orateurs ont adressées à la réglementation actuelle de la prostitution.

Il est évident que ce système laisse singulièrement à désirer au

point de vue moral et même hygiénique. Le but essentiel que ses auteurs se sont proposé, c'est de protéger la santé publique contre les atteintes de la plus honteuse et la plus hideuse des maladies. Ce but est louable, à coup sûr, mais la police administrative des mœurs a-t-elle réussi à l'atteindre? Non! en dépit des moyens à la fois arbitraires et immoraux auxquels elle a eu recours, ses efforts sont demeurés vains: on pourrait soutenir même que l'intervention administrative a étendu la plaie au lieu de la rétrécir.

Un premier point, sur lequel tous les écrivains spéciaux sont d'accord, c'est que l'administration n'est parvenue à soumettre à sa réglementation tutélaire que le plus petit nombre des prostituées ou des femmes de mauvaise vie, à peine une sur huit, à Paris et une sur cinquante à Marseille. « En 1873, il y avait, à Paris, 4,147 prostituées inscrites, surveillées rigoureusement par la police des mœurs, examinées et traitées par les médecins du dispensaire, avec tous les instruments et médicaments que la science moderne a placés à leur disposition. Mais à côté de ces 4,000 femmes purifiées et garanties par l'État, il y en avait 30,000 qui vivaient aussi de la vente de leur personne, mais refusaient obstinément de donner à leurs clients « les garanties que la société est en droit de leur demander... » A Marseille, il y a 200 filles inscrites pour 5,000 prostituées clandestines (1). En outre, on est obligé de constater que la prostitution réglementée décline, et que les maisons de tolérance, en particulier, malgré les garanties spéciales qu'elles offrent à leur clientèle, deviennent de moins en moins nombreuses, tandis que la prostitution clandestine est de plus en plus florissante. Or, la statistique démontre que les maladies syphilitiques se propagent principalement par la prostitution clandestine. Veut-on des chiffres? En voici d'irrécusables: En 1869, la proportion des malades n'était, à Paris, que de 1 sur 59,90, parmi les filles inscrites, tandis qu'elle s'élevait à 1 sur 2,36 parmi les filles insoumises, et l'on a reconnu qu'il en était de même partout. Faut-il donc s'étonner si la réglementation demeure impuissante à arrêter les progrès du mal? A cet égard, on ne peut malheureusement se faire aucune illusion. « A Paris, dit M. le docteur de la Harpe (2), le nombre des personnes affectées de maladies vénériennes est évalué à 47,500. Dans l'armée de Paris, la proportion des vénériens admis dans les hôpitaux était de 51 pour 1000 hommes en 1868-69; en 1877, elle était de 49 pour 1000. Il y a donc une légère diminution. A Rouen, c'est le contraire: de 69

(1) *La police des mœurs, jugée par les hygiénistes.*

(2) Discours d'ouverture de la séance générale de la section d'hygiène.

pour 1000 en 1868-69, la proportion s'est élevée à 168 pour 1000 en 1877, c'est-à-dire que le nombre des vénériens y est à peu près triplé. En Belgique, le pays modèle pour la réglementation de la prostitution, la police des mœurs ne paraît pas avoir produit des résultats plus brillants. Nous trouvons, du moins, dans l'ouvrage du docteur Jeannel, qu'en Belgique, en 1858, la proportion des vénériens militaires entrés à l'hôpital s'élevait à 98 pour 1,000 hommes, qu'en 1860 elle était tombée à 72 pour 1000, tandis qu'en 1868-69 elle était remontée à 90, et à Bruxelles à 95 pour 1,000... Un fait frappant c'est que, des trois maladies qui nous occupent, la plus bénigne paraît être partout en voie de décroissance. C'est elle qui était la plus répandue autrefois, surtout parmi les femmes de bas étage; par contre, la maladie la plus grave, celle qui porte avec elle un venin subtil et pernicieux pour la vie, paraît être partout en voie d'extension. Toutes les classes de la société en sont actuellement plus ou moins menacées. »

En présence de cette situation véritablement lamentable, les hygiénistes ne cachent pas leur découragement et les administrateurs de la police des mœurs demandent des mesures de plus en plus discrétionnaires pour combattre le monstre, sans se dissimuler cependant qu'elles ne peuvent avoir une efficacité absolue. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'une moitié des propagateurs du mal échappe naturellement à la surveillance tutélaire de l'autorité. La réglementation de la prostitution ne concerne que les femmes. Sous l'ancien régime on avait proposé, à la vérité, de soumettre les « mauvais sujets » à la visite sanitaire, mais sans parler des difficultés que rencontrerait l'application d'une telle mesure, il y a une question de principe qui fait reculer ici les réglementaires les plus déterminés : c'est que la prostitution, qui plonge la femme dans l'abjection la plus profonde, est pour l'homme une nécessité de nature. Cette nécessité a été reconnue, assure-t-on, par les philosophes anciens et avouée par saint Augustin : « Les moralistes, dit M. le docteur Jeannel, s'accordent sur ce sujet avec les administrateurs et les hygiénistes. » Aussi, M. Lecour, chef du bureau des mœurs, à Paris, ne voit-il dans « le contact de passage » qui a lieu dans la maison de tolérance ou chez la fille isolée « qu'une espèce de souillure matérielle dont l'administration s'efforce d'atténuer le danger. » De son côté, l'auteur du nouveau projet de règlement de la prostitution à Bruxelles, tout en regrettant qu'on ne puisse localiser les maisons de débauche dans certains quartiers se laisse arrêter par cette considération « que les personnes à qui ces maisons sont *nécessaires* ne se soucient pas de faire de longues courses » L'administration ne peut donc songer à infliger des res-

trictions gênantes à la satisfaction d'une nécessité reconnue par saint Augustin. Son devoir, comme le remarque M. Lécour, est d'en atténuer le danger, et même d'épargner à ceux qui sont pressés de satisfaire cette nécessité, l'inconvénient des longues courses. Mais si l'on ne peut toucher aux hommes, comment atteindre pleinement l'objet que se propose la réglementation sanitaire? » Vous pourriez aussi bien, a dit non sans raison M. Stansfeld, proposer de faire disparaître la peste bovine en abattant ou en séquestrant les bêtes noires sans toucher ni aux rouges ni aux blanches. »

III

A la vérité, si les hommes échappent à la réglementation sanitaire les femmes lui appartiennent sans réserve. Parent-Duchâtelet disait des prostituées qu'elles sont aussi nécessaires dans une agglomération d'hommes que les égouts et les dépôts d'immondices. On n'est pas obligé de traiter un égout avec des égards, et ce n'est pas de ce côté que pêche la police des mœurs. Une femme qui, sur le témoignage naturellement infaillible et incorruptible des agents du bureau des mœurs, est convaincue de s'être livrée à la prostitution, perd aussitôt toutes les garanties du droit commun. Fût-elle mineure ou mariée, l'administration a le droit de l'inscrire d'office sur la liste des filles publiques, sans consulter même ses père et mère, son tuteur ou son mari. Comme le remarque l'auteur du projet de règlement bruxellois, « le droit de l'administration communale de porter sur les contrôles de la prôstitution les filles mineures et les femmes mariées est indiscutable. » Un jour, le tribunal de simple police de Bruxelles, ayant rendu un arrêt qui infirmait ce droit indiscutable, la cour de cassation ne manqua point de casser cet arrêt: « Attendu, dit-elle, que l'inscription d'office, ainsi que les mesures sanitaires ordonnées sont des mesures de police prises dans l'intérêt général, ayant pour but de soumettre les filles déjà perdues de mœurs et notoirement livrées à la prostitution, à la surveillance de l'autorité locale et à des précautions sanitaires sans lesquelles la santé publique serait gravement compromise; *qu'il suit de là* que ces mesures sont applicables aux filles mineures comme aux filles majeures notoirement livrées à la prostitution, etc. » Ce « qu'il suit de là » n'est-il pas péremptoire? En élevant en cette matière l'autorité d'un règlement de police au-dessus de celle du code civil, la Cour de cassation n'a-t-elle pas mis les choses à leur place véritable? Supposons que l'administration communale vienne à se convaincre, après avoir pris l'avis des hygiénistes, qu'il est indispensable d'*abattre* les prostituées grave-

ment infectées, comme la chose se pratique pour la peste bovine, et qu'elle prenne un arrêté dans ce sens, n'est-il pas évident que cet arrêté devra être obéi de préférence au code pénal? Du moment où l'intérêt général de la santé publique l'exige, « il suit de là » que l'abattage peut être ordonné aussi bien que l'encartage d'office et la visite sanitaire obligatoire par mesure de police. N'est-ce point rigoureusement logique et nécessaire? Ajoutons que si l'inscription d'office au bureau des mœurs est moins efficace que l'abattage, ce qu'on ne saurait contester, elle est en revanche moins cruelle. Cependant, d'après le docteur Mireur, la destinée des malheureuses que la mise en carte rive à la prostitution aussi longtemps que cela convient au pouvoir discrétionnaire de l'administration, seul juge et juge sans appel en pareille matière, cette destinée laisse bien quelque chose à désirer, moralement et physiquement. « La privation d'air, le manque d'exercice, l'abus des boissons et du tabac, les maladies vénériennes et les excès de tout genre, capables d'ébranler les plus robustes organismes, exercent une action funeste sur ces pauvres créatures, qui, le plus souvent par suite des privations de leur jeune âge, ne sont douées que de constitutions faibles et délicates... Heureuses, ajoute le docteur Jeannel, heureuses celles qui meurent jeunes, car dès qu'une fille est délaissée par le public, la matrone provoque son départ par des querelles ou par le refus de lui acheter les objets qu'elle désire et les vêtements dont elle a besoin, ou bien elle la met brutalement à la porte, vêtue d'un vieux jupon et d'une vieille robe. » Les mêmes médecins, partisans convaincus cependant du régime réglementaire, conviennent encore que la visite sanitaire obligatoire a ses vilains côtés, et qu'en admettant qu'elle fut ordonnée d'office par quelques abus de zèle — la chose n'est pas sans exemple — on pourrait préférer l'abattage. « En donnant les détails d'une mesure si prodigieusement attentatoire à la dignité humaine, gémit le docteur Mireur, je n'ai pu me défendre, je ne crains pas de le dire, d'un profond mouvement de tristesse. Quelle âme, en effet, serait assez pleine d'égoïsme, assez dépourvue de tout sentiment de commisération pour rester insensible et ne pas gémir en face de cet acte avilissant qu'entraîne l'imperfection des hommes? Il faut vraiment placer cette formalité au plus haut rang des garanties sociales et des mesures protectrices de l'intérêt public pour ne pas se révolter contre une pareille flétrissure. »

On ne doit donc pas s'étonner si M. Stansfeld et Mme Butler se sont montrés impitoyables pour un régime que ses partisans eux-mêmes considèrent comme « prodigieusement attentatoire à la dignité humaine. » Sans doute on peut leur reprocher de méconnaître

une nécessité qui a été reconnue par saint Augustin, et de ne pas comprendre que le même acte, qui est pour l'homme une simple souillure matérielle, soit pour la femme la plus hideuse et la moins excusable des souillures physiques et morales : on peut reprocher, dis-je, à ces esprits médiocrement pratiques de n'être pas touchés des garanties et des facilités que l'administration croit devoir accorder à ceux qui *demandent* la prostitution pour satisfaire un besoin légitime, tandis qu'elle réserve ses règlements et ses mépris sanitaires à celles qui l'*offrent* par suite de la perversité de leur nature. Mais, ces réserves faites, comment ne pas applaudir à cette énergique appréciation du système de la garantie par M. Stansfeld :

« Il n'y a pas de pays, je le présume, ayant un système de réglementation, qui n'ait aussi une loi défendant la « provocation, » à la débauche ; et cependant, dans chacun de ces pays, c'est l'État lui-même qui viole le plus effrontément cette loi ; car dans ses réglementations, l'État organise la provocation, en offrant par le système de la visite un approvisionnement de femmes qu'il présente sur l'horrible marché comme une marchandise garantie, en disant — quoique sa promesse soit aussi fausse que l'enfer : — Venez, péchez librement et sans crainte; nous admettons la nécessité de ce prétendu « vice » ; venez, et nous vous garantirons, du moins, contre ses conséquences physiques. « Voilà ce que fait l'État ; et il se fait ainsi littéralement entremetteur, proxenète au service de la population mâle. Pour se justifier, il prétend impudemment que les pensionnaires des établissements qu'il annonce et qu'il protège sont garanties par des docteurs à sa solde. Voilà sur quoi il s'appuie pour réclamer le droit de supprimer la concurrence des produits non garantis de la prostitution clandestine, et pourquoi il appose sa marque de fabrique à ses propres marchandises. »

IV

Cette tirade véhémente de Mme Butler contre la visite sanitaire obligatoire vaut bien aussi la peine d'être citée :

« Vous n'avez pas le droit, messieurs, d'outrager une femme quelconque, fût-elle la plus coupable, la plus déchue, la plus perdue du monde. Vous n'avez pas le droit d'éteindre dans le sein d'une prostituée la dernière étincelle du sentiment féminin et l'espoir du renouvellement qui est possible pour la plus déchue. Mais vous dites : « elle est criminelle. » S'il en est ainsi, vous avez certainement le droit de la punir, de l'emprisonner, comme vous le faites pour les hommes criminels, mais *rien*, absolument rien ne peut vous donner le droit de violer le pauvre corps de cette criminelle.

Rien ne peut vous donner le droit de la forcer à dévoiler sa nature physique la plus intime. La torture est abolie dans tous les pays civilisés, nous voyons dans le fait de la visite un renouvellement de la torture la plus exécrable... nous savons, nous autres femmes, ce que c'est que cette visite : c'est le berceau de l'humanité qui est souillé par ces pratiques profanatrices... on me répond qu'il y a des femmes vertueuses qui s'y soumettent. C'est tout autre chose. Lorsqu'une femme honnête ou non réclame l'aide d'un médecin pour se guérir et sauver sa vie, elle peut volontairement et sans manquer à sa dignité se soumettre à un traitement qui est nécessaire. La différence entre ce cas et la visite forcée est aussi grande que celle qui existe entre l'acte sacré du mariage et le viol. »

Dans un dernier discours prononcé devant la section de législation, Mme Butler déclarait que la fédération était résolue à poursuivre « l'entière abolition de l'intervention de la police en matière de prostitution. » Notre tâche, disait-elle, sera d'encourager la vertu et de protéger la liberté. Ces deux choses, la vertu et la liberté ne peuvent pas être séparées. La seule condition dans laquelle la vertu puisse s'épanouir c'est la liberté. « Point de réglementetion du vice, concluait-elle, le droit commun pour tous et pour toutes ! » Rien de mieux. et l'assemblée d'applaudir des deux mains, ce qui n'a pas empêché la même assemblée de voter à l'unanimité la prohibition des maisons de tolérance.

Comment cette prohibition se concilie, dans l'esprit des honnêtes philanthropes féminins ou masculins de la fédération, avec le droit commun, la liberté et surtout « l'abolition de l'intervention de la police, » je ne me chargerai pas de l'expliquer. La philanthropie est une chose et la logique en est une autre. On aurait pu démontrer aisément à la section de législation du congrès qu'en abolissant la prostitution en maison, on créerait simplement une prime d'encouragement en faveur de la prostitution en chambre, et il serait permis de douter qu'un tel progrès fût suffisant au double point de vue de la morale et de l'hygiène.

Mais si le congrès n'a pas trouvé la solution du problème qu'il s'est proposé, en revanche, on doit louer ses promoteurs d'avoir eu le courage de mettre à l'ordre du jour et de discuter en grand jour une question que les scrupules d'une fausse pudeur avaient livrée trop exclusivement aux décisions sans appel des moralistes des bureaux des mœurs et des commissions d'hygiène. Ce courage était particulièrement méritoire chez les respectables *ladies* qui ont pris l'initiative du mouvement. Il leur fallait braver l'affectation de rigorisme qui n'admet chez nos voisins et voisines d'outre-Manche la moralité d'un pantalon, qu'à la condition de le déguiser

en « inexpressible. » Elles ont sauté résolument par dessus la barrière que leur opposait le *cant* britannique. Peut-être pourrait-on leur reprocher d'avoir sauté plus haut que cela n'était strictement nécessaire, et on n'y a pas manqué ; mais l'immoralité des choses n'est-elle pas pire que celle des mots, et n'est-on pas excusable de dénoncer, sans euphémismes, l'impudence d'un système qui non-seulement absout chez l'homme ce qu'il condamne sans rémission chez la femme, mais encore qui s'évertue à lui procurer sous la garantie de l'administration et sans l'obliger à faire de « longues courses » :

De l'amour sans scandale et du plaisir sans peur.

G. DE MOLINARI.

Voici le texte des résolutions votées par les cinq sections du congrès:

Hygiène. La section d'hygiène affirme :

I. Que l'empire sur soi-même dans les relations sexuelles est une des bases indispensables de la santé des individus et des peuples.

II. Que la prostitution est une violation fondamentale des lois de l'hygiène.

III. Considérant que le rôle de l'hygiène publique ne doit pas se borner à la surveillance et à la prophylaxie des maladies qui peuvent affecter les populations, nous déclarons que sa vraie fonction est de développer toutes les conditions favorables à la santé, qui a sa plus haute expression dans la moralité publique.

IV. La section d'hygiène repousse tous systèmes de police des mœurs ayant pour but de réglementer la prostitution, vu leur complet insuccès.

Elle s'appuie entre autres motifs sur les suivants: — que la visite chirurgicale obligatoire des femmes est révoltante pour la nature humaine, — qu'elle ne peut d'ailleurs atteindre qu'un certain nombre de prostituées, — qu'on ne peut pas se fier à cette visite pour découvrir la forme constitutionnelle la plus grave des maladies vénériennes et en empêcher les progrès, et que, par conséquent, elle donne une fausse sécurité sur la santé des femmes visitées.

V. La section d'Hygiène désire instamment que l'on écarte tous les obstacles qui empêchent aujourd'hui que les maladies vénériennes soient soignées aussi largement que toute autre dans les hôpitaux qui relèvent du contrôle municipal ou d'autres corps publics, ainsi que dans ceux qui sont soutenus par des dons particuliers.

VI. La section d'Hygiène exprime aussi le vœu que la police ordinaire fasse strictement respecter la décence dans les rues et les places publiques, qu'elle réprime tout scandale public, qu'il soit causé par les hommes ou par les femmes.

Economie sociale. — I. Les intérêts, les droits et l'indépendance économique du sexe féminin sont-ils suffisamment respectés ou sauvegardés de notre temps par les lois, l'opinion, les coutumes et les mœurs?

Réponse (*à l'unanimité*) : Non.

II. L'exercice continu d'une profession de main-d'œuvre est-il conciliable pour la femme avec son rôle dans la famille et au foyer domestique?

Réponse : Cela dépend de la profession et de la position individuelle de chaque femme.

III. Le salaire de main-d'œuvre d'une femme est-il suffisant pour satisfaire à ses besoins légitimes?

Réponse (*avec une minorité*) : Non.

IV. 1° Quelles sont les causes principales de l'insuffisance du salaire des femmes dans l'industrie?

(Ce changement de rédaction est introduit par Mlle Raoult.)

Réponse (*avec une minorité*) : L'inégalité que les lois, les mœurs, l'ignorance et la réglementation de la prostitution introduisent entre les hommes et les femmes.

2° Serait-il possible de remédier à cette infirmité?

Réponse : Oui, par des lois égales, par l'amélioration des mœurs, par l'abolition de la prostitution réglementée, par l'enseignement général et professionnel.

V. Quelles sont ou seront les conséquences, pour le sort économique et moral des femmes, de leur emploi dans la grande industrie (manufactures, fabriques, etc.)?

Réponse : Ces conséquences varieront selon les circonstances. La section estime que, en principe, il ne faut fermer à la femme aucun des emplois industriels qui peuvent la soustraire par le travail à la misère et à la prostitution.

VI. L'intervention gouvernementale ou légale en faveur des femmes, dans le régime de la grande industrie (durée du travail, taux du salaire, etc.), est-elle désirable?

Réponse (*avec une minorité de deux voix*) : Non.

VII. Quel parti les femmes pourraient-elles tirer du principe d'association pour améliorer leur sort au point de vue économique?

Réponse (*à l'unanimité*) : La même que l'homme.

VIII. Comment doit-on concevoir et organiser l'instruction et l'éducation pour contribuer au relèvement moral, social et économique de la femme?

Réponse : En ne fermant aux femmes aucune branche d'instruction et d'éducation, et en assurant une parité de sacrifices de l'Etat et de la société en faveur des deux sexes.

Morale. — I. Que la pratique de l'impureté est aussi répréhensible chez les hommes que chez les femmes.

II. Que la réglementation tend à détruire l'idée de l'unité de la loi morale pour les deux sexes, et à rabaisser le ton de l'opinion publique sur ce sujet.

III. Que tout système d'organisation de la prostitution excite à la débauche, augmente le nombre des naissances illégitimes, développe la prostitution clandestine, et abaisse le niveau de la moralité publique et privée.

IV. Que la visite médicale obligatoire des femmes, base de toute réglementation, est un outrage à la femme et tend à détruire en elle ce qui peut lui rester de pudeur.

V. Que l'inscription d'office est une atteinte à la liberté et au droit commun.

VI. Que par la réglementation, l'Etat, oubliant qu'il doit une égale protection aux deux sexes, les corrompt en réalité et avilit la femme.

VII. Que l'Etat, dont la mission est de protéger le mineur et de le soutenir dans sa lutte pour le bien, l'excite au contraire à la débauche en la lui facilitant par la réglementation.

VIII. Qu'en autorisant les lieux de débauche et en faisant du désordre l'exercice d'une profession régulière, l'Etat sanctionne le préjugé immoral que la débauche est une nécessité pour l'homme.

IX. Qu'un appel sera adressé à la conscience de tous les éditeurs, libraires, colporteurs, auteurs des deux continents, pour les engager à ne favoriser en aucune manière la vente ou la diffusion de la littérature corruptrice, des ouvrages licencieux et des gravures obscènes.

Bienfaisance. — I. Que les idées que comporte le système de la réglementation du vice sont incompatibles avec toute œuvre de sauvetage.

II. Qu'il est prouvé que la réglementation de la prostitution est un grand empêchement à la réussite des œuvres de secours, parce que l'inscription et la visite médicale sont opposées à tous les sentiments de pudeur féminine, qui ne sont jamais absolument éteints en aucune femme, quelque perdue qu'elle soit, et ils rendent plus difficile la réhabilitation qu'on peut et qu'on doit espérer de toute femme.

III. Il est à désirer qu'on établisse partout des *Homes*, dont le système doit être aussi peu que possible pénitentiaire, parce que l'amour chrétien est le seul moyen efficace de sauvetage pour les jeunes filles.

IV. Il est à désirer qu'un système de communication soit établi entre tous les pays, pour empêcher la traite des blanches et pour veiller sur le bien-être des femmes qui cherchent de l'emploi dans les divers pays.

Législation. — I. L'Etat n'a pas le droit de réglementer la prostitution, car il ne doit jamais pactiser avec le mal ni sacrifier les garanties constitutionnelles à des intérêts contestables.

II. Tout système de réglementation officielle de la prostitution entraîne l'arbitraire de la police et la violation des garanties judiciaires assurées à tout individu, et même aux plus grands criminels, contre les arrestations et les prétentions arbitraires.

La visite sanitaire forcée des prostituées est également contraire au droit commun.

Comme cette violation du droit est commise uniquement au préjudice de la femme, il en résulte entre elle et l'homme une monstrueuse inégalité; la femme est rabaissée au rang d'un pur moyen, et n'est plus traitée comme une personne. Elle est hors la loi.

En outre, par la réglementation du vice, l'Etat viole directement sa propre loi pénale, puisque celle-ci défend l'excitation à la débauche, et que l'Etat se fait au moins le complice de cette excitation, en tant qu'elle est pratiquée par les établissements ou les femmes qu'il autorise.

L'Etat méconnaît en outre ainsi son devoir de tutelle envers les mineurs.

III. Le but n'est pas atteint : car la réglementation produit et développe la prostitution au lieu de la diminuer.

Le développement croissant de la prostitution clandestine, dans les villes où ce vice est réglementé, suffit pour montrer que les règlements sont toujours plus éludés. Le développement des maladies vénériennes et le nombre des attentats aux mœurs dans les mêmes villes, prouvent encore que la réglementation n'atteint pas les buts qu'elle se propose.

IV. Il résulte de tout cela que l'Etat doit renoncer à poursuivre le but hygiénique, d'autant plus qu'il s'agit ici, non d'un danger extérieur pour la santé publique en général, comme les épidémies, mais d'un danger auquel on s'expose, le sachant et le voulant.

L'Etat doit donc abandonner le procédé administratif et arbitraire, pour rentrer dans la voie judiciaire et dans le droit commun. Il doit se borner à réprimer judiciairement tout ce qui lui paraît contraire à l'ordre public et à la tutelle des mineurs.

V. L'Etat doit continuer à punir l'excitation à la débauche commise sur des mineurs de l'un ou de l'autre sexe, et particulièrement le proxénétisme.

Il devra punir l'embauchage des mineures en vue de la débauche.

Il devra interdire toute organisation collective de la prostitution, c'est-à-dire punir le fait de tenir une maison de débauche ouverte au public, et celui de louer un immeuble pour un pareil usage. On peut alléguer ici l'analogie des maisons de jeu, qui sont interdites par presque toutes les législations pénales.

Nous réservons, sans y rien changer les dispositions pénales touchant les outrages à la morale publique, et en particulier à la provocation *pu-*

blique à la débauche, les attentats aux mœurs contre les individus, les détournements de mineures et les séquestrations illégales.

VI. Quant aux causes de la prostitution au point de vue juridique, l'Etat pourrait punir la séduction (d'une mineure) lorsqu'elle a été opérée au moyen de promesses mensongères.

(On pourrait examiner aussi la question de savoir si l'Etat ne devrait pas rétablir la recherche en paternité, afin d'égaliser la position entre l'homme et la femme).

UN COUP D'ŒIL

SUR

L'HISTOIRE AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

I

Avant que Voltaire eut publié son essai sur l'esprit et les mœurs des nations, on ne s'occupait guère de connaître la marche du progrès des arts et des sciences ; c'était à peine et très-incidemment que les historiens parlaient de ce progrès et mentionnaient les inventions qui avaient changé l'industrie. Pline, que nous appelons l'ancien, nous a laissé dans son histoire naturelle quelques détails intéressants ; mais cet écrivain n'est pas au nombre de ceux qui font autorité pour l'école. J'avoue qu'il ne mérite pas une grande estime, parce qu'il accepte tout sans jamais rien vérifier. C'était un curieux lisant beaucoup. Il prenait des notes sur ses lectures, et quand il a eu un certain nombre de documents, il a essayé de les mettre en ordre. Les philosophes et les historiens avaient d'ailleurs un grand dédain pour les faits de l'ordre matériel. Ils tenaient les choses d'ici-bas en mépris. Sénèque avait flétri de ses plus amers sarcasmes un malheureux écrivain qui avait vanté les inventions utiles à la vie. Pour le riche précepteur de Néron, pour le grand propriétaire de vastes provinces et de palais somptueux, l'industrie était chose d'ordre inférieur. Il ne fallait pas, disait Sénèque, s'occuper des misères de la vie ; il n'y avait à désirer que la liberté des forêts et le retour vers le temps où l'on couchait sur un lit de mousse et de feuillage, avec le ciel pour abri et des glands pour nourriture. Cette théorie était assez d'accord avec celle de Platon et des autres rêveurs ; les lecteurs de leurs œuvres avaient donc longtemps cru que le sublime était de s'occuper de ces questions insolubles que l'on décore du

nom de Métaphysique. L'idéal était un retour à l'état primitif, à l'âge d'or qui avait suivi la création de l'homme, temps où l'on vivait, disaient les discoureurs, dans un jardin enchanté où l'on avait un cœur pur et sans désirs.

Voltaire écrivit son livre contre ces fausses appréciations. Et lui, qui était au courant de toutes les choses de son époque, se résolut à tenter de parcourir les faits, de les montrer et d'indiquer que le bien pour les hommes n'était pas dans un respect inintelligent pour un passé que l'on vantait sans raison.

Notre académie des sciences était à ce moment dans toute l'effervescence de son zèle. Elle enregistrait les découvertes nouvelles et en même temps s'occupait de réunir les matériaux nécessaires pour écrire l'histoire des arts et métiers, et donner la connaissance exacte du point où chaque industrie se trouvait; elle préludait ainsi à l'encyclopédie.

Le livre de Voltaire répondait à un besoin du moment; on peut dire que l'idée en était dans l'air et que Voltaire a été le premier à l'apercevoir, comme il a été le seul capable de lui donner la forme qui pouvait la faire accepter. Il essaya donc de poser les principes sur la manière d'écrire l'histoire et en fit une application digne encore d'être étudiée. Son travail d'exécution se ressentit des erreurs qui étaient celles de son temps; il ne fut pas assez dégagé des préjugés d'alors et surtout du besoin de combattre des mensonges qu'il fallait faire disparaître.

Un des protégés de Voltaire, le marquis de Condorcet, de l'Académie des sciences et de l'Académie française, membre plus tard de la Convention, aperçut la lacune de l'étude sur l'esprit et les mœurs des nations. Les hasards des luttes politiques le forcèrent à fuir et à se cacher. Il vécut huit mois dans une maison dont il n'osait pas sortir. N'ayant plus ses communications habituelles avec ses amis et surtout manquant de livres. Un esprit comme le sien ne pouvait rester absorbé dans l'éternelle crainte d'une arrestation. Condorcet prit la plume et écrivit un ouvrage qu'il intitula ESQUISSE DES PROGRÈS DE L'ESPRIT HUMAIN.

Ce magnifique testament d'un grand homme contient des erreurs qui appartiendront toujours à quiconque voudra prophétiser l'avenir; mais il renferme deux vérités incontestables : la première, c'est que la vie des anciens n'était pas bonne; la seconde, que le progrès est devant nous et non dans le passé.

Les philosophes français n'ont pas, plus que ceux de l'étranger, accepté le système de Condorcet sur l'avenir. Cependant Bentham et les utilitaires s'en sont rapprochés, pour répudier toute solidarité avec les louangeurs du vieux temps. L'école saint-simonienne a

eu la prétention de continuer la donnée de Condorcet, pendant que les professeurs de nos facultés restaient dans leurs discussions sur les idées nécessaires ou contingentes, l'infini et le fini, l'absolu et le relatif; le tout expliqué à grand renfort de mots plus ou moins retentissants,

Voltaire ne s'était pas contenté, comme nous l'avous dit, de fournir la méthode; il en avait essayé la pratique. Son exemple a conduit les historiens à mêler aux récits de la vie des Rois et de leurs guerres un exposé de l'histoire des arts et des sciences. Mais on ne s'est pas encore assez appesanti sur la description des conditions dans lesquelles les peuples se sont trouvés au point du vue de leurs besoins. C'est que les historieps ne sont pas versés dans l'étude des lois de l'économie sociale. Leurs devanciers ne leur ont pas frayé la route dans ces matières; l'essai sur les mœurs et l'esprit des nations est arrivé trop tôt pour les spécialistes de la chronologie. Depuis qu'il a paru, les esprits sérieux ont été portés à s'enquérir des conditions de la vie à toutes les époques; la vulgarisation des idées vraies ne s'est pas faite avec assez de rapidité. On a justement répété que le sort des pauvres était moins mauvais aujourd'hui qu'autrefois; on semble croire, au contraire, que les splendeurs des grands ont été diminuées par l'amélioration dont jouissent les malheureux.

II

En ces temps-là, nons dit-on, le chef de famille était un maître absolu sous lequel tout pliait, car dans sa toute *puissance, il disposait de la vie de sa femme et de ses enfants*, comme il disposait de la vie et de la mort de ses esclaves. Est-ce donc le bonheur suprême que celui de pouvoir assassiner, sans être recherché, sa compagne et ses enfants? Nul n'aurait la sottise de croire et de répéter que son désir est de revenir à une législation autorisant cette barbarie. On se borne à nous parler des paisibles habitations dans lesquelles une hiérarchie constante soumettait les hommes à des règles dont on ne s'écartait jamais. On oublie, quand on tient ces discours, la haine que la dépravation du maître et sa tyrannie soulevaient contre lui. Si la femme était l'esclave, souvent elle en avait les vices; souvent elle se révoltait, et sa colère ne connaissait pas de frein.

Lorsqu'Elisabeth de France, reine d'Angleterre, s'unit aux mécontents, ce fut pour faire assassiner Edouard II, son mari, dont elle avait à se plaindre, ont dit les annalistes, qui ont peut-être dit la vérité; mais, qui, certainement, ont écrit sous la dictée de la meurtrière de son époux. Le crime de cette reine était alors fré-

quent. Les enfants des châtelains naissaient ennemis les uns des autres ; si l'aîné soupçonnait une préférence pour un plus jeune, il tuait le favori du père ; le frère qui se sentait menacé devançait, s'il le pouvait, son antagoniste. Le père avait presque toujours sa vie compromise dans les embûches que ses enfants se dressaient. Cette situation est changée pour nous, mais il y a encore en Europe des pays où le pouvoir paternel est armé de toute l'étendue que les anciens Romains lui avaient donnée. Je n'ai point entendu dire que la civilisation ait fait de bien grands progrès dans les pays dont je parle. La supériorité du présent sur le passé ne peut être contestée que par l'ignorance ou par l'intérêt. Mais ce qui ne saurait être nié, c'est que les puissants des anciens âges ont tout gagné à l'avancement des arts et des sciences, que leurs jouissances s'en sont augmentées, que leur bien-être quotidien s'en est accru dans de grandes proportions. Ce travail de comparaison n'a pas encore été fait chez nous. Macaulay a esquissé un coin du tableau pour la Grande-Bretagne.

Il y a dépensé les riches couleurs qui l'ont fait surnommer le Titien de la littérature anglaise. Pourquoi n'a-t-il pas tenté de représenter un ensemble? Sa peinture aurait été admirée, surtout en France où la mode n'admet que les idées venant de l'étranger. Le thème était trouvé, il n'y manquait qu'une généralisation. Cette voie sera suivie, je ne veux que l'indiquer. Malgré l'autorité de Platon et de Sénèque, je ne crois pas à l'âge d'or et au bonheur dont on jouissait, au temps où l'on n'avait pas encore marqué la limite du tien et du mien.

Les déclamations de Plutarque et de Jean Jacques ne m'ont jamais impressionné. Je ne rechercherai pas comment les hommes sont apparus sur la terre; il me suffit de savoir qu'au temps où l'Europe a été formée, elle a eu des habitants qui sont venus dans notre pays, je ne sais d'où et ne veux pas le rechercher. Mais ils y ont vécu au milieu des forêts luxuriantes où croissaient les végétaux des tropiques, sous lesquelles étaient les animaux les plus terribles: les urochs, les éléphants, les rhinocéros, les lions. Les hommes ne savaient pas bâtir les maisons, tisser les étoffes, façonner les métaux. Ils commencèrent par tailler des cailloux pour en armer des lances et des flèches; ils s'établirent dans des cavernes naturelles, creusées dans les collines qui bordaient les fleuves. Les nations n'existaient pas encore, du moins dans notre occident. Les hommes étaient réduits à vivre en famille ; ils étaient probablement antropophages et certainement sans aucune idée morale, dans le sens que l'on donne et doit donner à ces mots. Une caverne où se réfugiaient nos ancêtres, les recevait le soir pêle-mêle; ils s'y

entassaient comme les lapins et les renards dans leurs terriers. Si les louangeurs du temps passé regrettent la simplicité de cette première époque, je crois qu'ils n'auront pas beaucoup d'adeptes.

J'aime mieux la période qui suivit Prométhée, l'inventeur du feu, des maisons, des tissus, des navires et de l'art de guérir les maladies. Mais après lui, le confortable manquait encore, on en conviendra.

Je sais bien qu'à propos du passé, on m'arrêtera en me parlant des beaux siècles d'Athènes et de Rome, en me citant force comparaisons transmises d'âge en âge par les déclamateurs. Sans doute il y a eu, à ce moment, une expansion de la vie dont le récit charme l'esprit des littérateurs. Les chefs-d'œuvre d'Eschyle, de Sophocle, de Thucydide, de Demosthènes; les splendides monuments d'Athènes, les sculptures de Phidias, excitent justement notre admiration.

Loin de moi la pensée de nier le mérite des contemporains de Périclès. Mais il faut regarder les choses de près et avec attention; si, monté sur le faîte d'une colline, l'on regarde au loin un autre côteau, les contours du panorama sont arrondis ; on n'aperçoit pas les fondrières et les précipices qui arrêtent les voyageurs. Il en est de même de celui qui se contente d'admirer les discours que Thucydide prête à ses héros, ou les vers qu'Eschyle et Sophocle mettent dans la bouche des personnages de leurs tragédies. En s'approchant des textes et en les étudiant, on voit que les moyens de subvenir aux besoins journaliers étaient absolument précaires.

Nul ne savait la veille ce qu'il deviendrait le lendemain. La guerre avait des conséquences terribles, tout aussi bien pour les simples citoyens que pour les chefs. Les hommes étaient alors exposés à subir tous les excès de la force. Les Messéniens vaincus par les Spartiates furent obligés de fuir pour éviter la mort ou l'esclavage. Nous savons que le plus doux des vainqueurs chassait les habitants du pays dont il s'emparait. Philippe de Macédoine, en arrivant devant Olynthes, somma les assiégés de quitter leur ville. Cela se passait à peu près à l'époque où Camille s'emparait de Veïes ; il en égorgea les habitants, sauf quelques-uns qui furent vendus. Le droit des gens de ce temps autorisait ces violences.

Le siècle d'avant Auguste et celui où vécut cet empereur ne valurent pas beaucoup mieux que les précédents. Sylla et ses successeurs étaient dans l'usage de récompenser la fidélité de leurs soldats avec les biens de leurs ennemis politiques. Jules César, Auguste suivirent ces précédents, connus de tous et relatés dans les vers des poëtes qui se félicitèrent d'avoir été épargnés.

Ainsi dans les époques les plus fameuses de l'histoire, il n'y a eu

aucune sécurité pour les personnes, aucune sûrété pour les biens. Lorsque les guerres civiles ou étrangères cessaient leurs ravages, alors que les prescriptions s'arrêtaient, on avait encore les castes et l'esclavage. En vérité il ne faisait pas bon vivre dans ce temps.

Si nous passons aux successeurs d'Auguste, à Tibère, Caligula, Claude, Néron, nous ne serons pas davantage enthousiasmés ; l'ère du Césarisme ne nous paraît pas avoir réalisé l'idéal. Mais à partir de la chute de Néron, le chaos fut tel que les malheureux habitants de l'empire ne savaient auprès de qui se réfugier, pour éviter de succomber avec les vaincus. Les partisans d'Othon furent écrasés par Vitellius ; ceux de cet empereur grossier et glouton périrent sous les coups de Vespasien, qui pacifia son empire en exterminant ses adversaires. L'Italie, les Provinces restèrent un moment silencieuses comme des cimetières. Quand les nouvelles générations eurent grandi, les guerres recommencèrent et ainsi de suite. J'ai entendu dire que du moins les caractères avaient alors une grandeur qu'ils n'ont plus. Je n'en crois pas un mot ; car, au fort de ces luttes, personne n'a protesté au nom de l'humanité. Le plus haut point de la morale de Lucain et des autres, c'est un dévouement complet à l'aristocratie, dévouement qu'ils décoraient du nom de vertu. Laissons donc les Romains, comme nous avons quitté les Grecs, et venons dans les Gaules.

III

On y trouvait, avant Jules César et son abominable invasion, un grand peuple divisé en petites nations, subdivisées en tribus. Il y avait bien sur la surface de notre territoire, quelques villes bâties, mais il y en avait peu ; Marseille, par exception, était une ville où il y avait des édifices importants. En général les Gaulois habitaient des villages entourés de forêts ; chaque village était un assemblage de huttes plus ou moins rapprochées, semées au hasard du caprice des habitants. La demeure d'une famille était une habitation dont le sol était d'environ un demi-mètre au-dessous du niveau des terres. Ce trou était surmonté d'une cloture de perches, reliées entre elles par de la terre battue. Une seule ouverture servait de porte et de fenêtre, une pierre placée au centre de cette cabane était le foyer.

Le guerrier, chef de famille, logeait là avec ses femmes, ses enfants, ses esclaves, ses clients et ses porcs, qui étaient sa principale richesse. S'il n'admettait pas son cheval dans la hutte, c'est que la porte en était trop basse. Il y avait au centre du village une hutte plus grande où les guerriers se réunissaient pour délibérer sur les

affaires communes. Et si un danger menaçait, ou si l'on voulait courir vers une aventure, les Gaulois quittaient leurs habitations, chargeaient sur des charriots de cuir leurs femmes, leurs enfants, leurs richesses et partaient sans espoir de retour. Les Romains obligèrent les Gaulois à rester sédentaires à mesure qu'ils soumirent le pays qu'ils occupaient.

Les villes bâties après l'invasion répondirent aux nouveaux besoins sociaux. Le terrain occupé par une habitation était divisé en trois parties distinctes. La première était placée devant la maison; c'était une cour à ciel ouvert, entourée de murs. Les chars y étaient remisés, les chevaux y étaient attachés auprès des mangeoires qu'on y avait établies. La maison proprement dite venait après; elle était toujours en contre-bas du sol. La pierre du foyer était dans un coin, sans qu'il y eût de tuyau à la cheminée. Un étage supérieur où l'on arrivait par une échelle, contenait les récoltes réservées pour la nourriture. Une porte conduisait à la dernière partie de l'habitation; c'était une seconde cour où les esclaves, couchés sous le ciel, vivaient dans un mélange hideux, caractérisé par un mot latin sans traduction possible : *contubernium*.

Les animaux tels que les chiens, les brebis et les porcs, étaient dans la demeure du maître où ils étaient au moins à l'abri des injures du temps, étant ainsi beaucoup plus favorisés que les esclaves. Je répète ce que je disais pour les époques précédentes : je n'ai aucun regret de n'avoir pas vécu dans ces temps reculés.

Une erreur générale consiste à dire qu'au moyen âge la vie de château, tout au moins, a été belle et bonne. Je n'en crois rien. Il faut tout d'abord savoir ce que c'était qu'un château, après cela nous pourrons juger. Nous ne choisirons pas les cinq ou six demeures des grands vassaux, manoirs exceptionnels dans lesquels on entassait tous les produits de l'industrie du temps. Nous nous en tiendrons aux châteaux ordinaires, espacés pour tenir les populations en respect ou placés sur les anciennes frontières de l'empire.

Là-bas, sur la cime la plus élevée du coteau ou de la montagne, se dressait au centre d'un espace entouré de murs et de fossés, une tour, demeure maîtresse, *Domus major*, mots latins dont nous avons fait DONJON. Cette demeure, qui était le signe du commandement parce qu'elle rappelait la tente du général, représentait le droit du seigneur à commander sur la contrée, dont il se croyait le maître absolu. Tous ses caprices étaient une loi, parce qu'il avait la force pour les faire respecter; ainsi il mettait des impôts sur tous les voyageurs qui passaient sur ses terres, et il faisait à sa volonté des hommes et des femmes sur lesquels il pouvait étendre

son autorité. Rien ne compensait cet abus de la force. Le seigneur devait laisser sa puissance à son fils aîné, qui était l'héritier de ses droits. Ce fils, sitôt après être devenu fort, dressait des embûches à son père; mais en retour il était exposé aux complots de ses frères. Le parricide, le fratricide, l'assassinat et l'empoisonnement étaient les événements les plus ordinaires de ce régime.

Au XVIe siècle, un des compagnons de Luther, un chevalier du Rhin, appelé Ulrich de Hutten, avait quitté sa famille et son nid de faucon pour s'en aller vivre avec les lettrés de son temps. Cette vie d'aventures lui fut souvent pénible à supporter; il manqua parfois de pain. Ses amis lui disaient souvent de retourner dans son château. Ulrich leur répondait en leur montrant comment il lui serait impossible de rester au milieu des grossiers commensaux qu'il serait obligé d'avoir autour de lui. Jamais la vie n'a été bonne dans ces demeures sauvages, d'où le désastre et la terreur s'abattaient sur les pays d'alentour.

La France se trouva par Charles VIII, Louis XII, François Ier et Henri II, en contact avec l'Italie. Les arts, l'industrie, les lettres avaient pris un certain essor de l'autre côté des Alpes, depuis que les armées de l'empire avaient cessé de se combattre. Car les invasions du cinquième siècle de notre ère ne sont pas autre chose que des révoltes de généraux contre leur empereur. Le contact de l'Italie eut des résultats considérables. Le goût des belles choses se répandit chez nous à l'époque dite de la renaissance, parce que les bienfaits que l'industrie et le commerce apportaient avec eux, purent être compris par le grand nombre. Les Valois d'Angoulême, descendants de François Ier, ont été fort attaqués, et ils ont mérité de l'être à cause de leurs vices et de leurs crimes; cependant il ne faut pas trop croire ce qu'en ont dit les partisans de Henri IV, leur ennemi et leur successeur. Je ne ferai point leur éloge, leur époque a été souillée par trop de forfaits, que racontent avec détail les historiens des guerres de religion, mais ils valaient peut être mieux que ceux qui les ont remplacés.

Ne parlons pas des souverains, la toute-puissance corrompt les âmes les mieux trempées.

Je ne sais pas de rêverie plus loin de la réalité que celle qui représente un de nos rois comme ayant gouverné sans avoir eu d'obstacles. Les Bourbons ont toujours été contestés. La grande opposition que Henri IV a eu à combattre, a suscité contre lui 18 tentatives d'assassinat, dont la dernière, celle de Ravaillac, a abouti à la régence de Marie de Médicis et au règne du maréchal d'Ancre. Louis XIII fut obligé de se couvrir de Richelieu comme d'un bou-

clier ; les conspirations, les guerres civiles furent incessantes sous son règne.

IV

L'éclat de la littérature officielle du règne de Louis XIV eut un grand prestige ; cependant Louis XIV a été chassé de Paris par la Fronde et n'a jamais osé faire de la capitale sa résidence ordinaire. Il y venait en passant, pour les cérémonies obligées, puis il s'enfuyait dans un de ses châteaux. L'obéissance était servile autour de lui; mais à peine avait-il cessé de se montrer que l'opposition reprenait ses droits. L'autorité de Louis XIV ne s'étendait pas au delà de l'ombre de sa perruque. Dangeau, son flatteur perpétuel, d'autres écrivains de même ordre font croire que la paix était partout et que le monde, cédant aux caprices du monarque, vivait alors dans un bonheur parfait. Hélas! la guerre de la Fronde n'a pas fini sitôt qu'on le rapporte. Bordeaux et d'autres villes ne se sont pas rendues sur l'ordre de Mazarin, il a fallu les enlever. Les bouillonnements des désordres ont duré longtemps, ils ont eu des retentissements qui percent au travers des écrits d'alors, malgré le soin des censeurs pour arrêter l'opposition et faire emprisonner les opposants. L'affaire de Fouquet, le surintendant aimé des dames, n'a pas été indépendante des souvenirs de la Fronde. Louis XIV voulant détourner le cours des idées et enlever à ses sujets toute préoccupation sur les affaires intérieures, suscita guerres sur guerres avec l'étranger; mais il ne réussit jamais à éteindre les résistances contre ses empiétements sur les libertés locales. Croyant que les frondeurs revivaient parmi les partisans de la religion réformée, il révoqua l'édit de Nantes et chargea ses dragons de convertir les protestants au culte catholique. Les conséquences de ces mesures odieuses ont encore leurs effets ; nos plus intelligents concitoyens avaient été obligés de fuir leur patrie, contre laquelle ils ont trop souvent porté les armes, crime sans excuse possible ; aussi bien quand il s'agit des régiments de protestants de l'armée de Guillaume d'Orange que pour les aristocrates de l'armée de Condé.

On m'accordera facilement que les règnes de Louis XV et de Louis XVI n'ont pas été des règnes paisibles. J'en viens donc à ce que je disais d'abord, à savoir que nous n'avons point à regretter les anciens âges.

Il est curieux d'entendre les gens superficiels nous parler des mœurs antiques et nous les offrir en exemple. En m'en tenant aux derniers temps, je n'oserais jamais raconter les histoires de la cour de Louis XIV et de Louis XV; les faits sont connus, personne ne

les conteste. Et quant à la sécurité pour les biens nous n'avons qu'un mot à dire. La confiscation était la conséquence de toute condamnation à une peine perpétuelle et le roi faisait condamner ceux qu'il voulait dépouiller de leur fortune.

Quant à la sécurité des personnes il suffit de rappeler les lettres de cachet. Jusqu'au 14 juillet 1789, on pouvait être arrêté, sans motifs, détenu sans jugement. Les prisonniers ainsi gardés étaient souvent oubliés par leurs persécuteurs. Les vainqueurs de la bastille ont délivré des détenus qui ne savaient plus leur nom et sur lesquels il n'y avait aucun renseignement.

C'est en présence de ces faits vrais qu'il faut être pour apprécier notre temps et les progrès de la civilisation. Si l'on compare non pas les individus entre eux, mais l'ensemble d'un siècle, avec l'ensemble d'un autre, on arrive forcément à glorifier le présent aux dépens du passé. C'est une chose digne de remarque que les adversaires du temps passé, les amis de notre époque, sont partout les défenseurs des idées de progrès pour l'avenir. Il n'y a pas de contradiction dans ces opinions. Nous croyons que toutes choses se sont améliorées, mais que l'ont peut aller au-delà des conquêtes obtenues par nos pères ou nos contemporains.

Cependant nous ne sommes pas insensibles aux malheurs du temps présent. Lorsqu'un envahisseur sans pitié est venu souiller le sol de notre France et voler deux provinces, nous nous sommes tous levés pour le combattre. Il y a eu unanimité contre ce monarque et nos cœurs ont bondi d'indignation quand des ordres sauvages prescrivaient de fusiller les Français, qui sans être soldats de l'armée régulière, combattaient l'ennemi de la patrie. Il y avait là une violation de toutes les règles du droit international. Ces abominations auraient été trouvées justes à l'époque des Alexandre et des César. La repulsion qui les a flétries marque le progrès des mœurs.

Après cette horrible guerre étrangère, nous avons eu la guerre civile avec ses habitudes de cruauté. N'en déplaise aux détracteurs du temps présent, rien n'y a été nouveau. Malheureusement les exemples ne nous manqueraient pas, si nous voulions faire des comparaisons. Les dernières luttes du protestantisme et du catholicisme nous fourniraient mille et un cas de l'égorgement des ôtages et de la proscription *des vaincus*.

En remontant plus haut, nous trouverions dans nos annales les sanglantes abominations des Bourguignons et des Armagnacs. Deux fois sous Charles XI, les prisonniers ont été massacrés dans leurs prisons. Le chiffre des assassinats s'est élevé à près de deux

mille pour les prisons de Paris. Le passé n'a malheureusement rien à reprocher au présent.

V

Les livres d'histoire sont rarement écrits dans des vues complètement désintéressées. On y raconte les faits en excusant ceux-ci, blâmant tels autres et en faisant des apologies ou des critiques. Les auteurs ont eu raison de donner leur avis et je suis loin de le leur reprocher. Cependant on aurait tort de s'en fier exclusivement à ces appréciations. Il vaut mieux se rendre compte de ce qu'on lit. La méthode à prendre est bien simple. Pour faire une étude sur une époque ou sur un personnage, il faut commencer par rassembler tous les faits, il faut ensuite les classer par ordre chronologique, pour en tirer les conséquences. En partant ainsi, sans parti pris à l'avance, on arrive souvent à un sentiment absolument contraire à celui de tous les historiens. Et comme les histoires classiques sont le récit des faits et gestes des rois et des empereurs; en général on oublie les populations, pour ne parler que de ce qui regarde les chefs. Les jugements des historiens se ressentent de l'affection ou de la haine dont ils sont animés à l'endroit des personnages qu'ils mettent en scène.

J'espère que bientôt d'après le désir exprimé par Voltaire et en suivant la route qu'il a ouverte nous aurons l'histoire des mœurs et de l'esprit des peuples. Les récits des choses anciennes ont un intérêt puisqu'ils montrent ce qu'il faut chercher ou éviter. Cependant jusqu'au XVIe siècle il y a peu à apprendre pour améliorer notre situation. Au contraire l'histoire contemporaine est pleine d'enseignements divers, s'étendant sur tout ce qui nous touche. Il y a en première ligne pour le vulgaire et les ambitieux ce qui regarde le gouvernement. J'ai un certain dédain pour ces sortes de choses. Si donc je faisais une histoire je commencerais par dire dans quel état étaient les sciences à l'époque où un anglais, le chancelier Bacon a enseigné au monde que le moyen d'apprendre c'était d'étudier. Ensuite je voudrais faire le tableau des progrès de l'esprit humain. Newton, Descartes, Leibnitz ouvrent la route aux géomètres et préparent les travaux de Laplace, après lesquels il n'y a plus qu'à glaner. Grâce aux nouveaux moyens d'investigation, le ciel semble n'avoir plus de secrets, on connaît le cours des astres; les causes des moindres déviations sont démontrées avec la plus rigoureuse exactitude. La chaîne est si bien faite qu'il n'y a plus qu'à lui ajouter des anneaux; elle les supportera et ne se rompra jamais.

Je dirais comment Lavoisier, Fourcroy et leurs contemporains

ont cherché quelle est la composition de la matière, et nous ont si bien appris à classer les corps inanimés qu'on les fait et les défait à plaisir. Ces précurseurs de nos découvertes modernes ont créé la chimie. Cette science prépare des couleurs pour teindre nos vêtements à notre gré, les médicaments qui nous guérissent, quand nous sommes guérissables. Entre autres merveilles elle nous a donné les bougies de stéarine, le gaz d'éclairage, ces soleils de nos nuits.

L'art de guérir, lui-même, a fait des progrès incomparables. Laënnec, Bichat, Broussais, ont condamné les anciennes méthodes. Leurs disciples, dont certains sont encore vivants, ont porté à un point, inconnu jusque-là, la certitude dans les moyens de soulager nos maux. Sans doute, il y a des maladies dont on ne guérit pas; j'ajoute qu'il doit y en avoir. L'homme n'est pas immortel, il doit finir; par conséquent, il y a des accidents auxquels nous ne pouvons pas résister. Le progrès de la médecine consiste à parer à certains de ces accidents, à augmenter nos chances de durée, à diminuer nos souffrances. Les travaux de nos maîtres sont dirigés en ce sens; ils réussissent à ce point que tous les esprits sérieux s'inclinent et remercient. En même temps on continue l'étude sur la composition de nos organes, sur le fonctionnement. Je voudrais faire apercevoir les heureuses conséquences des travaux de nos physiologistes. Nous n'avons point à envier en ceci plus que pour le reste, les anciens âges ou les autres pays.

Les merveilles que la physique a créées sont connues. Il faudrait être aveugle pour ne pas admirer la photographie, la vapeur, l'électricité. Les chemins de fer d'abord, la télégraphie électrique ensuite ont supprimé les distances. J'aurais pu ce matin écrire à New-York, la réponse serait arrivée ce soir. Faut-il rappeler que la foudre arrachée du ciel est dirigée, et de notre ennemie est devenue l'un de nos auxiliaires les plus puissants. Cette force que les anciens mettaient dans la main du dieu père, Jupiter, est à notre disposition pour créer le monde nouveau. Je ne parlerai pas des manières nouvelles de traiter les métaux. Je ne m'étendrai pas non plus sur la mécanique dont la marche suit le mouvement général. Je ne citerai qu'un seul de nos progrès, la machine à coudre. Désormais, les vêtements ne coûteront presque que ce que vaut l'étoffe, et il s'est produit dans la couture ce qui a eu lieu dans l'imprimerie, dans mille autres industries; le nombre des bras occupés a augmenté au lieu de diminuer. Ainsi, une couseuse fait aujourd'hui le travail de six personnes au moins, et malgré cela, où il y avait huit ouvriers ou ouvrières, on en compte douze à l'heure présente. Ajoutons qu'après la crise causée par l'invention

des machines à coudre, le sort des ouvriers s'est trouvé meilleur qu'il n'était avant.

Laissons le monde matériel, dont le progrès est incontesté même par les moins instruits, et allons vers d'autres rivages.

Les beaux-arts n'ont point dégénéré. Les tableaux des Vernet, des Delaroche, des Decamps, des Delacroix, des Ingres, rivalisent avec les époques antérieures. Quant à la sculpture, il faudrait être aveugle pour ne pas admirer les statues de Pradier, de Rude, de David, et de toute la pléiade dont les œuvres peuplent nos monuments et nos musées.

La musiqué a été poussée à un degré sans pareil. Meyerbeer, qui a passé son existence à Paris; Rossini qui n'aimait que les Français; nos compatriotes Auber, Hérold, Boïeldieu et d'autres qui vivent encore méritent les éloges et les applaudissements.

Je ne m'étendrai pas sur les progrès de ce qu'on a coutume de nommer les sciences philosophiques; c'est un terrain où l'on n'est pas souvent d'accord. Je rappellerai pourtant que la morale fait partie de ces sciences. Les publicistes anciens disaient et répétaient que la conduite des chefs de l'État et celle des simples citoyens ne devaient pas être soumise aux mêmes règles. Un professeur de notre temps a eu le malheur d'émettre la même idée; mais la réprobation a été telle que nul n'ose aujourd'hui se dire partisan des deux morales. Le jugement à porter sur notre époque se trouverait dans ce fait pris pour exemple. Il n'y a et il ne doit y avoir désormais et à toujours qu'une seule morale devant laquelle tous nous devons nous incliner. C'est la jeunesse de nos écoles qui a eu la gloire de proclamer et de faire prévaloir cette juste doctrine.

J'aimerais à parler dans une histoire de la civilisation de cette science toute moderne que l'on appelle l'économie politique. Elle traite de la formation et de la distribution des richesses, et l'on a formulé là-dessus des axiomes qui défient toutes les critiques.

Avouons que je n'aurais pas de déceptions quand j'arriverais à notre littérature. Le dix-huitième siècle, après avoir donné Voltaire, Rousseau. Montesquieu, les encyclopédistes, s'est fermé dans les désordres inséparables d'une transformation sociale. La guerre étrangère y avait succédé à nos luttes intestines. Les hommes étaient tous debout et en armes. Cependant les lettres étaient encore cultivées.

Nous avons déjà dit un mot de la littérature scientifique et aux noms que nous avons cités nous aurions pu joindre avec orgueil ceux des Latreille, des Lacépède, des Cuvier, des Geoffroy Saint-Hilaire Nous aurions pu rappeler que Monge avait créé la géométrie descriptive en même temps que Laplace écrivait le système du monde.

Je veux en cet instant oublier les idées et ne parler que de la littérature proprement dite. Chateaubriant a commencé à écrire dans le siècle dernier, il n'a pas cessé de tenir la plume jusqu'en 1849, époque de sa mort. Je n'oubliera pas, à propos de Chateaubriant, le nom de l'une de ses amies, Mme de Staël. Si peu d'anciens ont été supérieurs au premier, on peut dire sans crainte d'être démenti que Mme de Staël a égalé les plus célèbres des auteurs du commencement de notre siècle.

Mais c'est dans la période comprise entre 1815 et 1851 que nous avons vu ce qui n'a jamais eu de précédents. Tous les genres d'écrire ont été abordés et partout avec une si grande perfection que jamais on n'a vu plus de chefs-d'œuvre. Les genres lyrique et dramatique, le roman de mœurs, l'idéal, la prose, les vers tout a été si grand que nos années présentes semblent succomber sous le poids des colossales conceptions de nos devanciers. C'est que de 1815 à 1851 le souffle de la liberté animait nos pères qui croyaient au développemeut de l'esprit humain. Les jeunes hommes sentaient la terre tourner sous leurs pieds et ils auraient voulu suivre son mouvement. C'est alors que Victor Hugo a commencé à écrire. Casimir Delavigne, trop oublié de nos jours, avait publié ses Messéniennes dans lequelles il y a de ces accents que les cours de littérature répèteront toujours. Et Victor Hugo si contesté, si critiqué, n'a-t-il pas de ces pages que Shakespeare et Corneille auraient signées? n'a-t-il pas de douces idylles, des odes puissantes et sublimes. Barthélemy, plus châtié peut être, mais moins audacieux, n'est-il pas souvent dans les plus hautes régions. Lamartine, Musset, Béranger, et bien d'autres pourraient être nommés et comparés aux meilleurs d'autrefois.

Quant aux prosateurs : Balzac, Alexandre Dumas, Soulier, Eugène Sue ont élevé le roman au-dessus de tout ce que nous avions vu. Une femme, Mme Sand, dont le talent d'écrire n'a jamais eu de supérieur, a tant et de si belles choses que seule elle servirait à montrer notre état social et sa grandeur si le reste ne se retrouvait plus.

L'histoire a continué ses patientes recherches ; elle nous a fourni des modèles de narration et de critiques. Augustin Thierry a peint les Francs avec un talent admiré sans conteste, je ne veux pas faire d'autres citations.

Je m'arrête dans ce rapide exposé, plan d'un ouvrage à faire et qu'il suffit d'avoir indiqué pour appeler les économistes à entreprendre une œuvre d'ensemble qui sera toute une révélation. Il est temps de sortir des errements de l'école. Les mensonges ont

fait leur temps, je demande que la vérité ait une place au soleil de l'intelligence.

F. Malapert,
Docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.

BULLETIN

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1876.

Rapport du ministre de l'intérieur

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux les résultats du dénombrement de la population auquel il a été procédé en exécution du décret du 24 août 1876.

Ces résultats qui ordinairement s'appliquent à un période de cinq ans n'embrassent, cette fois, qu'une période de quatre années, le précédent recensement, qui aurait dû avoir lieu en 1871, s'il eût été accompli dans le délai normal, n'ayant pu être exécuté que l'année suivante, en raison des événements qui pesaient alors sur la France.

Le dénombrement de 1872 fixait le nombre des arrondissements à 362, le nombre des cantons à 2,865, le nombre des communes à 35,989 et le nombre des habitants à 36,102,921.

D'après le recensement de 1876, on compte 362 arrondissements, 2,863 cantons, 36,056 communes et 36,905,788 habitants.

Le nombre des arrondissements est donc resté le même; celui des cantons a diminué de deux.

Ce dernier chiffre appelle quelques explications. En 1872, on avait compté comme autant d'unités, et jusqu'à ce qu'il eût été statué sur leur constitution définitive, les fractions restées françaises des anciens cantons de Gorze, de Château-Salins, de Vic, de Lorquin et de Réchicourt (anciens départements de la Meurthe et de la Moselle), de Sâales et de Schirmeck (Vosges).

Ces situations ont été depuis régularisées.

Des fractions des 5 cantons démembrés de la Meurthe et de la Moselle, on a formé les 3 cantons provisoires de Chamblay, d'Arracourt et de Cirey (loi du 21 mars 1873); avec les communes restées françaises du canton de Sâales (Vosges), on a créé un canton dont le chef-lieu a été fixé à Provenchères (loi du 5 avril 1873) et la commune de Raon-sur-Plaine, qui restait seule du canton de Schirmeck. a été rattachée au canton de Raon-l'Etape (Vosges) par la loi du 31 mars 1873.

Enfin, la division du canton de Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire) en deux cantons ayant pour chefs-lieux, l'un Montceau-les-Mines, l'autre Mont-Saint-Vincent (loi du 27 mars 1874) complète la nomenclature des changements apportés aux circonscriptions des justices de paix.

Les circonscriptions communales ont également subi quelques modi-

fications, 67 sections ayant été érigées en municipalités distinctes. Le nombre des communes se trouve, par suite, porté de 35,989 à 36,056.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la population de la France était, en 1872, de 36,102,921 habitants ; elle est aujourd'hui de 36,905,788 habitants, et se répartit de la manière suivante :

Sexe masculin.

Garçons	9.805.761	
Hommes mariés	7.587.259	
Veufs	980.619	
	18.373.639	18.373.639

Sexe feminin.

Filles	8.944.386	
Femmes mariées	7.567.080	
Veuves	2.020.683	
	18.532.149	18.532.149
Total égal		36.905.788

De la comparaison qui précède, il résulte que la population s'est accrue, depuis 1872, de 802,867 habitants ou de 2.17 p. 100 (1).

Cette augmentation équivaut à l'accroissement moyen de la population pendant les périodes quinquennales qui se sont succédé depnis un demi-siècle, abstraction faite des territoires annexés à la France ou qu'elle a perdus pendant ce laps de temps.

L'augmentation, en 1876, est plus forte pour le sexe féminin, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

	1872	1876	Augmentation.
Sexe masculin	17.980.476	18.373.639	393.163
Sexe féminin	18.122.455	18.532.149	409.704

Elle se répartit en 67 départements de la manière suivante :

ÉTAT comparatif de la population des departements en 1876 et 1872.

DÉPARTEMENTS	POPULATION En 1876.	POPULATION En 1872.	AUGM.	DIMIN.
Ain	365.462	363.290	2.172	»
Aisne	560.437	552.439	7.988	»
Allier	405.783	390.812	14.971	»
Alpes (Basses-)	136.166	139.332	»	3.166
Alpes (Hautes-)	110.094	118.898	196	»
Alpes-Maritimes	203.604	199.037	4.567	»
Ardèche	384.378	380.277	4.101	»
Ardennes	326.782	320.217	6.565	»
Ariége	244.795	246.298	»	1.503
Aube	255.217	255.687	»	470
Aude	300.065	285.927	14.138	»
Aveyron	413.826	402.474	11.352	»

(1) Dans ce chiffre se trouvent compris les Alsaciens-Lorrains qui sont venus se fixer en France postérieurement aux opérations du dénombrement de 1872.

DÉPARTEMENTS	POPULATION En 1876.	En 1872.	AUGM.	DIMIN.
Belfort (Territoire de)	68.500	56.781	11.819	»
Bouches-du-Rhône	556.379	554.911	1.468	»
Calvados	450.220	454.012	»	3.792
Cantal	231.086	231.867	»	781
Charente	373.950	367.520	6.430	»
Charente-Inférieure	465.628	465.653	»	25
Cher	345.613	335.392	10.227	»
Corrèze	341.525	302.746	8.779	»
Corse	262.701	258.507	4.194	»
Côte-d'Or	377.663	374.510	3.153	»
Côtes-du-Nord	630.957	622.295	8.662	»
Creuze	278.423	274.663	3.760	»
Dordogne	489.848	480.141	9.707	»
Doubs	306.094	291.251	14.843	»
Drome	321.756	320.417	1.339	»
Eure	373.629	377.874	»	4.245
Eure-et-Loir	283.075	282.622	153	»
Finistère	666.106	642.963	23.143	»
Gard	423.804	420.131	3.673	»
Garonne (Haute-)	477.730	479.362	»	1.632
Gers	283.546	284.717	»	1.171
Gironde	735.242	705.149	30.093	»
Hérault	445.053	429.878	15.175	»
Ile-et-Vilaine	602.712	589.532	13.180	»
Indre	281.248	277.693	3.555	»
Indre-et-Loire	324.875	317.027	7.848	»
Isère	581.099	575.784	5.315	»
Jura	288.823	287.634	1.189	»
Landes	303.508	300.528	2.980	»
Loir-et-Cher	272.634	268.801	3.833	»
Loire	590.613	550.611	40.002	»
Loire (Haute-)	313.721	308.732	4.989	»
Loire-Inférieure	612.972	602.706	10.766	»
Loiret	360.903	353.021	7,882	»
Lot	276.512	281.404	»	4.892
Lot-et-Garonne	316.920	319.289	»	2.369
Lozère	138.319	135.190	3.129	»
Maine-et-Loire	517.258	518.471	»	1.213
Manche	539 910	544.776	»	4.866
Marne	407.780	386.157	21.623	»
Marne (Haute-)	252.448	251.196	1.252	»
Mayenne	351.933	350.637	1.296	»
Meurthe-et-Moselle	404.609	365.137	39.472	»
Meuse	294.059	284.725	9.329	»
Morbihan	506.573	490.352	16.221	»
Nièvre	346.822	339.917	6.905	»
Nord	1.519 585	1.447.764	71.821	»
Oise	401 618	396.804	4.814	»
Orne	392.526	398.250	»	5.724
Pas-de-Calais	793.140	761.158	31.982	»
Puy-de-Dôme	570.207	566.463	3.744	»
Pyrénées (Basses-)	431.525	426.700	4.825	»
Pyrénées (Hautes-)	238.037	235.156	2.881	»
Pyrénées-Orientales	197.940	191.850	6.084	»
Rhône	705.131	670.247	34.884	»
Saône (Haute-)	304.052	303.088	964	»
Saône-et-Loire	614.309	598.344	15.965	»
Sarthe	446.239	446 603	»	364
Savoie	268.361	267.958	403	»
Savoie (Haute-)	273 801	273 027	774	»
Seine	2.410.849	2.220.060	190.789	»
Seine-Inférieure	798 414	790.022	8.392	»
Seine-et-Marne	347.323	341.490	5.833	»

DÉPARTEMENTS	POPULATION En 1876	En 1872	AUGM.	DIMIN.
Seine-et-Oise	561.990	580.180	»	18.190
Sèvres (Deux)	336.655	331.243	5.412	»
Somme	556.641	557.015	»	374
Tarn	359.232	352.718	6.514	»
Tarn-et-Garonne	221.364	221.610	»	246
Var	295.763	293.757	2.006	»
Vaucluse	255.703	263.451	»	7.748
Vendée	411.781	401.446	10.335	»
Vienne	330.916	320.598	10.318	»
Vienne (Haute-)	336.061	322.447	13.614	»
Vosges	407.082	392.988	14.094	»
Yonne	359.070	363.608	»	4.538
Totaux....	36.905.788	36.102.921		
		Augmentation :	802.867	

Les départements où l'accroissement est le plus sensible sont les suivants :

	Augmentation.
Finistère	23.143
Gironde	30.093
Loire	40.002
Marne	21.623
Meurthe-et-Moselle	39.472
Nord	71.821
Seine	190.789

Dans vingt départements, au contraire, il y a décroissance. Je citerai, notamment : les Basses-Alpes, le Calvados, l'Eure, le Gers, le Lot, la Manche, l'Orne et le Vaucluse (1).

Ces décroissances ont pour causes principales la réduction dans le nombre des mariages, l'excédant des décès sur les naissances, les modifications introduites dans la culture des terres et l'émigration des populations des campagnes vers les centres industriels, où les attirent une vie plus facile et l'appât de salaires plus élevés.

Le tableau suivant, qui indique dans quelles proportions s'est accrue, pendant ces quatre dernières années, la population des villes les plus importantes de la France, c'est-à-dire celles qui comptent plus de 30,000 âmes, prouve combien cette attraction des grands centres est puissante.

(1) Le département de Seine-et-Oise accuse également une diminution de 18,190 habitants, mais cette diminution provient surtout du fait de la garnison de Versailles qui, depuis 1872, a été réduite de 14,000 hommes environ.

ETAT comparatif de la population en 1872 *et* 1877 *dans les villes ayant plus de* 30,000 *âmes.*

VILLES.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION en 1872	POPULATION en 1876.	Augment.	Diminut.
Saint-Quentin...	Aisne............	34.811	38.924	4.113	»
Nice...........	Alpes-Maritimes ..	52.377	53.397	1.020	»
Troyes	Aube............	38.113	41.275	3.162	»
Marseille	Bouches-du-Rhône.	312.864	318.868	6.004	»
Caen	Calvados.........	41.210	41.181	»	29
Bourges........	Cher	31.312	35.785	4.473	»
Dijon...........	Côte-d'Or........	42.573	47.939	5.366	»
Besançon	Doubs...........	49.401	54.404	5.003	»
Brest..........	Finistère	66.272	66.828	556	»
Nîmes..........	Gard............	62.394	63.001	607	»
Toulouse	Garonne (Haute-)..	124.852	131.642	6.790	»
Bordeaux.......	Gironde	194.055	215.140	21.085	»
Béziers.........	Hérault	31.468	38.227	6.759	»
Montpellier.....	Id.	57.727	55.258	»	2.469
Rennes.........	Ille-et-Vilaine.....	52.044	57.177	5.133	»
Tours..........	Indre-et-Loire	43.368	48.325	4.957	»
Grenoble........	Isère	42.660	45.426	2.766	»
Saint-Etienne...	Loire...........	110.814	126.019	15.205	»
Nantes..........	Loire-Inférieure...	118.517	122.247	3.730	»
Orléans.........	Loiret...........	48.976	52.157	3.181	»
Angers.........	Maine-et-Loire....	58.464	56.846	»	1.618
Cherbourg	Manche..........	35.580	37.186	1.606	»
Reims..........	Marne...........	71.994	81.328	9.334	»
Nancy..........	Meurthe-et-Moselle.	52.978	66.303	13.325	»
Lorient.........	Morbihan........	34.660	35.165	505	»
Dunkerque......	Nord............	34.350	35.071	721	»
Lille	Id.	158.117	162.775	4.658	»
Roubaix........	Id.	75.987	83.661	7.674	»
Tourcoing	Id.	43.322	48.634	5.312	»
Boulogne.......	Pas-de-Calais......	39.700	40.075	375	»
Clermont	Puy-de-Dôme	37.357	41.772	4.415	»
Lyon...........	Rhône...........	323.417	342.815	19.398	»
Le Mans........	Sarthe	46.981	50.175	3.194	»
Paris...........	Seine	1.851.792	1.988.806	137.014	»
Saint-Denis.....	Id.	31.993	34.908	2.916	»
Le Havre.......	Seine-Inférieure...	86.825	92.068	5.243	»
Rouen	Id.	102.470	104.902	2.432	»
Versailles	Seine-et-Oise......	61.686	49.847	»	11.839
Amiens.........	Somme..........	63.747	66.896	3.149	»
Toulon	Var	69.127	70.509	1.382	»
Avignon........	Vaucluse	38.196	38.008	»	188
Poitiers	Vienne	30.036	33.253	3.217	»
Limoges........	Vienne (Haute)....	55.134	59.011	3.877	»
		4.959.721	5.273.234	329.656	16.143
	Différence en plus...			313.513	»

On constate, en effet, qu'à l'exception de trois villes : Montpellier, Angers et Avignon, qui ont perdu ensemble 4,275 habitants (Versailles dont la garnison a été réduite de plus de moitié, n'entre pas en compte), toutes les grandes agglomérations présentent un excédant de population et ont profité dans une large mesure de l'accroissement général, puisqu'elles lui empruntent 313,513 habitants, c'est-à-dire près des deux cinquièmes de l'augmentation.

A elles seules, les villes de Marseille, Toulouse, Bordeaux, Béziers, Saint-Etienne, Roubaix, Lyon et Paris, figurent dans cette augmentation pour 219,929, c'est-à-dire pour près d'un quart.

Je m'abstiens intentionnellement de citer Nancy, l'accroissement de la population de cette ville (13,325 habitants) résultant surtout d'un fait exceptionnel, l'immigration des Alsaciens qui sont venus s'y fixer après leur option pour la nationalité française.

Il me reste, pour compléter cet exposé, à indiquer comment, en 1876, se classent les communes suivant le chiffre de leur population.

Nombre de communes ayant une population

au-dessous de			100	habitants.	653
de	101	à	200	—	3.295
	201	à	300	—	4.573
	301	à	400	—	4.454
	401	à	500	—	3.568
	501	à	1.000	—	10.867
	1.001	à	1.500	—	4.004
	1.501	à	2.000	—	1.973
	2.200	à	2.500	—	844
	2.501	à	3.000	—	561
	3.001	à	3.500	—	304
	3.501	à	4.000	—	211
	4.001	à	5.000	—	240
	5.001	à	10.000	—	306
	10.001	à	20.000	—	123
	20.001	habitants et au-dessus			80
				Total	36.056

Les résultats sommaires que je viens d'analyser se trouvent consignés avec tous leurs développements dans les quatre tableaux annexés au décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature et qui les déclare seuls authentiques, pour une période de cinq ans, à partir du 1er janvier 1878.

Ces tableaux sont :

1° L'état de la population des départementale :

2° L'état de la population des arrondissements et des cantons:

3° L'état de la population des communes de 2,000 âmes et au-dessus ainsi que des chefs-lieux d'arrondissement et de canton dont la population est inférieure;

4° L'état de toutes les communes de France classées par département, arrondissement et canton.

Les trois premiers seront suivant l'usage, insérés au Bulletin des Lois. Quant au dernier, qui, à raison de son étendue, n'avait pas jusqu'à présent été publié, il formera, joint aux précédents, une publication séparée que prépare l'Imprimerie nationale.

Veuillez agréer, etc.

Le ministre de l'intérieur: DE FOURTOU.

DÉPARTEMENTS.	arrondissements.	cantons.	communes.	POPULATION.
Ain	5	36	453	365.462
Aisne	5	37	837	560.427
Allier	4	28	317	405.783
Alpes (Basses-)	5	30	251	136.166
Alpes (Hautes-)	3	24	189	119.094
Alpes-Maritimes	3	25	152	203.604
Ardèche	3	31	339	384.378
Ardennes	5	31	502	326.782
Ariége	3	20	336	244.795
Aube	5	26	446	255.217
Aude	4	31	436	300.065
Aveyron	5	42	295	413.826
Belfort (territoire de)	1	6	106	68.600
Bouches-du-Rhône	3	27	108	556.379
Calvados	6	38	764	450.220
Cantal	4	23	266	231.086
Charente	5	29	426	373.950
Charente-Inférieure	6	40	481	465.628
Cher	3	29	291	345.613
Corrèze	3	29	287	311.525
Corse	5	62	363	262.701
Côte-d'Or	4	36	717	377.663
Côtes-du-Nord	5	48	389	630.957
Creuse	4	25	263	278.423
Dordogne	5	47	582	489.848
Doubs	4	27	638	306.094
Drome	4	29	372	321.756
Eure	5	76	700	373.629
Eure-et-Loir	4	24	426	283.075
Finistère	5	43	287	666.106
Gard	4	40	348	423.804
Garonne (Haute-)	4	39	585	477.730
Gers	5	29	465	283 546
Gironde	6	48	552	735.242
Hérault	4	36	336	445.053
Ille-et-Vilaine	6	43	353	602.712
Indre	4	23	245	281.248
Indre-et-Loire	3	24	282	324.875
Isére	4	45	558	581.099
Jura	4	32	584	288.823
Landes	3	28	333	303.508
Loir et-Cher	3	24	297	272.634
Loire	3	30	329	590.613
Loire (Haute-)	3	28	263	313.721
Loire-Inférieure	5	45	217	612.972
Loiret	4	31	349	360.903
Lot	3	29	323	276.512
Lot-et-Garonne	4	35	325	316.920
Lozère	3	24	196	138.319

DÉPARTEMENTS.	arrondissements.	cantons.	communes.	POPULATION.
Maine-et-Loire	5	34	381	517.258
Manche	6	48	643	539.910
Marne	5	32	665	407.780
Marne (Haute-)	3	28	550	252 448
Mayenne	3	27	276	351.933
Meurthe-et-Moselle	4	27	596	404.609
Meuse	4	28	586	294.054
Morbihan	4	37	249	506.573
Nièvre	4	25	313	346 822
Nord	7	61	662	1.519.585
Oise	4	35	701	401.618
Orne	4	36	511	392.526
Pas-de-Calais	6	44	904	793.140
Puys-de-Dome	5	50	465	570.207
Pyrénées (Basses-)	5	40	558	431.525
Pyrénées (Hautes-)	3	26	480	238.037
Pyrénées-Orientales	3	17	231	197.940
Rhône	2	29	264	705.131
Saône (Haute-)	3	28	583	304.052
Saône-et-Loire	5	50	589	614.309
Sarthe	4	33	386	446.239
Savoie	4	29	327	268.361
Savoie (Haute-)	4	28	314	273.801
Seine	3	28	72	2.410.849
Seine-Inférieure	5	51	759	798.414
Seine-et-Marne	5	29	530	347.323
Seine-et-Oise	6	36	686	561.990
Sèvres (Deux-)	4	31	356	336.655
Somme	5	41	835	556.641
Tarn	4	35	318	359.232
Tarn-et-Garonne	3	24	194	221.364
Var	3	28	145	295.763
Vaucluse	4	22	150	255.703
Vendée	3	30	299	411.781
Vienne	5	31	300	330.916
Vienne (Haute-)	4	27	203	336 061
Vosges	5	29	531	407.082
Yonne	5	37	485	359.070
Totaux	362	2.863	36.056	36.905.788

LES FINANCES DE PARIS. — RAPPORT SUR LE COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES DE LA VILLE DE PARIS EN 1876.

Messieurs, vous vous rappelez que, pour la première fois depuis 1870, le compte de 1875 témoignait d'une situation prospère ; les déficits antérieurs étaient liquidés, l'équilibre des budgets rétabli sur une base solide et les plus-values des recettes ordinaires montaient à 8 millions. Ce retour de prospérité, quelque encourageant qu'il fût, laissait cependant subsister un doute. Il avait été si vif, si soudain, qu'on pouvait craindre qu'il ne durât pas. On pouvait tout au moins se demander si on était en présence d'un fait accidentel, ou au début d'une nouvelle période de progrès. Le compte de 1876 dissipe heureusement cette inquiétude. Il justifie les espé-

rances des plus optimistes. Il montre que notre chère cité, sur le terrain des intérêts matériels, comme dans les plus hautes sphères de la vie sociale, n'est pas seulement capable d'un grand élan, mais aussi d'un effort continu et d'un développement régulier. Elle n'est plus le siége des assemblées législatives, mais elle reste le centre des affaires, la tête et le cœur de la nation. Les esprits superficiels la jugent mal quand ils ne voient en elle que la ville du plaisir; elle est surtout et avant tout la ville du travail. C'est par le travail sous toutes ses formes qu'elle attire les capitaux et les marchandises, c'est par le travail qu'elle se relève de ses ruines au sortir des crises les plus terribles, et qu'elle étonne le monde par les ressources dont elle dispose tout à coup. La population parisienne a été vraiment notre collaboratrice dans l'œuvre que nous avons entreprise, d'accord avec l'Administration. Sans son activité prodigieuse, notre zèle eût été inutile, et l'habileté de nos financiers n'eût abouti à rien.

Nos comptes et nos budgets traduisent en chiffres les résultats de cette collaboration. L'examen détaillé du compte de 1876 vous permettra de les apprécier à leur juste valeur.

Le produit des droits *d'octroi* avait été évalué 113 millions au budget primitif; cette évaluation parut trop faible lors de l'établissement du budget supplémentaire, et 3 millions y furent ajoutés. Les produits constatés se sont élevés à 124,248,465 fr. 67 c. La plus-value est de 11,248,465 fr. 67 c. L'ensemble du chapitre, comprenant quelques recettes accessoires en outre des droits d'octroi proprement dits, donne pour les prévisions 113,193,250 fr., et pour les produits constatés 124,466,231 fr. 30 c.; l'augmentation est de 11,272,981 fr. 30 c., c'est-à-dire près de 10 0/0.

Si nous comparons les produits constatés, non plus avec les prévisions du budget, mais avec les recettes des deux années antérieures, qui ont été de 118,371,506 fr. en 1875, et de 97,860,123 fr. en 1874, nous trouvons une augmentation, en 1876, de 5 0/0 sur 1875, et de 27 0/0 sur 1874. Le développement de la population parisienne et les bonnes récoltes de 1874 et de 1875 sont les causes principales de cette étonnante progression. Les récoltes de 1876 ont été médiocres (95 millions d'hectolitres pour le froment et 42 millions pour les vins, la moyenne étant de 98 millions pour le froment et de 50 à 55 millions pour les vins); on devait donc s'attendre à un ralentissement, et ce ralentissement a eu lieu. L'augmentation de 1877 sur l'année précédente, à la fin de septembre, est seulement de 1,800,000 fr. C'est déjà beaucoup de n'avoir pas de recul à constater et d'être en présence d'une progression moins rapide, il est vrai, mais continue.

Nous donnons dans le tableau suivant les produits de l'octroi en 1876, 1875 et 1869, divisés en huit catégories.

COMPARAISON DES PRODUITS DE L'OCTROI EN 1869, 1875 ET 1876.

	Produits en 1869.	Produits en 1875.	Produits en 1876.	Différences de 1876 avec 1875
Boissons	45.214.761	57.604.945	61.574.576	3.969.631
Liquides autres que les boissons	8.064.798	11.370.913	11.388.479	17.565
Comestibles	16.766.701	22.780.106	23.333.270	553.164
Combustibles	13.694.073	10.455.045	10.749.010	293.965
Matériaux	9.061.508	4.114.738	4.813.000	698.261
Bois à ouvrer	5.618.502	3.774.555	4.167.604	393.049
Fourrages	4.413.783	3.959.516	3.934.797	—24.717
Divers	4.723.439	4.183.437	4.287.729	104.293
Totaux	107.557.565	118.243.254	124.248.465	6.005.211

Si l'on compare l'année 1875 avec l'année 1876, on trouve qu'il y a augmentation de produit de toutes les catégories, sauf les fourrages. Les fourrages ont subi une petite diminution d'un demi pour cent environ (24.717 fr.). Les augmentations proportionnelles les plus fortes portent sur les matériaux, près de 17 0/0 (698,261 fr.), sur les bois à ouvrer, près de 10 1/2 0/0 (393,049 fr.), et sur les boissons, près de 7 0/0 (3,969,631 fr.).

La comparaison des produits de 1876 avec ceux de 1869 présente des résultats différents. Les augmentations sur les trois premières catégories sont énormes : 41 0/0 sur les liquides autres que les boissons, 39 0/0 sur les comestibles, 36 0/0 sur les boissons. Toutes les autres catégories sont en baisse : 46 0/0 sur les matériaux, 26 0/0 sur les bois à ouvrer, 21 0/0 sur les combustibles, 10 0/0 sur les fourrages, 9 0/0 sur les articles divers. La moins-value des matériaux et, dans une certaine mesure, celle des bois à ouvrer, s'expliquent par le développement anormal et excessif que les travaux de démolition et de construction avaient pris à la fin de l'Empire. La moins-value des combustibles est plus grave en apparence ; mais il faut tenir compte de ce fait, qu'en 1869, un certain nombre d'usines, appartenant à l'ancienne banlieue et jusque-là exemptes, avaient été soumises aux droits. Un décret du 10 janvier 1873, approuvant une délibération du Conseil municipal en date du 12 juillet 1872, a dispensé, sous certaines conditions, les industriels du payement des droits sur les combustibles employés par eux dans leurs usines à l'usage de leur industrie. Aussi, nous retrouvons en 1876, pour la houille qui paye 6 fr. par tonne, un produit

représentant à peu près la moyenne des cinq années antérieures à 1869 (1864-1868). Cette moyenne était de 5,403,491 fr., tandis que le chiffre exceptionnel de 1869 était de 8,678,241 fr. Le produit de 1876 est de 5,692,444 fr.

L'augmentation totale de l'année 1876 sur l'année 1869 est de 16,690,900 fr., soit 15 1/2 0/0. En dégageant, comme l'Administration l'a fait dans un tableau annexé au compte, les augmentations dues à des changements de tarifs, c'est-à-dire une somme de 24,082,593 fr. 89 c., il reste pour 1876 un total de 100,165,871 fr, représentant le produit des tarifs antérieurs à 1871. Cette somme est inférieure de 7 millions et demi environ au produit de 1869 qui était de 107,557,565 fr., mais supérieure de 5,574,410 fr. Les boissons et les comestibles, diminution faite des aggravations de tarifs, donnent encore un produit qui dépasse de 7 millions et demi le produit de 1869 (69.389,559 fr. au lieu de 61,911,462 fr.

Conclusion. — Une encaisse de 102 millions portée à 122 par la possibilité d'émettre 20 millions de bons; — un excédant de recettes constatées s'elevant pour l'ensemble des opérations, à 124 millions; — un excédant de 20 millions pour les recettes ordinaires du budget primitif réduit à 16 par le déficit du budget supplémentaire; — une plus-value de 14 millions sur les prévisions pour les recettes ordinaires inscrites au budget primitif et une augmentation de 5 millions et demi, pour les mêmes recettes, sur les produits de l'année antérieure, — tels sont les principaux résultats qui ressortent du compte de 1876.

En présence de ces résultats, il est permis de dire que le Conseil actuel léguera à son successeur des finances en bon état. S'appuyant sur un précédent de trois années prospères, le nouveau Conseil, plus heureux que nous, sera peut-être conduit à s'occuper de diminuer les charges des contribuables. Ce qui était impossible il y a quelques années, ce qui eût été téméraire encore en 1876, pourra prochainement devenir opportun. Ce n'est pas que la tâche, même en supposant les circonstances les plus favorables, soit facile. Pour arriver à un dégrèvement de quelque importance, il ne s'agit pas seulement de connaître par nos derniers comptes et nos derniers budgets la situation financière de la Ville, il faut encore apprécier les charges que l'avenir nous réserve, soit par suite de nos emprunts, soit par suite des grands travaux qui ont été entrepris et qui doivent être continués. Il faut rechercher avec un soin scrupuleux les économies que les divers services comportent. Il faut se garder d'inscrire au budget ordinaire des crédits qui dépassent les besoins de l'année, car les crédits excessifs nécessitent des recettes correspondantes et les annulations qui interviennent ensuite ne pouvant être considérées comme une ressource normale, ne permettent

pas de diminuer le fardeau imposé aux contribuables. Par le même motif, il importe d'évaluer d'une manière très-précise les recettes inscrites au budget; le danger de les évaluer trop haut est évident; les évaluations trop faibles sont moins graves, mais elles ne sont pas non plus sans inconvénient; les plus-values qui en résultent, très-agréables à constater, ne constituent pas un revenu sur lequel on puisse compter et n'ont aucune influence sur le budget en prévision, où l'on voudrait introduire des dégrèvements. Il faut ensuite une étude comparative sur l'ensemble des taxes communales, qui montre nettement celles qu'il convient surtout de diminuer, soit parce qu'elles gênent le commerce et l'industrie, soit parce qu'elles pèsent trop lourdement sur certaines consommations, soit parce que leur produit, comme on l'a vu quelquefois, est susceptible de demeurer stationnaire, ou même d'augmenter, bien que leur tarif soit abaissé. Il faut, enfin, une entente avec l'autorité supérieure, car nos budgets sont soumis à son approbation; il dépend d'elle de favoriser ou de contrarier nos projets de réforme. Le maintien de tous nos centimes communaux est indispensable pour réaliser un abaissement des droits de consommation qui prennent dans notre budget, relativement aux impositions directes, une part exhorbitante, et le bienfait de certaines diminutions de taxes serait singulièrement compromis si l'État ne diminuait pas, de son côté, les droits qu'il lève sur les mêmes objets.

Les difficultés que nous venons de signaler ne sont pas insurmontables. Elles ne détourneront pas le futur Conseil du but qu'il s'agit de poursuivre et que nous avons toujours eu en vue sans pouvoir l'atteindre. Espérons qu'aucune crise ne viendra paralyser ses efforts et qu'il pourra déployer son zèle au sein d'une paix féconde, garantie par l'affermissement des institutions républicaines.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le compte des recettes et dépenses de la Ville de Paris pour l'exercice 1876.

Le Rapporteur, J.-J. Clamageran.

Paris, le 25 octobre 1877.

LA RICHESSE ET LE CHRISTIANISME A L'AGE DES PERSÉCUTIONS

(lu à la séance publique annuelle des cinq Académies.)

Il n'est pas de thème plus familier à ceux qui écrivirent après le triomphe de l'Eglise que les imprécations contre la dureté des riches. Saint Chrysostome, saint Augustin, saint Basile, Salvien, saint Jérôme et tant d'autres montrent l'orgueil, les violences de ces oppresseurs qui, trop souvent, dépossèdent les petits, les chargent d'injures et de coups,

les jettent en prison et ne reculent même pas devant le meurtre. « Elle n'est plus, dit Salvien, cette sublime sainteté des premiers âges, de cette époque où tous les disciples du Christ, échangeant des biens périssables contre les trésors d'en haut, achetaient les richesses éternelles au prix de la pauvreté en ce monde. A ces vertus ont succédé l'avarice, la cupidité, la rapine. »

Les temps ont changé, en effet, et la victoire même de l'Eglise a tout transformé chez les fidèles. Dans leurs rangs ont été versés les éléments les plus divers et les moins purs. Beaucoup ne se sont ralliés que pour suivre le torrent et par cette seule raison que la foi chrétienne est devenue la religion de l'Etat. Le but que poursuivent alors les écrivains ecclésiastiques, c'est le renoncement des riches aux méfaits, aux violences, à la dureté qui leur fait négliger les œuvres de miséricorde ; que les heureux du siècle gardent leur avoir, mais en sachant assister l'infortune; la pauvreté, disent même les Pères, est une nécessité en ce monde; c'est l'austère maîtresse, l'aiguillon salutaire qui pousse l'homme au travail; sans elle la société serait frappée d'inertie et de mort. Le nivellement des biens, tel que l'avait rêvé et souvent même réalisé la première communauté chétienne, ne semble plus être leur visée, et, chose digne de remarque, un concile de l'an 415 condamne, chez les hérétiques Pélagiens, cette proposition conforme aux paroles, sinon à la pensée du Christ : « Les riches ne peuvent être sauvés s'ils ne renoncent à leurs biens. »

Comment a pu s'accomplir cette évolution singulière? Comment, à l'ordre du Seigneur, en est-on venu à substituer une règle moins rigoureuse? Voilà ce qu'il importe d'étudier, si l'on veut pénétrer dans la pensée des hommes qui, au temps des persécutions, acceptèrent, riches ou pauvres, avec un même courage, les tortures et le trépas.

Lorsque, dans cet âge héroïque, les Pères parlent de la richesse, c'est le plus souvent pour rappeler aux chrétiens qu'elle leur fera perdre la récompense d'en haut. Un trait même de la vie du Christ appuyait cette redoutable menace. Un jeune homme s'était approché en lui disant : « Bon maître, que me faut-il faire pour acquérir la vie éternelle? Jésus lui répondit : « Si tu veux entrer en la vie, garde les commandements. » — « Quels commandements? » reprit le jeune homme. — Jésus lui dit : « Tu ne tueras pas; tu ne commettras pas d'adultère; tu ne déroberas pas; tu ne porteras pas de faux témoignage; honore ton père et ta mère et aime ton prochain comme toi-même. » — Le jeune homme répondit : « J'ai observé tous ces commandements dès ma jeunesse; que me manque-t-il encore? » — Jésus lui dit : « Si tu veux être parfait, vends tout ce que tu possèdes et donnes-en le prix aux pauvres, tu auras un trésor dans le ciel; puis viens et suis-moi. » Le jeune homme, entendant ces mots, se retira plein de tristesse, car il avait de grands biens;

etJésus dit à ses disciples : « Je vous le dis en vérité, il est difficile qu'un riche entre dans le royaume des cieux ; et je vous le dis une fois encore, il est plus aisé à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le ciel. »

Telle était la persuasion commune, tel était l'enseignement de la première Eglise; la redoutable image du riche précipité dans les enfers, tandis que le séjour des bienheureux s'ouvrait pour le pauvre Lazare était présente à tous les esprits. Aux réponses, aux paraboles du Christ se joignaient d'autres enseignements; on se redisait les allégories du livre d'Hermas et la brillante vision que rappelle une fresque des catacombes de Naples. Apparue sous les traits d'une femme, l'Eglise montrait à Hermas une tour que de célestes ouvriers élevaient au-dessus des eaux avec des pierres équarries et resplendissantes. Près de l'édifice en étaient d'autres inégales, fendues, non dégrossies, qu'on brisait et qu'on rejetait, et dont quelques-unes tombaient dans un brasier. « Maîtresse, dit Hermas étonné, quelles sont ces pierres brutes que l'on n'emploie pas à élever la tour? » — Elle me répondit : « Ces pierres, ce sont les riches qui ont embrassé la foi; lorsque vient la persécution, leurs richesses les poussent à renier Dieu. » — Et je repris : « Maîtresse, quand seront-elles utiles à Dieu? — Lorsqu'elles auront été équarries, dit-elle, et défaites des richesses décevantes; alors elles pourront entrer dans l'édifice du Seigneur. Une pierre ronde ne peut devenir carrée si elle n'est taillée et ne perd quelque chose de sa masse; de même les riches de ce siècle ne deviennent utiles à Dieu que si l'on retranche leurs richesses. Juges-en par toi-même : tu fus autrefois riche et inutile; maintenant tu peux servir et tu es digne de recevoir la vie. Toi donc aussi, tu as été l'une de ces pierres. »

Dans un traité célèbre sur les apostasies de son temps, saint Cyprien montrait de même les riches fatalement menés à la chute par leur attachement aux biens terrestres : « Ce sont, dit-il, autant de liens qui ont enchaîné leur courage. » Et il répétait avec le Christ : « Si tu veux être parfait, vends tout ce que tu possèdes et distribues-en le prix aux pauvres. » Avant lui, on avait écrit : « Les riches, pris dans d'étroites entraves, pensent plus à leurs trésors qu'au ciel, le Seigneur les a condamnés par avance. »

On n'en était que trop persuadé, et un coup d'œil jeté sur les écrits des Pères montre l'effet d'un enseignement dont la rigueur, la nouveauté appelait les railleries des païens, et qui venait fatalement rétréoir le cercle de la propagation.

Je sais que des découvertes récentes ont montré que la diffusion du christianisme aux premiers âges ne s'est pas, autant qu'on l'a pu croire, circonscrite dans les classes les plus humbles, et que plus d'une famille puissante a écouté la voix du Seigneur, Mais, à côté des monu-

ments tirés du sol de Rome par la haute sagacité de M. de Rossi, et dont on ne saurait méconnaître la valeur, des affirmations précises ne nous permettent pas de nous tromper sur les éléments dont se formèrent surtout les premiers groupes chrétiens. Minutius Felix, Tertullien, saint Jérôme s'accordent à nous montrer la massse des fidèles recrutée dans la portion la moins élevée de la société romaine. « Il est peu de riches parmi nous », dit le docteur africain, et, longtemps après lui, Lactance nous montre la conversion des pauvres plus facile que celle des privilégiés de la fortune.

Bien des obstacles, en effet, venaient fermer la route à celui qui, vivant dans l'opulence, se sentait entraîné vers le christianisme. Qu'il gardât ou qu'il sacrifiât ses biens, un concert de malédictions s'élevait des rangs des païens contre le nouveau converti. Les colères que soulevait sa résolution, et dont Tertullien nous fait comprendre toute l'ardeur, se montrent dans l'histoire d'illustres personnages du cinquième siècle : Victorin, saint Paulin de Nole. C'était de la part de ce dernier, répétaient les grands, un acte intolérable, indigne d'un homme de cette race, de ce talent, de ce caractère. Lui-même écrivait : « Où sont-ils maintenant, mes proches, mes anciens amis ? Où sont ceux avec lesquels je vivais naguère ? Je suis mort pour eux tous, et, comme parle l'Écriture, je ne suis plus qu'un étranger pour mes frères. Ceux qui autrefois m'avaient aimé se sont éloignés de moi ; ils se dérobent en ma présence comme un fleuve qui se précipite, et je leur suis devenu un objet de confusion. » Vers le même temps, la crainte d'un tel soulèvement avait fait hésiter le rhéteur Victorin, inclinant vers le christianisme. Parvenu au rang de clarissime, il redoutait l'explosion des cris de la noblesse, presque entièrement encore demeurée païenne, et qni, lorsqu'il reçut le baptême, s'emporta en imprécations, « grinçant des dents et séchant de dépit. »

S'il voulait garder sa fortune, le riche converti rencontrait en même temps un écueil près de ses nouveaux frères. Aux premiers âges de l'Église, alors que les enseignements du Christ n'avaient pas encore pénétré profondément dans les espits, sasnt Jacques avait dû reprendre les fidèles et leur rappeler que devant le Seigneur s'effacent les distinctions terrestres : « S'il entre dans votre assemblée, leur disait-il, un homme brillamment vêtu, portant un anneau d'or, et en même temps un pauvre en haillons, n'allez pas offrir au premier une place d'honneur et dire à l'autre : « Tiens-toi debout ou assieds-toi au bas de mon escabeau. Dédaigner le pauvre et s'arrêter à la condition des personnes, c'est violer la loi. » Deux siècles plus tard, un grand docteur rappelle aux hommes leur égalité devant Dieu, mais c'est en un sens opposé que je vois donner l'avertissement.

La supériorité des pauvres vantée sous tant de formes, leur droit

proclamé par le Christ d'être presque les seuls à espérer l'entrée au royaume des cieux, les avaient gonflés d'un vain orgueil, et les chrétiens opulents avaient parfois à souffrir de leur arrogance. Aucune avidité jalouse ne venait à coup sûr animer ceux auxquels Clément d'Alexandrie reproche cette attitude hautaine, car l'antique loi du christianisme condamne tout regard d'envie sur les biens du prochain; mais le coup portait, et plus d'un riche en devait ressentir l'atteinte.

Fallait-il donc ainsi, pour ne plaire qu'à quelques-uns, et suivant le rigoureux précepte dont s'était effrayé le jeune hébreu, tout sacrifier pour suivre le divin Maître? Ne commettrait-on pas alors une impiété envers ses propres enfants, que saint Jérôme recommanda de ne pas laisser dans l'indigence? Et qu'était-ce aux yeux des anciens, à ceux de plus d'un chrétien même, que l'homme sans ressources? Un objet de mépris et de risée. Juvénal l'a écrit :

Nihil habet infelix paupertas durius in se
Quam quod ridiculos homines facit.

Un récit, moins parfait d'ailleurs qu'on ne pourrait le souhaiter, celui du martyre de saint Quentin, présente, à cet égard, un trait digne d'attention. Le magistrat l'interpelle : « De toutes ces richesses que t'avaient laissées tes nobles parents, tu as voulu descendre, pour l'amour d'une vaine secte, à un tel degré de misère que tu sembles aujourd'hui le dernier des mendiants; j'en rougis pour l'honneur de ta race.

L'attachement aux biens terrestre, le souci de l'avenir pour les enfants, le respect humain, le mauvais accueil même qu'on trouvait auprès de quelques chrétiens, arrêtaient plus d'un de ceux d'entre les riches que leurs cœurs eussent portés vers la foi nouvelle. A peser ies paroles du Maître, à les entendre commenter, les heureux de ce monde hésitaient, se persuadant que les biens de la vie future leur étaient refusés, que celle d'ici-bas leur restait seule, et se rejetaient dans les plaisirs. La propagation du christianisme, le salut même de ceux qui l'avait embrassé, en éprouvait plus d'un dommage.

Un important traité de Tertullien, celui qu'il adresse à sa femme, nous montre l'une des faces du péril. Les mariages mixtes, unissent des chrétiens à des idolâtres, mariages que condamnait saint Paul et contre lesquels les docteurs ne cessèrent de s'élever, n'avaient souvent pas d'autre cause : « Le plus grand nombre de ses scandales, nous dit l'éloquent africain, vient de femmes riches. Plus d'une, orgueilleuse de sa fortune et de son nom, veut une maison splendide où son luxe puisse se déployer. Il est peu de riches dans l'Église, et, s'il en est, peu qui ne soient mariés. Que feront donc ces femmes? Elles demanderont au diable un époux qui leur puisse fournir des litières, des mules, de gigantesques coiffeurs barbares. Une chrétienne rougit de s'unir à un chrétien sans fortune et de s'enrichir ainsi d'une sainte pauvreté. »

Un pareil mal appelait un prompte remède, et le grand docteur d'Alexandrie, Clément, voulut rassurer l'âme des riches en leur montrant que l'on pouvait gagner le ciel sans renoncer à ses biens. Le point capital, à ses yeux, c'est d'en user selon les règles de la charité. Tel fut le but de son traité célèbre : *Quel riche peut être sauvé.* Plusieurs causes, écrit-il, font croire aux heureux d'ici-bas que le salut leur est plus difficile qu'aux pauvres ; c'est une erreur, et, comme les autres, ils ont droit à la récompense. Le Christ lui-même n'a-t-il pas corrigé la rigueur de ses premières paroles en nous recommandant d'espérer dans la toute-puissante bonté de Dieu ? N'a-t-il pas béni les riches maisons de Mathieu et de Zacchée ? Comment nourrir, vêtir les indigents, comme il est ordonné, si l'on est soi-même le premier des pauvres ?

L'histoire des persécutions, à laquelle j'ai hâte de revenir, nous montre un autre encouragement, plus direct et plus considérable, donné à ceux qui, sans renoncer à leur fortune, s'attacheront à la loi du Christ. C'est dans un livre d'Origène que j'en trouve la première marque.

Un chrétien, nommé Ambroise, le bienfaiteur, l'ami du grand docteur, fut enveloppé dans la persécution de Maximin et menacé de mort. Cet homme, né avec de grands biens, les avait conservés, et ce fut au nom de ces biens mêmes qu'Origène l'exhorta au martyre. Le Christ l'a dit : « Celui qui, pour l'amour de moi, abandonnera sa maison, sa famille, ses champs, retrouvera au centuple ce qu'il aura laissé et gagnera la vie éternelle. » Tel fut le thème que saisit l'ardente éloquence d'Origène montrant à Ambroise que ses biens mêmes lui vaudraient une récompense plus haute : « Que je voudrais, dit-il, si je dois mourir en martyr, avoir à laisser, moi aussi, des maisons et des champs pour recevoir le centuple promis par le Seigneur ! De même que ceux qui n'ont point enduré l'épreuve des tourments et des supplices cèdent le premier rang aux saints qui ont fait éclater leur constance dans la torture et dans les flammes ; ainsi, nous qui sommes pauvres, nous devons. même si le martyre nous couronne, nous devons nous effacer devant vous, car vous aurez foulé aux pieds la gloire trompeuse du siècle, dont tant d'autres s'éprennent, et l'attachement à vos grands biens. »

Ainsi pouvaient se relever et monter d'un effort au premier rang les hommes qui, en entrant dans l'Église, avaient conservé cette opulence dont tant de saints docteurs condamnaient la possession ; ainsi s'ouvrait plus largement pour eux cette porte du ciel, que des interprètes trop sévères leur avaient voulu tenir fermée.

La voix d'Origène ne devait point demeurer isolée et sans écho. Plus de vingt ans après, bien loin des lieux où il avait écrit, en Numidie, un groupe de chrétiens fut appelé à confesser le Seigneur dans les tourments. Parmi les saints prisonniers se trouvait un fidèle nommé Émilien. Bien qu'appartenant à l'ordre équestre, disent les Actes, avec cet

accent de préjugé que nous trouvons ailleurs contre les riches, cet homme, dans son cachot même, s'imposait les jeûnes les plus austères. Il eut un songe : « Il me sembla, dit-il, que j'étais hors de la prison, et que je rencontrais un païen, mon frère suivant la chair. D'une voix pleine d'insulte, celui-ci me demanda ce que nous devenions, comment nous vivions, privés de nourriture et plongés dans les ténèbres. Je lui dis : « Pour les soldats du Christ, sa parole est une lumière éclatante et un aliment réparateur. » — « Vous savez, reprit-il, que la mort vous attend tous, si vous vous obstinez. » Craignant qu'il ne se jouât de moi, je voulus une confirmation de cette annonce qui comblait mes vœux. « En est-il bien ainsi pour tous? » lui dis-je. — Il poursuivit : « Le glaive est sur vos têtes. Mais, dis-moi, vous tous qui renoncez à la vie, recevrez-vous au ciel des récompenses égales ou des couronnes différentes? — Il ne m'appartient pas, répondis-je, de dire mon sentiment sur une question si haute; cependant, lève les yeux et contemple la multitude des étoiles. Toutes ne brillent pas d'un même feu et pourtant toutes sont éclatantes. » La curiosité du gentil ne fut pas encore satisfaite : — Eh bien, s'il est une différence, quels sont ceux d'entre vous que préférera votre Dieu ? — « Il en est deux que je n'ai pas à te dire et dont le Seigneur sait les noms. » Il insista une fois de plus et m'importuna pour obtenir une réponse. « Les préférés, dis-je, seront ceux dont le triomphe est chose rare et difficile, ceux pour lesquels il est écrit : *Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux.*

Telle dut être la persuasion qui releva plus d'un cœur ébranlé et appela dans les bras de l'Église ceux auxquels le sacrifice des biens de ce monde eût coûté un trop grand effort.

« Riche et noble, écrit un Père, c'est tout un, car les nobles sont riches, ou, s'il est des riches sans noblesse, leur fortune leur en tient lieu. » Un trait important manquerait donc dans cette part de mon étude, si je n'empruntais aux procès des martyrs une particularité digne de remarque et que je ne retrouve pas ailleurs.

Un rang élevé, je le répète, rendait aussi étrange qu'impardonnable, aux regards des idolâtres, l'abandon du vieux culte. Que la tourbe des déshérités suivît la loi du Crucifié, aspirât à l'avénement de ce règne mystérieux qui devait tout transformer chez les hommes, leur abjection, les appétits qu'on leur prêtait sans les connaître, pouvaient encore le faire comprendre. Mais la noblesse, comme la fortune, devait se garder d'une semblable chute. Dans les centres importants, les grands étaient, devaient rester, si je puis m'exprimer ainsi, le bataillon sacré du paganisme. Aux temps antiques, alors que fut jetée, à Bourges, la première semence de la foi, les sénateurs et les principaux citoyens étaient attachés au culte des idoles, ceux qui avaient cru étaient les pauvres, selon

cette parole du Christ aux Juifs: « Les publicains, les femmes perdues vous devanceront dans le royaume des cieux. »

De longs siècles s'écouleront avant que tombe cette résistance. Ce seront les nobles qui combattront à Rome pour le rétablissement de l'autel de la Victoire; ce seront eux qui s'élèveront, à Vienne, contre l'institution d'une fête de l'Église et, en Afrique, saint Augustin s'affligera de trouver leurs âmes si fermées et leurs rangs si impénétrables. Tout effort fait pour rompre un tel faisceau soulevait des clameurs furieuses, et dans une lettre même où l'empereur Julien vante sa propre tolérance, il s'emporte en paroles violentes contre Athanase qui a osé, dit-il, baptiser des femmes de distinction.

Nulle part mieux que dans les procès des martyrs ne se montre l'ardeur des colères soulevées par la conversion des grands. Sous Dioclétien, en Afrique, au milieu d'un groupe de fidèles, se trouve un sénateur nommé Dativus. La torture ne lui peut arracher que des paroles entrecoupées: « Assite-moi, Christ! Aie pitié de moi! Garde mon âme! Soutiens mon cœur pour que je ne sois pas confondu! Donne-moi la force de supporter les tourments! » Puis il regarde déchirer son corps, plutôt qu'il ne semble le sentir. Le proconsul s'irrite et interpelle ce transfuge de l'aristocratie: « Membre du splendide Sénat de cette cité, tu étais tenu, lui dit-il, de donner le bon exemple et de ne pas désobéir à l'ordre des princes. » Dans des actes d'une moindre valeur, mais souvent dignes de remarque par les traits nombreux qu'ils nous conservent des originaux disparus, le même fait se rencontre fréquemment.

Pour les chrétiens d'un rang élevé, les juges multiplient à l'infini les adjurations et les reproches: « Noble comme tu l'es, tu te dégrades par une folle croyance. — Tu te ravales au rang des esclaves. — Pense à l'illustration de ta famille; reste digne de tes ancêtres; ne deviens pas l'opprobre de ta race. — Né de parents riches et nobles, tu ne saurais imiter les enfants de familles grossières et misérables. J'admire que quelqu'un de ton rang puisse descendre jusqu'à saluer pour son maître un homme pauvre et de basse extraction que Pilate a fait mettre à mort pour je ne sais quel crime. » Ailleurs, c'est un chrétien, membre, comme Davitus, de l'*ordo* de sa ville, et que l'on adjure de ne pas compromettre l'honneur du Sénat en s'attachant au christianisme.

Dans tous ces traits, il n'est rien que de conforme à ce que des témoignages plus dignes de foi nous disent de l'attitude des païens devant la conversion des grands, et l'autorité d'une série de textes, peut-être négligés outre mesure, reçoit un surcroît de valeur de cet accord avec les données de l'histoire.

J'ai parlé, je parlerai ailleurs des obstacles qu'en même temps que les supplices, les païens s'efforçaient d'opposer à l'ardeur des conversions. Celui que je viens de dire, et qui tenait en dehors de l'Église les classes

élevées de la société antique, était peut-être l'un des plus difficiles à briser. Les hommes ne l'avaient pas créé et il résultait à la fois de sentiments complexes de notre nature : l'instinct de la possession, le respect humain, l'orgueil de caste. Mais l'heure fatale était venue pour le vieux monde, et le formidable appareil des défenses qui semblaient le faire inexpugnable devait s'écrouler pièce à pièce devant le flot montant de la foi nouvelle.

EDMOND LE BLANT.

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE EN NORVÉGE. (1)

I

La pêche est une des principales ressources de la Norvége ; elle fut autrefois presque la seule, car il s'écoula nombre de siècles avant que ce pays connût l'agriculture et l'élevage des troupeaux. Ce ne fut que vers l'an 1000, après les expéditions des « Wiking » ou flibustiers, que l'importance de l'agriculture et de l'élevage des bestiaux put être considérée comme égale à celle des pêches. Les endroits où celles-ci se faisaient presque toute l'année (Norland et Romsdalen) étaient par suite les contrées les plus importantes de la Norvége, celles d'où sont sorties les plus grandes familles. Aux XVIe et XVIIe siècles vint l'exploitation des forêts, mais ce n'est que dans les dernières années que le chiffre du commerce des bois a pu se comparer à celui des pêches, pour enfin le surpasser.

Depuis 25 ans seulement, la marine marchande a pris un développement tel, qu'elle surpasse maintenant le service des pêches et des bois réunis. Les pêches sont encore pour la plus grande partie des côtes, depuis Stavanger (59e latitude) jusqu'au Nord, un commerce de première importance et le seul moyen d'existence.

Les poissons de mer, les morues et les harengs, tiennent la première place dans le commerce et l'exportation.

La morue (*gadus morrhua*) se pêche non-seulement dans certaines parties de la côte, mais dans tous les golfes et toutes les baies du Sud au Nord, entre toutes les îles et loin des côtes. La morue des golfes se pêche toute l'année, sauf les mois les plus chauds. La morue de mer, ou « skrei », est l'objet des grandes pêches, à des saisons fixes, lorsque leurs bandes s'approchent de la terre, soit pour déposer leur frai, soit pour chercher leur nourriture.

Les places les plus connues pour la morue d'hiver sont les différents

---

(1) Communication faite à la Société d'économie politique. Voy. le n° de mars 1877, t. XLV, p. 445.

bancs du Nordland et aux environs du Vestford, principalement dans les *Lofoten*, où la pêche remonte aux temps les plus reculés.

Les pêches sont moins régulières au Sud; les environs de l'Ile de Karmö, autrefois riches pêcheries du hareng d'hiver, ont été de 1760 à 1801 abondants en morue, tandis que le hareng y manquait; en 1808, retour des harengs et absence des morues; en 1869, les harengs d'hiver ont de nouveau disparu, laissant la place aux morues.

La pêche de la morue a lieu de la fin de janvier au commencement d'avril; la morue s'approche alors de la terre pour y déposer son frai. Les œufs ne s'attachent pas au fond de la mer, mais flottent à la surface de l'eau et c'est là que se produit leur éclosion.

Dans la première période de leur développement, les petits cherchent un abri contre leurs nombreux ennemis sous les méduses, et plus tard, dans les endroits riches en algues marines où ils trouvent leur nourriture favorite, consistant en différentes petites sortes de crevettes. Plus tard encore, les morues s'approchent des côtes en suivant un petit poisson long d'environ 20 cent. et d'un blanc argenté, l'équille (*anodytes lancea*), lequel en été quitte en bandes serrées le fond de la mer et s'approche des bancs de sable aux environs des endroits de pêche; quand la morue a atteint la moitié de son développement, elle descend au fond de la mer pour reparaître ensuite comme morue de mer adulte ou « skrei. »

Après la pêche de la morue d'hiver, vient la pêche par le « lodde, » particulière aux côtes de Finmarken et de Tromse; elle commence vers le printemps et suit celle de Lofoten. Elle recherche exclusivement les morues qui ayant déposé leur frai, s'approchent des côtes pour se gorger de loddes (*malotus arcticus*), qui s'y rendent alors pour frayer. Le lodde ou *capellan*, famille des saumons, est un poisson très-gras que son odeur désagréable laisse abandonner à la morue d'hiver, dont il est la nourriture favorite.

La morue de mer ou *skrei* se pêche dans des lignes à plomb, des lignes de fond et des filets.

Depuis dix ans on a fait l'essai du « synkenot », filets réunis par des cordes et fixés au fond par des ancres; à l'aide de poulies et de cordes, on peut à un signal donné relever du fond les filets qui y plongent tout en embrassant une partie de la mer qui sépare les bateaux et enveloppent les masses entières de morues situées à cet endroit. Pour un « synkenot » il faut généralement 30 à 40 hommes et 6 ou 8 bateaux.

En 1873, des 3,717 équipages employés aux pêches de Lofoten, 1,511 étaient pourvus de filets, et 224 de lignes de fond; 1,627 étaient pourvus de lignes de fond, 579 de lignes à plomb et 35 de ces derniers avaient également des lignes de fond. Ces 3,717 équipages comptaient 17,262 hommes avec 4,275 bateaux. 390 navires marchands vinrent chercher cette pêche avec 1,690 hommes d'équipage.

Dans le Finmarken, on ne se sert guère pour cette pêche de lignes de fond et de lignes à plomb. En 1873, la pêche a duré de la seconde moitié de février à la fin de mai. On y a compté, certains jours, 4,272 bateaux et 15,321 hommes.

La préparation du klepfish fut introduite en Norvège par les Anglais au commencement du XVIIIe siècle. Le principal débouché du klepfish norvégien a toujours été l'Espagne, vers laquelle se dirigent les 3/4 de l'exportation. En Europe, ce poisson est encore vendu au Portugal, à l'Allemagne du Nord et à la Russie septentrionale. Récemment, le klepfisk a eu un débouché important, 1/8 environ, dans les contrées tropicales, les Antilles et le Brésil, expéditions lointaines qui demandent les plus grands soins. Les principaux ports d'exportation du klepfish sont Kristiandsund, Alesund, tous deux dans le Romsdal, et Bergen.

La seconde manière consiste à préparer la morue comme poisson sec, ou poisson rond. Cette préparation est presque exclusivement employée par les pêcheurs en ce qui concerne le poisson qu'ils apprêtent pour leur propre compte; elle était autrefois la seule en usage. Le poisson qui est resté longtemps dans la mer, plus de trois jours, ne peut être travaillé que de cette manière. La préparation du poisson sec se fait avec moins de dépenses et de difficultés que celle du klepfish. Les pêcheurs ont sur les lieux leur « hjeld », c'est-à-dire un chevalet de bois avec des traverses horizontales. Après avoir enlevé la tête et les entrailles, on attache les poissons deux à deux par la queue au moyen d'une branche d'osier et on les suspend sur le « hjeld » de manière qu'ils se trouvent chacun d'un côté de la barre. A Lofoten, les pêcheurs quittent le hjeld vers la fin de la saison des pêches et chargent un habitant du voisinage d'y veiller et de relever les poissons que le vent a fait tomber ou ceux que les oiseaux de proie ont jetés à terre. D'après les anciennes ordonnances, aucun poisson ne doit être suspendu au « hjeld » après le 12 avril, ni levé avant le 12 juin. A Lofoten, principalement vers cette époque, les vents du Nord dominent; à Finmarken, presque tout le poisson est préparé de cette façon, mais dans cet endroit les épais brouillards venant de la mer exercent souvent une influence fâcheuse; c'est pourquoi la morue qui est préparée n'est jamais aussi bonne que celle des Lofoten. On compte que 100 poissons ronds pèsent en général 70 kilogr.

Les morues pêchées après le 12 avril n'étant pas propres à devenir « klepfish » sont préparées comme coupées rouges. Cette préparation consiste à fendre la morue en deux parties de manière qu'elle soit réunie par la queue. L'arête du dos est coupée et on suspend le poisson pour le faire sécher; cette opération se fait plus vivement, l'air étant en contact direct avec la chair du poisson qui est à découvert et qui devient aussi dure que le bois. Toutes les morues pêchées en été ou en automne sont préparées de cette manière.

On exporte le poisson sec et le poisson rond principalement pour l'Italie qui en achète la moitié, pour la Hollande 20 0/0, la Suède 15 0/0 et la Belgique 5 0/0. Dans le courant des dernières années, on a expédié en Chine quelques cargaisons et cela avec assez d'avantage. L'exportation se fait principalement de Bergen d'où part la moitié des produits; le reste est expédié des villes du Finmarken, de Nadsö, Nardö, Hammerfest, Tromso, et enfin une petite quantité de Trondhjem.

Les pêches de Nordland et Tromso sont réglées par une loi de 1857. Autrefois, la mer et les bancs poissonneux étaient divisés entre les propriétaires des côtes qui y avaient établi de petites maisons, « rorboder », où étaient logés les pêcheurs et ces derniers en payant un impôt au propriétaire avaient seuls le droit d'y pêcher. On a rendu la mer libre en accordant aux pêcheurs la faculté de choisir le lieu de leur pêche sans avoir égard à l'endroit où ils ont fixé leur demeure.

Par suite de la concurrence, les produits de pêches ont naturellement augmenté d'une façon considérable. Les inconvénients résultant de cette liberté ont été qu'une partie de la mer étant encombrée de pêcheurs et d'instruments de pêche, pour y remédier, on a institué une surveillance générale sévère. Peu à peu les pêcheurs s'habitueront à ce nouvel état de choses et les difficultés qui avaient régné au commencement ont fini par disparaître, quoique les anciens propriétaires se soient toujours opposés à cette liberté de pêche comme les frustrant de leur ancien droit sur la mer.

Défense de jeter les appareils le samedi soir, la veille des fêtes, ainsi que les dimanches et fêtes avant 5 heures du soir.

L'huile médicale de foie de morue est principalement expédiée vers la Hollande et l'Allemagne du Nord, puis en Hollande et en Angleterre. Les rogues vont presque exclusivement en France, où elles deviennent le meilleur appât pour la pêche à la sardine.

Les têtes de poissons et la grande arête quand on l'ôte pour la préparation des « coupées rouges », ainsi que les entrailles, sont employées pour faire du guano de poisson, qui est un engrais très-recherché et que l'on exporte beaucoup dans l'Allemagne du Nord et en Danemark. Le poisson gâté est employé au même usage. La préparation consiste simplement à faire sécher ces détritus et à les pulvériser ensuite avec des meules construites pour cette opération.

Toutes les pêches de la morue de mer (le poisson qui est consommé frais journellement n'étant pas compté), ont produit en moyenne par année, de 1869 à 1875, comme marchandise préparée, 46 millions de morues ayant rapporté aux pêcheurs une somme de 18,600,000 francs.

La valeur par 1,000 morues, qui n'était dans l'année 1862 que de 280 francs en moyenne, a monté jusqu'à 420 francs dans les dernières années. Les exportations ont été en moyenne pour les sept dernières années de 1869 à 1875.

Morue séchée	18.000.000 kilogrammes.
— salée.	27.000.000 —
Huile de morue.	114.000 hectolitres.
Rogues.	45.000 —
Guano de poisson	3.000.000 kilogrammes.

Valeur totale de l'exportation de morues sur les places, en moyenne 4 : 31 millions de francs.

Dans les dernières années, en dehors des côtes de Romsdal sur des

bancs distants d'environ 10 à 15 kilomètres, de petits navires marchands de 40 à 60 tonneaux, avec 10 à 12 hommes d'équipage, ont pêché, en été, la lingue ainsi que quelques brosmes. Des pêcheurs étrangers, presque tous Suédois, viennent aussi pêcher sur les bancs situés en dehors des limites du territoire ; les premiers sont venus de Gothenbourg. On y pêche à la ligne de fond et le poisson est apporté tous les 5 ou 6 jours à Alesund, où on en fait du klepfisk. On réunit les foies et les rogues de même que pour les morues qu'on y trouve aussi, mais en faible quantité.

II

Après la pêche de la morue vient celle du hareng (*clupea harengus*) répandu sur toute la côte du sud de la Suède, au nord de la Russie du nord ; mais les grandes pêches ont lieu surtout entre Lindesnes et les Lofoten. Importante dès le IXe siècle, la pêche du hareng a subi plus de variations que celle de la morue et n'est devenue que plus tard un commerce proprement dit, quand le hollandais Benckel eut trouvé, en 1416, la manière de saler le hareng.

Cette pêche comprend : la pêche du hareng d'hiver ainsi que celle du gros hareng qui a lieu dans les premiers mois de l'année, quand le hareng s'approche des côtes en bandes énormes pour frayer; et la pêche du hareng d'été, qui a lieu en été ou en automne, quand il s'approche des côtes pour y chercher sa nourriture, qui se compose exclusivement de petites crevettes (*copepodes*), de petits anélides et de quelques mollusques.

Le hareng d'hiver se pêche principalement entre Lindesnes et le cap Stadt. Le hareng d'hiver, toujours variable, a souvent fait défaut pendant de longues périodes, comme celles de 1567 à 1644, de 1650 à 1654. A la fin du XVIIe siècle, elles reprirent une certaine activité jusqu'en 1784, pour s'interrompre de nouveau jusqu'en 1808.

Elle a presque cessé sur les côtes de Norvége, au sud, depuis 1870, au nord, depuis 1874.

La pêche du hareng d'hiver a lieu de décembre à février, elle se termine généralement en mars. (1)

---

(1) Une pêche de poissons pleins et tout à fait semblable s'est faite dans les derniers temps sur les côtes du département de Nordland, entre le 65° et le 69° lat. Cette pêche est celle du gros hareng. Autrefois, on faisait fort peu attention à cette pêche. Déjà en 1861, on avait remarqué une grande bande de harengs en dehors des Lofoten et sur la côte Nord de Vesteralen, mais le poisson ne venait que rarement près de la côte et le peuple n'était pas disposé à le pêcher. On n'en prit que quelques milliers de barils en 1863 et les années suivantes, en partie dans les Lofoten et en partie dans le nord de Helgoland. Le poisson descendit ensuite au Sud, on le rencontre sur toutes les côtes du Nordland. La pêche qui, en 1867,

La pêche du hareng d'été est encore plus variable que celle du hareng d'hiver, selon la place où se trouve la nourriture que recherche ce poisson.

Il ne s'approche pas des côtes pour frayer, car il n'a ni rogue, ni laitance, mais il est au contraire gras, c'est pourquoi on l'appelle aussi hareng gras. Sous la graisse on trouve les organes en voie de développement, de la rogue et de la laitance. Il est aussi plus petit que le hareng d'hiver. Ce hareng est connu sous différentes dénominations appartenant toutes à la même espèce, mais variant suivant le degré de développement du poisson.

La cause des apparitions irrégulières du hareng et principalement de celui d'hiver ne peut pas être attribuée à la diminution du poisson ; ce que pêchent les hommes habitant ces côtes, n'est que d'une faible importance en comparaison de la quantité détruite chaque jour par ses ennemis naturels, tels que les baleines, les morues, les oiseaux, etc. Ce n'est pas non plus la malpropreté des côtes de Norvège qui peut les éloigner, et il est peu probable que le hareng ait pris une autre direction et visité d'autres côtes.

Une cause très-vraisembable est que le hareng, obligé de chercher sa nourriture plus au large, n'a pu atteindre les côtes pour frayer et a été obligé de déposer son frai sur les bancs extérieurs où l'on a remarqué dans ces dernières années, après sa disparition des côtes, plusieurs signes indiquant qu'il y avait eu des quantités considérables de harengs.

On pêche le hareng avec des filets à mailles de 3 centimètres, longs de 20 à 25 mètres, hauts de 4, maintenus à la surface à l'aide de flottes en liége et verticalement à l'aide de pierres attachées à la partie inférieure. On les réunit trois à trois et ils forment de cette manière une barrière verticale de 60 à 75 mètres de long sur une hauteur de 4 mètres. On les jette le soir et on les relève le lendemain matin. Une chaîne de filets donne quelquefois 10, 12 et même 20 barils (1 baril = 139 litres) de poisson ; comme pêche moyenne, on peut compter 6 barils quand le poisson donne convenablement.

Un bateau possède de 5 à 8 chaînes ou 15 à 25 filets. L'équipage se compose de 4 à 5 hommes.

On pêche aussi avec le « not », vaste filet qui a jusqu'à 250 mètres de longueur et 30 à 40 de hauteur, employé principalement pour barrer

---

n'était que de 43,000 barils, s'est élevée en 1868 à 271,000 barils et en 1871 à 760,000 barils (1 baril = 139 litres). Elle a baissé de nouveau, mais elle donnait encore annuellement une moyenne de 250,000 barils. Elle commence principalement à la fin de septembre et a donc lieu bien plus tôt que celle appelée pêche du hareng d'hiver. De même que le hareng d'hiver, cette sorte a la rogue de la laitance et par conséquent est un poisson plein.

le poisson et peu pour le prendre. Cette pêche comprend plusieurs de ces filets, généralement de trois différentes dimensions et plusieurs petits bateaux, dont un ponté pour le logement des pêcheurs au nombre de 25 à 30.

Le chef de la pêche qui dirige toutes les opérations est souvent possesseur de tout ou partie de cet armement; il est appelé « notebas ». Un armement complet pour cette pêche coûte de 8,000 à 11,000 francs. La pêche se pratique de la manière suivante : quand le hareng s'approche des côtes et entre dans les baies, ou dans un détroit, le « not » est tendu tout autour de la masse du hareng; il forme ainsi ce que l'on appelle le « pildelas » (barrage du hareng). Les signes de l'arrivée du hareng sont : l'apparition de cétacés et de morues, ainsi que de nombreux oiseaux, ou, si ces signes font défaut, ce qui arrive quelquefois, principalement la nuit, en jetant à la mer un poids attaché à un filet, un « notebas » expérimenté peut se rendre compte du « poids des harengs », c'est-à-dire si les harengs sont réunis en nombre suffisant; le produit de la pêche dépend donc à un haut degré de l'habileté et de l'énergie du « notebas. » Lorsqu'il y a concurrence entre plusieurs associations, la pêche appartient à celle qui a fait la première jetée, ce qui dans des cas disputés est décidé par les gardes-pêche. Quand le hareng est entouré, on lance alors (pour pêcher tout ce qui est renfermé dans ce barrage) un plus petit filet que l'on tire à terre; on enlève ensuite le poisson à l'aide de trubles, plus ou moins grandes, et on le met dans des canots qui, une fois remplis, les portent à bord des navires marchands, au large.

Il n'est pas rare que l'on barre avec le *not* plusieurs milliers de barils de poissons et on a même des exemples de 20,000 et même 30,000 barils de 139 litres pris avec un seul barrage. La valeur d'un coup de filet, si on compte en moyenne 16 francs par baril, peut donc atteindre un chiffre considérable.

Dans les plus grandes pêches, il y a beaucoup de harengs qui se trouvent endommagés, attendu qu'on ne peut les retirer du barrage assez vite. Quelquefois aussi les « not » sont déchirés par la tempête et le courant les emporte. Ces filets sont principalement employés dans le district méridional où la nature de la côte s'y prête le mieux.

Dans ces dernières années les pêcheurs de harengs d'hiver ont été suivis de bateaux pontés d'environ 40 à 60 tonneaux donnant abri à 4 ou 5 équipages ainsi qu'à leur approvisionnement. Autrefois les pêcheurs étaient ordinairement forcés de tirer le canot à sec et de le retourner pour dormir dessous. Beaucoup de pêcheurs viennent dans le district méridional au nord de Staranger, de contrées éloignées, des environs de Mandal et Lister, après avoir parcouru, avec leurs petits bateaux non pontés, une distance qui s'élève, souvent, jusqu'à 200 kilomètres. Beaucoup viennent aussi des contrées montagneuses, pour prendre part à la pêche, comme pêcheurs engagés.

La pêche du hareng d'hiver est un métier pénible, et quoiqu'elle soit moins dangereuse que celle de la morue, il y a considérablement plus de risques à courir. Souvent beaucoup de pêcheurs, après avoir épuisé toutes leurs provisions

en attendant de jour en jour l'arrivée du hareng, ont dû rentrer chez eux sans avoir pour ainsi dire fait aucune pêche. Mais quelquefois aussi le poisson vient en si grandes quantités qu'ils peuvent gagner de petites fortunes.

Ils sont également exposés à perdre dans les tempêtes leurs filets car ils s'entremêlent tellement qu'il devient nécessaire ou de les couper ou de les vendre comme de vieilles cordes.

Le hareng se vend immédiatement aux marchands qui l'attendent avec leurs navires; aussitôt que ces petits navires qui peuvent porter 400 à 500 barils sont chargés, ils amènent le hareng dans les villes ou dans les divers ateliers de salaison.

Là, on ouvre la gorge des harengs, opération qui le plus souvent est faite par des femmes; elle consiste à faire, avec un couteau bien affilé, une incision dans la gorge du poisson et à retirer ainsi les ouïes et une partie du sang. On les met ensuite dans des barils, par couches, sur lesquelles on sème du sel; chaque baril contient 4 gros cents ou 480 harengs. Pour chaque baril de harengs on emploie 1/4 de baril de sel. Deux ouvriers habiles peuvent en préparer 30 barils par jour. Plus tard, on ouvre à nouveau ces barils et on assortit le poisson. Les barils à harengs sont le plus souvent de bois de sapin, les meilleurs sont en hêtre, avec des cercles généralement en coudrier et aussi en osier.

Dans les années 1868 et 1869, la pêche aux harengs d'hiver a encore produit de bons résultats, mais en 1871, elle a manqué presque complètement tant dans le Sud que dans le Nord.

Le total des équipages employés aux pêcheries des harengs d'hiver a été en moyenne de 20,000 hommes pour les années 1868 à 1861.

La pêche du *hareng d'été*, ou hareng gras, commence peu après la fin de la pêche du hareng d'hiver, d'abord entre Stavanger et Bergen, ensuite plus au nord. En juin et juillet, elle ne donne pas encore de bons résultats. Le meilleur poisson gras se pêche en août et en septembre. Plus tard il perd sa graisse ; on le pêche néanmoins jusqu'à Noël, mais il ne sert guère que d'appât. Le plus souvent la pêche devient particulière et n'emploie que quelques pêcheurs. Elle se fait aussi avec des filets, mais aussi avec l'aide du « not ».

On laisse généralement pendant deux ou trois jours le hareng dans le « not » afin qu'il rejette ses aliments composés le plus souvent de petits anélides. Comme il est dit plus haut, le hareng d'été est plus jeune que celui d'hiver et aussi plus petit, c'est pourquoi on est obligé pour le pêcher de prendre des filets et des « nots » à mailles plus petites variant généralement entre 23 et 27 millimètres. Les filets ont 30 mètres de longueur et 8 mètres de hauteur ; on en réunit 6 ensemble. On sépare le hareng d'été suivant son développement, c'est-à-dire suivant son âge.

Depuis 15 ans, le total des pêches de harengs a varié de 600,000 à 1,350,000 barils de 139 litres. Le baril a valu sur place pour les harengs d'hiver, de 8 à 24 francs ; pour les gros harengs, il a été en moyenne

de 10 francs; pour le hareng gras, 10 à 11 francs, et ces derniers prix ont peu varié d'une année à l'autre.

L'impôt des côtes (*Landslod*) est dû aux propriétaires des côtes où a été jeté le « not », impôt longtemps variable; mais une loi de 1863, a fixé pour le département de Bergenhus à 6 0/0 et dans les autres contrées à 3 0/0 de la pêche par « not ». Elle accorde, en outre, une indemnité pour les dommages causés aux champs ou aux prairies.

L'exportation du hareng d'hiver et des autres poissons se fit longtemps à Bergen; plus tard, la pêche ayant lieu plus au sud, à Stavanger, Skudesneskavn, et Haugesund devinrent des lieux d'exportation importants qui, réunis, expédiaient plus que Bergen. Bergen est de nouveau revenu le port d'exportation principal.

Le hareng d'hiver se dirige surtout sur la Russie, l'Allemagne du Nord et la Suède, le gros hareng sur la Suède, le hareng gras sur l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Danemark.

La France n'en consomme pas, les impôts de douane étant beaucoup trop élevés.

Dans ces pays peu habités, rendez-vous où les pêcheurs s'assemblent, l'Etat exerce sa surveillance par des officiers de la marine ayant droit de police; il y a aussi des médecins et quelques hôpitaux et des lignes télégraphiques ouvertes, au moment de la pêche aux communications administratives, aux pêcheurs et aux négociants, ainsi mis à même de s'approvisionner suivant les variations de la pêche. Le grand capitaliste peut donc aujourd'hui faire le commerce avec plus de sécurité qu'autrefois, attendu qu'après une pêche abondante, les prix d'abord élevés finissent par diminuer; il en résulte une situation contraire pour le petit capitaliste qui ne peut lutter si la pêche est plus abondante qu'il ne l'avait supposé. La valeur moyenne des grandes pêches du hareng sur les places des pêcheries est évaluée :

Pour les années 1866-1870, à	10.000.000 de francs.
— 1871-1874, à	9.000.000 —

III

En outre des grandes pêches de morues et de harengs, il se fait aussi de plus petites pêches, lesquelles réunies représentent un chiffre assez sérieux.

L'esprot (*clupea sprattus*) brisling appartient à la famille du hareng, mais il est d'une espèce particulière et diffère avec celui cité plus haut. On le pêche sur la côte méridionale depuis le sud de la Suède jusqu'à Bergen. On le prépare avec différentes épices, comme anchois dans de petits barils contenant environ 6 litres, tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation, principalement de Christiania en Suède,

en Danemark et à Hambourg. Pour la période de 1871 à 1874, on a exporté en moyenne 71,100 petits barils d'une valeur de 25,000 francs.

Le maquereau (*scomber scombus*) se trouve en abondance le long de la côte norvégienne, des limites de la Suède au Throndhjemsfjord et même plus au nord. On le pêche principalement dans le Skagerack et près de la mer du Nord.

A la fin de mai le maquereau s'approche des côtes pour frayer. En pleine mer, on le pêche généralement avec des filets à la dérive dont la longueur est généralement de 60 mètres et la hauteur de 3 mètres; les mailles ont 4 centimètres. On réunit 25 à 50, en général 40 de ces filets formant une chaîne de filets à l'aide d'un bateau à voiles auquel elle est attachée. Les bateaux quittent le port dans la soirée, traînent leurs filets pendant la nuit et rentrent le lendemain matin. La quantité de maquereaux pêchés pendant les années 1866-74 a été en moyenne de 7,200,000 ayant une valeur sur le lieu de pêche de un million de francs. Le maquereau est rendu pour la consommation immédiate dans les villes et à l'état frais; dans le cas contraire il est salé. Depuis quelques années on l'emballe avec de la glace dans des caisses que l'on expédie en Angleterre, principalement de Christiansand et de Farsund.

De 1871 à 1874 on a exporté une moyenne annuelle de 3,200 tonneaux de maquereaux empaquetés dans la glace, ayant une valeur de 830,000 francs.

Parmi les autres pêches de poissons de mer, il faut citer celle des différentes espèces de morues : le merlan vert (*gadus virens*), la lingue (*molva vulgaris*), le brosme (*brosmius vulgaris*) et l'egrefin (*gadus aeglefinus*). On pêche ces poissons à l'aide de lignes à plomb ; le merlan vert et l'égrefin se pêchent aussi avec les filets et le « not ». On prépare ordinairement le merlan vert comme poisson sec, la lingue et le brosme comme « klepfisk ». La lingue et l'égrefin sont aussi d'une certaine importance pour la consommation intérieure. Parmi les différentes espèces de pleuronectes, il faut citer le helbot (*pleuronectes hippoglonus*) qui est exclusivement consommé dans le pays, soit frais, soit séché ou encore séché et fumé.

Parmi la famille des squales, il faut citer le pèlerin (*selache maxima*) très-abondant jusqu'en 1830 en face de Bergen; c'est le plus grand poisson des mers du Nord, il a 12 à 15 mètres de longueur et se pêche comme la baleine à l'aide du harpon. On le pêchait simplement pour avoir le foie, dont un seul poisson produit en général de 5 à 7 et jusqu'à 16 barils. Ce foie est si gras que généralement 5 barils de foie peuvent produire 4 barils d'huile. Depuis 1830 ce poisson a presque complètement disparu des côtes de Norvége. Il faut ensuite citer le « Pighaien » (*squalus acuthias*) et le « Hakjerring » (*scymnus borealis*), que tous deux on pêche à l'hameçon; on en utilise le foie. La pêche se fait le plus ordinairement sur les côtes de Finmarken, d'où en moyenne, pour la

période de 1868 à 1874, 45 bateaux non pontés et 52 petits navires pontés jaugeant 1,230 tonneaux et ayant 460 hommes d'équipage, ont mis à la voile pour la pêche du Hakjerring ; la pêche a produit 6,500 barils de foie ayant une valeur de 218,000 francs.

Parmi les poissons vivant à la fois dans l'eau douce et dans l'eau salée, on remarque le saumon (*salmo salar*) et la truite saumonnée (*salmo trutta*). Le saumon est à la fois le poisson le meilleur, le plus gras et le plus commun de nos côtes, quand des barrages naturels ne l'empêchent pas de monter à l'embouchure des rivières. Longtemps persécutés et gaspillés, des lois et ordonnances sont venues protéger le saumon et la truite saumonnée ; en 1863 et en 1866, la pêche de ces poissons (les seuls protégés par la loi) fut complètement défendue depuis le 14 septembre jusqu'au 14 février, et on restreignit dans certaines mesures la liberté existant dans la pose et l'emploi des filets. On a aussi dans plusieurs endroits essayé de faire éclore des œufs par des moyens artificiels.

Le saumon est consommé en grande partie à l'état frais, principalement dans les villes. On l'exporte empaqueté dans de la glace, principalement en Angleterre ; on le prépare aussi comme saumon fumé, en partie pour l'exportation, surtout pour le Danemark et l'Allemagne du Nord. Le produit des pêches du saumon a été calculé pendant la période de 1871-1874 comme donnant 425,000 francs par année, mais ce chiffre est encore au-dessous de la vérité.

Comme pêche de poissons d'eau salée, il faut citer celle du homard (*homarus vulgaris*) et des huîtres. Le homard se rencontre sur la côte de la Norvége presque jusqu'au cercle polaire.

On le trouve en abondance parmi les rochers du fond de la mer sous le varech et les pierres, et dans les mois les plus froids de l'hiver on le pêche avec des paniers de forme spéciale que l'on plonge après y avoir placé un morceau de poisson comme appât. La plupart des homards sont expédiés vivants, en Angleterre, dans des navires marchands disposés pour ce trafic ; une grande partie est aussi consommée dans les villes par les classes aisées. La pêche du homard, qui n'exige pas beaucoup d'appareils ni beaucoup de peine, est principalement faite par de pauvres pêcheurs ; on estime que le produit de cette pêche s'élève à plus de 350,000 francs par an. On exporte chaque année 1 million à 1 million 1/2 de homards.

Les huîtres (*ostrea edulis*) se rencontrent également sur toute la côte jusque près du cercle polaire, mais les bancs d'huîtres importants ne se trouvent que sur la côte sud dans le voisinage de Kragero (58° 50' latitude), ainsi que sur la côte ouest près Finnas dans le Sondhordland (59° 40' latitude) près de Lindas dans le Nordhordland (60° 45' latitude), près de Vestnes dans le Romsdal (62° 40' latitude), et enfin près de l'île

de Bjœro et près Vigten dans le Namdal (64° 40' latitude) où l'on trouve les plus grosses huîtres.

La pêche aux huîtres n'est pas libre, c'est un droit appartenant à celui qui possède l'emplacement; aussi s'en emparer illégalement est qualifié vol. Elle est de petite importance en Norvége et on n'en exporte pas. On a récemment, près de Stavanger, fait des essais de reproduction artificielle.

Comme se rattachant aux pêches de poissons d'eau salée, il faut citer celle des phoques. Le phoque à croissant (*phoca groenlandis*) et le phoque à capuchon (*cystophora cristata*). Ces animaux donnent lieu aux pêches faites entre le Groenland, Jan Mayn et le Spitzberg dans la mer du Nord, ils visitaient autrefois régulièrement les côtes du Finmarken en hiver, mais depuis longtemps ils ont disparu. La pêche part principalement de Tonsberg, ville maritime située sur la côte est du Christianiafjord. Cette pêche ou plutôt cette chasse qui, avant 1866, se faisait exclusivement avec des navires à voiles se fait aujourd'hui presque entièrement avec des navires à vapeur. En 1874, on arma pour cette pêche 16 bateaux à vapeur et 19 voiliers portant ensemble plus de 9000 tonneaux et ayant 1600 hommes d'équipage. Six bateaux à vapeur et huit voiliers partirent de Tonsberg, le reste de Christiania et des différents endroits du Christianiafjord; un de Stavanger et deux de Christiansund. Quelques-uns de ces navires, 4 bateaux à vapeur et 2 à voiles appartenaient à des puissances étrangères et étaient montées par des équipages norvégiens et armés dans des ports norvégiens. Ils quittent généralement Tonsberg au commencement de mars et rentrent de la pêche à la fin de mai ou au commencement de juin. La moyenne du produit de cette pêche pendant la période de 1870-1874 a été de 86,700 phoques, dont environ 60 0/0 jeunes et le reste vieux; en plus des peaux, on a extrait de leur graisse 15,000 barils de 116 litres d'huile. La valeur pour ces mêmes années a atteint le chiffre de 170,000 francs.

L'armement pour la pêche des phoques est assez coûteux; l'équipage est nombreux, il faut en moyenne 46 hommes par chaque navire; leurs gages, les frais d'entretien et la dépréciation des navires, le tout réuni forme une somme considérable. C'est pourquoi le revenu net ne dépasse généralement les intérêts du capital mis dans l'armement que d'une façon insignifiante. Lorsque cette pêche est terminée, ces navires vont sur les côtes de l'Amérique du Nord pêcher la baleine; ils ne sont du reste propres qu'à ce commerce. La pêche des phoques est excessivement variable, et constitue un jeu de hasard, il arrive souvent que des navires font une pêche considérable, tandis que d'autres reviennent sans avoir rien pris. Ainsi, en 1874, année moyenne, sur 16 bateaux à vapeur occupés à ce genre de pêche, 2 ne couvrirent pas leurs frais d'armement, et parmi 19 voiliers il n'y en eut que 1 ou 2 dont la pêche put compenser les dépenses.

En outre de ces grandes pêches de phoques faites de la partie méridionale

de la Norvége, des navires plus petits partent de Tromso au Nord, à une époque un peu plus reculée (de la moitié d'avril à septembre), ils vont faire la chasse aux vieux phoques sur les côtes de l'île de Jean Mayn.

La chasse aux phoques se fait sans aucun ménagement non-seulement de la part des navires norvégiens, mais aussi des navires anglais, hollandais et allemands et elle a plutôt un caractère de distinction que celui d'une chasse rationnelle; en effet, à peine le phoque est-il venu sur la glace et a-t-il mis bas ses petits qu'il est tué avant même que ceux-ci puissent se pourvoir eux-mêmes; souvent on tue les mères avant qu'elles aient mis bas; aussi lorsqu'elles sont pleines, tout effrayées, elles vont se cacher dans des endroits à l'intérieur des glaces et inaccessibles aux navires. Ces procédés menacent de réduire la pêche à néant, de repousser les phoques dans des endroits moins accessibles et de les disperser. Aussi en 1876 une loi en a donné au roi le droit, à condition que les autres États dont les navires prennent part à la chasse des phoques dans la mer du Nord, feront de semblables ordonnances et défendront à tout navire de tirer ou de pêcher les phoques avant le 3 avril de chaque année entre le 67° et le 75° lat. N. et entre le 5° long. E. et le 17° long. O. du méridien de Grenwich. Cette loi est actuellement en vigueur.

Le phoque commun (*phoco vitulino*) se rencontre dans presque tous les golfes et est chassé en grande quantité pendant toute l'année, principalement le long des côtes occidentales et septentrionales. Mais cette chasse se fait plus accidentellement et sur des animaux séparés.

Un homme entreprenant a dans ces dernières années, depuis 1868, commencé une nouvelle chasse sur mer en face des côtes de Finmarken et c'est le Rorqual (*Halanoptera musculus*) qui en est l'objet. Autrefois on voyait cette espèce de baleine chasser dans les fjords les bandes de morues et de harengs et elle était en conséquence protégée par la loi. Aujourd'hui cette idée est complètement controuvée et il est prouvé que ce cétacé ne suit les poissons nommés ci-dessus que dans l'unique but d'en faire sa pâture; il n'est donc qu'un signal de l'arrivée des harengs et non la cause qui les fait approcher des côtes. Cette espèce de baleine est du reste, contrairement à celle de Groënland, un animal très-sauvage. On la pêche avec des harpons que lancent des canons disposés pour cet usage; ces harpons sont munis de balles explosives qui tuent le cétacé presque instantanément. En outre de la graisse dont on retire de l'huile, la chair et les os de cet animal sont convertis en guano dans une fabrique établie près de Nadsö. En 1874, cet homme à lui seul a pêché avec son navire à vapeur établi pour cet usage 51 cétacés, dont la valeur est estimée à 140,000 francs.

On pêche aussi dans la mer du Nord entre Jan Mayn, le Spitzberg et la Nouvelle Zemble, plusieurs autres cétacés, principalement le Beluge (*Delphinapterus Leucas*) et le cheval marin (*Trichecus Rosmaras*), de la famille des phoques.

La chasse se fait en été principalement, de Tromso et de Hammerfest, avec de petits navires de 30 à 40 tonneaux.

Au moment de la chasse de ces cétacés et de ces phoques, on pêche aussi la morue près du Spitzberg, on chasse les ours blancs et les rennes et on recueille l'édredon.

Le produit de la chasse et de la pêche des 18 navires de Tromso en 1874 s'est élevé à 120,000 francs.

La valeur totale des grandes pêches de la Norvége sur les places des pêcheries s'est élevée en moyenne :

Années	1866 à 1870 à	29.000.000 de francs.
—	1871 à 1874 à	33.000.000 —

On suppose à l'étranger que les grandes pêches fournissent le principal aliment à la marine marchande de la Norvége. Cela n'a pas lieu autant qu'on le suppose. La marine marchande de Norvége compte actuellement 1,400,000 register-tons anglais montés par 60,000 marins dont les quatre cinquièmes viennent des ports du Stkagerak, la frontière suédoise au cap Lindesnes, endroits dépourvus de grandes pêcheries, et ce n'est que dans de très-faibles proportions que les grandes pêcheries fournissent leur contingent.

La valeur des grandes pêches de la Norvége a été évaluée :

En moyenne. . .	Pour 1866-1870.	Pour 1871-1874.
Morue d'hiver et du printemps. . .	fr. 14.000.000	20.200.000
Merlan vert, lingue, brome, etc. . .	1.500.000	2.000.000
Hareng	10.300.000	8.000.000
Maquereau	900.000	1.100.000
Saumon.	300.000	400.000
Homards	350.000	350.000
Phoques.	1 000.000	1.400.000
Total.	fr. 29.250.000	33.450.000

Sur les places d'exportation, les prix sont plus élevés. La valeur totale a donné, pour ces dernières années, une moyenne de 46 millions pour 1866-1870 et de 57 millions pour 1871-1874.

La valeur moyenne sur les places d'exportation de la Norvége a été, dans les dernières années, pour :

La morue salée (klepfish), 53 fr. par 100 kilos;

La morue séchée (stockfish), 48 fr. par 100 kilos;

Les harengs, 25 fr. par baril.

Les droits de douane, en France, sont, d'après le tarif général :

Pour la morue salée (klepfish), 48 fr. par 100 kilos;

Pour le stockfish et les harengs, 10 fr. par 100 kilos;

Pour la morue salée ou klepfish, le droit de douane est donc de 20 0/0 de la valeur sur les places d'exportation, pour la morue séchée ou stockfish, de 21 0/0.

La morue salée ou klepfish, des îles de Lofoten et celle de Romsdalen, surpasse, en qualité, beaucoup celle de Terre-Neuve et d'Irlande. Les causes en sont que la préparation se fait dans l'intérieur des fjords, où l'air est plus sec, qu'on emploie du sel de meilleure qualité et plus blanc, et encore que la morue pendant la préparation ultérieure est plus

serrée; aussi se garde-t-elle plus longtemps que celle de Terre-Neuve ou d'Irlande. Elle ne peut pas être importée en France, à cause des droits de douane tout à fait prohibitifs.

Le stockfish, ou morue séchée, doit être préparée pour la cuisine dans la lessive clarifiée, préparation qui n'est pas connue en France et tout à fait étrangère à la cuisine française.

Le poids brut d'un baril de harengs est de 150 kilos. Je ne sais pas quelle est la taxe admise par la douane française. En la supposant de 25 kilos, le droit de douane de 10 fr. par 100 kilos serait de 12 fr. 50 par baril, donc 50 0/0 de la valeur moyenne sur les places d'exportation. Ce droit est tout à fait prohibitif.

Broch,
ancien ministre de la marine de Norvége.

DU ROLE DU NUMÉRAIRE DANS LES CAISSES DE LA BANQUE DE FRANCE.

Au moment où la question monétaire préoccupe l'opinion publique, on droit rechercher tous les faits qui peuvent conduire à une heureuse solution du problème. On ne saurait donc trop étudier le rôle de la monnaie et les services qu'elle est appelée à rendre dans les échanges, soit pour les simples achats au comptant de chaque jour, soit pour des opérations du commerce à l'intérieur, soit pour les opérations semblables avec l'extérieur, sur les marchés étrangers, car c'est dans ces trois conditions si différentes que les matières précieuses interviennent. *Pour les opérations au comptant et pour l'argent de poche, tout le monde sait comment les choses se passent. Ce sont les pièces de 20 fr. et la monnaie divisionnaire qui jouent le plus grand rôle; pour se servir d'un terme vulgaire, mais qui peint bien la situation, « il faut toujours avoir l'argent à la main. »*

Mais en est-il de même dans les autres opérations commerciales? L'intervention du métal est-elle aussi constante et la proportion aussi considérable? C'est ce qu'il faut rechercher. Quant à la somme de métal qui circule, elle peut être très-variable, les services qu'elle rend dépendant non pas de la *quantité*, mais de la *rapidité* des mouvements qu'on lui imprime.

Nous venons de constater que, pour le comptant, la monnaie intervient toujours pour une somme égale au prix stipulé. Pouvons-nous reconnaître si les autres opérations commerciales exigent la même proportion du métal?

L'observation sera facile si nous recherchons ce qui se passe dans les grands établissements de crédit, à la Banque de France, par exemple. On sait l'importance des opérations qui s'y traitent chaque année; ce ne sont pas des millions, ce sont des milliards qui entrent et qui sortent

constamment ; pour quelle part entrent l'or et l'argent dans ces opérations ?

Un coup d'œil jeté sur les mouvements des Caisses va nous donner de suite la solution de la question. La Banque tient note des espèces et des billets qui passent par ses caisses, ainsi que des virements qui s'opèrent sur ses livres, de telle sorte qu'on peut suivre la manière dont les opérations se sont engagées et se sont liquidées. Là, rien ne nous échappe ; tout est contrôlé à l'entrée et à la sortie, et nulle part ailleurs on ne pourrait mieux reconnaître le rôle des espèces dans la circulation intérieure. Afin d'avoir une série complète, notre examen portera sur une période de 35 années, de 1840 à 1875 ; nous y trouverons accumulés tous les accidents heureux et malheureux que notre pays a éprouvés ; on pourra ainsi se rendre compte de leur influence.

Nous occupant spécialement des mouvements de caisses, nous ne pouvons cependant pas négliger ce qui les produit, c'est-à-dire le chiffre des affaires et des comptes-courants qui les représentent sur les livres de la Banque. Y a-t-il un rapport entre la somme des affaires et les mouvements de caisses ? Ou bien ces derniers représentent-ils, plus particulièrement, le mouvement général des transactions qui se traitent en dehors de la Banque ? S'il en était ainsi, les conséquences que l'on en tirera au point de vue de la question monétaire auraient plus d'autorité.

Nous passerons donc successivement en revue les mouvements des affaires à la Banque de 1840 à 1875 et parallèlement nous mettrons en présence les instruments qui servent à les engager et à les liquider, c'est-à-dire les mouvements de Caisses : espèces, billets, virements.

Accroissement du mouvement des affaires.

On ne peut observer les comptes-rendus de la Banque, sans être frappé de la disproportion qui existe entre le chiffre de ses affaires et le total annuel des opérations qui passent par ses caisses. Si nous prenons les mouvements annuels des affaires, c'est-à-dire de l'escompte et des avances, puis des comptes-courants et des caisses, voici ce que nous observons, en 1875, à Paris et dans les succursales.

Total des opérations de la Banque en 1875.

	Affaires Milliards	Escomptes Milliards	Comptes-courants divers Milliards	Comptes de trésor Milliards	Caisses Milliards
Paris	6.3	3.1	34.1	4.9	46.0
Succursales	5.0	3.7	5.4	»	15.4

A la seule inspection des chiffres, on constate ce que nous indiquions. A Paris pour 6 milliards d'affaires, dont seulement 3 milliards d'es-

comptes, nous voyons des mouvements dans les comptes-courants de 34 milliards et de 46 milliards dans les caisses.

Dans les succursales au contraire, presque les mêmes chiffres d'affaires; 5 milliards, dont 3 milliards 700 millions d'escompte, n'entraînent qu'un mouvement de 5 milliards dans les comptes-courants et de 15 milliards dans les caisses. De pareils chiffres indiquent assez combien en dehors de l'escompte sont grands et variés les services rendus par la Banque. Ils ne répondent pas cependant à l'idée théorique de son utilité. Créée pour les escomptes et pour faire circuler le papier de commerce, on pouvait croire que ce dernier formait la plus grande partie du chiffre de ses affaires, et cependant il n'en est rien. C'est à peine si, à Paris, en 1875, il y entre pour 50 0/0. L'écart entre le chiffre des affaires et le chiffre des escomptes ne s'élève pas à moins de 3,200,000,000 fr. ! Il y a donc certaines circonstances où se présentent d'autres emprunteurs que le *public*, et ces nouveaux clients, ce sont l'*État* et la *Ville de Paris*.

Ce total annuel de 6 milliards d'affaires étant donné, on pouvait croire que les mouvements des comptes-courants et des caisses en dépendaient; il n'en est rien encore, c'est à 34 et 46 milliards que se monte le total annuel de ces deux articles.

Si l'on rapproche les bilans de Paris de ceux des succursales, les différences seront encore plus sensibles : pour un simple écart de 1,300,000,000 fr. dans le chiffre des affaires, on note un écart de 28 milliards dans les mouvements des comptes-courants et de 30 milliards dans les mouvements des caisses. Rien ne montre montre mieux combien les conditions d'opérer sont différentes dans les divers cas; mais en outre, cela prouve que le plus souvent, si on a recours à la Banque, on ne lui *réclame que des services de caisse* et ces services de caisse, on est parvenu à les simplifier à ce point qu'aujourd'hui du premier rang qu'ils occupaient, les billets ont passé au second, et les virements ont pris la première place; quant au numéraire, son intervention décline chaque année. Veut-on se rendre compte du développement des affaires et des transformations qui se sont opérées dans les réglements des échanges depuis 1840? Il suffira de jeter un coup d'œil sur les bilans à 35 années de distance; la période est assez longue, les chiffres assez importants, les relevés, pris sur des documents officiels, assez exacts pour que nous puissions avec certitude en tirer des conclusions.

Voici, de 1840 à 1875, les accroissements que nous observons :

	Affaires Milliards	Escomptes Milliards	Compt.-cour. Milliards	Virements Milliards	Billets Milliards	Espèces Milliards
Paris	8.7	3.3	29.4	25.6	12.4	0.4
Succursales	6.5	4.9	6.0	»	13.9	1.3

La même disproportion que nous constations dans les bilans se manifeste ici. Par ordre d'importance, voici comment il faudrait classer ces divers accroissements :

	Paris		Succursales	
Comptes-courants...	29.4 milliards		6.0 milliards	
Virements..........	25.6	—	»	—
Billets............	12.4	—	15.9	—
Affaires...........	8.7	—	6.5	—
Escomptes.........	3.3	—	4.9	—
Espèces...........	0.4	—	1.4	—

Les comptes-courants tiennent la tête ; le chiffre des affaires, par son importance, ne vient qu'en quatrième ligne et l'accroissement de la circulation des espèces dans ces immenses mouvements, alors qu'il s'agit de milliards atteint à peine à Paris 400,000,000 fr. et vient en dernière ligne. Ainsi, toutes ces opérations engagées ou liquidées par la Banque l'ont été à l'aide des virements et de billets; la somme pour laquelle les espèces y ont pris part n'entre ici que pour mémoire.

Dans l'accroissement total des mouvements de caisse qui, de 1840 à 1875, s'élève à 38 milliards à Paris :

Les virements représentent................	66 0/0
Les billets —	31 0/0
Les espèces —	3 0/0
	100 0/0

Dans les succursales, pendant la même période, pour un chiffre d'affaires presque aussi considérable, 6 milliards 500 millions contre 8 milliards 700 millions à Paris et pour une somme de papier escompté au commerce plus élevée qu'à Paris, nous observons des résultats tout différents.

L'accroissement des comptes-courants ne dépasse pas 6 milliards, tandis qu'à Paris il s'élève à 29 milliards.

Nous ne possédons le chiffre des virements des succursales que pour les dernières années, alors qu'il ne dépasse pas 5 à 6 0/0 du mouvement des caisses contre 63 0/0 à Paris; ces virements n'ayant lieu que dans l'intérieur des succursales, n'ont donc qu'une importance très-secondaire.

Restent les billets et les espèces comme seuls instruments pour régler les affaires dans les succursales; aussi trouvons-nous pour ces deux articles un accroissement plus considérable qu'à Paris :

15 milliards 900 millions contre 12 milliards 400 millions pour les billets; 1 milliard 300 millions contre 400 millions pour les espèces. Néanmoins, malgré cette prédominance plus marquée du numéraire, il

n'occupe toujours que le dernier rang, même là où les moyens de circulation sont incomplets et insuffisants. Dans ces divers articles des caisses, l'importance de l'accroissement de chacun d'eux de 1840 à 1875, indique assez les services qu'il rend. Quand on constate depuis 1840 une augmentation des virements de 25 milliards contre 12 milliards pour les billets, et 400 millions pour les espèces, la question est jugée ; l'avenir appartient aux virements, les billets tendent chaque jour à descendre au rôle de simple appoint, les espèces y sont déjà réduites.

Ce qui prouve bien que l'émission des billets est destinée à satisfaire des besoins en dehors de la Banque, c'est que le chiffre le plus élevé de leur passage dans les Caisses, ne correspond pas au maximum de leur émission ; c'est donc la rapidité de leur circulation, et non la somme émise qui indique les services qu'ils rendent.

De 1840 à 1857, la moyenne de la circulation des billets ne s'est pas écartée du vingtième de la somme qui passe annuellement par les guichets, ce qui, en moyenne, représentait vingt fois par an leur retour dans les caisses.

De 1857 à 1869, la rapidité de la circulation a paru se ralentir un peu; mais c'est depuis la guerre, et surtout en 1872 qu'elle est tombée à ce point que les billets, au lieu de revenir 20 fois par an dans les caisses de la Banque, n'y reviennent plus que 7 fois !

Ils ont donc été retenus par les besoins de la circulation en dehors de la Banque. Ces besoins, on en connaît l'origine par suite de la suspension des payements en espèces et par suite de l'indemnité de guerre que nous avons dû remettre à l'Allemagne pour notre rançon. Quoique la somme payée en numéraire n'ait atteint qu'un chiffre bien minime (419 millions fr.), comme l'indique le rapport de M. Say, cependant la perturbation apportée dans la circulation intérieure n'en a pas été moins profonde.

Le passage du numéraire dans les caisses de la Banque qui s'était toujours accru, dans de faibles proportions, il est vrai, éprouve un premier temps d'arrêt de 1864 à 1870. Il passe déjà pour 500 millions de moins de numéraire dans les caisses de la Banque ! Mais ce n'était que le prélude du changement qui devait s'opérer après la guerre de 1870. On constate alors une diminution de 2 milliards 300 millions dans la somme des espèces qui passent annuellement dans les caisses de la Banque à Paris. Au même moment, pour combler ce vide, la circulation des billets augmentait de 2 milliards 800 millions; à 500 millions près, le numéraire était remplacé par du papier; cette faible somme indique bien qu'il n'y avait pas excès d'émission.

Dans les succursales, le numéraire avait toujours joué un plus grand rôle qu'à Paris. Même dans la période de 1864 à 1870, alors que nous notions une diminution de 500 millions à Paris, il y avait encore un

accroissement de même somme dans les succursales. Mais précisément à cause de ce rôle prédominant du métal dans leurs caisses, sa disparition a été beaucoup plus sensible, et de 1870 à 1875, nous constatons une diminution de 4 milliards au moment où la circulation des billets augmente de 6 milliards! L'écart est beaucoup plus considérable qu'à Paris. C'est sous l'influence du cours forcé et en l'absence du métal qui se cachait que le billet de Banque pénètre dans la circulation des départements, car le chiffre des affaires et des escomptes n'augmente que d'une somme bien inférieure.

Il ne suffit pas de constater les accroissements des divers articles du bilan depuis 1840. Ces accroissements ont-ils été réguliers et également répartis dans la série d'années dont nous avons pris les deux termes extrêmes? Pour nous en rendre compte, nous prendrons les périodes naturelles qui la divisent. L'observation des faits a prouvé qu'en France, en Angleterre et aux États-Unis, chaque période prospère se termine par une crise, et l'Académie a bien voulu récompenser un travail que nous lui avons présenté sur ce sujet en 1856 et dont les conclusions ont été confirmées par la pratique.

Nous aurons donc ainsi des points d'arrêt caractérisés par les crises de 1847, 1857, 1864 et 1870.

Dans chacune de ces périodes, voici quelle a été la succession des accroissements à Paris et dans les succursales.

	Escomptes		Affaires		Virements		Billets		Espèces		Caisses Total	
Périodes	Paris	Succursales	Paris	Succursales	Paris	Succursales	Paris	Succursales	Paris	Succursales	Paris	Succursales
	Milliards		Milliards		Milliards		Milliards		Milliards		Milliards	
1840-47	0.3	0.3	»	0.3	1.3	»	1.3	0.3	0.1	0.5	2.7	0.8
1847-57	0.7	0.3	1.2	3.1	7.0	»	4.7	6.0	1.3	3.2	13.5	9.3
1857-64	0.8	0.1	1.1	0.8	3.9	»	2.7	0.1	0.5	0.2	4.4	0.2
1864-70	0.1	0.4	»	0.6	6.2	»	0.9	3.0	—0.2	0.5	9.3	3.5
1870-75	1.4	1.2	6.7	1.7	7.2	»	2.8	6.5	—2.3	-4.0	8.8	3.5
ACCROISSEMENT DES MAXIMA												
1840-75	3.3	4.9	8.7	6.5	25.6	»	12.4	15.9	0.4	1.4	38.2	17.3

Nous voyons dans le tableau qui précède comment se répartissent les accroissements dans chaque période, et nous constatons des inégalités plus grandes qu'on ne pouvait le supposer.

Pour les affaires, à Paris, il n'y a aucun changement dans la période de 1840-47 ; dans les deux qui suivent, de 1847-57 et 1857-64, il y a un accroissement presque semblable de 1,200 et de 1,100 cents millions. Puis dans la période 1864-70, elles restent stationnaires, les chiffres de

la période précédente sont maintenus, mais non dépassés; c'est dans la dernière période 1870-75, depuis la guerre et les emprunts de 5 milliards que la Banque, en prêtant son concours à l'Etat et au crédit public, voit le chiffre de ses affaires s'élever tout à coup de 6 milliards 708 millions.

Dans les succursales, la progression du même mouvement est continue, tandis qu'à Paris nous notons deux interruptions de 1840-47 et de 1864-70 ; ici, non-seulement le mouvement persiste, mais jusqu'en 1870, il est plus considérable.

ACCROISSEMENT DES AFFAIRES

	Paris		Succursales	
1840-47.....	» milliards		0.3 milliards	
1847-57.....	1.2	—	3.1	—
1857-64.....	1.1	—	0.8	—
1864-70.....	»	—	0.6	—
1870-75.....	6.7	—	1.7	—
1840-75.....	8.7	—	6.5	—

La différence est surtout sensible dans la période 1847-57. Aussitôt après la fusion des Banques départementales en 1848, dès que les provinces se trouvent reliées entre elles par les facilités de l'escompte d'une succursale sur une autre, ce qui n'existait pas pour les banques départementales avant la fusion, de suite nous voyons le chiffre des affaires s'élever de 3 milliards 100 millions !

Dans la période suivante, 1857-64, ce chiffre est maintenu et dépassé, quoique dans une faible proportion, de 800,000 fr. seulement, tandis qu'à Paris, dans ces deux périodes, l'accroissement varie de 1,200 à 1,100 millions, les escomptes y prenant une part beaucoup moindre.

Dans la période 1864-70, malgré l'arrêt des affaires à Paris, dans les succursales le mouvement progresse toujours; on sent bien ici l'influence de la création des nouveaux comptoirs et le développement des anciens.

Enfin dans la dernière période 1870-75, depuis la guerre, les succursales, ainsi que Paris, en reçoivent le contre-coup, mais comme toutes les opérations du Trésor avec la Banque sont concentrées sur cette dernière place, il y aura une grande disproportion entre l'accroissement des affaires à la Banque centrale et dans les succursales. Aux 6 milliards 700 millions que nous avons notés dans le premier cas ne correspond plus que 1 milliard 700 millions dans le second.

La proportion des escomptes de papier de commerce dans ces chiffres nous rend bien compte de l'origine et la nature des recours à la Banque ; à Paris, elle ne dépasse pas 20 0/0, et elle s'élève à 70 0/0 dans les succursales. On voit combien la part du Trésor et de la Ville de Paris a

été grande. En dehors de ces deux gros clients, les opérations d'escompte pour le commerce à 200 millions près ont été les mêmes à Paris et dans les succursales, soit pour les besoins des transactions, soit pour aider les versements des souscripteurs aux emprunts de 2 et 3 milliards.

Les dépenses extraordinaires du Trésor, pendant et après la guerre, ont produit une grande perturbation dans la répartition de ces accroissements, de telle sorte qu'à Paris 74 0/0 a été fourni, depuis la guerre, 26 0/0 seulement dans les succursales. La distribution de ce mouvement progressif a donc été beaucoup plus régulière dans ces dernières.

Toutes ces augmentations deviennent bien modestes quand nous les comparons aux mouvements des caisses, qui se sont accrus de 38 milliards à Paris et de 17 milliards dans les succursales. Rien ne prouve mieux qu'ils ne sont pas sous l'influence directe de la somme des affaires traitées par la Banque; on nous accordera cependant qu'ils réflètent très-bien le mouvement général des transactions en dehors, et par suite les conséquences qu'on pourra en tirer auront une base d'autant plus solide.

CONCLUSION

D'après les faits, sur lesquels nous avons peut-être trop insisté, il résulte que dans tous ces mouvements de caisse le principal rôle n'appartient pas aux billets, comme on serait porté à le croire. Nous l'avons déjà noté, mais nous le rappellerons ici. Sur un accroissement total des mouvements de caisse qui de 1840 à 1875 s'élève à 38 milliards, on n'a pas oublié comment se répartissent les espèces, les billets et les virements :

Espèces	3 %
Billets	31 %
Virements	66 %
Total	100 %

Les services qu'on doit attendre d'une Banque d'émission ne consistent donc pas dans la mise en circulation de nombreux billets. Pour donner naissance aux affaires et les soutenir, il suffit qu'elle offre au public des compensations faciles à l'aide des virements; le même but est ainsi atteint d'une manière beaucoup plus sûre. Il n'y a même aucune pression à exercer sur les clients; on met à leur disposition trois instruments différents pour régler leurs opérations : des espèces, des billets, des virements, et s'ils choisissent librement l'un d'eux de préférence aux deux autres, c'est qu'ils y trouvent des avantages. C'est ainsi que les espèces sont négligées, réduites au rôle de simple appoint, tandis que les virements interviennent dans les deux tiers des affaires; à peine s'il reste un tiers pour les billets.

Cette répartition de la circulation dans les caisses des banques n'est pas un fait particulier à la Banque de France; il en est de même en Angleterre; dans ces deux pays, il est vrai, on rencontre des Banques privilégiées, mais même là où l'on observe sinon la liberté complète, au moins la multiplicité des Banques, le rôle des billets tend de jour en jour à diminuer. L'usage du billet ne paraît utile qu'au début, quand tout autre moyen de circulation fait défaut. C'est ainsi qu'aux États-Unis, avant la suspension des payements, la proportion des billets en circulation allait toujours en décroissant depuis les Banques des nouveaux Etats jusqu'à celles des plus anciens et des plus riches. De telle sorte qu'à New-York, avec la plus grosse somme d'affaires, on rencontrait le plus petit nombre de billets, les virements presque seuls faisaient tout le service des caisses. Pour saisir ce mécanisme dans la pratique, observons ce qui se passe au moment des grands mouvements de fonds, en dehors même des opérations commerciales, pendant la souscription d'emprunts. Nous avons deux exemples récents, en 1871 et en 1872, dans les emprunts de deux et trois milliards pour l'indemnité de guerre. Au moment de la souscription, et on n'a pas oublié à quel chiffre vertigineux elle s'est élevée; le compte-courant du Trésor s'est accru tout à coup de 344 millions en 1871, et de 774 millions en 1872. Jamais jusqu'alors pareil mouvement de fonds n'avait été observé, et ici il n'y avait aucune de ces combinaisons commerciales qui répartissent une opération sur plusieurs marchés par des traites et des lettres de change. C'était un versement effectif que le ministre des finances réclamait, et il fallait l'exécuter pour être admis à la souscription. Recherchons donc ce que le public a remis aux guichets du Trésor. Comme la plus grande partie des sommes recueillies a été immédiatement déposée à la Banque, il suffira d'étudier les variations des bilans de chaque jour pour reconnaître comment les versements ont été effectués. A la clôture de la souscription du premier emprunt de 2 milliards, en 1871, le compte-courant du Trésor s'est accru de 344 millions, et voici les changements que ce transport de crédit a apportés dans le bilan de la Banque.

Il est rentré en espèces........................ 38 millions;
id. billets........................ 59 millions;
Les comptes-courants du public ont diminué de 158 millions;
Alors que les chiffres des effets escomptés s'augmentaient de.................................... 29 millions.

Ainsi sur un versement de 344 millions, il n'est entré que 38 millions en espèces dans les caisses de la Banque, soit à peine 11 0/0! Le reste de la somme a été fourni par les billets, 59 millions, et par les effets escomptés, 29 millions, mais surtout par un simple virement des comptes-courants du public au compte-courant du Trésor. Le public avait accru ses dépôts en quelques jours de 310 millions, alors qu'on se

préparait à la souscription, et ils baissent tout à coup de 158 millions par suite des virements opérés au profit du Trésor.

L'année suivante, en 1872, au moment de l'emprunt de 3 milliards, malgré une souscription beaucoup plus brillante et un accroissement de 774 millions dans le compte-courant du Trésor, néanmoins, la somme versée en espèces est tellement faible qu'on y regarde à deux fois avant d'accepter un tel résultat : elle ne dépasse pas 8 millions, soit à peine 1 0/0 de tout cet immense mouvement de fonds !

Voici du reste comment se répartissent à ce moment les variations du bilan de la Banque :

Il est rentré en espèces..	8 millions ;
Les effets escomptés ont augmenté de	378 millions ;
Les avances au Trésor et à divers ont augmenté de	41 millions ;
Et les comptes-courants du public n'ont baissé que de	91 millions.

Les comptes-courants qui ne s'étaient accrus que de 185 millions dans le mois précédant la souscription, ne diminuent aussi que de 91 millions. La plus grande partie de la somme a été fournie par l'escompte du papier de commerce (378 millions) ; quant aux billets, bien loin de les voir rentrer. la Banque était forcée d'en émettre pour une nouvelle somme de 30 millions. Les premiers paiements de l'indemnité de guerre, l'incertitude de l'avenir avaient fait disparaître de la circulation une grande partie du numéraire et il fallait le remplacer par du papier. Sa rareté était même beaucoup plus sensible qu'au moment du premier emprunt de 2 milliards, car, tandis qu'alors on avait encore pu verser 38 millions en espèces au sortir de nos désastres, treize mois après on ne versait plus que 8 millions quoique la souscription dépassât 40 milliards !

Rien ne pouvait mieux montrer le faible rôle du numéraire dans les grandes opérations financières, même en dehors des engagements du commerce à terme. Dans toutes les discussions on néglige trop souvent ce côté si important de la question.

Cl. Juglar.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 1877.

COMMUNICATION : La difficulté d'obtenir les documents officiels.
DISCUSSION : Les causes de la crise actuelle.
OUVRAGES PRÉSENTÉS :

M. de Parieu, membre de l'Institut, sénateur, un des vice-présidents récemment élus, a présidé cette réunion à laquelle avaient été invités : M. Droz, ingénieur, professeur d'économie politique, et M. Tachard, ancien député, ancien ambassadeur en Belgique.

Après la présentation de divers ouvrages (voyez plus loin), M. le secrétaire perpétuel annonce la continuation du cours d'économie politique fait l'an dernier par M. Ch. Letort, membre de la Société, à la mairie du IXe arrondissement, rue de Drouot ; il traitera cette année des divers éléments du budget.

A cette occasion, M. Ch. Letort croit devoir se plaindre du refus qui lui a été fait au ministère des finances, auquel il a demandé ce document. Il fait remarquer qu'on est plus libéral à l'étranger pour des publications qui s'entassent en France dans les greniers des ministères. Une conversation s'engage à ce sujet entre MM. Paul Coq, Courtois, Cernuschi, Jacques Valserres, Wilson et Jacques Siegfried.

Ce dernier rappelle que la commission chargée de rechercher les moyens de développer le commerce intérieur, dont il a fait partie il y a deux ans, a émis un avis motivé transmis aux ministres des affaires étrangères et du commerce, et demandant que les documents officiels fussent publiés dans un format plus maniable, et mis en vente à des prix plus accessibles. C'est ce qui se fait en Angleterre.

M. Maurice Block, quoiqu'il n'ait pas à s'en plaindre lui-même, doit reconnaître que les administrations ne distribuent pas toujours leurs publications avec assez de libéralité. En ce qui concerne le budget, ce n'est pas le ministre des finances qui le distribue. C'est un *document parlementaire* qui porte son numéro d'ordre. En fait, sans doute, les employés du ministère des finances lisent les épreuves et le Trésor paye l'imprimeur, mais c'est le président de la Chambre des députés qui ordonne l'impression, c'est sous l'autorité des questeurs que se fait la distribution. Le ministre des

finances ne dispose que d'un nombre limité d'exemplaires, mais rien n'empêche d'augmenter ce nombre, afin d'ôter à l'administration tout prétexte aux refus.

Après cette discussion, M. le président procède au choix d'une question pour l'entretien général de la soirée. La réunion adopte le sujet suivant proposé par M. Ernest Brelay :

DES CAUSES DE LA CRISE ACTUELLE

M. **Ernest Brelay**, ancien négociant, a le premier la parole.

Il commence par établir la notoriété et la compétence des négociants (MM. Pénicaud, Hiélard, etc), qui sont allés au nom d'une grande réunion de commerçants parisiens signaler au président de la République la crise des affaires causée par la crise politique, qu'il était en son pouvoir de faire finir.

Il montre ensuite par les chiffres d'affaires des maisons de sa connaissance (maisons de commerce et de banque) la gêne et la diminution des transactions, la difficulté des escomptes et des recettes.

Invité à conclure, M. Brelay répond que, par discrétion, et pour éviter de mettre le pied sur le terrain politique, il a laissé à chacun le soin de tirer de son langage les conclusions nécessaires. Toutefois, puisqu'on le questionne, il ne croit pouvoir se dispenser de dire que le mal provient d'un manque de sécurité, d'un défaut de confiance dans le lendemain ou dans l'avenir. — Le remède, donc, s'offre à tous les esprits non prévenus ; il consiste dans le respect des lois par ceux qui en ont le dépôt, et dans l'application sincère du régime constitutionnel que la nation s'est donné, et pour lequel elle manifeste un incontestable attachement.

M. **Clamageran**, membre du Conseil municipal de Paris, demande à ajouter quelques considérations à celles qui ont été présentées par M. Brelay, auxquelles il s'associe du reste pleinement. Qu'il y ait une crise, et une crise très-intense, personne n'en doute. Quelles en sont les causes? Sont-elles économiques ou politiques? Faut-il les chercher à l'étranger ou à l'intérieur? Voilà ce qu'il importe d'éclaircir, car les causes de la crise uue fois connues, on saura où gît le remède et à qui incombe la responsabilité.

Il est certain qu'un malaise général régnait en Europe et en Amérique au commencement de l'année 1877 et qu'il a été aggravé par la guerre d'Orient. Mais dans les autres États une amélioration relative s'est produite, tandis qu'en France le malaise, loin de

diminuer, n'a fait qu'agrandir et peu à peu il a pris les proportions d'une crise. L'exemple de l'Angleterre est sous ce rapport bien instructif. Il semble que la guerre d'Orient aurait dû l'atteindre plus que tout autre pays. Et cependant ni son commerce, ni son industrie ne faiblissent. Au contraire, elle attire de plus en plus à elle les capitaux en quête d'emploi. Un phénomène analogue se produit aux États-Unis. Les Américains ont beaucoup souffert par leur faute depuis une quinzaine d'années. Leur protectionnisme à outrance a ruiné en partie leur marine et développé chez eux le prolétariat, conséquence fatale des industries factices. Les plus sages ont pris l'initiative d'un mouvement libre-échangiste qui aboutira tôt ou tard. En attendant, leur situation est difficile. Peut-on dire qu'elle ait empiré en 1877? A beaucoup d'égards, c'est exactement l'inverse qui a lieu. Le président Hayes, dont l'élection était très-contestée et très-contestable, s'est conduit en véritable homme d'État; il a su contenir ses amis et rallier ses adversaires; il s'est montré non pas l'homme d'un parti, mais l'homme de la nation. De là une détente qui a eu immédiatement son influence heureuse sur les affaires, détente qu'on obtiendrait sans aucun doute dans d'autres pays, si l'on employait les mêmes procédés. La hausse du change atteste le progrès réalisé. Le dollar en papier, tombé naguère au-dessous de 4 fr. 50, puis relevé à 4 fr. 60, 4 fr. 80, 4 fr. 90, est aujourd'hui à 5 fr. 11, c'est-à-dire presque au niveau du dollar métallique.

Ni les événements du dehors, ni la situation générale de l'Europe et de l'Amérique, ne peuvent expliquer la crise dont nous souffrons. Les faits extérieurs y ont contribué, dans une certaine mesure, au début; mais ils n'ont pu la porter au point extrême où elle est; ce sont d'autres influences qui l'ont prolongée, qui l'ont accrue et qui l'ont envenimée. Serait-ce notre régime douanier qu'il faudrait accuser? On a dit au Sénat que sous l'empire de notre législation libre-échangiste, la France exportait moins et que les bénéfices se réduisaient, les charges allant toujours en augmentant. Il est regrettable qu'une affirmation aussi téméraire n'ait pas été relevée par les économistes présents à la séance du 29 novembre. Au sein de la Société d'économie politique, il est à peine nécessaire de la combattre. Nos exportations ont atteint en 1875 un chiffre inconnu jusqu'alors : 3 milliards 873 millions. Dans cette même année l'octroi de Paris, qui est un des signes principaux de la prospérité publique, a donné une plus-value de 21 millions (118 millions au lieu de 97 en 1874). Même après la baisse de 1876 et celle de cette année, le chiffre de nos exportations est supérieur de plus d'un milliard au maximum des années

qui ont précédé les traités de commerce. Pour agrandir nos débouchés, ce serait un triste moyen que de fermer de nouveau nos frontières ; il faudrait au contraire faire un pas de plus dans la voie du libre échange.

Le vote pur et simple du budget pourrait-il mettre fin à la crise? M. Clamageran ne le pense pas. Il s'étonne qu'on ait affirmé au Sénat sans contradiction que l'espoir et le crédit renaîtraient si l'on donnait à l'État « l'assurance légale de continuer mensuellement à verser les flots d'or qui par une foule de canaux arrivent dans les mains d'un millier de familles. » Les flots d'or de l'État n'enrichissent pas un pays, puisque c'est le pays lui-même qui les fournit. Ce qui est vrai, c'est que le budget sert à payer des services qui, pour la plupart, sont utiles. La suspension de ces services serait à coup sûr déplorable. Mais après comme avant le vote du budget, le défaut de confiance subsisterait avec ses effets désastreux, si ce vote n'impliquait pas la reconnaissance formelle des droits de la nation. On s'efforce en vain de méconnaître la cause véritable de la crise actuelle. Cette cause est essentiellement politique. Le remède doit être de même nature. Les peuples les plus prospères, nous le voyons autour de nous, sont ceux chez qui les principes du gouvernement constitutionnel et parlementaire sont entourés de respect et pratiqués avec une irréprochable loyauté. Ces principes ont une valeur inestimable, même au point de vue économique, parce qu'ils protégent les grandes masses d'êtres humains qui travaillent, qui épargnent et qui produisent, contre les intrigants de toute espèce qui vivent en exploitant les autres.

M. **Clapier**, ancien député de Marseille, cite un fait de banque à sa connaissance personnelle, qui accuse bien une situation défavorable, car il prouve que l'escompte hors banque est devenu impossible en France dans des conditions avantageuses, et cela parce que les capitaux français vont chercher sur le marché anglais des placements qu'ils ne trouvent plus sur le nôtre.

Mais, dit M. Clapier, c'est là un accident momentané sans doute, et qui ne suffit pas à indiquer une véritable crise, encore moins à prouver que cette crise, si elle existe réellement, soit la conséquence des événements politiques. Une véritable crise se manifeste par tout un ensemble de symptômes graves : les faillites et les protêts se multiplient; les exportations décroissent; les fonds publics baissent; les impôts ne rentrent pas; le mont-de-piété est assiégé; les hôpitaux regorgent de malades; la mendicité reparaît dans la rue. Ces symptômes existent-ils et se sont-ils accentués depuis six mois? C'est ce que l'enquête sénatoriale nous apprendra :

M. Clapier l'espère du moins, et il espère aussi que la commission saura découvrir les véritables causes du mal, que l'on n'a pas encore demandées aux véritables représentants du commerce et de l'industrie, aux Chambres de commerce.

M. **Henri Fould**, commissionnaire, confirme ce qu'a dit M. Brelay, à savoir que les pétitions adressées au Président de la République émanent de négociants et d'industriels très-sérieux, parfaitement renseignés, car ils ont personnellement à souffrir de la crise économique, et d'ailleurs exempts de tout esprit de parti, ne demandant même, la plupart, qu'à n'avoir pas à s'occuper de politique.

Il peut affirmer, quant à lui, et il est à même de le savoir, que le commerce d'exportation est gravement atteint. On parle de la crise générale; mais cette crise, nous y avons échappé ou à peu près jusque vers le milieu de cette année. Dès le lendemain de la guerre, les affaires avaient repris une activité qui ne s'était plus ralentie. En 1871, M. Fould avait pu faire livrer très-rapidement, par l'industrie française, des commandes qui, données à l'Allemagne depuis six mois, n'avaient pas été éxécutées. Les étrangers nous enviaient notre imperturbable prospérité ; maintenant ils se plaignent de notre inaction. Nos exportations languissent, l'initiative manque ; il n'y a plus d'entrain, parce qu'il n'y a plus de sécurité, et que nos clients étrangers eux-mêmes n'osent s'engager avec nous.

Quant à l'enquête ordonnée par le Sénat, M. Fould avoue qu'il n'en attend rien de bien décisif, parce qu'il craint qu'elle ne se fasse sous l'influence d'un parti pris.

M. **Foucher de Careil**, sénateur, n'a, lui aussi, qu'une médiocre confiance dans les résultats de l'enquête. Il tient d'ailleurs à se dégager de toute solidarité avec le collègue qui a émis à la tribune du Sénat les doctrines économiques qu'a combattues M. Clamageran. Il estime que même notre honorable président, M. de Parieu, ne saurait y souscrire. Quant à la crise, M. Foucher de Careil ne la révoque pas en doute, et il la croit particulière à la France. L'Angleterre, quoi qu'on en ait dit, est indemne, et la preuve, c'est que l'argent y est à 4 0/0, tandis qu'en France, il n'est qu'à 2 0/0. Sans doute, les causes du mal sont complexes comme ses symptômes. On conçoit, par exemple, que Marseille souffre particulièrement de la guerre d'Orient ; que les départements viticoles du Midi voient leur prospérité en partie détruite par le phylloxéra. Mais en dehors de ces causes spéciales et loca-

les, il y a certainement une cause profonde due à l'ensemble de la situation.

M. **De Parieu**, sénateur, ne partage pas toutes les idées qui ont été émises à la tribune du Sénat touchant les causes lointaines ou prochaines de la crise; mais il est partisan de l'enquête, et il estime aussi que le vote du budget serait non-seulement un signe, mais une cause immédiate d'amélioration dans l'état économique du pays. Certes, le budget n'est pas un Pactole dont le gouvernement puisse arroser le sol national pour y faire pousser le blé, les fruits et les fleurs; et même, si l'on pouvait réduire le budget d'un quart ou de moitié, ce serait autant de gagné pour le pays; mais le budget étant et devant rester ce qu'il est, le fonctionnement du mécanisme financier de l'Etat ne peut être arrêté sans dommage grave pour la nation.

M. **Courtois** cite, parmi les faits financiers qui peuvent être considérés comme des indices du malaise général, la diminution des recettes de la Compagnie des Omnibus et de celle des Petites-Voitures pendant les quatre derniers mois.

M. **Frédéric Passy**, membre de l'Institut, ne se propose pas de s'occuper de la crise en elle-même; il n'aurait rien à ajouter à ce qui a été dit avant lui par de plus compétents. Mais il y a, à son avis, quelques réflexions à faire, sans sortir d'ailleurs du domaine économique, sur le fait à l'occasion duquel la conversation s'est fixée sur ce triste sujet. C'est, si l'on peut ainsi parler, la moralité de l'incident; et c'est cette moralité, tout économique encore une fois, qu'ici plus qu'ailleurs il lui paraît nécessaire de dégager.

Que s'est-il passé, dit M. F. Passy? On vient de nous le redire, et avec des explications qui ne comportent aucune équivoque. Une démarche; non pas politique, quoi qu'on en ait dit, mais *économique*, a été tentée. Des hommes honorables, considérables même, considérables par la grandeur des intérêts qu'ils représentent tout au moins, des hommes de toute opinion d'ailleurs, et qui sur un autre terrain auraient pu se trouver divisés, mais qui sur le terrain des affaires se trouvaient étroitement unis par l'impérieuse pression des mêmes souffrances et des mêmes alarmes, ont cru devoir, en présence d'une situation non-seulement douloureuse, mais menaçante, porter ensemble au siége du gouvernement l'expression de ces souffrances et de ces alarmes. Ils sont allés, sous la forme la plus respectueuse d'ailleurs, et en se maintenant rigoureusement dans la limite des intérêts au nom desquels ils parlaient, demander au gouvernement, pour le commerce et

l'industrie, c'est-à-dire pour l'activité laborieuse dont vit le pays, ce dont cette activité ne peut se passer pour s'exercer, ce que tout gouvernement d'ailleurs, quel qu'en soit le nom et quelle qu'en soit la forme, a pour mission de donner au pays dont il dirige les destinées, ce qui est son premier devoir et sa raison d'être à vrai dire : la sécurité qui se compose de la tranquillité du jour, et de la confiance dans le lendemain.

De l'accueil qui a été fait, ou plutôt qui n'a pas été fait à cette démarche, M. Passy ne veut rien dire, et ne pas même approcher des régions politiques où ces choses se passent.

Mais la presse appartient à la discussion, nous avons le droit d'apprécier ses appréciations, surtout si elles constituent, à notre point de vue, des erreurs économiques ou morales dangereuses.

Or, qu'a dit la presse, une certaine presse au moins? Peu importe ce que nous puissions penser d'elle; elle est l'expression d'une partie de l'opinion, et c'est là ce qui donne à ses commentaires une importance qui nous interdit de les dédaigner. Comment ont été traités par elle ces hommes (personnification de l'esprit d'ordre, de travail, d'économie, d'initiative et de persévérance), qui, en s'occupant de leurs intérêts personnels, s'occupaient des intérêts généraux du pays, et qui auraient le droit de dire, après tout, sans élever la voix plus haut qu'il ne convient, qu'ils sont la fortune de la France? Ce sont des « échappés du comptoir », auxquels on a appris à vivre en les « congédiant », de la bonne façon; des « bonnetiers » en rupture de ban qu'on a dûment renvoyés « à leur flanelle traditionnelle », des bourgeois ! » pour tout dire, qui ont eu la naïveté de s'imaginer qu'ils étaient quelque chose dans l'État et pouvaient y être comptés pour quelque chose. Allez, bonnes gens, allez, et restez-y, à vos magasins et à vos usines; travaillez, puisque tel est votre métier, et gagnez de l'argent si vous pouvez. Mais payez l'impôt, que vous gagniez de l'argent ou non, car nous en avons besoin, et surtout taisez-vous, car nous avons les oreilles rompues de vos criailleries. Le bâton avec lequel don Juan donnait satisfaction à ses créanciers n'est pas encore perdu, morbleu ! et les épaules de M. Dimanche pourraient refaire connaissance avec lui.

N'est-ce pas là, en substance, ce que nous avons tous pu lire? N'est-ce pas là, il le répète, ce que pensent très-sincèrement encore nombre de gens, amis de l'ordre à ce qu'ils disent, et parfois à ce qu'ils croient?

Eh bien ! c'est là, ne nous faisons pas illusion, qu'est le vrai danger. C'est là qu'est le mal, le mal durable, profond, invétéré, dont le mal présent n'est qu'un symptôme plus douloureux que

d'autres. La société française est divisée contre elle-même et elle ne peut trouver la paix parce qu'il y a en elle deux esprits entre lesquels nulle conciliation n'est possible, par la raison que l'un est la négation de l'autre : l'esprit du passé et l'esprit de l'avenir : l'esprit ancien qui ne méprise pas la richesse, tant s'en faut, mais qui méprise, faute de savoir les employer, les moyens honorables et pénibles de les former, et l'esprit nouveau, qui, pas plus que l'ancien, ne méprise la richesse, mais qui sait d'où on la tire et comment on l'en tire, et qui, par conséquent, ne souffre pas qu'on en trouble ou qu'on en souille la source sacrée : le travail. Il y a ceux que le père Gratry, dans son langage imagé, appelait les « hommes de peine et les hommes de joie », ceux qui croyaient naguère et qui croient encore, dans le siècle de la vapeur et de l'électricité, que l'oisiveté est la marque de la supériorité, et que « vivre noblement », c'est vivre aux dépens de la masse qui travaille. Et il y a ceux qui travaillent et qui produisent, esclaves avant-hier, serfs hier, libres aujourd'hui, et citoyens par-dessus le marché, égaux en droit, supérieurs en fait, parce qu'ils représentent le mérite et l'effort, et auxquels, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, le dernier mot appartient par cette raison même qu'ils savent produire, et que les autres ne savent que consommer. Il y a l'aristocratie véritable, comme le disait si bien un ministre de l'empire, M. Duruy, qui est l'avénement des meilleurs, et il y a la fausse aristocratie que je ne veux pas qualifier, qui meurt faute de savoir se retremper aux vraies sources de la vie, et qui embarrasse de son agonie l'expansion de la vie du grand corps dont elle n'a pas pu devenir un organe utile.

Qu'il me soit permis, dit en terminant M. F. Passy, de placer ici un souvenir historique. Marie Stuart, dans son règne si tourmenté, eut à plusieurs reprises à lutter contre un des réformateurs du temps, John Knox, dont les prédications et les écrits ne cessaient d'agiter l'Écosse. Un jour, irritée de ses représentations, fort peu séantes, il faut le reconnaître : « Qui êtes-vous, lui dit-elle avec plus de dédain encore que de colère, pour vous permettre de vous occuper des affaires de mon royaume? » — « Madame, lui répondit J. Knox, *un des sujets de ce royaume* ».

Le commerce et l'industrie, et l'agriculture avec eux, qu'il n'en faut jamais séparer, puisqu'elle leur fournit les produits qui les alimentent, et qu'à leur tour ils sont ses débouchés et ses metteurs en œuvre ; le commerce, l'industrie, l'agriculture, c'est-à-dire le travail, sous ses différentes formes, sont en droit de répéter aujourd'hui pour leur compte, en l'élargissant, cette fière et juste réponse. Il ne sont pas seulement quelque chose dans la société ; ils

sont la société même, puisque tout vient d'eux et que le reste n'a d'autre but que de leur permettre de vivre et de grandir en leur prouvant l'ordre, la justice et le respect dont ils ont besoin. La civlisation même est fondée sur le travail, et sur le travail libre; l'autorité, quelque nom qu'elle porte encore une fois, n'a d'autre mission que de garantir cette liberté. Mission sacrée d'ailleurs, et digne elle aussi de tout respect et de tout honneur ; mais mission qu'elle ne peut ni déserter, ni dépasser sans faillir et sans se compromettre elle-même.

Quand le saura-t-on enfin? Quand verrons-nous, comme nous le souhaitons si ardemment, et comme on commence heureusement à le voir ailleurs, l'autorité et la liberté réconciliées, le travail en honneur, la richesse respectable et respectée, et toute l'influence ramenée, par la loi inflexible de la responsabilité, au bon usage d'elle-même ?

Tout simplement quand des idées plus justes auront pénétré dans les esprits, quand les tristes vestiges des anciennes servitudes et des anciennes vanités auront disparu, quand le vrai rôle du travail et de la richesse sera mieux compris, quand les vérités essentielles de la science élémentaire, en un mot, ne seront plus lettre close pour une foule de gens qui se croient instruits parce qu'ils sont lettrés, et qui passent leur temps à bourrer le public des idées les plus fausses et des passions les plus révolutionnaires, sous prétexte de redresser l'esprit public et de museler l'ogre révolutionnaire. Et c'est pour cela, dit en finissant M. F. Passy, que je suis orfèvre, et que je répète une fois de plus, — ce ne sera pas la dernière : Il faut, sous peine de ne jamais avoir la paix, vulgariser l'économie politique.

M. H. Cernuschi fait remarquer que des crises, il y en a toujours et partout plus ou moins : l'état de crise est à peu près l'état normal de l'humanité. En ce moment, il y a la guerre dans l'Europe orientale, la famine dans l'Inde, la peste bovine en Hongrie, le phylloxéra dans les pays vignobles. Les crises ont des causes de toute sorte : physiques, morales, économiques, politiques. Mais par dessus les causes physiques, morales et économiques qui ont plus ou moins d'importance, il y a, en France, une cause politique qui est dominante et qui ne peut être arrêtée que par des moyens politiques. Est-ce aux économistes d'en délibérer? Hélas! ils n'y peuvent rien! pas plus que si on les consultait sur des questions religieuses entre protestants et catholiques.

M. Paul Coq, maître de conférences à l'École Turgot, croit devoir se borner à une courte observation. Elle lui est suggérée

par les développements dans lesquels est entré M. Clapier, à propos des opérations de banque et d'escompte dont Marseille serait le siége et où les profits sont, paraît il, aujourd'hui moindres, sinon nuls, par des causes qu'on prétend étrangères à ce qui se passe. L'un des précédents orateurs, M. Clamageran, a fait cette remarque dans laquelle jusqu'ici nul ne l'a contredit, que la situation de la France offre ceci de particulier que ses embarras, sa gêne, se sont accrus pendant qu'ailleurs, en Angleterre et aux États-Unis notamment, c'est le contraire qui se voit. Il est ainsi arrivé qu'alors que chez nous on souffrait moins qu'en d'autres pays de certains troubles, tels que la guerre d'Orient, cette situation s'est renversée. Nul ne saurait nier que nos souffrances n'aient atteint un degré d'intensité infiniment plus marqué que dans n'importe quel pays, où l'état critique va au contraire s'atténuant.

Cela posé, il semble à M. Coq ressortir précisément de l'exposé dans lequel est entré M. Clapier, le contraire de ce que cet honorable membre a voulu prouver. Pour expliquer, en effet, l'absence des profits qu'on remarque à cette heure en banque, qu'a-t-il trouvé à dire? Il n'a nullement déclaré que si les banquiers de Marseille ne pouvaient plus réaliser sur la place de Paris des bénéfices, cela tenait surtout à ce qu'il ne leur était plus possible, comme auparavant, de négocier leur papier hors banque. Chacun sait que dans la haute banque le bon papier s'escompte couramment, en temps normal, au-dessous du taux de la Banque de France. Or, comme les banquiers ne peuvent plus jouir de cet avantage, les profits sont nuls par cela même qu'il n'est plus possible de bénéficier de l'écart de l'escompte. Mais, dira-t-on, et c'est l'objection relevée par M. Clapier, comment en peut-il être ainsi puisque les capitaux, sans emploi, abondent au point que l'intérêt a notablement baissé dans le même temps?

Sans doute, se hâte de répondre l'honorable M. Clapier; mais l'objection est sans valeur et rien n'est « plus simple » que d'y répondre. Comme le taux de l'escompte sur la place de Londres est très-supérieur à celui de la place de Paris, les capitaux, pouvant là s'employer à des conditions infiniment meilleures, se hâtent d'émigrer vers ce grand marché, et c'est ainsi qu'on est privé chez nous du pouvoir de négocier, hors banque, le papier qui pourrait donner, comme auparavant, du bénéfice.

Certes, dit en terminant M. Coq, la réponse de M. Clapier ne laisse rien à désirer. Il est très-vrai que des capitaux, comme toute marchandise, se rendent là où ils rencontrent des prix supérieurs. Mais s'il en est ainsi en ce moment de la place de Londres, et

M. Clapier connaît trop bien ce dont il parle pour que le fait puisse être mis en doute, sans parler des preuves qu'on en peut ailleurs recueillir, il est clair qu'à ce compte la thèse de M. Clamageran est pleinement confirmée : à savoir, que la France, après avoir été moins atteinte que les autres pays par le trouble survenu dans les relations extérieures, se trouve en ce moment même bien plus douloureusement éprouvée que l'Angleterre ou les États-Unis. Les rôles sont manifestement intervertis. Tandis qu'ailleurs on souffre moins qu'auparavant, c'est la France, d'abord si médiocrement atteinte, qui voit de plus en plus s'accentuer sa gêne par le manque d'affaires.

M. **Clapier** répond à M. Paul Coq qu'il ne nie point l'existence de la crise ; il ne nie pas non plus que l'insécurité politique y soit pour quelque chose, mais il ne croit pas qu'elle y soit pour tout. Quant aux négociants et industriels, il regrette qu'ils n'aient point fait parvenir à qui de droit l'expression de leurs inquiétudes par leurs organes naturels et autorisés, les chambres de commerce.

M. **Ernest Brelay** reprend la parole au sujet de l'argument tiré des entreprises de bâtiment.

Sur cette question, il commence par convenir qu'en ce qui touche l'industrie du bâtiment, on ne peut rien formuler de positif, parce qu'à cet égard, les lois économiques sont dérangées dans leur fonctionnement parce que l'orateur ose appeler le communisme administratif.

L'industrie du bâtiment renaissait visiblement il y a deux ans, et tendait à une prospérité prochaine. Mais l'administration municipale est venue ajouter aux travaux de l'Exposition des percements nouveaux de voies importantes, en imposant des délais de construction fort rapprochés, car il faut que les maisons soient érigées, pour la plupart, le 1er mai prochain.

On a voulu « faire grand » et imiter M. Haussmann, dont les projets, fort beaux d'ailleurs, ont eu pour défaut saillant une exécution trop rapide, et de grands mouvements de capitaux faits dans un espace de temps trop rapproché.

Maintenant, en dehors des travaux amenés par les décisions de l'édilité et de l'État, on termine ceux que l'initiative privée a entrepris, mais on ne se hâte pas d'en commander d'autres.

Est-ce un résultat de la crise générale?

C'est possible et probable, mais on ne peut l'affirmer, parce qu'on voit trouble quand la loi de la demande n'a pas eu son cours régulier.

Des personnes de ma connaissance intime, ajoute M. Brelay, ont été récemment tentées de faire construire. Elles y ont renoncé. Le prix des matériaux et celui de la main-d'œuvre ont haussé de 10 0/0 au moins; chiffre aisément vérifiable. Maintenant, il peut attendre que la baisse résulte de l'achèvement des travaux officiels.

Il n'y a là qu'une période pénible de transition, où l'on reconnaîtra une fois de plus qu'il est chimérique de prétendre « donner du travail au peuple » par décrets législatifs ou municipaux, et que le travail pour être actif, et recevoir sa rémunération rationnelle, doit avoir la paix, la liberté, et être fourni par tout le monde.

La discussion étant épuisée, la parole est donnée à M. **Richard** [du Cantal] pour une motion d'ordre. M. Richard voudrait qu'on mît à l'ordre du jour des prochaines réunions la question de l'indemnité au fermier sortant qui a amélioré son domaine, ou celle des principes qui doivent diriger la colonisation. Il se plaint qu'à la Société d'économie politique, on ne s'occupe pas assez des questions agricoles.

M. **Joseph Garnier** lui répond que la Société a reconnu qu'il valait mieux que chaque réunion fût maîtresse de son ordre du jour et que les discussions improvisées avaient paru préférables aux discussions préparées qui éloignaient les membres et produisaient de trop longs discours.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Traité théorique et pratique de statistique (1), par M. Maurice Block, membre de la Société.

Fruit d'une longue expérience et de beaucoup de recherches; guide sûr pour le commerçant, aide souvenir pour l'homme de métier.

Traité élémentaire d'économie politique à l'usage des élèves des écoles primaires, par M. Isidore Amieux, chef de section aux chemins de fer de Paris à la Méditerranée.

Un des ouvrages couronnés au concours créé par la Société d'économie politique de Lyon, et publié par le Conseil municipal de Lyon.

The relation of the temporal and spiritual power in the different nation of Europe (2), par M. Henry Richard.

Sujet délicat traité avec supériorité par le Secrétaire général de la Société de la paix de Londres. M. Fréd. Passy en a publié une intelligente analyse dans la *Revue politique* du 15 octobre 1877.

---

(1) Paris, Guillaumin, 1878, un vol. in-8.

(2) Londres, Hodder and Shoughton, Paternoster, in-18, de 44 p.

Rôle du numéraire dans les Caisses de la Banque de France (1), par M. C. JUGLAR.

Etude lue à l'Académie des sciences morales et politiques que nous reproduisons dans ce numéro.

L'enseignement élémentaire de l'économie politique (2), par M. F. PASSY.

Discours prononcé au Congrès tenu, à Clermont-Ferrand, par l'Association pour l'avancement des sciences.

Autonomie communale (3).

Discours prononcé par M. Faider, procureur général de la Cour de cassation en Belgique.

BIBLIOGRAPHIE

A. DE QUATREFAGES : L'ESPÈCE HUMAINE ; 1 vol. in-8o, Paris, GERMER-BAILLIÈRE, 1877 (*Bibliothèque scientifique internationale*).

D'où vient l'homme et quel rang lui assigner dans l'échelle des êtres organisés ? Est-il un animal, et s'il l'est, quelle place occupe-t-il dans le cadre zoologique ? Quel est son berceau, et les variétés humaines se rattachent-elles à une souche unique ou bien à des souches diverses ; en d'autres termes, constituent-elles les *races* d'une même *espèce* ou bien es différentes *espèces* d'un même genre ?

Autant de questions qui se débattent, avec vivacité, avec passion même dans les livres, dans les revues, dans les amphithéâtres. Elles relèvent d'une science dont l'apparition a été tardive et les progrès lents, par cela seul même qu'elle emprunte le secours de diverses sciences auxiliaires, qui sont elles-mêmes de date encore récente ; tel est le cas de la paléontologie, de l'archéologie préhistorique, de la linguistique comparée, de la géographie elle-même, si indispensable pourtant à l'étude des groupes humains. Près de trois cents ans séparent, en effet, les grandes découvertes du Gênois Colomb et du Portugais Gama, des voyages de Bougainville et de Cook dans la mer du Sud, de Pallas dans la Sibérie et de Bruce dans l'Abyssinie. Ce ne fut que dans les vingt dernières années du dernier siècle que Levaillant entama l'Afrique australe, et Mongo-Park l'Afrique centrale. Les grandes expéditions d'A. de Humboldt et d'Alcide d'Orbigny dans l'Amérique équatoriale sont de notre temps. Quant à la linguistique comparée, laquelle nous montre, pour parler comme l'auteur du *Cosmos*, « comment des races sé-

---

(1) Extrait du compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques, tiré à quelques exemplaires.

(2) Paris, au Secrétariat de l'Association, in-8, de 24 pages.

(3) Dans le nº 85 du journal *la Belgique judiciaire*, 25 octobre 1877.

parées par de vastes pays sont cependant unies entre elles et originaires d'une même contrée, » elle s'est longtemps débattue sous l'étreinte des plus fausses hypothèses, et son émancipation ne date vraiment que du jour où le génie encyclopédique de Leibniz, renversant le système extravagant de Goropius, fit déserter le préjugé qui faisait de l'hébreu la langue mère de toutes les autres.

La question débattue entre les *monogénistes* et les *polygénistes* embrassait donc, sur le seul terrain scientifique, un champ des plus vastes, elle s'est encore agrandie sous l'empire de considérations étrangères à son objet, mais de nature à l'obscurcir en même temps qu'à l'envenimer. La Bible y a joué un grand rôle ; il n'est pas douteux que beaucoup sont monogénistes sur la seule foi du vingt-septième verset de son premier chapitre, et que par contre il ne manque pas de polygénistes dont le principal, peut-être le seul motif de l'être, réside dans leur haine de la tradition mosaïque. D'autres partisans de ce dernier système ont subi l'entraînement de leurs passions politiques ou de leurs cupidités sociales, et on a vu un *politician* de la grande république Nord-Américaine opposer les théories de son compatriote Morton, qui admet trente-deux familles et un plus grand nombre d'espèces humaines, aux instances des négrophiles de France et d'Angleterre. Avec notre éminent naturaliste et son livre vraiment magistral — l'*Espèce humaine* — le débat se replace sur son véritable terrain et redevient ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, purement et exclusivement scientifique ; c'est par des raisons de cet ordre, et de cet ordre seul, que M. de Quatrefages se déclare monogéniste, comme l'étaient avant lui Linné, Buffon, Blumenbach, Lamark, Cuvier, Muller, Humboldt, Lyell. Les variations physiologiques ou anatomiques les plus étendues que l'on constate entre deux prétendues *espèces* humaines, entre le blanc et le nègre par exemple. étant assurément bien moindres que celles du même genre qui se remarquent chez les fleurs et les légumes, les arbres fruitiers et chez les animaux, — nombre de vertèbres, queue traînante et absence de queue, cornes et manque de cornes — et qu'on ne qualifie pas cependant de *spécifiques*, il en conclut que la morphologie suffirait à elle seule pour faire regarder l'unité spécifique de notre espèce comme sensiblement plus que probable que l'existence de plusieurs espèces humaines. Il a vu les croisements entre le blanc et la hottentote, entre le blanc et la quichuane, entre celle-ci et le nègre, continuer d'être féconds de génération en génération et de degré en degré, tandis que les produits de la chèvre et du mouton que les anciens Romains connaissaient sous le nom de *tytyres* ou de *mousmons*, et qu'au Chili ou au Pérou on appelle des *chabins* ou des *ovicapres* cessent promptement, et la probabilité s'est changée en certitude, car la fécondité continue est la grande caractéristique des unions entre *races* et l'infécondité constante, ou tout au moins la

fécondité bornée à un nombre de générations tout à fait restreint, celle des croisements entre *espèces*.

Donc, les groupes humains ne sont pas des espèces différentes, mais seulement les races diverses d'une même espèce, et la seule influence de deux grandes forces — l'*hérédité* et le *milieu* — suffisent à expliquer la formation de ces races. Ce mot de milieu, M. de Quatrefages le prend d'ailleurs dans un sens beaucoup plus étendu que ne l'ont fait Hippocrate et même Buffon. Pour lui, le milieu comprend l'ensemble de « toutes les conditions sous l'empire desquelles la plante, l'animal ou l'homme se constituent et grandissent à l'état de germe, d'embryon, de jeune et d'adulte. » C'est ainsi qu'en raison d'une action intra-utérine naquit au Massachussets, en 1791, le premier mouton-loutre, ou Aucon, et à Mauchamp, en 1821, le premier mouton à queue soyeuse. Ces races se sont perpétuées par la sélection artificielle d'une part et l'hérédité de l'autre, et il est certain que si l'on eût agi de la même manière sur les descendants d'Edward Lambert, qui né en 1821 de parents très-sains, garda toute sa vie une carapace fendillée irrégulièrement, on aurait obtenu une race d'hommes *porcs-épics*, de même qu'avec les descendants de Colburn, le célèbre calculateur, on aurait eu une race de sextidigitaires, particularité qu'ils tenaient de lui et gardèrent naturellement jusques et y compris la quatrième génération. Une autre cause prévient encore les variations trop fortes de l'espèce humaine : c'est la lutte que l'homme doit soutenir contre le milieu et dans les endroits dont il est originaire et dans les régions où il émigre. Mais le milieu ne perd pas ses droits toutefois : l'Anglo-Américain, l'Yankee, ne ressemble plus entièrement aux *Pilgrim Fathers* ses ancêtres. Transporté dans le sud de ce même pays, le nègre a vu son teint pâlir, ses traits gagner, sa physionomie se modifier ; son odeur caractéristique a disparu et son intelligence même s'est développée. Il est vrai que certains types présentent, celui des Égyptiens entre autres, une persistance remarquable, et les polygénistes, s'emparant de ce fait, ont refusé au milieu la puissance de produire des races nouvelles. Mais nous le demandons avec M. de Quatrefages, comment cette puissance pourrait-elle s'exercer dans un pays où toutes les actions tendent à stabiliser, loin de la modifier, la race existante ; un pays exceptionnel à tant d'égards, où rien n'a changé depuis les temps historiques, où les mœurs, les habitudes, la vie journalière, les instruments aratoires eux-mêmes sont restés ce qu'ils étaient au temps où Chéops bâtissait sa pyramide et Rhamsès ses palais ?

Et maintenant, ajoute-t-il, il est facile de comprendre, dans ce qu'elle a de général, la formation des races humaines. L'homme a d'abord peuplé son centre d'apparition immédiate, c'est-à-dire une région que l'auteur de *l'Espèce humaine*, d'accord avec de Humboldt, Lassen, d'Eck-

stein, croit être les environs du massif central de l'Asie, autour duquel se groupent les trois types fondamentaux de l'humanité, là où se parlent tant de langages divers, et représentant les trois grandes divisions linguistiques, généralement admises, langues monosyllabiques, agglutinantes, flexionnelles; où, enfin, se rencontrent toutes les espèces animales dont la domestication se perd dans la nuit des temps. Puis il a commencé « son immense et multiple voyage qui date des temps tertiaires et dure encore aujourd'hui. Il a vu le rhinocéros et le mammouth prospérant en Sibérie au milieu d'une riche faune; tout au moins, il les a vus chassés par le froid jusque dans le midi de leur Europe: il a assisté à leur extinction. Plus tard, il a poussé ses colonies dans le voisinage du pôle, peut-être jusqu'au pôle lui-même, en même temps qu'il envahissait les sables et les forêts des tropiques, atteignait l'extrémité des deux grands continents et peuplait les archipels. »

En vérité, le véritable Ahasvérus de la légende, c'est l'homme lui-même. Il est sans cesse en mouvement, et jamais ni les déserts de sable, ni les montagnes escarpées, ni les mers, ni les grands fleuves n'ont arrêté sa marche. A lui seul, dit avec raison notre auteur, l'exode des Kalmouks du Volga répondrait à tout ce qu'on peut dire de l'impossibilité des premières migrations par voie terrestre. Partis de la rive gauche du Volga, au nombre de 600,000, hommes, femmes et enfants, ils arrivèrent au bout de huit mois aux frontières de la Chine, ayant fait 1100 lieues, éprouvés tour à tour par le froid ou le chaud, et constamment harcelés par les Cosaques; ayant laissé leur route jonchée de 400,000 cadavres. La plupart des défenseurs de l'autochtonie des races humaines reconnaissent, il est vrai, sans peine, que les migrations par terre n'offrent au fond, rien d'impossible, mais au peuplement de l'Amérique et surtout de la Polynésie, ils opposent des objections qu'ils regardent comme invincibles. Un fait incontestable néanmoins, c'est la grande ressemblance des diverses populations polynésiennes et l'identité fondamentale de leurs idiômes, depuis Samoa jusqu'à la solitaire île de Pâques. Elles rendent inadmissible la théorie d'Ellis, et les faits zoologiques que Darwin et Dana ont recueillis excluent également l'hypothèse présentée par Dumont-Durville d'un grand continent qui aurait été d'abord rattaché au continent asiatique, mais qui se serait affaissé en se brisant dans la mer, et dont les archipels actuels représenteraient les sommets restés émergés. Il ne reste donc que l'explication déjà donnée par Maltebrun, Rienzi, Beechey, Wilkes, Hale, géographes, ethnographes ou navigateurs, et qu'ont pleinement confirmée les chants historiques recueillis par Sir George Gray, et l'histoire d'Havaïi, rédigée par un indigène, qu'a publiée notre compatriote M. Rémy, en d'autres termes le peuplement de la Polynésie par des migrations maritimes dont Bourou, l'une des Célèbes, fut le point de dé-

part, et dont les courants extrêmes ont bifurqué sur les Sandwich au nord, et sur la Nouvelle-Zélande au sud.

L'Amérique a ses races propres: elle a son *homme quaternaire;* mais le Peau-Rouge est si peu l'autochtone d'Agassiz, de Morton, de Nott, de Gliddon qu'il paraît impossible de faire remonter au delà du VIIIe ou du IXe sicècle sa première apparition dans le bassin du Mississipi, où il arriva par le nord, chassant le peuple dont les singuliers monuments sont aujourd'hui l'objet de si curieuses études. A côté de ces races propres, on retrouve dans le Nouveau-Monde, à titre de témoins ou d'épaves, les trois grands types de l'ancien. Les hommes à teint noir, tels que les Jamassés de la Floride, les Caraïbes de Saint-Vincent, les Charruas du Brésil, quelques tribus californiennes, la tribu dont Balboa vit quelques représentants dans sa traversée de l'isthme de Darien, en 1513, les hommes à teint noir n'ont été rencontrés que sur les points où viennent aboutir soit le Kouro-Sivo, soit le courant équatorial ou ses branches. Le type blanc est plus largement représenté : Meares, Marchand, La Pérouse, Dixon, l'ont signalé sur les côtes du nord-ouest, M. Angrand au Pérou. L'abbé Brasseur de Bourbourg se croyait entouré d'Arabes quand il avait autour de lui ses Indiens de Rabinal, et le capitaine Graa a trouvé au Groënland des hommes parlant groënland, mais grands, élancés et blonds. Aussi bien sait-on de source certaine que de 877 à 1007, des aventuriers scandinaves découvrirent le Groënland et le colonisèrent, s'il n'est pas aussi sûr qu'ils aient descendu jusqu'à la latitude de New-York et de la rivière Taunton, le célèbre *Vinland it Goda* étant, malgré l'importante autorité de Humboldt, d'une identification géographique très-difficile et son existence ne reposant, en somme, que sur le récit du chroniqueur islandais Snorro Sturleson, qui écrivait en 1215, c'est-à-dire deux siècles après les aventures de Leif et de Thorwald.

Quant aux relations anthropologiques de l'Asie et de l'Amérique, il paraît inutile d'insister, M. de Quatrefages a tort selon nous de se ranger à l'opinion de De Guignes, épousée plus récemment par M. d'Eichtal, M. Paravey et M. Leland, qui identifie le Fou-sang des Chinois avec l'Amérique, bien que des relations accidentelles aient dû avoir lieu entre les deux pays et que les Botocoudos du Brésil traitent les Chinois d'oncles quand ils les rencontrent. Les Indiens, parmi lesquels vivait M. de Castelnau, lui rappelaient étonnamment les Siamois, et on sait que Humboldt admettait comme une chose incontestable l'étroite ressemblance des Peaux-Rouges avec les Mongols, les Mandchous et les Malais, sans en déduire néanmoins une identité de race, l'ostéologie des uns et des autres lui laissant des doutes à cet égard.

Partie d'un centre d'apparition unique, l'espèce humaine est aujourd'hui un peu partout ; elle s'est *acclimatée*, elle s'est naturalisée dans les

milieux les plus divers. Est-ce à dire que les races blanches, ou même des races quelconques puissent s'acclimater, d'emblée dans un pays quelconque ? L'éminent naturaliste, en posant la question, la résout par la négative. Il y a des peuples du globe, le vaste ostuaire du Gabon, par exemple, où le noir ne peut guère plus vivre que le blanc, et en thèse générale, on peut dire que toute colonisation est une conquête, ou sur l'homme ou sur le milieu. La dernière de ces luttes est souvent plus meurtrière que l'autre ; elle l'a été dans notre Algérie au point que dans les premières années de son occupation, médecins et généraux, le docteur Boudin comme le maréchal Bugeaud et le général Cavaignac, s'accordaient à penser que jamais les Français ne pourraient se propager ni même vivre en Algérie, M. de Quatrefages s'inscrivit résolument en faux contre cet arrêt désolant: il affirma qu'ii ne leur faudrait pas vingt générations pour s'acclimater sur cette terre, et c'est bien plus tôt que l'évènement lui a donné raison, le recensement de 1870 indiquant dans la population de race européenne, un accroissement de 25,000 âmes, dû surtout à l'excès des naissances sur les décès. Il y a d'ailleurs des distinctions à établir à ce sujet entre les habitants du nord et ceux du midi de la France, ainsi qu'entre les diverses races européennes, et la statistique démontre que les Espagnols et les Maltais résistent mieux au climat que les Anglais, les Belges et les Allemands.

A la Martinique et à la Guadeloupe, l'acclimatation de la race française n'est pas encore complète, mais elle est en bonne voie de s'opérer, et il est bon de se souvenir qu'elle ne se poursuit que depuis une dizaine de générations, alors qu'il en a fallu vingt pour les oies importées sur le plateau de Bogota. A la Réunion, les tables de mortalité accusent toujours, *en bloc*, un excédant considérable des décès sur les naissances. Mais décompose-t on ce total on s'assure que cette mortalité s'alimente surtout par la population des villes et des grandes habitations, laquelle mène une vie oisive et se garde bien du travail de la terre, regardé par les créoles de pure race comme aussi déshonorant que meurtrier. Les *petits blancs*, c'est-à-dire les descendants de ces anciens colons qui, trop pauvres pour acheter des esclaves, durent se faire cultivateurs, les petits blancs s'entretiennent fort bien au contraire : leur race, loin de souffrir, a gagné, et leurs femmes sont remarquablement belles. C'est une nouvelle preuve de l'action fatale de l'oisiveté, accompagnée, comme elle l'est presque toujours, d'excès et de désordres. Le capitaine d'une compagnie de disciplinaires, qui construisaient une jetée au Grand-Bassam (Sénégal), affirme qu'un dimanche, consacré à la débauche, lui mettait plus d'hommes à l'hôpital que trois jours de travail au grand soleil.

J'arrête ici l'analyse de l'*Espèce humaine*, livre des plus remarquables à tous égards. Il renferme, dans l'état actuel de la science, le dernier

mot sur cette grave question, et ce mot restera tel, croyons-nous, même en cas de nouvelles découvertes paléontologiques, à moins, chose fort peu probable, que ces découvertes ne bouleversent ce que les précédentes attestent et démontrent.

AD. F. DE FONTPERTUIS.

REVUE SOMMAIRE DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES, par M. H. COURNOT, ancien inspecteur général des études.— Paris, Hachette, 1875, 1 vol. in-12.

Ce volume est le dernier ouvrage d'un savant distingué qui a traité avec un succès modeste, non-seulement de l'économie politique, mais des mathématiques et de la philosophie générale. C'était un homme excellent, d'un commerce agréable, curieux, chose rare aujourd'hui, des questions qui se rapportent à l'ensemble des connaissances humaines, mais modéré par tempérament et plus encore par l'effet de la discipline universitaire, tendant volontiers à l'éclectisme, sans pédanterie, mais aussi sans ardeur.

Avons-nous bien affaire dans ce volume à une revue des doctrines économiques? Pas précisément. Il s'agit plutôt d'une conversation spirituelle et un peu sautillante sur les problèmes dont s'occupe l'économie politique. Il est vrai que l'auteur les pose à sa manière et sans les lier fortement, ce qui ôte à sa discussion une grande partie de son intérêt et justement l'intérêt scientifique. Chose étrange! ce savant, familier avec les méthodes rigoureuses de raisonnement, et qui connaît bon nombre de publications excentriques, n'est pas au courant de la science : Il n'admet même pas que l'économie politique soit une science, pour avoir confondu, comme tant d'autres, l'économie pure et l'économie appliquée, ce qui appartient à la science pure et ce qui appartient à l'art.

Il suffit, pour juger du point de vue auquel s'est placé M. Cournot, de parcourir la table des matières de son livre. Il divise son sujet en six sections, dont voici les titres : 1° l'économie rurale; 2° l'économie industrielle; 3° les monnaies; 4° les prix et les revenus; 5° l'État et la nationalité; 6° la question sociale.

Ainsi, point de vue d'ensemble : des sujets isolés traités successivement, presque spontanément, avec la préoccupation constante, non tant d'observer au vrai ce qui est, que de le corriger d'après des idées préconçues, ce qui a conduit l'auteur en droite ligne à la monnaie sans valeur intrinsèque et au protectionnisme modéré, mais positif.

Un ouvrage semblable ne peut être étudié, rectifié et réfuté en détail. Il faudrait, pour exécuter ce travail, reprendre et corriger toutes les définitions, prendre dans des théorèmes mal formulés les vérités qu'ils renferment en les cachant sous des formes incorrectes, c'est-à-dire écrire un volume plus gros que celui-ci, un traité complet d'économie politi-

que. Mieux vaut renvoyer le lecteur à ceux qui sont déjà écrits. Il y verra que les lacunes signalées par M. Cournot n'existent pas le plus souvent, et qu'une multitude de critiques rectificatives proposées par lui étaient faites longtemps avant qu'il publiât son livre.

M. Cournot a été un des premiers économistes qui aient tenté d'appliquer à notre science les formules mathématiques, avec peu de succès, nous le craignons, dans ses précédents ouvrages. Il y a renoncé dans celui-ci pour adopter, comme J. Stuart Mill, l'usage des chiffres ronds, pour l'analyse des phénomènes de l'échange. Malheureusement, dans ses raisonnements, il a trop souvent négligé d'introduire une donnée essentielle, celle du temps, ce qui lui fait confondre trop souvent le fait d'aujourd'hui avec celui de demain, la cause avec la conséquence, notamment dans l'analyse des effets et suite d'une invention, ou de l'entrée sur le marché d'une industrie nouvelle. Il y a des confusions du même genre dans ses propositions relatives aux échanges entre nations sur lesquelles il fonde sa théorie du protectionnisme modéré.

Sans recourir. aux démonstrations un peu plus compliquées de J. Stuart Mill, on peut facilement réfuter le protectionnisme de M. Cournot, comme tous les autres, en rappelant qu'il n'y a pas d'échange quand les *deux* échangistes n'ont pas l'un et l'autre intérêt à échanger plutôt qu'à produire directement les articles échangés, et que chacun est le meilleur juge de son avantage propre. On peut rappeler enfin qu'un pays payant toujours les produits étrangers avec ses propres produits, ne peut s'appauvrir par l'échange même, à moins de manquer de discernement, comme s'il aliénait, pour satisfaire des besoins actuels, ses instruments de travail. En tout cas, et même dans cette hypothèse extrême, il n'est pas probable que l'intervention de l'État, c'est-à-dire d'individus ignorants et irresponsables, corrigeât mieux les échanges que la révulsion de prix qui suit tout abus commis.

Mais M. Cournot, comme tous les protectionnistes, se fait de l'État une idée absolument inexacte, en se figurant que sous ce mot, qui indique un être abstrait, il y a un être réel et concret conforme à l'abstraction. Quest-ce en réalité que l'État, dans le plus grand nombre des cas? C'est un commis inconnu, caché dans un obscur bureau du ministère, peu préparé par son éducation à juger même de la valeur spéciale d'un produit, et encore moins préparé à juger de la meilleure direction d'ensemble du travail national, matière sur laquelle l'homme le plus sérieusement instruit oserait à peine élever quelques conjectures. C'est à ce personnage médiocre et surtout irresponsable que les protectionnistes veulent en réalité confier la direction souveraine de l'industrie nationale.

Que la liberté des échanges ne suffise pas à constituer un bon ordre social, voilà ce que personne ne conteste et ce que M. Cournot a pu

affirmer sans plus d'inconvénients que d'avantages. Ce n'est pas le libre échange qui suffira à donner aux peuples de bons gouvernements, un droit juste, une bonne morale pratiquée, une instruction publique sensée et élevée ; mais la liberté des échanges est une des conditions nécessaires pour obtenir et conserver tout cela ; elle n'est pas tout, mais elle est une partie importante d'un ensemble d'institutions et de mœurs meilleures que les nôtres et que nous devons rechercher.

Ce qui a empêché M. Cournot de voir cette vérité, c'est justement sa méthode, qui l'a conduit à considérer les questions économiques en détail et sous l'empire d'un idéal arrêté d'avance. Il n'a pas compris cette vérité énoncée par Turgot : « qu'il faut oublier l'existence d'Etats séparés pour bien traiter les questions d'économie politique. » En effet, les nations n'ont pas, comme l'individu, une existence concrète ; ce sont des groupes d'individus réunis sous certaines conditions et rien autre chose. Or, la science réelle ne s'occupe que des réalités concrètes, les seules qu'il lui soit donné d'observer.

Par suite de la même façon d'envisager son sujet, M. Cournot a échoué lorsqu'il a voulu, après Ampère, placer l'économie politique dans le tableau des connaissances humaines. Il fait rentrer dans notre science la statistique, qui est visiblement une branche de l'histoire, la police, les finances et l'administration, qui sont des branches de l'art politique. Il est vrai qu'il reconnaît lui-même que sa classification est arbitraire, mais la science et l'arbitraire, on le sait, vont rarement ensemble.

Telles sont les critiques principales que nous adresserons au livre de M. Cournot. Il est juste de les modérer en rappelant que l'auteur n'est pas du tout un sectaire ; il n'est pas animé de la passion qu'inspirent les convictions entières ; c'est un homme très-éclairé, qui, ayant examiné les fondements de la science humaine, a tiré de cette étude une dose un peu forte de scepticisme, qui ne croit qu'à peu près à ses propres théorèmes, et qui après tout conclut, en pratique, à la liberté dans les termes suivants : — « En l'absence de démonstrations dont les unes sont absolument impossibles et les autres paraissent telles dans l'état de nos connaissances, l'idée de la liberté économique s'offre à nous comme ce qu'il y a encore de plus naturel, de plus simple dans la pratique, de plus commode pour le raisonnement : tandis que, dans le système règlementaire ou protecteur, chaque mesure en appelle d'autres, et qu'ainsi le système va en se compliquant et en se singularisant davantage, au moment même où se multiplient les relations sociales, les communications de peuples à peuples, et où l'interposition de barrières ou d'obstacles artificiels devient plus difficilement supportable. Il y a donc lieu de croire que le monde tend vers l'application la plus large de la liberté économique et commerciale, non en vertu de préten-

dus théorèmes qui n'ont jamais été démontrés, non en vertu de preuves expérimentales qui n'ont pas encore été données de manière à lever tous les doutes, mais par un courant irrésistible de l'opinion qui mène les peuples. »

Dans l'état où M. Cournot s'est représenté la science et en présence des données qu'il s'était posées lui-même, ces conclusions sont légitimes; et on doit lui savoir gré d'avoir reconnu que la liberté se présentait au moins sous la forme d'un postulat nécessaire et probable, imposé par la nécessité historique aux sociétés modernes. Nous croyons que si M. Cournot avait examiné les problèmes dans des termes plus rationnels et plus scientifiques, il aurait conclu autrement et reconnu que cette liberté, qu'il admet à titre de nécessité historique, était légitimée et autorisée par la démonstration.

Tel qu'il est, ce livre de M. Cournot ne sera pas, nous le craignons, d'une grande utilité. Pour les ignorants, et c'est le grand nombre, il sera plus nuisible que profitable, parce qu'il augmentera la confusion qui règne naturellement dans leurs esprits sur les matières économiques. Pour ceux qui sont au courant de la science, il pourra être plus utile, en leur montrant quelques aperçus nouveaux et les vues d'une intelligence qui, sans être précisément originale, n'est pas vulgaire et ne se contente pas des banalités connues. Ils y pourront remarquer aussi ce sentiment de sympathie pour les institutions archaïques qui caractérise un certain nombre de ceux qui traitent aujourd'hui les questions économiques, et qu'on peut regarder comme une mode de notre temps.

COURCELLE SENEUIL.

POLITIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE — Budget des réformes, par M. ISAAC PEREIRE.— Paris, 1877, in-8° de 160 p.

L'année dernière M. Isaac Pereire, dans une brochure dont nous avons rendu compte, traitait les questions financières que soulève la nécessité de pourvoir soit à de grands travaux publics, notamment l'achèvement de nos canaux et de notre réseau de chemin de fer, soit à la conversion d'une partie de notre dette.

Cette année il aborde, dans un travail plus étendu, des questions non moins importantes. Peut-être même ces questions offrent-elles et obtiendraient-elles des solutions plus immédiates.

Il s'agit avant tout d'opérer dans les impôts anciens et nouveaux des réformes qui aient une influence directe et favorable sur les classes laborieuses, sur le peuple. Les principales réformes proposées par M. Pereire seraient :

1° L'abolition des actions qui produisent net.......	193 millions.
2° L'abolition de l'impôt sur la petite vitesse.......	20 —
3° Une diminution de taxe sur les fils de coton, laine et lin, soit........................	20 —
4° Et un dégrèvement considérable sur les sucres de	60 —
Ensemble...........	293 millions.

Soit ensemble, avec quelques autres détails, un dégrèvement de 300 millons.

M. Pereire fait face à ce dégrèvement par des ressources provenant de trois sources :

1° L'accroissement normal des recettes du Trésor qui serait augmenté par l'élan que le dégrèvement donnerait à la consommation;

2° La conversion du 5 0/0;

3° Le concours des banques.

A cet égard il expose, avec la compétence qui lui appartient, combien peut être efficace et considérable le concours que la banque est en mesure de donner aux gouvernements lorsque ces derniers lui offrent des garanties par leurs lois et leurs institutions.

En discutant le plan des réformes qu'il propose, M. Pereire est amené à traiter la question de la liberté commerciale, ce qui lui fournit l'occasion de montrer combien la diminution des taxes a eu des résultats favorables au développement des affaires.

Aussi se prononce-t-il avec autant d'autorité que d'énergie pour le renouvellement des traités de commerce et pour des concessions importantes sur les tarifs, notamment en ce qui concerne les fers, les houilles, les fils de coton, et les machines.

Dès que la crise politique que nous traversons aura été apaisée, les questions économiques examinées par M. Pereire seront certainement portées à l'ordre du jour. Le travail de M. Pereire aura servi à les préparer et à les résoudre.

F. Fourniès de Fleix.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE : Fin de la crise gouvernementale en France. — Le nouveau ministère parlementaire. — Les péripéties de la lutte. — Enquête du Sénat sur la crise. — La Commission chargée de cette enquête. — Le renouvellement des traités de commerce et les propositions de la marine marchande.

La crise politique qui pesait sur la France et l'Europe semble toucher à sa fin. Le *Journal officiel* de ce matin publie les décrets relatifs à un ministère vraiment parlementaire, qui vient de lire aux Chambres un Message aussi correct et aussi satisfaisant que possible (1). L'enfantement a été des plus laborieux. Il a duré deux mois, jour pour jour. On ne pouvait prévoir que cette crise arriverait en France à ce degré d'intensité et qu'elle durerait si longtemps.

Le ministère de Broglie-Fourtou, renié par ses auxiliaires, les chefs des quatre partis hostiles à la République, a fini par comprendre qu'il ne pouvait plus braver l'opinion publique et a fait place à un ministère composé de chefs de services et de spécialistes distingués (2), se présentant à titre transitoire et comme ministère d'affaires. La Chambre des députés a déclaré qu'elle n'aurait pas de rapports avec lui, puisqu'il n'était ni constitutionnel ni parlementaire, et il s'est démis le 3 décembre, après quelques jours d'existence. A partir de ce moment, l'Elysée a été en travail d'un nouveau ministère. Le président a consulté les présidents des deux Chambres. On a eu un instant l'idée ou fait semblant d'avoir le désir d'un ministère parlementaire avec M. Dufaure ; puis sont revenues les lubies du pouvoir personnel voulant « aller jusqu'au bout » et ne précisant pas ce que cela peut bien vouloir dire. Enfin, contre toutes les prévisions, M. Dufaure a été rappelé.

L'intrigue occulte et complexe qui s'agitait autour du président, représentant ahuri du pouvoir personnel, multipliait ses combinaisons et ses tentatives sur la majorité du Sénat. Celle-ci était devenue de plus en plus anxieuse. La Chambre des députés a lente-

(1) MM. Dufaure, président du Conseil, ministre de la justice; Léon Say, finances; de Marcère, intérieur; Bardoux, instruction publique et cultes ; Teisserenc de Bort, agriculture et commerce ; de Freycinet, travaux publics ; Wadington, affaires étrangères ; le général Borel, guerre ; l'amiral Pothuau, marine.

(2) MM. Welche, Dutilleul, Græff, Ozenne, etc.

ment continué les validations et les invalidations des élections contestées, prête à voter le budget dès qu'il y aurait un ministère régulier et parlementaire. La colère de l'opinion publique se concentrait et allait s'accentuant; la misère s'aggravait.

Plusieurs chefs de grandes maisons ont signalé le mal et le péril en portant personnellement leurs doléances au président, qui n'a d'abord pas reçu les premiers, ceux de Paris, qui a ensuite fait bon accueil à d'autres venant des départements. Mais, bien qu'on ait dit sur tous les tons, il ne semblait pas comprendre, et les conseillers qui le dominaient ne voulaient voir ni le danger, ni la cause de ce danger, qui est l'insécurité résultant d'une attitude incorrecte au point de vue constitutionnel, ni le remède, apparent comme la lumière, lequel réside dans l'observation de la constitution ou dans la démission du chef du pouvoir exécutif, s'il ne lui convient pas de se conformer à la décision du pays, si nettement exprimée par les élections du 14 octobre.

— La fortune des armes, qui d'abord avait favorisé les Turcs en Bulgarie et dans l'Arménie, les a trahis pour aller du côté des Russes qui ont fini par avoir de plus gros bataillons. Après l'occupation de Kars en Asie, ils ont pris en Bulgarie Plewna, qu'Osman pacha, épuisé de vivres et de forces, a dû abandonner pour se rendre à discrétion, après une vigoureuse résistance. L'honneur moscovite va-t-il être satisfait ou bien surexcité par ces événements? L'empereur de Russie va-t-il avoir le bon sens, le courage, la force de mettre fin à cette grosse barbarie qui ternira son règne? Voilà un nouveau sujet d'anxiété pour l'opinion publique et un nouveau problème pour la diplomatie des grandes puissances, fort embarrassées entre l'ambition vorace des Slaves et l'ambition fanatique des Musulmans, ne pouvant admettre combien ils sont antipathiques aux populations chrétiennes, qui ne valent peut-être guère mieux.

— Les préoccupations que donne la crise industrielle et commerciale, de plus en plus menaçante par l'effet des inquiétudes politiques, se sont traduites dans la gauche du Sénat par une proposition d'enquête.

Dans l'esprit des promoteurs de cette proposition, l'enquête devait consister en une discussion à la tribune et se traduire par la mise en demeure du pouvoir exécutif de rentrer dans la pratique de la constitution, de rétablir le calme et de ranimer la confiance.

La majorité s'est associée à cette demande; mais en même temps, le premier but a été manqué; il est résulté du vote de l'assemblée une enquête ordinaire, confiée à une commission de dix-huit

membres, qui va entendre force dépositions, recueillir force mémoires, pour finir par une manifestation protectionniste.

Au point de vue politique, la majorité de la Commission s'efforcera de dégager la responsabilité de la politique du 16 mai, que la gauche voulait signaler. Au point de vue économique, cette même majorité, presque exclusivement composée de protectionnistes, s'efforcera de compromettre la politique des traités de 1860, si attaqués depuis quinze ans, et d'entraver le renouvellement des clauses libérales des nouveaux traités de commerce; elle sera, il est vrai, contrariée par l'élément bonapartiste de la commission, aussi bien que par l'élément libre-échangiste, qui s'y trouve en petite minorité.

Mais peut-être la commission ne croira pas devoir poursuivre cette affaire, d'origine purement politique, qui n'a plus le but qu'elle avait au point de départ (1).

— La question de la liberté commerciale semble donc revenir forcément à l'ordre du jour.

Il a été déposé à la Chambre, pendant le ministère intérimaire, par M. Ozenne, ministre du commerce, le projet de loi relatif au traité entre la France et l'Italie.

Le nouveau ministère ne tardera pas probablement à déposer le projet de loi relatif au traité entre la France et l'Espagne.

La Chambre des députés est saisie de deux propositions sur la marine marchande : l'une, protectionniste, de M. Lecesne, député de la Seine-Inférieure, et l'autre libre-échangiste, de M. Farcy, député de la Seine.

Jph G.

Paris, 14 décembre 1877.

---

(1) La Commission, nommée au scrutin de liste, a été composée comme il suit : MM. Joubert, Dufournel, Ancel, Brame, Pouyer-Quertier, Vieillard-Migeon, Feray, Hubert-Delisle, Mayran, Chesnelong, Cunin-Gridaine, Dupuy de Lôme, Teisserenc de Bort, Arbel, Dauphinot, Léonce de Lavergne, Fourcaud. Elle a choisi pour président et vice-président MM. Pouyer-Quertier et Brame, ardents protectionnistes. La liberté commerciale, à un degré tempéré, n'y est guère représentée que par MM. de Lavergne, Dauphinot (de Reims), Fourcaud et Hubert-Delisle (de Bordeaux), Ancel (du Havre), Dupuy de Lôme; et encore ces quatre derniers sont-ils protectionnistes pour la marine. Au point de vue politique, la gauche n'est représentée que par MM. Feray, Teisserenc de Bort, Dauphinot, de Lavergne et Fourcand, parmi lesquels M. Feray est protectionniste ardent, et M. Teisserenc de Bort, simplement éclectique.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS D'OCTOBRE 1877.

Almanach de l'agriculture pour 1878, publié par J.-A. Barral, secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture de France, avec le concours des principaux collaborateurs et fondateurs du journal l'*Agriculture*; 12e année; in-16, 171 p. G. Masson.

Almanach de la France rurale pour l'année 1878 (2e année), sous la direction de M. Louis Hervé, rédacteur en chef de la *Gazette des campagnes*. In-16, 160 p. Blériot.

Annuaire de législation étrangère, publié par la Société de législation comparée, contenant la traduction des principales lois votés dans les pays étrangers en 1876. 6e année. In-8, xv-802 p. Cotillon.

Annuaire des percepteurs et receveurs municipaux pour 1876. 4e année. Publié par l'administration du *Journal des percepteurs*, contenant par département la liste des trésoriers-payeurs généraux, receveurs particuliers des finances, percepteurs, receveurs municipaux, receveurs spéciaux, percepteurs surnuméraires, avec l'indication des chefs-lieux de perception de la classe, des remises, du nombre des communes de chaque perception. In-8, 212 p. Bureaux du *Journal des percepteurs*.

Babeau (Albert). *Le village sous l'ancien régime*. in-8, viii-372 p. Didier et Ce.

Bachan. *Code pratique des juges de paix de la Kabylie* en matière musulmane, suivi d'un formulaire. 2e édition, revue et augmentée, en collaboration avec L. M. L. Armanet. In-8, 178 p. Bordeaux, imp. Bord.

Bainier (P. F.). *La géographie appliquée à la marine, au commerce, à l'agriculture, à l'industrie et à la statistique*. Géographie générale. France. Gr. in-8, xv-865 p. Eug. Belin.

Banques coloniales : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Sénégal. Lois, statuts, documents principaux. Nouvelle édition, motivée par le renouvellement du privilége et la révision statutaire de 1874. In-8, 216 p. A l'Agence centrale des banques coloniales.

Barbé. *L'Agriculture de Seine-et-Oise* et les élections. In-8, 12 p. Paris, imp. Donnaud.

Barral (J. A.). *Les irrigations dans le département de Vaucluse*. Rapport sur le concours ouvert en 1876 pour le meilleur emploi des eaux d'irrigation. In-4, 599 p. et 8 pl. Imp. nationale.

Baum. *Les chemins de fer de l'État et les chemins de fer concédés à des compagnies privées*. Étude économique. 2e édition. In-8, 50 p. Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq.

— *Résultats de l'exploitation des chemins de fer français*. Etude économique. 2e edition. In-8, 57 p. Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq.

Bédarride (J.) *Droit commercial*. Commentaire de la loi du 10 décembre sur l'*hypothèque maritime*. In-8, 537 p. Durand et Pedone-Lauriel.

Bienfaiteurs de l'humanité. Etudes biographiques par MM. Renouard, de Gérando, Cuvier, Guadet, Léon Feugère, Léon Faucher, A. Cochin, etc. Nouvelle édition. In-12, vii-350 p. Ducrocq.

Boinvilliers (Edouard). *Études politiques et économiques*. T. IV. Paris le Tyran. In-8, 507 p. Hachette et Cie.

Boussu (Nicolas). *Études administratives*. L'administration des beaux arts. In-8, x-427 p. Lib. Baltenweck.

Chemins de fer français. Situation au 31 décembre 1876 (longueurs et territoire desservi). Ministère des travaux publics. Direction des chemins de fer. Statistique centrale des chemins de fer. In-4, 339 p. et 1 carte. Imp. nationale.

Chemins (les) *de fer devant les électeurs* In-8, 47 p. Moniteur des travaux publics.

Clergier. *Étude sur la comptabilité*

publique en France. In-8; 122 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Commission internationale du mètre. Réunions des membres français. 1875-1877. Procès-verbaux. In-8, 305 p. Imp. nationale.

CONDAMIN et BOYET. Rapport de M. Condamin, délégué de la chambre syndicale ouvrière *de la bijouterie à l'Exposition de Philadelphie;* suivi d'une notice sur la chambre syndicale, par J. Boyet, secrétaire de l'association In-8, 31 p. Lyon, imp. Rioton, 40.

Conseil d'hygiène et de salubrité du département des Bouches-du-Rhône. Compte-rendu des travaux présenté à M. le préfet au nom du conseil général, par M. le docteur Rampal (Louis), professeur à l'Ecole de médecine. T. IX. In-8, XXXII-576 p. Marseille, imp. Cayer et Ce.

COUCHE (Ch.). *Voie, matériel roulant et exploitation technique des chemins de fer.* Ouvrage suivi d'un appendice sur les travaux d'art. T. III. Production et distribution de la vapeur. Moyens de détruire et de modérer la vitesse. Résistance des trains. Puissance et effet utile de la locomotion. Supplément. In-8, 972 p. et atlas de 21 pl. Lib. Dunod.

COURCY (Alfred de). *Questions de droit maritime.* In-8, 419 p. Lib. Cotillon.

DESMAZE (Ch.). *Des épidémies en France.* La peste à Amiens (1669). In-8, 8 p. Amiens, imp. Douillet et Ce. (Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1876, nos 3 et 4.)

DUPOND (Albert). *De la constitution et des magistratures romaines sous la république.* In-18 jésus, 341 p. Paris, imp. Lahure.

FAREZ (E.). *La production et le rôle de la houille.* Etude économique. In-8, 23 p. Douai, imp. et lib. Crépin.

FILLON (Benjamin). *Révision du cadastre.* Notice des points habités, ténements, lieux dits, fontaines, cours d'eau, routes et chemins de la commune de Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée), dont les noms sont caractéristiques. In-4, 67 p. Nantes, imp. Bellinger et fils, Saint-Cyr-en-Talmondais. L'auteur.

FREEMAN (Edward A.). *Le développement de la constitution anglaise* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Traduit de l'anglais et précédé d'une introduction par Alexandre Dehaye. In-18 jésus, LXVIII-233 p. Lib. Guillaumin et Ce.

GASPARIN (Agénor de). *Un grand peuple qui se relève.* 5e édition, revue et corrigée. In-18 jésus, VIII-419 p. Lib. Calman Lévy.

GOUIN. *Statistique du port de Marseille.* 5e année, 1876. In-4, 30 p. Marseille. imp. Barlatier. Feissat père et fils.

HEQUET (Charles). *Les salaires et les grèves.* Conférence faite au cercle des travailleurs de Nancy, le 30 avril 1877. In-8, 16 p. Nancy, imp. Réau.

HERBERT SPENCER. *De l'éducation intellectuelle, morale et physique*; traduit de l'anglais. In-8, 307 p. Lib. Germer. Baillière et Ce.

HUBBARD (Gustave). *Le budget républicain.* 1re édition. In-8, 36 p. Germer Baillière.

LABROUSSE. *La navigation intérieure.* In-8, 15 p. Marseille, imp. Seren.

LACOUR. *La question de l'impôt sur le savon.* Deuxième lettre au *Nouvelliste de Rouen.* In-18, 7 p. Rouen, imp. Lapierre.

LAMARQUE (Jules de). *La réhabilitation des libérés.* Manuel du patronage. In-8, 458 p. Berger-Levrault et Ce.

LASSERRE (Emmanuel). *Etude sur les cas de non-culpabilité* et les excuses en matière pénale, suivant la science rationnelle, la législation et la jurisprudence. In-8, 379 p. Lib. Thorin.

LAVERGNE (Léonce de). *Economie rurale de la France depuis* 1789. 4me édition, revue et augmentée. In-18 jésus, 496 p. Guillaumin et Ce.

L'HOTE (Edouard). *Simples notions d'économie politique et sociale.* In-18 jésus, 188 p. Lib. Guillaumin et Ce.

LONGHAYE (Auguste). *Conférence sur l'œuvre des invalides du travail.* in-8, 16 p. Lille, imp. Danel.

— *Congrès international d'hygiène et de sauvetage* tenu à Bruxelles en 1876. 3me section: Economie sociale. In-8, 16 p. Lille, imp. Danel.

Mémoire des syndicats des vins et spiritueux du Midi. In-8. 28 p. Nîmes, imp. Clavel-Ballivet.

Mémoire relatif au projet de réorganisation des commis du commissariat de la marine. In-8, 25 p. Cherbourg, imp. Mouchel.

Métallurgie (la) *haut-Marnaise* et l'arrêté préfectoral du 10 mars 1857 (réglementation du bocardage). In-8, 15 p. Paris, imp. Chamerot.

MONTGIRARD. *Opinions anglaises sur la révolution de* 1789. Ses causes et ses conséquences. In-12, 99 p. Manginot-Hellitasse.

NICOLAS (Auguste). *Etudes philosophiques sur le christianisme.* 24me édition. revue pour la partie géologique. 4 vol. in-18 jésus, XXXVI-2121 p. Lib. Poussielgue frères.

Notice sur la déportation à la Nouvelle-Calédonie, année 1875. Publiée par les soins de M. le vice-amiral Gicquel des Touches, ministre de la marine et des colonies. Gr. in-8, 82 p. et 2 cartes. Paris. Lib. Blériot.

Nouvelle loi anglaise sur la marine marchande (Merchant shipping Act) du 15 août 1876. Création d'un service d'inspection des bâtiments de commerce. Police de la navigation dans les eaux anglaises. Traduit de l'anglais par Henry Durassier. In-8, 42 p. Berger—Levrault et Ce.

PEREIRE (Isaac). *Politique industrielle et commerciale.* Budget des réformes. In-8, 172 p. Paris, imp. Motteroz.

PRINCETEAU. *Les ouvriers catholiques et la grandeur de la France.* Conférence faite au cercle catholique d'ouvriers des Chartrons. In-12, 24 p. Imp. Boussin. Au secrétariat du comité, 7, rue du Temple.

RABOISSON. *Etude sur les colonies et la colonisation* au regard de la France. In-18 jésus, 131 p. Lib. Challamel aîné.

Rapport sur les dépenses de la mobilisation des gardes nationales, présenté à M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, par M. Henri Durangel, directeur de l'administration départementale et communale, avec la collaboration de M. Boulan, chef du service de liquidation des dépenses de guerre (Ministère de l'intérieur). In-4, 640 p. Imp. nationale.

Renouvellement des traités de commerce; tarifs de douane, admission temporaire (Réponse de la chambre de commerce de Toulouse). In-8, 9 p. Toulouse, imp. Douladoure.

Réponse à un discours d'économie sociale (section 3e) prononcé au congrès international d'hygiène et de sauvetage tenu à Bruxelles en 1876. In-12, 8 p. Lille, imp. Vitez-Gérard.

ROCHE (Pierre). Rapport de Pierre Roche, ouvrier cordonnier, délégué *de l'industrie des cuirs à l'Exposition universelle de Philadelphie* (1876). In-8, 2-70 p. Limoges, imp. et lib. Chatras et Ce.

RŒDERER (comte). *Mémoire sur la conservation des fourrages verts* présenté à la société des agriculteurs de France. In-8, 30 p. Alençon, imp. De Broise.

RONOT (fils). *De la fabrication du pain dans les ménages.* Ouvrage dédié à l'agriculture. In-12, 19 p. Dijon, imp. Jobard; Selongey, l'auteur-éditeur.

ROZY. *Traité élémentaire d'économie politique.* In-8 jésus, XI-339 p. Lib. Guillaumin et Ce.

SACHOT (Octave). *La France et l'empire des Indes.* Les fondateurs de la domination française dans la péninsule indienne. Officiers de fortune européens chez les princes hindous contemporains. 2me édition, illustrée de 12 grav. In-18 jésus, XI-298 p. Sarlit, 2 fr.

SOLEILLET (Paul). *L'Afrique occidentale.* Algérie, Mzab. Tildikelt. In-8, 284 p. et portrait. Challamel.

THIRION (Ch.). *Instruction concernant la recherche de la nouveauté en matière de brevets d'invention.* In-12, 8 p. Paris, l'auteur, 95, boulevard Beaumarchais.

TROCHON (P.). *La Bourse*, ou la science d'augmenter son capital et ses revenus. Manuel élémentaire, théorique et pratique de toutes les opérations de bourse, comptant et terme. Gr. in-18, 108 p. Paris, banque des rentes et valeurs. 110, rue de Richelieu.

PUBLICATIONS DU MOIS DE NOVEMBRE.

Académie de législation de Toulouse, 1876, t. 25. In-8, LXIV-243 p. Lib. Thorin.

Almanach de la richesse. 1878 (4e année). In-16, 128 p. Plon et Ce.

Annuaire des universités catholiques. Année 1877. In-18 jésus, XII-611 p. Palmé.

Aperçu général sur les capitulations, la réforme judiciaire, l'intervention des puissances dans les affaires intérieures de l'Orient. In-8, 47 p. Paris, imp. Schiller.

Archives parlementaires, de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale sous la direction de M. J. Mavidal, chef du bureau des procès-verbaux de l'Assemblée nationale, et de M. E. Laurent, sous-bibliothécaire de l'Assemblée nationale. 2e série (1800 à 1860). T. 36 (du 30 mars au 24 juin 1822). Br. in-8 à 2 col., 787 p. P. Dupont.

Assemblée générale des comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais (16, 17, 18 et 19 novembre 1876). In-8, 332 p. Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq.

Assurances et assureurs. In-16, 16 p. Dentu.

AYMÉ DE LA CHEVALERIE. *M. Le Play, son système réformiste*, ses ouvrages; l'union de la paix sociale, le concours qu'on lui est dû. In-12, 45 p. Dentu.

BÉDARRIDE. *Chemins vicinaux*. Prestations en nature. In-8, 13 p. Aix, imp. Pus et fils.

BELLIER (A.). *Ile de la Réunion*. Question d'alimentation. Farine de manioc. Petit in-4, 20 p. Saint-Denis (Réunion), imp. Drouhet fils.

BERNARD (J.). *La vérité sur l'emprunt de la ville de Naples*. In-8, 24 p. Masquin.

BOUSQUET (Gustave). *Canalisation de la Gironde et de la Garonne*. Bassin à construire. Réfutation de la brochure de M. Goudineau de la nécessité de créer un port à l'embouchure de la Gironde. In-8, 11 p. et plan, Bordeaux, Féret et fils.

Bulletin de la Société d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. Exercice 1876-77. In-8, 602 p. et 11 pl. Rouen, imp. Lecerf.

CAUVY (B.). *Question générale du phylloxéra*. In-8, 27 p. Montpellier, imp. Hamelin, frères.

CHABRIER (Ernest). *Les Tramways dans les campagnes*. Chemins de fer économiques. Voies et moyens. In-8, 10 p. Berger-Levrault et Ce.

CHAMBORRAND DE PÉRISSAY (A. DE). *Rapport sur la propagande des brochures, tracts et almanachs*, lu à l'Assemblée générale des catholiques, dans la séance du 6 avril 1877. In-8, 20 p., au siége de la Société bibliographique.

CHAMPAGNY (Comte DE). *Du dimanche*. In-32, 45 p. Lib. Bray et Retaux.

— *Les nouveaux impôts*. In-32, 40 p. Bray et Retaux.

— *L'Instruction gratuite, obligatoire et laïque*. In-32, 80 p. Lib. Bray et Retaux.

Chemins de fer. Réponse de la Chambre de commerce de Reims aux questions posées par la Commission du Sénat. In-8, 10 p. Imp. Keller.

Chemins de fer français d'intérêt général Documents statistiques relatifs à l'année 1868. Ministère des Travaux publics. Direction des chemins de fer. In-4, VI-103. Imp. nationale.

CLÉMENT (H.). *Etudes sur le droit rural, civil, commercial, administratif et pénal*, sur les anciens usages qui sont encore appliqués, sur plusieurs lois spéciales, sur la doctrine et la jurisprudence. Appendice à la première édition. In-8, 31 p. Durand et Pedone Lauriel.

Comptes-rendus des travaux de la Société des agriculteurs de France. 8e session générale annuelle. T. 8. Annuaire de 1877. In-8, 499 p. Paris, 1, rue Le Pelletier.

DESCAMPS (Ange). *Rapport et projet* de réponse à une lettre de M. le Ministre du commerce relativement à la loi proposée *sur les dessins et modèles industriels* présentés au nom du Comité de filature et de

tissage. In-8, 17 p. Lille, imp. Danel.

Descola (Edouard). *La question des montagnes et les inondations.* In-8, 68 p. Foix, imp. et lib. Gadrat, aîné.

Ebre (Joseph). *Essai sur les réformes des institutions politiques de la France.* In-8, 69 p. Guillaumin et Ce.

Exposition internationale de Philadelphie. Rapport des délégations ouvrières. *Portefeuillistes-maroquiniers.* In-8, 60 p. Imp. Rudrauf et Ce.

Fargues (Etienne). *Guerre à la propriété.* In-18, 23 p. Toulouse lib. Souyeux.

Fergusson (James). *Les monuments mégalithiques de tous pays;* leur âge et leur destination, avec une carte et 230 gravures. Ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé Hamard, prêtre de l'oratoire de Rennes, avec une préface et des notes du traducteur. In-8, LII-550 p. Lib. Haton.

Finances (Les) *de Gambetta.* Avis aux électeurs. In-16, 15 p. Paris, imp. Debons et Ce.

Finances portugaises. Emprunt 1877. Emprunt 1832. In-8, 11 p. A. Sagnier.

Florent-Lefebvre. *Les vérités sur les tabacs.* Réponse à une libelle anonyme. In-18, 40 p. Arras, imp. Schoutheer.

Folleville (Daniel de). *De l'effet déclaratif du partage* (explication de l'article 883 du Code civil). In-8, 48 p. Lib. Thorin.

Garraud (R.). *Des impôts de répartition,* leur organisation financière et des projets de réforme dont elle est l'objet. In-8, 37 p. Durand et Pédone-Lauriel.

Gréard (Octave). *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France,* depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Rapport sur le concours ouvert dans la section de morale par l'Académie des sciences morales et politiques (prix Bordin). In-8, 44 p. Orléans, imp. Colas.

— *L'Instruction primaire à Paris* et dans le département de Seine. Mémoire adressé à M. le Préfet de la Seine. In-8, 302 p. P. Dupont.

Guyot (Yves). *Nos préjugés politiques.* In-32, 191 p. Lib. de la Bibliothèque démocratique.

Horgy. *Mariage, unité, indissolubilité, nullités.* Idéal et type divin; fonction religieuse et sociale; histoire et législation positive; théologie, exégèse, philosophie, médecine, archéologie et philologie, droit civil, droit ecclésiastique, littérature, esthétique, 2e édition. In-8, 48 p. Lib. ecclésiastique, 32, avenue d'Orléans.

Lecour (A.). *Monographie de la marine française en Algérie.* In-8, 54 p. Berger-Levrault et Ce.

Lesmayoux (L'abbé). *L'Influence française par les congrégations religieuses à l'étranger.* In-8, 66 p. Douniol et Ce.

Mackenzie-Wallace (D.). *La Russie;* le pays, les institutions, les mœurs. Traduction L. Bellanger. Edition illustrée. In-4, 236 p. Lib. illustrée.

Manuel de l'exportation. In-18, 155 p. A. Didier et Ce, 5, rue de l'Entrepôt.

Où est l'intérêt? Un mot sur les traités de commerce; par C. S. In-8, 4 p. Balloc, imp. Dussaux.

Ouvriers (Les) *et les Réformes nécessaires.* Compte-rendu de la discussion ouverte sur ce sujet dans la séance de la Société des études pratiques d'économie sociale en date du 25 mars 1877. In-8, 71 p. Imp. P. Dupont; le vice-trésorier de la Société, 34, rue du Rocher.

Raspail (Benjamin). *Questions d'assistance publique* présentées à la session du Conseil général de la Seine (novembre-décembre 1876). 11, rue du Temple.

Rendu (Eugène). *Les Français.* Grandes époques de leur histoire. Institutions, mœurs, progrès industriel et économique, état politique et social depuis les Gaulois jusqu'à nos jours. Livre de lecture. In-12, VII-352 p. Fouraut et fils.

Réponse aux questionnaires dressés par les commissions nommées par le Sénat et la Chambre des députés *pour étudier le régime des chemins de fer.* Chambre de commerce de Limoges. In-8, 18 p. Limoges, imp. Chapouland frères.

Sarrant (Omer). *Les enfants assistés.* In-8, XXVIII-387 p. Lyon, imp. Schneider frères.

Sarter (S.). *La Banque de France*, ses dividendes, sa situation. In-4, 28 p. Lecuir et Ce.

Statistique de la France. Nouvelle série. T. IV. Statistique annuelle. Année 1874. Br. Gr. in-4, xxxii-442 p. Imp. nationale.

Statistique des prisons et établissements pénitentiaires et compte-rendu présenté à M. le Ministre de l'intérieur, pour l'année 1874. Gr. in-8, clxvii-371 p. P. Dupont.

Tableau général du commerce de la France avec les colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1876. Direction générale des douanes. In-4, lxviii-737 p. Imp. nationale.

Trichaud (Le chanoine J.-M.). *La Famille, la Société et le Gouvernement en France*. In-8, xi-298 p. Marseille, lib. Lebon.

Vuitry (Adolphe). *Etude sur le régime financier de la France avant la révolution de* 1789. Les impôts romains dans la Gaule du ve au xe siècle. Le régime financier de la monarchie féodale aux xie, xiie et xiiie siècles. In-8, xii-544 p. Guillaumin et Ce.

Wyse (Lucien N.-B.). *Canal interocéanique* (1876-77). Rapport sur les études de la commission internationale d'exploration de l'isthme du Darien. In-4, 239 p. Imp. A. Chaix et Ce.

Le Gérant: Paul BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. A. Parent, rue Mons.-enr-le-Prince, 29-31.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME QUARANTE-HUITIÈME

TROISIÈME SÉRIE

N° 142 — *Octobre* 1877.

N° 143. — *Novembre* 1877.

N° 144. — *Décembre* 1877.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLVIII, 3e SÉRIE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

ET

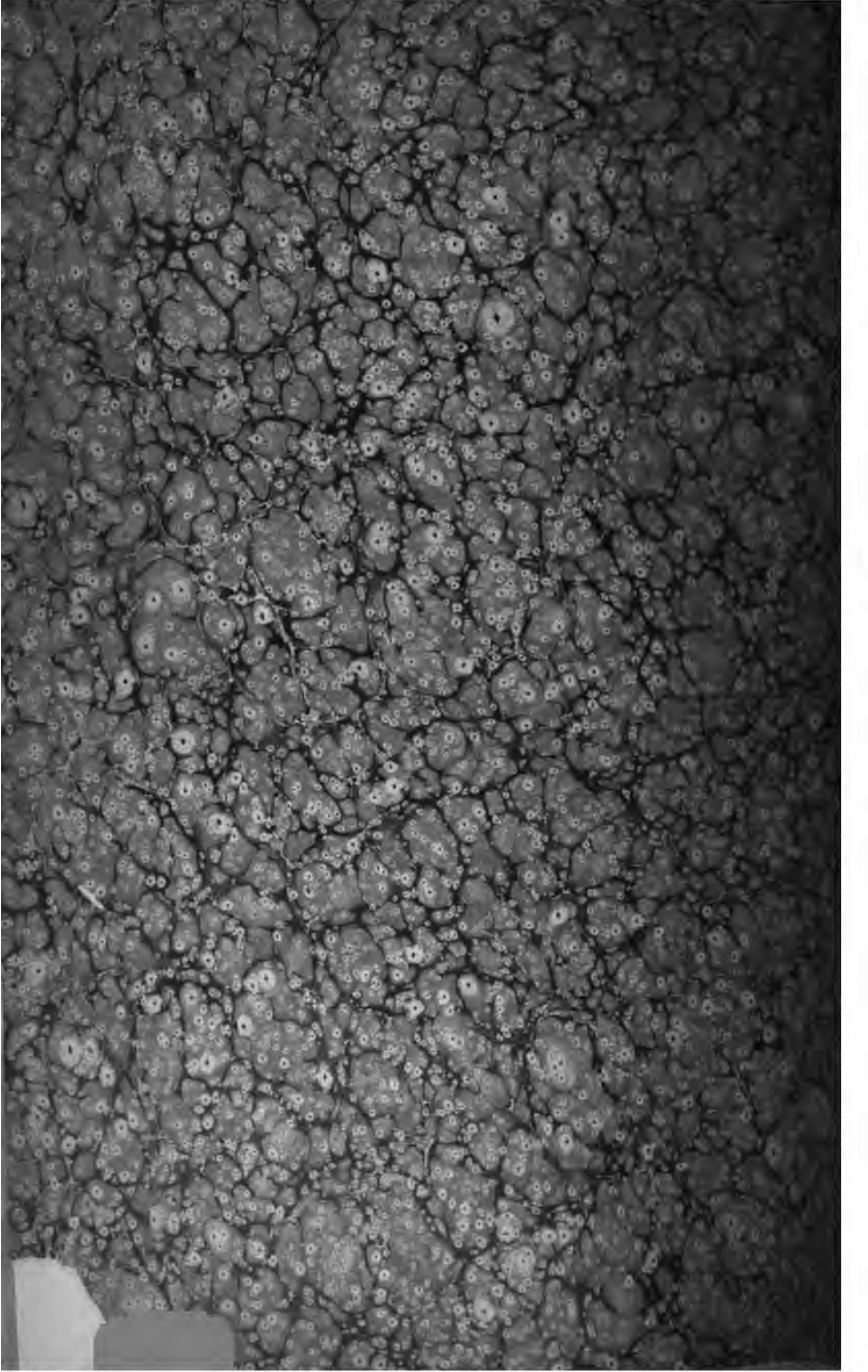
DES NOMS D'AUTEURS

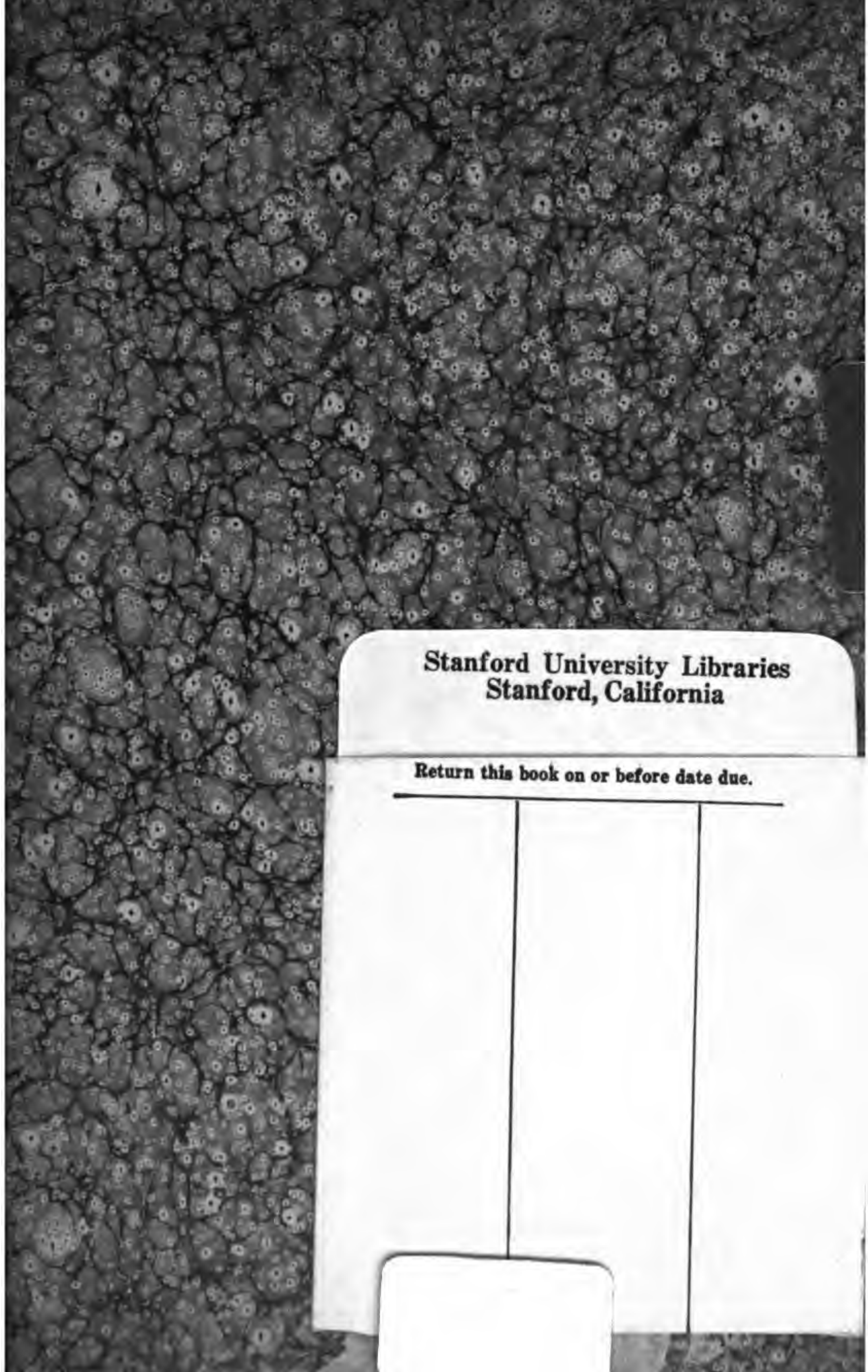
CONTENUS DANS LES QUATRE VOLUMES DE L'ANNÉE 1877.

Edmond Renaudin.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 31.





Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.

